LE

CORRESPONDANT

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE
HISTOIRE — SCIENCES — ÉCONOMIE SOCIALE
VOYAGES — LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME ANNÉE

228

TOME DEUX CENT VINGT-HUITIÈME
DE LA COLLECTION
NOUVELLE SÉRIE. — TOME CENT QUATRE-VINGT-DOUZIÈME

PARIS
BUREAUX DU *CORRESPONDANT*
31, RUE SAINT-GUILLAUME, 31

1907

LE

CORRESPONDANT

L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO[1]

Depuis longtemps, une agitation dont le centre est en Angleterre est organisée contre l'*Etat indépendant du Congo* et tout ce qui s'y rattache, l'administration, les compagnies concessionnaires, les missions catholiques elles-mêmes.

Cette hostilité a suscité d'ardentes querelles.

A la *Congo Reform Association* de Liverpool répond de Bruxelles la *Fédération pour la défense des intérêts belges*, et les journaux des deux mondes se font volontiers l'écho des uns et des autres, amis et adversaires.

Or, voici que l'Etat, continuant son évolution, entre dans une phase nouvelle : S. M. Léopold II, qui en est le créateur et le souverain, l'offre à la Belgique, et la Belgique est appelée à se prononcer sur cette annexion.

Y a-t-il lieu, à cette occasion, d'entrer dans cette controverse congolaise, si ardente, si délicate, si complexe, parfois si obscure, et qui touche à tant de problèmes et à tant d'intérêts?

[1] Cf. le *Bulletin officiel de l'Etat indépendant du Congo* (et en particulier le rapport des secrétaires généraux, mai 1907), Bruxelles; Wauters, *l'Etat indépendant du Congo;* Descamps, *l'Afrique nouvelle;* id., *le Différend anglo-congolais;* Cattier, *Etude sur la situation de l'Etat;* Rolin, *la Question coloniale;* Picard, *En Congolie; Notice sur l'Etat indépendant du Congo* (pour l'Exposition de Liège, 1905); A. Vermeersch, S. J., *la Question congolaise;* id., *les Destinées du Congo belge;* A. Castelein, S. J., *l'Etat du Congo.* Plus les innombrables publications de la *Congo Reform Association* et les réponses de la *Fédération pour la défense des intérêts belges à l'étranger.*

On l'a demandé à celui qui écrit ces lignes. Il ne fait partie, il est vrai, d'aucune société d'attaque ou de défense. Il n'est ni Belge, ni Anglais. Il appartient à la race blanche à l'expansion de laquelle il s'intéresse; il a fait du relèvement de la race noire le but de sa vie. Enfin, depuis 1876, sur les côtes orientale et occidentale d'Afrique, il a été témoin, modeste mais attentif, du mouvement qui aboutit aujourd'hui à la conquête et à l'exploitation, par l'Européen, du grand continent qui devient de moins en moins « mystérieux ».

A tous ces titres il répond à la question qui lui est posée. Qu'il lui soit permis de le faire simplement, avec indépendance, liberté et « bonne foy ».

I. — La création de l'Etat.

Longtemps l'intérieur du continent africain a été regardé comme à peu près impénétrable. Dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, ces difficultés d'accès même ont suscité de magnifiques énergies qui devaient être enfin récompensées. Tout le monde connaît les explorations de Speke et Grant (1860-1863), de Samuel Baker (1864), de Cameron (1874), et surtout de Livingstone qui, de 1841 à 1873, a essayé de percer les ténèbres du continent noir. C'est à cette époque (1871) que paraît Stanley, envoyé d'abord pour rechercher Livingstone, — il le trouva, en effet, à Oudjidji sur le Tanganyika, — et, après la mort du grand explorateur, pour continuer ses recherches et découvrir les « sources du Nil ».

Nul ne suivait ce mouvement avec plus d'intérêt que S. M. Léopold II, roi des Belges. Avait-il entrevu, dès le principe, le rôle exceptionnel que, dans son exceptionnelle situation, il pourrait faire jouer à sa patrie dans la révélation, la civilisation et l'exploitation de ce nouveau monde? Toujours est-il que cette extraordinaire entreprise a été conduite par lui avec une intelligence, une persévérance, une énergie, un art qui forcent l'admiration de ses ennemis mêmes.

Le 12 septembre 1876, le roi Léopold réunit à Bruxelles une Conférence géographique internationale qu'il inaugure par un discours où le but à poursuivre est ainsi indiqué :

« Ouvrir à la civilisation la seule partie de notre globe où elle n'ait point encore pénétré; percer des ténèbres qui enveloppent des populations entières; discuter et préciser les voies à suivre, les moyens à employer pour planter définitivement l'étendard de la civilisation sur le sol de l'Afrique centrale. »

Les travaux de la Conférence aboutirent à la fondation d'une *Association internationale africaine*, association composée d'un comité exécutif, dont le roi fut le président, avec, comme organes, une commission internationale et des comités nationaux.

« L'étendard de la civilisation » fut représenté par un drapeau bleu avec, au centre, une étoile d'or...

Quatre comités nationaux furent formés : un belge, un français, un allemand, un anglais. Mais sous l'impulsion de Léopold II, le premier distança tout de suite les autres par l'importance de la somme qu'il recueillit (500 000 francs contre 250 livres fournies par le comité anglais), comme par le nombre des expéditions qu'il équipa et qui, toutes, parties de Zanzibar (1873-1884), remplirent leur mission avec des alternatives variées de succès et de revers.

Tout à coup, une nouvelle sensationnelle se répand en Europe : Stanley, qui avait quitté Zanzibar le 17 novembre 1874, venait de déboucher à Boma, à l'embouchure du Congo (10 août 1877). Il n'avait point trouvé les « sources du Nil », mais, après avoir rejoint le Loualaba, il l'avait suivi en remontant vers l'Equateur, et s'était alors aperçu que, au lieu de se déverser dans le Victoria-Nyanza et dans le Nil, comme l'avait pensé Livingstone, il se confondait avec le Congo. Et le Congo se révélait ainsi comme une voie immense et magnifique pour pénétrer dans l'intérieur du continent mystérieux, sur un parcours de 4000 kilomètres !

Le roi Léopold comprit tout de suite l'importance de cette découverte. Deux de ses délégués furent envoyés à Marseille recevoir le grand explorateur (janvier 1878), qui ne manqua pas de faire connaître au roi la valeur commerciale des pays qu'il venait de parcourir.

Dès le 25 novembre de cette année, l'*Association internationale africaine* subissait une première métamorphose et devenait le *Comité d'études du Haut-Congo* : le roi en prenait la présidence d'honneur, le colonel Strauch, secrétaire général de l'Association, en devenait le président effectif, et Stanley se remettait en campagne, cette fois au compte du comité, pour reconnaître, ouvrir et occuper le pays : une somme de 1 million de francs était affectée à ses travaux (1879).

En 1882, nouvelle transformation : le *Comité d'études* devient l'*Association internationale du Congo* qui, en vertu de plusieurs conventions passées avec des chefs indigènes, de l'occupation du fleuve par des vapeurs, de la fondation d'un certain nombre de stations, s'attribue bientôt un rôle de souveraineté. Du reste, tout en gardant soigneusement l'épithète d'internationale, l'Association

s'était de bonne heure fractionnée et nationalisée : c'est ainsi que, dès 1880, M. de Brazza, l'explorateur du comité français, avait « inventé » le chef Makoko et conclu avec lui un traité qui cédait à la France toute la rive droite du Congo : ce que, pour le dire en passant, l'Association ne lui pardonna jamais...

Mais « volée » de ce côté, elle s'assura en toute hâte la rive gauche par des traités pareils, et après avoir fait taire la France et le Portugal, qui avaient des colonies voisines, par quelques concessions nécessaires, elle essaya de se faire donner une reconnaissance officielle de souveraineté. Le 10 avril 1884, le Sénat de Washington répondait à ses vœux et votait une résolution invitant le président de la République à reconnaître l'Association « comme pouvoir gouvernant le Congo » : ce qui fut fait deux jours après. C'était un grand succès. Le 23 avril, le gouvernement français, après avoir obtenu d'elle un droit de préférence, en cas de réalisation de son domaine, reconnaissait également ses droits; et, le 3 novembre, l'Allemagne l'appelait un « Etat ami ». A cette même date l'Allemagne, d'accord avec la France, invitait les représentants des puissances à se réunir à Berlin pour régler, par une entente internationale, la question africaine, et prévenir les conflits possibles; car on assistait alors à une véritable course des nations européennes à l'assaut du continent noir.

La Conférence de Berlin s'ouvrit le 15 novembre 1884 et clôtura ses travaux le 23 février de l'année suivante par la signature d'un acte général qui est resté célèbre. Au cours de cette réunion, l'*Association*, déjà reconnue par les Etats-Unis, la France et l'Allemagne, se fit de même reconnaître successivement par les quatorze puissances représentées. En même temps elle s'engageait, comme ces Etats eux-mêmes, dans le « bassin conventionnel du Congo », à respecter le principe de la liberté commerciale, à faire jouir les étrangers du même traitement que les nationaux, à protéger les populations indigènes, à veiller à l'amélioration de leur état moral et matériel, à interdire la tenue des marchés d'esclaves.

Le 30 avril, Léopold II, roi des Belges, est autorisé par la Chambre et le Sénat de Bruxelles à devenir le chef de l'Etat fondé en Afrique par l'*Association internationale*. C'est pourquoi, depuis lors, il est roi des Belges et « souverain » du Congo.

Le 1er juillet, sir Francis de Winton, qui a succédé à Stanley comme gouverneur, proclame à Banana la constitution de l'*Etat indépendant*, et le 1er août, S. M. Léopold II notifie aux puissances la fondation du nouvel Etat et son avènement à la souveraineté.

Parmi les spectateurs européens de ce grand mouvement, ce titre pris par le roi des Belges passa-t-il pour une fantaisie sans conséquence? Peut-être. En fait, jamais « souverain », ne mérita mieux ce nom, par l'activité que mit Léopold à organiser tous les services de son Etat, à le reconnaître, à en déterminer les limites, à l'administrer, à le faire valoir, à le défendre contre les compétitions qui ne tardèrent pas à surgir, à en assurer l'avenir.

Naturellement, pour réaliser cette conquête, Léopold a eu besoin de collaborateurs : l'un de ses grands mérites a été d'en trouver qui ont été dignes de lui. Ce sont, dans les négociations du début, des diplomates et des hommes politiques comme le baron de Lambermont, Banning, Bernaert, Woeste, Descamps, le comte d'Ursel; des publicistes comme A. P. Wauters; des administrateurs comme le colonel Strauch, Stanley, Francis de Winton, Camille Janssen, Wœngermé, baron Wahis, sans oublier, — car ils doivent être mentionnés au premier rang, — le colonel Thys et le baron van Eetvelde ; des explorateurs comme Cambier, Coquilhat, A. Delcommune, les frères Le Marinel, le capitaine Lemaire; des soldats comme le baron Dhanis, van Gèle, van Kerckhoven, Storms, Jacques, Descamps, Ponthier, Lothaire, Chaltin, Hanolet, Malfeyt... Et tant d'autres!

Mais au-dessus de ces intelligents et vaillants ouvriers d'une entreprise gigantesque apparaît constamment, et parfois dans les moindres détails, la puissante personnalité de celui qui en eut l'initiative, qui en connut les déboires, qui fit pour elle des sacrifices d'argent tels qu'ils épuisèrent presque, à un moment donné, dit-on, sa fortune privée, et qui, malgré tout, ne désespéra jamais du succès. C'est pourquoi un économiste célèbre a pu écrire : « Ce sera l'éternel honneur du roi Léopold d'avoir deviné l'avenir de cette partie du monde, de l'avoir préparé par d'immenses sacrifices, de ne s'être laissé envahir ni par la fatigue ni par le doute qu'eussent pu susciter chez un esprit moins ferme les lenteurs et les mécomptes des débuts. Il mérite par là d'être compté au rang des plus grands souverains de ce temps comme créateur d'empire [1]. »

II. — L'organisation de l'Etat.

C'est un empire, en effet, grand comme plus de quatre fois la France et quatre-vingts fois la Belgique [2].

[1] P. Leroy-Beaulieu, *De la colonisation des peuples modernes*, I, p. 204.

[2] Superficie de l'Etat : 2 350 000 kilomètres carrés. Population indigène, 30 000 000; européenne, 3000.

Comment est-il gouverné?

A la tête, le souverain, qui est absolu : tout part de lui, et vers lui tout revient. Il est le maître des hommes, il est le propriétaire des terres. Et de voir cette puissance surgir et se faire reconnaître, au début du vingtième siècle, par l'Europe et l'Amérique qui disent avoir horreur de l'autocratie, n'est pas une des moindres originalités de cette extraordinaire création.

Nul mieux que le roi Léopold ne peut répéter : « L'Etat, c'est moi. » Et il le fait, à la face du monde, avec une force et une autorité qui n'est assurément pas sans grandeur : « Mes droits sur le Congo sont sans partage; ils sont le produit de mes peines et de mes dépenses. » Et encore : « Le mode d'exercice de la puissance publique, au Congo, ne peut relever que de l'auteur de l'Etat; c'est lui qui dispose légalement, souverainement, et qui doit forcément continuer à disposer seul, dans l'intérêt de la Belgique, de tout ce qu'il a créé au Congo, jusqu'à ce que la Belgique, si elle le juge bon un jour, se mette d'accord avec lui pour entrer en jouissance du Congo de son vivant, ou le fasse conformément à ses dernières volontés, après sa mort [1]. »

Maître des terres, de tout ce qu'elles recèlent et de tout ce qu'elles portent, l'Etat est aussi maître des hommes : c'est pourquoi il leur impose une législation, il leur donne des chefs, il leur prescrit un habitat qu'ils ne doivent pas quitter définitivement sans autorisation, il oblige chaque noir adulte et valide à un travail, au profit de l'Etat.

Au-dessous du souverain, deux organes :

Le gouvernement central, à Bruxelles;

Le gouvernement local, à Boma.

Le premier se compose aujourd'hui de trois secrétaires généraux, un pour les affaires étrangères, un pour les finances et un pour l'intérieur, avec le service de la trésorerie générale et celui du contrôle.

A Boma, le gouverneur général est assisté d'un vice-gouverneur, d'un inspecteur d'Etat, d'un secrétaire général et de sept directeurs. Le territoire est réparti en districts, administrés par autant de commissaires, dont relèvent les chefs de zones européens et les chefs indigènes nommés par l'Etat. Le nombre des agents actuellement présents au Congo (1907) est de 1504 [2].

La force publique, d'abord composée de Zanzibarites, puis de Haoussas et de Yoroubas, reçut un commencement d'organisation

[1] Lettre du roi souverain aux secrétaires généraux, Bruxelles, 3 juin 1906.
[2] *Bulletin officiel*, mai 1907.

régulière à partir de 1886. Elle est aujourd'hui entièrement fournie par le pays, au moyen de levées annuelles et d'engagements volontaires. C'est une excellente troupe coloniale. Deux parts sont faites parmi les hommes que fournit la conscription : les uns servant dans la force publique, les autres étant employés à de grands travaux d'intérêt général, et d'abord aux voies de communication.

L'immense développement des cours d'eau navigables est une des caractéristiques de cette région, une de celles qui lui donnent son incomparable valeur. On n'a pas manqué de les mettre à profit : les vapeurs circulent aujourd'hui partout.

Stanley avait dit, dès le principe, que, sans un chemin de fer pour donner accès au Stanley-Pool et au cours supérieur du grand fleuve, « il ne donnerait pas un sou du Congo ». C'est que, en effet, après avoir fourni un cours de 4000 kilomètres, draîné un bassin de 3 800 000 kilomètres carrés d'étendue, reçu des affluents comme le Loukouga par où se déverse le Tanganyika, le Louapoula, émissaire des lacs Bangwélo et Mwéro, le Loumami, l'Arouwimi, l'Itimbiri, le Mongala, l'Oubangui, le Kassaï et nombre d'autres, le Congo s'étend dans une nappe immense, semée d'îles et dénommée le « Stanley-Pool », puis, s'étant ainsi reposé de sa longue course, comme pour rassembler ses forces, il se précipite avec violence dans une gorge profonde et descend à la mer par un gigantesque escalier de chutes et de rapides. Toute navigation y est impossible. C'est pourquoi une voie ferrée de Matadi au Pool était nécessaire. La direction de cette colossale entreprise fut confiée au capitaine Thys, qui, malgré d'énormes difficultés, l'a conduite à bonne fin : commencés en mars 1890, les travaux étaient achevés en 1898.

Le chemin de fer des Cataractes, d'une longueur d'environ 350 kilomètres, a coûté 65 millions. Grâce à ce beau travail, le voyage de Matadi à Dolo, en face de Brazzaville, s'effectue en deux jours, avec arrêt de nuit à Tumba.

La trouée vers le grand continent était faite.

L'établissement d'un réseau télégraphique, qui reliera peu à peu les points les plus importants, est commencé et se continue, malgré les difficultés spéciales que l'on rencontre en ce travail : les éléphants qui s'amusent à renverser les poteaux, les orages qui détruisent parfois d'importants tronçons, les incendies, sans compter les insectes, les oiseaux, les singes et même les hommes...

Tous ces travaux ont vivement frappé les indigènes. En voyant Stanley percer des routes et faire d'énormes terrassements, dont

le but leur échappait, ils le dénommèrent *Boula-Matari*, ce qui peut se traduire par *Tranche-Montagnes*. De Stanley, le nom est passé à l'administration et à l'Etat.

Cependant *Boula-Matari* ne fait pas que des routes. Son intérêt, à part la question d'humanité sur laquelle il partit, exige impérieusement que la population se maintienne et se développe : sans population indigène, en effet, il n'y a pas d'exploitation possible du domaine congolais.

Le service médical, modeste au début, a augmenté d'importance avec le développement progressif de la colonie. Aujourd'hui on trouve au Congo des hôpitaux, des lazarets, des instituts vaccinogènes, des laboratoires bien outillés, des dispensaires.

En dehors des guerres et des maladies, la persistance des coutumes barbares pourrait être une cause inquiétante de dépopulation. Le cannibalisme, les sacrifices humains, l'épreuve du poison pour trancher les litiges, sont choses aujourd'hui légalement défendues, et ces pratiques disparaissent graduellement autour des postes européens.

L'esclavage domestique est encore toléré, mais la traite est supprimée.

Si la polygamie, qui donne lieu à une abominable exploitation de la femme, n'est pas abolie, les mariages monogames ne sont pas, du moins, comme en certaines autres colonies, rendus à peu près impossibles par les exigences impraticables de la loi.

L'importation et la fabrication de l'alcool, en dehors de la région côtière, sont sévèrement défendues au Congo, et c'est là une des excellentes mesures prises par l'Etat indépendant pour mettre le Noir d'Afrique à l'abri de l'empoisonnement qui affaiblit et déshonore tant de « civilisés ».

Finalement, l'organisation judiciaire se développe avec l'Etat, des dispositions tutélaires préviennent ou répriment les abus trop faciles qui résultent de l'exploitation de l'homme par l'homme, et peu à peu les améliorations et perfectionnements viennent combler les lacunes ou remplacer les erreurs primitives.

Jusqu'ici, cependant, on n'a pas remarqué que l'Etat ait recherché autre chose que la raisonnable et décente utilisation du Noir congolais. Nous ne sommes plus, en effet, aux temps où le christianisme devait être proclamé comme base nécessaire de la civilisation.

Et néanmoins il n'y a vraiment pas de civilisation matérielle complète et durable, si elle n'a pour principe, dans le cœur même de l'homme, une civilisation morale. Or la civilisation morale ne peut exister, dans son ensemble, si elle n'a pour base une civili-

sation religieuse. Et la civilisation religieuse elle-même sera d'autant plus parfaite qu'elle réalisera davantage le type de la civilisation chrétienne.

Ces idées d'un autre âge ne paraissent pas avoir inspiré jusqu'ici, il faut en convenir, l'entreprise du Congo dans son développement progressif. Mais il serait injuste de dire qu'elles ont été complètement écartées du programme : conformément aux clauses de l'acte général de la Conférence de Berlin, les autorités congolaises se montrent disposées à « protéger et à favoriser, sans distinction de nationalités ni de cultes toutes les institutions et entreprises religieuses, scientifiques ou charitables créées et organisées en vue d'instruire les indigènes et de leur faire comprendre et apprécier les avantages de la civilisation ». (Acte gén. de Berlin, art. 6.)

Faisant écho à ces dispositions libérales, qui permettaient aux missions catholiques et protestantes de garder au Congo leurs positions et de les y développer, l'un des hommes qui ont le plus sérieusement contribué à la fondation de l'Etat, Emile Banning, écrivait : « L'histoire démontre que le christianisme possède une vertu particulière pour retirer de la barbarie des races incultes, et leur faire franchir rapidement les premières étapes de la civilisation [1]. »

Les premières missions catholiques du Congo avaient été fondées à l'embouchure du grand fleuve et au Kassaï par les Pères du Saint-Esprit, et au Tanganyika par les Pères Blancs, antérieurement à la fondation de l'Etat. Un bref du 11 mai 1888 confia d'abord aux Pères de Scheut-lèz-Bruxelles l'évangélisation de tout le territoire; puis, plus tard, vinrent les Pères Jésuites (1893), les Prémontrés (1898), les Pères du Sacré-Cœur (1897), les Rédemptoristes, les Trappistes, les missionnaires de Mill-Hill (Angleterre), sans compter de nombreuses congrégations de religieuses missionnaires.

En réalité, les missions catholiques du Congo, soutenues généreusement, en hommes et en argent, par les fidèles de Belgique, ont pris un développement magnifique : tout fait prévoir qu'il ne fera plus que s'accentuer. En 1907, on compte un total de plus de 350 missionnaires catholiques avec 61 postes fixes, 40 annexes, 834 fermes-chapelles et 112 449 chétiens et catéchumènes [2].

En même temps (1877) commençaient les missions protes-

[1] Emile Banning, *l'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles*, p. 148.

[2] *Bulletin officiel* (mai 1907), p. 238.

tantes. Toutes disposent de ressources énormes et entretiennent un nombreux personnel. Une notice publiée en 1905 accuse pour elles 211 missionnaires des deux sexes, plus les évangélistes et les catéchistes, 40 stations, 142 postes secondaires, 6521 communiants et 1470 catéchumènes.

Presque partout, l'enseignement a été laissé par l'Etat à la charge des missions. Le gouvernement tient cependant deux importantes colonies scolaires, pépinières d'employés, de contremaîtres et de sous-officiers.

III. — La mise en valeur.

L'entreprise du Congo, ainsi organisée, doit donner un rendement. Tout, en effet, concourt à ce but final : c'est une affaire, la plus grande affaire du siècle peut-être, la plus étonnante, la plus originale, et peut-être aussi la mieux réussie.

En le constatant, mon but n'est pas de déprécier l'œuvre, mais de la caractériser. Une « bonne affaire » peut être aussi une « bonne action », et nombre de grands industriels, commerçants ou propriétaires fonciers sont aussi de grands philanthropes, des patriotes clairvoyants et d'insignes bienfaiteurs de l'humanité. D'ailleurs n'est-il pas admis aujourd'hui que la colonisation doit être traitée en affaire? Avec une force et une sincérité parfaites, le fondateur de l'Etat l'a dit lui-même : « Ainsi se trouve perpétuée en leur faveur, — le Congo et la Belgique, — la possession des immenses et incalculables richesses que la Providence a accumulées dans le bassin du Congo. Je n'avais pas à donner à la souveraineté un aspect idéologique, mais à la fortifier dans sa réalité et à assigner des places distinctes aux soins à prodiguer aux intérêts politiques, et aux intérêts matériels, fonciers et miniers[1]. »

Avec la même indépendance, Léopold II a pu dire : « Le sentiment qui dicte l'emploi de ces ressources est à la fois patriotique et désintéressé[2]. » Dans le principe, toutes les responsabilités, comme toutes les charges de la fondation, lui ont été laissées. Il est parfaitement juste que le roi souverain soit rentré dans les énormes avances qu'il a dû faire. Mais ce n'est évidemment pas une pensée de lucre personnel qui l'a jamais animé : c'est là une de ces accusations odieuses que les adversaires du Congo n'ont pas manqué de faire retentir bien haut pour

[1] Lettre du roi-souverain aux secrétaires généraux (3 juin 1906).
[2] *Ibid.*

mieux frapper l'esprit public. Mauvais procédé, parce qu'il est malhonnête. Si donc l'Etat réalise des bénéfices dont l'importance est, en fait, reconnue, ces bénéfices vont à ses fonctionnaires d'abord, et à des travaux, des créations et des œuvres intéressant le Congo lui-même ou la patrie belge. Il était nécessaire de faire, avant tout, cette constatation.

Mais, cette constatation faite, comment le Congo, après avoir été occupé et organisé, a-t-il été mis en valeur?

De 1876 à 1885, les difficultés, les pertes, les échecs, les hésitations, les résistances, les compétitions, le tout, joint à l'affirmation initiale et souvent répétée qu'on ne marche que pour le progrès et la civilisation, donnent à l'entreprise un caractère incertain, précaire et plus ou moins utopique qui fait plutôt prendre en pitié, — le mot a été dit, — l'initiative du roi Léopold. On se l'explique cependant : ayant commencé cette affaire sans savoir où elle aboutirait, il faut, par amour-propre, aller jusqu'au bout...

Le 1er juillet 1885, après la conférence de Berlin qui avait reconnu l'*Association internationale*, sir Francis de Winton proclame à Banana la constitution de l'Etat indépendant du Congo. Le même jour, une ordonnance établit que « nul n'a le droit d'occuper, sans titre, des terres vacantes, ni de déposséder les indigènes des terres qu'ils occupent; les terres vacantes doivent être considérées comme appartenant à l'Etat ».

Disposition platonique qui passa inaperçue et contre laquelle personne ne protesta. D'ailleurs, à cette époque, les richesses du bassin central étaient insoupçonnées, et la difficulté extrême des communications avec la côte le rendait pratiquement inutilisable.

Seul, un article présentait quelque intérêt. Dans l'intérieur du continent, entre le Tanganyika et sur le cours du Congo, à Kasongo, à Riba-Riba, à Nyangwé et aux Falls, les Arabes étaient depuis longtemps solidement établis, formant comme une sorte de royaume sous l'autorité d'un swahili dont le nom de guerre était *Mtipoula* ou *Tipou-Tipou* (c'est-à-dire *le Dévastateur*). Ces musulmans, négriers acharnés, détenaient le commerce de l'ivoire, et, comme ils étaient originaires de Zanzibar, c'était par Zanzibar qu'ils l'écoulaient, d'où il passait à Bombay et à Liverpool.

Or, le 30 juillet 1889, on fit à Anvers, pour la première fois, une vente publique d'ivoire : l'Etat du Congo avait, moyennant une forte somme, engagé Tipou-Tipou à son service et l'avait nommé gouverneur des Falls, avec engagement de faire passer par la côte occidentale l'ivoire dont il pourrait disposer.

Liverpool s'émut, Zanzibar aussi. Et, pendant que de Belgique comme d'Angleterre, on ne parlait que de pénétration pacifique,

de liberté, de fraternité et toujours de civilisation, ceux qui vivaient alors à la côte orientale voyaient avec étonnement passer, sous la bienveillante protection du consul anglais, des caravanes chargées de poudre et de fusils pour la colonie musulmane du haut Congo. Tipou-Tipou, honnête et pratique, la main gauche tendue à l'Occident et la droite à l'Orient, recevait des deux côtés les présents de l'infidèle...

Cette situation, cependant, ne pouvait indéfiniment durer. En 1890, l'Angleterre et l'Allemagne se partagèrent la côte orientale, abandonnant Madagascar à la France, et les Arabes du haut Congo perdirent, dès lors, à Zanzibar, leur base politique : l'Angleterre, n'ayant plus d'intérêt à les soutenir, les abandonna, en ne leur laissant, comme souvenir, que leur stock de munitions de guerre, avec l'expression de ses vœux.

C'est alors que l'Etat indépendant, ne sentant plus l'Angleterre derrière la colonie arabe, put agir librement. A partir de cette époque, il travailla résolument à délivrer cette partie de l'Afrique centrale du fléau de l'Islam zanzibarite : œuvre pour laquelle il mérite la reconnaissance du monde civilisé. Mais, du même coup, l'Etat devenait possesseur de tout l'ivoire de son domaine, et bientôt le marché d'Anvers supplantait, pour cet article, celui de Liverpool.

Or, en même temps que se liquidait cette importante affaire, on commençait les travaux du chemin de fer des Cataractes, à Matadi. L'entreprise était tellement difficile que beaucoup ne crurent point à son succès; cependant, moins de dix ans plus tard, en 1896, le premier tronçon de Matadi à Tumba fut inauguré : le Congo avait sa porte de sortie!

Toutes les bonnes fortunes arrivaient à la fois. Avec les réserves d'ivoire qu'on avait découvertes et dont on avait maintenant le monopole, s'étaient révélées de grandes richesses en caoutchouc. Sur la suggestion de Coquilhat, un décret du 21 septembre 1881 vint aussitôt solliciter les agents de prendre « les mesures urgentes et nécessaires pour conserver à la disposition de l'Etat les produits domaniaux, notamment l'ivoire et le caoutchouc ». L'Etat entrait enfin dans la voie d'une exploitation lucrative : les rêves philanthropiques du commencement prenaient, du même coup, la forme précise qu'avait prévue Stanley et qui, décidément, devait donner un résultat positif en déterminant enfin des concours vainement attendus jusqu'alors. C'est ce qu'avait dit un ouvrier de la première heure, qui est aussi un psychologue : « Les Belges ne marcheront que convaincus par l'évidence de gros bénéfices [1]. »

[1] Paroles du colonel Thys. (A. Vermeersch, *la Question congolaise*, p. 81.)

Résumons.

Dès 1885, l'Etat avait déclaré terres vacantes et lui appartenant comme telles toutes les terres non occupées par des indigènes ou non possédées par des Européens.

En 1891, il déclare, en outre, que les produits trouvés ou à trouver sur ses terres, notamment l'ivoire et le caoutchouc, sont des produits domaniaux, donc lui appartenant.

A lui aussi toutes les mines, carrières ou richesses quelconques du sous-sol.

En d'autres termes, sauf les propriétés acquises par les non-indigènes et qui sont régies par les dispositions de l'*Act Torrens*, sauf les terres occupées par les indigènes qui leur sont laissées, mais qu'ils n'ont pas le droit d'aliéner sans autorisation du gouvernement, toute l'étendue du Congo, — 2 350 000 kilomètres carrés, — toutes les terres, tout ce qu'elles portent et tout ce qu'elles cachent, appartiennent en toute propriété à l'Etat ou, ce qui revient au même, au souverain de l'Etat. Celui-ci se trouve être ainsi le premier propriétaire foncier de l'univers et le plus grand peut-être que la terre ait jamais porté...

Que fait le souverain de ces « terres domaniales »?

Il a sur elles, on l'a déjà dit, un droit de propriété identique à celui d'un particulier[1]. Il peut les vendre, les donner, les louer, les faire exploiter en régie ou les exploiter directement.

Et c'est ce qu'il a fait.

Nous avons donc au Congo les catégories suivantes :

1° Les indigènes qui, sans les posséder à titre de propriétaires et sans pouvoir en être dépossédés, jouissent des terres occupées par eux, mais sans faculté de les vendre ou de les louer en dehors de l'intervention du gouvernement : bien plus, ils ne peuvent les abandonner pour aller se fixer ailleurs sans autorisation;

2° Les particuliers ou les sociétés qui, indigènes ou non indigènes, sont devenus propriétaires avec l'autorisation de l'Etat. Un nouveau décret (3 juin 1906) rend l'adjudication publique obligatoire pour les terres disponibles;

3° Les sociétés concessionnaires qui exploitent en régie, pour un nombre d'années déterminé, les terres qui leur ont été allouées (à noter ici que, dans la plupart d'entre elles, l'Etat s'est réservé la majorité des actions);

4° Le *domaine privé*, constitué par les terres domaniales dont le revenu est définitivement affecté aux dépenses publiques;

[1] A. Vermeersch, *ibid.*, p. 131.

5° Le *domaine de la Couronne* (289 375 kilomètres carrés), qui est attribué à une personne morale se confondant apparemment avec celle du souverain et dont les revenus sont employés à la création et à la dotation d'œuvres qu'il juge utiles au Congo, à la Belgique et à l'humanité. Cette fondation, qui a été vivement critiquée, provient, au contraire, d'une grande, noble, patriotique et très pratique pensée : c'est une fortune considérable mise entre les mains du souverain pour lui permettre de réaliser des projets qui, sans cela, ne pourraient l'être.

La terre ne vaut que par l'homme. Et c'est encore ce que n'a pas manqué de proclamer le roi souverain dans sa lettre du 16 juin 1897 aux agents de son empire : « Dans une contrée comme le Congo, écrit-il, la population native est à la base de la richesse propre du pays. » Et il ajoute : « C'est à assurer son libre épanouissement que doivent concourir les premiers efforts. »

Il était donc nécessaire d'amener la population à assurer la mise en valeur du Congo. On l'a fait en obligeant tout indigène adulte et valide à fournir pour l'Etat des prestations en travaux qui ne peuvent excéder au total une durée de quarante heures par mois (décret du 18 novembre 1903) : ces travaux sont d'ailleurs rémunérés. Les indigènes employés dans les stations, les missions et les entreprises privées jouissent d'une exemption qui s'étend encore à tous ceux qu'un blanc a régulièrement engagés à son service : l'employeur paie à leur place.

Ces dispositions légales donnent lieu à une perception d'impôts, — car c'en est une, — extrêmement variée, dont le taux en argent varie de 6 à 24 francs par an[1].

Tantôt l'impôt est fourni en corvées : portage, pagayage, coupe de bois, travaux de routes.

Tantôt en produits fabriqués : pain de manioc, croisettes de cuivre, etc.

Tantôt en produits naturels : arachides, caoutchouc, etc.

Tantôt en produits d'élevage : volailles, chèvres, porcs, ou en produits de chasse ou de pêche.

Ces produits sont eux-mêmes ramenés aux quarante heures par une estimation qui se fonde soit sur leur valeur marchande et le prix de la journée de travail, soit sur le temps présumé qu'il faut pour les obtenir.

Avec cet impôt, l'indigène n'a pas d'autre charge publique que la conscription. Seulement il faut convenir que, trop souvent, à

[1] Au Transvaal, l'impôt indigène est de 50 francs (en argent).

ses charges légales viennent s'ajouter les contraintes qui peuvent être imposées par les agents de l'Etat ou des compagnies, en certaines circonstances, comme pour un arrimage de marchandises, un accident à réparer et une course à faire, etc.; puis les corvées réclamées par ceux qui n'en ont pas le droit, puis les exagérations imposées par les percepteurs... Mais cela, c'est l'abus, et l'abus ne fait pas loi.

Deux questions intéressantes resteraient à faire :

1° Quel est, en numéraire, le rendement total de ce travail, libre ou forcé, de l'indigène congolais?

2° Et à qui vont les bénéfices réalisés?

Il est tout aussi difficile de répondre à l'une de ces questions qu'à l'autre.

D'après les comptes officiels, les recettes et les dépenses de l'Etat s'équilibrent actuellement aux environs de 37 millions de francs. Quant à celles des compagnies et des exploitations particulières, il n'est évidemment pas possible de les donner, même approximativement : il est de ces sociétés qui se sont ruinées, il en est d'autres, comme l'A. B. I. R. [1], dont les actions sont montées jusqu'à 25 000 francs, et qui ont fait au Congo d'énormes bénéfices.

Le P. Vermeersch estime à 20 pour 100 les dépenses utiles aux indigènes dans la répartition des dépenses totales [2]. Nous savons par ailleurs que le surplus des revenus du *Domaine national* est « affecté à des destinations d'utilité publique pour le Congo et la Belgique [3] ». C'est tout ce qu'on en peut dire [4].

[1] Anglo-Belgian-India-Rubber C°.

[2] A. Vermeersch, *les destinées du Congo belge*. Bruxelles, 1906.

[3] *Moniteur officiel*, p. 276 (1906).

[4] Au surplus, quelques lignes d'un récent article de M. Eugène Etienne, dans la *Dépêche coloniale*, donnent un bref et excellent résumé de la mise en valeur du Congo : « Je ne saurais trop recommander à nos coloniaux de France la lecture et l'étude du dernier rapport annuel qu'adresse au roi-souverain le triumvirat de fonctionnaires belges qui, sous sa haute direction, préside actuellement aux destinées de l'Etat indépendant. On y verra que le budget annuel de l'Etat pour 1907 s'élève en dépenses à 37 723 000 francs et en recettes à 37 739 000 francs, ce dernier chiffre se décomposant comme suit : produits du domaine et des impôts en nature, 16 millions 100 000 francs; droits de douane 6 350 000 francs; transports et produit d'arrangements avec des sociétés et divers 7 800 000 francs; produit du portefeuille 5 000 000 de francs. On y verra que le commerce général de l'Etat pour 1905, dernière statistique connue, a atteint le chiffre de 94 427 618 fr. 75 dont 68 millions 541 685 fr. 72 à l'exportation et 25 885 933 fr. 03 à l'importation. Sur ce dernier chiffre, la Belgique figure pour une part de 13 888 811 fr. 75; elle reçoit d'autre part

IV. — Les attaques ; la défense.

Tel est, dans son ensemble, l'État indépendant du Congo sa fondation, son organisation, sa mise en valeur ont assurément l'aspect d'une des créations les plus intéressantes, les plus complexes, les plus originales et les plus grandioses qui aient été réalisées dans le monde.

L'a-t-elle été aux applaudissements unanimes de tous ceux qui en ont été témoins?

C'eût été là une autre merveille au moins égale à la première.

Si donc l'œuvre du Congo a trouvé des admirateurs enthousiastes, elle a excité des critiques diverses, parfois discrètes, souvent passionnées, venant de tous les pays et de toutes les directions de l'opinion.

Dans les premières années, quand on n'y voyait qu'une entreprise d'ordre scientifique et humanitaire, un passe-temps royal, un sport intéressant mais ruineux, plusieurs, — surtout ceux qui recherchent avant tout les résultats pratiques, — regardaient, sceptiques et souriants, esquissaient une plaisanterie, et attendaient.

Mais un jour vint où les intérêts politiques, commerciaux et religieux s'émurent : ce fut le jour où le succès de l'entreprise ne parut plus une utopie...

Nous avons vu l'alliance, — inavouée et discrète, mais effective et passionnée, — des intérêts anglais de Zanzibar et des intérêts musulmans du haut Congo contre l'Association. C'est que Tipou-Tipou et ses coreligionnaires étant les sujets du sultan de Zanzibar, tout ce qu'ils gagnaient à l'intérieur du pays était gagné pour lui. Et comme l'Angleterre comptait bien, — ce qui est arrivé, — mettre la main sur le sultan de Zanzibar et du même coup sur ses colonies, en travaillant pour lui elle travaillait pour elle. Curieuse situation! Par philanthropie, l'Angleterre combattait alors la traite des esclaves, et par politique, elle la favorisait: sur les eaux de l'Océan Indien ses navires de guerre saisissaient tous les boutres négriers, — surtout s'ils battaient pavillon français; — mais en même temps qu'il enregistrait ces prises, le consul de S. M. B. approvisionnait les négriers de l'intérieur, non comme négriers, mais comme conquérants.

48 662 777 fr. 70 des produits exportés. On y verra encore que le nombre des compagnies belges établies au Congo, qui était de 6 en 1891 avec un capital de 34 millions environ, s'élève aujourd'hui à 57, avec un capital de 143 millions. Il existe, en outre, 28 sociétés étrangères, au capital total d'environ 40 millions. » (*Dépêche coloniale*, 18 juin 1907.)

Malheureusement, l'Allemagne vint un jour se mettre en travers, et force fut de lui faire sa part. L'Angleterre ne pouvant donc tout prendre, elle choisit la partie de l'Afrique orientale qui la rattachait au Soudan et à l'Egypte. Et c'est ainsi que la *British East Africa* ayant été constituée, la *Deutsch Ost Afrika* coupa ses communications avec le haut Congo, les Arabes du Manywéma se trouvèrent abandonnés à leurs seules forces, et, entraînés dans une lutte inévitable contre l'Etat indépendant, ils furent écrasés par le baron Dhanis et ses valeureux compagnons d'armes.

Mais si les Anglais de Zanzibar renonçaient à poursuivre leur plan de pénétration de ce côté désormais fermé, ceux du Cap et de la Rhodésia continuaient à faire à ceux d'Egypte et du Soudan des signes lointains par-dessus les grands espaces qui les séparaient. Plus on allait, moins indistincte apparaissait la réalisation du rêve grandiose de la ligne du Cap au Caire. Bientôt on apprit que, sur ce parcours, il y avait précisément un pays, — le Katanga, — dont les dépôts miniers de cuivre, de fer, d'étain, d'or et sans doute d'autres minéraux, avaient une valeur énorme. Mais ce pays, à l'est des Grands Lacs, était compris dans les limites de l'Etat indépendant!

De même, au nord, l'enclave de Lado n'était-elle pas prise sur le bassin du Nil et par conséquent sur un territoire qui se rattache au Soudan, par le Soudan à l'Egypte, et par l'Egypte à l'Angleterre?

Et l'Angleterre concluait qu'un remaniement politique des frontières de l'Etat indépendant serait peut-être désirable...

Au point de vue commercial, la question se posait aussi. Sans doute, nombre d'appels avaient été faits aux capitaux du monde entier et surtout aux capitaux anglais pour la réalisation du chemin de fer des Cataractes et pour l'exploitation du Congo. Les capitaux anglais s'étaient réservés. Car, avait-on pensé de l'autre côté de la Manche, si le chemin de fer ne réussit pas, ces capitaux seront saufs; et s'il réussit, le Congo nous restera toujours, en vertu de l'acte de Berlin qui sauvegarde de la façon la plus formelle la liberté du commerce de toutes les nations, et défend tout monopole « ou privilège d'aucune sorte en matière commerciale ».

Le chemin de fer des Cataractes se fit et donna au bassin du Congo la porte d'entrée et de sortie qui lui était nécessaire. En même temps la déclaration officielle, qui paraissait bien platonique alors, de sir Francis de Winton — un Anglais! — que « toutes les terres vacantes » appartenaient à l'Etat, entra dans

une voie d'exécution pratique que personne n'avait prévue. On peut la résumer ainsi :

1° Toutes les terres vacantes du bassin du Congo appartiennent à l'Etat indépendant.

2° Toutes les terres du bassin du Congo sont vacantes, à l'exception de celles acquises par quelques rares européens et dont on leur laisse la propriété, et de celles occupées par les indigènes et dont on leur laisse la jouissance (1885).

3° Les produits de ces terres, sol et sous-sol, tels que minéraux, ivoire, caoutchouc, etc., sont propriétés domaniales et appartiennent également à l'Etat, qui les exploitera directement ou les donnera en régie à des compagnies concessionnaires.

A ces déclarations, capitalistes de Londres et commerçants de Liverpool se frottent les yeux, tendent les oreilles, se demandant s'ils ont compris...

« Et la liberté commerciale?

— La liberté commerciale, répond l'Etat, elle est entière. Vous ne voyez pas?

— Non, car si nous saisissons bien, vous prenez tout... et vous nous laissez le reste?

— C'est exact, dit l'Etat, mais c'est juste. En effet, ce que je garde c'est ma propriété, qui est à moi et que j'ai le droit exclusif d'exploiter comme je l'entends. Vous, vous avez droit à la liberté « en matière commerciale ». C'est-à-dire, évidemment, que vous avez la liberté du *trafic* exclusivement, avec faculté illimitée pour chacun de vendre et d'acheter, d'importer et d'exporter des produits et des objets manufacturés. Pas de monopole!

— Exporter les produits manufacturés du Congo? Mais le Congo ne manufacture rien!

— Ce n'est pas notre affaire. Importez-en.

— Importer des produits manufacturés? Mais contre quoi les échanger, puisque les indigènes n'ont pas d'argent et qu'ils ne peuvent disposer d'aucun des produits du sol ou du sous-sol?

— Comment! répond l'Etat. Les indigènes gardent sur les terres qu'ils occupent tous les droits qu'ils avaient avant 1885.

— Oui, mais sur ces terres, il n'y a que les bananes, le manioc et les patates qu'ils mangent.

— De plus, par pure libéralité, nous avons laissé tout le long du fleuve une zone libre.

— C'est vrai; mais cette zone libre est déjà prise, et du reste, il n'y a là ni caoutchouc, ni ivoire, ni cuivre, ni or. Il n'y a que des moustiques et des mouches, avec la maladie du sommeil. »

Et la conversation continue entre Liverpool et Anvers...

Ce n'est pas tout. Dès 1877, la *Baptist Missionary Society* s'établissait au Congo, bientôt suivie par de nombreuses sociétés de missions protestantes, anglaises, américaines et suédoises : c'était pour elles un champ d'action et de conquêtes illimité. Le congrès de Berlin avait fortifié ces espérances, en assurant protection et faveur « sans distinction de nationalités ni de cultes à toutes les institutions et entreprises religieuses » du bassin conventionnel du Congo (Acte gén. art. 6).

C'était, avec la liberté commerciale, la liberté religieuse. Or, comme le commerce anglais, le prosélytisme protestant disposait de ressources matérielles telles qu'il pouvait se flatter d'écraser toutes les concurrences, en les paralysant.

C'est le contraire qui s'est produit. Après avoir regardé d'un œil un peu sceptique et un peu distrait leur roi s'engager dans « l'aventure du Congo », les catholiques belges ont bientôt compris qu'un grand devoir s'imposait à eux, et que, si la Providence leur ouvrait un continent, c'était pour y apporter la civilisation chrétienne. Et ils ont été magnifiques dans leur zèle, dans leur générosité, dans leurs libéralités, dans leur apostolat. Aussi, malgré les énormes moyens d'action dont ont disposé et disposent les missions protestantes, elles sont obligées de s'avouer aujourd'hui dépassées et vaincues, dans les résultats obtenus, par les missions catholiques.

Mais cette victoire de la « superstition » sur le « pur Evangile » a été pénible aux prédicants. En même temps, la plupart se faisaient mal à un régime de colonisation où ils ne retrouvaient ni la langue anglaise, ni les mœurs anglaises, ni les *stores* anglais, ni les procédés anglais. Enfin des récits, les uns vrais, les autres exagérés, les autres faux, de mauvais traitements, d'injustices, d'oppressions dont les indigènes et parfois même certains Européens étaient victimes de la part des agents de l'Etat, de la police, des miliciens, ou des sociétés concessionnaires, émurent la pitié des philanthropes, leurs amis, et fournirent une nouvelle base d'accusation. Cependant on peut dire que c'étaient là autant de voix criant dans le désert lorsque deux nouveaux adhérents, M. E. Morel, directeur de la *West African Mail*, et le Dr Guinness, fondèrent à Liverpool la *Congo Reform Association* qui lâcha comme un essaim de guêpes, harcelant depuis lors le Taureau congolais sans lui laisser aucun repos.

De Bruxelles, la *Fédération nationale de défense des intérêts belges à l'étranger*, à chaque attaque, répondait par des dénégations, des explications ou des éclaircissements toujours abondants, souvent victorieux.

Finalement, répondant à des désirs manifestés de divers côtés, le souverain, par décret du 23 juillet 1904, nomma une commission d'enquête composée de trois membres : un Belge, M. Edmond Janssens, avocat général à la Cour de Cassation; un Italien, M. le baron Nisco, président du tribunal de Boma; un Suisse, le docteur Ed. de Schumaker, conseiller d'Etat du canton de Lucerne.

L'année suivante (décembre 1905), la commission d'enquête déposait son rapport qui, après avoir été soumis à l'examen du gouverneur général, était publié et remis à une *Commission de réforme* composée de treize membres.

Peu après, divers décrets paraissaient au *Bulletin officiel* de l'Etat avec une lettre de Léopold II, qui les sanctionnait et définissait « son rôle, ses droits, ses intentions, ses volontés dernières, les droits des autres nations, en même temps que le rôle et les droits de la Belgique ».

Cette lettre fixa l'attention du monde. Avec une netteté, une précision, une hauteur de vues, une indépendance et une franchise d'allure vraiment royale, Léopold II répond brièvement mais fermement à toutes les attaques, à toutes les critiques, à toutes les revendications.

Sans retard les Chambres belges, saisies de la question de la reprise du Congo par la Belgique, se mirent d'accord sur le principe même. Une commission chargée d'examiner les conditions de cette entreprise fonctionne en ce moment, et tout fait espérer que cette question reviendra prochainement devant les Chambres. En attendant, la *Congo Reform Association* continue sa campagne et trouve de l'écho non seulement en Angleterre, mais encore aux Etats-Unis, sans compter en Belgique même et en bien d'autres pays.

A notre tour, avec la même indépendance d'esprit que nous avons essayé de montrer jusqu'ici, examinons les principaux griefs reprochés à l'Etat du Congo et aux institutions qui s'y rattachent.

V. — Examen des critiques faites a l'Etat du Congo.

Une première question se pose, question fondamentale : de quel droit Léopold II, roi des Belges, se trouve-t-il être aujourd'hui souverain d'un Etat artificiellement créé, composé de peuplades noires sans cohésion et dénommé par lui : *Etat indépendant du Congo?*

Quand le grand négrier Tipou-Tipou régnait en maître à

Nyangwé, et dominait tout le pays qui s'étend entre le Tanganyika et le Congo, le consulat anglais de Zanzibar ne faisait aucune difficulté de lui reconnaître, officieusement du moins, des droits de souveraineté. Supposons que les blancs se soient alors retirés, et que Tipou-Tipou, devenu libre de ses mouvements, ait soumis à son empire tout le pays qui forme en ce moment l'Etat indépendant, qu'il l'ait organisé, qu'il y soit devenu le maître, qu'il l'ait créé... Il en serait aujourd'hui, par lui ou par ses descendants, le souverain incontesté.

Ce que n'a fait ni Tipou-Tipou, ni aucun chef indigène, ni aucune collectivité, ni aucun Etat, Léopold II l'a fait. Et nulle puissance coloniale qui l'a précédé ou imité dans cette voie ne peut, ce semble, lui contester de bonne foi des droits qu'elle se donne si libéralement à elle-même.

Mais ces « droits » sont-ils des *droits?* Est-il juste, est-il utile, est-il vraiment profitable au progrès de l'humanité que des pays ou des peuples prétendus moins civilisés soient pris et gouvernés par des Etats ou des individus plus forts, mieux armés pour la lutte et d'une civilisation plus développée?

Dans une étude sérieuse sur le cas du Congo, le P. Vermeersch[1] et le P. Castelein[2] répondent l'un et l'autre à peu près dans le même sens à cette question essentielle. D'après le dernier, « Léopold II a fondé sa souveraineté en revendiquant *le premier, au nom de la charité internationale, vis-à-vis d'une population impuissante* à se tirer d'une barbarie et d'une anarchie séculaires, une *mission de salut public* dont le succès exigeait pareille souveraineté et trouvait en lui suffisante capacité[3] ».

Cette théorie repose, comme on le voit, sur l'universelle solidarité des hommes qui, si elle n'oblige pas les mieux doués à venir au secours des plus faibles et des plus malheureux, leur donne au moins le droit de leur prêter assistance, de les aider à se relever, de les défendre contre leurs ennemis, de les débarrasser de leurs oppresseurs, de les éclairer, de les instruire, de les « civiliser ».

Or, quand on examine la dégradation matérielle et morale des populations congolaises à la date de 1876, on ne peut nier qu'elle était alors assez profonde pour appeler une intervention de ce genre. Les vastes razzias d'esclaves pratiquées par les Arabes, avec souvent la connivence des chefs indigènes; chez nombre de tribus, les sacrifices humains et l'anthropophagie; les meurtres,

[1] A. Vermeersch, S. J., *la Question congolaise*. Bruxelles.
[2] A. Castelein, S. J., *l'Etat du Congo*, Bruxelles.
[3] *Ibid.*, p. 9.

les mutilations, les guerres, les destructions et les pillages; les empoisonnements légaux; l'exploitation éhontée de la femme et de l'enfant; un despotisme absolu, un fétichisme abrutissant, et surtout l'habitude devenue loi de ne tolérer chez personne aucune initiative capable de l'élever au-dessus du commun, de manière à maintenir chez tous une parfaite égalisation dans la misère : voilà autant de titres qui, dans le bassin du Congo, se réunissaient pour appeler un réformateur et un sauveur.

Dira-t-on : c'était l'affaire des missionnaires, semeurs de bonnes paroles aux pays barbares?

Sans doute. Mais il faut bien convenir que l'énormité de la tâche à accomplir dépassait singulièrement les moyens d'action dont les missionnaires disposent. Seul un pouvoir fort, puissant, vigoureux, entreprenant, pouvait avoir raison des esclavagistes, forcer les portes fermées de ce grand continent, lancer des vapeurs sur les fleuves et des chemins de fer sur les terres, organiser la force publique, la justice, le travail, l'épargne, faire régner la sécurité partout, et donner à l'homme du Congo la possibilité d'entrer dans le courant de la civilisation chrétienne.

Léopold II avait donc le droit d'entreprendre ce grand travail, et s'il l'a fait, il a vraiment bien mérité de l'humanité...

Mais l'a-t-il fait? Car *le droit* qui vient d'être exposé entraîne nécessairement un *devoir :* le devoir d'un tuteur vis-à-vis du pupille qu'il adopte et dont il doit prendre les intérêts matériels et moraux. *Boula-Matari* s'est établi tuteur du pauvre Congolais. Qu'a-t-il fait pour son éducation?

Il a commencé, répond-on à Liverpool et ailleurs, par lui prendre tout son bien : terres, sol, sous-sol et produits de l'un et de l'autre...

C'est vrai. Et il faut convenir que cette extraordinaire mainmise de *Boula-Matari* sur le domaine congolais ne laisse pas que d'être un peu déconcertante pour les esprits simples, qui n'arrivent pas à se figurer comment des tribus noires, occupant un pays depuis des siècles, n'en sont pas encore propriétaires et ne peuvent conséquemment disposer librement d'une parcelle de terre, la louer ou la vendre, mais que tous ces droits de propriété appartiennent sans conteste à *Boula-Matari*, qui vient de faire tout à coup son apparition dans le Congo...

J'avoue, en baissant la tête, que je suis un de ces esprits naïfs et obtus.

On me dit : vous avez contre vous les plus grands juristes, des avocats qui font autorité, des noms respectés dans les deux mondes... Je sais, et cela m'humilie profondément. Mais enfin je

ne comprends tout de même pas! Il me semble qu'une famille qui débarque sur une île inhabitée et inconnue possède toute cette île; si cette famille se multiplie et devient tribu, sa propriété s'étend avec elle; et si cette tribu se fractionne à son tour, l'île ne cesse pas d'être possédée légitimement par les fractions ainsi formées. Pourquoi n'en serait-il donc pas ainsi du continent africain et des tribus qui l'habitent?

— Mais les terres vacantes et sans maître?

— Précisément, y avait-il au Congo, avant 1885, des terres si parfaitement vacantes, qu'aucune tribu indigène ne fût fondée à les regarder au moins comme une réserve où, dans l'avenir, elle pourrait se développer librement? Les sommets des Alpes sont des terres vacantes. Sont-ils des terres sans maîtres? Et un chef noir de l'Afrique centrale pourrait-il venir s'en emparer sans exciter aucune protestation des gouvernements limitrophes ou même des touristes anglais?

Et, chose curieuse, quand les premiers Européens sont arrivés au Congo, ils ont commencé par faire avec les chefs indigènes des traités de cession de leurs pays, traités sur lesquels on s'est appuyé pour prouver aux diplomates réunis à Berlin qu'on avait des droits sur les pays ainsi cédés. Or, à peine l'acte de Berlin est-il signé, l'Etat proclame que les indigènes ne peuvent être réputés maîtres des terres, et que toutes lui appartiennent!

Faut-il donc condamner résolument cette doctrine de l'Etat du Congo et donner raison à la *Congo Reform Association?*

Je le crois sincèrement. Mais alors il faut du même coup condamner tout le système colonial européen : car l'Etat du Congo n'a fait, en se déclarant maître des terres, que suivre pour son compte la règle suivie en pareil cas par la France, l'Allemagne, l'Angleterre et toutes les puissances coloniales. Et il est parfaitement injuste, dès lors, de reprocher au seul Etat ou au seul souverain qui le représente ce qui est une doctrine universellement pratiquée par les autres.

Parlons franc. La « colonisation » a toujours été et reste actuellement encore un acte de force. Et, dans l'esprit public, chez les colonisateurs comme chez les colonisés, la force crée le droit. Au point de vue théorique, cette doctrine paraît abominable; mais, en fait, n'est-elle pas celle qui, partout et toujours, a prévalu, depuis que les hommes habitent la terre, qu'ils s'y rencontrent et qu'ils se la disputent?

La terre est, comme tout ce qu'elle donne, au plus fort. Et pendant que j'écris ces lignes, le souvenir me revient de ce chef africain que j'interrogeais un jour sur ce problème.

— A qui, lui demandais-je, appartient ici la terre?

— La terre? me répondit-il d'un air profondément étonné. Et l'eau? Et l'air? Et la lumière? Tout cela appartient à Dieu.

— Sans doute. Mais enfin, toi, qui es chef de ce pays, n'es-tu pas aussi le *maître* de la terre?

— Je suis le *maître* de la terre tant que je l'occupe, que je la travaille, que je la retiens, que je la réserve pour mes gens et que je puis la défendre contre les éléments, les bêtes ou les hommes. Mais la terre appartient à Dieu!

— Et à qui Dieu la donne, ajoutai-je.

— Oui, dit le vieux chef, qui me parut ce soir-là être un grand philosophe.

Maître de la terre par la conquête ou la libre cession, l'Etat colonisateur sera-t-il par là même libre de tout devoir vis-à-vis de ceux qui l'habitent et qu'il a d'une façon ou d'une autre subjugués?

Assurément non. Et c'est là que « l'acte de force » dont il vient d'être parlé trouve son correctif nécessaire.

D'abord, dans un pays comme le Congo, les indigènes ont un droit strict à garder les terres qu'ils occupent et qui, dans une large mesure, leur sont nécessaires ou utiles pour vivre et se développer. Or ce droit leur est reconnu et solennellement assuré. Sans doute on ne les reconnaît pas comme « propriétaires » pouvant disposer de leurs biens fonciers comme ils l'entendent; et l'on nous dit que cette mesure est prise dans leur intérêt même. Mais, si cette législation étonne, il faut encore reconnaître ici qu'elle n'est point spéciale au Congo indépendant, et, par conséquent, on ne peut la lui reprocher sans la reprocher en même temps aux autres puissances.

Des autres terres, dites vacantes, l'Etat tire parti pour son compte, et c'est là, ce semble, le grand reproche qu'ont à faire à l'Etat les négociants de Liverpool, visiblement soutenus par le gouvernement anglais. Ils demandent que tout le pays soit ouvert librement, non pas seulement au commerce, mais à l'exploitation, de telle sorte que l'Etat cessant d'être « propriétaire » du sol et de ses produits, les maisons de commerce, les sociétés coloniales, les particuliers s'établissent au Congo librement, y deviennent librement propriétaires, entrent librement en relations avec les indigènes, de manière à retirer à leur avantage les profits qu'en retire actuellement l'Etat.

Et, par la bouche du souverain, l'Etat répond :

Non. Mes droits sur le Congo sont sans partage, étant le produit de mes peines et de mes dépenses. Ce n'est pas pour vous que j'ai voulu travailler, que j'ai failli me ruiner, que depuis trente

ans je peine et risque tout pour mener à bien cette entreprise. J'ai fait tout cela pour le Congo même, et pour la Belgique... Pour développer le Congo, il fallait entreprendre des travaux énormes; pour faire ces travaux j'ai cherché dans le pays les ressources nécessaires, je les y ai trouvées, et j'assure leur maintien, sans pillage et sans gaspillage, par les mesures spéciales que j'ai prises en gardant et en exploitant toutes ces richesses à son profit et au profit de ceux qui collaborent avec moi. Car l'Etat qui n'a pu devenir un Etat qu'avec l'actif concours des blancs doit être utile aux deux races et faire à chacune sa juste part[1]...

L'exploitation de l'Inde est à l'Angleterre, et, de même, l'exploitation du Congo est au roi Léopold.

Mais ce souverain est un autocrate! Il a tous les pouvoirs! Il porte toutes les responsabilités sans admettre aucun contrôle!

« Dans un pays neuf, répond l'autocrate, surtout à certaines périodes de début, il faut un gouvernement libre d'arriver à des résolutions rapides... Au reste, on ne conçoit pas encore un parlement d'indigènes, et l'on ne voit guère mieux ce que le Congo aurait à gagner actuellement à être mis sous le régime d'institutions qui, même en Europe, n'arrivent pas à assurer la prompte marche des affaires[2]... »

La mode, il faut l'avouer, n'est pas à l' « autocratie ». Mais, expérience faite, la « polycratie » vaut-elle beaucoup mieux, surtout en matière coloniale? Il est un fait certain : c'est que l'Etat du Congo, sous la main de son « autocrate », est arrivé en peu d'années à un développement surprenant; il est sorti des plus bas-fonds de la barbarie et s'est organisé en colonie prospère; il se suffit largement à lui-même, il ne demande rien à personne, il fait bonne figure, à tous les points de vue, à côté de tous les Congos qui l'entourent, à côté de toutes les colonies similaires. Peut-on dire qu'il en serait de même si, dès le principe, le souverain avait eu à soumettre ses résolutions à des discussions, à des oppositions, à des débats plus ou moins éclairés, et, en tous cas, à des lenteurs et à des incertitudes d'exécution qui, ailleurs, ont tout paralysé?

Mais quoi! faut-il donc admettre que la colonisation n'est pas autre chose qu'une affaire et que, dans cette affaire, les intérêts matériels doivent dominer tout le reste?

Non, certes. Et c'est pourquoi, répond toujours le souverain, outre l'organisation administrative, judiciaire, militaire, scolaire, qui assure au pays et à la population la paix et la sécurité, outre

[1] Lettre aux secrétaires généraux, 3 juin 1906.
[2] *Ibid.*

le développement des Missions qui lui apportent, en toute liberté, l'inestimable bienfait de la civilisation chrétienne, outre les grands travaux qui mettent en relation désormais facile les différentes parties du Congo entre elles et le Congo avec le reste du monde, nous avons mis fin, sur nos territoires, à la traite des esclaves, nous avons broyé la déprimante domination des musulmans, nous avons empêché la propagation de l'alcool dans le haut fleuve, nous avons introduit le vaccin, nous combattons, — avec quelque succès déjà, — la terrible maladie du sommeil, nous songeons à la dotation d'œuvres philanthropiques ou religieuses, et si l'on nous indique quelques autres réformes ou mesures vraiment utiles et pratiques, nous sommes prêts à les entreprendre, grâce au Domaine de la Couronne et au Domaine National qui, précisément, ont ce but supérieur de pouvoir faire face à des fondations intéressant le Congo, avec les seules ressources du Congo...

Là encore, la réponse paraît bonne, basée sur des faits exacts, inattaquable. Une remarque, cependant, serait à faire à propos de la maladie du sommeil. Jusqu'en ces dernières années, ce terrible fléau s'était trouvé cantonné sur les côtes, en certains points spéciaux où sa virulence s'usait : ce sont les Européens qui, prenant à leur service des indigènes contaminés et les promenant à leur suite sur les grands chemins de l'intérieur, ont contaminé par eux toute l'Afrique équatoriale... C'est, du reste, ainsi que, d'ordinaire, marche la « civilisation ». Avec ses bienfaits, qui sont réels, elle a toujours apporté aux races primitives une large part de misères, en Océanie comme en Afrique, en Amérique comme en Océanie : la variole, la phtisie, la syphilis, l'alcoolisme... Mais, sous ce rapport, l'Etat du Congo n'est pas plus coupable que les autres Etats. Pour restreindre la force destructive de pareils fléaux, l'Etat du Congo a dû agir. Et, sans parler d'une prime de 200 000 francs pour celui qui trouvera le remède à cette effrayante maladie du sommeil, avec un crédit de 300 000 francs pour les études nécessaires à la victoire cherchée, il est vraiment touchant de trouver sous la plume du souverain ces belles paroles : « Si Dieu m'accorde cette grâce, je pourrai me présenter à son tribunal avec l'acquit d'une des plus grandes bonnes actions du siècle, et une légion d'êtres sauvés appelleront sur moi sa miséricorde[1]. »

Mais les « atrocités », les injustices, les spoliations, les abus de pouvoirs, les mauvais traitements, etc., qu'en est-il donc? S'ils

[1] Lettre aux secrétaires généraux, 3 juin 1906.

n'existent pas, comment se fait-il que tant de voix les crient au monde; et s'ils existent, comment les justifier?

Ecoutons encore la réponse du souverain : « Il y a eu des désordres; ils sont inséparables de toute œuvre humaine. Si l'on voulait relever seulement pendant un mois les actes délictueux qui se commettent, fût-ce en temps ordinaire, dans les grandes villes du monde et même dans les campagnes, on serait épouvanté des tableaux qu'on aurait sous les yeux. Il y a des crimes au Congo, beaucoup moins fréquents, en réalité, que ne le prétendent certains détracteurs, mais en trop grand nombre, comme le prouve la liste longue des peines prononcées[1]. »

L'aveu est sincère et il est juste. Il y a eu des crimes de commis au Congo, et des injustices, et des abus; il y en a encore. Mais où n'y en a-t-il pas, et de semblables, et peut-être de plus grands? Il y en a au Congo belge, au Congo français, dans l'Angola portugais, dans la Nigeria anglaise, au Cameroun allemand, dans toutes les colonies africaines, et ailleurs. Pour s'étonner et s'indigner de ces désordres, il faut vraiment ne pas connaître ce qu'est la colonisation. En fut-il donc autrement en Australie? Et dans l'Inde? Et dans l'Amérique du Nord? Et au Brésil? Et au Mexique?

Tout contact d'un peuple colonisateur, c'est-à-dire de force supérieure, avec un peuple colonisé, c'est-à-dire subjugué et, par conséquent, plus faible, amène des injustices et même des cruautés. Tout ce que les pouvoirs responsables ont le devoir de faire, — mais ce devoir est impérieux, — c'est de prendre sincèrement toutes les mesures capables, autant que les circonstances le permettent, de restreindre les abus, de les prévenir, de les surveiller, de les punir, d'en empêcher le retour. On l'a fait au Congo.

Du reste, il y a là cet avantage que l'intérêt matériel et l'intérêt moral sont intimement unis : si, en effet, les indigènes disparaissent par suite de mauvais traitements, d'exploitation tyrannique, de maladie ou de misère, le pays reste inexploitable. L'Afrique sans les Africains ne vaut rien pour l'Europe et l'Européen. Cet axiome économique, tous les colonisateurs ne l'ont pas toujours et partout compris; mais il n'a pas échappé à Léopold II. Accordons, si l'on veut, qu'il entend tirer des indigènes tout ce qu'ils peuvent raisonnablement fournir; mais ses intérêts, comme ses principes humanitaires et chrétiens, lui défendent d'aller au delà.

[1] Lettre aux secrétaires généraux, 3 juin 1906.

Convenons-en donc. En dépit des lois, des règlements, des instructions, des cris de la presse, il y aura bien encore des souffrances au Congo; il y en aura par le fait des mauvaises passions ou des inintelligences individuelles; il y en aura aussi par suite de systèmes défectueux mis en œuvre. Mais peu à peu, la situation s'améliorera, les indigènes prendront mieux conscience de leurs droits et de leurs devoirs, la propriété individuelle se constituera, le commerce libre se développera aussi, l'impôt pourra se payer en numéraire, l'Etat du Congo ressemblera à tous les Etats. Pour naître, pour vivre, pour se développer en sa première période d'enfance, il avait besoin d'un tuteur à la main ferme et sûre : au lieu de le plaindre, félicitons-le de l'avoir trouvé.

Il nous reste à parler des missions catholiques et des attaques dont elles ont été l'objet.

Ces attaques avaient, depuis quelques années, pris naissance dans les organes des missions protestantes et étaient naturellement passées de là dans les feuilles antireligieuses de Belgique et d'ailleurs. Personne ne les avait crues sérieuses. Aussi on ne fut pas peu surpris de les voir, un beau jour, consignées, aggravées et rendues pour ainsi dire officielles dans le rapport de la commission d'enquête, envoyée au Congo par le roi-souverain. Ces accusations parurent alors se présenter avec toutes les garanties d'impartialité, « puisque l'enquête, écrivaient les rapporteurs, fut non seulement publique, mais encore, dans toute la mesure du possible, contradictoire ».

Au Congo, la commission d'enquête trouva de tout : une œuvre grandiose, des abus à supprimer, des réformes à faire. Constatant en particulier que les missionnaires protestants s'élevaient violemment contre l'administration congolaise et que les missionnaires catholiques ne disaient presque jamais rien, elle crut faire taire les premiers en donnant à leur doyen, le Rév. Bentley, de grands éloges, et en jugeant du travail des seconds sur une visite superficielle à la seule mission des Pères jésuites de Kisantu, et vraisemblablement sur les rapports des missionnaires Baptistes et de quelques fonctionnaires hostiles. Ces appréciations injustes, erronées et visiblement partiales, ont grandement déconsidéré le travail de cette fameuse commission, et soulevé l'indignation des missionnaires catholiques et de leurs amis.

A la demande faite et réitérée d'une réparation officielle il a été répondu par de fréquents éloges des missions et des missionnaires, et enfin une convention signée le 26 juillet 1906 entre le Saint-Siège et l'Etat indépendant, « appréciant la part considé-

rable des missionnaires catholiques dans son œuvre civilisatrice de l'Afrique centrale », réglait leur situation d'une manière plus équitable qu'auparavant, en leur assurant une existence légale et certains avantages, avec des charges correspondantes.

Naturellement, la commission commence par déclarer que « les missionnaires de toutes les confessions... ont fait faire, en maint endroit, un pas considérable à la civilisation. » C'est le petit compliment ordinaire : il est obligatoire, et prépare mieux ce qui suit.

Ce qui suit, c'est que trop souvent, ces « efforts » et ces « dévouements ont été dépensés en vain ».

Heureusement il y a une exception ! « Dans la région des Cataractes où le Rév. Bentley est installé depuis vingt-cinq ans, dit le rapport, les indigènes ont fait de véritables progrès... » Ce Rév. Bentley, des missionnaires Baptistes anglais, a vraiment eu l'oreille de la commission, et celle-ci paraît avoir volontiers adopté ses propres appréciations, ainsi formulées dans une de ses lettres : « Les catholiques peuvent vivre à leur guise, pourvu qu'ils se confessent aux prêtres ; les nôtres ont défense de mentir, de voler, de vivre d'une manière immorale, de danser, de boire, mais eux (les catholiques) n'ont pas de ces restrictions. » (*The Missionary Herald of the Baptist Missionary Society*, n° de février 1903.) De pareilles énormités ne suffisent-elles pas à faire juger une cause ?

Au Congo, certaines missions ont à la fois des pupilles de l'Etat, orphelins ou abandonnés, qui leur sont confiés jusqu'à un certain âge, et des enfants libres venant des villages voisins : le rapport confond les uns et les autres, et reproche à ces missions de garder des enfants ou des jeunes gens qui n'étaient « nullement abandonnés, ni même orphelins ! » D'autres, fiancés dès l'âge de dix ans, suivant la coutume du pays, se sont plaints de ne pouvoir, aussi souvent qu'ils l'auraient voulu, voir leurs « femmes ». Cette plainte douloureuse paraît avoir particulièrement ému le cœur des vénérables commissaires... Peut-être se sont-ils rappelé leurs années de collège, où les rigueurs d'un règlement barbare ne leur permettaient pas non plus à eux-mêmes toutes les sorties désirées. Décidément, la jeunesse est partout la même !

Puis, vient une appréciation d'une création fort intéressante, particulière aux missionnaires du Congo : les fermes-chapelles. Les fermes-chapelles sont de petits postes établis dans les villages indigènes, par les soins d'une mission et avec l'autorisation des chefs, où un catéchiste réunit un groupe plus ou moins considé-

rable d'enfants et de jeunes gens, les instruit, et, entre temps, les fait travailler à des cultures, dont le produit leur appartient et qui contribue à entretenir la petite communauté. C'est, comme on le voit, un ingénieux moyen de répandre l'influence chrétienne, tout en habituant les indigènes au travail et en développant leur libre initiative : cette création méritait d'être mise en relief et largement encouragée. Eh bien! sur la foi d'informateurs mal renseignés, ou jaloux, ou hostiles, la commission a vu dans ces fermes-chapelles une exploitation destinée à enrichir les missions et les missionnaires par un travail gratuit!

Cette accusation saugrenue d'être des exploiteurs de leurs enfants a été particulièrement pénible aux missionnaires du Congo. On le comprend. Voilà des hommes qui ont tout quitté, patrie, famille, amis, situation, bien-être, qui ont voué leur vie à une œuvre de dévouement et de désintéressement, qui n'ont plus comme société que des noirs plus ou moins sauvages, qui s'exposent librement aux privations de la vie congolaise, aux maladies, aux infirmités, à la mort, qui n'attendent de tout cela ni traitement, ni avancement, ni distinction, ni honneurs, qui répondent simplement à l'appel de leur conscience, de leur foi, de leur vocation... Et tout à coup, des personnages haut placés viennent, après enquête, déclarer, dans un document officiel, que toute cette belle façade est pure hypocrisie et que, si les missionnaires catholiques travaillent et font travailler les indigènes, c'est apparemment pour s'enrichir de leurs sueurs!

Ce n'est pas tout. Depuis, la même commission d'enquête ayant relevé des abus et suggéré des réformes dans le système administratif, judiciaire, etc., les missionnaires catholiques ont été accusés d'avoir assisté impassibles à tous ces abus. En sorte que, au Congo, « l'Eglise ne trahit jamais plus ouvertement la mission qu'elle se donne et la morale de son fondateur [1] ».

Singulière prétention! Si les missionnaires catholiques se taisent sur les abus partiels, dont ils ne sont pas, du reste, toujours témoins dans les colonies où ils travaillent, on les dénonce comme infidèles à leur mission, et par conséquent inutiles et lâches, peut-être complices...

Mais si les mêmes missionnaires se permettent de signaler ceux des abus qu'ils constatent, c'est alors un bien autre refrain : les missionnaires sont des dénonciateurs et des instigateurs de troubles, des fanatiques dont l'influence est pernicieuse, des

[1] M. Cattier, *Etude sur la situation de l'Etat indépendant* (cité par le P. Vermeersch, dans *la Question congolaise*, p. 289).

hommes qui contrarient systématiquement le progrès, qui font échec aux pouvoirs publics, qui constituent, en un mot, un véritable danger pour la civilisation... N'est-ce pas pour avoir « parlé » que tombèrent au dix-huitième siècle, dans leurs magnifiques missions, les Jésuites, les Dominicains et les Franciscains, en Afrique et en Amérique?

Des abus, petits ou grands, nous l'avons dit et répété, il y en a dans toutes les colonies; et dans toutes les colonies ceux qui les commettent préfèrent n'avoir pas de témoins. Voilà, entre quelques autres, une des grandes raisons pour lesquelles les missionnaires auront toujours des ennemis.

Ceux-ci le savent. Mais l'œil fixé sur le but qu'ils poursuivent, ils vont, creusant péniblement leur sillon aux terres barbares, et jetant avec une confiance inlassable la divine semence dont ils ont les mains pleines. Leur journée faite, le Maître pour lequel ils ont travaillé les recevra.

Et cela leur suffit!

La conclusion de cette étude peut se résumer en quelques lignes.

Tel qu'il se présente à l'œil de l'observateur impartial, l'*Etat indépendant du Congo*, de 1876 à 1907, dans les conditions où il est né, où il s'est développé, où il s'est organisé, est une création puissante, qui n'avait pas encore eu sa pareille dans l'histoire.

Pour être juste, il faut la voir dans son ensemble, constater les résultats acquis et répondre à cette question : Oui ou non, le bassin du Congo, sous le régime de l'Etat, a-t-il progressé depuis trente ans, au point de vue matériel, moral, intellectuel, religieux et social? Y a-t-il espoir fondé qu'il progressera encore? Si, dans les moyens employés, il y eut parfois au Congo, COMME PARTOUT ET PEUT-ÊTRE MOINS QU'EN CERTAINS AUTRES PAYS, des fautes, des erreurs, des abus de pouvoir, des injustices, des crimes, peut-on espérer que l'expérience acquise, une organisation plus développée, un contrôle plus sévère, des réformes déjà faites et d'autres réformes en perspective, des circonstances différentes et un régime nouveau, rendront ces cas de plus en plus rares, et permettront aux Congolais d'être aussi heureux sous la domination belge que les Indous, par exemple, sous la domination anglaise?

A ces questions, la réponse n'est pas douteuse. Et c'est pourquoi, sans craindre d'être démentis, les secrétaires généraux ont pu écrire, dans leur rapport du 22 mai 1907 : « L'administration du Congo n'a pas été inférieure à sa tâche. La réalisation du programme qu'ont indiqué les actes de Berlin et de Bruxelles se

poursuit au territoire du Congo d'une manière qui supporte la comparaison avec les autres colonies africaines. Guerre à la traite et à l'esclavage; multiplication croissante des centres civilisateurs : postes de l'Etat, établissements de missions, factoreries de commerce, flottilles jetées sur le fleuve, sur les rivières, et sur tous les biefs navigables, construction et mise à l'étude de chemins de fer et de lignes télégraphiques, amélioration des conditions matérielles et morales des indigènes, grâce à l'interdiction du trafic des spiritueux sur les 19/20e du territoire, à la répression des coutumes barbares, à la réglementation du trafic des armes, à la propagation des mesures d'hygiène et de prophylaxie, à la vaccination et à l'atténuation des maux causés par la maladie du sommeil — organisation progressive des services administratifs, judiciaires, militaires; — ce sont les objectifs que l'Etat a assignés à sa politique à l'égard des populations indigènes et dont la poursuite contribue directement ou indirectement à leur régénération. »

Tout cela ne cesse pas d'être juste, parce que, la colonisation, profitant aux Congolais, profite également aux Européens qui s'en occupent. C'est pourquoi, finalement, il nous semble que le peuple belge et son roi peuvent et doivent, seuls, — puisque seuls ils l'ont fait jusqu'ici — continuer d'assurer au Congo l'organisation qui leur paraîtra le mieux répondre aux intérêts matériels et moraux dont ils ont la garde, et à la grande mission civilisatrice et chrétienne que la Providence leur a confiée.

Les philanthropes, les marchands et les politiciens peuvent continuer à donner leurs conseils. Un conseil est toujours bon. Mais si ces conseils deviennent des injonctions, on a le droit de se défier du désintéressement de ceux qui prétendent les imposer, et de passer outre. La Belgique a prouvé que, chez elle et au Congo, elle peut suffire à sa tâche, et qu'elle n'a besoin du concours de personne pour bien mériter de l'humanité, de la civilisation chrétienne et de la liberté.

† Alexandre Le Roy,
Ev. d'Alinda, Sup. gén. C. S. E.

[1] Rapport au roi souverain (*Bulletin officiel*, mai 1907, p. 239).

AUTOUR DU CONGRÈS D'AIX-LA-CHAPELLE

(1818)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Au mois de septembre 1818, il y avait plus de trois ans que les armées étrangères entrées victorieuses dans Paris à la fin de la période des Cent-Jours, campaient sur le territoire français. Quoique peu à peu leurs effectifs eussent été diminués, il restait encore en France à cette date cent cinquante mille hommes, Prussiens, Autrichiens et Russes. Onéreuse au Trésor public, cette occupation était cruellement humiliante pour le pays ; il n'en supportait le fardeau qu'en frémissant.

A peine constitué, le ministère Richelieu-Decazes avait entrepris d'y mettre un terme. Mais ses efforts et ceux de Louis XVIII étaient restés vains, entravés à la fois par les résistances de la Prusse, de l'Angleterre et de l'Autriche et par les intrigues des ultra-royalistes qui ne voulaient pas laisser au ministère qu'ils traitaient en ennemi les honneurs de la libération. Tout leur était bon pour la retarder. Ils alléguaient que la présence des alliés contenait seule les passions révolutionnaires, qu'elle était la garantie du repos public et que leur départ favoriserait le déchaînement de ces passions. Ce raisonnement était aussi celui des étrangers. Les banquiers Anglais et Allemands faisaient répandre que si la France était évacuée, ils vendraient les rentes françaises qu'ils possédaient et que tous leurs nationaux suivraient leur exemple. Le gouvernement royal répondait à ces craintes en présentant aux chambres une loi sur le recrutement, qui devait mettre à sa disposition, quand les alliés en seraient partis, plus de soldats que n'en exigeait la défense de l'ordre. Mais, il rencontrait devant lui, complices de l'étranger, les ultra-royalistes qui s'acharnaient à faire échec à cette loi.

La persévérance et l'habileté du ministère, activement secondé par le roi, allaient cependant avoir raison de leur opposition. D'autre part, l'influence du souverain russe, l'empereur Alexandre,

s'étant exercée sur ses alliés dans un sens favorable à la France, ils décidaient, au mois de juillet 1818, qu'un congrès se réunirait à Aix-la-Chapelle à la fin de septembre, afin d'examiner les demandes françaises et de se prononcer. A ce congrès devaient prendre part la Russie, l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse. La France y serait également représentée. En outre, les deux empereurs et le monarque prussien avaient déclaré qu'ils y assisteraient en personne. Louis XVIII, de son côté, avait désigné le duc de Richelieu, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, pour y soutenir les intérêts de son royaume.

Cette réunion diplomatique était à peine annoncée que, de toutes les parties de l'Europe, commençait un exode vers Aix-la-Chapelle. En dehors des souverains et de leurs plénipotentiaires, s'y rendaient ou se préparaient à s'y rendre des diplomates, des hommes d'Etat, des banquiers, beaucoup de femmes, et avec eux force pêcheurs en eau trouble, des artisans d'intrigues, des artistes lyriques, des marchands de toutes sortes. Tout ce monde qu'amenait à Aix l'espoir de tirer pied ou aile de ces grandes assises méritait que le gouvernement français ne négligeât rien pour savoir ce qui s'y ferait ou s'y dirait en dehors des délibérations officielles. A côté de la mission diplomatique, ayant à sa tête le duc de Richelieu, le ministère de la police organisa une escouade d'informateurs secrets, choisis avec soin dans son personnel. Il y adjoignit des hommes de bonne volonté, assez honorablement connus pour être admis dans les salons et dans les cercles diplomatiques. Ces émissaires devaient rendre compte jour par jour de ce qu'ils verraient et entendraient.

Grâce à eux, grâce à leurs rapports, nous pouvons reconstituer la chronique courante du congrès, entrer dans ses coulisses, pénétrer dans ses dessous et ressusciter les menus événements qui se déroulent en marge de la délibération solennelle où le duc de Richelieu se couvre de gloire en obtenant l'évacuation du territoire envahi et venge nos défaites en forçant les portes de la quadruple alliance pour y faire entrer son pays sur le pied de l'égalité. C'est de la petite histoire à côté de la grande. Mais, comme le plus souvent, elle met en scène les mêmes personnages que l'autre, il m'a paru qu'elle ne présentait pas un moindre intérêt et méritait d'y figurer, ne fût-ce qu'au titre de tableau de mœurs.

*
* *

Au commencement du siècle dernier plus encore qu'aujourd'hui, Aix-la-Chapelle était une ville de villégiature et de plaisirs. Sa

physionomie riante, ses sources thermales, la beauté des paysages qui l'environnent y attiraient tous les ans une foule élégante qui venait s'y soigner et s'y divertir. Après avoir longtemps vécu sous la domination impériale autrichienne, puis sous celle de la France, elle appartenait maintenant à la Prusse, en vertu de la décision du congrès de Vienne qui avait joint à ce royaume les provinces rhénanes. Ses habitants comme ceux de ces provinces n'avaient subi qu'à regret cette translation. Elle les unissait à un état pauvre, écrasé d'impôts, disposé à traiter comme des vaincus ces anciens sujets de Napoléon, les rendait tributaires d'un gouvernement absolu, les livrait à toutes les rigueurs d'un militarisme effréné et les exposait à voir leur sang couler le premier, si les hostilités éclataient entre la Prusse et la France. Trois années de despotisme prussien, loin de diminuer leur mécontentement, l'avaient accru. En 1818 comme en 1815, ils portaient avec une impatience à peine dissimulée le joug de leur nouveau maître, lequel leur faisait regretter celui de l'Autriche et même celui de l'empereur des Français.

Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, n'ignorait pas ces sentiments. Il en gardait rancune à ses sujets rhénans et lorsque, le 27 septembre, il arriva à Aix pour assister au congrès, il se présenta à eux bien plus comme un despote résolu à sévir que comme un père qui cherche à conquérir l'amour de ses enfants. En recevant les autorites locales, mécontent de la froideur avec laquelle la population l'avait accueilli, il leur fit entendre de dures paroles :

— Souvenez-vous que vous êtes Prussiens ou je vous en ferai souvenir.

Pour mieux témoigner de sa rigueur, il refusa les audiences qui lui étaient demandées. Son premier ministre, le comte de Hardenberg, suivit son exemple. Les officiers et les fonctionnaires qui avaient servi sous Napoléon furent enveloppés dans cette disgrâce, bien que, depuis trois ans, leur conduite eût été irréprochable. Un seul d'entre eux, le général baron Hallberg, organisateur de la Landwehr des provinces rhénanes, en fut excepté. Le roi lui envoya le grand cordon de l'ordre du Mérite. Il le refusa et, pour expliquer son refus, il écrivit directement au souverain : « Je ne veux point d'une faveur qui contrasterait avec l'oubli où on laisse mes compagnons d'armes. Je la refuse avec joie, car mon refus m'honorera aux yeux de mes concitoyens. » Irrité par cette lettre, le roi ordonna au comte de Solms-Laubach, président du gouvernement rhénan, de la renvoyer à son auteur accompagnée de reproches. Le comte de Solms manda le général

et s'acquitta de sa mission. Hallberg écouta sans répondre; mais, en se retirant, il annonça qu'il allait rendre public le blâme qu'il venait de recevoir.

— Y songez-vous? s'écria le comte de Solms. Il y a de quoi vous faire perdre à jamais les bonnes grâces du roi.

— Qu'à cela ne tienne, répliqua Hallberg. Le jour où l'on saura que j'ai perdu la faveur du roi, j'aurai celle de tous mes compatriotes.

On n'osa sévir contre lui ni lui refuser la permission qu'il demanda de quitter le service prussien. L'antipathie des Rhénans contre le roi de Prusse se manifesta dès le lendemain de son arrivée à Aix-la-Chapelle lorsqu'y entra l'empereur d'Autriche, François II, qu'accompagnait Metternich.

Avant que l'empereur d'Autriche arrivât, est-il dit dans un rapport, on avait parlé, parmi la bourgeoisie et le peuple, de dételer les chevaux de sa voiture et de la traîner jusqu'au palais de Sa Majesté. Ces dispositions parvinrent à la connaissance du roi de Prusse pour qui elles étaient d'autant plus insultantes qu'il n'avait pas reçu, à beaucoup près, le même accueil de ses nouveaux sujets. Pour en empêcher l'exécution, le roi alla très loin au-devant de l'empereur, le fit monter dans son propre carrosse et le conduisit ainsi jusqu'au logement qu'on lui avait préparé. Le peuple, qui s'était porté en foule vers la porte par laquelle l'empereur devait faire son entrée, se borna à faire entendre les plus vives acclamations en évitant d'y mêler le nom du roi. Deux jours après, le Conseil général ayant été admis auprès de l'empereur, on voulait lui dire dans le discours de présentation que si les habitants n'avaient pas donné à l'empereur d'autres témoignages des sentiments qu'ils lui portaient, cela tenait à des circonstances qui, d'ailleurs, ne changeaient rien à leur respectueuse affection pour Sa Majesté.

M. de Metternich empêcha qu'on prononçât ce discours; mais, il fit faire des remerciements aux chefs de la bourgeoisie en les assurant que l'empereur d'Autriche leur conserverait toujours une bienveillance particulière. Dans toutes les villes que Sa Majesté a parcourues pour venir ici et qui sont soumises à la domination prussienne, elle a trouvé le même empressement et le roi de Prusse a trouvé la même froideur qu'on lui a montrée à Aix.

Cette attitude de la population ne se démentit pas un seul jour. Elle causa même quelque embarras à l'empereur François qui, dès ce moment, se montra en public avec le roi de Prusse aussi peu qu'il put. Mais, ce qui s'était passé avec lui se renouvela le lendemain, 29 septembre, avec l'empereur Alexandre. Celui-ci arriva à neuf heures du soir, par une soirée claire et tiède. Une foule immense s'était portée au-devant de lui fort loin hors la ville. La garnison, composée d'un bataillon russe, d'un bataillon autrichien, de deux bataillons prussiens, d'un escadron de uhlans, était

sous les armes, complétée par deux batteries de canons. Devant l'hôtel où le tsar devait descendre, était rangée sa garde particulière à la formation de laquelle le roi de Prusse avait procédé, en ayant soin de choisir, pour la composer, des hommes de haute taille « ayant le type russe ». L'enthousiasme populaire ne se manifesta que pour Alexandre. Frédéric-Guillaume put constater, une fois de plus, « qu'il n'était pas aimé ».

Il est vrai qu'au même moment, le commerce d'Aix-la-Chapelle venait d'apprendre qu'il serait désormais soumis au même régime fiscal que les autres Etats prussiens : « Il est difficile de rien imaginer de plus oppressif et de plus arbitraire que cet amas de lois, imposé à un peuple qui croyait recouvrer ses anciens privilèges. » Le correspondant ministériel qui faisait cette remarque, se rappelant à propos que la Prusse, l'évacuation du territoire français une fois décidée, était résolue à demander au congrès de placer un corps d'observation sur sa frontière, ajoutait : « On conçoit très facilement pourquoi le roi de Prusse veut entretenir des forces considérables dans les provinces rhénanes ; il en a plus besoin contre ses propres sujets que contre la France. »

A la fin de septembre, les trois souverains étaient installés à Aix-la-Chapelle. Ils y avaient été précédés par les membres du congrès : le duc de Richelieu pour la France, avec les barons Mounier et de Rayneval comme adjoints ; le comte de Nesselrode et Capo d'Istria pour la Russie ; lord Castlereagh et le duc de Wellington pour l'Angleterre ; Metternich pour l'Autriche ; le comte de Hardenberg et le baron de Bernstorff pour la Prusse. L'opinion publique, dans chacun des pays représentés au congrès, avait ratifié ces choix sauf celui du second des diplomates prussiens. Le baron de Bernstorff, longtemps au service du Danemark, venait de passer au service de Frédéric-Guillaume. En le choisissant comme son délégué au congrès, ce prince avait humilié profondément la diplomatie de son royaume à qui « il semblait décerner un brevet d'incapacité ». Elle considérait comme injurieuse pour elle la présence d'un étranger parmi les négociateurs qu'avait désignés le roi.

Les rapports qui nous révèlent ces incidents nous donnent quelques détails relatifs aux autres plénipotentiaires. Le duc de Richelieu, avant d'arriver à Aix, s'est arrêté à Spa, afin de présenter ses hommages à la princesse d'Orange, sœur du tsar, qui y passe la belle saison avec son mari, héritier présomptif de la couronne des Pays-Bas. A Aix, il s'est logé avec le personnel de l'ambassade dans la rue Saint-Pierre, à côté de l'hôtel Palatin où descendent, pour la plupart, les gens de marque qui n'habitent

pas une maison particulière. Il a amené ses équipages qui sont les plus élégants et les plus luxueux du congrès. Lord Castlereagh n'a pas voulu venir seul. « Sa prétentieuse et énorme épouse est avec lui. » Lord Wellington s'est fait précéder par deux caisses d'argenterie, escortées d'un détachement de cavalerie anglaise. Lui-même a suivi, « en bottes, vêtu d'un habit bleu », sous lequel on le verra désormais, car il ne met son uniforme militaire que pour les revues, les galas et les solennités officielles. On est scandalisé par la conduite d'un de ses aides de camp qui vit à Aix « avec une femme galante de Paris, arrivée avec lui ».

En dehors des membres du congrès, la foule est immense et les personnages importants ne se comptent plus. « Toute l'Europe semble s'être donné rendez-vous à Aix. » Il n'est pas de gouvernement qui n'y ait envoyé « aux écoutes » ses hommes d'Etat les plus éminents, pas de pays qui n'y soit représenté. Il faut renoncer à publier la longue liste des arrivants qui se succèdent du commencement à la fin du congrès et qu'on peut rencontrer chaque jour au Casino, autour des tables de jeux, sur la Compesbad, « qui est à Aix-la-Chapelle ce que le boulevard de Gand est à Paris », dans les restaurants à la mode, au Panorama de Waterloo qui attire d'innombrables visiteurs et à la plupart des réunions mondaines.

Il y a là des princes médiatisés d'Allemagne, dépossédés de leurs minuscules Etats sous le règne de Napoléon et qui espèrent se les faire rendre; des envoyés de souverains, venus pour défendre des intérêts nationaux, si, les affaires de France réglées, le congrès s'avisait de s'occuper de celles des autres pays; des réclamants particuliers qui prétendent être indemnisés des pertes que leur a fait subir la guerre; des banquiers de tous pays : Rothschild, de Paris; Baring et Parish, de Londres; Delmas, de Berlin; Tankel, de Francfort, pour ne citer que les plus connus, attirés par l'imminence de l'emprunt que devra contracter la France pour s'acquitter envers les envahisseurs, et enfin quelques journalistes : Moreau de Commagny, rédacteur de la *Minerve*; Maiseau, rédacteur du *Journal de Paris*, correspondant du ministère de la police pour les renseignements d'ordre purement politique, un correspondant du *Times*.

Devant cette affluence et cette invasion d'un cosmopolitisme où des chevaliers d'industrie coudoient de braves gens, où les hommes les plus considérables sont exposés à frayer avec des espions et de très grandes dames avec des aventurières, la police prussienne organise, sous la direction du sieur Nesse « qu'on a vu à Paris en 1815 avec les alliés », un service secret de surveil-

lance, dont les agents reçoivent l'ordre de ne pas perdre de vue certains individus qu'elle soupçonne d'être des agents français. Mais, pour ses débuts, elle n'est pas heureuse. Elle cherche à séduire un garçon de bureau de la mission française, ancien valet de pied de Talleyrand. Ce brave homme prévient M. de Rayneval et des mesures sont prises aussitôt pour déjouer cette tentative à laquelle la police française réplique en tentant d'acheter l'huissier de M. de Hardenberg. « Cet homme coûte cher; mais, il nous sera d'une précieuse utilité, car c'est là que se réunissent le plus souvent les empereurs. »

Tandis que les bas-fonds s'agitent ainsi, sur les sommets, les souverains arrangent leur existence et prennent leurs habitudes. Ils s'accordent pour vivre simplement et en toute liberté. « Ils vont aux conférences à pied et en habit de ville. » Ils bannissent l'apparat et l'étiquette; ils seront de facile abord. Chez le tsar, les aides de camp Tchernischeff et Ojarowsky sont dispensés de porter l'uniforme pendant le jour. On les a surnommés « les hommes d'atours ».

En dehors des réunions officielles, l'empereur François, dont on attribue la vie retirée et la mélancolie aux malheurs de sa fille, l'ex-impératrice Marie-Louise, passe son temps à jouer du violon. Le plus souvent, accompagné d'un chambellan et d'un seul domestique, il se rend à cheval au bosquet Pauline. Il y a là une pyramide en granit érigée en 1811 pour perpétuer le souvenir des bienfaits répandus dans la ville d'Aix par la princesse Borghèse durant le séjour qu'elle y fit en 1809. L'empereur s'assied sur le piédestal du monument, cause ou lit. Quelquefois, il pousse un peu plus loin, jusqu'à un couvent de trappistes où habitent six moines avec lesquels il se plaît à s'entretenir.

Le roi de Prusse partage ses loisirs entre la princesse de la Tour et Taxis et une M[me] de Sainte-Luce, personne assez mystérieuse dont le salon a la réputation d'un tripot. Entre temps, il fait parader ses soldats et morigène ses fils. Le plus jeune est mis aux arrêts pour une peccadille et sa grâce sollicitée par ses frères leur est durement refusée.

L'empereur de Russie s'est fait une vie moins vide et moins sévère. Il travaille tous les jours jusqu'à deux heures et quelquefois le soir; il va peu au spectacle, étant sourd d'une oreille. En revanche, il reçoit beaucoup de dames, fait souvent des visites, dont quelques-unes piquent la curiosité. Un rapport signale ses assiduités chez un tailleur « où est descendue une dame que personne ne connaît ». Fréquemment aussi, il se rend à Spa pour voir sa sœur, la princesse d'Orange. Une des lettres

qui sont sous nos yeux résume railleusement comme suit la manière de vivre des trois souverains : « Il y a eu grand dîner chez le roi de Prusse; il a été assez cordial. A quatre heures, les souverains sont rentrés chez eux, l'empereur François pour faire un quatuor de violon, Alexandre un duo et le roi, rien. »

Le 4 octobre, la municipalité d'Aix-la-Chapelle, pour célébrer leur présence, leur offre un bal au Casino, où, pour la première fois, se trouve réunie autour d'eux la brillante cohue attirée par le congrès.

Le local qui, l'hiver. sert de redoute et où sont maintenant ouverts les jeux de hasard, dit un rapport, se compose d'un grand salon central et de quatre pièces contiguës. Mais, malgré la foule, ces dernières étaient à peu près désertes; on voulait voir les monarques qui ne sortaient guère du salon principal; tout le monde y était presque réuni sur deux colonnes entre lesquelles on n'avait laissé que l'espace nécessaire pour danser ou plutôt pour marcher des polonaises.

Cette espèce de promenades mesurées, ayant quelque chose de grave et de solennel qui les appropriait aux personnages et aux costumes, a obtenu la préférence sur les autres danses; on n'a coupé les polonaises que par des repos et un quadrille de la bourgeoisie, que les souverains ont désiré voir danser.

Parmi les cavaliers du quadrille, on distinguait M. de Guayta, bourgmestre, et le général Maison qu'on appelle ici le maître d'hôtel de M. de Richelieu.

L'empereur et le roi ont presque constamment figuré dans les polonaises, l'empereur avec lady Castlereagh, la duchesse de Kent, une miss ou mistress Harvey, parente du colonel Harvey, aide de camp de lord Wellington ainsi qu'avec quelques princesses allemandes et autres personnes de haute distinction.

Le duc de Kent, récemment arrivé, lord Castlereagh, le duc de Wellington, les principaux officiers russes et prussiens ont également dansé tour à tour avec la plupart des mêmes femmes et surtout avec l'énorme lady Castlereagh. Personne, je crois, ne s'est avisé de la négliger. Milady était d'autant plus colossale, que ses cheveux, parsemés de diamants, étaient surmontés de trois plumes blanches s'élevant perpendiculairement vers le ciel.

Je n'ai pas remarqué que les souverains se soient particulièrement attachés à aucune femme; il est vrai qu'il y en avait infiniment peu de séduisantes.

Leurs Majestés se sont retirées vers neuf heures et demie et tous les grands personnages les ont imitées, car la fête était extrêmement mal ordonnée. On était continuellement coudoyé, meurtri, emporté par un torrent brutal de hussards, d'éperons, de sabres, de shakos, et le buffet, article si essentiel en Allemagne, était exécrable.

Nous avons reproduit à dessein cette description, parce qu'elle nous dispense d'en donner d'autres, toutes les fêtes qui suivirent ayant ressemblé à celle-ci.

*
* *

Parmi les personnes dont les agents signalent la présence à Aix-la-Chapelle, se trouve Mme de Vitrolles, la femme de l'ancien ministre d'Etat de Louis XVIII. Dès qu'elle a su que l'empereur de Russie y était attendu, elle s'est empressée de venir, chargée par son mari d'une mission qu'il n'a pas osé remplir lui-même. Mme de Vitrolles, à défaut de lui, est chaperonnée par un M. Ruggieri qui fut préfet de Maestricht quand la Hollande était sous la domination française. « Elle n'est presque jamais chez elle », dit un rapport. Le fait est que, du matin au soir, elle court la ville, allant tour à tour chez Hardenberg, chez Metternich, chez Wellington, recevant parfois celui-ci, disant à tous qu'elle veut voir l'empereur Alexandre et qu'elle est à Aix pour obtenir une audience. Un des agents se fait présenter à elle comme marchand de curiosités et, dès ce moment, surveillée à son insu, elle est continuellement filée.

Pour comprendre l'objet des démarches qu'elle se proposait, il faut se rappeler en quelles circonstances Vitrolles avait été disgracié l'année précédente. A cette époque, toujours en possession des fonctions de ministre d'Etat qu'il exerçait depuis 1815, il appartenait à la coterie du comte d'Artois et s'était formellement déclaré l'ennemi du cabinet Richelieu-Decazes. Il faisait à ce cabinet et surtout au ministre de la police, favori du roi, une guerre au couteau. Louis XVIII, en souvenir d'anciens services, et par égard pour son frère qui aimait Vitrolles, avait épargné jusque-là, bien qu'il n'ignorât pas ses intrigues, ce sujet brouillon et révolté, dont son indulgence semblait accroître l'audace. Elle se manifesta par un acte quasi criminel, dont il a vainement essayé la justification dans ses Mémoires, où il nous révèle que le comte d'Artois s'était fait son complice.

C'était le moment où le cabinet Richelieu-Decazes, activement secondé par le roi, s'efforçait d'obtenir des puissances alliées l'évacuation du territoire français que leurs troupes, cent cinquante mille hommes, occupaient encore. Cette négociation, dont l'issue était impatiemment attendue, touchait au succès. La réunion d'un congrès était décidée en principe et la libération du pays semblait prochaine. Le ministère que la coterie du comte d'Artois poursuivait de sa haine devait puiser dans cet événement une force nouvelle autant vis-à-vis de la France que vis-à-vis du roi. Afin de lui en ôter le profit, la coterie résolut d'entraver ses efforts. Vitrolles fut l'exécuteur de ces méchants desseins. A l'instigation du comte d'Artois, il rédigea un mémoire destiné aux

puissances. Après avoir décrit sous des couleurs trompeuses et alarmantes, l'état de la France livrée à des ministres indignes de la confiance de leur maître, il s'attachait à prouver aux souverains alliés que loin de procéder à l'évacuation, ils devaient la retarder, « continuer à protéger le roi, même malgré lui », et l'aider à imposer au pays un ministère sincèrement royaliste.

Cette note fut envoyée à Londres, à Vienne et à Saint-Pétersbourg. Mais les calomnies et les violences qu'elle contenait produisirent un effet tout contraire à celui que ses auteurs en avaient espéré. Non seulement elle ne fut pas prise au sérieux par les cabinets, mais ils la blâmèrent comme une mauvaise action. Lorsqu'elle y parvint à la connaissance du roi, il en fut indigné et quand il sut qu'elle était l'œuvre de Vitrolles, il le destitua de ses fonctions de ministre d'Etat.

Vitrolles n'avait pas prévu ce dénouement. Attribuant sa disgrâce à Decazes, il ne décolérait pas depuis et, en attendant fiévreusement l'occasion de se venger, il se répandait en propos acrimonieux contre le roi et contre ses ministres. Au mois de juillet 1818, un rapport secret l'accuse formellement d'avoir dit « que le roi est un exécrable jacobin; qu'on le verra bientôt, après avoir proscrit tous ceux qui l'ont servi avec fidélité, se promener dans les rues de la capitale, coiffé du bonnet rouge; que les ministres sont d'infâmes brigands qui ont attelé six chevaux au char révolutionnaire afin de rétablir plus vite le régime de 1793. » Le même rapport lui attribue, ainsi qu'à ses amis, parmi lesquels on compte Chateaubriand, l'intention de s'unir, lors des élections prochaines, aux révolutionnaires afin de hâter la chute du gouvernement qu'ils espèrent remplacer par des hommes de leur choix.

Il est probable que l'agent qui dénonce ces projets et répète ces propos les a exagérés et dénaturés. Ils n'en répondent pas moins à ce qu'on sait de l'état d'âme de Vitrolles à cette époque, de ses attaques sourdes contre le ministère et surtout contre Decazes. En tous cas, il est certain que le congrès d'Aix-la-Chapelle lui avait paru un bon terrain pour exercer sa vengeance. Les souverains alliés allaient s'y réunir. C'était une occasion propice pour remettre sous leurs yeux le fameux mémoire de l'année précédente et pour en justifier les conclusions en leur dénonçant à nouveau les lamentables effets de l'influence que Decazes exerçait sur le roi. La présence de Mme de Vitrolles à Aix-la-Chapelle marque la reprise des hostilités. Elle est venue afin de tâter le terrain et de préparer les voies à son mari qui, sans doute, n'attend qu'un signe d'elle pour accourir à la rescousse.

Elle était à son poste de combat depuis quelques jours lorsque,

le 29 septembre, arriva l'empereur Alexandre et, à sa suite, le général de Jomini, son aide de camp qui, de Paris où il était en congé, venait reprendre son service. Jomini était lié d'amitié avec Vitrolles sans partager, d'ailleurs, ses opinions. Au moment où il quittait la capitale, celui-ci lui avait confié une lettre pour sa femme qu'il croyait encore à Spa où le général se proposait de s'arrêter et à laquelle il le signalait comme pouvant lui être utile pour obtenir une audience de l'empereur. Jomini, ayant appris à Liège qu'Alexandre était en route pour Aix-la-Chapelle, renonça au voyage de Spa et y expédia, poste restante, la lettre dont il était chargé pour Mme de Vitrolles.

L'agent secret dont le rapport nous fournit ces détails ne dit pas l'origine de ses relations avec Jomini ; mais, il en présente de piquantes preuves.

A peine M. de Jomini fut-il à Aix-la-Chapelle, écrit-il, qu'il apprit que Mme de Vitrolles s'y trouvait également ; il se rendit chez elle, la prévint de tout et me le raconta en la quittant. Comme je savais qu'elle avait écrit à son mari de lui envoyer ses grands atours, j'ai pensé que la lettre confiée au général de Jomini contenait des instructions qui dévoileraient les nouveaux projets des ultra, projets sans doute peu timides, puisque M. de Vitrolles a exprimé au général l'opinion que lutter dans l'intérêt véritable de son pays contre l'aveuglement du chef du gouvernement, ce n'était point conspirer. Sachant la facilité avec laquelle on délivre dans les Pays-Bas les lettres adressées poste restante, j'ai envoyé à Spa un homme intelligent. Pour ne point perdre de temps à lui faire obtenir un passe-port, je lui ai indiqué des chemins de traverse qui l'ont conduit promptement et sans accident. Mais, j'ai le chagrin de vous annoncer que cette tentative n'a point réussi. Mme de Vitrolles n'avait pas encore fait réclamer la lettre, mais elle avait depuis longtemps écrit au directeur de la poste de Spa pour l'inviter à ne jamais confier ses lettres qu'à elle-même ou sur un mot de sa main.

Il est fâcheux aussi que le général, se moquant de M. et de Mme de Vitrolles dès les premiers mots de politique qu'ils proférèrent, ne leur ait pas donné le temps et leur ait d'ailleurs, sans doute, ôté l'envie de se développer. Au reste, M. de Jomini m'a dit qu'il ne ferait rien de particulier pour Mme de Vitrolles ; que s'il était de service et qu'elle se présentât, il se bornerait, comme pour toute autre personne, à inscrire son nom et à prendre les ordres de l'empereur. Je crois d'autant plus volontiers à cette disposition, qu'il est très affecté des reproches qu'il vient d'essuyer de son maître, à l'occasion d'un éloge qu'il a fait imprimer de ses ouvrages de tactique et dans lequel on parle avec quelque mépris des théories militaires autrichiennes. L'empereur Alexandre est d'ailleurs, dans l'opinion de M. de Jomini, le dernier souverain auprès duquel puissent réussir les ultras, dont il se moque souvent.

Des rapports ultérieurs nous montrent Mme de Vitrolles aigrie

par la colère, par son impuissance à intéresser les souverains à la cause qu'elle défend. Elle déclare à Jomini que « Louis XVIII est en état d'imbécillité et que ses fers sont tellement rivés par Decazes qu'il n'a même plus la possibilité d'implorer le secours des monarques alliés ». Mais, elle l'implorera pour lui. Elle prétend que le libéralisme dont s'inspire le gouvernement déplaît à la majorité des Français. Ils désirent le retour à une « féodalité paternelle ». Les paysans, à l'en croire, regrettent le régime féodal. Elle en prend à témoin ceux du village de Vitrolles. En un mot, elle s'est faite l'avocat de l'ultra-royalisme, poussant si loin la haine contre les modérés et contre le roi qui les soutient qu'elle ne craint pas de le menacer d'un rival.

— Louis XVII est vivant, dit-elle à Jomini, et mon mari sait fort bien où il est.

Ces extravagances déconcertent le général.

— Je la regarde comme une folle, confie-t-il à l'agent.

C'est aussi l'opinion des diplomates réunis à Aix-la-Chapelle : Hardenberg, Wellington, Nesselrode, le prince Wolkonsky, le confident d'Alexandre. C'est de même celle des souverains. Le monarque prussien que Mme de Vitrolles rencontre chez Mme de Sainte-Luce lui bat si froid qu'elle en est tout intimidée et n'ose lui exposer ses idées. Elle écrit à Alexandre qui ne répond pas et Jomini qu'elle prie d'intervenir se dérobe au moment même où, pour se le rendre favorable, elle songe à acheter, afin de la lui offrir, une tabatière enrichie de brillants, projet magnifique auquel elle ne donne pas suite. De guerre lasse, elle prie un des secrétaires du duc de Richelieu, Georges de Caraman, de venir lui parler.

— J'ai désiré vous voir, lui dit-elle, pour vous entretenir de la ruine de la France que je regarde comme prochaine et inévitable. Le roi est évidemment tombé en enfance et tel est le malheur de son état qu'il est incapable de rien faire pour s'en relever. Ainsi, tout est entre les mains de quelques ministres qui trahissent à la fois le monarque et le pays. Je n'ai jamais douté de la noblesse des sentiments de M. de Richelieu; mais, il est trompé et je voudrais le désabuser. J'ai apporté ici des écrits et des documents et je désirerais qu'il me permît de les lui communiquer.

Caraman, étonné de cette singulière confidence, répond à Mme de Vitrolles qu'elle s'est très mal adressée pour le message qu'elle veut envoyer à M. de Richelieu, qu'il ne s'en chargerait certainement pas.

— Il connaît bien, ajoute-t-il, les intrigants qui travaillent à la ruine de la France; mais, nous nous occupons de rendre leurs efforts impuissants.

Il quitte alors Mme de Vitrolles et, dès le soir même, elle reçoit de Richelieu un billet par lequel le ministre la prie de ne point se présenter chez lui pour éviter le désagrément de se voir refuser la porte. Finalement, elle part le 8 octobre, furieuse de l'échec de ses tentatives et on n'entend plus parler d'elle.

Mme de Vitrolles n'est pas la seule femme dont la présence à Aix fournit un aliment aux entretiens de salon. Au moment où le congrès allait s'ouvrir, Mme Récamier s'y trouvait depuis un mois, logée au même hôtel que le prince Auguste de Prusse. On a constaté que, durant ce séjour, ils ont vécu dans l'intimité la plus étroite et, naturellement, on en a beaucoup jasé. A en croire des propos probablement calomnieux, ils se sont donnés l'un à l'autre. On raconte même que le prince a déposé dans les mains de son amie une promesse de mariage et que, fort des droits qu'il tient d'un engagement réciproque, il l'a priée de partir avant l'arrivée des souverains. Il ne veut pas qu'elle se rencontre avec le roi de Prusse dont il est jaloux et redoute les assiduités auprès d'elle. Elle a obéi. Le jour de son départ, elle a reçu pour prix de sa docilité, un cachemire de 15.000 francs.

La société qui se réunissait chez elle se retrouve alors chez Mme Sophie Gay dont le mari était, sous l'Empire, receveur général du département de la Roerh, et qui a continué à résider à Aix-la-Chapelle. La réputation littéraire et mondaine de cette charmante femme ne constitue pas l'unique attrait de sa maison. On y est attiré aussi par l'esprit, la grâce et les talents naissants de sa fille, celle qui épousera, quelques années plus tard, Emile de Girardin. Delphine Gay n'a pas encore quinze ans. Mais, dans l'adolescente qu'elle est encore, on devine déjà la suggestive créature qu'elle sera demain. Ces dames reçoivent tout ce qui compte dans la société cosmopolite réunie à Aix-la-Chapelle; elles sont reçues partout; on les voit à toutes les fêtes. C'est à une redoute que l'empereur Alexandre, frappé par la beauté de Delphine, s'informe d'elle et se la fait présenter.

L'illustre chanteuse italienne Catalani venue à Aix pour y donner des concerts est une habituée fidèle du salon de Mme Gay. C'est là qu'il faut aller quand on veut entendre cette grande artiste. Elle est accompagnée par son mari, un Français, M. de Valabrègue, que l'admiration et l'amour ont enchaîné à son char, un brave homme, paraît-il, dépourvu d'esprit, dont les propos prêtent parfois à rire, mais qui porte bravement le rôle embarrassant de « mari de l'étoile ». Il oublie souvent son nom auquel il préfère celui de sa femme. Il se fait appeler ordinairement « M. Catalani », né Valabrègue, ajoutent les mauvais plaisants.

Les ridicules du mari n'empêchent pas Mme Catalani de faire à Aix une riche moisson de bravos et d'argent. A la suite d'un concert auquel les trois souverains ont assisté, Alexandre lui envoie une ceinture ornée de brillants, estimée 10 000 francs, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, 100 ducats chacun et Wellington, qui ne veut pas être en reste, 1000 francs. A ce concert, c'est le diplomate prussien, baron d'Alopeus, qui lui a donné la main pour la conduire sur l'estrade. Ce témoignage de courtoisie et d'admiration, dont l'artiste ne laisse pas d'être flattée, surprend les Français qui ne sont pas encore accoutumés à voir traiter avec tant d'égards une personne qui n'est après tout qu'une chanteuse. L'agent qui fait cette réflexion impertinente ne se doute pas que quelques années plus tard, en France comme dans toute l'Europe, les reines de théâtre seront considérées comme de véritables reines.

Le chanteur Fabry-Garat, deux célèbres violonistes du temps, Lafon et Larsonneux ont suivi l'exemple de la Catalani et sont venus à Aix pour charmer les souverains. Lafon a amené sa femme avec lui, très jolie personne, de réputation douteuse, dont la beauté captive un moment l'empereur Alexandre et qui bientôt après, à Paris, passera pour la rivale accidentelle de Mme Récamier et pour lui disputer l'affection de Chateaubriand.

A signaler encore la présence à Aix de deux femmes aéronautes, une Française, Elisa Garnerin, et une Allemande, Mina Reinhardt. Elles font plusieurs ascensions en ballon, aux applaudissements des souverains sur qui, en s'élevant dans les airs, elles répandent une moisson de roses. Avec elles est arrivée Mlle Lenormand, la cartomancienne que, convaincus ou complaisants, vont consulter les plus hauts personnages et que le tsar daigne appeler pour se faire dire la bonne aventure. Elle lui a dédié un de ses ouvrages et reçoit en retour un très beau diamant.

Parmi les personnages qui se présentent chez elle, on cite un grand seigneur russe, le comte Galitzin. Quelques années avant, de passage à Paris, il est allé lui demander, sans vouloir se nommer, de lui tirer son horoscope.

— Vous parviendrez au faîte des prospérités, lui a-t-elle prédit; mais, finalement, vous serez pendu.

A la visite qu'il lui fait à Aix, en gardant toujours l'incognito, elle lui renouvelle la prédiction. Il la remercie, lui laisse un rouleau d'or et, en la quittant, s'en va rire avec ses amis de la singulière concordance de ces deux prophéties que, fort heureusement pour lui, l'avenir ne réalisera pas. Le succès de Mlle Lenormand lui suscite un concurrent, le « sorcier », Jean Muller, de

Francfort. Mais les autorités locales lui refusent la permission d'exercer ses talents. Alors, furieux, il prédit publiquement que, dans six mois, Napoléon sera rentré aux Tuileries. On le jette en prison et le bruit court qu'il y restera jusqu'à l'expiration des six mois.

On doit bien supposer que dans cette affluence d'étrangers attirés à Aix par le congrès, la galanterie ne perd pas ses droits. Les marchandes de plaisirs y sont légion. Parmi elles, on signale une certaine Mme d'Argyville connue à Paris sous le nom de « la belle Egyptienne ». Elle est venue dans le dessein d'ouvrir un tripot et s'est associée à cet effet avec une dame Quesnel, « sœur d'un général qui a été jeté dans la Seine (?) ». A l'en croire et à en croire l'agent qui révèle leur projet, l'entreprise est encouragée par Metternich, qui veut faire de leur maison de jeu un instrument de police. Il a même promis de les commanditer. Mais, comme après avoir retardé l'exécution de sa promesse, il renonce à la tenir, l'agent suggère à ses chefs de Paris l'idée de se substituer au ministre autrichien et de s'assurer le concours de ces femmes « dont on pourrait tirer un excellent parti ». Les chefs de Paris repoussent tout net la proposition, et les deux malheureuses, dépourvues de ressources, ne tardent pas à disparaître.

A cette époque, comme pendant toute la durée du Directoire, du Consulat et de l'Empire qui, par l'organe de Fouché, continué ensuite par le duc de Rovigo, sont les créateurs et les organisateurs de cette police, les femmes y jouent un rôle important. Il est bien difficile de ne pas voir une policière dans cette Mme de Sainte-Luce, nommée plus haut, qui, avec l'aide d'une amie, Mme de Saint-Charles, mêlée en 1814 à la bande Maubreuil et « envoyée, dit-on, du pavillon de Marsan », tient maison ouverte à Aix. Tout au moins apparaissent-elles comme des policières de grande envergure, et si l'on ne sait ni d'où elles tirent leurs ressources ni qui défraie leur luxe, on constate, d'autre part, que le roi de Prusse vient fréquemment chez elles et qu'il est là comme chez lui.

Les détails qui précèdent ne seraient pas pour donner une haute idée des relations des souverains, s'il n'était établi que celles-ci, qui nous les montrent comme princes « en ballade », sont exceptionnelles et qu'en sortant de ce monde interlope, ils trouvent à Aix une société féminine plus digne d'eux. Sans parler de la respectable Mme Sophie Gay, ils rencontrent, dans les salons où ils se montrent, la fine fleur du féminisme cosmopolite : la duchesse de Kent, de la famille royale d'Angleterre, la princesse de la Tour et Taxis et ses deux filles, « deux miracles de beauté », Mme de Nesselrode, femme du chancelier de Russie, la princesse

de Salm, lady Castlereagh, la comtesse de Liéven, dont le mari, ambassadeur russe à Londres, est venu à Aix pour rendre hommage à son maître, et beaucoup d'autres qui sont la parure de l'armorial diplomatique. Objet de l'attention publique, ces nobles personnes font les beaux soirs du casino, figurent dans les dîners, les bals, les redoutes, se pressent autour des tables de jeux.

Du reste, la médisance ne les épargne pas. On fait des gorges chaudes des airs importants que se donne lady Castlereagh. Avec son mari, que signale à tous « sa figure de renard », elle monte à cheval tous les jours, suivie d'une escorte d'Anglais et d'une meute de chiens. Les bien informés commentent les assiduités de Metternich auprès de la princesse de Liéven. Le chancelier d'Autriche, à peine présenté à la belle ambassadrice, s'est épris d'elle, et non moins promptement elle l'a payé de retour. La correspondance qu'une fois séparés, elle à Londres, lui à Vienne, ils échangent sous le couvert diplomatique, cette correspondance sur laquelle, l'année suivante, la police française mettra la main, prouve sans contestation possible que ce qu'on disait d'eux à Aix n'était pas tout calomnie.

*
* *

Dès la première réunion officielle de la conférence, tenue au lendemain de l'arrivée des souverains, l'évacuation du territoire français avait été admise, en principe, par les représentants des puissances alliées. La nouvelle s'en était répandue aussitôt, et l'imagination publique l'avait exagérée en prétendant que l'acte libérateur était signé. Le 2 octobre, les correspondants du ministre de la police s'empressaient de le lui annoncer, ce en quoi ils se trompaient. Le principe de l'évacuation posé, restaient à fixer les échéances auxquelles serait payée l'indemnité de guerre mise à la charge de la France.

D'autre part, la Prusse, avec l'appui de l'Angleterre, demandait, disait-on, à pourvoir à la sécurité de ses frontières du Rhin, en y maintenant un cordon de troupes, proposition que fit écarter l'empereur Alexandre. Les Prussiens, mécontents de cet échec, s'en vengeaient en allongeant plus que de raison leurs opérations d'arithmétique. « Ils supputent et calculent, écrivait, le 7 octobre, Richelieu à Decazes, pour être sûrs qu'on ne leur a pas fait tort de quatre bons gros. » Le 8 seulement, on fut d'accord sur tous les points, et Richelieu pouvait annoncer au roi le succès de la négociation.

Il ne la considérait pas cependant comme terminée. Comme suite à la libération de la France, il voulait obtenir son admission

dans l'alliance des quatre grandes puissances, et décider le tsar à profiter de sa présence à Aix-la-Chapelle pour aller rendre visite à Louis XVIII à Paris. Sur ce dernier point, la réponse ne dépendant que d'Alexandre, Richelieu eut bientôt ville gagnée, non sans peine cependant, avoue-t-il. Il arriva même que le roi de Prusse, apprenant que ce voyage était résolu, voulut en être aussi. Il ne fut pas question d'y associer l'empereur d'Autriche, qui se fût refusé à se montrer dans la capitale où sa fille avait régné. On décida que, le 18 octobre, Alexandre et Frédéric-Guillaume se rendraient à Valenciennes, quartier général des alliés, et que, de là, ils iraient passer vingt-quatre heures à Paris. C'était un nouveau succès pour le duc de Richelieu. Mais, ce qu'il ambitionnait par-dessus tout, c'était la formation de la quintuple alliance, à laquelle le tsar seul se montrait ouvertement favorable.

Restaient à convaincre l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse, et le négociateur français s'y employait de son mieux, en profitant de ce que le congrès se prolongeait, son objet principal épuisé, pour régler certaines questions accessoires qui, au moment de sa réunion, ne figuraient pas dans son programme. En dehors du congrès, il trouva un concours très utile dans le général Maison, qui résidait aux environs d'Aix-la-Chapelle, dans une terre lui appartenant et venait fréquemment en ville.

Ce futur maréchal de France avait servi dans l'armée impériale. Les alliés l'avaient, à maintes reprises, rencontré devant eux, et notamment pendant la campagne de 1814. Ils le savaient en possession de la confiance de Louis XVIII, à qui il s'était rallié pendant la première restauration et professaient pour lui la plus haute estime. Il en recueillait à toute heure d'éclatants témoignages. Le tsar, en parlant de lui, l'appelait son camarade. Le roi de Prusse lui-même s'amadouait en le voyant. A l'exemple des souverains, Wellington, Castlereagh, Hardenberg, le comblaient d'attentions et d'égards.

Peu de jours après l'arrivée d'Alexandre, il trouva l'occasion de lui offrir ses hommages et, pour répondre à l'accueil qu'il recevait de lui, sollicita la faveur de lui faire sa cour. Le lendemain, — c'était le 6 octobre, — il fut prévenu par un billet du prince Wolkonsky que l'empereur le recevrait à midi. Exact au rendez-vous, il fut introduit sur-le-champ : « L'empereur était en frac et venait de rentrer. » L'entretien ne tarda pas à tomber sur la politique.

— Eh bien, général, dit l'empereur, voilà l'évacuation de la France décidée et votre pays rendu à son indépendance. Il est à croire qu'après avoir été admirable dans les revers qu'elle a

éprouvés, la France ne se démentira point dans des circonstances plus heureuses.

— Les espérances de Votre Majesté ne seront pas trompées à cet égard, répondit Maison.

— Je voudrais, reprit Alexandre, voir la France pendant deux ans pour savoir comment elle se comportera dans le nouvel ordre de choses qui va s'établir. La majorité des Français ne désirerait-elle pas de rentrer sous le régime qui la gouvernait avant la Révolution?

Le général représenta que quelques hommes aigris par l'infortune et que quelques autres, séduits par des idées d'ambition, avaient cherché à préconiser ce système, mais que loin que la majorité partageât ces pensées, elle en avait de toutes contraires.

— Je le crois, dit l'empereur; quant à moi, je suis un ami des idées libérales. Je sens qu'il est temps de délivrer les peuples du joug de l'arbitraire. Je l'ai fait dans mon royaume de Pologne; j'étendrai ce bienfait à mes autres Etats. En France, ce qui s'est fait est irrévocable et s'il en était besoin, il faudrait inventer de nouvelles garanties contre le retour du passé. C'est surtout les atteintes qu'on voudrait porter aux biens nationaux qu'il faut empêcher. Au reste, ajouta l'empereur, j'ai une confiance entière dans la sagesse et les lumières du roi de France. Je suis également persuadé que si le prince son frère devait un jour monter sur le trône, il suivrait la même marche et maintiendrait les lois constitutionnelles. C'est aussi l'opinion du duc de Wellington qui m'a dit en avoir reçu l'assurance formelle du prince lui-même. Je le répète, je veux que la France soit grande et forte; cela importe aux intérêts bien entendus de toutes les puissances. Je vous donne ma parole d'honneur, général, que je n'ai point d'autres sentiments et vous pouvez m'en croire, car je suis un honnête homme.

Le général Maison, touché jusqu'aux larmes par cette noble franchise, prit la main de l'empereur pour la baiser, « mais Alexandre ouvrit les bras et le général s'y précipita. » Le récit de cette scène, promptement répandu dans Aix-la-Chapelle, y produisit un effet considérable.

Bientôt après arrivait le grand-duc Constantin, frère du souverain moscovite. Nos correspondances signalent « ses airs tartares », sa franchise parfois brutale, l'originalité de son caractère et de son esprit. L'une d'elles raconte qu'en entrant à Aix, dans la maison qui lui était destinée, il ôta ses bottes et se jeta tout habillé sur le premier lit qui s'offrit à ses yeux. On lui fit remarquer que c'était celui de son valet de chambre.

— Qu'il prenne le mien, répondit-il.

Et il s'endormit. A son réveil, il demanda un barbier, causa avec lui et, en apprenant qu'il avait été soldat, lui fit faire l'exercice; après quoi, se déclarant satisfait, il le renvoya en lui donnant six ducats. Ces manières excentriques ne l'empêchaient pas de montrer à l'occasion beaucoup de raison et de sagesse. Le général Maison en eut la preuve dès le lendemain. S'étant présenté chez le prince, il fut reçu avec autant de bonne grâce qu'il l'avait été par l'empereur.

Mais, dit un rapport, l'entretien s'établit entre le prince et le général à peu près comme s'ils eussent été du même rang. Le prince montra une vive satisfaction de l'affranchissement du territoire français, il dit que la Russie devait être l'alliée naturelle de la France, que les deux peuples avaient toutes sortes de raisons de s'estimer, que leur bonne intelligence était d'autant plus nécessaire à l'un et à l'autre qu'on aurait l'occasion de réprimer l'ambition et les entreprises des Anglais que le prince traita de *mirliflors* [1]; que l'Autriche n'était pas moins avide ni moins artificieuse et que, d'ailleurs, sa force continentale étant considérable, le seul contrepoids qui pût maintenir l'équilibre n'existait que dans l'union des deux nations qui touchaient aux deux extrémités de sa frontière. Son Altesse impériale passa ensuite au régime intérieur de la France, parla des institutions données par le roi et de la nécessité de tout coordonner dans le nouveau système.

— Vous avez, dit le prince en riant, une classe d'hommes à qui tout cela ne convient guère et pour qui il faudrait les ordonnances militaires de Louis XIV, mais la force de la nation n'est pas là et la sagesse du roi saura bien distinguer ce qui convient le mieux à ses peuples.

La conversation roula ensuite sur la nécessité où était la France de se créer promptement une armée et il était facile de juger à la manière dont le prince s'exprimait à ce sujet qu'il ne croyait point à la paix perpétuelle.

Dans tout cet entretien, dont je ne rapporte que les traits principaux le grand-duc montra pour l'empereur son frère une admiration extrême. Il loua à plusieurs reprises l'élévation de ses vues, la sagesse de sa conduite et la noblesse de son caractère. Il insista vivement sur l'attachement que Sa Majesté portait aux Français et au roi en particulier.

Au sortir de cette entrevue, le général s'est rendu chez M. le duc de Richelieu a qui il à raconté son entretien avec le prince. Le ministre a dit au général qu'à l'une des dernières conférences diplomatiques quelques diplomates étrangers agitaient la question de savoir s'il ne conviendrait pas de laisser la France hors des traités qui unissent les autres Etats; qu'alors Son Excellence ouvrit son habit et dit :

[1] Le grand duc Constantin, dont Joseph de Maistre a dit que l'armée russe le méprisait, faisait profession de haïr les Anglais. De Maistre lui attribue le propos suivant qu'il aurait tenu en apprenant la mort de William Pitt :

— Tant mieux pour le monde. C'est un grand gueux de moins.

— La France est à découvert comme je le suis maintenant. Si l'on craint qu'elle ne puisse concourir à l'union qu'on prépare, elle attendra le moment où l'on reviendra vers elle et cette époque arrivera infailliblement. Pendant ce temps, elle fortifiera ses institutions et affermira sa puissance intérieure. Si, au contraire, on l'admet au pacte général, elle n'y figurera que pour appuyer les idées de justice qui seules peuvent la consolider.

Son Excellence, en se félicitant d'avoir montré cette franchise, dit au général qu'elle avait eu un très bon effet.

On voit par le dernier alinéa de cette lettre qu'à la date où elle était écrite, le duc de Richelieu travaillait activement en faveur de la quintuple alliance. Mais, pour que le but qu'il poursuivait fût atteint, il fallait qu'au préalable les quatre puissances se fussent mises d'accord sur les bases d'une union durable. Or, cet accord poursuivi dans des conférences auxquelles le plénipotentiaire français n'assistait pas rencontrait de sérieux obstacles, nés de la diversité des prétentions et des ambitions de chaque Etat. La Russie et la Prusse avaient lié partie pour résister aux exigences de l'Angleterre et de l'Autriche. Au moment où le général Maison entendait dans la bouche du grand-duc Constantin les déclarations que l'on vient de lire, le bruit courait, dans les entours du congrès, qu'une rupture entre les négociateurs était imminente, et qu'au lieu d'une seule alliance entre les quatre souverains, il y en aurait deux, hostiles l'une à l'autre et entre lesquelles la France, tiraillée par chacune d'elles, devrait choisir. Ce n'était pas le seul prétexte à discussion entre les négociateurs. Sur plusieurs sujets auxquels la France était étrangère, ils s'étaient divisés et ces dissentiments avaient leur répercussion dans les rapports des souverains entre eux, ainsi que le prouve cet extrait de l'une des lettres qui sont sous nos yeux et qui porte la date du 13 octobre.

L'empereur Alexandre a eu avec l'empereur François une altercation fort vive. Voici de quelle manière on raconte cette scène : L'empereur de Russie avait fait hier plusieurs visites et rentrait chez lui pour dîner. A peine était-il à table qu'on annonça l'empereur d'Autriche. Sa Majesté courut au-devant de lui et le ramena parce que l'empereur François voulait remonter dans sa voiture. La conversation s'établit d'abord sur le ton de la politesse, mais on en vint à parler des affaires du grand-duc de Bade, du Brisgau et des entreprises de l'Autriche et alors l'entretien s'anima et prit bientôt le ton de l'aigreur. Les deux souverains se séparèrent froidement. On ne croit pas cependant que cette discussion ait aucune conséquence sérieuse; mais on s'accorde à penser que, dans les conférences diplomatiques qui pourront se tenir relativement aux démêlés de la Bavière et de la cour de Bade, la Russie défendra vivement les intérêts du grand-duc. Au reste, M. de

Borstett, qui est ici l'envoyé de ce prince, n'a point encore déployé de caractère officiel.

On dit aussi que l'empereur de Russie a réclamé contre la détention de Napoléon à l'île Sainte-Hélène; qu'il a demandé pour lui qu'il fût gardé dans un autre lieu que cette île où sa vie est en danger. Sa Majesté avait insisté sur la nécessité morale dont il était pour les souverains alliés d'éviter toutes les rigueurs inutiles envers un homme avec lequel ils avaient traité sur le pied d'égalité, qui était allié à l'un d'eux. Enfin, l'empereur aurait dit que son humanité et ses principes religieux lui ordonnaient de refuser son assentiment au maintien de la situation actuelle de Napoléon parce qu'elle doit évidemment lui donner la mort. On assure que l'Autriche soutient et appuie implicitement cette demande, qui est combattue par les cabinets de Londres et de Berlin. Il y a ici plusieurs individus dont le séjour n'est pas trop bien expliqué et qui paraissent n'y rester que pour nouer des intrigues à l'effet de faire réussir les démarches ostensibles qui se font en faveur de Buonaparte. Les uns sont envoyés, dit-on, par ses frères et les autres par l'archiduchesse Marie-Louise. Du reste, il ne paraît pas qu'on ait, jusqu'à présent, pris aucune décision sur cet objet.

S'il est vrai que l'empereur de Russie eût fait valoir en faveur de Napoléon des raisons d'humanité, il est également certain qu'il n'en fut tenu aucun compte. L'Angleterre n'entendait pas desserrer les chaînes de son prisonnier. Avec l'appui de Richelieu, elle profita très habilement des bruits que propageaient d'imprudents amis de Napoléon et qui parlaient de complots ourdis en vue de son évasion pour démontrer que ce n'était pas le moment de changer son sort.

Du reste, les querelles qui s'élevaient parfois entre les négociateurs étaient essentiellement passagères. Les souverains n'oubliaient pas que la chute de l'usurpateur avait été le résultat de leur alliance comme de leur loyauté à en observer les conditions. Ils étaient venus au congrès avec le dessein de resserrer les liens qui les unissaient et d'affirmer à la face du monde leur ferme volonté de ne pas se diviser. Lorsque, dans les conférences, la politique particulière d'un cabinet se montrait trop à découvert et tendait à heurter d'autres prétentions, elle était immédiatement repoussée au nom de l'harmonie qu'il était nécessaire de maintenir.

*
* *

L'anniversaire de la bataille de Leipzig, livrée le 18 octobre 1813, fournit aux alliés l'occasion de manifester avec éclat leurs sentiments. Ils avaient porté, ce jour-là, à la puissance de Napoléon, un coup dont elle ne s'était plus relevée. Ils aimaient à se le rappeler et pour le rappeler aux peuples, ils avaient résolu de fêter solennellement cette journée.

Dès sept heures du matin, les troupes de la garnison sortirent d'Aix par la porte d'Adalbert et allèrent se ranger dans la plaine. A neuf heures, apparurent les trois monarques avec leurs états-majors. Les régiments se formèrent alors en carré et un officier prussien prononça un discours en allemand où étaient rappelées les péripéties de la fameuse bataille avec, cependant, de grands ménagements pour la France et les Français à la gloire desquels il rendait hommage. Les souverains passèrent ensuite les troupes en revue et, devant elles, ils se serrèrent théâtralement la main en jurant de rester toujours unis. La revue terminée, ils rentrèrent en ville escortés par une foule qui ne cessait d'acclamer les deux empereurs en négligeant d'en faire autant pour le roi de Prusse, « dont le visage rouge et compassé cachait mal la colère ». A deux heures, on les revit à l'hôtel de ville où ils offrirent à dîner au corps diplomatique et aux officiers supérieurs de la garnison. Le duc de Richelieu fut le seul ambassadeur qui n'y assista pas. Tandis que la ville se livrait à ces réjouissances, il s'était enfermé chez lui, ne voulant pas y prendre part, alors qu'elles célébraient une défaite des armes françaises.

Depuis longtemps, Mme Catalani avait annoncé un concert pour cette date du 18 octobre. En apprenant qu'elle devait être fêtée par les alliés, elle recula son concert, ne voulant pas faire injure à la France, patrie de son mari. Quant aux autres Français qui se trouvaient à Aix, ils s'abstinrent de se montrer. La société de Mme Gay, où figurait le général Maison, alla passer la journée à la campagne avec le personnel de l'ambassade de France. Au dîner qui eut lieu dans une salle d'auberge, le journaliste Moreau de Commagny chanta des couplets improvisés par lui pour la circonstance où, à défaut d'esprit raffiné, éclatait sur le mode plaisant un sincère patriotisme.

A la même heure, les officiers prussiens, non contents d'avoir participé à la revue du matin, célébraient pour leur compte l'anniversaire de Leipzig, dans un banquet qu'ils avaient organisé sur le mont Loysberg près de la ville. Ils y avaient prié les notabilités locales; mais, au dernier moment, ils exclurent le plus grand nombre de leurs invités et le traiteur fut averti qu'au lieu de cent cinquante convives, il n'y en aurait que soixante. Parmi ces exclus, se trouvait M. de Guayta, maire d'Aix-la-Chapelle sous le gouvernement impérial. Les Prussiens ne lui pardonnaient pas d'avoir été et d'être resté l'ami des Français auxquels il s'était toujours efforcé d'être utile.

Au lendemain de la célébration de la bataille de Leipzig, Wellington proposa d'élever une colonne commémorative à la place

où les souverains, en rappelant la chute de Napoléon qui était leur œuvre, avaient fait le serment de maintenir leur alliance offensive et défensive. Mais l'empereur de Russie, considérant qu'un tel monument aurait un caractère belliqueux, s'opposa à son érection.

— On n'a élevé que trop de monuments à la guerre, dit-il, il serait temps d'en élever à la paix.

Ce langage dans sa bouche laissait prévoir qu'après avoir, dans l'intérêt de la paix, exercé son influence pour hâter la libération du territoire français, il continuerait à l'exercer pour faire admettre la France dans le concert européen. Son voyage à Paris avec le roi de Prusse suivit de près l'anniversaire de la bataille de Leipzig. Dans l'entretien qu'il eut avec Louis XVIII, il lui promit qu'en ce qui concernait la quintuple alliance la France aurait entière satisfaction avant que le congrès ne prît fin. Onze ans avant, à la suite d'une entrevue à Mitau avec le souverain proscrit, il l'avait jugé comme un homme médiocre. Il avait dit : « Il ne régnera jamais. » Sa prophétie avait été démentie, et maintenant, en avouant qu'il s'était trompé, il parlait du roi avec plus de justice. Rentré à Aix-la-Chapelle, il se plaisait à répéter « que, depuis longtemps, les Français n'avaient eu un aussi grand monarque ni un aussi bon père ». En revanche, il s'étonnait d'avoir vu au dîner qui lui avait été offert aux Tuileries le comte d'Artois en uniforme de colonel général des Suisses et non en uniforme français.

— Il est incurable, disait-il; et s'il règne jamais, c'en sera fait du bonheur de la France.

On touchait alors à la fin d'octobre et le congrès semblait arrivé à son terme. Les banquiers étaient partis et avec eux plusieurs diplomates. Ceux-là seuls qui espéraient faire admettre leurs réclamations souhaitaient qu'il se prolongeât. Mais, toutes les demandes d'indemnités particulières étaient repoussées. Metternich était le plus ardent à les faire écarter, alléguant « qu'il faudrait des années pour réparer tous les dommages, toutes les injustices ».

— Nous ne nous sommes réunis que pour nous occuper des affaires de France, ajoutait-il.

N'empêche qu'on s'était occupé aussi de celles de la Bavière, de l'Espagne et des moyens de contenir les méfaits des Etats barbaresques. Mais, en fait, ce qui devait caractériser l'œuvre du congrès, c'était la libération de la France officiellement consentie à l'unanimité et son admission dans l'alliance européenne, sur laquelle on discutait encore.

A cette date, les lettres et rapports dont s'est inspirée cette

étude perdent beaucoup de leur intérêt. Les agents en sont réduits à reproduire par lambeaux les conversations qu'ils ont surprises entre diplomates ou même à raconter leurs aventures personnelles. Néanmoins, leurs récits, à ne les considérer que comme des tableaux de mœurs policières, ne laissent pas d'être piquants.

Hier, écrit l'un d'eux, vers trois heures après midi, lord Castlereagh s'étant rendu chez M. de Metternich, ces deux ministres ont été, bras dessus bras dessous, se promener ensemble pendant plus d'une heure hors d'une des portes de la ville. Avant d'en sortir, ils ont rencontré Mme Lafon avec laquelle M. de Metternich a causé une minute et qu'il a quittée à l'anglaise, en lui donnant une poignée de main. Lord Castlereagh, qui paraissait ne la point connaître, ne lui a rien dit et ne l'a pas même saluée. Hors de la ville, la conversation entre les deux diplomates semble avoir été toute politique. Tantôt elle était sérieuse, vive, et fréquemment interlocutée; tantôt elle était interrompue par des rires qui allaient jusqu'aux éclats. Le plus souvent, M. de Metternich parlait seul d'un air dogmatique. Lord Castlereagh alors semblait s'efforcer, en écoutant avec soin, de se bien pénétrer de ce qu'il entendait. Parfois, ils s'arrêtaient pour se prêter plus d'attention. Le nom de Talleyrand a plusieurs fois frappé l'oreille de l'individu qui les suivait. C'était M. de Metternich qui le prononçait. On entendit, un instant plus tard, sortir de la même bouche les mots de *Sainte Alliance* qui se répétèrent trois fois. Sans en être bien certain, on croit qu'à la dernière, ils étaient placés dans cette phrase : *la sainte alliance n'est rien*. Ces paroles furent suivies d'un mouvement de tête approbatif de lord Castlereagh. M. de Metternich continua d'un air de blâme : *ils ont proposé...* (on n'a pu entendre quel était l'objet de la proposition)... *mais, ils auraient gâté l'affaire. — Oui, sans doute, interrompit lord Castlereagh, ils auraient gâté toute l'affaire.* Un quart d'heure après, M. de Metternich a parlé de placer une force particulière qui aurait plus d'avantages qu'une autre sans en présenter les inconvénients. Il a été aussi question de barbaresques, de pirates. Un vent contraire et d'autres circonstances n'ont pas permis d'en entendre davantage. D'après la direction que les deux ministres ont prise en rentrant en ville, ils paraissent s'être rendus chez M. de Nesselrode. Lord Castlereagh était déjà sorti à cheval dans la matinée; on l'avait vu dans le quartier du duc de Wellington et du prince de Hardenberg. Pendant sa promenade à pied, il n'a presque point quitté le bras de M. de Metternich, pas même en ville.

Le même agent demande, le 24 octobre, à être relevé de ses fonctions et à quitter la ville. Il ne peut plus y être utile, la police prussienne le tient en suspicion, le surveille et il s'étonne de n'avoir pas été encore invité à partir. Ce n'est pas qu'il ait commis quelque imprudence, ni qu'il ait rien à se reprocher. Mais, n'ayant pas de profession avouée et sa présence à Aix ne s'expliquant pas, il est l'objet de beaucoup de défiances.

Ailleurs, dans ma position, il est en général facile d'écarter les soupçons. Je ne vois pas de moyen de les éviter ici sans caractère

connu. Le seul nom de congrès donné à cette réunion y a mis tout le monde en garde. On a peur de son ombre, une armée de diplomates et d'agents secrets s'examinent jusque dans les yeux, et l'on se tromperait fort si, jugeant Aix d'après un dictionnaire géographique, on se figurait tous ces observateurs silencieux disséminés sur l'espace ordinaire d'une ville de quarante mille âmes; la ville politique est loin d'être aussi grande que la ville matérielle. Deux ou trois rues et une place qui, ensemble, n'offrent pas plus d'étendue que le palais royal, voilà tout le terrain du congrès. Hors de cet élégant quartier, Aix n'a que l'aspect d'un vaste et morne couvent entièrement étranger à la diplomatie. Malgré la plus grande circonspection, je n'ai pu me soustraire longtemps à l'attention de l'autorité. Aussi ai-je continuellement autour de moi des agents de police qu'on ne prend pas même la peine de changer; ils guettent ma sortie, me suivent aux jeux, à la promenade jusque hors de la ville, dans les cafés, au spectacle, en un mot dans tous les lieux publics. Lorsque je rentre, l'un d'eux reste assez avant dans la nuit devant ma maison pour s'assurer si je ne ressors point. Quand je ne dîne pas en ville, ils se tiennent pendant tout le repas devant la fenêtre du restaurateur où je mange. On vient à chaque instant me dire qu'on va faire une descente chez moi. A tout cela, j'oppose beaucoup de calme et de gaieté et la précaution de brûler dès qu'il me devient inutile tout papier qui pourrait me compromettre. Je ne puis malheureusement y ajouter celle de m'enfermer pour écrire; ce serait donner des soupçons à ceux qui viennent me voir, et auxquels je ne puis me faire nier sans perdre les nouvelles qu'ils m'apportent. Aussi suis-je obligé de quitter souvent le papier sur lequel j'écris pour le cacher quand j'entends monter chez moi. Toute cette position enfin n'est pas tenable. La qualité de correspondant d'un journal m'eût mis à l'aise; j'aurais écrit librement; j'aurais proposé à ceux qui se seraient trouvés dans le même cas que moi un échange de nouvelles; j'en aurais ouvertement demandé à tout le monde. Aujourd'hui, toutes réflexions faites, je renonce à cette idée. Je ne pourrais plus sans maladresse prendre tout à coup cet aspect, il est trop tard. Désarmé comme je le suis, je n'ai plus qu'à m'éloigner d'Aix-la-Chapelle, et cet éloignement me paraît aussi nécessaire pour l'avenir que pour le présent; il y a ici, en effet, des personnages de tous les pays que peut-être je suis destiné à revoir ailleurs; il ne faut pas que je leur laisse emporter la fâcheuse impression qu'ils pourraient avoir reçue. Il faut que je dissipe les soupçons qui planent sur moi et que j'évite de les voir justifiés par les violences dont je suis menacé par une police ombrageuse et brutale.

Les jours suivants s'écoulent sans incident. Mais, le 1er novembre, fête de la Toussaint, le duc de Richelieu, à la fin de la journée, reçoit une communication officielle et solennelle, signée de tous les membres du congrès et qui en est en quelque sorte l'acte final. Elle consacre et confirme la libération de la France, « complément de la paix générale », et invite le roi de France « à unir dorénavant ses conseils et ses efforts à ceux que les puissances ne cessent de vouer à l'accomplissement d'une œuvre aussi salutaire ». Le duc de Richelieu est, en outre, prié par les

ministres étrangers « de prendre part à leurs délibérations présentes et futures, consacrées au maintien de la paix, des traités sur lesquels elle repose, des droits et des rapports mutuels établis ou confirmés par ces traités reconnus par toutes les puissances européennes ».

Le plénipotentiaire français, pour qui cette déclaration est un triomphe, y répond le lendemain et le 5 novembre, il peut annoncer au roi l'entrée de la France dans le concert des grandes cours et que le faisceau de la quadruple alliance conclue en 1815 contre nous est rompu. « Voilà deux bien grandes choses que vous avez faites en moins d'un mois, lui écrit Louis XVIII. Mais il en est une troisième que je ne passerai pas sous silence : c'est la manière dont vous nous avez obtenu des facilités bien nécessaires dans la crise dont nous sommes sortis. » Et se rappelant avec quelle chaleur Alexandre a soutenu l'effort de Richelieu, le roi ajoute : « Gloire, reconnaissance éternelle à l'empereur. »

Il envoie à son représentant par le même courrier la plaque de l'ordre du Saint-Esprit : « Les petits présents entretiennent l'amitié. » Wellington, qui nous a servis en s'attachant à vaincre la malveillance de lord Castlereagh, reçoit la même distinction. La plaque en brillants qui lui est remise est estimée par Decazes à plus de 600 000 francs.

A la même date, le duc d'Angoulème, que le roi a chargé de parcourir les provinces évacuées, apparaît à Aix pour rendre aux souverains, au nom de son oncle, la visite qu'ils ont faite à Paris. Presque en même temps, arrive l'impératrice douairière de Russie, veuve de Paul Ier et mère d'Alexandre. Elle vient à Spa afin de voir sa fille, la princesse d'Orange. Elle ne s'arrête à Aix que pour dîner. Les souverains et leur cour sont autour d'elle et, à cette occasion, la ville du congrès brille de ses derniers feux. De tous côtés se poursuivent les préparatifs de départs. Le 16 novembre, un gala final réunit une fois encore les souverains. Ils y viennent en costumes de voyage, « habits bourgeois et bottes, ce qui a surpris ». Le lendemain, tout le monde est parti, et la municipalité décide que la rue de Cologne s'appellera désormais rue Alexandre. Le roi de Prusse s'en va le dernier, heureux de voir finir une réunion qui a eu pour effet d'exciter contre lui ses sujets rhénans en leur donnant des espérances que, fort heureusement pour la maison des Hohenzollern, l'avenir n'a pas réalisées.

Ernest DAUDET.

LA VIE AU GRAND AIR

ET

LA TUBERCULOSE DE L'ENFANT

Depuis huit ans, on se préoccupe dans notre pays, avec un zèle admirable, de déterminer les moyens les plus efficaces pour enrayer les progrès de la tuberculose. Il semble que la France, après avoir paru longtemps indifférente au danger, veut s'efforcer de rattraper le temps perdu. Mais, par suite du zèle même avec lequel ces études ont été poursuivies, des théories multiples se sont produites et on a pu constater des divergences notables dans les conclusions admises par les savants les plus compétents en vue d'atteindre le but cherché. Au début, sous l'influence des statistiques présentées en 1899 au premier congrès international de Berlin, le sanatorium apparaissait comme le seul moyen pratique d'enrayer le mal. La France en était encore fort démunie et on nous conviait à ne pas marchander les centaines de millions nécessaires pour couvrir d'urgence notre pays d'établissements indispensables à la conservation de la race. Depuis lors, cependant, les idées sont devenues moins absolues. Un examen plus attentif a révélé qu'il pourrait bien y avoir beaucoup de mirage dans les statistiques produites au delà du Rhin; d'autre part, on étudia de plus près les méthodes anglaises qui, sans bruit, sans constructions coûteuses, étaient arrivées à diminuer de moitié la mortalité par tuberculose dans le Royaume-Uni, grâce à des mesures de prophylaxie sociale : assainissement des villes et amélioration du logement, diminution des heures de travail, augmentation du salaire et amélioration de l'hygiène alimentaire des classes populaires.

M. le professeur Grancher, membre de l'Académie de médecine, s'était prononcé, dès le début, pour le système anglais. Il formula, par la suite, une idée féconde qui lui appartient en propre à savoir que, pour lutter efficacement contre la tuberculose, il ne faut pas s'attacher exclusivement à guérir l'adulte déjà atteint, mais chercher avant tout à préserver l'enfance. « Quand Pasteur a voulu combattre la maladie des vers à soie, il a laissé là les vers malades et a fait la sélection des graines encore

saines. Occupons-nous donc des enfants de tuberculeux en vue de les garantir contre la contagion. »

Pour mettre en pratique ces idées, l'éminent clinicien fonda en 1903 l'*Œuvre de la préservation de l'enfance contre la tuberculose*, qui recherche dans nos faubourgs parisiens les enfants sains de parents contaminés pour les placer à la campagne, dans des familles de paysans, sous le contrôle de médecins choisis par le comité de l'Œuvre.

Le nombre des enfants ainsi placés étant forcément limité, M. Grancher a imaginé un autre moyen d'étendre le bienfait du grand air à des groupes plus importants. Grâce à l'intervention d'un conseiller municipal particulièrement compétent en matière d'assistance, M. Ambroise Rendu, la Ville de Paris a concédé une pelouse de trente hectares au bois de Vincennes sur laquelle on conduit successivement des bandes de quarante à cent écoliers pour passer la journée. Plus de douze cents enfants participent à ces jeux en plein air.

Un nombre plus important encore d'entre eux bénéficièrent, d'autre part, des séjours à la campagne que procurent les colonies scolaires, soit municipales, soit privées. Cette œuvre a pris une grande extension depuis quelques années et les résultats constatés au congrès qui s'est tenu récemment à Bordeaux ne pourront que favoriser son développement ultérieur.

Mais ce qui est susceptible de préserver l'enfant sain, et même d'améliorer l'enfant prédisposé à la tuberculose par l'hérédité ou les conditions du milieu, ne saurait suffire à celui qui est déjà atteint et porte en lui le germe plus ou moins latent de la maladie. A ces derniers, il faut un séjour prolongé et des soins qui constituent un véritable traitement.

On ne saurait les placer à la campagne sans risquer de contaminer les familles nourricières. Leur nombre est d'ailleurs considérable. Aidé de quinze collaborateurs, M. le docteur Grancher a eu la patience d'examiner un à un 4200 enfants suivant les classes de six écoles municipales, dans le quinzième et le dix-huitième arrondissement, et il a déterminé la proportion de 16 pour 100 pour les enfants atteints, ce qui donnerait un chiffre d'environ 30 000 pour la capitale entière. C'est là la formidable réserve d'avenir de cette armée de tuberculeux qui encombre nos hôpitaux et absorbe le plus clair des ressources de l'Assistance publique!

Or l'expérience révèle que c'est précisément pendant la période scolaire, de six à treize ans, que la mortalité par tuberculose est réduite à son minimum. « L'enfant échappe à la contagion familiale et l'école devient son salut, car la contagion d'enfant à

enfant y est fort rare. Elle existe cependant fréquemment, la tuberculose latente; mais elle est tenue en échec par l'organisme en évolution de développement jusqu'à ce que surviennent les fatigues de la caserne, de l'atelier ou l'abus du cabaret[1]. »

« Il est donc bien indiqué, concluait ultérieurement M. Grancher et avec lui le congrès qui a adopté un vœu à ce sujet, — il est donc bien indiqué de profiter de cette longue période de la vie scolaire pour dépister la tuberculose chez l'enfant et la guérir. »

Mais pour cela, les promenades au bois de Vincennes et même les séjours de quelques semaines dans les colonies de vacances ne suffisent pas. Il faut absolument la vie prolongée au dehors aidée par une nourriture plus puissante, et, si l'on cherche à ne pas interrompre l'éducation de l'enfant, l'école à la campagne ou, si l'on veut, l'*Ecole de plein air*.

On enverrait dans deux établissements de ce genre, pour commencer, des groupes d'enfants de chaque sexe. Ils y continueraient leurs études sous la surveillance étroite d'un médecin. Celui-ci, véritable médecin de sanatorium, réglerait, non seulement l'alimentation et l'aération nécessaires à la cure, mais aussi les heures de travail, de récréation, de gymnastique. Au bout de deux ou trois ans, on saurait à quoi s'en tenir sur les résultats obtenus et on verrait s'il y a lieu de généraliser l'institution.

La question ainsi posée est à l'étude au Conseil municipal de Paris et il est permis d'espérer que l'expérience si intéressante que propose M. le professeur Grancher sera tentée quelque jour. Elle est déjà en pleine activité aux environs de Berlin et une publication récente nous en expose les premiers résultats[2]. Il sera intéressant de faire connaître le fonctionnement de l'école organisée par nos voisins, qui nous ont précédés encore sur ce terrain nouveau de lutte contre le fléau.

*
* *

L'idée première de créer une « école en forêt » appartient à M. le docteur Bendix, médecin à Charlottenburg, près Berlin. Il avait remarqué dans les écoles municipales de cette ville un certain nombre d'enfants qui ne pouvaient, par suite de leur état de santé, suivre utilement les programmes en usage dans les classes, sans cependant qu'ils fussent assez malades pour être admis dans un sanatorium. Il songea donc à amalgamer, en

[1] *Congrès international de la Tuberculose,* Paris, 2-7 octobre 1905. — Compte-rendu, p. 183. Allocution de M. le professeur Grancher.

[2] H. Neufert et B. Bendix, *Die Charlottenburger Waldschule im ersten Jahre ihres Bestehens.* — 48 p., Berlin, Urban et Schwarzenberg, 1906.

quelque sorte, l'école et le sanatorium dans un établissement mixte, installé à la campagne, où les enfants recevraient à la fois les soins spéciaux nécessaires à leur santé et une instruction proportionnée à leurs forces. C'était une nouvelle application du principe des classes spéciales pour enfants délicats ou anormaux qui avait amené précédemment la création d'une école pour les écoliers arriérés dont l'intelligence est au-dessous de la moyenne.

En juin 1904, le docteur Bendix présenta au conseil municipal de Charlottenburg un mémoire dans lequel il exposait sa conception. « Nous rencontrons dans nos écoles communales, disait l'auteur, un nombre assez important d'écoliers des deux sexes dont l'état de santé nécessite la séparation d'avec les autres élèves. Il y a pour eux les plus grands inconvénients à demeurer enfermés toute une après-midi dans une salle de classe contenant cinquante enfants et plus; le temps des récréations est trop limité pour eux et cinq heures de cours quotidiens exigent une tension d'esprit qui dépasse leur capacité... Séparer ces enfants des autres, leur donner à l'air libre un enseignement proportionné à leurs forces, c'est servir à la fois leurs intérêts et ceux des enfants bien portants, c'est rendre service à l'école comme à la maison paternelle. »

Le conseil municipal adopta la proposition et mit à la disposition de son auteur un terrain d'un hectare et demi, situé au milieu de bois de pins, à quatre kilomètres de la ville. Pour l'organisation matérielle de son école, le docteur Bendix obtint le concours de la grande Association patriotique des Femmes allemandes qui a déjà ouvert de nombreux sanatoriums pour tuberculeux et se préoccupe en même temps de multiplier les institutions préventives, notamment les jardins ouvriers[1]. L'Association patriotique a bien voulu assumer la direction économique de l'école qui a ouvert ses portes le 1er août 1904 avec 95 élèves. Les frais de premier établissement se sont élevés à 21 297 marks (26 620 francs). Les dépenses ordinaires (nourriture, médecin, surveillants et professeurs) se sont élevées en 1904 à 8400 marks, et ont atteint en 1905 17 800 marks, parce que le séjour des élèves a été prolongé et porté à six mois. La moyenne de la dépense ressort à 82 pfennigs, soit 1 franc, par tête et par jour.

Les candidats ont été désignés parmi les élèves des écoles

[1] Sur l'initiative de M. le conseiller intime Bielefeldt, cette Association a créé à Charlottenburg, en 1901, les premiers jardins ouvriers allemands. L'œuvre s'est considérablement développée et comprend aujourd'hui 1050 jardins; 6000 personnes en bénéficient. (Cf. *Compte-rendu du second congrès international des jardins ouvriers*, Paris, 7-11 novembre 1906.)

publiques par les médecins préposés à la surveillance de chacun de ces établissements; l'admission définitive est prononcée après un examen de contrôle par le médecin de l'école en forêt. On s'est attaché à admettre de préférence les « candidats à la tuberculose », c'est-à-dire les enfants atteints d'anémie, de scrofule, d'affections du cœur et des poumons, en ayant soin d'éliminer ceux qui présentent de graves défectuosités du cœur ou des cas de tuberculose ouverte, ainsi que ceux qui sont reconnus atteints de maladies contagieuses.

Les bâtiments scolaires consistent en trois baraques en bois démontables, du système Döcker; elles sont disposées à angles droits, de manière à laisser ouvert le côté du midi, et consistent en un simple rez-de-chaussée; le soleil entre donc librement tout le jour dans les salles de classe. Tout autour s'étend la forêt, avec ses grands ombrages, propices aux promenades et aux jeux. Un espace libre de 4000 mètres carrés sert de champ aux récréations; on y trouve des appareils de gymnastique, des parties sablées pour les jeux de balle et de tennis, et plus loin, une longue série de jardins scolaires de 30 à 40 mètres carrés où chaque élève fait pousser à sa guise ses fleurs et ses légumes.

Les enfants arrivent le matin, vers sept heures et demie, les uns par le tramway, le plus grand nombre pédestrement. Ils reçoivent immédiatement une assiettée de soupe chaude et un morceau de pain. Après la classe, second repas : un verre de lait et du pain. A midi, repas complet avec viande, légumes verts, pommes de terre bouillies. A quatre heures, goûter avec lait et pain. A sept heures du soir, départ pour la ville où les enfants sont de retour à huit heures dans leurs familles.

L'administration municipale prend à sa charge les frais de nourriture des enfants les plus pauvres; les autres paient une rétribution proportionnée aux ressources de leurs parents.

Le programme correspond à celui des écoles publiques, mais on a dû l'alléger en le réduisant à l'essentiel pour que la durée des classes ne dépassât jamais deux heures et demie chaque jour. On a exclu les enfants de la première classe, âgés de six ans, parce qu'on a estimé qu'il n'y a aucun inconvénient à les dispenser de l'obligation scolaire et aussi parce que le déplacement pourrait entraîner pour eux une fatigue excédant leurs forces.

L'enseignement est donné en commun aux enfants des deux sexes.

Pour la première année, l'école a fonctionné trois mois, du 1er août au 31 octobre. On s'est attaché à contrôler exactement les résultats constatés pendant ce premier exercice, l'avenir de

l'institution leur étant subordonné dans la pensée des fondateurs.

Au point de vue physique, l'augmentation moyenne du poids a été de 3 kg. 250. Onze enfants ont gagné de 3 à 8 kilos, aucun n'a gagné moins de 2 kg. 500; tous ceux qui sont demeurés au-dessous de 3 kilos avaient passé à l'école moins de trois mois.

Les 107 enfants admis ont subi, à leur départ, un examen médical : 25 ont été considérés comme guéris, 48 comme améliorés, 30 comme stationnaires, 2 seulement avaient empiré. L'expérience avait donc donné un résultat favorable pour 70 pour 100 des admis.

Cette proportion a été sensiblement plus élevée en 1905, pour la seconde année [1]. Le rapport présenté à l'Association patriotique par M. Neufert, conseiller scolaire, relève 25 pour 100 de guérisons, 62 pour 100 d'améliorations, 13 pour 100 seulement d'états stationnaires.

Au point de vue intellectuel, la réponse à cette enquête a été fournie par les rapports annuels présentés par les directeurs des écoles primaires municipales. Il en résulte que, pour la première année, 12 enfants ont un moins bon rang et 41 un meilleur qu'avant leur départ pour l'école en forêt; les autres sont stationnaires. Mais tous ont l'esprit plus éveillé et suivent la classe avec plus d'intérêt; ils sont en général plus prompts à répondre que leurs camarades demeurés en ville. La seconde année, trois enfants seulement sont signalés comme plus faibles.

Ces résultats ont prouvé que l'école en forêt réalisait parfaitement le but poursuivi et le conseil municipal a voté, pour 1906, un crédit permettant de doubler le nombre des élèves. Mais ce résultat restera encore bien au-dessous des besoins constatés; on n'a pu admettre jusqu'ici que 6 pour 1000 environ de la population scolaire de Charlottenburg et les médecins des écoles sont d'accord pour déclarer que 40 pour 1000 d'entre eux auraient besoin d'un séjour au milieu des bois. Plusieurs demandent même que les enfants puissent y être maintenus la nuit, hiver comme été, et ils invoquent, pour justifier leur opinion, l'expérience faite depuis deux ans dans les jardins ouvriers fondés par l'Association patriotique. Le comité-directeur de cette institution accueille de préférence les familles dans lesquelles se rencontrent des malades sortant des sanatorium, parents ou enfants; on leur fournit gratuitement des tonnelles en planches, qu'ils tapissent de plantes grimpantes et grâce auxquelles le séjour au jardin peut être prolongé pendant toute la journée, certaines familles y ont même passé la nuit pendant une partie de l'été ;

[1] Les résultats pour 1906 n'ont pas encore été publiés, nous écrit-on de Berlin.

les médecins du comité ont constaté une amélioration sensible et rapide dans l'état des convalescents qu'ils avaient eu à examiner lors de leur admission.

*
* *

L'école en forêt est réservée aux enfants délicats, prédisposés à la tuberculose ou prétuberculeux, mais elle exclut tous ceux chez lesquels la maladie a déjà fait son apparition. Pour ces derniers, quand leur état n'est pas assez grave pour justifier leur envoi au sanatorium, on recourt aux *Walderholungsstætten*, littéralement « locaux pour prendre du repos en forêt » qui sont en réalité des sanatoriums de jour destinés à recevoir pendant l'été les malades appartenant aux classes pauvres[1].

L'idée première en a été également soumise au congrès de la tuberculose de Berlin, en 1899, par M. le docteur Becher. Le comité des sanatoriums de la Croix-Rouge l'adopta et ouvrit un premier abri en 1900, avec le concours de la caisse d'assurance contre la maladie, à Jungfernhaide, près de Berlin. Un second abri fut créé en 1901 à Schönholz, deux autres étaient organisés en même temps à Pankow et Spandauer-Bock pour les femmes et les enfants. Dans le but de faciliter l'accès des abris, on permet aux mères malades d'amener leurs enfants ou aux mères d'enfants malades d'accompagner ceux-ci. La compagnie générale d'électricité fit, en outre, ériger à Sadowa un cinquième abri pour les ouvriers affiliés à sa caisse de maladie.

L'organisation est fort simple. Elle consiste en une grande baraque Döcker comprenant cuisine, magasin et galerie couverte pour le mauvais temps. La Société de la Croix-Rouge, qui possède un grand nombre de ces baraques, les prête gratuitement. Le mobilier se compose d'ustensiles de cuisine, sièges d'intérieur et de jardin, couvertures de laine, appareils de jeux, livres; on y ajoute quelques lits pour recevoir les visiteurs qui pourraient tomber subitement malades. L'installation de l'abri de Jungfernhaide, qui reçoit chaque jour cent cinquante malades, est revenue à 4000 marks (5000 francs); c'est le prix d'un lit dans un hôpital.

L'administration n'est guère plus coûteuse, grâce aux concours qui s'offrent en vue de favoriser l'œuvre nouvelle. L'administration des forêts donne le terrain gratuitement, les caisses de maladie paient le repas des indigents, les chemins de fer accordent des billets à prix extrêmement réduits pour les transports quotidiens. La seule grosse dépense consiste donc dans le paie-

[1] Dr Oswald Feis, *Die Walderholungsstætten und ihre volkshygienische Bedeutung*. Berlin, Oscar Coblentz, 1905, 80 pages.

ment du personnel qui se compose d'une sœur-diaconesse, directrice, une cuisinière et deux aides, un gardien pour la nuit. On couvre en grande partie ces frais grâce à la vente du lait qui est acheté en gros à des producteurs et revendu aux caisses de maladie au prix ordinaire du détail. La haute direction de l'entreprise est assumée par un comité auquel le médecin de la caisse de maladie donne son concours. C'est ce praticien qui prononce les admissions et les sorties et règle le détail du traitement.

Les malades arrivent de huit à neuf heures du matin et partent de sept à neuf heures du soir. La caisse de maladie leur fournit gratuitement du lait, un à deux litres, suivant les caisses ; à midi, ils prennent un repas complet qui est fourni moyennant 30 pfennigs (38 centimes) à ceux qui n'ont pas obtenu la gratuité. En fait, presque toutes les caisses paient ce repas ainsi que les frais d'abonnements de chemin de fer.

La simplicité de cette organisation, en même temps que les excellents résultats révélés par les premiers rapports, lui ont assuré une prompte diffusion. Le nombre des journées de traitement, qui était à Berlin de 12 011 en 1900, la première année, s'élevait à 139 877 dès 1904. Des abris en forêt ont été installés d'après le même modèle dans une trentaine de villes : Cassel, Dantzig, Dessau, Düsseldorf, Halle, Hanovre, Carlsruhe, Leipzig, Posen, Stettin, Munich, etc. Le plus grand nombre de ces créations est dû à des comités spéciaux formés par de grandes sociétés d'intérêt public qui ont obtenu des subventions des caisses locales de maladie et des communes. Parfois cependant nous trouvons à l'œuvre des initiatives particulières ; l'abri de Düsseldorf, par exemple, est une fondation de la caisse régionale d'assurances.

On a trouvé dans la constitution de ces abris un moyen économique de désencombrer les sanatoriums en permettant de renvoyer le malade avant la dernière période du traitement, pour laquelle il suffit d'assurer au convalescent de longues stations en plein air. On s'applique spécialement à développer les abris destinés aux enfants que leur état ne permet pas d'admettre dans les colonies de vacances et qui ont cependant un plus grand besoin d'air que les enfants admis. Le nombre de ces candidats est malheureusement élevé et les locaux sont encore insuffisants pour recevoir tous ceux qui auraient besoin du traitement.

La création d'abris de ce genre constituerait en France un utile complément du traitement des tuberculeux à domicile, ingénieusement organisé à Lille par M. le docteur Calmette à l'aide de son dispensaire éducateur, si bien qualifié par M. le professeur Landouzy « l'école pratique et agissante ». On sait que le fon-

dateur utilise le concours d'ouvriers formés par lui en vue de visiter à domicile les travailleurs qui ont besoin de soins. Ils enseignent à ces derniers les précautions à prendre pour se soigner sans contaminer leur famille et sont souvent mieux écoutés que le médecin lui-même, en raison de la sympathie qu'amène la communauté d'origine. Le dispensaire fournit à domicile les remèdes, le supplément de nourriture, il se charge de faire blanchir le linge contaminé; mais il ne peut envoyer l'air pur, qui est aussi une condition essentielle du traitement. Le jour où sera installé à sa portée un abri en plein air, il sera facile au malade d'aller chercher à la campagne cet élément de guérison, surtout si les compagnies de chemin de fer lui accordent le bénéfice d'un abonnement à prix extrêmement réduit, comme il en existe en Belgique.

Il n'est point besoin, du reste, d'aller chercher à l'étranger le modèle de cette installation. On le trouvera dans les jardins de l'hôpital de Rouen où M. le docteur Brunon a fait construire, dès septembre 1901, un *aërium* qui remplit exactement le même office. C'est une baraque en bois close sur trois côtés et ouverte au sud-est, placée dans un site bien aéré, dominant le cours de l'Aubette. Une seconde baraque semblable a été établie en 1904. Chacune d'elles a coûté 2000 francs, vingt-cinq à vingt-huit enfants y sont admis chaque jour de huit heures du matin à la nuit. Ils y font leur cure d'air et de repos complétée, la nuit, par une ventilation convenable de la salle de l'hôpital. Les observations d'enfants tuberculeux, publiées par M. le docteur Brunon, accusent des résultats tout aussi satisfaisants que ceux qu'ont obtenus ses confrères allemands. Les deux tiers des enfants, qui n'en étaient qu'à la première période de leur mal, sont manifestement guéris; tous les autres ont été considérablement améliorés. Dès les premiers jours du traitement, l'appétit reparaît, le poids augmente, souvent de 1 kilo par semaine, la toux cesse, les signes constatés à l'auscultation s'amendent. La guérison arrive avec le temps, sans installations coûteuses, sans traitement compliqué.

On ne saurait trop faire connaître au public ces moyens pratiques de lutter contre un fléau dont tout le monde connaît maintenant la gravité. La bonne volonté générale a été quelque peu désorientée par le coût des sanatoriums construits au début par de généreuses initiatives à Hauterive, à Bligny, à Angicourt; il est utile de lui montrer qu'on peut faire un bien très appréciable avec des ressources beaucoup plus limitées.

Louis Rivière.

LE DOCTEUR TRONCHIN

D'APRÈS UN OUVRAGE RÉCENT [1]

Il y a, dans la petite commune de Bessinges, à quelque distance du village, sur un des coteaux qui dominent Genève entre le Salève et le Léman, une belle villa du dix-huitième siècle qu'habitent les deux derniers descendants de la famille Tronchin, M. Henry Tronchin et son fils. Récemment restaurée, la maison a conservé son style et son caractère. Un parc, où vieillissent ces beaux arbres qui sont l'orgueil de la campagne génevoise, l'isole de la grande route. Son mobilier serait digne d'un musée. Dans la large galerie vitrée où le visiteur entre d'abord, s'alignent les portraits des ancêtres : plusieurs sont les chefs-d'œuvre de Liotard. Des tableaux de maîtres hollandais, collectionnés autrefois par le conseiller François, décorent le salon et la salle à manger. On se sent tout de suite dans une de ces demeures que plusieurs générations ont embellie, où des hommes de goût ont vécu et sont morts parmi de belles choses, et qu'imprègne l'esprit du passé. Quelque précieux que soient les peintures, les meubles, les bibelots qui frappent les yeux, les archives renferment des trésors dont le prix n'est pas moindre. Pendant plusieurs siècles, la famille Tronchin, originaire de la Provence, a été mêlée aux grandes affaires de la république génevoise, à laquelle elle a fourni des magistrats, des savants, des capitaines, des théologiens. Quelques-uns de ses membres ont contracté des alliances

[1] *Un médecin du XVIIIe siècle, Théodore Tronchin*, par Henry Tronchin, in-8°, Paris et Genève, 1906. — Cf., entre autres : Sayous, *le XVIIIe siècle à l'étranger*, 2 vol. in-8°, Paris, 1865; — G. Streckeisen-Moultou, *Jean-Jacques Rousseau, ses amis et ses ennemis*, 2 vol. in-8°, Paris, 1865; — Ph. Godet, *Histoire littéraire de la Suisse française*. in-8°, Neuchâtel et Paris, 1890; — V. Rossel, *Histoire littéraire de la Suisse romande*, 2 vol. in-8°. Genève, Bâle et Lyon, 1890 ; — H. Tronchin, *le Conseiller François Tronchin et ses amis*, in-8° Paris, 1895; — Ch. Borgeaud, *l'Académie de Calvin*, in-4°, Genève, 1900; — Ed. Rod., *L'affaire Jean-Jacques Rousseau*, 8°, Paris, 1906.

ou vécu à l'étranger, presque toujours parmi des hommes qui n'ont point passé sans laisser de traces. Aussi les archives de Bessinges sont-elles une source de premier ordre pour certaines périodes de l'histoire, surtout pour la Réformation et pour le dix-huitième siècle. Leur propriétaire actuel, M. Henry Tronchin, est un homme cultivé, respectueux des richesses intellectuelles dont il est le détenteur, désireux de les répandre. Je ne crois pas qu'il se soit jamais préparé par des études spéciales aux recherches historiques; mais il s'y est mis avec tant de zèle et d'intelligence, tant d'application et de bonne foi, que les deux volumes qu'il a, jusqu'à présent, tirés de ses précieux papiers, lui font grand honneur et constituent une utile contribution à l'histoire de la littérature. Le premier, *le Conseiller François Tronchin et ses amis*, valait surtout par les nombreux documents inédits qu'il contenait : on ne pourra plus parler de Voltaire sans en tenir compte. Le second, dont nous nous occupons ici, n'est pas moins riche en fragments jusqu'alors inconnus, et il est lui-même beaucoup plus intéressant, en raison de la personnalité très accentuée qu'il met en scène. Tellement que, si l'on voulait reprocher quelque chose à l'auteur, ce serait d'avoir un peu trop laissé au second plan le docteur Théodore Tronchin, au profit des plus illustres de ses malades. Malgré cette réserve, celui que Voltaire appelait son Esculape, et qui fut aussi l'Esculape de beaucoup de grands seigneurs, de belles dames et de pauvres gens, prend dans ces pages un relief assez nouveau. Nous n'avions fait que l'entrevoir dans les ouvrages où il passe entre ses clients; voici que nous commençons à le connaître mieux. Nous souhaiterions peut-être de l'entendre plus souvent parler de lui-même. Nous nous passerions aisément de quelques-uns des billets laudatifs que lui écrivit Voltaire, tandis que nous voudrions lire un plus grand nombre des lettres qu'il adressait à son fils et qui renferment tant de jugements de première main sur les hommes et les choses de son temps. Mais enfin, avec ce que M. Henry Tronchin nous a donné et commenté, nous n'en acquérons pas moins une notion assez complète de l'homme que fut ce grand médecin, et c'est un bienfait pour sa mémoire.

*
* *

Dans le curieux chapitre qu'il a consacré à la carrière médicale de Théodore Tronchin, M. Henry Tronchin cite un passage de Garat (p. 66), qu'il nous faut reproduire après lui; car on y trouve à la fois la clé du caractère du docteur et l'explication de son succès extraordinaire :

C'est quelquefois à force d'être évidente et familière qu'une vérité devient indifférente et inaperçue; et rien n'exige plus de génie que de produire sur les âmes et sur les esprits, avec un lieu commun, tous les effets des découvertes. Plusieurs des hommes doués de cette sorte de talent nous sont venus de l'Helvétie et surtout de Genève. Ni homme, ni femme au monde ne pouvaient ignorer combien l'exercice est bon à la santé; tous pouvaient comprendre facilement combien il est naturel que la vie, qui n'est elle-même qu'une suite de mouvements, soit maintenue par le mouvement même et fortifiée; et cependant, les femmes à Paris perdaient leur santé faute d'exercice. Il était plus question de leurs vapeurs que de leurs charmes. Tronchin arrive de Genève; à peine il a parlé que toutes les femmes sortent de leurs maisons, et ce n'est plus pour être promenées dans leurs voitures ou dans un fiacre, comme la Phylis de Voltaire, c'est pour marcher elles-mêmes; elles courent avec canne ou sans canne sur les boulevards, sur les ponts, dans les rues, dans les jardins. Ce qu'en obtient Tronchin les prépare et les dispose à mieux obéir à Jean-Jacques. Leur santé est rétablie, les enfants seront nourris par leurs mères.

Comme la plupart des révolutionnaires dont il fut le compagnon, l'auteur de l'*Analyse de l'entendement* était un esprit enclin à l'abstraction, ami des « systèmes ». Ce fut peut-être pour cela qu'en écrivant, sur le tard, après avoir vu bien des choses, ses *Mémoires historiques sur la vie de M. Suard*, d'où ce morceau est extrait, il fut frappé de rencontrer, voisinant avec les philosophes précurseurs de la Révolution, l'intelligence pratique, positive, modeste, d'un observateur qui comptait sur l'expérience plus que sur la spéculation, et préférait une petite vérité dûment constatée à de vastes synthèses construites *a priori*. Dans le fait, il semble bien que cette méthode, la vieille méthode « hippocratique », qui contrastait avec les habitudes médicales des contemporains, ait été tout le secret de Théodore Tronchin. Il y manquait quelquefois, par exemple, quand il recommandait « l'orge perlé cuit à l'eau avec un peu de beurre frais, de lait et de sucre », et ajoutait gravement : « Il serait à souhaiter qu'on ne prît aucune autre nourriture. » (P. 57.) Mais il y revenait toujours; et il y revenait en connaissance de cause, en sachant pourquoi, et en l'expliquant : « Les systèmes gâtent tout, écrivait-il le 30 mai 1763 au comte de Boisgelin, en médecine comme en physique. Dans l'une et dans l'autre, il faut des observations, de la réflexion et de l'attention. Cette marche, je l'avoue, est moins agréable et moins facile, mais elle est plus sûre, elle seule nous met à l'abri de l'erreur. » (P. 40.) Et au docteur Rast, le 2 août 1759 : « Je suis persuadé que la meilleure de toutes [les sectes] a fait plus de mal à la médecine que la médecine n'a fait de bien au genre humain. Je veux donc vivre et mourir libre,

suivre la nature pas à pas, profiter, si je puis, des fautes que ceux qui ne la connaissent pas ou la méprisent commettent, me dire sans cesse à moi-même que le médecin, ainsi que l'aveugle, n'est sûr qu'avec son bâton. » (*Ibid.*) De telles paroles, dont M. Henry Tronchin n'a pas manqué de dégager le sens, suffiraient à montrer que le docteur ne fut pas un charlatan. Il le devenait un peu, toutefois, quand il prescrivait des boulettes de mie de pain. Mais je suppose qu'il n'en ordonnait qu'à des malades affamés de remèdes, pour les empêcher de s'empoisonner. Aussi bien, son grand effort fut-il de proscrire les drogues. Il n'y parvint qu'avec peine, même avec ses clients les plus intelligents, et ce fut parfois le meilleur service qu'il leur rendit. Elève de Boerhave, qui l'avait distingué, il avait été à bonne école : on lui enseigna que le médecin, qui ne peut pas toujours faire du bien, doit, avant tout, s'appliquer à ne pas faire de mal (p. 6). Ayant reconnu l'excellence de ce précepte, il lui resta fidèle, et s'en trouva bien.

Le triomphe de l'*inoculation*, dont on sait qu'il fut l'apôtre, fut aussi le triomphe de sa méthode. En effet, ce ne fut pas par le raisonnement qu'il se persuada de l'efficacité de ce nouveau traitement, qui réussissait depuis longtemps en Angleterre et dont les médecins français ne voulaient pas entendre parler : ce fut par l'observation et l'expérience. Et il n'y arriva qu'à travers bien des difficultés; car on ne possédait pas alors les procédés expérimentaux dont on use aujourd'hui dans les laboratoires. Il eut du courage et de la foi : ce fut sur les siens mêmes qu'il étudia les effets de la vaccine, avant de la recommander : il inocula son propre fils, un de ses intimes, le pasteur Chais, son neveu Calandrini, d'autres encore, qui lui tenaient de près (p. 103-4), et se fit ainsi une conviction solide et sérieuse. Ses adversaires ne l'en traitaient pas moins d'empoisonneur public : l'histoire de l'inoculation du duc de Chartres est un saisissant épisode de l'éternelle lutte des chercheurs contre le préjugé, la routine et le parti-pris. M. Henry Tronchin l'a très joliment racontée (pp. 112-121).

Un médecin ne parvient jamais sans raison à une grande renommée : les ennemis de Tronchin le vilipendaient de leur mieux, éreintaient ses traitements, raillaient ses ordonnances, le mettaient dans des libelles ou dans des caricatures; quand il s'avisa, lui qui n'aimait pas à imprimer, de publier un petit écrit, qu'on dit médiocre, *De colica Pictonum*, ils ne manquèrent pas l'occasion de le déchirer, pas plus qu'ils n'en manquèrent une autre, quand la dauphine, Marie-Josèphe de Saxe,

mourut entre les mains du praticien genevois. Mais s'il perdait des malades, il en guérissait un grand nombre, ou leur persuadait qu'ils étaient guéris : ce qui, dans beaucoup de cas, revient au même. Ses remèdes, boulettes de mie de pain et autres, ne produisaient pas toujours l'effet attendu; mais on se trouvait presque toujours bien de suivre les prescriptions de son hygiène. Il se trompait quelquefois dans ses diagnostics, comme ses collègues, sans d'ailleurs prétendre à l'infaillibilité; mais souvent il y voyait si clair, qu'on le prenait pour une façon de sorcier. Les témoignages en abondent. Je ne puis résister à la tentation d'en ajouter deux ou trois, que je crois inédits, à ceux qu'invoque M. Henry Tronchin[1]. Voici, d'abord, un cas modeste :

Je connais une femme de chambre qui, étant malade il y a trois mois, fut d'abord traitée par un médecin comme ayant une inflammation de poitrine. Tronchin va par hasard dans cette maison, on le prie de voir la fille, il reconnaît au premier coup d'œil que le médecin s'est trompé, il ordonne des remèdes contraires, la fille fut debout le lendemain (1er février 1762).

Voici un cas plus illustre :

Mme d'Harcourt ne veut pas mourir, et nous avons ici une dame qui soutient que les femmes ne meurent point quand elles ne le veulent pas. Mme d'Harcourt a une telle confiance en Tronchin qu'elle ne peut pas croire qu'il la laisse mourir; depuis quelques jours, elle semble un peu moins mal, mais Tronchin n'en veut pas convenir avec elle, et veut qu'elle reste en équilibre entre la crainte et l'espérance, et qu'elle se laisse gouverner. Elle aime et craint Tronchin comme Dieu, mais elle ne laisse pas de pécher quelquefois contre ses ordres; vendredi, elle voulut manger un peu de gelée de pommes, ce qui la fit cruellement souffrir; elle envoya ensuite demander à Tronchin la permission d'en manger, pour savoir ce qu'il dirait; la réponse de Tronchin fut que si elle en prenait elle aurait tel ou tel mal, c'était justement ce qu'elle avait senti. Elle lui demanda pardon le soir, lui avouant tout, disant qu'elle le croyait sorcier, etc. Elle fut bien grondée (18 janvier 1765).

Mme d'Harcourt ne mourut pas, et quitta Genève en meilleur état, sinon guérie. Veut-on, maintenant, voir opérer la légende?

Le docteur a un malade qui lui fait beaucoup de plaisir par la beauté du cas : il le fait trépaner tous les jours pour lui enlever peu

[1] Je les emprunte aux curieuses lettres que le conseiller J.-L. Dupan, de Genève, adressait à ses amis à Banneret et Mme de Freudenreich. J'en dois l'obligeante communication à M. de Freudenreich. Quand je l'ai consultée, cette correspondance se trouvait dans les archives du château de Monnaz (Vaud). Je crois que, depuis, elle a été donnée par son propriétaire à la bibliothèque de Berne.

à peu tout le crâne, et cet homme se promène dans sa chambre. Il s'appelle M. le marquis de Castille de Sardaigne, qui a déjà été traité sept fois... Son crâne est pourri!...

Tronchin a fait à Lyon une cure singulière : un cousin d'Huber avait depuis plusieurs mois convulsions, surdité, aveuglement, etc. Le docteur a écrit : mettez-lui de la glace sur le front, et le malade a été guéri. Son mal venait de l'odeur du charbon (23 avril 1764).

Il est évident qu'ici les faits grossissent dans l'éloignement, se déforment et s'amplifient en passant de bouche en bouche : les guérisons du docteur deviennent des espèces de miracles, sa personne même s'enveloppe de mystère. A travers ces commérages, on se représente assez bien la nature ou la qualité de sa réputation : c'était, plutôt que d'un savant, celle d'un « guérisseur », d'un homme en possession d'un don presque surnaturel. Certains la trouvaient sans doute un peu suspecte, et peut-être qu'il en fut lui-même gêné quelquefois. Mais quoi! la médecine n'est-elle pas, par définition, « l'art de guérir »? En tout cas, c'est ce que les malades de tous les temps et de tous les pays voudraient bien qu'elle fût!

*
* *

Méfiant des systèmes dans l'exercice de son art, le docteur Tronchin s'en gardait également dans l'ordre intellectuel : trait peu commun dans une époque où, autour de l'*Encyclopédie* naissante, on commençait au contraire à chercher, dans les affirmations de leur *a priorisme*, des remèdes à tous les maux de la société. S'il soigna Voltaire, Grimm, Diderot, un peu Rousseau et quelques autres, il garda vis-à-vis d'eux sa pleine liberté d'esprit : ce médecin des « philosophes » connut de très près leurs névroses; il ne subit en rien leur influence.

D'esprit très religieux, il resta fidèle à la foi de son enfance qu'il proclama et défendit en mainte occasion. Dès son retour à Genève, il fut nommé membre de la Vénérable Compagnie, et, comme tel, appelé à s'occuper activement des intérêts et de la direction de l'Eglise. Il le fit avec zèle et sincérité : ses lettres témoignent toutes d'une conviction profonde, qui gouvernait sa vie intérieure et dirigeait ses actes. Dans les plus intimes, celles qu'il adresse à son fils, il revient constamment sur la nécessité de croire, sur l'action bienfaisante de la foi, sur l'impossibilité d'être athée et homme de bien :

Que te donneront ces prétendus philosophes d'équivalent à ce qu'ils auront la cruauté de t'ôter? lui écrit-il, le 7 novembre 1701. Je les ai vus plus d'une fois malheureux ou mourants; dans l'un ou l'autre cas, ils m'ont toujours fait pitié. Fuis comme on fuit la peste le commerce

de tout homme qui ne croit pas en Dieu. Argumente-t-on contre la peste? Non, sans doute, on la fuit (p. 75).

Oh ! mon ami, ajoute-t-il, que leurs derniers moments ressemblent peu à ceux d'un homme vertueux qui croit en Dieu, aussi peu que le calme d'un beau jour ressemble à l'horreur d'une tempête[1]...

C'est un thème qu'il reprend constamment, toujours avec véhémence et souvent à peu près dans les mêmes termes :

De tous les romans, le plus romanesque est celui de la vertu des athées. Le premier qui l'imagina ne connaissait ni les hommes ni la vertu... *Fuis comme on fuit la peste le commerce de tout homme qui ne croit pas qu'il y a un Dieu...* (12 avril 1762.)

De même, quand il cherche un réconfort pour des correspondants qui lui confient leurs souffrances physiques ou morales, c'est toujours à la religion qu'il les renvoie : « C'est en appuyant la raison du secours de la religion, écrit-il à l'abbesse de Saint-Pierre, le 23 juillet 1759, mais surtout du plus grand, du plus beau et du plus utile des principes, de la soumission à la volonté de Dieu, que les maux les plus pesants deviennent légers, et que l'état le plus accablant devient supportable. Dieu le veut, cela suffit. » (p. 73). Il ne semble pas qu'aucun doute ait jamais entamé cette confiance. Tronchin la garda jusqu'à son dernier jour.

En Hollande, où il passa la première partie de sa carrière, dans sa patrie ensuite, puis à Paris, où il assista aux dernières années de Louis XV et au commencement du règne de Louis XVI, il fut témoin d'événements importants, put observer les agitations et les troubles qui déjà préludaient au grand orage, et nota, — lui qui avait vu mourir tant de gens, — quelques-uns des symptômes de cette vaste agonie. Il se fit ainsi une sorte de philosophie politique, si l'on peut dire, aussi simple, nette et solide que l'était sa religion. Elle repose, — s'il est permis de lui appliquer un mot qui n'avait pas encore cours, — sur le traditionalisme : qu'il se trouve en Hollande, à Genève ou à Paris, Tronchin voit avec crainte l'esprit nouveau hâter, par des artifices dangereux, la lente et normale transformation des mœurs. Celles-ci lui paraissent, avec la religion, le plus solide fondement de l'Etat. En Hollande, il se plaint sans cesse de leur « dépérissement » (p. 24); les progrès du luxe l'inquiètent; il voudrait des lois somptuaires et rappelle les temps héroïques où « Ruyter marchait à pied, » tandis qu' « un

[1] M. H. Tronchin a bien voulu me communiquer quelques fragments inédits de cette correspondance du docteur Tronchin et de son fils, que j'avais parcourue à Bessinges. Je m'en sers pour compléter les citations qu'il en a faites, un peu parcimonieusement à mon sens.

enseigne aux gardes, aujourd'hui, se fait traîner dans son carrosse » (p. 23). C'est même cette décadence qui le décide à quitter, presque à fuir un pays où il s'était fait une grande renommée. Mais il la retrouve dans sa ville natale, qu'il avait crue mieux préservée par des institutions plus sévères; et il la déplore en termes très vifs dans la lettre du 13 novembre 1758, où il remercie Rousseau de l'envoi de la *Lettre sur les spectacles*[1]. Il goûte l'esprit de ce morceau fameux, sans croire à l'efficacité des remèdes singuliers, renouvelés de Sparte, qu'y préconise l'auteur; et, comme celui-ci conservait quelques illusions sur les amusements publics, les cercles, la possibilité de l'éducation commune dans la ville de Calvin, il les lui enlève assez rudement. L'éducation commune, lui explique-t-il, est incompatible avec le nouvel « état de choses » qu'a créé le développement « des arts et métiers ». Les cercles, « dont l'institution paraît si bonne, sont une source de distraction, de perte de temps et de dissipation, qui passent les bornes honnêtes d'un amusement nécessaire ». Par leur fait et par celui des plaisirs publics qu'on met volontiers trop d'ardeur à rechercher, « les pères se trouvent séparés de leurs enfants... Les enfants séparés de leurs pères n'ont plus de frein, car à quoi se réduit la puissance maternelle? si les mères aussi ont leurs amusements et leurs cercles. Qu'en résulte-t-il? Que les enfants laissés à eux-mêmes, pendant les heures qui devraient être destinées à l'éducation domestique, encouragés par l'exemple de leurs pères qui jouent, boivent et fument depuis quatre heures jusqu'à huit, souvent même plus tard, se livrent à toutes leurs passions naissantes, et couvrent de l'ombre de la nuit les habitudes déréglées, souvent mêmes criminelles, que les pères seuls peuvent réprimer ». Ce sont là les propos d'un homme d'un autre âge, dont l'idéal austère ne peut s'accommoder des changements qu'introduisent dans la vie la prospérité croissante, la richesse, l'influence des voisins.

M. Henry Tronchin nous dit que le docteur était « foncièrement *aristocrate* en politique » (p. 343). Le mot n'est peut-être pas tout à fait exact : il était surtout conservateur; il redoutait les tendances nouvelles, dont il pouvait comparer les effets à ceux des remèdes que ses collègues prescrivaient à tort et à travers; il concevait une société régulière, appuyée sur la religion, la morale traditionnelle, le respect des droits acquis par les ancêtres, et les « principes » qui ont fait leurs preuves, — « les bons principes

[1] Publiée par Streckeisen-Moultou, *Jean-Jacques Rousseau, ses amis et ses ennemis*, I, 325-27.

qui assurent la paix de l'âme et le contentement de l'esprit [1] ». Tandis qu'autour de lui, des esprits audacieux attaquaient les opinions reçues et rouvraient le procès des problèmes sociaux, il préférait rester sur les positions acquises, il demandait qu'en politique comme en médecine, on avançât avec prudence, en tenant compte des indications de la nature et des expériences de la sagesse des siècles. A ses yeux, tout se tenait : impossible de fausser ou de supprimer un des ressorts, sans que toute la machine s'arrêtât ou se mît à grincer. Les philosophes accomplissaient une dangereuse besogne :

... Tu as donc lu les livres de David Hume, écrivait-il à son fils, le 28 juillet 1762. Si tu les as lus d'après les conseils de M. Smith, il faut qu'il se croye bien sûr de toi, car j'avoue que je ne te les aurais pas conseillés. Cet homme est l'écrivain le plus dangereux que je connaisse. Le poison qu'il verse dans l'âme est si subtil qu'on ne l'aperçoit que par ses effets. Il a déjà fait bien du mal et il en fera beaucoup encore. Oh! quel malheur de n'avoir tant d'esprit que pour faire des malheureux, car tout ce qui ôte à la vertu ses sanctions est affreux. Garde-t'en, mon cher fils, comme du poison. Tu sais combien je t'aime, mais s'il fallait opter que tu pensasses comme David Hume ou que tu mourusses, mon parti serait bientôt pris, j'aimerais mieux te voir mourir [2].

De même, « l'énergumène Diderot, l'impur Helvétius » n'étaient pour lui que « des assassins des mœurs, semblables aux matelots qui pendant le calme désappareillent le vaisseau, brisent le gouvernail et auxquels tout manque quand surgit la tempête » (p. 341). Leurs écrits la préparaient : *le Système de la nature*, par exemple, était un « code d'athéisme » qui devait conduire à la ruine : « Demandez pourquoi les royaumes et les républiques périssent! » (p. 342). Il écrivait de Paris, le 19 mai 1774, au naturaliste Charles Bonnet, qui partageait ses opinions et ses craintes :

De société pour moi, il n'y en a point, de conversation moins encore, par la raison que tout y est frivolité et que la nouvelle philosophie entée sur ces têtes légères a effacé jusqu'aux traces du principe de la moralité. Depuis que je suis ici, je n'ai pas encore une seule fois ouï prononcer le mot de soumission à la volonté de Dieu. Ce mot si consolant et si utile n'est plus en usage. C'est un terme suranné, il a été remplacé par les mots de destinée et de malheur. Aussi rencontre-t-on beaucoup de plaignants et de malheureux dans le sein même de l'abondance, parce qu'on y est ce qu'on y doit être, moins riche de ce qu'on possède que pauvre de ce qu'on n'a pas! (P. 341.)

Comme le sont souvent les hommes accoutumés, par leur profession ou leurs habitudes d'esprit, à mesurer les rapports des

[1] A son fils, 6 juin 1764, communication de M. H. Tronchin.
[2] Communication de M. H. Tronchin.

effets et des causes, Tronchin était très clairvoyant : dans maint passage de ses lettres, il annonce la fin prochaine d'un monde insouciant, frivole, épris de plaisir, qui laissait saper ses assises, travaillait même à les ruiner, et observait d'un œil plus amusé qu'inquiet les phases de sa propre décomposition.

*
* *

Muni de telles idées, armé de telles croyances, le docteur Tronchin devait se trouver en désaccord flagrant avec ses deux plus illustres correspondants : Voltaire et Rousseau. Par le fait même de ce désaccord, l'histoire de ses relations avec eux présente un vif intérêt. M. Tronchin l'a très joliment esquissée, — mais il s'est contenté de l'esquisser. Je regrette, pour ma part, qu'il ne l'ait pas poussée plus à fond : nous gagnerions beaucoup, je crois, à la connaître dans ses moindres détails. Nous ne possédons pas encore, sur ces deux hommes, toute la part de vérité, quelque limitée qu'elle demeure, à laquelle l'histoire peut arriver; rien de ce qui les concerne ne nous est indifférent; et comme Tronchin les vit de près, comme il fut un témoin très clairvoyant et très loyal, nous voudrions avoir tout son témoignage.

Voltaire, qui pour tant de ses contemporains était une espèce de divinité, ne fut jamais pour son médecin préféré qu'un malade; et ce ne fut certes pas faute par lui de se confondre en protestations d'amitié! La correspondance générale est semée de lettres enthousiastes, de billets pressants, où se multiplient les comparaisons les plus élogieuses, les expressions de reconnaissance et d'admiration. L'éternel malade se mettait en frais pour son « Esculape », s'efforçait de l'attirer à Ferney autrement que pour une consultation, de lui emprunter les étrangers de marque et les belles « vaporeuses » qui venaient se faire soigner par lui, de capter son amitié récalcitrante au moyen des compliments un peu bas dont il usait à l'occasion, jugeant qu'ils auraient sur autrui autant de prise que sur lui-même. Il a pleine confiance en lui. Il l'écoute, et se trouve bien de l'écouter, et quand il a désobéi, entraîné par ses faiblesses, le regrette bientôt et crie au secours, comme un enfant qui demande pardon. Il déploie pour lui toutes les ressources de sa féline amabilité, de son esprit séducteur. Peines perdues! quoi qu'il fasse, il demeure un client : un très bon client, qu'on ménage, chez qui l'on va dîner, à qui l'on accorde le pas sur beaucoup d'autres, pour qui l'on se dérange aisément et volontiers, — mais un client, et rien de plus. Pas un instant, Tronchin n'est dupe de ses câlineries. Il reste le médecin, l'observateur qui regarde vivre et qui regardera mourir cet éton-

nant exemplaire de l'humanité. Il le connaît à merveille, comme un horloger connaît une montre qu'il a démontée, remontée, nettoyée, réparée plusieurs fois. Il le juge, sans parti-pris de bienveillance parce que ses défauts l'offusquent, ni de sévérité, parce qu'il a quand même un peu d'affection pour lui. Longtemps avant de le connaître, il l'avait défini, un peu sommairement, « un fripon, un étourdi, un homme sans jugement et sans conduite » (p. 195). Dès 1758, le connaissant mieux, il trace de lui, dans une lettre à Rousseau[1], un portrait plus fouillé, presque aussi sévère : Voltaire « est presque toujours en contradiction avec lui-même »; son « cœur a toujours été la dupe de l'esprit ». — « Son être actuel fait un tout artificiel qui ne ressemble à rien. » Il s'ignore lui-même, et par orgueil, est capable de n'importe quoi. « Il n'a pas enlevé le blé de son voisin, il n'a pas pris son bœuf ou sa vache, mais il a fait d'autres rapines, pour se donner une réputation et une supériorité que l'homme sage méprise ». Les flatteries de ses admirateurs ont achevé de le perdre; à force d'en avoir besoin, il est devenu leur « esclave ». Tous ces traits sont d'une remarquable justesse. Quand Tronchin sort de son rôle de médecin pour intervenir dans quelques-uns des démêlés qu'eut avec les Génevois le « dangereux voisin », — comme on appelait souvent le châtelain de Ferney, — ce ne fut pas par amitié pour lui : ce fut dans un simple esprit de concorde, pour éviter le scandale et les querelles. A l'occasion, il précisait ces sentiments : Voltaire fut froissé d'apprendre un jour que Tronchin avait dit au roi qu'il ne le regardait pas comme un ami, et fit semblant de ne pas vouloir le croire (p. 224). Ce propos est cependant très vraisemblable : jamais Tronchin ne fit acte d'amitié envers son grand malade. Quand il entendait, dans le monde, établir le bilan du terrible polémiste, et comparer les maux qu'il avait déchaînés « aux guerres, aux pestes et aux fléaux qui, depuis quelques années, ont dépeuplé la terre » (p. 228), il ne se sentait nullement obligé à protester, — et probablement que la délicatesse seule l'empêchait de faire chorus. Si le terme d'*ami* vient parfois dans ses lettres, c'est avec un contexte qui se généralise, et par conséquent en réduit le sens. Aussi put-il le regarder mourir avec une tranquillité, sinon avec une insensibilité, que d'aucuns lui reprochèrent : Voltaire n'était pas à ses yeux un ami qu'on pleure, mais plutôt un comédien dont le rôle va finir. Dans les dernières souffrances de cet homme qui avait tenu une si grande place sur la scène du monde, et qui sacrifiait encore ses dernières forces à

[1] Streckeisen-Moultou, *ouvrage cité*, I, 322-24.

ses passions et à sa vanité, il puisa comme une suprême leçon de vie : il le vit faible, effrayé, tourmenté devant la mort; il reçut les dernières lettres où ce moribond le suppliait de prolonger ses forces, et s'il eut pitié d'une telle détresse, d'autant plus saisissante qu'elle contrastait davantage avec les rayonnements que projetait au loin cet effrayant crépuscule, il s'en attacha toujours plus aux croyances qui facilitent le douloureux passage.

*
* *

S'il n'eut aucune amitié pour Voltaire, dont il cotoya presque toute la vieillesse, Tronchin eut plus de sympathie pour Rousseau, avec qui cependant il se fâcha plus fort, et qui finit par le traiter en ennemi. Rousseau n'était pas un « athée » : son spiritualisme, bien qu'un peu vague, pouvait paraître à un croyant une protestation contre l'athéisme agressif qui devenait à la mode. De plus, il recommandait le retour à la nature, la simplicité des mœurs, l'austérité de la vie, le dévouement à la patrie, les vertus privées. Sur tous ces points, Tronchin, comme médecin et comme moraliste, se trouvait en parfait accord avec lui. Enfin, il y avait entre les deux hommes cette sorte de lien difficile à définir, mais réel, que crée la communauté des origines, ou plus exactement, — puisqu'ils appartenaient à des degrés différents de la hiérarchie génevoise, — la naissance dans un même lieu : surtout quand ce lieu est aussi particulier que la Genève de ce temps-là. Aussi leurs relations furent-elles d'abord très cordiales : invité par De Luc à s'occuper de la santé de Jean-Jacques, Tronchin s'empressa de lui offrir ses services, le plus aimablement du monde.

... L'estime que j'ai pour vous est une dette, lui écrit-il, le 12 décembre 1755, dans une lettre que lui transmet leur ami commun, et c'est de toutes les dettes que je ne contracterai jamais celle que je voudrais payer avec le plus d'exactitude.

Se pourrait-il, Monsieur, qu'avec de tels sentiments je ne prisse un intérêt bien vif à l'état de votre santé! Elle intéresse tous les hommes en intéressant la vertu que vous connaissez, que vous aimez et que vous défendez mieux que personne (p. 241).

J'ai donné ailleurs [1] un schéma très succinct de l'histoire de leurs rapports amicaux. J'ai montré comment Tronchin, préoccupé des tristes conditions d'existence de ce malade qui refusait ses soins, chercha à plusieurs occasions à l'obliger, et n'y réussit pas, par la faute de Jean-Jacques plutôt que par la sienne. Le ton de leurs premières lettres est celui de la plus grande cordialité : les expressions d'amitié et de sympathie abondent sous leurs deux

[1] *L'affaire Jean-Jacques Rousseau*, p. 27-32.

plumes. Puis, peu à peu, ce ton se modifie, tourne à l'aigre-doux, et devint tout à fait aigre, à travers de longues et vaines réclamations. N'ayant pas eu sous les yeux toute leur correspondance, dont je ne connaissais que des extraits ou des copies, j'avais rappelé qu' « on a parfois attribué cette rupture au séjour à Genève de Mme d'Epinay ». Et j'ajoutais : « Si cela est possible, cela n'est pas certain; comme une telle hypothèse, désobligeante pour une aimable femme, ne repose sur aucun fait précis, il est plus équitable de croire que cette amitié se dénoua d'elle-même, comme il en arrive souvent des amitiés artificiellement conclues entre des hommes d'humeur incompatible. » La lecture des lettres et des fragments que publie M. Henry Tronchin me paraît confirmer cette hypothèse. On y devine, on y reconnaît comme l'expression d'un long malentendu. Chacun fait à l'autre la leçon, avec une politesse un peu frondeuse, et une croissante âcreté d'humeur. Tous deux protestent de l'excellence de leurs intentions réciproques. Tronchin voudrait persuader à Jean-Jacques que c'est sa mauvaise santé qui le rend atrabilaire; et Jean-Jacques ne peut admettre qu'il le soit. Tronchin invoque à l'appui de son diagnostic la rupture avec Diderot, qui lui paraît injustifiée; Jean-Jacques lui répond qu'il a le droit d'en user à son gré avec ses amis : « Vous me reprochez d'avoir été son juge et sa partie; voilà qui est bizarre et qui voulez-vous donc qui juge si un ami me convient ou ne me convient pas? Si je l'accusais de quelque crime, ce ne serait pas à moi de le juger, je le sais; mais par ma foi, quant à la convenance des mœurs, il me semble qu'il faut être partie pour être juge » (p. 268). Tronchin s'efforce de rester affectueux, du moins dans le choix des expressions; Jean-Jacques cesse de lui répondre. C'est, en somme, un curieux chapitre dans l'histoire des amitiés rompues de Rousseau. Il faudrait l'avoir au complet pour le pouvoir comprendre; en publiant *in extenso* toute cette correspondance, M. Henry Tronchin rendrait donc un signalé service à ceux qui cherchent à déchiffrer l'énigme compliquée de Jean-Jacques.

Cependant, les événements devaient peu à peu développer les rancunes ainsi amassées, les aigrir en animosités violentes, les pousser jusqu'à la haine. Quand Rousseau vit son œuvre et sa personne condamnées par le Petit Conseil de Genève, il s'imagina que Théodore Tronchin et sa famille avaient été les artisans de cette condamnation. C'était une erreur : j'ai montré quelles en furent les véritables causes [1], et qu'en réalité l'arrêt, dans sa

[1] *L'affaire Jean-Jacques Rousseau*, chap. III.

partie contestable et irritante, fut prononcé *contre* les conclusions du procureur général Jean-Robert Tronchin. Quant au docteur, rien ne nous autorise à supposer qu'il ait fait aucune démarche pour nuire à son ancien ami; mais, dans le conflit d'opinions qui surgit aussitôt après la sentence, il devait nécessairement se trouver du côté du Petit Conseil. « Je ne sais pas où on le supportera, écrit-il, dès le 7 juillet, à son fils, en lui racontant l'événement, car il a employé tout son esprit à ruiner de fond en comble les constitutions politiques et la religion chrétienne. Les principes qu'il pose sont très dangereux. C'est un fanatique atrabilaire d'autant plus à craindre qu'il écrit on ne peut mieux... Il est bien cruel que l'esprit et l'éloquence de cet homme n'aboutissent qu'à soutenir des paradoxes et qu'à troubler la société » (p. 275). M. Henry Tronchin établit fort bien qu'en jugeant ainsi l'auteur de la *Lettre sur les spectacles*, devenu celui du *Contrat social*, le docteur reste dans la ligne de ses principes et de ses opinions, et qu'il n'aurait pu se montrer plus indulgent sans se contredire et se manquer à lui-même. A mesure que les esprits de ses compatriotes s'échauffent autour de l'arrêt du 22 juin, il devient plus violent dans son langage; il prodigue à Rousseau les expressions de son mépris, l'appelle « scélérat », « misérable », « l'objet du mépris et de la haine publique ». « Cet homme, écrit-il à son fils le 16 mars 1765, est un grand malheureux. Ce masque de vertu sous lequel il avait caché sa face atrabilaire est arraché. Le méchant se montre à découvert, le méchant est démasqué, ses noirs projets sont au grand jour » (p. 288).

A la distance où nous sommes de ces événements, nous voyons bien qu'il n'y avait dans l'affaire rien de si noir; il y avait simplement deux partis en présence, qui se combattaient par des moyens habituels, d'ailleurs assez semblables. Nous avons peine à comprendre la fureur du docteur. Il semble même que le jeune homme à qui s'adressaient ces épîtres enflammées ne les comprenait guère mieux. Il se nommait François, comme son cousin le conseiller, et se trouvait alors en Angleterre, dans la maison de David Hume où Rousseau, comme on sait, reçut l'hospitalité. Il vit le monstre, ou tout au moins l'aperçut, et si nous en jugeons par les fragments de ses réponses que nous donne M. Henry Tronchin, ne partagea point les colères paternelles. « Rousseau est venu ici..., écrit-il tranquillement à son père, le 18 février 1766. Mon nom lui est odieux et il s'est imaginé que je suis venu ici pour épier sa conduite, le persécuter ou l'assassiner même, si je le pouvais. Il a demandé à David Hume s'il croyait qu'en Angleterre notre famille eût assez de crédit pour lui faire encore du mal. On

blâme beaucoup ici sa patrie d'en avoir agi trop durement avec lui » (p. 290-91). Et le 26 : « ... Je t'ai parlé de son protecteur qui serait le protecteur de tous les hommes malheureux, parce qu'il est le meilleur des hommes. Personne ne connaît mieux Rousseau, ses fautes, ses ridicules et son génie. On l'a persécuté et on l'a aigri davantage. David Hume le rend heureux, le gouverne sagement. On le blâme peut-être et on a deux fois tort » (p. 291). Il n'est pas difficile de lire entre les lignes que le fils, éloigné de sa patrie bouleversée et incapable de se représenter le degré de ses discordes, essaye de suggérer respectueusement au père que Rousseau est, avant tout, un malheureux, qui n'est devenu dangereux que parce qu'on l'a poursuivi; mais le docteur qui assiste aux troubles interminables dont il fait peser la responsabilité sur « l'incendiaire », ne veut rien écouter; et bientôt, la querelle retentissante qui éclate entre David Hume et son protégé lui fournit une autre occasion de condamner plus vivement encore l'ancien ami.

Le docteur Tronchin travailla presque jusqu'à ses derniers moments. Il attendit la mort avec sérénité. « Je suis, disait-il à sa fille, dans une paix profonde, attendant avec soumission le terme de mes maux, lequel comparé à l'éternité n'est qu'un point noir suivi d'une ligne blanche infinie » (p. 347). Dans ses dernières années, il avait vu battre en brèche avec une force croissante les « principes » dont le maintien lui paraissait indispensable à la bonne marche des sociétés, et comme beaucoup d'hommes clairvoyants, il avait prévu et presque annoncé la Révolution. Qu'il fût incapable des actes de fourberie et de bassesse dont Rousseau le soupçonna, sa vie et ses lettres le montrent jusqu'à l'évidence. Ce grand médecin ne fut nullement un « jongleur » : il fut un parfait galant homme. La certitude qu'on en acquiert en lisant le livre de M. Henry Tronchin ajoute à l'importance des témoignages qu'il a portés sur ses contemporains, pour tous les points de fait où il a eu l'occasion de parler d'eux. Je dis : *pour les points de fait;* car, lorsqu'il s'agit d'interpréter les actes ou les caractères, nulle autorité ne saurait s'imposer. Chacun doit se fier à ses propres lumières, à ses propres impressions : si donc le docteur Tronchin nous fournit quelques documents qui nous aideront à nous faire notre idée de Voltaire, de Rousseau et de certains autres, ces documents ne sauraient nous imposer son jugement. Du moins savons-nous qu'ils ont été recueillis et conservés avec une entière bonne foi.

Edouard Rod.

UNE FEMME[1]

Jean Mouthier partit ce samedi-là pour Honfleur; il allait y passer le dimanche près de sa mère.

— Tiens, v'là le fils Mouthier, dit à une femme coiffée d'une marmotte, une autre femme également en marmotte, au moment où Jean débarquait sur le quai du Cheval-Blanc.

— Bonjour, mère Liétout, dit Jean, en passant.

— Un gentil jeune homme! confia la Liétout à son amie, pas fier. C'est tout le portrait de défunt son grand-père.

— Qui qui faisait son grand-père?

— Il était cap'taine pour le compte de la maison Lefebvre, il allait à la baleine, des deux ou trois ans. Il avait commencé par être petit pêcheur, mais il était intelligent, il a bien réussi.

— Et le père du fils Mouthier était-il cap'taine aussi?

— Non; il n'avait pas de santé. On l'avait établi épicier. Il est mort très jeune. On disait qu'il avait laissé sa veuve sans un sou, avec trois enfants à élever. Mais ils se sont bien tirés, tous. La fille aînée s'est mariée d'un M. Maudelonde, un homme qu'a du bien en terres, du côté de Pennedepie. La seconde est la femme du fils Legrain qu'a la scierie de la rue de l'Homme-de-Bois. C'est le garçon qu'a sorti sa famille de misère, on peut le dire! D'apparence, qu'i réussit supérieurement, dans le commerce, au Havre. Ah! en v'là une mère qu'a de la chance avec son fils que Mme Mouthier.

Jean monte allègrement la rue des Capucins, au haut de laquelle demeure sa mère. Après toute une semaine passée dans l'indifférence de la ville étrangère, cela lui semble bon de retrouver le foyer. Sa mère qui lisait dans la salle, près de la fenêtre, l'a vu arriver. Elle est venue lui ouvrir la porte. Ils s'embrassent.

— Bonjour, mon Jean.

— Bonjour, maman. Tu vas bien?

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 mai, 10 et 25 juin 1907.

Ils entrent, ils sont assis dans la salle, l'un près de l'autre.

— Et toi, mon grand fils, es-tu content ?

— Je suis très content. Bientôt, maman, tu pourras te payer une bonne.

— Voilà un luxe auquel je ne tiens pas. Tu veux la perte de ma tranquillité.

— Je veux ton repos, au contraire. Mes sœurs te trouveront une perle. Tu ne te fatigueras plus à faire la cuisine. Cela me fera tant de plaisir, quand ma pensée te cherchera, de te voir assise près de la fenêtre, ou près du feu, travaillant ou lisant, bien paisiblement. Tu as tant marché dans ta vie, ma pauvre maman ! Et puis, tu auras plus de loisir pour penser à moi.

— Enjôleur !

La mère et le fils se regardent tendrement. Certes, elle aime ses filles, elle est pour ses petits-enfants la plus faible des grand-mères, mais son Jean !

Ce qu'il est pour elle, ce qu'elle est pour lui, comment le définir? Il est son fils bien-aimé. Sa tendresse maternelle est pour lui le refuge dans toutes ses douleurs, ses déboires et ses découragements y trouveront la consolation. Pour elle, son amour à lui est le soutien, le réconfort et la douceur. Leur mutuelle affection a échangé des sacrifices. Comme elle a peiné pour lui quand il était petit ! Avec quelle ardeur il a travaillé pour elle quand il a été grand ! Ils ont toujours eu cette émulation, sans laquelle l'amour ne vit pas.

Jean, dès l'enfance, a été le père de famille. Il avait sept ans lorsque son père est mort, ne laissant que des dettes pour héritage. Louise en avait trois et la petite Jeanne était encore un enfant au maillot. Près de ces puérilités balbutiantes et vacillantes, Jean était presque un homme, lui qui portait des culottes et lisait couramment.

Il se rappelle qu'alors, lorsqu'il était couché, le soir, sa mère s'installait à une table jonchée de papiers. Elle écrivait, calculait, remuait, retournait ces papiers que Jean avait pris en haine, parce que leur vue seule faisait pousser à sa mère de profonds soupirs. Quand il se réveillait, dans la nuit, souvent il retrouvait sa mère penchée sur ces écritures maudites.

D'autres fois, Jean voyait sa mère tirer l'aiguille bien avant dans la nuit. Elle était obligée de coudre pour « le monde », afin d'élever ses enfants, et comme elle tenait à honneur d'éteindre peu à peu les dettes laissées par l'épicier, elle travaillait, on peut le dire, jour et nuit, pour s'acquitter plus vite.

Cette sensation du travail maternel autour de son sommeil

d'enfant était restée un des souvenirs les plus vivaces de Jean.

Il leur devait, dès le commencement de sa jeunesse, le souci de gagner sa vie, la résolution de travailler pour sa mère, de l'empêcher de veiller si tard, la tête sous la chaleur de la lampe, le désir de rendre moins fréquents ces soupirs qui trahissaient les anxiétés maternelles.

Quelle joie orgueilleuse le jour où, à quinze ans, il trouva tout seul une place de petit commis chez un courtier maritime! Et au bout de son premier mois, lorsqu'on lui versa les quarante francs de ses appointements, comme il courut tout d'une traite, ses deux louis serrés dans sa main, jusqu'à la maison. Et de quelle voix frémissante, il s'écria :

— Tiens! maman, voilà de l'argent. Tu n'auras plus besoin de travailler.

Il croyait, le cher petit, qu'il apportait la richesse dans sa main fermée! Sa mère l'étreignit longuement, avec un de ces baisers qui sont une bénédiction. Quel cœur il avait à l'ouvrage! Son patron le disait : « ambitieux comme un crapaud ».

Cette habitude du travail prise dès l'enfance, il ne devait jamais la perdre. Cette joie du but atteint par le seul effort, il devait toujours la désirer, l'ayant une fois goûtée.

Chez lui, le principe de la morale n'était pas corrompu par ce sophisme de la morale des affaires. Il était chrétien avec simplicité et avec vérité, car la vérité est simple.

Quand il partit pour l'Allemagne, à dix-huit ans, quand il alla, un an plus tard, en Angleterre, il n'avait pas le désir de chercher la fortune pour elle-même : convoitise d'avare ou orgueil de spéculateur. Il voulait la fortune pour faire le bonheur de ceux qu'il aimait.

Lorsqu'il partit pour le Canada, envoyé pour gérer, à Québec, la succursale d'une maison de Liverpool, avec de gros appointements, il comprit qu'il arriverait certainement à conquérir sa place au soleil. Désormais, il pouvait faire vivre sa mère sans qu'elle travaillât elle-même, il pouvait payer le couvent à ses sœurs. Il arriverait certainement à leur amasser une petite dot. Il était délivré du souci de gagner le pain quotidien des siens, il pouvait penser à soi et à sa vie en société.

Des correspondants de Liverpool, du Havre, lui avaient donné des lettres d'introduction près de familles de Canadiens français et de familles anglaises. On le reçut à dîner, il alla en soirée, il s'affina. Il observa les manières, il acquit l'habitude du monde. Il se mit à lire et agrandit le domaine de ses idées générales. L'étude des sciences le captiva. Il prit conscience d'une beauté

littéraire et artistique. Il avait la chance de découvrir les classiques à vingt-deux ans, il n'avait pas le palais blasé.

Sa foi prenait une nouvelle vie au contact de la foi vivace de la neuve Amérique. Quelle émotion, le premier dimanche, dans l'église, lorsqu'il avait entendu le prêtre entonner le *Gloria in excelsis!* Il les connaissait donc ces hommes qui chantaient dans la même langue que lui, la gloire du même Dieu? Des yeux, instinctivement, il cherchait sa mère, ses sœurs parmi les fidèles, c'était la patrie retrouvée dans la patrie universelle.

Il développait aussi la souplesse de ses membres et son endurance physique. Les chasses dans les espaces immenses, les courses en pirogues sur les rapides, la rigueur des hivers, la nature puissante, sauvage encore, au milieu de laquelle l'homme sent renaître ses instincts de primitif et prend en pitié le civilisé chétif qu'il est devenu. Mais il était attaché au sol des ancêtres par des générations de paysans et de travailleurs.

Et ce fut la tendresse qui le reliait à sa patrie, l'amour qu'il portait à sa mère et à ses sœurs, qui lui fit hâter son retour en France. Puisqu'il trouvait l'occasion de vivre près d'elles, tout en assurant largement leur existence, il revenait, il ferait une moins grande fortune, il la ferait moins vite, et voilà!...

On lui proposait, au Havre, la suite de la maison Desnos-Grandidier, des cafés, il avait accepté.

Depuis trois mois qu'il était installé à son compte, il travaillait avec ardeur à communiquer sa vitalité à cette maison somnolente, et peu à peu Jean Mouthier jetait les bases de sa fortune future.

Il fit la connaissance de plusieurs jeunes gens, comme lui dans les affaires. Sa première impression sur eux fut que leur esprit était de qualité médiocre, qu'ils étaient bien peu difficiles dans le choix de leurs plaisirs. Mais par ennui de sa solitude, par absence de foyer, il consentit à quelques manilles, à quelques dominos de temps en temps.

Une autre pensée occupait le désœuvrement de son cœur. La « seconde » de chez Mlle Duplessis, une jeune fille de vingt-deux ans, aux cheveux blonds mousseux, au minois rose et pourtant maladif d'enfant qui a pâti, aux regards indécis et caressants, lui avait plu.

Il se laissait aller à ce qu'il prenait pour un entraînement du cœur, sans s'inquiéter du but vers lequel il tendait.

Il commençait le siège classique de cette fragile vertu : la suivre, guetter sa sortie de l'atelier; dans l'escalier, quand il la rencontrait, lui demander de ses nouvelles, lui faire des compli-

ments sur son teint, quelque banal madrigal accompagné d'un tendre regard et d'un soupir de romance.

Elle répondait, pas effarouchée, flattée des attentions de ce jeune homme qui était un « Monsieur ».

Jean Mouthier allait brusquer les préliminaires, passer au billet enflammé qui demande un rendez-vous. Un peu de rhétorique achèverait l'œuvre commencée.

Ses relations de l'heure présente ne pouvaient qu'aider à l'oblitération de son sentiment de l'honnêteté chrétienne. Il se disposait à vivre comme ceux qu'il fréquentait et qui ne lui semblaient pas, après tout, de grands criminels.

Depuis plusieurs jours, Mlle Duplessis trouvait quelque chose d'insolite dans l'air de l'atelier, les chuchotements qui s'éteignaient à son approche, les rougeurs subites de Mélanie, sa distraction, la poudre de riz dont elle atténuait la roseur de ses joues.

Lionèle épia les entrées et les sorties de sa seconde, elle la vit parler une fois avec M. Mouthier, l'entente de leurs sourires montra à Mlle Duplessis l'imminence du danger.

Un lundi, comme elle entendait son voisin descendre l'escalier, juste à l'heure de l'arrivée des ouvrières, Lionèle sortit de chez elle et, par-dessus la rampe, regarda. M. Mouthier et Mélanie se croisaient à la porte de l'atelier; il venait de glisser un billet dans la main de l'ouvrière, puis il avait continué son chemin.

Un sentiment d'aversion prit Lionèle pour ce loup qui rôdait autour de la bergerie.

— Tous les mêmes, se dit-elle avec colère, tous semblables, dans cette race malfaisante d'Adam.

Et comment empêcher la brebis de courir d'elle-même se jeter entre les pattes du loup? L'attrait du péché était en son âme. Comment la défendre?

Lionèle réfléchit tout le soir. Quand elle s'endormit, son parti était pris, elle parlerait à M. Mouthier. Le lendemain matin, elle guetta le départ de son voisin pour son bureau, vers neuf heures; quand elle l'entendit descendre, elle sortit elle-même sur le palier.

— Monsieur, dit-elle, je désirerais vous entretenir un instant, voulez-vous entrer chez moi?

Etonné, il la regardait.

— Oui, Mademoiselle, répondit-il simplement.

Il y avait tant de dignité dans l'attitude de Mlle Duplessis, que la démarche ne pouvait faire naître dans l'esprit aucune maligne interprétation.

Jean suivit Lionèle dans le salon. Il embrassa toute la pièce

d'un regard surpris. L'atmosphère discrète, les gravures de Rembrandt, le vase de Gallé où s'épanouissaient des clématites, tout révélait le logis d'une femme du monde, non pas le salon d'une modiste, qu'on n'ouvre que le dimanche.

Les yeux de Jean se portèrent sur la femme qui habitait ce salon. Elle était en harmonie avec son cadre, et au geste qu'elle fit pour lui désigner une chaise, il crut la voir pour la première fois. Il remarqua l'élégance de sa tournure, la pureté de toute cette silhouette, pureté qui venait moins des lignes que d'une émanation de l'âme à travers le corps.

— Monsieur, commença-t-elle, ce matin, comme j'allais sortir de chez moi, je vous ai vu glisser un billet dans la main d'une de mes ouvrières.

— Mais..., Mademoiselle..., protesta Jean, rebiffé contre cette ingérence dans sa vie privée.

— Ayez la bonté, Monsieur, de m'entendre jusqu'au bout.

Il s'inclina.

— Je considère ces enfants qui m'entourent comme confiées à ma garde. Mon devoir est de les défendre du mal. Avez-vous l'intention d'épouser Mélanie? C'est ainsi qu'elle se nomme, vous l'ignoriez peut-être, dit Lionèle ironique : Mélanie Briffault. Je m'adresse à vous, loyalement. Avez-vous l'intention de faire de Mélanie votre femme légitime?

Jean resta un instant sans répondre, il était démonté par ce coup droit.

— Eh bien! non, je n'ai pas cette intention, dit-il enfin. Mais permettez-moi de vous faire remarquer, Mademoiselle, que vous n'avez aucun droit sur cette jeune fille. Elle est d'âge à savoir ce qu'elle fait, et comme je ne la leurrerai pas par des promesses mensongères, — de cela je serais incapable, — c'est bien librement qu'elle me suivra, si elle me suit.

— Librement!

Mlle Duplessis haussa doucement les épaules.

— Je ne vous interdis pas de lui parler, je sais que je n'ai aucun droit légal sur cette enfant, je ne veux que vous prier pour elle. Elle est libre, dites-vous? Mais regardez-la. Tout trahit sa faiblesse et sa vanité. Vous ne la tromperez pas, je le veux, puisqu'elle sait qu'elle dépendrait de votre caprice, mais pense-t-elle si loin? Après, que deviendra-t-elle? Car, — la voix de Lionèle était plus vibrante, — si vous pensiez au mal que vous allez causer, vous reculeriez, à moins d'être un méchant. C'est de vous que dépend sa vie, oui, sa vie. Vous ne pouvez vouloir qu'une créature humaine périsse pour satisfaire une de vos fan-

taisies, et c'est exactement ce qui arrivera. Vous l'aimerez, soi-disant, c'est-à-dire que vous développerez en elle la sensualité, le goût du luxe, vous lui donnerez l'habitude de la paresse. Et puis vous la « lâcherez ». Pour que votre conscience de galant homme soit alors en repos, vous abandonnerez une somme entre ses mains. Et ce sera tout à fait « correct ». Suivez-la en pensée, elle, après. Ou elle éprouvera un grand chagrin de votre abandon, elle sentira la honte de sa chute et elle reprendra son travail, si dur pour ses mains déshabituées de manier l'aiguille, et le regret de ce qui ne peut s'effacer sera en elle à jamais. Ou, ce qui est malheureusement plus probable, de vous elle passera à un autre, puis encore à un autre et ce sera la mort de son âme. Monsieur, vous serez responsable de cette mort-là. Je vous ai vu entrer à l'église, l'autre jour, à l'heure de la messe, vous êtes chrétien, vous devez savoir que les paroles du Christ vous condamnent.

Cette ardeur de conviction pénétrait Jean. Il restait sans parler, et, tout à coup :

— Mademoiselle, vous avez raison. J'ai agi en malhonnête homme, pardonnez-moi.

— Je n'ai rien à vous pardonner, dit-elle.

Un sourire passa sur son visage, en fondit toutes les lignes. Ce sourire, qui était le charme de Lionèle, qui redonnait à ses yeux tant de lointaine douceur, à ses lèvres une indécision enfantine, ce sourire glissa jusqu'au cœur de Jean comme un rayon de soleil après des nuages de tempête.

Il était pris du remords de l'avoir offensée, elle. Il ne se souvenait même plus de la petite ouvrière, cause de sa rencontre avec Lionèle; une seule chose lui importait : conquérir l'estime de Mlle Duplessis.

— Mademoiselle, je ferai ce que vous voudrez. Sur mon honneur, je vous promets de ne plus chercher à voir votre ouvrière. Voulez-vous que je m'absente pendant quelques jours? J'écrirai demain un second billet que je glisserai sous la porte de l'atelier, disant à Mlle Mélanie que je pars subitement pour l'Angleterre, et remettant notre rendez-vous...

— A une date qui sera fixée ultérieurement, finit en riant Lionèle. Votre idée est excellente. Merci.

Il s'était levé, elle aussi. Elle lui tendit la main.

— Mademoiselle, je ne puis vous demander votre estime, je ne la mérite pas; mais ne me jugez pas sur de si fâcheuses apparences, je vous en supplie. J'ai été coupable surtout par légèreté de cœur. J'étais un de ceux dont le Christ a dit : « Ils ne savent ce qu'ils font. » Mais il leur pardonnait. Adieu, Mademoiselle.

— Vous m'avez comprise et je vous remercie. Adieu, Monsieur.

Jean ne rentra pas chez lui. Il sortit de la maison. Son habitude le conduisait vers la Bourse; tout d'un coup, il rebroussa chemin, et, par la rue des Drapiers, entra dans l'église Notre-Dame. Il pénétra dans la grande nef. Il se crut seul tout d'abord, mais ayant jeté les yeux vers les bas-côtés, il vit deux femmes du peuple et un vieux mendiant. Une troisième femme, en coiffe bretonne, pénétra dans l'église; le bruit claquant de ses sabots réveilla l'atmosphère de pieuse somnolence qui flottait sous les voûtes. Le peuple de Dieu venait se reposer dans la maison de son Père.

Enfin, une petite ouvrière entra, monta l'allée du milieu, s'agenouilla sur la marche du chœur, se signa rapidement, fit une courte prière, la ferma d'un second petit signe de croix et s'en alla. Jean la suivit des yeux. Pourquoi entrait-elle dans la maison de Dieu? Etait-ce simplement pour rendre hommage au Seigneur? Ou venait-elle implorer le Christ, dans son angoisse du pain quotidien? Ou bien venait-elle se réfugier près de la houlette du divin Pasteur, parce qu'un animal malfaisant, une bête de ténèbres, la luxure de l'homme, rôdait autour de sa faiblesse.

Jean comprenait à présent pourquoi l'Eglise condamne également le dol, le meurtre et le péché de la chair.

Malheur à celui qui scandalise un de ces petits! « Je ne savais pas », s'était dit Jean. Il n'avait pas le droit de ne pas savoir. Son ignorance était coupable. Ses sœurs, sans lui, n'auraient-elles pas été de petites ouvrières? Quelle douleur, si l'une d'elles avait succombé! Un homme comme lui aurait pu venir, ruiner leur foyer, empoisonner la vieillesse de sa mère, causer des larmes, de la honte, pour la satisfaction d'un désir qui choisissait au hasard, celle-ci ou celle-là.

Il inclina la tête. Plus d'humilité ne l'aurait pas courbée si le Nazaréen avait été visiblement présent à ses yeux. La pureté généreuse avec laquelle les adolescents aiment la vertu sous la forme de l'héroïsme renaissait dans son cœur d'homme. Il redécouvrait la vérité essentielle, tandis que depuis que la vie l'avait entraîné dans son cours, parmi les intérêts, les responsabilités, il n'avait vu la beauté de la vertu que par rapport à ces relativités humaines. Les impressions comme celles qu'il ressentait laissent dans une conscience dont la sensibilité n'a pas été émoussée par l'habitude des hypocrisies conventionnelles, une trace ineffaçable.

Jean Mouthier se sentit pardonné par l'allégresse qui entra en lui en ce moment même de contrition parfaite. Il sortit de l'église et s'en alla rapidement vers la Bourse.

Le lendemain, tandis qu'il descendait la rue de Paris avec un courtier, M. Van Herberghe, ils croisèrent Lionèle. M. Van Herberghe la salua en même temps que Jean.

— Vous connaissez donc ma voisine? lui demanda celui-ci.

— Mlle Duplessis! Oh! oui. J'ai été souvent reçu chez ses parents, au temps de leur splendeur.

— Comment, Mlle Duplessis, modiste, serait la fille d'un Duplessis, des cafés?

— De Franklin Duplessis, ni plus ni moins, la petite-fille de M. David Duplessis et de M. Lacroix-Deschaumes, deux associés dont l'honneur commercial est resté proverbial au Havre. Vous ne connaissez donc pas l'histoire de Lionèle Duplessis?

— Elle se nomme Lionèle?

— Oui.

— Je ne connais pas cette histoire. Je suis, comme vous le savez, depuis peu de mois au Havre.

Et Van Herberghe raconta à Jean l'histoire de la ruine Duplessis. La décision de Mlle Lionèle stupéfia tout le monde. Elle qui, au temps de sa fortune, traînait toujours une nuée d'admirateurs après son char. Elle qui avait conduit tant de cotillons! Elle, avec son air Duplessis, c'est-à-dire un rien de rogue dans l'attitude. Quand on a eu bien potiné, bien jasé, on s'est occupé d'autre chose. Mlle Duplessis n'était pas de celles que l'opinion du monde intimide, elle avait l'orgueil de sa famille. Depuis, en voyant sa vaillance au travail, sa simplicité et en même temps son entente commerciale, plus d'un a trouvé qu'elle avait sagement agi.

— Elle a agi surtout en vraie fille de sa maison, remarqua Jean, puisque vous me dites que le nom de Duplessis était synonyme d'honneur commercial.

Jean se sépara de son compagnon de route.

« Elle se nomme Lionèle », se répétait-il en lui-même; il comprit que ce nom seul pouvait lui convenir. Désormais, ce fut Lionèle Duplessis et non plus Mlle Duplessis qui apparut dans sa pensée.

Il s'était absenté durant huit jours, comme il l'avait promis. Il profita de cet exil volontaire pour aller traiter une affaire à Liverpool. Puis, une fois de retour, durant une semaine encore, il s'arrangea pour que l'atelier le crût absent.

Il lui sembla alors qu'il n'avait pas vu sa voisine depuis des siècles et que cela ne pouvait durer ainsi. Il se souvint qu'il avait connu Georges Duplessis, son frère, à Québec. Pourquoi n'irait-il pas lui parler de cet absent? Une timidité nouvelle l'arrêtait.

Lionèle Duplessis était plus loin de lui que M[lle] Duplessis. Il sentait confusément des préjugés de rang entre eux.

Soudain cette idée l'illumina d'acheter des chapeaux pour ses sœurs. Une surprise pour Noël.

Il entra dans le magasin de M[lle] Duplessis, à six heures et demie du soir, après le départ des ouvrières.

Lionèle faisait des comptes en fredonnant un *leitmotiv* du *Crépuscule des dieux*. Un rien d'étonnement passa dans ses yeux quand elle vit entrer son voisin.

— Mademoiselle, dit-il, je viens vous prier de me rendre un service. Je désire acheter deux chapeaux, un pour chacune de mes sœurs. Je vous prie de diriger mon goût.

Jean parlait en client. Tout de suite Lionèle fut à l'aise.

— C'est toujours plus difficile de choisir, quand on ne connaît pas la tête des clientes. Elles sont jeunes, vos sœurs?

— Une a vingt-quatre ans, l'autre vingt et un.

— Mariées?

— Oui. Une brune, une blonde. La blonde me ressemble, la brune est petite, un peu replète, pas jolie, mais l'air intelligent.

— Les cheveux mousseux?

— Oui.

Lionèle réfléchissait.

— Je crois que j'ai votre affaire.

Elle disparut derrière le battant d'une armoire. Elle reparut aussitôt tenant deux chapeaux à la main.

Jean les déclara charmants.

— Ils coûtent, dit Lionèle, l'un quarante, l'autre soixante francs.

— Très bien, je les prends. Si cela ne vous dérange pas, je les laisserai chez vous jusqu'à demain matin.

— C'est entendu.

Jean avait tiré un billet de cent francs de son portefeuille, il le posa sur le comptoir. Allaient-ils donc se séparer ainsi, sur ces propos commerciaux? Il parla tout d'un coup.

— Mademoiselle, je voulais vous demander?... J'ai connu au Canada, l'année dernière, un jeune homme du Havre, Georges Duplessis. Serait-ce un de vos parents?

— Georges! Vous connaissez mon frère!

Une joyeuse surprise passait dans les yeux de Lionèle.

— Je l'ai rencontré à Québec. Nous nous sommes vus plusieurs fois. Nous avons même fait ensemble le voyage d'Ottawa. Il allait conduire tout un train de moutons à des marchands qui les avaient achetés par son entremise.

— Asseyez-vous, dit Lionèle, et parlez-moi de Georges, voulez-vous? J'aime beaucoup mon frère. Avait-il l'air gai? Avait-il bonne mine?

— Il était le plus charmant des compagnons de route. Une belle vaillance, sans pose, bien de chez nous. Il se donnait un mal inouï avec ses moutons, avec leurs marchands, surtout. Je pensais qu'il devait avoir un corps d'acier pour résister à tant de fatigues.

— Georges a un corps et une âme d'acier, quand il veut arriver à son but, dit Lionèle.

— Et, à cheval, dans l'espace des prairies, il galopait follement. Il me faisait l'effet d'un jeune barbare.

— Qui se lance sur le sentier de guerre, dit Lionèle en riant. Mon frère a quitté le Canada; il est depuis un an dans les pampas, il a une hacienda. Il mène la vie qui lui convient. Georges est casse-cou, c'est moins dangereux sur le dos d'un cheval qu'à la tête d'une maison de commerce.

— Et il est content là-bas, il réussit?

— Très bien. Nous en sommes tous heureux. La seule tristesse, c'est l'éloignement. Mais nous demeurons quand même unis. Quand l'heure de la séparation sonne à un moment de la vie, tel que celui que nous traversions alors, on reste lié par le souvenir de cet instant même, où l'on avait dans l'angoisse des cœurs si semblables.

Ses yeux rencontrèrent ceux de Jean, et il éprouva soudain cette sensation d'être sans désir et pourtant heureux.

Il se leva.

— Monsieur, dit-elle, en lui tendant la main, si vous voulez bien venir parler à mes parents de leur fils, vous leur ferez grand plaisir. Nous sommes chez nous le dimanche après-midi.

* * *

— Décidément, Jean ne vient plus que tous les quinze jours, dit Mme Mouthier à sa fille Marguerite. Autrefois, nous l'avions chaque semaine. Quel attrait le retient au Havre? Dieu veuille que si mon Jean s'est mis l'amour en tête, il soit payé de retour. Je préférerais qu'il épousât quelque jeune fille de chez nous, élevée dans nos goûts, dans nos traditions. Là-bas, on les dit plus frivoles. Enfin! pourvu qu'il soit heureux! soupira-t-elle.

— Je me demande, dit sa fille, si cette modiste, sa voisine?...

— Une modiste! s'exclama Mme Mouthier, rebiffée.

Elle avait travaillé pour « le monde », elle était fille de

paysans, son mari avait tenu boutique, et pourtant ce cri de vanité jaillissait de ses lèvres. Par son Jean « négociant », elle était née au bourgeoisisme. Le mépris du travail manuel était entré en elle. Parce que son fils représentait pour elle un être d'une classe supérieure, c'était dans ce qu'elle croyait une classe supérieure qu'elle voulait lui voir prendre femme.

— Il ne t'a pas parlé de Mlle Duplessis? demanda Marguerite.

— Vaguement, une ou deux fois.

— J'ai appris par les Rigaux, de Sainte-Adresse, que Mlle Duplessis n'est pas une modiste ordinaire. Elle appartient à l'une des meilleures familles du Havre. C'est parce que son père a fait de mauvaises affaires, il y a quelques années, qu'elle a voulu gagner elle-même sa vie, au lieu de se faire nourrir par les créanciers de son père, comme elle disait.

— Elle a agi en fille courageuse, dit Mme Mouthier qui ne juge plus à travers son préjugé. N'importe, je préférerais une autre belle-fille.

— A cause du manque de dot? Tu sais bien, maman, que Jean ne fera jamais un mariage d'argent. Il l'a toujours déclaré. Et puis, autre chose. Il se pourrait que ce fussent les Duplessis qui nous trouvassent de trop petites gens pour s'allier avec nous. On dit qu'ils ne manquent pas d'une certaine morgue.

— Mon Jean les vaut, dit Mme Mouthier, blessée dans son orgueil maternel.

Si Jean n'allait plus que tous les quinze jours à Honfleur, c'est que les autres dimanches, régulièrement, il rendait visite aux dames Duplessis.

Tout de suite on l'avait accueilli comme un ami. Il connaissait Georges, il l'avait vu là-bas, dans sa vie, il avait entendu ses paroles. Il apportait aux parents un peu de leur enfant avec lui.

Comme Jean Mouthier n'était pas du Havre, les Duplessis lui avaient ouvert leur foyer, fidèles à la tradition hospitalière de leur maison. Jean partageait souvent leur dîner du dimanche.

Il aimait Lionèle. Tant qu'il ne l'avait vue que rue de Paris, il avait éprouvé une vive admiration pour l'élan de son cœur et la générosité de son esprit. Il avait été sensible à ses attraits physiques, il avait eu la curiosité de cette âme de jeune fille, qui était complexe et par le développement de sa personnalité et par le dédoublement de sa vie. La curiosité, c'est la pente vers l'amour. Mais pour aimer une femme en douceur et confiance, il faut l'avoir vue chez elle, au milieu des choses que sa vie imprégna. Jean aimait Lionèle, en vérité, et tout ce qu'il découvrait d'elle, de ses sentiments, de son caractère, lui semblait des

raisons de l'aimer davantage, comme si par cette connaissance, il prenait possession morale du cœur qu'il voulait sien.

L'antipathie de Lionèle pour le jeune homme s'était changée en sympathie, à son aveu si franc, à son repentir si sincère. Elle l'avait pénétré à ce moment-là, jusqu'au fond. Leurs relations n'avaient pas eu de banalités à leurs débuts, les premières paroles qu'ils avaient échangées avaient été des paroles d'âme. Quand il lui avait dit, ensuite, qu'il connaissait Georges, elle avait pensé que leur amitié, à Jean et à elle, était très ancienne.

Jean n'appartenait pas au même monde qu'elle. Elle avait vite découvert cette nuance. Non qu'il fût dépourvu de distinction naturelle, ni que le manque d'éducation première se trahît à table ou dans un salon, ni qu'il fût emprunté ou maniéré, Jean n'était pas timide. Il avait la dignité simple de ceux qui se sont faits eux-mêmes, qui, par conséquent, sentent qu'ils sont « une force », qui en éprouvent un sentiment de légitime fierté humaine. Mais il n'avait pas en lui ce je ne sais quoi qui distingue l'aisance de la simplicité. L'aisance ne s'acquiert pas, elle est donnée par la première éducation. L'aisance fait l'homme du monde, Lionèle l'avait compris tout de suite, mais tandis que la mauvaise éducation aurait mis entre elle et lui une barrière que sa sympathie, que son estime auraient seules franchies, il semblait, au contraire, qu'elle atteignait plus directement la vérité de cette nature que n'enveloppait pas la couche du vernis mondain.

Lionèle ne se laissait plus séduire par l'enveloppe d'une personnalité, bien que ce fût le souvenir de l'apparence extérieure de Maurice Loverdo qui survécût dans son cœur à l'amour de sa jeunesse. Elle avait peu connu l'âme de son fiancé. Ce qu'elle en avait saisi, fugitives délicatesses, courtes impulsions généreuses, elle avait pris pour des promesses ces chétives réalisations, pour l'affleurement de sentiments secrets. Elle avait confondu avec la tige nouvelle qui sort de terre, tandis que tant de racines courent déjà sous le sol, la végétation sans veille et sans lendemain des champs en friche.

Elle ne pouvait se rappeler de lui, ni paroles profondes, ou fines, ou douces, qui révèlent un être entier, tant elles sont la vibration de sa vie intérieure. Elle n'avait que le souvenir du son de certains mots et du charme de certains gestes, et encore mêlés à la douceur de telle journée de printemps, à la pieuse majesté de ce crépuscule sur la mer, à l'âme errante des choses autour de leur veillée d'hiver, à la palpitation des étoiles dans les ciels de septembre, à tous les espoirs, à toutes les floraisons de ses dix-huit ans.

A présent, sans qu'elle l'eût remarqué, elle n'avait plus de son lointain amour que des souvenirs, pas de regrets; souvent elle sentait en elle la juste fierté d'être complète par elle-même. Et l'amitié lui semblait le meilleur, le plus doux des sentiments.

Jean Mouthier venait la voir tous les quinze jours. Une fois qu'elle l'attendait, et qu'il ne vint pas, il lui manqua quelque chose tout le reste de l'après-midi.

Un samedi soir, elle rentra chez elle, très découragée, très dégoûtée, très mécontente. Mélanie, la petite ouvrière que la fantaisie de Jean avait éveillée au désir passionnel, Mélanie, que Lionèle surveillait avec tant d'affectueux intérêt, avait filé la veille avec un jeune commis des douanes. Dans un mot plein de désinvolture, elle annonçait son départ à sa patronne. Pas une parole de regret, pas un remerciement pour toutes les bontés de Lionèle. Elle s'en allait, obéissant à une poussée de ses instincts inférieurs. En une seconde, les semences de délicatesse morale, les germes de vie plus haute déposés par Lionèle en cette âme avaient été anéantis.

M[lle] Duplessis resta soucieuse toute la journée du lendemain. Elle se rappela que Jean Mouthier viendrait la voir, elle lui raconterait son mécompte, elle ne voulait le confier qu'à lui seul.

Suzanne devait venir aussi ce dimanche-là, voir son amie; chose singulière, ce n'était pas à elle que Lionèle pensait d'abord dans son déboire.

Lorsque Jean arriva chez les Duplessis, Lionèle était seule au salon. Elle tendit la main au jeune homme.

— Vous me trouvez de très méchante humeur, dit-elle.

— Ma visite ne vous dérange pas?

— Non, au contraire.

Cet « au contraire » mit du soleil dans le cœur de Jean.

— Et peut-on savoir la cause de votre mauvaise humeur?

— C'est que Mélanie a filé, hier, sans crier gare, avec un commis des douanes. Elle s'est jouée de moi, depuis un mois, avec la plus impudente effronterie. C'était bien la peine de m'évertuer à lui inculquer des sentiments de loyauté, de propreté morale, de beauté presque!... Ces gens-là, décidément, sont indécrassables, ils retournent fatalement à leur fange.

Jean ne disait rien. Il regardait Lionèle.

— Pourquoi, dit-elle, me considérez-vous ainsi?

— J'écoute ce que signifient vos paroles.

— Exactement ce qu'elles disent, j'imagine.

— Ce qu'elles disent et bien d'autres choses avec; vous venez d'avoir un « ces gens-là » si spontané, jailli de votre mauvaise

humeur! Vous vous plaignez parfois de ne pas être comprise de vos ouvrières, de travailler isolée au milieu d'elles, vous qui travaillez pour elles. Croyez-moi, ce malentendu ne leur est pas imputable à elles seules, il y a votre « ces gens-là », entre vous et elles.

— D'un mot de mécontentement, bien excusable, avouez-le, vous tirez des conclusions inattendues et que je ne crois pas justes.

— Elle ne sont pas exagérées. Votre « ces gens-là » est la plante naturelle d'un champ que vous avez défriché avec zèle, qui, grâce à votre labeur et à votre amour, ne donne que de bons fruits, mais de l'ancienne ivraie il repousse quand même quelques tiges. Je ne doute ni de votre bonne volonté, ni de votre cœur, ni de l'intelligence de votre bonté. Mais il me semble que vous n'aimez pas ces enfants du peuple assez tout bonnement. Vous aimez votre but en elles, vous les aimez pour le but que vous voulez leur faire atteindre. Je crois que pour aimer véritablement son prochain pour l'amour de Dieu, il faut l'aimer aussi pour l'amour de lui-même. Rien que pour l'amour de Dieu, c'est encore une façon de chercher notre propre bien.

Lionèle à son tour restait muette. Jean montrait une lumière à son âme généreuse; tout de suite, elle tournait vers elle ses yeux altérés, mais cette lumière brillait encore trouble et confuse devant son intelligence.

— Vous vous trompez, répondit-elle, je n'ai pas de préjugés, et je crois ne pas montrer d'orgueil à mes ouvrières. Vous admettez cependant que l'éducation, l'instruction créent une supériorité. Je ne tire pas vanité de celle qui m'a été départie par le hasard de ma naissance, mais quoique je désire partager à ces enfants les biens que j'ai reçus, parfois je me décourage et je crois ma tâche impossible.

— Et de là vous concluez que ces « gens-là » ne sont pas de la même essence que vous.

— Non, non, non! dit Lionèle. Je ne crois pas au sang bleu; je crois à l'éducation première du foyer, qui laisse dans l'âme des traces indélébiles.

— Vous savez bien qu'il y autant de vertus dans le peuple que dans la bourgeoisie. Il n'y a de différent que l'habit de ces vertus. Il n'y a de supériorité chez vous et les vôtres que par la culture du cerveau, je ne dis pas : par le cerveau.

Réfléchissez-vous à ce que sont les femmes de votre monde, à ce qu'est leur vie comparée à la vie d'une femme du peuple? Prenez les âmes toutes nues des unes et des autres, échangez

leurs enveloppes et comparez? Vos conclusions ne vous rendront-elles pas miséricordieuse pour la faiblesse de votre petite Mélanie?

— Vous avez raison, dit Lionèle.

— Si je vous parle ainsi, c'est parce que je suis sorti du peuple, et que, plus qu'un autre, j'ai été froissé souvent dans mes sentiments de fierté, par ce dédain qui reparaît tout de suite chez le bourgeois, même le plus fraternel d'intentions. Et ce dédain est antichrétien. Vous avez, vous, le cœur trop noble, vous avez trop l'horreur des préjugés, puisque vous avez bravé cette absurde mésestime attachée au travail manuel, pour conserver cette dernière petitesse d'esprit qui, chez vous, serait un rétrécissement de l'âme.

Lionèle écoutait, étonnée. Il lui parlait gravement, avec une douceur vibrante dans la voix. Elle était heureuse de se sentir estimée par lui, estimée et comprise réellement, puisqu'il voyait si bien chez elle le défaut de la cuirasse. Elle éprouva confusément qu'elle trouverait un appui dans cet homme. Elle l'avait, la première, blâmé, courageusement; à son tour, il l'éclairait sur elle-même. Ils se connaissaient mutuellement et se parlaient d'égal à égal; désormais, c'était entre eux l'amitié qui désire pour l'objet de son élection une plus grande perfection morale, comme étant pour cet objet une plus certaine raison de bonheur. Et dans cette réciproque affection, c'est une émulation entre les deux amis pour se paraître mutuellement plus aimables. Et ces parties essentielles de l'âme qui veulent se joindre parce qu'elles sont semblables cherchent à s'accroître pour avoir plus de raisons de s'unir. Et l'amitié alors est le plus noble des sentiments humains, le plus doux et le plus fidèle.

— J'entends la voix de Suzanne, dit Lionèle. Elle parle avec maman. Suzanne que vous admirez, ne croyez-vous pas que c'est pour l'amour de Dieu qu'elle aime ses filles? Et trouvez-moi des élèves plus attachées à leur maîtresse et plus respectueuses en même temps de sa supériorité?

— M[lle] Suzanne est un apôtre. L'amour de Dieu, développé au point où nous le voyons en elle, est un sentiment si grand, si profond qu'elle s'y absorbe elle-même. Elle vit avec les autres hommes dans l'égalité de l'amour divin.

— Oui, Suzanne est une élue.

— M[lle] Blondel pratique le socialisme des cloîtres, qui ne distinguent pas entre le fils du prince ou le fils du savetier. L'Eglise n'a jamais reconnu la supériorité de la naissance. Sixte-Quint fut pape, au-dessus des empereurs.

Suzanne entrait avec Henry Vernhes.

— Nous disions du mal de toi, dit Lionèle à son amie, en l'embrassant.

— Ah! et à quel propos?

— Nous parlions de ton œuvre, de l'égalité des âmes, que sais-je encore?

— Vous étiez en plein royaume d'utopie, dit Henry avec un sourire railleur.

— Utopie! releva Lionèle, agacée par le mot et le sourire qui l'accompagnait; pour toi, ce qui n'est pas le terre à terre de tous les jours, c'est le royaume d'utopie!

— Ne t'enflamme pas, bien que par cette température cela ne puisse être que salutaire. Que veux-tu! Je ne puis m'entraîner comme toi sur des idées auxquelles je ne souscris pas. Les gestes de mon prochain m'horripilent ou me dégoûtent; et vous tous, les apôtres, vous l'excitez à gesticuler et à s'époumoner.

— La vie est faite pour être vécue, dit Lionèle et non pour être regardée, comme tu fais.

— Tiens, voici ma charmante cousine, dit Henry, saluant Gaby qui entrait, suivie de son mari. De quel côté êtes-vous, ma cousine, côté des acteurs, ou côté des spectateurs?

— Où? Quoi? Comment? demande Gaby.

— Dans le drame de la vie, Madame, répond Jean Mouthier.

— Drame qui n'est le plus souvent qu'une simple pantalonnade, remarque Henry, persifleur.

Gaby se tourne grave vers Henry. Elle a l'air important des jeunes mariées, joint à ce geste puritain de baisser les yeux vers le sol avec austérité quand on la scandalise. Evidemment, dans ces moments-là, il passe dans sa tête des visions de devoir avec un grand D, de morale avec un grand M, de loi avec un grand L.

— Vous n'êtes jamais sérieux, dit-elle. La vie est cependant une chose sérieuse.

— Ma chère cousine, ne prenez pas votre air prédicant. Cela ne vous va pas, vous avez le nez trop court.

En effet, Gaby a une figure ronde et simple de jeune Suissesse, le terre à terre de sa vie d'épouse de Charles Duplessis n'a pas affiné son enveloppe. Elle est Mme Charles Duplessis jusqu'au fond de son être. De l'amour qui prit la foi de ses vingt ans, elle a tout oublié, il ne lui reste pas une mélancolie dans ce coin de notre cœur d'où remontent, même dans le bonheur présent, le regret des rêves irréalisés.

— Henry est très taquin, dit Charles. Méfie-toi, Gaby, il va te faire monter!

— Moi, pas du tout, j'émets ce que je crois mes opinions.

— Comment! Vous n'êtes même pas sûr de les avoir? s'écrie Gaby.

— Non! Oh! vous ne sauriez pulvériser en moi un farouche négateur. Je suis un riendutoutiste. Et pour ce qui est d'entreprendre une discussion morale ou religieuse, c'est trop fatigant. Ça m'est si égal ce que les autres pensent de la marche de l'univers, lorsque moi-même je n'en pense rien!...

Gaby voulut protester, Henry se déroba en blaguant. Charles avait haussé les épaules. Lionèle jeta à Henry un regard pensif, puis elle se tourna vers Jean et lui posa une question qui répondait à quelque intime préoccupation de son esprit. Suzanne se mêla à la conversation de Jean et de Lionèle; Gaby et Charles bientôt se joignirent à ce groupe. Henry resta muet. Il sentait sa solitude au milieu de ces vivants, de ces agissants. Chacun d'eux avait un but et le poursuivait, celui-ci avec son âpreté, cette autre avec son amour. Que pouvaient-ils saisir des raffinements de pensée, des subtilités, du charme trouble de ce désenchanté? Aucun ne le comprenait, pas même Lionèle. Il sentit alors combien, depuis quelque temps, ils s'étaient éloignés moralement l'un de l'autre. Il sentit du même coup qu'il ne l'aimait plus, mais de découvrir ce vide, son cœur éprouva un froid mortel pire que la souffrance.

Une seule personne aurait un peu compris sa pauvre âme, par compassion, c'était Suzanne, si éloignée de ce nihiliste, semblait-il, avec sa foi inébranlablement assise. Comme elle s'en allait, il partit avec elle.

Après quelques instants de marche silencieuse.

— Que pensez-vous de Jean Mouthier? demanda-t-il.

— Je pense, répondit-elle, que c'est un homme de cœur et un chrétien très loyal.

Henry soupira.

— Tant mieux.

Ils se turent, puis Suzanne :

— Savez-vous ce que vous me rappelez?

— Non.

— Il y a plusieurs années, nous revenions aussi tous les deux de chez les Duplessis, vous me demandiez ce que je pensais de Maurice Loverdo. Les temps sont bien changés depuis lors.

— Ah! oui, les temps, les cœurs, tout. Il n'y a rien de stable, rien. Quel dégoût que la vie!...

— Vous me faites de la peine. Si vous étiez occupé, vous n'auriez pas le temps de réfléchir ainsi dans le vide.

— J'ai la haine de l'action, l'horreur du mouvement. Si j'étais catholique, je me ferais chartreux.

— Les chartreux, comme tous les ordres contemplatifs, vivent et agissent, et combattent. D'où vous vient ce nihilisme? Autour de vous on est croyant, vos parents...

— Ce n'est pas à la religion de mon père que je retournerais. Le protestantisme libéral qu'est-ce sinon une philosophie? on peut en partir pour aller au matérialisme, au nihilisme, comme moi, on n'y revient pas. Pour revenir à un endroit, il faut le retrouver. La maison change tout le temps de forme et de place. A force d'éplucher la Bible, il n'en reste plus rien, que les quelques principes de morale spiritualiste communs à toutes les religions. Je voudrais avoir votre foi, Suzanne. Ne jamais trouver qu'il y en a trop à croire.

— C'est vrai. Plus je crois, plus je voudrais croire, j'aurais ainsi de nouvelles raisons d'aimer.

Ils se séparaient.

— Priez pour moi, voulez-vous, Suzanne? Vous ne prierez jamais pour une âme plus dénuée de joie et de lumière.

Il s'éloignait. La nuit tombait. Des rafales de vent chassaient la pluie à travers la désespérance de cette mort du jour sans crépuscule.

Le jeune homme avançait lentement; les souffles humides qui pénétraient trop avant dans ses poumons l'oppressaient, une toux saccadée secouait ses épaules. Il arriva chez lui, il monta dans sa chambre. Une lassitude infinie envahissait tout son être. Il lui semblait que chaque parcelle de son corps participait à cette fatigue. Il s'étendit sur son lit. Il ferma les yeux. Dans l'immobilité complète, son corps s'apaisait, sans souffrance, anéanti.

« Si c'est ainsi que je coulerai dans la mort, pensa-t-il, bénie soit la mort! Jamais encore je n'avais goûté un tel repos. »

Mais après une demi-heure de ce bienfaisant accablement, la fièvre vespérale le réveilla. Il se redressa; une sueur abondante mouillait tout son corps, ruisselait aux paumes de ses mains. Il se leva, ouvrit la fenêtre et, dans l'humidité glacée de la nuit, il plongea le buste.

Après une première sensation agréable de fraîcheur, un frisson le glaça. Alors il rentra, et tout en s'habillant pour aller dîner au cercle, tandis qu'une toux opiniâtre le secouait, il pensait :

« Je viens de hâter le jour du repos définitif. »

*
* *

Après le dîner, chez les William Duplessis, les deux cousins, Marc et Charles, causent avec Jean Mouthier dans le bow-window

du salon. Lionèle et Gaby, assises l'une près de l'autre, devisent mollement, Gaby, une oreille vers le papotage berceur de Mmes Franklin et William Duplessis, Lionèle, attentive à ce que disent les trois hommes.

La maison Mouthier commence à être une de celles qui comptent sur une place commerciale.

— Je suis étonné, dit Marc à Jean, que vous n'ayez pas été tenté par la baisse des cafés, en janvier. C'était une spéculation presque à coup sûr.

— Pas encore assez dépourvue de risques pour moi. On n'est libre de tenter la chance que lorsqu'on a des capitaux derrière soi.

— A l'heure actuelle, dit Charles, le terme seul rapporte des bénéfices qui en valent la peine.

— Les pertes qu'il vous fait subir en valent la peine aussi, remarque Jean. Il faut se donner plus de mal avec le disponible, mais s'il vous laisse de moins gros bénéfices, ces bénéfices sont plus certains.

— Savez-vous, demande Charles, si Clérambourg a obtenu son concordat?

— Oui, dit Jean. J'en suis heureux pour lui. Il va pouvoir remarcher et profiter de ce que les affaires sont bonnes en ce moment.

A l'autre bout du salon, Mme William Duplessis fait signe à Charles de venir lui parler. La conversation des jeunes gens est rompue. Marc va s'asseoir près de Gaby. Jean s'approche de Lionèle.

— Est-ce que vous êtes de ceux qui trouvent qu'un concordat libère de tout? lui demande la jeune fille sans autre préambule.

— Moralement, non, strictement, non. Mais, dans la pratique, il en va autrement. Il ne faut pas se montrer d'une sévérité exagérée quand on est dans les affaires. La ruine est un accident qui peut atteindre chacun de nous.

Lionèle a son idée.

— Est-ce que vous vous trouveriez acquitté, vous, par un concordat?

— Moi, non, dit nettement le jeune homme, mais je n'ai ni femme, ni enfants.

— Alors, si vous aviez femme et enfants?...

— Non, répondit vivement Jean, même ainsi, je ne me croirais pas libéré de ma dette. J'ai, moins qu'un autre, le droit d'accepter ces compromissions. Quand j'étais enfant, j'ai connu une pauvre femme qui restait veuve sans un sou, avec trois petits à élever.

Son mari, qui n'était qu'un pauvre petit épicier, laissait en mourant de petites dettes qui étaient, pour la veuve, de grosses dettes. Cette femme résolut de les payer intégralement. Elle y arriva; mais, pour cela, tous les soirs elle travaillait une heure de plus après tant d'heures de travail sans relâche. Cette femme, c'était ma mère. Vous voyez bien que je n'aurais pas le droit de tenir ma conscience satisfaite d'un concordat.

— Oui, dit Lionèle, noblesse oblige.

Ils se sont tus. Il lui a dit très simplement ce qu'il n'aurait dit à personne au monde. Lionèle jette un regard circulaire autour d'elle. Parmi tous ceux qui l'entourent, elle sent qu'elle n'est en communauté d'âme qu'avec Jean. Ce qu'il vient de lui dire, surtout le ton dont il l'a dit, lui ont révélé cette honnêteté toute droite, si naturelle qu'il ne s'en pare pas. Rien en lui de cette gloriole d'austérité qui rend parfois les vertueux si antipathiques.

Il vient à Lionèle le désir de connaître Jean dans son passé, dans sa famille, dans sa vie personnelle, enfin; jusqu'ici, elle s'était contentée de l'apprécier pour les idées qu'il exprimait, les sentiments qu'il manifestait.

— C'est votre mère qui vous a élevé? demande-t-elle.

— Oui.

Et le voilà qui lui parle des siens, de la petite maison de Honfleur. La vie étroite qui resserre plus intimement les cœurs les uns contre les autres, la famille isolée du monde par la pauvreté fière. Toutes les douceurs, les joies de son enfance dont le souvenir reste vivace au cœur de Jean. Lionèle sent ce parfum, nouveau pour elle, des humbles bonheurs, des humbles vies. Il y a dans l'âme de cet homme une vérité primordiale qu'elle rencontre pour la première fois.

— Maintenant que vos sœurs sont mariées, que vous avez donné l'aisance à votre mère, quel but proposez-vous à votre vie?

Jean reste silencieux.

— Vous vous marierez, je suppose?

— Je ne sais pas, répond-il, puis il se tait encore.

Lionèle reprend vite pour boucher ce silence :

— Supposons que votre vie soit telle que vous la désirez, comment rêvez-vous l'avenir? Vous êtes marié, vous avez des enfants, et après?

— D'abord, je voudrais que mon foyer fût un vrai foyer, c'est-à-dire que dans le mutuel amour chacun trouvât la chaleur, l'abri, le réconfort, mais aussi que le mutuel amour fît jaillir la flamme. Chaque jour, en sortant vers la vie extérieure, emporter dans mon cœur cette résolution de ne faire, hors de ce foyer, rien

qui ne soit digne de lui. Tout le monde parle à présent du combat pour la vie. Il y a plusieurs façons de mener ce combat.

— Ou plutôt, dit Lionèle, il y a deux manières d'entendre ce mot : la vie.

— Justement. Vous et moi nous l'interprétons de même. Et si jamais j'acquiers la fortune, je voudrais qu'elle ne me servît, en effet, qu'à conquérir la vie. Je voudrais, ce que nous pouvons désirer chacun dans notre sphère, ce que vous réalisez, vous, je voudrais que ceux qui gagnent par moi la vie matérielle, par l'exemple que je leur donnerais, trouvent aussi en moi de la vie morale.

— Vous voudriez être chrétien dans vos actes, dit Lionèle.

— Je voudrais essayer de l'être, dit Jean simplement. Je crois qu'on y peut parvenir. Je crois que nous devons tous nous efforcer de repartir augmentés de ce monde, c'est-à-dire un peu meilleurs, un peu plus intelligents, un peu plus près de Dieu.

Ils n'ont nul souci de l'endroit où ils se trouvent, dans un salon, après un grand dîner. Ils pensent l'un devant l'autre, en vérité.

— Je vous comprends, dit Lionèle rêveuse, je pense ce que vous dites.

— Merci, je le savais. Mais cela me fait du bien de vous l'entendre dire.

Mme Vernhes s'approche de Lionèle. Jean s'est levé.

Lionèle reste interdite. Jean a prononcé des paroles que rendent naturelles leurs amicales relations, et pourtant elles viennent de révéler à Lionèle qu'elle est aimée de lui.

*
* *

Jean l'aime... « C'est dommage ! » soupire Lionèle qui songe dans sa chambre, avant de s'endormir. Mais elle n'ajoute pas comme autrefois, pour ses amoureux éconduits : « C'est si gênant pour causer ensemble, après. » Non, ce : « C'est dommage ! » répond à un sentiment obscur de regret d'un si bel amour perdu, à une compassion pour celui qui l'aime. Et elle se sent dans le même instant presque heureuse de cet amour, non par misérable gloriole de vanité, mais parce que c'est comme un grand flot de vie qui enveloppe son cœur et le réchauffe.

Elle regarde Jean dans sa pensée. Une tristesse attendrie lui monte du cœur, elle voudrait le consoler du mal qu'elle va lui faire, malgré elle. Comment doit-elle agir vis-à-vis de lui? Continuer à le voir comme par le passé, en feignant de ne pas com-

prendre, ou l'éloigner d'elle insensiblement? Le second projet lui semble plus loyal, le premier serait moins cruel.

« Je consulterai Suzanne », pense-t-elle.

Le lendemain, Lionèle alla trouver son amie. En attendant Suzanne dans le petit salon bas de plafond, propre et simple comme une chambre de navire, Lionèle regardait par la fenêtre qui donnait sur le quai de la Citadelle. C'était entre les steamers accostés et le quai un va et vient de déchargeurs. Des mains noires agrippées à de lourds sacs qui plient l'échine de ceux qui les portent. Ces humbles épaules font entrer dans la ville toute la vie commerciale.

— Bonjour, Lili, dit la voix de Suzanne. Quel bon vent t'amène chez nous?

— Je voudrais te demander un conseil.

— Assieds-toi et parle, ma chère amie.

— Je viens de m'apercevoir que M. Mouthier m'aime. Que dois-je faire? Feindre de ne rien comprendre? ou rompre peu à peu nos relations?

— Il t'aime? Et toi?

— Moi! En voilà une question! Tu sais bien que je n'aimerai plus jamais.

— A vingt-cinq ans! Peux-tu dire!...

— Oui, je puis le dire. Mais songe, songe, Suzanne, c'est affreux d'aimer deux fois. Aimer une seconde fois c'est la négation de son premier amour. C'est tout un passé, non pas qu'on oublie, mais qu'on renie. Cela fait des mensonges de toutes les paroles de cet amour. Oh! Suzanne, redire à un autre, redire une seconde fois : « Toujours!... » Il faudrait pour cela changer de cœur.

Elle parlait avec agitation, les yeux baissés, un pli douloureux entre les sourcils, tortillant nerveusement entre ses doigts les franges d'un tapis de table.

Suzanne la regardait, cherchait à lire dans ce cœur troublé.

— Il ne faut pas être orgueilleuse, dit-elle enfin. Il ne faut pas que l'orgueil d'un sentiment qui n'est plus, tienne lieu de ce sentiment.

— Que veux-tu dire?

— Je veux dire, ma petite Lili, qu'il ne faut pas te raidir contre le sentiment nouveau qui prend possession de toi.

— Non, dit Lionèle toute redressée, je ne parle pas ainsi par orgueil, j'ai trop souffert par mon amour pour que le moindre orgueil m'en soit resté, c'est par propreté morale que je parle, par loyauté. Et puis je ne l'aime pas, je ne veux pas l'aimer.

— Si tu en es à ne pas « vouloir » l'aimer, ma pauvre amie!...

— Je ne l'aime pas du tout, là. Comment faut-il te le dire?

— Je te crois, ne te monte pas. Pour en revenir à ta question, j'y réponds : continue de voir M. Mouthier comme si de rien n'était, voilà mon sentiment.

— Tu penses que c'est loyal?

— Si tu n'es pas coquette, oui.

— Tant mieux, tu me conseilles ce que je croyais aussi le meilleur parti. Et puis cela me contrarierait de perdre son amitié, j'y tiens beaucoup.

— Je te comprends.

Quand Lionèle s'en fut allée, un sourire malicieux passa sur les lèvres de Suzanne.

— Elle l'aime, dit-elle, autant qu'ils se voient. La fierté de Lionèle finira bien par capituler et comme ce sera pour son bonheur...

Rien donc ne fut changé dans les relations de Jean et de Lionèle, et cependant tout était changé. Une indéfinissable gêne était entre eux. La jeune fille semblait si parfaitement calme et naturelle avec lui, que Jean se disait parfois, subitement angoissé :

— Elle ne m'aime pas, elle ne m'aimera jamais.

Lionèle ne songeait qu'à une chose, empêcher la déclaration, la fâcheuse déclaration. Elle pensait que son ancienne expérience mondaine lui servirait cette fois encore. Il n'en fut rien. Etait-ce parce que Jean n'était pas semblable à ceux qu'elle avait éconduits, était-ce parce que son propre trouble la rendait moins clairvoyante? Un jour, sans préparation, comme éclate la coque d'une fleur des tropiques, il lui avoua son amour, saisi lui-même lorsqu'il dit le mot qui contenait tout son cœur et toute sa vie : « Je vous aime! »

Le cœur de Lionèle battait à grands coups, sa parole n'allait être qu'un de ces battements, la réponse du cœur au cœur, le premier baiser idéal des âmes. Mais soudain, peut-être parce que par la fenêtre ouverte, un miroitement du soleil sur la mer frappa ses yeux, elle revit le pont du navire où, près d'elle, un homme disait aussi : « Je vous aime, m'aimez-vous? » et où elle répondait : « Je vous aime », le cœur enivré, le cœur plein d'amour.

La goutte d'acide qui trouble la coupe d'eau limpide était tombée sur son âme. Elle se raidit, se redressa tout entière contre l'amour.

— Non, non, ne me parlez pas, je vous en prie, cela n'est pas possible. Pourquoi? Pourquoi avez-vous parlé?

— Oh! laissez-moi vous aimer! Je ne vous demande que votre confiance. J'aimerai pour deux. Vous vous laisserez aimer par votre meilleur ami.

— Non, non, taisez-vous.

Il s'arrêta. Il la regardait. Elle semblait si troublée; il ne comprenait plus. Il savait quelle amitié elle avait pour lui, il avait reçu des marques de sa confiance. Son amitié et sa confiance n'auraient pas eu ce recul. Quoi alors? Et il se souvint de cet amour d'autrefois, de ces fiançailles qu'on lui avait racontées, de leur rupture, choses lointaines dont il n'avait pas été témoin, et qu'il croyait abolies parce qu'elles s'étaient passées lorsque Lionèle n'existait pas encore pour lui.

Ces pensées écloses pêle-mêle se traduisaient soudain dans sa jalousie par ce seul mot « l'autre! » celui qui était venu avant. Brutalement, il voulut forcer le secret de ce cœur qui se débattait, au risque de lui faire mal.

— Pourquoi, dit-il, vous défendez-vous presque avec horreur de mon amour? On dirait qu'il vous est une offense.

— Oh! vous ne m'offensez pas, vous me faites de la peine.

Elle lui dit cela avec une si humble désolation que toute sa colère tomba.

— Je sais que vous avez trop de noblesse pour me repousser par vanité, reprit-il doucement, et je ne vous demande que ce que j'ai déjà, votre confiance et votre amitié.

— Je ne veux pas me marier. Je ne me marierai jamais.

— Est-ce un serment que vous avez fait après une cruelle déception? Je connais la douloureuse histoire de vos dix-huit ans. Mais tout cela est loin.

— Je ne suis pas de celles qui oublient. Je n'ai rien oublié. Je ne pourrais donner deux fois mon cœur.

— Vous l'aimez donc toujours?

— Non, dit-elle, car elle n'aurait pu mentir, mais je n'aimerai jamais personne, et je ne comprends pas qu'on soit la femme d'un homme sans l'aimer.

— Quand cet homme ne vous inspire pas d'aversion, et s'il ne vous demande pas votre amour?

— Il ne me le demande pas aujourd'hui, mais demain, mais le jour suivant, il s'étonnera que je n'arrive pas à l'aimer, lui qui m'aime tant.

— Qu'en savez-vous? Vous ne comprenez pas quelle tendresse j'ai pour vous, ce qu'elle contient de profond, d'immuabble, de doux. Je vous aime comme celle dont je voudrais faire l'âme de mon âme. Je vous aime avec mon cœur de petit enfant et avec

mon cœur d'homme qui a connu la vie et qui la comprend.

— Non, taisez-vous. Je n'aimerai jamais. Laissez-moi...

— Je m'en vais, dit-il; j'attendrai dans le silence jusqu'au jour où vous me direz : « Venez », car je veux votre amour et vous m'aimerez. Adieu!

Il était parti. Elle restait, sans bouger, à la même place. Une douleur était dans tout son être, une douleur qui brisait ses membres.

« Je suis malheureuse », se dit-elle. Et, la figure dans ses mains, elle éclata en sanglots.

Le lendemain matin, elle se réveilla plus calme.

— Je vivrai seule, se dit-elle. Mon œuvre suffira à remplir mon cœur.

Elle continua sa vie, prise d'un nouveau courage, celui qu'on puise dans la volonté de marcher quand même. A vingt ans, elle serait restée sans force, ne pouvant se distraire de regarder le désordre de ses sentiments. Les épreuves de la vie, ses douleurs passées avaient amorti le choc de cette autre douleur. Puis la responsabilité, qui lui semblait si pénible à ce moment, était pourtant la force qui la contraignait de marcher. Son devoir la violentait et la soutenait dans le même temps.

A quelques jours de là, M. Duplessis reçut une lettre de Georges.

Pendant l'année qui venait de s'écouler, la dette Duplessis avait encore été réduite de deux cent mille francs. Charles, stimulé par sa femme, Marc contraint de l'imiter avaient fini par se piquer d'émulation. Ils avaient remboursé presque intégralement les créanciers de leurs pères. Il ne restait plus que cinquante mille francs à payer. Ces cinquante mille francs, Georges les envoyait d'un coup, sous la forme d'un chèque sur les Marquarts, de New-York.

Et dans sa lettre il disait :

« Voici la maison Duplessis libérée, je ne saurais te dire, mon père, combien cette pensée me rend fier et joyeux. C'est ma sœur Lionèle que je remercie de cette joie, sans elle je ne l'aurais jamais connue. Embrasse-la pour moi, mon cher père. Et maintenant, je pousse mon grand cri de guerre et je me lance à fond de train sur la fortune, mon poignet est vigoureux et mon lasso solide. »

— C'est vrai, dit Marc, Lionèle a été notre porte-drapeau.

Il tendit la main à sa sœur, sans effusion superflue, mais avec franchise. Lui aussi éprouvait la satisfaction du devoir accompli; si sa joie n'avait pas d'ailes, c'est que certaines natures sont irrémédiablement aptères.

— Je voudrais que tes deux grands-pères fussent là, dit Mme Duplessis, dont la voix tremblait.

Les larmes qui serraient la gorge de Lionèle montèrent à ses yeux. Une telle tristesse lui noyait le cœur, tandis qu'ils étaient tous à la louer et à se réjouir de la commune victoire. Elle se sentit seule, affreusement.

Ainsi l'œuvre qu'elle avait si passionnément entreprise, son œuvre, elle pouvait le dire, était achevée, et c'était là le bonheur qu'elle en retirait?

Elle revit ses deux aïeuls, vers lesquels ses yeux d'enfant s'étaient levés jadis comme l'aube derrière les collines.

— Ah! que la vie lui a été rude, à votre pauvre petite Lili, si vous saviez!...

— Puisque c'est un jour de nouvelles, dit Marc, je vais vous mettre au courant d'un projet qui nous sourit beaucoup à Charles et à moi. Farnham nous propose d'entrer dans sa maison du Havre, comme directeurs, aux appointements de cinquante mille francs chacun par an, plus un tant pour cent sur les affaires. Cela sera supérieur à ce que nous gagnons actuellement; nous accepterons cette position, cela va sans dire.

— C'est une grande chance, dit Mme Duplessis, et dont je suis si heureuse!

M. Duplessis se taisait.

— Et toi, père, dit Marc, tu n'es pas satisfait?

— Je suis très satisfait pour vous, répondit M. Duplessis avec un soupir. Il ajouta plus bas :

— Voilà le nom des Duplessis disparu de la place du Havre.

Sa voix s'était éteinte. Il sentait la mélancolie désenchantée de ceux que la vieillesse atteint et qui voient se décomposer, disparaître fatalement, tout ce qui fit l'espoir, l'orgueil, la vie de leur jeunesse.

*
* *

Maintenant que Lionèle n'avait plus le souci de gagner le plus d'argent possible pour rembourser la dette paternelle, son intérêt dominant devenait l'éducation morale de ses ouvrières. De ses bénéfices elle garderait ce qui lui était nécessaire pour ses dépenses personnelles, le reste servirait à créer des foyers de vie professionnelle, de vie plus élevée, de vie chrétienne. Son dernier chagrin l'avait encore rapprochée de ses filles, car c'est d'elles désormais qu'elle attendait non pas la joie, mais sa raison de vivre. Elle leur donnait toute sa bonne volonté, et peu à peu la pesanteur qui liait ses membres se dissipait.

Jean n'était pas revenu depuis trois mois.

D'abord Lionèle avait souffert d'avoir perdu l'amitié de Jean, puis elle avait haussé les épaules, du geste de ceux qui n'espèrent plus une chance heureuse de la vie et elle avait continué sa route. Elle était tout occupée à former ses deux filles les plus habiles, celles qui étaient chez elle depuis longtemps, les deux plus affinées, Mathilde et Augustine. Elle avait l'intention de les établir bientôt à leur compte et mettait, sans le leur dire, quelque argent de côté, pour le jour où elles ouvriraient boutique. Une seule chose lui déplaisait en elles, c'était une sorte de circonspection, trop de respect dans leur attitude vis-à-vis de leur patronne. Marie, la silencieuse, une pauvre et chlorotique créature, dont les yeux ardents suivaient chacun des mouvements de « Mademoiselle », venait en troisième dans l'affection de Lionèle. Cette enfant était affligée d'une insurmontable timidité. Lionèle n'arrivait pas à l'apprivoiser. Les autres ouvrières étaient le troupeau, bons cœurs, têtes vite montées contre l'autorité, vite exaltées vers l'idéal, vraies filles du peuple, généreuses et bornées.

Lionèle avait peu de temps pour penser à l'histoire de son cœur. Un jour, l'image de Maurice Loverdo traversa son esprit. Elle le voyait comme un étranger. Elle se dit que si elle le rencontrait aujourd'hui, tel qu'il était jadis, elle ne l'aimerait pas. Elle jugea la frivolité de son âme; l'amertume de s'être trompée ne lui envahit pas le cœur, ses vingt ans ne s'étaient pas trompés. Il était bien celui que sa jeunesse désirait, le chevalier printemps, l'éveilleur, l'enchanteur et le chanteur. Sa chanson n'avait pas de paroles, il avait la voix harmonieuse, cela seul importait. Mais Lionèle était veuve, quand même, son cœur était lié par un serment.

Jean n'attendait qu'un prétexte pour aller vers elle. Il s'ennuyait affreusement de ne plus la voir, et cette superbe assurance qui lui avait fait crier en la quittant : « J'aurai votre amour » peu à peu l'abandonnait. « Elle ne m'aime pas », se disait-il avec angoisse.

Un dimanche, il n'y tint plus. Il se rendit chez Mme Duplessis : « Elle finirait par trouver étrange ma disparition », se dit-il, cherchant un prétexte à sa visite.

Henry était dans le salon ainsi que M. Borel lorsque Jean entra; l'un et l'autre causaient avec Lionèle.

Ils arrivaient tous deux d'une exposition de fleurs. M. Borel avait apporté à Lionèle une botte de chrysanthèmes superbes. Henry lui avait fait don d'une seule fleur d'orchidée, de douleur mourante, comme l'agonie d'un papillon.

— Cette fleur te ressemble, disait Lionèle à son cousin, elle est compliquée, et d'un coloris impossible à définir.

— Alors garde-la en souvenir de moi, dit Henry, du fond du fauteuil où il s'était laissé choir. Veux-tu?

— Je veux bien. Mais est-ce que tu nous quittes?

— Peut-être...

Jean était entré à cet instant. Lionèle lui tendit une main nerveuse, et d'une voix soudain sans souplesse, elle le pria de s'asseoir.

Henry les regardait. Il soupira sans ouvrir les lèvres, d'un soupir très lointain, puis il sourit.

Et il prit congé.

— Comme M. Henry Vernhes a mauvaise mine, remarqua Jean lorsque Henry fut parti.

— Nous sommes très inquiets de sa santé, dit Lionèle. Nous avons bien craint de le perdre à sa dernière congestion pulmonaire. Et il multiplie les imprudences.

— Hélas! son mal est sans remède, dit M. Frédéric Borel.

Cette nuit-là même, Henry mourait, sans agonie, en quelques minutes, étouffé par une hémorragie pulmonaire.

Le lendemain, Lionèle le contemplait, couché sur son lit. Toute trace d'ironie avait disparu de ses lèvres, et c'était une bouche infiniment douloureuse qui disait toute la lassitude du malheureux que la fatigue de la vie avait accablé. Et sur ces paupières abaissées, Lionèle retrouvait ce charme de l'enfance qu'il avait toujours gardé parmi la vieillesse précoce de son esprit.

Lionèle s'était agenouillée au pied du lit et elle priait ardemment.

— Seigneur, disait-elle, il fut si malheureux et jamais, jamais il n'a fait souffrir aucun être volontairement. C'est tout petit déjà que son âme était malade. Si on lui avait dit alors que vous étiez le divin guérisseur, il serait venu à vous et vous l'auriez gardé, car il avait un cœur d'enfant. Seul un Dieu pouvait le consoler et le soutenir.

Elle priait toujours. Elle se souvenait tristement mais sans remords de l'avoir fait souffrir. Il n'avait pas été libre de ne pas l'aimer, elle n'était pas libre de l'aimer; l'amour contraint les cœurs; mais à cette heure de l'éternité, les sentiments humains apparaissaient à Lionèle, tels que Henry devait les voir lui-même, passagers et fugitifs comme notre vie terrestre.

*
* *

— Au travail, mes enfants, dit Mlle Duplessis, en entrant ce matin-là dans l'atelier. Nous sommes pressées.

— Où est Augustine? dit-elle soudain. Elle n'est pas encore arrivée?

— Non, dit Mathilde, d'une voix embarrassée, mais voilà un mot pour vous, Mademoiselle.

— Elle n'est pas malade?

— Oh! non.

Lionèle lut :

« Mademoiselle,

« Je viens vous annoncer que j'ai le regret de vous quitter. J'ai trouvé une très bonne occasion pour m'établir : vous ne m'en voudrez pas si je la saisis. J'ai l'âge d'être à mon compte. Je vous remercie de la complaisance que vous avez toujours eue pour moi.

« Je suis obligée de m'absenter aujourd'hui. Je regrette de ne pas avoir pu vous prévenir plus tôt. Mais c'est signé seulement d'hier.

« Votre dévouée servante,

« AUGUSTINE. »

Le coup de hache portait en plein bois.

Le visage de Lionèle ne trahit aucune surprise. Elle se tourna calme, vers Mathilde.

— Vous saviez cette décision?

— Oui, Mademoiselle.

— Et vous?

Lionèle s'adressait aux autres ouvrières, toutes, le nez levé, vers la patronne.

— Non, non, nous ne savions rien, répondirent-elles à l'envi.

— Et où va s'établir, Augustine?

Mathilde, gênée, hésita :

— Au coin de la rue Victor-Hugo, à la place du cordonnier qui a fait de mauvaises affaires.

Un « oh! » indigné parcourut l'atelier.

— Dans la rue de Paris, dit Marie dont la voix tremblait.

— C'est dégoûtant! s'écria l'apprentie. Faut-il être sans cœur, être en dessous.

— Silence! commanda Lionèle qui sourit tristement, car l'indignation de ses filles la réconfortait.

Et à Mathilde :

— Et vous, restez-vous avec moi?

— Non, Mademoiselle. Je vais aller chez Augustine. Je serai première.

— En v'là un avancement, dit une des ouvrières, ironique, la première de Mlle Augustine. Oh! là, là!...

— Silence, enfants, redit Lionèle. Vous avez toutes le droit de me quitter. Seulement, il y a la manière. On ne s'enfuit pas ainsi en cachette; c'est comme si on n'avait pas la conscience en repos. Croyez-moi, si j'ai de la peine, c'est pour Augustine et Mathilde. Ce sont elles qui sont à plaindre. Il faut toujours plaindre ceux dont l'âme descend.

Mathilde ne disait rien : les lèvres serrées, elle réprimait une envie de pleurer.

— Maintenant, travaillons, dit Mlle Duplessis, s'emparant d'un chapeau que lui avait apporté une des ouvrières.

Toutes se remirent à l'œuvre. Lionèle avait son air Duplessis, un peu de calme dédain sur les lèvres. Rien n'imposait autant à ses filles que cette dignité. Leur colère se changeait en admiration pour leur patronne.

Lionèle, cependant, songeait, et l'amertume envahissait de moment en moment son cœur. Ses deux préférées, les deux plus intelligentes! Comme elles étaient froidement ingrates! Quelle sécheresse dans leur adieu.

Mais ce n'était plus ce mot de dépit et de colère : « Ces gens-là », qui montait aux lèvres de Lionèle. Car ce n'était plus telle race, telle classe de la société, dont elle découvrait la bassesse, c'était l'homme apparu dans toute sa terrestre laideur. Son mécompte personnel faisait naître dans son cœur le dégoût de l'humanité entière, avec le mépris, l'horreur de faire partie de cette même humanité, d'avoir en soi le germe des mêmes tares. « La vie est mauvaise, pensait-elle, et l'homme est méchant. »

Le découragement de l'effort inutile, la fatigue de cette déception universelle était trop lourde pour ses épaules de femme.

Les ouvrières quittaient l'atelier. La dernière, Marie, s'attardait à ranger des ustensiles de travail.

— Allons, mon enfant, dépêchons-nous un peu, dit Mlle Duplessis, qui avait hâte d'être seule.

— Mademoiselle, dit alors Marie, très intimidée, je voudrais vous demander quelque chose?

— Quoi? dit Lionèle.

— Je voudrais faire des heures supplémentaires toute cette semaine, pour remplacer Augustine. J'emporterais du travail chez nous.

— Pourquoi? Avez-vous besoin de gagner davantage en ce moment? Vous n'êtes pas forte, et ce surcroît de besogne...

— Oh! je suis très forte, je ne suis jamais malade. Et cela n'est pas pour gagner de l'argent. Vous ne me paieriez pas. C'est rien que pour remplacer Augustine. C'est si mal ce qu'elle a fait!

Elle pressait ses mains indignées l'une contre l'autre. Des larmes brillèrent dans les yeux de Lionèle. Elle attira Marie vers elle et l'embrassa.

— Vous êtes ma bonne et chère fille, dit-elle. Ce que Dieu retire d'un cœur il le met dans l'autre, nous ne devrions jamais douter de la bonté divine. Merci, mon enfant, mais je n'accepte pas votre proposition. Les dames qui ont commandé les chapeaux voudront bien attendre, j'en suis sûre. Allez, mon enfant.

Marie partit. Lionèle demeura seule, aussi triste, aussi lasse, pleine d'un chagrin dont l'amertume était partie, mais qui conservait sa clairvoyance.

Quelle fatigue! C'était trop, elle ne pouvait pas, elle n'était qu'une femme. Oh! appuyer ses épaules contre un cœur vaillant. Les sentir enveloppées et soutenues par des bras virils.

« N'ayons pas d'orgueil dans nos sentiments, pensa-t-elle. Suzanne a raison. »

Le besoin de protection venait de la soumettre à l'amour qui entourait son cœur comme une ville assiégée.

Elle traça quelques lignes sur une carte, qu'elle remit elle-même dans la boîte aux lettres de Jean Mouthier.

Il était six heures. Dans son salon, elle l'attendait. Il sonna, elle alla lui ouvrir.

— Vous m'avez appelé, dit-il, d'une voix tremblante. Vous avez besoin de moi?

Ils se regardaient. Elle lui tendit ses deux mains.

Il les avait prises et doucement les attirait vers sa poitrine.

— Oui, dit-elle, j'ai besoin de votre protection, j'ai besoin de votre tendresse. Jean, voulez-vous toujours de moi?

— Oh! ma bien-aimée! tout en moi vous appartient, mon cœur, ma vie, mes forces, prenez tout et pour l'éternité...

*
* *

Deux mois plus tard, Lionèle épousait Jean. La dernière raison sociale Duplessis avait vécu. Rue de Paris, c'était le nom de

Marie Nolent qui barrait à présent le verre dépoli de la porte d'entrée. Lionèle avait installé son ouvrière et la commanditait. Elle continuait à visiter fréquemment son ancien atelier, elle allait vivifier par sa parole l'âme de ces enfants; près de leur ancienne patronne elles étaient toujours certaines de trouver le réconfort aux moments d'angoisse et aussi le secours matériel dans les heures de gêne.

Un jour que Lionèle causait avec M. Frédéric Borel, chez M. Franklin Duplessis, le vieux garçon lui dit :

— En somme, Madame ma nièce, votre féminisme a fait faillite.

— Pas du tout, mon oncle. C'est que je ne suis pas féministe comme vous l'entendez. Je crois la généralité des femmes faites pour le mariage, et j'estime que la femme mariée doit rester au foyer si elle n'a pas son pain à gagner, et elle ne devrait jamais être forcée d'avoir à le gagner en dehors de chez elle, lorsqu'elle est mère de famille. Mais toutes les femmes ne sont pas destinées au mariage, soit qu'elles ne trouvent pas de maris, soit qu'elles n'aient pas la vocation; c'est pour les célibataires que je réclame le droit de gagner leur vie comme il leur plaît, c'est-à-dire le droit de rester célibataires à quelque classe qu'elles appartiennent.

Je voudrais que les femmes prissent conscience de leur dignité, que toutes fussent libres de se donner volontairement dans le mariage, de ne donner leur main qu'avec leur cœur. Ne trouvez-vous pas que l'homme n'aurait qu'à gagner à cet accord?

— Certainement, lorsque je vous considère, ma nièce. Et M. Jean Mouthier ne me contredira pas, dit le vieux garçon en tendant la main à Jean qui entrait.

— Lionèle, dit celui-ci, je viens t'enlever. Il y a un bateau qui part dans vingt minutes pour Honfleur. Dans une heure nous pouvons être sur la côte de Grâce. Veux-tu venir voir le coucher du soleil, là-bas?

— Voilà Jean qui a une crise de mal du pays, dit Lionèle en souriant. Je viens...

... Ils ont laissé la voiture qui les a montés sur la côte de Grâce, à l'entrée du chemin des Bruyères. Ils vont lentement à pied. Jean revit devant sa femme les joies qui lui sont venues de cette terre. Il lui présente un hêtre qui est un ami de trente ans, et ce petit chemin où poussaient de si belles noisettes et le petit bois de sapins qui lui semblait immense.

Ils sont à présent au penchant de la colline, d'où l'on voit, à gauche, le Val-la-Reine. A leurs pieds, c'est la mer, grise, douce, harmonieuse, qui relie les deux rives par une moire nuancée,

sous un ciel dont les nuages indolents s'attardent comme des sons d'*Angelus*.

Dans le Val-la-Reine, au flanc de la colline, ils voient la petite maison de la grand-mère de Jean, la vieille grand-mère, qui dort à présent dans la terre natale. La ferme appartient à Jean. D'un regard, il embrasse tout le petit domaine :

— Cela me permet ainsi de l'emporter dans ma pensée, quand je m'en vais, dit-il.

Jean parle, la brise qui fait frémir les feuillages anime sa voix. Lionèle écoute et veut comprendre.

Elle songe à cet amour de la terre natale que son mari porte en lui, elle voudrait le partager, elle fait effort, elle se sent encore étrangère. Alors ses yeux se reportent avec confiance vers la mer, la mer est à eux deux, leurs regards d'enfant, jadis, durent se croiser, lorsqu'assis sur les rives opposées, ils aimaient la beauté du même infini.

Elle s'appuie plus tendrement sur le bras de son mari. Il l'a enveloppée de son bras, il la soutient et la protège; mais voici qu'elle pâlit et ferme les yeux.

— Lionèle, qu'as-tu? demanda la voix inquiète de Jean.

— Mon bien-aimé, je viens de sentir pour la première fois la vie de notre enfant. Notre amour continué, murmure-t-elle.

Ils perpétuent une race. « La même race, songe Lionèle. » Toutes ses racines, à elle aussi, plongent dans le sol normand, le sol rocheux des falaises, la terre dont les moissons sont salées par les embruns. Les Duplessis et les Lacroix-Deschaumes sont de la même race que les anciens de Jean. Lionèle le sent plus qu'elle ne le comprend, gens de labeur, gens de devoir, de devoir fait sans « embarras ». Aucun d'eux n'a crispé ses doigts sur des rapines, aucun n'a levé vers le Seigneur des mains inactives. De tous les coins de la terre normande, les vieux se lèvent et lui redisent ce que ses deux aïeuls lui répétaient jadis : « Sois digne des anciens de la famille. » Tout l'héritage de ses vieux, à elle, est confié à ses mains. Un instant, il faillit ne pas lui arriver intact. Grâce à elle, il est sauvé, elle saura le transmettre. Ce n'est pas en vain que tant de générations probes et laborieuses auront vécu et il fallait leur succession régulière et ininterrompue pour la formation des vertus qui sont en elle. Car ses vertus sont des vertus de race, ses fiertés, des fiertés de race, elles ne puisent leur force contre les dissolvants de la vie quotidienne que dans l'orgueil de leur ancienneté.

Lionèle ne pense pas toutes ces choses, elle les sent confusément, c'est un souffle de générosité qui court dans tout son être

avec le premier battement de la vie nouvelle qui émane de sa propre vie.

Elle regarde Jean. Une sécurité joyeuse la pénètre, de penser qu'il est de la même race qu'elle, il lui semble qu'ainsi ils se possèdent mutuellement depuis des siècles et ce sont leurs mains unies qui ajoutent une maille à la chaîne des ancêtres...

Après des nuages épais qui venaient de faire passer dans les feuillages du printemps un souvenir glacé de l'hiver, le soleil reparaissait, promenant une lente caresse sur la mer et soudain illuminait les feuillages encore transparents, de lumière blanche, lointaine, comme l'espérance d'une autre lumière. Tous les arbres devenaient foyers de clarté à leur tour.

— Vois, dit Jean, le pays illumine pour fêter ta venue.

— Mon âme, glorifie le Seigneur! dit-elle. C'est mon retour au pays que fêtent les bois. Je viens de tout reconnaître, mon ami, avant je n'avais pas vu.

— Si tu veux, dit-il, quand nos corps seront vieux, nous viendrons ici attendre, l'un près de l'autre le sommeil. Je ne crains pas la mort pour nous, puisque l'amour l'a vaincue.

Ils se taisent, serrés l'un contre l'autre.

Un gros nuage sombre est remonté de la mer, il éteint le soleil, l'illumination a été soufflée d'un coup.

— Ah! le soleil a disparu! dit Jean d'une voix de regret.

— Qu'importe, ami, il est à jamais dans nos cœurs.

— A jamais...

Jules-Philippe Heuzey.

L'ART DE VERSAILLES

De ce qui semble mort, crois-tu que rien ne vive[1]?

Quand le soleil couchant commence à disparaître derrière le *Grand Canal*, alors qu'il illumine de ses derniers rayons la façade du château de Versailles, dont les grandes ailes embrasées s'éploient au-dessus des massifs de verdure de son parc royal, le palais de Louis XIV semble pour un instant revivre son apothéose de gloire. Quelque splendeur dont le revête la fin du jour, le crépuscule révèle, plus encore qu'il ne lui prête, la majesté dont il rayonne alors, car c'est au vrai dans les lignes de ses architectures, la fuite de ses allées, l'épanouissement de ses fontaines, le peuple de ses statues qu'elle réside. Œuvre et non seulement théâtre de la royauté qui le créa, il lui survit par le prestige et la féerie d'un art qui, aujourd'hui encore, brille et le fait briller d'un incomparable éclat.

Grâce à un sens plus averti de l'histoire, grâce aussi à un goût esthétique plus développé, mais surtout plus accueillant aux productions diverses, nous savons mieux aujourd'hui qu'il y a quelques années en apprécier le charme souverain et par suite en recevoir l'enseignement. Versailles, de nos jours, est bien vengé du dédain où naguère encore le tenaient les poètes romantiques. Nous ne sommes plus avec Musset qui déclarait « ennuyeux » le parc de Versailles[2] et encore moins avec Gautier qui reprochait à cette magnificence de n'être pas en décombres!

Versailles, tu n'es plus qu'un spectre de cité.
. . . .
Tu n'es que surannée et tu n'es pas antique.
Et nulle herbe pieuse, au long de ton portique,
Ne grimpe pour voiler ta pâle nudité[3].

Pour sensibles que nous soyons à la poésie des ruines, nous n'y mettons plus la condition essentielle de notre admiration et,

[1] Henri de Régnier, *la Cité des Eaux*.
[2] Alfred de Musset, *Sur trois marches de marbre rose*.
[3] Théophile Gautier, *Poésies diverses*.

quelle que soit par ailleurs, notre dévotion pour le moyen âge, nous reconnaissons volontiers qu'il y a d'autres beautés que les beautés gothiques.

Versailles profita d'une pareille extension du goût. Il n'en faut pour preuve que le nombre toujours croissant des poètes et des romanciers qui viennent demander leur inspiration aux ors de ses salons, aux verdures de ses bosquets, aux blancheurs de ses marbres[1]. Le mérite de cette renaissance, durable cette fois, puisque fondée en raison, sur la valeur incomparable de Versailles, je veux dire sur son art, revient pour une bonne part à M. Pierre de Nolhac, qui, non content d'en aménager les richesses, de nous les « découvrir » en quelque sorte par d'heureux arrangements, où se marque la sûreté de son goût, s'en est fait l'historien érudit autant qu'artiste. La *Création de Versailles*[2] donne pour la première fois des attributions exactes, des dates certaines. Et c'est un nouveau jour qui se lève sur le château dont M. André Pératé, M. Gustave Geffroy et M. Bertrand, dans de curieux et intéressants ouvrages, nous donnent l'histoire et le sens.

Témoin survivant de la monarchie absolue, le château de Versailles en est plus que le symbole; il en est l'image toujours vive et comme le reflet, par sa création d'abord, par son style ensuite et enfin par les transformations que ses derniers rois lui ont fait subir, par tout ce que son art, en un mot, conserve de ce qui fut sa vie.

[1] C'est M. Henri de Régnier qui lui consacre sa *Cité des Eaux* et le comte de Montesquiou, qui lui dédie ses *Perles rouges*. C'est M. Edward Montier qui évoque la grâce de Trianon dans l'*Automne des lys*; et c'est, d'autre part, M. Marcel Batilliat, qui personnifie le parc de Versailles en une histoire de rêve, *Versailles-aux-Fantômes*. Ce sont, enfin, les frères Margueritte qui choisissent *le Jardin du Roi* comme cadre d'une tendre aventure. Et je ne parle pas des artistes, des peintres, comme M. Zuber ou M. Lobre, qui viennent y renouveler leur palette.

[2] M. de Nolhac, qui est le conservateur du musée de Versailles, est remonté aux sources, aux papiers de Colbert, de Louvois, de Mansart, aux dessins, comptes et correspondances de l'Administration des Bâtiments du roi. Il a, par cette méthode, complètement renouvelé le sujet, fixé dans ses points essentiels l'histoire du château, l'a dégagée des erreurs de tous genres qui la masquaient, non seulement dans son grand ouvrage *la Création de Versailles* (1901), qui a obtenu le grand prix Gobert et qui a le mérite de devoir son illustration aux documents originaux, mais encore dans un livre aujourd'hui épuisé : *Versailles sous Louis XV* et de nombreux articles parus tant à la *Gazette des beaux-Arts* qu'à la *Revue d'art ancien et moderne*. Il a, dans ses quatre volumes d'*Etudes sur la cour de France*, reconstitué la vie du château, et il vient de faire paraître un nouvel et magnifique ouvrage : *les Jardins de Versailles*. Nous lui devons tous les renseignements contenus dans le présent travail.

I

Il rappelle la monarchie absolue par sa création, car, outre qu'une puissance incontestée était nécessaire pour construire une pareille masse au sommet d'une butte au demeurant assez étroite et convertir en un parc ordonné une plaine boisée et marécageuse de nature, une volonté souveraine se trahit à tous les instants de sa genèse. La continuité même de l'effort dont il est le fruit révèle la stabilité du régime, car, s'il ne fut pas construit tout d'une pièce, il se développa selon un plan arrêté d'avance en ses lignes principales, et les étapes de son accroissement témoignent de l'augmentation progressive de l'autorité royale, réalisée pour ainsi dire dans les bâtiments qu'elle édifia.

Un modeste corps de logis de pierre et de brique au fond d'une petite cour, qui deviendra la *Cour de marbre*, prise entre deux ailes avancées que relie un portique à sept arcades, le tout flanqué d'un pavillon à chaque angle et entouré d'un fossé plein d'eau, voilà tout ce qu'était le château primitif, le château de Louis XIII. Au levant, un pont-levis communiquait avec une avant-cour, que ceignait une grille et deux bâtiments de communs, tandis qu'au couchant un balcon donnait sur les jardins, où on accédait par un pont formant perron, et plus loin sur les terres de Versailles acquises par Louis XIII de Jean-François de Gondi, archevêque de Paris. Ce « petit château de cartes [1] », dont l'architecte fut vraisemblablement Salomon de Brosses [2], n'était qu'un simple rendez-vous de chasse, « fort chétif », au dire de Bassompierre. C'est ce « petit château de gentilhomme [3] » que Louis XIV transforma au point d'en faire une œuvre toute nouvelle ou plutôt dont il partit, ne gardant du noyau premier que la façade sur la *Cour de marbre*. Encore fût-elle tellement modifiée que, bien qu'il ait pris souci, contre les avis les plus autorisés, de la conserver comme pour rattacher au passé les bâtiments nouveaux, le château de Versailles, tel qu'on le peut voir actuellement, est bien tout entier son œuvre.

En 1661, après avoir assisté aux fêtes de Vaux que, pour son malheur, Fouquet venait de lui offrir, Louis XIV, ébloui et stimulé par l'exemple, ordonna les premiers travaux à l'héritage

[1] Saint-Simon, *Mémoires*.

[2] L'architecte de ce premier château, en tout cas, ne fut certainement pas Jacques Lemercier, comme M. de Nolhac l'a établi; l'erreur avait eu cours jusqu'à lui.

[3] Marquis de Sourches, *Mémoires*.

paternel, avec le concours de l'architecte Le Vau, du peintre Charles Le Brun, du jardinier André Le Nôtre et de l'ingénieur François Francini, dit Francine, à qui étaient dues les splendeurs mêmes de Vaux-le-Vicomte, chantées par La Fontaine. Sur son ordre, on refit les appartements, les façades, qui furent décorées de bustes posés sur des consoles de marbre. Sur les toitures, les lucarnes firent place à des mansardes, de hautes cheminées s'élevèrent, une partie du comble fut dorée. On démolit les bâtiments de l'avant-cour pour leur en substituer de plus vastes, que terminèrent d'élégants pavillons où furent logées écuries et cuisines. Ainsi agrandie, l'avant-cour fut fermée par une grille en demi-lune s'avançant sur un terre-plein circulaire du côté de l'entrée. Enfin, Le Nôtre traça les grandes lignes du parc telles qu'elles subsistèrent ensuite. Au centre, devant le château, le grand « parterre de broderie », sortes d'arabesques en buis taillé, qui a pour auteur Jacques Boyceau[1], est appuyé par un terrassement semi-circulaire, au bas duquel est creusé un bassin, première ébauche de celui de *Latone*. Une longue allée qui, élargie, deviendra l'*Allée Royale* ou le *Tapis Vert*, continue la perspective et aboutit au « grand rondeau » ou *bassin des Cygnes*, plus tard *bassin d'Apollon*. Le *Grand Canal* lui-même fut amorcé en prolongation de cette large échappée, face au château. A gauche, où se trouve maintenant la grande terrasse, qui domine l'*Orangerie* de Mansart, on en bâtit une première en briques et en pierres pour abriter les orangers de Vaux, que Louis XIV se réserva dans la succession de Fouquet, tandis qu'à droite, proche Clagny, on creusa le *bassin du Dragon*. Des arbres de toutes essences furent plantés, des labyrinthes dessinés. On orna les parterres de buis en boules et en pointes; de termes de pierre de Michel Anguier, de Louis Lerambert et de Jacques Houzeau; de statues dues au ciseau de Philippe de Buyster, toutes œuvres aujourd'hui détruites. Puis les Francine animèrent cet ensemble de jeux d'eau supérieurs à tous ceux qu'on avait vus jusqu'alors. Ils établirent des fontaines dans les bassins, notamment dans le grand *bassin des Cygnes*, qui fut orné « d'une infinité de jets d'eau qui, réunis ensemble, font une gerbe d'une hauteur et d'une grosseur extraordinaires », nous rapporte Félibien. Gaspard et Balthazar Marsy à leur tour décorèrent ces fontaines de motifs en plomb et étain dorés. C'est ainsi que Lerambert modela, pour la fontaine du *bassin des Fleurs*, un « Amour tirant une flèche d'eau », dont il ne reste qu'une estampe.

[1] Jacques Boyceau, pour excellent jardinier qu'il ait été, comme en témoigne son *Traité du jardinage, selon les raisons de la nature et de l'art*, n'est point le créateur du parc, ainsi qu'on l'a avancé à tort (Nolhac).

Enfin, à l'une des extrémités du *Grand Parc*, on s'occupa de la *Ménagerie du Roi*, réunion de petites constructions destinées à abriter des animaux rares avec, au milieu, un château minuscule pour les collations.

Le roi surveille l'ouvrage de près. Ses visites aux chantiers se multiplient à mesure que les travaux avancent. Il veut tout voir, tout décider avec cet esprit de minutie qui s'accorda toujours en lui avec la largeur des desseins. Louis XIV presse les ouvriers au point de les faire travailler le dimanche, sur permission expressément réclamée. Il s'impatiente fréquemment de leur lenteur. En vain, dans une lettre, dont le courage lui fait honneur, Colbert s'ouvre-t-il à son maître de son inquiétude au sujet des dépenses engagées à propos d'une demeure condamnée, suivant lui, en raison de sa situation, à rester mesquine malgré le gaspillage auquel elle oblige. Les difficultés mêmes lui sont un stimulant, par la piqûre d'amour-propre qu'elles occasionnent et le sentiment de créer que lui procure le fait de triompher des obstacles. Cet orgueil est pour une part dans l'acharnement avec lequel Louis XIV active les travaux. « Il est impossible, écrivait Colbert, de faire une grande maison dans cet espace. » Qu'à cela ne tienne, semble répliquer Louis XIV; la volonté royale ne peut-elle faire surgir un palais? Et il s'emploie à le démontrer. Il ordonne, pour remédier à l'étroitesse du site, des travaux de terrassement si considérables, qu'on y emploie des Suisses pour prêter main-forte aux manœuvres. En la seule année 1663, le transport des terres occupe plus de 400 hommes. Là aussi assurément est le secret de la prédilection du monarque pour les effets d'eau, cette terre marécageuse et éloignée de toute source étant la moins propice qui se puisse trouver à un pareil projet. Cela n'était, à ses yeux, qu'une raison de plus pour forcer la nature à lui obéir et marquer ainsi son empire. Pour y réussir, il fait construire, en 1665, sur l'actuel emplacement de l'*Hôtel des Réservoirs*, une *Pompe* et une *Tour d'eau*, destinées à distribuer l'eau des étangs de Clagny aux réservoirs du parc et aux fontaines. La hâte avec laquelle il fit admirer à la cour tous ces embellissements, qui avaient changé le « petit château de cartes » d'antan en un vrai « château de féerie », devait achever de leur prouver combien ce lui était une affaire personnelle. Du 7 au 9 mai 1664, il y donne un divertissement en trois journées, qui n'avait point encore eu son pareil dans les fastes de la cour de France. Ce furent *les Plaisirs de l'Ile enchantée*. En 1665, il y offre la comédie suivie de bal et en 1667 de nouveaux divertissements avec carrousel. La fête de 1668, que termina un grandiose feu d'artifice « qu'on vit

sortir des rondeaux, des fontaines, des parterres, des bois verts et de cent endroits différents », au dire de Félibien, et qui fut la plus grande de tout le règne de Louis XIV, clôt avec la paix d'Aix-la-Chapelle la brillante période de sa jeunesse en même temps qu'elle marque l'achèvement du premier Versailles.

Ce premier château, témoignage de l'esprit du maître, n'est qu'un séjour de fête, où l'on vient se divertir, tout entier consacré aux collations, aux concerts et aux spectacles. C'est le Versailles de La Fontaine, celui qu'il visite en compagnie de Racine, de Molière et de Boileau, le Versailles décrit par Poliphile dans les deux prologues des *Amours de Psyché et de Cupidon*. « Il charme de toutes les manières, constate *la Gazette*, tout y rit dehors et dedans, l'or et le marbre y disputent de beauté et d'éclat. » Il brille au soleil, tout pimpant sous ses toits luisants dont l'or se marie heureusement aux tons rosés de l'ensemble. L'intérieur est à l'avenant. L'ameublement en est « de points d'Espagne d'or, d'argent et de fleurs sur un fond blanc », avec des fauteuils de filigrane d'argent et tout un encombrement « de petits obélisques d'orfèvrerie, de corbeilles, de vases, de guéridons, de brasiers, de cassolettes et mille autres choses », dit M[lle] de Scudéry, tandis que les jasmins répandent leur senteur sur cet éblouissement. Louis XIV n'avait-il pas rêvé de rendre la maison de son père, « la plus galante et la plus propre à y donner aux personnes royales tous les divertissements de chaque saison »?

A peine la charmante maison fut-elle achevée, que « le roi prit la résolution de l'augmenter de plusieurs bâtiments pour y pouvoir loger commodément avec son conseil pendant un séjour de quelques jours ». De lieu de réjouissance, Versailles va devenir résidence royale, comme s'il suivait l'ascension de Louis XIV, qui, à l'intérieur comme à l'extérieur, triomphe à la fois sur tous les points. L'éclat grandissant de la royauté réclamait un château plus vaste afin d'y loger la foule des courtisans qui commencent à évoluer autour d'elle de plus en plus nombreux. Ce sera le château de Le Vau, continué par François Dorbay, le château de 1678, pour lequel, dès l'automne de 1668, furent entrepris de gigantesques travaux de terrassement en vue de remédier à l'exiguïté de la butte sur laquelle il était juché.

Ce fut une œuvre immense de construction et de décoration, conduite toujours, comme auparavant, sous le contrôle et l'inspiration du roi. Le plan de Le Vau, qui fut adopté, est la fidèle traduction de ses ordres. Choisi parmi les projets de Jacques Gabriel, d'Antoine Le Pautre, de Vigarani et de Claude Perrault, qui s'étaient cependant conformés eux aussi aux idées exprimées

par Louis XIV, il fut en outre rectifié au gré de sa volonté. Elle se montre partout. C'est ainsi que malgré l'insistance du surintendant des bâtiments et les conseils des architectes, Louis XIV les empêcha de démolir le vieux château, témoin de sa jeunesse, qu'il fit « envelopper » de trois grands corps de logis, la face tournée sur les jardins et fort différents de la façade de l'ancienne demeure. Plus de toitures aiguës, mais la bordure régulière des toits en terrasses; plus de fantaisie ni de caprices, mais de longues murailles droites imitées de l'art romain et qui conviennent merveilleusement à la majesté royale. Au milieu de son « enveloppe » Le Vau se contenta de ménager comme diversion au premier étage une longue terrasse entre deux larges pavillons. Du côté des cours, le « petit château », comme on disait alors pour le distinguer des nouvelles constructions, n'en fut pas moins profondément modifié. D'abord, tout en s'inspirant de son architecture, Le Vau le réunit aux bâtiments des écuries et des cuisines, qu'il avait construits précédemment, et prolongea le tout par des pavillons à colonnades. Le fossé de Louis XIII fut comblé; les arcades, qui fermaient l'ancienne cour, disparurent. Ainsi agrandie de ce qui était l'avant-cour, elle fut fermée sur le devant par une grille, tandis que la nouvelle avant-cour, rejetée au delà, fut considérablement augmentée grâce aux travaux de terrassement. De chaque côté Le Vau y éleva deux pavillons, que Mansart reliera deux par deux pour former les *ailes des ministres*. Les proportions du château se trouvèrent ainsi accrues et fixées suivant le désir du roi, dès l'année 1671, époque où la grosse maçonnerie fut finie. Les sculpteurs survinrent alors qui surmontèrent de trophées la balustrade en bordure des toits plats du nouveau château. Au-dessus des balcons, Houzeau, Marsy, Le Gros, Massou et Le Hongre placèrent des statues hautes de deux mètres et demi. Du côté de la cour, ils ornèrent de même les communs de figures d'éléments. Enfin un balcon à huit colonnes fut aménagé au-dessus de la *Cour de marbre*, ainsi dénommée de son pavage en marbres blanc, noir et rouge; en son milieu on disposa un bassin de fontaine avec un groupe de figures en bronze doré et dans les angles « deux trompes de pierre de taille, qui portent deux cabinets environnés de volières de fer doré, et au-dessus de deux bassins de marbre blanc en forme de grandes coquilles où sont de jeunes tritons qui jettent l'eau ».

A l'intérieur, l'ancien bâtiment conserva sa disposition isolée, séparé qu'il resta du château neuf par de grandes cours intérieures et les chambres du roi continuèrent de donner sur la *Cour de marbre*, devenue *Cour de la fontaine*. Au-dessus du vestibule

central du rez-de-chaussée, que ferment trois portes de fer doré, est un salon qui communique avec la grande terrasse que Le Vau a ménagée au milieu du château. C'est là que, vers la fin du règne, sera installée la chambre à coucher de Louis XIV. De chaque côté de ces chambres sont, à droite, *les grands appartements du roi*, à gauche, ceux de la reine, chacun d'eux étant desservi par un escalier. Au rez-de-chaussée, et tout juste au-dessous, sont *les petits appartements* du roi et de la reine, le premier étant plus spécialement désigné sous le nom d'*appartement des Bains*. Sous la direction de Le Brun, dont l'activité s'étend à toutes les parties de la décoration et donne les idées à la phalange d'artistes qui l'entoure, comme en témoigne la collection de ses dessins qui est au Louvre, où un dessin de glace voisine avec un projet de plafond, Le Gros et Massou, Tubi et Mazeline, Marsy et Regnaudin modèlent les stucs des plafonds; Audran, Jouvenet, Houasse, Champagne, Nocret, les ornent de peintures; Delobel forge les serrures; Domenico Cucci cisèle les espagnolettes, et Philippe Caffieri, premier du nom, sculpte les panneaux des portes. Les Gobelins deviennent une sorte de séminaire artistique où non seulement les tapissiers, mais les orfèvres, les sculpteurs, les ébénistes travaillent pour le château de Versailles. Charles Le Brun ne se contente pas de commander; il travaille par lui-même. C'est ainsi qu'il est l'auteur du *Grand Escalier*, qui accédait à l'appartement du roi, dit aussi *Escalier des ambassadeurs*, « de ce qu'il est particulièrement destiné pour les ambassadeurs des cours étrangères, lorsqu'ils vont en cérémonie recevoir audience du roi », pure merveille qui fit l'admiration de tous les contemporains et qui fut malheureusement détruite sur les ordres de Louis XV. Charles Le Brun en avait peint le plafond, qui encadrait un vitrage d'où la lumière ruisselait des ors de la voûte sur les peintures des murailles et les compartiments de marbre, dont il était lambrissé jusqu'à hauteur du premier palier, que décoraient, outre des portes de bois doré, des trophées de guerre et de paix sculptés par Coysevox et une niche de marbre encadrant le buste du roi, dû au ciseau de Warin. L'*appartement des Bains* était une autre merveille aujourd'hui disparue également due à Le Brun qui en avait disposé le décor, dont la diversité des marbres les plus rares faisait la richesse. Il avait dessiné les douze figures de jeunes hommes en métal doré, qui étaient assis sur des gaines ornées de bronze tout autour de la grande pièce située à l'angle septentrional du château et qui servait de vestibule à la *chambre des Bains*, décorée elle-même de pilastres de marbre violet. Charles Le Brun est « un homme universel », déclare le

Mercure galant, et il ajoute comme preuve à son dire que « tous les arts travaillent sous lui ». Quoi qu'on pense de lui, il fut l'ordonnateur de toute la décoration de Versailles, et c'est à lui qu'il faut en faire remonter la gloire, sans oublier pour cela l'impulsion première qu'il devait à Louis XIV en personne.

De même que Le Vau, Le Brun n'est que le fidèle ministre des volontés du roi. Louis XIV, en effet, ne cesse de veiller « au détail de tout », ainsi qu'il le mande à Colbert. Il semble qu'il les a tous présents à l'esprit, tant ses ordres sont méticuleux, et cela jusque dans la vie des camps. En voyage ou en campagne, il ne manque pas de tout ordonner par le menu. Il tient à être informé, semaine par semaine, de l'avancement des travaux. Aux lettres qu'il lui écrit, pendant ses absences, pour le mettre au courant des moindres choses, comme d'une soupape de fontaine ou d'un remplacement de jardinier, Colbert joint des plans et des projets de décoration, qu'il propose au choix du souverain. Et celui-ci ne manque pas de les lui retourner avec des observations de sa main.

Mais c'est surtout dans l'aménagement des eaux du parc que se trahit l'action du monarque, car c'est ce qui l'inquiète par-dessus tout en raison même des difficultés à vaincre pour les amener en ce lieu. Il en prend un réel souci. « Il faut faire en sorte, écrit-il à Colbert en 1673, que les pompes de Versailles aillent si bien, surtout celles du réservoir d'en haut, que, lorsque j'arriverai, je les trouve en état de ne pas me donner de chagrin en se rompant à tout moment. » Cette question occupe fort le roi, et de fait, elle était importante, les transformations qu'en ce temps-là Le Nôtre faisait subir aux jardins n'allant pas sans les « eaux ». Aussi pour en alimenter les bassins et fontaines, Louis XIV fait construire sous le parterre qui est devant le château deux grands réservoirs souterrains de 45 000 mètres cubes, ce qui l'amena par contre coup à faire augmenter la puissance des pompes élévatoires.

Tout de même, sur l'initiative du roi, qui prétendait faire de ses jardins les plus beaux qui fussent au monde, les fontaines se multiplient dans le parc au point de le convertir en une véritable « cité des eaux ». En 1669, dans la partie qui descend au nord du château furent créées la *Pyramide*, d'où l'eau retombe par cloches liquides de vasque en vasque, soutenues qu'elles sont par des tritons, des dauphins et des écrevisses suivant un dispositif imaginé par Girardon; la *Cascade* qui voile de sa nappe argentée un délicieux bas-relief du même artiste, figurant des nymphes au bain, et l'*Allée d'eau*, dont l'idée première est de Claude Perrault, avec ses groupes d'enfants cachés sous la coupe de marbre d'où l'eau jaillit pour retomber dans le bassin qui est à leurs

pieds, si l'exécution en est de Pierre le Gros, de Louis Lerambert, d'Etienne Le Hougre, de Mazeline et de Buirette toujours sous les ordres de Le Brun, qui en fit les dessins. Mais ce ne fut pas tout. Le Nôtre aménagea dans l'intérieur des massifs des bosquets, qui devinrent la curiosité des jardins. Les remaniements successifs et continuels, dont ils furent les objets de par la volonté du roi témoignent de l'ambition qu'il avait de dépasser en ce genre tout ce qui s'était fait jusqu'à ce jour. C'est du côté des réservoirs, sur l'emplacement de l'*Arc de Triomphe* lui-même détruit, la *Fontaine du Pavillon* « ainsi nommée à cause de quatre jets d'eau qui sortent de la gueule de quatre dauphins de bronze, qui sont aux quatre angles d'un grand bassin et qui, venant à se rassembler par le haut au gros jet du milieu forment une sorte de pavillon. » C'est, de l'autre côté de l'*Allée d'eau*, le *Berceau d'eau*, qui fera place aux *Trois Fontaines*, longue avenue ouverte dans un massif, de chaque côté de laquelle jaillissaient derrière une banquette de gazon une infinité de jets d'eau, qui s'entrecroisaient si justement au-dessus de la tête du promeneur, qu'il ne pouvait être mouillé. C'est non loin le *Théâtre* ou l'*Amphithéâtre d'eau*, devenu le *Rond Vert*, sans cesse modifié par Louis XIV, grande place presque ronde divisée en deux parties par des jets d'eau, l'une servant de gradins et l'autre de scène, dont le fond, formé de quatre niches occupées par des fontaines, se prolongeait en trois allées d'eau avec en guise de sol un canal en cascades, terminé aux deux bouts par de grands bassins en coquillages. C'est plus outre, vers le fond du parc, le *Bosquet de l'étoile* qui devint la *Montagne d'eau*, ainsi appelée d'un effet d'eau placé au centre, qui jaillissait d'un rocher en montagne liquide. C'est encore la *Salle des Festins* ou *du Conseil*, ouverte en 1672 dans le bois voisin et qui fut changée par la suite en *Fontaine de l'obélisque*, vaste clairière dont le milieu, d'où s'élance une énorme colonne d'eau, forme une sorte d'île entourée d'un fossé d'eau parsemée de jets. C'est le *Labyrinthe* qui fut le plus important des travaux de cette période dans la partie gauche des jardins. Sur le désir de Louis XIV, Le Nôtre donna un caractère unique à ce motif, fort ancien et fort à la mode alors, en y installant une profusion de fontaines et de groupes décoratifs « en plomb coloré selon le naturel », représentant les fables d'Esope, tous placés au milieu de petits bassins de la plus fine rocaille et quelques-uns dans des cabinets de treillage. De ces sculptures, dont les animaux furent repeints en 1722 par un peintre illustre, François Desportes, il ne nous reste que l'*Esope* de Le Gros et un *Amour tenant le fil*

d'Ariane de Tubi. C'est enfin le *Marais*, qui occupait la place des actuels *Bains d'Apollon*, et qui fut commandé en 1671 sur l'initiative de Mme de Montespan. « Mme de Montespan, raconte Perrault, donna le dessin de la pièce d'eau du *Marais*, où un arbre de bronze jette de l'eau par toutes ses feuilles de fer-blanc et où les roseaux de même matière jettent aussi l'eau de tous côtés. » Dans l'enfoncement des palissades tout autour de cette étrange fontaine, il y avait de grandes tables de marbre blanc « et sur chaque table une corbeille de bronze doré remplie de fleurs au naturel, de laquelle sort un gros jet d'eau qui retombe dedans et s'y perd », puis d'autres avec des gradins d'où « il sort de l'eau par des ajustages qui forment des aiguières, des verres, des carafes et d'autres sortes de vases, qui semblent être de cristal de roche garni de vermeil doré ». L'eau qui jaillissait entre ces montures rivées au buffet complétait cette vaisselle qui ne durait que ce que duraient les jeux.

A l'occasion des nouvelles fontaines, les sculpteurs durent redoubler d'activité sous la surveillance de Le Brun. Marsy décore le *Bassin de Latone*; Tubi le *Bassin des Cygnes*, devenu *Bassin d'Apollon*. Regnaudin fait une *Cérès;* Tubi, une *Flore;* Marsy, un *Bacchus;* Girardon, un *Saturne* pour les *bassins des Quatre Saisons*, qui se trouvent aux intersections des allées principales. Les bords de ces bassins étaient autrefois décorés qui « de raisins noirs qui font envie », qui « de fleurs ou d'épis peints en couleurs vives » et non pas dénudés comme aujourd'hui. Louis XIV veillait, d'ailleurs, à ce qu'il n'y eût rien que de digne de lui. Des modèles en plâtre, recouverts au préalable d'un enduit spécial destiné à les protéger des intempéries, étaient mis en place avant d'aller plus avant, attendant le bon plaisir du roi qui ne décidait leur exécution en marbre ou en métal qu'après avoir ainsi jugé de l'effet, ce qui montre à nouveau que rien ne se faisait sans son approbation expresse. La persévérance de Louis XIV à atteindre ce qu'il s'était une fois proposé dans cet ordre, apparaît avec éclat à propos du *Parterre d'eau*, qui remplaça, sous les fenêtres du roi et de la reine, l'ancien parterre de « broderies ». La constance de sa volonté se révèle aux changements qui s'y succédèrent sans s'arrêter à aucun d'eux avant que la façade de Mansart ne fût élevée.

On en sent par ailleurs l'omnipotence à ce fait qu'à l'accroissement de cette somptueuse maison, sous l'effort de sa volonté, correspond la naissance d'une ville là où il n'y avait qu'un bourg médiocre. Ayant acheté le village de *Versailles-au-val-de-Galie*, il le démolit pour avoir des places à bâtir qu'il distribua ensuite

à sa cour, de telle façon que la ville sortit de terre en même temps que le château changeait d'aspect et d'importance pour devenir la résidence du monarque tout-puissant qui, après la paix de Nimègue, est surnommé *le Grand*.

Au comble de la gloire, Louis XIV prend, en 1678, la résolution de faire de Versailles le siège même du gouvernement et le centre de la cour. Dans cette pensée, il décide de nouveaux travaux, qui vont faire sortir un troisième Versailles, le Versailles définitif, le Versailles de Mansart, du château édifié par Le Vau, un Versailles qui n'a plus rien d'intime, destiné qu'il est à former comme une auréole autour de la majesté d'un roi parvenu à l'apogée de sa grandeur. C'est Mansart, jeune architecte présenté au roi par Mme de Montespan, pour qui il avait travaillé au château de *Clagny*, qui est chargé, par lui, de convertir le château en palais, la résidence royale en résidence définitive de la royauté, de cette royauté qui s'y installa le 6 mai 1682 pour ne la plus quitter qu'en 1789, par force, sous le coup des événements.

Mansart commença par relever la façade de l'ancien château d'un étage à trois fenêtres, que domine un cadran d'horloge accosté de deux figures couchées, de *Mars* et d'*Hercule*, par Gaspard Marsy et Girardon. Après quoi il orna les croisées de cette façade de balcons en fer forgé, œuvres de Delobel, encadra les mansardes de plombs dorés, couronna les combles d'une crête portant les attributs royaux et assit toute une assemblée de déesses sur la balustrade des toits, qui surplombent la *Cour de marbre*, dont il supprima volières et fontaine. Il donna ainsi à cette cour son aspect dernier, celui qui est parvenu jusqu'à nous. Par-devant, il compléta les bâtiments de la *Cour royale* en reliant deux à deux, pour former les *ailes* dites *des Ministres*, les massifs-pavillons de Le Vau. En face, sur la *place du château*, qu'elles bordent en demi-cercle, il construisit les *Grandes* et *Petites Ecuries*, entre les trois avenues plantées d'une quadruple rangée d'ormes qui mènent à la demeure du roi. Au couchant, sur les jardins, il entreprit des changements plus importants encore. Il élargit d'abord la façade de Le Vau et l'unifia en supprimant la terrasse qui était au centre et sur l'emplacement de laquelle il construisit la *Grande Galerie*. Puis il cintra les fenêtres de l'étage noble, que décoraient des avancées en colonnades. Enfin, il encadra ce vaste corps de logis en avancée sur le parc, de deux longues ailes en retrait, l'*aile du Midi* et ensuite l'*aile du Nord*, destinées au logement des princes et des courtisans. Bien que la « Viande du roi » fût située au rez-de-chaussée de la première de ces ailes, Mansart ne compléta pas moins le service

du château par la construction des *Grands Communs*, vaste quadrilatère d'au moins 600 fenêtres, qui élève sa masse dans l'intérieur de la ville, vis-à-vis l'*aile des Princes* ou *du Midi* et sert aujourd'hui d'hôpital militaire.

Mansart remania l'intérieur à l'avenant. Il aménagea l'*Escalier de la Reine* sur l'emplacement de la chapelle, qui fut transportée près du *Salon de l'Abondance* disposé pour donner accès d'un côté sur les tribunes, de l'autre au *Cabinet des curiosités*, ainsi que l'indique son plafond, dont la peinture représente un amoncellement d'objets précieux. Les *Appartements du Roi* émigrèrent alors de la façade nord du château de Le Vau dans le petit château pour prendre jour sur la *Cour de Marbre*. Ce ne fut qu'en 1701 que Louis XIV donna l'ordre de convertir en sa chambre à coucher le *Salon* ou *Grand Cabinet du roi*, qui occupait le centre du château et, par conséquent, de l'installer là où on le voit encore, abandonnant ainsi le *Salon de l'Œil de Bœuf*, formé de la réunion de deux pièces, dont l'une lui servait de chambre à coucher, pour devenir salon d'attente. Nicolas Coustou, Lespingola, Van Clève, Le Gros, Massou, Coysevox, Tubi, Le Comte, Ladoireau, furent les ouvriers de cette transformation.

Cependant l'activité de Mansart s'étendait jusqu'aux jardins. Au midi, il construisit, dans le style de la façade qu'il venait d'élever sur le parc, une nouvelle *Orangerie* plus étendue que l'ancienne. Cela obligea heureusement à remanier les étangs qui stagnaient de ce côté dans la plaine au pied du coteau de *Satory*. Louis XIV d'ailleurs en avait eu l'idée dès l'année 1668. La création de cette pièce d'eau que bordent des tablettes de pierre et que longe un mail, de ce *lac des Suisses*, ainsi qu'on la nomma en souvenir du concours qu'ils apportèrent à son établissement, enrichit Versailles d'une magnifique perspective, mais surtout en assainit l'air, véritable démenti infligé à cette mauvaise langue de Bussy-Rabutin, qui prétendait qu'il n'était pas au pouvoir des rois de changer la qualité de l'eau ni celle de l'air. Les terres extraites pour ce faire, qui étaient « à peu près de celles qu'on ne voudrait trouver nulle part », servirent à combler ce qui restait des étangs et à y ménager à la place le *Potager Royal*, grâce à l'ingéniosité de Jean de la Quintinye, qui disposa des plates-bandes « en dos de bahut afin de les empêcher d'être submergées dans un endroit destiné à être un marécage ». Puis pour faire pendant à cette pièce d'eau, Mansart et Le Nôtre en dessinèrent une autre au nord au-dessous du *bassin du Dragon*. Ce fut le *bassin de Neptune*, dont la principale beauté résida dans l'harmonie des lignes jusqu'au jour où Louis XIV décida de le décorer.

Cependant qu'on travaillait sur tous ces points à la fois, le *Parterre d'eau*, qui est au pied du château, fut fixé dans sa forme définitive, en singulière harmonie avec l'architecture de Mansart, tandis qu'au bout du parc on achevait de creuser le *Canal*. De nouveaux bosquets aussi furent aménagés ou retouchés, l'*Ile Royale*, le *Miroir* ou *Vertugadin*, qui le précède, les *Trois Fontaines*, l'*Arc de Triomphe*, tout en jeux d'eau et que décore la *France triomphante* de Tubi, la *Salle des Antiques*, collection de statues rangées sur des piédestaux au milieu d'un petit canal qu'égayaient des combinaisons hydrauliques, la *Salle de Bal* en rocailles et en cascades, puis le *Bosquet des Dômes* et la *Colonnade*, qui durent à Mansart, l'un de charmants pavillons carrés en marbre blanc, l'autre d'élégants portiques circulaires, encadrant d'une gracile blancheur l'*Enlèvement de Proserpine* de Girardon.

Tous ces travaux, qui donnaient à Versailles l'aspect d'un immense chantier, continuèrent bien après que la cour s'y fut installée. Versailles remplaça définitivement le Louvre avant que la foule des maçons, des architectes, des jardiniers, des sculpteurs, des peintres eût quitté les lieux. Louis XIV du reste ne se lassait pas de nouvelles entreprises. La chapelle actuelle, qui est la cinquième et dernière, ne fut-elle pas achevée par Robert de Cotte successeur de Mansart, et bénite seulement le 5 juin 1710, cinq ans avant la mort du roi, par le cardinal de Noailles, alors archevêque de Paris? Après Versailles, ne fut-ce pas le *Trianon* de Mansart, qui succéda au *Trianon de porcelaine*, où l'éclat de l'or se mariait aux reflets bleutés des plaques de faïence, dont il était tout revêtu? Après *Trianon* ne fut-ce pas *Marly?*

De fait, tout à Versailles vient de lui, même la ville qu'il a voulue autour de son palais comme Richelieu autrefois en Poitou. Tout proclame sa gloire. Une œuvre aussi colossale et complexe ne se pouvait réaliser que sous la domination d'un dessein unique et au surplus tout-puissant. Et, nous l'avons vu, l'intervention de Louis XIV apparaît clairement à tous les instants de la longue, bien que hâtive croissance du chef-d'œuvre qu'est Versailles et que nous possédons, à peu de choses près, tel qu'il nous l'a légué.

II

Le château de Versailles est, en outre, l'image de la monarchie absolue par son style, qui participe de la majesté royale. Il en a la grandeur par ses proportions. Le château en impose tout d'abord par sa masse, par la longueur de ses ailes qui se prolongent en ligne horizontale et surbaissée sur une large étendue.

Il frappe par l'énormité des bâtiments, la grandeur des *Ecuries*, le développement des communs, les dimensions de l'*Orangerie*, qu'encadrent deux escaliers gigantesques de cent marches chacun aboutissant sur une terrasse qui rappelle les fameux jardins suspendus dont la légende fait honneur à Sémiramis. Il provoque l'étonnement ou plutôt y dispose par le désert de ses abords, dont Saint-Simon ne manquait pas de se plaindre, comme ne pouvant gagner les ombrages du parc sans courir le risque d'une insolation. Les parterres d'eau et de fleurs d'un côté, les cours, avant-cours et esplanades de l'autre, font le vide alentour, le dégagent et l'isolent de tout contact importun, de toute mitoyenneté familière, afin d'en faire mieux paraître la grandeur, non point élancée vers le ciel ainsi que la cathédrale gothique, mais, comme les palais romains, fortement rivée à la terre, s'étendant au-dessus d'elle comme pour la retenir dans son emprise. Et quels espaces! Plusieurs régiments peuvent évoluer sur la *place d'Armes* et toute une cour se promener dans les parterres. Rien d'ailleurs qui ne soit à l'avenant. Les allées du parc sont larges comme des avenues, et les horizons n'y ont d'autre limite que ceux de la vue même. De la *Grande galerie*, l'œil dirigé par l'*allée Royale* ou du *Tapis vert* au-delà du *Grand canal*, plus loin que l'enfilade des peupliers qui le continue, va se perdre tout là-bas, dans la plaine immense qui se confond avec le ciel, tandis qu'au Nord et au Midi le *lac des Suisses* et le *bassin de Neptune* suppléent par la profondeur de leur miroir à l'étendue des horizons, que bornent les coteaux de Satory d'une part, ceux de Marly de l'autre. Louis XIV n'avait-il pas, par ailleurs, exprimé la volonté formelle qu'aucun monument ne vînt du côté de la ville rompre la fuite du regard? La lourdeur de l'église *Notre-Dame*, que Mansart édifia pour servir de paroisse aux habitants, n'a pas d'autre cause, si elle ne tient qu'à l'écrasement de sa coupole surbaissée pour ne point gêner la perspective. Les intérieurs de la royale demeure sont sur le même modèle, empreints du même cachet de grandeur. Les escaliers en sont amples, les pièces vastes, hautes de plafond, éclairées de larges fenêtres par où la lumière pénètre à flots, réverbérée encore par le jeu de mille glaces, qui la multiplient en même temps qu'elles agrandissent la perspective des galeries qu'elles illuminent. La peinture elle-même contribue à faire paraître les salons plus grands que nature par le trompe-l'œil des fausses balustrades que ses plafonds découpent sur des ciels simulés, et par l'illusion des feintes architectures qui allongent les panneaux en portiques et galeries.

Il en a l'autorité pour ainsi dire par son unité. Cette unité se

manifeste dès la *place d'Armes* par le juste équilibre des bâtiments de brique et de pierre qui se répondent et dont l'intervalle qui les sépare sous forme de cours va se rétrécissant pour ainsi dire en gradations successives des *ailes des ministres* jusqu'à la façade du *petit château* qu'encadrent les premières constructions de Le Vau. Cette claire façade, dont les trois fenêtres du milieu sont celles de la *Chambre du roi*, est comme le centre du château, auquel tout aboutit parce que tout en part, y compris les trois avenues qui s'éploient en éventail de chaque côté des *Ecuries* qui lui font vis-à-vis de l'autre côté de la place, et qui paraissent destinées à porter au reste de la France l'influx vivifiant sorti de cette chambre, où le roi dormait, dînait, donnait ses audiences. Aussi bien Félibien nous rapporte qu'on a observé d'employer « les marbres les plus rares et les plus précieux dans les lieux les plus proches de la personne du roi, de sorte qu'à mesure qu'on passe d'une chambre dans une autre, on y voit plus de richesse, soit dans les marbres, soit dans la sculpture, soit dans les peintures qui embellissent les plafonds ». La *Chambre du roi* est une sorte de sanctuaire auquel tout ne se ramène que parce que tout en vient. C'est elle qui fait la loi et, par conséquent, l'unité par où elle s'affirme dans toute cette demeure. Cette unité est, par le fait même, symétrie et régularité, régularité des fronts courbés devant le Maître, pour qui tous sont égaux. Nulle part cela n'apparaît mieux qu'aux lignes de la façade, qui donne sur le *Parterre d'eau*, et que continuent les deux ailes qui se déploient légèrement en arrière, sans rien qui interrompe la monotonie d'un dispositif toujours semblable à lui-même, sans le moindre caprice capable de déranger d'un bout à l'autre l'ordonnance des trois étages, l'un à bossages, l'autre à pilastres et le troisième à attiques. Les balcons à colonnades surmontées de statues gigantesques qui coupent cette façade, loin d'en rompre la symétrie, ne font que l'accentuer encore par la leur. Il n'est pas jusqu'à l'alternance des trophées posés sur la balustrade tenant lieu de toit, qui n'achèvent de la souligner en faisant paraître tout ce que le défaut de combles aigus donne d'uniformité à ces bâtiments, que décorent à peine de leur faible relief quelques panoplies et branchages de chêne sculptés au cintre des fenêtres de chaque côté des attributs royaux répétés à la clef, tout du long, dans un ordre lui aussi invariable.

Ce parti-pris de régularité fait au surplus la beauté du parc et la clarté de son ordonnance, sans compter qu'il s'accorde merveilleusement aux bâtiments du château. Les jardins de Versailles sont par là un véritable ouvrage d'architecture, composé non de

pierres, mais de terrains, d'arbres, de parterres, d'allées et de bassins, servant en quelque sorte de transition entre la libre nature et le palais qu'ils encadrent. Ils continuent l'architecture de Mansart, dont ils prolongent les lignes droites et symétriques avec leurs pièces d'eau, qui se balancent à droite et à gauche de la percée centrale, leurs allées rectilignes, leurs parterres à angles droits, leurs buis taillés, leurs ifs tronqués, leurs quinconces et leurs charmilles.

Le *Parterre d'eau*, tant de fois remanié, prolonge pour ainsi dire la façade de Mansart, qu'il reflète, par la sobriété d'un dessin qu'assouplissent des figures de bronze verdâtre couchées sur la margelle de marbre et relevé à chaque angle de groupes d'enfants « élancés comme des gerbes de fleurs ». Non plus que sur la façade du château, il n'y a pas dans l'ordonnance du parc, en dehors des bosquets, l'ombre d'une fantaisie ou d'un détour; pas une négligence, dont la nature contenue et contrainte profiterait aussitôt pour rentrer dans ses droits. Elle y est proprement pliée à la volonté humaine, asservie à la raison. Les gazons, les fleurs, les arbustes et les arbres sont rangés, alignés, taillés en plates-bandes, en murs, niches et salles de verdure. Le caprice qui se dissimule dans les bosquets n'échappe à la règle générale que pour se soumettre à une autre loi, propre à chacun d'eux, mais non moins arbitraire. La fantaisie des jeux d'eaux y est préméditée, calculée avec tant de précision que l'artifice triomphe davantage là où il semblerait qu'on dût tout à la nature. Les statues, les termes, les vases de pierre, de bronze ou de marbre, constituent l'inévitable complément d'une nature ainsi arrangée. Ils s'accordent avec elle et la font valoir, sans compter que tous ces ornements du parc de Versailles doivent eux-mêmes le plus clair de leur mérite au conformisme d'un style qui procède d'une seule inspiration.

La ville elle-même se règle sur son modèle, le château, et contribue à lui fournir un cadre digne de lui, ne fût-ce que par la symétrie de ses voies, l'alignement de ses maisons, leur aspect uniforme, quelques changements que le temps y ait apportés.

Ce caractère d'unité régulière, qui se reconnaît dans l'ordonnance du château et de ses entours à la subordination de tous ses éléments à une règle inflexible et identique pour tous, apparaît non moins clairement dans le décor des intérieurs à la prépondérance de l'architecture sur tous les autres arts, celui-ci en étant le plus logique. Peintures des plafonds, sculptures des murailles, des portes ou des fenêtres, ciselure des trophées, des serrures et jusque des espagnolettes, n'interviennent, que ce soit dans les *Salons des planètes*, dans la *Chambre du roi*, dans les *Apparte-*

ments de la reine ou dans la *Grande Galerie*, qu'en fonction de l'architecture qu'elles enrichissent en lui obéissant, de même que les images ne doivent servir qu'à exprimer la pensée et les individus qu'à exécuter la loi. Aussi les principales beautés des appartements de Versailles sont-elles architecturales, toutes dans l'harmonie des proportions, la coordination des détails au profit de l'ensemble non point rencontrée, mais préconçue et poursuivie. Il n'y en a pas de meilleure preuve que la *Chapelle*, dont la perfection du rythme fait la grâce. Dans ce blanc vaisseau arrondi à son extrémité que divise à mi-hauteur un étage supporté par des pilastres carrés et des arceaux au cintre régulier, d'où s'élancent à leur tour des colonnes cannelées sur qui repose la voûte, c'est l'architecture qui domine et règle tout. De grandes fenêtres, toutes claires, avec leurs carreaux de cristal encastrés dans des armatures de fer doré, qui ont pour bordure une simple torsade d'or sur fond d'azur parsemé de fleurs de lys, y jettent le jour à profusion comme pour mieux en faire valoir les lignes et le blanc décor de pierre. Les trophées religieux, les médaillons bibliques et les anges sculptés dans cette pierre d'un grain délicat sont admirablement appropriés aux lignes architecturales par la discrétion d'un relief pour ainsi dire atténué en vue de les enjoliver sans toutefois les contrarier ou même en détourner l'attention. Il n'est pas jusqu'à l'autel de Van Clève, surmonté d'une gloire en bronze doré où le nom de Dieu resplendit en lettres hébraïques, foyer d'où sort des rayons d'or parmi lesquels se jouent des chérubins, et jusqu'au buffet d'orgue, dû au ciseau de Dugoulon, qui ne rentrent dans l'harmonie générale, qui est celle d'une cour s'inclinant devant les ordres du prince ou plus encore d'un concours de sujets obéissant à sa volonté, prise pour loi suprême.

Cette régularité, qui s'impose comme un rappel du droit divin, fait, je ne dirai pas le charme, mais la noblesse du château de Versailles. La défaveur dans laquelle l'œuvre de Louis XIV tomba au siècle suivant par la contradiction qu'il opposait aux sentiments d'indépendance qui agitaient alors la société, en souligne le caractère par opposition, s'il est vrai, d'autre part, que, sous l'Empire, Fontanes, grand maître de l'université, ne manqua pas de réhabiliter les jardins de Le Nôtre, comme en correspondance avec l'amour de l'ordre qui régnait en son temps, qui fut une sorte de retour à la monarchie absolue, dont le château de Versailles a non seulement l'unité mais la splendeur.

Il en a la splendeur par la somptuosité d'un décor où l'or le dispute à l'argent, au marbre et au bronze pour former au roi un cadre en tous points digne de lui, de même que les métaux les

plus rares et les gemmes les plus précieuses concourent à orner les demeures divines. Le palais du monarque, dont le pouvoir n'a de comptes à rendre qu'à Dieu, s'il vient de lui seul, ne doit-il pas l'emporter en faste sur les habitations des autres hommes, à l'image de ses actes qui l'emportent en éclat sur les actions du vulgaire? Dans les escaliers, les antichambres et les salons d'apparat, l'assemblage des marbres blanc, vert, rouge et noirâtre qui en lambrissent les murs forme une harmonie puissante que soutiennent les stucs et les peintures des plafonds, cependant que les panneaux blanc et or des portes y jettent leur note claire. La richesse de la matière toutefois n'est que la moindre splendeur d'un art naturellement somptueux, même jusqu'à la lourdeur, à cause de la profusion des motifs, de l'abondance des ors, de la puissance des lignes et qui en impose par le caractère de magnificence qui lui est propre. Rien ne vaut pour s'en rendre compte le décor de la *Galerie des glaces*, qui mêle le puissant coloris de Le Brun aux reflets des miroirs, d'où la *Grande Galerie* prend son nom, ainsi qu'aux tons les plus divers de l'or et du cuivre appliqués sur le poli du marbre. Des festons de lauriers et de fleurs balancent leurs copieuses torsades au-dessus des dix-sept arcades de glaces, qui font vis-à-vis aux fenêtres, que séparent comme elles des pilastres de marbre vert couronnés de chapiteaux en bronze doré et surmontés de roses et de soleils alternant avec des mufles de lion, tout en or. Avec ses encadrements de stuc et ses multiples compartiments, dans le cadre desquels se jouent des Renommées, des Anges et des Victoires ailées, avec ses médaillons que soutiennent des cariatides peintes, mais surtout avec ses tons chauds et mordorés, le plafond de cette galerie, tout entier de Le Brun, complète l'éblouissement d'une décoration quelque peu théâtrale comme l'étiquette d'une cour vouée sans répit à la représentation. Ce point est particulièrement sensible dans la *Chambre de Louis XIV*, qui produit l'illusion d'une salle de spectacle, non seulement par le rayonnement qu'y met l'or dont tout est recouvert, mais surtout par son plafond en coupole reposant sur une attique que soutiennent des pilastres corinthiens et enfin par la grande arcade surbaissée, tel l'encadrement d'une scène où est enfoncé le lit du roi, avec pour compléter le rapprochement deux Renommées, trompette en mains, assises sur l'archivolte qui abrite la *France triomphante*. Ce décor ne seyait-il pas au reste à ce qu'il y avait d'apprêté dans la cérémonie du *lever* et du *coucher*, la mesure, qualité éminemment française, sauvant seule toute cette pompe du déclamatoire et de l'ampoulé?

Le mobilier, aujourd'hui dispersé ou détruit, parachevait jadis

de sa magnificence un luxe « monstrueux et incurable » au dire de Fénelon. Derrière une balustrade d'argent massif, le lit [1] de la *Chambre du roi* était « de velours cramoisi couvert de broderie si tissée d'or qu'à peine peut-on en reconnaître le fond », inventorie Félibien. Au *Salon de Mercure*, une estrade de marqueterie, protégée également par une balustrade d'argent, supportait un lit de parade. Dans le *Salon d'Apollon*, un grand trône d'argent était dressé sous un dais de tapisserie à fond d'or parmi des torchères et des girandoles. L'ameublement et la tenture de ces salles variaient au reste avec les saisons. En été, les brocards à fleurs d'or, d'argent et de soies de toutes couleurs remplaçaient les velours verts, les velours de feu et les tapisseries, dont les cartons tiennent maintenant l'emploi. Sur ces tentures brillaient des chefs-d'œuvre de la peinture, des Rubens, des Titien, des Véronèse et des Raphaël, qui sont allés rejoindre au *Louvre* les curiosités que contenait le *cabinet des médailles, des agates et des bronzes*, dont une partie est à la *Bibliothèque nationale*. Rien cependant n'égalait la somptuosité du mobilier d'argent ou de vermeil dessiné par Le Brun, ciselé par Ladoireau, Merlin, Germain et Claude Ballin, qui enrichissait la *Grande Galerie* de son éclat. « C'était, rapporte Charles Perrault dans ses Mémoires, des torchères ou de grands guéridons de huit à neuf pieds de hauteur pour porter des flambeaux ou des girandoles, de grands vases pour mettre des orangers et de grands brancards pour les porter où on aurait voulu, des cuvettes, des chandeliers, des miroirs, tous ouvrages dont la magnificence était peut-être une des choses du royaume qui donnait une plus juste idée de la grandeur du prince qui les avait fait faire. » Tout cela, qui était « d'une sculpture et d'une ciselure si admirables que la matière toute d'argent, et toute pesante qu'elle était, faisait à peine la dixième partie de leur valeur, » fut jeté au creuset en 1693 pour subvenir aux besoins de la guerre. Le souvenir qui en reste nous permet du moins d'avancer sans crainte d'erreur que cet ensemble formait le plus magnifique mobilier royal qui ait jamais été réuni, en tous points digne de l'éclat d'un roi qui se comparait au soleil et ne se comparait qu'à lui dans sa célèbre devise : *Nec pluribus impar*.

Le château de Versailles enfin a de la royauté le personnalisme. C'est un vaste rébus où les moindres ornements rappellent la gloire de Louis. « Il est bon de remarquer d'abord, recommande Félibien dans sa *Description sommaire du château de Versailles*,

[1] Le lit actuel n'est qu'une fâcheuse reconstitution imaginée par Louis-Philippe d'après d'incertains souvenirs.

parue en 1674, que comme le soleil est la devise du Roi et que les poètes confondent le soleil et Apollon, il n'y a rien dans cette superbe maison qui n'ait rapport à cette divinité. » Des soleils d'abord on en a mis partout, à la *Galerie des glaces*, à la *Chambre du roi*, aux portes, aux serrures, aux flancs des vases. C'est parce que les planètes servent de satellites à l'astre du jour qu'elles ont donné leurs noms aux salons d'apparat, sans compter qu'au plafond de chacun d'eux sont représentées les actions d'un héros ayant rapport à elles « et aux actions de Sa Majesté. » L'allusion ne laisse pas que d'être transparente. Elle l'est encore moins cependant que le vaste symbolisme qui faisait émerger *Apollon* et son char du bassin, que d'aucuns appellent à tort le *Char embourbé*, pour le mener coucher dans la *Grotte de Thétis*, aujourd'hui détruite, où Phœbus était censé aller se reposer. L'Olympe entier n'est assemblé dans les jardins ou figuré en peinture dans les appartements que pour rappeler la puissance du roi qui est le centre de la cour en même temps que le plus brillant des dieux, ainsi que Nocret l'a peint entouré des membres de la famille royale travestis en divinités.

Mais cela ne suffisait pas encore. La *Galerie des glaces*, n'est qu'un vaste hommage de tous les arts à Louis XIV. Ses succès y sont racontés en médaillons, en camaïeux et en fresques. Son administration y est glorifiée, ses victoires exaltées. La composition centrale le représente s'avançant glorieux parmi les mortels en déroute. Partout d'ailleurs dans le palais se rencontre son portrait. C'est le superbe médaillon de Coysevox du *Salon de la guerre*, qui le montre foulant ses ennemis terrassés au-dessus d'esclaves enchaînés de fleurs, des liens plus rudes étant superflus pour les contraindre à suivre une aussi douce loi. C'est le *Passage du Rhin à Tolhuys* qui le figure mettant le pied sur le fleuve étonné. Ce sont les bustes de Warin, du Bernin, de Coysevox, les tableaux de Nocret, de Rigaud et de tant d'autres. Peintures et sculptures réfléchissent « comme un miroir à facettes l'image multipliée du Roi-Soleil ». Les statues assises sur les balustres qui ceignent le toit du vieux château sont là pour rappeler ses vertus, sa grandeur, sa bonté, sa prudence, de même que les figures des *Quatre parties du monde* indiquent l'étendue de son pouvoir sur tous les peuples.

Par sa masse, son ordonnance, sa splendeur et son symbolisme, Versailles, tel que nous le possédons, reste donc l'exact reflet, non seulement de l'époque de Louis XIV, mais de la monarchie absolue en ses caractères essentiels, ce siècle ayant été celui de l'histoire où elle atteignit son apogée.

III

Pour la représenter à son moment le plus glorieux, le château de Versailles n'en est pas moins, par ses transformations ultérieures, représentatif de l'évolution de cette même monarchie et à travers tous les changements, des traditions de la royauté.

Les mœurs qui succédèrent à celles du siècle de Louis XIV sont inscrites avec évidence dans la disposition des nouveaux appartements, les anciens étant désormais trop larges et imposants pour une monarchie amoindrie et une cour excédée d'étiquette. Quand, le 15 juin 1722, le jeune roi Louis XV ramena la cour, les affaires et les intrigues à Versailles qui avait été abandonné depuis la mort de Louis XIV, il ne tarda pas à abandonner la chambre de son aïeul, dont la majesté l'ennuyait, outre qu'il y prenait des rhumes. La fatigue de la solennité, le besoin d'avoir ses aises, joints au désir de s'isoler davantage pour les raisons que l'on connaît, lui firent désigner pour son nouveau logement la *salle de billard* qui s'ouvrait sur le *cabinet des perruques*. Elle devint sa *chambre à coucher* et les salles suivantes, qui, comme elle, prennent jour sur la droite de la *Cour de marbre*, son *grand* et *petit cabinet*. Il fit même démolir la *petite galerie* de Mignard, qui longeait la *Cour royale*, de l'autre côté des appartements qu'avait habités Mme de Maintenon, pour faire place à sa fille, Mme Adélaïde. Dans son irrespect de l'apparat d'autrefois, il ordonna le sacrifice du fastueux *Escalier des ambassadeurs*, comme d'une chose gênante et hors de propos dans le Versailles nouveau, qui est le Versailles des petits cabinets. L'*appartement des bains* fut également détruit, ses marbres disjoints, ses statues jetées au rebut pour faire place à Mme de Pompadour qui y installa ses appartements. En revanche, autour de l'obscure *Cour des cerfs*, sur laquelle donnait la *garde-robe* de Louis XIV, ce ne sont que constructions nouvelles, petits salons, cabinets, boudoirs, véritables *nids à rats*, selon l'expression de M. de Cotte fils, critique de son père, qui en était l'instigateur, où le roi se réfugiait loin du cérémonial et de l'étiquette pour se livrer en toute liberté à ses plaisirs préférés. La haine du roi pour l'étiquette se marque non moins dans le choix qu'il fit de l'emplacement de sa bibliothèque. Il la transporta dans les combles, où il installa en outre une *volière*, une *galerie* et d'autres *salons* s'éclairant sur la *Cour de marbre*, toutes pièces qui, se trouvant juste au-dessus des *appartements du roi*, furent affectées par la suite à Mme du Barry.

Cet « amour des petits bâtiments et des infinis détails, qui coûtaient immensément sans qu'on créât rien de beau qui pût

rester », au dire de leurs détracteurs, a encore son explication dans un plus grand désir d'intimité et un plus vif souci du confort. Portée par le même goût, Marie Leczinska, qu'effrayait la majesté de l'*appartement de la reine*, se fit attribuer les *cabinets* intérieurs, qui jadis avaient été arrangés pour le duc de Bourgogne et qui, après elle, servirent à Marie-Antoinette, qui leur donna l'aspect qu'ils ont encore. Marie Leckzinska y fit établir un *oratoire*, des *bains*, de *petits salons*, où il lui était loisible d'échapper au faste de la cour. Cela est significatif, non seulement de tendances privées, mais d'un état d'esprit qui devint de plus en plus celui de la monarchie même, délaissant l'étiquette pour se rapprocher d'une vie plus simple et négligeant la représentation pour la commodité.

Le décor des appartements est, non moins que leur distribution, par sa souplesse, sa grâce et sa légèreté, merveilleusement approprié aux nouvelles exigences. La solennité des placages de marbre disparaît devant la fragilité des boiseries et des moulures colorées de tons adoucis et clairs : or mat sur fonds bleus, bleutés, verts d'eau, mauves ou rosés. Les panneaux des murs sont ornés de frises, de médaillons et de guirlandes sculptés en plein bois. Les pilastres s'assouplissent, se muent en palmiers; les consoles disparaissent, les lignes se courbent, les angles s'abattent, les tiges, autour desquelles des liserons s'enlacent, se parent de feuilles et de fleurs; des amours jouent dans des médaillons. Des cheminées, qu'on décore de glaces, les tableaux émigrent au-dessus des portes, où on les encastre dans la boiserie, avec laquelle ils font corps. Verberckt, le grand décorateur de l'époque, termine par de jolies têtes de femmes les montants des glaces de la *Chambre à coucher du roi*, il enguirlande les panneaux du *grand cabinet de Louis XV* devenu *salon de la Pendule*, car la nouvelle mode ne se confine pas dans les petits appartements, elle en sort pour envahir ceux d'apparat. Il remplace les lambris de marbre de la *Chambre de la reine* par des panneaux longs en reliefs d'or sur fond blanc, qu'encadrent des faisceaux de tiges noués de rubans, où grimpe un liseron et que terminent des coquilles composées de feuilles de fougère ou de vigne, de palmettes et de plumes avec, au milieu, des amours qui se balancent, bêchent, dansent ou bien soufflent des bulles de savon. Il orne de superbes trophées de musique sculptés et dorés à même le bois le *cabinet* ou le *salon de musique*, qui nous reste de l'*appartement de Madame Adélaïde*. Il égaie d'ingénieux amours le *grand cabinet de Madame Victoire*, qui occupa le rez-de-chaussée de l'angle droit de la façade sur les jardins.

Pendant ce temps, Antoine Rousseau transforme la *Salle du conseil*, agrandie par l'adjonction du *Cabinet des perruques*, et orne chaque côté de la cheminée de deux magnifiques panneaux blanc et or, d'une grâce incomparable. Plus tard, la décoration que Boulle et Mignard avaient exécutée de concert dans les *appartements du grand dauphin*, situés au rez-de-chaussée, sur les jardins du Midi, et où le Régent était mort, cette décoration, que le Roi-Soleil montrait avec fierté à Jacques II comme l'une des merveilles du château, disparaît pour recevoir le dauphin, fils de Louis XV, lors de son second mariage avec Marie-Josèphe de Saxe. Elle cède la place à un décor plus gracile, dont il nous reste, au plafond de la chambre voisine de la pièce d'angle, une délicate frise de fleurs, de nymphes et de cygnes, égayée, aux quatre coins, de rustiques emblèmes, parmi lesquels des coqs aux ailes éployées annoncent à plein gosier le réveil, en outre de la décoration de deux cabinets et de l'exquise cheminée de marbre rouge que soutiennent un Zéphir et une Flore de bronze, chefs-d'œuvre de Caffieri, l'une s'abritant de la main, avec un sourire, du vent que l'autre lui souffle malicieusement de ses joues gonflées. Cette recherche de la grâce, qui est caractéristique de l'époque, ne va pas sans se reconnaître aux groupes de plomb qu'Adam Lemoine et Bouchardon modelèrent pour le *bassin de Neptune*.

C'est dans les *cabinets intérieurs*, toutefois, que cet art aimable apparaît dans toute sa séduction. Les *cabinets de la reine* étaient « ornés de riches lambris, écrit La Martinière, avec des fleurs taillées sur les moulures peintes au coloris en naturel », tels qu'un nettoyage opéré en 1894 fit reparaître, sous un épais badigeon dû à Louis-Philippe, un gracieux boudoir enjolivé de peintures dans la manière de Watteau, parmi des « treillages en perspective avec différentes fleurs et feuillages mêlés d'oiseaux », peints à plat sur le champ des panneaux ou bien sculptés et peints. Cet art, enfin, se découvre dans les *petits cabinets des combles* comme un art avant tout coquet, art d'une époque de galanterie, des mouches et du fard. Art espiègle et tout plein d'esprit dans la *Salle de bains de Louis XV*, qu'Antoine Rousseau enjoliva et qui se trouve en arrière du *Salon de musique*. Les médaillons d'or mat, qui en enrichissent les panneaux, sont au vrai de petits tableaux de genre entre leurs cadres de roseaux d'or vert, scènes champêtres de chasse, de pêche, de natation ou de canotage, malicieusement interprétées. A chaque volet de l'unique fenêtre, un canard, perché sur un dauphin, lance dans les airs un jet d'eau sorti de son bec, relevé d'une façon comique, tandis qu'à la voussure, un vol de chouettes et de chauves-souris s'enlève dans un ciel piqué

d'étoiles, témoins de la malice d'un temps spirituel entre tous. Un laisser-aller d'un charme coquet autant que frondeur a chassé la magnificence et l'apparat.

Avec Louis XVI, rien ne fut changé aux dispositions essentielles des *petits appartements*. Harassée d'étiquettes, la monarchie continue de s'y réfugier, loin des intrigues, des cabales qui, devant cette fuite, s'enflent et s'exaspèrent, en même temps que la royauté y perd de son prestige. Sous les toits, se cache la *forge de Louis XVI*, où le royal serrurier allait confectionner des clefs mal venues. Marie-Antoinette se retire dans son *boudoir*, s'enferme dans ses *petits cabinets*, ceux que Marie Leczinska avait occupés avant elle, y reçoit les marchandes de modes et de frivolités, y entend chanter Garat, y regarde peindre Mme Vigée-Lebrun, y converse avec ses intimes. La décoration seule de ces appartements est modifiée, d'une grâce plus correcte et moins amollie que la précédente. Les lignes toujours ténues se redressent, perdent de leurs ondulations. Les boiseries sont plus sévères, les peintures plus sobres. On y peut lire comme un retour à la simplicité et à la modestie des mœurs, qui s'accorde avec le dédain du libertinage, et aussi plus de réserve. La monarchie semble se ressaisir, du moins moralement. Les *appartements* et *cabinets de la Reine*, qu'il ne faut pas confondre avec les *petits appartements* du rez-de-chaussée, que Marie-Antoinette occupa après Mlle Sophie, sont d'une élégance dont la correction pressent la rigidité du style Empire. C'est la jolie *bibliothèque* en or jaune et vert, c'est la *Méridienne*, délicieux boudoir enguirlandé de roses délicatement sculptées, mais c'est surtout le *grand cabinet*, dont les sphinx à tête de femme accroupis deux par deux de chaque côté d'un trépied fumant, sont un manifeste ressouvenir de l'antiquité sous l'influence des fouilles qui venaient de ramener au jour Herculanum et Pompéi, en même temps que le témoignage d'un goût plus classique. Si, sur la plinthe, de jeunes amours aux yeux bandés se balancent sur des escarpolettes de fleurs, la régularité des bronzes ciselés, qui rehaussent la belle cheminée de marbre rouge de ce cabinet, ajoute à l'impression de dignité qui se dégage de cette décoration, en contraste avec celle que provoqua l'art de Louis XV. Cette pureté de lignes unie à la plus fine élégance se retrouve dans le *cabinet* en arrière de la *Chambre du roi*, qui reste celle de Louis XVI. Les attributs de chacun des ministères soumis à l'autorité royale y figurent en or sur fond blanc, entre des bordures rectangulaires, dont l'exquise simplicité répond à la finesse des bronzes, rinceaux de feuillages et de fleurs qui courent le

long de la cheminée, et têtes de lions qui se tordent en appliques.

On peut voir en effet aux *Bains d'Apollon* tout autant qu'aux jardins du *Petit-Trianon* combien, sous l'influence de Jean-Jacques Rousseau, l'amour de la nature s'était emparé de tous les esprits en même temps que celui de la vertu. Dans les jardins comme dans les appartements, la mode n'était plus aux grandes lignes symétriques pour cette raison précisément que les âmes sensibles se tournaient vers la nature. On en avait assez des avenues droites et des savantes architectures de feuillages.

On n'avait plus de goût que pour les allées « tortueuses et irrégulières, bordées de bocages fleuris », pour les eaux, non plus emprisonnées mais « circulant parmi l'herbe et les fleurs en filets presque imperceptibles » célébrées dans la *Nouvelle Héloïse*. Les taillis de Versailles tombent sous la hache, comme en témoigne Hubert Robert dans deux de ses tableaux. Les bosquets du *Dauphin* et de la *Girandole* deviennent des quinconces de marronniers. Le *Labyrinthe* est remplacé par le *Bosquet* et le *Marais* par les *Bains d'Apollon* dont la grotte creusée dans un rocher en maçonnerie abrite le groupe de Girardon, *Apollon chez Téthys*, échoué là après de multiples pérégrinations. Elle est entourée en outre d'un jardin anglais conçu suivant les prescriptions de Kent, avec pelouses, bosquets et bouquets d'arbres, rien n'y manquant, même le lac. On ne doit, du reste, qu'au mépris dans lequel on tint alors le parc de Louis XIV de l'avoir conservé à peu près intact, comme s'il ne valait même pas la peine de s'en occuper. A Trianon enfin Marie-Antoinette crée un village avec moulin, laiterie, maison du seigneur. Pour ne pas dissiper l'illusion de la campagne par des murs intempestifs, on leur substitue des « ahahas », qui sont des fossés ouvrant aux allées la perspective des champs et des villages environnants, ainsi dénommés d'ailleurs des petits cris d'effroi que les belles promeneuses du dix-huitième siècle ne manquaient pas de pousser en arrivant au bord à l'improviste. « Les trois Grâces réunies en une seule divinité, écrit le prince de Ligne, ont travaillé au petit Trianon; on y respire l'air du bonheur et de la liberté; on se croit à cent lieues de la cour. »

Hélas! ce soi-disant naturel n'était qu'artifice. Les prairies, la montagne, le lac et la rivière de *Trianon* sont accompagnés d'un *Belvédère* et d'un *Temple de l'Amour*, agrémentés d'un *Théâtre*, et le *Hameau* n'est qu'un jouet de carton, aussi mensonger qu'un décor, où la vétusté des poutres et les lézardes des murs sont simulées. Les nouveaux jardins, au lieu de retrancher à la nature, y ajoutent, mais ne la fardent pas moins. Le jardin

français est une construction, mais le jardin anglais est une peinture. Lequel des deux est le moins fictif? L'un comme l'autre sont également éloignés de la nature, avec cette réserve que le second en donne la grimace sans se l'avouer, tandis que le premier s'en écarte franchement. Quoi qu'il en soit, cette nature faussement rustique, pomponnée et pommadée, était celle qui convenait aux abbés musqués et aux officiers galants d'alors, qui n'avaient guère aperçu la campagne qu'à travers la fenêtre d'un salon, dans les tableaux de Boucher ou les pastorales de Florian. Ce goût du naturel était purement factice, comme si la cour de France avait été désormais rendue incapable de bien comprendre la réalité des choses de la vie, terrible revanche du cérémonial établi par Louis XIV, que la monarchie n'avait pu ni perpétuer, ni secouer et qui, malgré qu'elle en eût, pesait de tout son poids sur la royauté, envoûtée pour ainsi dire par la magie d'une demeure trop fidèle au souvenir du Grand Roi.

Les transformations que les deux règnes qui succédèrent à celui de Louis XIV apportèrent au château de Versailles, témoignent, en effet, malgré les oppositions et derrière elles, de la constance de la tradition établie par Louis XIV, de sa hantise, pour ainsi dire, ainsi qu'on le peut voir à de nombreux indices.

D'abord, le *Salon d'Hercule*, que Robert de Cotte édifia au début du règne de Louis XV sur l'emplacement de l'avant-dernière chapelle, continue le style Louis quatorzien, avec plus de légèreté, il est vrai, dans les bronzes, tête d'Hercule entre deux cornes d'abondance, dont Vassé illustra la cheminée, et plus de liberté assurément dans le plafond de François Lemoyne, où des nuages blonds voilent un ciel d'outremer. Mais si les ornements de stuc, cadres et compartiments, ont disparu, il n'en reste pas moins qu'un placage de marbres blancs et verts lambrisse les murs dans l'intervalle des grands pilastres mauves; qu'une corniche, qui est soutenue par une infinité de consoles, règne à la base de la voûte, et qu'entre ces consoles sont des trophées tour à tour guerriers et pacifiques, entre lesquels, il est vrai, paraissent de gracieuses têtes d'enfants. Mais ces enfants eux-mêmes ne proviennent-ils pas de l'initiative de Louis XIV, qui, vers la fin de sa vie, réclamait qu'on mît de l'enfance partout? Ne sont-ils pas frères de ceux qui donnent leur nom à l'*Allée des Marmousets*, échappés de l'aimable frise du *Salon de l'Œil-de-Bœuf*, où, sur un fond à résille d'or, de jeunes bambins, en grandeur naturelle, sont occupés « à courir après des oiseaux, à dompter des lions et autres bêtes farouches », comme si le Roi-Soleil, à son déclin, avait voulu indiquer à ses succes-

seurs la route à suivre vers plus de simplicité et d'abandon? N'empêche que, plus encore que le *Salon d'Hercule*, le pavillon à colonnade et à fronton que Gabriel éleva à l'extrémité de l'aile nord du château, sur la cour, n'a que trop la froide majesté des architectures de Mansart, au point de détruire l'harmonie de la façade Louis XIII à laquelle on avait l'intention de substituer une devanture plus pompeuse, projet qui ne fut abandonné que faute de fonds. Les deux pavillons de façade, le second ayant été bâti sous la Restauration par Dufour, en pendant du premier, sont là du moins, pour nous faire souvenir de l'empire d'une tradition allant jusqu'à renier le passé par trop grand attachement à ses principes et nous démontrer, au surplus, que sous Louis XV, la pensée de Louis XIV se perpétua, malgré les déformations et les méconnaissances les plus avérées. La majesté qui en constitue l'essence se retrouve alliée à l'agrément de l'art nouveau dans la salle de l'*Opéra*, qui fut inauguré en 1770 pour le mariage du Dauphin avec Marie-Antoinette, si le meilleur de sa beauté réside, bien vraiment, dans l'équilibre de ses proportions, uni à l'élégante richesse de l'ornementation.

Quant au décor Louis XVI, tout entier en lignes verticales et horizontales, il est un manifeste retour à l'art de Louis XIV, avec quelque chose de plus paisible et discret. L'harmonie blanc et or redevient la règle, comme on le peut voir à la *Bibliothèque* de Louis XVI, qui fut installée dans les anciens appartements de Mme Adélaïde. Tout ce qu'on peut admettre de licence est d'en varier les tons. La cheminée de marbre blanc, dont le linteau, que soutiennent des cariatides enfantines, est plaqué de feuillages dorés, s'accorde avec les bas-reliefs à peine saillants, qui brillent au-dessus des glaces, et les panneaux allongés, qui occupent les angles de cette pièce, dont l'air de dignité sévère est empreint de la noblesse du précédent siècle, mais moins lointaine et comme plus rapprochée de nous.

La tradition de l'idée monarchique, telle qu'elle fut dégagée par Louis XIV, se perpétua ainsi aux murs du château à travers changements et modifications, jusqu'au jour où la Révolution vint en interrompre le cours et du même coup en dévaster la demeure qui en reste le glorieux symbole, s'il est vrai que Versailles se survive par son art en survivant à la monarchie qui le façonna à son image et le modifia à ses variations [1].

[1] C'est ce que M. de Nolhac a bien compris, et ce dont on ne saurait trop le louer. Du musée de Louis-Philippe il a fait et tend de plus en plus à faire quelque chose de vivant, en remplaçant une imagerie de circonstance par des œuvres authentiques, qui ont le mérite de nous renseigner

Pour être le portrait de la royauté, Versailles n'en est pas moins celui de la France tout entière. Rien d'étonnant à cela, car la royauté fut tellement mêlée au pays que la France s'incarnait dans la personne du roi. Aussi bien c'est la France qui veille au-dessus du lit royal, c'est elle qui est traînée dans un char triomphal au bosquet de l'*Arc de triomphe*, c'est elle que Louis XIV prétendait glorifier en sa personne. Il ne voulait Versailles si magnifique qu'en son honneur. Dans sa pensée, le parc devait l'emporter « en magnificence, suivant les expressions mêmes de l'ambassadeur vénitien Francesco Micheli[1], sur tout ce qu'il y a en Italie ou dans n'importe quel autre pays, tant par l'abondance des statues et la quantité des fontaines que par le tour varié et délicieux des jardins », comme dans sa pensée la France devait surpasser toutes les autres nations.

De fait, malgré qu'on ait prétendu, malgré l'imitation de l'Italie qui est indéniable, notamment dans les plafonds, imitation qui prit le dessus à partir de Louis XIII pour finir dans l'académisme, l'art de Versailles est bien un art français. Outre que cela est évident au dix-huitième siècle, qui s'affranchit du joug étranger, l'imitation des Italiens ne fut jamais si servile que de ne pas s'être pliée au génie de notre race. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer l'enflure du Bernin à la pompe majestueuse, mais sobre, des salons de Versailles, les exagérations de Vignole à la noblesse de ses architectures. Il n'y a rien à Versailles qui, en dépit des emprunts, ne rappelle les qualités de l'esprit français, celles qui font la beauté des tragédies d'un Racine, des comédies d'un Molière, des fables d'un La Fontaine, des méditations d'un Descartes, ou bien encore des tableaux d'un Rigaud, des statues d'un Coysevox, qualités de clarté, de mesure et de justesse, qui marquèrent de leur sceau les apports de l'Italie. Il n'en faut pour preuve, sans compter les efforts de Le Brun pour créer un style et jusqu'à un ordre dits français, que les pastiches ou plutôt les caricatures qu'Allemands, Russes, Espagnols et Italiens eux-mêmes ont faits de Versailles en le voulant copier. Potsdam, Schoënbrunn, Carlsruhe, Herrenchiemsee sont là pour nous édifier sur ce que cet art a pu devenir aux mains des étrangers et nous attester, par comparaison, combien la saveur en est française.

L'art de Versailles est non seulement un art français, il est

sur leur époque, non seulement par ce qu'elles figurent, mais par ce qu'elles sont, esthétiquement parlant.

[1] Dans une dépêche qu'il envoya à son gouvernement le 12 septembre 1671 et que M. de Nolhac a publiée dans *la Création de Versailles*.

réellement l'art français tout court, qui s'y trouve résumé et condensé, tel qu'il fut durant deux siècles de notre histoire depuis la fin de la Renaissance jusqu'au début de la Révolution. Cela ne veut pas dire que la création de Versailles ne fut pas à son tour sans influer sur son évolution, mais qu'elle ne s'en sépare point, ce qui n'est pas pour surprendre, si cela même est vrai de la royauté, dont les destinées furent intimement mêlées à celles du pays. Le résultat en est que la France du dix-septième et du dix-huitième siècles palpite encore dans ses pierres, ses statues, ses arbres et ses eaux.

Par le charme[1] qu'ils lui ont communiqué, le château de Versailles perpétue ainsi sous nos yeux deux siècles de notre histoire. C'est qu'il n'est pas seulement un témoin fidèle de ces temps disparus, un historiographe véridique; il est quelque chose de plus, quelque chose d'eux qui demeure et vit parmi nous, qui en nous séduisant nous confie de précieux secrets, de ceux que la poudre des archives ou le grimoire des documents ignoreront toujours. Versailles n'est nécropole qu'en apparence, pour ceux-là qui ne savent pas s'attarder ni s'abandonner à un enchantement plein d'appels, pour ceux-là qui passent sans y voir rien d'autre que le théâtre de grands événements. Ils ne peuvent soupçonner la vie qui flotte en ses salles, qui circule en ses pierres, car le château de Versailles est vivant, d'une vie d'autant plus intense qu'un manteau de silence la dérobe aux bruits de la rue et aux vulgarités des passants, vie d'un art qui ressuscite aux yeux de ses fervents un peu de ce que fut la royauté et de ce que fut la France.

Paul Gaultier.

[1] A ce propos, il est de mon devoir de signaler la délicieuse conférence de M. André Hallays intitulée « le Charme de Versailles ».

L'ESPION

La sentinelle continuait à examiner l'homme avec inquiétude. Dans sa cervelle épaisse de rustre peu dégrossi, un combat se livrait : allait-elle appeler le caporal, et faire rire d'elle pour des transes peut-être imaginaires, ou bien laisserait-elle agir à sa guise ce douteux inconnu qui était peut-être un espion?

Un espion? Le mot l'emplissait d'une terreur vague, un peu superstitieuse; le paysan ne savait pas, au juste, ce que c'était qu'un espion, et son ignorance augmentait son effroi imprécis. En d'autres temps, ces inquiétudes n'eussent point hanté son paisible cerveau; mais, depuis plusieurs jours, au fort, on ne parlait que d'espionnage : à la chambre, il n'y avait plus d'autre sujet de conversation, car une circulaire spéciale avait été lue au rapport, et des bribes de phrases en style de « décision » revenaient à la mémoire du troupier : « Etrangers suspects signalés depuis quelque temps...; le service de garde apportera la plus grande attention à la surveillance des abords...; des patrouilles seront faites...; grave responsabilité... »

Sous son crâne, les idées dansaient... Ce devait bien être fait comme ça, un espion : un homme mal habillé, avec une vieille musette en sautoir et une barbe de quinze jours; cela devait rouler ces regards inquiets, furtifs, qui semblaient, eût-on dit, étudier la construction du fort; cela devait avoir cette attitude craintive et contrainte, qui avoue la besogne louche et la crainte de l'arrestation...

Mais l'homme, après une série de visibles hésitations, marcha vers la guérite. Et la sentinelle tourna un regard angoissé du côté du poste; sa bouche s'ouvrit pour appeler la garde. Pourtant, un reste d'amour-propre viril la retint. Presque héroïque à sa manière, le troupier fit face à l'inconnu qui approchait, l'air humble et piteux; ses doigts se crispèrent au fût de son arme.

Quand il fut à portée, l'homme demanda :

— Pardon, excuse, militaire. C'est bien ici le fort de Hauteroche, n'est-ce pas?

— Ben sûr, fit sèchement le factionnaire.

Le pauvre hère sentit l'hostilité. Il dit, comme pour s'excuser : « C'est parce que je ne connais pas le pays, voyez-vous! » Puis il se tut, souhaitant une réponse. Le troupier devint très rouge : de nouveau, il regarda vers le poste, comme s'il en eût espéré un secours, puis il dévisagea l'intrus avec colère; entre ses dents, il poussa deux ou trois jurons, comptant qu'il serait compris; et, voyant qu'il ne l'était pas, il se décida à dire, très rogue :

— Faut pas rester là, savez. C'est pas permis.

— Ah! bien, fit l'autre avec résignation. Je m'en vais. Seulement, dites-moi : c'est bien la 3e compagnie qui est ici?

— Pardi! grogna le soldat, que ces questions agaçaient, en l'effrayant vaguement.

— Et... à quelle heure sortent les militaires, s'il vous plaît?

— A cinq heures. Puis, vous savez, n'en voilà assez comme ça! Ça m'est défendu, moi, de parler aux gens. Faut vous en aller que je vous dis!

La peur rendait méchant le paysan; ainsi les fermiers, la nuit venue, claquent brutalement la porte au nez des chemineaux pitoyables. L'homme, courbant son dos, sans doute habitué aux humiliations, s'éloigna du pont-levis, d'une marche lente et pesante. Parvenu à cinquante mètres, il s'assit, et demeura, la face anxieuse tournée vers le fort, contemplant ce paysage triste avec des yeux avides.

Autour de lui s'étendait, à perte de vue, un vaste plateau. A droite, à gauche, des champs verdoyants. Des lignes de haies d'un vert plus sombre, surélevées au-dessus de pierres grises, séparaient les lots. Derrière, le terrain se creusait brusquement, pour la coupure nette d'une vallée; puis on voyait des croupes vertes, des croupes brunes, des villages et des bois, et, tout à l'horizon, des crêtes bleuâtres, comme des lignes de vapeurs. A droite du voyageur, le plateau montait légèrement, et la ligne d'horizon tranchait crument, vert sur bleu pâle; une route stratégique, plantée de balais, ondulait, toujours invisible pour la direction hostile : l'Est, là devant. A sa gauche, le paysage mollissait : ondulations, vallons légers, et, tout là-bas, des futaies verdissaient.

Mais devant, bornant la vue, c'était le fort : cube gigantesque de terre, d'acier et de pierre. Cela barrait l'horizon, cachait la ligne pour quoi ce travail gigantesque avait été conçu, toute cette terre remuée : la frontière, à deux pas. Les murs montraient leurs faces rugueuses et muettes; là-haut, des traverses découpaient sur le ciel leurs lignes géométriques, et, sur la droite, s'entrevoyait un côté, noir et massif, d'une tourelle tournante.

De tous ses yeux, l'homme contemplait l'ouvrage et le décor environnant. Une sorte d'avidité luisait dans ses prunelles mouvantes, comme s'il eût voulu photographier tout cela sur sa rétine, et ses mains tremblaient d'une agitation étrange. Il regardait. Il attendait. Puis, d'une poche intérieure, il tira un gros portefeuille, y prit des papiers qu'il examina minutieusement.

*
* *

Le caporal était sorti du poste, la pipe aux dents. Au bruit de ses pas, le factionnaire se retourna, et son visage convulsé s'éclaira : cette arrivée, qui le dispensait d'appeler la garde, le sauvait à point dans la plus délicate conjoncture qu'eût traversée son existence semi-végétale.

— Caporal, psst, cap'ral! héla-t-il, v'nez vite voir quéque chose.

— Quoi, quéque chose? fit le gradé secrètement intrigué. Mais le souci de sa dignité lui imposa de ne pas accélérer son allure.

— Eh! bien, qu'est-ce qu'il y a? reprit-il en arrivant sur le petit remblai où la sentinelle montait la garde.

L'homme, de la main gauche, lui montra le suspect : « Voyez! » Simple, il estimait que le travail péniblement élaboré dans ses cellules allait s'effectuer d'un coup chez le caporal, un gradé!

— Voyez quoi? demanda le caporal.

— Ben..., l'homme, là.

— Eh! bien, qu'est-ce qu'il a d'extraordinaire, et'homme-là? Je ne vois pas, moi!

Le soldat le regarda, très surpris qu'il n'eût pas deviné tout de suite. Alors, presque bas, il articula :

— Je crois que c'en est un!

— Un quoi? cria le caporal, que la patience abandonnait.

— Un espion, pardi!

Cette fois, le gradé ne répondit rien : le mot avait porté. Il devint grave et il examina l'individu avec attention. Tout examen ne pouvait être que défavorable à celui-ci, que trahissaient sa mise et sa figure. Le caporal fronça le sourcil. En lui, les sentiments par lesquels avait passé le factionnaire se reproduisirent, à un degré intellectuel supérieur. Il y avait eu, en effet, tout récemment, une circulaire relative à l'espionnage : on l'avait lue à la compagnie, et les caporaux chefs de poste, à chaque relève, se passaient avec sérieux une nouvelle consigne... Un instant, il regarda l'homme qui continuait à compulser ses papiers, puis il demanda, brièvement :

— Y a longtemps qu'il est là?

— J'vous crois, qu'y a longtemps! Je voulais vous appeler, puis

j'avais peur qu'on se fiche de moi si je me trompais... Et il m'a causé, même.

— Il vous a causé! Vous vous êtes laissé approcher...

— Oh! mais, pardon, minute... J'y ai dit au large, et il s'est en allé bien vite.

— Et qu'est-ce qu'il vous a dit?

— Il m'a demandé le nom du fort et pis à quelle heure...

— Il vous a demandé le nom du fort?... Et vous l'y avez dit, je parie?... Ah! vous avez de la chance d'être gourde comme vous êtes, sans ça, vous n'y couperiez pas de...

L'homme se rebiffa :

— De quoi, gourde! J'ai fait mon devoir, moi, caporal. Je l'ai fait passer au large. C'est tout ce que j'avais à faire, comme sentinelle.

Sans remarquer la « rouspétance », le caporal fut seulement frappé par la logique de cette réponse; et il ne souffla mot, réfléchissant. Après tout, ce pataud avait raison : il avait fait tout ce qu'il pouvait faire. Et maintenant, c'était à lui, chef de poste, d'agir, à lui sur qui, somme toute, si modeste fût-il, reposait en ce moment la sécurité du fort... Le sentiment de sa responsabilité lui serra un peu la gorge. Quelle décision devait-il prendre? Faire éloigner l'homme. Mais il était en dehors du terrain militaire! L'arrêter? Mais il n'en avait pas le droit! Alors? De sa cervelle vainement creusée, la solution ne jaillissait pas... Et il ne trouva plus que cette ressource si militaire : rendre compte. Qu'était-il, lui, simple cabot de garde? Le capitaine commandant d'armes du fort était seul qualifié pour prendre une résolution, dans un cas qui pouvait être grave.

Et le gradé s'en fut trouver son chef.

*
* *

Dans son bureau très simple, le capitaine de Ningeon travaillait sur des cartes étalées. Au coup frappé par le caporal, il leva la tête, une belle tête brune, énergique et fière, à la barbe militairement taillée, et il répondit d'un geste au salut énergique et large que dessinait, d'un bras nerveux, le caporal survenu. Il demanda, posant son crayon et son curvimètre :

— Qu'y a-t-il, Vuillaume?

— Mon capitaine, je viens vous rendre compte d'une chose que j'ai remarquée dans mon service de garde, et qui est, je crois, assez importante.

— Ah! ah! De quoi s'agit-il?

— Voici... Depuis près d'une heure, un homme de mauvaise mine rôde aux environs du fort. Il a cherché à lier conversation avec la sentinelle..., il lui a demandé le nom du fort, et un tas de renseignements...

— Mais votre sentinelle est en faute! interrompit vivement le capitaine. Quel est ce cosaque? Il n'avait pas à répondre!

Un peu rouge, pour se rattraper du mensonge proféré par vantardise, le caporal rectifia :

— C'est-à-dire..., n'est-ce pas?... il n'a pas eu positivement le temps d'en demander bien long, parce que la sentinelle lui a dit de s'éloigner...

— A-t-il obéi?

— Oui.

— Eh bien! alors?...

— Il a obéi. Seulement, étant sorti du terrain militaire, il s'est assis par terre; et là il examine, il écrit sur des papiers...

— Il écrit?... Etes-vous sûr?...

— Sûr, mon Dieu, pas tout à fait, mais...

— Eh bien! il faut être sûr... Allez voir, et revenez me dire.

Caressant nerveusement sa barbe, le capitaine attendit. Un peu d'anxiété se peignait sur son visage énergique, aux traits habituellement résolus et froids. Il savait trop, lui, la vérité sur ces histoires qui, depuis quelques jours, révolutionnaient le fort, pour ne point s'émouvoir lorsque, brusquement, on venait lui annoncer la présence, aux environs, d'un étranger suspect. Depuis une quinzaine, dans cette région frontière, si exposée, une recrudescence d'espionnage avait été constatée : un étranger convaincu d'avoir levé le plan d'une batterie avait été arrêté, et on parlait à mots couverts de la trahison d'un employé du génie...

— Entrez!... Eh bien! Vuillaume?

— Eh bien! mon capitaine, il écrit réellement.

Un peu de gloriole passait dans le ton du caporal.

Le visage du commandant d'armes était devenu dur. Instantanément, il se décidait. Il fallait empoigner cet homme d'abord, s'assurer de lui, quitte à commettre une bévue dont on pâtirait ensuite; cela valait mieux encore que de risquer cette faute : laisser impunément espionner l'important ouvrage confié à sa garde. Il regarda le caporal :

— Vuillaume, dit-il, vous avez bien agi en venant me rendre compte. Maintenant, écoutez-moi bien. Vous allez prendre deux hommes avec vous, et m'amener cet individu. S'il fuit, rattrapez-le. Si, au contraire, il se laisse aborder sans difficulté, invitez-le à venir me parler, et conduisez-le moi.

— Ah! ah! ricanait, en s'en allant, le caporal. Ah! ah!... nous allons bien voir...

Au poste, il appela deux hommes, et, avec quelque importance, leur expliqua la mission qui leur incombait. Il les emmena, tout raides, tout émus à l'idée qu'ils allaient faire acte de « force publique ». Leur marche à tous trois était scandée et formidable.

... L'homme, qui n'avait plus à la main qu'un papier qu'il lisait, tout semblable à une lettre, regardait venir avec inquiétude ces soldats en tenue de garde. Il eut un léger mouvement de fuite, tout instinctif, mais il le réprima aussitôt, ayant constaté chez les arrivants, en réponse à son geste, un élan de corps en avant, comme pour bondir sur lui. Il attendit, mais il était devenu tout pâle. Il se leva, et, quand les autres ne furent plus qu'à quelques pas, il demanda poliment, humblement :

— C'est-y qu'y faut que je m'en aille de là aussi?

— Non, dit le caporal, même que le capitaine veut vous causer.

— Le... le... capitaine? balbutia l'homme.

— Oui, le chef du fort, quoi!... Allons, venez.

— Mais... mais je ne le connais pas, moi, insista le pauvre diable qui verdissait.

— Justement, il veut vous connaître.

Le caporal blaguait méchamment. L'homme se mit à trembler.

— J'ai donc fait du mal, moi, messieurs?... Je ne savais pas, je vous assure, je...

Avec angoisse, il regardait derrière lui, vers le libre espace... La large main du caporal se posa sur son épaule, en un geste qui était déjà presque celui de l'arrestation.

— Allons, allons, pas tant d'histoires... et venez!

Il poussa un douloureux soupir, et les suivit. Le groupe repassa sous la voûte; par habitude, les deux hommes et le caporal marchaient au pas. Ils parvinrent au bureau du capitaine. Le caporal frappa, puis, ouvrant la porte, il dit : « Passez », entra, et referma la porte derrière lui. Dix secondes, l'officier examina le « prévenu », puis, se tournant vers le gradé :

— Je vous remercie, dit-il, vous pouvez vous retirer.

*
* *

D'un regard aigu, le commandant d'armes avait fait le tour du nouveau venu. Pauvre apparence, un peu inquiétante, peut-être, par le visage où bien des orages avaient laissé leur trace. A mieux observer, pourtant, les yeux étaient plutôt d'un malheureux que d'un révolté : mais peut-on jamais savoir?... L'officier n'igno-

rait pas les mille formes que, dans cette région frontière, sait prendre l'espionnage.

Très gêné, peinant sous le regard inquisiteur, l'homme tournait son chapeau, baissant les yeux. Puis il les releva. Le capitaine l'interrogeait sans rudesse :

— Mes hommes vous ont vu séjourner auprès du fort, ce qui est défendu. Aviez-vous quelque raison pour vous y arrêter?

— Non, Monsieur... Je... je me reposais.

— Vous avez demandé le nom du fort. Pourquoi?

— Pour rien, Monsieur... Pour savoir.

— Pour savoir... Vous ne connaissez donc pas le pays?

— Non, Mons..., non, mon capitaine. C'est la première fois que j'y viens.

— Et qu'y venez-vous faire?

L'homme hésita; une teinte rouge brique couvrit son visage pâle et son cou; il balbutia :

— Rien, Monsieur... Rien... Non, je... je passe...

— Et où allez-vous comme ça? continua le capitaine, dont la voix devenait brève et sèche.

Le trouble de l'individu s'accentua; il regarda de tous côtés comme pour chercher un appui, et il répondit d'une voix éteinte :

— Je vais chercher du travail.

— Où? exigea le chef, dont les questions maintenant cinglaient.

Eperdu, le passant ne trouva que ceci à répondre :

— Je ne sais pas... Je cherche...

Alors, il tomba un silence lourd, un peu tragique par les sous-entendus que les deux hommes mettaient dans cet interrogatoire. Le capitaine, enfoncé dans son fauteuil sur les bras duquel il s'accoudait, la tête un peu basse et les yeux lumineux, essayait de saisir le mobile regard de l'adversaire qui se dérobait, effrayé. Il conclut, lentement :

— Savez-vous bien que vous vous mettez dans un mauvais cas..., un très mauvais cas?... Voyez un peu! Vous venez rôder aux alentours d'un fort, vous posez aux hommes de garde des questions bizarres... Prié de vous éloigner, vous n'obéissez qu'à moitié..., vous avez l'air de prendre des notes...

— De prendre des?... Oh! mon capitaine, pour ça, pardon, excuse... Je n'ai rien pris du tout...

— Ne m'interrompez donc pas!... Vous avez l'air de prendre des notes; je vous fais venir, je vous interroge... et vous ne pouvez me donner aucune réponse satisfaisante. Allons, avouez que c'est louche, tout ça!

Il s'arrêta devant l'air angoissé du malheureux : cet être souf-

frait, à coup sûr... Mais ne fallait-il point se faire une opinion?

— Allons, répondez, dites-moi quelque chose... Je ne vous en veux pas, moi, comme ça, tout de suite...

— Eh! qu'est-ce que je vous répondrais, Monsieur le capitaine?... Je ne pensais pas faire de mal! Si j'en ai fait, je vous demande bien pardon... Je ne recommencerai plus..., je m'en irai.

Mais le capitaine s'impatientait : cette soumission, après tout, n'était-ce point ruse de roublard?... Et ce fut rudement qu'il dit :

— Vous vous en irez... quand je le voudrai bien. Et je le voudrai quand vous aurez justifié votre présence ici. Allons, parlez, et soyez franc, car votre affaire pourrait bien se gâter!

L'homme eut un regard de victime; il tordit son chapeau.

— Que voulez-vous que je vous dise?... Je vous ai tout dit.

— Dites-moi ce que vous veniez faire ici.

Farouche et détournant la tête, il répliqua nettement :

— Rien... je passais.

— Connaissez-vous quelqu'un au fort?

Avec un effroi, le chemineau secoua la tête et répondit très vite :

— Non, non, personne... Comment connaîtrais-je?...

— Bon! Je vois qu'il n'y a moyen de rien tirer de vous... Voulez-vous au moins me montrer les papiers que vous aviez tout à l'heure sortis de votre poche..., ceux que vous lisiez..., ceux que vous écriviez?

Cette fois, l'homme eut un mouvement presque sauvage des deux mains vers sa poitrine.

— Les papiers?... Que je vous les montre?... Pourquoi?... Pourquoi?... Qu'est-ce qu'ils vous apprendraient?... Ce sont des lettres de famille. Ça ne vous dirait rien.

Le capitaine se leva. Il était grand, solide, et dominait l'autre de la tête. Tendant le bras vers lui, il proféra durement :

— Eh bien! puisque vous ne voulez rien dire qui justifie la bizarrerie de votre attitude autour d'un ouvrage de fortification, je vais télégraphier à la police, et, en attendant, je vous arrête sous l'inculpation d'espionnage.

Furieusement, l'homme bondit et cria :

— Espionnage!... Vous avez dit : espionnage!... Moi, espion!... Oh! Oh! Monsieur... Oh!...

Et il fondit en larmes, il éclata en sanglots convulsifs, sous les yeux du commandant d'armes stupéfait, qui ne comprenait plus. Il disait, à travers les hoquets de sa douleur :

— C'était donc ça... C'était pour ça qu'on m'en demandait si long?... Et moi qui ne comprenais pas!... Si j'avais su!... Espion,

moi!... Etre accusé de ça!... Je n'ai donc pas assez souffert?... Et la police, encore!... Mon Dieu, mon Dieu!...

Remué, le capitaine regardait la pauvre créature sanglotante. Cette douleur ne lui semblait point feinte, mais son devoir de chef lui interdisait un attendrissement trop prompt. Il vint à l'homme accablé, lui mit une main sur l'épaule.

— Allons, dit-il, j'ai touché, à ce que je vois, une place sensible... Tant mieux! Je ne demande qu'à me convaincre que je me suis trompé, et à vous laisser repartir. Seulement, je suis obligé de vous garder jusqu'à ce que vous m'ayez nettement renseigné. Voyons, soyez franc. Vous aviez un but, en venant ici?

L'homme parla à travers ses larmes.

— Eh bien, oui, j'avais un but, mais qui n'avait rien de mauvais, allez!... Je vous dirai quoi, pour ne pas aller en prison..., parce que la prison, voyez-vous, j'y ai trop souffert.

Il essuya ses yeux, et, regardant maintenant l'officier bien en face, il dit en baissant la voix, ardemment et les mains jointes :

— Seulement, vous me jurerez, n'est-ce pas? Monsieur, que vous ne *lui* parlerez pas de moi, n'est-ce pas?

— A *lui*? A qui donc?

Tout bas, il jeta :

— A mon fils.

*
* *

De nouveau, le silence régna entre les deux hommes. Mais ce n'était plus le silence hostile de tout à l'heure. Dans le cœur de celui que les circonstances faisaient momentanément le juge de l'autre, une aube de pitié naissait. Le cri de révolte du chemineau, lorsque le mot avait été prononcé, venait de lui révéler jusqu'à l'évidence, — il y a des accents qui ne trompent pas, — que cet homme n'était pas un espion. Et sa dernière phrase, cette supplication passionnée de ne pas déceler sa présence *à son fils*, éclairait brusquement d'une première lueur le mystère évidemment douloureux de cette présence insolite aux alentours du fort. L'homme y avait un fils, il venait de le dire lui-même. Et il ne voulait pas que son fils le sût là. Alors, qu'était-il venu faire?... Les hypothèses se pressaient dans l'esprit de l'officier. Mais comment eût-il pu deviner le drame qui amenait le voyageur dans ces parages, et que c'était, celui que tout le monde, même lui, avait pris pour un espion, un père coupable, un père désespéré, qui était venu ici pour apercevoir de loin son fils, et mourir ensuite?

En ce moment, le malheureux tremblait de cet effroi si tristement exprimé, qu'on avertit son fils de sa présence. Penché vers

le capitaine, le visage anxieux, des larmes encore dans ses pauvres yeux, il attendait, n'osant parler le premier, la réponse qu'on allait lui faire. M. de Ningeon vit cette pitoyable et parlante attitude. Sa compassion grandit. Se levant, il alla prendre un siège, y fit asseoir l'homme, et rapprocha son fauteuil de lui. Puis il demanda, d'une voix adoucie :

— Vous avez un fils..., ici?

— Oui, dit l'étranger sourdement. Mais vous ne lui direz rien, n'est-ce pas, mon capitaine?

Cette insistance était trop significative pour que, chez M. de Ningeon, de la curiosité ne s'éveillât point. Une curiosité qui n'avait rien de mesquin, d'ailleurs, car nul n'était plus incapable de mesquinerie que cet homme de trente-huit ans, esprit remarquablement ouvert, sorte d'apôtre militaire voué tout entier, comme à un sacerdoce, à tout ce que son métier comporte de noblement passionnant. Et si maintenant il interrogeait doucement le pauvre être, s'efforçant de le mettre en confiance, c'est qu'il se sentait en présence d'une infortune sans limite, et qu'il espérait pouvoir, pour un peu, l'adoucir.

L'homme, d'abord tout décontenancé par cette chose si nouvelle pour lui : de la bonté, reprenait courage, se déraidissait, regardait avec des yeux surpris et confiants ce supérieur qui lui parlait comme un ami, et, cédant enfin, se mettait à causer, devenant tout de suite prolixe, comme font les humbles dont la timidité est vaincue.

— Ah! je vois bien que vous êtes un bon homme, mon capitaine, et qu'on peut vous raconter, à vous. Aussi, je vais tout vous dire, allez, et vous verrez si je suis un espion. Un espion, moi?... Malheur! Mais vous ne le croyez plus, n'est-ce pas?... Alors, n'en parlons plus. Non, ce que je suis, voyez-vous, c'est un homme malheureux, plus que malheureux, hélas! désespéré... Et vous allez le comprendre quand je vous aurai dit mon histoire. Ah! c'est une triste histoire, Monsieur, c'est une histoire navrante, où tout est arrivé par ma faute : car si je suis aujourd'hui un traîneur de route, qui n'ose même pas se laisser reconnaître par son fils, c'est que j'ai été jadis un mauvais mari, un mauvais père... et, pour finir, un criminel.

Après avoir débité ce préambule tout d'une haleine, sans se reprendre, avec une volubilité qui faisait contraste à ses précédentes hésitations, il respira fortement et reprit plus bas :

— Il y a douze ans encore, j'étais un bon ouvrier, travailleur, rangé, sobre, qui rendait heureuse sa femme et qui adorait son enfant. Nous habitions Saint-Etienne. J'étais tourneur sur métaux,

je gagnais des belles journées, des sept francs, des huit francs, quelquefois plus. J'avais une bonne femme, gentille, sage, économe, qui me soignait comme un Monsieur. Et il y avait entre nous un enfant, un petit garçon, qui était le plus joli, le plus mignon qu'on puisse trouver. Nous en étions fous. Ah! Monsieur, que nous étions heureux dans notre petit logement si clair, si propre, si bien tenu par ma bourgeoise, où il n'y avait que de la gaieté, de la joie et des rires!... Quand je rentrais du travail, je trouvais le logis tout riant, une bonne soupière fumante sur la table, ma femme toute joyeuse, et le petit, le cher petit, qui m'entourait le cou de ses bras, et qui me faisait de gros baisers... Ah! tenez, il me semble que je les sens encore!... Et moi, malheureux, qui ai gâché tout ce bonheur!...

A cette évocation d'un passé trop fortuné, les larmes jaillirent de nouveau, et il dut se contenir, s'éponger le visage avant de reprendre son récit. Et, à mesure, sa voix devenait dure.

— Il avait onze ans quand... *la chose* arriva. Ah! pourquoi ne suis-je pas mort, plutôt?... Au moins, ils m'auraient pleuré tous deux, et j'aurais laissé un souvenir sans tache... Mais une destinée plus affreuse cent fois m'attendait... Bref, voilà : j'étais jeune, je me tenais propre, j'étais toujours bien mis en ouvrier; on disait que je n'étais pas vilain garçon... Si bien que... vous comprenez...

Alors il détailla la monotone et lamentable histoire de sa trahison : la tentation mauvaise triomphant de ses remords, la patience de sa femme enfin lassée, la paix du foyer à jamais perdue, les discussions aigries dégénérant en violences où, d'instinct, l'enfant avait défendu sa mère. Puis l'infernale vie menée hors de la famille, désormais à la merci des passions basses, et, enfin, la rage folle, la colère rouge où avait chaviré son cerveau quand il avait pris conscience que traître lui-même, il était à son tour trahi par sa complice L'exaspération de la rancune et de l'orgueil avaient fait de lui un meurtrier, et il avait tué cette femme comme une bête immonde.

Il frissonna longuement à ces rappels sanglants, et pâlit plus encore, montrant à l'officier une face toute creusée d'horreur. Puis, se dominant, il continua très vite :

— Naturellement, on m'arrêta, on me mit en prison, on me jugea... Je fus comdamné à dix ans de travaux forcés. De ce temps-là, on était moins coulant pour les crimes passionnels, comme ils disent... Je n'avais pas revu ma femme et mon enfant. Et je dus partir pour le bagne sans les avoir seulement aperçus.

Des larmes montèrent encore à ses yeux, qu'il essuya du revers de la main.

— Ce n'est pas dix ans que je suis resté là-bas, Monsieur, c'est dix siècles... Il faut y avoir vécu, voyez-vous, pour se faire une idée de ce que c'est. Mais le plus dur pour moi, le plus horrible, ce fut de rester dix ans sans nouvelles des miens. Dix ans sans nouvelles, vous entendez bien, car ils ne voulurent jamais m'écrire... Comment ne suis-je pas devenu fou?... C'est ce que je ne comprends encore pas aujourd'hui.

En vérité, il ne pouvait croire qu'il eût enduré là-bas dix ans de tortures sans chercher à s'évader ou à se tuer. Il vivait hébété, à la manière des animaux. Et, si lentement, si lourdement, que ce fût, le temps avait marché, les dix ans s'étaient achevés. Il y avait quatre mois de cela. . Il s'était retrouvé homme libre avec une stupéfaction désorientée : cela lui paraissait si étrange, de ne plus être un individu en marge de la société, de redevenir « tout le monde ! »... Puis les premières heures passées de cette ivresse de liberté, le chaos de ses pensées un peu démêlé, une seule idée, un seul désir s'étaient fait jour en lui : retrouver les siens. Comment il y arriverait, comment il serait reçu par eux ne lui importait pas. Ce qu'il voulait, avec la violence tyrannique d'un instinct, c'était les retrouver : après, on verrait... Son idée fixe lui abrégea la longue traversée. Il revit la France. Quelle émotion de remettre le pied sur le sol natal !... Il avait manqué s'évanouir en débarquant. Mais quelle émotion bien autre, bien pire, quel écroulement affreux lorsque, parvenu à Saint-Etienne, il y cherchait en vain les traces de la femme et du fils, disparus depuis dix ans !... Sa tête chavirait. Il crut que, sous ce dernier coup, sa raison s'en irait. Mais telle est la force d'un pareil désir qu'il y puisa des réserves de vigueur pour chercher encore, sans se laisser décourager par les échecs. Et sa ténacité avait vaincu ; sur le point de perdre courage, il découvrait enfin la retraite de ceux qui l'avaient renié : c'était le Creusot, où cette femme et ce fils d'ouvrier d'usine s'étaient trouvés sans doute attirés par quelque ancien camarade, où le petit, sans doute, avait fait à son tour son éducation de travailleur.

Cette explication, née tout aussitôt dans son esprit, était la bonne : il en avait bientôt la preuve quand, arrivé au Creusot, il apprenait ce que les voisins savaient des deux exilés ; et, dans ce pauvre cœur flétri, une corde d'orgueil paternel vibra délicieusement quand il entendit que son fils était devenu, depuis longtemps déjà, l'un des meilleurs dessinateurs de l'usine; mais, en ce moment, il était soldat. C'était donc à sa femme seule que le rapatrié allait avoir affaire ; et il aimait mieux cela : instinctivement, sourdement, il redoutait de se trouver en présence de son fils.

Cruelle, bien cruelle épreuve, encore, que cette première entrevue avec l'épouse, avec la malheureuse dont il avait brisé la vie, la digne et fière créature qui, moralement veuve à trente ans, avait porté noblement son injuste infortune, trouvé moyen d'élever l'enfant, d'en faire un honnête homme, de lui donner un bon métier!... A sa vue, elle était tombée raide... Ranimée par ses soins, elle ne retrouvait la voix que pour le maudire, le supplier de s'en aller, de s'ôter de sa vue, de ne pas mettre le comble à ses crimes en troublant encore leur existence. Et elle pleurait, elle se désespérait, disant qu'elle avait acheté assez cher un peu de paix, et qu'il devrait bien leur laisser au moins ça, lui qui leur avait tout pris.

Comment donc, alors, une heure après, se sentait-elle près de pardonner?... Ah! c'est que certains cœurs sont des abîmes de pitié, qu'ils s'ouvrent, même malgré eux, à toutes les souffrances, et que le plus sûr, l'infaillible moyen de les gagner est d'être malheureux. Certes, la pauvre femme avait toutes les raisons de haïr celui qui venait l'implorer ainsi. Mais elle l'avait bien aimé, jadis; il avait été son mari, il était le père de son enfant; et maintenant elle le retrouvait, à quarante-neuf ans, vieillard, blanchi, courbé par les souffrances, pauvre créature humaine qui avait expié, et que le bagne avait fait aussi faible qu'un enfant. Alors, son cœur s'était fondu, et elle n'avait plus eu que des mots de compassion. Seulement, elle n'était pas seule : il y avait le fils, le fils qui adorait sa mère, et qui avait voué depuis dix ans la plus farouche des haines à l'auteur de leurs maux : et elle ne lui avait pas caché que lui serait irréductible. C'était alors que le forçat libéré avait touché le fond de la douleur humaine. Il l'exprimait ainsi à M. de Ningeon :

— C'est bien vrai, que j'ai fait, qu'il ne me pardonnera jamais, qu'il ne voudra jamais me voir? » Et il mes emblait qu'on m'enfonçait tout doucement un couteau dans le cœur... « Si c'est vrai, mon pauvre homme!... Hélas! moi-même, qu'il aime tant, je ne pourrais pas le faire revenir... » J'ai dit : « C'est bien. Adieu! » Et je suis parti, après lui avoir laissé l'argent de ma masse que j'ai rapporté de là-bas.

Cette fois, tout était bien fini. A sa sortie du bagne, à son retour en France, il avait voulu retrouver sa femme et son fils, sans trop savoir ce qui arriverait; il espérait vaguement qu'une sorte de miracle se produirait, par lequel il obtiendrait leur pardon et le droit de vivre auprès d'eux. Brutalement, cruellement, la réalité se dévoilait, et il en restait assommé comme d'un coup de massue. Il comprenait bien que sa femme ne mentait pas, et

que son fils devait lui être impitoyable; et il se disait que c'était peut-être juste, il acceptait sans se révolter cette nouvelle condamnation — à mort, celle-ci. Oui, à mort. Quel lien pouvait bien le retenir à la vie? Quelle existence de désespoir et d'abjection traînerait-il, maintenant où il n'avait plus aucune raison de vivre? Et son parti avait été pris tout de suite, très simplement : il disparaîtrait sans bruit et sans scandale, loin, pour ne pas faire d'ennuis aux siens. Seulement, avant de mourir, il voulait voir une fois son fils, ce fils qu'on disait si beau, si bon, si aimé de ses chefs à l'usine et au régiment... Voilà pourquoi il était venu à Hauteroche. Il comptait attendre la sortie du garçon; il l'eût bien reconnu entre mille, il lui eût parlé, comme un passant; puis il serait parti, il serait allé finir dans quelque bois, comme un pauvre chien dont personne ne veut plus. Et au cas où il n'eût pas vu l'enfant, il avait commencé pour lui un mot d'adieux, — ce papier que le caporal l'avait vu écrire, — puis il avait renoncé à lui faire connaître sa présence s'il ne le voyait pas, et déchiré le papier.

— Seulement, termina-t-il, j'ai manqué mon affaire. On est venu me prendre pendant que je relisais pour la millième fois une lettre qu'il m'écrivait quand il était tout petit et qu'il avait passé un mois chez sa grand-mère... Voilà mon histoire, mon capitaine. Et maintenant, je vous demanderai de me laisser repartir, et de ne jamais dire à mon fils que vous m'avez vu.

— Comment s'appelle votre fils? demanda M. de Ningeon qui, pendant ce long soliloque, n'avait pas interrompu une fois le désespéré.

— Higenin Jacques.

— Higenin!... C'est le sergent Higenin, votre fils? Eh bien!... soyez-en fier, mon brave. C'est un soldat et c'est un homme.

*
* *

Ce nom d'Higenin venait d'évoquer pour le capitaine la haute silhouette, la grave et douce figure de celui de ses subordonnés qui lui était le plus cher. Il s'attachait à tous ceux qui passaient sous ses ordres, pour peu qu'ils n'eussent pas quelqu'un de ces vices rédhibitoires de constitution morale qui éloignent l'affection des mieux disposés. Mais jamais encore, depuis qu'il commandait, il n'avait rencontré un caractère d'une telle élévation dans une âme plus mâle. Peu à peu, tant dans l'observation continuelle à laquelle se passionnait ce chef psychologue que dans les entretiens particuliers qu'il avait avec chacun de ses inférieurs pour

tout savoir d'eux et les mieux pénétrer, il avait appris à connaître ce nouveau soldat dont la mine fière et franche lui avait plu dès l'abord. Sur sa vie privée, mû tant par un sentiment de honte que par une suprême pudeur filiale, le jeune homme s'était montré fort réservé, disant simplement son père et sa mère séparés, et qu'il faisait vivre celle-ci du produit de son travail. Mais son être intime s'était peu à peu révélé, et son chef s'émerveillait d'y découvrir, jointes à la droiture la plus absolue, à la conscience la plus intransigeante, une gravité d'homme fait, une connaissance surprenante des réalités de la vie, des idées nettes et fermes sur une inflexible ligne de conduite, une raison qui touchait presque à la sérénité philosophique, et des vues étrangement claires sur les grands mouvements qui agitent les sociétés. Il y a ainsi, en très petit nombre, quelques êtres d'exception, et l'on peut s'étonner qu'il s'en trouve encore dans une société aveulie et jouisseuse, à qui l'on a retiré depuis longtemps tout besoin d'idéal.

C'était à ces vertus rares d'une âme exceptionnelle que l'officier pensait en ce moment, en tordant sa barbe dans sa main blanche; et il se demandait si ces vertus mêmes ne devaient pas rendre au fils le père à jamais haïssable, et si son propre pouvoir moral sur le jeune homme serait capable, en un tel débat de conscience, de s'exercer une fois de plus.

Ce qui caractérisait le commandement de M. de Ningeon, c'était son influence vraiment extraordinaire sur ses hommes, une influence tellement puissante qu'elle présentait, pour ceux qui n'en pénétraient point les causes, quelque chose de mystérieux, qu'elle semblait une sorte de magnétisme exercé par cet homme sur les deux cents soumis à son autorité.

Cette influence étrange tenait à des raisons multiples, mais surtout à l'incontestable supériorité que, en toutes choses, ses subordonnés trouvaient chez lui. Militaire, M. de Ningeon apparaissait impeccable, d'une science consommée qui s'étendait des plus hautes conceptions tactiques aux détails infimes du service intérieur, et chacun pouvait constater la flatteuse considération que lui marquaient ses supérieurs. Comme homme, il possédait ce prestige que donnent une haute mine, une grande distinction, de la race et de la fortune, d'autant que, de celle-ci, il faisait un usage intelligent et surtout discrètement charitable dont profitaient les soldats pauvres : avec quel tact, quelle discrétion et quelle bonté paternelle il soulageait, après se les être fait avouer, leurs infortunes, et leur donnait les petites joies réservées à leurs camarades plus aisés!... Et le respect de chacun s'accroissait de l'apprendre travailleur et savant, connaissant plusieurs langues,

toujours penché, aux heures libres, sur des besognes ardues. On lui savait une grande douleur qui avait bouleversé sa vie et qui le laissait, après des années, inconsolable : la perte d'une femme adorée, morte sans lui laisser d'enfant. Et c'était à cette catastrophe qu'il devait, justement, les qualités uniques de chef qui existaient en lui : car, ayant renoncé à toute joie mondaine, il s'était rejeté avec ferveur, comme on entre en religion, vers les satisfactions morales que peut donner le commandement; l'amour dont il eût chéri ses fils, il l'avait tout entier reporté sur cette troupe de grands enfants qui se renouvelaient chaque année : mais il les aimait en père conscient de ses devoirs, c'est-à-dire avec une affection exempte de faiblesses, et une fermeté qui savait être rude à l'occasion, impitoyable à certaines fautes.

Il serait superflu de dire que M. de Ningeon s'était depuis longtemps engagé dans la voie de ce qu'on appelle « les idées nouvelles », bien avant même qu'elles n'eussent reçu ce qualificatif officiel. Mais l' « éducation morale » dispensée par lui acquérait une valeur que peu d'éducateurs pourraient lui donner. Les hommes la recevaient sans presque s'en douter, sous la forme de quelques mots ou de quelques phrases, d'un châtiment ou d'une récompense, d'un récit ou d'une conférence. Mais, dans la bouche de cet homme, toute conférence, toute causerie prenait un tour particulier, pénétrait jusqu'au fond de l'âme de ses auditeurs, empruntant une force singulière à l'exemple continûment donné par lui; et l'on peut affirmer, sans nulle exagération, qu'il rendait à la nation des hommes meilleurs qu'elle ne les lui avait donnés.

Toutefois, ce qui singularisait son enseignement, c'est qu'il le variait suivant ceux auxquels il s'adressait, et certaines parties, inaccessibles à la majorité, étaient réservées à une élite qu'il sélectionnait sans distinction de grade, et qu'il conviait à pénétrer plus loin avec lui dans le domaine des idées. Nous appellerions volontiers ceci un « cours de perfectionnement », si le mot de « cours » convenait à ces entretiens rappelant plutôt ceux que les philosophes antiques avaient avec leurs disciples. Ce que voulait M. de Ningeon, c'était donner à ces esprits, supérieurs à la moyenne, des notions essentielles sur toutes choses, leur offrir des horizons nouveaux vers lesquels, plus tard, si la vie le leur permettait, ils pussent s'avancer, guidés par ces premières lumières. Après leur avoir appris leurs devoirs de soldats, envisagés d'une hauteur philosophique où l'on n'a point coutume de se placer pour la masse des cerveaux, il leur enseignait de la même manière leurs devoirs de citoyens; puis c'était sur leurs devoirs d'*hommes* qu'il insistait, car il avait cette croyance absolue que

l'humanité future aura des chances de bonheur seulement lorsque les hommes seront pleinement convaincus de leurs devoirs les uns envers les autres. Il les conjurait donc de fuir les passions mesquines, d'être avant tout rigidement droits, incapables de mensonge, de considérer toutes choses de haut, de faire preuve en toute occasion de bonté et de tolérance, car c'était, disait-il, à ceux qui sont plus intelligents, à ceux qui savent, de se montrer plus raisonnables que les autres, de leur être miséricordieux. Et, pour lui, la base de la morale était dans la pitié.

Chose remarquable, et qui n'étonnera pas outre mesure ceux qui savent quelle générosité dort au fond de presque tous les jeunes cœurs, cet enseignement, pour un peu bizarre qu'il paraisse, donné à la caserne, portait presque toujours des fruits; et cela tenait justement à cette sorte de fanatisme que M. de Ningeon inspirait à tous ceux qui passaient sous ses ordres : toute parole sortant de sa bouche prenait pour eux la valeur d'une sentence, et pour ressembler, même de loin, à ce chef que l'on admirait tant, chacun s'efforçait de pratiquer les mâles vertus dont il était le premier à donner l'exemple. Cet incroyable résultat prouve l'influence qu'une âme ardente et forte peut acquérir sur d'autres âmes, et donne une idée de ce que M. de Ningeon était en droit d'attendre de ceux dont il avait fait ses disciples favoris.

Parmi ceux-ci, le sergent Higenin était le plus cher. Car, outre les raisons qu'il avait déjà de s'y attacher, M. de Ningeon l'aimait encore pour la difficile victoire qu'il avait remportée sur lui. Higenin était arrivé au régiment imbu des idées antimilitaires, mais qui, chez lui, n'étaient point irraisonnées, prenaient leur source dans une horreur sincère de la guerre. Dès ses premiers jours de service, son capitaine l'avait confessé, ainsi que tous les autres; et comme, très noblement, le jeune homme ne lui avait rien caché de ses sentiments intimes, M. de Ningeon, touché d'une si rare franchise, l'en avait félicité tout d'abord, puis entreprenait bientôt ce qu'il appelait « une conversion à la vérité pratique ». Et, au bout de quelques mois, il avait réussi. Par lui, le jeune homme avait compris pourquoi, dans l'état actuel du monde, la guerre est encore inévitable, pourquoi les armées sont encore nécessaires. Et son chef lui avait montré aussi la noblesse du métier des armes. Les conditions de la vie militaire sous les ordres de M. de Ningeon avaient fait le reste. Et Higenin avait voulu des galons, les avait conquis. L'heureux résultat de ses efforts laissait quelque fierté à cet officier qui, de son métier, faisait un apostolat.

Et maintenant, mis brusquement en face du drame poignant

que venait de lui révéler le pauvre homme prostré devant lui, M. de Ningeon se demandait si son influence serait assez forte, s'il allait trouver dans cette jeune âme si chère assez de cette vertu qu'il avait voulu infuser dans l'âme de ses disciples, et qui, seule, pouvait résoudre le drame : la sainte Pitié.

*
* *

Mais il eut un élan du bel enthousiasme qui l'emplissait toujours pour les meilleures tâches. En dépit de toutes les apparences, il espéra. Du moins, il aurait fait le possible. Il donna un ordre au caporal demeuré à la porte, puis il revint vers le vieil homme, et lui mit affectueusement la main sur l'épaule :

— Allons, dit-il, du courage! Vous avez péché, mais vous avez expié. Il se peut, toutefois, que votre expiation ne soit pas terminée, et que d'autres épreuves vous attendent. Supportez-les en homme. Dites-vous que vous avez à réparer le mal commis par vous, et qu'il faut, pour cela, savoir souffrir. Mais dites-vous aussi que, dès à présent, je m'attache à votre cause et que, tôt ou tard, je vous rendrai ceux que vous aimez.

— Oh! Monsieur, si vous disiez vrai!...

— Ayez confiance!... Mais, à présent, silence! Laissez-moi parler et agir.

... On frappait à la porte.

Un jeune sergent entra, sur la vue de qui l'homme eut un mouvement instinctif et fou, aussitôt réfréné par un regard du capitaine. Le sous-officier salua, et, sans tourner la tête vers l'étranger, resta face à son chef, dans une attitude fièrement militaire, où il y avait à la fois du respect et de la dignité.

Affectueusement, l'officier lui tendit la main.

— Bonjour, mon ami, dit-il. Je vous ai fait appeler parce que j'ai quelque chose à vous demander... parce que j'attends de vous une bonne action... une belle action... nécessaire. Et j'ai pensé que vous ne me refuseriez pas cette joie. Ai-je eu tort?

Déjà troublé, quoiqu'il fût bien loin de soupçonner la vérité, le jeune homme répondit :

— Vous avez eu raison, mon capitaine. Vous savez bien que, pour vous, je...

La voix du chef se fit plus grave et plus pressante :

— Ce n'est pas pour moi que vous devez — entendez-vous? *que vous devez* — accomplir un acte... presque... héroïque, mon enfant... C'est au nom de ces vertus supérieures que je voudrais voir fleurir dans vos âmes à tous... et qui ont fleuri dans la vôtre, mon meilleur, que j'aime à l'égal d'un fils.

Derrière eux, un sanglot s'élevait. Dans la rigueur de sa discipline, le sergent n'avait pas osé encore tourner ses regards sur le tiers dont il sentait la présence.

— Retournez-vous, Higenin, dit M. de Ningeon, et regardez cet homme qui pleure.

Il fit volte-face, d'un mouvement vif, et, avec des yeux avides, dévisagea celui qui n'osait pas lever vers lui sa face douloureuse. Ne le reconnaissant pas, il s'en approcha, cherchant une ressemblance. Et soudain, un cri sourd lui échappa. Il eut un brusque recul. Une pâleur de mort s'était répandue sur son visage, et on voyait ses jambes trembler.

Une minute s'écoula, mortellement longue. Puis, d'une voix sèche, regardant le capitaine, Higenin prononça :

— Je ne connais pas cet homme.

Et son accent était si ferme et si haineux, que le père et l'officier comprirent.

— Vous ne connaissez pas cet homme? commença M. de Ningeon.

Fermement, le sergent interrompit :

— Non, mon capitaine. Je ne le connais pas. Je ne veux pas le connaître. Je ne le connaîtrai jamais.

— Vous l'avez donc reconnu, dit M. de Ningeon avec tristesse, et votre cruauté me cause beaucoup de peine, mon ami.

A cet appel d'un chef si aimé, l'impassibilité du jeune homme tomba d'un coup, et il dit, presque suppliant.

— De grâce, mon capitaine, épargnez-moi cette épreuve! Si vous saviez!

Derrière eux, le malheureux sanglotait éperdûment. M. de Ningeon prononça, très grave :

— Je sais tout.

— Non, vous ne savez pas tout, dit le fils tristement — mais sa tristesse allait, à mesure qu'il parlait, se changer en fureur. Non, vous ne pouvez savoir ce qu'a fait le misérable dont je meurs de honte d'être le fils et qui a trouvé le moyen, je ne sais comment, d'apitoyer votre cœur trop confiant et trop bon. Savez-vous que cet homme fut le bourreau de la créature la plus douce, la plus aimante, la meilleure qui soit, de ma pauvre martyre de mère?... Savez-vous qu'il a tué... et que, par ce crime, il a fait de ma mère et de moi la femme et le fils d'un forçat?... *D'un forçat*, vous entendez bien?... Nous sommes devenus des parias, des pestiférés et nous avons dû fuir la ville que nous habitions, honteusement, sous le mépris public. Ma pauvre mère s'est épuisée de besogne pour faire de moi le peu que je suis... Et c'est

aujourd'hui où nous avons acquis, par un travail acharné, un peu d'aisance et un peu de paix, que cet homme viendrait nous arracher ces pauvres biens, faire renaître nos douleurs, rouvrir les blessures à peine fermées?... Ah! bon Dieu! Pour défendre ma mère contre lui, je le tuerais plutôt de mes propres mains!...

Il s'arrêta, frémissant d'une colère si terrible, d'une haine si implacable, que le malheureux père poussa un sourd gémissement et que le témoin de cette douloureuse scène ne put se défendre d'un mouvement d'horreur.

— Malheureux, qu'avez-vous dit?... Mais, quelles que soient ses fautes, quel que soit son crime, c'est votre père!

— Un père indigne n'est plus un père! cingla le fils.

— Ah! tenez, taisez-vous! cria M. de Ningeon. Vous étiez cruel tout à l'heure, et je vous excusais en raison des souffrances passées; maintenant, voici que vous calomniez cruellement... Vous dites que cet infortuné vient se jeter en travers de votre paix? Qu'en savez-vous? Je vais vous le dire, moi, ce qu'il venait faire. Libéré après dix ans d'expiation, il était rentré en France, espérant que sa femme et son fils lui permettraient peut-être de travailler pour eux, de vivre dans leur ombre... De la bouche même de votre mère, il a su que vous lui seriez implacable. Alors, lui ayant remis la pauvre somme, fruit de ses labeurs de forçat, il a entrepris son *dernier* voyage : il est venu ici, où un hasard m'a fait découvrir son secret, simplement pour vous apercevoir de loin, vous, son fils, qui le tuez, pour rassasier ses yeux de votre vue et vous envoyer un dernier baiser. Puis il allait partir, disparaître, mourir discrètement loin d'ici, ignoré de tous.

— Eh bien! qu'il nous délivre, qu'il meure!

Ce cri impie fut jeté dans le paroxysme d'une haine qui ne se connaît plus et arracha à M. de Ningeon un sursaut indigné. Et ce qui se passa alors fut d'une si foudroyante rapidité que personne n'eut le temps de s'interposer. D'un bond, l'homme s'était mis debout. Avec une promptitude terrible, il avait tiré de sa poche un long couteau, levait le bras, se frappait...

Et du sang jaillit. Mais il jaillissait d'un trou rouge dans la manche galonnée du capitaine qui s'était élancé, qui avait entouré de ses deux bras la poitrine du désespéré.

Deux cris éclatèrent à la fois : « Tonnerre! Qu'est-ce que j'ai fait? — Mon capitaine, vous êtes blessé? » Et les deux hommes, pâles affreusement, pressaient l'officier... Mais il les écarta avec douceur : il souriait d'un sourire un peu douloureux, mais très bon.

— Laissez, dit-il, laissez. Rarement sang fut versé pour une

meilleure cause. Et n'en faut-il point pour faire germer dans un sol ingrat la bonne semence?

Le jeune homme supplia :

— Oh! mon capitaine, jamais je ne me pardonnerai... Laissez-moi appeler, demander...

— Je vous le défends, Higenin. Ma blessure est légère. Tenez, prenez ce mouchoir, bandez mon bras. Nous verrons ensuite. Et vous, mon ami, ajouta-t-il en se tournant vers le père infortuné qui se tordait les mains, ne vous chagrinez pas du mal involontaire que vous m'avez fait. Votre fils m'en fait volontairement un bien plus grave.

Alors, des yeux du jeune homme tremblant, les larmes jaillirent tout à coup, et il se mit à sangloter éperdûment, en cachant son visage dans ses mains. Et son chef le laissa pleurer sans rien lui dire, car il savait bien que ce flot tiède allait laver et purifier la plaie empoisonnée de la haine, entraîner avec soi le poison, et qu'il ne resterait plus que la blessure saignante du souvenir, cicatrisable, celle-là, par le temps et par l'amour.

Puis, quand il sentit le moment propice, il se mit à parler. Et sa voix qui, depuis plus de deux années, agissait si puissamment sur cette jeune âme, sa volonté qui pétrissait cette intelligence pour l'élever toujours plus haut au-dessus des mesquineries ou des bassesses de la vie, s'emparaient une fois de plus de celui qui n'avait jamais entendu sortir de la bouche de son chef que des paroles de sagesse et de vérité. Il lui disait des choses comme celles-ci, qu'il savait le plus propres à l'émouvoir :

— Me serais-je donc trompé sur votre compte? Ne seriez-vous point celui que je croyais? Vous, faire preuve de lâcheté?... Mais oui, de lâcheté, puisque vous frappez un être à terre, un vaincu de la vie! Est-ce digne, cela, de l'homme de cœur que j'avais trouvé en vous, du soldat que j'étais fier d'avoir fait?... Que de fois, pourtant, dans nos causeries familières, lorsque nous parlions de la guerre, avons-nous flétri ensemble les misérables qui frappent, qui dépouillent, qui achèvent un blessé! Je vous disais qu'un ennemi désarmé, qu'un vaincu est sacré; et vous m'approuviez de toute votre âme, et je lisais dans vos yeux, à vous, qu'après avoir été brave au combat, vous seriez, après la victoire, doux et humain, plein d'une généreuse pitié... Et voici que, devant ce pauvre homme qui n'est pas un ennemi, qui est votre père, qui fut coupable, mais qui a expié, qui n'espère plus, pour se rattacher à la vie, qu'un mot de pitié de votre part, je ne trouve plus en vous qu'une haine aveugle, féroce, lâche!

Aux frissons qui secouaient le jeune homme, à ses sanglots plus

saccadés, M. de Ningeon comprenait qu'il frappait juste; et il n'en continuait que plus ardemment son plaidoyer d'humanité.

— Ah! la haine..., la vie impie..., la haine stérile..., quelle chose inhumaine et quelle chose impuissante!... Ne vous souvient-il pas de ce que nous en disions, dans nos entretiens philosophiques?... La haine ne peut que dessécher, brûler, détruire. Elle est l'ennemie de la vie et du bonheur. Tandis que la pitié seule est féconde, la divine pitié qui *pardonne*, qui relève les malheureux et les coupables, qui ouvre ses bras à tous les vaincus, à tous les blessés de la vie.

Et il parla longtemps encore. Il dit la beauté, la grandeur du geste qui pardonne, qui efface le passé, pour la reconstruction d'un avenir meilleur. Sa parole était comme une musique qui apaisait la colère vengeresse du fils, qui chassait les pensées haineuses pour les remplacer par d'autres de douceur, de paix, de compassion. Sa blessure, sa pâleur, le sang volontairement versé pour ce passant inconnu lui donnaient une autorité dominatrice. Et dans le cœur du jeune homme, le miracle s'accomplissait. L'incroyable influence de M. de Ningeon sur tous ceux qui passaient sous ses ordres agissait une fois de plus; mais elle n'avait jamais remporté une plus difficile et plus merveilleuse victoire. L'âme qu'il avait peu à peu conquise, par cette sorte de magnétisme supérieur qui émanait de sa noble personnalité n'avait plus la force de lui résister; ou plutôt, c'était l'âme même du maître qui se substituait à l'âme éperdue du disciple.

Celui-ci, maintenant, voyait les choses avec d'autres yeux. Il se sentait désormais la force d'oublier le mal que ce pauvre homme écrasé là avait fait à sa mère et à lui; il percevait, avec une éblouissante clarté, que la pitié est la vertu la plus sublime des âmes hautes, et que ce coupable qui avait expié avait droit, maintenant, à la pitié. Il ne pleurait plus : il regardait son chef ardemment, avec des yeux de respect et de soumission, il était prêt à faire ce que lui dicterait cet homme qu'il vénérait. Aussi, quand celui-ci prononça doucement : « Eh bien, mon ami? » ne répliqua-t-il autre chose que : « Conseillez-moi, mon capitaine, que dois-je faire? »

M. de Ningeon lui répondit par un seul mot :

— Pardonner!

Il répéta, se parlant à lui-même : « Pardonner! » tandis que le père, les yeux hagards, attendait son arrêt...

« Et ma mère? » demanda soudain le jeune homme. Il venait de se dire brusquement qu'il ne pouvait s'engager pour elle, l'offensée, la martyrisée!...

Mais le capitaine affirma, sur un ton qui interdisait le doute :

— Votre mère a déjà pardonné.

Sentant encore une résistance dans cette volonté en désarroi, il vint à son disciple, entoura ses épaules de son bras valide, et l'entraîna vers le vieil homme en disant doucement :

— Allons... allons...

Trois cœurs battaient à se rompre.

D'un bond, le vieillard s'était dressé. Ses bras à demi tendus tremblaient violemment; son visage couvert de larmes, mais où l'espoir commençait à luire, était celui d'un condamné dont la grâce est proche.

Le fils ne résistait plus au vouloir de son chef dont le bras entourant ses épaules, semblait lui communiquer, avec sa chaleur, la force de prononcer la parole espérée, la parole de pardon et de paix. Et cette parole vint inconsciemment aux lèvres du jeune homme sous la forme la plus douce. Il dit d'une voix tremblante :

— Mon père!...

Un cri fou lui répondit, qui eut dans son cœur apaisé un écho inattendu et prodigieux. Dans le mystère de son être, des sources depuis longtemps taries venaient de brusquement jaillir, l'inondant de sentiments nouveaux, impérieux et dominateurs, sous la douceur desquels il défaillait; et, les yeux brouillés de larmes heureuses, il ouvrait les bras au malheureux que l'expiation réhabilitait.

* * *

Avant que les deux heures de sa garde furent achevées, le factionnaire, dont l'honnête visage portait la visible satisfaction d'un devoir difficile accompli, vit revenir à lui son caporal, un sourire sarcastique figé sur les lèvres. Et le gradé lui tint, sur un ton de méprisante ironie, cet injuste langage :

— Ah! vous pouvez vous vanter d'en être une, de gourde!... Vous nous avez tous mis sens dessus dessous, et vous nous avez fait arrêter comme espion... savez-vous qui?... Le père du sergent Higenin, tout simplement!... Hein! C'est malin?... Mais quoi? Vous n'en faites jamais d'autres.

Fernand Dacre.

CHARDIN

A PROPOS DE L'EXPOSITION CHARDIN-FRAGONARD

On ne dira pas que les contrastes nous font peur. Chardin et Fragonard! Fragonard et Chardin! C'est M. Jules Lemaître qui s'accusait un jour, dans toute l'humilité de sa « pauvre âme contradictoire », d'aimer alternativement et d'un pareil amour Renan et Louis Veuillot. Nous avons fait depuis des progrès en dilettantisme. Nous jouissons à la même minute de la *Gimblette* et de la *Mère laborieuse*. Nous réconcilions sur la même cimaise la *Réprimande* et le *Verrou;* nous embrassons dans le même hommage l'honnête maître du *Toton* et le polisson du *Coucher des ouvrières en modes*. Telle est la vogue.

Car il n'y avait pas une raison de rapprocher ces maîtres. Ils ne sont ni du même monde (cela va sans dire), ni de la même race, ni du même âge. Chardin a plus de la cinquantaine quand Frago remporte son prix de Rome; il est tantôt septuagénaire, quand le jeune homme revient d'Italie et débute bruyamment avec son *Corésus*. Ils occupent, en un mot, les deux versants du siècle : Chardin est du côté qui regarde encore Louis XIV; Frago est de l'autre, sur le penchant qui mène à la culbute. (Le mot est de lui, c'est le titre d'un de ses tableaux.) Je passe sur les différences d'idées qu'entraîne cet intervalle de temps. Mais on a voulu réunir, sans s'occuper du reste, les deux plus grands artistes du dix-huitième siècle. Est-ce donc un si grand artiste que Fragonard? Depuis qu'on a laissé partir pour l'Amérique ses quatre tableaux de Grasse, qu'il était si facile de conserver chez nous; depuis qu'un célèbre nabab s'est brûlé la cervelle après un krach retentissant, et que cette éclaboussure de sang et de scandale, à la vente de ses collections, fit « monter » le *Billet doux* presque au demi-million, il semble qu'on ait tout à coup découvert Fragonard. Les manifestations se succèdent en son honneur. On l'exposait cet hiver à Nice, on l'expose en juin à Paris. (Et, entre nous, il y a

quelques morceaux dans le nombre, qui ne sont Fragonards que d'hier : ces expositions leur servent de vernissage. Ils en usent comme les parvenus qui, à force de se faire voir avec la bonne compagnie, finissent tout de bon par en être. Et mettez que c'est ce qui m'indispose.)

Pourtant, si tel est le calcul, il faut avouer qu'il est déçu. Hormis un morceau supérieur, les *Marionnettes* (au comte Pastré), et j'ajoute, si vous voulez, les *Amants heureux* ou le *Pacha*, il n'y a rien ici qui sorte du médiocre. La *Chemise enlevée* ni les *Baigneuses* ne valent les exemplaires du Louvre. Les paysages sont loin de faire oublier l'*Orage*, de la salle La Caze. Et tout demeure à cent lieues du charme romanesque de la *Leçon de musique* ou de la palpitante beauté de la *Bacchante endormie*. Fragonard est de ceux qui perdent à être connus.

Au Louvre, il donnait l'impression d'un admirable maître dont nous n'avions que les esquisses. Ici, devant un nombre suffisant de ses œuvres, on s'aperçoit que ces esquisses étaient son dernier mot. C'est un de ces méridionaux, un de ces improvisateurs dont les premières idées sont des lueurs de chefs-d'œuvre et qui se contentent de ces éclairs, parce qu'il leur manque le courage ou le talent d'achever. Ils donnent à jet continu l'illusion du génie : un feu d'artifice d'étincelles, sitôt évanouies qu'aperçues, jamais une grande flamme éclairante. Je ne dis rien du *Billet doux*, une simple « préparation », à peine frottée dans les bistres, avec deux notes bleu pâle, des carnations lourdement retouchées dans le visage, et des mains de dessin et de tenue informes. Mais on sera surpris de voir les pages les plus fameuses, la *Fontaine d'amour* ou le *Serment d'amour*, et de ne pas les reconnaître : des toiles fuligineuses, cotonneuses, sans résonnance et sans chaleur, un air d'étouffement et d'ennui, voilà ce que deviennent, s'il se met en devoir d'achever, ses plus belles, ses plus lyriques inspirations. On dirait Fragonard copié par Guérin.

De là aussi, de ce tempérament facile et paresseux, de cette nature inflammable sans grande ardeur, de cet esprit à saillies sans véritable élan, résultent de perpétuelles méprises et des contradictions sans nombre. Rien n'est plus décousu que l'œuvre de Fragonard. Moralement, c'est l'incohérence et le laisser aller fait homme. Il n'a pas davantage de système en peinture. Son art est un art de reflets : il imite au petit bonheur, n'importe qui, tout le monde, les décadents italiens, Baroche, Tiepolo, Caravage, les Hollandais, Watteau, Boucher, Greuze, qui encore? Non pas de cette imitation raisonnée et féconde des grands classiques, Titien ou Rembrandt, qui prennent leur bien où ils le trouvent et en font

de la beauté neuve. Sa manière est celle d'un causeur qui attrape une idée dans la conversation, la prend pour sienne, s'en amuse, la retourne spirituellement, l'abandonne et n'y pense plus. Il n'a d'excellent que l'instant de la conception : qu'elle lui appartienne ou non, peu lui importe. Et c'est merveille alors de voir l'ébullition subite de son cerveau : l'image se crée sur-le-champ avec tous ses détails, ses acteurs principaux, ses comparses, son décor, ses effets. C'est une magie. Il semble qu'on assiste à une de ces expériences de cristallisation dont les arborescences imitent instantanément les procédés de la vie organique. Rien n'égale cette génération spontanée des idées. Et puis, l'enchanteur s'en tient là. Il lui manque toujours le je ne sais quoi, — soit le vouloir, soit le pouvoir (peut-être l'un et l'autre), qui ferait un chef-d'œuvre de l'ombre du chef-d'œuvre. Ce qu'on appelle son génie, son art et, en certains cas, sa décence, qui est de ne montrer les choses qu'à demi, n'est au fond que son impuissance à les réaliser tout à fait. Il y a des moments où l'on s'en félicite! Mais soyons sûrs que Fragonard ne l'a pas fait exprès. Il restera le peintre d'une douzaine d'ébauches exquises, d'une ou deux pages sans prix (les *Marionnettes* du comte Pastré et la *Scène dans un parc*, de la collection Kahn), réussies par fortune, comme Diderot a fait le *Neveu de Rameau*, — et surtout de cette foule de sépias, de lavis, où l'idée transparente sous le procédé sommaire conserve toute sa fraîcheur, où brillent les meilleurs dons de cet ingénieux esprit, et où l'on regrette seulement que tant de talent se soit perdu sur des sujets de musée secret.

Et peut-être, après tout, serait-on plus indulgent pour lui sans le voisinage accablant de Chardin. On aurait voulu préparer une revanche de la conscience sur le brio, de la sincérité sur le « chic » et de la ferme raison sur l'impressionnisme, qu'il était impossible de s'y prendre mieux qu'on n'a fait. Si l'on se demandait, en effet, ce que c'est que le génie de peindre, en quoi consistent son objet et son charme, quelle est enfin la nature propre de l'imagination pittoresque, je ne sais s'il y en aurait de meilleure illustration ou de plus décisive que l'œuvre de cet artiste admirable, qui n'a pas inventé une fois dans sa vie, qui n'a dit que ce qu'il a vu, et qui n'a vu dans l'existence, pendant quatre-vingts ans, que ce que chacun de nous peut y voir tous les jours, si seulement nous avions des yeux pour voir la vérité.

Il naît à Paris, en 1699, la dernière année du grand siècle, rue de Seine, paroisse Saint-Sulpice, qu'il ne quittera pas, plus tard, en se mariant, puisque ce ne sera que pour s'installer rue Princesse. Il est de ces Parisiens de Paris, — l'espèce s'en fait

rare, — qui n'imaginent rien en dehors de leur horizon ouvert par une fenêtre et borné par un mur, ne rêvent pas au delà, vivent sans désirs ni nostalgies, ignorent les langueurs, les tourments, contents du train de leurs affaires, et qui se lèvent en sifflant devant la perspective d'une journée semblable à la veille. Il y a encore dans Paris trois ou quatre de ces petites provinces épargnées dans le vaste brouhaha de la ville, à l'écart des grandes avenues triomphales et barbares. Le quartier de Chardin est de ceux-là. Il reste intact entre les trouées du boulevard Saint-Germain et de la rue Bonaparte. Et, — hasard ou affinité? — c'est dans ce même quartier qu'a vécu un des rares artistes vraiment bourgeois de notre temps, le seul avec Eugène Carrière qui ait quelques traits de Chardin, le bon « fleuriste » Fantin-Latour.

Dans ces vies toutes en habitudes uniformes en en demi-teintes, dans ce petit cercle d'objets intimes et familiers, il arrive ou que les choses perdent toute importance, ou qu'elles en prennent une extrême. Le premier cas est le plus commun. Le second n'est pas rare non plus, mais il tourne le plus souvent en petits travers maniaques, en petits fétichismes, en toute sorte de misères tatillonnes et de phobies, dont les ridicules forment le fond de tous les portraits de vieilles filles. Le difficile, dans ces existences casanières et routinières, c'est d'y garder de la hauteur d'âme et de la générosité. Il est plus singulier encore d'allier ces vertus avec cette qualité des perceptions optiques, qui fait seule le grand peintre, et de les employer alors à découvrir un sens dans les choses réelles, au lieu de s'en servir comme d'un moyen d'évasion, d'une paire d'ailes qui nous emporte au-dessus de la médiocrité.

C'est ce qu'a fait Chardin toute sa vie, sans être même tenté d'essayer autre chose. Songez qu'on ne lui connaît en tout qu'un seul voyage : il a été à Fontainebleau! Et vraiment, on ne s'en douterait pas : un arbre surprendrait dans son œuvre. Peut-être dut-il, en partie, cette naïveté absolue qui est son charme, cette absence de fièvres et de chimères, son bonheur au milieu des choses les plus vulgaires, à la solide éducation professionnelle qu'il reçut de son père, et qu'il eut le malheur de ne pas savoir assurer à son fils. Il ne fit pas d'études. Nul pédant ne lui inocula la peste des idées générales. Il est permis de se demander s'il a jamais poussé la curiosité jusqu'à ouvrir un de ces gros livres qu'il savait si bien peindre, et qu'il devait acheter dépareillés, poudreux, pour le ton de leur basane ou les marbrures de leur veau. Il n'était pas sans lettres, puisqu'il signe toujours. Il

savait bien compter, puisque l'Académie le nomme trésorier dans un moment difficile : mais l'essentiel apparemment était encore d'être honnête homme. Après ce premier service que lui rendit son père, le second fut de lui mettre en mains un métier manuel. Le sieur Chardin était ébéniste de son état. C'était un habile homme, qui faisait les billards du roi. On peut croire que son fils n'hérita pas seulement de lui la dignité de bon artisan qu'il observa toute sa vie, la passion de l' « ouvrage bien faite », comme on dit à Paris; mais peut-être qu'à manier le ciseau et la varlope, à travailler le bois et à tourner des pieds de billards, il prit conscience de l'intérêt des objets matériels.

Car il faut bien en venir là : nous ne savons rien d'assuré sur l'apprentissage de Chardin. Ses premiers tableaux conservés, — la *Raie* du Louvre est de ce nombre, — nous le montrent tout formé, en pleine possession de ses moyens et de son art. L'anecdote est célèbre. Chardin, ambitieux d'avoir, sur ses essais, l'avis de l'Académie, dispose une douzaine de tableaux dans la salle d'entrée, et se retire dans la suivante. Largillière admire les tableaux, vient à Chardin et dit : « Vous avez là, Monsieur, de très beaux tableaux; ils sont assurément de quelque bon peintre flamand. Maintenant, voyons vos ouvrages. — Monsieur, vous venez de les voir. — Quoi, ce sont ces tableaux que?... — Oui, Monsieur. — Oh! mon ami, dit Largillière, présentez-vous, présentez-vous. » Et Chardin est reçu par acclamation.

Mais il a déjà vingt-huit ans. Où a-t-il appris son métier? Où a-t-il étudié la peinture « flamande »? Ce n'est pas que les exemplaires en fussent rares à Paris, les collections en regorgeaient. Mais dans laquelle de ces galeries Chardin avait-il ses entrées? Qui lui en montra le chemin et lui ouvrit les portes? Est-ce ce très médiocre Cazes, qui fut son premier maître? N'y a-t-il pas beaucoup de souvenirs personnels dans cette admirable apostrophe aux critiques, rapportée par Diderot, — c'est la plus belle page des *Salons*, écrite tout entière sous la dictée de Chardin : « On nous met, à l'âge de sept ou huit ans, le porte-crayon à la main. Nous commençons à dessiner, d'après l'exemple, des yeux, des bouches, des oreilles, ensuite des pieds et des mains. Nous avons eu longtemps le dos courbé sur le portefeuille [et voyez, comme le remarque M. André Michel, le *Petit dessinateur* de la collection Rothschild, sentez-moi l'éloquence et l'accablement de son dos], lorsqu'on nous place devant l'Hercule ou le Torse; et vous n'avez pas été témoin des larmes que ce satyre, ce gladiateur, cette Vénus de Médicis, cet Antée ont fait couler... Après avoir séché des journées et passé des nuits à la lampe, devant la nature immo-

bile et inanimée, on nous présente la nature vivante, et tout à coup le travail de toutes les années précédentes semble se réduire à rien. Il faut apprendre à l'œil à regarder la nature, et combien ne l'ont jamais vue et la verront jamais! C'est le supplice de notre vie. On nous a tenus cinq à six ans devant le modèle, lorsqu'on nous livre à notre génie, si nous en avons. Le talent ne se décide pas en un moment. Ce n'est pas au premier essai qu'on a la franchise de s'avouer son incapacité. Combien de tentatives, tantôt heureuses, tantôt malheureuses!... Adieu, Messieurs, de la douceur, de la douceur! »

Il faudrait être sourd pour ne pas entendre là l'accent d'une expérience personnelle. Mais que nous reste-t-il des hésitations et des tâtonnements de Chardin? Quelles furent ses « tentatives malheureuses »? D'où lui vint le secours et la lumière décisive? La chose est racontée de diverses façons. On dit que, chargé de peindre un fusil dans le portrait d'un chasseur par Coypel, le jeune Chardin fut fort surpris de voir un maître si célèbre se donner la peine de placer lui-même le modèle, de le poser, de l'éclairer, et qu'il prit de là une idée de l'importance du moindre accessoire. Mariette, à son tour, assure qu'un ami lui avait envoyé un lièvre : « Il le trouva beau, écrit-il, et il hasarda de le peindre ». Il le trouva beau, mais en quoi? Quelle peut être, sinon en termes de chasse ou de cuisine, la « beauté » d'un lièvre, par rapport à un autre? Voilà ce qui ne s'explique pas. Et ce serait pourtant, au milieu des « essais malheureux » de ses débuts, la révélation de Chardin ou sa « vocation ».

C'est, en un mot, le moment où il apprit à « regarder la nature », et comprit que la meilleure méthode est de s'exercer d'abord sur les objets les plus simples. Tous les peintres vraiment peintres commencent ou recommencent par là. Après avoir acquis ce qui s'acquiert à l'école, un peu de dextérité et force présomption, ils s'aperçoivent de leur ignorance la première fois qu'ils ont affaire à la réalité. Ils ne savent pas la déchiffrer, ils ne débrouillent rien dans ce texte fourmillant et confus de la vie. Alors ils se mettent à épeler, ils reviennent aux éléments, et déçus de leurs ambitions, péniblement, laborieusement, ils balbutient leur alphabet. C'est ce qu'ont fait Rembrandt, Velasquez et Chardin. Et ce retour à la nature, cet acte de désespoir et bientôt d'adoration où l'artiste s'humilie devant ce qui est, est l'heure sublime de sa vie. C'est de ce moment qu'il naît à l'art.

Sans doute les très grands savent ensuite se ressaisir, aller plus loin, voler plus haut. Mais d'autres, après s'être donnés, ne se reprennent plus. Leurs yeux sont ainsi faits qu'ayant une fois

pénétré dans ce monde des objets réels, dans ce microcosme qui compose notre univers à chacun de nous, ils ne s'en détachent plus, éblouis des merveilles sans nombre qu'ils y découvrent. De quelle peinture, plus que de la « nature morte », semble vrai l'axiome dédaigneux de Pascal : « Vanité que la peinture, qui attire l'admiration par des copies dont on n'admire pas les originaux? » Oui, si tout l'objet de l'art consistait dans l'imitation parfaite : un miroir donnerait la même illusion. Qui échangerait pourtant le *Bocal d'olives* de Chardin contre l'image du même objet fixée à demeure sur un miroir?

C'est qu'il y a sur la toile ce que rien ne remplacera jamais : la réflexion des choses sur l'œil et dans l'âme de l'artiste. Cet œil, dressé à interroger patiemment ces formes, que nous ne considérons que d'un regard distrait, y discerne mille réalités délicates et inédites. Cette individualité, que nous attachons vaguement à certaines choses autour de nous, il la dégage et nous l'explique. Il sait le secret des vieux meubles, la physionomie des riens, tous les infiniment petits dont se compose l'air d'une demeure, et qui font croire à la présence de lares domestiques. Et entre chacun de ces éléments, autour d'eux, flotte et circule une atmosphère. Des relations à l'infini s'établissent de l'un à l'autre. Ce sont des appels, des échos, toute une correspondance : un mystère de signes muets qui s'échangent dans l'ombre. Enfin, il y a la magie propre aux logis d'antan, le charme des demi-ténèbres où l'on n'entre que peu à peu, les ondes obscures qui rayonnent autour des centres éclairés, la perméabilité des coins sombres où baigne un peu de lumière diffuse, tout ce qui caresse les formes et leur sert de lien, les dessine et les dérobe, les révèle et les enveloppe. C'est par l'analyse de ce fluide, par l'étude la plus exacte de cette impondérable essence et de ce qui s'appelle en peinture *les valeurs*, que Chardin arrive à formuler ce qui s'exhale des choses, leur prête une signification, et que nous appelons leur âme.

C'est tout le mystère de la palette. Ce domaine suffit au génie d'un Chardin. Il contient tous les problèmes qui tiennent à l'art de peindre, c'est-à-dire de représenter le visible dans la transparence et la poésie aériennes. Toute son imagination, l'artiste ne crut pas désormais s'abaisser en la dépensant à varier les données en apparence les plus communes : la place d'une tranche de melon posée sur le sommet du fruit qu'on vient d'ouvrir, la façon de pendre à un clou, par un collier de paille, une couple de harengs-saurs, d'inscrire sur le champ d'un mur la forme de cuivre d'une fontaine. C'est là une sorte de blason,

un art d'écrire sa pensée et de se définir aux yeux, qui est le principe même de la composition. Les éléments de l'ouvrage peuvent être d'une autre nature, figures, animaux, monuments, paysages : il s'agit toujours de la « tache » plus ou moins vigoureuse, plus ou moins décisive que décrit un objet sur la surface du tableau. Et nul n'a jamais su mieux « construire » que Chardin. Avec les matériaux vulgaires de sa peinture, ce bonhomme donnait à l'école française des leçons que les maîtres eux-mêmes ne savaient plus.

Pourquoi cependant s'enferma-t-il, sans jamais faire un effort pour y échapper, dans les bornes d'un genre qui, au regard des autres, peut sembler inférieur? Manquait-il d'une certaine puissance, ou se défiait-il à l'excès de ses forces? Il est à présumer qu'il se connaissait bien, et qu'ayant de bonne heure rencontré ses limites, il ne fut que sage en s'y tenant. Comme plusieurs de ses grands confrères parisiens, Régnier, Boileau ou La Bruyère (on pourrait ajouter M. François Coppée), tous merveilleux peintres de genre et de nature morte, son talent ne se trouvait à l'aise que dans le cadre du réel. Il sentait délicatement les choses positives. On naît peu rêveur à Paris, mais on y est parfois infiniment subtil et artiste en sensations. Une grande modestie, de la hauteur et de la pudeur, la conscience d'être le premier et d'être chez soi sur son domaine, surtout la prodigieuse acuité d'analyse qui lui découvrait chaque jour du nouveau dans son art, lui firent trouver court et sans monotonie ce voyage de soixante ans autour d'une chambre de Paris.

Car il n'ignorait pas qu'en décrivant comme il faisait des inventaires de mobiliers, des menus de repas et des provisions de garde-manger, c'était, sans paraître s'en mêler, toute une province nouvelle qu'il annexait à l'art, un changement considérable qu'il apportait dans la façon de représenter la vie. La nature morte comprend tout le décor de l'existence : c'est le contenant dont la société ou la personne humaines ne sont que le contenu. C'est là ce dont Chardin s'avisait presque le premier, certainement avec plus de clarté que personne avant lui. Sans doute, depuis une centaine d'années, de Breughel de Velours à Snyders, de Michel-Ange Cerquozzi à Weenix et à van Huysum, le genre n'avait point manqué de spécialistes et de virtuoses; sans sortir de chez nous, des fleuristes comme Monnoyer ou Blain de Fontenay, des animaliers supérieurs tels que Desportes et Oudry, semblaient avoir tracé à peu près toutes les voies, et laisser peu de chose à dire. A tous ces maîtres, parfois très grands, il n'a manqué qu'un point, un seul, mais essentiel : c'est de concevoir

les choses dans leur rapport à l'homme. De là l'indifférence où nous laissent, par exemple, les miraculeux étalages de marée ou de boucherie qui surplombent, au Louvre, les Chardins de la salle La Caze : il y a là toutes les victuailles, chevreuils et porcs pendus au croc, quartiers de bœufs, hures de sanglier, et tous les poissons, crustacés, mollusques et amphibies, du crabe au veau marin, de la loutre à la tortue, de la pieuvre à l'otarie, et de la torpille au castor. C'est tout l'aquarium d'Anvers, plus quelques spécimens de la ménagerie. Cela coule, glisse, poisse, donne des soubresauts, s'écroule en cataracte de squames et de viscosités. Et comme cela nous touche peu! Voyez au contraire, plus bas, le tableau suivant de Chardin : une table sur laquelle luit une marmite de cuivre; la côte de bœuf posée auprès sur un linge blanc, dans sa tunique de graisse blanche, et montrant de côté son triangle saignant; au fond, un honorable chou plantureux et frisé, deux ou trois tiges de poireau jetées négligemment, un couteau à manche de bois préparé sur la serviette, rien de plus : et c'est une page de la première beauté. La fanfare du cuivre, son accord avec la belle chair d'un rouge sourd, la nappe qui lui fait un nimbe solennel, le vert dense et profond des feuilles cannelées, dont le rôle est d'éteindre et de calmer l'accord central, à ne regarder que les couleurs, tout cela est magnifique. Et si l'on cherche un sens à cette « nature morte », si on lui veut un nom, il faudrait l'appeler le « poème » du pot-au-feu.

Et pourquoi, si nous en vivons, faudrait-il en rougir? Pourquoi notre pain quotidien, les fruits de la terre sur lesquels nous appelons la rosée du ciel, pourquoi les aliments que nous gagnons par nos travaux, que nous prions Dieu de bénir et qui, pris en commun, forment chez tous les peuples une sorte de communion, pourquoi toutes ces choses n'auraient-elles pas leur poésie? En tout cas, ce qu'elles ont pour elles, c'est leur réalité. Les admettre dans l'art, c'était le rappeler au respect des conditions de la vie. Le plus abstrait des philosophes ne se passe pas de cuisine. Et avec la nourriture, c'est tout le reste de nos besoins : le couvert et le vêtement; le ménage et ses ustensiles; les accessoires, les instruments ou les ornements de la vie, tout ce qui la conditionne, et en un sens la réalise, la localise, la civilise; bref, c'est l'homme vivant, individuel, social, qui faisait son entrée en scène dans notre art. Formuler la relation des choses au personnage, c'était du même coup définir celle du personnage aux choses. La coquille révèle au naturaliste la constitution et les mœurs du poisson qu'elle logeait. L'habitation humaine n'aura-t-elle rien à nous dire sur son locataire ou son maître? Dans ses

éléments plus complexes, sa disposition plus variée, ne conservera-t-elle pas l'empreinte de l'être moral et comme la forme de ses goûts? « Nous sommes, disaient les Goncourt, des hommes pour qui le monde extérieur existe. » Et ils ajoutaient, en fureteurs et en dévots bibelotiers, qu'un siècle dont il ne reste ni une description de costume ni un menu de déjeuner, est un siècle qu'on ne connaît pas. Si ces deux mots contiennent toute une conception du roman et de l'histoire, ne semblent-ils pas le programme de la peinture de Chardin? Le menu de déjeuner, est-ce que nous ne l'avons pas dans ce rare tableau de la collection Lévy, intitulé : *Table servie?* Une honnête table de ménage, posée sans façon dans la toile, un peu de travers, sous sa nappe un rien défraîchie et, dessus, une petite collation sur le pouce : miche vénérable de pain bis, saucisson partagé en trois sur une assiette, un verre; et par terre, émergeant d'un seau, le goulot d'une bouteille de vin à rafraîchir. Chaque trait porte : c'est la gastronomie du tiers état français, mangeur de pain, sobre de chair et, par-dessus tout, buvant frais. — Veut-on maintenant, dans le genre où excellent les romanciers modernes, Balzac ou Paul Bourget, un portrait, la physionomie d'un homme éparse dans ses meubles, son état civil raconté par l'aspect de sa table de travail? Voici *l'Atelier de Pigalle*, le chef-d'œuvre de la collection Groult : l'ordre et le désordre d'un artiste, ses aptitudes universelles, une épure sous une pile de livres, deux ou trois autres roulées auprès, un étui de crayons de couleur, qui désignent l'entrepreneur et le correcteur de plans, un portefeuille de maroquin bondé de dessins et de gravures, qui narrent les voyages, les études, les souvenirs; la palette bien nette, palette d'amateur, sculpteur ou architecte, non de peintre (elle serait moins propre), avec son faisceau de brosses planté dans le trou du pouce; une croix d'émail en étoile au bout du cordon bleu de Saint-Michel, disant les honneurs attachés aux services du maître et les faveurs royales; et au milieu de tous ces objets réfractant les pensées, les travaux, la vie si diverse de l'artiste, une forme qui les résume, création et gloire de Pigalle, un plâtre du *Mercure*.

C'est ainsi que les choses parlent à qui sait les questionner. L'homme ne nous serait pas moralement mieux connu si nous avions, au lieu de cette image de son « intérieur » par Chardin, celle de son visage par Tocqué ou La Tour. Si vous doutiez encore de l'éloquence des objets dits inanimés, lorsque c'est Chardin qui les traite, je vous renvoie aux quatre splendides « dessus de porte » prêtés à l'Exposition par Mme Jahan-Marcille; quatre simples « trophées » d'instruments de musique, mais en

réalité quatre « symphonies » différentes de musique d'orchestre, concertante, pastorale, militaire; et jamais, par la seule vertu de la couleur et l'intelligence du dessin, la peinture n'est parvenue à cette puissance de suggestion qui, au spectacle des instruments, panse légère des timbales, bec bizarre des tubas, pavillon des trompettes, embouchure des hautbois ou clefs d'argent des flûtes, fait vibrer en nous tout ce qu'il y a de fibres mélomanes et passer le long de nos nerfs l'âme de ces formes sonores.

A quelle époque Chardin commença-t-il à peindre la figure et introduisit-il l'acteur dans le décor? Les choses, ici encore, sont différemment rapportées. Pour les uns, c'est Aved, le charmant portraitiste et l'intime de Chardin, qui en serait la cause. Il venait de refuser quatre cents livres d'un portrait. Et comme Chardin, dont les prix étaient des plus modestes, s'étonnait et disait que quatre cents livres ne sont jamais à dédaigner : « Oui, repartit Aved, si une figure se faisait comme un saucisson. » Il parlait peut-être du tableau de la collection Lévy que je décrivais tout à l'heure : vraiment on le souhaiterait! Chardin, piqué au vif, répondit en peignant le portrait même d'Aved, qui appartient à M. Bureau, et qui parut au Salon de 1737 sous le nom du *Chimiste dans son laboratoire.*

Telle est la version admise et divulguée partout. Tout porte à croire que c'est une fable. Elle en a tous les signes. D'abord le *Chimiste* n'est pas le portrait d'Aved, que nous connaissons bien, mais sans doute celui de Chardin. De plus, ce n'est nullement le début du maître dans « la figure ». Faut-il ajouter foi à une autre histoire, celle d'une enseigne de pharmacie peinte par le jeune Chardin, et où il avait représenté un duel dans la rue, l'attroupement, le transport du blessé chez l'apothicaire? Son œuvre finie, il la suspend de bon matin sur la boutique de son homme. Les premiers passants lèvent le nez, s'arrêtent, admirent : rassemblement. Au bruit, le patron paraît à la fenêtre, voit qu'on regarde sa façade, descend à son tour dans la rue. Ce fut le premier « Salon » de Chardin, mais non pas sa dernière enseigne (voir ses deux superbes morceaux d'alambics et de cornues, à la parfumerie Pinaud).

Voilà le second récit, on a le choix. Mais ce qui décide la question, c'est que nous avons des figures de Chardin presque contemporaines de ses premières « natures-mortes », comme la *Dame cachetant une lettre* au château de Potsdam (gravée dès 1732) ou la *Lessiveuse* (datée de 1733) au musée de Stockholm. Ces deux toiles inaugurent, par le sujet et le format, deux séries parallèles de représentations, également célèbres, mais non tout à fait

également significatives et belles. J'entends que la première, celle du *Château de cartes*, du *Dessinateur*, de la *Raquette*, et qui nous montre un personnage, adolescent ou fillette, grandeur « nature », à mi-corps, dans une occupation tranquille, est généralement un peu froide, un peu insignifiante; dans ces dimensions, le faire est plus peiné et la main plus contrainte ; le genre, semble-t-il, ne comporte pas ce développement. On ne s'intéresse plus qu'au mérite technique, et il n'est pas du premier prix. Il y a pourtant dans cet ordre deux chefs-d'œuvre charmants, les portraits des deux fils de M. Godefroy, joaillier, appelés l'un le *Violon* et l'autre le *Toton*. Tous deux viennent d'entrer au Louvre. Quand ce serait le seul résultat de l'Exposition, tous les amis de l'art s'en réjouiraient encore.

La seconde série est celle à laquelle Chardin doit sa meilleure gloire. Ce sont ces petites compositions, d'environ un pied de haut et des deux tiers en large, représentant des scènes de la vie domestique : le *Benedicite*, la *Mère laborieuse*, le *Jeu de l'oie*, la *Toilette du dimanche*, la *Dame variant ses amusements*. Cette fois, Chardin est parfait. Il y a, sur l'un des murs de l'Exposition, une rangée de cinq tableaux, uniformes de modèle, de ton et de format, dont quatre sont la propriété du prince Lichtenstein, et le dernier appartient à M. Henri de Rothschild : ce sont la *Ratisseuse de navets*, la *Réprimande*, la *Pourvoyeuse*, les *Aliments de la convalescence*, et la *Récureuse*. Je ne sache pas, dans toute l'histoire de notre art, ni dans tous les musées d'Europe, cinq ouvrages qui fassent plus d'honneur à la peinture française. Je dis cinq ouvrages, je me trompe : ce seraient plutôt cinq chapitres d'un même « roman », le roman de la ménagère, cinq épisodes d'un journal de la semaine bourgeoise. Qu'ils fassent partie d'un ensemble (comme aussi bien les peintures plus petites, la *Fillette aux cerises*, le *Tambour de basque*, etc., appartenant à M. H. de Rothschild), c'est ce qui n'est guère douteux quand on les voit ainsi. Jamais l'inspiration du maître n'avait paru plus homogène, ni son dessein plus évident. C'est bien la peinture de la vie, dans ce qu'elle a de quotidien, de régulier et d'immuable. Une existence sans incidents, limitée aux murs d'une maison, ayant pour événements le marché, chaque matin, la lessive chaque semaine, pour perspective un brin de toilette le dimanche, et le soir, après vêpres, quelques heures de lecture, de repos et de flânerie. Point d'oisiveté, point de hâte, jamais une minute d'inquiétude ou de spleen. Chardin écarte de son œuvre tout extraordinaire, les grandes dates de toute histoire, le mariage, les baptêmes, les deuils comme les fêtes,

tout ce qui trouble ou interrompt le cours tranquille de la vie. Il n'y souffre même pas une visite, une conversation, tous ces motifs si chers à la peinture hollandaise. Nulle distraction, comme une leçon de musique. Son art se borne strictement aux menus actes toujours répétés dont est formé le fil égal et le bonheur des jours. Auprès de lui, Pieter de Hoogh paraît mondain. La tenue de la maison, l'entretien du parquet, l'ordonnance de la cuisine, les soins du repas, la surveillance des enfants, les aiguilles, la tapisserie occupent les journées et n'y laissent point de vide. C'est tout le charme d'autrefois, un arome de vieille France active, honnête et souriante, un parfum d'armoires bien rangées, où le linge (le linge éblouissant de Chardin!) sent le thym domestique et la menthe bourgeoise. Et, au fait, cette vieille France est-elle aussi morte qu'on le dit? Ne retrouverait-on pas, dans plus d'une province, — je n'en excepte pas Paris, — quelques-unes de ces ménagères qui font le calme orgueil et la gloire du pays? Avec une pénétration et un tact singuliers, Chardin a parfaitement compris que l'élément de permanence et de tradition, ce qui fait la stabilité des habitudes et de la race, c'est la vertu, le cœur et les humbles travaux des femmes. Son œuvre est presque muette sur le « côté des hommes ». C'est le plus beau poème qui existe en l'honneur de la Française.

Elle n'est pas pédante. Elle n'est pas grondeuse. Elle n'est ni coquette ni romanesque ni rêveuse. Elle n'est pas faiseuse d'embarras. Elle ne se surfait ni en bien ni en mal. Elle est dévote et surtout sage. La grande passion n'est point son fait. Elle est raisonnable avec délices. Pour ce qui est de la beauté, elle n'y prétend pas, mais on n'est pas non plus à faire peur aux gens. Avec un rien de ruban, la voilà tout à fait jolie. Avec cela, point de fausse honte, elle trotte dès le matin en tablier bleu et bonnet blanc, elle ne se gêne pas pour relever ses cottes en faisant les gros ouvrages. Son garçon est « mis » comme un petit-maître, elle se contente pour elle-même de ressembler à sa servante. Cependant vienne le dimanche, vous aurez peine à ne pas la prendre pour une vraie dame. Même dans l'intimité, parmi tout ce qui l'occupe, à sa cuisine, à son métier, en jupon court ou en sabots, elle a je ne sais quoi de gracieux et d'aimable. Son plus grand négligé a encore sa tenue, sa fierté discrète. Elle est l'âme de la maison. Elle ne s'ennuie jamais et jamais elle n'ennuie. Tout s'accomplit par elle sans qu'elle ait même l'air de penser à des devoirs. Elle veille à tout, suffit à tout. Elle sourit. Elle est charmante.

Et comme elle s'y est reconnue, dans ces exquis tableaux, la

bourgeoise d'alors, « peinte des pieds à la tête et de la robe au cœur! » Elle s'y voyait dans son monde, dans ses petites affaires, dans ses meubles, parmi ses commodes, ses fauteuils, entre ses terrines et ses jarres, dans la gloire de ses bassines éclatantes et de sa flamboyante batterie de cuisine. Elle s'y mirait avec toutes les choses familières, dans son luxe de détails intimes et nécessaires qui donnent à la vie sa couleur, à la représentation de la vie sa vérité. C'est ce qu'observe, dès l'origine, une brochure du temps : « Il ne vient pas là une femme du tiers-état, qui ne croie que c'est une idée de sa figure, qui n'y voie son train domestique, ses manières rondes, sa contenance, ses occupations journalières, sa morale, l'humeur de ses enfants, son ameublement, sa garde-robe. » On ne saurait mieux dire, ni mieux définir, avec la nouveauté de l'œuvre de Chardin, le rapport de ses natures mortes à ses tableaux de genre. Il est le premier, chez nous, qui ait exprimé la vie en fonction de certaines conditions naturelles et sociales, non plus indépendante, idéale, absolue, mais réelle, vivante, solidaire d'une foule de choses dont l'art classique n'avait tenu compte, sujette à mille relations confuses dont la complexité elle-même, analysée avec amour, devient une poésie nouvelle et une source nouvelle d'harmonies.

N'y avait-il pas, pour Chardin, dans le cercle de son expérience, d'autres sujets qu'il n'a pas traités? Ne pouvait-il ajouter quelques scènes à son roman, au lieu de répéter continuellement les mêmes? On connaît quatre ou cinq versions de la *Pourvoyeuse*, il y en a trois au catalogue de l'exposition, deux de la *Ratisseuse*, deux encore des *Aliments de la convalescence*. On peut le regretter, mais c'est le public et non le maître qu'il faut en accuser. Ce grand homme n'était pas ce qui s'appelle aujourd'hui un artiste, il n'en a ni l'ambition, ni les vanités excessives, ni l'ardeur de renouvellement. C'est un artisan qui se tient aux ordres du client. Quand il a créé un modèle, il le reproduit autant de fois qu'on le lui demande. Et le pis, c'est que le public, qui l'avait condamné à cette monotonie, finit par la lui reprocher.

Au surplus, ce qui importait, c'était d'inventer la méthode, d'avoir créé chez nous, à la française, c'est-à-dire avec moins de vulgarités, de ribotes, de tabagies, de chamailleries et de « bambochades », avec la même cordialité jointe à plus de décence, de goût et de tendresse, une nouvelle école « hollandaise ». Peut-être faut-il dire aussi avec une intelligence plus claire et plus profonde des conditions de la vie. Pourquoi cependant cette école n'a-t-elle pas vécu? C'est que Chardin, fort admiré pendant un temps, ne fut peut-être jamais entièrement compris. Ses dis-

ciples directs : de la Porte, Lépicié, n'eurent ni son âme ni son génie. Parmi les petits maîtres de genre, les uns, comme Beaudoin, Moreau, les Saint-Aubin ou Debucourt, se rattachèrent aux peintres galants, ils furent mondains, élégants, spirituels, libertins. Les autres, avec Greuze, donnèrent dans le genre moral et la peinture littéraire : ils cessèrent d'être artistes.

C'est pourquoi il manque à Chardin ce surcroît de gloire et d'importance qui est l'honneur d'un chef d'école. Il ne descend de personne et personne ne descend de lui. Il reste isolé dans son siècle, comme les Le Nain (si inférieurs à lui) dans le leur, ou Millet, son égal, dans le nôtre. C'est un témoin candide, pur, sincère. Pourtant le témoignage de cet honnête homme sur la vie est dénué d'amertume et d'indignation. Et sur ce monde auquel il ressemble si peu, sur ce dix-huitième siècle vicieux, immoral et léger, si quelque chose fait hésiter encore notre jugement et demande grâce pour des vertus ignorées, c'est l'œuvre de ce peintre modeste et admirable, qui travailla toujours et ne s'enrichit pas, qui fut le premier maître de son temps et ne passa jamais que pour un maître subalterne; qui donnait à Lebas un tableau pour une veste et répliquait un jour à un artiste vaniteux ce mot qui est tout son secret : « Qui vous a dit, Monsieur, qu'on peignît avec des couleurs? On se sert de couleurs, on peint avec son sentiment. » Et pour conclure par une autre de ses paroles, sur un peintre dont on vantait la hauteur de caractère : « Je ne l'ai jamais vu haut, dit Chardin, je ne l'ai vu qu'insolent. » Nul ne fut plus humble que Chardin, mais nul aussi ne fut plus haut. On s'en doutait déjà. Cette Exposition nous en donne quelques raisons nouvelles. Rien qu'en nous y hâtant, nous aurons eu le plaisir de contribuer à de bonnes œuvres. Et nous aurons par-dessus le marché la récompense d'aller au Louvre revoir les deux chefs-d'œuvre qu'on vient de nous acquérir. Voilà les vrais honneurs à rendre à un artiste. Pourquoi lui en destiner d'autres, et lui préparer maintenant la gloire banale du bronze? Pourquoi décerner à ce bonhomme l'immortalité du carrefour, et faire d'un si beau peintre une laide statue? L'Exposition de la rue de Sèze laissera un long souvenir. Qu'on ne nous le fasse pas maudire. Pas de monument à Chardin!

Louis Gillet.

REVUE DES SCIENCES

Depuis un mois, on n'entend plus parler que de la photographie des couleurs. C'est qu'en effet le problème si cherché de la photographie des couleurs vient d'être résolu sous une forme spéciale par MM. Lumière, de Lyon et cette fois de façon que le premier amateur venu puisse enfin obtenir une image avec les couleurs des objets polychromes. L'amateur voulait être mis en possession d'une plaque qu'il trouverait couramment dans le commerce et qui lui permettrait en opérant à peu près comme il sait le faire depuis longtemps de reproduire non pas seulement une image noire, mais la représentation fidèle, d'un portrait, d'un intérieur, d'un paysage, avec toutes leurs teintes naturelles. MM. Lumière ont trouvé cette solution après des années de recherches en inventant leurs plaques « autochromes », plaques de manipulation assez facile sur lesquelles on voit apparaître les teintes les plus vives et les plus éclatantes. C'est une petite merveille de coloris et c'est presqu'avec de l'admiration que l'on voit en développant sa plaque apparaître peu à peu de charmants tableaux comme peints par la palette de la nature. La photographie des couleurs va enfin pénétrer dans la pratique.

Les premiers essais datent de loin. Daguerre aborda le problème sans succès. Ce n'est qu'en 1848 que Edmond Becquerel obtint pour la première fois sur une plaque revêtue d'une mince couche de chlorure d'argent, la reproduction des couleurs; mais les couleurs disparaissaient en quelques heures. Niepce de Saint-Victor reprit la méthode de Becquerel de 1851 à 1862. Ses photographies en couleurs étaient très belles, mais s'altéraient aussi assez vite. Il faut attendre l'année 1892 pour voir M. Lippmann, de l'Institut, indiquer une méthode extrêmement ingénieuse qui permettait non seulement de photographier un objet avec toutes ses teintes, mais de conserver indéfiniment les épreuves obtenues. La découverte fit grand bruit dans toute l'Europe. Ces images colorées, surtout quand elles sont projetées sur un écran, sont vraiment admirables. J'ai décrit en son temps le beau procédé de M. Lippmann. Plus de quinze ans se sont écoulés depuis et la méthode interférentielle, malgré quelques perfectionnements, n'a guère franchi la porte du laboratoire. Elle offre, en effet, quelques inconvénients. Les images sont miroitantes comme les daguéréotypes et les teintes changent avec l'incidence sous laquelle on regarde l'épreuve. Il faut des poses assez longues et enfin certaine habileté professionnelle est nécessaire pour réussir les clichés.

Entre les essais de Becquerel et les expériences de M. Lippmann, vers 1869, MM. Ch. Cros et Ducos de Hauron imaginèrent en même temps, mais séparément, une méthode tout autre, fondée sur ce fait qu'un mélange de trois couleurs convenablement choisies, dites couleurs fondamentales, peut reproduire tous les objets polychromes de la nature. Ces couleurs sont le bleu, le jaune et le rouge. Ici, il n'y a plus obtention directe des teintes par le rayon lumineux, mais reproduction indirecte. Il y a, qu'on me permette le mot, il y a « truquage ». C'est la main de l'homme qui peint trois images distinctes du même objet en couleurs fondamentales; on les superpose et l'image résultante vue par transparence donne toutes les teintes de l'objet. C'est beaucoup moins joli comme méthode que le procédé Lippmann, mais c'est plus facile à appliquer. Le procédé est connu sous le nom de « procédé trichrome ».

Ainsi l'idée première est simple, on fait un premier cliché de l'objet reproduisant ce qui est bleu, un second ne reproduisant que ce qui est jaune, un troisième ce qui est rouge. Ces trois images fournissent naturellement des traits très différents, dessin correspondant au bleu, dessin correspondant au jaune, etc.

Superposées, ces trois images reproduiront en noir le dessin

entier de l'objet. Il n'y a plus, pour avoir l'image en couleurs, qu'à colorer dans un bain de teinture rouge, de teinture jaune et de teinture bleue les clichés qui correspondent respectivement aux radiations composantes. L'épreuve vue par transparence donne toutes les teintes de l'objet.

L'opération exige des plaques spéciales dont la sensibilité a été exaltée non pas pour le monochrome à reproduire, mais pour la couleur complémentaire de celui-ci. En outre, il est indispensable d'interposer sur le trajet des rayons impressionnant chaque plaque un écran coloré ne laissant passer que les radiations pour lesquelles cette plaque est sensibilisée. Ainsi les négatifs du jaune, du rouge, du bleu seront obtenus derrière des écrans respectivement colorés en violet, bleu et orange. Tout cela est assez compliqué, comme on s'en aperçoit, et nous n'entrerons pas dans les détails. On a encore perfectionné peu à peu dans cette direction. Mais le procédé est resté généralement inabordable pour les amateurs. On l'utilise cependant beaucoup depuis une dizaine d'années en typographie pour faire des publications avec chromo-photographie. C'est ainsi que l'on obtient notamment les jolis chromos qui ornent nos gares de chemins de fer parisiens.

La conception de MM. Lumière, tout en utilisant la méthode trichrome, est bien différente. Cette fois, elle conduit à des résultats pratiques, à ceux, tout au moins, que désiraient depuis si longtemps les amateurs de photographie. Mais que d'essais et de modifications successives il a fallu avant d'atteindre le but. Aujourd'hui seulement, — pas hier, — MM. Lumière ont fini par obtenir des plaques maniables par le premier venu et qui donnent les couleurs et les fixent. Les manipulations ultérieures à l'impression, développement, fixage sont très voisines de celles que nous faisons tous les jours pour les plaques ordinaires.

Voici, du reste, en gros, comment se préparent les plaques autochromes. On sépare d'abord dans la fécule de pomme de pomme de terre avec des appareils, inventés dans ce but, les grains ayant de *15 à 20 millimètres de millimètres* de diamètre. Ces grains sont divisés en trois lots, qui sont colorés respectivement en rouge orangé, vert et violet, au moyen de matières colorentes spéciales. Ces poudres colorées sont mélangées après dissécation complète en proportions telles, que le mélange apparaisse à très peu près blanc. La poudre est étalée au blaireau sur une lame de verre, recouverte d'un enduit poisseux. On parvient à préparer ainsi une couche de grains se touchant tous, sans aucune superposition. Il y a quelques mois encore, les grains étant sphériques, laissaient entre eux un intervalle nuisible que

l'on bouchait avec une poudre noire; on est parvenu, avec des machines récemment brevetées, à éviter cet inconvénient en écrasant les grains et à les rendre continus.

On a ainsi constitué un écran unique, trichrome, dans lequel chaque millimètre carré de surface représente huit ou neuf mille petits écrans élémentaires oranges, verts et violets. La surface ainsi préparée est isolée par un vernis.

On se sert de ces plaques comme des plaques ordinaires; seulement, il faut prendre la précaution de retourner la plaque dans le châssis, de façon que la lumière, venant de l'objectif, traverse les particules colorées avant d'atteindre la couche sensible. Nous renverrons, pour le détail opératoire, au formulaire publié par MM. Lumière[1]. On voit, en somme, que la plaque autochrome unique remplace les trois plaques généralement employées jusqu'ici. Les grains colorés jouent le même rôle d'absorption que dans les trois négatifs colorés d'autrefois. Et, après traitement, ce sont les teintes mêmes constituant chaque plaque qui, mélangées et vues par transparence donnent l'impression des couleurs de l'objet. On peut traiter une plaque en vingt minutes environ. La pose, selon le temps, varie de une à deux secondes jusqu'à trente secondes par temps de pose sombre. Rien n'est intéressant comme de voir apparaître les couleurs pendant le développement. Nous avons essayé les nouvelles plaques en photographiant un gros bouquet de roses. Les teintes ont été admirablement rendues dans toute leur fraîcheur et leur éclat.

Il faut bien remarquer que l'on n'obtient ainsi qu'une épreuve unique. On ne peut reproduire de nouvelles épreuves par tirage au châssis comme dans la photographie ordinaire. En attendant que ce second problème soit résolu, et il le sera sans doute, on doit se trouver déjà très satisfait de réussir une seule épreuve, qui semblera avoir d'autant plus de valeur qu'elle sera unique. Cette invention extrêmement jolie marque en tout cas une date mémorable en photographie, puisqu'il est désormais pratiquement possible de reproduire tous les objets avec leurs teintes naturelles.

Il y a quelques mois à peine, nous étions en droit d'affirmer que, seule dans le monde, la France possédait des ballons dirigeables. C'est en vain que l'on avait cherché jusqu'ici à réaliser des dirigeables plus ou moins analogues au *Lebaudy* ou à la *Patrie*, etc. On connaît toutes les vaines tentatives faites en Allemagne, en Italie, etc., pour résoudre aussi le problème.

[1] *Agenda Lumière*. 1907 Gauthier-Villars.

Aujourd'hui, ce qui devait arriver d'ailleurs un jour ou l'autre, il semble que l'on touche au but ou à peu près. On a raconté ici même les aventures et les insuccès du ballon allemand, du comte de Zeppelin. Un nouveau type fut créé à la fin de l'année dernière, vrai navire de 128 mètres de longueur, de 11^{m},70 de diamètre et de 11 430 mètres cubes de capacité. Ce ballon est constitué par une carcasse rigide en aluminium, divisée en seize compartiments, dont chacun d'eux renferme un ballon ordinaire gonflé à l'hydrogène. La stabilité est assurée maintenant comme dans nos aéronats français par des nageoires caudales formant aéroplanes, de positions et dimensions déterminées par le professeur Hergesell, de Strasbourg.

La rigidité de la carcasse permet de supprimer le système français du petit ballon équilibreur intérieur et du ventilateur, ayant pour but de maintenir la forme invariable. Ce ballon est actionné par deux moteurs Daimler, de 85 chevaux, actionnant directement des hélices tournant à 820 tours par minute. Il y a deux nacelles, l'une vers l'avant, l'autre vers l'arrière. La première enlève quatre hommes et la seconde cinq. L'aéronat peut encore comporter 2500 kilogs de lest. Or le nouveau *Zeppelin*, si nos renseignements sont exacts, aurait, contrairement à ce que l'on a dit, fait des essais très satisfaisants. Un rapport de M. Hergesell est très affirmatif à cet égard[1]. Nous en résumerons les conclusions.

Le navire aérien est parfaitement stable aux grandes vitesses; il ne présente plus aujourd'hui d'oscillations dangereuses. L'ascension s'opère régulièremant et jusqu'à des altitudes assez élevées. On a pu relever des vitesses de 14 à 15 mètres par seconde supérieures à celles que nous obtenons en France; les plus grandes du reste que l'on ait encore réalisées avec des ballons actionnés mécaniquement. Cette vitesse qui correspond à 27 milles marins est supérieure aux vitesses les plus élevées des grands navires de guerre.

Le navire *Zeppelin* se dirige avec la plus grande aisance et avec une extrême sûreté; il tourne dans des courbes de petit rayon. Il a fait déjà, dans une longue excursion, un parcours total de 150 kilomètres en 2 h. 17 m., en se maintenant à une altitude de 450 mètres au-dessus du lac de Constance, soit à 850 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il navigue aussi seulement à 120 mètres. On ne dépense que 180 kilogs de lest y compris le poids de benzine brûlée représentant 0,23 kilog. par cheval-heure.

[1] *Illustrate Aeronautische Mitteilungen.*

L'abondance du lest et le fonctionnement irréprochable des moteurs auraient permis de prolonger considérablement le parcours si l'on n'eut pas jugé prudent de descendre en temps utile pour ramener le ballon avant la nuit.

Les expériences ont été poursuivies sur le lac de Constance comme pour les anciens types. Le ballon est remisé dans un hangar flottant fixe, fixité qui gêne les manœuvres quand le vent est défavorable. On s'occupe en ce moment de construire un hangar flottant s'orientant de lui-même dans la direction du vent.

Il semble donc bien résulter de ce qui précède que le succès a fini par couronner les patients efforts du comte de Zeppelin. L'Allemagne aurait aussi un premier dirigeable et un dirigeable qui dépasse en puissance et en dimensions tous les dirigeables existant actuellement; et de vitesse supérieure à 14 mètres lui permettrait non seulement de poursuivre les dirigeables militaires que nous possédons, mais encore de tenir l'air par temps de bonne brise et alors que les autres aéronats ne pourraient résister au vent.

Il restera à savoir si ces grandes masses en aluminium seront aussi maniables qu'on nous le dit en pratique courante. M. Zeppelin a adopté un ballon métallique surtout pour cette raison, qui n'est peut-être pas fondée, qu'un ballon en tissu souple ne saurait résister à la pression de l'air aux très grandes vitesses : on évite aussi le ballonnet. Mais la construction est singulièrement compliquée, la mobilité, au départ et à l'arrivée, devient très faible. Comment transporter de pareils engins? C'est déjà compliqué avec un ballon en étoffe. On a été obligé jusqu'ici de le faire évoluer au-dessus d'une grande surface d'eau. Mais comment opérer les manœuvres dans une situation non choisie et quelconque? Et si une ou plusieurs cloisons de l'appareil crevaient ou étaient percées, comment le système conserverait-il son équilibre? Toutes interrogations qu'il est permis de faire et qui appellent la critique. Puis, enfin, qu'arrivera-t-il à cette masse métallique surprise en l'air par un orage, au milieu des éclairs et des coups de foudre?

On se souvient de l'accident mortel survenu pendant une revue à un ballon militaire italien le 2 juin dernier. Un orage éclata brusquement. Le ballon fut foudroyé et l'infortuné capitaine qui le montait précipité à terre de près de 1000 mètres de hauteur. Il mourut sans avoir repris connaissance. Un ballon comme le *Zeppelin*, d'une surface immense, pourra constituer un condensateur puissant et subir des décharges électriques dangereuses. Ce n'est sans doute qu'une hypothèse, mais elle vaut la peine

d'être examinée, dans l'intérêt des aéronautes et de l'appareil lui-même.

Quoi qu'il en soit, il nous a paru bon d'appeler en France l'attention sur ce ballon rival, dont la valeur militaire paraît être ignorée où à peu près de nos constructeurs. Il y a encore en Allemagne le ballon Parsaval, en étoffe celui-là, qui n'en est encore qu'à ses essais, et en Italie le ballon en étoffe l'*Italia* qui attend le beau temps pour prendre son essor. D'ici quelques années, chaque nation aura pris possession de l'atmosphère. Ne nous endormons pas dans nos premiers triomphes et faisons en sorte que la France reste bien le pays des ballons.

L'automobilisme est-il ou non favorable à la santé? Je ne parle pas, bien entendu, des pauvres piétons qui croisent de trop près les automobiles et qui reçoivent en pleins poumons des nuages de poussière. La peur de l'automobile est fondée et les émotions violentes n'ont jamais fait de bien aux gens nerveux et aux cardiaques. La poussière de matières organiques et minérales à travers les voies respiratoires est extrêmement nuisible. Les nouvelles voitures créent certainement un certain danger pour l'hygiène publique. La question est jugée sous ce rapport. Mais je veux parler des effets de l'automobilisme sur les chauffeurs et sur les personnes qui ont adopté le nouveau mode de locomotion. Ce qui est mauvais pour les uns, pour ceux qui vont à pied ou en voiture peut être bon pour les autres, pour ceux qui utilisent les automobiles. Et en effet, en général, l'automobile exerce une influence heureuse sur les bien portants et surtout chez les débiles et les anémiques.

On pouvait se le demander, car les effets semblent complexes. D'après mes propres expériences, qui remontent à trois ans, l'automobilisme est un puissant stimulant de la nutrition générale et du système nerveux, par suite du flux d'air que l'on respire et par suite des vibrations de la voiture. Il y a quelques mois [1], M. le docteur Legendre communiquait à la Société de thérapeutique une étude dont les conclusions étaient aussi favorables à l'automobilisme. Nous les résumons brièvement. Sur la peau saine, l'intensité du courant d'air produit, par suite du spasme des capillaires et des artérioles, une sensation généralement agréable de fraîcheur suivie d'une réaction de chaleur quand la voiture s'arrête. L'influence du courant d'air dans les voies aériennes est sans inconvénient sur les muqueuses saines; il est

[1] 30 octobre 1906.

nécessaire de respirer par les fosses nasales. Les tuberculeux en évolution scléreuse se trouvent en général très bien de l'usage modéré de l'auto, à la condition d'être protégés par une glace d'avant et de choisir des temps convenables. L'auto convient bien aux anémiques et chlorotiques.

Parmi les cardiaques, seuls ceux qui sont porteurs de lésions compensées devront être autorisés à monter en auto. Un cardiaque ne doit jamais conduire lui-même, à cause de la fatigue physique et de la tension nerveuse que nécessite la direction. Les anévrismes, et tout particulièrement ceux de l'aorte, constituent une contre-indication absolue. Les variqueux et les hémorroïdaires se trouvent mal de l'auto. Les constipés chroniques tirent certains avantages de l'auto. Les goutteux et les arthritiques en tirent grand profit. En général, il en est de même de ceux qui ont besoin d'oubli et de repos d'esprit.

Il est évident, d'ailleurs, que les promenades au grand air des champs exercent leur action sur tous ceux qui, par beau temps, reçoivent pendant des heures un afflux d'air actif. Les promeneurs en automobile laissent généralement la poussière derrière eux et la distribue abondamment à leur prochain.

Tout dernièrement, M. A. Mouneyrat a recherché de son côté l'influence des rapides déplacements que provoque l'automobile sur la nutrition générale chez les normaux, les anémiques et les neurasthéniques. Ayant eu, dit-il, l'occasion à plusieurs reprises de faire des voyages de huit à dix jours en auto, à une allure moyenne de 40 kilomètres à l'heure, avec un parcours journalier de 100 à 200 kilomètres, au printemps et en été, j'en ai profité pour étudier l'influence de ces voyages sur l'organisme [1]. M. A. Mouneyrat a porté son attention sur les globules sanguins. Il a fait la numération des globules avant et après le voyage et dosé l'hémoglobine. Le nombre des globules rouges a été exprimé par millimètre cube de sang : Reproduisons quelques résultats.

Premier sujet normal. Jour du départ : 5 200 000 globules rouges. Après le huitième jour, 6 900 000. Le dixième jour, on notait une légère diminution : 6 300 000. L'hémoglobine au départ, 98 pour 100; le huitième jour, 102 pour 100. Le dixième jour, 101 pour 100.

Autre sujet anémique. Avant le voyage, 4 530 000 globules. Après le huitième jour, 5 300 000 globules. Le dixième jour, encore augmentation 5 675 000. Hémoglobine au départ, 87 pour 100; le dixième jour, 99 pour 100.

[1] Compte rendu, Académie des sciences, 3 juin.

Sujet anémique. Avant le départ, 4 300 000. Le huitième jour, 5 600 000. Le dixième jour, 5 800 000. Hémoglobine, 89 pour 100; 98 pour 100 et 100 pour 100.

Il est donc manifeste que sous l'influence de la ventilation que produit l'auto, le nombre des globules rouges et le taux de l'hémoglobine s'accroissent dans de larges proportions chez les normaux comme chez les anémiques. Aussi, peut-on avancer que chez ces derniers malades l'auto constitue, à vitesse modérée, un traitement de choix.

Nous ferons remarquer, ce qui est, en effet, à noter, c'est que le résultat est absolument celui que l'on obtient quand on séjourne sur les hauts plateaux. A la montagne, vers 1200 à 1800 mètres, le nombre des globules rouges augmente très notablement pour atteindre un maximum qui diminue malheureusement au point de disparaître quand on redescend aux bas niveaux.

L'examen des rapports urinaires indique également une suractivité de tous les phénomènes de nutrition, suractivité qui coïncide avec une exagération de l'appétit des sujets. Même chose aussi à la montagne. M. Mouneyrat a constaté aussi une action très remarquable exercée par l'auto sur le sommeil. Chez les normaux, le sommeil devient plus profond, plus prolongé. Chez les neurasthéniques, qui ne dorment pas ou très peu, les insomnies cessent très vite et le sommeil ne tarde pas à revenir normal.

En définitive, toutes les observations faites jusqu'ici sont en faveur de l'automobilisme. On peut même avancer que l'automobile peut servir, dans certains cas, d'agent thérapeutique puissant, bien entendu, quand il est manié prudemment, avec méthode et par des temps convenables. Nous pouvons donc conclure que, sauf contre-indications spéciales, l'automobile sur les grandes routes ne peut que faire du bien à ceux qui s'en servent. Un voyage en auto, c'est une cure d'air.

On sait combien les médecins éprouvent de difficultés à établir le diagnostic précis des affections tuberculeuses ou à affirmer la guérison définitive d'anciennes lésions tuberculeuses. Peut-être vont-ils être mis en possession d'une méthode de diagnostic simple et rapide pour s'éclairer dans les cas douteux. M. Calmette, directeur de l'Institut Pasteur de Lille, vient d'imaginer un procédé de pronostic qui paraît remplir les conditions exigées. On remarquera en passant l'influence des découvertes les unes sur les autres. On ne songeait guère à la méthode, il y a quelques mois, et brusquement trois expérimentateurs, s'inspirant les uns

des autres, en ont tiré parti chacun de leur côté, dans un but déterminé.

Von Pirket signalait récemment que lorsqu'on introduit une petite quantité de tuberculine dans une légère scarification faite sur la peau d'un sujet tuberculeux, après quarante-huit heures, la petite plaie devient le siège d'une rougeur eczémateuse et l'on voit apparaître sur celle-ci une sorte de papule qui ressemble à la fausse vaccine. Cette papule disparaît en une semaine. Les sujets sains ne paraissent pas présenter cette réaction caractéristique à la tuberculine.

Aussitôt M. Vallée d'Alfort, applique le procédé de Pirket au diagnostic de la tuberculose chez les bovidés sous le nom de « cuti-réaction ». Et il réussit très bien. D'autre part, M. Wolf, de Berlin, eut l'idée de faire le même diagnostic sur les bovidés en déposant un peu de tuberculine sur la muqueuse oculaire qui absorbe si facilement certaines toxines telles que la toxine diphtérique, les venins, etc. Par effet réflexe, M. Calmette pensa à remonter des bovidés à l'homme et il vient d'entreprendre sur vingt-cinq sujets des expériences intéressantes dans les hôpitaux de Lille. On instille dans un seul œil du sujet une goutte à 1 pour 100 d'une solution de tuberculine sèche précipitée par l'alcool à 90° dans l'eau distillé stérilisé. Quelques heures après l'instillation, tous les tuberculeux présentent une congestion très apparente de la conjonctive palpébrale qui prend une teinte rouge vif et devient le siège d'un œdème plus ou moins intense. Les sujets n'accusent aucune douleur. Au bout de 18 à 24 heures les phénomènes de congestion s'atténuent et disparaissent : chez les sujets sains, l'instillation de la tuberculine reste inoffensive et à peine marquée d'une petite rougeur.

Cette action spéciale de la tuberculine sur la muqueuse d'un tuberculeux a été notée chez les malades de Lille avec régularité. M. Calmette qui nomme le phénomène « ophtalmo-réaction à la tuberculine », le considère comme d'une grande sensibilité. Il est plus rapide que la cuti-réaction, puisque celle-ci ne se manifeste qu'après 48 heures. Il mérite donc d'être étudié par les cliniciens. Il semble bien, d'après ce qui précède que les médecins posséderont désormais un moyen commode de poser un diagnostic certain sur toute affection tuberculeuse qui pourrait passer inaperçue aujourd'hui. Ce serait un grand progrès.

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

M. Clémenceau garde le pouvoir, avec la confiance, apparente ou réelle, de la Chambre. Le 28 juin, comme le 21, il a, presque facilement, triomphé de ses interpellateurs. Deux fois, l'intérêt du gouvernement l'a emporté sur l'intérêt du pays. Entre la nécessité de sauvegarder la France, livrée à une anarchie simultanément militaire et civile, et la nécessité de conserver le ministère, avec tous les bénéfices et tous les honneurs qu'il distribue, la majorité de M. Clémenceau n'a pas hésité. Au surplus, le véritable débat, celui qui préoccupait seul l'opinion publique, ne s'est pas produit. La crise économique du Midi était devenue, le 21 juin, une crise politique; mais la crise politique, à son tour, était devenue, le 28, une crise nationale. Par-dessus la question de savoir si l'armée était coupable des « tueries de Narbonne », si M. Clémenceau était responsable de la révolte du Midi, il y avait la question de savoir si l'armée est menacée de périr, par l'indiscipline à laquelle elle est en proie, et si M. Clémenceau est apte à sauver la France, en sauvant l'armée. Cette question, on ne l'a pas posée, bien qu'elle fût, non seulement la plus troublante de toutes, mais la plus urgente. M. Clémenceau a plaidé sa cause contre les députés du Midi, contre M. Millerand, contre M. Jaurès. La cause de la France n'a pas été plaidée contre lui. Les « comptes sévères » que M. Clémenceau devait à la patrie, on ne les lui a pas demandés, quoique l'heure en eût sonné. Avec une patience plus que parlementaire, on les a ajournés, comme si le règne de M. Clémenceau, en se prolongeant, devait et pouvait être meilleur.

M. Clémenceau a, certes, défendu justement l'armée contre les diatribes aussi déclamatoires que virulentes des députés du Midi; mais il ne s'est pas justifié lui-même. Sa responsabilité demeure. Avec un optimisme tour à tour frivole et dédaigneux, il n'a voulu ni voir l'importance de la crise, ni prévoir la gravité du conflit. Il a

enhardi même ces manifestations qui annonçaient, par des menaces si libres, si hautes, des intentions funestes à la paix publique. Il a toléré ces attroupements immenses qui se transportaient, comme des masses irrésistibles, de ville en ville et de département en département. Il a laissé, sur leur passage, pavoiser les préfectures et les sous-préfectures; il leur a ménagé, sur les chemins de fer, des voyages à prix réduit; il a permis que le budget communal subventionnât leurs déplacements; il leur a prêté l'hospitalité des écoles. Quand, après la manifestation de Montpellier, commencent la grève de l'impôt et la désertion des municipalités, il se contente d'adresser aux maires sa fameuse homélie. Puis, brusquement, il ordonne d'arrêter, à Narbonne, à Argelliers, ceux qui, tout en parlant le plus, modéraient encore le mieux les populations. Et, en ce moment même, à la tribune de la Chambre, il exaspère les viticulteurs, lorsqu'il nie obstinément l'impunité dont la fraude avait joui; ou bien il se moque d'eux, quand il impute puérilement à un groupe d'émissaires royalistes le soulèvement du Midi. Toutes ces fautes, toutes ces erreurs de M. Clémenceau, la Chambre l'en a absous. Pourquoi? Parce que la majorité a tremblé de perdre son fermage ministériel? Parce que l'ambition de M. Millerand a inquiété la convoitise de M. Combes? Parce que M. Jaurès a débité contre M. Clémenceau une philippique savamment composée pour lui rallier ceux des radicaux que le « socialisme unifié » alarme encore? Parce que nombre de progressistes ont jugé qu'il n'y avait aucun intérêt, pour la République, à perpétuer, sous certains noms d'autres ministres, les mêmes pratiques de gouvernement, et, pour la France, à remplacer le général Picquart par M. Berteaux? Sans doute, ces diverses raisons ont agi sur les esprits de ceux qui ont affirmé leur confiance en M. Clémenceau ou de ceux qui se sont abstenus de voter. Il y a eu toutefois, chez quelques-uns, un scrupule si spécieux que, peut-être, étonnera-t-il, un jour, les historiens de ce temps : c'est qu'on ne pouvait pas « renverser un ministère en présence de l'émeute ». M. Clémenceau ne professait pas cette doctrine, quand, en 1870, il aidait à « renverser » l'Empire, devant l'invasion! Non, M. Clémenceau, coupable comme il l'est d'avoir, autant ou plus que ses devanciers, mésusé du pouvoir, avili la loi, offensé l'honnêteté publique, n'aurait pas dû obtenir la confiance de la Chambre. Non, le démagogue qui, après le « massacre de Fourmies », se lamentait d'avoir « vu couler le sang des guerres civiles » et qui demandait au gouvernement d'alors « pitié pour la République, pitié pour la France », ne méritait pas les applaudissements de la

Chambre, quand il légitimait le « massacre de Narbonne ». Mais il est indubitable que, M. Clémenceau fût-il plus indigne encore de gouverner notre pays, il y a une impossibilité qui domine la situation : c'est que le Midi prolonge sa révolte sans provoquer une nouvelle intervention de l'Etat et sans risquer de nouveaux malheurs.

Le calme, comme c'est l'habitude après l'effusion du sang, règne actuellement dans le Midi. On ne se bat plus; mais les troupes occupent toute la région. C'est, matériellement, une interruption des hostilités; moralement, ce n'est pas même un armistice. M. Clémenceau n'a rien pacifié. Il a emprisonné les meneurs principaux de l'agitation et il a eu, pendant vingt-quatre heures, l'illusion que, M. Ferroul s'étant livré et M. Marcellin Albert s'étant enfui, la soumission allait s'opérer. Il s'est trompé. Un second comité d'Argelliers s'est constitué, qui s'est attribué la dictature du premier. M. Marcellin Albert a lui-même déçu l'espérance qu'inopinément, d'aventure, M. Clémenceau avait mise en lui, lors du colloque théâtral qu'ils avaient eu ensemble, le jour où le chef de la révolution viticole, après avoir dépisté la police, avait abordé, sa valise à la main, le président du Conseil, dans son cabinet. M. Clémenceau avait confié à cet homme simple, subjugué par son art oratoire, une ambassade, pour la pacification du Midi, et il lui avait délivré un viatique, un billet de cent francs, pour ses frais de retour. M. Marcellin Albert, tribun attitré de la foule, avait fini par s'en croire le maître. Elle ne l'avait idolâtré, pourtant, que parce que lui-même lui obéissait. Populaire, tant qu'il l'avait excitée à la révolte, sa popularité l'abandonne, dès qu'il lui prêche la paix, ou romaine, ou punique, de M. Clémenceau. Le Comité d'Argelliers cesse d'écouter le « Rédempteur », sous son aspect de pacificateur, et M. Marcellin Albert, après avoir renvoyé à M. Clémenceau son argent, entre dans sa prison, en ce même Montpellier où, le 9 juin, tout un peuple délirant l'acclamait par six cent mille voix. Les députés dont l'omnipotence corruptrice a d'abord démoralisé les populations du Midi et les a scandalisées ensuite, ont été moins heureux encore que M. Marcellin Albert, quand, ne se souvenant plus que, durant la crise et la lutte, ils étaient restés muets, inertes, ils sont revenus au pays, pour pérorer sur la détresse de la viticulture, sur les « fusillades » de Narbonne, etc... On avait désavoué M. Marcellin Albert avec quelque respect, en silence. Eux, les parlementaires égoïstes, les mandataires infidèles, on les a sifflés, hués et sommés de démissionner. Les viticulteurs leur pardonneront d'autant moins que la loi de M. Caillaux, votée par

la Chambre et ratifiée, en une seule séance, par le Sénat, n'a pas changé les revendications du Midi. Convaincus que la providence du gouvernement leur devait une solution radicale et immédiate de la crise, ils déclarent « insuffisante » cette loi qui améliore, sinon leur situation présente, du moins les conditions prochaines de leurs affaires. Ils en réclament déjà la revision. C'est leur droit. Mais, ce que ni ce gouvernement, ni aucun autre ne saurait leur concéder, c'est qu'ils puissent résoudre par une insurrection une question économique; c'est qu'ils puissent, sous l'apparence d'une confédération viticole, former un Etat dans l'Etat, en dehors de la vie générale dont vit la France; c'est qu'ils puissent organiser, pour un temps indéfini, la grève fiscale et la grève municipale, dans quatre départements. A ces prétentions, les « Comités fédérés de la défense viticole » ont ajouté deux sommations : les « soldats » du 17ᵉ seront amnistiés; les « prévenus » de Montpellier seront libérés. M. Clémenceau résiste, sans agir pourtant. Le conflit continue. Combien de temps une telle anarchie pourra-t-elle rester stagnante?

La mutinerie d'Agde a été pour le gouvernement une désillusion terrible, pour le pays un sinistre avertissement. Que les mutins aient cédé aux conseils du Comité de défense viticole ou aux exhortations du général Lacroisade, ou aux pathétiques remontrances du général Bailloud, il est avéré qu'ils n'ont voulu « rentrer dans le devoir » qu'après la promesse qu'aucune poursuite individuelle ne serait exercée contre eux. Cependant, il y a, parmi eux, des soldats qui ne sont pas seulement coupables de mutinerie : il y a ceux qui ont pris d'assaut une poudrière, défendue contre eux par leurs officiers, et qui l'ont pillée, en emportant des milliers de cartouches. On leur a « tenu compte » à tous « de leur soumission », selon le mot même de M. Clémenceau. Par une punition collective, on les a envoyés, au nombre de 550, en Tunisie, à Gafsa. Et, pendant que, de plus en plus, l'autorité des chefs et leur prestige diminuent sous les coups que leur porte l'antimilitarisme des civils ou même des soldats, M. Clémenceau ne se préoccupe, lui, que de diminuer les honneurs militaires prescrits par le décret de messidor an XII : il décide que le préfet aura la préséance, dans toutes les cérémonies publiques; le commandant de corps d'armée ne viendra qu'au quatrième rang. Le général Picquart seconde, dans cette réforme, le rigorisme démocratique de M. Clémenceau : il dépouille les généraux d'un de leurs insignes, leur écharpe. Qu'est-ce que fait, d'ailleurs, M. Picquart, devant les émeutiers de Narbonne? Pour des griefs imprécis, alors que la lutte est chaude encore, il met

en disponibilité le général Turcas et il déplace le général Van den Vaero. Il délègue, là-bas, un de ses favoris, le colonel Gérard, non seulement pour procéder à une enquête contre un colonel plus ancien que lui, mais pour régenter de ses propres ordres quatre généraux. Cependant l'expérience vengeresse va forcer M. Clémenceau et M. Picquart de baisser la tête, à leur tour. Les voici qui devront, plusieurs fois, se démentir eux-mêmes. Le 22 novembre 1898, M. Clémenceau écrivait qu'il ne pouvait voir dans l'armée qu' « une organisation féroce de servitude, basée sur le devoir de chacun, réduit à une soumission de bête passive »; et, maintenant, il confesse, devant la Chambre, que, sans cette « discipline » de l'armée, la France s'anéantirait. M. Clémenceau et le général Picquart avaient été les ennemis acharnés des conseils de guerre; ils proposaient, hier, une loi qui en ébréchait les pouvoirs, pour en émousser les sévérités; et, maintenant, instruits par les événements du Midi, ils demandent l'ajournement du débat. Ils avaient consenti à congédier, le 12 juillet, sans délai, la classe de 1903; et, maintenant que le terrifiant discours du général Langlois émeut le pays autant que le Sénat, ils acceptent du Sénat un texte qui leur laisse la latitude de libérer la classe, « à partir du 12 juillet », en choisissant la date qu'ils jugeront la plus opportune. Le 20 septembre 1905, dans un article de journal, M. Picquart préconisait le recrutement régional comme « le seul qui s'accorde avec le principe de la nation armée »; et, maintenant que la mutinerie du 17e en a montré le vice, il promet au Sénat d'en cesser la pratique. Faudra-t-il de nouvelles preuves que, si M. Clémenceau et le général Picquart ont encore, devant la Chambre, assez de crédit pour conserver leurs portefeuilles, ils n'ont désormais aucun droit à la confiance du pays, et que la France a besoin de caractères plus sûrs, de mains plus fermes, pour sa défense nationale et sociale?

Ce gouvernement ne sait pas plus protéger l'armée que l'honorer. Il abuse d'elle. Elle ne lui paraît bonne, en vérité, qu'à la guerre civile; elle n'est plus, pour lui, qu'une milice policière. Il la livre, ici, aux représailles du dreyfusisme, là, au favoritisme de la franc-maçonnerie. Toutes les lois qui la désorganiseront, il les accepte; toutes les entreprises des partis qui se targuent, comme le parti radical-socialiste dans son dernier programme, de « combattre l'esprit militaire », il les encourage. On peut même dire qu'il aide par sa tolérance les destructeurs les plus furieux de l'armée. L'antimilitarisme enseigné dans les écoles primaires; les journaux de la Confédération du Travail laissés libres d'exciter le soldat à « tirer » sur l'officier, aussi

bien que sur le « bourgeois »; ceux qui crient publiquement : « A bas l'armée! » et « A bas la patrie! » jouissant d'une égale impunité; l'exhibition du drapeau rouge et le chant de l'*Internationale* autorisés par ce même préfet du Midi, qui, l'autre jour, se cachait dans son grenier, pendant le saccage de son hôtel; la propagande antimilitariste s'exerçant jusque dans l'intérieur des casernes; la délation continuant de diviser les régiments et, çà et là, décimant les officiers; les notes occultes faussant les règles de l'avancement : est-ce que, de tout cela, le gouvernement n'est pas responsable? Il a connu, bien avant la mutinerie du 17e de ligne, l'indiscipline qui travaillait l'armée : d'un côté, par les ordres du jour du général Cremer, du général Oudart, du général Servière; de l'autre, par les témoignages du général Brugère, du général Pendezec. Et les faits parlent douloureusement, dans tout le pays. Ce ne sont pas seulement les journalistes de la Confédération du travail, les disciples de M. Gustave Hervé, les amis de M. Jaurès, qui appellent le drapeau une « loque »; ce sont des gradés, comme à Douai. Ce ne sont pas seulement les antimilitaristes du dehors qui hurlent l'*Internationale*, ce sont ceux de l'armée elle-même : devant un général, sur un quai d'embarquement, comme à Brest; sur le seuil de la caserne, comme à Dunkerque, ou dans la caserne même, comme au Puy; dans les rues, comme à Guéret; dans les trains, dans les gares, comme à Chantilly et à Creil. Ce ne sont pas seulement les civils qui lapident des soldats, comme à Vannes; qui assomment des « galonnés », comme à Fougères, à la Rochelle, dans l'île de Ré, ou qui tentent d'assassiner des sentinelles, comme dans les forts de l'Est et dans nos ports de guerre. Les anarchistes de l'armée rivalisent avec eux, comme à Cherbourg, à Saint-Mihiel, à Montpellier. Les soldats vomissent l'injure et même se ruent sur les sous-officiers, sur les officiers. Les conseils de guerre n'osent plus appliquer la loi ou bien ils ne punissent qu'avec une extrême indulgence, souvent en accordant au coupable le sursis. Et les chiffres aussi ont leur éloquence. Les hommes condamnés, pour une infraction au devoir militaire, en 1890, étaient 549; ils ont été 1002, en 1905, et 980, en 1906. Il y avait, en 1898, une moyenne de 158 déserteurs, par mois; la moyenne a été de 223, en 1905, et de 263, en 1906. Ce n'est pas tout, hélas! L'armée s'abâtardit elle-même, dans la peur du délégué qui dénonce, du député qui va se plaindre, du journal qui invective, du ministre qui va frapper. Elle voit les officiers inquiets, qui n'osent plus assurer le respect du règlement. « Pas d'histoires »! leur murmurent les colonels.

Il y a plus encore. L'anarchie militaire courtise l'anarchie civile. Tel colonel invite les officiers à « ne craindre jamais » d'enfreindre ou de dépasser ses ordres, « si leur conscience leur dit que le bien du service y trouvera son compte ». Tel commandant de corps d'armée convie les officiers à des conférences contradictoires où ils discuteront, publiquement, avec lui, des questions militaires. C'est la mutinerie morale décrétée par les chefs eux-mêmes.

La France n'a pas fait, après 1871, pour sa puissance militaire, tout ce qu'a fait la Prusse, pour la sienne, après 1806 et même après 1815. Notre armée n'a ni le sort qu'elle mérite, ni tous les instruments qu'il faudrait à sa destinée. Elle a subi les volontés changeantes et souvent incohérentes de plus de quarante ministres de la guerre. Son institution est instable. On a modifié trois fois sa loi fondamentale, celle du recrutement, et, chaque fois, non pas dans l'intérêt national, mais dans un intérêt parlementaire; et, de ces trois lois, la dernière, mise en vigueur cette année même, n'a pas plus fourni les rengagements espérés que « l'instruction intensive » qu'elle promettait : M. Berteaux avait dit d'elle qu'elle avait été votée dans un esprit de « surenchère électorale » et de « propagande démagogique »; le général Langlois vient d'en déclarer « la faillite ». On laisse abaisser, dans la nation, l'idéal de l'armée, en laissant nier ou bafouer l'idée de la patrie, et on amoindrit l'idée elle-même du sacrifice civique, en diminuant, comme à plaisir, la durée du service militaire et en propageant l'opinion qu'une garde nationale, celle de M. Jaurès, peut remplacer l'armée. Par une défiance démocratique qui semble ne pas savoir si la défaite ne vaudrait pas mieux, politiquement, que la victoire, on n'a pas voulu, depuis trente-six ans, organiser le commandement pour le jour de la guerre : il est, aujourd'hui, partagé entre le président de la République, constitutionnellement, le ministre de la guerre, effectivement, et le généralissime, nominalement. On n'a pas davantage donné aux officiers, pour leurs grades, la loi tutélaire qu'ils attendaient : l'avancement n'est pas seulement plus « lent » qu'il ne faudrait pour la vie de l'armée; il est « incertain » et « souvent injuste », comme le constatait hier un appréciateur peu suspect, naguère un des collaborateurs du général André, M. Humbert, aujourd'hui député radical de la Meuse. Les bureaux du ministre absorbent l'armée et le Parlement absorbe le ministre. Le Conseil supérieur de la guerre n'a de sa fonction que le titre. On le convoque rarement; on ne l'écoute pas; on n'a pas même voulu le consulter sur la loi de deux ans.

Le chef de l'état-major général, si puissant dans l'armée allemande, est impuissant dans l'armée française : on ne lui accorde aucune initiative. De plus en plus, on a réduit les pouvoirs des commandants de corps d'armée; on a comme annulé leur responsabilité; ils ont perdu, dans l'intimidation qui les étreint, le courage même de formuler le moindre avis, d'élever la moindre objection; témoins passifs et muets de la désorganisation qu'on opère, sous leur nom ou par leurs mains. Et, cependant, cette armée sans laquelle la République aurait, plusieurs fois déjà, succombé à l'anarchie, on n'en citerait pas, dans l'histoire des monarchies et des républiques, depuis 1871, une plus loyale et qui fût plus passionnément studieuse de son devoir, plus consciente de sa mission et plus consciencieuse dans son œuvre. Elle a fidèlement représenté la nation tout entière; elle est restée respectueuse de la Constitution, quel que fût le ministère, et elle a servi la France, quel que fût le régime de la République. Elle n'a conspiré avec aucun parti; elle n'a songé à aucun « pronunciamiento » : ce n'est pas elle qui a suscité le général Boulanger; c'est M. Clémenceau et son groupe, dans le complot de la « Nuit historique ». Depuis 1871, elle n'a pensé, elle n'a travaillé qu'au relèvement de son drapeau; et peut-être n'est-il pas, en Europe, d'officiers mieux préparés que les siens à leur tâche suprême, quelle qu'ait été l'ingratitude de leur métier. Sans s'inquiéter de savoir qui régnait aujourd'hui ou qui régnerait demain sur la France, elle se battait, vaillamment ou même héroïquement, au Tonkin, en Chine, au Soudan, au Dahomey, à Madagascar, et, parmi tant d'inventions qui n'ont cessé de renouveler ou de perfectionner son matériel, elle créait cette admirable artillerie qui seule, ce semble, assure, en ce moment, la paix, sur sa frontière béante. N'a-t-elle donc pas mérité la justice de la République autant que la gratitude de la France?

La vraie tragédie, le 21 juin, n'était plus à Narbonne ou à Perpignan, sur les places ensanglantées ou devant les portes incendiées. Elle était au Palais-Bourbon, dans les cris d'effroi et de détresse qu'on y poussait. M. Rouvier avait déjà dit, dans les couloirs du Sénat : « La France se dissout! » C'était maintenant, à la Chambre, M. Clémenceau qui avouait son « angoisse » et qui proclamait cette vérité terrible, comme s'il venait seulement de l'apercevoir et de la sentir : « Si la discipline faiblit dans l'armée, c'en est fait de la France. » Et, le surlendemain, M. Jaurès demandait, dans son journal, une politique « qui puisse sauver la nation des germes de décomposition qui la tra-

vaillent ». Que si, pour corriger ou démentir ces jugements sinistres, il reste, heureusement, à la France quelque ressource et quelque espoir, il n'en est pas moins certain que les hommes qui les prononcent sont, avec leurs partis, avec leurs alliés de la veille, les artisans mêmes des maux qu'ils dénoncent aujourd'hui. On les leur a vainement prédits, depuis dix ans, depuis sept ans surtout. L'alerte de 1905, pendant l'affaire du Maroc, n'a pas suffi à leur rendre le sens de l'intérêt national et à leur inculquer la notion de leur devoir. Les voici pris comme à la gorge par la logique impitoyable des événements. Leurs aveux sont-ils sincères? Se contentent-ils de constater le péril, sans en discerner toutes les causes et sans reconnaître toute leur responsabilité? Vont-ils pourvoir, résolument, à toutes les nécessités de la réparation et de la préservation? Après s'être montrés si peu sagaces ou si peu courageux, seront-ils capables, vraiment, d'une telle œuvre? Nous en doutons. Nous doutons qu'ils comprennent bien la vieille parole aussi française que chrétienne, le « *Sursum corda* », que tel de leurs anciens coopérateurs leur a fait entendre, dans sa désillusion du moment. Est-ce donc un « *Sursum corda* » qu'ils entonneront, pour exhorter la France à croire fermement en son salut, quand, demain, sous le Panthéon, ils célébreront, devant elle, l'immortalité de Zola, l'auteur infâme ou odieux de la *Terre* et de la *Débâcle?*

Après l'accord franco-japonais, notre gouvernement a communiqué au Parlement et à toutes les chancelleries l'accord conclu par la France avec l'Espagne et avec l'Angleterre, séparément, le 16 mai 1907. Le gouvernement espagnol et le gouvernement anglais ont procédé identiquement, pour la publicité de cet accord. Leur triple convention garantit aux trois puissances « le maintien du *statu quo* territorial », dans la Méditerranée et « dans la partie de l'Atlantique qui baigne les côtes de l'Europe et de l'Afrique ». Elle assure, de plus, la liberté de leurs communications avec leurs possessions méditerranéennes. Enfin, elle stipule qu'aucune d'elles ne pourra aliéner ses « droits », au profit d'un tiers. Les trois puissances déclarent non seulement « affermir » ainsi leur « bonne entente », mais « servir la cause de la paix ». Il n'y a là rien qui pût être une surprise pour l'Europe. Ce triple accord consacre seulement, sous une forme solennelle, les accords marocains qui ont lié les intérêts de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne, en 1904, en 1905, et que l'acte d'Algésiras leur a spécialement, ce semble, appris à consolider encore. Personne, en Europe, ne pouvait s'en soffuquer et personne ne l'a voulu. M. Pichon, répondant à une

question aussi opportune que judicieuse de M. Denys Cochin, a, dans un discours pompeux, affirmé que les rapports du gouvernement français avec ceux du monde entier sont satisfaisants et qu'à Berlin, notamment, ils sont « corrects, courtois ». Il faut nous en féliciter, sans trop nous rassurer. Alliée fidèle de la Russie, la France a désormais, autour d'elle, toute une pléiade d'amitiés qui peuvent, selon l'événement, devenir des alliances. Mais, cet avantage, à quoi le doit-elle? A sa situation géographique et à sa puissance militaire et maritime. Qu'elle laisse son armée se désorganiser, sa flotte se démembrer, et elle perd la confiance des peuples qui ont recherché son alliance ou son amitié; elle s'isole. Dans le temps, lointain déjà, où elle commençait à posséder une royauté vraiment nationale et à occuper, en Europe, le premier rang, Suger disait fièrement, un jour, devant certains rivaux de son roi qui menaçaient de le quitter : « Vous pouvez répudier la France, elle n'a jamais manqué d'épouseurs. » Pour parler ainsi de la France, il faut des hommes comme ceux qui l'ont faite : soucieux de donner aux autres peuples le sentiment de sa force, jaloux de travailler toujours à sa grandeur et, pour cela, capables de subordonner toujours, non sa fortune à leur gouvernement, mais leur gouvernement à sa fortune.

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Russie et le Saint-Siège. *Etudes diplomatiques*, IV, par P. Pierling. 1 vol. in-8°. (Plon.)

L'historien s'occupe ici surtout de la grande figure de Pierre-le-Grand, et démêle avec sagacité le fond de l'âme du tsar réformateur. Très courtois, empressé même auprès du Vatican, tant que cette attitude servait sa politique, il fit volte-face dès qu'il en eut la possibilité. Pendant ce temps, en France et en Espagne, des théologiens cherchaient un « modus vivendi » transactionnel, mais le tsar soulevait nombre de problèmes sans en résoudre aucun. M. Pierling expose ces vicissitudes avec l'autorité reconnue de son érudition et l'attrait habituel d'une forme littéraire achevée.

Des faits, des hommes, des idées, par Henri de Noussanne, préface de M. Barrès. 1 vol. in-12. (Plon.)

Le brillant journaliste a réuni, dans ce volume, une série de notes qui sont plus et mieux que du grand reportage. Elles limitent des situations, analysent des tendances, font pressentir des crises et par-dessus tout prouvent une âme de patriote et un sens très aigu des complexités européennes.

Souvenirs d'hier; Rome, Gascogne, par Fernand Laudet. 275 pages in-16. (Perrin.)

Le *Correspondant* a eu la primeur des plus importantes d'entre ces études : il est donc superflu de rappeler à nos lecteurs combien la délicatesse de l'observation psychologique s'y unit heureusement au relief et au coloris de la description matérielle. Dans le reste du volume, signalons au moins un récit *de visu* de la mort de Léon XIII, pénétré de la plus profonde et la plus communicative émotion.

Démocratie politique, démocratie sociale, démocratie chrétienne, par G. de Lamarzelle. Un vol. in-12. (Librairie nationale.)

Nos lecteurs retrouveront dans ce volume l'importante étude publiée ici même, il y a quelques mois, sur ces brûlantes questions, et où M. de Lamarzelle a apporté tout l'élan de ses convictions et la documentation de son expérience politique et sociale.

L'Ecran brisé, par Henry Bordeaux. Un vol. in-12. (Plon.)

La nouvelle semble un genre un peu discrédité, par la faute d'écrivains qui en ont, pour ainsi dire, fabriqué industriellement des centaines et même des milliers. Et pourtant, quel genre charmant! Il convient particulièrement à M. Henry Bordeaux, qui a tout juste les qualités qui manquent le plus aux commerçants de lettres. Il sait composer; il écrit avec art, sans hâte, sans négligence; il a la précision et l'élégance du détail. Aussi, les romans en miniature de ce volume sont-ils excellents au point de vue technique et l'un d'eux, l'*Ecran brisé,* est un vrai drame psychologique, étrangement poignant dans son raccourci voulu.

Madame de Souza et sa famille (*Les Marigny. Les Flahaut. Auguste de Morny*) 1764-1836, par le baron A. de Maricourt, In-8° avec gravures. (Emile Paul.)

Sous une forme attrayante et spirituelle, dans un récit émaillé d'anecdotes inédites, M. de Maricourt, avec l'érudition d'un chartiste, a retracé la vie plus romanesque qu'un roman d'une femme qui, née sous Louis XV, ne mourut que sous Louis-Philippe, après avoir transmis à son petit-fils, Auguste de Morny, les traditions de bel esprit que lui avait inculquées Talleyrand. Plein d'aperçus nouveaux sur la mentalité d'une femme du monde de cette époque, le livre est d'un psychologue aussi bien que d'un historien.

Adolescence, par Elisabeth de la Sauge. 1 vol. in-8°. (Editions de la *Revue des poètes*.)

Il existe une prévention contre les vers de jeunes filles et elle est justifiée, car ils ont trop souvent plus de fadeur que de grâce. Mais ceux de Mlle Elisabeth de la Sauge sont gracieux et ne sont point fades. Ils révèlent une personnalité déjà formée; ils expriment une âme et une intelligence pleinement conscientes; et, sans virtuosité inutile, on y trouve toute l'habileté technique nécessaire pour donner à la pensée et au rêve le vêtement de l'art. Poésie fraîche, cristalline, chatoyante, semblable à une source sous des fleurs!

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS S.-JACQUES.

LA FRANCE, L'AUTRICHE ET L'ITALIE

EN 1870

Les auteurs d'un récent et important ouvrage, *Rome et Napoléon III* [1] ont voulu restituer à l'histoire contemporaine de la France deux chapitres essentiels qui, suivant eux, lui manquaient : l'occupation de Rome en 1849 et son évacuation en 1870; la restauration de Pie IX par le prince-président et son abandon par l'Empereur. Le rapprochement de ces deux dates doit faire comprendre « comment Louis-Napoléon acquit la France en chassant les Italiens de Rome, comment il la perdit en se refusant obstinément à les y laisser rentrer ». Il convient de remarquer, pour être bien compris, que, dans cette phrase un peu faite à la diable, l'article *la* s'applique à la France et l'adverbe *y* s'applique à Rome. La thèse soutenue et développée est donc celle-ci : « Les destinées de la France, au déclin de la seconde République, à la veille de la troisième, ont été étroitement liées à la question du domaine temporel des Papes. Le récit de ces deux épisodes changera en certitude les doutes de ceux qui, à travers les polémiques des partis, avaient entrevu la réalité. Peut-être qu'il provoquera chez d'autres, moins préparés à la vérité, quelque surprise. » Je laisserai de côté dans cet article l'étude approfondie de la première partie relative à l'expédition de Rome, dont l'histoire a été, ici, maintes fois exposée, ne voulant m'attacher qu'à la seconde, la plus importante à mon avis, car elle est encore, à cette heure, l'objet de graves et incessantes controverses.

Est-il vrai que l'occupation de Rome ait rendu impossible tous les projets d'action commune de la France avec l'Autriche et l'Italie? Est-il vrai que l'Empereur, après avoir fait de ces alliances le pivot de sa politique extérieure, ait repoussé les propositions de l'Autriche qui demandait à la France « de lui laisser l'honneur de résoudre la question romaine? » Est-il vrai que, même après

[1] Par MM. E. Bourgeois et E. Clermont (librairie Colin, 1 vol., in-8°, 1907.)

la déclaration de guerre, Napoléon III ait refusé l'aide que lui offrait l'Italie en échange de cette évacuation et affronté seul la guerre contre la Prusse, en se privant ainsi des appuis qui auraient pu lui assurer la victoire? Peut-on enfin soutenir que la question romaine ait été le centre réel, ou simplement le prétexte des négociations de 1869 et de 1870, en vue de la triple alliance de la France, de l'Autriche et de l'Italie? Cette question a-t-elle, par la faute de conseillers néfastes qui subordonnaient les intérêts du pays à leurs préjugés religieux, amené les désastres de 1870 et la perte de l'Alsace-Lorraine, comme l'a déclaré, entre autres, le prince Napoléon? Tels sont les points que je dois examiner avec la plus scrupuleuse attention.

Je reconnais que les auteurs de *Rome et Napoléon III* ont puisé à des sources authentiques, entres autres à celles des Archives de la Guerre et des Affaires étrangères. Ils ont eu le privilège de consulter des dossiers qui ne sont pas généralement, en raison de leur date, ouverts aux chercheurs. Mais, malgré cette documentation très importante, ils n'ont pas tout dit, spécialement pour l'affaire de 1870, comme je l'établirai. La conclusion de cet ouvrage qui ne manque pourtant pas de valeur, est vraiment faite pour causer quelque surprise à ceux qui connaissent le sujet et qui, sans vouloir, eux aussi, faire autre chose qu'œuvre d'histoire et non de polémique, n'ont de passion que pour la recherche et la constatation de la vérité.

*
* *

Il convient d'abord de faire un résumé sommaire de la question romaine de 1849 à 1864, date de la convention célèbre dont le but était d'assurer l'indépendance et la sécurité du Saint-Siège.

Les événements qui amenèrent en 1849 la proclamation de la République à Rome et la déchéance de l'autorité temporelle du Pape, causèrent, en France surtout, une très vive impression. On ne peut nier qu'à cette époque l'opinion publique ne souhaitât la restauration de Pie IX, parce qu'elle croyait que le pouvoir temporel était indispensable à l'exercice du pouvoir spirituel. Elle s'y montrait d'autant plus favorable que l'Autriche, l'Espagne et les Deux-Siciles, se préoccupant des menaces et des violences de Mazzini et de ses partisans, songeaient à une expédition contre la nouvelle République. De son côté, le prince-président qui, dès 1831, avait soutenu la cause des patriotes italiens, voulait rendre aux Romains un gouvernement libéral, pareil à celui de 1846, et enfin empêcher l'Autriche d'usurper à Rome

l'influence française. Réconcilier Pie IX avec ses sujets rebelles était une tâche des plus ardues; cependant l'Assemblée législative souhaitait la répression des menées révolutionnaires et le retour du Pape à Rome, « car la question d'ordre était posée partout ». Louis Bonaparte, qui aurait voulu amener les patriotes italiens à une entente avec le Saint-Siège et rester en bon accord avec les deux partis, céda momentanément aux désirs des catholiques, parce que les événements l'exigeaient et parce que ses ambitions présentes et futures y trouvaient leur compte. Les troupes françaises, entrées à Rome le 3 juillet 1849, y devaient demeurer, après une interruption de deux ans, jusqu'au 6 août 1870.

Pendant cette longue période, le Président, devenu Empereur, flottera d'une politique à l'autre. Il entreprendra de satisfaire les desseins des nationalistes italiens, en même temps qu'il cherchera à ménager le Saint-Père et les catholiques français. Soutenant dans le Nord l'indépendance de l'Italie et appuyant dans les Etats pontificaux le pouvoir temporel, prodiguant à ceux-ci et à ceux-là les mêmes promesses, encourageant secrètement les ambitions unitaires, et blâmant ou repoussant les tentatives révolutionnaires, se réglant sur le hasard, sur des influences diverses, sur des poussées d'opinion, obéissant à je ne sais quel fatalisme ou à quelles rêveries, refusant tantôt d'abandonner le Saint-Siège ou de livrer une parcelle de son territoire, puis s'étonnant que le Pape ne consentît à aucun sacrifice, il mécontentera les Italiens et les catholiques et il méritera leurs reproches pour n'avoir pas délibérément pris son parti. Sans doute, Napoléon était lié aux catholiques, auxquels il avait formellement promis de maintenir le Pape à Rome. Mais il était également lié aux Italiens, auxquels il avait fait de sérieuses promesses, et ceux-ci devaient être plus exigeants encore que ne le furent les catholiques. Aucune des cessions ou concessions qui leur furent faites ne put les contenter. Et lorsque survinrent les terribles épreuves où la France devait succomber, ils se bornèrent à de vaines protestations de fidélité, de sympathie et de dévouement.

*
* *

Au lendemain de Mentana, Napoléon III était en proie aux embarras et aux soucis les plus graves. Si, après avoir donné satisfaction aux catholiques, il laissait à l'Italie ses coudées franches et lui permettait de revenir à ses aspirations nationales, c'est-à-dire à l'unité avec Rome capitale, il donnait un démenti au fameux « Jamais » de M. Rouher. S'il fermait pour toujours

les portes de Rome aux Italiens, il effaçait du même coup les services rendus par lui depuis 1859. L'une et l'autre de ces politiques paraissant trop absolues à son esprit indécis, il résolut de s'en rapporter au hasard des événements. Cependant, n'ayant pu tirer aucun avantage de la guerre austro-prussienne, il comprit l'erreur qui l'avait porté à dire : « La maison d'Autriche amoindrie, notre influence s'accroîtra en Europe », et il voulut la réparer. Il chercha donc à se rapprocher de François-Joseph et il médita de ce côté une alliance nouvelle à laquelle il amènerait tôt ou tard l'Italie. Le chancelier autrichien, le comte de Beust, était loin de repousser les chances d'une revanche, mais tout lui commandait de ne rien décider à la légère. Le désastre de Sadowa avait été une leçon trop cruelle pour pouvoir être rapidement oublié. M. de Beust, que le prince de Metternich avait informé des secrets desseins de Napoléon III, conseilla la plus grande prudence, pour éviter de jeter les Etats du Sud sous la main habile de M. de Bismarck. Le général hongrois Türr, marié à une Bonaparte et fort apprécié à Florence, entreprit d'amener l'Autriche et l'Italie à une réconciliation. En 1869, ces pourparlers se précisèrent et l'entente, préparée par Nigra, Vimercati et Metternich, parut dès lors possible entre la France, l'Italie et l'Autriche.

Napoléon qui, lui aussi, avait son Conseil secret, cacha ses projets à M. de Gramont, notre ambassadeur à Vienne, et à M. de Malaret, notre ministre à Florence. Seuls, Rouher, La Valette et le prince Napoléon en furent instruits. Ce ne fut que le 20 mars 1869 que la Prusse en eut connaissance, et c'est ce qui explique pourquoi M. de Bismarck tint à embarrasser l'alliance projetée en donnant un corps à l'idée qu'il avait eue, dès le mois de novembre 1868, de proposer un Hohenzollern pour succéder à la reine Isabelle, chassée d'Espagne par le soulèvement des unionistes, des progressistes et des démocrates. L'Autriche ne voulait signer d'abord qu'une alliance défensive, par laquelle les trois puissances concourraient au maintien de la paix en se garantissant leurs territoires, tandis que l'Italie réclamait avant tout pour son concours le rappel des troupes françaises. Rouher et Beust dirigeaient les pourparlers; Metternich, Vitzthum, Vimercati et Nigra servaient d'intermédiaires, mais Napoléon, hésitant entre les Italiens et les catholiques français, ne pouvait se décider à régler immédiatement la question romaine, et ses hésitations froissèrent l'Italie, qui avait déjà oublié tout ce qu'il avait fait pour elle. M. Emile Bourgeois a affirmé, avec d'autres écrivains, que la résistance venait surtout de l'Impératrice et des ministres, alors que l'Empereur était, lui aussi, à cette époque, très opposé

à l'évacuation du territoire romain. Après les élections législatives de 1869, qui donnèrent plus d'espérance aux libéraux, les négociations reprirent entre Vienne, Florence et Paris, et l'on put croire que la convention du 15 septembre 1864 allait recevoir, de part et d'autre, son application définitive. Mais on n'aboutit pas à un traité précis, et des lettres personnelles de François-Joseph, Victor-Emmanuel et Napoléon III, qui confirmaient les stipulations d'une entente à trois ayant un caractère défensif, remplacèrent provisoirement le texte d'un traité. Le roi, tout en reconnaissant que son pays pouvait tendre la main à l'Autriche, et contribuer avec la France à maintenir la paix du monde, ne voulait prendre aucun engagement avant la mise à exécution plénière de la convention de 1864. Ceci était dit en septembre 1869, au moment où la Prusse recommandait à Serrano la candidature de Léopold de Hohenzollern, et où le baron de Werther abouchait Salazar avec le prince Antoine. Toute cette entreprise, destinée à faire crouler le projet et les vues de la triple Alliance, était habilement menée par M. de Bismarck. Et le roi Guillaume lui-même, qui se défendit plus tard d'en avoir connu les origines, laissait cependant le prince Léopold entrer en négociations avec les agents espagnols.

Napoléon III eut-il tort d'ajourner le projet de la triple Alliance et de croire qu'il était libre de le reprendre à son heure? On ne peut pas poser ainsi la question, car l'Empereur n'était pas libre de mener à lui seul cette grave affaire. Ce qui l'empêchait de la conclure, c'était, d'une part, les hésitations de l'Autriche, et de l'autre, les exigences de l'Italie qui réclamait l'évacuation immédiate du territoire pontifical, sans pouvoir donner de garanties formelles capables d'empêcher le retour d'événements pareils à celui de Mentana. Lors du voyage de l'archiduc Albert à Paris (avril 1870), il avait été reconnu qu'en cas de déclaration de guerre, il fallait que trois armées de cent mille hommes chacune, française, italienne et autrichienne, envahissent le midi de l'Allemagne afin d'écarter de la Prusse la Bavière, le Wurtemberg et le grand-duché de Bade. Le maréchal Lebœuf et les généraux Lebrun, Jarras et Frossard déclarèrent que la première condition était d'obtenir que les trois puissances s'engageassent à accepter ou à déclarer la guerre, à mobiliser le même jour, et à entrer immédiatement en opérations.

Il fut entendu que le général Lebrun irait à Vienne et ferait tous ses efforts pour obtenir de l'empereur d'Autriche que cette condition fût acceptée *sine qua non*. Le 6 juin, Lebrun arriva à Vienne et, après une discussion avec l'archiduc qui dura cinq

jours, aborda la question principale, c'est-à-dire celle qui concluait à mobiliser le même jour en France, en Autriche, en Italie, et à commencer les opérations à la même heure. Il fut alors reconnu que l'Autriche et l'Italie ne pouvaient réaliser cette condition essentielle, et qu'il fallait à l'une et à l'autre six semaines pour mobiliser, à dater du jour de la déclaration de guerre. Tout ce que pouvaient l'Autriche et l'Italie, c'était d'adopter une neutralité armée qui forcerait la Prusse à retenir des troupes en Saxe et en Silésie. Non seulement l'Autriche n'était pas prête à la guerre, mais ses populations n'y étaient point disposées, car les revers de 1859 et de 1866 étaient trop présents à leur mémoire. François-Joseph dit lui-même au général Lebrun qu'il ne suffisait pas à ses sujets d'avoir à combattre les ambitions insatiables de la Prusse, mais qu'il fallait leur prouver que la guerre était nécessaire. « Je veux la paix. Si je fais la guerre, il faut que j'y sois forcé... Si je déclarais la guerre en même temps que l'empereur Napoléon, il n'est pas douteux qu'exploitant de nouveau l'idée allemande, la Prusse pourrait surexciter et soulever à son profit les populations allemandes, même dans l'empire austro-hongrois. Mais si l'empereur Napoléon, forcé d'accepter ou de déclarer la guerre, se présentait avec ses armées dans le midi de l'Allemagne, non point en ennemi mais en libérateur, je serais forcé, de mon côté, de déclarer que je fais cause commune avec lui. » En réalité, François-Joseph donnait son adhésion au plan de l'archiduc Albert; mais il désirait vivement que Napoléon III ne se fît aucune illusion sur le concours qu'il pouvait attendre de l'Autriche. Le général Jarras, qui était aussi bien au courant de ces pourparlers que le général Lebrun, ajoute dans ses *Souvenirs* : « Il fut dit expressément qu'en acceptant le projet de l'archiduc, il fallait se tenir en garde contre de cruels mécomptes et ne pas croire aveuglément à la coopération d'une puissance qui ne ferait que des promesses en évitant de s'engager formellement. L'Empereur ne fut nullement influencé et ne voulut pas admettre ce calcul machiavélique de la part de ses alliés et de l'Autriche en particulier. Mais il ne parvint pas à faire partager cette confiance à ceux qui l'entendaient. » Les quatre généraux déclarèrent donc le projet autrichien inacceptable. Il fallait qu'il fût remanié de telle sorte que la France ne demeurât pas six semaines seule en face d'un ennemi très supérieur en nombre. Et Jarras dit en repliant les cartes : « Il est entendu que la France ne peut déclarer la guerre à la Prusse qu'en ayant l'assurance que des alliés solides et puissants entreront en opérations en même temps qu'elle. » Cette assurance, la France

ne l'obtint jamais, pas plus de l'Italie que de l'Autriche.

Si l'Autriche n'avait ni les ressources financières ni les effectifs suffisants pour entrer immédiatement en campagne, que dire de l'Italie? L'effectif de l'armée italienne avait été réduit à cent trente mille hommes. Il lui fallait au moins six semaines pour se préparer à une action quelconque, puisque le 27 juillet 1870, Visconti-Venosta sera amené à dire lui-même à sir Paget : « L'Italie est désarmée au delà de toutes limites. » Et le 18 septembre 1870, Crispi écrira à Philippe, préfet de la Haute-Savoie, que les Italiens ne seraient point capables d'envoyer « cinquante hommes au delà des Alpes. Nous pourrions soutenir une guerre défensive chez nous, mais nous ne pouvons faire une guerre offensive ». Dans les pourparlers qui eurent lieu au sujet de la triple Alliance, il fut toujours reconnu qu'il faudrait à l'Italie « un certain temps pour modifier sa politique pacifique et se mettre sur le pied de guerre ». Si les finances de l'Autriche et si ses forces militaires étaient amoindries, les finances et les forces de l'Italie, en 1870, n'étaient pas en meilleur état. Enfin, si l'Autriche n'était pas sûre de l'adhésion des Hongrois qui étaient alors plutôt sympathiques aux Allemands, l'Italie n'avait pas en faveur de la France l'adhésion absolue de ses peuples. Une bonne partie des Italiens nous était défavorable et la presse ne cachait pas ses rancunes et ses antipathies contre l'empereur des Français et son gouvernement. Et c'était en face de pareils alliés, ou prétendus tels, que l'Empire allait affronter les périls d'une guerre avec une puissance sûre de ses forces et de ses ressources, sûre de l'inaction ou de la complicité de l'Europe!

Dans les pourparlers qui précédèrent l'entrée aux affaires du cabinet libéral, Napoléon III avait dit à Emile Ollivier, comme pour devancer ses exigences : « En ce qui concerne Rome, il faut prendre un parti et évacuer le plus tôt possible. » Et l'Empereur n'avait pas été peu surpris d'entendre Emile Ollivier lui faire cette objection : « Sire, cela paraît difficile tant que le Concile durera, car notre gouvernement doit mettre son honneur à assurer sa liberté. » Napoléon III acquiesça et écarta ce sujet de l'entretien. Le Concile n'était pas d'ailleurs sans causer quelque inquiétude au gouvernement. Sa réunion avait préoccupé le comte Daru qui craignait une décision relative à l'intrusion du pouvoir ecclésiastique dans les affaires civiles et ne croyait pas que le Concile se bornerait à proclamer l'infaillibilité du Pape comme docteur suprême de tous les chrétiens, et définissant par son autorité suprême tout ce qui doit être tenu pour article de foi par l'Eglise universelle dans les choses de foi ou de mœurs. Ce n'était en

réalité qu'une décision d'ordre purement théologique, d'accord avec la croyance presque universelle. De ce côté, l'Empereur fut bientôt rassuré, mais il resta partagé entre l'idée de ne point s'aliéner les catholiques français par l'évacuation de Rome, à laquelle il pensait toujours, et celle de mécontenter les Italiens dont il avait besoin pour ses projets contre la Prusse. Le prince Napoléon ne cessait d'ailleurs d'agiter son esprit à cet égard et de lui rappeler ses anciennes promesses.

On s'est étonné de l'insistance de Napoléon III et de ses conseillers à se dire insultés par la candidature du prince Léopold au trône d'Espagne, et certains affirment même que cette insistance est encore un problème. Il est pourtant clair que cette candidature était au moins un réel danger pour l'avenir, si elle n'était pas pour le présent une grave offense. Ceci reconnu, il eût fallu l'envisager avec sang-froid, demander sans hâte des explications et mettre, par une conduite ferme et prudente, toute l'Europe de notre côté. Il est certain que le ton arrogant de M. de Gramont, le 6 juillet, et l'ultimatum présenté par lui à la Prusse dès la première heure, furent une faute grave. Les puissances qui nous étaient sympathiques s'en affligèrent, les autres en profitèrent et se plaignirent. A la première faute, succèda une autre faute plus déplorable encore. Ce fut le jour où le ministre des Affaires étrangères, après avoir connu par une dépêche du prince Antoine le retrait de la candidature du prince Léopold, puis l'adhésion un peu tardive, mais réelle, du roi Guillaume, exigea de ce roi des garanties écrites pour l'avenir. Ce jour-là, nos ennemis purent faire croire que l'Empire voulait à tout prix infliger un échec à la Prusse, conduite d'autant plus regrettable que la Prusse avait déjà subi cet échec! Car, si l'on s'était contenté du retrait de la candidature Hohenzollern, approuvée par le roi, M. de Bismarck quittait aussitôt la chancellerie. « C'est la plus belle victoire diplomatique que j'ai jamais vue de ma vie, » disait Guizot. Il ne prévoyait pas que le duc de Gramont, sous la pression des ultra-bonapartistes, allait, par des exigences nouvelles et inattendues, permettre à Bismarck de relever sa fortune, de les attirer dans un piège, à l'aide d'une dépêche falsifiée par lui, et de persuader à toute l'Europe que nous, nous étions les agresseurs. Ce qui mettait le comble à l'imprudence d'une telle politique, c'est qu'aucune des alliances, projetée depuis deux ans, n'était conclue ni même en état de se conclure. Rien à attendre de Londres; rien non plus de Saint-Pétersbourg. Et de l'Autriche, rien de précis. De simples promesses pour un avenir éloigné. Quant à l'Italie, après des protestations de dévouement

et de fidélité, ses agents demandaient une suite régulière aux pourparlers de 1869 avant de prendre un engagement définitif.

Cependant, pour occuper le tapis et ne pas s'exposer aux foudres impériales, au cas où la victoire favoriserait les armées de Napoléon III, — ce que beaucoup de personnes croyaient encore possible, — Vimercati s'offrit à reprendre les négociations et laissa espérer le concours italien, si le territoire pontifical était évacué. Il lui fut répondu que l'Empereur rappellerait la brigade de Civita-Vecchia, mais à la condition d'avoir des garanties formelles pour la sécurité et l'indépendance du Saint-Siège. De son côté, Vitzthum, au nom de l'Autriche, qui, elle aussi, redoutait quelque mauvais coup de Napoléon contre elle en cas de victoire, suggéra l'idée d'une médiation qui ne devait pas aboutir. Et pendant ce temps, M. de Gramont laissait croire à la commission du Corps législatif qu'il traitait sérieusement avec l'Autriche et l'Italie. Il allait plus loin dans ses rêves ou dans ses illusions. Alors que Nigra et Vimercati n'avaient rien promis, que de Beust avait officiellement déclaré que l'Autriche ne voulait pas s'immiscer dans les affaires espagnoles ni dans le conflit franco-prussien, qu'elle interviendrait tout au plus avec prudence et dans un but loyalement pacifique, enfin qu'elle conserverait l'attitude passive et la neutralité, tout en sauvegardant ses intérêts, M. de Gramont mandait le 17 juillet à Andrassy qu'il espérait voir les Autrichiens « dans quinze jours sur les frontières de Bohême et les Italiens à Munich ». Il écrivait à M. de Beust que le Sud hésitait à marcher et le consultait même sur le point où il fallait attaquer la Prusse. Cette consultation, faite au dernier moment, est la preuve certaine que les arrangements, dont on osait se vanter, étaient à peine à l'état d'embryon. Le 18 juillet, M. de Gramont informait M. de Malaret, notre agent à Florence, que l'Empereur était prêt à placer les frontières pontificales sous la sauvegarde de Victor-Emmanuel, si le roi s'engageait à protéger efficacement le Saint-Père contre toute attaque. Ainsi, après avoir hésité en 1869 à faire cette concession qui, même à cette date où la France était encore puissante, n'aurait pas donné les avantages que l'on prétend, c'était à l'heure où tout s'effondrait que l'Empire paraissait y consentir.

Après la déclaration de guerre, le ministre des Affaires étrangères déclara qu'il s'agissait d'arrêter enfin les conditions de la triple Alliance, trompant ainsi le Parlement qui croyait à des alliances réelles et le ministre de la guerre qui ne se serait jamais décidé à mobiliser, sans cette assurance formelle. Quant à croire, comme on l'a soutenu, que l'Italie, même satisfaite dans tous ses

désirs, aurait pu entraîner l'Autriche contre la Prusse, c'est commettre une grave erreur. La Russie, déjà liée à la Prusse, était décidée à se jeter sur l'Autriche, si celle-ci bougeait, et de cela l'Autriche était informée. C'est pourquoi, se réfugiant dans une neutralité armée, elle attendait les événements, prête à modifier son attitude, suivant que la victoire se porterait de tel ou tel côté. La fatuité et l'imprévoyance de M. de Gramont défiaient ici toute idée. Apprenant que la Russie se montrait plus que réservée : « Tant mieux, disait-il, cela donne plus de force à notre triple entente. » Puis il s'écriait : « Renonçons à la Russie, ou bien faisons-lui la guerre! » Comment M. de Bismarck, en face d'un tel partenaire qui, sans alliances certaines, comptait, le 19 juillet, sur 80 000 Italiens en Bavière et 100 000 Autrichiens en Bohème, n'aurait-il pas facilement triomphé?

M. de Vitzthum qui, d'après les instructions reçues, tenait à ménager l'empereur des Français, arrive à Vienne et au conseil de la Hofburg, le 18 juillet, obtient une promesse de neutralité qui tiendra la Russie en respect et permettra de poursuivre un mode d'action secrète avec l'Italie. « La neutralité de la Russie, dit de Beust à Metternich, dépend de la nôtre. Plus celle-là deviendra bienveillante pour la Prusse, plus notre neutralité pourra se montrer sympathique à la France. Notre entrée en campagne amènerait sur-le-champ celle de la Russie qui nous menace, non seulement en Galicie, mais sur le Pruth et le Danube. Neutraliser la Russie, l'amuser jusqu'au moment où la saison avancée ne lui permettrait plus de songer à ses troupes, éviter tout ce qui pourrait lui donner de l'ombrage ou lui fournir un prétexte d'entrer en lice, voilà ce qui doit, pour le moment, être le but ostensible de notre politique. » M. de Gramont apprend avec surprise cette neutralité et insiste pour obtenir l'envoi d'un corps d'armée autrichien en Bavière, ce que M. de Beust déclare impossible. Il est vrai que celui-ci ajoute, le 20 juillet, dans une lettre adressée à Metternich : « Fidèles à nos engagements, tels qu'ils ont été consignés dans les lettres échangées l'année dernière entre les deux souverains, nous considérons la cause de la France comme la nôtre, et nous contribuerons au succès de ses armes *dans la mesure du possible.* » Quels étaient ces engagements? C'était de se préparer aux diverses éventualités et de ne pas s'entendre avec une puissance tierce à l'insu l'un de l'autre. L'Autriche n'était, comme l'a reconnu Napoléon III lui-même devant le général Lebrun, engagée que « moralement », et les mots « dans la mesure du possible » restreignent singulièrement la promesse de son action. Quant à la neutralité qu'elle avait

déclarée, elle entendait par là compléter ses armements, sans s'exposer à une attaque soudaine de la Prusse ou de la Russie, mais voilà tout.

A Florence, Vitzthum n'obtient également qu'une déclaration de neutralité. Et Victor-Emmanuel écrit, le 21 juillet, à Napoléon III : « Je suis obligé de ménager les susceptibilités d'un ministère ferme dans un but pacifique et que la rapidité des événements m'a empêché d'amener, aussi promptement que je l'aurais désiré, à la réalisation de nos anciens projets. » Le ministre des Affaires étrangères, Visconti-Venosta, entendait, en dehors du crédit de 16 millions demandé pour le rappel de deux classes et l'armement de trois cuirassés, ne faire aucune demande de crédits ni aucuns rappels supplémentaires, parce que son désir formel était de conserver la neutralité et de localiser la guerre. Il confia quelques jours après à sir Paget que le désarmement avait été poussé en Italie à ses dernières limites et que l'armée était, avant le rappel des deux classes, « au-dessous du chiffre qu'elle devrait avoir pour être en état de faire face à tous ses devoirs, même dans les temps de la paix la plus ordinaire. » Le 26 juillet, Vimercati faisait savoir à Napoléon III que l'Autriche et l'Italie ne demandaient pas mieux que d'aider la France, mais que la situation en Autriche et en Italie était toute différente de ce que l'on croyait en France. Et il se résignait à ce court aveu qui en dit long : « L'argent prussien n'a pas travaillé en vain dans les deux pays ! »

*
* *

Comment M. Emile Bourgeois, l'auteur si instruit de la seconde partie de *Rome et Napoléon III*, a-t-il pu dire après cela que, le 24 juillet, le conseil des ministres et l'empereur François-Joseph étaient prêts à conclure la triple Alliance? Il suffit de relire les dépêches officielles pour découvrir tout le contraire. Du 6 au 20 juillet, il n'est question que du désir de ne pas s'immiscer dans le conflit franco-prussien, de garder l'attitude passive et la neutralité, et s'il faut sortir de cette attitude, n'agir qu'en vue de la conciliation et de la paix. La circulaire de Beust à ses agents, le 20 juillet, constate que l'unique préoccupation de l'Autriche a été le maintien de la paix, et que maintenant la neutralité lui est commandée avec le devoir de veiller à sa sécurité et à ses intérêts, de résister à toute pression et à tout entraînement irréfléchi et de ne pas devenir le jouet des événements. Il est vrai que le 26 juillet, Victor-Emmanuel informe Napoléon III que l'Autriche propose un traité préalable de neutralité armée entre l'Autriche et l'Italie, « ce qui, dit-il, faciliterait, en cas d'événement, notre con-

cours dans cette triple Alliance. » Mais ce ne sont là, encore une fois, que des promesses vagues d'un traité qui permettrait de se mettre en mouvement dans l'avenir, c'est-à-dire dans plusieurs mois, quand la guerre entre la France et la Prusse aurait déjà décidé du sort de l'une ou de l'autre de ces deux puissances. Les armements promis, la sommation éventuelle à la Prusse de maintenir le *statu quo* en Allemagne, l'entrée en campagne de corps autrichiens et italiens, tout cela n'était que paroles fallacieuses ou éphémères.

M. de Beust, serré de près par M. de Gramont et ses agents, avait soin de dire que la solution de la question romaine était la condition essentielle de la formation de la triple Alliance et qu'il fallait retirer cette épine du pied de l'Italie, si on voulait qu'elle marchât librement avec nous. Il y insistait avec force et avec adresse, parce qu'il savait bien que l'Empire était toujours hésitant à ce sujet, et que ses atermoiements facilitaient les propres atermoiements de l'Autriche. Quand M. de Beust réclame l'honneur de résoudre la question romaine, c'est à la condition qu'en notre nom il autorisera les Italiens à entrer à Rome, à se charger seuls de la sécurité du Saint-Père et à ne plus être liés par la convention de 1864. D'autre part, l'Italie, même délivrée de son épine romaine, ne pouvait rien faire à l'insu de l'Autriche, à cause de ses arrangements particuliers avec elle. Et comme celle-ci avait peur d'une intervention de la Russie, son inaction forcée entraînait celle de l'Italie. Il ressort en outre de l'étude de ces faits que l'Autriche, en demandant pour l'Italie beaucoup plus que cette puissance n'exigeait alors elle-même, — car elle se contentait du retour à la convention de Septembre, — compliquait encore les difficultés, afin d'éviter de signer un traité qui l'obligerait à une action trop immédiate.

Le 25 et le 26 juillet 1870 furent des journées critiques, mais les comparer à la journée de Sedan, c'est quelque peu forcer la note. Le 25, Victor-Emmanuel dit au Parlement italien qu'il se décidait à la neutralité. Il faut peser les termes de la déclaration royale. « Cette neutralité sera stricte. Mais l'Italie se réserve une pleine liberté d'action pour la défense de ses droits et de ses intérêts. Le gouvernement croit qu'il serait d'une politique détestable de se prononcer en ce moment contre la France afin d'arriver par la force à l'accomplissement des vœux du pays. » Les mots « en ce moment » donnent à ces paroles une gravité particulière. On envisageait donc la possibilité d'une action contre la France, au cas où elle refuserait de condescendre aux aspirations nationales de l'Italie. Et l'on ne disait pas que le ministre

prussien à Florence, M. Brassier de Saint-Simon, insistait alors auprès du cabinet italien pour lui démontrer que l'alliance de 1866 était préférable à l'alliance française ; que la France ne pouvait, après tout, donner que Rome et reviendrait peut-être sur sa concession, tandis que la Prusse faisait espérer en outre le Tyrol, Nice et la Savoie. Toutes ces offres troublaient le roi et ses ministres et contribuaient à les maintenir dans leurs exigences en même temps que dans leur temporisation ou leurs réserves.

Notre agent à Vienne, le prince de La Tour d'Auvergne, consentait bien à l'évacuation de Rome par les Français, mais non pas à l'occupation par les Italiens. Il le fit savoir à François-Joseph qui aurait répondu, pour hâter cette évacuation, que l'Autriche pressait ses préparatifs afin de nous venir en aide. Or, ses troupes ne bougeaient pas. Ses effectifs ne s'accroissaient pas non plus. Le général Lebrun, en ayant été informé, le dit avec tristesse au duc de Gramont qui lui répondit : « Qui vous a écrit cela? — Le colonel de Bouillé, notre attaché militaire. — Est-ce donc que le colonel sait tout ce qui se passe à Vienne?... Allez, allez, et soyez confiant! » Nous, qui avons les pièces officielles sous les yeux, nous ne pouvons montrer un tel aveuglement. Quant à Andrassy qui se serait résigné, dit-on, à l'intervention autrichienne, cette résignation nous surprend de la part du ministre hongrois qui a toujours dit le contraire et qui était inféodé à la politique de Bismarck. N'oublions pas non plus que M. de Beust déclarait à la même date aux Légations que l'Autriche-Hongrie se bornerait à une neutralité armée, et qu'il ne sollicitait pour cela qu'un faible crédit. Cependant, pour éviter de froisser davantage l'Empereur des Français et pour occuper des instants précieux, de Beust et Vimercati préparèrent le projet d'un traité de médiation armée avec garantie réciproque de territoires, concert de démarches ultérieures, offre de médiation, mise sur pied des armées autrichienne et italienne « aussitôt que faire se pourra » et préparation simultanée de plans de campagne, sans oublier le règlement de la question romaine. Tout cet appareil, tout cet apparat s'étalaient en vains propos au moment même où les Prussiens s'avançaient en masses profondes vers la frontière française. Peut-on vraiment croire à la sincérité et au succès de pareilles négociations à l'heure où la Prusse, assurée de l'appui des Etats du Sud, de la complicité de la Russie, de la neutralité de l'Autriche et de l'Italie, de l'adhésion de presque toute l'Europe, marchait délibérément avec des forces supérieures à la réalisation de projets mûris depuis quatre ans? De son côté, tout était prêt. Du nôtre, tout était laissé à l'aventure.

On ne pouvait se fier au concours militaire de l'Autriche, car encore une fois, ce concours, jamais l'Autriche ne l'avait promis formellement. C'était avec des réserves, des conditions, des mots vagues comme « dans la mesure du possible » que cette puissance avait laissé espérer sa coopération. Elle ne voulait pas s'engager sans l'Italie, et l'Italie ne voulait pas s'engager sans l'Autriche. Et la vérité, c'est, il faut le redire, que l'une et l'autre attendaient le résultat du premier choc. L'Autriche voulait choisir le moment propice en ne risquant rien pour sa sécurité personnelle. L'Italie était impatiente non pas d'agir, mais d'occuper Rome. Elle se faisait le raisonnement suivant. Si Napoléon ne cédait pas tout de suite à ses désirs et s'il était par hasard vainqueur, la question romaine était une fois pour toutes enterrée. Si, au contraire, Napoléon était battu, qui répondait que l'Europe la laisserait maîtresse d'occuper Rome? En vertu du vieux proverbe, « il vaut mieux tenir que de courir », elle demandait à tenir, sans accorder à la France autre chose que de bonnes paroles et de belles protestations de dévouement et de fidélité. Admettons l'impossible. Admettons que le traité eût été signé, nos premiers revers en eussent immédiatement changé la nature en vertu de l'axiome connu : *Nemo ultra posse obligatur*.

Maintenant, la convention du 15 Septembre était-elle, oui ou non, un acte solennel? Existait-elle, oui ou non? Oui. Alors pouvait-on la détruire brutalement? Pouvait-on ne pas exiger de l'Italie la promesse certaine de respecter et de faire respecter cette convention? Pouvait-on oublier les événements qui avaient amené Mentana? Leur retour était-il impossible?... Non. En ce cas, pourquoi l'Italie hésitait-elle à donner des garanties formelles? Pourquoi n'accuser que la France d'indécision et de manque de franchise? Pourquoi réserver uniquement à l'Italie les mérites de la décision et de la droiture? La notification du départ des troupes françaises, à laquelle allait se résoudre le gouvernement impérial, n'impliquait nullement la rupture définitive de la convention de Septembre... Est-il vrai que l'Autriche et l'Italie aient eu la pensée secrète de s'entendre aux dépens du Pape? Quelle que fût l'influence du comte de Beust sur François-Joseph, il n'est pas permis de croire que l'empereur d'Autriche, si désireux qu'il fût d'échapper à toute complication, ait songé à porter un préjudice direct au Saint-Siège. Cela serait contraire à tout ce que l'on sait de ses convictions, de ses sentiments, de sa situation de chef catholique d'une grande puissance où dominent les traditions de respect et de fidélité à la Papauté. Est-il vrai également que ce dilemme : « Sauver la France en perdant Rome, ou perdre la France en sauvant Rome », se soit alors posé réellement? Non.

L'abandon complet de Rome n'eût pas sauvé la France, puisque ni l'Italie ni l'Autriche n'étaient, à cette époque, en état de lui venir matériellement et efficacement en aide. Les documents authentiques sont là pour attester cette vérité dont on ne nous parle pas. De plus, l'occupation de Rome, autorisée sans garanties certaines, — car les promesses n'étaient pas des garanties, — eût été un acte déloyal. Pourquoi? Parce que la convention de Septembre n'était pas abrogée, et l'eût-elle été que la dénonciation subite d'une politique de protection, en face des craintes soulevées par une guerre contre la Prusse, n'eût paru être que la preuve d'une insigne faiblesse, en même temps qu'une offense faite, non pas au parti clérical, comme on se plaît à le dire, mais à tous les catholiques français qui avaient ratifié cette convention. Ce qu'il faut dire et redire, c'est que M. de Beust, très préoccupé de tirer l'Autriche d'une situation dangereuse et prévoyant bien que Napoléon III n'accepterait pas la condition de rendre Rome aux Italiens sans garanties expresses, en profitait pour affirmer sa neutralité. Ce qu'il faut dire encore, c'est que l'Italie cherchait à échapper d'avance au reproche qu'on lui ferait plus tard d'avoir envahi les Etats pontificaux, sans y être autorisée par la France; et que si elle eût obtenu cette autorisation, elle aurait quand même rejeté sur nous toutes les conséquences des actes à venir.

Il ne faut pas croire non plus que le tsar ait offert à l'Autriche de la défendre contre la Prusse victorieuse, et que le cabinet de Londres ait fait la même offre à l'Italie. Ce sont là de simples suppositions. La Russie et l'Angleterre se tenaient, au contraire, l'une dans une neutralité bienveillante à l'égard de la Prusse, l'autre dans une expectative rigoureuse, sans révéler ses desseins à personne. L'Italie viendra bientôt d'elle-même, pour échapper aux sollicitations pressantes de la France, proposer à l'Angleterre une neutralité commune et profondément égoïste. Quant à soutenir que Victor-Emmanuel et François-Joseph étaient alors décidés à adresser un ultimatum à la Prusse, c'est émettre une assertion que rien ne justifie et qu'il ne faudrait pas accepter sous peine d'être accusé de la plus étrange crédulité. En réalité, Victor-Emmanuel, très tenace dans son désir d'occuper Rome, déclarait à M. de Malaret que l'opinion italienne faisait de cette occupation une nécessité inéluctable, si l'on voulait qu'elle admît la possibilité d'une guerre éventuelle avec la Prusse. Le duc de Gramont répondait alors que si le roi entendait maintenir entièrement la convention de Septembre, l'évacuation des Etats pontificaux aurait lieu le 5 août. Dans le cas contraire, la France devait attendre que le gouvernement italien lui fît savoir s'il voulait ou

non exécuter la convention. Ici, M. Emile Bourgeois reconnaît lui-même que l'intrigue formée contre la Papauté par les protestants de Vienne, par les libres-penseurs de Paris et de Florence, était déjouée par le zèle des agents français. Mais, si c'était une intrigue, pourquoi ajouter que la diplomatie française laissait à l'arrière-plan les alliances négociées et formées, alors qu'il n'y avait que des pourparlers et rien de ferme? Pourquoi douter que le maintien de la convention, annoncée par Nigra le 28 juillet, ne fût un succès décisif? Si réellement l'Italie se disait prête à exécuter les clauses de cette convention, confiante dans une juste réciprocité de la part du gouvernement impérial, pourquoi ne pas se contenter de cet aveu? D'autant plus qu'il se retourne contre les Italiens eux-mêmes, si l'on en juge par ce commentaire de l'auteur de *Rome et Napoléon III* : « Le ministère italien n'avait pas caché sa joie du prétexte qui lui permettait de satisfaire Napoléon III en défendant à Victor-Emmanuel de venir à son secours. Le résultat et le profit étaient réels d'avoir éloigné les Français de Rome sans être obligés de prendre leur parti contre la Prusse. L'obstacle, opposé aux revendications des patriotes italiens depuis Mentana, était renversé au prix d'une promesse qui ne coûtait rien. » Ces quelques lignes suffisent, il me semble, pour montrer quelle était la valeur du concours italien qui devait sauver la France. M. Bourgeois ajoute que le cardinal Antonelli était moins satisfait que notre agent, M. de Banneville, car l'expérience du passé autorisait le Saint-Siège à n'accorder aucune confiance aux engagements de l'Italie, et il dit lui-même : « L'événement devait prouver la justesse de ces prévisions et de ces craintes. »

Ce qui est intéressant à noter, c'est que le comte de Beust, craignant d'irriter Napoléon et cherchant à sauvegarder un avenir dont il n'entrevoyait pas encore les réalités, redisait, le 27 juillet, devant le prince de La Tour-d'Auvergne, ce qu'il y avait à faire, selon lui, pour l'évacuation. L'Autriche était prête à interposer ses bons offices auprès de la France pour amener une solution de la question romaine aussi favorable que possible aux aspirations de l'Italie, sans qu'il fût question, pour le moment du moins, de remplacer l'occupation française par l'occupation italienne. Mais Vimercati, qui avait écrit « que la question romaine resterait toujours en dehors de tous les arrangements entre les trois puissances », avouait maintenant avoir trouvé en Italie une situation beaucoup plus difficile qu'il ne le supposait. De toutes ces divergences, il apparaissait nettement que l'exécution de la convention de Septembre ne suffisait plus aux Italiens. Il leur fallait à présent

l'évacuation complète des Etats pontificaux et la possession de Rome capitale « pour pouvoir remplir leurs engagements et assurer la paix à l'intérieur à la veille d'une action extérieure ». Le duc de Gramont ne comprenait pas la chose ainsi. Et allant jusqu'au bout de sa trop naïve crédulité, il mandait, le 31 juillet, à La Tour-d'Auvergne : « On ne nous demande rien de plus que la convention du 15 Septembre; nous l'exécuterons. Notre corps d'occupation quittera les Etats le 5 août. » Le ministre des Affaires étrangères paraissait, a-t-on dit, prendre facilement son parti de l'abandon de l'Autriche. Sans vouloir défendre la politique de ce faible diplomate, il faut cependant reconnaître que l'Autriche ne nous abandonnait pas, attendu qu'elle ne nous avait rien promis de positif. Lorsque La Tour-d'Auvergne télégraphiait à M. de Gramont que l'archiduc Albert lui avait dit qu'il faudrait beaucoup de temps à l'Autriche pour mobiliser et ajoutait : « Il ne faut guère compter sur le concours armé de l'Autriche si la guerre se termine promptement »; il répétait ce qu'avait dit l'archiduc Albert en avril et en juin 1870, et ce qu'avait dit aussi le général Lebrun. Mais La Tour-d'Auvergne croyait pouvoir dire encore : « Je ne puis que vous approuver d'avoir repoussé l'alliance russe au prix de la ruine du traité de Paris qui eût mécontenté l'Angleterre. » Ce diplomate, habituellement fort avisé, n'était pas alors lui-même à la hauteur des circonstances. En effet, il aurait mieux valu mécontenter l'Angleterre au prix de la rupture du traité de Paris (ce qui devait avoir lieu quelques mois plus tard) et obtenir à ce prix l'alliance russe qui nous était depuis longtemps offerte, alliance qui eût, sinon empêché la guerre, du moins singulièrement fortifié nos positions et assuré par surcroît l'alliance autrichienne. La Russie nous avait moralement appuyés pendant la guerre d'Italie. Elle nous avait épargné une coalition en 1860 après l'annexion de la Savoie et du comté de Nice. Pour obtenir une alliance aussi importante, Napoléon III n'aurait pas eu besoin de tant de pourparlers, d'intrigues et de combinaisons. Dès lors, que nous eussent fait les reproches et l'ingratitude de l'Italie? Nous étions en mesure de lutter victorieusement contre la Prusse et peut-être même d'éviter la guerre. Voilà ce qu'il faut reprocher à la diplomatie impériale, et c'est ce que ne disent pas ceux qui ne veulent voir que la question romaine. Voilà cependant la faute grave, la faute maîtresse.

*
* *

La Prusse avait-elle offert de garantir à l'Autriche l'intégrité de ses provinces allemandes pour l'empêcher de s'unir à la France?

M. de Gramont affirmait tenir cette information du général Fleury, auquel le tsar en aurait fourni la preuve. Il se peut que la Prusse ait menacé l'Autriche de sa colère si elle nous venait en aide, et des propos violents de Bismarck, répétés par Busch, permettent de le croire. Mais quant à la garantie des territoires, nous n'en avons aucune certitude. Il ne faut pas oublier que, sans se compromettre et sans vouloir s'engager à fond, M. de Beust fut cependant le seul, plus tard, à parler de médiation ou d'intervention. Le duc de Gramont a erré comme un aveugle dans toute cette affaire, sans y rien comprendre. Il était en face d'une intrigue savamment ourdie et ne l'a ni saisie, ni déjouée. On nous dit que l'intrigue n'était ni à Vienne, ni à Florence, mais à Paris, où le souci de Rome l'emportait sur le devoir envers la France. Elle était à Berlin, à Florence et par là même à Vienne, puisqu'à Vienne on se servait de tous les moyens pour écarter, au moment de la déclaration de guerre, une mise en demeure d'agir. Et l'ignorance et la légèreté étaient à Paris où l'on avait cherché à ménager la Papauté et l'Italie, où l'on rêvait à des alliances impossibles, à l'heure où ceux qu'on voulait avoir pour alliés n'osaient se prononcer avant d'avoir vu de quel côté se porterait la fortune des armes.

Pour montrer à quel état d'esprit était arrivé le ministre des Affaires étrangères, il faut rapporter cette affirmation faite par lui-même, trois ans après la guerre : « Si nous avions tenu campagne quelques jours de plus sans être battus, le traité d'alliance à trois eût été signé. » Les textes officiels démontrent tout le contraire, mais admettons-le un instant. Que serait-il survenu ensuite? Le duc de Gramont va nous le dire : « Cela n'eût pas changé grand chose à la situation, mais cela eût obligé nos alliés à déchirer un traité conclu au lieu de n'avoir à répudier qu'un traité convenu. » Cette déclaration prouve quelle confiance le malheureux ministre avait lui-même dans nos forces, dans nos ressources et dans la préparation de la guerre contre la Prusse. Elle prouve aussi, contrairement à d'autres affirmations du même ministre, que l'on n'en était encore qu'à des négociations et non pas à une entente réelle. Mais quand même le 4 Septembre n'eût pas éclaté, quand même l'Empire eût prolongé quelque temps encore sa pénible existence, l'Italie et l'Autriche, qui n'avaient rien signé, n'auraient pas voulu prendre d'engagements définitifs, l'une avant d'avoir obtenu Rome et autre chose encore, l'autre avant d'avoir été prête à marcher, et il lui fallait beaucoup de temps. Des officiers autrichiens avaient même dit que leur armée ne serait pas en état de faire la guerre avant

plusieurs années. M. de Gramont ne savait pas cela, ne comprenait pas cela, si bien que M. de Metternich, devant une telle incapacité, allait jusqu'à dire à Vitzthum : « C'est peine perdue de prêcher la raison à qui a perdu la tête et n'est plus responsable! » De quelque côté que l'on envisage cette lamentable affaire, il est de toute évidence que les prétendues alliances n'existaient point et que, même existant, elles n'auraient pas donné les fruits immédiats que l'on en attendait. Voilà ce qu'il faut répéter, jusqu'à la satiété, afin qu'on le comprenne enfin, car c'est le nœud de l'affaire, et tout est là.

Maintenant, Napoléon III a-t-il eu, avant que les premiers coups n'eussent été frappés en Alsace, une dernière chance de s'entendre avec l'Autriche et l'Italie? Vimercati et Vitzthum, amis de l'Empereur et agents de l'Italie et de l'Autriche, ont-ils, dès le 25 juillet 1870, fait des tentatives sérieuses, l'un à Paris, l'autre à Florence, pour continuer les négociations? C'est ce qu'il faut voir de près.

Vitzthum et Vimercati ont été réellement assistés par le comte Arese et le général Türr en cette dernière tentative. Mais le général Türr aurait voulu qu'on fît quelque chose de plus pour avoir l'appui de l'Italie; car, à son avis, la convention du 15 Septembre, au lieu d'être un bien pour le gouvernement italien, n'était qu'une complication. Il oubliait les paroles du grand patriote italien, Massimo d'Azeglio, qui avait combattu, depuis 1860 jusqu'à sa mort, le programme de *Rome capitale* : « Un des avantages de la convention, c'est de nous unir plus étroitement à la France et à l'empereur Napoléon III, l'ami le plus véritable qu'ait jamais eu l'Italie... La fureur d'avoir Rome capitale a servi les intérêts de bien des gens. Je ne suis pas certain qu'elle ait servi les intérêts de l'Italie. » On sait que M. d'Azeglio faisait une grande différence entre Rome capitale et Rome simplement ville italienne, avec les droits et les charges de toute autre ville, érigée en municipe pour son administration communale, sous la souveraineté nominale du Pape, comme l'auraient voulu même des républicains français tels qu'Anatole de la Forge. « La première hypothèse, disait-il, trouble les consciences et nous met à dos toute la catholicité. La seconde n'effraierait pas le catholicisme, et les consciences pourraient s'en accommoder. » Ce discours avait été applaudi, le 4 décembre 1864, à Turin, non seulement par le Sénat, mais par les spectateurs des tribunes. Mais on en était loin, aujourd'hui, et l'évacuation de Rome ne suffisait plus. Le duc de Gramont répondit à Vimercati que la France ne pouvait renoncer à la convention de Septembre, et alors Vimercati se

dirigea sur Metz, le 29 juillet, pour y consulter l'empereur, tandis que Vitzthum allait à Florence et demandait audience à Victor-Emmanuel. Le roi consent à le recevoir à la condition que les pourparlers du traité projeté seront cachés à ses ministres. Il se borne ensuite à déclarer qu'il est enclin à seconder Napoléon, mais qu'il a besoin d'un certain temps, et que, d'ailleurs, il rencontre de graves difficultés dans son cabinet « à cause de cette malheureuse convention de Septembre ». Puis il le congédie sans en dire davantage. Vitzthum va voir Visconti-Venosta, qui lui déclare que les négociations de 1869 ont échoué par la faute de Napoléon III; que l'Italie n'a pas d'engagements, mais une dette de reconnaissance. Et il ajoute que cette reconnaissance a été soumise, avec Mentana et l'occupation romaine, « à de rudes épreuves »; puis il conclut ainsi : « Il n'y a plus rien à faire qu'à attendre. » Quelques jours après, dans une confidence à Arese, il ira jusqu'à dire, à propos du traité projeté : « Le traité en lui-même ne signifiait rien! » Pour se remettre d'un tel accueil, Vitzthum s'en va visiter le palais Pitti et les autres musées de Florence.

A Metz, le 1er août, Vimercati est froidement reçu par l'Empereur, qui transmet le projet de traité à M. de Gramont, lequel répond qu'on ne peut accepter l'article 7 relatif à l'évacuation pure et simple de Rome. Cependant, une lueur d'espoir semble renaître tout à coup. Victor-Emmanuel et Visconti-Venosta paraissent se raviser et laissent entendre qu'on peut encore négocier, si bien que Vitzthum reprend courage et mande à M. de Malaret : « Il y a lieu de croire que l'affaire s'arrangera. » M. Emile Bourgeois nous dit que le roi d'Italie et son cabinet pressaient alors plus vivement que jamais les armements, mais sans nous donner d'attestations formelles à cet égard, car l'armée italienne était singulièrement réduite en ce moment, et deux mois au moins étaient nécessaires pour mettre 60 000 hommes à la disposition de la France. Mais passons. On reprend le traité du 26 juillet et on le discute par télégrammes entre Paris, Vienne et Florence. Quelle façon fiévreuse et nouvelle de négocier!... Sept articles étaient en question. Par les articles 1 et 2, l'Autriche et l'Italie déclaraient leur neutralité armée. Par l'article 3, chacune des deux puissances s'engageait à ne pas traiter séparément avec une tierce puissance. Par l'article 4, une tentative de médiation pouvait être faite auprès de la Prusse et de la France. Par l'article 5, en cas de refus de cette médiation, un corps d'armée italien en Tyrol, un corps d'armée autrichien en Bohême, seraient mis sur pied « aussitôt que faire se pourrait ». L'article 6

concernait les plans de campagne à étudier, et l'article 7 la question romaine, au sujet de laquelle l'Autriche paraissait offrir ses bons offices, j'ai déjà dit comment.

Sans aller plus loin, ces négociations au 2 août (deux jours avant la bataille de Wissembourg et quatre jours avant celle de Frœschwiller) n'étaient-elles pas vraiment singulières? Quoi! c'est à la veille d'engagements décisifs que deux puissances songent à mettre sur pied deux corps d'armée, lesquels n'auraient pas été prêts avant six semaines et encore, puisqu'il s'agissait auparavant d'une médiation! C'est au moment où la fortune se prononce déjà entre la France et la Prusse, qu'on va étudier des plans de campagne! Si les dépêches officielles n'étaient là, on croirait rêver... mais, si réelle qu'elle soit, cette négociation suprême n'a pas une portée sérieuse. Quelle valeur faut-il donner, en effet, à de tels pourparlers, qui n'étaient au fond que des atermoiements, laissant à l'Autriche le temps d'attendre et à l'Italie celui de se retirer? Napoléon III voit enfin ce que ne voyait pas son imprudent ministre des affaires étrangères. Il demande que ces mots de l'art. 5 « aussitôt que faire se pourra » soient remplacés par ce seul mot « immédiatement », et que l'art. 7 soit supprimé. Le 4 août, Vimercati repart pour Florence et informe en même temps Vienne des exigences impériales. La Tour d'Auvergne paraît confiant. « J'espère encore, dit-il le 5 août, arriver à signer l'alliance à trois, surtout si l'armée prussienne éprouve des revers sérieux. » Et il fait cet aveu qui confine à la naïveté : « La victoire sera le principal élément du succès de ma mission. » Eh oui! Il est plus que certain que si les Français avaient été victorieux, immédiatement les Autrichiens et les Italiens mobilisaient et ne posaient plus de conditions à la France. Mais M. de Beust, défiant, refuse le mot « immédiatement ». C'est le jour où Mac-Mahon perd, hélas! une bataille et l'Alsace. C'est le jour où Frossard perd une autre bataille en Lorraine. Tout s'éclaire alors d'une lueur sinistre, et Napoléon III télégraphie à Victor-Emmanuel : « Comme vaincu, je ne puis et ne veux rien réclamer », mais il ajoute : « Je puis faire appel à votre amitié et à votre dévouement. » M. de Gramont éperdu mande à M. de Malaret : « Il n'y a plus moyen d'attendre. Le moment est venu. Demandez aux Italiens s'ils sont disposés à participer à la guerre sans l'Autriche et à joindre un corps d'armée à l'armée française. Ils pourraient nous rejoindre par le mont Cenis, cette même route que nous avons prise, en 1859, pour aller en Italie. » Il rappelle ce glorieux souvenir qui, cependant, ne fera pas le moindre effet sur nos anciens alliés, et il ose ajouter « que l'empereur de Russie

adhère à l'idée de l'Italie venant nous aider ». Les Russes n'y adhèrent pas; les Italiens n'y songent guère et, même parmi eux, plus d'un se révolte à l'idée d'un appui donné par leur roi aux Français.

Ici se place un fait grave que M. de Bismarck nous a révélé. « On ne peut pas dire, affirme le chancelier, quelles déterminations auraient été prises à Vienne et à Florence si la victoire à Wœrth, Spiekeren et Mars-la-Tour fût échue aux Français, ou si les succès eussent été moins brillants pour nous. Au moment où se livrèrent ces batailles (4 au 14 août), je reçus la visite de républicains italiens; convaincus que le roi Victor-Emmanuel nourrissait le projet de venir en aide à l'empereur Napoléon, ils étaient disposés à combattre cette tentative. Ils redoutaient que l'exécution des projets qu'on prêtait au roi ne fortifiât la dépendance où la France tenait l'Italie et dont souffrait leur sentiment national. Déjà, en 1868 et en 1869, j'avais constaté pareils mouvements antifrançais de la part des Italiens, et non pas seulement dans le camp républicain. Je répondis alors à ces Messieurs à Hombourg (Palatinat), comme plus tard pendant que nous pénétrions en France, que nous n'avions pas encore de preuves que l'amitié du roi pour Napoléon irait jusqu'à attaquer la Prusse. Ma conscience politique ne me permettait pas de prendre l'initiative d'une rupture qui aurait servi à l'Italie de prétexte et de justification pour son attitude hostile. Si Victor-Emmanuel prenait, au contraire, l'initiative de la rupture, les tendances républicaines des Italiens qui désapprouvaient une pareille politique ne m'empêcheraient pas de conseiller au roi, mon souverain, de soutenir les mécontents d'Italie par de l'argent et par des armes comme ils le souhaitaient [1]. » A ceux qui s'étonneraient de voir le chancelier entrer dans de pareilles intrigues, il suffira de rappeler cet aveu de Bismarck à Schleinitz, lorsqu'au temps de la Diète de Francfort il préconisait l'alliance avec le Piémont : « Je ne suis légitimiste qu'en Prusse et je m'allierais avec le diable lui-même, si je croyais que c'est l'intérêt de la patrie allemande. » En 1866, à la suite de l'immixtion de la France amenée par la dépêche de Napoléon en date du 4 juillet, Bismarck n'avait pas hésité à appuyer l'insurrection hongroise. Tout lui était bon pour arriver à ses fins. Ainsi, c'est au moment même où Victor-Emmanuel paraît revenir sur son refus absolu de poursuivre les négociations relatives à l'alliance avec la France, que des Italiens inquiets menacent de combattre, avec l'appui de l'étranger, cette dernière tentative.

[1] *Pensées et Souvenirs*, t. II, p. 122, 123.

Mais nos premiers revers arrêtent ce mouvement. Victor-Emmanuel appelle ses ministres et se félicite avec eux d'avoir été soustrait aux périls que les retards de la diplomatie française lui ont épargnés. « Nous avons par bonheur échappé, dit-il. Que les Français n'eussent pas de généraux, cela, nous le savions depuis 1859. Mais cette débandade de Woerth est plus qu'incompréhensible! « Telle était la reconnaissance du roi pour l'action efficace de Canrobert et de Mac-Mahon dans la guerre d'Italie, action sans laquelle cependant l'Autriche n'aurait fait qu'une bouchée de l'armée italienne. Et le même prince qualifiait de « débandade » la glorieuse résistance de nos troupes à Wœrth. Il finit toutefois par dire : « Diplomatiquement, je vais voir si je puis venir encore en aide à ce malheureux Napoléon. »

Nous allons savoir quelle va être cette intervention diplomatique. Dans la crainte que la France ne réitère ses demandes ou que l'Autriche ne s'allie avec la Prusse contre l'Italie, Minghetti négocie avec lord Granville. Celui-ci télégraphie à lord Lyons, le 10 août, que le comte de Bernstorff est venu lui demander si un traité avait été conclu entre la France et l'Italie, parce que l'Italie devait fournir 100 000 hommes à la France et aurait obtenu le droit d'occuper Rome après la paix. « J'ai dit que je ne croyais pas à l'existence d'un pareil traité; que le gouvernement italien avait communiqué à celui de la reine qu'il avait reçu une telle demande de la France *et qu'il désirait obtenir l'aide du gouvernement de Sa Majesté britannique pour résister à une telle pression*. Sur la réponse que, quoi que ce ne fût pas la politique de l'Angleterre de prendre des engagements positifs pour une neutralité combinée, cependant elle serait prête, — si par là elle pouvait aider l'Italie à résister à cette pression extérieure, — à s'accorder avec l'Italie pour que ni l'une ni l'autre n'abandonnent la neutralité sans un échange d'idées et sans annoncer réciproquement tout changement de politique. Le gouvernement (italien) a donné chaleureusement son assentiment à cet arrangement. » Cette initiative de l'Italie fit naître la Ligue des neutres qui isola définitivement l'Europe des deux puissances en guerre et permit à la Prusse d'écraser la France. Voilà comment Victor-Emmanuel et ses ministres nous venaient en aide!... Quant à l'Autriche, lord Granville disait également à M. de Bernstorff qu'il avait cru devoir avertir le gouvernement de S. M. François-Joseph que beaucoup de circonstances avaient créé des soupçons sur sa neutralité dans l'esprit des gouvernements prussien et russe; mais qu'il avait reçu du gouvernement autrichien « l'assurance qu'il était libre de tout engagement et qu'il serait prêt à se

concerter avec le gouvernement de S. M. la reine d'Angleterre pour une neutralité continue ». Lord Bloomfield, qui parlait à M. de Beust de saisir la première occasion opportune pour suggérer la paix entre la France et la Prusse, en recevait cette réponse qu'il reproduisait ainsi : « Pour le moment, M. de Beust ne voyait aucun jour à entamer des négociations avec l'un ou l'autre belligérant. Il ajoutait que si la fortune favorisait les armes de la Prusse, comme elle l'a fait jusqu'ici, il craignait qu'il n'y eût aucune chance de traiter de la paix jusqu'à ce que les armées allemandes fussent arrivées sous les murs de Paris. » Que deviennent devant ces déclarations précises toutes les assurances de traités ou d'intervention? L'Autriche adhérait à une neutralité continue. L'Italie provoquait elle-même la formation de la Ligue des neutres. Telle est la vérité.

Ne pouvant croire à un si complet abandon, Napoléon III envoie, le 19 août, à Florence le prince Napoléon. L'Empereur lui dit qu'une seule chance leur reste, c'est que l'Italie se prononce pour la France et tâche d'entraîner l'Autriche. Il lui remet une lettre pressante pour le roi. Le prince arrive à Florence le 21 août. Je trouve à ce propos, dans une curieuse lettre de Michel Bakounine, en rapports intimes avec les républicains d'Italie, les réflexions suivantes, datées du 25 août : « Le prince Napoléon arrive à Florence avec une mission extraordinaire près du roi d'Italie, non de la part du ministère français, mais directement de la part de Napoléon, ce qui rend excessivement difficile la position des journaux démocratiques italiens qui voudraient bien prendre le parti de la France révolutionnaire envahie par les soldats du despotisme allemand, et qui ne le peuvent pas, parce qu'ils ne voient pas encore une France révolutionnaire. Ils ne voient qu'une France impériale à la tête de laquelle se trouve l'homme le plus abhorré en Italie, Napoléon III. » C'est ce que pensait, entre autres, la *Gazetta di Milano*, qui déclarait que « jusqu'à présent on n'avait rien vu en France qui montrât vivant le grand peuple qui avait démoli le moyen âge, car il s'assujettit à un gouvernement qui l'administre au nom de l'empereur, qui le trompe et le perd au nom de l'empereur. Avec la meilleure volonté du monde, nous ne pouvons éprouver aucune sympathie, aucune confiance dans ce pays ». Il appert donc de ces témoignages que l'opinion italienne ne nous était pas favorable à cette époque et que Victor-Emmanuel, l'eût-il voulu, l'eût-il sérieusement pu, n'aurait été suivi ni par ses ministres, ni par son peuple. « Quand un de nos amis, disait plus tard Visconti-Venosta à Rothan, se jette par la fenêtre sans nous prévenir et se casse le cou, ce serait

folie de sauter après lui et de se briser les membres sans pouvoir le sauver. » Gambetta, à qui Rothan répéta ce propos, répliqua : « On saute tout de même, sauf à mettre de la paille! » La vérité est que tous les prétextes furent invoqués par l'Italie au lendemain de nos revers, et cela avec les plus chaleureuses protestations de sympathie et de dévouement. « L'assistance de Garibaldi, mandait Rothan à Chaudordy, le 26 novembre 1870, serait son seul titre à notre reconnaissance, si elle n'y trouvait pas l'inappréciable avantage de se débarrasser des éléments révolutionnaires au moment où elle s'installe à Rome. »

Mais revenons à la mission du prince Napoléon. Il demanda 70 000 hommes pour faire une diversion sur Lyon. Le ministre Lanza lui répondit : « Il nous faudrait un mois. Dans un mois le sort de la France aura été réglé. » Quel que soit le sens de cette triste réponse, ce ne fut pas dans un mois que le sort de la France, malgré tant de désastres, fut réglé. Cinq mois d'une glorieuse résistance qui stupéfia la Prusse et pendant lesquels les neutres auraient pu sortir de leur inaction égoïste et arrêter les succès de la Prusse, cinq mois de résistance opiniâtre ont laissé à l'Europe et au monde un souvenir que rien n'a effacé. Tandis que l'Italie faisait preuve d'une réelle ingratitude, la France a montré que, même privée de ceux qui s'étaient dit ses amis, elle ne désespérait pas de son sort. Tout ce que l'histoire a retenu de l'action italienne, c'est ce cri de soulagement de Victor-Emmanuel au lendemain de Sedan : « F.....! je l'ai échappé belle! »; c'est l'ordre donné par lui de profiter de notre défaite et de venir demander immédiatement au gouvernement de la Défense nationale de dénoncer la convention de Septembre et de le laisser entrer à Rome... Le jour même de Sedan, le ministre Lanza tâchait de faire comprendre au prince Napoléon que sa présence était gênante à Florence : « Ah! vous me congédiez! dit amèrement le prince. — Monseigneur, je ne dis pas cela! — C'est bien. Faites-moi remettre mes passe-ports. — Votre Altesse les aura dans une heure. » Et c'est après ce court dialogue que le défenseur attitré des aspirations nationales italiennes et de Rome capitale, était mis prestement à la porte de Florence par le cabinet italien. Celui-ci avisait l'Europe que la convention du 15 Septembre, qui devait amener la conciliation possible entre le Saint-Siège et l'Italie, n'avait pu arriver à son but à cause de la Cour de Rome qui enrôlait des forces étrangères pour une prétendue croisade, froissait le sentiment national et rendait précaire l'ordre dans la Péninsule. La nécessité de résoudre la question romaine s'imposait donc au gouvernement italien.



Le 6 septembre, Nigra vint au quai d'Orsay. Il pria le nouveau ministre des Affaires étrangères, Jules Favre, de dénoncer lui-même la convention du 15 Septembre, car il répugnait au gouvernement italien de paraître profiter de nos revers pour violer une convention officielle, et de pénétrer à Rome sans d'autre péril que celui d'offenser son propre honneur. « Si la France était victorieuse, répondit Jules Favre qui avait, dans l'opposition, toujours combattu la convention de Septembre, je céderais avec empressement à votre désir. Mais mon pays est vaincu. Je suis trop malheureux pour avoir le courage d'affliger un vénérable vieillard, douloureusement frappé lui-même, et qui souffrirait d'une démonstration inutile d'abandon. Je ne veux pas davantage contrister ceux de mes compatriotes catholiques que les malheurs de la Papauté consternent. Je ne dénoncerai donc pas la convention de Septembre. Je ne l'invoquerai pas non plus. Personnellement je ne le pourrais. Un autre ministre ne le pourrait pas davantage sans humilier la dignité de la France par une menace frappée d'impuissance. Je ne puis ni ne veux rien empêcher... Mais il est bien entendu que la France ne vous donne aucun consentement et que vous accomplissez cette entreprise sur votre propre et unique responsabilité. » La surprise et la tristesse de Jules Favre avaient été grandes. En voyant entrer Nigra dans son cabinet, il avait cru à l'arrivée d'un appui, et voici que le gouvernement italien ne pensait qu'à se délivrer de ses engagements et déclarait en même temps que l'Italie ne pouvait rien pour nous en face de l'abstention de l'Angleterre et de la Russie. D'autre part, Nigra parut étonné de la froide réponse de Jules Favre. Le surlendemain, il revint à la charge. « Vous ne maintiendrez pas votre décision, dit-il. Elle est trop en opposition avec votre passé politique. Elle blessera l'Italie sans aucun profit pour vous. — Est-ce une condition que vous me posez? dit Jules Favre avec hauteur. — En aucune manière. — Eh bien! je vous saurai beaucoup de gré de ne plus revenir sur ce sujet qui me peine et ne peut nous mener à rien! »

Nigra se retira, mais fit insérer le 12 septembre, dans le *Livre vert*, que le ministre des Affaires étrangères, à la nouvelle de l'ordre donné aux troupes royales de passer les confins des Etats pontificaux, avait répondu que le gouvernement français les laisserait faire « avec sympathie ». Cette assertion risquée amena une protestation formelle de Jules Favre. « Je ne crois pas, dit-il, m'être servi d'une locution pareille qui a été sous la plume du

ministre italien une forme par laquelle il *traduisait* ma pensée. » J'ignore si dans les Souvenirs qu'a laissés Nigra, et dont les journaux, au lendemain de sa mort toute récente, ne nous ont donné jusqu'ici que des extraits peu importants, il y aura, comme certains l'affirment, des révélations particulières sur les négociations relatives à l'occupation de Rome. C'est possible, mais ce que je sais, d'après une lettre écrite par lui en 1895 au vicomte E.-M. de Vogüé, c'est qu'à cette date Nigra essaya de défendre « la pauvre Italie d'avoir été la grande ingrate que l'on pense généralement en France. » Sa principale excuse était que l'inaction de son pays s'expliquait par l'attitude hostile de la plupart des puissances à notre égard... Jules Favre s'en doutait bien et la douleur de cette politique lui fit jeter ce cri : « Si l'Italie nous refuse son concours, elle est déshonorée! » Mais ses plaintes étaient inutiles. Le gouvernement italien, inféodé à la politique anglaise, entendait désormais rester neutre, de crainte de compromettre ses intérêts et de s'exposer à la vengeance de la Prusse. Et cependant, à un moment donné, l'intervention des Italiens unis aux Autrichiens eût certainement changé la face des choses et peut-être fait lever le blocus de Paris et de Metz.

Les alliances, dont M. de Gramont se targuait imprudemment et dont on voudrait aujourd'hui établir la réalité ou la possibilité, avaient fui comme des ombres. Au prince de La Tour d'Auvergne qui, lui aussi, avait eu le tort d'y croire, Jules Favre demanda ce qu'il fallait en penser. « Le cabinet autrichien a été sondé, répondit loyalement le prince. Il a témoigné un intérêt que je crois sincère, mais il a objecté l'attitude comminatoire de la Russie qui n'est un mystère pour personne. » Et le général Fleury, qui avait eu tant d'illusions au sujet de la Russie, faisait alors lui-même cet aveu : « L'Autriche divisée, trahie par les Allemands et les Bohêmes, en lutte avec les Hongrois qui ne veulent pas la guerre, était-elle matériellement en mesure de soutenir le choc de la Russie? Je ne le crois pas. » Le comte Andrassy n'avait-il pas dit, lui aussi, à M. de Gramont : « Ne vous faites aucune illusion. On vous trompe quand on vous promet l'appui de l'Autriche. » Quant au roi d'Italie, il se bornera à déclarer à M. Thiers, lors du voyage de celui-ci à Florence, qu'il interviendrait « s'il était libre ». On sait de quelle façon il était lié et avec qui. « Quelques jours d'isolement imposés par les convenances internationales, avait dit le marquis de Gabriac, et personne ne doutait que l'Italie ne cherchât aussitôt que possible à se rapprocher du vainqueur. » Le Pape fut donc abandonné à ses ennemis, mais il convient de constater que Jules Favre,

qui ne pouvait ni ne voulait relever le pouvoir temporel, s'engageait cependant à lui témoigner respect et protection, parce que le Saint-Père n'en restait pas moins « le chef spirituel de l'Eglise dont les doctrines et les croyances étaient celles de la majorité des Français ». Tandis que l'Autriche, l'Italie et les autres délaissaient la France, Pie IX, deux mois avant la prise de Rome, écrivait au roi de Prusse (22 juillet 1870) que « Vicaire du Dieu de paix, il ne pouvait faire moins que de lui offrir sa médiation pour empêcher les calamités inévitables de la guerre. Elle est celle, disait-il, d'un souverain qui, en qualité de roi, ne peut inspirer aucune jalousie, mais qui pourtant inspirera confiance par l'influence morale et religieuse qu'il personnifie. » Le roi Guillaume lui répondit qu'il n'avait ni désiré ni provoqué la guerre, comme si la dépêche d'Ems n'avait pas précipité les hostilités et amené l'Empire à se jeter tête baissée dans le piège préparé par M. de Bismarck. Le roi de Prusse réclamait à son tour des garanties qu'il savait bien ne pouvoir lui être données et qu'il aurait d'ailleurs jugées insuffisantes, quelle que fût leur étendue. Jules Favre fut très touché de l'intervention du Pape et remarqua qu'il était l'unique souverain en Europe à agir, quand tous les autres se consultaient seulement pour savoir lequel donnerait le premier le signal d'une intervention. Pie IX réitéra sa démarche en novembre 1870 pour solliciter un armistice avec ravitaillement. Sa lettre resta cette fois sans réponse. « Mais cet échec, dit encore Jules Favre, ne rend que plus méritoire l'élan de son cœur, surtout quand on le compare à la froide indifférence contre laquelle se brisaient nos efforts incessants pour obtenir de nos anciens alliés une assistance qu'à défaut de sympathie l'intérêt personnel leur commandait. » Un seul homme railla ces démarches si nobles de Pie IX. Ce fut le prince Napoléon qui, pour dissimuler son dépit d'avoir échoué auprès de Victor-Emmanuel et d'avoir été congédié par ses ministres, se donna, huit ans après la guerre, l'odieuse satisfaction d'insulter les catholiques français et le Pape en les accusant d'être les auteurs de la guerre de 1870 et de ses désastres, oubliant que l'Assemblée nationale, le 1er mars 1871, avait rendu l'Empire responsable de l'invasion, de la ruine et du démembrement de la France.

Le 7 septembre 1870, Visconti-Venosta informait les agents diplomatiques de l'Italie que la convention de 1864 avait laissé au gouvernement du roi sa liberté d'action pour les cas où l'état de choses existant dans le gouvernement pontifical constituerait un danger ou une menace contre la sûreté de l'Italie. Il disait que la guerre entre l'Allemagne et la France ayant pris un carac-

tère extrême, il fallait remplir des devoirs impérieux, maintenir l'ordre dans la Péninsule et en occuper les points principaux pour la sécurité commune. Le 21 septembre, le même ministre des Affaires étrangères, qui avait reçu une lettre du comte de Beust demandant, au nom de l'empereur d'Autriche, des assurances tranquillisantes en ce qui concernait l'inviolabilité et la sécurité du Saint-Père, répondit que l'Italie ne porterait jamais la main sur ses prérogatives et ne chercherait pas à lui faire une situation moins digne de l'auguste mission que le Pape remplissait dans le monde. Le même jour, après un simulacre de résistance fait par la petite armée pontificale, les troupes italiennes entrèrent à Rome par la porte Pia. Les défenseurs du Pape se retirèrent lentement par la porte Cavaleggieri. « A ce moment, dit Jules Favre, qui rapporte cet événement dans son livre sur *Rome et la République française*, Pie IX parut seul sur le haut des degrés de Saint-Pierre, et donna à ses soldats, qu'il ne devait plus revoir, une dernière bénédiction. L'émotion fut générale et profonde. Tous s'agenouillèrent, et dans le silence de cette troupe prosternée, on n'entendit que la voix d'un vieillard s'élevant mélancoliquement vers le ciel, comme pour y chercher son unique et suprême refuge. Le sacrifice était consommé. Le drapeau italien flottait sur le château Saint-Ange. Après dix siècles et un peu plus, la Papauté venait de se transformer, et pour cette transformation sublime, Dieu avait choisi la plus noble figure que l'histoire ait eue jamais à dessiner. » C'est dans ces termes que le ministre des Affaires étrangères de la Défense nationale rendait hommage au Chef de la Chrétienté, dépouillé de ses biens temporels, mais revêtu d'une majesté supérieure à celle des autres souverains.

A ce moment même, M. Thiers faisait un dernier appel aux sympathies italiennes en notre faveur. En vain offrit-il les millions nécessaires pour aider la démonstration projetée. En vain, essaya-t-il de rassurer le gouvernement contre les menaces de la Russie. En vain rappela-t-il le passé et dit-il éloquemment : « La France périt pour avoir fait l'unité de l'Italie, qui a provoqué la formation de l'unité allemande. » A ses observations, à ses doléances, il fut répondu par de vagues protestations de sympathie et par des regrets de ne pouvoir rien faire. Les alliances espérées étaient un rêve. « Beust et Andrassy, dit plus tard M. Thiers à la commission d'enquête sur la Défense nationale, m'apprirent à Vienne qu'ils avaient tout fait pour ôter à M. de Gramont toute illusion sur la possibilité d'une alliance entre l'Autriche et l'Italie. » Cette dernière puissance s'était, comme on l'a vu, unie à l'Angleterre pour s'empêcher elle-même d'agir et pour amener les autres Etats

à une inaction forcée, ce qui faisait dire tristement à M. de Beust : « Je ne vois plus d'Europe [1]. »

Aussi, lorsqu'on nous soutient qu'avant le 15 juillet et même après, des alliances étaient possibles, que l'Autriche hâtait sa mobilisation, que l'Italie s'y préparait, et que tout aurait pu nous être favorable, si la politique française n'avait été abandonnée aux intérêts du parti catholique français, appuyé par l'Impératrice, on voit ce qu'il faut penser de ces allégations qui ne reposent sur rien de sérieux. Les documents authentiques leur donnent un démenti formel. « La France, avait dit Saint-Marc Girardin, avait eu, avant la guerre, quelques promesses, mais tout avait disparu en un moment, lors de ses premiers revers. Ce qui en réapparaîtra ne sera jamais qu'une ombre vaine et inutile, l'image de possibilités à peine entrevues, évanouies avant de naître. » Si nous avons le droit de reprocher à l'Empire d'avoir déclaré la guerre sans s'être assuré d'alliances formelles, sans avoir signé de pactes réels, sans avoir compté sur autre chose que sur des promesses, nous avons également le droit de reprocher à ceux qui se disaient nos amis et qui étaient nos obligés, de n'avoir rien fait, rien tenté en notre faveur. « Et cependant il eût suffi, — c'est M. de Bismarck qui le déclare lui-même, — de la moindre impulsion qu'un cabinet eût donnée à l'autre pour provoquer, à la fin de septembre ou au milieu d'octobre 1870, une médiation collective des neutres qui eût certainement amené un congrès, et réduit les exigences du vainqueur. » Cette impulsion, l'Italie en possession de Rome et au comble de ses vœux et de ses ambitions, l'Italie ne l'a pas donnée, et elle le pouvait sans péril. Pourquoi lui en épargner le reproche et ne prodiguer les blâmes qu'à la France ?

Il suffisait jadis pour entraîner notre pays qu'on lui parlât d'honneur, et je crois bien que ce langage-là, il peut l'entendre encore, quoique l'auteur de *Rome et Napoléon III* en dise ironiquement : « C'était le terme qui résumait essentiellement les aspirations et les conditions de cette politique chevaleresque. Secourir les nations opprimées, servir la cause du droit, employer des forces qui, au service du droit, lui paraissaient inépuisables ou invincibles contre les abus de la force, sans dédaigner d'ailleurs les satisfactions que ce rôle pouvait offrir à sa vanité de grande nation, tels étaient les objets auxquels la France

[1] Après la guerre, un diplomate dit à M. de Beust, devenu ambassadeur à Londres : « Comme vous aviez raison de dire que vous ne voyiez plus d'Europe ! — Mais non, riposta de Beust. A présent, je la vois... mais dans quel déshabillé ! »

s'attachait alors. » Mais ces sentiments glorieux qu'on semble railler aujourd'hui, si l'Italie ne les a pas eus en 1870, la France ne les a point écartés pour jamais. Sans doute, elle est tenue, en raison de la plaie toujours béante à son côté, à une réserve plus grande que du temps où elle possédait toutes ses forces et tout son sang. Mais donner à croire que les injustices et les cruautés qui se commettent dans le monde doivent la laisser indifférente, c'est offenser sa nature demeurée généreuse et noble entre toutes. S'il se commet encore tant de violences en Pologne, en Arménie et ailleurs, c'est que la France, tout en les déplorant, a suspendu le geste superbe devant lequel s'inclinaient les nations éblouies. Secourir les opprimés, servir la cause du droit, c'est une partie essentielle de ses traditions, et l'on verra tôt ou tard qu'elle n'y a pas renoncé. Le drapeau tricolore déployé dans les plaines de l'Italie pour lui assurer la liberté, est le même qui a flotté non sans honneur, je pense, dans d'autres pays. Si le gouvernement impérial eût été plus prévoyant, la guerre se fût engagée à l'heure favorable et terminée tôt ou tard à notre gloire et à notre profit. Mais, pour cela, il eût fallu ne pas prendre au sérieux les promesses fallacieuses de courtisans comme Nigra et Metternich qui, dans leurs conversations familières et leurs épanchements quotidiens, faisaient croire à l'Empereur et à ses partisans, que les alliances étaient chose facile et même assurée. « Nigra et Metternich, avoue le prince Napoléon lui-même, affirmaient secrètement les bonnes intentions de leur gouvernement plus que de droit. Ils ont égaré Napoléon III et son entourage. Tel est le danger des relations intimes et personnelles entre le souverain et des ministres étrangers qui ne cherchaient qu'à plaire. » Le prince Napoléon a oublié de dire que lui-même s'était laissé aller à ces illusions et à cette crédulité.

Ce n'est donc pas la défense du pouvoir temporel qui a précipité la ruine de l'Empire. Après tout ce que j'ai rappelé, cité et établi, il n'est pas vrai de dire que le seul refus de l'occupation de Rome par les Italiens ait empêché les alliances et rendu impossibles tous les projets d'action commune avec l'Autriche et l'Italie contre la Prusse.

Henri Welschinger.

LETTRES INÉDITES DE BÉRANGER

A M. BENOIT-CHAMPY [1]

Les lettres de Béranger publiées aujourd'hui furent écrites entre 1836 et 1840. Elles sont adressées à Adrien Benoît, qui, après avoir été avocat, entra dans la magistrature et devint, en 1860, président du tribunal de la Seine. Il avait épousé, en 1828, une cousine de Lamennais, la fille de la baronne Champy, dont il ajouta plus tard le nom au sien. Ce magistrat était un homme du monde fin et lettré. Il aimait à réunir dans son salon des personnes de mérite, littérateurs, artistes et savants. Quelle que fût la vivacité de leur caractère ou la diversité de leurs opinions, il savait à force de tact et de courtoisie les retenir auprès de lui, il se faisait un devoir de respecter toutes les convictions sincères, étant au nombre de ces croyants qui voient dans la tolérance une forme de la charité. Ces hautes qualités morales l'empêchèrent d'abandonner Lamennais dont il défendit les intérêts avec un dévouement inlassable contre des éditeurs et des hommes d'affaires tarés, qui plus d'une fois surprirent la confiance excessive du grand écrivain.

Naturellement, Béranger s'intéressait surtout aux hommes de lettres qui, doués de qualités rares, valaient mieux que ce qu'ils faisaient. Il essayait tout doucement de leur inculquer un peu de ce bon sens qu'il se flattait d'avoir reçu en partage à défaut de génie; il leur apprenait cet art si difficile et qu'il pratiquait si bien : l'économie de son talent. C'est ce qu'il voulut faire avec Lamennais [2] auquel il s'était attaché particulièrement. Quelque

[1] Je dois communication de ces lettres et d'autres documents inédits à Mme Benoît-Champy, à qui j'adresse ici tous mes remerciements.

[2] Sur les rapports de Béranger et de Lamennais, je renvoie une fois pour toutes aux deux articles si bien documentés que M. Christian Maréchal a publiés dans la *Quinzaine*, le 16 avril et le 1er mai 1905.

étrange que nous semble cet attachement, il fut sincère, Benoît-Champy nous le dit, et les lettres de Béranger en font foi. Il a pu, comme bien d'autres, en admirant la grandeur de son génie, subir le charme d'une nature si aimante.

Toutefois, le bien de Lamennais n'était pas l'unique fin de Béranger; en assurant du repos à son ami, il voulait fonder en dignité le culte qu'il rendait au « Dieu des bonnes gens » et donner à sa morale le prestige qui lui manquait encore pour être bien vue des esprits sérieux, naturellement hostiles aux chansonniers. Or, il sentait que l'autorité de Lamennais, bien supérieure à la sienne, était d'autant plus précieuse à cet égard que l'illustre penseur avait rompu avec Rome. Un prêtre qui, en se sécularisant, avait maintenu l'intégrité de ses mœurs, lui semblait être le personnage le mieux qualifié pour faire triompher, en l'incarnant, cette sorte de religion laïque qui devait, à son gré, remplacer le catholicisme. Dans l'accomplissement de cette tâche, il importait de ne pas le distraire; c'est pourquoi Béranger l'exhorte à travailler sans relâche au grand ouvrage qu'il médite, l'*Esquisse d'une philosophie*, et veille sur lui avec une constante sollicitude. Il apprend un jour que Lamennais va vendre sa bibliothèque; tout alarmé, il en écrit à Benoît-Champy : « Qui peut le forcer, dit-il, à se priver d'un meuble si nécessaire? » Et aussitôt, parmi les trop nombreux amis de Lamennais, il en soupçonne « un qui est très gêné dans ses affaires », il craint que Lamennais, dans sa bonté, ne vende ses meubles que pour l'obliger. Le personnage que Béranger désigne ainsi, sans le nommer, est probablement ce Charles Didier, homme de lettres, brasseur d'affaires et voyageur infatigable, qui avait parcouru l'Italie « dans toute sa longueur, voyageant à pied pendant quatre ans[1] » avant d'écrire l'ouvrage qui devait surtout le faire connaître, *Rome souterraine*. Lamennais avait fait sa connaissance chez M. de Potter. Il le jugeait alors « un fort bon jeune homme ». Mais dans la suite il dut, comme d'habitude, rabattre de ses illusions.

Béranger, lui, avait, dès 1836, de sérieux griefs contre Didier dont les instances décidèrent Lamennais à prendre la direction du journal *le Monde*, avec George Sand et le musicien Liszt comme principaux rédacteurs. Le chansonnier ne lui pardonnait pas d'avoir détourné le grand écrivain de ses travaux philosophiques, pour le jeter dans une voie qui n'était pas la sienne et où, chose plus

[1] Eugène Forgues : *Lettres inédites de Lamennais à Montalembert*. Paris, Perrin, 1898, p. 207. (Lettre du 19 octobre 1833.)

grave, il risquait, en y compromettant son nom, de compromettre la « sainte cause » que, selon Béranger, il avait à défendre.

Après cela, il est permis de croire qu'aux grandes raisons s'ajoutaient les petites. Béranger ne vit peut-être pas sans un secret plaisir les lacunes du grand homme qu'il admirait : c'est ce qui lui permettait de le traiter d'enfant, de le mener où il voulait, affectant parfois envers lui un air de supériorité qui nous étonne. Dans la lettre où il refuse, de très bonne grâce, l'aide pécuniaire que Benoît s'était empressé de lui offrir en apprenant qu'il avait perdu sa fortune, il ajoute : « Je ne suis pas de ceux qui rougissent d'avoir des obligations à ceux qu'ils aiment, et préfèrent se laisser cribler de dettes. Je n'ai ni prétention à l'héroïsme, ni désir de faire pitié. » Cette réflexion, toute générale en apparence, ne vise-t-elle pas certaine personne qu'il connaît bien et à qui Benoît ne manquera pas de l'appliquer : Lamennais qui, sous le coup d'une poursuite judiciaire, n'avait pas voulu transiger en voyant qu'il ne pouvait le faire, sans recourir à son beau-frère, M. Blaize?

Ainsi Béranger, sans en avoir l'air, se fait valoir aux dépens de son ami et se sait trop bon gré du bonheur qu'il doit à sa parfaite modération. Fort de ses avantages, il est charmé de plaindre ceux qui n'ont pas, comme lui, la sagesse d'être heureux. Ces divers sentiments se manifestent dans les lettres qui suivent.

[31 décembre 1836.]

Je vous écris des bords de la Loire, mon cher ami, que j'habite depuis deux semaines. J'ai voulu éprouver le pays par la mauvaise saison, et quelque froid qu'il fasse depuis six jours, je m'y trouve mieux qu'à Fontainebleau, à la forêt près toutefois, promenade que je regretterai toujours. J'habite la Grenadière, exactement décrite par Balzac, qui, en illustrant cette bicoque, m'avait d'abord empêché de la visiter; car pour un homme qui cherche le repos et l'obscurité, rien ne convient moins qu'un lieu où ce soleil de gloire a laissé tomber un de ses rayons; mais ce qu'il y a de convenances pour moi dans cette maisonnette et de charmes dans sa situation l'ont emporté sur les inconvénients de la célébrité, et je m'en applaudis chaque jour davantage. Ce n'est point au reste pour vous parler de moi que j'ai pris la plume. Pourriez-vous me dire, mon cher Benoît, si c'est bien sérieusement que Lamennais a mis sa bibliothèque en vente, comme les journaux l'ont annoncé. Qui peut le forcer à se priver de ce

meuble si nécessaire pour lui? Répondez-moi, je vous prie, sur ce point. Mais, de mon côté, j'ai une révélation à vous faire que je vous donne sous le plus grand secret. Lam[ennais] a beaucoup d'amis, trop peut-être, il y en a un qui est très gêné dans ses affaires, et je crains que le désir de le tirer d'embarras n'ait déterminé notre brave abbé à faire le sacrifice de ce qu'il a de plus précieux en mobilier pour rendre un service qu'avec un peu d'économie peut-être, on n'eût pas eu à réclamer de son extrême obligeance. Tâchez donc de pénétrer dans cette affaire, et s'il ne vendait que pour cette bonne œuvre, empêchez cette vente, si vous le pouvez. Mais surtout ne trahissez pas l'indiscrétion que je viens de commettre dans son intérêt.

Je vous dirai que ceux de mes amis qui ont présidé ici à mon installation (c'est la famille Bérard), sachant que j'avais écrit à Lam[ennais] pour l'engager à venir passer avec moi partie de la belle saison, lui ont fait arranger une chambre à la Grenadière, chambre qui porte à présent son nom. Plût au ciel qu'il voulût y venir le plus tôt possible, dût-il me payer une petite pension pour y être plus à son aise! Je tremble à le voir entouré d'une façon qui n'est pas en rapport avec son rôle. Sans doute la retraite d'un chansonnier ne lui convient guères non plus. Mais enfin, je ne mets pas le pié dans le ruisse[au] quand je donne le bras à quelqu'un et il peut [lui] arriver d'être croté (*sic*) aussi dans le cercle où il semble se jetter (*sic*) un peu trop. Je ne pense certes pas mal de ceux avec qui il paraît se plaire, mais ce sont gens sans raison, dont l'ivresse est trop bruyante pour un homme qui a besoin de la solitude. A cet égard, dites-lui ce que vous jugerez convenable. C'est un homme que j'aime et que j'admire et je voudrais lui pouvoir être bon à quelque chose.....

12 juin 1837.

Je suis consolé, mon cher Benoît, de vous avoir rappelé si tard votre engagement puisqu'il [y] avait impossibilité pour vous à visiter la Touraine. C'est un voyage que vous pourrez faire plutard (*sic*), dites-vous; j'y compte peu, mais je vous remercie néanmoins de l'espoir que vous me donnez.

Quant à la lettre perdue, cela s'explique, puisque Lamennais ne reçoit pas de lettres non affranchies, il ne tiendrait qu'à moi de la ravoir, mais j'aime mieux laisser ce point dans l'obscurité. Ce qui me fâche, c'est d'apprendre que la vue de cet excellent homme baisse si fort. Il devrait bien soigner un peu plus sa santé. On m'assure que Mme Clément, que je connais, lui propose

un logement dans sa maison. Engagez-le à accepter cette proposition. Sans doute, le prix du loyer ne sera pas très élevé; mais ce qui sera mieux, c'est que Mme Clément, femme très bonne, se fera un bonheur d'entourer Lamennais de soins qu'une femme seule sait donner, et dont notre ami doit avoir besoin. Je lui en parle dans ce sens, et comme je connais le précepteur du fils Clément, il doit voir que je ne lui parle ainsi qu'avec pleine assurance du bien-être qui en doit résulter pour lui et de la satisfaction qu'il procurera à Mme Clément.

Je crois, mon cher ami, que vous partagez un peu l'illusion que Lam[ennais] se fait sur l'utilité des journaux. Si vous parlez de l'utilité dont ils seront un jour, je suis de votre avis. Mais dominés qu'ils sont presque tous par la crainte, par l'intrigue, par l'esprit financier, ils sont très nuisibles souvent, et très souvent fort contraires même aux principes qu'ils sont censés défendre. Lam[ennais] est trop ennemi du positif des choses, pour être jamais un véritable journaliste. C'est un de ces grands et beaux arbres qui, agités par les vents, envoyent leurs semences au loin et à qui l'air de la montagne convient; mettez donc un pareil cèdre en espalier! non ce n'est pas là sa destinée. Le *Monde* m'en offre la preuve. La censure du mal s'y faisait de main de maître. Le pauvre peuple y eût pu reconnaître les larmes d'un cœur qui gémit sur l'humanité, mais quel remède y était proposé? De quelle organisation nous y montrait-on l'ébauche? Vers quel but marchait cet enseignement? C'est faute d'un plan logique qu'en dépit des nobles sentimens qui animaient les rédacteurs du *Monde*, ce journal a été le plus acharné à répandre parmi les classes inférieures l'épouvante sur le sort des caisses d'épargne; faute peut-être irréparable pour les amis du peuple, qui, quelle que fût la sotise (*sic*) du ministère dans cette circonstance, devaient continuer d'inspirer aux travailleurs la confiance la plus grande dans les caisses d'épargne, moyen de moralisation encore plus que d'économies. Pardonnez-moi cette sortie contre une feuille si éloquemment rédigée. Nous autres, vieux soldats d'une sainte cause, nous attachons quelque prix aux manœuvres bien faites, et ne nous contentons pas toujours du zèle et du courage.

Au reste, dans la lettre que je vous prie de remettre à notre ami, et que je vous adresse parce que je crains qu'il ne soit déjà parti pour sa chère Bretagne, ce qui pourrait être encore une raison pour que cette lettre se perdît, je lui dis bien clairement que je voudrais qu'il renonçât aux journaux. Je ne lui donne pas toutes mes raisons, mais il a déjà acquis l'expérience des bailleurs de fonds; tâchez, vous, de le tenir en garde contre les

écrivains qui, n'ayant pas à mettre en avant un nom de la valeur du sien ou de celui de G. Sand, les poussent dans un journal pour y vivre sous les ailes de si grandes illustrations.

L'heure de la poste me presse.....

23 juillet 1837.

Oui, certes, mon cher ami, je serai chez moi le 27 et le 28. Je vous attends à déjeuner et à dîner. Nous déjeunons à 11 heures et dînons à 6 heures. J'espère que vous n'hésiterez pas à amener votre compagnon de voyage, si cela vous est possible.

Si vous n'étiez deux, je vous offrirais une chambre, mais elle n'a qu'un lit.

En sortant de Tours par le pont, vous tournez à gauche et marchez environ un demi-quart d'heure, puis au milieu d'une longue suite de vieux et hauts murs vous appercevez (*sic*) une pente douce dans une excavation, et, au haut de cette pente, une espèce de porte cochère qui fait face aux gens qui viennent du côté du pont. On aperçoit d'en bas quelques arbres verts et la cime d'un vieux toit en ardoise. Le vis-à-vis de cette bicoque, de l'autre côté de la Loire, est l'entrée du Champ de Mars. L'illustre Preteseille (?) est cinq minutes plus loin.

En vous attendant, tout à vous de cœur.

13 août 1837.

J'attendais toujours, mon cher Benoît, l'arrivée des *Voix intérieures*, pour vous remercier et de votre lettre et de ce présent que vous m'annonciez d'une manière si aimable, mais les volumes n'arrivent pas, et comme il se pourrait qu'ils se fussent égarés en route, je vous en donnerais afin que vous envoyez (*sic*) à la découverte, pour savoir qui peut les retenir si longtemps dans les bureaux des messageries. Si j'avais su quelle diligence vous en aviez chargée, j'aurais fait faire la recherche ici; mais on est fort exact à m'envoyer ce qui arrive à mon adresse; et il est plus vraisemblable que l'ouvrage aura fait fausse route, ou sera resté au bureau d'envoi. Je suis bien fâché de ce contre-tems (*sic*), qui va ajouter un embarras à celui que vous avez déjà pris.

Savez-vous que vous me flattez furieusement. C'est bien la peine de se mettre sur le pied de la familiarité la plus amicale et la plus convenable avec moi pour m'encenser de la sorte! Je me fâcherais avec vous si je ne savais qu'un cœur comme le vôtre est la source de bien des illusions. Toutefois, dorénavant, ne vous avisez plus de m'appeler un *homme de génie;* homme de talent,

soit : mais songez donc à ce que c'est qu'un homme de génie! Hélas! et nous prodiguons ce titre! Aussi le génie devient-il d'autant plus rare; ou quand il se rencontre, on l'enivre et il s'épuise à nous prouver alors qu'il est le frère de la folie, comme les Doctes nous l'ont enseigné. Moi, pauvre homme, doué d'une heureuse médiocrité, j'ai plus de sagesse, et c'est cela peut-être qui vous fait illusion sur mon compte, et qui transporte votre excellent M. Bloum que je vous remercie de m'avoir fait connaître. J'espère bien qu'ainsi que vous, je le reverrai ici et le ferai revenir de son erreur. Ma science peut aller jusque-là.....

Adieu, j'attends Dupont de l'Eure d'un instant à l'autre et termine ma lettre pour aller au-devant de lui.

13 mai [1838].

Mon cher Benoît, avant d'avoir décacheté votre lettre, j'avais deviné ce qu'elle contenait, sauf pourtant la bonne nouvelle que vous me donnez de votre réconciliation avec M. Champy. On vous a un peu exagéré la diminution de mon revenu, parce qu'on ignorait qu'un ami de qui j'avais exigé la cessation d'un payement d'intérêt, a, à son tour, exigé que je le laissasse reprendre ce payement. Je n'y peux compter pour longtemps, il est vrai, mais cela facilite mon passage d'une position à une autre et me met à présent complètement au-dessus du besoin. Je vous remercie donc bien de vos offres amicales, que j'accepterais, soyez-en sûr, mon cher ami, si ma bourse était à sec. Je ne suis pas de ceux qui rougissent d'avoir des obligations à ceux qu'ils aiment, et préfèrent se laisser cribler de dettes. Je n'ai ni prétention à l'héroïsme ni désir de faire pitié. Si je quitte la Grenadière, c'est que c'est, en effet, un séjour trop dispendieux pour moi, quoique pas cher de loyer. Et puis, j'ai des idées singulières! Je me reprochais d'y être trop bien. Je craignais de m'y accoquiner. En vieillissant, on s'attache trop aux objets matériels, et devenu faible par l'effet de l'âge, qui sait si on ne finirait pas par faire des bassesses pour conserver son nid? Je vais rentrer dans les habitudes de toute ma vie. L'aisance ne m'allait pas. Laissez-moi donc, mon cher Benoît, prendre un nouveau gîte qui a des apparences de propreté qui ne feront pas crier : « Pauvre diable! » Mot qui pourrait charmer un cynique, mais que je ne me soucie de faire sortir de la bouche de personne. Dans mon nouveau logement dont, au reste, mon libraire fait les frais (car il faut que vous sachiez que Perrotin était accouru pour me faire rester à la Grenadière et qu'il a voulu augmenter la rente qu'il me paye)

je n'aurai aucune occasion de dépense; c'est là ce qu'il me faut; car je sais bien ne rien dépenser, mais je ne sais pas ne dépenser que peu.

Vous voyez, mon cher ami, que je ne suis pas aussi à plaindre que vous vous l'étiez figuré. Je ne le suis même pas du tout, et vous en seriez convaincu si vous m'aviez vu rire de si bon cœur au moment où je me suis vu forcé de changer ma façon de vivre. Du bonheur à tous ceux qui m'intéressent, du pain dans le buffet, et cinq francs dans ma poche, voilà toute la fortune que je me suis toujours souhaitée. J'ai mieux; je dois donc remercier le ciel. Cela ne m'empêche pas de plaindre ceux qui, ayant plus, ne s'en trouvent pas assez. Un homme bien malheureux, c'est M. de Chateaubriand forcé de quitter sa maison de la rue d'Enfer, qu'il avait arrangée et plantée (*sic*) pour y mourir et qui s'en exile par le même motif qui me fait quitter la Grenadière. Ayant à lui écrire dernièrement, je lui disais un mot de mon déménagement. Il s'empresse de m'ouvrir sa bourse, et cela en m'annonçant qu'il est contraint d'abandonner son asile chéri. Voilà celui qu'il faut plaindre, car il n'est point habitué à la pauvreté et ne se doute pas de ce que c'est que l'économie. N'avez-vous pas un autre exemple bien glorieux aussi de pareils malheurs? Notre cher Lamennais, où en est-il de ses affaires? Il avait pris gîte dans une maison d'excellentes gens dont le dévouement aura fini par se rendre gênant par excès d'attention, et il a rompu un peu brusquement selon moi; le voilà donc retombé dans le pénible soin de lui-même; vous savez tout cela et je ne doute point que vous ne soyez disposé à venir à son aide. Il le mérite bien autrement que moi, et malgré ses colères enfantines avec les Clément, je suis sûr qu'il ne serait pas moins reconnaissant que je le suis de vos offres, mais pas davantage pourtant, car la reconnaissance est une vertu dont je me félicite. Nos grands hommes sont des enfants gâtés qui battent quelquefois leur bonne; moi qui n'ai pas le même titre à la gâterie, je suis toujours profondément touché des témoignages que je reçois. Aussi ne désiré-je que ceux des hommes que j'aime et que j'estime le plus. Vous pouvez juger d'après cela de tout le plaisir que m'a causé votre lettre; vous pouvez même voir, dans ces paroles, l'assurance qu'en cas de besoin je ne ferais pas difficulté de recourir à vous, surtout si l'héritage en question vous arrive, comme il y a lieu de l'espérer.....

23 juin [1838].

Mon cher ami, il y aurait ingratitude de ma part à vous laisser ignorer comment je me trouve dans ma nouvelle position.

J'ai eu à combattre bien des obstacles que l'amitié a voulu mettre à l'accomplissement de mon projet, mais enfin j'ai triomphé et depuis un mois j'habite un petit coin de maison fort propre, fort bien distribuée, mais sans cour ni jardin. Par compensation, je suis auprès de plusieurs promenades, car au sud de Tours, il y en a beaucoup plus qu'au nord, ce qui fait que depuis que je suis citadin, je me promène infiniment plus que lorsque j'étais campagnard. Notre propriétaire a mis son jardin à notre disposition; mais il me semble bien petit, et d'ailleurs je n'aime plus les jardins. Ajoutez que l'air et le soleil ne manquent pas à nos chambres et que j'ai sous ma fenêtre de beaux arbres qui réjouissent ma vue. Concluez donc, mon cher Benoît, que je me trouve à ravir et vous ne vous tromperez pas..... Un des amis qui voulaient m'y retenir s'est substitué à mon bail, et j'y vais quelquefois, dans l'absence de cet ami, pour surveiller l'entretien du jardin. A tout ce qu'il faut y faire faire encore, je juge combien est sage le parti que j'ai pris. Aussi suis-je sans regret. Je me trouve aujourd'hui en chemin de faire quelques économies, par les rentrées inattendues dont je vous ai parlé, qui, si peu qu'elles dureront, me rendent la vie facile et peu restreinte.

Vous voyez que vous n'avez pas à vous inquiéter de mon sort et que ce n'est pas sans raison que j'ai refusé d'user de vos offres amicales.

Ce qui me manque maintenant, c'est de vos nouvelles; où en êtes-vous avec le beau-père réconcilié? La santé lui est-elle revenue et continue-t-il d'être bien pour vous? Madame jouit-elle toujours d'une bonne santé, ainsi que votre enfant? Sans doute M. Champy est en Bourgogne..... Et notre cher Lamennais, comment se porte-t-il? Il se tue toujours au travail. Tâchez de trouver le moyen de lui faire prendre un peu de repos. Je sais qu'il s'inquiète beaucoup de l'accident qui m'est arrivé. Dites-lui bien, je vous prie, mon cher Benoît, que je suis on ne peut plus satisfait de mes nouveaux arrangements et que si j'avais son génie, je serais dans les meilleures dispositions possibles pour écrire d'admirables ouvrages. Je voudrais le savoir aussi bien que moi, et j'ai plus de sujet de m'inquiéter de sa position que lui de la mienne. Il n'y a que vous, mon cher ami, qui me tranquillisiez sur le sort de cet excellent homme, si enfant dans sa manière de se conduire.

Que dit-il de son ami Lamartine qui vient de déserter le christianisme, pour tomber en plein, sans s'en apercevoir peut-être, dans un panthéisme, dont peut-être encore, il ne devine pas les conséquences? Vous verrez que [de] tous les écrivains actuels, c'est moi qui resterai le meilleur chrétien. Ce serait assez drôle.....

3 avril [1838].

Il faut vous forcer d'écrire aux gens pour avoir de vos nouvelles, paresseux. Pour vous faire pardonner, vous m'annoncez une visite, qui me ferait bien plaisir et qui me serait doublement agréable, si vous déterminiez votre ami à vous accompagner; mais cette visite la recevrai-je? L'année passée, elle m'était promise aussi. Au reste, mon cher Benoît, malgré mes chicanes, je me rends compte de toutes vos occupations. La société, le Palais et les soins de famille suffisent bien à remplir votre tems.....

Quant à la misanthropie de notre bon abbé, elle ne m'inquiète pas tant qu'il travaillera, et il a encore pour longtemps à écrire avant de terminer le bel ouvrage qu'il nous prépare. Ce qui lui manque à présent c'est la lutte, la lutte pour laquelle il est venu au monde. Souhaitons qu'il achève son livre avant de reprendre l'épée et le bouclier.

Je vous remercie du secret que vous me confiez. Vous me demandez votre approbation; elle ne peut vous manquer, mon cher ami, surtout avec les précautions que vous avez prises. Toutefois, je crois pouvoir vous rassurer sur l'incendie que vous redoutez. Ce que notre bon Lamennais a pu vouloir faire à trente ans, il ne le ferait plus aujourd'hui. A trente ans, on sacrifie beaucoup et sans regret, parce qu'on a l'avenir à soi; à cinquante-six ans, l'on raisonne autrement, ou, pour mieux dire, on agit autrement sans avoir besoin de raisonner. Vous n'avez pas agi moins sagement et comme partie du public, je vous en remercie pour mon compte. Cela ne va pas pourtant jusqu'à mettre votre conscience à l'aise de tout point, même en ce qui me regarde. Malgré tout le plaisir que j'aurais à connaître des fragmens de cette œuvre d'un admirable génie, je crois devoir vous dire que vous n'avez pas le droit d'en communiquer une ligne à qui que ce soit. Rien ne peut vous répondre que ce que vous en feriez connaître ne sera pas ce qu'un jour la réflexion lui fera retrancher; ce que même il peut regretter d'avoir écrit. La position d'un homme comme lui ne ressemble en rien à celle de tout autre littérateur. Je refuse donc votre offre si aimable, et ne veut pas vous exposer à un remord (*sic*) de conscience ou à

un regret mortel si, par hasard, vous perdiez en route les feuillets de votre manuscrit. Je ne vous remercie pas moins de cette marque d'amitié que vous vouliez me donner et dont je me crois digne, malgré mes observations.

Quant à ce que vous dites de ma supériorité philosophique, je l'admets. Oui, Lam[ennais] est d'une organisation moins calme que moi. Mais savez-vous pourquoi? C'est que la nature l'a doué de facultés intellectuelles trop puissantes. Avec de l'esprit, du bon sens, on peut aisément se faire un talent et une théorie pratique qui donnent, l'un quelque réputation, l'autre quelque repos. Mais avec du génie, on n'est pas le maître chez soi, heureux quand on ne finit pas comme le Tasse ou J.-J. Rousseau. Il faudrait des cercles de fer pour contenir dans la tonne une liqueur aussi véhémente, et Dieu sait que notre pauvre ami n'est pas cerclé de la sorte. Aussi sa santé me fait-elle toujours trembler. Comme on ne se dégage jamais de tout intérêt personnel, je voudrais bien que dans les distractions à lui procurer, le voyage de Tours fût regardé comme préférable. Malheureusement, je n'ai plus de gîte à lui offrir. Sans cela, j'insisterais bien davantage et pour lui et pour vous.

Oui, certes, j'ai lu le roman de l'homme et l'argent. L'auteur a eu la bonté de m'en offrir la dédicace. Lui ayant répondu une fois, j'avais oublié son adresse. Demandez-lui donc si enfin il a reçu mes remerciemens que j'avais chargé Perrotin de lui faire parvenir. Son nouvel ouvrage m'a extrêmement plu, et j'ai de l'auteur la même idée que vous. Je serais désolé que ma lettre, depuis si longtemps en route, ne lui eût pas été remise. Les éloges qu'elle contient sont bien sincères et les remerciemens aussi.....

Je suis heureux d'apprendre que M[me] Benoît et votre fils sont en parfaite santé. Remerciez bien Madame du bon souvenir qu'il (*sic*) veut garder de moi et du soin qu'elle prend de transmettre mon nom à son fils. C'est pour ce nom une assurance d'immortalité qui en vaut bien une autre, surtout pour moi qui, rendu sage par les années, commence à me demander ce que vaut une réputation de poète dans nos tems.

Adieu, mon cher Benoît; mille amitiés à Lamennais, et remerciez-le de l'accueil qu'il a bien voulu faire au pauvre jeune proscrit que je lui ai envoyé. Je vous remercie aussi des vol[umes] que vous avez pris à ma recommandation.

A vous de cœur, et ne soyez plus si longtemps à me donner de vos nouvelles.

9 avril 1840.

Quoi! notre pauvre ami a été en danger! Leroux m'avait dit qu'il était enrhumé. J'étais loin de penser qu'il fût dans l'état que vous me dépeignez. Mais savez-vous, mon cher Benoît, que s'il ne se fût obstiné à repousser les sansues (*sic*) et la saignée nous ne le posséderions peut-être plus. Quel médecin a-t-il donc? Est-il possible qu'une machine aussi frêle, qu'un état de pareille atonie aient pu donner l'idée de lui tirer du sang? Vous avez donc encore des Broussaissiens à Paris; je croyais qu'il n'y en avait plus qu'au fond de la province. Bretonneau, à qui je viens de parler, ne connaissant pas Lamennais, ne peut savoir que dire..... Il n'en croit pas moins qu'il ne faut ni sansues ni saignée et qu'il est fort heureux que Lamennais ait eu la force de résister à la prescription.

Soyez un peu moins paresseux, mon cher ami, et donnez-moi de ses nouvelles. Dites-lui que votre lettre m'a bien affligé et qu'avec impatience j'en attends une autre.

Sans doute, un peu d'air des champs ferait du bien à sa convalescence. Je voudrais que vous pussiez le déterminer à une petite excursion ici. Du reste, je conçois son besoin de repos. Je l'éprouve trop vivement pour ne pas le lui pardonner. On me presse (bien inutilement, comme vous pensez) d'aller à Strasbourg pour l'inauguration de la statue de Guttenberg; et l'on m'écrivait, il y a peu de jours, que Lamennais y accompagnerait Arago, Laffitte (*sic*), etc., etc. J'ai nié, sûr que, comme moi, il éviterait une semblable fatigue. Bien mieux vaudrait pour lui et pour moi qu'il vous accompagnât ici, en supposant que vous soyez vous-même homme à trouver le temps d'y venir.....

Adieu; remerciez Madame de son bon souvenir que je la prie bien de me conserver. Judith vous fait tous les compliments possibles. Moi, je suis à vous de cœur.

Béranger.

Ce qui fait l'agrément de ces lettres, c'est leur simplicité toute familière. On les sent écrites de verve et sans apprêt par un homme assez maître de sa langue, pour laisser, comme Mme de Sévigné, courir sa plume la bride sur le cou. Rien n'est mis là en vue de l'effet. Le caractère de Béranger s'y peint au naturel : causeur aimable et enjoué, sachant dire à ses amis d'une façon piquante des choses affectueuses, sachant aussi leur prouver son

dévouement, dont on voudrait, pour l'admirer tout à fait, qu'il eût pris un peu moins conscience.

De même, est-ce le droit du chansonnier de faire la leçon à Lamennais sur le chapitre de la métaphysique? D'un ton aussi grave Béranger note ici que Lamartine a déserté le christianisme. « Vous verrez que de tous les écrivains actuels c'est moi qui resterai le meilleur chrétien. » « Ce serait assez drôle. »

Ce spectacle « assez drôle » fut pris au sérieux par Sainte-Beuve. Scandalisé, il le dit du moins, par les écarts de Lamennais, il exalte le déisme de Béranger, loue « sa philosophie modérée et moyenne légèrement *christianisée*[1] », y découvre enfin on ne sait quelle profondeur d'accent. Il est très vrai que Béranger a cru au Dieu rémunérateur et vengeur de Voltaire; on peut admettre aussi qu'il eut « le déisme dans le cœur[2] ». Mais qu'à aucun moment il ait été meilleur chrétien que Lamartine ou Lamennais, même après qu'ils eurent rejeté leurs anciennes croyances; non. Ceux-ci ont commis des fautes plus désastreuses peut-être, et dont il était incapable, mais, parmi les erreurs de leurs métaphysiques aventureuses, ils ont gardé le mépris de tout ce qui est bas et mesquin, ils ont ignoré ces petits calculs de l'égoïsme vulgaire, ils n'ont pas cherché le bonheur dans la médiocrité. Leur idéal était plus élevé, même dans leurs égarements, que la sagesse toute pratique et humaine de Béranger. Lamennais surtout appartient à une « famille d'esprits » aussi différente que possible de celle que Béranger représente, et les circonstances fortuites qui ont pu rapprocher ces deux écrivains n'empêchent pas qu'ils ne s'opposent essentiellement l'un à l'autre.

Béranger, pourtant, gagne à être vu ainsi dans la spontanéité de ses correspondances plutôt que dans l'attitude qu'il s'est laissé prêter par le public avec une complaisance coupable; car il eut le tort d'avilir la profession de philosophe, en y cherchant les avantages attachés à celle de démagogue : pour flatter les basses classes, il a ravalé la théologie à leur niveau; pour satisfaire leurs appétits grossiers, il leur a prêché la morale facile qui ajoute à l'immoralité naturelle ce que la réflexion ajoute à l'instinct quand elle consent à le servir.

Des écrivains qui ne sont pas suspects de préventions « cléricales » ont jugé sévèrement cette honteuse tactique. Leconte de Lisle a marqué à quel point le désintéressement nécessaire aux artistes et aux penseurs lui a fait défaut.

[1] *Nouveaux lundis*, t. I, p. 193.
[2] *Ibid*, p. 194.

Esprit médiocre, dit-il, rusé sans finesse, malicieux sans verve et sans gaieté, sous le couvert d'une sorte de bonhomie sentimentale, et mené en laisse par ce bon sens bourgeois qui l'a toujours guidé, dans le cours d'une longue vie, avec l'infaillibilité de l'instinct; conformant sans efforts, et en tout point, les parties successives de son œuvre à l'opinion moyenne; dénué d'études historiques, métaphysiques, religieuses,... Béranger, on peut l'affirmer, n'a jamais pensé, rêvé, jamais entravé l'Art dans sa pure splendeur, jamais écrit que sous l'obsession permanente des étroites exigences de sa popularité [1].

De son côté, Renan n'avait pas de termes assez durs pour condamner « la naïveté toute bourgeoise de cette théologie d'un genre nouveau, cette façon de s'incliner, le verre en main, devant le Dieu qu'il cherche avec tremblement [2] ». Il ne pouvait pardonner à un homme qui, « en un siècle préoccupé de problèmes aussi sérieux que ceux qui nous obsèdent, a accepté devant le public ce rôle de faux ivrogne et de faux libertin ». Que Béranger, s'il se fût montré vrai ivrogne et franc libertin, eût mieux accordé sa conduite et ses maximes, c'est ce qui n'est pas douteux. Mais doit-on, avec Renan, blâmer cette inconséquence? Convient-il de lui reprocher comme une lâcheté doublée d'une hypocrisie d'avoir été meilleur que sa morale? Prenons garde que ces rigueurs finissent parfois en lamentables palinodies. L'exemple de Renan qui célébrait sur ses vieux jours, devant des Allemands, « notre frivolité » et qui se reprochait d'avoir « médit autrefois du Dieu des bonnes gens », est à cet égard tristement significatif. Au lieu de faire un crime à Béranger de ses qualités mêmes, reconnaissons plutôt qu'il fallait que son cœur, — sans être sublime, — fût, du moins, naturellement bon, pour n'avoir pas été perverti par ses idées.

A. Feugère.

[1] Etude sur Béranger recueillie dans les *Derniers poèmes*. Paris, Lemerre, in-16, p. 247-8.

[2] Article sur *la Théologie de Béranger*, recueilli dans *les Questions contemporaines*. Paris, C. Lévy, in-8°, p. 467.

LA TYRANNIE PARLEMENTAIRE

A l'époque troublée que nous traversons, alors que toutes les institutions sur lesquelles repose notre société sont remises en question : la famille, le droit de propriété, l'égalité des citoyens devant l'impôt, la liberté de conscience, la liberté du culte, au moment où se consomment et se préparent tant de spoliations, et où l'on voit d'autre part que tout est à la merci d'un Parlement omnipotent, d'une loi votée à la hâte, souvent par surprise, il y a une question qui s'impose, la plus urgente de toutes les questions : les droits du Parlement sont-ils donc illimités? Contre les abus du pouvoir législatif, contre ses entreprises attentatoires aux droits primordiaux des citoyens ne peut-on pas trouver des garanties?

Contre les règlements de police, il y a une garantie, c'est le droit pour le juge de police d'examiner si le règlement a été légalement pris, si le maire ou le préfet ont statué dans la limite de leurs attributions et suivant les formes requises.

Contre tous les actes administratifs, il y a une autre garantie, c'est le recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat qui a un droit d'annulation lorsque l'autorité administrative a excédé ses pouvoirs ou en a usé d'une manière détournée dans un but autre que celui pour lequel ils lui ont été conférés.

Contre les actes du pouvoir législatif sera-t-on sans défense? Le pouvoir législatif sera-t-il un pouvoir absolu, illimité?

On sent d'autant plus le désir de limiter le pouvoir de notre Parlement, que ses procédés et la façon dont se font aujourd'hui les lois nous exposent de plus en plus à de terribles surprises.

Il y eut un temps où le droit de proposer la loi était réservé au chef du pouvoir exécutif, — où les projets de lois étaient élaborés dans les délibérations calmes et réfléchies de grands corps spécialement chargés de préparer les lois, comme le Tribunat, le Conseil d'Etat.

Aujourd'hui, ces garanties n'existent plus.

Tout député a le droit d'initiative pour la proposition d'une loi. Au cours même de la discussion devant le Parlement, tout député peut déposer un amendement, lequel suffira quelquefois pour changer toute l'économie de la loi.

Or, nous connaissons par expérience toutes les promesses qu'un député est souvent entraîné à faire à ses électeurs pour capter leurs suffrages. Les programmes électoraux de plus en plus alléchants suscitent ainsi une foule de propositions mal étudiées qui n'ont pour but que de satisfaire les passions d'un comité électoral, d'une loge maçonnique.

On aurait pu croire que la bonne confection des lois serait au moins assurée par l'institution de deux chambres et aussi par cette règle qu'en général les lois doivent être soumises dans chaque chambre à une double délibération. Mais l'expérience a montré que ces deux garanties sont bien souvent illusoires. D'une part, le Sénat, au moins dans les questions politiques, n'est plus guère qu'une doublure de la Chambre des députés et en subit tous les entraînements. Quant à la seconde délibération, elle est bien souvent évitée par le vote de l'urgence, ou parce que la proposition est artificieusement incorporée dans le budget. Il est arrivé qu'une proposition votée le matin sans discussion, sans scrutin et à mains levées, par la Chambre des députés, devant des bancs déserts, transmise immédiatement au Sénat prévenu d'avance, a été votée par les deux Chambres en moins d'une heure. C'est ce qui s'est passé tout récemment pour le vote scandaleux de l'indemnité parlementaire. Nous en serons quittes cette fois pour 5 ou 6 millions qui viendront s'ajouter au déficit du budget. Mais, qui ne voit le danger que présentent de pareils procédés législatifs, si le législateur est tout-puissant?

Demain, par de pareils procédés, tous nos intérêts peuvent être compromis, le droit de propriété violé, la liberté des citoyens atteinte, l'égale répartition des impôts méconnue.

Si encore on pouvait dire que la majorité du Parlement représente la majorité du pays!... mais il n'en est rien. Les majorités formées de coalitions passagères ne représentent souvent qu'une petite minorité de la nation.

On ne pourra jamais empêcher qu'il y ait de mauvaises lois. Mais les pouvoirs du législateur peuvent-ils être limités?

1° Existe-t-il des droits qui ne peuvent être violés par le législateur?

2° Quand il y a eu violation par le législateur de l'un de ces droits, peut-il y avoir contre les entreprises du législateur des garanties pratiques efficaces?

Et tout d'abord, y a-t-il des droits supérieurs au pouvoir du législateur, des droits fondamentaux qui doivent être considérés comme intangibles et qui s'imposent au législateur lui-même? Au-dessus des lois n'y a-t-il pas des droits que ces lois ne

peuvent méconnaître, auxquels elles ne peuvent porter atteinte?

L'antiquité avait déjà fait la distinction entre les lois et le droit. Un grand orateur, qui a été aussi un grand homme d'Etat, Cicéron, a proclamé qu'au-dessus des lois il y avait le droit, qu'au-dessus des lois humaines il y avait des lois supérieures que devait respecter le législateur lui-même. Plus tard, sous le despotisme des empereurs, il passa en règle que tout ce qui plaît au prince est loi, *quod principi placuit lex esto*. C'est le système de la tyrannie, le régime du *bon plaisir*.

Mais notre monarchie française, même au temps où elle exerçait en apparence, par ses ordonnances, un pouvoir absolu, reconnaissait qu'il y avait des *lois fondamentales* qu'elle était tenue de respecter. Le pouvoir royal était d'ailleurs, à défaut des états généraux, contenu par les parlements qui mettaient obstacle aux ordonnances en refusant leur enregistrement.

En 1789 on proclama le principe de la séparation des pouvoirs.

Au-dessus de tous les pouvoirs domine le principe de la souveraineté du peuple. Le pouvoir législatif, comme représentant la souveraineté du peuple, pourra-t-il porter atteine à tous les droits des citoyens? Il faut reconnaître que Jean-Jacques Rousseau, le grand maître de nos révolutionnaires, en proclamant le principe de la souveraineté du peuple, avaient transformé cette souveraineté en un pouvoir absolu. « Comme la nation, — dit-il dans son *Contrat social*, — donne à chaque homme un pouvoir absolu sur tous ses membres, le pacte social donne au corps politique un pouvoir absolu sur tous les siens, et c'est ce même pouvoir qui, dirigé par la volonté générale, porte, comme je l'ai dit, le nom de souveraineté... » Plus loin, il ajoute : « On convient que tout ce que chacun aliène par le pacte social, de sa puissance, de ses biens, de sa liberté, c'est seulement la partie de tout cela dont l'usage importe à la communauté : mais il faut convenir aussi que le *souverain seul est juge de cette importance* [1]. »

On voit à quoi aboutit la doctrine de Rousseau : C'est l'individu sacrifié à la nation, le despotisme exercé au nom de la souveraineté du peuple.

De la Convention, cette souveraineté est tombée aux mains des comités, des proconsuls. C'est au nom de la souveraineté du peuple, du salut public que se firent les confiscations, les exécutions sanglantes qui ont déshonoré notre Révolution.

Que le despotisme vienne d'un pouvoir monarchique, ou qu'il soit exercé au nom de la démocratie, c'est toujours le despotisme,

[1] *Contrat social*, liv. II, ch. IV.

et le second est assurément le pire, car étant impersonnel, et par suite sans responsabilité, il peut oser davantage.

La Révolution de 1789 toutefois, en proclamant la souveraineté du peuple, n'osa pas la proclamer comme une souveraineté absolue, illimitée. Dans la Déclaration des droits de 1789, dans celles de 1791 et 1793, on avait reconnu aux individus certains droits qui devaient être considérés comme intangibles et auxquels le législateur lui-même ne pouvait porter atteinte.

Ces droits se rapportaient principalement à la propriété déclarée inviolable, — à l'égalité des citoyens devant la loi et devant l'impôt, tout citoyen étant admissible aux emplois, sans distinction de classes et ne devant être soumis à l'impôt qu'à proportion de ses facultés, — à la liberté individuelle, les citoyens devant être garantis contre les arrestations arbitraires, — à certaines libertés civiles comme la liberté de parler et d'écrire, la liberté de réunion, de pétition, la liberté religieuse. Nul, dit la Déclaration de 1789, ne peut être inquiété pour ses opinions même religieuses pourvu que lui-même ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

La constitution de 1791 ne se contenta pas de déclarer les droits individuels, elle y ajouta une garantie : « Toute société, dit la constitution de 1791, dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée n'a point de constitution. » Et en quoi consiste la garantie des droits? La constitution l'explique elle-même : « Le pouvoir législatif ne pourra faire aucune loi qui porte atteinte et mette obstacle à l'exercice des droits naturels et civils consignés dans le présent titre et garantis par la constitution. »

La constitution de l'an III contenait également une Déclaration des droits. Au nombre des libertés garanties, elle plaçait la liberté d'enseignement : « Les citoyens ont le droit de former des établissements particuliers d'éducation et d'instruction, ainsi que des sociétés libres, pour concourir aux progrès des sciences, des lettres et des arts. »

La constitution de l'an VIII ne contint aucune Déclaration des droits. La mode n'était plus aux déclarations de principes abstraits.

La charte constitutionnelle de 1814 proclama comme règle du *droit public* l'égalité des Français devant la loi, l'égalité pour l'admissibilité aux fonctions, pour les contributions, chacun ne devant les supporter que dans la proportion de sa fortune, la liberté individuelle, la liberté du culte, l'inviolabilité de la propriété.

Les mêmes règles de *droit public* sont inscrites en tête de la charte de 1830.

La constitution de 1848 énonce en huit articles les droits des citoyens garantis par la constitution. Nul ne peut être arrêté que suivant les prescriptions de la loi ni distrait de ses juges naturels; — le domicile est inviolable; — chacun professe librement sa religion; — les ministres des cultes reconnus reçoivent un traitement; — les citoyens ont le droit de s'associer et de se réunir, de manifester leurs pensées par la presse ou autrement; — l'enseignement est libre sous la surveillance de l'Etat; — les citoyens sont également admissibles à tous les emplois; — l'impôt ne peut être établi ni perçu qu'en vertu de la loi; — chacun y contribue en proportion de ses facultés et de sa fortune. *Toutes les propriétés* sont inviolables, ce qu'on appliquait même aux propriétés mobilières, à la propriété des offices.

La constitution de 1852 « reconnaît, confirme et garantit les grands principes proclamés en 1789 et qui sont la base du droit public des Français ».

Après 1870, au moment où l'Assemblée nationale essayait de reconstituer notre pays, un grand penseur qui avait profondément étudié les institutions de tous les peuples, qui a démontré que l'observation des principes du décalogue est la condition nécessaire de la paix sociale, le sage et illustre Le Play, émit le vœu qu'avant de s'occuper de la forme du gouvernement, on organisât constitutionnellement les libertés nécessaires, et notamment la liberté de conscience, celle d'enseignement, la liberté d'association. Ces bons conseils ne furent pas suivis. La passion politique emportait les esprits qui n'étaient préoccupés que d'une seule question : quelle serait la forme du nouveau gouvernement? Serait-ce la monarchie ou la république? En 1875, les monarchistes étaient divisés; la forme républicaine, d'abord provisoire, devint définitive. Une loi constitutionnelle du 25 février 1875 organisa les pouvoirs publics, une autre loi du 16 juillet suivant régla leurs rapports. Et c'est ainsi que nous nous trouvons aujourd'hui en république avec des lois constitutionnelles, sans constitution, car, comme l'a dit la Constitution de 1791 : « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée n'a point de constitution. »

Il convient de dire, toutefois, que la Déclaration des droits de 1789 est toujours restée le fond de notre droit public. Dans les discours, dans les écrits, on se réclame à chaque instant des *immortels principes de 1789*. Ils existent donc encore ces immortels principes, au moins à l'état de coutume, de tradition. Dans ces dernières années, la Chambre des députés a voulu elle-même leur donner une consécration officielle en ordonnant dans les

mairies, sur les murs de nos écoles, l'affichage de la Déclaration des droits de 1789. Mais ce ne sera là qu'une démonstration vaine, illusoire, si la Déclaration des droits de 1789 peut n'être pas respectée par le législateur, si celui-ci peut impunément violer les droits primordiaux reconnus et proclamés comme intangibles dans la Déclaration de 1789.

Nos libertés nécessaires ont-elles une sanction? Peuvent-elles en avoir une? Telle est la seconde question que je veux maintenant examiner.

Pour prévenir les abus du Parlement, on devrait pouvoir compter sur le Président de la République, chef du pouvoir exécutif, mais le président élu par le Parlement est dans sa dépendance, et à peu près désarmé.

Le principe du gouvernement démocratique poussé à l'excès tend à ne faire du pouvoir exécutif qu'un délégué des représentants du peuple, délégué responsable devant le Parlement et révocable par lui.

La Convention avait absorbé le pouvoir exécutif et gouvernait par ses comités.

En 1848, au moment où l'Assemblée constituante élaborait la constitution de la seconde république, M. Grévy, se faisant l'interprète de la tradition républicaine, proposa un amendement qui supprimait le Président de la république. D'après sa proposition restée célèbre, l'Assemblée nationale déléguait le pouvoir au président du conseil des ministres, lequel était nommé par l'Assemblée et toujours révocable. Plus tard, M. Naquet, devant l'Assemblée nationale (séance du 28 janvier 1875), présenta une proposition analogue : « Le pouvoir exécutif est confié à un président du conseil sans portefeuille, responsable devant la Chambre, élu et révocable par elle, et qui prend le titre de président de la République. » Enfin, en 1894, M. Goblet, exposant la théorie républicaine au point de vue constitutionnel, s'est exprimé ainsi devant la Chambre des députés : « Quant à nous, à nos yeux, il ne s'agit pas seulement, pour avoir la république, de faire de la monarchie un régime électif et à temps, mais il s'agit de substituer à un pouvoir exécutif ayant une action propre et indépendante un pouvoir exécutif subordonné, et à des assemblées simplement de législation et de contrôle une assemblée nationale qui ne légifère pas seulement, mais qui dirige. » (Séance du 12 mars 1894. *Journ. off.* du 13 mars, p. 497.)

Cette conception ne fut pas celle de nos lois constitutionnelles de 1875.

M. Thiers, chef responsable du pouvoir exécutif, était tombé en

1873 devant un vote de l'Assemblée, et le maréchal de Mac-Mahon lui avait succédé. L'Assemblée nationale, qui n'était pas jacobine et qui comptait beaucoup de monarchistes, comprit qu'à côté du Parlement, il convenait d'instituer un pouvoir exécutif stable, et suffisamment armé pour modérer le Parlement, le protéger contre ses propres entraînements. Mais en même temps l'Assemblée voulut défendre le Parlement contre le pouvoir exécutif. On arriva ainsi, sous une double influence, à composer un système qui, en accordant en apparence des pouvoirs très étendus au Président, paralysait l'exercice de ces pouvoirs par les conditions dans lesquelles ils devaient s'exercer.

Le Président a le droit d'ajourner les Chambres (loi du 16 juillet 1875, art. 2). Il peut même dissoudre la Chambre des députés (loi du 25 février 1875, art. 5). Mais l'exercice de ce droit est difficile pour plusieurs raisons. 1° Il faut l'avis conforme du Sénat. 2° L'acte de dissolution, comme tous les actes du Président, doit être contresigné par un ministre, et si le ministère, comme cela arrivera le plus souvent, était d'accord avec la majorité de la Chambre, le Président sera contraint de chercher dans la minorité un ministère de dissolution. 3° Enfin le droit de dissolution, s'il est inhérent au régime parlementaire est une sorte de droit régalien contraire à l'esprit du régime républicain, et par suite dans une République la dissolution de la représentation nationale excite toujours la défiance. Quand au 16 mai, le maréchal de Mac-Mahon usant des droits que lui donnait la Constitution, prononça la dissolution de la Chambre des députés, cet acte parut presque un coup de force.

Une autre prérogative du Président de la République consiste dans le droit qui lui a été reconnu de demander avant la promulgation de la loi une nouvelle délibération. Mais dans quelles conditions ce droit peut-il être exercé?

L'article 7 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 est ainsi conçu : « Le Président de la République promulgue les lois dans le mois qui suit la transmission au gouvernement de la loi définitivement adoptée. Il doit promulguer dans les trois jours les lois dont la promulgation, par un vote exprès dans l'une et l'autre Chambre aura été déclarée urgente.

Dans le délai fixé pour la promulgation, le Président de la République peut par un message motivé demander aux deux Chambres une nouvelle délibération qui ne peut être refusée. »

Ainsi, le droit de demander une nouvelle délibération doit être exercé dans les délais de la promulgation, et par conséquent, s'il y a eu déclaration d'urgence, ce qui arrive presque toujours pour

les lois d'entraînement, de passion politique, le Président devrait dans les trois jours demander une nouvelle délibération. Il doit la demander par un message *motivé*, et en outre, comme tous les actes du Président, le message devra être contresigné par un ministre (loi constitutionnelle du 25 février 1875, art. 3). Si les ministres qui ont fait voter la loi ne veulent pas contresigner le message, il faudra donc encore ici constituer un autre ministère. Supposons ces difficultés franchies dans le court délai laissé au Président de la République, le message rédigé, contresigné, envoyé aux Chambres, quel en sera le résultat? Le message trouvera une majorité mécontente, surexcitée, et comme nos lois constitutionnelles n'ont pris aucune précaution contre les entraînements irrésistibles du Parlement, qu'aucun délai d'atermoiement n'a été fixé pour la délibération nouvelle, que la loi repoussée par le président peut être votée à la simple majorité dès le lendemain du message, la loi pourra être renvoyée au président presque le même jour par la même majorité. Quelle sera alors la situation du président?

Aussi voyons-nous qu'aucun président n'a osé renvoyer une loi aux Chambres pour demander une nouvelle délibération.

Enfin nos présidents ont la prérogative de l'irresponsabilité. L'article 6 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 porte : « Le Président de la République n'est responsable que dans le cas de haute trahison. »

Le principe de la non-responsabilité est contraire à toutes les traditions républicaines. Il se comprend pour un monarque constitutionnel parce qu'il se lie alors au principe de l'hérédité et en est une suite nécessaire. Mais un président de république n'est qu'un délégué temporaire, et comme simple délégué il doit être responsable de ses actes. Si en 1875 le principe de l'irresponsabilité prévalut, ce fut par une double raison : 1° Parce que la majorité était imbue des idées monarchiques; 2° parce qu'on voulait protéger le pouvoir du maréchal de Mac-Mahon que l'on considérait comme indispensable pour le salut du pays.

Mais en déclarant le président non responsable on l'a par là même condamné à ne point agir, on l'a en réalité dépouillé de tous ses droits pour remettre le pouvoir effectif aux ministres, seuls responsables devant les Chambres.

Les présidents qui ne se sont pas résignés à un rôle purement passif ont été conduits à donner leur démission. Après M. Thiers, ce fut le maréchal de Mac-Mahon; plus tard, ce fut M. Casimir-Périer; et, ainsi, on a pu voir que, suivant un mot célèbre de Gambetta, *se soumettre ou se démettre* est le sort des présidents

de notre troisième République. Dans son message de démission du 16 janvier 1895, M. Casimir-Périer écrivait : « Je ne me résigne pas à comparer le poids des responsabilités morales qui pèsent sur moi et l'impuissance à laquelle je suis condamné. Peut-être me comprendra-t-on si je dis que les fictions constitutionnelles ne peuvent faire taire les exigences de ma conscience politique. »

Nos derniers présidents, plus résignés que leurs prédécesseurs, se sont contentés des profits et des honneurs de la présidence, réduisant leur rôle à celui d'un personnage décoratif.

Quelle différence entre un pareil président et le président des Etats-Unis !

Aux Etats-Unis, le président a un rôle actif et personnel. Il gouverne avec son cabinet, qui fait, pour ainsi dire, corps avec lui, et qui est indépendant du Congrès.

Le président des Etats-Unis n'a pas le droit d'ajourner ou de dissoudre le Congrès. Mais il n'est pas simplement réduit à demander aux Chambres une nouvelle délibération dans les conditions difficiles et presque illusoires qui ont été chez nous imposées au président. Le président des Etats-Unis a un droit de *veto* qu'il peut exercer seul sans même consulter ses ministres. S'il approuve une loi, il la signe; si la loi ne lui paraît mériter ni approbation ni blâme formel, il peut refuser de la signer, et pourvu que la loi ait été présentée au moins dix jours avant la séparation du parlement, la loi deviendra définitive et exécutoire à l'expiration de ce délai; mais en ne signant pas la loi, le président en aura décliné la responsabilité devant le pays. Enfin, si la loi est mauvaise, si elle paraît contraire à la constitution, si elle porte atteinte aux droits du pouvoir exécutif, si elle paraît porter préjudice à l'intérêt général, si elle a pour but de favoriser des intérêts particuliers, le président la retourne au parlement avec ses observations, elle ne peut plus être adoptée qu'avec la majorité des deux tiers dans chaque Chambre, les noms des votants sont publiés, et le pays peut ainsi juger les responsabilités.

L'exercice du veto présidentiel n'est pas rare, et il devient de plus en plus fréquent.

Aux Etats-Unis, on ne se serait jamais avisé de déclarer l'irresponsabilité du président. Les Américains se défient des corps délibérants et, à côté d'eux, ils veulent une responsabilité individuelle *single person*. Le veto existe pour les gouverneurs dans tous les Etats, sauf quatre; il est reconnu aux maires dans presque toutes les grandes villes[1].

[1] Voy. *le Veto du Président de la République et la sanction royale*, par Raoul Bompard, ancien député. Paris, Arthur Rousseau, 1906.

Chez nous, comme on l'a vu, le pouvoir est concentré dans le parlement, pouvoir illimité, exercé au moyen d'un ministère responsable devant le parlement.

La liberté de la presse est une certaine protection, mais elle ne suffit pas, à elle seule, pour protéger les autres libertés et n'est pas une garantie suffisante. C'est, d'ailleurs, une arme à deux tranchants. Si l'oppression du législateur peut trouver, dans la presse, des adversaires indépendants et courageux, elle y trouve aussi des complices, et souvent des complices salariés.

Aux violations du droit, il y a toujours une sanction, c'est la résistance par la force. L'acte constitutionnel de 1793, après avoir énuméré les droits de l'homme et du citoyen, ajoutait : « La résistance à l'oppression est la conséquence des autres droits de l'homme. Il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul de ses membres est opprimé; il y a oppression contre chaque membre, lorsque le corps social est opprimé. Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. » Mais on était alors en révolution. C'est alors qu'on proclame le droit à l'insurrection. Un pouvoir établi, installé et armé, ne l'admet plus.

Contre les actes d'oppression, il y a une défense moins violente : c'est le refus de l'impôt. Mais le refus de l'impôt rencontre, dans la pratique, bien des difficultés. Il ne pourrait être une arme efficace que s'il se généralisait. Des populations, dans la détresse et sous la pression de la misère, pourront essayer de peser sur le parlement, en organisant le refus de l'impôt, comme menacent de le faire, en ce moment, les malheureux viticulteurs du Midi. Mais lorsqu'il s'agira simplement de défendre nos libertés contre une loi oppressive, pourra-t-on organiser la résistance par le refus de l'impôt? Qui voudra, pour la sauvegarde d'un principe, s'exposer à des saisies, à des exécutions? Et puis, qui jugera s'il y a en réalité oppression, abus du législateur? C'est là une question qui, dans une société réglée, ne peut être laissée au jugement de chacun.

Un homme qui avait vu de près les excès de notre première révolution, les emportements de la Convention, qui, par son esprit ingénieux et pénétrant, peut être considéré comme le maître de la science constitutionnelle, j'ai nommé Siéyès, Siéyès a reconnu et proclamé la nécessité de limiter le pouvoir législatif par des institutions. Dans un discours prononcé à la Convention le 2 thermidor an III, Siéyès fit remarquer qu'il ne suffisait pas de déclarer des droits comme réservés et intangibles, qu'il fallait les

faire respecter et que, pour cela, il fallait constituer une autorité compétente pour annuler les actes et les lois qui y seraient contraires, et il proposa, en conséquence, d'instituer un corps de représentants spécialement chargé de juger les réclamations contre toute atteinte portée à la constitution. Il lui donnait le nom de jury de Constitution ou celui assez bizarre de *jury constitutionnaire*.

La proposition de Siéyès fut l'origine du droit conféré au Sénat dans la Constitution de l'an VIII et celle de 1852. Aux termes de la Constitution de l'an VIII (art. 21), le Sénat conservateur annule tous les actes qui lui sont déférés comme inconstitutionnels par le Tribunat ou le gouvernement. La Constitution de 1852 maintint au Sénat la même mission : « Le Sénat, y est-il dit (art. 26, 27 et 29), est le gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. Aucune loi ne peut être promulguée avant de lui avoir été soumise. Le Sénat s'oppose à la promulgation : 1° des lois qui seraient contraires ou qui porteraient atteinte à la constitution, à la religion, à la morale, à la liberté des cultes, à la liberté individuelle, à l'égalité des citoyens devant la loi, à l'inviolabilité de la propriété et au principe de l'inamovibilité de la magistrature; 2° de celles qui pourraient compromettre la défense du territoire. Le Sénat maintient ou annule tous les actes qui lui sont déférés comme inconstitutionnels par le gouvernement, ou dénoncés pour la même cause par les pétitions des citoyens. » Le Sénat du second Empire manqua malheureusement à son rôle. Gardien de la liberté individuelle, il eut la faiblesse de ne pas s'opposer à la loi de sûreté générale qui institua les commissions mixtes.

Le Sénat conservateur est tombé et celui qui existe aujourd'hui a un rôle amoindri. Concurremment avec la Chambre des députés, il a l'initiative de la confection des lois, avec cette restriction, toutefois, que les lois de finances doivent être en premier lieu présentées à la Chambre des députés. Le Sénat peut siéger en cour de justice, mais il n'est plus le gardien du pacte fondamental au point de vue de la constitutionnalité des lois. On peut même, comme je l'ai déjà fait remarquer, se demander s'il y a encore un pacte fondamental.

Dès lors, pour nous faire une constitution digne d'un grand pays, pour mettre nos personnes, nos biens, nos libertés essentielles à l'abri de l'oppression d'une majorité parlementaire, deux choses s'imposeraient :

1° Définir exactement les droits auxquels il ne pourra être porté atteinte par la loi;

2° Organiser d'une manière pratique, efficace la garantie de ces droits.

La Déclaration des droits de 1789 a été heureusement complétée dans les constitutions qui ont suivi, et notamment dans celles de 1848 et 1852. Il faudrait refondre ces Déclarations.

Reste à chercher quelle autorité pourrait être instituée pour sauvegarder les droits garantis; faut-il donner cette mission au Sénat, au Conseil d'Etat, à un corps spécial comme celui proposé par Siéyès, ou simplement au pouvoir judiciaire chargé d'appliquer les lois?

Sous le Second Empire, nous avons fait l'expérience du Sénat constitué gardien du pacte constitutionnel, et cependant le Sénat du Second Empire, qui avait une autre origine que le corps législatif, paraissait plus apte à résister à ses entraînements. Notre Sénat d'aujourd'hui, issu, comme la Chambre, du suffrage universel, quoique au second degré, présente peu de garanties pour résister aux abus d'une majorité parlementaire. Il suit le mouvement ou le précède.

Le Conseil d'Etat réprime les excès de pouvoir des actes administratifs. Mais le Conseil d'Etat qui n'est qu'un organe du gouvernement ne serait pas suffisamment qualifié pour recevoir la mission de réprimer les excès de pouvoir du législateur.

De là l'idée qui a été émise de revenir au système proposé par Siéyès en l'an III : constituer une juridiction spéciale se prononçant seule, et directement, sur la constitutionnalité des lois. On peut se demander, toutefois, si l'institution d'un grand jury ayant spécialement mission de vérifier la constitutionnalité d'une loi comme celui proposé par Siéyès serait une juridiction suffisamment accessible aux citoyens pour protéger efficacement les droits constitutionnels qui auraient été lésés par le législateur. Comment procéderait ce grand jury, cette haute cour constitutionnelle statuant seule et directement sur la constitutionnalité des lois? Comment pourrait-elle être saisie? Le serait-elle par voie de pétition, par recours de l'autorité judiciaire appelée à faire l'application de la loi? Ne serait-il pas plus simple de laisser au juge saisi le droit d'apprécier lui-même, au point de vue de la cause, la constitutionnalité de la loi dont on lui demande l'application?

C'est le système que nous voyons suivi aux Etats-Unis. Les Etats-Unis ont une constitution écrite, c'est la Constitution du 17 septembre 1787, l'acte fondamental de la Confédération. Cette Constitution, qui garantit aux citoyens certains droits primordiaux, est considérée comme la loi suprême qui domine toutes

les autres lois. Par suite, le juge saisi d'une contestation a toujours le droit d'examiner si le texte de loi dont on demande l'application à la cause est conforme à la Constitution, de même que, chez nous, le juge de police a le droit de juger si l'arrêté de police dont on demande l'application a été légalement pris. Ce droit appartient à tout tribunal, même aux tribunaux particuliers des Etats et il s'applique à toutes les lois, soit fédérales, soit particulières. La Cour suprême des Etats-Unis juge en dernier ressort et, à cause de cela, on peut dire qu'elle est le gardien suprême de la Constitution, mais il ne serait pas vrai de dire qu'elle est seule juge de la constitutionnalité des lois. Le juge, au surplus, n'examine la constitutionnalité qu'au point de vue de la disposition précise dont on lui demande l'application et il ne la juge que par rapport à la cause dont il est saisi. Prenons un exemple. La constitution fédérale interdit aux Chambres de légiférer sur les questions religieuses. Dès lors, toute disposition législative contraire à la liberté d'un culte étant nulle comme violant la constitution, le juge devrait refuser d'en faire l'application. C'est ainsi encore que, tout récemment, la cour suprême des Etats-Unis a déclaré inconstitutionnel l'impôt sur le revenu établi par le congrès des Etats-Unis.

On a pu croire à un moment que notre jurisprudence française suivrait la voie tracée par celle des Etats-Unis.

Sous notre charte de 1830, la question s'est élevée de savoir si le pouvoir judiciaire qui a compétence pour interpréter les lois n'avait pas le droit de sauvegarder les lois constitutionnelles comme toute autre loi. La Cour d'Orléans, dans un arrêt célèbre du 9 janvier 1838, ayant à apprécier les restrictions qu'apportait à la liberté d'association la loi du 10 avril 1834 n'a pas craint de dire « qu'une loi ne peut implicitement détruire l'effet d'une disposition de la constitution ». Cette doctrine n'a pas prévalu. La Cour de cassation se reconnaît le droit d'examiner si un décret réglementaire pris pour l'exécution d'une loi n'a pas dépassé la délégation faite par le législateur; mais depuis longtemps déjà elle a proclamé que la loi délibérée et promulguée dans les formes constitutionnelles fait la règle des tribunaux et ne peut être attaquée devant eux pour cause d'inconstitutionnalité [1].

Pour la garantie des droits, on peut donc opter entre deux systèmes : 1° Le système de Siéyès, constituant, en dehors de la hiérarchie judiciaire, un grand conseil ayant spécialement la mission d'apprécier la constitutionnalité des lois, l'appréciant

[1] Cass., 10 avril 1838.

seul et directement; 2° le système américain remettant la question de la constitutionnalité des lois au pouvoir judiciaire lui-même comme dérivant pour lui de la mission qui lui appartient d'interpréter toutes les lois et d'en faire l'application aux citoyens.

Examinons cependant les objections qui pourraient être faites soit d'une manière générale, au point de vue de la limitation du pouvoir législatif, soit au point de vue spécial de la compétence du pouvoir judiciaire.

Les partisans de l'omnipotence du Parlement nous disent que le Parlement représente la souveraineté du peuple. Sans doute, mais cette souveraineté du peuple est-elle absolue, illimitée? Loin de là. Elle est limitée vis-à-vis des autres nations par les traités, — elle est limitée à l'intérieur vis-à-vis des citoyens par la constitution.

Le Parlement pourrait-il, par exemple, avoir la prétention de briser le traité de Francfort qui a mutilé notre pauvre France? Dernièrement, il s'est arrogé le droit de briser un traité, le Concordat. Mais l'eût-il fait si le Pape avait eu à son service une armée comme l'empereur allemand? Ce n'est là qu'un coup de force, et la force ne doit pas primer le droit.

De même, à l'intérieur, vis-à-vis des citoyens, le pouvoir du Parlement peut être limité par la Constitution. Le Parlement n'exerce que les pouvoirs délégués par les citoyens. La Constitution détermine et limite les pouvoirs délégués : elle peut dire au législateur : tu ne franchiras pas telle limite; tu ne porteras pas atteinte à la liberté des citoyens, à la liberté de conscience, au droit de propriété.

Pour défendre l'omnipotence du Parlement, on dit encore qu'en Angleterre, sur cette terre de liberté, le Parlement est tout-puissant. Il est vrai que l'Angleterre n'a pas de charte constitutionnelle. La grande charte, le bill des droits n'ont que la valeur de lois qui peuvent toujours être modifiées par d'autres lois. Mais, ce serait une erreur de croire que sous ce rapport l'Angleterre doit être considérée comme le modèle des gouvernements. Heureusement pour l'Angleterre, il est suppléé à l'absence de constitution écrite par ses fortes institutions et par ses mœurs. L'Angleterre a une Chambre des lords pénétrée de l'esprit de tradition et qui, on l'a vu bien des fois, a encore assez de force pour s'opposer aux entraînements de la Chambre des communes. Elle vient encore de le prouver par le rejet du bill d'éducation qu'avait voté la Chambre des communes. Peut-on en dire autant de notre Sénat? Et puis les mœurs anglaises sont autres que les nôtres. Le sentiment de la liberté est enraciné chez l'Anglais. Les Anglais

ont les mœurs de la liberté, et pareilles mœurs suffisent pour contenir le législateur. Si nous avions eu les mœurs de la liberté, nous n'aurions pas eu à redouter une loi oppressive comme celle du 9 décembre 1905.

Mais c'est précisément parce que nous n'avons pas encore en France les mœurs de la liberté qu'il nous faudrait une constitution nous protégeant contre les excès du législateur. Or, pour notre parlement, il n'y a aujourd'hui qu'une seule chose intangible, c'est la forme républicaine, tout le reste est à la merci du parlement.

Si l'on veut mettre les citoyens à l'abri de la tyrannie du parlement, il faut donc assurer aux citoyens la garantie de leurs droits essentiels.

Contre le système américain qui reconnaît au pouvoir judiciaire le droit de juger lui-même la constitutionnalité d'une loi, on invoque le principe de la séparation des pouvoirs. De même que le pouvoir législatif n'a pas le pouvoir de juger, et ne peut se substituer au pouvoir judiciaire, de même, dit-on, le pouvoir judiciaire ne peut empiéter sur celui du législateur et s'ériger en juge du législateur. On rappelle le décret du 14 août 1790 qui porte que les tribunaux ne pourront prendre, directement ou indirectement, aucune part à l'exercice du pouvoir législatif, qu'ils pourront seulement s'adresser au corps législatif toutes les fois qu'ils croiront nécessaire soit d'interpréter une loi, soit de faire une loi nouvelle.

Je réponds qu'il ne faut pas être dupe des mots et appliquer sans discernement le principe de la séparation des pouvoirs. En vertu du principe de la séparation des pouvoirs, les juges ne peuvent connaître des actes administratifs. Cela n'empêche pas le juge de police d'examiner si le règlement administratif du maire ou du préfet, dont on lui demande l'application, a été légalement pris, s'il l'a été dans la limite du pouvoir administratif. On ne saurait refuser au pouvoir judiciaire le droit d'examiner si une loi a été régulièrement promulguée, si elle a été régulièrement votée, si elle a abrogé telle ou telle autre loi. Pourquoi donc le juge ne pourrait-il pas également faire prévaloir la loi constitutionnelle sur celles qui lui sont subordonnées ? Le juge empiéterait sur les droits du législateur s'il faisait des *arrêts de règlement* comme ceux de nos anciens parlements. Mais un juge n'empiète pas sur le pouvoir législatif quand, à propos d'un différend qui lui est soumis, il examine simplement, entre les parties en cause, si la loi constitutionnelle n'est pas en désaccord avec la disposition législative dont on lui demande l'application.

Remarquons qu'aux Etats-Unis il n'y a dans la constitution aucune disposition spéciale attribuant au pouvoir judiciaire le droit de juger la constitutionnalité des lois. C'est le pouvoir judiciaire lui-même qui s'est arrogé ce droit comme rentrant dans sa mission même de juge. Cette jurisprudence s'est établie sous l'impulsion d'un grand magistrat, le juge Marshall[1]. Notre magistrature, malheureusement trop fonctionnarisée, n'a pas suivi l'exemple de la magistrature des Etats-Unis, elle n'a pas osé suivre la voie que lui avait très bien tracée la Cour d'Orléans dans cet arrêt de 1838 rappelé plus haut. Il faudrait rendre à la magistrature un esprit plus libre, plus indépendant. Pourquoi ne reconnaîtrait-on pas chez nous au juge un droit qui a été reconnu au juge américain, et qui l'a été non seulement aux Etats-Unis, mais encore au Brésil, au Mexique, dans la République Argentine, qui lui appartient également dans toutes les colonies anglaises[2]?

Il faut admettre sans doute que lorsqu'il s'agit de savoir si telle disposition législative porte atteinte à un droit essentiel garanti par la constitution, le juge se trouvera en présence d'une question complexe et difficile. Une constitution, au point de vue de la garantie des droits, ne peut poser que des principes abstraits, comme, par exemple, le principe de la liberté de conscience, celui de la liberté du culte. Dans quelle mesure telle ou telle disposition législative porte-t-elle atteinte à ces principes? La question pourra être délicate. Mais n'est-ce pas aussi une question délicate pour le juge de police que celle de savoir si tel arrêté, tel règlement a été légalement pris, s'il y a ou non excès de pouvoir, dans un règlement administratif?

N'oublions pas que la question de la constitutionnalité d'une loi, une fois soumise au pouvoir judiciaire, aurait à passer par toute la hiérarchie judiciaire. Elle arriverait à notre Cour suprême. Pour les questions de constitutionnalité, la Cour pourrait être appelée à statuer en audience solennelle, toutes Chambres réunies.

Bornons-nous à constater que tous les esprits sincèrement libéraux s'accordent aujourd'hui pour reconnaître qu'une garantie est nécessaire pour protéger nos libertés contre l'omnipotence du Parlement. Dans un discours prononcé à la Chambre des députés en 1894, M. Naquet, radical, devenu depuis communiste, reconnaissait lui-même la nécessité de limiter le pouvoir législatif et il formulait ce vœu : créer une constitution limitative; à côté de cette constitution établir, comme aux Etats-Unis, une Cour suprême judiciaire qui puisse affranchir l'individu de l'obéissance

[1] Esmein, *Eléments de Droit constitutionnel*, 3e édit., 1903, p. 428.
[2] *Eléments de Droit constitutionnel*, p. 430.

à la loi lorsqu'elle est inconstitutionnelle, absolument comme nos tribunaux peuvent briser dans les espèces l'arrêté d'un maire lorsqu'il n'est pas conforme à la loi [1].

La même idée a été développée par un homme qui a autorité dans la science du droit constitutionnel, M. Charles Benoist [2].

Au début même de la session de 1907, M. Louis Passy, ouvrant la session de la Chambre des députés comme président d'âge, a profité de sa présidence éphémère pour adresser à ses collègues cette sage remontrance : « La liberté, a-t-il dit, n'existe pas sans la sécurité des personnes et des intérêts. Or, ni la constitution, ni les mœurs politiques ne nous donnent cette sécurité complète. Je vous ai dit, il y a quelques mois, et je maintiens, que l'omnipotence du Parlement, s'exerçant en toute matière, sous la pression des passions politiques et des systèmes préconçus, est un péril permanent pour la sécurité des citoyens. La liberté de la presse ne suffit pas et pour assurer cette sécurité, il faudrait comme aux Etats-Unis créer des institutions de garantie. »

Ces conseils ne paraissent pas avoir été goûtés de la majorité jacobine qui nous gouverne, car l'*Officiel* constate que les paroles que je viens de citer n'ont recueilli d'applaudissements que sur les bancs de la droite. Il ne faut pas avoir la prétention de convertir des Jacobins au respect de la liberté. Il suffit de constater que de nos jours tous les esprits sincèrement libéraux reconnaissent la nécessité de protéger la liberté des citoyens non seulement contre l'arbitraire administratif, mais aussi contre les excès du pouvoir législatif lui-même.

Indépendamment de la question de constitutionnalité qui peut se poser vis-à-vis du pouvoir judiciaire, les lois devront-elles être soumises aux consultations directes des électeurs sous la forme d'un referendum? En Suisse, quand une loi fédérale a été votée, il suffit que trente mille citoyens ou huit cantons en fassent la demande, pour que la loi votée par l'assemblée fédérale soit soumise à la ratification populaire.

Le système suisse de la revision par le peuple pourrait fonctionner concurremment avec un système limitant le pouvoir législatif au point de vue constitutionnel.

Dans un article récent paru le 14 janvier dernier, dans le

[1] *Journal officiel*, du 16 mars 1894.

[2] Benoist, *la Réforme parlementaire*, Paris, 1902, p. 258. — *Le pouvoir judiciaire dans la démocratie*. (*Revue des Deux-Mondes*, 1899, 15 octobre). — *Les deux parlementarismes* (*Revue des Deux-Mondes*), 1902, p. 285. — Voy. également : *La résistance à l'oppression*, Pasquier de Lagarrigue, Paris, Larose, 1906.

journal *la République française*, à propos des impôts nouveaux qu'il s'agit d'établir pour remédier au déficit du budget, M. Jules Roche a fait remarquer que les élections de 1906 ayant été faites sur des programmes portant *ni impôts nouveaux*, *ni emprunts*, les mandataires ne pouvaient manquer aux promesses faites à leurs mandants sans leur en référer, et en conséquence il arrivait à cette double conclusion :

1° Nécessité d'une revision de la constitution garantissant les droits nécessaires des citoyens, limitant les pouvoirs des Chambres, instituant un recours contre les excès et les abus du pouvoir législatif, par l'établissement d'une Cour suprême comme aux Etats-Unis.

2° Institution du referendum comme en Suisse.

Je n'insiste que sur la première conclusion à laquelle est arrivé, après tant d'autres, M. Jules Roche : Nécessité d'une revision de la constitution garantissant les libertés nécessaires des citoyens contre les excès du Parlement.

Pour cela, comme je l'ai déjà dit, deux choses sont indispensables et nous manquent :

1° Une constitution proclamant les droits intangibles auxquels le législateur lui-même ne peut porter atteinte.

2° Une autorité ou un juge compétent pour faire respecter ces droits.

Sur ce dernier point on pourra ou suivre l'idée de Siéyès et constituer un grand corps spécialement chargé de veiller à la constitutionnalité des lois — ou préférer le système américain, et reconnaître à toute partie intéressée le droit de contester la constitutionnalité d'une loi devant le pouvoir judiciaire lui-même.

Mais d'une manière ou d'une autre, il faut limiter le pouvoir du législateur et donner une sanction à cette limitation.

A la fin du mois de novembre dernier, dans un grand congrès tenu à Lyon par l'Action libérale populaire, était formulé avec précision le vœu suivant :

1° Qu'une série de déclarations soient insérées dans nos lois constitutionnelles et placent sous la garantie de celles-ci, vis-à-vis de tout pouvoir public, les droits et libertés dont la jouissance et le libre exercice sont assurés déjà aux citoyens d'un grand nombre de pays;

2° Que ces déclarations, inspirées par celle des droits de l'homme, rectifiée et amendée en plusieurs de ses parties, consacrent notamment :

La liberté individuelle qui doit être assurée à tout citoyen de la manière la plus large et, sauf les cas déterminés par la loi, selon les formes et actes d'autorité qu'elle a prescrits;

L'inviolabilité du domicile privé, en dehors de crimes et de délits préalablement constatés, déterminés et prévus par les lois pénales;

La liberté de conscience et de croyance et, partant, des diverses confessions religieuses qui doivent être laissées à leurs règles d'organisations particulières; la liberté d'enseignement et celle de l'autorité paternelle ou tutélaire en ce qui concerne l'éducation des enfants; la liberté d'association et de réunion; la liberté de la presse; la liberté du travail, ainsi que toutes celles dont l'usage est compatible avec la morale publique et le respect des libertés égales chez autrui.

3° Que l'institution d'une cour ou tribunal suprême, composée de magistrats inamovibles et absolument indépendants dans leur recrutement et l'exercice de leurs fonctions, soit établie, gardienne de la constitution, protectrice des libertés publiques qui y seront inscrites, en ayant le droit d'annuler ou déclarer caduc tout acte tant du pouvoir exécutif que du pouvoir législatif, qui porterait atteinte à ces libertés.

4° Que le mode d'élection du Président de la République soit transformé de façon à soustraire celui-ci à la domination d'un seul pouvoir, et que cette élection soit confiée à un grand corps d'électeurs indépendants, vraie représentation de la nation.

5° Que le principe de deux Chambres soit maintenu et que la représentation des intérêts soit assurée par une organisation professionnelle donnant au travail sa véritable charte sociale, assurant la paix, la solidarité et la sauvegarde de tous les droits des travailleurs.

6° Que la vérification des pouvoirs de leurs membres soit retirée aux Chambres et confiée au tribunal suprême chargé de la garde de la constitution.

7° Que le referendum soit largement admis en matière d'intérêts communaux et étendu progressivement aux questions d'ordre régional et professionnel, afin d'accoutumer peu à peu le pays à la pratique du gouvernement autonome et décentralisé.

8° Que les régimes provinciaux et municipaux soient établis sur la base d'une large décentralisation : 1° sauvegardant les libertés et les franchises locales; 2° constituant de vraies autonomies régionales reliées entre elles par les liens d'une unité et d'une solidarité nationales irréductibles, mais travaillant à l'intérêt général par la gestion libre, compétente et harmonique des intérêts locaux; 3° desserrant le plus possible les chaînes de la tutelle administrative qui ne doit exercer son autorité que dans des cas très graves et sous la réserve d'un recours toujours possible pour abus, auprès d'une juridiction suprême.

Voilà le programme qu'il faudrait réaliser, en commençant par supprimer la tyrannie parlementaire.

De tous les despotismes, le pire est celui des assemblées, car c'est un despotisme impersonnel et par suite sans responsabilité. Comme l'a dit Benjamin Constant, « la nation n'est libre que lorsque ses représentants ont un frein ».

On distingue de nos jours trois sortes de républiques.

Il y a les *républiques démocratiques* dans lesquelles le peuple exerce directement et non par délégués une part des fonctions du

gouvernement et des assemblées, tel est le régime de la Confédération suisse.

Il y a des *républiques représentatives* où tout le pouvoir est exercé par des délégués, mais où gouvernement et assemblée sont respectivement indépendants, tel est le système des Etats-Unis.

Enfin il y a des *républiques parlementaires* dans lesquelles le Parlement gouverne lui-même au moyen d'un ministère responsable. C'est le cas de notre République française.

Sait-on combien il y a de pays ayant une république parlementaire? En dehors de la France, il n'y a que quatre pays ayant une république parlementaire. Et quels sont ces pays? Le *Chili*, le *Venezuela*, *Haïti* et *Saint-Domingue*.

Encore voyons-nous qu'au Chili, à Haïti et à Saint-Domingue, lorsque le président provoque contre une loi une délibération nouvelle, la constitution exige pour rendre la loi obligatoire qu'elle soit de nouveau votée par une majorité des deux tiers dans chaque Chambre, en sorte que le président en s'appuyant sur le tiers de chaque Chambre pourrait faire échec au Parlement.

Quelles sont en définitive les conséquences des deux vices que nous avons signalés dans nos institutions, d'une part l'omnipotence du Parlement, et d'autre part l'inaction à laquelle a été réduit le chef du pouvoir exécutif?

Le ministère seul gouverne, mais c'est un pouvoir éphémère, dépendant, obligé de vivre au jour le jour, de compromis, de complaisances. Les députés dépendent eux-mêmes des comités électoraux, des syndicats, des loges maçonniques. N'y a-t-il pas encore des délégués occultes à côté des préfets, des maires, des chefs militaires? Les fonctionnaires cherchent eux-mêmes à s'insurger contre l'Etat en se syndiquant. Beaucoup de collectivités agissantes, mais plus d'autorité, plus de responsabilité. En même temps s'organise sous l'influence de la Confédération générale des Bourses du travail l'armée de la révolution sociale et le gouvernement de demain.

C'est ainsi qu'avec la tyrannie parlementaire on tombe dans l'anarchie. Nous sommes rentrés dans la tradition jacobine, on voit où elle nous mène. On pourrait croire que la France se décompose, qu'elle se désagrège.

Donc *à bas la tyrannie parlementaire*. Tel doit être le premier cri de nos protestations, un cri de révolte qu'il faudrait répéter avec l'obstination de Caton : *Delenda est Carthago!*

Lucien de Valroger,
Ancien Président de l'Ordre des Avocats
au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

EN MARGE D'UNE BIOGRAPHIE

Peu d'heures se rencontreront plus troublantes pour les catholiques de France que celles qu'ils vivent depuis un an : on ne trahit pas le secret de bien des âmes, parmi les plus éclairées, les plus sensibles, en disant que leur attachement à la sainte et vieille Eglise a je ne sais quoi, présentement, de nerveux et d'inquiet. Pourrait-on assister, sans serrement de cœur, au spectacle de tant de ruines? Ces ruines mêmes n'ont-elles pas une voix désolée et décourageante? N'y a-t-il pas parmi nous trop de fidèles tout prêts à désespérer de voir de sitôt ces ruines se relever et les surgeons jaillir, gonflés de sève, dans la forêt dévastée?

A ces découragés, il ne suffit peut-être pas de montrer de quelle discipline et de quelle constance le clergé de France a donné l'exemple ces derniers mois, parce que la discipline, qui est la « force des armées », dit-on, ne fait pas, à elle seule, la force des clergés. Mais il est singulièrement opportun que l'âme même de ce clergé de France se révèle, non pas en des déclarations où il y aurait à appréhender qu'il ne se mêlât quelque « bravoure », mais en des biographies, aussi sincères que celles qui nous ont été données de l'abbé Lelièvre ou de l'abbé Rambaud. Et comme, après tout, on pourrait nous dire que des vocations et des inspirations comme celles de Lelièvre et de Rambaud appartiennent à une génération qui disparaît, on saura un grand gré à M. l'abbé Calvet d'avoir écrit la biographie d'un prêtre mort tout jeune[1] et qui appartient, lui, bien authentiquement, à la génération qui monte, à ce jeune clergé, — au milieu duquel Dieu m'a assigné ma tâche, — et qui est une de nos plus profondes raisons de croire à la vitalité de l'Eglise de France.

*
* *

Ce qui intéressera, d'abord, dans cette biographie, j'allais presque dire cette enquête, c'est que la vocation ecclésiastique de Gustave Morel n'a rien d'une exception : il n'a passé ni par une grande école, ni par le monde, ni par les affaires. Il est né dans

[1] *L'Abbé Gustave Morel, professeur à l'Institut catholique de Paris,* par l'abbé Calvet. (Paris 1907.)

un hameau des Vosges, d'une famille de cultivateurs, attachée à sa maison et à ses champs. Le cardinal Bourret, évêque de Rodez, aimait à dire en son langage réaliste : « Les meilleurs prêtres sortent des familles qui ont deux paires de bœufs. » Le cardinal voulait dire que ces familles-là ont, dans leur patrimoine moral, des qualités tout ecclésiastiques d'ordre, de dignité, de simplicité, et qu'elles sont proches du peuple sans en être.

M. Morel a été élevé entre son père et sa mère, son père probe, réfléchi, économe, sa mère active, industrieuse, jamais lasse : tous deux religieux, le père avec plus de réserve, la mère avec plus de sensibilité. Elle vivait, nous dit-on, dans la pensée de Dieu et excellait à en parler. M. Morel a, toute son enfance, respiré l'air vosgien ; il a appris à aimer les chaumes de son pays natal, Laveline, qu'il aimera toute sa vie; il a été pénétré par l'âme de ce coin de terre qui est le sien, où rien n'a bougé depuis des années, qui est comme saturé de tradition.

Comme les enfants prédestinés à l'Eglise, Gustave Morel a été l'enfant docile et grave, qui, au lieu d'aller jouer sur la place publique avec les camarades de sa taille, préfère l'abri plus sûr de la maison, et là, aux pieds de sa mère, écoute les histoires familiales et de toutes la plus touchante, celle de la religion, *the old, old story*.

Un prêtre d'une grande vertu, M. L'Hommée, avait été curé du village au temps de la jeunesse de sa mère; d'une piété exemplaire, ce saint prêtre avait laissé un souvenir ineffaçable, et pour Mme Morel M. L'Hommée était l'idéal de l'homme de Dieu ; elle en parlait à son fils dans le tête-à-tête continuel où s'élaborait la conscience religieuse de l'enfant. Bientôt M. L'Hommée devint pour lui, si on peut dire, aussi vivant que les vivants, et quelqu'un de la maison. Les vertus qu'on vantait en lui se retrouvaient, d'ailleurs, dans le curé de la paroisse et dans deux autres prêtres qui étaient des parents. Il y avait là pour l'enfant un attrait fait de vénération et d'affection : les prêtres qu'il connut éveillèrent ainsi en lui un pur et ferme idéal de vie, qui fut la première expression de l'appel divin. Mais, s'il y pensa de bonne heure, il se garda bien d'en parler, enfermant son secret dans son cœur. Et cela encore est une marque des bonnes vocations, parce que c'est une garantie de leur liberté.

Quand il eut dix ans sonnés, l'enfant fut mis chez les Frères de Marie de Saint-Dié. Le père voulait lui donner une instruction pratique, puis le ramener à la maison paternelle, afin qu'il continuât à travailler le champ qu'avaient travaillé les aïeux. Mais l'enfant témoigna de telles aptitudes pour les mathématiques, que

les Frères aussitôt rêvèrent pour lui de l'Ecole polytechnique. Ils firent partager leurs pronostics aux parents de l'enfant; on se décida à lui faire faire du latin en plus des études primaires supérieures : le 18 juillet 1889, il était reçu bachelier ès sciences, avec la mention *très bien.* Mais, entre temps, la vraie vocation, la vocation cachée, s'était affermie, s'était éprouvée, était devenue décisive.

Il s'en ouvrit à ses parents et à ses maîtres. M. Morel père n'hésita pas à consentir au sacrifice que Dieu lui demandait : il requit seulement de son fils de réfléchir encore et de prier. Quant à ses maîtres, leur surprise, qui fut grande, est un candide témoignage du respect qu'ils avaient eu de l'élection de leur élève. « Qu'est-ce que j'apprends? lui écrivait son premier maître de latin. Vous renoncez à l'Ecole polytechnique, aux espérances du monde, et vous allez entrer au séminaire? Si vous saviez quelle joie j'en ressens! Il me semble que je vous aime deux fois plus! » Les braves gens!

Le grand séminaire de Saint-Dié où entra le jeune Morel avait pour supérieur un ancien maître d'école, qui, en 1848, avait prêché, dit-on, en blouse bleue, la république et la liberté, mais qui, depuis lors, entré dans les ordres, formé à Rome à l'amour du droit canon et de la philosophie scolastique, rachetait son modernisme d'antan. Très effrayé par le présent, M. Grandclaude s'appliquait à maintenir son séminaire fermé à tous les souffles du dehors. Il y fortifiait l'autorité par la rigueur d'une règle implacable. Avons-nous besoin de dire que le digne supérieur inspirait plus de respect que d'ouverture?

Le meilleur maître que M. Morel rencontra dans cette austère maison était un de ses cousins, qui enseignait le dogme et l'Ecriture Sainte : travailleur appliqué et solide, il n'ignorait rien des vieux auteurs, il aimait à s'en tenir à eux. « L'affection de l'abbé Morel pour son cousin était faite d'admiration, de piété et de haute sympathie. Cet homme l'avait conquis par sa science, par son amour de Dieu, par la connaissance qu'il avait de l'histoire des Vosges, et aussi par ce charme indéfinissable qui se dégage de la candeur et de la bonté. Plus tard, quand les horizons de sa pensée se seront étendus, l'abbé Morel verra les lacunes de la science de son cousin, mais il subira toujours l'ascendant de sa force morale, de sa piété et de sa douceur. » En ces quelques traits, ne vous semble-t-il pas? s'accuse la vraie valeur éducatrice de nos grands séminaires, qui ne consiste pas à faire violence aux jeunes gens, mais à les gagner et à les élever.

La biographie de l'abbé Morel nous montre dans tout son jour

cette action éducatrice. Grâce à des lettres intimes, on en suit le développement. L'action est comme souterraine pendant la première année de séminaire : c'est pendant la seconde année que le jeune séminariste est saisi par l'idée du sacerdoce; puis cette idée pénètre lentement, et, à la rentrée de sa troisième année, il est un autre homme. Il n'y a pas en lui une de ces crises subites, et un peu romanesques, qui changent le fond d'un cœur, mais une résolution longuement mûrie; ensuite un déploiement de volonté et une attention morale soutenue pour tenir fidèlement cette résolution, la grâce divine collaborant à ce travail de l'âme sur elle-même. Vers ce temps, l'abbé entre dans une pieuse association de séminaristes et de prêtres, comme on sait qu'il en existe de ferventes dans notre clergé de France, dont les membres se proposent de s'aider les uns les autres à devenir meilleurs et de s'encourager à la sainteté. Un règlement particulier les astreint aux exercices qui ne sont que de conseil et surtout à une délicate comptabilité de la vie spirituelle et morale.

La ferveur pour l'étude ne souffre pas de cette transformation, elle se transforme plutôt elle-même et se surnaturalise. Gustave Morel écrit : « J'ai lu la fin de l'introduction à la vie d'Ampère. Il y a vraiment là de quoi exciter l'enthousiasme pour la vérité et pour Dieu, la source de toute beauté et de toute vérité... Je n'ai guère pensé qu'aux mathématiques en disant mon chapelet après vêpres. Mon Dieu, ne permettez pas que je désire connaître les secrets des sciences dans un autre but que de vous plaire et de vous aimer davantage. Si les sciences satisfont l'intelligence, c'est qu'il y a en elles quelque chose de vous. » Ces lignes, qui semblent d'une confession, sont la confession d'un séminariste de vingt ans : Saint Augustin les aurait aimées.

On a eu raison de nous donner de nombreuses citations de cette même inspiration, car elles font pénétrer les catholiques au cœur même d'un séminaire d'aujourd'hui et elles leur en révèlent la vie. Les meilleurs fidèles souvent sont portés à ne juger nos séminaristes que sur leurs gaucheries extérieures, et ils sont sévères : il sera bon pour les fidèles de découvrir de quels principes et de quels désirs est nourrie l'âme de la jeunesse sacerdotale. Je ne me risquerais pas à dire que tous nos séminaristes ont l'ardeur passionnée de M. Morel pour Ampère et pour Franzelin, et pas davantage sa valeur de caractère et d'intelligence; mais les maximes spirituelles qui gouvernent leur éducation sont partout les mêmes; l'idéal de foi et de sacrifice, d'humilité et de discipline, auquel on les porte, est partout aussi pur; la générosité, sous toutes ses formes, sensibles ou rudes, partout aussi

touchante et vraie. Partout on s'applique à les bien convaincre, pour rappeler une parole de Mgr d'Hulst, qu'ils ont besoin de la sainteté comme de leur pain quotidien.

L'affection mutuelle, la joie d'être jeune, la paix d'être tout à Dieu, donnent un charme insoupçonné aux séminaires les plus austères, il faudra bientôt ajouter, aux séminaires les plus pauvres. Je ne résiste pas au plaisir de citer quelques lignes où M. Calvet a délicatement exprimé ces choses :

M. Morel, dit-il, devint avec ses intimes gai, expansif, d'une verve juvénile, amusante; on ne s'ennuyait jamais avec lui, et les parties de plaisir semblaient maussades quand il y manquait. De son ancienne froideur, il gardait toujours une grande réserve devant les inconnus ou les indifférents; mais, pour les amis, il prodiguait les trésors de son imagination et de son cœur. Il était heureux et on était heureux autour de lui. Il est ineffaçable le souvenir de ces années de séminaire où des hommes jeunes et vifs, qui se donnent à Dieu sans rien regretter du monde, mettent en commun leur esprit et leur cœur, dans une amitié sereine, illuminée par la foi. Même pour le prêtre dont le ministère est fécond et béni de Dieu, ces années de noviciat demeurent les plus heureuses de la vie, et il s'en souvient avec attendrissement comme du songe chrétien d'une matinée de printemps.

*
* *

Le clergé séculier, à l'imitation des grands ordres religieux, se rend compte tous les jours davantage des services que peut rendre une élite préparée par l'enseignement supérieur à l'apostolat intellectuel. Ce n'est pas aux lecteurs du *Correspondant* que pareilles affirmations pourront paraître nouvelles[1]. Cette affirmation, non plus, ne leur paraîtra pas nouvelle, que les instituts catholiques, après avoir été créés à des fins plus vastes et plus ambitieuses, ont atteint principalement celle-ci, qui a été d'être des foyers de culture supérieure surtout pour les meilleurs sujets du jeune clergé. La biographie de M. Morel est à sa façon une enquête sur les ressources et sur les résultats de cette culture supérieure.

M. Morel entra au séminaire de l'Institut catholique de Paris au mois d'octobre 1894, pour se préparer à l'examen de la licence ès sciences mathématiques : à la fin de l'année scolaire, juillet 1895, il fut reçu avec la mention *très bien*. Quiconque est au fait des programmes de cet examen estimera à cette prouesse la valeur exceptionnelle et l'intensité du labeur de M. Morel.

[1] Voy. *Correspondant*, 25 janvier 1903, le remarquable article de Mgr Baudrillart, sur *le Renouvellement intellectuel du clergé de France au XIXe siècle*.

L'année suivante il sera sans plus d'effort reçu à son examen de licence ès sciences physiques.

Son biographe a eu ici encore raison d'insister sur la continuité de vie spirituelle que sa correspondance permet de constater chez M. Morel. Dans le temps même où il subissait si brillamment l'examen pour les sciences mathématiques, M. Morel était tout à la pensée de l'ordination sacerdotale, qu'il reçut en septembre 1895. Il écrivait sur son journal intime le soir même de l'ordination : « Mon Seigneur et mon Dieu, je veux être entièrement à vous. Puisque je suis prêtre, il faut que je sois saint et que ma vie ait pour but unique votre gloire et le salut des âmes. » Vœu tout simple, vœu sans apprêt d'une âme droite et solidement fondée en Dieu. Toutes les expressions de sa vie spirituelle ont cet accent, et elles l'auront jusqu'à la fin.

Sa docilité, une docilité d'enfant, s'alliait à ce détachement de soi. Il en donna une preuve touchante en renonçant, sur la prière de son évêque, à poursuivre ses études scientifiques, pour se consacrer aux études théologiques : on pensait sans doute le ramener un jour au grand séminaire de Saint-Dié. Lui-même, si on l'eût interrogé, aurait trouvé son sort bien au-dessus de ses rêves d'avenir.

Sans doute, écrivait-il, on peut sauver des âmes en faisant des mathématiques, mais bien indirectement : ce n'est pas seulement cela que je veux... Dieu prépare à ses prêtres des places diverses, mais il est certain que le rôle de prêtre enseignant le catéchisme à des petits enfants est bien plus beau que celui du plus grand professeur de mathématiques de la première faculté du monde.

Voilà un parallèle imprévu de M. Poincaré et du bon M. l'Hommée : nous aurions peut-être à y redire, mais nous ne voulons penser qu'à la qualité d'âme ecclésiastique qu'il révèle.

Qu'on nous pardonne d'insister après M. Calvet sur cette révélation des sentiments qui font battre un cœur de jeune prêtre d'aujourd'hui : c'est notre manière, à nous, de répondre aux honnêtes moralistes qui calomnient le sacerdoce qu'ils ont déserté, et écrivent des livres sur la *Crise du Clergé!* M. Morel avait une idée qui lui était chère, une idée qui était entrée profondément en lui, c'est à savoir que pour la dure besogne réservée au savant catholique dans les temps actuels, il fallait être des instruments dociles entre les mains de la Providence, et de vrais saints.

Je souhaite, écrivait-il à un ami, que tu sois tous les jours un prêtre plus saint, plus zélé, plus humble, plus courageux, un prêtre plus prêtre en un mot. C'est cette grâce que je demande à Dieu pour

toi, parce qu'elle comprend toutes les autres, parce qu'elle comprend en particulier celle d'un ministère fructueux et d'une action de plus en plus puissante sur les âmes. Nous devons répandre autour de nous une vie divine; remplissons-nous de cette liqueur enivrante, jusqu'à ce qu'elle déborde à gros bouillons et s'épanche partout autour de nous. Que jamais nous n'hésitions à verser nos forces, nos forces humaines, qui serviront à transporter dans d'autres âmes la force divine que nous aurons amassée. Notre impuissance n'est-elle pas l'éternel regret de notre vie? Si seulement ce sentiment nous troublait davantage, si seulement il nous secouait jusqu'au fond de nos âmes, de manière à y éperonner sans cesse tout ce que nous avons d'énergie, de manière à en faire jaillir un perpétuel cri de détresse vers la miséricorde divine! Nous n'avons pas le droit de douter de la bonté ou de la puissance de Dieu; il n'est pas d'instrument trop vil dont il ne puisse se servir; mais vraiment ce n'est pas trop d'une bonté et d'une puissance infinies pour me tirer de ma paresse, de mon laisser-aller, de ma lâcheté, et de me lancer à l'assaut de la sainteté et à la conquête des âmes.

L'intérêt très vif que présente ici la biographie de M. Morel tient à ce que ses études supérieures de théologie sont contemporaines d'une phase critique de l'histoire de la pensée catholique en France. Il était trop jeune pour prendre part aux controverses dans lesquelles nous avons été jetés : du moins, on en peut noter la répercussion dans sa vie intellectuelle, comme aussi le secours qu'il trouva dans la direction doctrinale de ses maîtres.

M. Morel eut l'avantage de trouver à l'Institut catholique de Paris une vraie tradition philosophique. Vers ce temps-là, en effet, l'Institut catholique de Paris, après l'élan durable et l'éclat qu'y avait donné aux études historiques Mgr Duchesne jusqu'en 1895 où il partit pour Rome, établissait lentement, sûrement, la supériorité de son enseignement philosophique. L'abbé de Broglie y avait préludé par son beau livre, *le Positivisme et la science expérimentale*, Mgr d'Hulst par toute son œuvre philosophique et par ses conférences de Notre-Dame. Depuis, mais dans le même esprit d'un aristotélisme rajeuni au contrôle de la pensée d'aujourd'hui, l'enseignement philosophique de l'Institut catholique a maintenu avec discernement les droits de l'intellectualisme, qui est l'éternelle vérité de la Scolastique[1]. M. Morel bénéficia de cet enseignement, et aussi des cours d'histoire de la philosophie qui complètent, comme à Louvain, l'exposition dogmatique de la philosophie. Ces études d'histoire des doctrines le préparaient à la théologie historique, vers laquelle il se sentait de plus

[1] Voy. le livre de M. Piat, *De la croyance en Dieu* (Paris 1907), et les articles très remarqués de M. Baudin sur la philosophie de la foi chez Newman, dans la *Revue de philosophie* (1906) de M. Peillaube.

en plus porté. On ne peut pas comprendre les Pères de l'Eglise si on leur prête une philosophie qui n'était point la leur, et l'étude des philosophies anciennes est ainsi une introduction méthodique à la patristique. L'histoire de la philosophie n'éclaire-t-elle pas tout autant les discussions les plus actuelles des sciences religieuses? Et ne serait-elle pas contre bien des erreurs qu'on impute à la critique, le meilleur des avertisseurs?

Voilà pourquoi on sera volontiers incliné à croire, encore que son biographe ne nous le dise pas, que M. Morel trouva dans ces études philosophiques sagement conduites la lumière qui, avec le sens ecclésiastique si juste qui était en lui, lui permit de traverser sans hésitations trop sensibles les années 1897-1903, années de luttes difficiles qui s'ouvrent sur la publication de *l'Esquisse d'une philosophie de la religion* d'Auguste Sabatier, et qui se ferment sur la condamnation des livres de M. Loisy.

Il suffisait, en effet, d'avoir quelques « clartés » de la philosophie allemande et anglaise contemporaine pour reconnaître que *l'Essai* de Sabatier vulgarisait, en les adaptant à la culture française avec une redoutable puissance didactique, les principes de Ritschl sur la réinterprétation du christianisme en fonction de la philosophie issue de Kant et de Spencer. Contre une pareille attaque, l'abri sûr est un système de certitudes résistantes comme celles de l'Ecole, la crise de la certitude rationnelle étant aujourd'hui préalable à toutes les autres crises. Ce fut un tel système de certitudes que M. Morel put trouver professé dans l'enseignement supérieur catholique.

Les discussions exégétiques ne viennent qu'ensuite. M. Morel connut personnellement M. Loisy; il suivit ses cours à la Sorbonne en 1901-1902; il allait de temps en temps l'interroger dans sa solitude de Bellevue; il put se rendre compte que M. Loisy se rassurait sur sa propre outrance critique par la confiance qu'il avait en son mysticisme moral, qui n'était qu'une forme subtile et fragile de subjectivisme. On l'a bien vu depuis. Mais M. Morel était dès lors trop averti par son éducation philosophique pour se laisser séduire.

Au surplus, l'expérience de M. Morel est là pour nous confirmer dans cette conviction qui n'est pas d'aujourd'hui chez les éducateurs du jeune clergé, à savoir que les séminaires et les instituts seraient à juger sévèrement, s'ils ne donnaient à l'Eglise que des « intellectuels ». La foi est un terme auquel on parvient par l'étude : telle est la logique théorique de l'acte de foi : *Non crederem nisi viderem esse credendum*. La foi est un terme aussi d'où l'on part pour une spéculation plus étendue, tel est le rôle

de la théologie proprement dite : *fides quærens intellectum*. La foi, en tant qu'elle est union à Dieu, est notre vie véritable. Non qu'il soit loisible de repousser comme vaine ou inutile, ainsi que le voudraient les fidéistes, la recherche qui mène à la foi, et pas davantage, ainsi que le voudraient les antiintellectualistes, la théologie qu'on en déduit. Mais c'est dans la foi que le chrétien doit s'établir, prier, aimer, agir, attendre. On voudrait citer ici, à l'appui de ces affirmations qui sont de théologie élémentaire, telles des *Lettres de direction* de Mgr d'Hulst, dans lesquelles cet « apôtre intellectuel » s'applique avec une patience jamais lassée à ramener à cette source une âme mal défendue contre les scandales de l'esprit.

M. Morel n'a pas vécu pour rien dans la même atmosphère que Mgr d'Hulst. En un temps, comme dit avec clairvoyance le biographe de M. Morel, où la stabilité est peut-être ce qui court le risque de manquer le plus à un clergé riche de générosité et d'intelligence, la leçon est opportune qui rappelle que, pour tous et surtout pour les intellectuels, le secret de la stabilité est dans la vie intérieure.

Qui ne voit aussi et du même coup que cette stabilité est un équilibre et que des instituts supérieurs où cet équilibre est lui-même réalisé sont déjà des garanties de la stabilité de tout le clergé? Ils sont des laboratoires d'expériences apologétiques, philosophiques, exégétiques, historiques, sociologiques, qui sont appelés à nous défendre contre les improvisations de Giovanni Selva, parce qu'ils sont des laboratoires auxquels Giovanni Selva n'a rien à apprendre qu'ils ne puissent aussitôt contrôler : dom Clemente, chez nous et tout de même en Allemagne et en Belgique, fait sourire, pour n'avoir point passé par leurs disciplines, ni s'être approprié leurs méthodes.

*
* *

M. Morel était maintenant fixé sur sa carrière et sur sa spécialisation : on lui réservait une chaire de théologie historique à l'Institut catholique de Paris. L'œuvre si généreuse de « l'encouragement des études supérieures dans le clergé », après avoir poussé à cette spécialisation, voulut y aider encore en donnant à M. Morel les ressources nécessaires à un séjour prolongé en Allemagne.

Il prit cette route qu'avait suivie jadis celui qui devait être le cardinal Meignan, et qu'avaient prise plus tard l'abbé Vollot, l'abbé Delarc; mais quel progrès en France depuis cinquante ans, depuis vingt-cinq ans! Je crois revoir encore, tel que je le vis pour la

première fois en 1882, le professeur F.-X. Kraus, nous disant, à mon compagnon d'*Iter germanicum* et à moi : « Le clergé de France est bien pauvre en hommes de science! Vous en avez un, oui, mais vous n'en avez pas trois... »

Le brillant et un peu fébrile F.-X. Kraus n'était plus de ce monde quand Morel visita l'Allemagne. Il rencontra à Tubingue Schanz et Funk, qui sont morts depuis, et qui tous deux étaient des professeurs de grande valeur. Schanz était un théologien dans l'acception la plus riche du mot : dogmatiste, avec un traité des sacrements qui restera; apologiste, avec une apologie du christianisme, qui est classique; exégète, avec un commentaire des quatre Evangiles qui est par certains tenu pour le meilleur que les catholiques aient donné depuis Maldonat au dix-septième siècle. Schanz était modéré, ouvert et très sûr. Peu d'Allemands suivaient avec plus d'attention que lui le mouvement des études apologétiques et exégétiques de France. Il le jugeait exactement comme dans nos Instituts nous l'avons jugé.

Funk était l'élève et le successeur d'Hefele dans sa chaire d'histoire ecclésiastique de l'Université de Tubingue : son érudition dans les choses de l'antiquité chrétienne et de l'ancienne littérature ecclésiastique était d'une probité et d'une solidité qui lui avaient concilié l'estime, difficile à conquérir, des critiques protestants d'Allemagne. Il s'enfermait délibérément dans cette érudition *réelle*, comme on dit là-bas, et de tout repos. Quant aux idées générales et aux problèmes fondamentaux, Funk *ex professo* n'en traitait pas. Il y a tout un croquis et presque de l'humour, dans cette note de voyage de M. Morel : « En sortant de la sacristie, M. Funk m'a emmené chez lui, où il m'a proposé l'étude des textes parallèles à celui du huitième livre des Constitutions apostoliques. »

Le professeur Ehrhard, — il était alors à l'Université de Vienne et a passé ensuite à l'Université de Strasbourg, — donna à M. Morel l'impression d'une science catholique plus jeune et davantage mêlée à l'action. Mgr Ehrhard est un érudit comme Funk : il est l'homme d'Allemagne qui connaît le mieux la littérature des théologiens byzantins, et, en même temps, l'ancienne littérature chrétienne est sa spécialité professionnelle. Mais le critique et le chercheur vont chez lui de pair avec le missionnaire de la culture scientifique; il s'est donné la tâche de secouer ce qui lui semble être la quiétude intellectuelle illégitime des catholiques allemands, et d'opposer aux dédains protestants un catholicisme intellectuel qui s'affirme et qui conquière. Il lance des brochures qui secouent, en effet : *le Catholicisme comme prin-*

cipe de progrès, *le Catholicisme au vingtième siècle*, *le Christianisme catholique et la culture moderne*. Il est prédicateur, il est conférencier : ce dernier carême (1907) il donnait à Cologne une série de conférences sur l'opportunité de l'histoire des dogmes pour les catholiques, considérée comme un avantage à reprendre sur les protestants. La théologie et la critique ne sont pas, à ses yeux, à isoler dans une tour d'ivoire : « Nous devons, disait-il aux quinze cents catholiques de Cologne qui l'applaudissaient, nous devons, nous aussi, catholiques, souhaiter voir traiter scientifiquement devant le grand public les questions jusqu'ici réservées à nos *auditoria* universitaires. »

Il a manqué à M. Morel de voir ce spectacle, pour comprendre que dans le pays de Fichte la science des Universités tient pour une de ses fonctions d'instruire l'opinion et même les masses. Les *Religionsgeschichtliche Volksbücher* sont signés des professeurs les plus en vue des Universités allemandes et sont tirés à dix mille exemplaires l'édition. Il s'est vendu quelque cinquante-deux mille exemplaires de l'édition allemande de *l'Essence du christianisme* de Harnack. Le protestantisme libéral fait un effort prodigieux en Allemagne pour s'identifier dans l'opinion avec la culture générale; il y abdique le peu qui lui restait de dogmatique et de foi, et le jour est proche, s'il n'est déjà venu, où il finira dans le reniement même du Christ[1]. Mais sa propagande n'en est que plus dangereuse pour le catholicisme : on comprend que des théologiens catholiques clairvoyants s'en inquiètent.

M. Morel ne visita ni Bonn, ni Münster, où il aurait pu étudier d'autres aspects et d'autres tendances de l'activité doctrinale et scientifique des catholiques allemands. Il ne fit que traverser Vienne, assez cependant pour y juger du péril que court le catholicisme dans une société à qui la persécution a manqué pour se retremper. Mgr Ehrhard lui en donnait une impression saisissante, quand il lui signalait qu'il n'y a, à Vienne, que cent cinquante étudiants dans les associations catholiques, sur sept mille étudiants. « Les autres, ajoutait-il, ne sont pas indifférents, mais hostiles. Ils acclament Wolf, lorsque, à une fête en l'honneur de Gœthe, il déclare : « Il y a trois hommes qui font notre gloire à « nous, Allemands : Luther, Gœthe et Bismarck. » Et cela se passe dans l'Autriche catholique, dans l'Autriche vaincue par Bismarck, observait douloureusement Ehrhard !

Berlin attirait M. Morel, et à Berlin un seul homme devait l'in-

[1] C'est déjà fait. On en pourra juger par la brochure *Was uns Jesus heute ist* (1907), un des plus récents numéros des *Relig. Volksbücher*.

téresser. Il écrivait juvénilement : « Berlin, après tout, n'est que la ville où enseigne Harnack. » Il vit Harnack : Harnack, nous dit-on, le reçut avec politesse, simplement, et l'autorisa à suivre ses cours, à assister à son *séminaire*. C'était tout ce que M. Morel demandait. « Il fut, nous dit-on encore, un auditeur assidu, et, tout en admirant la science de Harnack, en marqua froidement les limites. » Les cinq ou six pages où M. Morel a noté ses souvenirs de l'enseignement de M. Harnack donnent à penser que M. Morel tomba sur une suite de mauvaises leçons; c'étaient des leçons sur le catholicisme, où le professeur sacrifiait, vraiment un peu trop pour la dignité de la science, aux animosités gibelines et luthériennes. M. Morel découvrait là un Harnack très différent de l'auteur de ses livres, qui sont d'une si belle tenue.

Il écrivait à un de ses amis : « On sent, à entendre M. Harnack, qu'il sait son histoire, mais il se laisse aller à des plaisanteries d'un goût contestable. Il connaît l'Eglise catholique, mais il n'a pas le sens du catholicisme. Presque toujours les contradictions que M. Harnack prétend relever dans l'enseignement de l'Eglise sont des bagatelles sans portée; il ignore les choses qui nous paraissent les plus simples. » Ces impressions renferment une notation perspicace de l'incapacité d'un esprit, pourtant aussi supérieur, qu'est celui de Harnack, à s'affranchir du protestantisme jusqu'à juger le catholicisme avec objectivité. Pareille incapacité, du reste, serait à signaler dans la critique de M. Harnack quand elle s'applique à l'Eglise ancienne, à l'Eglise naissante. Certes, il a poussé contre le radicalisme critique de ses contemporains des pointes hardies : il y met parfois une allure de paradoxe et du désir de scandaliser soit les conservateurs de son Eglise, soit les avancés de son école. Mais jamais son protestantisme ne lui est apparu ce qu'il est aux yeux de l'historien, je veux dire la contradiction flagrante de tout ce qui se sait de l'Eglise naissante; même, son protestantisme tend à fausser chez lui la vision de toutes les choses primitives où le catholicisme est impliqué. Son beau livre sur la propagation et l'expansion du christianisme pendant les trois premiers siècles, semble en certains chapitres une vraie gageure; il a tout noté, sauf les traits catholiques, à la façon d'un œil qui percevrait toutes les couleurs sauf une.

On en vient ainsi à penser que, pour nous avoir devancés sur tant de points de l'histoire ancienne du christianisme et de ses origines, et de ses dogmes, les critiques allemands protestants n'ont pas su faire de l'histoire sans y mêler les parti-pris issus de la Réforme et du rationalisme. Que de corrections ils ont dû apporter à leurs thèses préférées depuis Baur avec Ritschl,

depuis Ritschl avec Harnack, depuis Harnack avec Sohm! Ils découvrent maintenant que le catholicisme est tout formé aux environs de l'an 200; M. Loofs reconnaît que toutes les prémisses de ce catholicisme sont plus anciennes, et M. Wernle après M. Weizsaecker, que le christianisme de l'époque apostolique est déjà une Eglise! Il n'est pas sans importance que cette évolution de la critique se soit faite en dehors de nous, catholiques. Combien nous serions maladroits de l'ignorer et de ne pas en tirer les conclusions!

M. Morel les avait bien vues, car il était trop au courant de ce mouvement scientifique pour qu'elles lui échappassent. « A la simple lecture de Harnack, écrivait-il, il me semble que la critique balaiera tout ce qui se trouve entre l'Eglise romaine et l'extrême-gauche du protestantisme. Ou bien Jésus-Christ a fondé une Eglise, ou bien il n'a voulu qu'une religion intérieure. S'il a fondé une Eglise, la cause catholique est gagnée, car, seule, l'Eglise romaine a, dans son organisation et dans ses dogmes, le développement régulier que devait avoir une Eglise fondée par Jésus-Christ. » Newman disait déjà : *To be deep in history is to cease to be a Protestant*, Approfondir l'histoire, c'est cesser d'être protestant. Mais il est clair que pareilles conclusions ne peuvent être valablement déduites que d'une étude approfondie, d'une critique minutieuse et persévérante des faits, d'une connaissance attentive de la littérature protestante elle-même. M. Morel eût apporté à une pareille œuvre une préparation exceptionnelle.

*
* *

Il revint à Paris à la rentrée de 1902 pour prendre possession de la chaire de patrologie ou de théologie historique, qu'il devait occuper trois années. Il mourra aux vacances de 1905, le 13 août, d'un accident navrant en cours de voyage, aux environs de Moscou.

Ses leçons pendant ces trois années de professorat furent surtout des discussions minutieuses de textes, semble-t-il; si quelqu'un paraissait n'avoir aucune hâte de synthétiser et de tirer des lignes générales, c'était lui, servi en cela par son tempérament de Vosgien méditatif et par sa répulsion pour les thèses sans fondement. Il ne sera pas défendu de penser qu'il y mettait même quelque exagération; ses élèves se plaignirent, dit-on, doucement de ces sondages prolongés et de cette interminable vérification de matériaux, après quoi le professeur ne s'intéressait pas à construire. Il aurait vraisemblablement corrigé cet excès, qui tenait à son inexpérience du professorat et aux plis qu'il avait pris dans

le travail de cabinet. Ce qui, dans sa biographie, est ici original et supérieur, c'est, mieux que sa tâche de professeur, une dernière étape de son éducation religieuse.

Il avait, en effet, par une conquête progressive, pris une conscience de plus en plus éclairée et vigoureuse du catholicisme; il devait à sa famille d'y être né, à l'éducation ecclésiastique qu'il avait reçue d'en avoir été pénétré jusqu'au plus profond de sa vie intérieure; ses études historiques lui avaient donné la lumineuse vision de la légitimité divine de l'Eglise, de l'Eglise seule, comparée à tous les protestantismes; il lui restait à acquérir un sentiment qui doit achever en nous tous le catholicisme, et ce fut l'œuvre des dernières années de M. Morel.

M. Harnack fait honneur quelque part à l'Eglise romaine d'avoir admirablement maintenu et préservé la pensée de la catholicité et l'aspiration à la réalisation de cette prédiction de Jésus-Christ : Un seul troupeau et un seul pasteur. Plus que nous, protestants, dit-il, le catholique sérieux sent la bénédiction qu'il y a à être une grande communauté de croyants, et souffre de l'état de division de la chrétienté. Chez nous, protestants, dit-il encore, loin d'éprouver pareil sentiment, beaucoup tiennent pour normale, non seulement la séparation entre le catholicisme et le protestantisme, mais encore la dissociation du protestantisme et sa dispersion en une poussière innombrable d'Eglises libres, qui refusent de se tendre la main. Il n'y a pas d'impérialisme qui puisse suppléer au sentiment, au rêve, au besoin de catholicité : car l'impérialisme est un recul et une pauvreté, quand on a l'idée de l'action de Jésus-Christ dans le monde! — J'oserai ajouter que trop de catholiques parmi nous sont disposés et accoutumés à ne penser qu'à la consolation qu'ils ont d'être dans l'arche qui sauve et dans le bercail bien couvert. Ils chantent : *Hæc est arca qua tuti vehimur, hoc ovile quo tecti condimur*, sans songer jamais qu'il est au loin des barques en détresse et des troupeaux perdus!

M. Morel, à Paris, faisait partie d'un petit groupe de prêtres et de laïques qu'animait la dévotion à l'universalité de l'Eglise. On y avait travaillé un temps à un rapprochement entre l'Eglise anglicane et l'Eglise de Rome : on y jetait les yeux maintenant vers l'Eglise russe. M. Morel entra dans ces vues, longs espoirs et vastes pensées, qui ne sont pas nées d'aujourd'hui certes, qu'il importe aujourd'hui plus que jamais qu'elles soient exprimées et propagées par des hommes d'une doctrine très sûre, mais d'une science consommée.

La Russie passe par une crise sociale et politique, où l'on peut espérer d'abord qu'elle trouvera le terme de son isolement reli-

gieux et de la longue servitude que le tsarisme y a imposée à la foi chrétienne. On peut donc se demander, comme se demandait M. Morel au retour de son second voyage d'exploration en Russie (1904), si l'Eglise russe ne va pas enfin se trouver rapprochée des chrétientés d'Occident, des catholiques surtout, par la nécessité de faire face aux mêmes difficultés et de répondre, elle aussi, aux problèmes qui, dans l'ordre intellectuel ou dans l'ordre social, se posent partout les mêmes dans le monde moderne.

M. Morel augurait que, le jour où la liberté de conscience proclamée en Russie aurait passé dans l'ordre des faits, l'Eglise russe éprouverait un ébranlement profond. Le socialisme lui disputerait les masses, pauvres, ignorantes et violentes. Le quasi protestantisme qui, sous le nom de *stundisme*, a recruté déjà tant d'adhérents en Russie, en rallierait sans doute encore. M. Morel conjecturait qu'il se créerait alors un courant qui porterait les âmes les plus religieuses vers le catholicisme, et que l'on aurait ainsi dans « l'orthodoxie » un dualisme comparable à celui de la *Low Church* et de la *High Church* de l'Eglise anglicane.

Cette dernière hypothèse souriait à M. Morel et à ses amis. Avec eux, il espérait qu'une élite croyante et savante, — une « intelligence » comme on dit en Russie, — pouvait se former dans la vieille orthodoxie moscovite, et que pareilles élites ont grâce d'état pour conduire les masses qui croient sans savoir. Il savait cette élite en formation ; il en étudia lui-même les premiers essais dans les livres si remarquables de A.-S. Khomiakow, et cette étude forme une brochure, « le plus achevé, a-t-on dit, des rares écrits que M. Morel a laissés ». Il nous aurait tenus au courant du mouvement qui s'affirme dans la société religieuse russe avec des écrivains comme Vladimir Soloviev. M. Morel, parmi nous, catholiques, n'était pas le seul à prêter l'attention qu'elle mérite à cette pensée ecclésiastique russe en formation. Il ne s'inquiétait peut-être pas assez des progrès d'une philosophie de la religion qui ne me rassure pas plus en Russie qu'en France. Enfin, comme, en excellent historien qu'il était, il n'estimait pas le protestantisme, il ne tenait pas assez de compte du prestige et du crédit qu'a conquis auprès de cette élite la science protestante d'Allemagne[1]. Nous aurons affaire à une très forte partie, là comme ailleurs.

En toute hypothèse, un rapprochement entre l'Eglise russe et le catholicisme devra être d'abord une œuvre de sympathie. De

[1] Sur l'influence de la science protestante allemande en Russie, voy. l'étude du P. Palmieri, « L'ancienne et la nouvelle théologie russe », dans la *Revue de l'Orient chrétien*, 1901.

communes épreuves sont souvent un acheminement providentiel vers la réconciliation. Il faut que l'âme religieuse russe découvre que le catholicisme n'est ni polonais, ni exclusivement latin, et qu'il est en elle, quoi qu'elle en dise, comme il est en nous. A cette œuvre de restauration, les controversistes serviront moins que les hommes de pure science. Dans une très belle lettre qu'il écrivait, le 29 janvier 1905, au général Kiriev, M. Morel expose comment il conçoit les relations nouvelles d'Eglise à Eglise, la collaboration substituée aux négociations et aux controverses, l'étude méthodique de la tradition, des Pères, des liturgies, considérée désormais comme un terrain commun, et tout autant la défense du christianisme ecclésiastique. Dans cet ordre de tractations et d'échanges, des missions scientifiques permanentes, établies en Russie par l'initiative de grandes congrégations, seraient des créations hardies, d'une sûre efficacité. Une abbaye bénédictine comme celle de Downside, comme celle de Farnborough, n'est-elle pas en Angleterre une loyale et séduisante présentation du catholicisme? Il n'en serait pas autrement en Russie, j'imagine. Là encore la science religieuse, aux mains d'hommes de vraie valeur, serait un instrument d'apostolat.

*
* *

Retenons ce mot d'apostolat comme le premier et le dernier mot de la biographie de M. Morel, parce que, aussi bien, tout Français, pour peu qu'il soit idéaliste, est propagandiste, et tout prêtre français apôtre. L'abbé Lelièvre courait le monde pour y établir partout les Petites Sœurs des pauvres; d'autres font faire le même chemin à leurs livres, à leurs articles, à leurs idées; et M. Morel aurait été de ceux-là. Si, au lieu de mourir à trente-trois ans, il lui avait été donné d'atteindre à la maturité, il se serait, j'aime à le croire, dépris de deux ou trois engouements où se marque surtout sa jeunesse : on doit faire crédit aux jeunes, quand ils ont le sens ecclésiastique profond qu'avait M. Morel, et attendre beaucoup d'un jeune clergé qui, pour rappeler un mot de M. Morel lui-même, se lance avec cette foi droite, pure et ferme, à l'assaut de la sainteté et à la conquête des âmes.

Pierre Batiffol,
Recteur de l'Institut catholique de Toulouse.

CONTRE LE FLOT

— Regardez donc, Monsieur Théron, comme Louise est jolie ce soir, et l'éclat que le bonheur donne à ses yeux! Est-elle heureuse, la chère petite! et elle le laisse voir si naïvement, si gentiment... L'avez-vous félicitée?

— Pas encore, Madame; il est très difficile de l'approcher. J'ai tenté trois fois l'aventure, la bonne aventure, sans succès; et je me suis résigné à laisser passer les gens pressés.

— Quant à M. Bernave, continua Mme d'Aubourg, il ne marche pas, il vole. Tout à l'heure, il dansait avec sa fiancée; on faisait cercle autour d'eux. C'est un rêve de les voir ensemble. Il est impossible de trouver deux êtres mieux assortis.

Ses yeux, tout à l'heure attendris, devinrent mauvais en se posant sur son mari, un vieux brave homme à l'air placide qui dégustait un verre de champagne.

— Vous savez que c'est moi qui fais le mariage.

Mme d'Aubourg parlait dans un coin du salon à quelques amies, toutes femmes d'un certain âge délaissées par la danse. Parmi leurs corsages clairs et échancrés tranchait l'habit noir de celui qu'elle venait d'appeler « Monsieur Théron ». Devant le petit groupe où trônait Mme d'Aubourg, toute fière du rôle qu'elle avait joué dans les fiançailles du lieutenant Jean Bernave et de Louise Dateuil, des couples passaient en bostonnant, aux accords d'un petit orchestre composé d'une harpe et de deux violons dissimulés derrière un rideau d'arbustes verts. Les banquettes étaient garnies de mères attentives aux succès de leurs filles, ou rageuses aux succès des autres. Les embrasures des portes regorgeaient de messieurs, mélange d'habits et d'uniformes, qui se serraient la main, faisaient l'éloge des fiancés, tandis que de nouveaux arrivants s'inclinaient devant la maîtresse de maison, lui adressaient quelques mots de félicitation, et se perdaient dans la foule des invités.

— Cette petite Louise, je l'ai vu naître, continuait Mme d'Au-

bourg, très flattée de l'attention de ses auditeurs; sa mère et moi, étions amies de pension. Elle est aussi bonne que jolie; mondaine, juste assez pour faire honneur à son mari, et, avec cela, très pratique, sachant déjà diriger une maison; ses parents y tenaient beaucoup; ils ont, comme moi, horreur des bas-bleus. Elle a été très bien élevée, d'ailleurs; une fille unique, vous comprenez!...

— Cela permet de sérieuses espérances, interrompit Théron, d'un ton mi-grave mi-plaisant.

— Oui, Monsieur, les meilleures espérances, reprit avec un commencement d'irritation Mme d'Aubourg; je connais beaucoup d'hommes qui voudraient trouver une femme pareille, simple, affectueuse, dévouée, sans idées romanesques, possédant un petit esprit bien droit qui lui fait juger sainement les choses, sachant faire aux conventions du monde les concessions nécessaires; très sérieuse, avec cela! Son bon sens m'a bien souvent surprise; elle possède, à vingt ans, la sûreté de jugement d'une femme de trente; c'est à se demander, vraiment, qui a pu mettre tant de choses dans cette jolie tête d'enfant.

— Vos conseils et vos exemples, Madame, répondit Théron, d'une voix dont on ne savait jamais si elle était ironique ou sincère.

Mme d'Aubourg le regarda un instant, indécise; puis, devant le sérieux de sa physionomie, elle accepta le compliment, et d'un accent détaché :

— C'est vrai que je m'en suis beaucoup occupée; elle m'en récompense aujourd'hui par son affection et sa confiance. J'ai été la première à deviner son secret. Ah! il n'y a plus de mystère maintenant, et je ne commets aucune indiscrétion. C'est si gentil un roman comme celui-là, si frais, si pur; cela rajeunit le cœur. Il y a trois mois à peine, c'était en décembre, Mme Dateuil était souffrante, une migraine, juste le jour du bal de Mme Béral, dont on prédisait des merveilles; elle était désolée de priver Louise de cette soirée, d'autant plus que les distractions étaient rares à Saint-Didier, cet hiver. Certes, la pauvre enfant prenait vaillamment son parti, mais, au fond, elle était toute déçue. Je me suis offerte pour la conduire. Mme Dateuil, qui n'osait pas me le demander, a paru ravie; Louisette m'a sauté au cou, et nous voilà toutes deux au bal, le soir.

— M. Bernave y était, ils se virent, se plurent et s'aimèrent, acheva irrévérencieusement Théron.

— Parfaitement, Monsieur, ç'a été une inclination réciproque. Il m'a suffi de les regarder danser ensemble, comme ce soir, pour comprendre qu'ils se plaisaient. Avec un peu de finesse, une

femme devine tout de suite ces secrets-là. Mais me voilà aux champs! On me l'avait confiée, cette petite! A peine en voiture, je l'interroge : « Qui est cet officier?... Depuis quand le connais-tu?... » Et voilà qu'elle m'avoue que c'est la troisième fois qu'elle le rencontre dans le monde, qu'il la salue tous les dimanches à la sortie de la messe; et son petit cœur se gonfle; et elle m'embrasse en pleurant. Je la raisonne, je la gronde un peu, puis je m'attendris et je lui promets de me renseigner discrètement sur M. Bernave.

— Et les renseignements?... parfaits! gouailla Théron qui, les mains dans ses poches, le claque pressé sous le bras, écoutait, l'œil droit à demi-fermé, suivant une malicieuse habitude.

— Monsieur Théron, vous êtes insupportable, s'écria une assez jolie brune, dont les bras nus ruisselaient de bracelets; laissez Mme d'Aubourg raconter son histoire; c'est très intéressant.

— C'est que nous avons l'idyllique conclusion sous les yeux, riposta Théron, et que nous pourrions, par conséquent, réciter par cœur les renseignements reçus sur M. Bernave; ils sont semblables à tous ceux demandés en pareilles circonstances. C'est indifférent à ceux qui les donnent. Tenez, je parie que M. Bernave est : « intelligent, suffisamment riche (je m'en rapporte au caractère positif de Mlle Dateuil que vous nous avez si bien dépeint tout à l'heure), plein d'avenir, loyal comme son épée et amoureux comme Roméo! Là-dessus le mariage ne pouvait manquer de se conclure, sous l'habile direction de Mme d'Aubourg surtout; et aujourd'hui, faites-moi le plaisir, mesdames, de tourner vos jolis yeux vers le fond du salon, les fiancés causent tout bas tendrement... dernier tableau, apothéose finale..., tout le monde s'en va content. Il faut pourtant qu'avant de faire comme tout le monde, j'aille saluer Mlle Dateuil et que je me fasse présenter au futur mari.

Il esquissa un léger salut de la tête et s'apprêtait à quitter le groupe, quand Mme d'Aubourg le retint.

— Eh bien! voilà, vous n'y êtes pas du tout, ou plutôt M. Bernave est bien tout ce que vous venez de dire; mais avec quelque chose en plus, quelque chose que l'on n'acquiert pas en disant dans les salons des méchancetés de son prochain; il revient d'Afrique avec une citation à l'ordre du jour et c'est là-bas qu'il a gagné la croix qui brille sur son uniforme et que vous n'aurez jamais. C'était au Maroc, je crois, je ne suis pas très forte en géographie, il commandait un détachement, — j'ai encore la lettre de son ancien colonel, — des pillards l'ont

attaqué il s'est battu comme un lion; il a même été blessé. Vous voyez, Monsieur, qu'il ne s'agit pas de renseignements banaux, et que Louise peut être fière de son fiancé. Rien ne donne plus de prestige auprès des femmes que la bravoure; rien ne nous fait plus aimer nos maris que les dangers qu'ils ont courus.

— Pauvres maris, soupira Théron, combien peu ont l'occasion de se faire aimer!

Le petit groupe regarda instinctivement M. d'Aubourg que le rythme des valses venait d'assoupir; et avant que Mme d'Aubourg ait eu le temps de relever ce qu'elle appelait une nouvelle impertinence de Théron, le jeune homme s'esquiva et se perdit dans l'élégante cohue. Il se heurta d'abord à des couples inexpérimentés dont la valse ressemblait à un vol de hanneton, murmura des « pardon », et, désespérant d'arriver avant la mesure finale jusqu'à Mlle Dateuil qui, assise au fond du grand salon, causait toujours avec son fiancé, il s'abrita dans l'angle d'une fenêtre hospitalière.

« Il n'y a, décidément, rien d'intéressant dans un bal, se dit-il, à moins de chercher à surprendre les secrets des autres, ce qui est, en somme, une assez vilaine occupation. Alors, pourquoi y suis-je venu, ce soir encore? Je ne suis cependant plus un jouvenceau; trente ans dans deux mois! comme ça file! ni un désœuvré, je plaide, toutes les semaines, deux ou trois affaires de chicane; cela me permet même de me venger sur mon adversaire quand j'ai entendu dans le monde, sans pouvoir les rétorquer, quelques énormités. Alors, pourquoi?... D'abord je suis trop curieux, je ne veux pas me dire pourquoi je suis ici ce soir; tu entends, mon bonhomme, tu ne sauras rien; mais je devrais au moins m'ennuyer terriblement, quand des bavardes comme Mme d'Aubourg m'affichent d'une façon inconvenante... Pas même! Je constate avec une satisfaction vaniteuse la médiocrité de tous ces gens. Je suis cependant dans la meilleure société de Saint-Didier, — une jolie sous-préfecture dont les touristes vantent l'hôtel de ville et les gourmets la pâtisserie, — c'est le dessus du panier qui est réuni ici, tout ce qui se fait de mieux. Eh bien, on chercherait en vain, chez tous ces gens, une distinction d'idée ou de sentiment. Tous moyens, ni bons ni mauvais, plutôt bons même, soyons généreux dans le triomphe! Les grandes passions sont ignorées à Saint-Didier; on n'y lit pas de romans. Mais on y vit de convenu, d'accepté, sans une indépendance d'esprit, sans une révolte. Les habitants y sont honnêtes par atavisme et par routine orgueilleuse. Ils n'aiment que les héroïsmes classés, les saints canonisés. Mme d'Aubourg et

Mme Dateuil admirent le courage, c'est bien, c'est même très bien, mais le courage, pour elles et pour la bonne société de Saint-Didier, ne se comprend que dans une vision d'échauffourées, de coups reçus et rendus, de sang qui coule, de blessures qu'on panse... en imagination. C'est très beau tout cela; cette vaillance est nécessaire aux hommes; je dirais même qu'elle est assez commune, heureusement pour l'honneur de l'humanité, et celui qui ne la possède pas est un être inférieur, voilà tout. C'est un beau sentiment moyen. Il y a mieux, pourtant, plus raffiné, plus courageux encore : se vaincre soi-même, par exemple, ou dédaigner un préjugé... Voilà des victoires qu'à Saint-Didier personne ne comprendrait. Ils sont désespérants, mes concitoyens, comme dit Boullard, notre député. Tous positifs, comme Louise Dateuil; je me trouve tous les jours plus d'idéal qu'eux; je ne parle pas d'esprit, par modestie. Voilà peut-être pourquoi ma vanité ne s'ennuie pas au bal, même quand je cause avec Mme d'Aubourg. »

— Que faites-vous là, Théron?

C'était M. Dreulier, un des jeunes hommes les plus en vue de Saint-Didier par son élégance et sa galanterie, qui l'interpellait.

— Moi? Je suis en cage... Une cage remplie de jolis oiseaux.

— J'aime mieux comparer les femmes à des fleurs, dit un gros monsieur qui étalait une chaîne d'or massif sur un gilet blanc; elles en ont la fraîcheur et le parfum.

— Et puis, dit Théron, en regardant gravement le nouvel arrivé, c'est plus respectueux : il n'y a rien de léger comme un oiseau.

— Parfaitement; le baromètre d'un pays est là, voyez-vous : respecte-t-il les femmes? on peut en attendre beaucoup; les dédaigne-t-il? c'est un peuple en décadence. Voilà toute la morale. Vous ne prenez pas de glace?

— Merci, je suis horriblement pressé; je ne faisais ici qu'un arrêt de cinq minutes, sans buffet.

Et la valse ayant plaqué ses derniers accords, Michel Théron profita de ce que les danseurs regagnaient leurs places pour se faufiler du côté de Mlle Dateuil.

— Dites-moi, jeune homme...

— Bonsoir, mon colonel, vous mariez donc vos officiers? Une garde nationale alors?

Le colonel haussa lentement ses épaules nerveuses en signe de désapprobation et de pitié. Excellent homme, adoré de ses soldats, véritable type d'honneur militaire, le colonel Mirmier avait su gagner, à Saint-Didier, l'estime et la sympathie de tous, malgré sa sévérité proverbiale dans toute l'armée. On souriait seulement avec bienveillance de l'horreur du mariage que, célibataire

endurci, il professait pour les autres et pour lui-même; et l'on chuchotait que cette violente antipathie, la seule qu'on lui connût, venait d'une déception d'amour très ancienne, antérieure de plusieurs années à la campagne de 1870, pendant laquelle il avait fait des folies de bravoure, sans autre résultat qu'une balle dans la mâchoire qui lui avait laissé, en plus d'une vilaine cicatrice, une certaine difficulté à s'exprimer. Aussi supprimait-il de ses conversations tous les mots inutiles.

— Précisément, c'est de ça qu'il s'agit. Vous la connaissez, vous, la jeune fille?...

Il désigna d'un mouvement de tête Mlle Dateuil qui faisait admirer à son fiancé les roses de son bracelet.

— Non, c'est-à-dire un peu; mais voulez-vous me permettre, mon colonel, de vous demander...

— Pourquoi je désire savoir?... Parfaitement. Je me suis dit : M. Théron, mauvais comme la gale; s'il ne dit pas de mal de l'enfant, c'est qu'elle est parfaite; et je voudrais en entendre dire du bien, puisqu'elle entre dans le régiment et au bras d'un de mes meilleurs officiers encore. Il n'y a que cinq mois qu'il est arrivé et je l'aime déjà. C'est franc, loyal, courageux...

— ... Il s'est battu comme un lion, là-bas, du côté du Maroc, il a gagné la croix, interrompit l'incorrigible Théron.

— Ah! vous savez..., qui vous a dit?

— La Renommée aux cent jolies bouches; toutes ces dames en raffolent à cause de cela.

— Très bien! elles ont raison, elles n'en trouveront pas toutes de pareils, les petites qui roucoulent dans tous les coins du salon. Donc je ne voudrais pas qu'on me le rendît malheureux, ce garçon-là! Les femmes, voyez-vous...

— Chassez ces noires idées, mon colonel; Mlle Dateuil, je tiens ce renseignement de l'amie la plus intime de la famille, est simple, affectueuse, dévouée, pas romanesque pour deux sous, pleine d'un bon sens pratique qui lui fait adorer les exploits qu'on admire et qui rapportent, et mépriser les autres. C'est de l'essence de bourgeoise concentrée. Elle est en même temps, — trois fois heureux son futur mari, — femme d'intérieur et femme du monde, pratique et amoureuse, économe et prodigue, puisqu'elle donne sans compter son cœur à M. Bernave. Hein! dites encore que je suis méchant!

— C'est vrai, ce que vous dites là? dit le colonel encore méfiant.

— Sur quoi faut-il vous le jurer? demanda Théron solennel. Et cela me fait penser que je ne l'ai pas encore saluée. Heureuse-

ment qu'elle s'en soucie peu. Elle n'a pas besoin de danseurs, ce soir. Pardon de vous quitter, mon colonel.

Il fit encore quelques pas, reconnut la femme d'un juge de Saint-Didier qui lui adressait un sourire avenant et s'inclina devant elle au passage.

— Vous ne dansez pas, Monsieur Théron?

— Non, Madame, je frétille. M. Reiblaud est bien?

Une impression de défiance passa sur la figure tout à l'heure souriante.

— Très bien, je vous remercie. C'était donc bien drôle ce que vous disait le colonel?

— Non, pas extrêmement; il trouve Mlle votre fille charmante et il voudrait qu'un officier de son régiment vous la ravît le plus tôt possible. — Vous savez, ces militaires, ça ne comprend pas le cœur d'une mère.

« Touché », se dit-il, en voyant un éclair de joie dans les yeux de sa placide interlocutrice.

— Il est certain que la pauvre enfant est charmante, et qu'on nous l'enlèvera toujours trop tôt. La voici justement qui revient. Comme tu as chaud, ma chérie, ce n'est pas raisonnable...

— Bonjour, mon président; vous êtes mon dernier obstacle avant d'arriver au poteau, je veux dire avant Mlle Dateuil que je n'ai pas encore pu saluer respectueusement. Je n'ai pas voulu le dépasser sans m'y arrêter un instant.

Théron parlait à un homme âgé, presque un vieillard, dont la figure rasée affinait la physionomie intelligente et bonne. — C'était M. Lantier, un magistrat de l'ancienne école, qui devait à la fermeté de ses idées l'oubli dans lequel on le laissait. Déçu dans ses espérances d'avenir, il attendait sans aigreur, avec la conscience de sa supériorité morale, l'heure prochaine de la retraite. En apercevant Théron, il lui tendit la main d'un air soudain égayé.

— L'obstacle ne vous arrêtera pas longtemps, juste assez pour vous souhaiter beaucoup de plaisir, et pour former le vœu que cette soirée de fiançailles vous donne le goût du mariage. Vous savez que je suis votre témoin.

Et devant le geste de demi-protestation du jeune homme et la gravité un peu triste qui voila l'habituelle malice de son regard, le président reprit :

— La sagesse est d'accepter la vie comme elle s'offre; c'est une grande folie de dire que nous la faisons. Ce que nous avons le plus désiré devient souvent la cause de nos douleurs; et, l'heure du bonheur elle-même nous apporte presque toujours une déception. Mais voilà que je parle comme dans mes juge-

ments. Je voulais seulement vous dire, ce que vous savez du reste, que j'ai pour vous une sympathie vraie. Il est impossible, en vous voyant, de nier les atavismes. Tout à l'heure, quand vous me disiez bonsoir à votre manière, je croyais entendre votre père, comme j'ai besoin, quand vous plaidez, de bien me persuader qu'il est mort depuis huit ans, — c'est bien huit ans, n'est-ce pas? déjà! — et que c'est vous qui êtes à la barre. Lui aussi était spirituel, original, mordant; il égratignait volontiers, mais ne blessait jamais. Son âme, dont il dissimulait la hauteur sous des sarcasmes ou des plaisanteries, avait horreur des sentiments vulgaires. Contre eux il exerçait sa verve, et avec quelle sanglante ironie! Le niveau moyen si bas, hélas! de notre pauvre humanité, l'humiliait et, ne pouvant la grandir, il avait pris le parti de rire. Qu'il y avait de philosophie dans ce rire-là! Bon! un pas de quatre maintenant; tenez, abritons-nous ici une minute seulement et je vous rends votre liberté. Qu'est-ce que je vous disais?... Qu'il avait horreur des idées convenues, des choses acceptées, et que vous lui ressembliez en cela comme pour le reste; car, avec son esprit, vous avez son cœur tout prêt au dévouement, à l'oubli de vous. Ne m'interrompez pas, ce n'est pas poli; que de fois nous avons discuté tous deux; que de bonnes causeries! Mais je n'arrivais pas à le rendre indulgent pour la sottise. Il est parti, il avait tant droit au bonheur, et il devait tant s'ennuyer avec tous ces gens-là!

Et le président fit d'un geste lent le tour du salon.

— Au revoir, dit-il brusquement, allez à vos obligations et à vos plaisirs; moi, je vais retrouver mon lit.

Théron le suivit des yeux pendant qu'il se faufilait, souple encore, à travers le flot de plus en plus pressé des invités. Puis il se retourna brusquement, fit quelques pas et s'inclina profondément devant Mlle Dateuil.

Elle était, ce soir-là, ainsi que l'avait fait remarquer Mme d'Aubourg, particulièrement jolie. Ses yeux marrons, remplis d'une joie enfantine et sincère, donnaient à sa physionomie une animation particulière, qu'accentuait encore le rose plus teinté de ses joues; ses cheveux blonds et très fins frisaient, un peu ébouriffés sur ses tempes; sa bouche, trop grande, laissait voir une double rangée de petites dents blanches méthodiquement alignées.

Le reste de sa figure, sans lignes précises, se perdait dans cette fraîcheur avenante que l'on a plaisamment appelé « la beauté du diable ». Elle était de taille moyenne, mais la robe de gaze bleue, à peine ouverte à la naissance de la gorge, donnait à toute sa personne quelque chose de fragile et d'aérien comme la fête joyeuse de son cœur.

Assis auprès d'elle, le lieutenant Bernave la contemplait avec tendresse, et trouvait dans son amour, lui habituellement grave, les mille riens insignifiants qui font rire les jolies fiancées.

Si Mme d'Aubourg avait signalé avec raison la grâce de Mlle Dateuil, elle avait, non moins heureusement, dans son ardeur affectueuse, tracé en quelques mots son portrait moral. C'était bien une gentille enfant dont le charme physique et la bonté instinctive attiraient la sympathie. Son intelligence assez vive et son cœur naturellement sensible lui auraient même donné une attrayante personnalité parmi les jeunes filles dont les joues roses font supporter le caquetage vide et le rire sans cause, si ces qualités n'avaient été étouffées par une éducation étroite que ses parents qualifiaient fièrement de pratique. Ses tendances généreuses, son attrait des choses élevées s'étaient éteints peu à peu par le frottement continuel des sentiments médiocres; et la vie lui apparaissait telle qu'elle la voyait enseignée et pratiquée tous les jours, tracée sur un seul modèle et ouvrant à son avenir une voie unique, celle du bien-être physique et du repos moral, dans l'estime vulgaire d'un monde étroit, le seul qu'elle connût.

Combien d'âmes privilégiées arrivent ainsi à une inguérissable déformation à laquelle la société applaudit, dans son horreur ou son incompréhension des délicates supériorités! Et Louise Dateuil était, à vingt-deux ans, toute pareille à ses amies, les jeunes filles qui dansaient au bal de ses fiançailles, attentive aux bruits élogieux de la rumeur publique, fière des nombreux cadeaux exposés dans une chambre voisine, du milieu choisi réuni ce soir-là chez elle, heureuse aussi de présenter son fiancé qu'auréolait une légende de bravoure. Elle aimait, d'ailleurs, ce fiancé, sinon d'un amour exclusif et puissant dont son cœur jeune, et distrait des sentiments profonds par de puériles vanités, était incapable, du moins avec sincérité. D'abord, elle apportait à cet amour la fraîcheur de ses premières impressions; n'était-ce pas lui l'attendu depuis longtemps par ce que l'âme d'une jeune fille cache de naturellement tendre? Et puis, n'apportait-il pas avec lui tout ce qui pouvait secrètement la flatter? N'était-il pas, comme elle, d'une vieille famille de bourgeoisie provinciale qui comptait parmi ses ascendants deux bourgmestres et un sénateur de l'Empire? Même Louise avait confié à quelques amies qu'il ne dépendait que de lui d'ajouter à son nom la particule enviée. M. Dateuil s'en était assuré en compulsant les registres de l'état civil d'Etampes, lieu de naissance de Jean Bernave. Enfin, il revenait d'un autre continent, avec le prestige de coups terribles reçus, vaillamment rendus et

récompensés par la croix prématurément gagnée. C'était de tout cet ensemble, un peu confus dans la tête joyeuse de Louise, et aussi de la tendresse qu'elle sentait chez le jeune homme, qu'était fait son amour.

Mlle Dateuil répondit par un gracieux mouvement de tête au salut de Théron.

— Vous étiez très entourée, Mademoiselle, c'est ce qui m'a empêché de vous apporter plus tôt mes respectueuses félicitations. Je serai très heureux d'être présenté à M. Bernave.

Et quand la jeune fille eut remercié en quelques mots, les deux jeunes gens, en face l'un de l'autre, se regardèrent, et Théron sentit, presque avec étonnement, au lieu de la défiance railleuse qui le tenait en garde contre les relations nouvelles, une sympathie bienveillante.

Le lieutenant Bernave, sans être ce que l'on appelle un joli homme, avait une physionomie à la fois énergique et pensive. Ses cheveux bruns, coupés très ras, découvraient un front intelligent éclairé par des yeux noirs où des lueurs passaient par instants, rapides et chaudes comme l'éclair d'un coup de fusil. Le soleil d'Afrique et la fatigue des expéditions lointaines avaient bronzé et hâlé son teint et auraient donné à son visage, parmi tous les visages blancs, presque anémiés, des hommes qui l'entouraient, une expression sévère, dure même, si le sourire presque enfantin de la lèvre, qu'abritait une fine moustache, n'eût aussitôt atténué et dissipé cette impression. Il était grand et son buste maigre se moulait dans sa tunique noire frangée de l'épaulette d'or. A ce moment, il rayonnait de bonheur, et cette joie, qu'il laissait voir naïvement, contrastait avec la sévérité de ses traits. Il semblait s'abandonner, après les dangers dont son regard conservait la vision, à la joie de vivre et d'aimer; et l'on devinait qu'il se donnait tout entier, sans une arrière-pensée, comme il s'était autrefois offert à la bataille, au sacrifice.

« Il me plaît, ce garçon-là, se disait Théron, en profitant d'une accalmie des danseurs pour traverser le salon; il a l'air rigide comme une consigne; on dirait qu'il a oublié la bêtise de nos mœurs et de nos conventions chez les demi-sauvages qu'il vient de pourfendre. Oui, c'est cela, il a dû beaucoup gagner à leur contact. Qu'est-ce que la civilisation, au fond, si ce n'est une couche d'hypocrisie? Tous ces gens, pourtant, qui se comblent de prévenances et se serrent la main deviendraient féroces s'il s'agissait de décrocher une place, de conclure une bonne affaire, ou seulement de goûter une satisfaction d'amour-propre. Mais, voilà! le mot « civilisation » comme celui de « liberté » est,

paraît-il, grisant. Ils sont, d'ailleurs, aussi vides l'un que l'autre, n'ayant jamais correspondu à aucune réalité. Qu'est-ce que je disais? — je perds le fil de mes idées dans cette cohue... — que c'est enrageant de voir un garçon comme ce Bernave épouser une petite créature sautillante comme une chèvre et babillante comme une perruche. Pourquoi si souvent un homme supérieur épouse-t-il une poupée? Encore si la poupée est bonne!... Et pourquoi une femme intelligente s'éprend-elle aussi souvent d'un bellâtre?... Hasard et mystère! Au fond, je suis trop bon de me tracasser pour M. Bernave, il a l'âge de raison, cet homme, et puis, si sa femme est sotte, il y a mille chances pour qu'il ne s'en aperçoive jamais. C'est la légitime compensation que le ciel accorde aux maris. »

Théron venait d'entrer dans un petit salon où quelques invités, à la recherche d'un peu de fraîcheur et d'une illusion de solitude, s'étaient réfugiés. A peine en avait-il franchi le seuil, qu'il s'arrêta surpris. Son regard, qu'une expression heureuse remplit soudain, s'était fixé sur une jeune femme qui, à demi dissimulée derrière son éventail, causait avec sa voisine. Un instant, il la considéra; puis, s'avançant un peu brusquement, il l'accosta avec une cordialité à la fois amicale et respectueuse.

— Vous ici! Dois-je vous estimer encore?

La jeune femme sourit, lui tendit la main d'un geste simple et sur le même ton de plaisanterie :

— Vous y êtes bien!...

— Oh! c'est différent; j'ai de moi une si mauvaise opinion qu'aucune de mes mauvaises actions ne me scandalise ni ne m'étonne. Mais n'est-ce pas vous-même, vous, Madame Vareyl..., c'est bien à elle que j'ai l'honneur de parler?... qui me disiez, il y a un mois à peine, que vous aviez horreur du monde, que vous vous étiez tracé tout un plan de vie..., solitude..., travail..., prière..., je vis, depuis ce jour, de l'édification de vos paroles, et ce soir, je vous trouve ici, en pleine mondanité, avec les autres, comme les autres. Plus jolie seulement! Avouez que c'est à désespérer de rencontrer son idéal.

La jeune femme secoua gaiement la tête.

— A qui le dites-vous!

Puis, à demi sérieuse, elle ajouta :

— Eh bien! j'étais sincère dans mes résolutions. J'ai seulement cédé, en acceptant l'invitation de Mme Dateuil, à un défaut de mon sexe : la curiosité! J'ai voulu connaître M. Bernave dont tout le monde parle depuis son arrivée à Saint-Didier. Voilà ma confession. Suis-je absoute?

— Et votre impression?

— Rien n'est plus imprudent que de juger un homme sur sa physionomie de bal, à plus forte raison de fiancé.

— Mais encore?...

— Ici, dans ce salon, il ne ressemble qu'à lui, tandis que les autres sont tous pareils.

Théron se mit à rire, et avec un peu de dépit dissimulé sous la légèreté de ses paroles :

— Une conquête de plus pour le Maroc, dit-il.

Puis, après un imperceptible silence :

— Vous restez jusqu'à la fin du bal?

— Non, je suis déjà somnolente, j'ai vu, je suis satisfaite, je pars. Et vous?

— Moi? J'ai vu, je ne suis pas satisfait, je pars aussi.

Elle lui tendit de nouveau la main, que Théron garda un instant dans la sienne, et il se glissa vers la porte. Avant d'en franchir le seuil, il regarda encore Mme Varey! qui avait repris avec sa voisine la conversation interrompue, haussa les épaules comme pour se railler ou pour chasser un commencement de mélancolie, et descendit les marches de l'escalier pendant que l'orchestre entamait une nouvelle valse.

*
* *

Debout devant son armoire à glace, Mme Vareyl posait à la hâte son chapeau de paille blanche sur la masse brune de ses cheveux. Elle s'irritait contre une boucle indisciplinée qui s'obstinait à tomber en frisure sur son front, et dont l'indépendance lui faisait perdre, tous les matins, à l'heure de la messe, un temps précieux. La cloche de l'église tintait discrètement, à travers le silence de la calme ville, pour les paresseux de bonne volonté et les retardataires, son dernier son. La jeune femme poussa enfin un soupir de soulagement, s'assura d'un dernier regard de l'harmonie de sa toilette sombre, et se dirigea d'un pas alerte vers la porte.

Mme Vareyl avait toujours habité Saint-Didier où elle était née. Connue de toute la société de la petite ville, elle en était aussi très aimée, bien que l'on redoutât la sûreté de ses jugements et que l'on blâmât l'indépendance de ses allures. Mais ses amies, désespérant de la modifier, avaient fini par l'accepter avec ce qu'elles appelaient ses défauts, à cause de ses qualités; peut-être aussi parce que son intelligence très vive et très profonde les dominait, et elles calmaient leur agacerie, quelquefois leur jalousie, en disant d'elle : « C'est une originale! »

Suzanne Vareyl méritait vraiment cette épithète un peu dédaigneuse, si l'originalité consiste à garder sa personnalité, à s'élever au-dessus des idées convenues qui paralysent et étouffent nos sentiments impulsifs, à refuser d'entrer dans le moule uniforme d'où l'on sort pareil aux autres, avec les mêmes préjugés, les mêmes vanités, les mêmes admirations, les mêmes réprobations.

Restée très jeune orpheline, elle avait vécu toute sa vie de jeune fille auprès de sa grand-mère, une vieille femme à la bonhomie triste, qui avait réfugié en Dieu sa douleur inconsolée de la perte de son unique fils. Ces longues années d'existence austère et retirée, que les fêtes ni les plaisirs n'étaient venus distraire, l'avaient prématurément mûrie. Très vite, à l'âge où l'imagination des jeunes filles cherche un aliment dans les distractions et les rêveries, elle en avait compris l'insignifiance et le vide. Son esprit cultivé et délicat éprouvait même un éloignement instinctif pour la banalité des réunions mondaines où elle devinait que les sourires étaient de commande comme les gestes et les paroles. Aussi, acceptait-elle sans un regret la demi claustration de la maison de sa grand-mère dont le vieux cœur désenchanté avait prématurément défendu contre les désillusions et les espérances son cœur jeune. Cet éloignement du monde, cette longue intimité avec une femme âgée à qui elle donnait toute sa tendresse avaient permis à son âme de se développer naturellement, sans la déformation qu'apportent aux meilleures les nombreuses relations et les obligations sociales. Dans cette solitude de sa jeunesse elle s'était créé un idéal très différent de celui du monde, qui prenait sa source dans sa vive piété, le seul sentiment dans lequel se concentraient toutes les forces vives de son âme. C'était cette piété profonde qui guidait ses actions et, à son insu même, éclairaient ses jugements; si bien qu'un observateur, loin de la déclarer originale avec toutes les élégantes de Saint-Didier, aurait discerné que c'était son être moral à elle, pur de déformations et de concessions, qui était le plus conforme à l'élévation et à la dignité originaires de la nature féminine.

La première partie de son existence, celle si souvent donnée à la dissipation, s'était écoulée silencieuse et sans incidents; et bien que son cœur fût susceptible de contenir tous les enthousiasmes et toutes les tendresses, sans les rêveries qu'elle aurait trouvé vaines, et sans l'amourette que ses scrupules auraient écartée. Trop sérieuse d'ailleurs pour se laisser conquérir par les compliments des hommes ou leur empressement, aucun des jeunes gens de Saint-Didier n'avait produit sur elle une impression durable; elle sentait confusément leurs pensées différentes des

siennes, et il lui semblait qu'elles étaient plus vulgaires et loin de la vérité.

Ce fut à cette époque de sa jeunesse, au moment où l'on chuchotait déjà qu'elle voulait rester vieille fille, où l'on énumérait tout bas et un peu jalousement les partis qu'elle avait refusés, et où ses parents commençaient à espérer pour eux ou pour leurs enfants son important héritage, que, par l'entremise d'amis, se décida son mariage avec M. Vareyl. Il s'était conclu sur les pressantes instances de la grand-mère de Suzanne qui, sentant décliner ses forces, voulait assurer l'avenir de celle qu'on avait confiée à sa sollicitude.

Cette union fut de courte durée. La jeune femme, après l'étonnement tendre de la lune de miel, n'eut pas même le temps d'organiser sa nouvelle vie, ni d'habituer son cœur aux fortes affections d'épouse. Après quelques mois seulement, M. Vareyl, victime d'un accident de chasse, mourait en tenant dans ses mains la main de celle dont il aimait passionnément déjà l'esprit et l'âme. Bientôt aussi, et suivant ses prévisions hâtées sans doute par le malheur de Suzanne, celle qui avait, de toutes ses forces, servi de mère à la jeune femme, s'éteignait à son tour, et la laissait avec sa peine de fille aimante et de veuve douloureuse.

Ces événements cruels avaient achevé d'éloigner du monde la pensée de Mme Vareyl; et si elle s'était reprise à recevoir quelques amies, à échanger dans les courtes rues de la petite ville où tout le monde se connaissait, des sourires et des poignées de mains, l'indépendance de son esprit, en s'accentuant encore, l'avait de plus en plus isolée de l'âme étroite de la société au milieu de laquelle elle vivait. Certes, autour de sa fortune, de sa personne aussi, attrayante et pleine de charmes, des désirs sincères et des convoitises s'allumaient déjà, au cours de cette deuxième année de veuvage qu'elle traversait attristée et distraite; mais elle n'y prêtait pas plus d'attention qu'aux rares passants qu'elle croisait, à cette heure même, sur le chemin de l'église.

Un seul peut-être, parmi les admirateurs dont les soupirs n'arrivaient pas jusqu'à elle, lui inspirait une sympathie réelle et une affectueuse confiance. C'était Michel Théron auquel la liait une lointaine parenté. A travers ses railleries, au fond desquelles une amertume et une sagesse précoces perçaient souvent, Suzanne avait discerné la droiture de son cœur et la sûreté de sa raison. A l'encontre des autres qui répétaient étourdiment en écho de la légende : « Comme il est méchant », elle se disait tout bas : « Comme il est bon. » Il lui avait été donné d'apprécier sa bonté et la sûreté de ses relations à l'époque récente encore de ses grandes

peines; et elle ne pensait jamais sans en être touchée à la commisération profonde qu'il lui avait manifestée et aux attentions délicates dont il l'avait entourée.

Les âmes élevées n'oublient pas ceux qui, par une aide discrète, un mot tombé du cœur, quelquefois moins, un regard, ont témoigné l'impuissant désir d'atténuer leur souffrance.

Elle ne lui reprochait qu'une chose, à ce pauvre Michel, comme elle disait avec cette compassion attendrie que les femmes sans coquetterie éprouvent pour l'homme qu'elles n'aiment pas et dont elles se savent aimées, c'était, elle n'en doutait pas, bien qu'aucun aveu ne fût jamais tombé de ses lèvres, d'être devenu amoureux d'elle. Il était si charmant comme ami, si dévoué comme parent. Elle l'aimait tant ainsi, d'une si réelle et sincère amitié! Mais autrement... comme fiancé possible... non! elle sentait bien qu'elle ne l'aimerait jamais. Du reste, elle ne se remarierait pas; sa résolution était bien arrêtée. Elle savait si bien que son cœur prématurément endolori ne pourrait plus se donner à aucun! Cela, elle se l'affirmait avec toute sa sincérité, et elle n'en voulait d'autre gage que l'indifférence dédaigneuse qu'elle ressentait pour tous les jeunes gens de Saint-Didier, depuis les hobereaux grands chasseurs, jusqu'aux sémillants conducteurs de cotillons.

Suzanne Vareyl souffrait néanmoins dans sa bonté instinctive de la souffrance qu'elle savait, qu'un jour ou l'autre, par la force des événements, elle infligerait à Théron, et aussi dans sa droiture, d'accepter ses prévenances sans lui dire nettement qu'il ne pouvait attendre d'elle qu'une affection loyale et durable.

Les scrupules de la jeune femme se seraient calmés si elle avait pu lire dans le cœur de celui sur qui sa sensibilité s'apitoyait. Perspicace et fier, Michel Théron n'était pas de ceux qui s'abusent ou qui supplient. S'il était vrai qu'il aimât Mme Vareyl dans toute l'acception si souvent douloureuse du mot, il savait aussi que son sentiment qui n'était pas partagé devait rester résigné et secret. Son amour d'ailleurs, que par dignité il refusait de s'avouer et qu'il appelait, quand il s'en parlait à lui-même, son affectueuse sympathie, n'était pas une passion exaltée et impérieuse, mais une attirance tendre de son âme vers l'âme de la jeune femme dont l'élévation simple le charmait, et aussi une tendresse pour la douceur de ses yeux, l'attrait de sa physionomie, la grâce ignorée de ses mouvements. Et il vivait ainsi sans interroger le lendemain, comptant parmi les meilleurs les jours où il voyait Mme Vareyl, causait avec elle et lui apportait la distraction de sa verve amusante, en même temps que le réconfort discret de son dévouement.

Ce matin même, le lendemain de la soirée des fiançailles de Louise Dateuil, où Mme Vareyl, moins matinale que de coutume, était arrivée à la messe avec les retardataires du dernier tintement, Michel Théron traversait à pas rêveurs la place ombrée d'arbres de l'église. Il faisait un joli temps de commencement de printemps. La brume fraîche de l'aube se dissipait et laissait voir un ciel bleu tout rempli d'espérances. Les collines qui enlacent Saint-Didier d'une ceinture verte s'éclairaient d'une lumière tendre. Les paresseuses rues commençaient à s'animer du passage des ouvriers se rendant à l'atelier, du mouvement des fenêtres qui s'ouvraient, des persiennes qui se levaient en grinçant, du bruit des volets des magasins qui glissaient sur les rainures, des « bonjour » qui, d'une maison à l'autre, s'échangeaient familièrement.

Le jeune homme, blasé sur cet habituel réveil de la petite ville, jetait un regard distrait sur la façade de l'église dont les dentelures ruinées s'effritaient davantage d'année en année, quand il aperçut Mme Vareyl qui, la voilette serrée contre la figure, son livre d'heures à la main, sortait par une porte latérale. Elle aussi l'avait reconnu, car elle s'avança souriante; et, sans dissimuler le plaisir qu'elle éprouvait à le rencontrer :

— Si matinal après une soirée de plaisir!

Il serra la petite main tendue vers lui et gaiement :

— Et vous qui avez prolongé ce plaisir et dansé pendant que je dormais innocemment.

— Ah! moi, c'est différent, mon bon ange me réveille toujours à la même heure; s'il y manquait une fois je croirais qu'il m'abandonne.

— Si exact que cela! Vous devriez bien, par charité, le prier de faire un intérim auprès de vos amies, de nos amies, si vous voulez; je parierais que celui de Mlle Dateuil, — cela me fait un drôle d'effet qu'elles aient un bon ange comme le vôtre, ou plutôt que le vôtre ressemble aux leurs; il faut qu'elles soient diablement sourdes, les chères petites, — je parierais donc que le bon ange de Mlle Dateuil l'a laissé dormir et rêver tout son content, et qu'elle ne se lèvera aujourd'hui que pour les beaux yeux du fiancé.

— Et vous perdriez votre pari, dit malicieusement Mme Vareyl, la voici précisément, — regardez votre montre, il n'est pas huit heures, — avec sa mère et Mme d'Aubourg.

— C'est ma foi vrai, murmura Théron stupéfait; je vieillis, décidément; ma perspicacité s'envole.

Il esquissa un geste indécis et s'inclina devant les dames Dateuil et leur inséparable amie, Mme d'Aubourg, qui venaient d'accoster Suzanne.

— Bonjour, ma chère petite, dit Mme d'Aubourg, inutile de vous demander d'où vous venez de si bonne heure; vous êtes une sainte. Qu'êtes-vous devenu hier au soir, Monsieur Théron? Vous avez disparu comme par enchantement. M. Bernave vous cherchait, vous lui avez plu. Je dois dire, pour être franche, que je lui ai recommandé de se défier de vous.

— Vous êtes cruelle, Madame, dit d'une voix candide Théron, j'espérais ne faire peur qu'aux sots.

Mme Vareyl eut un haussement d'épaules indulgent comme devant la boutade d'un enfant gâté, et retint une forte envie de rire; Mme Dateuil et sa fille ébauchèrent un mouvement de tête désapprobateur. Sans relever le propos, Mme d'Aubourg continua, impitoyable pour la gêne de Louise et le rose qui montait à ses joues :

— Nous aussi, nous faisons un pèlerinage; n'est-ce pas, Louisette? Voilà pourquoi nous ne sentons pas la fatigue. Figurez-vous que le régiment est parti ce matin à quatre heures; il va rentrer d'un moment à l'autre; nous savons tout cela par M. Bernave et nous attendons le régiment; voilà.

Elle ajouta avec un soupir dont la mélancolie allait mal à l'ampleur de sa personne :

— Cela rajeunit, le voisinage de jolis amours, et, ma foi, j'ai tenu à accompagner Louise, moi aussi.

— Vous avez été à la peine, il est juste que vous soyez à l'honneur, dit Théron solennel.

Et s'adressant à Suzanne, il ajouta à mi-voix :

— J'ai gagné mon pari.

— Vous aviez fait un pari? demanda Mlle Dateuil très intriguée; peut-on savoir...

— Non, Mademoiselle, cela ne vous amuserait pas, répondit Théron d'un air de mystère.

— Oh! Suzanne, vous me le direz?

Mme Vareyl était partagée entre une folle gaieté et un vif agacement contre Théron. Elle cherchait à sortir de la situation fausse où il venait de la mettre, quand les sons cuivrés d'une marche résonnèrent et détournèrent l'attention.

Là-bas, au haut de la côte, des uniformes gris de poussière apparaissaient. Sur la place qui se peuplait de curieux, devant les portes des maisons et le seuil des magasins où l'on se pressait, sous les fenêtres garnies de têtes encore ensommeillées, le régiment passa : derrière les clairons qu'un tambour-major, la taille cambrée, la canne haute, précédait, la musique qui jouait un alerte pas redoublé, le colonel le premier, ferme et droit sur un

grand alezan qui, rassemblé, les oreilles droites, défilait comme à la parade. Dans la brume éclaircie du matin, la figure balafrée du vieil officier qu'éclairaient des yeux fermes et tranquilles comme le devoir avait quelque chose d'épique. Elle semblait, avec sa cicatrice indélébile, un symbole des inoubliables blessures. Par rangs de quatre, en ordre, les pans de la capote relevés, les canons des fusils correctement alignés, les fantassins, par compagnie, suivaient. Une impression de puissance, celle d'une union de volontés et de forces dans une pensée commune, se dégageait de cette troupe lassée.

Mlle Dateuil, uniquement préoccupée de découvrir, parmi les autres, son fiancé et de recevoir son premier sourire, ne songeait plus à la phrase intrigante de Théron. Auprès d'elle, parmi les gamins nu-tête, les oisifs, les promeneurs arrêtés, Mme Dateuil, Mme d'Aubourg, Mme Vareyl, Théron s'étaient tus et suivaient des yeux la marche rythmée du régiment. Bientôt ils reconnurent, sur le flanc de la colonne dont la tête venait de tourner à l'angle de la place, le lieutenant Bernave. Lui aussi les avait aperçus. Sa physionomie sérieuse s'éclaira et, en même temps que Louise très rouge saluait d'un gracieux mouvement de tête, il inclina devant elle son sabre. Puis, sans se retourner, obéissant à la discipline dans ses exigences les plus minimes et en ce moment presque cruelles, il s'éloigna du même pas que ses hommes.

Mme d'Aubourg prit le bras de Louise qui, un peu déçue, suivait des yeux les derniers rangs.

— As-tu remarqué comme il avait l'air fatigué?... T'a-t-il dit où il devait aller de si bon matin?... Il salue très bien, très dignement; c'est joli le salut du sabre; cela a quelque chose de respectueux. Le respect des hommes nous flatte toujours. J'ai longtemps regretté de n'avoir pas épousé un militaire.

— Vous réparez généreusement en les mariant à d'autres, dit Théron.

Mais Mme d'Aubourg se piqua :

— J'ai été très demandée dans ma jeunesse, Monsieur; pas pour ma fortune, je n'en avais pas. Une jeune fille élevée comme je l'ai été ne peut pas toujours suivre l'impulsion de son cœur; j'ai fait comme beaucoup, j'ai obéi à mes parents et à la raison.

— M. d'Aubourg doit avoir le culte de la raison, s'il n'est pas un monstre d'ingratitude, dit avec conviction Théron.

Mme d'Aubourg lui lança un regard rageur, fut sur le point de relever cette nouvelle incartade, mais redoutant une riposte plus vive, elle changea brusquement la conversation, et s'adressant à Mme Dateuil :

— Nous n'allons pas rester immobiles ici, j'imagine; on étouffe sur cette place, sans compter que nous retenons Mme Vareyl qui n'aime pas à perdre son temps. M'accompagnez-vous chez ma couturière? J'ai rendez-vous avec elle pour essayer ma robe de mariage, de ton mariage, Louisette. Je serai très belle, toute en satin gris avec des flots de dentelles; quelque chose de sévère et d'élégant. Inutile de regarder de ce côté, ma mignonne, il est déjà loin; vous voilà séparés jusqu'à ce soir. Dîne-t-il chez vous?

— Non, il viendra comme d'habitude passer la soirée.

— Vous êtes donc, ta mère et toi, libres pour la journée, et pour commencer, je vous enlève. Sérieusement, chère Madame, j'ai besoin de vos conseils, vous me devez bien cela.

Elle tendit la main à Mme Vareyl, salua Théron d'un mouvement des paupières, et partit avec les dames Dateuil.

Le jeune homme les regarda s'éloigner sans répondre à l'amicale gronderie de Suzanne.

— Vous êtes insupportable; vous m'avez mise dans la situation la plus fausse! Que vous a fait en somme cette pauvre Mme d'Aubourg pour que vous ne perdiez pas une occasion de lui être désagréable? Elle est un peu encombrante, je vous l'accorde, mais elle a aussi de sérieuses qualités : elle est...

Théron interrompit ce commencement de panégyrique :

— Pardon de ne pas vous avoir écoutée, c'est la première fois que cela m'arrive, ce sera la dernière. Je pensais, en voyant Mlle Dateuil courir en caquetant chez la couturière, qu'il y a tout près d'ici, un brave homme, on dit même un homme brave dont l'âme est toute pleine de bonheur et de rêve et dont la journée va être tout entière charmée parce que cette petite lui a fait la traditionnelle risette des fiancées. Je pensais que ce garçon qui est gentil, et qui n'a pas l'air plus sot qu'un autre, appelle tout bas « son ange » cette poupée, qu'il la pare de qualités attendrissantes, et qu'il va au mariage avec la même crânerie que s'il marchait au feu, mais avec plus d'inconscience; et j'en voulais à la nature qui nous aveugle et à la Providence qui nous trompe... Est-ce que j'ai dit quelque chose de mal? Pardon, ma cousine, je ne philosopherai plus sur ces choses devant vous, car je vous sais assez paradoxale pour soutenir que la Providence se mêle aussi des mariages? J'ai dit et je vous écoute.

Mme Vareyl se mit à rire en hochant d'un air de désapprobation, sa jolie tête dans laquelle s'agitait certainement une pensée que ses lèvres furent sur le point de traduire. Puis gaiement :

— Ceux qui médisent du mariage et des femmes ont envie de sauter le pas. Bonne chance, mon cousin.

Et malicieuse elle partit à son tour, laissant le jeune homme décontenancé et un peu vexé.

Michel Théron n'avait pas eu besoin d'une grande perspicacité pour deviner quelles étaient, à cet instant même, les tendres préoccupations du lieutenant Bernave. La rapide vision de sa fiancée, rosie par l'air frais du matin et aussi, il se le disait avec bonheur, par l'émotion, lui avait doucement remué l'âme. Il traversait une de ces heures de troubles heureux que connaissent seuls, à la veille d'un événement qui va orienter la vie vers des horizons pleins d'espoir, les jeunes hommes qui ont su être avares de leur cœur. Tout en dégrafant son sabre et en retirant la pèlerine roulée autour de sa poitrine, il songeait au front qui bientôt se tendrait vers ses lèvres quand il reviendrait, comme ce matin, d'une manœuvre lassante, et aux paroles aimantes qui lui feraient oublier, avec les dangers passés, la fatigue présente. Il peuplait de chères pensées, d'imaginations à la fois enfantines et touchantes, sa chambre très simple de lieutenant, tout en allant et venant. Puis, sa toilette terminée, après avoir jeté un dernier et instinctif regard à la modeste glace de sa cheminée, il s'assit devant un bureau qui, avec quelques chaises, une bibliothèque, le lit de noyer, deux gravures banales, et une panoplie attachée au mur, formait presque tout l'ameublement de sa chambre, prit une plume et traça lentement sur une enveloppe une adresse : Madame Bernave, en religion sœur Marie de la Croix, Bruxelles.

Seul à Saint-Didier ou du moins sans amis intimes, de ceux-là si rares, pour qui l'on traduit en confidences les impressions joyeuses ou les tristesses, le jeune homme éprouvait le besoin de s'épancher, de faire entendre à quelqu'un la douce chanson et si nouvelle qui chantait en lui.

Orphelin depuis longtemps — il n'avait pas connu son père, et sa mère était morte quand il était encore au collège, — toute son affection s'était portée sur sa sœur plus âgée que lui de six ans qui, après avoir remplacé auprès de lui la mère disparue, était entrée, quand il n'avait plus eu besoin de son dévouement, au couvent des visitandines. Après un instant de réflexion, comme s'il ne savait par quelle phrase exprimer ses idées en désordre, il écrivit :

« Ma grande Zabeth,

« Tu te rappelles, n'est-ce pas, qu'à toutes mes joies d'enfant j'accourais à toi, et que tu m'embrassais deux fois en disant, au premier baiser : « Pour maman »; au second : « Pour moi », et chacun de mes bonheurs, couronnes à la distribution des prix,

succès aux examens, s'augmentait de la joie de te le faire partager. Tu te rappelles aussi que, tout de suite grave, tu me disais, après la première effusion : « Il faut remercier le Bon Dieu. » Et, tous deux, nous faisions une courte prière. Je suis sûr, ma Zabeth, que quand tu auras reçu cette lettre, tu te mettras à genoux comme tu le faisais avec moi, et qu'encore tu remercieras le bon Dieu.

« Pourquoi ces souvenirs me reviennent-ils plus émus, alors que je me suis assis devant cette table pour des confidences heureuses, si heureuses et si expansives, qu'il me semblait impossible de les taire! Pourquoi toute mon existence, dans laquelle tu as tenu une place si grande et si chère, ressuscite-t-elle à ma mémoire? Pourquoi suis-je soudainement recueilli? Je ne sais pas. Mais, puisqu'il en est ainsi, laisse-moi la repasser avec toi, cette existence, comme nous l'avons vécue autrefois, avant que je te dise ce qui était le but de cette lettre.

« Au fait, pourquoi t'écrivais-je? Je t'ai tenue au courant de tout. Je t'ai parlé de mon premier attrait pour M[lle] Dateuil, de sa grâce, de son charme qui ne peut être qu'un reflet de bonté. Je t'ai demandé conseil, et tu m'as répondu par ta phrase éternelle, celle des religieuses qui n'ont plus que les pieds sur la terre et dont le cœur est au ciel : « Je vais prier pour toi. » Tu as connu nos fiançailles, et mon dernier billet, écrit entre deux exercices, t'apprenait la date de mon mariage : le 22 juillet! Alors..., tu souris, et tu te demandes ce que j'ai de si pressé à te raconter aujourd'hui? Et me voilà embarrassé, presque confus. Ne me comprends-tu pas, cependant, toi qui me comprenais si bien autrefois? Je suis heureux, oh! bien heureux! et mélancolique aussi. J'attends l'avenir avec confiance, et j'ai peur de ce long avenir. Non, je n'en ai pas peur; il me trouble. Et voilà des impressions que je n'avais pas tout à l'heure, qui me viennent pendant que ma plume court, sans doute parce que je cause avec toi, que je vois tes grands yeux calmes me regarder avec l'inquiétude des mères qui donnent leurs enfants. Car le trouble n'est pas dans ma nature. Tu le sais bien, je suis un soldat qui ne discute pas, qui n'épilogue pas. Au fond, tout ce que je te dis là est superficiel. C'est un sentiment analogue à celui que j'ai éprouvé dans toutes les circonstances décisives de ma vie. Seulement, autrefois, je l'offrais, cette vie, avec un enthousiasme grave; aujourd'hui, je l'offre encore, mais avec tant de sécurité et de tendresse! Malgré tout, si confiant que je sois, si sûr de l'âme de Louise et si tranquille dans mon espérance, c'est un adieu au passé que je dis, une nouvelle étape que j'entreprends, et, si verts et ombragés

qu'en soient les chemins, je jette un dernier regard sur la grande route que nous avons parcourue côte à côte.

« Et, d'abord, Zabeth, merci, toi à qui je dois d'être arrivé au seuil de cette vie nouvelle sans laisser derrière moi ni honte ni remords. Au fait, c'est peut-être cela que je voulais te dire, tout cela qui se mêlait à la physionomie de Louise, aux projets qui s'esquissaient dans mon imagination et dans mon cœur. Mais, en ce moment, c'est nous deux que je revois bien distinctement, année par année, toi, d'abord, sérieuse, penchée sur mes devoirs, ou bien sévère quand mes notes étaient mauvaises; plus souvent indulgente comme celle à qui tu avais promis d'être ma mère à sa place; moi, ensuite, bruyant, entêté, mais t'aimant toujours comme aujourd'hui, et incapable de te dissimuler une de mes pensées, comme aujourd'hui encore. Il était bon, notre « chez nous », malgré les gronderies auxquelles tu n'échappais pas toi-même de la vieille Josette, ton institutrice en disponibilité, comme nous dirions au régiment, qui était censée te chaperonner. Aujourd'hui que je suis un homme, et qu'il me faut marcher seul ou diriger à mon tour, je te bénis surtout, ma grande sœur, de m'avoir enseigné que toutes les difficultés de la vie, toutes ses complications, se résolvent par un mot unique : le devoir.

« Je suis un simple, tu sais, et je crois que la raison, dont les hommes s'enorgueillissent tant nous a été donnée pour comprendre les commandements de Dieu et avoir la sagesse d'y obéir; absolument comme j'obéis à l'ordre de mon colonel quand il m'ordonne de vaincre la répulsion de la mort et de monter à l'assaut. C'est avec ces idées que tu m'as élevé; ce sont elles que tu m'as forcé d'appliquer dans les petites choses de tous les jours, et c'est avec elles que tu domptais mes révoltes d'enfant et mes colères. Je sais bien qu'il peut surgir des tentations terribles, inattendues; le principe reste le même, la lutte est plus héroïque voilà tout. Il suffit en somme d'être brave. A cette heure où le bonheur me rend bon, où je suis reconnaissant de la même façon envers Dieu et envers toi, il me semble que tout me serait facile. Tu souris; tu m'as toujours reproché ma présomption. Allons, ma sainte, n'ai-je pas tes prières et tes sacrifices de tous les jours qui dépassent de beaucoup en mérite les imperfections qui te restent, et dont je réclame ma part de bénéfice. N'appelle-t-on pas cela une société en participation? Voilà tout de même ma vie morale expliquée, car, au fond, je suis comme les peuples heureux, je n'ai pas d'histoire, si ce n'est celle de notre affection l'un pour l'autre et la petite anecdote de l'escarmouche où j'ai reçu cette

balle qui ne me gêne plus que les jours d'orage. Voilà ce qui m'a valu d'être à Saint-Cyr un élève passable et au régiment un assez bon officier qui, le jour où il a marché au feu, avait tout près de son cœur la médaille que tu lui as donnée en entrant au couvent, et qui ne le quittera plus.

« Quand je serai bien intime avec Louise, quand elle me demandera de lui raconter ma vie, ce sera, tu vois, bien facile. Elle aussi comprendra la beauté du devoir par Dieu. Je t'ai dit qu'elle est très pieuse? J'ai même peur de trouver dans cette chère petite âme des raffinements qui étonneront ma naïveté de soldat. Alors c'est elle que j'essaierai de comprendre et qui me rendra meilleur. Ce soir, je vais, comme de coutume, passer quelques instants bien courts auprès d'elle; et j'aurai ainsi partagé ma journée entre vous deux. Est-ce que je te parlais d'inquiétude au commencement de cette trop longue lettre? J'étais fou. Je ne connais à Mlle Dateuil que des qualités. Si tu savais combien elle est affectueuse et bonne, et quel bonheur est entré avec elle dans mon existence un peu abandonnée! Si tu savais combien elle ressort délicatement parmi tous ceux qui l'entourent! C'est à peine si, dans cette petite ville bien bourgeoise, une ou deux femmes méritent d'être remarquées. Je note ces oiseaux rares pour qu'ils deviennent plus tard les amis de Louise. Il y a pourtant parmi ces insignifiances une jeune femme, veuve m'a-t-on dit, dont l'expression profonde et mélancolique m'a plu. J'ai échangé seulement quelques mots avec elle à notre soirée de fiançailles; elle m'a paru chanter de jolis airs sur un ton particulier, de la musique d'église sécularisée. Cela m'a intéressé. J'ai questionné Mlle Dateuil qui m'a appris que c'était une originale. Je voudrais tout de même qu'elle devînt l'amie de ma femme.

« Dis-moi pourquoi, ma Zabeth, par quelle grâce je suis aimé par la plus jolie et la meilleure?

« Ton Jean. »

*
* *

— Maintenant que je vous ai indiscrètement donné mes commissions, je m'en vais, — Mme Vareyl jeta un coup d'œil sur la pendule, — huit heures moins dix! Dans quelques minutes il sera ici! Dieu me garde d'être un trouble-fête! Je viens d'apprendre que vous partiez pour Paris demain; vous avez les résolutions promptes, Louise, et j'ai pense que votre obligeance ne me refuserait pas ce service. Vous m'avez bien comprise : tout simplement, si vous avez un instant à perdre, recommander à Mme de Créziolle

mon ancienne ouvrière, Marie Potier, et tâcher d'obtenir qu'elle la fasse entrer dans son patronage. La pauvre femme meurt de faim; son mari cloué sur le lit, un bébé rachitique, c'est navrant! Si la Providence ne vous avait pas inspiré ce départ, je crois que j'aurais pris le train, un de ces matins, malgré mon horreur des voyages. Encore une fois pardon et merci.

— Ce n'est pas la Providence qu'il faut bénir, chère Madame, mais les coups de tête de Louise. Ce matin, il n'était pas question de quitter Saint-Didier; nous avons couru les magasins toute l'après-midi; il faut bien habiller Louise et la meubler; oh! un ameublement très simple, une femme d'officier est appelée à courir le monde et ma fille est trop raisonnable pour faire quoi que ce soit qui puisse nuire à l'avenir de son mari; seulement les jeunes filles d'aujourd'hui sont plus difficiles que ne l'étaient leurs mères, et les ressources de Saint-Didier sont modestes. Pas de genre dans les toilettes, pas de style dans les meubles. Louise était navrée; vous savez combien elle est nerveuse! c'est moi qui, en la voyant si désolée, lui ai offert de partir tout de suite, dès demain, une simple échappée de quelques jours d'où nous reviendrons avec des merveilles. Je voyais qu'elle en mourait d'envie. M. Bernave va être bien surpris par exemple; il faudra bien qu'il se résigne; il n'est pas encore le maître, d'ailleurs. Comptez sur nous pour votre bonne œuvre. Vous ne restez pas un peu avec nous? M. Bernave n'est pas si effrayant, je vous assure, n'est-ce pas Louisette? Vous le connaissez, je crois, il me semble vous avoir vu de loin causer avec lui, le soir des fiançailles. Cela m'a même étonnée de votre part, car vous ne dites en visite ou dans le monde que le strict nécessaire et encore... Il est trop tard, maintenant, pour vous sauver; le voici.

— Bonsoir, Monsieur, nous avons une mauvaise nouvelle à vous apprendre, mais j'aime mieux charger Louise de ce soin, vous pourriez me garder une rancune de gendre.

M. Bernave sourit, tout en serrant les doigts de Louise, et en s'inclinant avec un sourire de connaissance devant Mme Vareyl, il dit:

— Ce sera donc la première peine que me causera Mlle Louise.

— N'en croyez rien, Monsieur, protesta avec un peu d'ironie Mme Vareyl, il s'agit, j'en jurerais, d'une surprise que l'on vous ménage, et il ne faut pas vous plaindre si vous la payez d'un léger sacrifice.

Sur les instances de Mme Dateuil, Suzanne Vareyl s'était assise en face de la causeuse où Louise avait, d'un regard, indiqué à son fiancé une place auprès d'elle. Gentiment, la jeune fille dit à Bernave :

— La sage Suzanne a raison, la mauvaise nouvelle est bonne au fond. On veut que je vous fasse honneur et aussi que nous ayons une maison qui vous soit agréable, et nous partons! Oh! pour quelques jours à peine, à la recherche de jolies toilettes et de meubles moins démodés que ceux des fabricants de Saint-Didier.

Et, coquette, elle ajouta :

— N'est-ce pas qu'il ne vous déplaît pas que l'on me fasse belle pour vous?

— J'ai regardé jusqu'à présent vos yeux plus que vos toilettes, répondit Bernave, et je crois qu'il en sera toujours ainsi; quant aux meubles, — il eut un geste d'indifférence souriante, — oui, il faut qu'ils vous plaisent, mais j'en avais très peu là-bas, sous ma tente.

— C'est qu'elle était volante, plaisanta Louise, et qu'il s'agit d'en planter une durable. Tenez, je rêve pour mon salon..., notre salon...

Elle réfléchit un instant.

— Suzanne, aidez-moi, vous qui avez un goût parfait.

— Vous me flattez, quand ai-je donné des preuves de ce bon goût qui me vaut une telle marque de confiance?

— Mais, dit Louise, dans votre façon d'apprécier, de juger, c'est très gentil chez vous, pas province du tout.

Et elle ajouta étourdiment :

— Et puis, vous avez votre expérience, votre jeune expérience; votre trousseau devait être très élégant?

La physionomie de Mme Vareyl s'attrista, et Bernave, qui avait saisi sur le visage si vivant de la jeune femme le passage d'une émotion, regarda Mlle Dateuil avec une expression de reproche étonné.

— Vous vous trompez, Louise, répondit d'une voix sérieuse Mme Vareyl, ou plutôt vous me jugez trop favorablement. J'ai toujours été, je suis plus que jamais ignorante des modes. Quand je me suis mariée, j'étais toute à la joie de me sentir aimée, et à la crainte de n'être pas à la hauteur de mes devoirs nouveaux auxquels je croyais, hélas! me dévouer pour toute ma vie. C'est dans cet état d'esprit ou de cœur, qui me prédisposait peu à m'occuper des choses secondaires, que je me suis livrée à la couturière de Saint-Didier, pendant que ma grand-mère s'entendait avec le tapissier.

Et, comme à la phrase pensive et amère de Mme Vareyl un silence un peu gêné succédait, et qu'une légère rougeur de dépit teintait les joues de Mlle Dateuil, elle continua, indulgente et bonne :

— Je reconnais bien volontiers qu'il y a des usages auxquels il faut se conformer, et que le soin qu'on a de lui plaire ne peut que toucher un fiancé.

Elle se leva avec une dignité aimable et prit congé au milieu des phrases d'adieu et de l'expansion de M. Dateuil qui, bon homme, répétait :

— Sans doute, sans doute, il faut tout concilier, le sentiment d'abord et la... chose, comment?... ce côté pratique, n'est-ce pas, fillette?

Et dans le court instant qu'elle mit à traverser le salon, elle crut sentir, et elle en éprouva une gêne vague, que le regard de Jean Bernave la suivait. Mais quand, de la porte, elle se retourna, pour un dernier et amical salut, elle vit qu'elle s'était trompée, et que le jeune homme, toujours muet, regardait sa fiancée.

A peine Mme Vareyl fut-elle partie que Mme Dateuil, qui se piquait de largeur d'esprit, et qui professait que les fiancés doivent demeurer souvent en tête-à-tête afin de se mieux connaître, fit à son mari un imperceptible signe, et tous deux disparurent discrètement.

Pour la première fois, depuis qu'ils avaient pu s'ouvrir leurs cœurs, les jeunes gens restèrent une minute silencieux. Mlle Dateuil était encore sous l'impression de la contrariété que lui avaient causée les paroles de Suzanne, et la surprise qui avait attristé le front de Jean Bernave ne s'était pas encore complètement dissipée. Il se rapprocha cependant de la jeune fille et, d'un mouvement très affectueux, comme s'il voulait provoquer des paroles qui allaient fondre leur léger malaise, il lui prit la main. Elle comprit le sens de ce geste, et affectueuse aussi, laissant parler tout ce qu'il y avait en elle de tendre :

— Vous ne m'en voulez pas de vous quitter pour quelques jours? Si vous saviez combien il m'est dur de partir en ce moment! moi qui aimais tant Paris! voyez comme vous m'avez changée!

Il serra la petite main qu'il tenait dans les siennes :

— Il y a tant de bon en vous, répondit-il avec émotion, tout ce que j'en connais et tout ce que j'en devine, que j'aurais peur, en vous modifiant, de vous ôter les qualités qui m'ont fait vous aimer. A moi aussi cette séparation est très dure. Mais je penserai beaucoup à vous, et je me dirai que c'est la dernière épreuve, que désormais nos existences seront liées, que là où je serai vous viendrez. Je compte si uniquement sur vous pour un avenir de bonheur! je l'écrivais aujourd'hui à ma religieuse. Ne m'accusez pas d'indiscrétion, chère Louise, je m'étais si souvent prononcé votre nom depuis ce matin, que j'avais besoin de l'écrire. Je

ne sais pourquoi je vous parle si gravement ce soir. Je ne suis plus un enfant, ou plutôt je ne le suis plus qu'auprès de vous. La vie aventureuse que j'ai menée, si elle laisse le cœur jeune, mûrit l'esprit. Et je sais, par l'expérience des autres, qu'être heureux toujours et complètement n'est pas dans la condition humaine. Comme les autres, nous traverserons des heures douloureuses. Pourquoi est-ce à celles-là que je pense alors qu'auprès de vous je ne devrais avoir que des espoirs? C'est une douceur aussi de recevoir l'assurance d'une bouche aimée que les heures mauvaises seront partagées comme les longues heures de confiance et de paix.

Et fixant la jeune fille de ses yeux bruns tout remplis de prière, il continua :

— Je n'ai jamais parlé ainsi à personne. Je n'ai su que commander et obéir. Il faut être indulgent pour la simplicité, vous pensez peut-être pour la naïveté de mon âme. Un autre aurait trouvé pour vous de jolies choses. Moi je ne peux que vous répéter que je vous aime et vous demander en échange l'appui de votre tendresse pour traverser tous les chagrins et accomplir tous les devoirs.

L'accent, malgré lui ému, avec lequel il s'exprimait, impressionna M[lle] Dateuil. Le passage d'une faiblesse ou d'un attendrissement chez un homme dont elles connaissent l'énergie et la vaillance trouble toujours les femmes. Elle répondit sérieuse :

— Oui, comptez sur moi; j'ai, moi aussi, mes projets, mes rêves pour nous deux. Je veux que partout on vous rende justice et que vous ayiez l'avenir que vous méritez. Je suis ambitieuse pour vous. Je serai si fière de m'appuyer à votre bras; je le suis déjà tant de votre réputation.

Puis avec un reproche câlin :

— Pourquoi penser aux tristesses la veille du bonheur? Moi je ne redoute rien. Que pourrais-je craindre auprès de vous? Quant au devoir, vous en avez donné l'exemple aux autres; et je vous jure que le jour où l'on vous enverra à de nouveaux dangers, à de nouvelles gloires, votre femme ne vous retiendra pas.

Elle prononça ces derniers mots avec l'enthousiasme des jeunes filles pour les actions d'éclat et les bruyants sacrifices.

Cet air de bravoure, entonné par les lèvres qu'il chérissait, ravit Jean Bernave. Il oublia la légère déception qui, quelques minutes avant, l'avait effleuré, et se réjouit de trouver sa fiancée si conforme à son rêve. Il reprit en souriant d'un heureux sourire qui donnait à sa physionomie sévère quelque chose de touchant à la fois et d'enfantin :

— Je vous aime, à cette heure, bien plus que l'ambition et que la gloire, et mon cœur est plus à la tendresse qu'aux actions d'éclat. Il faut vous résigner, Louise, à avoir un mari plus amoureux qu'héroïque.

Elle eut un joli geste fâché :

— Je veux tout, je suis gourmande.

Et sur un ton de reproche :

— Vous ne me demandez pas, oublieux que vous êtes, comment je compte parer notre chez nous. C'est pourtant ce détail, si dédaigné par Mme Vareyl, et avec tant de pose, avouez-le, qui est cause de notre séparation. Mais je suis sûre que, plus tard, quand nous serons tous deux installés à votre goût, vous me saurez gré du sacrifice que je m'impose en vous quittant.

Jean Bernave répondit :

— Je vous sais gré de tout ce que vous faites pour moi.

— A propos, interrompit Mlle Dateuil, vous ne m'avez pas encore raconté votre journée, et vous m'avez promis votre confession complète tous les soirs; j'ai le droit de connaître votre conduite, toute votre conduite.

Enjouée, elle parut se recueillir, et, d'une voix solennelle :

— Commencez, mon enfant.

Il récita, soumis :

— Ce matin, levé à trois heures, dit une prière de soldat qui s'est terminée par : « Mon Dieu, bénissez Louise », me suis mis en colère contre mon ordonnance...

Louise interrompit :

— Très fort?

— Très fort !

— Cela m'inquiète.

— Pourquoi?

— Je ne vous savais pas si irascible, et, dame !...

Ils eurent ensemble un rire heureux, plein de jeunesse et d'insouciance.

Bernave continua :

— Parti en manœuvres, poussière,... fatigue! Vous ai vue sur la place, plus de fatigue, mais beaucoup d'allégresse.

— Méchant, qui ne s'est même pas retourné!

Il allait répondre, quand des bruits de pas se firent entendre; M. et Mme Dateuil jugeaient qu'il était temps de mettre fin au tête-à-tête. D'un mouvement rapide, le jeune homme porta à ses lèvres la main de sa fiancée, qu'il n'avait pas cessé de tenir dans les siennes, et la laissa retomber au moment où M. et Mme Dateuil entraient.

Et, à la fin de la soirée, Jean Bernave se retira, après un « au revoir » plus triste que ceux des jours précédents, puisqu'il était plus lointain.

A peine se fut-il éloigné, que M. Dateuil, ravi de la joie qui animait les beaux yeux de Louise, demanda :

— Cela me fait..., hum!... plaisir,... petiote, de te voir si contente. Ce Jean est vraiment un... chose..., une perle, comme dit Mme d'Aubourg. Ainsi, tu es heureuse?

Louise l'embrassa, et, avec une sincérité à laquelle il était impossible de se méprendre, soupira :

— Oui, bien heureuse!

Le lendemain, au commencement de l'après-midi, à l'heure même où Mme Dateuil et Louise descendaient, un peu lasses, du train et se frayaient avec peine un passage parmi le tohu-bohu de l'allée et venue des voyageurs, Michel Théron, affairé et en retard, suivant son habitude, se dirigeait vers le tribunal. Comme il traversait la rue du Chêne, où l'herbe pousse, à l'ombre des maisons, entre les pavés pointus, il s'entendit appeler et reconnut Dreulier, l'élégant danseur du bal de Mme Dateuil. Théron essaya de continuer sa route, en feignant de ne pas le reconnaître; mais les gestes impératifs du jeune homme, l'exaltation qui se lisait sur son visage, habituellement placide, l'intriguèrent. Evidemment, Dreulier colportait une grave nouvelle. Laquelle? Les Chambres, en vacances, laissaient un peu de repos au pays, et les potins locaux étaient rares à Saint-Didier et se résumaient habituellement en deux ou trois histoires chuchotées tour à tour sur le compte de toutes les femmes de la société. Il s'arrêta donc et attendit Dreulier qui, très agité, questionna en l'abordant :

— Eh bien, qu'en dites-vous? En voilà une affaire!

Théron demanda :

— Quelle affaire?

— Comment! vous ignorez! On ne parle que de cela...

Et comme Théron le regardait stupéfait.

— Vrai, vous ne savez pas, reprit Dreulier enchanté de l'effet qu'il prévoyait.

Et passant son bras sous celui de Théron :

— Vous allez au palais, je vous accompagne. Figurez-vous que, ce matin, le lieutenant Bernave...

Théron devint attentif. Depuis la courte causerie qu'il avait eue avec lui chez Mme Dateuil, le jeune officier lui était sympathique. Brusquement il interrompit :

— Il est blessé?

— Du tout! il le sera peut-être demain, par exemple!

Et Dreulier rit de sa plaisanterie.

— Non, il n'est pas blessé; mais il vient de lui arriver une aventure bien désagréable. Heureusement Mlle Dateuil est absente; elle a dû partir ce matin, et quand elle reviendra, tout sera fini.

— Mais enfin, qu'est-ce qu'il y a, demanda Théron agacé, c'est exprès que vous me faites poser? Je suis attendu au palais.

— Pressons le pas, alors... il y a que le lieutenant Bernave se bat en duel demain probablement; ces sortes d'affaires ne doivent pas traîner plus de vingt-quatre heures... Avec Dubail! vous savez Dubail qui parle toujours de ses conquêtes, très différentes d'ailleurs de celles de Bernave, et plus faciles. Ce n'est donc pas une rivalité qui les met aux prises. Voilà ce qu'on m'a raconté : les lieutenants du 2e bataillon venaient d'arriver, à dix heures comme de coutume, pour déjeuner à l'hôtel du *Cheval d'Alexandre*. Avant de se mettre à table on parla de la manœuvre de la veille; un sujet peu irritant, semble-t-il; Dubail, échauffé par une absinthe trop verte, critiquait, raillait, faisait des plans de bataille : « La 1re compagnie s'est déployée trop tard..., il n'en serait pas resté un homme..., c'est du propre... » Les autres écoutaient, quelques-uns discutaient, quand tout à coup il prit Bernave à partie. Il paraît qu'il a contre lui une vieille inimitié; il lui reproche de « le faire à la pose, d'avoir intrigué pour commander l'expédition où il a failli laisser ses os d'ailleurs... » que sais-je..., jalousie de métier excitée par une pointe d'ivresse : « C'est votre peloton qui a fait manquer le mouvement... On se perd la main en Afrique... Il est plus facile de faire peur à une poignée de négriots que d'appliquer la vraie tactique sur le terrain... Il y a des égratignures heureuses quand on sait en jouer pour gagner des galons, se faire décorer et se marier richement. » — Les autres voulurent s'interposer, l'apaiser, d'autant plus que Bernave est très aimé, vous savez, et que Dubail est connu pour un cerveau brûlé, pas méchant, mais hâbleur. L'intervention de ses camarades ne fit que l'exciter davantage, et comme Bernave très calme l'engageait à obtenir à son tour un poste qui lui permît d'appliquer ses théories de combat, il l'injuria et leva même la main pour le frapper. Son geste s'est heureusement égaré sur l'épaule d'un autre officier. Grand brouhaha, on emmène Dubail; Bernave très maître de lui se met à table comme si rien ne s'était passé. Un froid pesait, vous pensez. Bref, à l'heure actuelle, Dubail doit avoir reçu deux témoins, et demain l'affaire se dénouera sur le pré, comme disaient nos pères.

— Une piqûre à la deuxième phalange de l'annulaire, dit

Théron, cela fera ressortir l'anneau de mariage au doigt de M. Bernave.

— A moins que ce ne soit Dubail qui écope. On dit l'autre très fort aux armes.

— Les paris sont ouverts!... Entrez-vous au palais avec moi?

— Non, je veux entendre ce qui se raconte en ville. Il n'est question que de cela. Tout le monde fait des vœux pour que Dubail reçoive une leçon. Bernave a une bonne presse. Toutes les sympathies lui sont acquises, surtout celles des femmes.

— Alors, il est sûr de blesser son adversaire, dit Théron, galant. Au revoir, Dreulier; grâce à votre histoire, le tribunal s'impatiente et je risque une admonestation pour avoir retardé le cours de la justice en France.

Ils se serrèrent la main, et Théron monta d'un pas alerte les marches de granit. Rapidement, il se dirigea vers le vestiaire pour revêtir sa robe.

« Dreulier a raison, se disait-il, tout en procédant à sa toilette d'audience; la ville tout entière doit être sens dessus dessous. Il y a si longtemps que l'on n'avait plus rien à se dire à Saint-Didier! et voilà les conversations alimentées pour six mois. Cela me fait une sorte de peine, cette histoire! Ce garçon-là a quelque chose dans l'âme, si les physionomies ne sont pas les dernières des menteuses, et si les phrases ont du sens; car il n'y a pas à dire, c'était très bien les quatre mots qu'il a su trouver, l'autre soir, quand je lui ai été présenté! Tout à fait dans la note! Simple et aussi élevé que le permettaient les circonstances. Il faut n'être pas banal pour éviter le ridicule quand on est le fiancé et qu'on vous présente comme un objet de choix à l'arrière-ban des parents et amis. Bref, il a eu le talent de me plaire, ce qui n'arrive pas tous les jours; et il faut que ce soit celui-là qui aille s'entrepiquer avec cette brute et demie... Non, la partie n'est pas égale. A sa place je dirais à l'autre : « Moi, j'apporte un cœur qui aime, un « cerveau qui pense; et toi?... tout au plus un estomac imprégné « d'alcool. » Enfin, ce n'est pas mon affaire. Il faut qu'ils se battent! Le code de l'honneur, — oh! ces deux mots; l'honneur codifié comme les hypothèques! — et les règlements militaires le veulent. Battez-vous donc, Messieurs, pour l'honneur et la plus grande joie des dames de Saint-Didier. Je n'y vois, pour mon compte, aucun inconvénient. »

Il enfonça sa toque d'un mouvement résolu, vérifia vivement les pièces de son dossier, et se dirigea vers la salle d'audience.

« Mlle Dateuil a tout de même de la chance, se dit-il encore, de courir paisiblement les magasins et les salons d'essayage, juste

au moment où une grosse émotion l'attendait. Il y a une providence pour les fiancées au cœur léger. Maintenant, elle va revenir quand tout sera fini et sera, par contre-coup, l'héroïne de l'aventure. — Un duel! ma chère..., il était comme un lion sur le terrain! — Et la bonne Louise n'aura qu'un regret, c'est qu'il ne se soit pas battu pour ses beaux yeux. C'est cela qui aurait corsé l'affaire, un petit parfum romanesque, une ombre de mystère sur un loyal coup d'épée.

Il se mit à rire, et, amusé, continua :

« Mais si Bernave est blessé?... Oh! alors, la note change et l'on devient, du même coup, une sœur de charité. Gloire aux vaincus, surtout quand leur défaite met en relief le dévouement des femmes. S'il est blessé, je parie la tête du procureur, qui passe en ce moment par l'entrebâillement de la porte, sans doute pour voir si j'arrive, qu'elle le suppliera de garder le bras en écharpe jusqu'au jour du mariage. Le beau défilé! Le blessé, encore pâle, marchant à l'autel d'un pas ferme, au son des orgues triomphales. On ferait des vers là-dessus... Oui, Monsieur le procureur, me voilà!... »

Il était dans la salle des pas perdus et allait pénétrer dans le couloir réservé aux avocats, quand il se trouva en face du président Lantier qui sortait de son cabinet.

— Je vous attendais pour ouvrir l'audience, lui dit-il d'une voix mécontente; il n'y a que votre affaire qui vienne aujourd'hui devant le tribunal.

— Veuillez m'excuser, Monsieur le Président, répondit Théron, j'ai été retardé par une curiosité bête. Dreulier vient de m'arrêter pour me raconter l'incident du lieutenant Bernave, et...

— Cette fâcheuse scène est déjà connue? fit M. Lantier avec un geste de pitié. Il y a deux heures à peine qu'elle s'est produite. Je l'ai apprise moi-même en arrivant au tribunal. Etant données nos mœurs, c'est un duel inévitable. Mais aucune rencontre ne mettra plus en évidence la sottise et l'injustice de cette obligation conventionnelle qui fait un devoir, — pardonnez-moi, mon ami, de rapetisser ce mot, mais on l'a appliqué à tant de viles besognes, et je n'en trouve pas d'autres, — à l'injurié qui est souvent le plus digne, le plus intelligent, le meilleur et le moins fort aux armes, d'aller offrir sa poitrine en réparation de l'injure qu'il a reçue. A moins qu'il ne s'agisse de deux braves garçons dont l'un regrette déjà ses torts, que l'autre lui a pardonnés. Ils doivent s'aligner, cependant; que dirait le monde et l'honneur? cet honneur que l'on mène dans tous les tripots, et qui devient tout d'un coup chatouilleux jusqu'au sang. Vous entendez bien que je ne veux pas pon-

tifier sur le duel. Je dis seulement qu'il est, suivant les cas, grotesque ou inhumain, mais toujours injustifiable. L'Eglise, qui est l'ennemie du monde et l'amie des hommes, l'interdit. Qui l'écoute? Ses raisons trop philosophiques et trop hautes échappent à la mesquinerie de nos orgueils. Et si je laisse parler mon sens de vieux magistrat, — on n'a pas impunément, pendant quarante ans, essayé de faire de la justice, — je comprends encore moins l'imbroglio de la loi et de la jurisprudence sur le duel. Il fut un temps où les duellistes étaient décapités ou pendus. — Le président Lantier sourit. — Reconnaissons que c'était excessif. Aujourd'hui, les adversaires sont poursuivis selon les circonstances; cela dépend de leur adresse sur le terrain ou de leur maladresse. C'est ainsi que la prescription ferme de la loi est respectée. Il arrive aussi, par contre, que deux adversaires, s'ils touchent au monde de la politique, ont, pour se battre, l'estampille officielle, et que le gouvernement ou les parquets leur offrent toutes les commodités et tous les sauf-conduits pour franchir les barrières du code! Lois du code, lois de l'honneur, lois du monde! Pauvres hommes, comme elles sont contingentes toutes vos lois! et qu'un vieux président est heureux de se répéter qu'il y en a une immuable et sage qui lui sera appliquée bientôt, j'espère, avec miséricorde.

— Si les circonstances me forçaient à me battre un jour, dit Théron impressionné par l'accent ému des dernières paroles du président, je ragerais, oui, je ragerais de penser que l'opinion publique peut croire que je lui sacrifie quelque chose. Il me semble qu'avec un peu de raffinement dans l'esprit, moins que cela, avec le dédain de Panurge et de ses moutons, on doit rougir quand on se regarde dans la glace, de penser que l'on sacrifie quelque chose aux idées des salons, aux modes de l'époque. Je me battrais parce que je voudrais me battre, et voilà.

La président haussa les épaules en souriant. Il ouvrait la bouche pour répondre, et se ravisant :

— Je suis tranquille, vous ne vous battrez, vous, que quand le monde désapprouvera le duel et quand il sera puni des travaux forcés. Cette fois, ajouta-t-il, c'est moi qui m'attarde à bavarder, et je n'ai plus le droit de vous faire de reproche.

Et suivi de Théron, il entra dans la salle d'audience.

Deux heures plus tard, allégé de son dossier et de sa plaidoirie, Théron traversait de nouveau la rue du Chêne et se dirigeait tranquillement vers sa maison. Subitement, il parut hésiter, regarda sa montre et, avec un sourire qu'il accompagna d'un haussement d'épaules, comme s'il constatait en lui une faiblesse pour

laquelle il se sentait rempli d'indulgence, il descendit la grande rue, tourna à droite, fit quelques pas sur le boulevard morne, et sonna à la porte d'un petit hôtel que des persiennes closes défendaient contre la chaleur d'un brûlant soleil. Il demanda :

— Mme Vareyl.

— C'est vous, dit la jeune femme en posant, sur un petit bureau, le livre qu'elle feuilletait. Qu'est-ce qui me vaut le plaisir de votre visite? Je ne dis pas le plaisir imprévu, avec vous c'est le prévu qui n'arrive pas.

— Le désir de vous voir, ma cousine, vous savez que c'est chez vous que je viens tout naturellement dans mes accès de mauvaise humeur, ou quand je me suis trop longtemps ennuyé avec les autres.

Il dit cette phrase sur un ton de gaieté, pour en dissimuler la portée que lui donnait son cœur. En réalité, la maison de Mme Vareyl, que l'âme fière et si fine de la jeune femme remplissait d'une atmosphère de reposante douceur, était la seule où se calmaient ses irritations et se fondaient ses mélancolies. Il était pourtant très simple, ce petit hôtel bâti dans un des quartiers les plus silencieux, qui appartenait autrefois à M. Vareyl et que la jeune femme avait continué d'habiter. Rien dans la pièce appelée pompeusement salon d'été, dans laquelle on venait d'introduire Théron, et qu'elle aimait particulièrement, ne décelait le goût des élégances, ni même du confortable moderne. L'harmonie des choses lui donnait seulement un caractère de paisible intimité et de repos. Les murs lambrissés soutenaient une corniche où des fleurs sculptées s'entrelaçaient en guirlandes. Deux fauteuils et quelques chaises aux claires étoffes se mariaient à la teinte blonde des rideaux. Des livres aux reliures maroquinées dormaient sur l'étagère de coin, et un bureau d'ébène aux ciselures cuivrées supportait l'encrier d'argent, la liseuse, la boîte de cartes au fin vélin, et le papier à lettres bleuté ou vert-d'eau. Une console de forme légère remplissait le panneau de droite et, en angle, un chevalet soutenait, dans la grâce d'une draperie de soie, la sainte Catherine de Mignard, dont les yeux pudiquement baissés semblent s'abriter derrière la palme que tient sa main longue et menue! De la baie de cristal qu'une transparente dentelle voilait à peine, on voyait les arbres du jardin, les gazons de la pelouse et les corbeilles de fleurs dont les parfums enveloppaient la maison tout entière. La jeune femme répondit du même air d'enjouement :

— Voilà qui est flatteur pour moi; précisément, je ne savais que faire de ma solitude. Ce livre — elle le montrait fermé auprès

d'elle — m'a plutôt endormie. Soyez plus aimable ou plus amusant. Je ne vous dis pas : parlez comme un livre, mais parlez mieux qu'un livre.

— Et si je vous racontais du drame?

— Cela m'étonnerait, ce n'est pas dans vos cordes.

Il sourit un peu énigmatiquement et secouant la tête :

— Eh bien, en voici pourtant, et du meilleur, du drame local. Qu'au moins une fois je puisse apprendre une nouvelle à quelqu'un. A ce point de vue, vous êtes encore mon refuge. Il n'y a que vous, ma cousine, qui connaissiez les potins après moi et souvent par moi.

Figurez-vous que nous avons un duel à Saint-Didier, parfaitement, tout comme à Paris. Vous avez bien lu quelquefois dans les journaux — après tout, je ne sais pas, vous ne lisez que l'*Imitation* ou les romans ennuyeux — deux balles ont été échangées sans résultat ou bien : à la troisième reprise M. Z... a été atteint au pouce d'une blessure profonde d'un demi-centimètre; les médecins, d'accord avec les témoins, se sont opposés à la continuation du combat.

— Où voulez-vous en venir?

— A ceci : M. Bernave se bat demain.

Une expression de tristesse et de dédain changea la physionomie de Mme Vareyl. Elle resta un instant silencieuse, puis avec un reproche dans la voix :

— Pourquoi mêlez-vous toujours un sarcasme ou une raillerie aux choses sérieuses, aux plus tristes quelquefois? Pensiez-vous que j'allais écouter curieusement cette nouvelle et attendre avec fièvre le résultat des coups d'épée que ces messieurs vont échanger? Vous attendiez-vous à trouver en moi ce sentiment banal d'une sorte d'admiration pour ce que tant de femmes qui n'ont jamais élevé leur pensée au-dessus des conventions et des modes appellent : le courage! Combien, au contraire, les hommes se diminuent quand, par amour-propre, et lequel? celui qui consiste à chercher dans un acte de médiocre bravoure l'approbation de l'opinion publique, d'une certaine opinion publique, ils font taire en eux la voix de la raison et du devoir. Car, enfin, la plupart ne se battent que pour cela et, après cette concession à l'esprit du monde, oublient dans une poignée de main leur futile grief. Ils n'ont même pas l'excuse de la haine qui, au moins, est une passion, ni celle de la vengeance. Ils ont obéi à la crainte du jugement de gens dont ils méprisent peut-être tout bas la mentalité et la conscience.

Théron l'interrompit :

— Voilà la philosophie du duel, dit-il en souriant, alors vous concluez?...

— Ah! moi, reprit fermement la jeune femme, je suis une chrétienne ignorante. Je vois, à chaque pas de la vie, dans les toutes petites choses de mon âme, la grandeur divine des commandements de l'Eglise. Or, elle défend le duel, et cela me suffirait pour le juger mauvais et criminel, et pour souffrir de l'offense qu'il fait à Dieu. Mais comme je n'ai pas l'intention de vous convertir, je n'en parlais qu'au point de vue de mon impression, de celle que vous auriez dû deviner en moi, vous qui me connaissez, et qui dérive de la haute idée que j'ai de l'âme humaine. Hélas! l'expérience me désillusionne tous les jours. C'est pour cela que je regrette de vieillir, et non à cause des deux cheveux blancs qui s'obstinent à friser sur mon front comme des avant-coureurs prochains. J'ai horreur des actions moyennes, des sentiments médiocres. Se battre! la belle affaire et quel mérite y a-t-il à cela, vraiment, quand on est un homme? Se battre; mais tout le monde se bat. C'est le courage ordinaire, impulsif. Je ne peux pas l'admirer. Ah! il y a quelque chose de plus raffiné, il y a de plus admirables victoires. Maintenant vous allez me comprendre, vous qui êtes un dédaigneux des misères du monde et de ses admirations. Vaincre ses entraînements, se dominer dans une lutte de conscience secrète et quelquefois terrible, éteindre ses haines, renoncer à son amour, tout cela pour une idée, une grande et noble idée qui vous remplit le cœur et le cerveau, voilà qui ne court pas les salons ni les cercles où l'on est si chatouilleux sur l'honneur. Si je ne craignais pas de rougir en employant une de vos expressions favorites, je dirais volontiers : voilà qui n'est pas mufle.

Théron ne put s'empêcher de rire franchement en entendant ce mot emprunté à son langage, tomber des jolies lèvres de Suzanne.

Elle continua sérieuse et animée :

— Disons, si vous voulez : voilà qui est élégant et grand, qui dépasse la moyenne des faibles hommes et des petites femmes.

Théron questionna :

— Où voulez-vous en venir, ma cousine?

— A ceci : que tous les hommes, sous la raillerie des sots, seraient prêts à se battre; que très peu auraient le courage de refuser une rencontre que leurs convictions leur interdiraient et que leur conscience réprouverait. Or, je n'aime que les vaillants; et vous me diminuez M. Bernave. Je le regrette; il me plaisait parce que je le croyais quelqu'un, or il n'est que quelque chose. Encore une illusion qui s'envole; d'autant plus que, s'il faut en

croire les « on dit », comme moi, et plus que vous il est chrétien.

Théron regardait Mme Vareyl. Une gravité attendrie avait remplacé l'enjouement habituel de ses yeux.

— Voilà des idées choquantes, répondit-il doucement; bien peu, en effet, les comprendraient, donc elles doivent être vraies, et, une fois de plus, l'originale que vous êtes a raison. Elles m'avaient vaguement traversé l'esprit. Je me disais : se battre, c'est bien; mais il doit y avoir mieux, puisque le monde approuve le duel, et l'exige quelquefois. En renversant tous les dogmes mondains sottement acceptés à force de les avoir entendu répéter, on est presque sûr de trouver la vérité, la vérité idéale, j'entends, car pour aller contre ces dogmes, il faut être doué d'une vraie bravoure... et encore!...

Il haussa les épaules dédaigneusement et continua :

— Il faut donc être brave pour ne pas se battre, pour refuser un duel, c'est l'évidence, très brave même, car moi qui ris des conventions, je ne sais si j'oserais... Vous, Suzanne, vous êtes toujours plus près du ciel que de la terre! Enfin, il faut faire votre deuil de l'héroïsme de M. Bernave; il va sur le terrain, comme les petits camarades, ni plus, ni moins. Pardonnez-moi d'avoir coupé les ailes à votre rêve.

Et comme Théron s'était levé, elle demanda :

— Et Mlle Dateuil?

— Vous savez bien qu'elle est à Paris jusqu'à la fin de la semaine.

— C'est juste, j'avais oublié! Tant mieux, elle évite une cruelle anxiété.

Au seuil, où elle l'avait affectueusement accompagné, il se retourna, et, brusquement :

— Qu'est-ce qui vous fait meilleure que les autres, et si différente?

Elle répondit en riant :

— La solitude.

Pierre Le Rohu.

La suite prochainement.

LA QUESTION POLONAISE
EN PRUSSE

ÉTAT SOCIAL, POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET RELIGIEUX DE LA POLOGNE PRUSSIENNE AU COMMENCEMENT DU VINGTIÈME SIÈCLE

Les statisticiens allemands évaluent à 1 200 000 le nombre de Polonais habitant la province prussienne de Posen. La population polonaise massée dans la haute Silésie est d'environ 1 million. Dans la Prusse occidentale, la nationalité polonaise est représentée par 600 000 habitants. Enfin, la Prusse orientale compte à peu près 400 000 habitants de race polonaise (Masoures) répandus surtout le long de la frontière nord de la Pologne russe. La population polonaise, composée de ces quatre groupes, est donc, en tout, de 3 200 000 habitants, soit les 61,63 pour 100 de la population totale.

Les principaux efforts de germanisation tentés par la Prusse ont pour objectif la province de Posen où les Polonais forment les trois cinquièmes de la population.

I

Parmi les classes sociales auxquelles appartiennent les Polonais, la plus influente, sous tous les rapports, a été, jusqu'à présent, celle des propriétaires fonciers (possesseurs de 125 à 25 000 hectares). Une vingtaine de familles, presque toutes d'extraction noble, sont particulièrement en vue. Quelques-unes comptent des personnalités connues, comme le prince Ferdinand Radziwill, président de la fraction polonaise du Reichstag,

M. Joseph Koscielski, le comte Stanislas Zoltowski, ancie
député, président, pendant quelques années, de la Société cen
trale d'agriculture de Posen.

Vers 1840 a commencé à se développer, d'une manière notable
dans la province de Posen, une classe bourgeoise comprenan
les médecins, les avocats, les ingénieurs, les chefs d'industrie
les hommes de lettres, les publicistes, etc. Les commerçants
les petits industriels et les artisans dans les petites villes, ains
que les propriétaires d'exploitations agricoles de faible impor
tance, forment une classe distincte de la classe des propriétaire
paysans (possédant parfois jusqu'à 125 hectares et même davan
tage). La classe ouvrière se compose d'ouvriers travaillant à l
tâche ou à la journée dans les exploitations agricoles ou indus
trielles, et dont un certain nombre possèdent de petites habi
tations. Enfin, le clergé polonais se recrute dans toutes le
classes.

La classe bourgeoise et celle des petits propriétaires paysan
se sont développées surtout depuis une trentaine d'années. L'un
et l'autre se montrent animées, à un haut degré, du sentimen
national. C'est ce sentiment qui sert, d'ailleurs, de trait d'unio
entre les différentes classes sociales; il est assez puissant pou
n'avoir pas à souffrir de la diversité des opinions politiques
Aussi, la lutte de classes est-elle inconnue. Le parti politique
dit populaire, qui a manifesté autrefois certaines tendances dissi
dentes, n'a plus, aujourd'hui, qu'un but, celui qui est commun
tous : la défense des droits et des intérêts polonais sur le terrai
national.

Un parti de l'entente avec le gouvernement prussien, repré
senté par le chancelier de Caprivi, s'est constitué, il est vrai, i
y a quelques années, mais il n'a eu qu'une existence éphémère
M. Joseph Koscielski, ami personnel de Guillaume II, était u
des chefs de ce groupe; or il s'est placé de lui-même au rang d
ceux qui sont décidés à lutter contre la persécution sans arrière
pensée et sans faiblesse. Il a confirmé ses intentions dan
une lettre adressée, en décembre 1906, à un journaliste parisien
et où il précise loyalement sa manière de voir, ses desiderata e
ses espérances.

Il y a soixante ans, le petit commerce et la petite industri
étaient presque entièrement aux mains des juifs. Les statistique
officielles prouvent que le nombre de ces derniers diminue d'un
manière constante. Aujourd'hui, les provinces de Posen et d
Prusse occidentale sont couvertes de fabriques, d'ateliers et d
magasins polonais. En haute Silésie, l'immense majorité de

ouvriers des grandes industries allemandes (mines, usines, fonderies, etc.) est polonaise. L'agriculture est également en voie de progrès.

Le nombre et l'importance des établissements de crédit et des sociétés commerciales, industrielles et agricoles témoignent de la prospérité économique du pays. Il nous suffira de citer la « Banque de l'Union centrale des Sociétés de crédit et de production » (141 sociétés affiliées), dont le chiffre d'affaires est de 300 millions de marks et le montant des dépôts de 60 millions; la « Banque des petits propriétaires », fondée il y a une trentaine d'années dans le but de faciliter des emprunts hypothécaires amortissables sur les petites propriétés; la « Banque agricole et industrielle »; l' « Union des Sociétés de petits industriels »; l' « Union des sociétés de commerce »; la Société centrale d'agriculture de Posen »; environ 300 « cercles ruraux agricoles » et 200 « sociétés de crédit mutuel ». Les autorités ne tolèrent aucun rapport officiel des sociétés polonaises avec des sociétés analogues au delà des frontières politiques de la Prusse.

Toutes les sociétés polonaises, quelles qu'elles soient, ont à supporter d'incessantes vexations de la part des autorités. Il n'est prétextes que celles-ci n'allèguent pour empêcher ou dissoudre les réunions. Les congrès de médecine et de sciences naturelles, convoqués périodiquement dans les principales villes de Pologne, ont été interdits à Posen. Les sociétés de gymnastique (*sokol*) attirent la persécution, surtout parce qu'elles sont très populaires[1]. On a pu craindre, un instant, que les sociétés allemandes n'accaparent les biens des très anciennes sociétés de tir fondées par les rois de Pologne.

Le sincère attachement de l'ouvrier polonais à la foi catholique, et le sentiment national qui l'anime, lui ont permis, jusqu'à présent, de déjouer les tentatives des socialistes allemands pour le rallier à leurs doctrines et lui imposer leur organisation. Il s'est formé, depuis quelques années, une importante « Union des ouvriers polonais » qui prétend maintenir son indépendance vis-à-vis des ouvriers allemands socialistes et des unions allemandes chrétiennes socialistes. Le nombre des ouvriers polonais

[1] Dans les premiers jours de 1907, le tribunal de Gnesen a acquitté une vingtaine de Polonais accusés d'avoir assisté à une assemblée de gymnastes des sociétés posnaniennes, prussiennes, galiciennes et russes. Le ministère public s'est efforcé de prouver que ces sociétés s'occupaient de politique; il a relevé comme séditieux un discours prononcé au pied de la statue du poète populaire Slowacki, un des apôtres de l'indépendance polonaise.

qui gravitent autour du socialisme est infime à Posen; il est presque aussi faible parmi les travailleurs polonais des mines et des usines allemandes de la haute Silésie. D'ailleurs, le rêve de tout ouvrier polonais est de posséder un coin de terre à lui; quand il y arrive à force de patience et de courage, il le cultive avec amour.

Fait caractéristique : il n'existe pas de député socialiste polonais. Il est vrai que tous les députés de cette nationalité sont toujours prêts à prendre ardemment la défense des intérêts des ouvriers, et, en général, des classes déshéritées.

Les Polonais élus, soit au Landtag, soit au Reichstag, font partie d'un même groupe à Berlin, votent toujours d'accord et s'engagent mutuellement à suivre l'avis de la majorité. Ils n'ont qu'un comité électoral et une seule et même organisation. Au renouvellement du Reichstag en 1907 (janvier-février), le nombre des députés polonais s'est élevé de 16 (en 1903) à 20, ce qui atteste la part très active qu'ils prennent à la vie politique[1].

Il y a environ un demi-siècle, a commencé un mouvement d'émigration de l'élément polonais prussien vers les régions industrielles rhénane et westphalienne. Ce sont des ouvriers attirés par des salaires plus élevés que ceux qu'ils gagnent en Pologne. L'économiste Casimir Roskowski a fait à Cracovie, en décembre 1906, au quatrième congrès des juristes et des économistes polonais, une conférence sur cet exode ininterrompu. Il évalue entre 400 000 et 450 000 le nombre des Polonais établis maintenant dans ces régions où ils se montrent réfractaires à la germanisation; 50 000 d'entre eux ont constitué un syndicat.

Aux points de vue national, social et catholique, la presse polonaise tient une large place dans la Pologne prussienne. La presse populaire à bon marché est particulièrement développée. Les

[1] Sur 35 sièges, les Polonais en ont obtenu 11 dans le grand-duché de Posen, 4 en Prusse occidentale et 5 en Silésie.

Le nombre total des votants polonais, qui était de 343 959 en 1903, s'est élevé à 453 840, dont 193 629 (178 060 en 1903) dans la province de Posen, 102 396 (95 450 en 1903) dans la Prusse occidentale, 115 090 (44 074 en 1903) en Silésie, 7887 (9443 en 1903) en Prusse orientale, 34 858 (16 932 en 1903) dans les pays rhénan et westphalien, dans le Brandebourg, à Berlin et dans diverses autres provinces.

Il est juste de reconnaître que le nombre de voix allemandes a augmenté dans la province de Posen et dans celle de la Prusse occidentale dans des proportions plus grandes que celui des voix polonaises. En revanche, les Polonais silésiens ont gagné 71 016 voix, tandis que les Allemands en ont perdu 25 691.

Enfin, les voix socialistes sont en diminution dans toutes les parties de la Pologne prussienne (hormis la Prusse orientale), surtout en Silésie.

nuances politiques des journaux s'effacent devant l'importance du but à atteindre, à savoir : durer, rester unis pour lutter contre l'écrasement, travailler ensemble au relèvement moral, intellectuel et matériel de tous. Le programme le plus populaire, bien qu'à tendances démocratiques, sait reconnaître les services rendus à la cause commune par les classes dirigeantes.

La presse polonaise n'a pas à redouter l'épée de Damoclès de la censure préventive; en revanche, elle est épiée par une nuée d'agents, de policiers et de procureurs qui la guettent et sont toujours prêts à relever une phrase, une ligne, un mot, propre à fournir matière à procès. Quelques journaux ont jusqu'à quinze procès pendants. Rares sont les journalistes ayant échappé à la prison. Les trois journaux allemands posnaniens sont gouvernementaux et plus ou moins polonophobes.

La caste sociale constituée en Prusse par l'armée n'est représentée, dans la Pologne prussienne, que par un très petit nombre d'officiers parmi lesquels ne figure aucun officier général. Avant la guerre de 1870, Allemands et Polonais ayant des rapports moins tendus, les soldats polonais n'étaient pas l'objet de mauvais traitements. En 1866, le prince héritier (empereur Frédéric III) faisait jouer l'hymne national polonais pour entraîner les soldats de cette nation[1].

La population de la haute Silésie a une place à part dans la Pologne prussienne, au point de vue social. Elle est restée longtemps composée, presque exclusivement, de paysans, de petits propriétaires et d'ouvriers travaillant dans les mines et les usines des grands industriels allemands. La petite bourgeoisie qui s'y est formée depuis quelques années se développe d'une manière continue et paraît devoir devenir une force nouvelle pour la nationalité polonaise. A moins de nécessité absolue, les Polonais, à quelque classe qu'ils appartiennent, n'entretiennent aucun rapport avec les fonctionnaires et les immigrés allemands. Il leur est d'autant plus facile de se tenir à l'écart que toutes les carrières dépendant de l'Etat ou d'une administration allemande, même les plus humbles, leur sont systématiquement fermées (magistrature, postes, télégraphes, construction et exploitation des voies ferrées, etc.). Ouvriers et manœuvres polonais ne sont occupés que là où il n'a pas été possible de les remplacer par des Allemands.

[1] Les deux hymnes nationaux de Pologne, l'un religieux, le *Boze cos Polske*, et l'autre guerrier, *Ieszeze Polska nie zginela*, sont rigoureusement interdits, ce qui n'empêche pas qu'ils soient chantés daus la Pologne entière toutes les fois qu'on le peut.

II

Près d'un quart de siècle avant que M. de Bülow exprimât, à la tribune de la Chambre prussienne, les regrets que les provinces de l'Est fussent « le théâtre d'une lutte nationale », et reconnût solennellement que la question polonaise est « la plus importante de celles d'où dépendent la marche et le développement des affaires prussiennes dans l'avenir le plus prochain », M. de Bismarck avait envisagé le danger que pouvait faire courir à l'unité politique du royaume le polonisme en général, et, en particulier, l'esprit polonais des provinces de Posen et de Prusse. Dès le début de son ministère, il s'était entendu avec le cabinet de Saint-Pétersbourg pour réprimer l'insurrection polonaise[1]. Il est vrai que ses desseins de politique antiautrichienne avaient grandement influé sur la conclusion de cet accord. Quoi qu'il en soit, il fut désavoué alors, sans aucun ménagement, par l'opinion publique et par les libéraux de la Chambre.

Son antipathie pour les Polonais trouva un aliment de plus dans les difficultés qu'ils suscitèrent au gouvernement, en 1867, à l'occasion de leur entrée dans la Confédération du Nord. Le président supérieur du grand-duché de Posen s'efforça de les rassurer par une proclamation contenant des promesses formelles de bons traitements. « Dans les limites de la confédération, leur disait-il, vous continuerez à être des Polonais. Vous devez conserver votre langue et vos mœurs, et l'Eglise catholique ne doit pas être privée de sa protection traditionnelle et de son libre développement. N'hésitez donc pas à avoir confiance dans le cœur paternel de votre roi très gracieux; il est plein d'amour pour ses sujets de la nation polonaise et il vous offre la solide protection de vos droits et de votre nationalité ».

Lors de l'incorporation de la monarchie prussienne à l'Empire, les Polonais renouvelèrent leur opposition. M. de Bismarck en conçut une vive irritation. Son antipathie pour les Polonais devint de la haine à l'époque du Kulturkampf, lorsqu'il constata que leur agitation était entretenue par le clergé, et surtout lorsque les catholiques de la province de Posen firent cause commune avec eux.

Dès que la guerre religieuse commença à s'apaiser, M. de Bismarck prit l'initiative de l'expulsion des Polonais russes et autrichiens résidant en Posnanie. C'était violer la parole donnée par

[1] L'insurrection polonaise russe de 1863.

les rois de Prusse. En deux ans, 28 000 sujets polonais, dont un grand nombre avaient des situations acquises depuis de longues années, et parmi lesquels on comptait des vieillards, des enfants en bas âge, des infirmes et des malades, furent arrachés à leurs foyers et remis sur la frontière, aux autorités russes et autrichiennes. Un arbitraire inouï présida à la désignation des sujets à frapper, et l'exécution de la mesure fut accompagnée d'actes de véritable sauvagerie. Aujourd'hui encore, aucun Polonais non sujet prussien ne peut habiter la province de Posen.

Cette mesure qui provoqua, un peu plus tard, des velléités de représailles de la part de la Russie, fut désapprouvée par le Reichstag en dépit des arguments par lesquels M. de Bismarck essaya de la justifier. La discussion sur ce sujet ayant été reprise au Landtag, il dénonça avec fureur les Polonais comme les ennemis irréconciliables de la race allemande, et ne craignit pas d'avouer qu'il s'agissait, entre la Prusse et la Pologne, *d'une lutte pour l'existence*. La principale conclusion de son discours fut que les efforts pour rallier la noblesse polonaise à l'Allemagne ayant complètement échoué, il fallait attribuer à l'Etat la surveillance des écoles primaires[1], et « diminuer la population polonaise pour augmenter la population allemande » en achetant des terres polonaises.

Tels sont les deux points sur lesquels portèrent les lois votées en mai 1886 par les Chambres prussiennes. La première, en retirant au clergé polonais l'inspection scolaire, portait directement atteinte à son influence; en outre, en facilitant au gouvernement les moyens de substituer peu à peu la langue allemande à la langue polonaise dans l'enseignement primaire, et, par suite, dans la famille, elle tendait à affaiblir la foi catholique. C'était, en perspective, la germanisation par l'école et par le foyer paternel.

La seconde des lois votées sous l'inspiration de M. de Bismarck instituait un régime de colonisation allemande, dont l'organisation et la direction devaient être confiées à une commission de colonisation (*Ansiedlungs-kommission*).

Trois hommes mirent en marche la machine de guerre : le docteur Hansemann et MM. Kennemann et von Tiedemann. Avec les initiales H. K. T. de ces trois « patriotes », les Allemands ont fabriqué le mot de *Hakatismus* (Hakatisme) qui est synonyme du système de compression appliqué aux Polonais. A partir du moment où l'hakatisme entre en scène, commence pour les

[1] Dès le début du Kulturkampf, des restrictions avaient été apportées à l'exercice, par le clergé, du droit de surveillance scolaire.

Polonais du grand-duché de Posen, des provinces de la Prusse occidentale et orientale et de la haute Silésie, une guerre sans trêve, tantôt ouverte, tantôt sournoise, à la langue, aux traditions nationales, aux croyances catholiques et à la propriété. Les Polonais ne sont plus, aux yeux des Prussiens, que « des colons immigrants, des intrus gênants, des étrangers qu'on tolère, mais non des sujets du roi de Prusse[1] ».

L'instrument de combat hakatiste est l'*Ostmarkenverein* (société des Marches de l'Est), commission de colonisation, créée en 1894, à la suite d'un pèlerinage à Varzin auprès de M. de Bismarck, organisé par quelques Allemands de la province de Posen pour protester contre les avances faites aux Polonais sous le ministère du chancelier de Caprivi. Elle est subventionnée par l'Etat. Sa fondation marqua le retour à la politique dont le gouvernement s'était relâché pendant quelque temps.

La Commission de colonisation achète de grands biens avec les deniers de l'Etat, et les divise par parcelles pour les revendre à bon marché, avec faculté de remboursement à longue échéance, à des paysans allemands, et presque exclusivement protestants, des autres parties de l'Allemagne ou même d'autres pays. La moitié à peu près de la surface du territoire de Posen est entre les mains des petits propriétaires; l'autre appartient aux grands propriétaires et à l'Etat. Un peu plus de la moitié de ce qui représente la grande propriété appartient à l'Etat et aux Allemands, et provient des domaines de la couronne de Pologne, des anciens domaines du primat de Pologne, archevêque de Gnesen et de Posen, de nombreuses et grandes propriétés confisquées à des couvents ou à des particuliers, et dont le gouvernement s'est servi en partie pour racheter aux Tour et Taxis le privilège de la poste, pour doter les généraux, etc. L'autre partie de la grande propriété est possédée par les Polonais.

Dès sa fondation, la Commission a été pourvue par l'Etat d'un capital de 100 millions de marks. M. de Bismarck se flattait d'arriver, avec le secours de cette institution financière, à racheter toutes les grandes propriétés polonaises, et à les revendre par lots à des colons allemands. Il n'a épargné alors aux Polonais ni insultes ni moqueries. Il ne leur reste plus, disait-il, en homme convaincu qu'il les tenait à sa merci, qu'à aller porter à Monaco le prix de leurs terres. Depuis, l'Etat a doublé, triplé la première mise de fonds. La Commission aura bientôt coûté à la Prusse un demi milliard. Bien que les ressources de toute sorte mises à sa dispo-

[1] *Zur Polenfrage*, von Roeren (député du Centre au Reichstag), 1902.

sition par une administration dont les chefs sont en même temps ses membres, elle a obtenu des résultats si peu en rapport avec ses moyens d'action, que les Allemands eux-mêmes commencent à trouver que le système coûte trop cher et n'a pas rendu ce qu'on en attendait.

Tout d'abord, il avait été posé en principe que la Commission n'achèterait que des terres appartenant à des Polonais catholiques; on n'a fait à cette règle que de rares exceptions. Les quelques cas où des catholiques allemands étaient acquéreurs n'ont été tolérés que pour calmer les scrupules des membres du Centre au Parlement. La Commission fait construire des bâtiments d'habitation et d'exploitation agricole, et vend les petites fermes ainsi organisées au colon allemand moyennant le payement, pendant un certain nombre d'années, d'une rente représentant (tous frais d'intérêt et d'amortissement compris) 1 1/2 pour 100. Le colon devenu propriétaire ne peut revendre sa propriété qu'à un acquéreur agréé par la Commission. Chaque nouvelle colonie formée de cette manière est aussitôt dotée d'une école, d'un temple et d'un presbytère protestant, d'une auberge et d'un champ mis à la disposition du maire de la nouvelle commune. Il est bien entendu qu'il est absolument interdit de céder quoi que ce soit à un Polonais.

Le gouvernement comptait sur une affluence de colons allemands attirés d'Allemagne et de l'étranger par les privilèges et les avantages multiples qu'il leur assurait. A l'enthousiasme de la première heure a promptement succédé une complète désillusion. Quelque minime que soit l'intérêt réclamé par le capital immobilisé, il s'est trouvé être encore trop onéreux pour des colons arrivant sans ressources suffisantes. A l'encontre du but primitif, nombre de petites fermes nouvellement créées ont été, faute d'amateurs émigrants, mises entre les mains d'Allemands établis déjà de longue date dans le pays. La Commission ne trouve plus aujourd'hui, à de rares exceptions près, de vendeurs polonais, et achète, presque exclusivement, à des prix supérieurs à leur valeur réelle, des terres que des propriétaires allemands menacent de céder à des Polonais. De nombreux Allemands ont réalisé de beaux bénéfices, en faisant, soi-disant à leur insu, prévenir la Commission qu'ils étaient sur le point de signer un acte de vente à un Polonais. D'énormes sommes passent ainsi entre les mains de propriétaires allemands ruinés, d'habiles spéculateurs et d'agents de toute sorte. Il n'est pas rare de voir des Allemands vendre à la Commission, à un prix exorbitant, des terres qu'ils afferment ensuite moyennant 1 ou 2 pour 100 du prix d'achat.

Ces démoralisantes pratiques, ainsi que les subsides distribués à main ouverte sous le fallacieux prétexte de défendre la patrie allemande en danger, ont contribué à généraliser parmi les Allemands des habitudes de luxe parfois extravagant. Les ventes de bien, provoquées par l'appât d'un gain facile, leur ont valu, de la part de Guillaume II, des reproches publics, ce qui n'empêche pas la grande majorité d'entre eux d'être disposés, en raison du prix exagéré qu'atteint aujourd'hui la propriété foncière, à vendre ce qu'ils possèdent dans le grand-duché de Posen, pour retourner dans leurs pays d'origine où le prix de la terre est resté plus en rapport avec son rendement réel. Il faut tous les efforts de la puissante administration prussienne pour empêcher un véritable exode.

Depuis sa création en 1886, jusqu'au 1er octobre 1903, la Commission de colonisation a racheté, dans le grand-duché de Posen, 150 061 hectares, et, dans la Prusse occidentale, 60 436 hectares de terre. Ces 210 497 hectares provenaient de 360 grandes et de 132 petites propriétés. La Commission a créé, dans cette période, 7300 petites fermes groupées en 186 nouvelles communes sur une surface de 119 000 hectares.

Du 1er octobre 1903 au 1er janvier 1907, la Commission a racheté 25 000 hectares. Elle a donc acquis, depuis 1886, 235 000 hectares; la majeure partie provient de propriétaires allemands. Les cas de rachat de terre à des Polonais deviennent de plus en plus rares, la ruse des intermédiaires qui réussissaient parfois à persuader au propriétaire qu'ils achetaient en leur propre nom, étant décidément éventée.

Les Allemands prétendent que, malgré les acquisitions de terres par la Commission, les Polonais sont parvenus, par des achats, à accroître de 10 000 hectares la surface des terres entre leurs mains. Il est assez difficile de savoir la vérité sur ce point, le gouvernement prussien ayant tout intérêt à inquiéter l'opinion publique allemande en grossissant les chiffres des emprises polonaises. Quoi qu'il en soit on peut affirmer que, de mai à août 1906, 48 domaines ont été vendus par des Prussiens à des Polonais, dont 36 en Posnanie, 9 en Prusse et 3 en Poméranie.

Les ventes de grandes propriétés polonaises à la Commission de colonisation n'ont pas été sans affliger profondément les Polonais. Il est à propos de dire, à la décharge de la très grande majorité des propriétaires, que leur situation financière ne leur permettait pas de conserver leurs vastes domaines, et que, d'ailleurs, les Polonais n'auraient jamais pu leur payer les prix offerts par la Commission. Ajoutons qu'un assez grand nombre d'entre ceux qui ont fait ainsi,

financièrement, une bonne affaire, ont employé le prix des terres cédées à en racheter d'autres.

La petite propriété polonaise est presque entièrement entre les mains des paysans. Des colonies d'anciens émigrants allemands sont disséminées dans le pays, mais elles n'ont presque pas de rapport avec les Polonais, et n'exercent aucune influence, en raison de leur petit nombre. Les sociétés de tempérance établies dans toutes les paroisses et les cercles ruraux agricoles où les membres du clergé, les grands propriétaires, les régisseurs et les fermiers des grandes propriétés se font maîtres d'école pour enseigner aux paysans leurs voisins tout ce qui peut contribuer à les aider à mieux cultiver leurs terres et à mieux tenir leurs fermes, ont hâté les progrès économiques de cette classe particulièrement intéressante des petits propriétaires et donné une impulsion sérieuse à la vie nationale.

En morcelant des terres pour y multiplier les colonies allemandes, le gouvernement prenait l'argent du contribuable pour l'écraser. Il aggrava encore le régime d'exception créé ainsi dans le domaine des lois régissant en Prusse la propriété territoriale, lorsqu'il soumit à des conditions spéciales l'acquisition des terres dans la province de Posen par la *loi de colonisation* du 10 août 1904, interdisant aux Polonais de construire de nouvelles maisons non contiguës à d'autres déjà existantes.

Cette loi inique met un obstacle au morcellement des grandes propriétés entre paysans et à la création de petites fermes[1]. Elle commence à peine à porter fruit, et, déjà, si l'on en croit quelques organes de la presse chauvine, les hakatistes, en quête de nouveaux gains faciles, s'apprêtent à faire un pas de plus dans la voie de la persécution violente. Ils annoncent que les Polonais seront prochainement l'objet d'une expropriation terrienne générale. La menace n'est pas nouvelle, mais, cette fois, elle emprunte aux circonstances actuelles un caractère assez inquiétant. Les socialistes allemands qu'elle ne touche pas, puisqu'ils n'ont rien à perdre, l'ont relevée sur le ton de la plaisanterie : « Commencez à Posen, disent-ils, à Berlin nous nous souviendrons du précédent. »

[1] Un avocat allemand de la province de Posen, M. Konrad Rummler, vient de publier une brochure dans laquelle il démontre que la loi de colonisation de 1904 est en contradiction avec la loi générale allemande qui assure à tous les sujets des différents Etats de l'Allemagne la liberté de s'établir sur n'importe quel point du territoire de l'Empire.

III

Pendant la période de quatre-vingts ans, qui suivit le dernier démembrement de la Pologne, le gouvernement prussien parut se souvenir des engagements solennels qui avaient été pris vis-à-vis de ses sujets polonais. Mais, après la défaite des armées françaises en 1871, il se crut dispensé d'avoir pour eux les moindres ménagements. A l'époque du Kulturkampf, commença une ère de persécution à outrance visant l'anéantissement de tout ce qui était Polonais. Détruire, à la racine même de la formation intellectuelle des enfants, la langue polonaise, jusque-là soumise à peu près au même régime que la langue allemande, mais qui lui était particulièrement antipathique comme élément catholique, devint alors un de ses principaux objectifs. Il ne s'agissait que de faire du maître d'école l'instrument de ses desseins.

Depuis 1873, de nombreuses mesures ont restreint l'usage de la langue polonaise. Celle qui remonte à septembre 1900, et dont M. de Studt, ministre de l'Instruction publique, prit l'initiative, ne laissa subsister l'enseignement de la religion en polonais que pour les classes primaires; elle souleva les énergiques protestations d'un meeting de deux mille Polonaïs tenu à Posen. Quelques dames posnaniennes envisageant qu'elle était désastreuse, surtout pour les enfants pauvres, s'organisèrent en comité afin de leur enseigner gratuitement leur langue maternelle; elles furent condamnées à une amende. Les tribunaux auxquels elles en appelèrent de cet abus de pouvoir se déclarèrent incompétents. L'une d'elles, ayant refusé de payer l'amende, fut emprisonnée.

Six mois plus tard (mai 1901), de violents sévices corporels étaient infligés avec préméditation, en présence du personnel enseignant du district prussien de Wreschen (Wrzesnia), à des enfants des deux sexes qui s'étaient refusés à apprendre le catéchisme et à chanter des cantiques en langue allemande. Cette manifestation de la haine invétérée des Prussiens contre les Polonais fut suivie, en novembre, de l'emprisonnement de plusieurs mères de famille qui, en entendant du dehors les barbares traitements appliqués à leurs enfants, avaient cherché à pénétrer de force à l'intérieur de l'école. L'une d'elles, veuve et mère de sept enfants, fut frappée de deux ans et demi de prison; elle s'était écriée : « Ce que nous voulons, c'est que les enfants apprennent la religion en polonais, parce que, sans cela, nous ne pouvons prier avec eux. » Le tribunal de Gnesen (Gniezno), qui avait jugé l'affaire, s'était efforcé de découvrir, dans les dépositions des accusés et des témoins, les preuves de la pression

exercée par les prêtres sur les enfants et leurs parents; celles qu'ils avaient fini par recueillir, en interprétant plusieurs témoignages d'écoliers plus ou moins insidieusement questionnés, étaient loin d'être assez décisives pour l'autoriser à conclure, comme il l'aurait voulu, qu'ils étaient les instigateurs de la résistance, et pour les appeler à sa barre sous prévention de complicité.

Il n'y eut qu'une voix dans la presse du monde entier pour flétrir les bourreaux de Wreschen. A Leopol (Lemberg), l'écusson du consulat allemand fut arraché par la foule. Les Polonais prussiens, galiciens et russes, associèrent leurs protestations et participèrent à une souscription nationale provoquée par une lettre ouverte d'Henri Sienkiewicz [1]. Les étudiants polonais de Berlin ne furent pas les moins ardents dans leurs démonstrations. Entraînés par le courant patriotique, les socialistes polonais se séparèrent, dans cette circonstance, des socialistes allemands [2].

Au Reichstag, le prince Ferdinand Radzivill, soutenu par le Centre catholique, se fit l'écho des plaintes véhémentes de ses compatriotes. M. de Bülow, réduit à absoudre les violences de la politique prussienne par la raison d'Etat, affecta de ne faire aucun cas de l'opinion de ceux qui la condamnaient à l'étranger. Peu après, à la Chambre prussienne, dans sa réponse à deux interpellations dont l'une émanait d'un député polonais, il prit la défense de l'Ecole et de la Justice prussiennes, contre le reproche de cruauté, et prétendit qu'il s'était borné, à Wreschen, à appliquer un règlement en vigueur depuis trente ans dans les provinces où l'on parle deux langues. Après avoir fait connaître qu'il était fermement résolu à maintenir sa politique vis-à-vis des Polonais, sans vouloir, d'ailleurs, porter atteinte à la religion catholique, il termina par un appel aux Allemands de la frontière orientale, pour les rassurer « sur l'intention du gouvernement de ne pas abandonner la voie tracée par le prince de

[1] Les romans historiques de Sienkiewicz l'ont rendu populaire jusque dans les chaumières de la Pologne entière. Originaire lui-même de la Pologne russe, il prit, dans cette circonstance, la défense de ses frères de la Pologne prussienne. A la suite des événements de Wreschen, la baronne de Sutter demandant une action commune en faveur des Boers, il lui écrivit que ce valeureux peuple avait toutes ses sympathies, mais qu'avant de faire la leçon aux Anglais, il ne fallait pas tolérer chez soi un état de chose tel que les Polonais, sujets prussiens, puissent envier le sort de la plus malheureuse des colonies anglaises.

[2] Cette scission s'est accusée surtout au congrès socialiste de Münich en 1902.

Bismarck, le grand Allemand ». De son côté, le ministre de la Justice s'expliqua sur la sévérité des pénalités infligées aux parents des enfants, en se fondant sur la nécessité de réprimer les délits « de nature à compromettre l'ordre public et la sûreté de l'Etat ».

Actuellement, la langue allemande est substituée à la langue polonaise dès la première année de l'école primaire, c'est-à-dire pour les enfants à partir de six ans. Même dans le cas où un instituteur connaît le polonais, il lui est interdit de l'employer. Autrefois, lorsqu'on se servait du polonais pour enseigner l'allemand, les élèves apprenaient assez promptement à lire et à écrire dans les deux langues. Les enfants n'entendant pas un mot d'allemand quand ils commencent à fréquenter l'école primaire, comprennent mal ou ne comprennent pas du tout ce qu'on leur dit dans cette langue, et suivent péniblement les leçons sans faire de progrès. Comme, d'autre part, ils perdent le peu qu'ils savent de polonais, il arrive qu'un assez grand nombre d'entre eux, après avoir fréquenté l'école de six à quatorze ans, ne sont en état d'écrire ni le polonais, ni l'allemand. Si leurs parents et les enfants les plus âgés ne s'appliquaient pas à les faire lire et écrire dans leur langue maternelle, ils la désapprendraient complètement. Heureusement, riches et pauvres s'improvisent chez eux maîtres d'école.

Jusque dans ces derniers temps, les enfants cessaient d'être astreints à fréquenter l'école à partir de quatorze ans. Aujourd'hui, on les y maintient au delà de cette limite, jusqu'à ce qu'il leur ait été accordé un certificat de libération. Or, les autorités scolaires refusent de délivrer cette pièce, non seulement aux enfants qui sont en grève, mais à ceux dont les frères et les sœurs se trouvent dans ce cas.

Dans les lycées (*Gymnasien et Realschulen*, écoles où les examens de fin d'études correspondent à peu près à nos baccalauréats ès-sciences et ès-lettres), dans les écoles publiques, agricoles, commerciales et techniques, dans les écoles supérieures de filles, etc., l'allemand est seul employé; l'usage du polonais est interdit même pendant les récréations. On ne tolère, dans les écoles, que des livres allemands. En revanche, il n'existe probablement pas de familles polonaises, même parmi les plus humbles, qui ne possèdent quelques livres d'instruction élémentaire polonais. Personne, d'ailleurs, dans une famille polonaise, ne se permettrait de parler allemand, si ce n'est en cas de nécessité absolue, par exemple pour s'adresser à un étranger de passage. Seuls, quelques malheureux employés qu'on n'a pas encore

chassés ou envoyés au loin, parlent quelquefois l'allemand chez eux, dans la crainte de perdre leur situation à la suite d'une dénonciation.

Dans les écoles de la province de Posen, on ne traite pas l'histoire de la Pologne ; mais comme il est impossible de n'y pas faire allusion, il n'est erreurs, volontaires ou non, qu'on ne cherche à propager à ce sujet. Il est interdit aux écoliers polonais de se réunir entre eux pour étudier leur histoire nationale. Le fait pour un élève d'un lycée de posséder chez lui des livres d'histoire et de littérature polonaises, — on ne recule pas devant une visite domiciliaire pour les découvrir, — l'expose à être chassé de cet établissement et exclu de tous les autres analogues. Il est à peine croyable que le gouvernement ait été jusqu'à interdire la vente, en Pologne prussienne, des œuvres d'Adam Mickiewitcz et de Sigismond Krasinski, deux poètes illustres, morts il y a un demi-siècle. On peut se demander ce que penseraient les Allemands d'un Etat étranger qui proscrirait les œuvres de Gœthe et de Schiller.

Les Polonais s'efforcent d'atténuer, autant qu'ils le peuvent, les effets des mesures destructives de leur langue. Ils ont organisé des cours privés pour ceux de leurs jeunes compatriotes qui occupent des emplois dans le commerce et l'industrie, des conférences publiques sous le nom d' « Universités populaires », des cours spéciaux dans diverses sociétés industrielles et agricoles. Les jeunes gens se groupent pour travailler et étudier en commun. Il existe des pensionnats de jeunes filles dirigés par des Polonaises, mais ils sont soumis à la surveillance des autorités.

Bien qu'elle attende encore l'université dont l'établissement lui a été promis dès 1815, et qu'elle soit privée d'institutions polonaises d'enseignement supérieur, la ville de Posen est un centre intellectuel pour la province [1]. Elle est le siège d'un grand nombre de sociétés de toute sorte. Une des plus importantes, celle des « Amis des sciences », a pour but d'étudier tout ce qui intéresse la Pologne aux points de vue littéraire, historique, scientifique et médical. Elle est suspecte, comme tout ce qui est polonais ; un employé de l'administration prussienne ne peut en faire partie. Signalons aussi les « Bibliothèques populaires » et l'admirable « Société de secours pour étudiants pauvres ». Cette dernière, fondée il y a plus d'un demi-siècle par le docteur Marcinkowski, l'un des plus généreux bienfaiteurs des Polonais posnaniens,

[1] La population de Posen est de 140 000 âmes, dont 80 000 Polonais et 60 000 Allemands (immigrés, fonctionnaires, magistrats, employés, juifs, etc.).

compte aujourd'hui par milliers des ingénieurs, des architectes, des avocats, des professeurs, etc., répandus dans la Pologne entière, et qui, grâce aux bourses et aux secours qu'elle leur a accordés, ont pu faire ou compléter leurs études ; aussi, est-ce pour eux un point d'honneur de rembourser les subsides qu'ils en ont reçus, dès que leurs ressources le leur permettent. Les étudiants polonais n'entretiennent aucun rapport avec les étudiants allemands dont ils se défendent de copier les mœurs ; ils ne font donc pas partie de leurs *Burschenschaften*. Tous consacrent une partie de leur temps à l'étude de l'histoire et de la littérature.

Les productions de la littérature polonaise dans la province de Posen ne le cèdent en rien à celles des Allemands de la Pologne prussienne. Parmi les représentants de la littérature polonaise habitant la Pologne prussienne, nous citerons Mgr Likowski, membre de l'Académie des sciences de Cracovie et président de la Société des amis des sciences de Posen, historien distingué ; les abbés Warminski et Miaskowski, historiens ecclésiastiques ; le docteur en droit Witold Skarzynski, économiste ; M. Joseph Chocisrewski, écrivain populaire ; M. Joseph Koscielski, poète et écrivain politique.

La ville de Posen n'ayant pas d'université, et la liberté de parole, comme celle d'écrire, n'existant pas pour ainsi dire dans la Pologne prussienne, un grand nombre de personnalités de talent, originaires de la province, se sont établies, soit à Varsovie, soit à Cracovie ou à Leopol. Des ingénieurs, des médecins, des journalistes et des hommes de lettres ont émigré à Varsovie.

La langue polonaise n'est pas interdite seulement à l'école. Les noms des districts de la province de Posen ont été germanisés ; il en est de même de ceux de nombreux villages. En outre, la police a forcé les marchands à écrire leurs noms de baptême en allemand, et à germaniser l'orthographe des noms à consonnance allemande. Il n'est pas jusqu'aux adresses postales en polonais qui n'aient été défendues. Un homme d'Etat prussien bien connu, le professeur Delbruck, quoique d'ordinaire partisan enthousiaste de la politique bismarckienne, a franchement critiqué cette mesquine vexation comme « une de ces piqûres d'épingle mille fois répétées au moyen desquelles on n'arrive pas à asservir un grand peuple rempli de la passion nationale au suprême degré ».

IV

Avec la force en mains, quelques lois de principes et des ordonnances administratives, le gouvernement a fait de l'école un ins-

trument de propagande germanisatrice. Ce n'est pas à dire qu'il ait surmonté tous les obstacles qui se dressent contre son œuvre : il est encore tenu en échec par l'esprit national polonais.

Au commencement de 1902, Frédéric-Léopold, prince de Prusse, beau-frère de Guillaume II, dont la réputation de sévérité était bien connue, fut désigné pour exercer le commandement du corps d'armée posnanien. Au mois de mai suivant, l'empereur présidait, au château de Marienbourg (Prusse orientale), le banquet des chevaliers allemands, autrichiens et anglais de l'ordre de Saint-Jean. Après avoir fait allusion, dans un discours, à la lutte engagée entre les Polonais et les chevaliers de l'Ordre teutonique auxquels cette antique demeure avait, autrefois, servi de siège, il parla de « l'arrogance polonaise » de nouveau « aux prises avec l'élément allemand », et ajouta : « Je suis forcé d'appeler mon peuple à défendre ses biens nationaux. » Le jour même où l'empereur tenait ce langage presque téméraire, la Chambre des députés de Prusse votait un crédit de 250 000 000 marks pour activer la colonisation allemande en Posnanie.

Au mois de septembre suivant, Guillaume II se rendit à Posen pour l'inauguration du monument élevé à la mémoire de son père, l'empereur Frédéric III. « Il y fit son entrée, a écrit Maximilien Harden, comme un vainqueur étranger dans une ville qui vient d'être conquise[1]. Dans les tribunes élevées le long des rues, des places avaient été retenues à prix d'argent par des Polonais; elles devaient néanmoins rester vides, afin que le souverain pût constater lui-même que la moitié, au moins, de la population ne participait pas aux réjouissances, mais les autorités eurent soin de les faire occuper par des Allemands.

Au cours des fêtes que les autorités locales s'efforcèrent de rendre aussi brillantes que possible, pour montrer aux Polonais qu'on pouvait sans inconvénient se passer d'eux, l'empereur prit la parole à plusieurs reprises; il affecta de dire qu'il se trouvait dans « une ville prussienne », que la province de Posen resterait toujours « bonne prussienne et bonne allemande ». A deux officiers russes appartenant à des régiments dont il était le colonel et portait l'uniforme, il annonça son intention de faire raser les fortifications de Posen dans le but « de rendre possible le développement pacifique de la vieille forteresse. » Posen étant à une faible distance de la frontière russe, il voulait manifestement qu'on interprétât sa décision comme une preuve de la confiance que lui inspiraient ses rapports avec le tsar. Il négligea, d'ail-

[1] *Die Ankunft*, 13 septembre 1902.

leurs, d'ajouter qu'une puissante ligne de forts à demi-enterrés constituait, au delà de l'enceinte sans valeur défensive qu'il promettait de sacrifier, un véritable camp retranché. Le démantèlement de la place fut commencé un peu plus tard, mais il fut interdit aux Polonais d'acquérir les terrains lotis à la suite de cette opération.

En janvier 1904, M. Richter ayant attaqué à la Chambre des députés la politique polonaise du gouvernement, le chancelier de Bülow lui fit la réponse suivante qui nous éclaire sur l'envahissement de la haute Silésie par l'élément polonais : « La campagne engagée dans la haute Silésie par les partisans de la grande Pologne[1] vise incontestablement à détacher la population de l'élément germanique pour la gagner à la cause de la grande Pologne. Or, la Silésie, ce pays du fer et du charbon, est indispensable à la fois à notre développement économique et à notre défense en cas de difficultés extérieures. La saturation d'une région frontière à population dense par des habitants d'une grande Pologne constitue un danger sérieux. Il nous faudra recourir dans la haute Silésie à des mesures aussi énergiques que celles dont on use en Posnanie et dans la Prusse occidentale, mais elles seront d'un ordre différent. Les classes dirigeantes en haute Silésie doivent, plus que jamais, faire preuve d'initiative personnelle... Si l'élément allemand en haute Silésie met sérieusement la main à l'œuvre, l'élément germanique gagnera du terrain. »

Au mois d'avril suivant, le secrétaire d'Etat de l'intérieur, le comte Posadowsky, après avoir fait allusion, en séance du Reichstag, dans sa réponse à M. Mielzynski, député polonais, à la lutte engagée entre Slaves et Allemands, ajoutait : *C'est la race la plus habile, la plus économe, la plus active, la mieux entendue, qui remportera la victoire. Cette lutte ne se terminera que le jour où l'Allemagne tout entière y prendra part.*

Dans la séance du 16 mars 1905, au Reichstag, M. de Bülow, répondant aux députés polonais, déclara que la politique suivie à

[1] La province actuelle de Posen est une partie importante d'une vieille province polonaise dont le nom est *Wielkopolska*. On ne trouverait pas un seul Polonais employant ce mot pour désigner autre chose que la province dont il s'agit, mais les Allemands l'ont décomposé en *Wielka* (grande) et *Polska* (Pologne) pour faire celui de Grande-Pologne. Il leur suffit donc de prononcer le nom de Grande-Pologne pour évoquer un ordre d'idées menaçant pour l'Allemagne. En particulier, l'expression *gross polnische Agitation* (agitation grande polonaise) prend aux yeux des masses les apparences d'un redoutable bouleversement.

l'égard des Polonais était purement défensive : « Nous ne songeons pas, dit-il, à expulser les Polonais, mais nous voulons consacrer toute la force de l'Etat prussien à rendre à jamais indissoluble l'union des provinces de l'Est à la Prusse et à l'empire. » La plupart des écrivains allemands qui ont étudié la question polonaise soutiennent cette thèse qui autorise l'arbitraire et justifie l'emploi de la force; l'un d'entre eux en a dégagé clairement la quintessence dans les termes suivants : « Nous avons le droit et le devoir de conserver nos territoires polonais qui sont les membres de liaison absolument nécessaires de nos provinces orientales allemandes... L'Etat qui renonce à se défendre, avec toutes ses forces, contre l'ennemi, se condamne lui-même, il doit périr... Un empire allemand dans lequel les Polonais de l'Ostmarken peuvent refouler et absorber l'existence allemande, ne se comprend pas, c'est une absurdité [1]. »

A quelques mois de là, des juges prussiens condamnaient à l'amende un père de famille qui, après avoir constaté que son enfant était malade des suites de voies de fait de la part de l'instituteur, ne l'avait pas, le lendemain, renvoyé à l'école. Le malheureux garçon, frappé violemment à coups de bâton, avait les mains et les jambes ensanglantées. Quant à l'instituteur, non seulement il ne fut pas poursuivi, mais il continua à remplir ses fonctions sans être déplacé.

Au milieu du débordement de propagande hakatiste toujours croissant, les Polonais ne se lassaient pas de multiplier leurs efforts pour maintenir leurs positions. Ils réussissaient assez souvent à les fortifier. Dans les premiers mois de 1905, ils avaient organisé, dans la province de Posen, sous le nom significatif de *Straz* (vigie) une société ou ligue dont les membres appartenaient à toutes les classes de la population, et dont le but était de défendre les droits de la nationalité polonaise contre les abus de pouvoir et les violences du gouvernement et contre les vexations des sociétés qui dépendaient de l'Ostmarkenverein entre autres. La *Straz* était dirigée par un comité de trois membres, dont M. Joseph Koscielski.

En octobre et novembre 1905, les mouvements révolutionnaires de la Pologne russe eurent une telle répercussion dans la Pologne prussienne, que les garnisons prussiennes de la frontière reçurent de sérieux renforts. A en juger par la colère avec laquelle les journaux officieux allemands accueillaient la suppression de cer-

[1] *Deutsche und Polen in den Ostmarken*, von Mueller, Oberst, Basel, 1898.

taines mesures préjudiciables aux sujets polonais de la Russie, on admettra difficilement que la diplomatie prussienne ait renoncé alors à protester auprès du tsar contre toute concession ultérieure tendant à l'affranchissement de la Pologne russe.

Quoi qu'il en soit, les manifestations patriotiques dont Varsovie et quelques autres centres furent le théâtre à cette époque, et pendant lesquelles d'immenses cortèges processionnels parcouraient les rues, clergé en tête, portant des drapeaux et chantant : « Dieu sauve la Pologne! » ne pouvaient manquer de trouver écho dans la Pologne prussienne. Après avoir envisagé, peut-être avec quelque satisfaction, l'affaiblissement de la Russie, causé par les troubles civils, le gouvernement s'était rendu compte du danger auquel la contagion révolutionnaire l'exposerait lui-même. Aussi, lorsque les membres du Landtag entendirent sortir de la bouche du prince de Bülow les paroles suivantes, révélatrices des graves préoccupations que cette éventualité faisait naître à Berlin, purent-ils croire un instant que M. de Bismarck était encore présent parmi eux : « La question polonaise est pour nous un péril national; s'il n'était pas conjuré à temps, l'existence même de la Prusse serait menacée. *C'est pour nous une question de vie ou de mort, nous n'avons pas le choix des moyens.* »

V

Les visées du gouvernement prussien, du côté de l'Eglise, sont étroitement liées à celles dont il s'inspire pour enchaîner l'école à sa politique antipolonaise. Il en poursuit la réalisation par les institutions et par les hommes, en substituant à l'élément polonais, tantôt l'élément catholique allemand, tantôt l'élément protestant. Quelques données générales relatives à la population, au point de vue confessionnel, dans les provinces polonaises, nous permettront de mettre en lumière les actes par lesquels se révèle ce double jeu.

Dans la province de Posen, on compte environ 100 000 Allemands catholiques, et à peu près 20 000 Polonais protestants (dans le Sud); le reste de la population ne comprend que des catholiques polonais. Presque toutes les anciennes familles protestantes, appartenant à la classe des propriétaires polonais, sont revenues au catholicisme. En Silésie, on trouve presque un million de catholiques polonais et 100 000 protestants de même nationalité. En Prusse occidentale, les catholiques polonais sont au nombre de 600 000. Les 400 000 Polonais de la Prusse orien-

tale sont protestants; on trouve, cependant, un certain nombre de Polonais catholiques dans le diocèse de Warmia. En Prusse orientale, les Polonais subissent souvent l'influence, plus ou moins directe, de nombreux pasteurs protestants.

Sur 1000 habitants de la Pologne prussienne, 678,3 sont catholiques, 301,8 protestants, 1,2 d'autres cultes, et 18,7 juifs. On peut évaluer à 38 000 le nombre de juifs habitant la province de Posen; tous sont déclarés Allemands; leur nombre diminue chaque jour; ils émigrent volontiers à Berlin et à Breslau.

Le clergé polonais est universellement aimé des Polonais, sans distinction de classe. Plusieurs de ses membres appartiennent au Reichstag. Au moment du Kulturkampf, la persécution religieuse créa entre la fraction polonaise du Reichstag et le Centre des liens qui se sont relâchés après la mort de Windthorst, lorsque ce parti se rapprocha du gouvernement, et particulièrement lorsque les Allemands catholiques élus en Silésie, d'accord avec le cardinal Kopp, prince-évêque de Breslau, se montrèrent plus ou moins hostiles aux électeurs polonais. Le dissentiment s'accentua à ce point que lors de l'interpellation relative aux faits de grève scolaire, à la fin de 1906, le Centre refusa de contresigner un amendement des députés polonais.

Avant le Kulturkampf, le clergé se recrutait presque uniquement dans les familles polonaises. Depuis, sous le prétexte de sauvegarder les intérêts des catholiques allemands disséminés dans le pays, le gouvernement facilite à de jeunes Allemands catholiques, à l'aide de bourses prélevées sur les fonds secrets, l'accès des séminaires, et, partout où il le peut, nomme des Allemands aux cures paroissiales, et comme membres des chapitres métropolitains. D'autre part, usant du droit de *veto* que Léon XIII lui a concédé pour mettre un terme au Kulturkampf, il entrave la nomination à des cures et à des postes importants, de jeunes prêtres polonais que leur valeur personnelle et leur zèle ont mis en vue, et auxquels il préfère des Allemands dont il attend des services.

Depuis longtemps, le bas clergé silésien composé d'étudiants catholiques recrutés dans les milieux les plus pauvres de la population, et ayant suivi les cours de la Faculté de théologie de l'université de Breslau, montrait, à l'exemple du haut clergé dirigeant, des tendances germanisatrices. Maintenu dans une ignorance systématique du passé, et formé à ne rien voir à côté et surtout au-dessus de la culture allemande, il professait un profond mépris pour tout ce qui était polonais. Mais, depuis une cinquantaine d'années, une transformation s'est opérée peu à peu. Dans ce

pays, sur lequel pèsent plusieurs siècles de domination allemande, la persécution maladroite du gouvernement a eu des suites inattendues.

Prenant conscience d'eux-mêmes, un certain nombre d'étudiants polonais élevés dans les écoles prussiennes, et sortis plus ou moins germanisés des universités allemandes, ont demandé à l'étude réfléchie et persévérante ce que leurs éducateurs allemands n'avaient su ni voulu leur donner. Pour entrer en contact plus intime avec le peuple, ils ont réappris le polonais qu'ils avaient à peu près oublié. Aidés par des Polonais venus de Posen et d'ailleurs, ils ont, pour ainsi dire, déterminé le réveil de leurs compatriotes en les pénétrant de leur propre esprit. Le jeune clergé silésien a suivi leur exemple; il a ouvert les yeux; on peut dire qu'aujourd'hui il est animé du sentiment de ses devoirs vis-à-vis du peuple polonais, qu'il se mêle à sa vie et partage ses espérances. C'est un commencement de rénovation nationale qui s'accomplit. Le gouvernement prussien a vainement tenté, jusqu'à présent, d'entraver ou de faire dévier ce courant qui passe, il faut le reconnaître, par-dessus la tête des évêques allemands.

Les ouvriers et les paysans silésiens, mieux éclairés désormais sur leurs intérêts et sur leur vitalité nationale, ont déjà donné des preuves significatives du changement fondamental que nous venons de constater. Aux élections générales de janvier 1903, ils ont courageusement secoué le joug des grands seigneurs allemands dont dépend leur pain quotidien, et en faveur desquels leurs persécuteurs exercent une pression formidable : ils ont fait triompher un des leurs, M. Korfanty. En 1905, un siège de député, vacant par décès et occupé jusque-là par un Allemand, a été attribué à un Polonais. Nous avons déjà signalé les brillants résultats obtenus par les Silésiens aux élections générales de janvier 1907; le siège de Gleiwitz, en particulier, a été gagné par eux sur le comte de Ballestrem, du Centre catholique, président du dernier Reichstag.

En multipliant le nombre des prêtres allemands, le gouvernement attend d'eux une soumission favorable à ses empiètements sur le domaine de l'enseignement religieux à l'école. Ce sont ces empiètements qui ont poussé à bout les Polonais et donné naissance à la crise aiguë de la question religieuse polonaise.

Jusqu'en 1872, l'Eglise, en Prusse, a contrôlé d'une manière bien définie l'enseignement donné à l'école primaire. Tout en supprimant ce droit, la loi du 11 mars 1872 réservait aux curés la direction de l'enseignement religieux. En 1876, en plein Kultur-

kampf, le ministre Falk décida, par un simple arrêté, que cette direction ne pouvait être exercée qu'autant que le curé serait *persona grata* au gouvernement.

Là où l'autorité concède au clergé le droit de prendre part à la direction de l'instruction religieuse, le curé est autorisé à assister aux leçons et peut questionner les élèves pour s'assurer que l'instituteur se conforme, dans son enseignement, à la doctrine de l'Eglise. Il peut aussi constater les progrès réalisés, et, s'il le juge à propos, prendre à part l'instituteur pour lui faire des observations sur les matières religieuses enseignées; enfin, il a le droit de participer aux délibérations relatives à la délivrance des certificats d'instruction religieuse aux élèves à leur sortie de l'école.

En réalité, le rôle du curé est insignifiant. Il n'intervient pas dans le choix des matières et de la méthode d'enseignement religieux, et peut encore moins changer la langue adoptée pour cet enseignement. L'instituteur, mis en défiance par l'autorité laïque contre l'ingérence ecclésiastique, ne reconnaît nullement un supérieur dans le curé, et se montre peu porté à lui faciliter sa tâche. D'un autre côté, le droit de questionner les enfants est à peu près illusoire, le curé ne devant, en effet, interroger les enfants qu'en allemand, c'est-à-dire dans une langue qu'ils connaissent à peine. Si, d'ailleurs, il consentait à s'entretenir avec eux dans cette langue, il sanctionnerait, jusqu'à un certain point, l'iniquité de la politique gouvernementale qui a proscrit l'usage de la langue polonaise à l'école.

Le curé est, il est vrai, admis à soumettre ses observations et ses desiderata à l'inspecteur scolaire; mais celui-ci est absolument libre de les approuver ou de les rejeter, et, en fait, il les rejette souvent. Sur une quarantaine environ d'inspecteurs de la province de Posen, on ne comptait dernièrement que quatre ou cinq catholiques. En plusieurs endroits, ils se sont permis de remplacer le *Pater*, qui inaugure d'ordinaire la leçon d'instruction religieuse, par une oraison neutre ou par quelques vers pouvant être récités indistinctement par des écoliers catholiques et protestants. Tout récemment, il a été constaté qu'un recteur et un inspecteur protestants questionnaient les enfants sur leur confession et sur la pénitence que le prêtre leur imposait.

Aucune loi scolaire d'ensemble n'existe en Prusse; on en a promis une depuis longtemps, mais les partis gouvernementaux eux-mêmes ne dissimulent pas que si aucun projet n'a été encore soumis au Parlement, la raison principale en est qu'on ne veut pas se trouver dans l'obligation d'accorder aux provinces polo-

naises les droits dont jouissent les sujets allemands des autres provinces.

Il appartient donc aux autorités administratives et aux inspecteurs scolaires de se prononcer sur les différentes questions d'enseignement primaire, en interprétant le droit prussien (*Allgemeines Landrecht*), quelques lois spéciales dont la dernière a été votée en 1906, des ordres de cabinet, des ordonnances, etc. La loi de 1906, votée sous le nom de « Loi d'entretien des écoles populaires » (*Volksschulenunterhaltungsgesetz*), concerne les écoles primaires; elle accentue leur caractère confessionnel et pose en principe le droit, pour les membres du clergé, de faire partie des conseils d'administration scolaire. Elle est applicable à toute la monarchie, à l'exception de la province de Posen et de la Prusse occidentale.

Les raisons de cette exclusion sautent aux yeux. Toutes les écoles prussiennes sont confessionnelles, hormis 572 polonaises, 300 nassauviennes [1], et une trentaine d'autres dans diverses provinces [2]. En Pologne prussienne, les écoles sont non-confessionnelles (*Simultanschulen*) dans un but de germanisation, de protestantisation. En effet, les enfants polonais exclusivement catholiques seraient entre eux dans les écoles confessionnelles ou du moins mêlés à un très petit nombre d'enfants allemands. Au contraire, dans les écoles non-confessionnelles, ils sont tenus de frayer avec les enfants protestants. Même dans le cas où la majorité des élèves de ces écoles serait catholique, avec un faible pour cent de protestants, il est de règle que l'instituteur soit protestant. On comprend que, dans ces conditions, les occasions se présentent d'elles-mêmes pour faire de la propagande germanisatrice et protestante. Dans les écoles non-confessionnelles, on fait chanter aux enfants catholiques, comme aux protestants, des cantiques protestants.

A côté de ces écoles non-confessionnelles, on ouvre des écoles protestantes, parfois pour quelques enfants seulement. Les fonds ne manquent jamais. Il arrive aussi, assez souvent, que dans une école protestante avec instituteur protestant, on trouve

[1] Dans le Nassau, ce type d'école a des origines historiques.

[2] D'après la dernière statistique scolaire officielle (1901), les écoles primaires des provinces de Posen et de Prusse occidentale contiennent 401 398 enfants catholiques et 216 040 enfants protestants, 4442 instituteurs catholiques et 4251 protestants, soit 50,8 enfants protestants et 90,3 enfants catholiques pour un instituteur.

On compte 2120 écoles catholiques, 2177 protestantes et 572 non-confessionnelles.

à côté de quelques élèves de cette confession une centaine et plus de catholiques qui la fréquentent faute de mieux, sans qu'on ait jamais pu obtenir de la transformer en école catholique.

En dehors de l'école, l'œuvre de protestantisation se poursuit, dans les provinces polonaises, par toutes sortes de mesures dues à l'initiative gouvernementale. Les seules institutions religieuses polonaises restées debout sont les séminaires, les confréries paroissiales et quelques hôpitaux desservis par des sœurs de charité. Défense a été faite de créer d'autres maisons de sœurs. Si, par exception, une nouvelle fondation est autorisée, elle ne doit comporter ni crèches, ni écoles, ni cours d'éducation. En revanche, là où la population, presque exclusivement catholique, demande l'établissement d'un couvent, et s'offre à en couvrir les frais, on envoie des diaconesses protestantes ou des sœurs de la Croix-Rouge. A l'hôpital municipal de Posen, toutes les sœurs infirmières, au nombre de 16, sont Allemandes et protestantes.

La législation relative à l'assurance contre la vieillesse et les accidents permettant au gouvernement de désigner les hospices sur lesquels doivent être dirigés les malades et les infirmes, la population catholique est souvent abandonnée aux soins des protestants. Le mal est surtout que ces établissements sont loin d'être fermés à la propagande confessionnelle. C'est ainsi qu'à l'hôpital des diaconesses de Posen, des ouvriers et des paysans catholiques se sont vu mettre entre les mains des bibles, des psautiers et des livres protestants, et ont été invités à assister aux offices luthériens. La ville de Posen a 194 orphelins polonais, 59 allemands et 5 juifs, tous abandonnés à une surveillance allemande.

Dans une grande auberge (*Herberge zur Heimath*), située à proximité de la gare de Posen, et où affluent de nombreux ouvriers polonais catholiques, des pasteurs protestants se livrent à une propagande très active. Il en est de même dans d'autres établissements analogues.

Contrairement à ce qu'il affirme volontiers, le gouvernement prussien fait passer la question de confession avant celle de nationalité. En voici une preuve entre beaucoup d'autres. A Drosekow, village important du diocèse de Breslau, la population, exclusivement polonaise, est partagée entre catholiques et protestants, en deux parties égales. Or, on y a appelé de loin un pasteur et un instituteur polonais et protestant, tandis que la paroisse est desservie par un curé allemand.

De tels faits justifient pleinement ces paroles d'un homme politique allemand qui a tenu autrefois une grande place dans

les assemblées parlementaires, du baron de Schorlemer-Alst : « La germanisation de l'Est de la monarchie n'est pas autre chose que sa protestantisation. » La puissante association protestante, l'*Evangelisches Bund*, ne dissimule pas cette tendance. Tout récemment (décembre 1906), un journal prussien publié à Posen avouait que dans la lutte pour la germanisation des provinces de l'Est, il ne s'agissait, au fond, que du vieil antagonisme entre l'Empire et la Papauté.

VI

Le point spécial de l'inefficacité de l'enseignement religieux en allemand, auquel nous n'avons touché jusqu'ici qu'incidemment, joue dans la question polonaise un rôle capital qu'il importe de faire ressortir.

C'est de 1872 à 1873 que des ordonnances administratives ont introduit en Pologne l'usage de l'allemand pour l'enseignement de la religion dans les classes moyennes et supérieures de l'école primaire, c'est-à-dire pour les enfants polonais de huit à quatorze ans, l'enseignement religieux en polonais n'étant maintenu que pour les enfants de six à sept ans. Il était d'ailleurs, admis en principe que cet enseignement devait être donné en allemand aux enfants dès qu'ils auraient fait dans cette langue des progrès suffisants. Cette dernière prescription, en passant dans la pratique, a engendré un grave abus : il suffit qu'un enfant polonais réponde à quelques questions banales concernant des faits concrets de la vie quotidienne, pour qu'il soit forcé de suivre en allemand le cours d'instruction religieuse. On se dispense de constater cette soi-disant connaissance de l'allemand quand il s'agit d'enfants dont les parents sont, d'une manière ou d'une autre, dans la dépendance de l'Etat ou portent des noms d'origine allemande. Un enfant polonais, n'eût-il passé qu'un jour dans une école où l'enseignement religieux est donné en allemand, reçoit, dans le cas où il se déplace avec ses parents, un certificat d'étude où sont inscrites les lettres D. K. (*Deutsch-Katholisch*, allemand-catholique), ce qui l'oblige à suivre les leçons d'instruction religieuse en allemand dans sa nouvelle résidence.

Le catéchisme contient des vérités abstraites qu'il est impossible de faire passer dans l'esprit des enfants par un enseignement démonstratif analogue à celui qu'on applique en Allemagne aux autres matières scolaires. Si de telles vérités sont difficilement assimilables pour eux, elles le sont bien davantage dans un idiome étranger; elles risquent même d'être dénaturées par une fausse

interprétation. En tout cas, l'enseignement dans une langue que l'enfant ne comprend qu'imparfaitement ne saurait le pénétrer. Son cœur s'ouvre, au contraire, tout naturellement, aux leçons de catéchisme qu'il reçoit dans le jeune âge, de la bouche maternelle. Celles qui lui sont données dans une autre langue que la langue maternelle, le rendent d'autant moins accessible au sentiment religieux, que dès lors tout lien est à peu près brisé entre lui et ceux qui parlent la même langue que lui, c'est-à-dire l'Eglise et ses parents.

Le fait suivant, rapporté par l'abbé Stychel, député au Reichstag, montre d'une manière frappante que l'effet moral d'une prière retenue par cœur dans une langue étrangère est tout différent de celui qu'elle produit apprise dans la langue maternelle. Un petit pâtre polonais est rencontré en pleins champs par un voyageur qui lui demande s'il a appris le *Pater* en allemand; il répond affirmativement avec assurance, puis, immédiatement, sans se découvrir et gardant son fouet à la main, il le récite sans hésiter et tout d'un trait. « Le sais-tu aussi en polonais », reprend le voyageur. Aussitôt, l'enfant jette son fouet à terre, pose son chapeau à côté de lui, s'agenouille, joint les mains, et, lentement, gravement, dit l'oraison dominicale en polonais.

Le passage suivant d'une lettre de M. de Bismarck datée du 1er juin 1851 (il était alors ministre de Prusse à la Diète germanique), et écrite à sa femme à la sortie d'une église réformée française à Francfort, est bien significatif dans le même ordre d'idées : « Je suis allé aujourd'hui à l'église française; il m'est impossible de parler en français à mon Seigneur et sauveur...; ma pensée ne s'y prête pas. » Ce que M. de Bismarck se sentait incapable de faire, on l'exige du petit enfant polonais !

Si la langue polonaise est devenue le drapeau national et religieux des Polonais, le gouvernement prussien ne peut s'en prendre qu'à lui-même. Malgré les procédés auxquels il recourt pour exclure l'Eglise du domaine scolaire, il évite, cependant, autant que possible, de provoquer une opposition ouverte à la fois de la part du Saint-Siège et de la population polonaise. Il a édicté sur la matière scolaire assez de dispositions, et sait ruser assez adroitement avec les textes, pour ne jamais être embarrassé dans l'application, lorsqu'il se croit obligé d'avoir la main un peu plus ou un peu moins lourde.

Néanmoins, il paraît s'être relâché de cette prudente réserve au printemps de 1906. Quelques inspecteurs scolaires introduisirent alors, dans les classes inférieures d'un assez grand nombre d'écoles, l'enseignement religieux en allemand. Il est peu probable

qu'ils aient pris cette mesure de leur propre initiative. Quoi qu'il en soit, elle souleva une vive irritation parmi les Polonais. Mgr Stablewski, archevêque de Posen et de Gnesen, intervint vainement auprès des autorités en faveur de ses ouailles.

Les cas de résistance passive aux empiètements de l'autorité dans le domaine scolaire, qui s'étaient produits à Wreschen et sur quelques autres points, avaient éclairé les Polonais sur la conduite à tenir vis-à-vis du gouvernement. Le conflit était ouvert de nouveau entre l'autorité de la famille et celle de l'Etat.

En mars 1906, les femmes polonaises habitant Berlin se réunirent pour protester contre l'Eglise allemande qui, au mépris du sentiment national polonais, imposait l'usage exclusif de la langue allemande dans les services religieux. Elles déclarèrent qu'elles n'assisteraient qu'à des offices célébrés en polonais, et que si elles n'obtenaient pas satisfaction, elles se résigneraient à prier seules, à leurs foyers, « devant l'image de la Vierge ».

Au mois d'août suivant, l'agitation polonaise s'accentua en Posnanie, à la suite du refus fait par un grand nombre d'enfants de répondre en allemand aux questions d'instruction religieuse qui leur étaient adressées. Elle s'étendit bientôt à la Prusse occidentale. C'était le commencement de la *grève scolaire*. Les autorités prussiennes envisageaient cette résistance comme d'autant plus grave, qu'à leurs yeux elle était encouragée par les parents des enfants et les membres du clergé. La direction des écoles de Posen tenta inutilement de la briser en décidant de supprimer les vacances, en faisant rétrograder d'une classe les récalcitrants, etc. A Miloslaw, l'inspecteur scolaire du district ayant essayé en vain de ramener les élèves par la douceur et par des promesses de récompenses, les obligea à apporter une déclaration de leurs parents par laquelle ceux-ci demandaient pour leurs enfants la leçon d'instruction religieuse en allemand. Resté seul avec les écoliers, l'instituteur leur commanda de dire l'oraison dominicale en allemand; tous la récitèrent aussitôt en polonais. En septembre, le gouvernement ordonna de dissoudre les réunions de protestation contre l'enseignement religieux en allemand, organisées par la *Straz* dans un certain nombre de villes.

Le 2 octobre, la police de Posen saisit plusieurs milliers d'exemplaires d'une proclamation enjoignant aux parents, sous peine d'être renégats, d'inviter leurs enfants à refuser de répondre, le 17 suivant, aux questions d'instruction religieuse qui leur seraient posées. C'était un ardent appel à leurs sentiments religieux : « Frères! sauvez ceux qui croient en Dieu! Réveillez-vous! Réveillez-vous sans retard!... Ne voyez-vous pas que le diable

luthérien désire arracher à l'enfant catholique, non seulement sa langue, mais encore sa religion? »

Le 14 octobre, une circulaire de Mgr Stablewski, contre l'enseignement religieux en allemand, était lue dans toutes les églises de la province de Posen. Presque en même temps, dans un meeting tenu à Ostrowo (province de Posen), et auquel assistait le prince Radzivill, cet enseignement fut l'objet de véhémentes attaques; quelques orateurs ayant exprimé l'opinion que les Polonais devraient se soulever, dût-il y avoir effusion de sang, la police prononça la dissolution de l'assemblée.

Dans la première quinzaine de novembre, le nombre des écoliers en grève contre l'instruction religieuse en allemand dépassait 40 000. Tandis que les évêques polonais protestaient contre l'attitude du cardinal Kopp, le plus haut dignitaire de l'Eglise catholique en Prusse, et partisan avéré de la germanisation, Mgr Stablewski recevait une députation polonaise à laquelle il s'efforçait de faire partager son espoir dans une solution conforme à leurs vœux communs. Au même moment circulaient, dans la province de Posen, d'innombrables pétitions adressées à l'empereur d'Allemagne pour obtenir l'enseignement religieux en langue polonaise. Le 18 novembre, les députés polonais déposèrent au Reichstag une demande d'interpellation sur une décision d'un tribunal qui, en violation d'une loi allemande, avait fait enfermer deux jeunes filles arrachées à leurs parents pour avoir refusé de répondre en allemand à l'instruction religieuse[1].

Les moyens de coercition, dont usent les autorités scolaires et le gouvernement, visent les enfants et les parents. Contre les premiers, on a recours au cachot, aux peines corporelles et aux retenues. Les parents, fonctionnaires subalternes de l'Etat et les magistrats municipaux, sont privés de leur emploi; les ouvriers occupés dans les entreprises de l'Etat sont renvoyés; parfois, les autorités ont tenté d'amener les propriétaires allemands à agir de même, dans ce cas, vis-à-vis de leurs serviteurs.

Il était facile de prévoir que le gouvernement accuserait la noblesse et le clergé d'être les promoteurs de l'agitation scolaire. Ils se sont bien gardés de s'en défendre. La vérité est que les classes dirigeantes polonaises sont constamment en contact avec le peuple et communient avec lui dans le sentiment national. Partout où elles le peuvent, elles lui tracent la voie à suivre, et c'est

[1] L'année dernière, 94 enfants ont été enlevés pour divers motifs à leurs parents qu'on a laissés dans l'ignorance de leur séjour forcé. De temps en temps, les journaux allemands annoncent qu'un de ces enfants s'est échappé, a été repris et réintégré.

à elles qu'il doit, en grande partie, de se maintenir, en résistant, dans les limites de la plus stricte légalité.

Devant ce redoublement de persécution, la voix d'un frère cher aux cœurs polonais dont il avait depuis longtemps sondé les souffrances et partagé les angoisses, la voix que l'univers civilisé avait déjà entendue au lendemain de Wreschen, lançant l'anathème aux bourreaux prussiens, s'éleva de nouveau : c'était celle de Sienkiewicz. Elle s'adressait, non à ces tyranneaux de tout rang qui pullulent surtout en pays conquis, et parlent et agissent comme s'ils n'avaient autour d'eux que des rebelles à maintenir sous le joug ou à faire rentrer dans le devoir, mais à celui autour duquel ils gravitent et qui préside aux destinées de l'Allemagne.

Jamais l'œuvre de haine accomplie dans la Pologne allemande n'avait été analysée et mise à nu, dans ses causes et dans ses effets, avec une aussi lumineuse précision: jamais elle n'avait été flétrie avec une aussi implacable logique; jamais l'humanité, la justice, la raison et le sentiment n'avaient été invoqués avec plus de force contre ceux qui ont entrepris de déraciner la religion et la langue polonaises; jamais, enfin, l'histoire n'a servi d'enseignement plus éloquent pour la défense d'une grande cause. Toute meurtrie par le spectre prussien, mais encore vibrante, l'âme polonaise en tressaillit de joie et d'espérance.

Au moment où s'accentuait la résistance à la germanisation, et, pour ainsi dire, en pleine bataille, celui que les Allemands eux-mêmes ont appelé « le porte-drapeau des Polonais », l'archevêque Stablewski, tombait foudroyé par un anévrisme (25 novembre).

Depuis quinze ans sur la brèche pour la défense des intérêts de la religion et de l'Eglise avec lesquels tendaient de plus en plus à se confondre, par la faute du gouvernement de Berlin, ceux de la cause nationale polonaise, il avait trop demandé à ses forces en n'écoutant que son cœur. Au glorieux martyrologe où la reconnaissance des Polonais inscrit les noms des victimes de l'oppression tombées sur la voie douloureuse qui mène à la délivrance, la place de cet infatigable ouvrier évangélique restera marquée au premier rang. Mgr Likowski, évêque suffragant de Posen, fut désigné comme administrateur intérimaire du diocèse [1].

Cependant la grève des écoles se généralisait de plus en plus dans toutes les parties polonaises du royaume. Au commencement de décembre, elle comprenait 100 000 enfants. Les excès qui

[1] Autrefois, les primats de Pologne étaient, à la mort des rois, chefs de l'Etat pendant les interrègnes.

accompagnèrent ce mouvement dans quelques localités s'expliquent par son importance même; ils s'excusent, dans une large mesure, par les sévices que les instituteurs continuaient à exercer sur les enfants, et par l'exagération des pénalités infligées aux parents protestataires.

Le 5 décembre, l'interpellation déposée en novembre par les députés polonais arriva en discussion au Reichstag. M. Jazdrewski, député polonais, se plaçant au point de vue juridique, exposa la situation faite à ses compatriotes par l'obligation imposée aux enfants de suivre à l'école l'enseignement religieux en allemand, et s'éleva particulièrement contre la détention, sans jugement préalable, dans des maisons de correction, d'un certain nombre d'entre eux. M. Rœllinger, député du Centre, rappela que la langue allemande avait été autorisée et même généreusement encouragée en Alsace, à l'époque de la réunion de cette province à la France; ses protestations contre les procédés de l'administration prussienne furent appuyées par son collègue danois, M. Hansen, dont l'intervention était l'écho des témoignages de sympathie que les populations et la presse sleswigoise ne ménageaient pas aux écoliers polonais. Enfin, M. Glowatzky, membre du Centre, releva, à l'adresse de certains organes de la presse allemande, la contradiction qui existait entre l'approbation donnée par eux aux mesures de rigueur édictées en Allemagne contre la langue polonaise, et les plaintes indignées que soulevait de leur part la guerre faite à la langue allemande en Hongrie, en Bohême, dans les provinces baltiques et dans le Tyrol italien.

Dans sa réponse aux interpellateurs, M. Nieberding, secrétaire d'Etat, commença par déclarer que le chancelier de l'Empire n'avait aucun pouvoir pour obtenir la modification de l'état de choses actuel en ce qui concerne l'usage de l'allemand dans les écoles; il reconnaissait aux parents le droit de faire l'éducation religieuse de leurs enfants, mais seulement dans certaines limites qu'il prétendait, d'ailleurs, avoir été dépassées.

Le 7 décembre, le courrier de Varsovie publiait une lettre ouverte de Sienkiewicz adressée au *Czas*, journal polonais conservateur catholique, dans laquelle il démentait le bruit propagé par les journaux allemands au service des hakatistes, que les Polonais avaient, en Posnanie, une organisation secrète insurrectionnelle dont les chefs étaient en Galicie et dont ils recevaient les ordres. « Ni insurrection, ni complot, disait-il, la conscience suffit pour s'élever contre les mesures dont les enfants polonais sont victimes. »

Quelques jours plus tard (13 décembre), Guillaume II faisait prononcer par le prince de Bülow la dissolution du Reichstag, à

la suite du rejet d'une demande de crédits pour la continuation de la guerre dans les possessions allemandes de l'Afrique occidentale. Les crédits n'ayant été repoussés qu'à quelques voix de majorité, les députés polonais, malgré leur petit nombre (16), avaient déterminé le vote.

Le 17 décembre suivant, se réunit à Posen, sous la présidence de M. Komierowski, un congrès polonais qui s'était donné la mission d'examiner la question polonaise au point de vue religieux. Il se composait d'un millier environ de délégués de Posnanie, de la province de Prusse occidentale et de la Silésie. Dans une pétition signée de plusieurs centaines de mille de Polonais, que cette assemblée envoya au Pape avant de se séparer, la tendance inconsciente de la jeunesse à étendre à la religion la profonde répugnance que lui inspire l'instruction religieuse donnée en allemand était signalée, avec les doctrines socialistes « apportées de l'Ouest », comme ayant contribué à l'affaiblissement de la foi catholique dans la Pologne prussienne. Tous les numéros d'un journal polonais de Gnesen contenant la reproduction *in extenso* des résolutions prises par le congrès furent confisqués par la police.

Dans une séance ultérieure du Reichstag, le prince Radziwill dépeignit, en termes émus, la lamentable situation faite aux petits grévistes des écoles polonaises, et reprocha vivement au gouvernement de n'avoir su manifester que des « regrets hypocrites » en présence de la profonde agitation dont il était responsable. Quelques jours après, à la même tribune, le comte Mielzynski s'éleva avec véhémence contre la rage persécutrice dont ses compatriotes étaient victimes; après avoir fait allusion à la monstrueuse loi d'expropriation préparée contre les Polonais, il répondit à un député qui avait vanté la civilisation prussienne en Pologne : « Nous aussi, nous possédons une civilisation depuis des siècles; je vous rappelle que votre Lessing a parlé du souffle vivifiant qui passe sur la Prusse venant de Pologne. »

VII

Les données soigneusement contrôlées, que nous avons rassemblées dans cette étude et dont la plupart ont été recueillies sur le vif, révèlent, avec des détails précis, le véritable naturel et les mœurs gouvernementales des Prussiens. Le masque de libéralisme et de tolérance dont ils se sont affublés, aussi longtemps qu'ils ont eu des blessures à panser et des ennemis à ménager avant de les combattre, est définitivement tombé grâce aux petits

écoliers polonais et à leurs héroïques mères. Désormais, il apparaît clairement qu'ils ont hérité de l'avidité territoriale des derniers Teutoniques, et qu'ils poursuivent avec passion la politique anti-catholique des électeurs de Brandebourg.

C'est la double tyrannie que Montesquieu a clairement définie : « La tyrannie qui consiste dans la violence du gouvernement, et la tyrannie d'opinion qui se fait sentir lorsque ceux qui gouvernent établissent des choses qui choquent la manière de penser d'une nation. » Elles n'ont abouti qu'à multiplier les foyers polonais, à fortifier l'unité nationale et l'unité morale, à cimenter l'union du clergé avec toutes les classes de la population, et à faire définitivement du polonisme, relativement au catholicisme, ce qu'est le germanisme au protestantisme [1].

C'est en vain que les Prussiens ont forgé des lois d'exception contre les Polonais et qu'ils leur refusent la protection de celles qui existent, dans l'espoir d'anéantir leur histoire, leurs traditions, leur langue, leur culture intellectuelle et morale, et leur foi religieuse : ils n'ont réussi qu'à leur apprendre à exercer le droit de défense naturelle, suprême ressource des persécutés qui n'ont plus de secours à attendre des lois, et, cependant, ne veulent pas mourir.

Ainsi a grandi ce que les hommes d'Etat et les publicistes allemands appellent « le péril polonais ». Chaque jour voit croître, en effet, le nombre de ceux qui arrivent à comprendre la portée de la guerre déclarée à leur nationalité, à leur langue, à leur religion et à leurs intérêts; chaque jour, aussi, rend à leurs yeux plus impérieuse la nécessité de la solidarité, du travail et du sacrifice. Ils cherchent moins à reconquérir leur indépendance, leur autonomie, but bien digne de leur admirable courage, mais inaccessible aussi longtemps qu'ils seront réduits à leurs seules forces, qu'à obtenir le même traitement que les autres sujets de la monarchie.

On comprend que la dispersion des Polonais prussiens sur une immense étendue, le long de la frontière de l'Est, ne leur permette pas, aujourd'hui, de transformer en force offensive la résistance qu'ils opposent à la destruction, et leur rende difficile de s'associer à leurs frères d'Autriche et de Russie dans un effort commun de délivrance, mais le gouvernement prussien est-il certain qu'il

[1] « Maint protestant de la province de Posen auquel on demande sa profession répond : « Je suis de religion allemande. » En revanche, plus d'un juge s'est entendu répondre par des Polonais : « Je parle catholique. » (*Die Polen Not in deutschen Osten*, von W. v. Massow, Berlin, 1903.)

en sera toujours ainsi? Espère-t-il que l'influence de l'empereur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg crée un obstacle à jamais invincible à la réalisation des vœux des Polonais? Croit-il que le sort de la Pologne n'intéresse que ses anciens co-partageants? S'il n'est pas sans se rendre compte de la fragilité de certaines alliances, sans mesurer les conséquences d'un isolement possible et sans envisager les arrangements politiques et les bouleversements territoriaux qui peuvent changer, dans un avenir prochain, la face de l'Europe centrale, comment pousse-t-il l'imprudence jusqu'à traiter en ennemis trois à quatre millions de ses sujets échelonnés sur sa frontière, là même où il pourrait être amené, au début d'une guerre, à déployer l'appareil de sa puissance militaire.

Les sentiments de réprobation que soulèvent, dans le monde civilisé, les agissements de la Prusse à l'égard des Polonais, sont le commencement de la revanche du droit sur l'arbitraire et sur les abus de la force. La duplicité de la politique prussienne excite une universelle défiance dont les effets s'étendent à l'Allemagne tout entière [1]. Hier encore, de curieuses révélations faites en plein Reichstag, ne démasquaient-elles pas, à la confusion du gouvernement, le dessein de sa part d'arracher sournoisement à l'Espagne sa colonie de Fernando-Poo, en face du Cameroun?

Les exemples ne manquent pas dans l'histoire de l'avortement des tentatives dont le but est de fusionner par la violence des races de nationalités distinctes. Si décisifs qu'ils soient, ils ne paraissent pas avoir inspiré à la Prusse, du moins jusqu'à présent, des procédés de gouvernements humains et équitables. Un des derniers parmi les nombreux écrivains qui continuent à l'encourager à persévérer dans cette voie, résume très bien, en ces termes, ce qu'elle pense et ce qu'elle veut : « De même que César ayant franchi le Rubicon, ne pouvait revenir sur ses pas, de même la Prusse dans la politique qu'elle a adoptée vis-à-vis des Polonais des Marches de l'Est, ne peut opérer un mouvement rétrograde ni même faire une simple halte... Il n'y a de praticable pour elle que la marche en avant [2]. » Les Polonais ne savent que trop ce que signifie cette « marche en avant [3] ».

[1] « Aucun peuple du monde n'est plus détesté que le peuple allemand. » Ainsi s'exprimait récemment le baron de Wangenheim, président de la puissante Ligue allemande de l'agriculture.

[2] *Ostdeutscher Kulturkampf, Erstes Buch : Rassenkampf,* von L. Trampe, Kön. Preuss. Staatsanwalt. a. D., Leipzig, 1907. Le titre seul de cet opuscule est tristement éloquent : il annonce la nouvelle croisade religieuse préparée contre la Pologne prussienne.

[3] Des appréciations et des menaces analogues occupent une grande

L'Autriche a mieux compris ses véritables intérêts. Elle serait, depuis longtemps, rayée, comme grande puissance, de la carte d'Europe, si elle s'était obstinée dans la politique de combat. Au lieu de chercher à unifier des éléments disparates, elle a octroyé des Diètes aux différentes nationalités entrant dans la composition de son vaste empire. La décision récente par laquelle la Grande-Bretagne a institué dans sa colonie du Transvaal un ministre boër, avec le général Botha, son ancien adversaire, comme président du Conseil, est une saisissante leçon de clairvoyant libéralisme bien propre également à éclairer le gouvernement prussien. C'est un acte d'habileté qu'il aurait tout profit à imiter, mais pour faire de ses sujets polonais des collaborateurs, il lui faudrait d'abord chasser la crainte de paraître céder à un mouvement de généreuse confiance. S'y décidera-t-il jamais?

Quoi qu'il arrive, les Polonais prussiens continueront à s'acheminer vers la libération définitive. Ils en ont hâté l'heure en entrant résolument dans la vie politique de leur ennemi de race; la place qu'ils y tiennent s'élargira encore, s'ils savent rester unis à l'abri de leur drapeau, fermes dans leurs espérances, et déterminés à ne pas laisser se produire de fracture dans le solide bloc que leur patriotisme a cimenté. Puissent-ils, dans la lutte inégale qu'ils soutiennent avec tant de courage, pour la défense de leur langue et de leur foi, se couvrir prudemment, ainsi qu'ils l'ont fait jusqu'à présent, du bouclier de la légalité, et se tenir toujours prêts à saisir la main secourable qui leur sera tendue, peut-être un jour prochain.

Général Bourelly.

place dans plusieurs autres publications de 1907 ou leur servent de conclusion. « La grève scolaire, est-il dit dans l'une d'elles, appelle l'Allemagne tout entière à la veillée des armes. Pour tous les Allemands, catholiques ou protestants, il n'y a plus qu'un mot de ralliement : l'Allemagne en avant! (*Der polnische Schulkinder Streit*, von R. Meissner. Lissa in Preussen, 1907.)

LA NOUVELLE LÉGENDE DORÉE

LA PAROISSE DES CHIFFONNIERS

AVANT-PROPOS

Si peu que la vie actuelle semble pouvoir prêter à la légende, ce titre de *Nouvelle Légende dorée* n'en doit pas moins s'inscrire en tête de ces études et de ces tableaux contemporains.

Dans le volumineux annuaire *Paris Charitable et Prévoyant*, publié par l'Office central des Œuvres de bienfaisance, figurent, en chiffres précis, *quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-sept* œuvres parisiennes d'assistance et de charité. Paris compte donc plus de *quatre mille* institutions charitables, et celles qui tiennent toujours la plus grande place, dans ce monde de la bienfaisance, malgré la guerre acharnée qui leur est faite, sont les institutions catholiques. Pour une crèche, un dispensaire, un asile, une œuvre quelconque de relèvement, de préservation ou de salut fonctionnant sous un patronage philosophique, protestant, juif ou neutre, vous en remarquez toujours deux ou trois, et souvent même cinq ou six, qui restent, malgré tout, sous le patronage de l'Eglise. Sous toutes les lois de proscription, de spoliation, de haine, d'écrasement et d'extermination, la charité catholique demeure immuable. Elle vous fait penser, sous le cyclone, à une toiture sous une averse.

A quelles foules et quelles variétés de misères s'adressent tous ces apostolats, on le devine, mais on n'en est pas moins surpris de tout ce qui se rencontre d'imprévu dans leur chronique, et de ce qu'il pourrait être quelquefois permis d'appeler leurs miracles. On éprouve, en les constatant, comme une impression d'anciennes et merveilleuses histoires déjà contées, et ce qu'on retrouve là, en effet, c'est la vieille et sainte naïveté humaine, la

divine et éternelle soif de croire, si touchante dans les vieilles légendes chrétiennes. Nous ne sommes plus dans l'âge du merveilleux, et les martyrs ne rayonnent plus sur leurs croix comme des soleils, ou ne s'endorment plus paisiblement dans les cavernes où les ont murés les Décius, pour s'y réveiller, délivrés et heureux, sous les Théodose, mais on retrouve toujours dans les âmes la même contagion de surnaturel, les mêmes méchancetés vaincues par les mêmes charmes, et les mêmes jaillissements de foi montant des mêmes cloaques et des mêmes égouts sociaux. Avec toute la distance et toutes les différences obligées, la réalité d'aujourd'hui semble presque reproduire la légende d'il y a dix siècles.

A regarder le spectacle extérieur de l'époque, le triomphe effronté du matérialisme, le délire de l'argent en haut comme en bas, le Christ outrageusement et publiquement chassé, les pratiques religieuses souvent devenues elles-mêmes une attitude ou un masque, la haine et l'envie chez le peuple, la peur dans les hautes classes, l'universelle ignominie acceptée de presque tout le monde, et l'orgueil, la soif de jouir, la dureté de cœur, l'avilissement presque partout, on pourrait croire la foi chrétienne totalement disparue des âmes. Il n'en est cependant pas ainsi, et l'étonnement ne serait pas petit si on pouvait apercevoir où se cache encore souvent la Croix, et où elle porte ou réserve sa vertu. Elle n'est plus sur les murs de l'école ni du tribunal, et ne sera peut-être même plus bientôt sur les flèches des cathédrales et sur les clochers des églises, mais elle est dans plus d'une cachette, sur plus d'un cœur et sur plus d'une poitrine où nous ne la soupçonnerions pas. Nous la retrouverions quelquefois jusque dans le sac du soldat commandé pour chasser les prêtres et pour profaner les églises, ou pieusement et secrètement cousue dans sa capote, entre la doublure et le drap.

C'est de Néron à Julien, au milieu des mollesses d'un empire perdu de raffinements et de magnificence, dans les éblouissantes putréfactions racontées par les Pétrone et par les Lampride, que se déroulent les histoires de sainteté ingénue dont le cantique et la joie remplissent la *Légende dorée*. C'est de même sous les Nérons de basoche, les Juliens de loge maçonnique et le pullulement de tous les petits Césarions bourgeois d'une démocratie folle de bassesse, dans le matérialisme brillant et homicide d'une société en pleine décomposition, que refleurissent encore aujourd'hui les divins besoins de l'âme chrétienne et les fleurs cachées de la foi, de la foi véritable et pure, toujours trop rare, mais qui a toujours sauvé le monde!

LA PAROISSE DES CHIFFONNIERS

I

Les personnes pieuses commencent volontiers leur journée par une messe entendue de bonne heure, et c'était, il y a une quinzaine d'années, la scrupuleuse et fidèle habitude d'une paroissienne irlandaise de la Trinité, dame de compagnie de Mlle Marie Tous les matins, quel que fût le temps, on la voyait toujours, en toute saison, se diriger vers l'église à la même heure, et, soit à l'aller, soit au retour, elle rencontrait ordinairement, au bas de la rue Blanche, une malheureuse et vieille petite chiffonnière en train de fouiller dans les « poubelles », une pauvre petite vieille faible et cassée, qui travaillait péniblement sous sa hotte.

A la longue, à force de la revoir ainsi tous les matins peinant et chiffonnant dans les ordures, l'Irlandaise s'était senti pour elle une compassion particulière, et finissait un jour par lui parler.

— Eh bien, ma pauvre femme, lui disait-elle en passant, vous faites là un bien rude métier?

— Ah! oui, geignait la petite vieille.

— Est-ce que vous connaissez le bon Dieu?

La petite vieille se redressait :

— Le bon Dieu?

— Oui... Avez-vous fait votre première communion?

— Non, grommelait la petite vieille tout ahurie.

Et elle ajoutait, trébuchant toujours sous sa hotte et se remettant à piquer ses chiffons :

— Je ne sais ni lire ni écrire, *et je ne connais que les Cosaques!*

— Où demeurez-vous?

— A Clichy.

— J'irai vous voir[1]...

Si jamais on écrit l'histoire de la charité parisienne, l'une des plus belles pages, et peut-être la plus belle, en sera certainement consacrée à Mlle Marie qui a répandu et répand encore sa fortune en magnifiques et intarissables aumônes. Elle apprenait bientôt la rencontre que faisait chaque matin sa dame de compagnie, s'informait, allait voir la chiffonnière dans son misérable taudis, la secourait, s'occupait d'elle, et, quelques mois plus tard, à Clichy, dans la petite chapelle des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, quatre communiantes, un matin, s'agenouillaient ensemble à la

[1] Chronique de la Petite Chapelle.

sainte Table, la dame de compagnie irlandaise, Mlle Marie, une religieuse du nom de Sœur Madeleine et, avec elles, la chiffonnière de la rue Blanche, la petite vieille, qui faisait, ce jour-là, sa première communion. Mlle Marie lui avait d'abord donné une voiturette à bras pour remplacer la hotte qui l'écrasait si durement, puis elle l'avait conduite aux religieuses du quartier, et particulièrement confiée à Sœur Madeleine, habituée par état aux plus extraordinaires néophytes. Au bout de quelque temps, les Sœurs n'avaient pas eu de meilleure catéchumène, l'avaient admise à la première communion, et la bonne Mlle Marie ne s'était pas contentée de ces premières charités et de ce commencement d'apostolat. Quelques jours après, le jour même de la Fête-Dieu, rendez-vous était pris chez un notaire, et là, elle signait les pièces nécessaires à l'achat d'un terrain destiné à la construction d'une chapelle au centre même des campements de chiffonniers, dans l'espace vide et lugubre où devait se bâtir la rue d'Alsace. Une église allait donc s'élever là, dans ces mauvais parages, et une jolie église romane, blanche, claire, avec ses vitraux enchâssés dans ses murs, sa Madone sur son portail, et sa croix dressée sur le ciel! Placée sous l'invocation de Notre-Dame Auxiliatrice, elle se construisait rapidement, et coûtait cent cinquante mille francs. Le plus difficile, seulement, dans cette région de repaires et de coupe-gorges, n'était pas de construire une église, mais d'y recruter des fidèles, et les premiers desservants y perdaient complètement leur zèle. L'un d'eux, l'abbé Pierre, était même allé jusqu'à vendre son mobilier pour donner du pain aux pauvres. Tout cela était resté parfaitement inutile, et Notre-Dame-Auxiliatrice, pendant des années, n'avait jamais été qu'un désert, quand, en 1902, l'abbé Daniel Fontaine en était nommé chapelain. En même temps, un vicaire supplémentaire de Clichy, l'abbé Thorel, était chargé par le curé de fonder dans le quartier un patronage de jeunes gens, et les deux prêtres, chacun dans sa partie, se mettaient à leur apostolat.

L'abbé Fontaine avait alors une quarantaine d'années. C'est un homme de taille plutôt petite, la figure fatiguée et douce, marquée d'une cicatrice et tout éclairée d'une bonté spiritualisée. D'une nombreuse famille d'ouvriers, il s'est consacré de tout temps à l'évangélisation populaire. Deux de ses frères sont prêtres comme lui, et l'une de ses sœurs, pourvue de ses brevets d'institutrice, dirige, à Clichy même, une école libre de filles... L'abbé Thorel était tout jeune, et n'a pas encore trente ans. Un peu plus petit encore que l'abbé Fontaine, mais leste et vigoureux, et d'une gaieté de gamin, on le voit, dans la même matinée, faire le catéchisme aux enfants, sortir de chez les malades, rire

avec les boutiquiers et se promener, comme dans sa chambre, sur le toit de son patronage, où il grimpe, coiffé d'une petite calotte, et fumant un petit bout de pipe, pour y surveiller des réparations.

Tout n'était pas d'abord facile pour les deux nouveaux pasteurs, et l'abbé Fontaine, à peine dans le quartier, en était averti d'une façon peu rassurante. De la petite chambre où il s'était logé, sur le boulevard de la Révolte, il pouvait distinguer, en prêtant un peu l'oreille, les propos tenus dans la rue et, le soir même de son arrivée, il entendait, sous sa fenêtre, cette leçon de cambriolage qu'un vieux donnait à un jeune :

— Tu peux voler, disait le vieux... On s'en tire toujours à bon compte, pourvu qu'on en reste là... Mais méfie-toi de ton *tranchet!*... Il vaut mieux ne pas l'avoir sur soi. On n'en est pas le maître quand on l'a... Je suis vieux, et je sais ce que c'est... Le *tranchet*, ça vous mène loin...

L'abbé Fontaine, d'après cela, pouvait se représenter son troupeau. C'était un peu un troupeau de loups, et il se demandait comment le prendre... On allait entrer dans la Semaine sainte, il venait d'arriver, on devait guetter ses premiers actes, et il se décidait pour une « mission ». A tous les habitants, notables ou non notables, nomades ou résidents, il envoyait une circulaire annonçant trois conférences sur la Passion, et la faisait distribuer à profusion dans les boutiques, les maisons, les garnis, les cahutes et les taudis. L'effet produit fut miraculeux. Dès le premier soir, il y avait un public des plus nombreux. Etait-ce la curiosité qu'excitait le nouveau chapelain? Etait-ce la solennité de la Semaine sainte? Ou bien la perspective d'entendre des discours qui ne s'annonçaient pas comme des sermons ordinaires? Ou quelque chose de tout cela? Ou même encore autre chose? Toujours est-il que la chapelle était presque pleine. Le second soir, elle était comble et, le Vendredi saint, le chœur même était envahi. Il y avait des enfants assis jusque sur l'autel. Et tout le monde écoutait dans un silence religieux. Au moins en apparence, on semblait éprouver un profond respect.

Une fois finie, seulement, la « mission » ne laissait aucune trace. L'église redevenait le désert habituel, personne n'y reparaissait plus, et les deux abbés étaient même fréquemment insultés dans la rue. Aussitôt que l'un d'eux se montrait, les ricanements commençaient, et les croassements partaient de tous les côtés. L'abbé Thorel tenait tête aux insulteurs, et les interpellait en marchant sur eux. En général, alors, ils se taisaient, mais il leur arrivait aussi de lui riposter, et un « apache », un

jour, l'avait même poursuivi dans un terrain vague avec un couteau, quand un charretier, heureusement, s'était précipité à son secours. Le charretier avait sauté de sa voiture, et lui avait crié, en rattrapant l' « apache », qu'il étourdissait d'un coup de manche de fouet sur la tête :

— Monsieur le curé, je vous dégage!...

L'abbé Fontaine procédait autrement. D'abord, il n'écoutait pas les insultes. Puis, si elles persistaient, il se retournait, allait à ceux qui l'injuriaient, et leur demandait avec douceur :

— Voyons, mes amis, pourquoi m'insultez-vous?... Vous me lancez des injures parce que vous me voyez sortir de cette maison?... Mais savez-vous ce que je viens d'y faire?... Je viens d'y visiter un malade, et d'aller lui porter des secours. Et c'est à ce moment-là que vous m'insultez?... Voyons, vous êtes de braves gens... Est-ce bien honnête?...

Habituellement, on ne lui répondait rien. On ne s'excusait pas, mais on cessait de l'insulter, et les témoins de la scène, quelquefois, allaient même jusqu'à prendre son parti.

Un dimanche, il passait ainsi devant un groupe d'ouvrières qui le dévisageaient toutes en se moquant de lui, pendant que l'une d'elles lui éclatait de rire au nez.

Alors, il disait paternellement à celle-là :

— Comment, mademoiselle! Une jeune fille comme vous venir en pleine rue insulter un prêtre!... Est-ce possible?... Quelqu'un doit vous avoir poussée, ou bien vous le faites par bravade.

L'ouvrière, à cette réponse, avait paru tout attrapée, était devenue toute rouge, puis était retournée se cacher dans le groupe. Elle avait parié que « le curé » ne trouverait rien à lui dire si elle allait lui rire au nez, elle avait perdu son pari, et ce n'était plus du « curé », mais d'elle, dont se moquaient maintenant les autres.

Sous toutes les avanies dont ils étaient l'objet, les deux abbés n'étaient pas, en effet, sans exciter aussi quelquefois des sympathies. Ils rendaient des services, on leur voyait faire du bien, et c'était parmi les femmes qu'ils trouvaient surtout des intelligences. A Clichy, comme ailleurs, la mode est aux journaux anticléricaux. On se croit intelligent parce qu'on les lit, et un vieil ouvrier, qui avait perdu la vue dans un accident, ne pouvait se passer du sien. Sa femme le lui apportait le soir, en revenant de journée, le lui lisait après la soupe, et il le déclarait toujours intéressant, bien fait, bien informé, quand elle lui avait fini par lui dire au bout de trois ou quatre jours :

— Alors, dis-moi donc... Tu trouves toujours ton journal bien informé?

— Mais oui.

— Tu le trouves toujours intéressant?

— Oui.

— Eh! bien, mon pauvre homme, ça n'est pas *ton* journal, c'est *la Croix*.

Il s'était récrié avec violence :

— *La Croix!* Mais pourquoi l'achètes-tu à la place de l'autre?

— Mais parce qu'il coûte moins cher!

Et le brave homme répétait alors, tout stupéfait :

— *La Croix! La Croix!*... Mais on raconte qu'on n'y lit que des bigotteries!...

II

La lutte, cependant, n'en continuait pas moins rude, et l'histoire du patronage de l'abbé Thorel nous la montre dans tout son vif.

Pour grouper au début les trente ou quarante enfants sur lesquels il pouvait compter, c'est-à-dire ceux du catéchisme, il ne disposait ni d'un abri, ni d'un terrain, ni d'un sou, et ne recevait lui-même, comme vicaire supplémentaire, aucune espèce de traitement. Le patronage consistait donc, uniquement, à réunir, le dimanche, les enfants du catéchisme, à les faire courir dans une rue ou dans un champ, puis à leur donner ensuite les prix de la course. C'était le patronage errant!

L'abbé Thorel cherchait bien un local, mais ne pouvait que le chercher gratuit, et ne le trouvait pas facilement. Dans ses pérégrinations, d'ailleurs, il avait l'occasion de voir les parents, leur parlait de leurs enfants, et faisait en même temps la connaissance des voisins. Tous ces dérangements ne lui étaient donc pas inutiles. Ils le familiarisaient avec le quartier, rompaient petit à petit la glace entre les habitants et lui, et il commençait même, au bout de quelques mois, à devenir populaire. En général, afin d'être plus sûr de rencontrer son monde, il arrivait à l'heure du repas, et quelquefois on l'invitait.

— Monsieur le curé, lui disait-on un jour dans une famille, il n'y a rien, mais on va tout de même tâcher de vous faire déjeuner. Ce ne sont pas les poules qui nous manquent. On vous trouvera toujours bien un œuf ou deux par ci, par là...

La scène, effectivement, se passait dans une cahute autour de laquelle les poules picoraient de tous les côtés dans les ferrailles et les chiffons, et la femme, à peine sortie, revenait avec un œuf trouvé dans un vieux chaudron.

— Tenez, monsieur le curé, en voilà toujours déjà un... Pendant que celui-là va cuire, je vais vous en chercher d'autres.

Et elle revenait encore avec d'autres œufs, pondus dans de vieux papiers ou des fonds de cuvettes.

Il n'était pourtant pas aussi bien reçu partout, et tombait, une autre fois, chez des gens qui lui répondaient grossièrement, lui disaient qu'ils n'avaient jamais mis les pieds à l'église, qu'ils n'étaient même pas mariés, et se déclaraient très étonnés d'apprendre que leur fils allait chez les « curés ».

Mais l'abbé Thorel, sans se troubler, leur répondait vertement :

— Vous ne saviez pas que votre fils venait chez moi?... C'est bien!... J'entends ne jamais agir que d'après la volonté des parents, et je ne veux que des enfants envoyés par leurs père et mère... Le vôtre ne l'est pas... Vous le garderez, je n'en veux plus!

Alors, coup de théâtre... L'homme restait tout décontenancé, s'embrouillait, et expliquait poliment n'avoir pas su que son fils allait au catéchisme, mais ne pas s'y opposer absolument... Six mois plus tard, il demandait lui-même à le suivre, sa femme aussi, et toute la famille, en un an, était convertie...

A force de chercher, et de voir ainsi les uns et les autres, l'abbé Thorel, à la longue, finissait cependant par découvrir un terrain à vendre, et dont le propriétaire, en attendant la vente, voulait bien laisser gratuitement la jouissance au patronage. Il y avait là un grand enclos, un hangar encore rempli de paille et un vieux poulaillier. Le tout se trouvait en bordure d'un passage de chiffonniers, où donnait une petite porte.... Un hangar, un poulailler, un terrain, c'était une aubaine, et une aubaine merveilleuse! Aussi les demandes d'admission arrivaient immédiatement de tous les côtés, on inaugurait le local, et une phase nouvelle, toute de prospérité, semblait s'annoncer pour le patronage, assombrie seulement par quelques petites misères inévitables. Le soir même de l'inauguration, l'un des nouveaux admis volait vingt francs dans la poche de l'abbé Thorel, disparaissait, et ne reparaissait plus. Puis, on avait fondé un jeu de ballon, et le ballon, à chaque instant, tombait chez les chiffonniers, par-dessus le mur de clôture. Les gamins couraient alors le chercher, mais les chiffonniers ne voulaient pas le rendre, et des batailles s'engageaient.

— Où est le ballon?

— Nous ne l'avons pas!

— Si!

— Non!

— Rendez-le!

— Vous ne l'aurez pas!

Et les coups pleuvaient. C'étaient de perpétuelles mêlées... Le nombre des enfants dépassait cependant la centaine, et une trentaine d'entre eux, au printemps, se préparaient à faire leur première communion. Mais la première communion est toujours, forcément, précédée d'une retraite. Comment donc, où, et par quel procédé allait-on pouvoir leur faire accomplir la leur? L'abbé Thorel la leur faisait faire dans le terrain. Ils y venaient le matin dès sept heures, y faisaient leur première prière, et y prenaient leur premier repas, sous le hangar ou dehors, selon le temps mauvais ou bon. On les menait ensuite à la chapelle, où ils entendaient une instruction. Puis, on les ramenait dîner, ils prenaient leur récréation, retournaient encore à la chapelle, revenaient encore dans le terrain, y soupaient, et y faisaient la prière du soir sous le hangar, à genoux dans les bottes de paille. A huit heures, on les reconduisait chez eux... La veille de la cérémonie, l'abbé les entourait d'une surveillance encore plus étroite, ne les perdait pas de vue une minute, les confessait, les sermonnait, et, le quatrième jour, solennellement, ils communiaient dans la chapelle, à Notre-Dame-Auxiliatrice, très convenables, très recueillis, et comme tout transfigurés.

Un mois plus tard, malheureusement, le terrain était vendu, et on redevenait errant... Enfin, cependant, on arrivait à pouvoir louer un local. Mais quel local! Une écurie sans fenêtres, avec un petit hangar rempli de fumier, et tout cela entre de grands murs lugubres, derrière la boutique d'un marchand de graisse, d'où arrivaient des odeurs abominables! Autant que le permettait le fumier, le hangar tenait lieu de cour, et l'écurie de salle de réunion, mais seulement lorsque les chevaux n'y étaient pas. On apportait alors des bancs dans les stalles, on y faisait le catéchisme à la lueur d'une lampe à pétrole, puis les chevaux revenaient, on entendait le bruit de leurs sabots, et il fallait se lever et remporter les bancs.

— Ah! monsieur l'abbé, disait à cette époque un visiteur à l'abbé Thorel, Bethléem n'était pas si pauvre!

C'était vrai, et, malgré tout, on avait encore trouvé le moyen d'organiser une gymnastique. On posait le bout d'un manche de pioche sur l'épaule du professeur, l'autre bout sur celle d'un aide, et on faisait le trapèze là-dessus. On donnait même aussi des représentations! La pluie trempait les acteurs, le vent soufflait les bougies, mais la pièce continuait tout de même! Et puis, il fallait aussi se garer des « apaches ». Le patronage leur enle-

vait certains gamins qu'ils dressaient à voler à l'étalage, et ils ne le pardonnaient pas. Ils s'introduisaient dans l'écurie, cherchaient à y faire de mauvais coups, et on devait les en expulser... En attendant, et si mal installé qu'il fût, avec son mauvais hangar, son fumier pour cour, et son écurie pour salle, le patronage attirait toujours les enfants. Ils y venaient de plus en plus nombreux, et finissaient, faute de place, par monter jouer sur les toits. Le propriétaire avait beau le leur interdire, et leur crier, avec désespoir, qu'ils abîmaient ses couvertures, on les y voyait continuellement courir comme des rats, et l'une des toitures s'effondrait un jour sous leurs courses. Un procès s'ensuivait! On redéménageait, et on relouait un nouveau terrain. Nouvelles tribulations! La porte du terrain nouveau donnait au fond d'une impasse dont les habitants prétendaient avoir la jouissance, à l'exclusion de tous les autres voisins. En conséquence, ils en barricadaient l'entrée, et le patronage ne pouvait plus parvenir dans son local qu'au moyen d'échelles, en sautant par-dessus les murs. Alors, on apportait donc des échelles, et on escaladait les murs. Et ce n'était pas encore tout! Le terrain avait appartenu à un maraîcher, et le maraîcher, par tolérance, avait obtenu la permission d'y garder un carré de légumes. Naturellement, le carré de légumes se trouvait quelquefois un peu piétiné, et le maraîcher poussait les hauts cris. De guerre lasse, il finissait par l'entourer d'un treillage, mais une demi-douzaine de polissons tombaient un jour dessus en se poursuivant à échasses, y roulaient les uns sur les autres, brisaient tout, écrasaient tout, et le maraîcher, furieux, parlait de leur faire payer le dégât.

Il leur criait, exaspéré :

— Vous paierez mon treillage, vous allez me payer mon treillage!

— Et vous, lui ripostait l'abbé Thorel à bout de patience, vous allez déguerpir... Vous n'avez pas le droit d'être ici... Nous avons bien voulu vous tolérer, mais vous finissez par nous ennuyer. Allez-vous-en, ou je vais vous faire emporter vos poireaux ailleurs!

— C'est ce que nous allons voir.

— C'est tout vu!... Allons, mes enfants, tout le carré en l'air!

Et treillage, choux, poireaux, carottes, tout s'en allait en l'air en cinq minutes sous les mains, sous les pieds et les échasses des gamins.

Le patronage, le dimanche, se rendait à la chapelle en colonne, et les « apaches », qui lui en voulaient toujours à mort, venaient souvent alors le bousculer et couper ses rangs. Une certaine « bande à Patou » était même la plus enragée, et l'abbé Thorel,

un jour, entendait des cris. Il arrivait, et reconnaissait Patou :

— C'est toi?... Qu'est-ce que tu fais là?... Tu coupes nos rangs?

Mais Patou répondait en goguenardant :

— Vos rangs?... Moi?... Vos rangs?... Mais non, je ne les coupe pas, vos rangs!

— Si! tu les coupes... Et tu ne les couperas plus!

— De quoi? De quoi?

— Je te répète que tu ne les couperas plus, ou je t'en ferai perdre l'habitude!

— Vous? M'en faire perdre l'habitude!... Ah! Ah!... De quoi? De quoi?... Mais vous ne m'avez donc pas regardé?... Et si je veux les couper, moi, vos rangs?

— Coupe-les donc encore!

— Mais oui, je les couperai!

— Essaye!

— Tenez...

Mais Patou en avait à peine fait le geste qu'une retentissante gifle de l'abbé claquait sur sa grosse figure... Et Patou, stupéfait, ne bougeait même pas... Patou s'en allait tout ahuri... Il méditait évidemment une vengeance, mais tombait malade peu de temps après... Et Patou, à présent, ne se vengera plus... Patou est mort...

III

Aussi doux que l'abbé Thorel était vif, l'abbé Fontaine désarmait la malveillance par son calme et par sa bonté. Dès que l'occasion s'en présentait, il arrivait dans les maisons où il y avait des misères à secourir ou à soulager, et y demandait la femme qui était malade, ou l'ouvrier qui avait perdu sa place. Il ne tombait pas toujours d'ailleurs sur des maisons sûres ou bien famées, et se trouvait assez fréquemment devant des figures que sa soutane effarouchait, ou dérangeait même des scènes peu édifiantes, mais il était rarement mal reçu, ou accueilli sans respect. Contrairement à ce qu'on pourrait peut-être supposer, les malheureux le voyaient presque toujours entrer d'un bon œil, et ne tardaient même pas, ordinairement, à lui dire en confidence que sa visite ferait également plaisir à tel voisin ou telle voisine de palier, dont ils lui indiquaient la porte. En connaissant les uns, il connaissait ainsi les autres, connaissait même quelquefois tous les locataires d'une maison, et remarquait à quel point, même sous les apparences les moins encourageantes, là où il pouvait sembler le plus mort, se retrouvait souvent le fond chrétien.

Un jour, une femme le demandait. Il y allait, et voyait, dans un taudis, une vieille aveugle qui vivait là avec un homme. Tout aveugle qu'elle fût, c'était cependant elle qui soignait l'homme, et qui lui faisait son ménage et sa cuisine. A force de tâter le fricot sur le feu, ses doigts en étaient même tout brûlés et tout coupassés. Cette vieille n'était pas entrée à l'église depuis bientôt cinquante ans, mais elle désirait se confesser, l'idée lui avait pris tout à coup, et, au bout de quelques jours, toute sa foi de petite fille lui était revenue. Elle se convertissait, l'homme se convertissait aussi. Ils se mariaient, et mouraient quelque temps après.

Un teneur de garni, un autre jour, le faisait appeler pour administrer sa femme, et jamais, ni l'un, ni l'autre, n'avaient mis les pieds à la chapelle, mais jamais non plus, comme il le proclamait très haut, l'homme n'aurait voulu voir sa femme mourir sans une bonne confession... Et il lui recommandait, en sanglotant, en voyant arriver l'abbé :

— Tiens, ma pauvre femme, le voilà!... Voilà le curé!... Et, surtout, confesse-toi bien!... Tâche de bien faire ton affaire!... Ah! nous en avons à dire... Mais il faut bien tout dire! Il ne faut rien cacher!... Dis-lui bien tout, n'oublie rien!... Fais bien ton affaire, fais-la bien!...

Une autre fois, c'était une femme qui venait le chercher pour son mari, un malheureux ivrogne déjà à moitié mort d'alcoolisme, et que toute sa peur était de voir partir sans sacrements. L'abbé Fontaine venait, mais trouvait l'ivrogne moins malade, ne lui parlait de rien pour ne pas l'effrayer, causait avec lui, le rassurait, et lui annonçait qu'il reviendrait le lendemain... Le lendemain, l'ivrogne était à la mort, et l'abbé demandait alors à la femme l'eau bénite apportée la veille, mais elle lui répondait, avec désolation :

— Ah! l'eau bénite, monsieur le curé, l'eau bénite... Mais elle n'y est plus!... Ah! le malheureux!... Le malheureux!... Il avait si soif qu'il l'a bue!...

Il y aura toujours ainsi partout un peu de burlesque. Mais combien d'autres scènes purement touchantes ou poignantes!

L'abbé Thorel avait converti un vieux qui ne pouvait plus quitter son lit, et le vieux soupirait toujours :

— Ah! monsieur le curé, quand me faites-vous faire ma première communion?

Enfin, le jour arrivait, et l'abbé lui amenait dans son taudis cinq enfants qui allaient aussi faire la leur, pour réciter, à la place du pauvre homme, les prières qu'il n'était plus en âge de retenir. On dressait une petite chapelle, les enfants s'agenouil-

laient, récitaient les prières, et le vieux, tout ému et tout ébloui, répétait en les écoutant :

— Ah! mes enfants, je vais donc faire ma première communion!... Mais elle ne sera pas comme la vôtre!... Ah! mes enfants... Si je pouvais en faire une comme celle que vous allez faire!...

Un soir, l'abbé Fontaine entend sonner chez lui, va ouvrir, et deux vauriens, en le voyant, lui demandent avec grossièreté :

— C'est vous le curé?

— Oui, mes amis.

— Il y a une vieille *qui en demande un*... Est-ce que vous venez?

— Oui, j'y vais...

— Vous venez avec nous?

— Mais oui...

Ils l'emmènent alors dans une impasse, l'y font monter dans un taudis, et il y est à peine entré, qu'une voix mourante s'écrie, en chevrotant, d'une paillasse jetée dans un coin :

— Ah! le voilà... Voilà mon prêtre!... Voilà mon prêtre!... Voilà trois jours que je leur crie : « Mais allez donc me chercher un prêtre! Mais allez donc me chercher mon prêtre!... » Et ils ne voulaient pas y aller... Ils ne voulaient pas... Mais, enfin, le voilà... Enfin je vois mon prêtre!... J'ai déjà mon prêtre, je vais avoir mon Dieu!... A présent, je veux bien mourir!...

En se rappelant ces cris de foi partis de ces bourbiers, l'abbé Fontaine rayonne. Il est heureux, et vous dit, tout ému et tout plein d'espérance :

— Mon Dieu! tous ces braves gens ne viennent guère à l'église, c'est vrai, et le très grand nombre n'y vient même jamais, mais ils veulent presque tous, au dernier moment, s'en aller avec le bon Dieu... Ils ne pratiquent pas, mais ils croient, et ceux mêmes qui ne croient pas n'en sont pas loin... On en est toujours bien plus près qu'on ne le pense...

Il était déjà depuis trois ans chapelain de Notre-Dame-Auxiliatrice, lorsque les Dames de l'Assomption l'invitèrent à une fête en l'honneur du Nonce, dans leur magnifique couvent de Passy.

L'abbé Fontaine se rendit à la fête, s'y fit présenter au prélat, et lui demanda, après lui avoir parlé de sa chapelle et de ses paroissiens :

— Excellence, vous avez répondu aujourd'hui à l'invitation des riches... Voudriez-vous maintenant, en venant nous voir à Clichy, répondre à l'invitation des pauvres?

— Mais volontiers, répondait le Nonce.

Et il s'informait :

— Avez-vous, cette année, des premières communions?

— Oui, Excellence.

— Eh bien, j'irai vous voir le jour de la première communion... C'est moi qui dirai la messe, et je donnerai en même temps la confirmation...

Comme le Vendredi saint trois ans auparavant, la chapelle, ce jour-là, était encore comble, et tout Clichy se trouvait dehors pour recevoir monseigneur. Foule sur les trottoirs! Foule chez les marchands de vin! Foule aux fenêtres! Foule sur les toits! Et tout se passait fort bien et fort respectueusement. Monseigneur officiait, donnait la communion, confirmait, et repartait, la fête terminée, salué de la population, toujours en foule dans la rue.

Comme la mission de la Semaine sainte, cette visite du Nonce devait également rester une date, et toute une vie paroissiale commençait d'ailleurs à naître autour de la petite église. Elle n'était plus, le dimanche, le désert d'autrefois, et quatre messes successives y réunissaient les fidèles. A huit heures, on disait la messe des hommes, à neuf heures celle des jeunes gens, à dix heures celle des jeunes filles. A onze heures, enfin, on chantait la grand-messe. Une école libre, l'Ecole Notre-Dame des Victoires, avait été fondée sous la direction de M[lle] Fontaine, la sœur même de l'abbé, avec une classe enfantine, un cours préparatoire, un cours moyen et un cours supérieur. Au patronage dirigé par les Sœurs, les jeunes filles trouvaient à se distraire, à se placer, à entrer en apprentissage, à faire de la musique. A travers toutes ses aventures, le patronage de l'abbé Thorel prospérait aussi de plus en plus, et beaucoup d'autres œuvres fonctionnaient encore. L'Œuvre des *Mères Chrétiennes*, où les mères et les veuves s'engageaient mutuellement à se rendre visite et à se venir en aide, si l'une d'elles tombait malade ou bien se trouvait dans le besoin! L'Œuvre des *Jeux Intéressés*, où les joueurs associés alimentaient, avec les gains des gagnants, une caisse de secours pour ceux d'entre eux qui étaient malades! L'Œuvre des *Petites Chiffonnières*, où elles étaient préparées à la première communion, et non seulement instruites mais habillées! L'Œuvre des *Fidèles Bretons*, où se réunissaient les Bretons, nombreux dans le quartier, et où ils entendaient prêcher en Breton! L'Œuvre des *Fidèles de la Langue Allemande*, où se groupaient de même les Allemands, également nombreux à Clichy, et où ils entendaient des conférences en allemand! Les deux abbés n'en avaient pas fini avec les difficultés, mais les succès et les consolations balançaient pour eux les tracas. Les

raisons d'espérer et les motifs de joie devenaient de plus en plus fréquents, et, plus ils fouillaient sous les tristesses et sous les misères du quartier, plus ils y retrouvaient le feu chrétien.

Un soir, appelé en hâte près d'une mourante, dans une cité de chiffonniers, l'abbé Thorel la trouvait morte.

— Pourquoi ne m'avez-vous pas prévenu plus tôt? leur demandait-il sévèrement... Il est trop tard!...

Groupés silencieusement dans le passage, les chiffonniers et les chiffonnières baissaient la tête.

— Enfin! reprenait l'abbé... C'était une brave femme, n'est-ce pas?

Un cri général s'élevait :

— Oh! oui...

Une voix pleurait même plus haut que les autres :

— Ah! oui, c'était une bonne femme

— Allons!... s'écriait alors l'abbé, elle ne s'en ira pas tout de même sans prière... Tout le monde à genoux!... Récitons tous : *Notre Père...*

Et tous les chiffonniers tombaient à genoux, tête nue, et murmuraient tous :

— *Notre Père...*

On venait chercher un jour l'abbé Fontaine pour une pauvre fille qui n'avait pas seize ans. Dès qu'elle en avait eu quatorze, sa mère lui avait dit : « Maintenant, je ne te nourris plus... Va-t-en, et fais comme j'ai fait... » Et elle avait fait comme sa mère, menant une vie de débauche, mais elle était devenue tuberculeuse, et expirait dans un bouge dont les logis donnaient sur de mauvais paliers où montaient des escaliers en échelle... L'abbé Fontaine se présentait, montait dans le taudis de la malheureuse, causait avec elle, la consolait, recevait sa confession, et lui annonçait, en s'en allant :

— Allons, ne vous tourmentez plus!... Demain, je vous apporterai le bon Dieu...

Le lendemain, tout était lavé de frais, paré et orné dans le bouge par les voisines. Partout, elles avaient tendu des draps blancs, les avaient semés de fleurs et de feuillages, et la pauvre fille, à l'entrée du bon Dieu, répétait, tout extasiée, dans son lit :

— Ah! Que c'est beau!... Que c'est beau!... C'est aussi beau que le jour de ma première communion!

Une concierge était venue dire à l'abbé Thorel qu'un jeune homme logé dans sa maison serait peut-être content de recevoir sa visite. C'était un jeune ouvrier typographe. Il n'avait pas de famille, ne quittait plus sa chambre, s'y mourait de phtisie, et

personne ne venait plus le voir... L'abbé Thorel arrivait, et le jeune homme, en le voyant entrer, poussait un cri.

— Vous n'attendiez pas ma visite? lui demandait l'abbé Thorel.

— Non, répondait le jeune homme en le regardant encore avec stupeur.

— Voulez-vous que je m'en aille?

— Mais non!

— Vos camarades ne viennent donc pas vous voir?

Le jeune homme faisait signe que non.

— Alors, vous êtes tout seul, abandonné?

Le jeune homme faisait signe que oui.

— Et vous n'avez, sans doute, jamais connu de curé?

— Non, jamais!

— Eh! bien, si vous le voulez, vous allez en connaître un. Il viendra savoir de vos nouvelles, vous fera vos commissions, ira vous chercher le médecin... Vous n'avez plus de camarades. Il tâchera de les remplacer...

L'abbé Thorel revenait tous les jours pendant un mois, et, dès la première semaine, le jeune homme se convertissait... Le dernier jour, il ne pouvait presque plus parler, mais il avait tout de suite saisi la main de l'abbé, ne l'avait plus lâchée, et lui disait de temps à autre, en la pressant avec force :

— Restez... Restez...

Puis, à cinq ou six reprises, il lui avait répété :

— Merci... Merci... Merci...

Et il était mort...

IV

Aujourd'hui, Notre-Dame-Auxiliatrice est devenue une paroisse, et l'abbé Fontaine et l'abbé Thorel sont peut-être les deux hommes les plus populaires de Clichy. Ils ont à y rendre tant de saluts qu'ils ne s'y promènent même qu'en barrette. Ils ne s'en tireraient pas avec un chapeau. Dans la rue, sur le pas des boutiques, presque tout le monde leur dit bonjour, et les enfants, à chaque pas, cessent de jouer pour courir à eux. L'un quitte sa partie de billes, l'autre son cerf-volant, et vous entendez de tous les côtés :

— Bonjour, monsieur l'abbé Fontaine!... Bonjour, monsieur l'abbé Thorel!...

Quelquefois, seulement, les plus étourdis se trompent, et disent à l'abbé Fontaine :

— Bonjour, monsieur l'abbé Thorel!

Ou bien, à l'abbé Thorel :

— Bonjour, monsieur l'abbé Fontaine!

Et même accueil dans les cahutes et les cités de chiffonniers. Aux lucarnes, en haut des échelles, devant les portes, partout, ce sont aussi des bonjours et des signes de tête. Un homme, quelquefois, leur lance bien une gaillardise, mais sans hostilité, et pour rire. Ou bien, un vieux se traîne au bord de sa soupente, et l'abbé, qui le connaît, lui demande de ses nouvelles :

— Eh! bien, mon vieux, ça ne va donc pas!

— Ah! ma foi non, monsieur le curé!

— Allons, je viendrai vous voir.

— Ah! je vous verrai avec plaisir, et je crois bien que vous ne tarderez pas beaucoup à avoir *à me faire mon affaire...*

Il y a deux ou trois ans, dans le terrain dont on lui avait d'abord barricadé la porte, le patronage des garçons n'avait même pas un hangar. Mais la Providence veillait, et la bonne Mlle X..., à qui on devait déjà la chapelle, ne voulait pas laisser les enfants sans abri. Elle achetait, au Champ de Mars, une des jolies charpentes en fer de l'Exposition Universelle, l'envoyait à l'abbé Thorel, et c'était avec un véritable éblouissement que les gamins, les parents, et le quartier tout entier, voyaient s'élever, devant leurs yeux, cette magnifique serrurerie. Puis, un bienfaiteur en amène un autre, et l'association, installée dans sa belle bâtisse, où elle compte environ trois cents enfants, a maintenant salle de billard, salle d'escrime, gymnastique, bureau de placement, dispensaire, et consultations gratuites. Elle donne des séances cinématographiques, et des représentations théâtrales, où il ne pleut plus sur les acteurs, et où le vent, quand il en fait, ne souffle plus les bougies! Elle organise même, chaque année, pour la Fête-Dieu, une procession solennelle, et petites filles en blanc, parents en habits des dimanches, clergé en surplis, quinze cents personnes environ, défilent, bannières au vent, dans le grand terrain du patronage! On dresse des reposoirs, les plus grands magasins de nouveauté de Paris prêtent leurs plus beaux tapis pour tendre la bâtisse, et des centaines d'ouvriers et d'ouvrières, grimpés sur les maisons voisines, s'inclinent, tête nue, sur les toits d'alentour, à l'instant de la bénédiction, au moment où sonnent les clochettes, lorsque les mains de l'officiant élèvent le Saint-Sacrement!

Si la persécution ne la ferme pas, allez, un dimanche, à la messe de onze heures, à Notre-Dame-Auxiliatrice. Vous y verrez une très humble assistance, mais très décente et très profondément recueillie. Les femmes y sont en tabliers bleus et en fichus gris : beaucoup ont des marmottes, d'autres des mentonnières,

quelques-unes des visages douloureusement défigurés, et les hommes, de leur côté, ont ces mains noueuses ou estropiées, ces dos tassés, ces membres gauchis ou ces mouvements cassés des travailleurs brisés ou déformés par toute une existence de peine; mais tous et toutes sont très corrects, très proprement tenus et vêtus, très dignes. Il y a là de ces figures rudes et terreuses comme celles qui hurlent dans les clubs ou qui vocifèrent dans les rues les jours de révolution, mais quelque chose d'apaisé les illumine, et des cantiques s'en élèvent, poussés par des voix fortes ou rauques, mais où tremble une émotion douce, vers les mains ouvertes de la Vierge ou les bras étendus du Christ, aux pieds duquel on lit, à l'entrée de la chapelle, la parole déchirante et consolante : *Vous qui souffrez, venez à lui! Aucune douleur pareille à sa douleur!*

— Monsieur le curé, dit quelquefois un brave homme du quartier à l'abbé Fontaine, je ne vais pas à l'église parce que je n'en ai pas le temps, mais si jamais je ne me sens pas bien, je vous ferai signe... Vous avez si *hermétiquement* fait son affaire à ma femme, que je veux que vous me fassiez la mienne!

Et l'abbé Thorel croise quelquefois, dans ses tournées, un vieux cordonnier qui ne manque jamais de lui rappeler :

— Monsieur l'abbé, j'ai été de la Commune, mais j'ai sauvé vingt-cinq prêtres, et je compte bien que vous ne me laisserez pas m'embarquer sans venir me mettre dans le bateau... Vous, voyez-vous, vous devez être le cousin de saint Pierre, et si, par hasard, vous vous en allez le premier, vous me présenterez à lui quand j'arriverai. Vous lui direz : « Je le connais... Il y a mieux « que lui, mais il y a plus mauvais... » Maintenant, si, ce qui est plus probable, c'est moi qui m'en vais devant, je vous aurai vu avant de partir, et je lui dirai en arrivant : « Saint Pierre, j'attends l'abbé Thorel, je le connais... Parlez-lui de moi quand vous le verrez. Je l'ai chargé de mes intérêts... »

Maurice Talmeyr.

La suite prochainement.

L'AURORE D'UNE DICTATURE

D'APRÈS UNE RÉCENTE PUBLICATION[1]

Après une attente de cinq années, les lecteurs et les admirateurs de M. Albert Vandal (c'est tout un) sont enfin en possession du second volume consacré par lui à l'*Avènement de Bonaparte*, c'est-à-dire aux origines du principat napoléonien. Le tome premier comprenait le tableau de l'anarchie directoriale, le récit du coup d'Etat de Brumaire et de l'élaboration de la constitution de l'an VIII; l'historien retrace ici les premiers actes du nouveau régime, et la rapide ascension du Consul vers l'omnipotence, avec la complicité de l'enthousiasme public.

Sans se contenter de dépouiller tout ce qui a été imprimé d'essentiel à ce sujet, M. Vandal a eu communication d'importants papiers privés; il a surtout mis à profit les dossiers des Archives nationales, cette mine presque inépuisable et encore presque inexplorée en certaines de ses parties. Les cartons de la Secrétairerie d'Etat, feuilles de travail, correspondances, procès-verbaux de conseils d'administration, lui ont livré le mécanisme, non point officiel et d'apparat, mais réel et pratique, du gouvernement napoléonien; les séries départementales, dont les vocables cabalistiques F1cIII, F1bII, déroutent parfois les non-initiés, ont mis sous ses yeux les impressions, les efforts et les tâtonnements des premiers préfets, s'évertuant à panser les plaies résultant de dix années de déchirements et d'anarchie.

Après avoir ainsi rassemblé des matériaux de premier choix, M. Vandal en a tiré parti avec cet art consommé, avec ce charme d'exposition, avec ce don d'analyse des caractères individuels et collectifs, auquel son maître Albert Sorel rendait jadis hommage dès la publication du premier volume de *Napoléon et Alexandre*. Il semble même qu'en conservant ses qualités natives de grâce, d'aisance et de clarté, son style ait hérité par endroits de cette verve nerveuse où excellait précisément Sorel; entre bien des exemples, citons au hasard dans les premières pages le portrait

[1] L'*Avènement de Bonaparte : II. La République Consulaire (1800)*, par Albert Vandal, de l'Académie française. — (Plon, 1907.)

du prétendant Louis XVIII : « Il avait la religion de son droit, qui lui tenait lieu de toute autre. Par un contraste étrange, sa foi en son principe égalait son scepticisme sur les moyens de le faire prévaloir. Il croyait à sa cause et ne croyait guère à son parti. »

*
* *

Un des premiers soins du Consul fut en effet de se dérober aux avances compromettantes des royalistes, de déjouer leurs complots, de mettre fin à l'agitation entretenue par eux dans certaines régions. Si M. Vandal a peut-être exagéré l'importance de fait de ce parti, ou du moins la place qu'il tint dans les préoccupations gouvernementales, il est incontestable que bon nombre de personnes espéraient, redoutaient ou escomptaient une restauration monarchique opérée par l'entremise de Bonaparte; que quelques hommes d'action méditaient de supprimer ou d'enlever « l'usurpateur », comme Saint-Réjant et Georges allaient tenter de le faire non sans approcher du succès; que la chouannerie, très puissante en Bretagne, était très vivante dans le reste de l'Ouest, et qu'une partie du Midi n'attendait pour se soulever qu'une invasion autrichienne ou un débarquement anglais. Sans s'embarrasser plus que ses adversaires de scrupules de délicatesse ou d'humanité, Bonaparte adopta d'emblée la ligne de conduite qui demeura toujours la sienne : désarmer et traiter avec douceur les soldats; offrir aux chefs des emplois militaires, civils ou même ecclésiastiques; surveiller avec défiance ceux qui s'obstineraient à vivre dans la retraite; frapper impitoyablement et même iniquement les irréconciliables.

S'il était nécessaire de se tenir en garde contre les coups de main des chouans, si l'agitation de certaines régions pouvait être importune ou énervante, la propagande royaliste n'avait guère de chances de succès dans l'ensemble du pays, tant que le prétendant, s'en tenant à la déclaration de Vérone, refusait de confirmer les résultats civils de la Révolution. Pour des causes analogues et inverses, les survivants de la démagogie terroriste étaient profondément impopulaires. Cette impopularité s'étendait à l'opposition parlementaire, secrètement attisée par Sieyès, très ostensiblement inspirée par Mme de Staël : l'opinion devenait foncièrement hostile aux jacobins qui s'obstinaient à vouloir la représenter en dépit d'elle, et même aux théoriciens qui, selon la spirituelle expression de l'historien, « jugeaient que la France serait libre tant qu'ils pourraient parler », et qui, après avoir applaudi à l'abominable attentat de Fructidor, s'avisaient un peu tard de se poser en champions du droit méconnu.

La masse de la population rurale, sensible sans doute aux mesures de réparation qui se succédaient depuis Brumaire, restait à son ordinaire réservée et lente à se prononcer. La bourgeoisie parisienne, dont beaucoup de membres figuraient dans le personnel des fonctionnaires, demeurait elle aussi hésitante dans son ensemble, à cause des souvenirs de Vendémiaire, à cause aussi de la mode introduite dans le beau monde dès le temps de Louis XV et de Louis XVI, de systématiquement dénigrer le gouvernement. L'enthousiasme le plus précoce, et le plus tenace en même temps, puisqu'il dura jusqu'à Waterloo, en dépit des disettes, des crises économiques et de la conscription, fut celui des ouvriers de la capitale[1]. C'est leur attitude qui, à plusieurs reprises, imposa silence aux démonstrations hostiles ; c'est grâce à eux que put se traverser sans encombre la période du début, où Paris ne possédait qu'une garnison insignifiante. Désabusés du jacobinisme par dix années de souffrances, satisfaits de l'étiquette républicaine ou révolutionnaire du nouveau gouvernement, flattés du lustre que les victoires napoléoniennes jetaient sur les trois couleurs, ils attendaient du Consul, comme ils devaient persister à espérer de l'Empereur, créateur d'une noblesse, époux d'une archiduchesse, fondateur de la « quatrième dynastie », la prospérité matérielle fondée sur une paix conquérante, à la romaine.

*
* *

Bonaparte cependant s'était installé aux Tuileries, où l'on avait réparé tant bien que mal les brèches et les dégradations provenant de l'assaut du Dix Août. Il inaugurait cette existence de prodigieuse application, de multiple et quasi incessant labeur qui allait faire l'ébahissement de ses « sujets » avant de devenir la légende de notre génération de dilettanti neurasthéniques. Il avait non pas composé son premier ministère, mais nommé ses premiers ministres, parmi lesquels son frère Lucien, caractère contradictoire plutôt qu'énigmatique, et quelques bons administrateurs coudoyaient deux personnages qui avaient des parties d'hommes d'Etat, Talleyrand et Fouché. Après le célèbre parallèle qui figure au tome VI de *l'Europe et la Révolution française*, après le livre si complet de M. Louis Madelin, M. Vandal a trouvé moyen, grâce aux Mémoires inédits de Villiers du Terrage, d'ajouter quelques touches plus précises au portrait de Fouché ; il a très finement analysé la physionomie et l'influence sociale de Talley-

[1] M. Vandal emprunte cette assertion à M. Aulard, qui l'a étayée de preuves topiques, et qui n'est point suspect de préventions bonapartistes.

rand, qui « avait rompu avec son parti sans rompre avec son monde..., s'était fourvoyé plutôt que déclassé ».

Si l'un et l'autre ourdissaient déjà les premiers nœuds des intrigues qui devaient en faire les fossoyeurs de l'établissement napoléonien, si dès 1800 ils se piquaient de plus d'indépendance que leurs collègues, c'était Bonaparte seul qui gouvernait; entre des auxiliaires discordants d'antécédents et de tendances, il avait cette originalité et ce mérite moins d'inventer des solutions personnelles que de dégager celles qui convenaient à l'ensemble de la nation, d'assigner à chacun sa tâche, de prôner et au besoin d'imposer un plan de conciliation. M. Vandal exalte à juste titre en lui, pendant cette première période du Consulat, « le bon sens impérieux, le juste milieu s'appuyant sur la force, une volonté inexorable au service d'idées larges, un modéré autoritaire ». C'est par là que sa dictature commençante a pu être rapprochée du règne de Henri IV; c'est par là qu'elle diffère de tant de régimes ou de programmes soi-disant réparateurs, qui se sont résumés en fait dans une réaction systématique, dans une critique négative et dans un exclusivisme de coterie.

Un des premiers actes du gouvernement consulaire fut l'organisation administrative et le choix des fonctionnaires locaux. Dénaturant une idée ingénieuse de Daunou, le Conseil d'Etat eut le double tort de conserver un trop grand nombre de petites communes et de ne donner à l'arrondissement qu'une existence factice : ces deux points mis à part, la loi de pluviôse an VIII créa l'unité administrative à laquelle avaient vainement aspiré les grands ministres de la monarchie bourbonienne : le Richelieu que M. Hanotaux finira bien de nous raconter, le Colbert dont M. Lavisse vient d'évoquer la physionomie avec tant d'intensité de vie, auraient salué l'incarnation de leurs rêves dans les préfets du Consulat, instruments dociles, omnipotents et intelligents d'un pouvoir central incontesté. C'est encore une remarque très juste de l'historien, que ce régime administratif pouvait se prêter ultérieurement à une large introduction du principe électif, et que si la vie publique locale n'existe point chez nous, la faute en est moins à nos lois qu'à nos mœurs. — Les choix des premiers préfets furent aussi éclectiques que le permettaient les conditions politiques d'alors, et pour la plupart judicieux au point de vue de la valeur des hommes : stimulés par le contrôle au moins indirect du chef de l'Etat, entraînés d'ailleurs par ces habitudes intrépidement laborieuses qui étaient à cette époque celles de notre race, les premiers préfets abordèrent la tâche effrayante de mettre un terme à l'anarchie, de ramener l'ordre sur les grands chemins,

dans les budgets et dans les esprits : beaucoup virent leurs efforts récompensés par le succès.

La question financière était peut-être la plus angoissante : la détresse était telle que le très compétent et très honnête ministre choisi par Bonaparte, Gaudin, offrit sa démission au bout de quelques semaines, et qu'il fallut les encouragements impératifs du maître pour le réconforter. Condamné à ne point émettre des emprunts qui n'auraient pas été couverts, à ne pas aggraver des impôts qui rentraient déjà imparfaitement, le gouvernement consulaire dut procéder par emprunts clandestins, par minutieuses et souvent mesquines économies, jusqu'au jour où le Trésor serait convenablement alimenté par la confiance des contribuables et les tributs des nations vaincues. Bonaparte, cédant à son goût naturel de netteté, rompit dès lors avec les financiers suspects, dont le concours n'avait pas été inutile en Brumaire : mais si pressants étaient les besoins d'argent qu'on dut se résigner à transiger avec les fournisseurs concussionnaires plutôt qu'à les châtier.

C'est en matière religieuse que Bonaparte avait les coudées les moins franches, à cause des préventions dont il était entouré : dans cet ordre d'idées, ses auxiliaires les plus modérés politiquement, comme un Régnaud de Saint-Jean-d'Angély, étaient peut-être les plus défiants. De plus, le loyalisme monarchiste de la majorité des évêques, les traditions gallicanes, les persécutions renouvelées sous les différents régimes révolutionnaires, avaient créé dans l'âme de la plupart des croyants une instinctive aversion contre tout ce qui procédait de la Révolution. Lorsqu'aux serments vexatoires que le Directoire exigeait des prêtres, Bonaparte eut substitué une simple promesse de fidélité à la Constitution, le plus grand nombre d'entre les prêtres catholiques s'abstint de cette promesse, malgré l'exemple et la propagande de l'abbé Emery et des vicaires généraux de Paris. Il fallut se borner à fermer les yeux dans les pays récemment rentrés dans le calme, comme l'Ouest, et à modérer quelques préfets trop fidèles à la tradition des tracasseries jacobines : mais cette tradition avait au ministère un représentant très influent en la personne de Fouché, qui multiplia les circulaires agressives. D'ailleurs, la promesse de fidélité augmentait, bien loin de les pacifier, les dissensions religieuses qui étaient le fléau et le scandale de ce temps : on ne s'anathématisait pas seulement de constitutionnel à non-jureur, mais dans chacun de ces deux grands groupements, il y avait de nombreuses scissions, résultant de l'attitude que chacun avait eue dans les phases successives de la persécution révolutionnaire; selon la désolante et immuable tradition des querelles ecclésias-

tiques, les polémiques étaient montées à un ton d'aigreur qui faisait la joie des tenants de l'irréligion.

*
* *

Qu'il s'agît d'administration ou de police, de finances ou de pacification religieuse, l'impression générale était que pour faire œuvre durable, le Premier Consul aurait besoin de la paix extérieure, et d'une paix conclue à des conditions honorables. On sut bientôt que cette paix, offerte par lui en termes grandiloquents, à la mode du temps, avait été repoussée par l'Angleterre et l'Autriche : il lui faudrait donc l'imposer. L'émotion générale devint de l'angoisse, quand on sut qu'en dépit de la lettre de la Constitution, le chef de l'Etat était allé se mettre à la tête de l'armée chargée de jouer la partie décisive en Italie.

Sans prétendre entrer dans le détail des opérations stratégiques, M. Vandal a donné une saisissante esquisse de l'épique passage du Saint-Bernard, de la descente en Italie, de l'impression surtout produite sur l'opinion française par la lecture des bulletins officiels, si habilement rédigés sous leur apparence décousue. Après le compte-rendu de l'entrée triomphale à Milan, après la nouvelle du combat glorieux et stérile de Montebello, ces bulletins cessèrent tout d'un coup, et la nuit descendit sur la France, nuit propice aux paniques et aux intrigues.

Ce qui se passa alors devait se reproduire jusqu'en 1814, à la veille de chaque bataille décisive. Partisans et adversaires, tous avaient conscience que l'établissement napoléonien dépendait non pas même de la vie, mais de la fortune militaire d'un homme, et qu'en cas de défaite les constitutions consulaires ou impériales seraient emportées par l'ouragan comme un fétu de paille : tous ceux donc qui se piquaient de prévoyance s'arrangèrent pour ne point être pris au dépourvu.

La fièvre des anxiétés et des combinaisons s'accrut de l'incertitude des premières nouvelles, envoyées au moment où l'affaire tournait mal pour les Français. Quand on apprit enfin le revirement de la fortune des armes, l'arrivée inopinée et la mort triomphante de Desaix, la convention qui nous faisait maîtres de la haute Italie, les acclamations furent d'autant plus vives que les inquiétudes avaient été grandes et les combinaisons risquées : mais les démonstrations du monde officiel furent éclipsées par l'explosion de la joie populaire : « Après le plébiscite de l'hiver, après ce vote traînant qui a été surtout l'abdication de la France aux mains d'un homme, c'est aujourd'hui le grand plébiscite par acclamation. »

Quand Bonaparte, rentré précipitamment à Paris, se dérobant

à une entrée triomphale, mais n'échappant pas aux ovations, eut repris sa tâche de chef d'Etat, ses familiers furent frappés de ce qu'il y avait de plus amer dans son regard, de plus âpre dans sa voix, de plus impérieux dans toute sa manière d'être. Il avait sans doute éprouvé la part de précarité, d'inachèvement, d'inassouvissement que comportent les succès les plus éclatants de ce monde : mais il était trop peu philosophe, trop peu chrétien surtout, pour s'appesantir sur de telles réflexions. La trahison latente de ses ministres et de ses généraux, le prosternement présent des personnages officiels fortifiaient son mépris pour l'humanité : il comprit que pour se faire obéir, il n'avait qu'à commander, et faisant fi de la plupart des ménagements qui lui avaient auparavant paru indispensables, il usa de plus en plus du procédé autoritaire pour parfaire son œuvre de reconstitution nationale.

Sans méconnaître la gravité ni l'acuité de la question des émigrés, il en ajourna encore la solution, de peur d'alarmer les acquéreurs de biens nationaux, qui comptaient au nombre de ses plus solides partisans. Mais réalisant encore une fois un rêve des hommes d'Etat de la monarchie, il fit commencer les travaux préparatoires du Code Civil. Par un choix qui put paraître ironique et qui n'était que judicieux, Cambacérès, qui par entraînement ou par peur avait naguère proposé, rapporté, rédigé quelques-unes des pires audaces de la législation révolutionnaire, fut chargé de diriger l'élaboration du futur Code : rendu au penchant naturel de son esprit, l'ancien parlementaire se montra si résolument conservateur, que Bonaparte dut plus d'une fois intervenir pour défendre contre lui l'esprit de la Révolution. Si la collaboration du vainqueur de Marengo ne fut point aussi assidue ni aussi efficace que l'a prétendu une légende adulatrice, bien des parties du Code portent son empreinte, et il contribua à lui donner ce caractère de modération dans le progrès qui a fait sa force, son expansion et sa durée. « C'est ainsi qu'un conquérant passager se survécut en ses institutions civiles, pour les avoir puissamment empreintes de sagesse pratique, et que Napoléon, comme Rome, en perdant l'empire sur les peuples, leur laissa ses lois. »

L'initiative la plus hardie et la plus courageuse que prit Bonaparte au lendemain de Marengo, celle pour laquelle il lui fallut braver les bouderies ou les sarcasmes de tout son entourage, ce fut l'ouverture des négociations avec le Saint-Siège. Ce n'est point dans ce Recueil, qui a eu naguère la primeur des belles études de S. E. le cardinal Mathieu, qu'il convient d'insister longuement sur un tel sujet. Disons seulement que M. Vandal a admirablement analysé les causes qui, en dehors du tempérament

dominateur de Bonaparte, rendaient pratiquement impossible une absolue liberté des cultes. A la tête de la grande majorité des diocèses demeuraient des prélats émigrés, résolument hostiles à tout gouvernement qui ne serait pas la monarchie d'ancien régime : à laisser s'exercer leur autorité spirituelle, on risquait de perpétuer les discordes intestines; à prétendre l'entraver, on s'enlizait à nouveau dans la gluante ornière des persécutions. Ajoutons qu'entre les différents partis religieux, les querelles étaient devenues si ardentes que le pouvoir civil se devait à lui-même de mettre le holà, dans l'intérêt de la paix matérielle, et qu'à moins de jouer un rôle ridicule ou odieux, il fallait concerter cette intervention avec une autorité spirituelle incontestée. Voilà ce que discerna le génie de Bonaparte à travers des nuages de préventions et de sophismes. Quant à la tranchante brusquerie et à la cavalière mauvaise foi qu'il apporta aux négociations, son caractère personnel y fut pour beaucoup, comme on l'avait vu naguère à Passeriano, et aussi le désir de conserver son prestige auprès des esprits forts en ne paraissant pas s'humilier à l'excès devant la tiare.

Concordat, Code Civil, nouvelle administration locale, réforme constitutionnelle, tout cela tendait, en satisfaisant les besoins primordiaux des Français, à leur faire oublier les souvenirs antérieurs, ceux de la monarchie comme ceux de l'effroyable anarchie à laquelle ils venaient d'être soustraits. Telle était la lassitude universelle, tel le besoin d'ordre et de repos, que ce programme d'oubli, tout paradoxal qu'il puisse sembler, fut très généralement exécuté. A part quelques exceptions de personnes et de lieux, par docilité, par fatigue, par légèreté, on fit le silence sur les misères, les deuils et les ignominies de la Terreur, le silence sur les aspirations enthousiastes de 1789, le silence sur les traditions séculaires de la royauté. Comme la France a toujours besoin de s'exalter pour quelque chose, elle se passionna pour la défense, puis pour l'extension de ses limites naturelles; elle savoura les jouissances d'orgueil militaire, les plus enivrantes qu'un peuple eût jamais connues en l'espace de quelques années. Le renouvellement incessant du soupir de soulagement de Brumaire, du frisson d'émoi et de fierté de Marengo, c'est toute l'explication du despotisme napoléonien, et c'est pourquoi le livre de M. Albert Vandal explique magistralement la genèse de cette domination.

De Lanzac de Laborie.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

CHRONIQUE DU MONDE

DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DU THÉATRE

L'art de marcher dans la rue. — Toujours « à main droite »! — La question du parapluie. — Pour ne pas être mouillé. — La pénurie d'une civilisation. — Les progrès de l'automobile. — Les « menus propos » d'une vieille maîtresse de maison. — Cuisine littéraire. — Le « diable » qui fit fureur en 1812. — Le tennis au Palais de Justice. — Prévenue de poids et président léger. — Les métamorphoses du Sud Tunisien. — « Soldatesque » ou « collégiens ». — Quelques questions. M. Albert en... Sûreté. — Les 13 juillet d'un ministre. — Musique de la Garde ou musique de foire? — La manifestation française en l'honneur de Garibaldi. — Le stratège. — L'ami de la France. — Une fête de Jules Ferry. — Les prévisions du pasteur Bersier et d'Albert Duruy. — Le legs Spoelberch de Lovenjoul à l'Institut de France. — Collectionneur et littérateur. — La rencontre de Théophile Gautier. — La ruche et l'abeille. — Un homme d'œuvres : le comte Le Camus. — Un livre sur l'amitié. — Le futur institut industriel, commercial et financier de la « rue des Postes ». — La maison des étudiants français à Cologne. — Mgr Baudrillart et l'abbé Chauvin à l'Ecole Massillon. — Un code de l'éducation.

Enfin, nous avons un professeur de circulation, un professeur de marche!... Vous souriez? Rien n'est cependant plus ignoré de la masse du public que l'art de se diriger dans la rue. On ne saurait croire combien d'encombrements, de retards et d'accidents seraient évités, avec plus d'attention et de méthode. Essayez, à certaines heures de la journée, où les magasins viennent de clore leurs portes et où le flot des employés s'engouffre dans les rues, de marcher sans heurt ni bousculade sur un trottoir. Vous n'en viendrez pas à bout. C'est que le flot humain envahit indistinctement les deux côtés de la voie et, en se portant dans la même direction, ne laisse plus une place libre au piéton qui s'avance dans le sens opposé. Que faudrait-il faire alors? Prendre le trottoir de droite tout simplement.

Il y a quelques années — ne précisons pas, cela vieillit! — je me trouvai, sur un trottoir de la rue Dauphine, face à face avec un brave ouvrier. Nous étions pressés tous deux, et, comme il arrive en pareil cas, nous nous livrâmes à une série de balancements à droite et à gauche qui nous remettaient inexorablement l'un devant l'autre, avec l'air d'esquisser un ballet fort inopportun.

Tout à coup, le bon hercule auquel je me heurtais me soulève de ses deux bras râblés et me dépose fort poliment à sa gauche : « — Passez à votre droite, Monsieur, ce sera beaucoup plus simple! » Je le remerciai avec conviction. L'avis était à retenir; et, depuis cette époque, je l'ai toujours pratiqué... autant, du moins, que mes contemporains me le permettent. Mais, je l'avoue, ils sont fort entêtés, mes contemporains; et il suffit de leur glisser un conseil pour qu'ils fassent exactement le contraire.

J'ai donc lu, avec ravissement, ces jours-ci, qu'il existait un professeur spécial pour enseigner à circuler sans danger dans les rues. M. Pierre Brousset, tel est son nom, devrait bien inspirer des imitateurs et la Préfecture de Police devrait obtenir que de semblables leçons fussent données à tous les enfants des écoles. Tout le monde y gagnerait. Et il y aurait moins d'écrasés! Car il y a aussi une façon de traverser la rue, et qui est basée sur le principe que les voitures « prennent leur droite ». Au moment de quitter le trottoir, c'est donc à gauche qu'il faut regarder, puisque c'est par là que peuvent arriver les véhicules. Arrivé au milieu de la chaussée, regardez au contraire à droite, car c'est par là, maintenant, que les voitures peuvent venir. M. Brousset vous dirait aussi : Marchez d'un pas régulier, sans courir : cela seul permet aux cochers, cyclistes, etc., de régler leur direction; si vous modifiez votre allure, il n'y a plus de calcul possible pour eux, et c'est l'accident fatal. Si vous êtes surpris par une escouade de cyclistes, avant d'avoir pu aborder facilement le trottoir, arrêtez-vous net et faites face, sans cela c'est le carambolage forcé.

Je ne puis ici donner un cours complet de marche. Il me suffit d'avoir appelé l'attention sur un des mille inconvénients de la vie de chaque jour, que l'on pourrait le plus facilement éviter. En ces matières, il n'est rien de négligeable. On crie beaucoup, et souvent avec raison, contre les maladresses des cochers, bien qu'elles soient incomparablement plus rares que celles des chauffeurs; mais on oublie de dire qu'il y a maintes fois aussi, dans les abordages quotidiens, de la faute du piéton, qui, à la lettre, ne *sait* pas « circuler ».

Que de réflexions amènerait ainsi ce que j'appellerais la philosophie de la rue, — une des plus amusantes et attachantes qui soient! Avez-vous encore remarqué, par temps de pluie, deux personnes qui se croisent? Neuf fois sur dix, c'est la plus petite qui veut lever son parapluie le plus haut. Je laisse aux physiologues d'en trouver le motif; mais la réalité est facile à constater. Et, comme il est naturel, c'est un embrochement réciproque!

Veut-on un moyen pratique de s'en tirer rapidement? Je le livre volontiers, et après expérience. Dans une foule à parapluies, fermez le vôtre, et faufilez-vous sous la toiture mobile de vos voisins. Vous arriverez beaucoup plus vite..., et vous serez un peu moins trempé que vous ne l'eussiez été en gardant ouvert votre extraordinaire appareil.

Qui nous expliquera, en effet, par quelle aberration, par quelle routine, par quelle fantastique inaptitude à notre milieu, l'on ait encore gardé l'usage de cet encombrant et inutile instrument qu'est le parapluie? Je dis bien inutile! Car quel vêtement, quelle robe, quel manteau, et même quel chapeau, un parapluie a-t-il jamais préservés, sous une averse un peu violente? Nous sommes fort orgueilleux de notre civilisation, et dans un pays où la pluie est si fréquente, nous ne sommes point parvenus à populariser ni vêtement, ni coiffure, ni chaussures capables de nous préserver sérieusement des intempéries de l'atmosphère! Nous sommes tous vêtus comme si notre coupé ou notre automobile devait nous cueillir à la porte et nous protéger jusqu'à notre rentrée. Charmante illusion, mais qui sombre vite, et qui nous vaut de nous crotter comme des barbets, pour ne pas nous affubler d'un costume peu seyant. Ah! paraître...

Parlez-moi des bonnes réalités de l'automobile. Là, malgré la concurrence étrangère, nous tenons, et de haut, le bon bout. Les exportations grandissent avec constance. Elles ont été, pour 1906, de 137 856 000 francs, contre seulement 7 933 000 francs d'importations. Les six premiers mois de 1907 sont encore en progrès. Or, sait-on combien exportait cette industrie en 1900? Seulement pour 10 millions de francs. En six ans, l'augmentation est montée à plus de 120 mlllions. Pour la France elle-même, l'usage de l'automobile s'y développe avec persévérance. Chaque année constate une progression régulière de 4 à 5000 voitures. En 1906, le fisc en a taxé 26 262, tandis que pour 1903 il n'en avait taxé que 12 984. Cependant il appert des statistiques, que ce mode de locomotion n'est encore employé que par les personnes riches : les voitures à une et à deux places ne dépassent pas le chiffre de 5253. Un autre classement sépare les voitures dites bourgeoises des voitures industrielles. Celles-ci, sans atteindre le chiffre des premières, sont en notable augmentation sur les années précédentes, et la progression est assidue depuis trois ans. Il est à prévoir qu'une notable transformation de la locomotion industrielle va s'effectuer un peu partout. En 1903, les voitures industrielles n'étaient qu'au nombre de 3062 contre 9222 voitures bour-

geoises. En 1906, elles avaient atteint 8904, contre 17 358. Et que l'on ne croie pas que Paris occupe une place suréminente en cette ascension. On n'y compte que 5058 automobiles. Enfin, pour finir cette bataille de chiffres par un hommage, sinon un regret, à la traction traditionnelle, les chevaux traînaient encore, en 1906, 1 666 102 véhicules. Cela finira bien par tuer ceci, mais, comme on voit, il y faudra le temps.

Et qui sait si, quelque jour, on ne reviendra pas à la traction animale? Aujourd'hui l'automobile prend place parmi les agents curatifs de certaines affections. Quand l'atmosphère sera saturée des puanteurs abominables qu'exhalent les « autos »; quand les arbres, les récoltes, les prés ne pourront plus vivre qu'à 500 mètres des routes à cause de la poussière qui tuera toute végétation; quand les poumons de toute une génération seront encrassés par la même poussière et que, pour un moteur, on constatera vingt asthmatiques..., peut-être se lèvera-t-il quelque thérapeute qui dénoncera le macrobe homicide, et le cheval, dédaigné pendant cinquante ans, redeviendra « la plus noble conquête de l'homme ». Tout arrive, même, — et surtout, — les recommencements, et quand on ne trouve plus de nouveau, on en fait avec de l'oubli. L'essentiel aujourd'hui n'est-il pas de changer?

Aussi combien, par contraste, je suis reconnaissant à une « Vieille maîtresse de maison » de m'avoir envoyé ses « Menus propos sur la cuisine comtoise! »... Je viens en effet de trouver dans mon courrier les bonnes feuilles d'un volume qui porte ce titre et cette signature[1]. Amusé par la bizarre idée d'un auteur qui songe à me communiquer un livre de cuisine, j'ai parcouru un peu distraitement... la moitié de la première page. Et puis, j'ai lu, j'ai lu jusqu'au bout. Autant dire que j'ai dévoré... puisqu'il s'agit de plats succulents, de cette cuisine à feu doux, mijotant pendant des heures et qui était de vraie cuisine, au lieu d'être de la chimie. Mais ce que j'ai le plus goûté dans ce petit livre — car il est trop court — c'est la cuisinière, et j'entends par là la « vieille maîtresse de maison » qui a mis la main à la pâte et nous libelle ses recettes non comme une ordonnance, mais comme un poulet (oh! l'ambiance!). Elle est exquise cette bonne vieille dame, car c'est une dame pour de bon, et fine, et enjouée, et malicieuse, et..., mais vous lirez ce petit livre, et comme dit *la Cuisinière — bourgeoise* cette fois — « vous en verrez l'effet ». C'est une descendante en droite ligne de ces spirituelles françaises du dix-

[1] Pour paraître incessamment chez Poisson, rue de Lille, 37.

huitième siècle, comme le dix-neuvième siècle en a encore tant connues, qui avaient une tenue très correcte, mais qui laissaient leur bœuf dans le pot-au-feu, et ne le mettaient pas sur leur langue. Elle ne craint pas le mot pour rire, et elle en sourit avec tant de grâce aimable qu'on voudrait prendre sa main — une main d'archiduchesse, avoue-t-elle — pour la baiser avec une très respectueuse mais très tendre sympathie.

Elle dit si bien autre chose que les recettes de la cuisine traditionnelle. Elle a une façon toute personnelle d'enseigner *le savoir-vivre à table*, de hiérarchiser *les classiques de la table*, et de nous conter la chronique des *Mardis de sa mère*. La délicieuse femme, qui a lu Saint-Simon et nous sert une anecdote, comme un entremets, avec tout juste ce qu'il faut de sucre pour la rendre savoureuse, sans jamais l'affadir! Ce n'est pas une raisonneuse, ni une pédante, ni un professeur. Elle babille joliment, au salon, non pas engoncée dans une bergère, mais assise à peine sur le bord d'un crapaud, prête à vous conduire, si vous y tenez, à la cuisine, auprès de son cordon-bleu, dressé par elle, et à vous expliquer, sémillante sans familiarité, les secrets et l'histoire d'une sauce Béchamel ou d'une fricassée de poulet. Elle est charmante, et elle est convaincue, elle est femme comme savent encore l'être quelques femmes et quelques jeunes filles qui n'enfouissent pas la grâce d'antan sous le masque opaque et les infâmes lunettes des « chauffeuses ». Je lui cède la parole, au hasard, car le difficile serait de choisir, et quoique le livre soit très court, — deux cents pages, — ma chronique l'est encore davantage. Mais ce passage sur les *braisés* comtois me semble d'ailleurs un parfait exemple de sa manière d'amorcer le lecteur.

C'est pour moi un véritable crève-cœur quand, à la campagne, je rentre dans une de ces vastes cuisines enfumées qui semblent comme imprégnées des odorantes vapeurs de tous les festins qui en sont sortis. Ces grands foyers, avec leur manteau de pierre de taille, sont à jamais éteints, et ils restent profanés par l'encastrement d'une petite cheminée rabougrie où s'engaine le tuyau du poêle. Adieu nos magnifiques flambées d'automne où il était si doux de se griller les jambes au retour des vendanges ou de la chasse aux champignons; adieu la bonne odeur de sapin et de genièvre mouillés quand nous fumions ces belles rangées de lard, de jambons et de saucisses qui promettaient de si plantureuses potées à nos insatiables appétits de quinze ans! Dans un coin de la cheminée est encore accrochée la caisse du tourne-broche, dont le tic-tac s'est tu pour toujours; il ne mettra plus en mouvement cette broche qui nous donnait des rôtis si renflés, de si belle couleur, si juteux! Et ces magnifiques rouelles de veau, ces daubes cossues — que l'on appelait au vieux temps *une pièce ronde*, — ces filets de bœuf braisés qu'on ne connaît plus aujourd'hui, qu'ils étaient tous

appétissants à voir et à sentir longuement mijoter dans leur cocotte à pieds, avec de la *cenise* dessous et de la braise sur le couvercle; il suffisait d'un coup de pincette pour activer la cenise, d'une pelletée de braise renouvelant celle du couvercle pour obtenir, pendant les quatre heures réglementaires, un mijotement qui rendait une chair grenée, tendre à couper à la cuiller, avec tout son suc et un jus lié, consistant, plein de saveur, et où baignaient quelques rondelles de carottes presque confites.

Connaissez-vous des livres parlant de cuisine sur ce ton-là?... La « vieille maîtresse de maison » a fait de la coquetterie en ne visant que les recettes comtoises. Ne lui en déplaise, les autres provinces peuvent en profiter, et la capitale encore plus. Et quant à sa psychologie — le vilain mot pour une chose si piquante — elle a de quoi séduire tous les gourmets de lettres.

Voilà certes une maîtresse de maison qui a trop de goût à la spirituelle causerie pour jamais admettre le bridge accapareur. Du reste le bridge meurt de ses excès après une dictature de plusieurs années où il terrassa la conversation et apprit le calcul à maintes gens qui l'ignoraient. Aujourd'hui, c'est le *diabolo* qui fait rage. Et, tout récemment, dans un des vieux hôtels du faubourg, eut lieu un concours de diabolo entre enfants qui rivalisèrent d'adresse et d'entrain. C'était au profit des œuvres de Plaisance que toute cette jeunesse s'escrimait, et l'abbé Boyreau, dont je conterai quelque jour les œuvres admirables d'apostolat populaire, dut être content du résultat de cette joute « nouveau jeu! »

Or, en fait de nouveauté, ce jeu du « diable », a déjà fait fureur en France, il y a près d'une centaine d'années. Sa plus grande vogue date de l'année 1812, où l'on y jouait jusque dans les salons, au grand dommage des glaces, lustres et autres « fragilités » mondaines. A lire les descriptions que, d'après les auteurs et les estampes du temps, en donne M. d'Allemagne dans son bel ouvrage : *Exercices et jeux d'adresse* (Hachette), nous ne sommes encore qu'au début des prouesses que l'on peut tenter avec ce petit instrument. On sait qu'il est essentiellement composé de deux cônes creux réunis par leur sommet, et qu'on lui communique un mouvement rotatoire au moyen d'un cordon sur lequel les deux cônes parfaitement équilibrés, — c'est l'indispensable qualité du jouet, — glissent en tournant. Quand le mouvement est bien donné, une subite tension du cordon envoie en l'air le diabolo que le joueur doit cueillir à la descente. Ces opérations sont tout à fait exquises, si l'on y vaque avec aisance; les spécialistes vous expliqueraient qu'elles ont, en outre, l'avantage de développer tel ou tel organe, d'assouplir tel ou tel muscle, etc.

Quoi qu'il en soit, — et il est fort possible qu'ils aient raison, — nous sommes encore à l'enfance de l'art, si l'on en croit les descriptions des auteurs de 1812. Qu'on en juge. Il y avait alors la *promenade*, qui consiste à faire courir le diable le long d'un des deux bâtonnets qui servent à tenir la corde; le *va comme je te pousse*, où le diable arrive au milieu de la corde; le *Jean s'en va comme il est venu*, qui, après une tension de la corde, fait revenir l'instrument à son point de départ en croisant les mains; le *chevalet*, où le diable s'installe au sommet des deux bâtons croisés; le *grand équilibre du croissant* qui fait arriver le diable à l'extrémité d'un des bâtonnets; *l'ascension à corde tendue*, où il s'agit de faire monter le diable le long de la corde raidie, etc. On voit que nos champions ont du chemin à faire avant d'atteindre l'habileté de leurs devanciers. Mais nous ne sommes qu'au début de cette nouvelle fantaisie, et le diable en verra d'autres. En tout cas, il s'est prémuni contre les vexations des maladroits et des rageurs; personne ne pourra lui tirer la queue : il n'en a pas. Mais le tennis, le croquet, le polo et leurs familles n'ont qu'à bien se tenir : il vient de leur naître un rude adversaire.

Heureusement, lorsque le tennis aura fui les châteaux et les jardins publics, il pourra trouver refuge au Palais où le filet sera remplacé par la « barre ». Tout récemment, un spectacle fort encourageant à ce point de vue nous fut donné à Versailles, où se jugeait un procès d'escroquerie au mariage. Entre la prévenue, que son opulente stature avait fait surnommer Mme Cent-Kilos, et le président du tribunal correctionnel, ce fut un assaut plaisant comme on n'en voit guère en semblable occurrence. Magistrat et accusée se renvoyaient la balle avec un entrain, une jovialité, une fantaisie qui méritent de laisser une trace dans les fastes de la justice!

« Vous ne présentiez guère que des Anglaises, dit le président à la directrice de l'agence matrimoniale, vous êtes un précurseur de l'entente cordiale!... »

« Vous avez abusé de la naïveté de M. H... Il a le droit de n'être pas content. Mettez-vous à sa place... » Et Mme Cent-Kilos de répondre : « Je voudrais bien, il est dehors! »

« L'existence de toutes ces héritières est extrêmement douteuse... — Eh bien, alors, tant mieux pour moi! Le doute doit profiter à l'accusée! »

« Vous avez eu une grande influence sur lui comme sur tous ceux qui vous approchent! — Ah! je l'attendais, celle-là! Je n'ai

qu'à paraître pour être crue. Il n'y a que vous de qui je ne puisse pas me faire croire. »

« Je me trompe, avoue une fois le président. Je m'en excuse. Cela vient d'une similitude d'adresse. Vous m'accorderez bien les circonstances atténuantes. — Oui, mais vous me les rendrez! »

Il y a ainsi des perles de quoi faire tout un collier. Mais je doute qu'il accroisse la majesté de la magistrature. Et si Mme Cent-Kilos était évidemment une personne de poids, le président, pour bien marquer les distances, ne fut-il pas un peu léger?

Il est vrai que, là aussi, c'est, dirait-on, le nouveau jeu. M. Périvier, qui fut premier président de la cour de Cassation, ne suspendait-il pas la première audience du fameux procès du Panama par ces mots : « Je vais lever l'audience. Dix minutes d'arrêt. Buffet! »...

C'est sans doute une façon de mettre en pratique le mot de Beaumarchais : « Il faut se hâter de rire de tout, de peur d'être obligé d'en pleurer! » Et les sujets de tristesse ne nous manquant pas, nos personnages officiels se hâtent d'en rire un brin..., pour donner le ton. N'a-t-on pas découvert, encore, à l'une des ultimes séances de la Chambre, que Gafsa, où venaient d'arriver les mutins du 17e d'infanterie, est un pays charmant? Il a donc bien changé depuis le temps, — pas encore très lointain! — où il fut question d'envoyer le lieutenant-colonel Picquart dans l'extrême-sud tunisien, et où l'on prétendait que c'était l'envoyer à la mort? A quel moment a-t-on voulu plaisanter? Alors ou aujourd'hui? Car on a beau subir l'attrait de la raillerie, on s'est moqué de nous dans l'un ou l'autre cas...

De même, toujours pour les mutins du 17e, il se produit un changement à vue dans les sphères gouvernementales et parlementaires. Il y a trois semaines, M. Clémenceau les traitait de « soldatesque »; aujourd'hui, on conclut à une « équipée de collégiens »! Equipée de collégiens me semble d'une bouffonnerie intense, si, comme je l'ai entendu affirmer, les 600 mutins, sur la route d'Agde à Béziers, firent bel et bien prisonnier le général envoyé pour les arrêter...

Est-il vrai, en effet, qu'arrivés à un carrefour, et quand les deux colonnes se trouvèrent à quelques pas, — 200 réguliers contre 600 révoltés — les fusils des mutins furent mis en joue? Est-il vrai que le caporal qui avait pris la direction de la colonne, s'adressant alors au général, lui tint ces propos (que j'adoucis encore) : « Mon général, vous êtes mon prisonnier. Vous ne pouvez pas bouger, car vous êtes cerné. J'avais deux compagnies

en flanc-gardes, qui se sont maintenant rejointes derrière vous. Donc vous êtes à ma discrétion; mais comme nous n'avons nulle intention de violences, vous allez seulement nous laisser passer, et, pour plus de sécurité, vos hommes vont se mettre sur cette route pour dégager celle de Béziers. » — Est-il vrai qu'il en fut ainsi fait? — Est-il vrai qu'un drapeau qu'avaient pris les mutins et qu'ils avaient cravaté de crêpe, fut, sur leurs exigences, salué des sonneries réglementaires?...

Pour une équipée de collégiens, elle serait alors tout de même un peu forte. Surtout si, comme on le chuchote déjà, on vise à faire retomber sur les officiers la responsabilité de l'affaire! Qu'il y ait eu de l'entraînement irréfléchi chez beaucoup de troupiers, et même de la peur affolée, cela paraît évident. Que certain élément civil révolutionnaire ait donné la première impulsion, cela paraît constaté. Mais encore une fois, il n'est pas possible d'affaiblir outre mesure la gravité du fait, surtout si la version qui m'en a été fournie était parfaitement véridique. Tous les mutins ne sont pas également coupables; mais il y eut des têtes qui conseillèrent ou commandèrent. Et ce serait une diversion vraiment trop grossièrement arrangée que de vouloir les chercher parmi les officiers, sous prétexte qu'ils auraient dû tenir leurs hommes! Cela nous ramène tout droit aux procédés de la Convention devant laquelle tout général qui n'était pas victorieux était un traître. Une façon plutôt simpliste de réduire les factions au même dénominateur!...

Je sais bien que M. Clémenceau en a une autre qui est d'incorporer d'office au parti royaliste tous ceux qui ne sont pas du sien. Mais le moyen est déjà bien usé; et, cette fois, la matière manque même pour établir l'ombre d'une vraisemblance. Alors notre Premier s'amuse à rouler Marcellin Albert comme une cigarette! Le malheureux président du comité d'Argelliers avait quitté le Midi à l'insu de la police : encore une bien bonne histoire! Il n'était pas venu à Paris directement comme on l'a cru. Mais il a passé quarante-huit heures à Asnières, — toujours à l'insu de la police! Et à Asnières, il habitait chez sa nièce..., mariée à un agent de la Sûreté générale!... On voit combien M. Clémenceau dut être étonné de le voir arriver dans son cabinet de la place Beauveau! Le naïf Albert, brave homme convaincu, n'y a vu que du feu. Et le ministre a dû pirouetter de joie, en brisant, dans une caresse, le « prophète » du Midi. En sortant du ministère, Albert était perdu. Ses anciens compagnons le lui signifièrent sans ménagements, deux jours après. Il y a ainsi des gens qui « ont de la chance », et d'autres qui « n'en ont pas ». Le curieux

serait de découvrir à quelle amulette le président du Conseil attribue la sienne...

Il semble qu'à côté de lui, le chiffre 13 et le mois de juillet soient appelés à jouer un rôle dans la vie du ministre actuel de la guerre. Les statisticiens, gens tenaces et fureteurs, ont remarqué de bien curieuses coïncidences à ce sujet. Le 13 juillet 1898, le lieutenant-colonel Picquart est arrêté à Paris, en vertu d'un mandat d'amener du juge d'instruction. Le 13 juillet 1906, il est réintégré dans l'armée. Le 13 juillet 1907, devenu général de division et ministre de la guerre, il reçoit à sa table les présidents du Sénat et de la Chambre, les membres du Conseil supérieur de la guerre, les officiers généraux et les chefs de corps du gouvernement militaire de Paris. *O tempora!* Mais voilà des constatations qui vont sans doute réconcilier avec le nombre 13 les personnes superstitieuses qui ne regardent jamais d'un œil parfaitement calme ces deux chiffres accolés!

Si on lui avait demandé, un 13, d'envoyer en Espagne la musique de la garde républicaine, probablement le ministre eût-il refusé, puisque le 13 lui est favorable. Et cette décision est si extraordinaire, si inattendue! Pour peu que l'on continue, quand nous voudrons entendre notre meilleure musique régimentaire, il nous faudra passer les frontières. Ce sont les Parisiens qui en jouissent le moins. Dîners de gala, cérémonies officielles, concerts recherchés, la musique de la garde joue partout. Mais combien de fois le populaire, qui en raffole, a-t-il la joie de l'applaudir? Depuis 1904, c'est le septième voyage qu'elle entreprend à l'étranger. Elle est allée deux fois en Italie, deux fois en Suisse, une fois à Londres, et enfin en Amérique, à l'exposition de Saint-Louis. En Espagne, elle se rend à Valence pour la *Feria* organisée par l'association industrielle et commerciale du crû. En somme, elle va servir d'attraction à une « foire » qui en manquait cette année, et l'on ne peut hésiter à se demander, — en cette espèce, — si décidément, et quelque amabilité qu'on y mette, la musique de la garde est une musique de foire? A quand le départ pour Nijni-Novgorod? Nous ne saurons donc jamais garder de mesure en rien, même dans les événements les plus simples à apprécier...

Qu'est-ce encore que cette glorification « française » de Garibaldi? Que le fameux condottiere, — en dehors de toute question religieuse ou politique, — ait été un des tempéraments d'aventuriers les plus extraordinaires qu'on ait vus, on doit le reconnaître. Cavour l'appréciait comme une « héroïque ganache ». Et

cela le distingue assez du commun, car les ganaches sont légion, mais les héros sont rares. Qu'on l'exalte, donc, surtout ailleurs, à ce point de vue, c'est justice. Qu'on reconnaisse dans le geste par lequel il offrit à la France vaincue l'appui de son épée, une intention originairement louable, soit. Mais que par une conception étonnante de l'histoire, on fasse de lui un *ami* de la France, et un sauveur de l'honneur de nos armes, c'est une folle entreprise contre laquelle protestent les faits.

Son intervention militaire pendant la guerre fut telle que le rapport Perrot, dans l'*Enquête*, concluait formellement que s'il s'agissait d'un général français, le général Garibaldi devrait être traduit devant un conseil de guerre pour avoir « abandonné à l'ennemi de propos délibéré et sans combat des positions qu'il avait mission de défendre et comme ayant, par là, occasionné la perte d'une armée française, et amené un désastre militaire qui n'aura de comparable dans l'histoire que les désastres de Sedan et de Metz ». Voilà pour le militaire.

Voyons l'ami de la France. Voici ce que Garibaldi écrivait, de Cabrera, le 25 novembre 1871 : « Nier que Nice est italienne, c'est nier la lumière du soleil, car cela est suffisamment prouvé... Il serait long d'exprimer le motif de mon silence sur la belle destinée, — sur la fatale cause de discorde qu'un pervers destin jette entre deux nations, — qui fait que nous ne posséderons jamais le Var sans avoir couvert la Méditerranée de cadavres. »

Et ceci, de Naples, le 9 mars 1882 : « ... Vos fameux généraux qui se sont laissé mettre en cage par les Prussiens dans les wagons à bestiaux et remmener ainsi en Allemagne, après avoir abandonné à l'ennemi un demi-million de vaillants soldats, font aujourd'hui les rodomonts contre les faibles et innocentes population de la Tunisie qui ne leur doivent rien et qui ne les ont offensés en aucune manière. Vous connaissez les dépêches qui annoncent : le général en chef a livré bataille; le « tel » général un tel a fait une brillante razzia... Si on avait l'imprudence d'insérer ces télégrammes dans la belle histoire de France, il faudrait les en balayer avec un balai de cuisine trempé dans la fange. »

Ne parlant, en ce moment, de Garibaldi qu'à notre point de vue exclusivement national, il est permis de trouver que nos hommes politiques, qui l'ont superlativement loué, ont eu la langue trop longue et la mémoire trop courte. Ce sont des souvenirs qu'il valait mieux ne point réveiller, mais du moment qu'on les met en lumière, la justice exige qu'on les y produise au complet. Maxime du Camp, qui fit partie de l'expédition des *Mille*, ouvrit un

jour, devant le comte G. de Blois, un bahut de son cabinet de travail, et lui montrant sa chemise rouge : « Ce fut, dit-il, la dernière de mes illusions. Elle a tué toutes les autres. »

Celles de nos maîtres sont plus tenaces. Témoin encore la Ligue de l'Enseignement, qui organisa, pour le dernier dimanche de juin, une fête scolaire, aux Tuileries, en l'honneur de Jules Ferry. Les fruits qu'a portés la laïcisation de l'école ne sont vraiment pas tels qu'on en puisse faire glorieuse offrande à celui qui en conçut l'idée et en imposa au pays la réalisation! Ferry voulait l'école neutre, mais il la voulait spiritualiste et patriote. Il se trompait sur la possibilité de la garder telle en dehors de toute religion, et l'expérience a infligé à ses ambitions et à ses prévisions le désaveu le plus navrant. L'on se demande alors avec quelque stupéfaction dans quel but la *Ligue* a tenu à faire constater par tous d'où l'on était parti et où l'on vient d'aboutir. On peut affirmer, sans crainte d'erreur, que, comme M. Goblet, si Ferry avait assez longtemps vécu pour être témoin des récents mouvements scolaires, il aurait désavoué ses successeurs. D'ailleurs, les maîtres des instituteurs contemporains n'ont pas caché leur but ni leur programme qui se résume en ce cri de guerre : « Laïcisons l'école laïque! » Et l'on n'a qu'à voir qui les a soutenus et qui les inspire.

Le tort, la faute, l'infirmité morale de Ferry, furent de ne pas comprendre à quelle décadence aboutirait son initiative. Les avertissements, cependant, ne lui avaient pas manqué, même hors de nos rangs. Des protestants et des incroyants lui avaient signalé le danger qu'il s'obstina à nier, et M. Braga le rappelait avec à propos dans le *Soleil*. C'était le pasteur Bersier qui adjurait M. Ferry et lui faisait remarquer l'abîme qui s'allait creuser entre l'éducation jusque-là imprégnée de christianisme, et l'éducation purement rationnelle : « Jusqu'à ce jour, disait-il, l'idée religieuse, sous une forme ou sous une autre, a été mêlée à toute éducation. Désormais, à chaque foyer une question sera soulevée et presque partout cette question va faire naître une lutte. » Et s'adressant au ministre lui-même, il poursuivait : » Y a-t-il aujourd'hui un système quelconque que vous puissiez mettre à la place de celui-là? Il faut y regarder de près : la morale ne s'improvise pas. Si simple, si élémentaire qu'on la présente, elle suppose une vue générale sur l'ensemble des choses, ou, tout au moins, sur l'homme et sur sa destinée. »

Le *Journal de Genève* applaudissait aux paroles de M. Bersier : « Il serait très fâcheux, écrivait-il, que la lutte engagée par M. J. Ferry prît le caractère d'une lutte confessionnelle, d'une

rivalité d'Eglise. Nous manquerions à notre principe qui est le respect de la liberté individuelle, en adoptant les lois Ferry. » On sait comment ces craintes se sont trop vite réalisées!

Le vrai mot fut dit par Albert Duruy : « Toute cette campagne paraît louche, et dès le principe, elle a rencontré dans l'opinion d'invincibles défiances... » Louche, en effet, car si les meneurs de 1882 n'avaient point voulu en venir où nous en sommes en 1907, du moins, avaient-ils, au fond de l'âme, la volonté très nette d'en arriver plus loin qu'ils ne l'avouaient dans leurs discours. Leur faute, ce fut de vouloir faire, sciemment, de l'antichristianisme. Leur sottise, ce fut de croire qu'ils pourraient commander halte à leurs troupes, et les garder sur le terrain du spiritualisme. Ce furent à la fois des présomptueux et des naïfs. Il n'y a pas là de quoi mériter ni défilé, ni dithyrambe.

Ce n'est ni l'un ni l'autre que nous offrirons au très érudit et modeste chercheur qu'était le vicomte Ch. de Spœlberck de Lovenjoul qui vient de mourir. Rien ne pourrait blesser davantage sa mémoire, bien qu'il fût sensible à la gratitude contenue dans de justes bornes. Celle que nous lui devons est très grande, car il a légué à l'Institut de France ses merveilleuses collections d'inédits sur la période romantique. Il y a là des trésors à fouiller, et peut-être à publier. Je ne sais qui a eu la bizarre idée de lancer, à propos de ce legs, les informations les plus fantaisistes. D'abord, on annonçait que la famille protesterait, et que, le donateur étant Belge, des complications interminables étaient à prévoir. Il n'y en aura pas l'ombre, car le baron C. de Vinck, qui est le plus proche parent de M. de Lovenjoul, a déjà fourni à la France une preuve assez convaincante de ses sentiments, en donnant à la Bibliothèque nationale 16 000 pièces rares et précieuses (estampes et dessins) intéressant l'histoire de France de 1775 à 1875. La valeur marchande de cette collection est, au bas mot, de 600 000 francs. Elle est d'un prix inestimable pour la Bibliothèque dont elle complète les collections. On voit donc combien impertinente était l'insinuation sur la revendication des collections léguées par son cousin. D'autre part, on assurait que l'Institut n'accepterait probablement pas le legs, comme trop encombrant, inutilisable à cause des détails intimes contenus dans certains papiers, et pour beaucoup d'autres motifs de même ordre. Est-il besoin d'ajouter que cette information est tout aussi peu fondée que la première? Jamais il n'y a eu le moindre doute sur l'acceptation du legs. Les collections seront reçues à Chantilly, dans le *Jeu de Paume*, spécialement aménagé,

ou dans un local spécial qu'au besoin on ferait construire.

Ces querelles indécentes et sans le moindre fondement n'auraient pas rendu plus pessimiste le généreux donateur; car, depuis la mort de sa femme, il y a quelques années, il était en proie à une tristesse dont personne ne le pouvait tirer. Rien ne faisait prévoir sa fin presque foudroyante, mais on peut assurer qu'elle l'a délivré d'une chaîne qu'il portait péniblement. Toute sa vie s'était concentrée dans ses occupations d'érudit. Il n'aimait pas le monde, ni le sport. L'art le séduisait peu et, en musique, il demeura jusqu'à la fin intraitable adversaire du wagnérisme. Le collectionneur, chez lui, avait tout dompté, tout dominé, sauf pourtant le littérateur. Il goûtait ses auteurs, et ne se bornait pas à les cataloguer! S'il l'eût voulu, il eût écrit une histoire complète de George Sand qui eût été la plus curieuse, la plus piquante des chroniques. Car George Sand forme avec Balzac et Théophile Gautier la trinité foncière de ses collections. Autour de ces trois grandes étoiles, les astres de moindre importance (comme collection) feraient encore la joie d'un amateur et la gloire d'un cabinet. Musset, Sainte-Beuve et Mérimée, y ont chacun de très beaux dossiers.

De pareils trésors n'étaient pas gardés par un avare jaloux. Ils s'ouvraient très libéralement aux chercheurs et aux écrivains. L'ouvrage publié en 1904, à Londres, par Miss Mary Sandars sur Balzac, sa vie et ses œuvres, fut parlé par M. de Lovenjoul avant d'être écrit par l'auteur qui passa plusieurs mois à travailler à portée du maître. De même, presque tous ceux qui s'occupent de cette époque eurent recours à ses papiers et à sa mémoire : M. Hanotaux pour son *Balzac imprimeur;* MM. Michaud et Giraud pour leurs études sur Sainte-Beuve; Mme Arvède Barine pour son *Musset;* M. Paléologue pour son *Vigny.* Je cite au hasard de la mémoire et uniquement pour donner un exemple de cette exquise confraternité où l'homme de lettres et l'homme « du monde » se mettaient mutuellement en valeur.

C'est par Gautier qu'il avait commencé ses collections, et parce qu'il s'était enthousiasmé à le lire vers l'âge de dix-huit à dix-neuf ans. Car, soit dit en passant, M. de Lovenjoul, en fait de langues, connaissait le français, mais ignorait le latin et, à plus forte raison, le grec. Son instruction première, ainsi limitée, le disposa peut-être encore davantage à borner ses recherches à une période dont il pût s'emparer aisément. Il s'était donc « emballé » sur le grand Théo, mais sans entrer en relations avec lui. Quelle fut sa joie lorsque, après la guerre, il rencontra l'écrivain à Bruxelles! Gautier alla chez son admirateur et se vit « révéler » des articles, des

pièces qu'il avait lui-même totalement oubliés. Rien ne touche un auteur, quand il est vraiment artiste, comme cet hommage rendu exclusivement à son talent. Aussi Gautier, rentré parmi les siens, leur dit : « Si jamais cet homme-là vous demande à voir mes papiers, montrez-lui tout, donnez-lui tout, il s'y débrouillera bien mieux que moi! »

L'Institut s'enrichira donc d'une des plus précieuses collections qui soient, en recevant le legs de M. de Lovenjoul. Il lui restera à trouver l'écrivain assez bien renté pour s'incorporer à loisir la « substantifique moëlle » de ces documents, et continuer « la botanique morale », comme disait Sainte-Beuve, des grands auteurs ainsi mis en fiches, prêts à la dissection. Car Dieu nous garde, maintenant, du gaspillage et des publications hâtives qui seraient fatalement encombrantes! La ruche est prête. Il y faut l'abeille. Pourquoi ne serait-ce pas l'ami le plus cher du défunt, et qui est l'un de ses exécuteurs testamentaires, Eugène Gilbert, le critique catholique de la Belgique, dont une intimité assidue pendant les dernières années a fait le confident et peut-être préparé le continuateur?

Peu de semaines avant le grand seigneur belge, la mort enlevait aux œuvres catholiques un homme dont la modestie ne peut m'empêcher de saluer sa mémoire. Le comte Le Camus fut un des derniers représentants de ce qu'on pourrait appeler la lignée directe de M. de Melun, dans la morale sociale. Il fut l'ami d'Ozanam, de Perreyve, de Gratry et des enthousiastes pionniers de cette école qui compta des dévouements d'autant plus efficaces qu'ils étaient plus spontanés. Avec M. de Melun, M. Le Camus fonda la « Société d'économie charitable », à laquelle il donna pour organe cette *Revue d'économie charitable*, dont le titre marque en même temps la date et le but, et les catholiques « d'étude » entrèrent délibérément sur le terrain des questions sociales. Plus tard, cette Revue devint *le Contemporain* auquel a succédé depuis le très vivant et substantiel recueil : *l'Université catholique*, de Lyon.

La première et la seconde jeunesse de M. Le Camus furent entièrement dévouées aux Œuvres, sans que la vie de famille où le ramenaient huit enfants en subît de préjudice. Sous l'Empire d'abord, et davantage encore après la mort de M. de Melun, M. Le Camus sut être l'aide et l'ami non moins intime de M. Chesnelong dans toutes les questions sociales, d'enseignement et de propagande. En 1870, il fut l'un des fondateurs de la Croix-Rouge française, l'organisateur et l'inspecteur des comités de

ɔrovince. Il occupa longtemps dans le comité une place où lui succéda récemment son neveu le comte Vandal. Il se dévoua également aux œuvres de la *Sainte-Enfance* et des *Ecoles d'Orient*. Mais sa caractéristique demeurera d'avoir été un véritable initiateur dans les débuts, au dernier siècle, de la science pratique de l'économie charitable. Il avait, d'ailleurs, l'horreur du piédestal, et un très vif attrait pour les « coulisses » des œuvres. Paraître lui était non seulement indifférent mais importun. Il préférait agir et organiser l'action des autres. Mgr Dupanloup disait de lui à une de ses amies : « Il n'a besoin de personne pour aller au ciel : il y va tout seul et tout droit. » Il était un de ces chrétiens actifs et modestes comme il nous en faudrait beaucoup, et c'est à ce titre que son exemple ne devait pas être perdu.

Je pensais à ces amitiés entre hommes de la génération qui créa », il y a plus d'un demi-siècle, la vie morale qui est encore la nôtre, malgré les évolutions et les développements apportés par le temps, en lisant le petit livre que M. l'abbé Rouzic intitule modestement : *Essai sur l'amitié*[1]. Je crois bien que rien n'y manque de tout ce qui a été écrit de plus fort, de plus fin et de plus beau sur ce sentiment, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. C'est une mosaïque chatoyante et diverse où l'apport personnel de l'auteur ajoute une harmonieuse unité. Autant qu'un livre de lecture des plus piquants, c'est un livre de haute philosophie et, par endroits, de spiritualité. La nature de l'amitié, ses conditions, sa vie, son histoire, sa durée, ses tranformations, M. Rouzic n'a rien abandonné de sa gerbe opulente, et l'on glanerait difficilement après lui. Son livre est fait pour tous, mais il peut rendre de précieux services aux jeunes gens, en guidant les premiers élans de leur sensibilité. C'est une tâche délicate, mais on ne sera pas étonné que l'auteur y réussisse, si j'ajoute qu'il est aumônier de la « rue des Postes ».

Puisque je trouve au bout de la plume le nom de la célèbre école, je ne veux pas manquer d'y annoncer, pour la rentrée prochaine, la création d'un *Institut industriel, commercial et financier*. Me sera-t-il permis, devant cette création de M. Mativet, de prononcer un « enfin » reconnaissant? Enfin, dans une des plus importantes pépinières parisiennes des hommes de demain, on ne visera plus, presque exclusivement, la préparation aux carrières qui, de près ou de loin, se rattachent au fonctionnarisme.

[1] 1 vol. in-16 (Lethielleux).

ou à la seule armée. On va former des jeunes gens pour des carrières complètement indépendantes. Ah! si Landry de Clavier-Grandchamp — le jeune officier de l'*Emigré*, de Paul Bourget — avait eu à sa portée un pareil institut! Mais son père lui eût-il permis d'en suivre les cours? C'est une question qu'il sera intéressant d'étudier le mois prochain. Toujours est-il que la « rue des Postes » veut préparer à la vie d'aujourd'hui des hommes aptes à la vivre. C'est, là, une initiative très caractéristique et qu'on ne saurait trop louer.

Dans la même note, je me plais à signaler la création, à Cologne, d'une maison d'étudiants français qui sera dirigée par deux de nos compatriotes, dont l'un est docteur en pédagogie de l'université de Leipzig, et l'autre, M. l'abbé Pradels, a brillamment conquis le grade de docteur ès lettres allemandes à l'université de Munster. Tous deux ont une longue pratique de l'enseignement. Les élèves pourront assister aux cours de l'université de Bonn, et ceux qui se destinent aux affaires suivront avec profit les cours de l'Ecole supérieure de commerce de Cologne, une des quatre facultés de commerce de l'Allemagne. Il peut être non seulement curieux mais fort utile pour certains de nos jeunes compatriotes d'étudier sur place la « mécanique » économique de nos voisins que nous trouvons comme rivaux dans tous les pays du monde. C'est pourquoi j'annonce volontiers les intéressants projets de M. l'abbé Pradels; — trouver en Allemagne un *home* français peut être pour certains jeunes gens une heureuse occasion qui n'a rien d'une tentation dangereuse!

Mes lecteurs (si les vacances m'en laissent!) trouveront peut-être singulier qu'au moment des distributions de prix, je parle déjà... de la rentrée. J'ai toute prête ma revanche, car je ne voudrais pas omettre de parler de l'éloquente allocution prononcée par Mgr Baudrillart à l'Ecole Massillon. Rarement, une âme de prêtre éducateur se livre avec des accents de plus chaude conviction, et — il faut dire le mot, parce qu'il est juste — avec des accents plus émouvants. Le Recteur de l'Institut catholique parle avec toute sa flamme, de cette maison où, longtemps, comme le rappelle le Directeur, M. l'abbé Chauvin, il employa une part de son activité et de son cœur, par des conférences d'histoire et de religion, par un ministère spirituel très fécond et surtout par l'exemple des vertus morales qui font la force et la parure de ces institutions : la modestie, la cordialité, le désintéressement, le don entier de soi-même à chacun et à tous. M. Chauvin — c

auditoire lui appliquait à lui-même les paroles qu'il adressait à on ancien collaborateur — insista avec raison sur le caractère articulier des externats de lycéens, œuvre de conciliation et de aix : « Qui était mieux fait que vous, Monseigneur et cher ami, our comprendre et goûter ces intentions généreuses, vous dont a vie entière, depuis Louis-le-Grand et l'Ecole Bossuet jusqu'à Ecole Normale et l'Oratoire, a été tissée par le concert harmo-ieux de ces trois forces : la religion, la famille et l'Université, t qui apparaissez aux yeux de l'Eglise et aux yeux de l'Univer-ité à la fois, comme une démonstration des admirables fruits u'on peut attendre de leur loyale entente. »

Et l'on sentait que très haut au-dessus de la banalité des ompliments traditionnels, très loin de la flatterie sans sincérité, 'étaient, dans un échange de pensées pures, deux âmes très elles qui planaient. Elles n'étaient pourtant pas sans tristesse, u souvenir du commun passé. Mais Mgr Baudrillart a eu raison e l'affirmer :

Oui, l'on a bien pu frapper l'Oratoire, en disperser impitoyablement es membres, sans souci de leur valeur intellectuelle, de leur dignité iorale, de la souplesse de leur règle, ni même, j'ose le dire, de leur iodernité ; mais l'esprit de l'Oratoire était si nécessaire à la France, l'Eglise, à l'éducation chrétienne, qu'il a vécu quand même et a oursuivi son œuvre bienfaisante, en se servant de nouveaux ins-ruments.

Puis il a condensé, en quelques phrases pleines, à la fois, de ermeté, de fierté et d'espérance, le but poursuivi par son maître abbé Thenon, le premier initiateur des Externats de lycéens. Emu, dit-il, par les périls et par les besoins d'une société où int de forces se neutralisent parce qu'elles se combattent, au lieu e se prêter un harmonieux concours, il a voulu faire œuvre de approchement et de conciliation. » L'on ne m'en voudra pas de iter cette admirable page qui devrait être le code de l'éducation :

« Se préoccuper de l'intérieur des enfants plus que de l'ordre extérieur e la maison, écrivait l'abbé Thenon ; éviter les règles inutiles ; ne imais fausser par des exagérations la conscience des enfants ; res-ecter leur liberté tant qu'ils n'en font pas mauvais usage ; en les ortant au mieux, ne leur imposer cependant que ce qu'exigent la foi t la raison ; les gouverner surtout par l'honneur, par la responsa-ilité, par la conscience, par des sentiments élevés, plus que par la rainte et même par l'affection. » Faire grandir en eux l'esprit d'ini-iative, grâce à des œuvres de charité dont, sous un certain contrôle, s auraient la direction ; par le contact fréquent avec les déshérités e ce monde, remettre sans cesse les plus âgés d'entre eux en

présence du côté sérieux de la vie; par un enseignement religieu solide, tendant à éclairer leur esprit et à perfectionner leur conscienc par des pratiques conseillées, mais librement acceptées, faire de l religion, non pas une superfétation ou un ensemble d'habitudes, mai la vraie lumière et la vraie force de l'âme.

Après avoir déclaré qu'à l'Ecole Massillon, ce qui fut, es encore et sera toujours, Mgr Baudrillart laissait à ses jeunes aud teurs ce mot d'ordre, où tant d'autres plus âgés retrempèrer leur courage :

Chez vous qui deviez jouir, dès l'enfance, d'une très grande libert qui, à douze ou treize ans, deviez connaître les épreuves, les contra dictions, les conflits d'opinions et de croyances, et souvent, par l force des choses, faire partie d'une minorité, comme il vous arriver dans la vie, ce qu'il importait d'engendrer, de cultiver, de fortifie avant tout, c'était la volonté, le sentiment du devoir et de la respon sabilité, la conviction personnelle. Ce qu'il fallait vous donner, c'étai pour emprunter la belle et forte expression d'un grand religieux qu fut, lui aussi, un éducateur, c'étaient des âmes indomptables : « Au jourd'hui, écrivait le P. Didon, on ne sait plus ce que c'est qu'un âme indomptable. Elles ont l'air d'être de caoutchouc; on ne connaî plus l'airain, ni le bronze, ni l'acier, et pourtant c'est avec ce méta résistant seul qu'on peut faire ce qui dure. »

... Ne soyez pas seulement des âmes aimables, comme vous l'ête encore aujourd'hui, soyez des âmes indomptables; vous comprendre un jour tout ce que cela veut dire; beaucoup d'entre vous déjà commen cent à l'entrevoir; des âmes indomptables, c'est-à-dire des âmes qu ne font plier, ni les passions qui s'élèvent du fond de la nature, r l'or, ni l'intérêt, ni le plaisir, ni les influences, ni les événements exté rieurs, mais qui demeurent fidèles à leurs convictions, à leur devoir à leur foi, des âmes en un mot telles qu'en réclament aujourd'hui plus qu'en aucun temps, et votre Eglise et votre patrie, si, comme j l'espère, vous avez l'ambition de les servir.

Les vieux maîtres disaient qu'il faut joindre au précept l'exemple. M. l'abbé Chauvin et Mgr Baudrillart, cette fois encore avaient suivi les traditions.

Edouard Trogan.

CHRONIQUE POLITIQUE

Le Parlement a clos sa session, le 12 juillet. Jadis, quand les députés se séparaient, ceux de la gauche, regardant ceux de la droite, criaient : « Vive la République! » Cette année, on a entendu, de leur côté, deux voix seulement; l'une clamait : « Vive la sociale! » et, l'autre : « A bas les fusilleurs! » Et, soucieux, nos législateurs sont partis. La fête du 14 juillet n'a rien eu qui pût réconforter leur inquiète tristesse. Enthousiaste au commencement de sa célébration, cette fête ne garde plus un peu d'allégresse que pour sa kermesse nocturne, aux danses des carrefours. Le gouvernement lui-même en avait diminué le prestige, dans les grandes villes où il avait décommandé la revue. Car, cette journée du 14 juillet étant officiellement « la fête nationale », les « antipatriotes » avaient décidé de la troubler. La Confédération du Travail avait « signifié », la veille, par une affiche, qu'elle ne « tolérerait » pas que la revue « insultât au sang ouvrier versé à Narbonne ». M. Gustave Hervé avait, dans son journal, invité sa bande à manifester, sur le passage des troupes : « Tous à Longchamp, pour acclamer les mutins du 17e de ligne! » Quand les conjurés ont voulu faire, devant l'armée, leur ovation à la mutinerie, la police a sévi contre eux, avec une vigueur inaccoutumée, et la foule les a conspués. La masse, Dieu merci, reste patriote, par tempérament, par tradition, et, si quelque chose a pu, dans cette même journée, consoler la France ou même l'enorgueillir, c'était, là-bas, à la revue de Belfort, sur la frontière toujours sanglante de sa déchirure, le spectacle de ces milliers et milliers d'Alsaciens qui étaient accourus, pour regarder des soldats français sous leurs armes, et qui saluaient, en pleurant, le drapeau de la vieille patrie, le drapeau toujours regretté et toujours espéré. Les antimilitaristes du 14 juillet et les parlementaires qui ont été leurs maîtres, les ministres mêmes qui ont été leurs amis, auraient senti, là, tout leur crime ou toutes leurs fautes. L'incident qui a failli émouvoir le président de la République, alors que son cortège, en revenant de la revue, rentrait à l'Elysée, a sa leçon aussi. L'individu qui a tiré dans les arbres de l'avenue Marigny, bien au-dessus de la tête de M. Fallières, pour « attirer l'attention sur sa personne » et pour obliger « la société à lui

rendre justice », est plutôt un « déséquilibré », assure-t-on, qu'un scélérat. Soit. Mais ils sont de plus en plus nombreux, les émeutiers, les déserteurs, les traîtres, les perturbateurs de la vie sociale, les destructeurs de notre France, qu'on gratifie de cette épithète. Nos gouvernants ont à se demander pourquoi une telle perversion du sens commun et de l'honneur devient, dans notre pays, une sorte d'état général et si eux-mêmes sont irresponsables de l'anarchie, morale autant que politique, qui semble en être la principale cause.

Cette Chambre, en faisant taire sa tribune et en fermant ses portes, le 12 juillet, n'a laissé à personne, dans aucune partie de la nation, un seul souvenir méritoire. Elle achevait sa première année de législature. Sa majorité radicale et socialiste, formée par les soins magiques de M. Clémenceau, possédait une telle suprématie que, pour réaliser toutes les promesses de son programme, il ne lui suffisait plus que de le vouloir. Or, les retraites ouvrières, elle les a sciemment oubliées. L'impôt sur le revenu n'a été, pour elle, qu'un jeu parlementaire, une feinte économique, une parade oratoire, qui devait servir à ménager sa popularité. Le rachat du chemin de fer de l'Ouest, le Sénat l'a forcée, par son refus, à s'en désintéresser. Quant aux conseils de guerre, elle a dû, devant la mutinerie d'Agde, ajourner la loi qui en modifiait, au détriment de l'autorité militaire, les attributions. En définitive, la seule réforme qu'elle ait opérée, bien qu'elle ne l'eût pas annoncée, c'est celle qui a augmenté son salaire législatif, en l'élevant à la somme de 15 000 francs, et qui semble avoir, indirectement, consolidé sa servilité ministérielle. La Chambre nous coûtera 11 760 660 francs, en 1908. Son industrie n'est guère proportionnelle à son budget. Mieux rentés, nos députés n'ont pas été plus laborieux. Ils ont doublé leurs séances, sans siéger davantage. Il n'y a pas seulement eu, pour telle ou telle question, grève d'orateurs, mais grève d'auditeurs. Quand on a discuté la loi qui limite à huit heures, dans les mines, la journée de travail, les députés qu'on pouvait compter sur leurs bancs étaient 20 à 25; pour la voter, une soixantaine. Or, le nombre total de nos représentants est de 591. Rarement on avait vu un « parlementarisme » si égoïste et si stérile. C'est une faillite. Ce devrait être la dissolution. Le gouvernement n'a pas lui-même un bilan meilleur, devant l'opinion publique. Voilà plus d'un an que, tantôt sous l'enseigne de M. Sarrien, tantôt sous le nom de M. Clémenceau, ce ministère subsiste, et l'état de la République est pire qu'à leur avènement. Il y a un an, les régiments ne se mutinaient pas encore; on ne voyait pas, dans quatre départements, tous les liens de l'unité administrative rompus,

ardiment, par les municipalités et les populations; les institu-
eurs n'étaient pas encore en révolte; l'antipatriotisme et l'anti-
ilitarisme n'avaient pas encore, dans leurs démonstrations, leur
udace collective d'aujourd'hui; l' « incohérence » était moins
oublante dans les actes du gouvernement; le socialisme ne
renait pas encore au pouvoir une part si envahissante; le droit
ommun et le droit des gens n'avaient pas encore été violés avec
int de cynisme que dans l'affaire Montagnini. Certes, le ministère
urvit à toutes ses fautes, mais déconsidéré, presque avili; et, si
I. Clémenceau, débarrassé du Parlement, à l'heure même où les
iterpellations qui l'assaillaient étaient les plus dangereuses, se
ouve libre de gouverner la République selon son gré, sans
ein, ce n'est pas que son autorité ait grandi. Il y a un an,
I. Clémenceau se jouait de M. Sarrien. Aujourd'hui, M. Sarrien
ommande à M. Clémenceau et dispose de son sort.

La classe de 1903, que suivra, en septembre, la classe de 1904,
été libérée, le 12 juillet. La loi qui l'a prescrit caractérise bien
régime gouvernemental et parlementaire auquel la France est
oumise. La discussion de cette loi a eu quatre phases, dont
hacune a marqué une capitulation du ministre de la guerre. Le
énéral Picquart commence par se réserver la faculté de renvoyer
classe, « à partir du 12 juillet », le jour où il croira le pouvoir
ans nuire à la défense nationale; cependant, la Chambre fixe au
2 juillet la date formelle de ce renvoi; le général Picquart
'incline. Le Sénat intervient et s'approprie le texte primitif du
rojet : « A partir du 12 juillet. » Le rapporteur, M. Richard
Vaddington, précise ainsi le sens de ces mots : « Suivant les
rconstances, le ministre congédiera les hommes, soit le
2 juillet, s'il le peut, soit à une date postérieure »; et, ce com-
ientaire, le général Picquart l'approuve par cette déclaration :
Il est impossible que j'aie les mains liées et que je sois obligé de
envoyer la classe à un jour déterminé. Il peut, ce jour-là, se
résenter des nécessités que je ne saurais prévoir, en ce moment. »
roisième débat de la loi. La Chambre interprète sophistique-
ient « le texte du Sénat; elle exige que le ministre congédie la
lasse, le jour même du 12 juillet; et, docile, le général Picquart
icrifie le vote du Sénat au vote de la Chambre, aussi facilement
u'il avait sacrifié, dans l'autre délibération, le vote de la
hambre au vote du Sénat. Maintenant, c'est le Sénat qui capi-
ile, avec le ministre. Il accepte l'impérieuse décision de la
hambre, pour ne pas « retarder, sinon compromettre, dit
I. R. Waddington, une solution que les intéressés et leurs
imilles attendent avec impatience ». La surenchère électorale a
onc prévalu, finalement. Les soldats mis au-dessus de l'armée,

les parents au-dessus de la patrie : telle est la nouvelle doctrine Ce ne sera pas tout. Malgré le ministre, la Chambre décrète que le « ajournés » participeront au congé de la classe. Ils sont 22 000 les uns, ajournés une fois, n'ont servi que vingt-et-un mois sur vingt-quatre, et les autres, ajournés deux fois, n'ont servi qu neuf mois, sur douze. Cette inégalité ne choque pas la Chambre Et qu'importe si, demain, il manque 22 000 hommes à l'armée soit pour son instruction et pour sa tâche quotidienne, soit dan une alerte nationale! Les électeurs seront contents. A peine l gouvernement a-t-il pu obtenir que, par mesure disciplinaire, le mutins d'Agde seraient maintenus sous les drapeaux jusqu'à l'expiration de leur service intégral. Il a fallu que M. Clémenceau posât la question de confiance. Quand M. Jaurès qui, à la vérité n'intercédait en faveur des mutins que par antimilitarisme, allé guait que la Chambre ne peut pas jouer le rôle d'un conseil de guerre, l'objection était spécieuse. Mais, ou bien il fallait, pou l'honneur de la discipline et dans l'intérêt national, infliger au mutins une punition notoire; ou bien il fallait, par un scrupule de formalisme parlementaire, les confondre avec les bons soldats et, partant, les absoudre : le premier des deux arguments devait l'emporter sur l'autre. Quoi qu'il en soit, il reste évident que, pas une minute, dans toute cette affaire, le gouvernement n'a su remplir son devoir. Que ce fût pour les soldats de 1903 et de 1904, ou pour les « ajournés », ou pour les mutins, il devait déclarer bien haut qu'il y avait là un acte incontestable de son pouvoir exécutif; qu'il n'avait à considérer que les besoins de la patrie et de l'armée; que, seul, il avait une connaissance exacte de la situation; que, seul, il était responsable; que, fort de son droit et de sa fonction, il consulterait sa conscience seulement; que le Parlement, lui, serait libre de le juger ensuite. Ainsi se serait comporté un gouvernement loyal prévoyant, énergique. Mais, ces vertus, comment les imposer à M. Clémenceau, au général Picquart? Où sont leurs principes? Nous voudrions croire que, s'ils s'illusionnaient, hier, sur leurs faiblesses, sur leurs erreurs, ils sont du moins en train de se désabuser aujourd'hui. Le discours prononcé par le général Langlois, devant le Sénat, leur avait montré, dans la loi qui anticipait la libération de la classe, non seulement des embarras graves pour l'armée, mais un danger pour le pays. La démission du général Hagron, qui estime ne pas pouvoir continuer sa mission de « généralissime » avec une armée sujette, dans un tel amoindrissement de ses forces, à la foudroyante agression dont le général Langlois avait mesuré la possibilité, est un avertissement plus éloquent encore, qui retentit devant la France tout entière, effrayée du

émembrement de sa puissance militaire. Nous devons, patrioquement, souhaiter que M. Clémenceau et le général Picquart 'en aient pas d'autre à recevoir des événements.

L'armée est arrivée, dans la série de ses épreuves, à celle ı'elle ne peut pas dépasser, sans périr. La marine aura subi le ıême sort : elle en est, elle aussi, à sa dernière expérience. Elle ; ruine, évidemment. La République s'est plu à lui donner des ıinistres civils; mais, auprès de ces ministres incompétents, il ırait fallu une administration supérieurement composée. Or, ette administration n'existe pas. Les ministres l'ont annulée. [. Pelletan gouvernait la marine, comme un satrape. M. Thompson ı régit avec une présomption non moins despotique : faible ou veugle; incapable d'inspirer la confiance, malgré quelques velıités de courage et de sollicitude. C'est lui qui se fit l'avocat de [. Pelletan, dans l'enquête ordonnée pour vérifier cette gestion, élas! fameuse, que M. Doumer, avait, à la tribune de la Chambre, ualifiée de « péril national »; c'est lui qui, pour sauver M. Peltan de la réprobation du Parlement et du public, aida le plus ımplaisamment Clémenceau à un ajournement indéfini de enquête. S'il s'est abstenu d'imiter M. Pelletan, encore n'ail pas su corriger le mal que M. Pelletan avait commis avec ne sorte d'insouciance monstrueuse. La décadence de la marine a continué. La politique maîtresse de tous les choix, dans s bureaux; les chefs dépossédés de toute autorité directe, cartés de toute délibération importante, contraints à l'inertie et u silence, ou bien désavoués, quand ils tentent de rétablir ordre; les officiers démunis des pouvoirs disciplinaires qu'ils xerçaient autrefois et bravés, injuriés, dénoncés, par les démaıgues du navire ou du port, pour la moindre sévérité; la paresse t l'ivresse, la malfaçon, la gabegie, toutes les licences permises ans les arsenaux; les condamnés de droit commun encanaillant s équipages, qui, peu à peu, se détournent de tous leurs devoirs t se laissent enfiévrer par l'esprit de révolte antimilitariste : oilà le déplorable état de notre personnel naval. Il a fallu, ırès la mutinerie d'Agde, le sursaut du gouvernement, pour ue M. Thompson, comprenant enfin la nécessité de certaines mesures » propres à « sauvegarder » parmi nos marins la discipline » et l' « honnêteté », écrivît cette circulaire où il plaint de constater dans la flotte « la présence d'hommes ısubordonnés; dont le mauvais esprit constituait, non seulement plus fâcheux exemple pour l'équipage vis-à-vis duquel ils se ndaient, d'ailleurs, souvent coupables de procédés malhonêtes, mais encore présentait, dans certains cas, un danger vériıble pour la sécurité du navire ». Bien tardives, la sagacité,

la vigilance de M. Thomson. Il faudra qu'il cherche avec une égal attention les causes réelles des désastres qui déciment notr marine. Est-ce relâchement moral? Est-ce incurie matérielle? Né gligence? Malveillance? A voir les accidents de tant de vaisseau vaincus en pleine paix et engloutissant avec eux, dans l'abîme d la mer ou même dans le fond d'un bassin, une centaine de mil lions déjà, il est difficile de croire que la fatalité seule les détruise C'est le naufrage du *Sully*, du *Jean-Bart*, du *Chanzy;* l'incendi de *l'Algésiras;* l'explosion du *Iéna;* la submersion de l'*Espingole* de l'*Algérien*, du *Farfadet*, du *Lutin*, du *Rubis;* le feu à bor du *Brennus*, du *Charles-Martel*, du *Hoche;* sans compter les ava ries de tant d'autres, depuis le *Kléber*, le *Condé*, le *Montcalm* le *Gueydon*, le *Jules-Ferry*, la *Marseillaise*, la *Patrie*, jusqu'a *Chamois* et au *Requin*. Presque une grande flotte ou perdue o immobilisée. Par quelles fautes? M. Thompson doit le dire et, s'i ne peut pas le dire, quitter la place d'où il contemple, ministr incapable et impassible, cet anéantissement continu de no forces navales. Lord Brassey, dans son *Naval Annual*, place l marine militaire de la France au quatrième rang, après l'Angle terre, les Etats-Unis et l'Allemagne; il reste qu'elle passe au cin quième, après le Japon : peut-être la déchéance sera-t-elle alor à son terme.

Les instituteurs sont, à Paris, des « révoltés », autant ou plu que, dans le Midi, ces viticulteurs que, ni les discours d M. Clémenceau, ni les deux lois, « insuffisantes » paraît-il, votée par la Chambre et le Sénat, n'ont pas encore pu apaiser. Parm les instituteurs de la Seine, M. Nègre, l'instituteur syndica liste acquitté par le Conseil départemental, mais révoqué pa M. Briand, pour avoir signé la « Lettre ouverte à M. Clémen ceau », peut se targuer d'avoir la majorité, derrière lui. Le sept instituteurs qui avaient épousé sa cause, dans le Conse départemental, et qui avaient démissionné, en son honneur, ont ét réélus par 1370 voix contre 859. Bravant l'autorité de M. Brian et narguant sa sévérité, ils affirment « leur sympathie pour l victime »; ils protestent que « l'arrêt de révocation rend contre M. Nègre est une atteinte grave portée à la dignit de tous les instituteurs ou institutrices de France »; ils s déclarent « solidaires » de M. Nègre; ils demandent, sur le ton d la menace, que M. Briand « réintègre » leur « camarade injuste ment frappé ». Ainsi parle la Fédération nationale des syndicat d'instituteurs et d'institutrices de France, bien qu'elle n'ai nullement une existence légale; ainsi, le Congrès des Amicale d'instituteurs et d'institutrices du Sud-Ouest, convoqué à Bor deaux; ainsi, les syndicats d'instituteurs et d'institutrices de

Bouches-du-Rhône, de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, etc. L'instituteur, infatué de son importance, délire, comme en 1850. Grand électeur du parti socialiste, après l'avoir été du parti radical, il écrit dans les journaux de celui-là, après avoir écrit dans les journaux de celui-ci; il a ses revues, à lui, pour dogmatiser sur l'antimilitarisme; il rature, dans ses livres scolaires, le mot de « patrie » et, s'il lit, au bas de la dernière page, ceux de « Vive la France! », il les efface. Il morigène le Parlement, il censure le gouvernement, qui, à l'envi, le traitaient, hier, avec une faveur craintive et servile. Il aspire à se rendre indépendant de son propre ministre, par la souveraineté même de ses syndicats. Il a fondé cent « Amicales », où il a groupé soixante mille de ses cent vingt mille camarades, et il y énonce, sur toutes les questions, les opinions les plus libres. Il prétend être le directeur ou plutôt le propriétaire de son enseignement : « l'école à l'instituteur », comme la mine au mineur. Il lui faut maintenant, dans la Confédération du travail, une affiliation, pour fraterniser avec les « prolétaires organisés en parti de classe », pour être le pédagogue de leur démagogie et, à l'occasion, leur candidat. Tel est du moins l'instituteur dont M. Barodet commença et dont M. Nègre achève la formation. Mais les pères de famille peuvent, s'ils le veulent, défendre leurs enfants contre cet éducateur qui nie le devoir militaire et patriotique, comme le devoir religieux. Ils constitueront, sous les auspices de la loi de 1901, des associations qui, par leur surveillance, le contraindront à la « neutralité » que lui ordonnait M. Jules Ferry lui-même. L'exemple qui leur en a été donné récemment, dans le Lyonnais, est assez heureux pour les encourager.

M. Briand obéit au vœu de M. Combes : il perfectionne la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, en la rendant encore plus spoliatrice, par une quatrième loi. C'est sans doute pour plaire à M. Clémenceau, redevenu « le maître de l'heure », et pour satisfaire ceux qui, par esprit de convoitise ou de vindicte, aspirent à prendre tous les biens de l'Eglise, sans exception, quel qu'en soit le titre, ou sacré, ou humain. Il modifie « l'attribution des biens ecclésiastiques ». Mais pourquoi? Pour faciliter et hâter l'accaparement de ces biens. Il reprend aux établissements d'assistance ou de bienfaisance désignés par la loi de 1905 les dix-sept cents églises qui appartenaient aux fabriques et qui sont sous séquestre aujourd'hui : il en transporte aux communes la propriété tout entière. La nouvelle loi « procurera aux communes, dit M. Briand, dans l'éventualité d'une désaffectation, la possession utile de l'édifice et du sol ». Plus équitable, M. Briand aurait dû prévoir que, cette « possession du sol », les établissements de bien-

faisance et d'assistance l'auraient, eux aussi, utilisée. En fait M. Briand incite les communes à désirer, à provoquer la « désaffectation ». De même M. Briand confisque tous les meubles qu garnissent l'église et même la sacristie; il les attribue aux communes. La loi de 1905 spécifiait que, dans les six mois où un décret aurait attribué un bien ecclésiastique à un établissemen communal de bienfaisance ou d'assistance, le donateur ou les héritiers en ligne directe du testateur pourraient demander aux tribunaux la remise de ce bien. La loi distinguait entre « l'action en reprise ou revendication » et « l'action en révocation ou résolution ». Perfidement, M. Briand supprime cette distinction juridique. Il interdit au plus grand nombre des héritiers la « reprise » et il astreint les autres à des délais qui entravent l' « action ». Il y aura encore des tribunaux, il n'y aura plus de procès. Le rapt sera plus libre et, dès lors, plus productif M. Briand n'épargne pas davantage les caisses de retraites et les maisons de secours créées pour les prêtres âgés ou infirmes. Mais, s'il s'en empare, pour le jour où les bénéficiaires auront disparu, ce n'est plus aux communes, c'est aux départements qu'il les attribue d'avance. Quelque nom que porte le captateur, les intentions de ceux dont l'argent aura constitué le capita charitable de ces caisses de retraites, de ces maisons de secours, n'en auront pas moins été violées. Et les radicaux applaudissent à ces iniquités de M. Briand : ils en étaient à craindre que, « avec la loi de 1905 », la reprise des biens ecclésiastiques ne les privât d'une trop grande partie de leur proie : « tout serait revenu aux héritiers »! Et les collectivistes applaudissent plus encore : M. Briand légifère pour eux, pour leur programme, pour leur futur gouvernement; ils adapteront à d'autres genres de séparation ses formules légales; ils invoqueront son exemple, ils useront de ses arguments et de ses procédés, quand le temps sera venu où ils pourront exproprier une mine, une usine, une banque, un chantier, une ferme, aussi simplement qu'une église.

Il faudra bientôt à l'Europe, sauf à la Sublime-Porte et à la principauté de Monaco, une histoire toute spéciale qui lui raconte, chaque année, les révolutions de ses parlements. Voyez combien, dans la seule période de ces derniers mois, elles ont été nombreuses. Le tsar a dissous sa Douma; le prince de Montenegro, sa Skoupchtina; le roi de Portugal, ses Cortez. A Lisbonne, le gouvernement, qui a osé, avec une honnêteté vraiment imprudente, défendre ses finances contre le pillage des politiciens, n'a plus de budget; M. Joâo Franco a reconstitué son ministère; en attendant les élections, il exerce une dictature administrative dont la masse de la nation s'accommode, parce qu'elle est lasse de l'im-

uissance turbulente du Parlement. Pas de budget, en Serbie, non lus : la Skoupchtina s'est montrée incapable de toute discussion; e ministère, après s'être heurté, une année durant, à l'oppoition systématique des « Jeunes Radicaux », a fini par abdiuer. A Berlin, M. de Bülow a obtenu de l'empereur le renvoi de eux ministres qu'il suspectait de desservir sa politique. Dans le Parlement italien, c'est une crise de moralité, avec l'affaire le cet ancien ministre, M. Nasi, accusé de malversations et ue la Sicile innocente, tantôt par son deuil, tantôt par la évolte : les députés du Midi reprochent violemment à ceux du Nord le rigorisme de leur vertu. En Espagne, aux Cortez, c'était ne grève : les libéraux refusaient de siéger, parce que, dans les lections, le ministère de M. Maura avait trop généreusement omenté la multiplication du parti conservateur; ils ne sont venus ccuper leurs places qu'après deux mois de chômage. En Angleerre, sur les instances de sir Henry Campbell Bannermann, la Chambre des communes, qu'il a lui-même tant excitée contre la Chambre des lords, a voté cette « résolution » quasi platonique : Pour assurer l'exécution de la volonté du peuple, il est nécesaire que le droit de l'autre Chambre de modifier ou de rejeter es projets de loi adoptés par la Chambre des communes soit estreint légalement, de sorte que, dans les limites d'une session parlementaire, la décision finale des Communes prévale. » Ailleurs, de Bucharest à Vienne et à Munich, le Parlement e renouvelait. Les libéraux triomphaient en Roumanie, avec 'aide de leur ministère; les conservateurs ne sont plus qu'une rentaine, à la Chambre et au Sénat. L'Autriche faisait son premier essai du suffrage universel : tandis que, naguère, les socialistes allemands perdaient, au Reichstag, 36 des 79 sièges qu'ils avaient conquis, les socialistes autrichiens, qui étaient 11 au Reichsrath, y sont maintenant 86. En Bavière, c'était, pour la première fois aussi, l'expérience du « suffrage direct »; les socialistes ont gagné 8 sièges. Le régime parlementaire, si divers qu'en puisse être le mode, domine le monde moderne. Il change l'art de gouverner, avec les conditions mêmes du pouvoir, dans les républiques, presque autant que dans les monarchies; il dénature leurs avantages respectifs, en affaiblissant chez les unes la liberté, chez les autres l'ordre; il légalise, par les coups d'Etat de telle ou telle majorité, tous les emplois de la force et de la ruse; et, avec le suffrage devenu universel et le journalisme qui le devient de plus en plus, il livre les peuples à des disputes et à des agitations, dont tout semble, en ce moment, présager la perpétuité.

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'empire libéral, t. XII, par M. Emile Ollivier, de l'Académie française. 1 vol. in-18. (Garnier.)

Cette œuvre considérable arrive avec ce douzième volume, à la période palpitante de l'année terrible. Le volume comprend l'histoire des longues négociations qui précédèrent la formation du ministère du 2 janvier et la formation de ce ministère. Les renseignements et les documents inédits y abondent. On remarquera particulièrement la correspondance confidentielle échangée entre M Emile Ollivier et Napoléon III.

La politique intérieure du nouveau cabinet, ses luttes avec l'ancien parti autoritaire de l'empire, rendues plus difficiles par la levée de boucliers du parti révolutionnaire, sont racontées avec des détails qu'on ignorait. L'origine de la trame que l'auteur appelle le complot Hohenzollern, y est dégagée et mise en lumière. C'est un premier écroulement de la légende que les historiens allemands ont construite sans contradiction. Le prochain volume doit nous donner le mot de ces événements qui flottent encore dans une demi-obscurité.

Genséric, la conquête vandale en Afrique, etc., par F. Martroye. 1 vol. in-12. (Hachette.)

Le savant historien à qui nous devons déjà d'importants travaux sur l'Afrique au temps des invasions, nous donne un nouveau volume où nous retrouvons les mêmes qualités de documentation minutieuse, de narration très vivante et de nouveauté. A tous les points de vue, le sujet a un intérêt tout particulier pour nous. Il nous fait assister aux épreuves et au déclin de la religion chrétienne dans les contrées où, avec saint Cyprien et saint Augustin, elle vient de jeter tant d'éclat, d'enfanter tant de chefs-d'œuvre et de bâtir tant de sanctuaires; il nous fait de plus assister aux dernières convulsions de cette civilisation romaine dont la France exhume tant de vestiges et essaie de ranimer la splendeur. Croyants, politiques, patriotes, tous puiseront dans l'ouvrage de M. Martroye une richesse d'informations et de renseignements que peu d'ouvrages sur l'Afrique pourraient leur fournir au même degré.

Croquis de jeunes filles, par Henri Davignon. Un vol. in-12. (Plon.)

Croquis de jeunes filles, qui sont en réalité d'alertes dialogues! Mais l'auteur ne se contente pas de faire de l'esprit; sous son apparente gaieté, il y a beaucoup de sérieux et parfois même un peu d'amertume. Il observe le monde pour le juger bien plus que pour en rire, et c'est en chrétien qu'il le juge. Ni sa charité, ni son intelligente tolérance n'imposent silence à sa conscience sévère qui, à son délicat talent, donne souvent une véritable force.

Les chefs-d'œuvre lyriques de Ronsard et de son école. Les chefs-d'œuvre lyriques d'Alfred de Musset. Choix et notices d'Auguste Dorchain. Cowans's International Library.

On ne peut qu'éprouver une satisfaction patriotique à voir nos beaux vers français semés ainsi à travers le monde. Le poète Auguste Dorchain, qui est en même temps un sérieux critique, a judicieusement fait les choix et composé les préfaces nécessaires. Pour Musset, il a suivi le conseil de Lamartine et procédé à des éliminations nullement sacrilèges, mais, bien au contraire, intelligemment pieuses : « Nous avons tâché, dit-il, qu'en un seul petit volume, où rien n'entrerait que de pur, tinssent tous les sourires et tous les soupirs immortels d'Alfred de Musset. »

Les Manigants, par Henri Bachelin, 1 vol. in-12. (H. Floury.)

Ces contes, souvent réalistes, sans grossièreté ni impureté, plus souvent encore délicats et mélancoliques, dénotent chez leur jeune auteur un talent déjà très sûr et un cœur prématurément désabusé. On s'en inquiéterait même, si l'on n'y sentait une pitié profonde, gage de vie et d'avenir. Les illusions étaient inutiles à qui sait aimer encore après les avoir perdues; et les découragements sont permis aux artistes, du moment qu'un courage leur reste : celui de les exprimer noblement.

Pierre-André Latreille à Brive, de 1762 à 1798, par Louis de Nussac. 1 vol. in-8°. (Steinheil.)

Ces études sur les origines du grand entomologiste sont curieuses à bien des points de vue et les naturalistes y recueilleront notamment des renseignements précis sur sa méthode ; mais ce qui, sans doute, surprendra le plus les lecteurs, c'est de voir quelles ressources intellectuelles, quels riches aliments scientifiques on pouvait trouver dans une petite ville d'autrefois. Les régionalistes apprécieront cet enseignement par les faits et rêveront d'un avenir semblable à ce passé.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS S.-JACQUES.

LETTRES A UNE EXILÉE

Le 18 brumaire, Lucien Bonaparte, un peu aidé, il est vrai, par les grenadiers de Sébastiani, sauvait son frère Napoléon et préparait ainsi le règne. Plus tard, Napoléon, devenu l' « Empereur » voulut faire épouser à son frère une Bourbon et lui donner le trône d'Espagne. Lucien aimait sa femme, Mme Jouberthon, fouillait la terre pour trouver des vases étrusques, faisait des vers et n'avait aucun goût pour la royauté. Après la conférence de Mantoue, il quitta fort mal l'empereur et resta en exil. Il eut beaucoup d'enfants, entre autres une belle jeune fille, Lœtitia Bonaparte. Celle-ci pouvait épouser quelque prince allemand; elle préféra un baronnet irlandais de vieille race, sir Tomas Wyse ministre d'Angleterre à Athènes.

La seule condition du mariage fut que les enfants à naître porteraient les deux noms Bonaparte-Wyse. De cette union, naquit le 25 avril 1833, Marie-Studolmine-Lœtitia Bonaparte-Wyse.

Très jeune, celle qui devait être un jour Mme Rattazzi montra les dispositions les plus heureuses. Au lieu d'une gouvernante, elle eut un précepteur qui, entre autres choses, imagina de lui apprendre à écrire des vers latins. Cette éducation masculine devait influer sur toute sa vie. L'enfant était espiègle, moqueuse, turbulente, mais extrêmement intelligente. Et son intelligence ne pouvait que se développer dans le milieu où elle vivait.

Chateaubriand l'avait bercée sur ses genoux; Lamennais lui donnait des leçons de style; Béranger corrigeait ses premiers vers; Louis-Napoléon, alors exilé, lui mettait un crayon entre les doigts; plus tard, Mme de Mirbel lui légua ses secrets pour faire d'adorables miniatures; Rossini et Chopin lui donnèrent enfin des leçons d'harmonie.

La jeune Marie se fit recevoir institutrice; elle passa brillamment ses examens à la Sorbonne, puis, à quinze ans, à la suite d'un coup de tête, elle épousa le comte Frédéric de Solms, de la branche catholique des princes de Solms, séparée de la branche régnante depuis la Réforme. Le mariage eut lieu à Boulogne-sur-Seine, le 12 décembre 1848. La presse du temps vit dans cette alliance un nouveau lien entre les Bonaparte et la vieille aristocratie allemande. Mais l'union ne fut pas heureuse et Mme de Solms reprit peu à peu sa liberté.

Soit par dépit de n'avoir pas été choisie par Napoléon III, — car elle aurait eu sur lui des vues matrimoniales, — soit parce que son tempérament un peu belliqueux l'entraînait vers l'opposition, elle n'approuva pas le nouveau gouvernement impérial et n'en fit pas mystère. Elle était en Italie au moment du coup d'Etat; quand elle revint, elle ne

fit aucune visite aux Tuileries. Elle s'installa rue Caumartin, dans un appartement modeste, mais auquel ses goûts artistiques avaient su donner une grande élégance. Dans ses salons étroits se pressaient toutes les oppositions : les légitimistes coudoyaient les républicains, le républicain frayait avec l'orléaniste. Tous ces éléments hétérogènes s'accordaient fort bien : ils s'entendaient pour aimer et admirer la maîtresse du logis.

Un jour de février 1853, l'Empereur lança des invitations pour un bal officiel. Il était dit qu'on ne serait reçu qu'en uniforme. Mme de Solms s'empressa d'envoyer des invitations pour le même soir; au bas on lisait : « On ne sera reçu que paré, masqué ou travesti. » Le préfet de police, informé de cette plaisanterie, vint lui-même prier la jeune femme de ne pas donner cette soirée. Elle répondit qu'elle était libre comme la dernière Parisienne de recevoir ses amis et qu'elle ne céderait qu'à la force. Le jour du bal on envoya dix agents pour s'emparer d'elle et la conduire à la frontière belge. Elle était de naissance irlandaise; elle avait épousé un comte d'origine allemande : on l'expulsa comme étrangère [1].

Vainement Berryer plaida-t-il que M. de Solms était Français, né en France, qu'il avait tiré à la conscription, qu'il avait contribué activement à l'avènement de son impérial cousin, — tout fut inutile.

Après diverses pérégrinations, Mme de Solms, séduite par le beau site d'Aix, par son heureux climat, se fixa en Savoie. Malgré son exil, tous ses amis, c'est-à-dire un grand nombre de célébrités contemporaines, lui restèrent fidèles et vinrent, chaque année, lui demander l'hospitalité.

Elle tint, dans sa villa, une véritable cour. Une cour d'amour, ne tarda-t-on pas à dire. Mais peu soucieuse des propos que l'indépendance de son caractère pouvait inspirer, forte de sa beauté et des adulations de ses nombreux amis, elle répondait aux critiques malicieuses par ce mot d'esprit : « L'envie est l'admiration de la malveillance. »

Un théâtre, adossé à son chalet, avait été installé par la jolie princesse, dans un délicieux cadre de verdure. Des représentations remarquables y étaient données. Une foule élégante s'y pressait. On ne rencontrait que de beaux noms ou de beaux esprits. Aix était devenu un nouveau Coppet, mais un Coppet moins austère. Le chalet retentissait de perpétuels éclats de rire.

Mme de Solms avait fondé une petite revue littéraire, les *Matinées d'Aix-les-Bains*, sorte d'organe des matinées récréatives du chalet, et elle demandait des contes, des vers ou des chroniques aux écrivains

[1] Le lendemain, les journaux publiaient la note officielle suivante :

« Un arrêté de M. le Ministre de la police générale a ordonné l'expulsion du territoire français de Mme de Solms, se disant comtesse de Solms et de M. Wyse (son frère, M. Alfred-Napoléon Bonaparte-Wyse), tous deux étrangers. Ces deux personnes prenaient, sans y avoir aucun droit, le nom de Bonaparte, et, loin de respecter le nom illustre qu'elles usurpaient, s'en servaient, au contraire, pour se livrer à des désordres scandaleux et pour abuser plus facilement de la crédulité de ceux qui les approchaient. L'arrêté de M. le Ministre de la police générale a été mis à exécution. Mme de Solms et M. Wyse ont quitté la France. »

de son temps [1]. C'est ainsi qu'elle s'adressa un jour à Sainte-Beuve, et, payant d'avance la collaboration du critique, elle joignait à sa lettre son portrait.

Sainte-Beuve lui répondit :

21 juin 1860.

Quelle agréable surprise! Quelle charmante image! Mais qui pourra m'expliquer ce mystère? Il me semble que je la reconnais et je ne l'avais jamais vue. Il n'y a pas d'Elle à moi de passé et il me semble que c'est un souvenir.

Je ne puis que former des vœux pour l'avenir de l'Enchanteresse, si toutefois il appartient à un simple mortel de faire des vœux pour une Fée.

A sa lettre, Sainte-Beuve joignait les vers que voici :

A Madame Marie de S.

Si je ne chante plus, n'en cherchez pas la cause
Dans ces travaux d'un jour dont je m'accable exprès;
Si je ne chante plus, n'accusez pas la prose
D'étouffer ma chanson et ses trésors secrets.

D'autres chantent surtout pour verser l'harmonie,
Pour exhaler leur âme au sein de l'univers,
Parce qu'ainsi le veut un céleste génie
Et que leur voix se joue aux glorieux concerts.

L'hymne habite en leur sein et d'abord s'en élance;
Leur cœur est toujours plein, le monde est encor beau :
S'ils se taisent longtemps, pourquoi donc ce silence?
Qu'on leur dise : « Chantez », comme on dit à l'oiseau.

Ils fêtent la nature, et j'y vois leur image;
Chaque âge d'elle abonde en retours infinis :
Les plus jeunes ormeaux n'ont pas seuls le ramage,
Les chênes les plus vieux ont aussi plus de nids.

S'ils se taisent ceux-là, que vite on les accuse;
Mais moi, si j'ai cessé, puis-je en être blâmé?
Ils chantent pour chanter, ces élus de la Muse;
Moi je chantais pour être aimé!

[1] Victor Hugo lui envoya, encore inédite, la fameuse poésie, *Après la Bataille*. Lamartine lui écrivit :

« Madame, la dépossession et l'expatriation contre lesquelles je lutte en ce moment, non pour moi, mais pour cinq cents braves gens qui vont périr de ma perte, sont des circonstances peu propices à l'inspiration; mais nos amitiés communes inspirent, et votre lettre commande. A la première éclaircie dans mon horizon, je me souviendrai que je fus poète, et j'adresserai sous vos auspices un souvenir aux beaux sites que vous habitez.

« Recevez, Madame, l'assurance de mes respectueuses déférences.

« LAMARTINE.

« 28 juillet [1860]. »

ENVOI

A vous, ou muse ou fée, ou la grâce elle-même,
Qui savez, souveraine en ce jeu de beauté,
Comme on a mille fois aimé, loué, chanté :
Mais savez-vous bien comme on aime ?

Sur ces entrefaites, la Savoie devint française. L'annexion fut décrétée le 24 mars 1860. Mme de Solms, qui avait la nostalgie de Paris, n'eut plus qu'une pensée : profiter de ce qu'elle se trouvait, sans l'avoir voulu, en territoire français pour faire rapporter l'arrêté d'exil et rentrer dans la ville d'où son impérial cousin l'avait bannie.

Depuis longtemps d'ailleurs, elle se plaignait de son éloignement. Et sa plainte s'exhalait en termes poétiques :

« Je suis exilée, errante en pays étranger, arrachée à toutes les joies de la patrie et du foyer; la France m'est fermée, à moi, Française par le cœur et par le sang, et repoussée de cette *tant belle et tant douce patrie*, je me tiens sur ses limites pour apercevoir de loin la cime de ses montagnes et entendre le bruit des flots qui ont baigné ses rivages. »

En hâte, elle dépêche ses amis. L'occasion est propice. Qu'on obtienne amnistie ! Elle fera amende honorable. Mais un jour vient où elle ne peut plus résister au désir qui la tenaille. Sans rien dire à personne, au mois de septembre 1860, elle débarque à Paris. Ses amis, qui ont déjà commencé leurs démarches, et qui augurent un bon résultat du fait qu'on n'a pas manifesté l'intention de lui faire quitter Aix-les-Bains, s'alarment de cette escapade. Il faut qu'elle revienne à Aix, ou tout est compromis. Sainte-Beuve, qu'elle est allée voir et qui a été subjugué par tant de grâce et de jeunesse, — car elle est dans tout l'éclat de sa beauté, — lui conseille aussi la prudence. L'intérêt qu'il porte à la jeune femme se change vite en amitié très vive[1]. Il l'exhorte, la console, l'encourage, et lui-même va la mettre dans le coupé qui la remporte à Aix-les-Bains, sans que sa fugue ait été ébruitée ou, du moins, sans que le gouvernement impérial ait eu l'air de s'en apercevoir. Tout de suite après son départ, le critique lui écrit :

Ce 22 [septembre 1860], samedi.

Je vous ai laissée dans ce coupé avec bien du regret, si seul et devant faire une route si lente. J'aurais voulu pouvoir vous accompagner. Vous me direz comment vous vous en êtes trouvée si vous n'êtes pas bien lasse, si vous n'avez pas eu froid, si ce bobo de la joue n'avait pas laissé trace. Tout cela, en deux mots dès que vous serez un peu remise de la fatigue et de l'accueil, et que vous *relèverez* de la lecture des 300 lettres qui vous attendent

[1] « Ce qui plaît dans Mme Marie de Solms, écrit la vicomtesse de Renneville dans une chronique de l'époque, c'est un charme ravissant dont on ne peut se défendre. Il est impossible d'être plus charmeresse qu'elle. La sympathie ne se définit pas. C'est une fleur délicate dont on respire le parfum avec le cœur. »

Oh! non pas, vous ne les lirez pas toutes avant de m'écrire et vous le ferez avant, je vous en prie. 300 lettres à lire ou seulement à décacheter!

Chose sérieuse! Vous allez avoir deux mois difficiles à passer. Je voudrais que la situation vous restât bien présente. Si *vous aimez Paris*, si vous le *préférez* à d'autres séjours, si la joie que vous y apporterez à des amis vous est de quelque chose, si, en un mot, Paris vous paraît bien valoir une *messe*, comme dirait cet autre grand homme, — eh bien, vous aurez la chose la plus difficile dans votre situation : un peu de patience. Je vous la demande pendant deux mois seulement : après quoi, il y aura solution, bonne j'espère, conforme à votre désir, à celui de tous vos amis d'ici et de quelques amis de là-bas.

Ne rompez pas, mais ne prenez pas ailleurs d'engagements jusque-là; ne faites pas d'ouverture. Jouez sur cette carte, — sur cette seule carte, — pendant deux mois. Voilà, Madame et bien chère absente, ce que je vous supplie de faire.

Une fois l'état de liquidation fait, deux ou trois lignes écrites de votre belle main (si vous croyez devoir le faire), on en aura bien vite le cœur net, et la situation sera éclaircie.

Je vous demande pardon de vous parler si sérieusement affaire, mais vous me l'avez permis; vous savez, Madame, les sentiments bien vrais que vous inspirez, ceux que vous me permettez de vous témoigner : vous m'avez fait passer, par avancement de faveur, à l'état d'ancien ami.

Je mets à vos pieds mes plus sentis, mes tous respectueux hommages.

Avec Sainte-Beuve, plusieurs amis de Mme de Solms vont essayer de plaider la cause de la jeune exilée auprès du gouvernement impérial. M. Schneider, le directeur des usines du Creusot, alors vice-président du Corps législatif, le poète Ponsard, le marquis de Pomereu et d'autres. Mais Sainte-Beuve sera le défenseur le plus éloquent et le plus actif de sa nouvelle amie.

Cependant Mme de Solms est arrivée sans encombre à Aix et Sainte-Beuve en manifeste son contentement dans une lettre qui commence une correspondance assidue.

26 septembre.

J'ai reçu avec bien de la reconnaissance la lettre de l'une de vos dames qui voulait bien m'annoncer votre arrivée; j'étais un peu inquiet, je l'avoue, de vous avoir vu partir si peu aidée, si peu munie contre le froid et devant être si longtemps en route : cette première lettre, qui me tranquillisait sur le principal, était assez pour empêcher de mourir, mais pas assez pour faire vivre.

Votre aimable lettre et votre pensée si bonne m'ont redonné de la joie, bien qu'il s'y mêle encore l'ennui de vous savoir si brisée des suites du voyage.

Je n'ai vu personne depuis votre départ, je n'ai pas cherché à revoir M. Schneider, et j'attendrai pour cela vos instructions.

Je suis bien flatté de ce que vous me dites de la bienveillante intention de M. de Solms; il me semble qu'il ne se peut de meilleur conseiller dans cette voie qui mène à un complet rapatriement. Vous n'aurez pas à oublier cette légère avance au préfet[1]; elle sera payée au centuple dans ce qu'il dira si on le consulte, et vous savez qu'on le consultera. Combien je désire que tout cela réussisse et dans la mesure précise que votre délicatesse sent si bien!

Etes-vous allée vous promener de ce côté de Passy et d'Auteuil, à cette lisière du bois de Boulogne où je vois déjà en idée votre chalet? J'ai oublié de vous le demander. C'est Paris si l'on veut, et seulement autant que l'on veut, avec les élégances, les curiosités de la vie parisienne et un coin de demi-recueillement. Mais il faut ne plus avoir devant les yeux la grandeur des Alpes.

L'amitié qui fait cercle alentour est le meilleur des écrans. Ma petite maison est encore toute embellie, toute *parfumée*, il faut bien que je répète le mot, de votre charmant passage. Il lui en est resté un air de fête que je ne lui avais jamais vu. C'est un reflet de ce que j'ai gardé au dedans. Il n'est pas jusqu'à la bonne chatte, jusque-là si tranquille et si dormeuse, qui, depuis ces jours-là, n'ait prit un air de gaîté; elle ne fait que sauter et bondir du haut en bas; c'est à croire qu'il lui est entré dans le corps un peu de l'étincelle sacrée au passage. Elle est folle de joie.

Vous me direz vos joies et celles de votre fils, le succès du bébé qui dit *maman*, et surtout du cheval qui galope tout seul. Oui, je serai heureux que cet enfant, d'une si aimable mère, sache mon nom; il me semble que lorsqu'une fois on a apprécié ce qu'il y a de bon et de vraiment affectueux sous ses grâces de fée, on ne peut plus être satisfait que de ce qui promet durée et avenir. Le mot peut sembler singulier au premier abord, quand on ne voit que le brillant et l'enchanteur, mais vous êtes faite, en effet, Madame et charmante amie, pour la solidité dans l'amitié.

J'espère bien, en effet, aller vous saluer, ne fût-ce que pour vingt-quatre heures, dans votre chalet de suzeraine. Veuillez dire à M. de Solms combien je me tiendrai honoré d'y être accueilli par lui.

[1] M. Boitelle.

Je mets à vos pieds mes respectueux et, j'ose dire, mes plus tendres respects.

P.-S. — Marie est tout heureuse de votre souvenir, Mme Dufour (puisque vous l'avez nommée) est bien flattée. Mais que tout cela est donc attentif et d'une gentillesse adorable ! C'est affaire à vous d'avoir de ces espiègleries qui partent du cœur.

Ce samedi 29 [septembre].

Mon Dieu! que tout cela est donc terrible! Je sais que je vais vous demander plus qu'on ne peut espérer d'une femme ni d'un homme, ce que moi-même peut-être j'aurais bien de la peine à m'imposer. Mais enfin, il faut bien savoir ce qu'on veut, ce qu'on peut et se régler en conséquence.

Engagée comme vous l'êtes dans la presse, et connue, louée de tous les journalistes de l'Europe, vous leur offrez prise, assurément, vous leur offrez pâture, dès qu'ils le voudront; et quelques-uns, sans aucun doute (l'espèce est assez misérable pour cela), voudront vous faire de la peine et vous troubler.

Convient-il de mettre son bonheur, la paix de chaque jour, le réveil de chaque matin à la merci du premier misérable qui vous adressera un article insultant ou une lettre anonyme? Il faut bien vous sonder, tâter votre brave petit cœur, savoir s'il y a moyen de l'envelopper tout entier d'une cuirasse; s'il y a moyen pour vous, qui vivez de cette vie de curiosité, de presse, de monde, d'ignorer résolument ce qu'on dira désormais de vous et ce qu'on imprimera dans un certain coin. Cela ne durera qu'un court temps, et ils se lasseront vite s'ils voient que ce qu'ils font est inutile.

Le premier moyen serait de faire décacheter tout cela par quelqu'un à vous, de sûr, de sensé, de droit, qui ne vous ferait savoir que ce qui est utile et ce qui importe essentiellement. C'est difficile, je le sais; mais c'est la première résolution à prendre dans cette voie de retour : car les partis sont ainsi faits qu'ils insultent ceux qui s'en séparent et qui les quittent, même sans les trahir : ils sont injurieux de leur nature. Je l'ai autrefois éprouvé moi-même dans mon humble sphère.

Je n'ai pas assez l'honneur de connaître M. de Solms pour donner un conseil où il soit compris; cependant, d'après ce que j'ai entrevu et su de son procédé à votre égard, je n'hésiterais pas, dans le cas où cette voie de retour continuerait d'être la vôtre, et je lui dirais : « Vous êtes mon conseil naturel, nécessaire, du moment que vous êtes près de moi; vous êtes

même un protecteur tout choisi; voici ce qui arrive, voici à quoi je suis en butte; jugez. Je ne vous demande aucun éclat, aucune vengeance, mais sachez ce qui est. Soyons d'accord, au moins pour défendre notre dignité, notre vie intérieure et notre *home* contre ces attaques de bandits. »

Je ne doute pas de la réponse d'un galant homme à une pareille ouverture. Il vous prendra les deux mains, il vous rassurera, et la journée, si mal commencée, finira par un sentiment de satisfaction et d'allègement.

Ici, vous avez raison, ces choses n'arrivent pas; elles restent ignorées; ce sont des contrebandes de frontières qu'on ignore parfaitement dans le cercle des gens comme il faut et qui vivent en pleine lumière. Seulement, pas de vengeance. Si vous persistez (ce qui est tant à souhaiter) dans ce retour paisible et digne, il ne faut plus que vos amis trop vifs, trop dévoués et gens d'épée, aillent vouloir vous venger de ces drôles. Vous venger, c'est vous compromettre et leur faire trop d'honneur.

Je parle dans tout ceci selon la supposition constante qu'il y a à commencer un second acte dans votre vie, dans votre jeunesse; que les conditions du premier acte, ses orages, ses aventures, ses brillants éclats sont épuisés; et qu'avec sagesse, coup d'œil et fermeté (que de choses on vous demande là, mais vous n'en êtes pas incapable!), vous vous dites : « C'est assez; j'ai à régler encore des années de bonheur, j'ai à les asseoir sur des fondations un peu différentes. »

Je me figure que vous ne perdriez pas les meilleurs de vos amis dans les camps de l'opposition : M. Fazy[1] et d'autres me paraissent des gens trop éclairés et de trop de cœur pour ne pas entrer dans les différences essentielles de la situation.

Quant à la lettre écrite, à ce *fac-simile* reproduit, c'est désagréable, il est vrai, mais voilà tout. Il y a eu imprudence : qui n'en fait pas?......

On ne vous demande pas de renier vos amis, vous n'aurez à renoncer qu'à ceux qui seront assez farouches pour vous renier vous-même. Je ne voudrais vous rien conseiller qui pût vous apporter plus tard un regret.

La lettre de M. de Pommereu[2] que j'ai *entrelue* m'a donné un peu à penser : je ne voudrais pas que des amis qui vous ont été et vous sont si dévoués vous désapprouvassent; mais il m'a semblé qu'ils étaient d'abord assez en accord sur le point essen-

[1] James Fazy, le réformateur génevois.
[2] Saint-Beuve écrit à tort Pommereu avec deux *m*.

tiel. Avoir la faculté de revenir habiter Paris suppose nécessairement et implique une sorte de réconciliation avec le chef de votre famille.

Encore une fois, hâtez-vous : cette cuirasse dont je vous ai parlé et qui vous envelopperait le cœur se composerait en partie et surtout d'un certain nombre d'amis fermes, dévoués, qui ne laisseraient rien arriver à ce cœur qui le pût froisser et blesser. Dans la supposition que je ne puis me décider à suivre d'une vie continuée à l'étranger, que feriez-vous? où iriez-vous? Vous ne pourriez plus même rester en Savoie. Ce serait trop irritant. La Belgique est bien ennuyeuse; Bruxelles est petite ville; on serait là sous le coup d'une presse...... qui n'épargne rien. Une Bonaparte peut être républicaine; mais orléaniste (puisqu'il s'agit de dignité) je le conçois peu! L'Allemagne... où iriez-vous? Tous ces horizons me fuient, je ne vous aperçois plus, mes regards s'y perdent : ils ont besoin de vous voir et de lire sur votre charmant visage les nuances de vos pensées.

J'ai été prendre, le jour du départ de la femme de chambre, le beau portrait avec les mots que vous y avez mis. Je n'avais pas besoin de le posséder pour vous voir toujours présente. La petite maison est si heureuse de cette vive apparition que vous y avez faite qu'elle se figure (cette pauvre petite maison, un peu folle qu'elle est) que peut-être un jour que vous arriveriez à Paris, sans pied-à-terre encore, et en attendant un jour ou deux que vous vouliez être ailleurs, elle pourrait vous posséder, vous savoir dormant sous son toit. Vous auriez la belle chambre, Madame, et Marie pour femme de chambre attitrée. Deux jours dans la vie comme cela et la petite maison sera fière comme un palais, consacrée comme un sanctuaire! Elle frappera de son front les étoiles.

Je n'en écris pas toujours très long parce que j'ai d'abord envie de répondre vite, parce que je suis commandé souvent par des articles et aussi parce que mes pauvres nerfs ont des crampes. Mais est-ce à eux à se plaindre, est-ce à moi de rester à mi-chemin, quand vous daignez, vous, la bonté même, venir la première au-devant de moi et me combler des marques d'une confiance qui m'honorerait tant si elle ne me rendait avant tout heureux? Il me semble, quand je ferme les yeux, que j'ai bien des pensées, bien des visions qui me font compagnie; on me surprend quelquefois à sourire sans qu'on sache pourquoi; mais ce sourire, il ne peut beaucoup durer, puisque vous êtes loin, que vous êtes inquiète, je le vois, qu'il peut se glisser chaque matin un trouble nouveau dans vos jours. Il faudrait être près

pour voir le moment où le nuage se dissipe; heureux qui a le pouvoir de le chasser et de l'essuyer de votre front!

Je suis à vous et à vos pieds, madame et chère amie, avec mes plus respectueux hommages.

Ce 2 octobre.

Je ne vous dis qu'un petit bonjour. Vous avez dû cependant, depuis votre retour, écrire ici à M. Schneider ou en recevoir quelque lettre : l'avez-vous fait? N'est-il pas temps que j'aille le voir? J'aurais peut-être dû le faire de moi-même, lui rendre compte dès le lendemain de ma *mission*, car c'était une espèce de mission que j'avais. Mais je ne l'ai pas pris ainsi et j'ai laissé passer le moment.

J'ai reçu de Vienne une lettre[1] très aimable et cordiale, pleine de remerciements et d'éloges sur une certaine personne que je commence déjà, moi aussi, à connaître assez pour me permettre de la louer en mon nom et par les côtés mêmes qui échappent d'abord, qui se perdent dans le premier éblouissement. Ce que j'aime surtout de cette personne, c'est cette délicatesse devenue si rare, même chez les femmes, cette légèreté d'ironie, ce jugement qui n'a pas l'air d'en être un et qui a tout aussitôt pénétré les ridicules, le côté faible des gens. Oh! je n'y échapperai pas, je le sais bien; mais je l'aime ainsi, fine, légère, railleuse et pourtant si affectueuse!

Quand on fait des caricatures si drôles, on a d'ordinaire l'air gai et, au fond, on est triste et sec : pas du tout, la caricature ici nous prend au vif et ne fait pourtant qu'effleurer. Elle laisse subsister l'affection dans sa fleur. C'est là ce qui, à la seconde vue, m'a le plus frappé dans cette personne dont nous parlons Madame; ne la connaissez-vous pas un peu?

Je voudrais l'amuser, la distraire; mais ma vie, dans sa continuité, est la plus éloignée des choses du monde, des bruits, la plus bornée à écrire, à écrivasser, à ne remuer que des papiers et des livres : le mouvement ne peut me venir que de là-bas. Je ne sais ici que me souvenir, rêver un peu, laisser flotter mes pensées revêtues d'un léger voile de regret, — regret de la jeunesse enfuie qui ne laisse plus rien de digne à offrir, à mettre aux pieds de celle qui a tout, — regret du cœur bien gaspillé et qui après s'être prodigué sans compter, se met tout d'un coup, mais bien tard, à ramasser ses restes de poussière d'or; en restera-t-il assez pour composer une offrande, un *memento*, un de ces petits

[1] Il s'agit d'une lettre de Ponsard. Le poète de *Charlotte Corday* était originaire de Vienne (Isère).

cœurs d'or que j'ai vus suspendus et résonnants à certain bracelet? Voilà des doutes; le doute a toujours été mon mal, même dans les années qui semblaient celles du bonheur. Vous en avez surpris le secret jusque dans ce petit livre caché[1] qui, sous prétexte d'ardeur, contient la preuve de tant d'ennuis et de défaillances. Mais, du moins, je sais les nuances, je les apprécie, et rien avec moi n'en est perdu. Ne me faites pas faute de me conter vos oscillations, de me laisser voir les nuages qui courent sur la surface de votre lac : vos ombres mêmes feront joie dans mon miroir.

Avez-vous grand monde? Comment vivez-vous? Comment se coupent vos heures? J'aimerais assez savoir les cadres, du moins où vous vous jouez. Je vous y verrais sous toutes les formes de vos élégances, — et même sérieuse quelquefois.

Agréez, Madame et noble amie, les expressions du respectueux hommage qui se met à vos pieds.

Ce 3 mercredi.

J'ai manqué le volant, je ne suis plus alerte. Soyez indulgente; ma pensée est plus exacte que ma plume. Je vais tout à l'heure à l'Institut et j'aurai le programme que j'enverrai. Je saurai le *Mane*[2]; on vient de me nommer un peu au hasard Paul d'Ivoy ou Albéric Second. J'écris à un de mes amis qui est dans la mêlée littéraire, pour en être mieux informé. Je vois que votre intention est que j'attende votre moment pour aller chez M. Schn[eider]. Vous répondez ainsi à une question de moi que vous avez reçue ce matin.

J'avais déjà depuis plusieurs jours la lettre de Vienne; notre ami[3] me disait qu'il était dans la montagne, sans doute à chasser, ce qui le met bien loin des tentations dont vous me parlez. Mon Dieu! quand on vous aime tant, est-il possible qu'on aime autre chose. O cœur humain! comment êtes-vous donc fait! Combien avez-vous de loges? Et moi qui vous voyais sans un seul petit intervalle vacant, — qui vous croyais toute enveloppée de lui!

Voilà deux fois que vous m'appelez *paresseux*. Ecoutez-moi, chère et bonne, daignez entrer un petit peu dans ma vie. Ce n'est pas un caprice d'amitié que je crois entamer, c'est quelque chose de bon, de sûr, de durable. Qu'il n'y ait pas de malentendu, car, par bien des raisons, j'y prête trop. Vous avez affaire à un homme

[1] Poésies de Joseph Delorme.
[2] Sous la signature *Mane, Thecel, Phares* avait paru dans l'*Indépendance belge* un article où Mme de Solms avait vu une « insulte ».
[3] Ponsard.

bien assujetti, qui le sera bien plus dans cinq semaines : deux leçons par semaine à faire, et que je tiens à bien faire; voilà mon fardeau, une vraie charrette que je traîne, moi qui me croyais un cheval de race!

Eh bien, vous daignerez donc, si j'ai quelque vingt-quatre heures de silence, me plaindre, m'accorder crédit et ne pas cesser de croire en moi, en ma pensée constante. Je vous l'ai dit, je suis capable de me donner, je sais ce que c'est que le mot et la chose, *c'est fait*. J'en suis heureux et honoré et fier. Un peu de confiance; un peu de foi; c'est mon côté faible; en en ayant un peu, en me la marquant, vous m'en donnerez beaucoup! La partie vive de moi ne continuera plus de vivre que par là!

Quelqu'un qui est survenu pendant ma lettre et que j'interroge me confirme dans l'idée que le *Mane* est Paul d'Ivoy. Le procédé est bien d'accord avec un autre du même genre que je connais et sur lequel il a été *doucement* ramené à la raison. Je crois qu'il y est accessible. Je continuerai de m'informer.

J'attends avec grande impatience les très belles images : je garderai dévotement la mienne et serai le messager fidèle de vos grâces.

Je vois, par votre dernière causerie, par votre excursion historique dans l'antique Savoie, que vous avez beaucoup *travaillé* pendant que vous n'aviez l'air ici que de jouer et de sourire. Votre royal ami [1] ne sera pas mécontent.

Ma chatte est flattée; mais vous avez beau dire, elle sent bien que c'est à moi qu'elle doit un peu de cette faveur. La preuve, c'est qu'elle est sur moi, sur mon genou, en ce moment où je vous écris, et elle fait tous ses *rons-rons!* Vous voyez, Madame et chère amie, que je ne me déconcerte pas aisément et que j'ai mon fond aussi de fatuité sous mes airs modestes.

Je suis à vous et à vos pieds avec mes respectueux hommages.

Ce vendredi 5.

J'ai donc maintenant ce cadre de votre vie si remplie, si reposée; je me la figurais tout autre : le matin, du travail sans doute et quelque étude; mais après-midi la cavalcade et le soir la comédie et une sorte de tourbillon, — un tourbillon à demi pastoral, tel qu'il sied à la châtelaine dans un chalet. L'été, quand les amis arrivent, quand tout ce jeune monde, dont j'ai entrevu chez vous (à Paris) de brillants échantillons, passe, sous prétexte d'eaux ou de voyage en Italie, il doit y avoir des infractions à

[1] Victor-Emmanuel II.

cette vie si appliquée, ô belle et studieuse bénédictine. Mais savez-vous que ce n'est pas l'exil qu'il faudrait imposer à une jeune femme capable d'une telle vie prolongée (une vie de Minerve!) C'est un prix que je propose; mais je vois qu'à la couronne, sous la rose des Alpes, il y a quelque épine et quelques noires teintes à côté. Jusqu'à présent, avec tout ce que vous me dites et ce que votre amitié m'a dit déjà, je vous avoue que je comprends à peu près; je me rends compte et du passé et du présent; je ne sais pas tout, mais je devine. Dans bien des cas, même ceux qui me sont les plus chers et les plus intimes, j'aime mieux deviner que savoir et surtout qu'interroger. Aussi, s'il y a du mystère, — un *mystère* dans votre destinée, — n'attendez pas que j'interroge jamais personne, même de vos meilleurs amis; j'écouterai tout au plus; mais faire une question, oh! jamais. J'aimerais encore mieux ignorer. Quant à ces cœurs brillants et divers dont vous m'avez dit les noms, je me suis bien demandé, en effet, ce qu'il fallait pour en être, pour avoir le droit de toucher de si près ce qui bat si vivement en vous; mais, sans me croire vulgaire, j'ai tout bonnement pensé que, pour obtenir cette faveur, il suffisait de vous avoir bien aimée; de vous avoir convaincue qu'on vous aimait, et sans doute aussi de vous avoir touchée un peu par les témoignages qu'on vous avait donnés. Aussi moi qui ne suis pas Œdipe, ne comptez pas que j'interroge jamais aucun de vos Œdipes, ô charmant Sphinx dont je n'ai pas peur et qui, au pis, ne pouvez que me dévorer. Si je devine le mystère, si je l'arrache ou le dérobe à quelqu'un, ce ne sera qu'à vous; c'est de vos lèvres que je veux le tenir. Obtenu d'un autre, il perdrait de son prix et de son charme.

Je dois aujourd'hui aller chez M. Schn[eider], et si je ne le rencontre pas, comme c'est probable, je lui laisserai un mot pour lui demander son heure. Je n'ai pas encore les photographies désirées pour les lui porter. Mais je lui dirai que je viens lui demander si les choses ont marché toutes seules, si le silence même absolu où l'on s'est renfermé, où l'on vit, n'est pas la meilleure et la plus efficace des instances, s'il faut de si longues quarantaines pour les roses qui nous veulent venir de là-bas, et pour s'assurer qu'il n'y a pas le poignard sous les guirlandes. J'y mettrai moins de fleurs, cependant. Je l'écouterai surtout et vous dirai et les paroles et mon impression.

Voilà des journées qui se raccommodent et qui sont de *cristal d'automne*, comme disait Mme de Sévigné. Je me suis bien promis d'aller vous saluer, en effet, si cela n'a aucun air étrange. Qui pourrait trouver étrange que ce qui est si nouveau tâche de se

faire ancien et de le paraître le plus vite possible? J'ai, pour ce mois-ci, le dernier de mes vacances, deux espèces de travaux commandés, car vous savez que celui qui voudrait être le plus humble et le dernier de vos chevaliers est, en partie, un *manœuvre*, un homme de *métier*. Je compte faire l'une de ces besognes dans la première quinzaine, et l'autre besogne (qui est la préparation du cours), dans la seconde. Eh bien! direz-vous, le mois n'a que deux quinzaines. Oui, mais trois jours peuvent se dérober et se dissimuler dans l'intervalle. C'est dans cet entre-deux que je compterais me glisser jusque là-bas. Parti un soir, arrivé le lendemain, resté le surlendemain, et repartir un soir. Cet éclair serait, pour moi, toute une clarté durable dans ma vie, en attendant mieux. Mais je vous aurais vue dans ce cadre qui, je l'espère, va être bientôt du passé. Je tiendrais un anneau de cette vie qui aura été longtemps vôtre. N'est-ce pas possible comme cela? Mon désir serait de ne déranger personne; je vous arriverais comme si j'y étais accoutumé, seulement un peu matin et en visite. Je vous demanderai bien de l'indulgence (j'en ai souvent besoin) pour mes fatigues, mes besoins de repos que j'aurai peine à cacher, même pour aussi court temps. Quelques heures passées auprès de vous et des vôtres me seront une grande douceur.

Je suis aujourd'hui dans un de ces *besoins* de repos qui se font sentir à moi dès le milieu du jour. Je vais vous quitter pour me mettre sur une chaise longue, dans cette position où j'atteins peu le sommeil, mais où je me berce de songes. A qui, à quoi vais-je songer? Faut-il vous le dire?

Je suis à vous, Madame et noble amie, avec mes tendres respects et mes hommages.

Ce 6 octobre.

Aujourd'hui, un tout court et petit bonjour et un renseignement demandé; — un errata purement et simplement.

Mane, *Teissel* (*sic*), *Phares*, changent souvent de masque : actuellement, il paraît certain que *Mane* est Henry de Pène; *Teissel*, Paul d'Ivoy; et *Phares*, Louis Ulbach. Voici ce que quelqu'un de très bien informé, et mieux que l'autre jour, me dit.

Je suis allé chez M. Sch[neider] sans le rencontrer; j'ai laissé ma carte et un mot pour lui demander son heure; j'attends la *réponse*. Vous serez informée aussitôt de la conversation.

Je vous ai laissée hier au moment où j'allais songer à vous. J'y ai bien songé, et j'ai fait ma variation, à moi, mais moins belle que la vôtre, sur le *Stabat*.

Aujourd'hui est un jour doux, mais gris et un peu voilé. Il n'y

a pas eu de rayon. Je vous écris, mais je n'ai rien reçu, et c'est demain seulement que le soleil se lèvera.

A vous et à vos pieds, Madame et noble amie, mes humbles hommages.

Ce 7 octobre.

Madame et noble amie,

Hier, ma lettre était partie à peine, que M. Sch[neider] est venu me donner lui-même sa réponse. Nous avons longuement causé. Chaque général a sa méthode; si vous avez lu et étudié la *guerre de sept ans*, je vous dirai qu'il est pour la méthode du maréchal Daun, lent, mais habile; ce Daun était un bon général, quoique le plus opposé à la manière de Condé et aux *illuminations* secondaires dont parle Bossuet et qui viennent sur le champ de bataille. L'essentiel n'est pas de brusquer, mais de réussir et d'avoir, en fin de compte, son *Te Deum*.

M. Sch[neider] a revu M. Billault[1] et lui a rendu compte de toute chose et de son impression personnelle : la bienveillance que M. Billault a montrée dans toute cette affaire s'en est augmentée. M. Sch[neider] a eu peu d'occasion de revoir M. Boitelle, quoiqu'il l'ait cherché; il croit avoir cette occasion aujourd'hui même, aux courses. Mais, de ce côté, l'impression sera certainement la même que chez M. Bill[ault]. Tout est donc au mieux dans l'esprit de messieurs les négociateurs. Votre séjour à Paris vous a servie; mais pour qu'un pas de plus se fasse (et je crois qu'il se ferait aussitôt), il faut qu'on ait la pièce dont il a été tant parlé, l'état de vos affaires, l'état de *liquidation* avec des chiffres sérieux : c'est l'instrument nécessaire pour que l'un de ces messieurs parle de vous à l'empereur. Car, après la première question et la première réponse portant sur votre disposition morale; la seconde, sur l'état de vos affaires, sur la manière dont vous voudriez vivre à Paris : *Qu'a-t-elle et combien lui faut-il?* Il importe que tout cela se puisse traiter et éclaircir en une seule fois.

Cet *état* de liquidation se dresse-t-il? Est-il avancé? Quand l'aura-t-on? Toute la rapidité, maintenant, dépend de l'arrivée de cette pièce. Dès que M. Sch[neider] l'aura en main, avec l'amitié qu'il a et le désir de réussir, je ne doute pas qu'il n'en use promptement. Il m'a témoigné aussi le désir de voir M. de Pom[ereu], dont il fait cas et dont il désirerait que l'opinion sur la présente négociation ne s'écartât pas trop de celle de vos autres amis.

Vous voyez qu'on cherche à établir quelque chose de solide et

[1] Ministre de l'intérieur en 1860.

sur quoi il y ait accord entre les principaux de vos amis, de ceux dont le conseil et l'influence peuvent compter. M. Sch[neider], au reste, vous écrira. Mais ce que je vous dis ici peut à l'avance vous tenir lieu de sa lettre et est, sans doute, plus précis qu'elle ne le sera par le détail. Je n'ai pas craint d'y entrer, même par lettre, parce que tout ceci se traitant avec une entière bonne foi, il n'y a pas de mystère. Il m'a lu un passage de votre lettre dans lequel vous lui exprimez nettement votre pensée et souhait de retour : il n'en faut pas davantage, et cette pensée ainsi exprimée est tout ce qu'on peut demander pour agir ensuite convenablement avec vous.

Ainsi donc, l'état de liquidation; ce papier aux mains de M. Schneider : voilà mon cri, et c'est alors seulement qu'on pourra dire : *Est-ce demain, est-ce après-demain qu'on fait la démarche décisive?*

Je reçois votre bonne lettre, celle-ci déjà commencée. Il y a eu une petite méprise sur mon intention à l'égard de ce *monsieur*[1]; quand j'ai dit qu'on pouvait le ramener *doucement*, je songeais à une démarche un peu ferme qui (à ma connaissance) avait été faite auprès de lui pour lui demander une rectification ou rétractation, qu'il avait accordée aussitôt. Ce n'est jamais moi qui vous conseillerai rien de contraire à votre dignité et à votre délicatesse. Mais il n'est plus, maintenant, question de lui, puisque cela paraît se rapporter à M. Henri de Pène. J'ai chargé, en mon nom, un de mes bons et délicats amis, le poète Lacaussade[2], qui doit le voir ce matin, de le prier d'être désormais plus discret à votre égard; on m'a assuré que c'est un assez gentil garçon, à qui l'on peut faire cette demande sans se commettre et, dans tous les cas, je l'ai pris sur moi, ainsi que l'obligation que je lui en aurai. Confiez-vous à ma discrétion sur ces choses.

Je ne vous savais pas si amie de la nature que d'être ainsi en automne sous la tonnelle, mais le soleil est sans doute meilleur là-bas qu'ici.

Je ne compte pas du tout, Madame, vous porter de ces anciens vers qui, lus par vous, m'ont ainsi donné le frisson. Je voudrais en savoir faire encore de nouveaux, de vrais, de purs et d'ardents pour les entendre vibrer sur vos lèvres; mais de tels bonheurs sont pour d'autres.

Vous me direz vos propres pensées et je vous parlerai en prose, j'ai bien assez de prose à vous dire pour quelques courtes heures,

[1] Paul d'Yvoy.
[2] Lacaussade fut un peu le secrétaire de Sainte-Beuve. On sait qu'il a été depuis bibliothécaire du Sénat.

et quant au frisson (si frisson il y a), je ne veux pas que personne autre puisse y réclamer quelque part.

Je sais le prix des *pattes de mouche*, je les déchiffre très bien, je les lis presque aussi couramment qu'elles galopent elles-mêmes, et je les baise.

Je suis à vous, chère et noble amie, et à vos pieds avec mes respectueux et reconnaissants hommages.

P.-S. — Est-ce que moi-même je n'abuse pas des pattes de mouche, et est-ce que vous pouvez me lire [1]?

Ce 9 mardi.

Je suis bien attristé de vous savoir souffrante et ne serai content que quand j'aurai appris que vous êtes mieux. Il est bon que cette pièce soit prête bientôt; dès que vous l'aurez, vous en préviendrez M. Schneider, ou moi-même je le ferai si vous le voulez. Dans la conversation que j'ai eue avec lui et dont je vous ai dit bien exactement la substance, il a ajouté encore qu'il avait vu M. Baroche [2], et qu'il l'avait mis au vrai point de vue : il paraît que vos lettres à ce dernier lui avaient causé de l'incertitude, et qu'il ne se rendait pas très bien compte ni de votre arrivée à Paris ni de ce que vous pouviez désirer. L'essentiel, dans ce que je ne puis vous indiquer ici que vaguement (car je ne suis pas entré avec M. Sch[neider] dans cet éclaircissement tout accessoire), c'est que M. Baroche est amené à votre égard à des termes justes et favorables, ce qui peut servir à l'occasion. Mais vous êtes amplement pourvue de ces amis de la seconde ligne, qui restent l'arme au bras en attendant que votre affaire soit engagée : elle ne peut l'être que par M. Billault ou Boitelle, après que la pièce sera aux mains de M. Sch[neider] et qu'il en aura tiré les conséquences et les chiffres. Ainsi point de retard à la lui faire tenir dès que vous l'aurez.

Je suis moi aussi un peu souffrant aujourd'hui, Madame et chère amie, ou plutôt je suis pris du cerveau comme quand j'ai un article à faire et j'en fais un cette semaine. Or, si petit que soit cet accouchement, et quoique je doive y être habitué de reste, il me fait toujours souffrir et me tient aux tempes et au front comme cela a dû arriver dans le temps au maître des dieux quand il accoucha de Minerve.

[1] Sainte-Beuve a bien raison de se demander si on peut le lire. Son écriture toute menue est presque indéchiffrable à première vue. Il faut une grande habitude pour la lire couramment.

[2] M. Baroche était alors président du Conseil d'Etat avec rang de ministre.

Gardez-vous bien de cet automne et de ces approches de l'hiver : je ne connais pas le climat d'Aix; mais j'ai vécu en Suisse et y ai passé toutes les saisons; je sais combien ce passage d'un soleil du midi à un froid du nord est âpre et pénible aux organisations tendres et délicates. Prenez à l'avance vos quartiers d'hiver (bien que j'espère qu'ils seront coupés en deux, par le milieu); ne vous éveillez pas si matin, le sommeil est le grand baume et le remède naturel; tant qu'on l'a à son service, il en faut amplement user. Il est la source de jeunesse.

Je ne vous dis que ce bonjour et reviens à ma besogne; je ne saurai que quand j'aurai vu Lacaussade, la part précise que M. de Pène a eu en ces articles [de l'*Indépendance*] et ce qu'il en avoue. Attendez, pour prononcer, que nous sachions bien les choses.

Mon Dieu! que je voudrais que le soleil vous fût bon et doux, qu'il vous trouvât riante et ouverte de cœur et d'esprit à ses rayons! Vous étiez triste et souffrante hier. N'est-ce pas qu'aujourd'hui cela est dissipé et que vous êtes mieux?

J'espère, et je suis, Madame et chère amie, bien respectueusement à vous.

Ce 11 octobre, jeudi.

Je vous ai laissée souffrante [1], ayant peine à écrire et vous plaignant. Je crains que cela n'ait duré et j'ai un peu d'inquiétude. Si vous vous étiez sentie tout à fait bien, vous me l'auriez dit. Je vous prie, Madame et chère amie, de me faire écrire deux lignes par l'une de vos dames si vous ne le pouvez vous-même, uniquement pour me dire comment vous êtes, et avec vérité. Autrement, mon imagination ne peut s'empêcher de faire du noir. J'aime par moments à me dire que, vous aussi, vous êtes un journaliste, c'est-à-dire commandée par l'heure et devant arriver à jour fixe. Vous faites peut-être votre numéro des *Matinées*, celui dans lequel je lirai cet article de M. de Chaumont dont vous me parlez. Encore un qui, quoique gentilhomme, veut bien devenir notre camarade. Nous en avons comme cela d'assez bonne compagnie et de bonne race. C'est égal, la petite presse est bien périlleuse, bien scabreuse à avoir même pour amie, et moi journaliste, je me surprends à être là-dessus presque du même avis que M. Schn[eider].

Ainsi vous souffrez, vous avez le mal d'automne, une tristesse et un voile de brouillard sur cette imagination légère; plus d'une ombre du passé vous revient et réveille en vous un regret, un soupir; la langueur de la nature vous tente et vous gagne; vous

[1] Sous-entendu : « Dans votre dernière lettre »

faites comme l'oiseau qui voudrait émigrer et qui est retenu et qui met sa tête sous son aile : Ah! c'est le moment de vous faire à vous-même un peu de musique ou de vous en faire faire s'il y a près de vous quelque main savante.

Demain, le rayon renaîtra, la vapeur se lèvera doucement, la vie redeviendra riante, espérante et pleine de désirs : c'est ainsi que nous allons de mélancolies en illusions. Ce n'en est pas une que l'amitié, et ce petit mot que je vous jette en partant pour l'Académie (où nous lisons et discutons à satiété le mot *Amour*, il est temps!) n'est-ce qu'une simple question : *Comment êtes-vous? N'êtes-vous pas mieux?* qui vous apporte une pensée fidèle.

Je suis à vous, chère et noble amie, avec tous mes hommages.

Ce 13 samedi.

Je suis bien heureux de recevoir votre lettre. Je vous écrivais quand même. Hier, à six heures du soir, m'est venu de lui-même, ce qui est très bon signe, M. Sch[neider], comme quelqu'un qui sait me faire plaisir en me disant que les choses sont à bon point. Ce que vous lui avez écrit lui a donné de plus en plus confiance; c'est pour vous un *véritable* ami et qui arrive à vous apprécier de plus en plus. Il m'a dit sur votre compte des choses très justes, et a fait des remarques, je vous assure, qui ont leur finesse. Comptez bien sur lui. M. Billault est absent pour huit jours encore. M. Sch[neider] a été très satisfait des conversations qu'il a eues avec M. de Pom[ereu], et tout en trouvant encore quelques petites difficultés accessoires, il m'a paru convaincu que, muni comme il va l'être et pièces en mains, on réussira. Vous m'en dites, par les dispositions des personnes, plus qu'il ne m'en a dit : il ne faut pas (règle générale) se hâter de dire que *tels* et *tels* sont très mal et ennemis; car cela suffit quelquefois pour les rendre tels et les décider. Un peu d'air suffit à allumer la flamme. En paraissant ignorer le mauvais vouloir, on l'étouffe quelquefois.

Je verrai à agir encore obliquement, s'il se peut, sur M. Fou[ld][1], mais je n'ai pas revu M. Per[signy][2], et ce n'est pas bon signe, car quand il sait me faire plaisir, il vient de lui-même volontiers. J'y vais retourner.

Je finis mon article de semaine. J'ai pour le moment une petite indisposition dont je vais tâcher de me débarrasser le plus tôt

[1] M. Fould, ministre d'Etat et de la Maison de l'empereur.

[2] M. de Persigny, alors ambassadeur à Londres, un mois plus tard ministre de l'intérieur.

possible, et puis je me mettrai en route, assez à temps, j'espère, pour recueillir les dernières feuilles de la rose, — oh! non pas de la *Rose des Alpes*, celle-ci renaîtra bien des fois encore, et elle n'est qu'à peine épanouie, — mais de la rose qui sera l'image et l'emblème de mon dernier sentiment.

Je viens de lire votre romance; elle doit être bien douce, chantée par vous; à la dernière stance, au lieu de SUR *ma froide paupière de chaudes larmes ont coulé*, je mettrais SOUS *ma froide*, etc., ou DE *ma*, etc[1]. Le *vilain coco* est bien troussé et bien enlevé. Toutefois, il vaut mieux encore ne pas regarder ces gens-là et n'en être pas regardé que de les si bien croquer.

Parlez-moi de M. de Saint-Paul[2] : voilà un gentil garçon et un aimable homme. Je ne sais comment je suis fait, je me sens disposé à aimer tous vos amis : est-ce signe qu'on aime bien ou pas assez? Est-ce mieux d'être jaloux ou de ne pas l'être? Enfin, je n'en veux qu'à ceux qui ne sont pas disposés à vous apprécier comme le méritent ces qualités essentielles déguisées sous des airs de défauts si charmants.

On est séduit par ces légèretés premières, et puis il se trouve qu'en soulevant ce qu'on ne voudrait pas enlever, on est en présence d'une bonté, d'une attention, d'une mémoire de cœur adorable, qui n'oublie rien et qui vous fixe, qui vous attache. Honneur à ceux qui se sont laissés attacher ainsi! Je bavarde comme si j'étais à votre côté; je devance ce moment.

Je suis en attendant, Madame et noble amie, à vos pieds, avec mes meilleurs et plus respectueux hommages.

Ce dimanche, 21 octobre.

J'arrive un peu harassé[3], mais somme toute en très bon état. J'avais pris le coupé depuis Mâcon, j'étais seul et je me promenais par moments en long pour me réchauffer, mais surtout je rêvais à mon aise. Le roi, Garibaldi, Cavour, Ponsard, une jolie

[1] Voici la dernière stance de la romance *Tristesse* de Mme de Solms à laquelle Sainte-Beuve fait allusion :

Hé quoi! sur ma froide paupière
De chaudes larmes ont coulé;
Et j'ai dit au ciel ma prière,
Le ciel ne m'a pas consolé!...
Trop fatigué de la souffrance,
Que ne suis-je au pied du tombeau!...
Pour moi la mort, seule espérance,
Semble briller d'un doux flambeau!...

[2] M. de Saint-Paul, directeur du cabinet au ministère de l'intérieur.
[3] De sa visite à Aix.

sœur méchante, *tutti quanti*, tous ceux dont j'avais vu les lettres ou dont j'avais ouï raconter les histoires, jouaient, se mêlaient devant moi, et faisaient dans ma tête un imbroglio continuel où je ne voyais de bien clair qu'un être charmant, coiffé d'un des six petits chapeaux, avec la figure *pas plus grosse que le poing* et d'immenses et noirs cheveux lustrés ruisselants. Quelle aimable et douce vision qui prolongeait un plaisir tout récent mais qui ne le rendait qu'à demi!

Que vous dire, chère et noble amie, de ces journées passées à côté de vous et où j'ai été entouré par vous de soins si délicats, si continuels et tout à fait enchanteurs! Mais, comme rien n'est parfait, il s'y mêlait une toute petite ombre, ce vilain soupçon de la fin, ce vilain doute qui m'a fait un peu de peine, et qui, cependant, dans son inquiétude même, est une bonne grâce et une faveur de plus!

Je viens d'écrire à M. Sch[neider] pour lui dire que j'arrive chargé de dépêches. J'ai trouvé et lu aussitôt une lettre de vous, celle qui était arrivée le jour même de mon départ. Je verrai pour les photographies M. Salomon[1] ou lui écrirai, car c'est aussi une puissance.

Chère madame, je vais maintenant vous voir, et tout ce que vous faites, avec précision, dans chacune de vos heures et dans le cadre qui est bien celui que je me figurais, mais qui est encore plus simple, plus rustiquement riant, plus fait pour faire ressortir votre sourire indulgent, vos neuf talents de muse et vos élégances naïves.

Merci pour ce que vous m'avez permis de mettre de passé entre nous.

Veuillez dire à M. de Solms, en le remerciant de son bon accueil et de ses attentions de maître de maison et d'artiste, que le petit chalet est arrivé comme moi à bon port et bien conservé.

Je présente mes amitiés et répands une partie de ma reconnaissance sur tout ce qui vous entoure; il me semble que je voudrais être réfléchi *en beau* à vos yeux par tout ce que vous voyez.

Je vous prierais avant tout d'offrir mes compliments et remerciements à M. de Pommereu s'il était encore auprès de vous.

Je vous supplie de ne pas trop travailler, de ne pas trop vous *actionner* à l'œuvre et, s'il vous vient, après, une lassitude, d'y céder et de subir ces anéantissements passagers qui, après un instant de sommeil, feront place à un soudain rafraîchissement. J'éprouve cela pour moi-même.

[1] M. Salomon, photographe de la Cour.

Je suis à vous, chère madame, avec encore plus de respectueuse tendresse, s'il était possible.

Ce 22 octobre, lundi.

Madame et chère amie,

M. Schn[eider], à qui j'ai écrit dès mon arrivée à sept heures, est venu hier aussitôt ma lettre reçue et dans la journée même. Il a lu devant moi et à haute voix la grande lettre en me disant que c'était textuellement celle même qu'il vous avait conseillée. Il doit voir M. Boitelle demain et la lettre sera immédiatement remise à son adresse.

Il y aura aussi à agir en seconde main auprès de M. Fould qui sera certainement consulté sur le second article de la lettre. M. Billault est encore absent pour deux ou trois jours. M. Sch[neider] est d'avis en effet que j'aie l'honneur de le voir et que je lui demande de l'entretenir.

Ces choses sérieuses dites, il m'a raconté des choses assez piquantes sur le séjour de Lyon et les *tics* amusants du vieux maréchal[1]. Mais tout ceci rentre dans le chapitre de la médisance, et je pense qu'il vous faut en être sobre, belle et enjouée railleuse. Rognez vos jolis ongles, Madame, chatouillez un peu, mais ne griffez plus.

A peine M. Schn[eider] était-il sorti que M. Pelletier est venu comme il vient quelquefois et de lui-même.

Je lui ai dit d'*où* j'arrivais, lui ai reparlé de vous comme j'en pense et lui ai dit aussi qu'il y aurait, dans quelques jours probablement, à demander pour moi à voir M. Fould lorsque l'affaire qui vous intéresse lui reviendrait. Il est toujours très bien disposé et, d'ailleurs, ce serait moi-même alors qui aurais à parler de vous avec M. Fould.

M. Sch[neider] pense que je puis quelque chose en qualité de bon témoin. Dès que je saurai M. Billault de retour, je lui demanderai de vouloir bien me recevoir.

Je ne fais pas de photographies comme Adam Salomon ou comme M. de Solms, mais j'en ai une dans le *miroir* intérieur qui ne me quitte pas et qui est un véritable *cliché*, comme disent ces messieurs. C'est une charmante et divine beauté, avec son petit chapeau de bade, sa robe aux longues manches et à la queue traînante qui se ramène avec grâce; elle se retourne vers moi et elle me sourit : ses longs yeux bleus me laissent voir sa bienveillance jusqu'au fond de l'âme; je suis assis à côté d'elle et elle veut bien m'écouter d'un air d'intérêt ou de langueur; je parcours

[1] Maréchal de Castellane.

avec elle ces jolis sentiers du vallon au bord du lac ou du *commencer* de la montagne; l'air est pur, un soleil de fin d'été dore un premier feuillage d'automne; mon après-midi est tout enchantée, ma vie idéale que je croyais depuis longtemps close et ensevelie, se réveille et me rouvre ses horizons. J'ai encore une vision de bonheur, de vie délicate et ornée de féerie automnale.

Voilà ma photographie vivante, ineffaçable; je vous l'offre et vous la dédie.

A bientôt, noble et chère amie, je suis à vos pieds bien respectueusement.

P.-S. — Je vous envoie les deux volumes sur Chateaubriand. C'est un premier acompte.

J'offre mes respects à M. de Solms et je salue à deux mains les deux chalets[1].

Ce mercredi, 24 octobre.

Je voudrais du nouveau, j'en attends, je ne sais rien depuis lundi. M. Sch[neider] ne m'a pas revu : vous a-t-il écrit? Je passerai chez M. de Saint-Paul et mettrai au moins ma carte : il comprendra. M. Billault doit être ici au premier jour. Je ne puis donc vous parler que de choses à côté de celles qui vous intéressent avant tout.

J'ai écrit à Ponsard pour lui dire le point de maturité où étaient les choses : elles ne sont plus guère entre nos mains depuis cette lettre qui doit opérer seule et instantanément.

Ma chatte est une ingrate, elle a été si gâtée pendant mon absence qu'elle ne m'a pas dit bonjour à mon retour et n'a point paru s'apercevoir que j'étais ailleurs. Aussi ne lui ai-je pas lu les vers que vous lui adressez et qu'elle ne mérite plus.

Dites à Viennet tout ce que vous voudrez; harcelez-le, piquez-le, battez-le; c'est un caillou dont on tire ainsi des étincelles. Il aime assez à être ainsi provoqué; il se redresse et fait le coq à merveille.

Brave homme! le plus crâne des poètes; mais quand sa poésie veut être sérieuse, elle est bien terne et retombe dans les lieux communs. De son arbre, j'aime mieux le tronc rugueux que le fruit. Et voilà pourquoi, ne pouvant tout dire ni faire ces distinctions, il n'aura pas de moi la palinodie qu'il voudrait bien, lui qui aime tant à être en scène et à se faire centre. Ce n'a jamais été en

[1] M. de Solms occupait, à ce moment, un chalet voisin de celui de la jeune exilée à Aix-les-Bains.

poésie qu'un lieutenant-colonel, et encore il n'y est arrivé que par ancienneté.

Il m'est arrivé sous votre dernier pli deux feuilles odorantes que j'ai respirées et qui m'ont rendu toute la vie du chalet dans leur parfum.

Mais, à propos, ce n'est pas de Mlle Caïn qu'il s'agit, mais seulement des *tics* indiscrets de ce vieux fou de maréchal[1]. Un jour, il dînait avec une mère et sa fille qu'il avait invitées. La fille était jolie, il la place près de lui à table et la mère assez loin. Pendant le dîner, la mère aperçoit plusieurs fois sa fille qui a l'air embarrassé, confus, rougissant et pâlissant tour à tour. Après le dîner, elle lui demanda pourquoi. La fille hésite à répondre; enfin elle dit que le vieux maréchal laissait tomber souvent sa serviette et que, chaque fois, sous prétexte de la ramasser, il lui frôlait la jambe. Que faire? La mère lui dit de n'en point parler.

Quelques jours après, le maréchal, invité chez la mère, voit avec plaisir que la fille est placée à table à côté de lui. Oui, mais la mère a chargé un domestique d'être debout derrière le fauteuil du maréchal.

« M. le maréchal a une malheureuse habitude, il laisse souvent tomber sa serviette; il ne convient pas qu'un maréchal de France prenne soin de la ramasser. Ayez l'œil, et chaque fois qu'il la laissera tomber, à l'instant, présentez-lui-en une toute pliée sur une assiette ».

Cela dit, le dîner commence : serviette à terre, — aussitôt le domestique en présente une autre avant qu'on ait eu le temps de se baisser. Seconde serviette à terre : seconde serviette toute pliée aussitôt présentée. Ainsi pour une troisième. — Qui fut attrapé? Le vieux fou.

Voilà une histoire, l'autre historiette sera pour une prochaine fois. Mais Mlle Caïn n'est dans aucune des deux, ô charmante fille de Sem et d'Abel! Ce n'est que demain que je vais à l'Académie et que j'aurai un nouveau programme à vous envoyer.

L'idée de l'*Abbaye-aux-Bois* est souriante; c'est une idée à la Rougé, si je ne me trompe. Si cela est possible, je n'y fais pas d'objection. Mais ce qui était possible du temps de Mme Récamier le serait-il aujourd'hui? Nous devenons plus guindés et plus *collet monté* chaque jour. Le mieux me paraîtrait encore une jolie petite maison riante aux environs des Champs-Elysées, à portée du Bois de Boulogne, là où vos brillants amis vivent volontiers; quelque chose d'un peu moins sobre que l'Abbaye. Cependant si

[1] Maréchal de Castellane.

celle-ci a un appartement vacant et dont les fenêtres donnent sur le vaste jardin, il serait un bon pied-à-terre pour commencer. On verrait après.

S'il vous arrive quelque indice et quelque nouvelle qui importe, faites-m'en part aussitôt, chère et noble amie.

A vos pieds avec tous mes hommages.

Ce 27 octobre 1860.

Madame et chère amie,

Je suis assez triste et anxieux. Depuis que j'ai vu M. Sch[neider] emportant cette pièce essentielle qui devait être remise le lendemain, me disait-il, je n'ai plus rien su; il doit être parti. M. Billault, à qui il m'avait conseillé de demander audience, n'est pas de retour; j'ai passé chez M. de Saint-Paul et ne l'ai pas trouvé; j'ai laissé une carte dont il aura compris l'intention. Mais j'ai bien besoin que l'on me dise où l'on en est, et c'est vous seule, maintenant, qui pouvez me dire où est M. Schn[eider] et ce qu'il vous répond. Veuillez lui demander aussi s'il me conseille de faire quelque démarche, et laquelle.

J'ai été repris de travail, ce qui me tient toute la journée sans voir personne. Vous recevrez, en même temps que cette lettre, un petit convoi de livres, un convoi partiel seulement. J'ai tant et tant écrit que je suis obligé de m'y reprendre à plusieurs fois pour vous tout envoyer, même de ce que vous pouvez lire sans trop d'ennui.

Il me reste à trouver des volumes de *Portraits littéraires* qu'on ne trouve plus. Et, après cela, les *Causeries du lundi*, interminables, — treize ou quatorze volumes. En attendant, et sans vous écraser de toutes ces élucubrations critiques, je suis bien heureux et flatté de votre lecture attentive du *Chateaubriand*. Voilà un article critique confidentiel comme je les aime. Que c'est gentil à vous et finement touché, et d'une plume de femme qui caresse sans appuyer!

Oui, une amie *irréparable*, elle était cela pour moi; au moins, je le croyais jusqu'à un certain jour[1]! Savez-vous qu'un grand-oncle des romantiques, le poète Lebrun-Pindare, a dit cela de je ne sais quel grand homme, Buffon ou tout autre, « cet homme *irréparable* ». Ainsi donc, quand nous paraissons inventer, nous autres critiques, nous imitons encore.

Je suis de ceux qui, parmi les gens de lettres, ont été les plus heureux et qui ont le mieux réussi; mais cela ne veut pas dire que

[1] Sainte-Beuve fait ici allusion à ses relations avec Mme Hugo.

je n'ai pas eu bien des ennemis et de petits échecs que j'ai essayé de couvrir et de réparer. J'ai traversé trois partis qui m'en ont voulu de ne pas être resté avec eux : le parti *républicain*, en 1831 ; — le parti *romantique*, de la même date ; — les *constitutionnels* eux-mêmes et les parlementaires qui, me voyant sans cesse et me rencontrant dans le monde, pouvaient me croire des leurs, bien que je n'en fusse pas.

Voilà une grosse pelote de neige d'ennemis ; c'était dangereux pour un professeur qui montait en chaire à jour fixe, à heure dite ; c'était commode d'être exact au rendez-vous pour l'assommer. J'ai dû éluder la partie, et, depuis, la pelote de neige a un peu fondu ; elle est moins grosse, et on ne me la jettera plus à la tête. C'est tout ce que je demande......

Mme Hortense Allart est, je crois vous l'avoir dit, une cousine germaine de Mme de Girardin et de Mme O'Donnell. Elle a été jolie ; attachée, dans sa jeunesse, comme dame de compagnie, à la duchesse de Raguse, et ayant connu là tout un monde impérial primitif : Mme Hamelin, Mme Regnault de Saint-Jean d'Angely, etc. Elle a débuté dans les lettres par un écrit sur Mme de Staël. Mme de Staël était l'astre de ce temps-là qui donnait des coups de soleil ou des coups de lune rousse sur les têtes blondes de femmes...... Ensuite, elle quitta Paris et vovagea en Italie. Elle a été très liée avec Béranger, avec Thiers, Mignet ; avec les Italiens de son temps : Cappone, Libri, etc. Elle était très libérale et se croyait appelée à je ne sais quelle influence politique. Elle était à Rome, en 1829, quand elle y vit M. de Chateaubriand. En 1830, elle voyagea en Angleterre et y devint éprise de Henri Bulwer, le même qui est ambassadeur à Constantinople. C'est une femme loyale, un honnête homme, très instruite, spirituelle dans ses lettres, mais très décousue dans ses livres, dont aucun n'a eu un véritable succès. Elle est vieille aujourd'hui, vit à la campagne avec de petites rentes qu'elle nedoit qu'à elle et passe son temps à lire......

Je vous lirai, un jour que je serai près de vous, le récit complet de la *Nuit d'Etampes*. Je n'ai rien ajouté à ses récits ; j'ai retouché à peine ; mais en supprimant avec tact, on fait des pages qu'elle écrit quelque chose d'agréable qui reste original...

Je connais Arnold ; il nous aimait beaucoup dans sa jeunesse ; il est allé voir George Sand à Nohant ; c'était un Français et un romantique égaré là-bas. C'était piquant chez le fils du respectable Arnold, le grand réformateur de l'instruction publique en Angleterre. Depuis, il s'est marié, s'est réglé, et, dans ses poésies, il reste fidèle au culte des anciens et de l'art. Je lis

assez mal ses poésies; ces langues étrangères auxquelles je n'ai pas été rompu de bonne heure me sont pénibles. Vous êtes une *savante* auprès de moi. Quand M. Arnold vient à Paris, nous dînons ensemble et je sens en lui un ami ancien et *antérieur* que j'ai trop peu connu, mais que j'aime et sens par divination.

La lettre que j'ai apportée et que vous avez copiée le jour de mon départ a dû, en effet, remuer votre sang. Quoi qu'il arrive, chère et noble amie, ne regrettez pas de l'avoir écrite; gardez-en la copie. Je ne saurais dire combien, à mon sens, elle vous honore. Je ne savais pas que vous en eussiez tant mis, tout ce qui était dans le brouillon; je ne l'ai su que par la lecture à haute voix de M. Sch[neider]. Je vous le dis sincèrement, il n'est pas un homme de sens, un cœur bien placé, qui, à la lecture de cette lettre écrite par vous et écrite avec cette noble flamme que je vous ai vue à la joue en l'écrivant, ne vous en estime davantage, ne vous en honore, et tant pis si elle ne produit pas l'effet qu'elle doit produire, mais tant pis pour ceux qui n'en seraient point touchés et qui n'y feraient point raison! Vous avez fait, en l'écrivant, acte de force, d'empire sur vous-même, de sacrifice des petites choses à des choses plus sensées et plus dignes. Vous n'avez point, quoi qu'il en arrive, à vous repentir. Pas de repentir, pas de dépit! Je vous assure que j'apprécie bien ce qu'il y a de qualités fines, délicates et sûres, sous les caprices, les lueurs et les brillants badinages d'un être qui n'a l'air tout d'abord que d'un être joli et charmant.

J'ai vu Viennet à l'Académie qui m'a cité ce mot de vous : « J'ai toujours choisi mes intimités et je n'en ai jamais perdu aucune. »

A bientôt. Je mets à vos pieds mes respectueux hommages et mes tendresses.

Ce 28 octobre.

« Mais, répond M. de Pène, imaginez que je fais une petite comédie avec Mlle Aug. B. [1]; je la fais en grande partie, elle est au moins autant de moi que d'elle, et la spirituelle chronique des *Matinées d'Aix* (voyez plutôt, il montre le numéro) attribue tout l'honneur à mon *partner* et ne m'en laisse rien. J'ai cru rendre malice pour malice. » — Et mon ami Lacaussade, qui est un grand admirateur de Mme de Charnacé, parcourt les numéros qu'on lui montre; mais voilà l'inévitable Mme d'A... [2] et sa fille. Et c'est ainsi que la jolie petite griffe agace les gens, et il se crée, il s'entretient des inimitiés; — inimitiés d'hommes,

[1] Augustine Brohan.
[2] Mme d'Agoult (Daniel Stern).

cela s'oublie; inimitiés de femmes, cela est éternel. Vous voyez, Madame et chère amie, que j'ai causé avec Lacaussade; il m'a rencontré enfin; il est d'ailleurs tout à vous et a obtenu de M. de Pène fort gracieusement, trêve et paix, tout ce que nous désirions et demandions.

Je reçois, en même temps que la vôtre, un mot bien aimable de M. de Solms; je lui répondrai dès que j'aurai le portrait qui me viendra sans doute dans la journée ou demain matin. J'ai aussi cette autre lettre qui m'allait chercher au chalet et qui n'est autre qu'une lettre de Ponsard auquel j'ai écrit de mon côté il y a deux jours.

Je ne réponds pas aujourd'hui à votre tristesse; je suis dans une grande fatigue et hors d'état de vous égayer un peu. J'attends un Grec qui vient le dimanche et avec qui je relis pour la dixième fois Homère. Vous comprendriez cela plus vite que nous. Le vrai moyen est d'apprendre le grec *moderne* comme une langue vivante; on arrive ainsi au grec ancien sans tant d'efforts. Les belles dames valaques et moldaves savent cette méthode naturelle mieux que nos pédants d'université.

Pardon, il n'y a plus d'huile dans ma lampe, bien qu'il ne soit que midi. Pour me remettre un peu, je me jette un quart d'heure sur une chaise longue, et je rêve à vous, au chalet, à la cascade du Grésy, à la maison du diable.

Tout un nuage magique et confus.

A vos pieds avec mes hommages.

Ce 29 octobre.

Calmez-vous, chère et noble amie. Vous n'avez rien à regretter de ce qui a été fait. Rappelez-vous que c'est votre excellent ami M. de Pom[ereu] qui lui-même vous a conseillé d'écrire *immédiatement*. Cette lettre, encore une fois, si elle était lue de l'univers entier, vous honorerait aux yeux de tous les gens sensés et de tous ceux en qui le fanatisme d'un parti n'obstrue point l'ouverture naturelle du cœur. Quand je vous ai dit : *gardez-en copie*, c'était à titre de pièce qui est bonne et honorable à garder et non par suite d'aucune défiance. Il n'y aurait qu'un cas où cette pièce tournerait et déposerait contre celle qui l'a écrite, c'est si vous reveniez par désappointement et dépit à des attaques. Mais votre noblesse de cœur et votre délicate fierté, — qui vous portent (si de ce côté le succès ne répond pas à nos vœux) à ne pas retourner pour cela vers le groupe des exagérés que vous avez quitté et qui n'avait pas attendu cela pour vous admonester

grotesquement et vous froisser dans vos distinctions de femme, sont la meilleure garantie.

Sans vous jeter dans le cloître, il y aura pour vous une vie *digne*, *d'amitié*, *d'étude*, et très bien *entourée*, je vous assure. Ne vous inquiétez pas trop et ayez (ce qui est bien difficile et pénible, je le sens) patience pour quelques jours. Surtout ne vous faites pas de mal, ne vous étouffez pas, ne *saignez* pas au dedans, chère amie, je vous en supplie. Pourquoi m'avoir rien caché au moment ou j'allais vous quitter? — M. Schn[eider] est très ami, très engagé dans cette affaire, très propre à cautionner de toute sa circonspection même la cliente qu'il s'est donnée. L'essentiel à mes yeux était que la lettre fût sûrement remise, qu'elle allât aux propres mains de celui à qui elle s'adresse. Je serais fort étonné qu'elle ne produisît point l'effet qu'elle doit produire. S'il y avait silence, je serais d'avis qu'on *interrogeât;* c'est en ce sens que je me permettrai de parler à M. Bill[ault] quand je le verrai. M. de Saint-Paul m'a envoyé son ami et le vôtre, M. Crepey; il doit revenir demain ou après-demain, ne m'ayant pas rencontré, et je verrai à arranger par lui et à concerter cet entretien à avoir dès que M. B[illault] sera de retour.

Mon impression la plus sincère et que vous me demandez est donc toute d'impatience, d'attente et de bonne espérance toujours, — rien, absolument rien, n'étant survenu à ma connaissance qui puisse la modifier. Le temps écoulé depuis la remise de la lettre n'est point assez long pour que ce soit un mauvais signe. Ainsi, calmez-vous, ne brisez point, par une contrainte convulsive, votre cher petit cœur, ne souffrez point tant, je vous en prie, au nom de tout ce que vous inspirez.

Je n'ai point encore vu la messagère du portrait, si elle-même l'apporte. Tout paraît long quand on attend et qu'on vit dans la solitude; pour vous, là-bas, dans cette paix des chalets, tout doit paraître dix fois plus lent qu'ici; vous pouvez compter chaque minute de l'attente. Mais accordez encore quelques jours aux démarches, aux contre-temps, à l'arrivée du ministre qui s'est montré si bienveillant.

Que cette visite de M. Fazy n'aille pas vous troubler outre mesure; il me semble que cet homme sympathique et intelligent ne peut vouloir rien qui ne soit dans l'intérêt de votre paix à l'avenir.

Je vous baise les mains tendrement et mets à vos pieds mon hommage.

Ce 30 octobre 1869.

Chère Madame,

J'ai reçu la magnifique épreuve de mon portrait; j'écris à M. de Solms pour le remercier de ce précieux souvenir. Je viens de recevoir la visite de M. Crepey qui a arrangé avec M. de Saint-Paul que j'irai vendredi à trois heures et que je serai introduit auprès de M. Billault. Voilà ce que je désirais. Jusque-là, prenez un peu patience, chère et noble amie; et calmez ce cœur qui bat si fort et qui est fait pour combler de bonheur ceux qui vous aiment. Que ne peut-on le satisfaire également et le servir à souhait, à l'heure même! *Je voudrais être fée et goûter le plaisir* [1] : vous le dites et on le répète après vous et pour vous quand on vous connaît. J'ai expliqué dans le dernier détail à M. Crepey la suite de l'affaire et le point où en sont les choses; il le transmettra de son côté à M. de Saint-Paul qui n'attendra pas vendredi pour insinuer dans l'oreille de M. B[illault] ce que nous désirons.

Il est midi, arrive Mlle Victorine qui me donne de vos nouvelles et me dit que vous arrivez : soyez la bienvenue. Un calorifère posé d'hier vous rendra la chambre moins incommode, si vous daignez en profiter.

Je cesse ma lettre, espérant que vous ne la recevrez pas, et me mettant à tout hasard à vos pieds, comme toujours.

SAINTE-BEUVE.

La fin prochainement.

[1] Mme de Solms avait un bracelet sur lequel elle avait fait graver ces deux vers :

Je voudrais être fée et goûter le plaisir
De créer un bonheur aussi grand qu'un désir.

Ces deux vers commençaient une poésie de Mme de Solms qui resta inachevée, Ponsard ayant dit à sa belle amie que ces deux vers constituaient à eux seuls tout un poème.

UNE NÉCROPOLE GRÉCO-ROMAINE
EN ÉGYPTE.

LES FOUILLES D'ANTINOÉ.

Les résultats de la dernière campagne de fouilles de M. Gayet en Egypte, dans la nécropole d'*Antinoé*, sont exposés depuis deux mois au musée Guimet; ils ne nous apprennent pas grand chose que nous ne connaissions déjà par les expositions antérieures et il est vraisemblable d'augurer que cette Antinoé, dont il est parlé depuis si longtemps, a livré ses derniers secrets et ne nous apprendra plus rien de nouveau désormais.

Au moment donc où les fouilles semblent devoir être abandonnées dans un délai assez proche, l'instant nous paraît propice pour jeter un coup d'œil rétrospecti sur l'ensemble de la découverte et pour essayer de juger d'une façon générale et sans parti-pris, ce qu'elle a rapporté à l'histoire et à l'archéologie.

Et d'abord disons tout de suite que l'expression « fouilles d'Antinoé » est abusive, la ville dont il est question ayant été à peine visitée lors de la première campagne. Les seuls résultats d'une certaine importance proviennent du cimetière, et l'expédition devrait, en toute justice, être désignée sous le titre de « fouilles d'une nécropole ». *A priori*, ce particularisme n'a rien qui soit regrettable et n'est point fait pour nous déplaire.

Plutôt que de disperser son effort, il est toujours préférable de s'attacher à un emplacement unique, que le hasard, l'intuition ou la science ont révélé riche en documents, et de l'explorer à fond. De plus, une nécropole est bien le lieu d'une ville le plus susceptible de fournir des renseignements de premier ordre sur ses habitants, leurs fonctions, leurs religions, leurs idées, en un mot sur la vie sociale et intellectuelle de la cité; les anciens, en effet, aimaient assez à perpétuer dans la tombe leur pèlerinage de vivants, et c'est encore leur sépulcre, quand il a été respecté, qui nous parle d'eux avec le plus d'éloquence.

Cette observation générale est encore d'autant plus juste à

Antinoé, que, par une chance assez rare, il s'est trouvé que le cimetière de la ville, en dépit des transformations politiques et religieuses, est demeuré le lieu d'élection unique, l'emplacement béni et séculaire où les habitants tenaient à dormir leur dernier sommeil et à être, selon la puissante expression de la Bible, réunis à leurs peuples. Les chrétiens mêmes, ou du moins, si le mot chrétien semble ici trop vaste et trop précis, les sectes qui s'en rapprochèrent, n'ont pas craint, leur heure venue, de reposer à côté de ces païens de la décadence, dont l'esprit curieux et inquiet s'adonnait à tous les mystères, à toutes les philosophies. Aussi trouvons-nous dans cette nécropole tous les symbolismes unis côte à côte dans la mort.

S'attacher à fouiller la nécropole d'Antinoé, et cette nécropole seule, partait donc d'une idée excellente en soi; mais nous verrons plus loin que la méthode employée empêcha de faire rendre aux découvertes tout ce qu'on était en droit d'en espérer, et que nous sommes loin d'avoir encore une connaissance exacte de la vie de la cité morte. Au préalable il nous semble légitime de rechercher les côtés intéressants des fouilles et d'examiner ce qu'elles nous ont appris de nouveau.

En premier lieu, sous quelle physionomie nous apparaît la civilisation évoquée? Pour bien la saisir, il convient de se reporter au temps où elle naquit et de s'imprégner de l'esprit du milieu où elle se développa.

Antinoé fondée, selon la légende, au deuxième siècle de notre ère, par l'empereur voyageur Hadrien, dans le but de perpétuer la mémoire de son favori Antinoüs, noyé dans le Nil, commença donc à jeter ses premiers cris, alors que Rome, lasse déjà d'avoir conquis le monde, subissait les assauts de la décadence. Son berceau était cette antique terre des Pharaons, monstre énorme endormi maintenant pour toujours depuis la conquête grecque et romaine, mais dont l'âme, faite de tout un passé formidable, n'avait pu périr complètement et s'était survécue en adoptant la culture de l'Hellade.

Le propre de la civilisation grecque, en effet, avait été de vivifier tous les peuples, vainqueurs et vaincus, et de leur donner une splendeur nouvelle en leur prêtant sa propre lumière; cette lumière, d'ailleurs, commençait elle aussi à pâlir au moment où Antinoé s'éveillait. Une agonie immense planait sur le vieux monde en décomposition; tous les cultes, tous les systèmes philosophiques, toutes les antiques traditions de l'Orient et de l'Occident déjà corrompus et transformés, se pénétraient les uns les

autres en une cacophonie d'idées invraisemblable, et au milieu de cette débâcle du passé, chacun s'en allait vers l'avenir en tâtonnant.

L'idéal ancien cédait le pas au christianisme qui commençait déjà à parler en maître : les temps nouveaux étaient nés pour le bouleversement du monde.

Aussi comprend-on que, née au milieu d'une telle décrépitude, la civilisation d'Antinoé n'aspire pas à l'originalité ; à sa naissance, elle est déjà entrée en agonie, mais c'est là précisément ce qui donne à sa décadence une physionomie à part.

Rien chez elle de comparable au déclin des cités qui, laissant un long passé derrière elles, meurent de vieillesse et d'épuisement parmi la chute de leurs traditions devenues sans objet, incapables qu'elles sont des transformations rénovatrices. Mais sa décadence est celle d'une ville qui, venue à une époque où l'on ne croit plus guère au passé et où l'on ne croit pas encore au présent, accepte docilement et *sans préférences*, tous les legs décrépits des ancêtres ; et cette facilité d'assimilation est déjà un signe de mort. Aussi, son destin fut-il des plus modestes ; esclave de toutes les influences, orientales, grecques, romaines, byzantines, Antinoé, durant les cinq siècles environ de son existence, eut le sort heureux des peuples qui n'ont point d'histoire.

Autour d'elle, cependant, le monde se transformait ; des invasions formidables insufflaient aux races épuisées un sang nouveau et faisaient naître de nouveaux empires ; l'empire romain d'Occident passait à l'état de souvenir, lui aussi ; au milieu de ces cataclysmes sans précédents, Antinoé continuait son existence monotone de petite ville de province et à tourner, satellite sans éclat, dans le sillage des brillantes étoiles que furent Alexandrie et Byzance. Aussi, quand elle disparut sous la conquête musulmane, nul ne s'avisa qu'elle existait encore, et sa mort fut plus obscure que sa vie.

Les seuls renseignements un peu importants que nous ayons sur cette ville nous viennent des Vies des Saints coptes, alors qu'elle était capitale de la Thébaïde, ce qui ne veut pas dire qu'elle fut une cité considérable. Dans ces écrits pleins du nom du persécuteur arien, on ne cesse de fulminer contre son luxe et ses vices, qui devaient être d'ailleurs analogues à ceux des villes contemporaines.

Si on en croyait les auteurs coptes, Sodome, Gomorrhe et Babylone auraient été des cités vertueuses en comparaison d'Antinoé ; de tous temps, les ascètes et les prophètes ont eu la dent dure pour les péchés des hommes au milieu desquels ils vivaient, et leur facilité a été toujours admirable à envisager les

vices de leur époque comme particulièrement odieux et les plus exécrables qu'on vit jamais.

Au point de vue de la vie sociale de la cité, il faut bien reconnaître que les fouilles récentes ont ajouté peu de chose à ces connaissances plutôt succinctes; au point de vue artistique, c'est une autre affaire.

L'intérêt capital de la découverte réside, en effet, dans ces *costumes* que tout Paris a déjà admirés et dont bon nombre sont actuellement dispersés dans les musées de France.

C'est que les vêtements qui furent arrachés à la tombe pour affronter de nouveau la lumière après tant de siècles furent, on ne saurait trop le répéter, une véritable révélation artistique, et ce sont eux qui déterminèrent le succès des fouilles.

L'antiquité qui nous a laissé tant de témoignages de ses arts et de ses monuments, ne nous avait guère fait connaître jusque-là ses costumes que par leur représentation figurée, la fragilité et la délicatesse de ces parures les destinant tout particulièrement aux injures du temps qui appelle toutes choses à la mort. Or, par suite du mode de sépulture, — les habitants d'Antinoé aimaient à être étendus dans la tombe vêtus de leurs habits d'apparat, comme pour une fête éternelle, — par suite aussi de la sécheresse du sol, les étoffes de la cité ont souvent triomphé de leur destin, pour notre étonnement admiratif. Non seulement il nous est possible maintenant de nous représenter ses habitants évoluant par les rues et les places publiques, dans la splendeur réelle de leurs parures, mais nous pouvons toucher ces parures elles-mêmes, et nous en revêtir, si le contact sacré de la mort n'était point là pour nous glacer d'une répugnance digne d'éloges.

Ces vêtements sont, en général, charmants et d'un goût irréprochable; sans doute leur coloris primitif s'est atténué, mais leur fraîcheur est encore assez parfaite pour que nous puissions facilement les imaginer tels qu'ils sortirent des mains expertes des ouvriers byzantins.

Les costumes de femme, — ce sont les plus intéressants et les plus nombreux, — comportent, en général, une sorte de mantelet à gros bourrelet de laine enserrant le front, et jeté par-dessus la tunique qu'ont connue tous les peuples anciens.

Le grand voile grec enveloppant complètement la personne et que les statuettes de Tanagra ont rendu populaire, était aussi très porté; les coiffures les plus répandues consistaient en couronnes de feuillages et en bonnets de laine de couleur.

Les tissus habituels comprenaient surtout la laine, la mousse-

line, la soie sergée et la bourre de soie; le jaune bistre, le violet et le rose, bien que toute la gamme des coloris ait été employée, semblent avoir joui d'une estime toute spéciale auprès des habitants d'Antinoé. Mais la partie vraiment artistique du costume réside dans la décoration appliquée, brodée ou tapissée, dont les artistes ont orné les galons de manche, les carrés d'épaules, les bas de tunique et les entre-deux simulant sur la poitrine des pendentifs effilés. Cette décoration extrêmement riche de tons et variée de formes figure principalement des fleurs stylisées, des danses, des scènes intimes, des animaux réels ou fantastiques empruntés aux répertoires orientaux et grecs; la symbolique de l'époque, bien que d'inspiration hellénique, ne montre aucune répugnance à faire appel au répertoire des autres civilisations, et dans cet ordre d'idées, la croix ansée de l'ancienne Egypte et les *svasticas* ou croix à crochets de l'Inde semblent avoir joué un rôle important. Le caractère complexe et touffu de la décoration à cette époque est bien l'indication la plus nette de cette décadence somptueuse dont nous parlions plus haut; à Antinoé tous les styles se coudoient et toutes les influences se donnent carrière, depuis celle de l'Extrême-Orient, — fait très curieux, peut-être unique dans l'histoire du monde méditerranéen, — jusqu'à celle de Byzance, après qu'eurent été épuisées les données de la Chaldée, de l'Egypte, de la Perse, de la Grèce et de Rome.

Il semble que les thèmes et les symboles sur lesquels le monde antique avait vécu se soient donnés à Antinoé un rendez-vous suprême, avant de s'évanouir dans la nuit; mais cette symbolique qui avait servi tant de siècles, apparaît ici déformée par le procédé de la stylisation à outrance et par une interprétation fantaisiste; le propre des civilisations de décadence, en effet, est de continuer à appliquer des formules centenaires que l'on ne comprend plus et qui ont perdu toute signification.

En dehors des costumes portés par les habitants d'Antinoé, en dehors des motifs décoratifs qu'ils nous ont révélés, les fouilles nous ont fait assez bien connaître les modes d'ensevelissement alors en usage. Ils se réduisent à trois types principaux. Dans l'un, le plus fréquent, le mort, revêtu de ses habits d'apparat, est couché dans la tombe selon la coutume grecque; parfois, on le trouve simplement roulé dans un linceul brodé; enfin, dans certaines tombes que l'on s'est un peu pressé de dénommer chrétiennes, le cadavre, emmaillotté dans des suaires serrés par des bandelettes, est entouré par une toile stuquée formant une espèce de boîte à parois rectilignes, où la place de la tête détermine un retrait, rectiligne aussi. Le portrait en pied

du défunt est, en général, peint sur cette toile, avec un souci d'exactitude et parfois un rendu artistique remarquables. Nous devons voir sans doute, dans ce mode d'ensevelissement, un souvenir grécisé de la momie égyptienne, et d'ailleurs, des scènes du rituel funéraire égyptien figurent, en général, sur ces sortes de sarcophages. Enfin, pour quelques-uns de ces morts, le portrait peint a été remplacé par un masque et un pectoral en terre cuite, en plâtre ou en bois.

La préparation des corps, avant l'ensevelissement, comportait aussi, à Antinoé, plusieurs procédés intéressants.

Les uns étaient embaumés à l'égyptienne; d'autres inhumés simplement à la grecque; un troisième mode intermédiaire montre les corps plongés dans du bitume aromatisé, qui leur a donné une couleur noire caractéristique.

Les personnages de marque étaient, en général, dorés, soit de la tête aux pieds, comme deux momies exposées cette année, soit seulement sur la face ou les yeux. Ces dorures ne sont pas, d'ailleurs, particulières à Antinoé, et le masque d'or placé sur la face était fort répandu chez les peuples de la civilisation méditerranéenne. Nulle part, à ma connaissance, il n'a été trouvé, dans notre nécropole, de vases cinéraires contenant des ossements calcinés selon les coutumes romaines.

Nous pouvons dire, en résumé, que les types d'ensevelissement et les usages funéraires en honneur ici procèdent du mélange des traditions égyptiennes et helléniques, avec tous les degrés intermédiaires que pouvait faire naître cet état de choses.

Tels sont les renseignements *certains* que les fouilles nous ont apportés.

Il nous reste maintenant à examiner quelques-unes des opinions émises, et d'après lesquelles nous aurait été révélée la vie sociale et religieuse de la cité. En compulsant les pièces principales, nous verrons que les découvertes ne permettent pas d'établir scientifiquement une telle assertion.

Tout d'abord, une lacune fort regrettable vient nous mettre en défiance : aucune inscription caractéristique, funéraire ou autre, n'a été rapportée d'Antinoé. Or, on ne saurait trop le répéter, sans le secours de l'*épigraphie*, l'archéologie est condamnée à errer dans le dédale des opinions, privée qu'elle est de tout fil conducteur.

Aucune preuve, en effet, ne vient authentiquer les noms, les fonctions et les titres attribués aux momies. On nous dit bien que les bois des sarcophages, qui portaient les inscriptions conte-

nant ces noms et ces titres, sont *tous* tombés en poussière au moment de la mise au jour, ou se sont brisés dans le transport; que les inscriptions des sépulcres sont demeurées en Egypte sur les sépulcres eux-mêmes, leur poids les ayant fait abandonner. Et l'on ne saurait trop regretter cette série de malheurs vraiment extraordinaire. Pas un fragment d'inscriptions mentionnant un titre, une fonction sacerdotale ou autre, qui ait été sauvé, alors que les cadavres eux-mêmes, les objets les plus fragiles tels que les étoffes, les verreries, les terres cuites, nous sont parvenus en si grand nombre et en un si magnifique état de conservation!

Les doutes naissent d'une telle situation. Ils se précisent encore malheureusement quand on examine d'un peu près les objets recueillis et qui sont censés caractériser les personnages.

Jetons en effet un coup d'œil rétrospectif sur tous ces morts aux noms retentissants et aux fonctions plus retentissantes encore, analogues par le côté poétique à ces personnages si peu puniques de *Salammbô*, éclos tout entiers du cerveau de Gustave Flaubert; les publications, la presse, les revues, les conférences, en ont porté la renommée aux quatre coins du monde.

Si nous remontons jusqu'en 1901, date de la campagne qui eut le plus grand retentissement, nous voyons d'abord apparaître à nos yeux les personnages mythiques et légendaires de la courtisane *Thaïs* et de l'anachorète *Sérapion*. Trouvaille sensationnelle! Thaïs, la célèbre danseuse d'Alexandrie, celle que si souvent le cirque frémissant salua de ses clameurs triomphales, et qui s'était éteinte sanctifiée et repentie dans le désert de la Thébaïde, Thaïs enfin dont le roman d'Anatole France et l'opéra de Massenet avaient ranimé le souvenir lointain, était là, étendue devant nos yeux, dépouille parcheminée et grimaçante d'une qui fut belle parmi les belles, éternel sujet des méditations des hommes!

Il y avait cependant un inconvénient à la résurrection de cette gloire posthume; c'est que les renseignements fournis sur cette Thaïs étaient vagues, l'inscription qui eût pu servir de contrôle ayant disparu.

L'engouement passé, un sourd malaise se répandit dans l'âme des enthousiastes de la première heure; on se rappela soudain que la Thaïs des livres coptes, morte en odeur de sainteté dans le désert, avait dû être ensevelie avec son costume ascétique, et devant cette jeune femme splendidement costumée à la dernière mode d'Antinoé, devant cette morte couronnée de feuillage, chaussée de sandales à incrustations d'or, parée d'une tunique à rosaces brodées et d'un voile de mousseline rose, on commença

à se dire sérieusement que l'on faisait fausse route sans doute. Une autre légende, il est vrai, disait bien que Thaïs n'avait pas été convertie par l'anachorète Sérapion, mais comme ladite légende la faisait mourir brûlée dans son palais avec ses richesses, l'identification était encore plus impossible. Dès lors, on se mit à regarder d'un œil moins bienveillant la morte impassible parmi ses vêtements d'apparat.

Quant à l'ascète placé à côté de Thaïs sous la même vitrine, sans doute pour la faire valoir en évoquant la légende, personne n'avait jamais mis en doute que ce fût bien là un ascète. Les fers, les carcans, les anneaux dont il était chargé parlaient assez d'eux-mêmes; mais de là à reconnaître, en cet anachorète, Sérapion lui-même, le convertisseur de Thaïs, il y avait tout un monde. Le nom tracé en caractères grecs, *SARAPIÔN*, sur un fragment de poterie placé à côté du mort, n'entraînait aucunement la conviction; rien ne prouvait que ce fragment n'eût pas été trouvé à un kilomètre du mort. Quand, d'ailleurs, ce nom eût bien été celui de l'anachorète exposé au musée Guimet, il fût resté à prouver que ce Sérapion-là était bien celui qui avait converti Thaïs, le nom de Sérapion étant extrêmement répandu dans l'antiquité.

Et voilà comment les deux plus belles pièces antinoïtes du musée Guimet, découronnées soudain de leur auréole factice, sont descendues du trône où l'imagination les avait dressées pour revenir à un rôle encore fort honorable, mais plus obscur.

Les mêmes considérations s'appliquent aux autres personnages d'Antinoé, présentés à nous sous des noms ou des titres retentissants, que nous avons été bien obligés d'accepter sans contrôle possible.

La momie de *Leukaionia*, provenant des fouilles de 1902 et conservée par le musée Guimet, aurait été celle d'une dame de haut rang, avide de surnaturel, de philosophie et de métaphysique; on nous montre à côté d'elle son *laraire*, composé de 12 figures, d'un tabernacle en terre cuite et d'une petite statue assise dans la position du Bouddha sur la fleur de lotus; 15 figurines en médaillons, dites amulettes isiaques (?), et dont l'aspect et la coiffure rappellent plutôt le répertoire des îles, et de Chypre en particulier, complètent ce mobilier funéraire.

Rien, dans tout cela, ne peut servir à déterminer d'une façon nette la morte; ce qu'on nomme laraire se compose, en réalité, de statuettes grossières et informes ne rappelant aucun culte précis; nous ne demandons pas mieux que d'y voir un laraire, mais il faudrait une démonstration au lieu d'une simple affirmation. Nous dirons la même chose des *amulettes isiaques*. La seule particula-

rité intéressante de cette momie est la protubérance dorée collée à son front, protubérance qui orne de la même façon le front de certains bouddhas; la civilisation et les idées de l'Inde ont d'ailleurs, laissé suffisamment de traces à Antinoé pour que nous ne nous étonnions pas outre mesure de ce fait, constaté jadis par M. Guimet.

Les fouilles de 1904-1905 nous ont fait connaître d'autres personnages aussi fantaisistes. Nous citerons, parmi les plus connus : *Slithias, l'habilleuse des statues saintes de l'Osiris-Antinoüs*, et *Khelmis, la précieuse chanteuse de l'Osiris-Antinoüs*. Voilà, certes, des fonctions intéressantes et sur lesquelles nous aurions aimé à avoir quelques documents précis. Hélas! toujours point d'inscriptions, et les couronnes, les guirlandes, les vases de terre commune, les bouteilles à parfums (?), les bandelettes trouvées dans la sépulture de la première, ne suffisent pas à combler cette lacune, répandus qu'ils sont dans la plupart des autres tombes. Même incertitude pour Khelmis : son costume, — long voile bistre de Tanagra, tunique habituelle d'Antinoé, couronne de feuillage, — n'a rien de particulier; cependant, les objets que l'on avait placés à ses côtés méritent qu'on s'y arrête un peu. M. Gayet, en effet, les considérait comme formant un véritable *théâtre de marionnettes*, destiné à représenter la Passion d'Osiris, et dont la scène et les acteurs auraient été représentés par une barque d'Isis et des figurines d'ivoire ramassées à l'entour; d'après lui, des fils (aujourd'hui disparus, et c'était là la partie démonstrative) auraient servi à actionner ces poupées articulées.

Or il faudrait bien se garder de juger cet ensemble, actuellement au Théâtre-Français, si je ne m'abuse, d'après la reconstitution que l'explorateur a reconnu avoir faite lui-même. Si l'on examine en détail les pièces éparses et les fragments tels qu'ils nous ont été rapportés primitivement, aucun argument ne vient à l'appui des conceptions de l'explorateur. Nous nous trouvons simplement en présence d'une barque isiaque, si fréquente dans les tombeaux comme objet funéraire symbolique et comme peinture murale; et, dans les prétendues marionnettes, nous ne parvenons à reconnaître, malgré toute notre bonne volonté, que des figurines en général informes et où seul l'épervier, symbole d'Horus, et peut-être une image d'Isis, se déterminent avec quelque certitude; ces derniers objets figurent, d'ailleurs, dans les sépultures aussi fréquemment que la barque comme symboles ou amulettes funéraires. Du théâtre de Khelmis il ne reste donc rien... qu'une hypothèse.

Comme pour les années précédentes, les fouilles de 1906-1907,

dont les résultats sont exposés depuis deux mois au musée Guimet, nous ont rapporté quelques momies dont nous aurions toujours bien voulu lire les titres sonores et mystérieux sur quelque sarcophage...

Cette année est l'ère des *prophétesses* et des *bacchantes.*

La vitrine 29 nous présente la *prophétesse des images de l'Osiris-Antinoüs;* elle est vêtue d'une tunique jaune à galons polychromes et d'un mantelet bistre à bourrelet; un coussin de tapisserie à dessins verts sur fond gris soutient sa tête; tout autour sont disposés deux flacons de verre, quatre vases en terre cuite, ornés de losanges, quadrillés, cercles et oiseaux; une statuette en terre cuite grossière, tenant de la main droite un disque et de l'autre une sorte de sceptre, thyrse peut-être; On a voulu voir dans cette image une *Isis-Déméter* (?); ce sont ces objets qui servaient, sans doute, à caractériser une prophétesse (?).

La vitrine voisine nous fournit la perle de la collection; c'est d'elle qu'il a été parlé cet hiver dans la presse, sous le nom de Bacchante d'Antinoé, et qui a été nommée *la dionysiaque, la royale favorite de l'Osiris-Antinoüs.* La momie, dorée, est vêtue d'une tunique rousse à galons bleus, et à losanges jaunes au bas de la robe; voile rouge avec bourrelet; la tête repose sur un coussin à rayures jaunes, bleues et rouges.

On a disposé autour d'elle les objets suivants qui, à défaut d'autres preuves, doivent nous permettre, sans doute, de reconnaître une dionysiaque de l'Osiris-Antinoüs : ce sont des couronnes de feuillage, des ivoires où leur inventeur voit, naturellement, des figures de bacchantes et qui sont des danseuses quelconques frappant sur des tambourins; une terre cuite représentant Horus (?), des flacons de verre, des vases de terre cuite, étiquetés « vases d'offrande », sans qu'on sache bien pourquoi, un anneau d'or brut, sans inscriptions ou ornements; enfin, une branche de feuillage, qui est désignée sous le nom de thyrse, sans doute pour rappeler que la morte est bien une bacchante. Tous ces objets, dont la plupart figurent séparément ou réunis, dans d'autres tombes, ne peuvent nous aider cependant à définir, d'une façon précise, le rang et la dignité de la défunte.

L'exposition nous montre d'autres prophétesses; la plus curieuse est celle qui repose dans la vitrine 27, sous le nom égyptien de *Nedjem-Ati;* au lieu de porter le costume d'Antinoé, elle est emmaillottée de bandelettes et de papyrus ornés de scènes du rituel funéraire, selon l'usage des momies pharaoniques; rien ne la distingue de ces dernières, sinon un état de conservation tel... qu'il en devient inquiétant. Et, là encore, il est fâcheux que le sarcophage de pierre, qui contenait cette pièce de fraîcheur si

magnifique et portait gravé son état civil, ait dû être laissé sur les bords du Nil à cause de son poids.

Tels sont les principaux personnages exhumés à Antinoé jusqu'à ce jour. Nous croyons avoir montré, d'une façon suffisante, combien leur identité est incertaine.

Nous voudrions seulement dire maintenant quelques mots des différents cultes en usage en Egypte, à l'époque gréco-romaine que nous étudions. A nous fier aux titres et aux fonctions dont les momies ont été parées, rien ne serait plus clair, et les détails mêmes des religions nous seraient connus. Malheureusement, on l'a vu, des réserves s'imposent et, dès lors, le problème devient extrêmement complexe et obscur. Essayons d'abord d'en dégager les éléments absolument certains.

D'après les sépultures découvertes, il semble bien que les idées du rituel des morts de l'ancienne Egypte, et parfois même les usages funéraires, aient continué à se survivre à Antinoé, en s'adaptant sans doute aux idées nouvelles ; les champs élyséens de l'Hellade, le paradis chrétien et le nirvâna bouddhique, sans parler des diverses philosophies en honneur, se seraient donc parfois fondus en un *Amenti* rénové, sous l'œil toujours vivant d'Osiris.

Cette persistance des usages funéraires et surtout des idées religieuses de l'ancienne Egypte est un fait assez curieux : la civilisation pharaonique, qui s'était en effet survécue après la conquête grecque dans une décrépitude dédaignée, avait fini par s'éteindre complètement sous la domination romaine.

Mais la partie vraiment belle des croyances religieuses de l'Egypte, c'est-à-dire celles traitant le problème de l'autre vie, devait échapper à cet anéantissement ; c'est que sous les symboles, la multiplicité des déesses et des dieux, la complexité des renaissances et des courses à travers les champs de l'Amenti, se cachaient des idées morales très élevées et un système explicatif de l'âme et de ses migrations séduisant pour les âmes compliquées de l'époque ; les Grecs à l'esprit curieux et éclectique, dont le polythéisme était plutôt un ensemble d'idées philosophiques, s'étaient laissés séduire par ces idées originales et les avaient répandues à travers le monde comme ils le firent d'ailleurs aussi pour les systèmes philosophiques de l'Inde. C'est donc grâce à l'Hellade que les croyances spiritualistes de l'Egypte ne moururent point avec le déclin de la race qui leur avait donné naissance ; car lorsque ce jour vint, elles n'appartenaient plus leur pays d'origine mais à l'humanité tout entière. Sous la Rome de la décadence, le culte d'Isis reconquit même un tel lustre qu'il

en surpassa parfois les multiples religions et les systèmes infinis qui se disputaient alors l'influence des esprits hésitants, en déroute devant le crépuscule des croyances nationales.

A Antinoé, sans parler des véritables momies emmaillotées à l'égyptienne déjà mentionnées, nous trouvons fréquemment dans les sépultures gréco-romaines des peintures du rituel funéraire de l'antique Egypte; beaucoup de défunts couchés à la mode grecque, dans la tombe, avec leurs vêtements les plus magnifiques, semblent même, d'après les fragments exposés, avoir été enfermés dans des sarcophages où des scènes de ce rituel figuraient.

Mais où le souvenir des croyances pharaoniques est le plus vivant, c'est sans doute chez ces curieuses momies gréco-romaines à forme rectiligne et à portraits peints, décrites plus haut comme la partie la plus intéressante des dernières fouilles, et que l'on a désignées un peu imprudemment sous l'épithète de chrétiennes; la symbolique qui leur est particulière est complexe et les idées mystiques de l'Egypte y ont une grande part. Au dessus des têtes des personnages et au-dessous des mains, on remarque en général des motifs du répertoire courant de l'ancienne Egypte, comme le globe ailé et les frises d'uræus; sur les côtés sont étagées les images des divinités et des génies plus particulièrement infernaux, Osiris, Isis, Thoth, Horus, Anubis, etc., des scènes de l'office des morts et de la résurrection. Sans doute ces représentations sont plus ou moins grécisées ou romanisées, comme on voudra, mais peu importe; leur présence prouve que leur sens symbolique est toujours en honneur.

Sur quoi s'est-on basé pour qualifier ces momies de chrétiennes? Sans doute sur ceci, que les morts représentés tiennent à la main des symboles comme la couronne, le lys, l'épi et font des gestes de bénédiction ou d'adoration en usage dans les églises d'Orient. Ces données nous paraissent bien insuffisantes; tous ces symboles ont appartenu à d'autres religions, en particulier à l'Egypte, et le geste de bénédiction qui nous est présenté est aussi bien celui des bouddhas que des sectateurs du Christ. Par contre nous venons de voir combien les idées du rituel funéraire pharaonique étaient encore vivantes chez ces pseudo-chrétiens; nous les envisagerions donc plutôt comme des disciples de ces sectes imprégnés d'éléments cosmopolites qui fleurirent en Egypte à l'époque de la décadence romaine, sectes gnostiques où se fondirent tous les mysticismes de l'Orient.

A vrai dire, la religion chrétienne, du moins telle qu'elle nous apparaît par les peintures et les inscriptions des catacombes de Rome, témoins fort reculés, ne semble pas avoir joué un rôle

prépondérant à Antinoé. Les témoignages que nous en avons sont en général douteux et fort mêlés d'éléments orientaux; nulle part nous ne voyons tracés d'une façon nette sur les tombeaux, les costumes, les sarcophages ou les linceuls, le poisson, la colombe, le monogramme du Christ, l'agneau, le bon pasteur, etc., symboles courants du christianisme à son aurore; point de scènes de l'ancien et du nouveau Testament; rares, les croix grecques ou latines, tandis que la croix ansée de l'antique Egypte et les svasticas de l'Inde sont fort répandus. Quelques restes d'ascétes semblent cependant devoir être attribués à des sépultures chrétiennes, bien que l'ascétisme soit commun à toutes les religions; ils paraissent, en effet, corroborer les récits que nous ont laissés les moines coptes touchant les Antoine, les Sérapion, les Macaire, ces anachorètes qui firent souffler sur la Thébaïde un véritable ouragan de mysticisme.

Le témoin le plus important du christianisme à cette époque est sans doute ce portrait de prêtre trouvé à Deïr-el-Bahari et figurant actuellement au musée Guimet; sa main droite tient un vase représentant le calice de vin et sa gauche des épis de blé, espèces du banquet eucharistique; encore porte-t-il gravé sur la poitrine le svastica bouddhique et sur le bas de sa tunique une scène tirée du rituel funéraire de l'Egypte.

En dehors des influences diverses que nous venons de voir, il est certain que les cultes nationaux de la Grèce et de Rome durent jouer un certain rôle à Antinoé. Mais les traces du panthéon gréco-romain sont moins fréquentes qu'on ne serait tenté de l'imaginer, et elles sont en général modifiées et altérées par les cultes orientaux qui pullulaient à Rome même depuis le règne d'Héliogabale.

C'est qu'une ville née au deuxième siècle après Jésus-Christ, à un moment où on ne voyait plus guère dans les dieux que des expressions commodes pour le développement des idées philosophiques, devait peu se soucier de l'Olympe! Les habitants éclairés, et ce sont les seuls qui aient laissé des traces de leurs croyances et de leurs fonctions, devaient pratiquer les doctrines des grands philosophes grecs et latins, en particulier Pythagore, Platon et Marc Aurèle, et quand ils avaient besoin de symboles, ils préféraient sans doute employer ceux des religions dont la partie métaphysique était plus élevée. Le vieil Olympe avait fait son temps. Nous rencontrons cependant la figure de Bacchus et la représentation de son enfance selon la légende grecque, sur une mousseline actuellement au Louvre; mais n'oublions pas que les Grecs ont toujours identifié Bacchus et Osiris.

On a beaucoup parlé d'un culte qui aurait été rendu à

Antinoüs, le favori d'Hadrien, en l'honneur duquel fut élevée Antinoé. Sans doute si les titres de *bacchante de l'Osiris-Antinoüs*, *d'habilleuse des images de l'Osiris-Antinoüs*, etc., étaient certains, nous aurions là de sérieuses indications. Antinoüs aurait remplacé Osiris dans le panthéon égyptien agonisant et aurait donné une vie nouvelle aux vieilles croyances transformées. Nous avons vu malheureusement que l'authenticité de tels titres n'est pas démontrée. Rien d'ailleurs, en dehors des personnages qui les auraient, dit-on, portés, n'est venu jusqu'ici confirmer ce culte d'Antinoüs, ni temples, ni inscriptions funéraires ou dédicatoires, ni objets de culte, et jusqu'à nouvel ordre nous sommes contraints de l'abandonner dans le domaine des hypothèses.

Nous avons vu ce que les fouilles nous avaient appris et ce qu'elles avaient omis de nous apprendre; or, ce que nous ne savons pas aujourd'hui avec certitude, il est probable, étant donné l'esprit qui a présidé aux recherches, que nous ne le saurons jamais.

La méthode des fouilles, en effet, semble avoir été défectueuse. Peu ou point de photographies des corps, des objets qui les entouraient, des tombes, *en place*, pour permettre de contrôler et d'étudier les trouvailles sous leur véritable aspect primitif.

A chaque exposition, à considérer la disposition savante et harmonieuse des objets autour des morts, à considérer ces morts eux-mêmes, si bien pomponnés, présentés avec un tel souci d'art, il nous a toujours été difficile de nous défendre d'un sentiment de malaise, comme si nous nous étions trouvés en face de quelque chose d'artificiel et de factice.

Ce dispositif de musée nous paraissait devoir donner une idée fausse de l'aspect primitif des sépultures lors de leur découverte; on aurait pu supposer que chaque catégorie d'objets, costumes, linceuls, poteries, objets divers, cadavres, etc., ayant été triée en Egypte et placée dans des caisses différentes, on avait plus tard réassorti tous ces objets disparates et procédé à la *toilette* des morts, en vue d'une mise en scène impressionnante. Partout il nous semblait sentir l'effort, des tâtonnements, indices d'un plus grand souci de l'effet à produire que de la vérité toute nue; et s'il n'y avait là de notre part qu'une impression, ce n'est pas l'exposition actuelle qui l'aura fait disparaître. Puissions-nous nous être trompés dans l'occurrence.

Mais pour que de telles hypothèses deviennent possibles, il faut vraiment qu'il y ait un vice quelconque dans l'organisation de la mission, et hâtons-nous de le dire, la question se pose, pour

nous, en dehors de toutes personnalités et comme une question d'intérêt général.

Confier une mission aussi longue à *un seul homme*, sans se réserver la possibilité du contrôle sur les fouilles, sans lui adjoindre soit de simples auxiliaires archéologues, soit des ingénieurs ou des architectes, peut être considéré comme une imprudence au point de vue technique, et dont la science subira le contre-coup.

Le résultat général des fouilles d'Antinoé, pour toutes les raisons que nous avons énumérées, est donc très modeste; elles ont été loin de nous faire savoir tout ce que nous étions en droit d'en attendre, alors que du coup de pioche heureux qui révéla à M. Gayet l'emplacement d'une importante nécropole, la lumière pouvait jaillir.

Nous n'avons, — est-il besoin d'y insister? — aucun parti-pris contre l'explorateur; nous savons trop la délicatesse particulière des missions archéologiques, leurs difficultés et les qualités intellectuelles et morales qu'elles exigent, nous estimons trop aussi les résultats, même modestes, pour n'être pas d'avance disposés à l'indulgence. Mais les fouilles d'Antinoé n'en sont plus à leurs débuts; voici environ onze ans qu'elles durent et on peut les juger sans être taxé de partialité.

Or les mêmes méthodes du début continuent à être employées, les mêmes erreurs se perpétuent, et nous croyons que l'expérience a suffisamment duré, pour permettre d'affirmer que le bruit mené autour de l'œuvre n'est pas justifié par la valeur des résultats acquis. Etant données les campagnes de fouilles en tout point remarquables, entreprises dans le monde entier depuis longtemps déjà, une trop grande indulgence pour l'expédition d'Antinoé ne serait-elle pas contraire à l'équité et injuste à l'endroit des vaillants pionniers qui nous ont rapporté, d'ailleurs, une moisson si féconde?

Le principal intérêt des fouilles d'Antinoé réside dans ces costumes gréco-romains dont quelques-uns sont magnifiques, et dans les documents nouveaux intéressant l'art décoratif et la symbolique des peuples anciens. En résumé, ces longues campagnes de fouilles ont rendu surtout service à l'histoire de l'art, ce qui n'est pas à dédaigner, sans doute, mais nous ont appris bien peu au point de vue scientifique.

Sur la ville elle-même et sa vie propre, sur les fonctions de ses habitants, leurs idées religieuses et philosophiques, leurs connaissances, en un mot, sur la civilisation complète de la cité, nous en sommes réduits, ou peu s'en faut, aux appréciations personnelles de l'explorateur.

Pas une seule inscription utile qui nous ait été rapportée de façon à nous aider à trancher les intéressants problèmes soulevés, pas un seul document important qui vînt transformer les doutes en certitudes. Les renseignements épigraphiques probants nous font tellement défaut que nous en arrivons même à nous demander parfois si la ville dont la nécropole a été retournée en tous sens pendant de si longues années, est bien Antinoé, la ville fondée par Hadrien. Alors que d'habitude, en effet, en fouillant une cité antique, son *nom* apparaît à chaque pas, ici nous n'avons rien de semblable; on ne cite guère, et encore sont-ils hors de portée, que de rares édits ou linceuls et un sceau mentionnant le nom d'Antinoé. Au fond, l'identification de cette ville repose surtout sur des légendes, des traditions lointaines et sur des raisons de vraisemblance qui peuvent avoir leur intérêt, mais n'oublions pas que ce genre de preuves est insuffisant et décevant plus qu'on ne saurait dire; nous n'en sommes plus à compter les erreurs venues de ce chef.

Maintenant que nous avons vu Thaïs se lever de sa couche du musée Guimet pour protester avec véhémence : « Je ne suis pas Thaïs »; maintenant que l'anachorète étendu aux côtés de la pseudo-courtisane d'Alexandrie s'est dressé lui aussi pour nous dire : « Pourquoi serais-je Sérapion ? » maintenant que le cortège des habilleuses d'images, des précieuses chanteuses, des prophétesses et des bacchantes de l'Osiris-Antinoüs, s'est déroulé devant nos yeux en murmurant d'un air las : « Notre identité est le secret de la terre d'Egypte, et notre dieu ne s'est point encore dévoilé »; maintenant, dis-je, que le mystère va chaque année en s'épaississant davantage, ce serait avec un étonnement modéré que nous verrions un jour s'ouvrir tout entière la cité morte pour clamer du fond de l'abîme : « Je ne suis pas Antinoé. »

Maurice Pézard,
Diplômé de l'Ecole du Louvre (Epigraphie orientale).

LES TROUPIERS DE L'EMPEREUR

Nos héros sont proscrits : l'école les dédaigne quand elle ne les outrage point. De Roland qui, au val de Roncevaux, mourut pour la douce France, à Chanzy qui, sur la Loire, sauva l'honneur, il faut tenir nos soldats, — grands et petits, — pour des malfaiteurs ou des imbéciles. Voilons leur mémoire : peut-être leur souvenir serait-il générateur d'héroïsme et de vertu militaire. Célons aussi à nos petits troupiers qu'ils sont là pour préparer la revanche; ne leur apprenons, au corps, que les bienfaits de la mutualité; ne leur révélons point que Bayard défendit seul contre une armée le pont du Garigliano, et que d'Assas mourut aux avant-postes pour avoir, l'épée sur la gorge, dénoncé l'ennemi et sauvé l'armée. Peut-être, le vieux sang de France aidant, les petits enfants de tant de héros illustres ou obscurs se prendraient-ils d'amour pour leurs grands-pères et, le cas échéant, seraient-ils capables de répandre sottement leur sang, ainsi que Bayard et d'Assas. Le seul pays où l'héroïsme ne se célèbre plus des écoles aux casernes, c'est ce pays de France qui a, des siècles durant, étonné le monde par ses exploits.

*
* *

Il faut donc être reconnaissant à la librairie historique qui, sans se lasser, nous dispense les mémoires, notes et lettres des soldats. Plus particulièrement, je goûte les souvenirs des humbles troupiers. Ils n'ont point, ainsi que certains maréchaux, de « ragusades » à faire excuser : pas plus ils ne songent à se faire attribuer par la postérité le gain d'une bataille; ils racontent de grandes choses avec simplicité; on les voit tisonner dans l'âtre, aux veillées d'hiver, en « racontant Napoléon », ainsi que le vieux soldat de Balzac.

Ces braves commencent à « se numéroter », comme on dit au régiment. Les voici qui déjà forment une cohorte. Leurs vieilles

mains brûlées par les soleils d'Egypte, de Syrie et d'Espagne, gercées par les gels de Pologne et de Russie, nous tendent des rouleaux de papier jaunis et tachés. L'écriture en est grosse et maladroite : outre qu'ils n'ont point tous été à l'école, il en est, comme Chevillet, qui ont dû rédiger leurs mémoires de la main gauche, leur bras droit engraissant les champs d'Allemagne ou de Russie. D'autres ont tracé leurs notes de hâtive façon, les conservant ensuite pendant de longues campagnes, ainsi que François, au fond de leurs shakos. Ce n'est point là littérature raffinée : que le style de ces braves soit incorrect ou emphatique, grossier ou ampoulé, il est toujours puéril ; mais mieux que les plus belles pages, ce style nous livre l'homme.

Ils n'ont point de superbe : tout juste l'orgueil légitime d'avoir, en souffrant patiemment des maux inouïs, participé à la gloire du grand Empereur et de la douce France. « Braves gens ! » s'écriait, dit-on, l'ennemi devant les charges de Sedan. « Braves gens ! » disons-nous en fermant les « cahiers » des héros de nos grandes guerres.

« Commentaires de soldats », a inscrit M. Henri Houssaye, en tête d'une étude déjà ancienne sur les souvenirs alors nouveaux de Fricasse et de Coignet. Depuis le jour où l'historien de *1814* accordait son parrainage à ces braves, l'escouade de ces modestes héros s'est singulièrement grossie.

Ils ne nous étonnent plus : Fricasse et Coignet parurent bien, il y a vingt ans, invraisemblables par leur ressemblance même avec les héros que quelques romanciers de l'âge précédent nous avaient présentés : à force de voir dans l'apothéose d'une bataille ou dans la familiarité des bivouacs les bonnets à poil et les shakos de la vieille garde inspirer Béranger, Delavigne et Hugo, Charlet, Raffet et Vernet, Balzac et Erckmann, nous avions fini par tenir ces héros pour légendaires et surfaits. Le Goguelat du *Médecin de campagne*, qui estimait que Napoléon « n'était point naturel », le Fougas de *l'Homme à l'oreille cassée*, qui concédait tout juste que Dieu était un Napoléon un peu plus universel, le Trubert du *Blocus*, qui se tue le jour où abdique l'Empereur, personnages émouvants et amusants tour à tour, mais, aux yeux du critique, personnages de romans de gestes ou *charges* géniales.

Le roman était cependant inférieur à l'histoire : Coignet et ses émules battent encore Goguelat, Trubert et Fougas ; il leur a fallu un nouveau poète pour les chanter ; et Flambeau, dit Flambart, que *l'Aiglon* écoute avec tant d'avidité célébrer la grande guerre et le grand Empereur, est sorti tout entier des cahiers jaunis que l'histoire livrait au dramaturge. M. Rostand a su camper sur ses

jambes guêtrées de blanc le grognard que déjà dix « journaux de marche » évoquaient à nos yeux. Balzac avait, lui, connu les originaux, les avait écouté conter; Raffet les avait regardés. L'un et l'autre avaient su les ressusciter. Les cahiers de Coignet, qui par la suite inspirèrent Rostand, avaient démontré une fois de plus la conscience que ce grand réaliste, Balzac, mettait à étudier ses types, et l'exactitude avec laquelle il les savait peindre.

Plus encore que Fricasse, soldat de la Révolution, Coignet, soldat de l'Empire, a des émules. A côté de Fricasse, certes, on a vu s'aligner bien des frères d'armes qui, ainsi que ce rude guerrier, ont, en 1792, aux cris de : *Vive la nation!* « volé à la frontière », honnêtes gens qui lavaient dans le sang de l'ennemi les affreuses taches dont les bourreaux et les voleurs couvraient la République. M. Funck-Brentano nous a présenté le joyeux vivant de Joliclerc qui, de ses campagnes où il se battit et but à miracle, ne rapporta cependant, — c'était l'âge héroïque, — pour tout butin, qu'un tablier de femme dont, à bout de ressources et de culotte, il s'est fait un pantalon. Voici Godard, soldat au 7e fédérés, dont M. Masson nous livre les souvenirs, et voici Belot, dont M. Bonneville de Marsangy édite les notes, et, avec bien d'autres, voici Bricard, le canonnier, qui sert de trait d'union entre le volontaire de 1792 et le grognard de 1812, car il se battit sous Dumouriez et sous Bonaparte. Voici François, le *dromadaire d'Egypte*, — ne souriez point du surnom, car il y tient : « Sire, dira son colonel en présentant François à l'Empereur, Sire, c'est un de vos dromadaires », François, prodigieux soldat d'aventures, qui doit nous rassurer sur la façon dont il rédigea ses notes, tant on y lit d'aventures surprenantes, François qui alla de l'Argonne au Soudan, vit la Sambre et le Nil, Cadix et Moscou, fuma dans la pipe de Mourad, grava son nom sur les Pyramides, et peut-être pilla le Kremlin, sécha de soif en Espagne comme en Syrie, de froid en Russie comme en Pologne, et ayant, à Valmy, salué joyeusement sa première balle, — elle lui traversa le chapeau, — se battit si bien à Waterloo que les hommes criaient : « Vivent l'Empereur... et le capitaine François! »

Coignet reste le type accompli du grognard; celui-là ne connut ni Valmy, ni les Pyramides; sa première campagne — la moins glorieuse — fut pour jeter hors de l'Orangerie de Saint-Cloud, le soir du 19 brumaire, des députés à toges rouges qu'irrévérencieusement on appelait autour de lui « des pigeons pattus ». Mais, dès Marengo, Coignet devient « un lion » et voilà ce lion lâché avec mille autres derrière Bonaparte; il verra le camp de Boulogne, Austerlitz, Iéna, Eylau, Friedland, Somo-Sierra, Ess-

ling, Wagram, la Moskowa, la Bérésina, Dresde, Leipzig, Champaubert et Waterloo.

Nous pûmes voir, en 1892, le cavalier Parquin sabrer l'Europe : puis vint le grenadier Pils, ordonnance d'Oudinot, en 1895, puis le vélite Bourgogne, puis Routier, puis Rattier et, parmi d'autres, le grenedier Petit qui se battit à Marengo, y dévorant déjà des yeux « le Consul », et le musicien Piraud qui, avec sa grosse caisse, fait, grâce à M. Frédéric Masson, sa partie dans le concert. De l'*Itinéraire* de J.-B. Auguste Barrès, que M. Maurice Barrès conserve religieusement en trois registres pleins de choses attrayantes, le public connaît deux chapitres : l'entrée au corps et cette merveilleuse course de Paris à Berlin par Iéna que son distingué descendant a publié sous un titre pittoresque.

Depuis trois ans, d'autres encore ont parlé : M. Claretie nous a présenté François le Dromadaire, M. Houssaye le trompette Chevillet, enfant terrible de cette cohorte ; hier, le vélite Billon nous racontait ses campagnes, d'Ulm à Waterloo et presque en même temps le hussard Bangofsky de Sarreguemines parcourait sous nos yeux, grâce à son petit-neveu M. de Roche du Teilloy.

Entre temps, l'infatigable fouilleur d'histoire qu'est M. Léon G. Pélissier avait déterré le canonnier Bonnefons, si bien que nous serions assourdis si, prêtant une oreille complaisante à ces braves, nous n'étions bien plutôt empoignés et parfois attendris.

*
* *

Ce qui nous touche avant toutes choses, c'est que ces soldats sont de très petites gens. Routier tire sa gloire d'être né « d'une honnête famille d'artisans de Laval » : Fougas, « né de parents pauvres, mais honnêtes », saluerait à double titre un frère dans ce guerrier « dont le berceau fut loin d'être entouré des faveurs que donne la richesse ». Rattier a pour père un paysan de l'Ardèche où il fut lui-même employé dans une fabrique de soie Fricasse aidait son père le jardinier et Joliclerc cultivait les champs dans le Jura quand « la voix de la nation en danger » le appela sur la frontière. Bricard, ouvrier tapissier à Paris, reprendra, quoique lieutenant, son ancien métier en 1802. Si François est fils d'un brigadier des gabelles, Chevillet doit le jour un ouvrier brasseur et finira garde champêtre. Lorsque Bonnefons écrit ses Mémoires, il est commis chez un papetier. Pils, dont le fils devait, illustre peintre, finir à l'Institut, débuta comme *chapeau chinois* dans une fanfare et voulut, toute sa vie militaire rester le brosseur d'Oudinot. Ils sont de même race que Murat

ancien valet à l'auberge paternelle, que Masséna dont le père fabriquait des pâtes, qu'Augereau, fils d'un maçon et d'une fruitière du faubourg Saint-Marceau, que Ney, Lefebvre, Oudinot et ce Lazare Hoche qui s'en venait, en 1795, embrasser si gentiment, dans la tenue déjà brillante des généraux de la république, sa brave femme de tante derrière son étale du marché de Versailles.

Autre trait fait pour nous enchanter, ils viennent de tous les coins de la terre de France : il en est qui partirent de Lorraine, d'autres d'Auvergne, d'autres de l'Anjou et d'autres de Gascogne, comme des faubourgs de Paris. Ils ont cependant tous un air de famille. Ce sont des vaillants. Le légionnaire latin, patient devant l'épreuve, le guerrier celte, alerte et avisé, le soldat franc attaché à ses leudes, les trois grands ancêtres leur ont passé chacun un lot de vertus que nous allons voir soumises à la plus rude épreuve qu'homme ait sans doute connue.

Français de petite race et de tous nos cantons, ils sont à tous les titres représentatifs de notre pays. Ce sont des frères aînés que modestes écoliers de la *primaire* et petits soldats de notre armée reconnaîtraient en ces héros s'il leur était loisible de les admirer.

*
* *

Certes ils ne furent point sans défauts. Ne les tenons ni pour des saints, ni pour de scrupuleux comptables. Beaucoup furent des pillards et quelques-uns poussèrent un peu loin la galanterie. Mais saint Antoine lui-même connut moins de tentations que ces Français. N'étant point anachorètes, ils ne surent point toujours y résister. S'étant bien battus, ils se croyaient en droit de se payer et par là ressemblaient à tous les soldats du monde.

M. Morvan a écrit sur *le Soldat impérial*, il y a quelques années, deux volumes pleins de mérite. Ils sont désolants de pessimisme. Il semble bien que cette grande armée, que de loin nous tiendrions pour la mieux ordonnée, la plus disciplinée et la plus belle qui se soit vue, a été, tout au rebours, du principe à la fin, mal vêtue, mal chaussée, mal nourrie, mal soldée, mal administrée, mal soignée, mal soumise.

Sa tenue était superbe sur le papier et parfois les jours de parade. Lorsque François nous décrit l'équipage d'un *dromadaire*, le turban à panache, la tunique azur à boutons blancs et à manches rouges, le pantalon bleu à la turque, les bottes de maroquin et pendant à ses cordes de soie le sabre de Damas à la poignée étincelante, nous sommes éblouis; mais, en Egypte, neuf soldats

sur dix marchaient en chemise, ce qui était plus pratique. Nous admirons la garde défilant devant nos yeux, ses prestigieux, ses prodigieux tambours-majors en tête, les grenadiers en habit bleu à revers rouges, la veste de basin blanc, la culotte et les guêtres blanches « boucles d'argent aux souliers et à la culotte, moustaches réunies aux favoris par un rasoir savant, cheveux en ailes de pigeons poudrés », sous le bonnet à poil au grand plumet rouge, au front duquel rayonnait sur l'énorme plaque de cuivre l'aigle aux ailes éployées, les chasseurs dans l'habit vert aux revers rouges que l'Empereur a popularisé, les canonniers à plumets rouges :

Les plastrons cramoisis des lanciers polonais,
Les grenadiers de ligne aux longs plumets tremblants,
Qui montaient à l'assaut avec des mollets blancs,
Et les conscrits chasseurs aux pompons verts en poires,
Qui couraient à la mort avec des jambes noires,

nous donnent l'idée d'une armée confortablement, richement habillée, à ce titre qu'elle en devait être singulièrement gênée.

En réalité, cette belle tenue ne résistait point à vingt jours de campagne. On ne garde point longtemps des boucles d'argent à ses chaussures quand on manque de pain, et les cheveux poudrés en ailes de pigeon n'étaient de saison que lorsqu'on se préparait à entrer dans une capitale conquise. Le soldat se mettait à l'aise : l'administration l'y aidait en ne l'entretenant point et la nécessité s'unissait ainsi à la fantaisie pour faire de ces soldats, pêle-mêle superbe et sordide, une armée de gueux à guenilles plus dignes, suivant la remarque qu'en fait M. Morvan, de tenter le burin d'un Callot que le pinceau d'un David.

Ils n'étaient pas mieux soldés qu'habillés, et cela était fort grave. Leurs six sous ne leur étaient point tous les jours distribués, il s'en fallait ; à Tilsitt, la solde était en retard de six mois et il fallait que les vainqueurs de Friedland fissent crédit à leur Empereur que, d'ailleurs, ils n'accusaient jamais de ces retards. Seulement, ainsi que le prédisait celui-ci, « quand le soldat ne sera plus payé, il pillera ».

N'étant plus payés, ils pillèrent ; ils eussent d'ailleurs pillé, même payés, sachons le reconnaître. J'admire, en vérité, ceux qui, gravement, cherchent quel peuple a le premier pillé l'autre. Les princes prennent des provinces et les soldats prennent des pendules. C'est la guerre et il ne s'agit point ici de savoir si la guerre est un fléau, générateur de mille autres. Ces soldats ne déclaraient point la guerre : ils la faisaient. Et ainsi que d'autres,

moins que d'autres peut-être, n'étant ni vêtus, ni chaussés, ni nourris, ni payés, ils vivaient du pays. Ce faisant, ils élargissaient des consciences qui, en d'autres circonstances, eussent été plus strictes; nous en croyons Dorsenne quand il dit qu' « ayant de l'or plein un fourgon, il le mettrait dans une chambrée de ses grenadiers, plus en sûreté que dans un coffre-fort ». Mais, le Rhin franchi ou les Pyrénées, les scrupules s'en allaient les uns après les autres. On pillait par nécessité, puis par gaminerie, puis par entraînement, rarement — disons-le — par avidité.

Comment empêcher un soldat qui a soif de tenir pour « ennemie » une cave bien garnie et si, à côté de piquette, il trouve du Tokay ou du Marsala, comment lui faire un crime de courir au bon crû. Il est de fait que l'on but en Espagne du Malaga « comme du petit lait », dit Coignet. Le soir de Wagram, l'armée était ivre de vin et de gloire, car elle avait bu le vin par lampées dans ses fantastiques shakos; les coiffures de l'armée, aussi bien, servaient à tout : Coignet nous révèle qu'on pouvait, dans un bonnet à poil, loger deux bouteilles, et un grognard y put mettre jusqu'à quinze livres de viande.

Chevillet, il faut l'avouer, met une sorte d'entrain à nous conter ses rapts. En Tyrol, ce trompette découvre un cellier avec la joie de Colomb apercevant l'Amérique : « Au comble de la joie... nous nous mîmes en devoir de découvrir quel était le meilleur vin. » Doué d'un appétit entreprenant, ce jeune musicien qui, d'ailleurs, se bat comme un fou, ne connaît point d'obstacle; il montre quelque orgueil d'avoir razzié un gigot destiné à son colonel. « Escamoter le déjeuner de son colonel n'est point d'une faible résolution! » Cette « résolution » leur fut commune à tous.

Nous avons peine, cependant, à leur pardonner d'autres pillages. Encore que notre éducation classique nous ait conduit à admirer une foule de héros qui, sur les grands chemins de l'Hellade, firent plus que le moins scrupuleux de nos soldats, nous éprouvons un serrement de cœur quand Chevillet avoue qu'il tire de l'argent d'un hôte terrifié. Le discours seul du trompette, — plus sincère qu'on ne le peut penser, — au Tyrolien rançonné, console par sa grandiose fatuité. « Comme tu n'as jamais vu de Français ici, c'est un honneur pour toi de nous y voir, et tu dois nous contenter les premiers : c'est le droit de la guerre. » Ce Chevillet a, d'ailleurs, de la délicatesse une notion assez complexe et qui, peut-être, était celle de nombre de ses camarades, car ce n'étaient pas des soudards, même lorsqu'ils violaient les règles de la probité. Trouvant étendu sur la route le cadavre d'un officier italien, il s'apitoye : sans scrupules, il le dépouille et s'approprie sa

montre, mais il renvoie ses papiers à ses parents avec ce singulier commentaire : « Après s'être emparé de ses dépouilles, *l'honneur lui fait un devoir* de tâcher de faire parvenir à sa famille ces derniers témoignages de son malheur. »

Pour être justes, affirmons hardiment que les camarades de Chevillet prennent rarement de l'argent : ils sont attirés vers le bibelot, quelquefois le moins précieux. Ce sont de grands gamins qui n'ont point, dans le pillage, le sens pratique qu'à la même heure les Anglais déploient à dépouiller l'Espagne, leur alliée. Si dans cette même Espagne l'armée française a saccagé le palais des Medina Cœli, un officier trouve, quelques heures plus tard, gisant à terre, un diadème qui fut estimé 50 000 livres. En Egypte, ils raflèrent plus de sabres de Damas que de bijoux, croyons-en François. A Moscou, ils razzièrent pêle-mêle des icones, des vêtements de femmes, du sucre, du riz, des vases dont bien peu arrivèrent jusqu'à Vilna. La carnassière de Bourgogne est un petit bazar où le plomb vil prévaut sur l'or pur. D'ailleurs, le vélite nous affirme qu'on ne se mit au pillage qu'en voyant les Russes mettre le feu à leur ville. La farce ne perd pas ses droits : elle assaisonne cette débauche; dans cette ville quasi orientale, plus que toutes pièces ils visitent les garde-robes avec l'idée de se pourvoir et même de se travestir : on les voit se gaudir, se promenant « vêtus en Kalmouks, en Chinois, en Cosaques, en Tartares, en Persans, en Turcs ». D'autres, « habillés d'habits de cour à la française », se saluent dignement et éclatent de rire. C'est une mascarade monstre, un carnaval géant; des grognards se promènent, la tête enveloppée dans de riches cachemires; ils semblent des sultans. Quelques semaines après, on verra ces misérables gelés, estropiés, au comble du malheur, rire de leur accoutrement, drapés qu'ils sont dans des robes de velours rose, fourrés d'hermine, ou habillés du drap découpé dans les billards des boyards moscovites, le tout en lambeaux.

Ne dissimulons rien puisque eux ne cèlent rien; ils pillèrent, moins toutefois que les contingents étrangers. Ceux-ci satisfaisaient sans pudeur et avec violence, sur les voisins vaincus, chez les frères ennemis, d'antiques convoitises; les Allemands d'Autriche et de Prusse diront qu'ils préféraient quatre Français à un homme de la Confédération du Rhin : Berlin se plaignit des Bavarois plus que des Parisiens; les Napolitains et les Piémontais volèrent dans les Etats romains où, de l'aveu du cardinal Pacca, pas un Français ne commit un écart et, si le Kremlin fut, dès les premières heures, mis en coupe réglée, ce fut par les Polonais avides de représailles. Quant à l'ennemi, il ne se prive guère, le

jour où il le peut, de faire ses reprises et, disons-le, ses prises. En 1792, les Prussiens avaient, de Longwy à Valmy, dépouillé nos cantons lorrains : les Anglais exaspéraient parfois les Espagnols par leur cynique improbité et faillirent faire à Wellington, leur chef, un mauvais parti parce qu'il les voulait modérer; les Autrichiens ne se faisaient pas faute de taxer leurs propres compatriotes et d'écorcher ceux que les Français n'avaient fait que tondre.

Coignet, qui entendait ne point mourir de faim en face d'une huche et de soif à deux pas d'une riche cave, ne remplit ni son sac ni sa bourse. Son butin fut mince : un cachemire. Il le destinait à une jeune Strasbourgeoise qui l'accueillit avec les larmes aux yeux : c'était le prix du sang répandu par ce brave et comme les parents émus le remerciaient, le grenadier, attendri, de s'écrier : « Si j'étais mort, c'était pour votre demoiselle. »

*
* *

De fait, plus que les cachemires, ces terribles Français se plaisent à conquérir les cœurs. Ils sont, les uns sentimentaux, les autres entreprenants, tous se sentent quelque faiblesse pour « le beau sexe ».

L'armée en masse fut à la longue abhorrée parce qu'elle pesait formidablement et par là sans méchantes intentions, opprimait. Individuellement, le soldat était souvent fort goûté. Facilement attendri, toujours en verve, familier, parfois chevaleresque, il plaisait. Coignet quitta Berlin béni par ses hôtes; et qu'on en croie Jean Roch, Mme Unger corrobore le témoignage du caporal : cette bonne dame de Berlin ne reproche aux Français qu'une croyance imperturbable et mortifiante en leur supériorité sur les autres peuples : la France est la grande nation, institutrice des autres ; l'Empereur est infaillible, invincible. Mais, par ailleurs, ces braves gens plurent à Mme Unger par l'honnêteté de leurs propos et l'obligeance de leurs services. Plus d'un petit Prussien, plus d'un petit Italien, fut *pouponné*, la ménagère préparant la soupe, par un Coignet ou un Bourgogne.

Le hussard Bangofsky se fait des amis partout où il passe : son consciencieux éditeur et neveu s'est enquis près des descendants et nous édifie à ce sujet; du Rhin à la Vistule ce cavalier protège la veuve et l'orphelin — de préférence l'orpheline. A Steyer, logé « chez une veuve qui avait deux charmantes filles », il sauve des entreprises de quelques fantassins « les biens et l'honneur de ces jeunes filles ». A Lubeck, il protège, avec deux camarades, contre des pillards, son hôte, riche commerçant en vins : il sauve ce res-

pectable vieillard, des jeunes femmes en larmes, des enfants au berceau, et si le lendemain le négociant lui veut ouvrir sa caisse ou tout au moins ses caves : « Monsieur, reprend ce Spartiate des rives de la Sarre, nous n'avons, en gens d'honneur, fait que notre devoir; si nous recevions un tribut, nous n'aurions plus de mérite. Pensez parfois à nous et croyez que si, parmi les militaires, il y a des gens capables de bassesse, il s'en rencontre aussi qui ont de l'honneur. »

Certains s'irritent d'être traités en ennemis : il est naturel, leur semble-t-il, que les Français conquièrent le monde, puisqu'ils sont la grande nation et que « leur père Napoléon » l'entend ainsi; mais ils ne demandent qu'à s'attabler avec l'Allemand devant une choucroute garnie ou de vider avec l'Espagnol une bonne bouteille de son Xérès. L'hostilité des femmes surtout les afflige : Rattier se dépite de voir « les petites, mais belles Espagnoles... lui dire, en riant des dents, qu'ils sont des brigands ».

C'est que presque tous rêvent de transformer l'hospitalité — allemande ou italienne, polonaise ou hollandaise — en hospitalité écossaise. Ils sont terriblement galants. Partout, sentimental ou entreprenant, le soldat français capte les cœurs féminins. Ils passaient, ainsi que des météores, à travers les empires et les foyers. Misérables, loqueteux, blessés, captifs, au sortir d'une mêlée, dans les murs d'une prison, ils émouvaient, séduisaient et conquéraient encore.

On les aimait pour une constante gaieté dans les pires heures.

Ils s'y étaient de bonne heure entraînés. Que de misères allégrement supportées ou vite oubliées. Longs combats, sanglantes mêlées, blessures effroyables, tout cela n'était rien pour ces soldats : le combat, c'est au contraire une fête et presque la récompense. Mais pour mériter la joie de la bataille, que de misères, des boues glacées de la Hollande en 1793 aux ciels brûlants d'Espagne, de l'horrible soif de Syrie et d'Egypte au martyre de soixante jours dans les plaines de Russie.

Ah! les pluies de Hollande en l'an II de la République, ces pluies qui perçaient vite les minces vêtements et les souliers aux semelles de carton, ces pluies qui glacent Joliclerc, Bricard, Fricasse, comme leurs frères d'armes restés au service en riraient après 1812! Il est vrai que Bricard et ses émules se purent réchauffer en Egypte, où avec Bricard, nous entraînent François et Bonnefons.

Ce fut l'enfer de feu avant l'enfer de glace de Russie. « Exécrable pays », gronde Bricard. Ils y connurent la soif sous le soleil

dévorant de Syrie plus encore qu'en Egypte. Bricard, Bonnefons, François nous peignent sans phrases la marche qui les mena d'Egypte en Syrie, « marche sans fin, dit François, dans une plaine plate et sablonneuse qui nous paraissait en feu ». On mourait de soif, on tombait et, dit Bonnefons, « on creusait avec les doigts dans le sable pour en faire sortir quelques gouttes qu'on recevait avec la paume de la main ». « De l'eau désagréable et sale, ajoute François, comme l'eau d'un baquet de savetier. » « Un vent chaud qui suffoquait les plus robustes » leur fouettait dans les yeux un sable brûlant : beaucoup dit Bricard, revinrent aveugles. Et toujours ce soleil qui ne s'éteignait point, brûlait jusqu'à huit heures du soir et, laissant la terre surchauffée, hantait les rêves et devenait cauchemar. La peste vint décimer l'armée. « Dès qu'on ressentait les symptômes du mal, le lendemain on n'existait plus. »

Cet enfer a ses diables, ce sont les Arabes, les Mamelucks. François « n'a jamais vu de gens plus braves et plus entreprenants ». Leurs *damas* font sauter une tête comme le couteau coupe le beurre. La nuit, on les sent rôder autour des bivouacs « comme des bêtes fauves ». Malheur au retardataire, à l'éclopé, à qui s'est arrêté trop longtemps à la citerne enfin découverte. Un de nos soldats trouve un jour des compatriotes en train de rôtir dans des fours où, atrocement mutilés, ils avaient été jetés. Ils sont écorchés vifs, empalés, décapités. François fit un jour à travers le désert une promenade singulière, de celles qui, à travers la vie, doivent laisser une forte impression : il est pris avec deux camarades; ceux-ci sont incontinent décapités, lui réservé au pal pour la ville lointaine où on l'entraîne. Les joues traversées par une corde, les têtes sanglantes des camarades pendent des deux côtés de la selle d'un des Turcs; le pauvre François chemine tête basse sous le soleil, les pieds brûlés par le sable : soudain le Turc lui passe au cou la corde horrible, et le voilà cheminant jusqu'à Salieh deux jours avec les têtes de ses amis qui, sous son nez et ses yeux, vont se décomposant. On comprend qu'enfermé dans la mosquée de Salieh, le brave dromadaire ait « ruminé » fort tristement : « François, tu aimes ce qui est extraordinaire. Mais tu es peut-être trop bien servi! » Il échappa, fut esclave, entendit rentrer dans l'armée et connut l'Espagne et la Russie. « J'ai encore plus souffert dans les sables brûlants d'Afrique, disait-il à ses hommes, lorsque trébuchant dans la neige entre Moscou et Vilna ils râlaient de souffrance... Patience et courage! » « Nous avons, écrivait Bonnefons, souffert toutes les peines et les fatigues dont l'homme puisse s'en faire une

idée (*sic*). » Ils revinrent épuisés, les paupières en sang, sans cheveux. Estimant qu'ils ne pouvaient rien souffrir de pire, la plupart s'élancèrent vers d'autres épreuves.

Il faut passer sur les campagnes d'Allemagne et de Pologne. Et cependant que d'horribles fatigues! Les marches de quatorze heures après lesquelles, à l'heure où l'on se prépare à prendre la soupe, il faut renverser la marmite et s'aller battre, les bivouacs dans l'eau, la neige d'Eylau, la poussière brûlante de Friedland, les rivières glacées traversées, tous les éléments conjurés. Mais qu'est l'odyssée des soldats, d'Austerlitz à Tilsitt, à côté des aventures d'Espagne?

Ce fut le second enfer : on y eut trop chaud et trop froid, on y connut la faim, la soif, la dysenterie; on y vit une population de tortionnaires tout entière appliquée à guetter la proie. « C'est notre tombeau », écrit Rattier. La marche de Salamanque à Abrantès sous Junot est restée célèbre : à travers les sierras les plus dénudées, sans vivres, les pieds en sang, les soldats pénétrés par la pluie et mourant de faim se jetaient sur les glands destinés aux pourceaux. On vit en Portugal des compagnies entières qui avant Cintra se couchaient, terrassées par la faim. D'autres, mal chaussées, se traînaient : ils finirent par jeter les chaussures que les fournisseurs, « chancre de l'armée », avaient livrées; et ces vainqueurs entrèrent à Valence les pieds chaussés d'espadrilles. Et parfois quelles chaleurs! Dans l'affreuse journée de Baylen, le thermomètre marqua 40 degrés. Cinq ans durant, certains connurent ces températures extrêmes qui affligent le touriste en Espagne, mais accablent le soldat, qui en hiver trouve minces ses guenilles, en été bien lourd son sac. Mais avant toutes choses le supplice était l'appréhension perpétuelle que causait l'attitude des habitants. « On nous pend sans miséricorde au premier arbre venu, écrivait Fantin des Odards, nous faisons de même et je crois que ces procédés ne cesseront que lorsqu'il n'y aura plus de cordes dans le pays. » Tout soldat égaré était égorgé, pendu, torturé. Le caractère cruel de l'Espagnol se donnait carrière, exaspéré par le fanatisme et l'ardeur patriotique. On n'attend point que je trace ce martyrologe : du général René, jeté à Carolina dans une cuve d'eau bouillante à ces malheureux soldats sciés entre deux planches, dépecés vivants et dont le vélite Billon voit les débris ensanglantés orner le cou des femmes; de ce caporal qu'un boucher pendait par les pieds et vidait comme un veau, à ces malheureux que François trouva enterrés vifs au val de Penâs, tandis que les quatre cents malades français de l'hôpital, jetés par les fenêtres et égorgés, gisaient çà et là dans une boue de

sang. François est terrifié. « Moi et tous mes camarades, en parcourant différentes vues et le dehors de la ville, nous ne voyions que membres le long des murs, dans les haies et champs. »

Aussi bien, les misérables qui sont faits prisonniers connaissent, de l'Egypte à la Russie, de terribles épreuves. Les Turcs les firent esclaves lorsqu'ils ne les empalaient point; l'Espagne les expédia à Cabrera : Billon, après d'autres, dit l'horrible séjour dans l'île mortelle où, laissés neuf jours sans nourriture, les soldats, qui semblaient « des bêtes fauves », dévoraient des lézards noirs « ignobles ». Les pontons anglais furent des enfers, qu'on en croie François et Billon : l'Angleterre, manifestement cherchait à user de misère ses prisonniers. Cependant, les Russes expédiaient les leurs en Sibérie en 1807 comme en 1812 et certains n'en revinrent jamais, pauvres paysans de Touraine ou de Provence qui moururent là-bas, sous le ciel d'Asie, dans les mines où, forçats, ils songeaient à la belle France et moururent sans l'avoir revue.

La Russie, ce fut une des pires stations de ce chemin de croix, celle où tombèrent la plupart des braves qui avaient tout affronté. On allait voir le thermomètre descendre à 20, 24, 26, 30 et un jour 31° et, sous un ciel blanc, bas, glacé, vers lequel, d'ailleurs, on n'a point le courage de lever les yeux, 300 000 hommes marcher, se traîner de Moscou à Varsovie, en retraite, en débâcle, « courir 200 lieues sans tourner la tête ».

Bourgogne nous donne ici une note qui paraît juste, encore qu'effroyable. Ségur est certes saisissant; la maréchale Oudinot aussi, mais Ségur était à cheval, la maréchale en berline. Avec Bourgogne, François, Bangofsky, Coignet, voici le misérable soldat qui se traîne de Moscou à Vilna, de Vilna à Varsovie. Il a beau se couvrir avec sa peau d'ours, Bourgogne, cette peau dont la tête lui pend sur la poitrine et dont la queue balaye la neige, il est glacé, torturé. Il faut lire le récit de cette passion : la mort du petit de la cantinière, la mère Dubois, qui, prenant son enfant pour lui donner le sein, le trouve mort et dur, un petit glaçon. A mesure qu'on s'avance, le spectacle devient plus tragique : les survivants ont les pieds, les mains gelées, le corps couvert d'ulcères. Beaucoup deviennent fous.

Bourgogne dont les pieds étaient gelés, tomba : il était perdu, il crie; un seul grenadier tourne la tête : « Donnez-moi la main, crie le sergent. — Comment voulez-vous? Je n'ai plus de mains. » Il lui laisse saisir le pan de son manteau et voilà Bourgogne sur pied. Un jour encore il tombe de découragement : l'ami Grangier essaie de le remonter : « Allons, petiot, suis-moi. » Mais

le petiot n'avait plus de jambes. Il fait un effort, retombe, se couche, et enfin tout de même se relève. « J'étais tellement habitué à souffrir que rien ne me surprenait. » Bangofsky cependant, à bout de misères, suppliait son frère de le tuer.

Lorsqu'après la Bérésina, le « dromadaire d'Egypte » retrouve « son soldat », celui-ci l'embrasse en pleurant de joie : le vieil *Egyptien* secoue la tête : « Va, mon brave, je ne dois plus mourir. »

Il se rappelait le sable de Syrie, la soif horrible du désert, les Mamelucks qui empalaient, la marche vers le supplice, les têtes des camarades pendues à son cou, l'esclavage en Turquie, les balles qui depuis Valmy traversaient ses vêtements et parfois sa peau, l'Espagne où ses camarades, après une marche pénible, étaient pris, torturés, crucifiés, les pontons où il s'était consumé prisonnier et la Bérésina au bord de laquelle une armée décimée, trébuchait sur des moignons gelés, les yeux hagards, sentant dans ses reins la lance du Cosaque et s'étendant enfin, vaincue seulement par le ciel moscovite : « Va, mon brave, je ne dois plus mourir. »

*
* *

Ils se font, en effet, à travers ces épreuves inouïes, une singulière philosophie. Ils sont plus que résignés : la vieille gaîté française reprend sans cesse ses droits. Devant les pires misères ils goguenardent, font assaut de plaisanterie : Coignet, qui a eu le pied gelé tout comme un autre, crie gaiement à ses hôtes : « Venez voir mon pied de poulet », et le vieux chasseur Roland remercie en ces termes un officier qui lui a donné une rasade d'eau-de-vie : « Merci. Rappelez-vous Roland, chasseur à cheval de vieille garde, à cheval ou plutôt à pied, ou plutôt sans pied pour le moment. » Et si un tambour a eu la main rongée par la gangrène, il ne regrette « sa patte gelée » que parce qu'il « ne tapera plus la charge ». François rit de son accoutrement : « J'avais la figure enfumée. Je ressemblais à un jambon de Mayence, et, malgré ma situation, je riais souvent tant de mon costume que de celui de mes frères d'armes. » A peine sortis de Russie, rentrés en Allemagne, les voilà qui font des farces, tournent des madrigaux, *blaguent* leurs maux d'hier et, estropiés, privés d'un pied ou d'une main, font leur cour aux dames. Les Allemandes n'en reviennent pas : « Ces diables de Français! Ils sont toujours gais et amusants. »

Qu'est-ce lors de campagnes moins tragiques? Balles, boulets et mitraille, coups de soleil et averses de neige, bains forcés dans le Danube ou dans le Guadalquivir, marche insensée et assauts à

ivrer, tout est accueilli par des plaisanteries, bons mots de aserne, vulgaires, grossiers, mais qui empruntent aux circonsances parfois une grandeur à laquelle n'atteindront jamais les propos de nos plus séduisants causeurs. Le colonel de Chevillet est « chatouillé » par un boulet. « Hé bien, colonel, crie le trompette, que dites-vous de cette demoiselle-là? Il paraît qu'elle vous aime et qu'elle est venue vous embrasser. » Coignet et ses amis marchent à l'assaut du plateau de Pratzen en riant aux larmes de confitures que la veille ils ont râflées à pleins shakos et ils chantent :

On va leur percer le flanc!
Rantanplan, tire lire en plan
On va leur percer le flanc,
Que nous allons rire.

A Iéna, les Prussiens ayant tiré les premiers, un vieux soldat ricane : « Ils sont enrhumés! Voilà qu'ils toussent, il faut leur porter du vin chaud. » La veille de Saalfeld, les officiers prussiens avaient organisé un bal. « Le jour venu, écrit Bangofsky, c'est nous qui les avons fait danser. » Si, après des combats inouïs, on a pris Saragosse, Billon, entré le premier dans les bâtiments de l'Université, est acclamé « recteur de Saragosse » : on ne l'appelle plus autrement. En Russie, en pleine débâcle, le grognard Picart, pour être secouru par des Juifs, prétend s'appeler Salomon et descendre de Jacob, il va à la synagogue et y nasille des versets, pendant que Bourgogne, averti de la supercherie, « se pâme de rire ». A Tilsitt, ils étonnent les Russes par leur jovialité assaillent de plaisanterie l'ennemi d'hier, le coiffent de leurs bonnets à poil. En Espagne même, ils plaisantent la morgue du peuple et taquinent en riant leurs tortionnaires du lendemain. En Egypte, déjà, s'il faut en croire Ricard et François, ils repartaient sans cesse « avec une gaîté et un courage vraiment étonnant », riant de tout, des Pyramides, d'Abdallah Menou, du manque d'eau, des muftis, des crocodiles et de la peste elle-même. A Jaffa, en pleine peste, « on prit le parti d'accueillir gaîment ses menaces. La gaîté reparut chez les soldats et raffermit leur moral ». A peine installés dans une garnison, ils y jouent la comédie : sur les pontons où ils meurent de faim, ils entendent célébrer le carnaval. « On s'affubla de déguisements burlesques et l'on dansa, on chanta. » A Çabrera, nous dit Billon, quelques baraques où se débitait une nourriture avariée et des légumes secs qu'on s'arrachait, s'appela le Palais Royal; en Espagne, les vivandières font la joie de tous en écrivant sur leurs portes les noms des premiers restaurants de Paris.

Chevillet part gai et revient gai, en dépit d'un bras emporté : « Qui ne serait content? à quinze ans, trompette dans un beau régiment de cavalerie légère! » Et, trois ans après : « Me voilà, à dix-huit ans, dans une des plus agréables situations. » Il a acheté une clarinette pour égayer les camarades, car, « pour les égayer, je suis là » ; d'ailleurs, son colonel, M. Curto, aime les divertissements de tout genre : avec lui, la gaîté règne dans le régiment. »

Les blessures mêmes ne les empêchent point de rire. Le fourrier de Coignet a la jambe emportée à Eylau. « J'ai trois paires de bottes à Courbevoie, dit-il aussitôt, j'en ai pour longtemps. »

C'est avec ce moral qu'ils affrontent, de Valmy à Waterloo, l'Europe en la *blaguant*.

*
* *

Leur grande joie, c'est la bataille. En 1806, après Austerlitz, ils sont fort inquiets : est-ce qu'on va faire la paix? Un des amis de Pasquin lui dit : « Est-ce que le petit caporal ne mettra pas son lampion de travers? Est-ce qu'il ne se fâchera pas? Est-ce que nous ne ferons pas une nouvelle campagne? » Lorsque le vélite Barrès apprend que la guerre est déclarée à la Prusse, il bondit de joie. « Il y avait sept mois que nous étions dans cette pacifique garnison de Rueil. On était ennuyé depuis longtemps de cette vie douce, de ce bien-être. » Chevillet « se plaît dans le remue-ménage ». Pour rien il ne manquerait une bataille : malade, il se hâte de quitter l'hôpital pour « marcher avec le régiment », et si son régiment ne marche pas, il va flâner du côté des canonniers, demande à pointer les pièces, est renversé à ce moment par un boulet : « Ce n'est rien de ça, trompette, crient les canonniers, sonne la charge. » Il ne demande qu'à la sonner et à charger. « Je marcherai à l'ennemi avec hardiesse, écrit-il en 1809, je saurai braver les dangers, je ferai des actions distinguées ou bien je me ferai tuer. » Et, de fait, ce petit trompette sait sabrer à miracle. Quand il sonne la charge, c'est « l'épouvante qu'il sonne ». Il serait capable, comme Roland à Roncevaux, de se faire craquer les veines du cou.

Chevillet ne combat que rarement à côté de l'empereur : qu'est-ce lorsqu'on sent « le Petit Tondu » derrière soi? Il faudrait, pour dire la bravoure de la Grande armée et ses traits, citer tous nos auteurs. Si Billon a assisté à cent combats, « sans avoir reçu la moindre blessure un peu présentable », ce n'est pas faute de s'y être exposé. Quelquefois, ces braves s'en étonnent. Routier écrit : « Il est vraiment étonnant de sortir sain et sauf d'un pareil déluge de projectiles. » Les boulets et obus « volent de toute part,

ttrape qu'attrape », dit Chevillet. Ils ont tous la philosophie de Bricard lorsqu'il voit un boulet lui passer entre les jambes et faire de sa capote un gilet ». François doit bien rire de cette remière balle reçue en Argonne et qu'il salua chevaleresquement. Au bout de quelque temps, ils sont devenus fatalistes, ils ont au-devant des coups. « Je ne pensais pas qu'il pouvait n'arriver d'être tué », dit l'un d'eux. C'est François qui, devant Saint-Jean d'Acre, est fait sergent-major pour être resté une heure à découvert, ayant reçu huit balles, dont deux l'ont atteint ans qu'il bronchât.

Que d'exploits! Bangofsky qui, en 1805, a capturé tout seul 7 Autrichiens et 2 sergents « stupéfaits », n'est point du tout une exception : ils vont voir, au retour des campagnes, aux nvalides, les drapeaux qu'ils ont pris. Mais ils ne comptent plus eurs prisonniers. Ils poussent l'héroïsme jusqu'à la folie : n'est-ce point l'un d'eux qui, à Ciudad Rodrigo, sur le point d'être enveloppé par les Anglais, décoiffe un obus, y met le feu et, le portant à bras tendu, traverse les rangs terrifiés de l'ennemi et échappe. S'ils tuent et blessent, ils paient un lourd tribut à la mort. A Austerlitz, sur 236 grenadiers du 36e, il n'en resta que 17, à Auerstædt, la division Oudin perdit 124 officiers et 3500 hommes et l'on vit à Eylau la division Saint-Hilaire tomber de 7000 à 2000 hommes.

Ils sont toujours prêts à la bataille : en Russie où ils semblent bientôt des spectres, où ils ont peine à se traîner, ils se redressent au son du canon et à la voix des chefs : ils retrouvent des bras pour tirer et des jambes pour manœuvrer : « drapeaux, gardes, généraux sur la ligne », crie le chef, et Bourgogne vient prendre sa place automatiquement. Il semble qu'un sang nouveau circule puisqu'on est en face de l'ennemi et qu'on se bat.

C'est qu'ils aiment la bataille, la gloire, la victoire. « Un jour de bataille était pour nous un jour de fête », dit le vélite Billon. Beaucoup pensent comme ce brave Chancel, qui, en l'an II, disait à ceux de ses hommes qui demandaient du pain et du repos : « Quel mérite et quelle gloire auriez-vous, si vous sortiez d'une bonne table pour aller combattre : Apprenez que *c'est par une longue suite de travaux et de privations qu'il faut acheter l'honneur de mourir pour la patrie.* » Ils se mettent en grande tenue pour aller au combat « on n'est jamais trop beau quand le canon est en fête », a dit à Parquin le chef d'escadron Vérigny, et les grognards *s'astiquent* la veille d'une bataille, comme la veille d'une fête. Billon « *savoure* pour la première fois *le parfum* de la poudre », et n'en perd plus le goût. Ne les arrachez pas à ce régal. En 1812,

on exhorte François, blessé, à se retirer. « Cette journée, dit-il, a trop d'appâts pour moi pour que j'hésite à partager la gloire que le régiment veut acquérir ! »

Ils aiment la gloire. Dès 1796, François et ses amis de l'armée du Rhin entendant vanter les exploits de leurs camarades d'Italie « *sont jaloux de leur gloire* ». Chevillet écrit en 1805, — le petit trompette ! — « *Je marche à la gloire !* » Et s'il marche à la gloire en partant de Vérone, Billon part à la même heure de Boulogne, « *affamé de gloire* ».

On aurait tort de les croire, plus que les soldats de 1793, détachés de la patrie : lorsqu'en 1813 Bangofsky entend un Allemand outrager devant lui, désarmé, la nation française, il pleure de rage. Chevillet a le cœur serré à la seule pensée que, peut-être un jour, « notre chère France » sera exposée aux maux que nos armées répandent en Europe. Et tous, en 1815, courent aux armes avec une sorte de sombre allégresse « pour défendre le pays ». La France, la grande France, la belle France revient comme un refrain dans les conversations de bivouacs. Ses ennemis leur sont odieux, François voue aux Prussiens comme aux Anglais « une haine éternelle »; dès 1800 il ne croit point à la vertu d'un Anglais : on dit que les Turcs voulant couper des têtes, Sydney Smith s'y est opposé, « mais je n'en crois rien, cet homme est Anglais ! »

« Vive la France ! écrit Chevillet... Depuis huit jours les victoires se succèdent !... Nos ennemis sont confondus ! » La France invincible, la France impeccable, la France libératrice des peuples, adversaire des tyrans, la France généreuse, héroïque, juste, voilà la figure auguste qui, quoi qu'on en ait dit, ne se voile point après 1804. Jusqu'à Moscou ne leur dites point qu'ils ne servent que les desseins de l'Empereur. L'Empereur est l'homme de la France ! Ses ennemis sont ceux de la France, sa cause celle de la nation et lorsqu'il parle, c'est au nom de la France qu'il commande. Si le soldat Duphet apprend, par une lettre naïve au père de Chevillet que celui-ci, le bras droit emporté, est hors de combat, il entend consoler le vieillard : « L'armée française est toujours victorieuse ! »

*
* *

« Une armée de frères », dit quelque part François. Cela n'est pas toujours vrai : les états-majors se jalousent, les maréchaux se haïssent, Thiébault montre contre ses chefs une rancune féroce. Mais si l'on descend plus bas, la camaraderie semble plus

étroite. Bricard pleurait avec de grosses larmes l'ami tué près de lui : les « pays » se retrouvent et forment dans le régiment des groupes de bons amis : « Ah! tu es de Valenciennes! Alors tu es un pays »; on va boire comme aujourd'hui. Mais c'est alors à la vie et à la mort. Même au milieu des épreuves qui durcissent le cœur et conseillent l'égoïsme, la camaraderie survit parfois. Bourgogne déclare qu'il ne se pardonnera jamais d'avoir caché à ses camarades des pommes de terre qu'en Russie il mangeait en cachette. Mais même dans cette débâcle de 1812, le sentiment ne sombre pas. « Et Rougeau? interroge Picart. — A Krasnoié. — Ah! je comprends. — Oui, continua le tambour, mort d'un boulet qui lui a coupé les jambes. Avant de nous quitter, il t'a fait son exécuteur testamentaire : il m'a chargé de te remettre sa croix, etc... Il m'a chargé de te dire que tu les remettes à sa mère et si, comme lui, tu avais le malheur de ne pas revoir la France, de vouloir bien en charger un autre. » Picart pleure l'ami : il soutient, d'autre part, Bourgogne ainsi que Grangier par de bonnes paroles rudes. Ils s'exhortent : « Un coup de collier! On reverra le pays! » S'ils sont parfois des enfants terribles, ils sont souvent de bien bons enfants.

Le régiment est une grande famille. On trouve aujourd'hui la phrase un peu vieille. Elle était alors vraie. Lorsque, échappé de Constantinople après mille aventures, le *dromadaire* François arrive à Udine, qu'y trouve-t-il? Précisément sa vieille 9e demi-brigade devenue 9e de ligne. Il pleure de joie, est accueilli comme un frère par les camarades, comme un fils par le colonel Pépin qui l'invite à un grand dîner; la musique joue : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* Et il est bien vrai que l'autre famille, les frères et sœurs laissés à Montpellier, Valenciennes ou Paris, est plus loin de leur cœur que la famille militaire animée des mêmes passions, éprouvée par les mêmes misères, participant aux mêmes périls, courant aux mêmes gloires. Quand Bourgogne, après avoir erré à travers les champs de Russie, rejoint la vieille garde, les camarades accourent, l'assaillent de cordiales et rudes embrassades. « Je n'avais pas la force de répondre, tant j'étais ému en me retrouvant au milieu d'eux comme si j'eusse été dans ma famille. » Quand Routier est, en 1815, réintégré dans l'armée, il est doublement heureux, car il reprend sa place dans le même régiment, le 102e : « Je ne changeais pas de régiment, ce qui augmentait mon plaisir. » Chaque corps est fier de sa personnalité, sans parler de la garde que des sous-officiers refusent obstinément d'abandonner, même pour passer officiers en d'autres corps. C'est le cas de Coignet.

Chaque arme inspire à qui en fait partie un orgueil, grand générateur d'héroïsme. François aime mieux être sous-officier aux dromadaires qu'officier ailleurs : « C'était l'élite de l'armée d'Egypte. »

Le symbole, c'est l'aigle. Ils l'aiment, leur aigle, comme ils aiment toutes choses, avec une familiarité tendre : « Le sacré coucou »! on se fait tuer, hacher pour le défendre. On citerait cent traits. Le perdre, c'est la honte! Le garder au prix du sang paraît naturel, sans mérite. En 1812, François a reçu de son colonel l'aigle qu'il faut sauver; blessé au bras, il fait casser le bâton et prie qu'on mette l'aigle dans sa cravate. « De ce jour à mon arrivée à Thorn, l'aigle du régiment n'a pas quitté mes épaules. » Il semble un prêtre portant son Dieu.

Ces âmes parfois d'enfant et de héros s'épanchent en de touchantes tendresses. Bourgogne aime son fusil ainsi qu'un ami : pour rien, il ne le laisserait tomber; de ses mains gelées, il s'y cramponne. « Il y a six ans que je le porte, dit-il à Picart, et je le connais si bien qu'à toute heure de la nuit, au milieu des faisceaux d'armes, en le touchant ou au bruit qu'il fait en tombant, *je le reconnais.* » N'est-ce point-là l'oreille d'un amoureux?

Chevillet, si inconstant lorsqu'il quitte avec tant de désinvolture la brune Italienne ou la blonde Allemande, aura pour sa jument une fidélité supérieure. En 1807, il faut se séparer de Bijou. « Figure-toi un homme qui perd sa femme qu'il aimait bien et qui le rendait heureux... Bijou chéri que j'ai si bien soigné et instruit! ». En cachette il lui donnait du vin blanc dans son avoine afin qu'elle chargeât bien lorsque le cavalier embouchait sa trompette, une autre amie! — En Russie, le dragon Malet, avant lui-même, nourrissait son cheval. « Je le rencontrai, dit Bourgogne, un jour faisant un trou dans la glace avec une hache au milieu d'un lac pour procurer de l'eau à son cheval. Une autre fois je l'aperçus qui, en haut d'une grange qui était en feu, risquait d'être dévoré par les flammes..., toujours pour son cheval afin d'avoir un peu de paille ». Coignet embrasse son cheval les soirs de victoire. François a pour son dromadaire une affection pleine d'orgueil. Il l'a baptisé « l'hirondelle », car la bête fait quarante-cinq lieues en vingt-quatre heures. Il le pleurera ainsi qu'un ami.

Ce besoin de tendresse s'étend à toutes les créatures qui tiennent au régiment; ils défendent jusqu'à la mort leurs vieilles et rudes cantinières attaquées, quitte à les taquiner par la suite. Ils aiment les chiens de régiments, animaux qui les jours de revue défilent avec les sapeurs et qu'au bivouac on dresse à faire l'exercice un manche à balai dans les pattes. En Russie, le soldat

Daubenton a attaché à son sac le chien Mouton qui, les pattes gelées, ne peut plus trotter.

Ce sont là de petits traits, mais qu'on aime à recueillir. Ces « soudards », qu'on nous peint ne songeant qu'à répandre le sang ou à piller l'habitant, ce sont souvent de bonnes âmes qui, capables d'endurance inouïe et d'extravagant héroïsme, le sont aussi de sentiments délicats et de tendre dévouement.

*
* *

Qu'ils soient toujours très disciplinés, c'est ce qu'il est impossible d'affirmer. Peut être le sont-ils moins en apparence que nos soldats. Leurs rapports avec leurs officiers sont d'ailleurs si totalement différents de ce que sont aujourd'hui les relations des « hommes » et des « chefs » ! On prêche à nos officiers des sentiments fraternels pour leurs subordonnés. N'en déplaise aux pacifistes, la grande école de fraternité pour le soldat, — du maréchal au fusilier, — c'est la guerre.

Ces soldats que nous venons de consulter sans cesse deviennent parfois officiers subalternes : la plupart des officiers de l'Empire ont porté le sac, mangé à la gamelle : il y a des sergents qui tutoient des capitaines. Soldats et officiers subalternes vivent de la même vie : ils couchent parfois sur la même paille, mangent à la même gamelle, se battent côte à côte, souffrent des mêmes maux. Le « rôle social de l'officier », mais les vieux capitaines le connaissent. D'un mot ils savent galvaniser les sentiments les plus nobles dans l'âme de leurs soldats.

Certes ceux-ci sont souvent des mutins difficiles à réprimer, de mauvaises têtes qu'il faut briser. Lorsqu'un chef leur déplaît, ils ne le lui envoient point dire, et le général Chamberlhac, à tort ou à raison méprisé de la troupe, veut donner un ordre à un canonnier. « Passez votre chemin, crie le soldat », et le général insistant : « Si vous ne vous retirez pas devers ma pièce, je vous assomme d'un coup de levier. » Il faut lire aussi comment Chevillet agit avec des chefs que d'ailleurs il adore. Son capitaine le punit, Chevillet affirme qu'il ne payera point sa peine. Son capitaine court après lui : « Gredin, si je t'attrape, je te coupe en morceaux. — C'est inutile, crie l'espiègle, de vous donner tant de peine, vous ne m'attraperez pas. » Mais le soir Chevillet revient à résipiscence. « Mon capitaine est mécontent de moi, je tâcherai de me corriger à l'avenir. » Il a pour ses chefs une affection enthousiaste.

« De blâmer ses chefs on a toujours tort », écrit Coignet.

Voilà une phrase à écrire sur la porte de nos chambrées. Coignet certes ne saurait les blâmer : il les aime, les admire, a en eux une absolue confiance. « Ça fut rétabli par l'intrépidité des chefs qui veillaient à tout », dit-il d'une affaire où le soldat a faibli.

Un mot suffit, venant du chef, pour attendrir nos gens. Si le capitaine de Coignet félicite ses hommes, « Capitaine, crient-ils, nous vous aimons tous ».

Aussi bien, du lieutenant au maréchal, ces chefs sont très familiers avec leurs humbles subordonnés. Le soir où le caporal Coignet est décoré, il est invité à dîner par son lieutenant qui l'emmène au théâtre : François est de même hébergé par son colonel, en enfant prodigue pour lequel on tue le veau gras. Si Bangofsky s'évade en 1807 des mains des Prussiens et rejoint son régiment, le général Durosnel invite à déjeuner l'heureux hussard. « Ma mise, ajoute modestement celui-ci, ne me permettrait point d'accepter un tel honneur. »

Plus haut Berthier, que Thiébault nous représente si cassant et qui l'était sans doute avec les généraux, ne l'est guère avec les caporaux. Si Coignet va le trouver au ministère, le futur prince de Wagram, qui l'a vu combattre à Marengo, le reconnaît incontinent et l'appelle par son nom. « Je ne t'ai pas oublié, lui dit le ministre de la guerre, tu porteras la petite machine. » La « petite machine », c'était la croix. Les commentaires des soldats sont remplis de ces traits.

Mais plus que par leur cordialité familière, les chefs jeunes ou vieux leur en imposent par leurs exploits. Ils en sont éblouis. Faut-il citer quelques traits entre mille? Bourgogne ne dissimule point son émotion en rappelant la mort héroïque du colonel Anabert; Coignet se sent transporté d'admiration quand il voit à Essling ce colonel qui, grièvement blessé, s'était fait porter à sa batterie et qui « sur son séant commandait » et Chevillet s'attendrit au souvenir de ce capitaine qui, blessé, renvoie à leur rang les soldats qui le portent à l'ambulance : « Allez rejoindre votre poste, mes enfants, vengez-moi en combattant : la Providence fera le reste. »

Parmi les grands chefs ils citeront Ney qui près d'Ulm, « dans l'eau jusqu'au ventre de son cheval, faisait établir le pont au milieu de la mitraille » (c'est Coignet qui nous le peint) ou qui, sous les yeux de Bourgogne, saisit le fusil d'un voltigeur pour tirer sur les Cosaques, en Russie. « Il était dans ce moment tel que l'on dépeint les héros de l'antiquité. » François a vu de même le général Lannes, qui, les deux joues traversées par une balle le

5 floréal an 7, devant Saint-Jean d'Acre, reparaîtra trois jours après sur la brèche et y recevra un coup de feu à la tête. Toute l'armée a vu Drouot montrer avec une patience paternelle à ses canonniers comment on chargeait un canon. Et à Montereau, tous admireront le vieux Lefebvre, duc de Dantzig, si ardent au combat que « l'écume lui sortait de la bouche », « ce digne chef », dit François en parlant du vieux maréchal qu'il voit, tel qu'un lion, pénétrer à Dantzig. « Notre brave général Oudinot », dit-il ailleurs du futur duc Reggio.

*
* *

Mais l'homme dont un mot, un geste, un regard entraîne et console, jette à la mort et conduit à la gloire, ramène au devoir et exalte jusqu'à la folie, c'est l'*Empereur*.

Dès qu'il parut en Italie, il les conquit, grands chefs, officiers subalternes, simples soldats. Entre eux et lui un courant s'établit : son regard, qui était à la fois impérieux et prenant, plia les arrogants, fanatisa les indifférents, exalta les timides. Rien ne semble, dans son physique, de nature à séduire le soldat. Ce « mince mathématicien », chétif et jaune, au costume négligé, à la parole brève, qui monte mal à cheval, ce géomètre sorti des écoles pose sa main grêle sur l'armée : l'armée est prise. Quelques-uns d'abord résisteront : Bricard, qui a servi sous Marceau et Moreau, l'appelle seulement : « Bonaparte, ce brave général » et lui préfère Hoche, Kléber, Desaix. Cependant il déclare que les soldats n'acceptèrent de partir pour l'Egypte que parce que Bonaparte commandait.

Quelques années après, Napoléon empereur était l'idole de l'armée : « Je passais pour un homme terrible dans les salons, dans les ministères, parmi les généraux, mais nullement parmi les soldats. Ils avaient l'instinct de ma sympathie. Ils me savaient leur protecteur. »

De fait, Napoléon avait l'amour du soldat. Certes, il y avait, dans la façon dont il exprimait cet amour devant ses troupes, l'ostentation de l'éternel *commediante tragediante*. Mais sincèrement il les aimait. Il veillait sur leur entretien, se plaignait des méfaits de l'intendance. « Mon armée n'est point nourrie », répète-t-il sans cesse. Sans cesse, il interroge le soldat sur sa nourriture, goûte au pain et à la soupe. En 1807, l'empereur interroge Auguste Barrès sur le pain de munition : le vélite répond hardiment qu'il est détestable pour tremper la soupe[1].

[1] Qu'il me soit permis, en passant, de remercier M. Maurice Barrès de

Napoléon le goûte. « En effet, ce pain n'est pas assez bon pour *ces messieurs.* » On croit à une moquerie et on surnomme dans le bivouac, Barrès « atterré », « le Monsieur ». Mais le lendemain, l'empereur fait distribuer à « ces messieurs » du pain blanc excellent pour la soupe. Il leur veut des douceurs, de ces couvertures que, dès 1800, il leur fait donner au passage du Saint-Bernard, au vin qu'en 1809 il leur fait distribuer d'autant plus largement qu'il ne lui coûte rien. « Il est ridicule que mes soldats manquent de vin, quand les caves de Vienne sont pleines. » A Dantzig, c'est le tabac qui, trouvé en masse, est distribué à la troupe sur son ordre. Il s'indigne que ses soldats soient hébergés « sans douceurs » dans le royaume de son frère Jérôme. Et toujours le refrain : « La solde doit être payée avant tout. »

Il vient voir souvent dans leurs bivouacs ou leurs casernes non seulement sa garde, mais tous les régiments. Il parcourt les bivouacs, s'arrête pour écouter les histoires que conte un beau parleur qui, généralement, se sent « le sifflet coupé » à l'apparition d'un si auguste auditeur, mais qui, parfois, lui tient tête.

Dans les revues, il affecte de préférer les vieux soldats aux « muscadins ». S'il remarque un brave à trois chevrons. « Comment se fait-il que cet homme ne soit pas officier? » Et il est certain qu'il considère comme un titre de noblesse les services rendus sur le champ de bataille. « Vous devez partir de ce principe, écrit-il à Fouché, qu'il faut pour me garder quatre quartiers de noblesse, c'est-à-dire quatre blessures reçues sur le champ de bataille. »

Il a pour ces braves une indulgence dont il est à l'ordinaire peu prodigue ; s'il est question de rayer un ancien soldat plusieurs fois blessé, incorrigible ivrogne, des cadres de la Légion d'honneur, l'Empereur intercède près du grand chancelier Lacépède. « On lui écrira de se corriger », écrit-il paternellement. Il tient la main à ce que les vieux soldats soient, à leur retraite, pourvus d'une bonne place : il s'occupe beaucoup des invalides et les familles des soldats morts savent qu'elles peuvent beaucoup demander « à notre père Napoléon ».

* * *

L'armée tient en effet Napoléon pour le « père du soldat ». Si l'on se bat, c'est que l'Europe attaque Napoléon et la France : si

la gracieuse communication qu'il a bien voulu me faire des mémoires de son aïeul.

l'on souffre c'est de la faute des Anglais; si on a faim, ce sont les *rizpainsels* qui, en dépit des réprimandes de l'Empereur, sont en faute; s'il y a parfois des injustices, c'est que l'Empereur « n'a pas su ». Chevillet, qui a eu le bras emporté, s'attendrit sur la bonté de l'Empereur « qui s'étend jusque sur les militaires blessés ».

Il savait leur parler : s'il leur fait parfois des reproches comme à ce régiment qui a perdu son drapeau, il les fait pleurer de honte; s'il les complimente, il les fait pleurer de joie; s'il leur parle de l'ennemi qui les retient loin de leurs foyers, il les fait pleurer de rage; s'il leur parle de son fils, après 1811, il les fait pleurer de tendresse. Il sait faire vibrer toutes les cordes, celle de l'amour-propre avant toutes autres. Dès 1796, passant la revue de l'armée en guenilles, il est interpellé par un grenadier qui lui demande un uniforme. Il lui en promet un, mais il ajoute, s'adressant à l'ordonnateur : « Une chose me fâche, c'est que lorsque ce brave qui, quoique jeune encore, n'en est pas moins un vieux soldat, sera habillé de neuf, on le prendra pour une recrue. — Général, s'écrie le grenadier, je ne veux plus être habillé. »

François, quoique venant de l'armée d'Allemagne, est tout de suite conquis par l'activité du général et même par « son amabilité et sa franchise », « grâce auxquelles tous se seraient fait tuer pour lui ». Quand il s'embarque pour l'Egypte, son exaltation est extrême. « Nous eussions suivi notre général au bout du monde. » Et en Egypte, en Syrie, « Bonaparte était là et sa présence suffisait à nous faire oublier les maux passés ».

Chevillet qui à Udine est passé en revue par Napoléon, bout de joie : « Je voyais, je considérais de bon cœur notre Empereur. » Et lorsqu'il marche, en 1805, à l'ennemi, le trompette a confiance : « L'Empereur des guerriers est avec nous. » A Wagram, où il perd un bras, Chevillet admire béatement « notre Empereur, directeur de ce grand spectacle », passant à travers les boulets sans être atteint. Qu'on tienne pour assuré que Chevillet perdrait volontiers son second bras pour épargner une égratignure à « son Empereur ».

Pour Coignet et ses camarades, Napoléon est d'ailleurs un dieu que respectent les boulets et les balles; il est beau, sensible, fort, génial, infatigable, invincible,.infaillible. « Jamais on ne peut voir un homme mieux fait que l'Empereur... Personne ne pouvait l'égaler par les pieds et les mains. » Billon n'est pas moins enthousiaste; il conçoit quelque chagrin à constater dans un bal de Varsovie que l'Empereur danse mal, mais il ajoute qu'il fait bien de danser mal, ayant bien d'autre chose à quoi penser.

N'allez dire ni à Coignet, ni à Billon, ni à François, que l'Empereur est insensible, Coignet vous répondrait qu'il a vu l'Empereur

pleurant avec de grosses larmes Duroc son ami, tandis que les grenadiers murmuraient : « Pauvre homme, il a perdu ses enfants. » Billon ne tarit pas sur « la bonté de Napoléon ». Celui-ci a fait à coups de canon défoncer la glace des étangs à Austerlitz, mais le vélite lui voit tendre la main aux soldats qui essayent de se tirer de l'eau. C'est encore Billon qui aperçoit Napoléon « faisant tous ses efforts pour éviter que son cheval ne foulât aux pieds tant de restes humains » sur les champs d'Eylau. « Ne pouvant y parvenir, il abandonna les guides et c'est alors que je le vis pleurer. » François comme Coignet nous représentait volontiers leur Empereur comme un saint Louis rendant la justice sous le chêne de Vincennes. Ils finissent par le considérer, d'ailleurs, comme une victime de l'Angleterre et avec Billon blâment « la longanimité du cher Tondu », vis-à-vis « du léopard ».

Coignet a l'âme d'un dévot. « Je le craignais et je tâchais toujours de m'éloigner de lui. Je l'aimais de toute mon âme, mais j'avais toujours le frisson quand il me parlait ». Il le vit pour la première fois à Saint-Cloud. « *Il parut!* » Dans ce *Il parut!* il y a la vision d'un dieu. Ah! le brave homme! Ah! le bon prince! « Il venait souvent nous voir, manger notre soupe. « Que personne ne se dérange, disait-il. » Et il se mit dans une terrible colère parce qu'on a par des marches insensées fatigué à l'excès sa garde. Devant le héros ils ont tous les sentiments de Coignet. Le vélite Barrès reste sans voix en face de Napoléon. « Ma surprise avait été trop grande de me trouver près d'un tel homme. » Mais tout de même ils cherchent sans cesse à le voir, à l'approcher. « Ma bonne étoile, dit Billon, me fournit deux fois l'occasion de me placer près du héros de la France pour le voir et l'entendre. C'était le rêve de tout soldat et le mien en particulier. » Ailleurs, il a un mot qui décèle la dévotion : « *J'eus encore quelques instants à le contempler!* »

Ils parlent du *Petit Caporal*, du *Petit Tondu* avec une familiarité attendrie; leur amour s'étend à tout ce qui lui est cher à Joséphine, à Hortense, « les plus gracieuses saintes du calendrier pour de rudes guerriers », écrit l'un d'eux, pour ce roi de Rome que Coignet a porté un jour dans ses bras tremblants ainsi qu'un jeune dieu.

La vie de leur Empereur leur semble le bien le plus précieux : ils frémissent à le voir s'exposer au danger. On citerait vingt témoignages : Billon, à propos d'Eylau, a un mot charmant. Un aide de camp fut emporté par un boulet si près de l'Empereur « que la garde entière en trembla. » *Mais entendez-vous bien, reprend le grognard, la garde ne tremblait jamais!* Je veux dire

qu'elle frémit en voyant le danger auquel venait d'échapper son idole ».

En Russie le grenadier Picart s'exprime parfois devant Bourgogne avec amertume « Coquin de sort! m'en a-t-*Il* fait voir de grises depuis seize ans que je suis avec lui! » Mais si, caché derrière un buisson, il entend un officier ennemi dire que Napoléon est prisonnier, le briscard devient pâle de douleur et de colère. « Je sais bien, nom d'une pipe, que cela n'est pas, que cela ne peut pas être, mais cela ne peut sortir de ma diable de caboche, » dit-il à Bourgogne. Quand il revoit l'Empereur, il exulte. « Ah! je respire; cela m'avait tellement brouillé la cervelle que j'en serais mort de rage et de chagrin. »

Ils l'approuvent en tout. S'il a quitté l'armée d'Egypte en 1799 c'est, écrit François, un des abandonnés, « pour obéir au désir de la nation ». S'il a brusquement quitté les troupes en déroute dans les champs de Russie c'est que, écrit Bourgogne, « sa présence devenait nécessaire en France. »

Cette systématique indulgence, c'est le fruit d'une affection folle. Elle nous étonne, elle peut même nous faire sourire, ou nous apitoyer. Mais elle est un trait si caractéristique de la mentalité de ces hommes, elle ressort avec tant d'éclat des cent témoignages qu'il serait aisé d'invoquer, elle explique tant d'événements invraisemblables qu'on ne saurait songer un instant à la laisser dans l'ombre.

Quand il fut parti pour l'île d'Elbe, ils demeurèrent stupides. Henri Heine a dit dans *les Deux Grenadiers* le sentiment d'un vieux soldat. Heine a entendu le propos : le grenadier veut qu'on l'enterre avec ses armes; quand reviendra l'Empereur, le grenadier sortira de sa tombe. Plus délibérément, le vieux sergent du *Blocus* se fait sauter la cervelle.

Lorsque, le 20 mars, *Il* rentra aux Tuileries, ils furent comme fous. M. Henri Houssaye a décrit la scène, qui est saisissante. « Notre père a su rompre ses chaînes et revient parmi ses braves qui ne l'ont jamais abandonné », écrit Bangofsky. Le vieux soldat Routier a écrit qu'aux Tuileries ils se l'arrachèrent. « Entouré, pressé, touché par tous, embrassé par beaucoup, il ne pouvait plus se retirer de nos mains, et repassant des unes dans les autres, comme si on eût voulu arracher quelques parcelles de sa personne et de son habillement. » — Coignet, Bourgogne, François, Routier, qui avaient sous lui, pour lui, souffert mille morts, ne connurent pas d'heure plus belle dans leur vie, en extase devant celui qui les allait replonger dans la fournaise.

Trois mois après, le 18 juin 1815, à huit heures et demie du

soir, aux champs de Waterloo, jusqu'au bout la garde fit front. Entourés « comme à l'hallali », a écrit Henri Houssaye, ils refusaient de se rendre. Cambronne n'avait pas besoin de parler : les vieux soldats, les yeux fous, terribles, fixés sur l'ennemi, lui crachaient la suprême injure, puis, les uns après les autres, tombaient en criant : *Vive l'Empereur!*

*
* *

Les survivants « racontèrent Napoléon »; ils le glorifièrent. Il leur en avait « *fait voir de grises* », comme disait l'autre. Ils ne l'accusaient point, ils l'exaltaient. Ils créaient, dans les granges et les cabarets où ils contaient, dans les villages et les villes, la légende napoléonienne. On a dit, et dans un gros livre on a récemment tenté de démontrer, que l'Empereur avait, par ses récits d'exil, « forgé sa légende »; non, elle naissait, grandissait, s'embellissait, avant que ne fussent connus les propos de Sainte-Hélène. Le plus singulier est que les rapsodes de la nouvelle *Iliade*, c'étaient les martyrs de la Grande Armée. Rappelons-nous leurs souffrances : elles furent atroces. Que leur importe! Le Petit-Tondu leur a fait connaître la joie de vivre totalement.

Ces braves eurent des défauts : nous ne les avons point célés. Mais leurs écrits ne nous livrent pas moins des âmes admirables. Endurance héroïque devant la souffrance, gaieté dans l'épreuve, courage dans la misère, vaillance folle dans le combat, fidélité aux camarades, dévouement aux chefs, attachement sans bornes à celui qu'eussent maudi des pusillanimes. Et puis, comment se défendre d'une chaude sympathie pour ces obscurs qui portèrent si loin, sans récompenses éclatantes, sans obtenir ni grades élevés ni dotations superbes, la gloire de la France. C'étaient de bons Gaulois. Ils riaient aux dangers, raillaient le malheur, courtisaient les dames et traitaient familièrement les peuples, les rois et la fortune. Par là, ces soldats s'imposent à notre amitié, et nous nous plaisons à saluer en eux avec orgueil des Français de race, — et de belle race.

Louis Madelin.

AU PAYS DE CHULALONGKORN

LE ROI — LA COUR — LE GOUVERNEMENT

Le roi de Siam sera, dans quelques jours, à Paris, où il compte passer deux ou trois semaines. Quand il y fit, il y a deux mois, une courte apparition, je lui avais demandé la permission d'aller le saluer, et si je parle ici de l'accueil qui me fut fait, c'est pour montrer que le roi est un souverain sans morgue et non point, comme on le dit trop souvent, le monarque oriental croyant en sa propre divinité.

Tandis que j'attendais le moment de l'audience, un attaché, mon ancien camarade de collège, me tenait fort aimablement compagnie. A deux heures, je suis introduit dans le vaste salon de la légation, où Sa Majesté, debout, une tasse de café à la main, s'écrie en anglais :

— Ah! vous voilà! Vous m'avez envoyé une demande d'audience rédigée en siamois, et bien rédigée. L'avez-vous écrite vous-même?

— Oui, sire.

— Alors, vous parlez siamois? demande le roi dans la langue de son pays.

— Sire, dis-je, dans le même idiome, je le parle, mais assez mal, je le crains...

— Mais vous l'écrivez bien, pourtant, insiste-t-il.

— Il y a dix ans que j'ai quitté le Siam, d'où quelque difficulté d'élocution; cette difficulté n'existe pas quand j'écris, car alors j'ai le temps de chercher mes mots.

Satisfait de m'entendre m'exprimer dans une langue qu'il a le droit de préférer aux autres, le roi sourit, tout en dégustant son café. Il veut bien me demander des nouvelles de ma famille, et parle avec bienveillance de mon père, qui a été quinze ans à son service.

Puis, après dix minutes d'entretien, où il exprime son plaisir de visiter Paris en touriste et sans être lié par les minuties du protocole, le roi me congédie, et je l'entends qui répète avec bonne humeur :

— Il parle siamois! on parle donc siamois à Paris!

Tel est, dans sa caractéristique affabilité, le souverain qui s'appelle officiellement S. M. Prabat-Somdet-Praporamindr-Maha-Chulalongkorn, roi du Siam et du Laos, souverain seigneur des Chans, des Pégouans, des Kariengs, des Malais, des Lukchins, etc. Ce roi est le cinquième de la dynastie Chakri-Mahakraçatsuk qui fut fondée, en 1782, par le *chaopraya* (duc) de ce nom. Comme on le voit, l'avènement de cette dynastie ne date que de cent vingt-cinq ans, mais elle prétend se rattacher, par ses origines, à la maison souveraine des Praçathong qui régnaient à Ajuthia, l'ancienne capitale, au moment de la destruction de cette ville par les Birmans (1767). A cette époque, un parvenu, du nom de Tâk, réussit à s'emparer du pouvoir. Il fut le libérateur du territoire et le fondateur de Bangkok. Mais bientôt, enorgueilli par le succès, il devint un tyran. Des émeutes et des révoltes éclatèrent alors de toutes parts. Renversé par une conspiration, le roi Tâk fut mis à mort. A ce moment, d'après le *Ponsawadarn* (sorte de résumé des annales officielles), les hauts dignitaires du royaume offrirent respectueusement la couronne au chaopraya Chakri qui l'accepta et prit, en montant sur le trône, le nom de Ramathibodi IV.

Voilà, rapidement exposées, les circonstances qui ont placé à la tête du peuple siamois la famille qui règne encore aujourd'hui dans le *Muang Thaï*. Le roi actuel est né le 21 septembre 1854, il a succédé à son père, Maha-Mongkout, en 1868. C'est un chef d'Etat avisé, que son respect pour les traditions du passé n'empêche point d'accueillir favorablement les idées nouvelles, d'importation étrangère, et d'en faire profiter son pays. Depuis l'avènement de ce monarque, le Siam s'est considérablement développé et modernisé. Ce royaume traverse aujourd'hui une période de transition; et c'est un spectacle intéressant de voir la nation archaïque et pittoresque de jadis évoluer vers la nation pratique et affairée qu'elle sera demain. Les poètes et les artistes n'ont pas manqué de pousser les hauts cris en voyant la civilisation matérielle et prosaïque de l'Occident en train de se substituer, au Siam, à la vieille et originale civilisation asiatique; mais, dans l'intérêt même de ce pays, ce changement est inévitable : l'exemple du Japon le prouve surabondamment.

Quoi qu'il en soit, l'étranger qui visite aujourd'hui Bangkok

n'est pas peu étonné d'y trouver, à côté des choses qui appartiennent au passé, intéressantes toujours parce que caractéristiques de chaque époque et de chaque peuple, des choses de tous les jours, tellement familières qu'on se croirait soudain revenu chez soi. En sortant d'une merveilleuse pagode aux murs ornés de fresques, aux bouddhas étincelants de dorures, où chacune des dalles mêmes sur lesquelles vous avez marché renferme un souvenir, vous entrez tout à coup dans une gare où sifflent des locomotives. Fort heureusement, les voyagenrs qui se bousculent sur les quais ont encore des figures et des costumes asiatiques! Et quand vous passez devant un monument public, le portier que vous voyez debout, en livrée, sur le perron, ne vous semblerait pas déplacé, malgré son teint un peu bronzé, sur le seuil du Pavillon de Flore.

En général, la population, aujourd'hui, reste encore fidèle aux traditions. Ce n'est qu'en haut lieu qu'on constate des transformations radicales. Toutefois, il faut reconnaître qu'on n'a modernisé que les institutions dont la modification s'imposait, par exemple les divers départements politiques et les différents rouages du gouvernement qui, à l'heure actuelle, n'ont presque plus rien de commun avec ce qu'ils étaient jadis. Les autres institutions, celles notamment qui n'auraient rien gagné à être transformées, ont été maintenues presque intégralement et ont su, sans presque rien perdre de leurs caractères propres qui les font si pittoresques, résister au courant de modernisation à outrance qui paraît vouloir tout entraîner.

Ainsi, de la cour et du gouvernement de Chulalongkorn, l'une est encore très asiatique malgré sa dépoétisation partielle, l'autre a subi une évolution complète. Il existe donc dans le Siam d'aujourd'hui deux états de choses essentiellement différents qui, le fait est assez bizarre, loin de lutter entre eux, s'unissent dans un parfait accord.

*
* *

Comme la plupart des cours extrême-orientales, la cour de Siam est très brillante. Les ornements royaux, les vêtements des grands dignitaires sont d'une richesse éblouissante. La « couronne » royale, en forme de pyramide, de plus de 40 centimètres de haut, est en or massif, finement ciselé et orné de pierres précieuses. Les titres sont très pompeux. Voici une brève nomenclature de ceux qui sont portés par les membres de la famille royale :

Chao-Fa, prince du ciel (réservé aux fils du roi).

Kromapra, correspondant à *grand-duc* ou *archiduc*.

Kromalouang, *Kromakhun*, *Kromamun*, correspondant à *grand-duc* ou *archiduc*.

Chao (prince).

Les frères du monarque ont droit au titre de Kromapra. Les trois autres dignités sont conférées aux princes, selon leur degré de parenté avec le souverain ou selon le degré de faveur dont ils jouissent. La distinction de *Kromapra-Ratchawang-Bovorn*, décernée autrefois au plus âgé des frères du roi, est aujourd'hui abolie [1].

Voici les titres portés par les courtisans : *Chaopraya* (duc), *Praya* ou *Phya* (marquis), *Pra*, *Louang*, *Khun*, etc.

Parler de la cour de Siam n'est pas chose aisée. En effet, les

[1] Le Kromapra-Ratchawang-Bovorn ou Wang-Na, que les étrangers appelaient le second roi, avait pour mission de prendre les ordres du souverain et de les transmettre aux fonctionnaires chargés des différents services. Ainsi, le roi ne commandait que par l'intermédiaire de son frère qui, de ce fait, était tout-puissant. Sur environ quarante Wang-Na mentionnés par le *Ponsavadarn*, près de vingt furent des usurpateurs. A la fin de chaque règne, le Kromapra-R.-B., habitué à commander à tout le monde et à être obéi, n'avait pas de peine à supplanter le prince héritier, jeune et inexpérimenté, et quelquefois même à le faire disparaître. Il agissait ainsi d'autant plus volontiers que l'avènement d'un nouveau roi le dépouillait de son titre de Ratchawang-Bovorn et de sa toute-puissance qui devenaient l'apanage du frère du monarque régnant. Le dernier Wang-Na était particulièrement résolu et belliqueux et, pour cette raison, jouissait d'une grande popularité. A la mort de Maha-Mongkout, père de Chulalongkorn, celui-ci, qui n'avait alors que quatorze ans, était placé sous la tutelle d'un Chaopraya, lequel n'était même pas un prince du sang, mais avait été choisi par le feu roi à cause de son loyalisme et de son dévouement au trône. Il avait fort à faire pour tenir tête au fougueux Wang-Na et à ses nombreux partisans. La lutte, qui durait quelque temps, s'accentuait et devenait plus âpre chaque jour. Finalement, le Wang-Na fit amener ses canons et se disposait à bombarder le palais royal, quand, au dernier moment, ses partisans, redoutant évidemment les conséquences de leur témérité, l'abandonnèrent. Le jeune roi prononça aussitôt la déchéance de son rival, abolissant du même coup cette dangereuse distinction de Ratchawang-Bovorn, cause de tout le mal, puisqu'elle enorgueillissait ceux qui en étaient les titulaires au point de les pousser à la révolte. Vers la fin de son « règne », le dernier des Wang-Na était devenu l'idole de la population, car, dans tous les pays, le peuple est toujours de cœur avec ceux qui s'insurgent ouvertement contre l'autorité. On admirait son énergie et on se racontait ses exploits, en les grossissant. On allait même jusqu'à lui attribuer un pouvoir surnaturel et jusqu'à prétendre qu'il faisait des miracles : c'est ainsi qu'un jour il se serait changé en moustique venimeux et, ayant pénétré sous cette forme dans les appartements de son antagoniste, l'aurait cruellement mordu... J'ai entendu dire que le fils et héritier de ce prince vit encore, obscur et pauvre.

princes et mandarins siamois vivent très retirés, au fond de leurs palais clos, où jamais un profane n'a pénétré. Ceux qui remplissent une fonction publique sont, il est vrai, d'un accès relativement facile; mais ils semblent se prêter d'assez mauvaise grâce, et seulement parce qu'ils y sont contraints, aux obligations que leur impose leur haute situation. Les autres se renferment dans une morgue aristocratique, fuyant le contact de la *praï* (de la plèbe), menant une vie molle et calme que leur rend particulièrement douce le climat chaud et voluptueux de leur pays. Chacun d'eux est entouré d'une armée de femmes qui sont, toutes, ses femmes légitimes. Elles ont été choisies parmi les plus jolies des jeunes filles offertes au prince par leurs propres parents[1]. Ceux-ci lui demandent, en retour, de vouloir bien les honorer de son amitié et de leur accorder sa haute protection. La polygamie, dans ce royaume, n'a pas de caractère déshonorant, ni pour l'homme ni pour les femmes : elle est une coutume nationale et une institution légale. Toutefois, elle reste l'apanage de la noblesse et de la riche bourgeoisie. Les hommes du peuple sont monogames, et cela, uniquement parce que leurs moyens, forcément restreints, ne leur permettent pas d'entretenir plus d'une femme.

L'habitude de donner des réceptions et d'y inviter ses amis et connaissances est très peu répandue dans l'aristocratie siamoise. Les grands seigneurs vivent à l'écart les uns des autres et ne se rencontrent que chez le roi ou dans les fêtes officielles. Il y en a qui ne vont même pas à la cour et préfèrent la tranquillité dorée de leur intérieur aux splendeurs bruyantes des appartements royaux. Ceux-ci semblent vouloir se faire oublier, sauf lorsque survient un événement important dans leur famille : naissance d'un héritier, *konchuck*, mariage, crémation. Alors ils se rattrapent, dépensent sans compter et organisent des fêtes magnifiques, religieuses et profanes, qui durent plusieurs jours et auxquelles est conviée toute la population.

Il y a des solennités officielles périodiques, comme la célébration de l'anniversaire du roi et le *Thot Katin;* il y en a d'occasionnelles, celles notamment qui sont les conséquences d'événements, heureux ou malheureux, survenus dans la famille royale.

Une des fêtes les plus grandioses auxquelles il m'ait été donné d'assister est le *Konchuk* du premier prince héritier, mort en

[1] Quand le prince daigne accepter une offre de ce genre, c'est la plus grande marque de faveur qu'il puisse témoigner au père de la jeune personne qui s'en montre très honoré et se confond en remerciements pour la condescendance. Les mandarins eux-mêmes vont souvent offrir leurs filles au roi.

1895 et frère du prince royal actuel. La coutume du pays veut que les héritiers des grandes maisons consacrent leur douzième année à l'étude et à la pratique exclusives de la religion. Ils poussent ce zèle si loin qu'ils se font prêtres bouddhistes pendant un an; et, à cette occasion, ils se rasent la tête, ou plutôt la mèche de cheveux que tout enfant de moins de douze ans porte au sommet du crâne. Cette cérémonie donne lieu à des réjouissances qui durent plusieurs jours; et comme il s'agissait alors du fils aîné du roi, le faste déployé à la cour et autour du palais était inimaginable. La cérémonie religieuse eut lieu dans la matinée. Seuls, les membres de la famille royale y assistaient. Dans l'après-midi, après la réception des hauts dignitaires et des résidents étrangers, une procession se forme au pied de l'escalier d'honneur, sous les yeux du roi qui se tient sur un balcon. Le cortège s'ébranle et parcourt les principales rues de la ville royale. Passent successivement les soldats, les porteurs de bannières, les fonctionnaires de la cour en *sua-sarabab* (costumes de gala en drap d'or). En dernier lieu, le petit prince, assis sur un trône porté par un grand nombre d'hommes. Sur les degrés du trône ont pris place de jeunes et jolies princesses, les unes debout, les autres agenouillées. Immobiles, les mains jointes, elles se tiennent autour de leur maître qui, se raidissant sous sa haute coiffure pyramidale, en or massif et évidemment trop lourde pour lui, apparaît aux yeux de la foule comme un petit dieu.

Je me souviens d'avoir assisté à une autre cérémonie, funèbre celle-là, mais, elle aussi, très pittoresque et caractéristique. C'était la cérémonie de l'incinération des restes d'un prince du sang. Sur une des esplanades gazonnées qui s'étendent autour du palais, une immense pagode en bambous, appelée *Pra-Men*, est construite, sommairement mais très artistiquement. A l'intérieur, on dresse un bûcher sur lequel est placé le corps du prince. Le roi met lui-même le feu au bûcher, tandis qu'au dehors, sur des estrades en plein air, des spectacles sont offerts au peuple, spectacles épiques et bouffons, théâtres siamois et chinois, avec accompagnement de feux d'artifice et de musique. Car, si paradoxal que cela nous paraisse, les cérémonies funèbres elles-mêmes sont des prétextes à des réjouissances publiques. Après l'incinération, les cendres sont généralement recueillies et enfermées dans une urne précieuse [1].

Comme on le voit, la cour du roi Chulalongkorn reste tou-

[1] On ne désigne jamais autrement le feu roi que par l'expression : « Celui qui est dans l'urne. »

ours fidèle aux traditions de son passé, et ne semble pas très lisposée, au moins aujourd'hui, à se moderniser et à abandonner es pittoresques coutumes d'autrefois.

Cependant, les Européens ont réussi à y introduire quelques-ıns de leurs usages et de leurs habitudes, qui ont remplacé des ıabitudes et des usages anciens, infiniment plus intéressants; et :es choses d'Occident, pénétrant en intruses au milieu des choses ısiatiques, détonnent singulièrement. Ainsi, les banquets donnés ı la cour ne sont plus, aujourd'hui, que des repas à l'européenne; nais, incohérence bizarre, les uniformes y voisinent avec les *ua-sarabab*, les corsages décolletés avec les *pha-phrê*[1] natio-ıales; les domestiques portent, les uns la livrée impeccable, les ıutres le costume du pays; et, de l'orchestre dissimulé dans 'angle d'une salle ornée de fresques bouddhiques, s'échappe une nélodie de Rossini ou de Donizetti.

Toutefois, dans les hôtels particuliers et dans les maisons ırivées de l'aristocratie, les banquets n'ont rien d'européen. Ceux qui ont la chance, — rare, — de connaître intimement un ıaut mandarin siamois, et celle, plus rare encore, d'être invités ı l'un des dîners, très peu nombreux d'ailleurs, qu'il lui arrive de lonner, pourront avoir là l'occasion d'étudier des mœurs et des :outumes vraiment intéressantes. Sur des nattes de prix étendues ur le parquet, on s'assied, par groupes de cinq ou six, autour le grands plateaux bas, également posés par terre et dans chacun lesquels sont rangés dix ou douze petits vases précieux conte-ıant les mets. Les hommes, en s'asseyant, ont croisé leurs ambes devant eux; les femmes les ont pliées d'un côté, du côté auche d'ordinaire. On puise le riz dans un énorme bol en argent u en vermeil, et on mange de tous les plats à la fois. Vers la fin u repas, des servantes aux grâces mignardes, aux dents noircies ar le bétel et l'arec, viennent, à quatre pattes, vous présenter le essert et les fruits sur des plateaux d'or.

Voilà des coutumes et des mœurs véritablement siamoises, et i, à la cour, elles ont subi quelques modifications, ce n'est qu'en es détails, dont le nombre est d'ailleurs relativement petit.

*
* *

Il n'en va pas de même des charges et différentes attributions ouvernementales qui, elles, ont été complètement transformées.

[1] Sortes d'écharpes de soie, larges et plissées, dont les dames siamoises e couvrent le buste.

Pour donner une idée exacte de l'importance de cette modernisation, il faudrait parler du passé, citer et définir les diverses fonctions telles qu'elles existaient autrefois et les comparer à celles d'aujourd'hui. Nous nous contenterons de décrire les principaux rouages du gouvernement siamois actuel. On ne manquera pas de constater que presque tout a été calqué sur des modèles européens. Les affaires sont aujourd'hui centralisées — la centralisation, principe européen s'il en fut! — à Bangkok, d'où les ministres dirigent directement les travaux intérieurs et extérieurs du royaume. Plus de gouverneurs jouant aux petits princes et ne reconnaissant au roi qu'une souveraineté vague et purement nominale. Ils sont aujourd'hui obligés de rendre un compte minutieux de leur administration au ministère dont ils dépendent; de plus, ils sont étroitement surveillés par les *Kha-Louang*, inspecteurs nommés par le roi.

Il y a huit principaux ministères, soit : Intérieur, Guerre et Marine, Finances, Affaires étrangères, Cour, Travaux Publics, Agriculture, Instruction Publique. A ce nombre il faut ajouter la Préfecture de police, sorte de sous-secrétariat d'Etat dépendant, de loin, du ministère de l'intérieur.

— Le ministère de l'*Intérieur*, ou *Maha-Thaï*, est de beaucoup le plus important. Le titulaire en est, depuis longtemps, le Kromamun Damrong, demi-frère du roi. C'est lui qui dirige la politique du royaume, concurremment avec le ministre des affaires étrangères, le Kromalouang Devawongse, oncle de Chulalongkorn. Le prince Damrong est un véritable homme d'Etat. C'est grâce à se précieuse collaboration que le roi a pu introduire dans l'administration intérieure du pays des innovations importantes et utiles. Il y a quelques années encore, cette administration était déplorable, les pouvoirs mal délimités. Les gouverneurs de province étaient de petits autocrates; de plus, comme les provinces elles-mêmes n'avaient pas de limites précises, les plus puissants d'entre ces gouverneurs empiétaient sur les territoires soumis à la juridiction de leurs voisins et élargissaient sans cesse leur cercle d'influence aux dépens de ces derniers. Aujourd'hui, ces abus ont été réformés. Et c'est aux conseillers européens, attachés aux ministères, que revient, en grande partie, le mérite d'avoir aidé à la reconstruction de l'édifice gouvernemental siamois.

Le Siam, actuellement, comprend seize grandes provinces (ou *monthon* en siamois)[1]. Les *monthon* se subdivisent en *muang*, les *muang* en *ampeu*, les *ampeu* en *bang*, etc.

[1] Ce sont les provinces : nord, *Monthon Thit-Nua* ou *Monthon Oudorn*,

Les gouverneurs de province sont tous de hauts mandarins, quelques-uns même sont des princes du sang. Ils dépendent directement du ministre de l'intérieur, lequel est entouré de conseillers européens *(legal advisers)*. Ces conseillers, dont la moitié sont anglais, ont pour mission de faire connaître au ministre les diverses institutions de leurs propres pays, de lui faire adopter les méthodes administratives préconisées chez eux, de lui présenter des projets de réformes, de l'aider enfin dans l'œuvre de transformation intérieure qu'il a entreprise, sur l'ordre de son souverain.

— Les deux départements de la *Guerre* et de la *Marine* sont réunis en un seul ministère, dirigé par le Kromapra Bhanurangsi, frère de Chulalongkorn. Actuellement, l'armée siamoise n'est encore qu'une armée de parade. La loi de la conscription n'existe pas au Siam, mais elle est en préparation. Elle visera tous les sujets réguliers du roi (Siamois, Pégouans, Laotiens) et ses sujets irréguliers qui forment la classe très nombreuse des *Luk Chin*, métis de Chinois et de Siamoises. Mais comme le chiffre total de la population du royaume ne dépasse pas six ou sept millions, l'armée que ce gouvernement est en train de se créer ne sera jamais bien puissante.

Il en va de même de la marine. Les navires que possède aujourd'hui le roi ne sont que des yachts-canonnières dont le plus gros, le *Maha-Chakri*, déplace environ 2000 tonnes [1]. Le gouvernement siamois a l'intention, dit-on, de se faire construire, sous peu, une véritable flotte de combat; mais ce n'est là, croyons-nous, qu'un désir qui est encore loin de sa réalisation : en effet, le budget de la marine doit être forcément assez réduit, le produit des impôts et des douanes étant, en grande partie, mis à la disposition du ministère des travaux publics, pour la construction des chemins

chef-lieu : Bangdua; nord-est, *Monthon Tawan-ok-tchiengnua* ou *Monthon-Içan*, chef-lieu : Oubon; est, *Monthon-Bourapa* ou *Tawan-ok*, chef-lieu : Siçopon; sud-est, *Monthon Akhné* ou *Monthon Chantaboun*, chef-lieu : Chantaboun; sud, *Monthon Thit-Taï*, chef-lieu : Singora; sud-ouest, *Monthon Horadi*, chef-lieu : Puket; nord-ouest *Monthon Tawan-tok-tchieng-nua* ou *Monthon Payab*, chef-lieu : Tchieng-Maï; centre, *Monthon* d'Ajuthia, de Nakhon-Sawan, de Ratcha-Sima, de Pitsanoulok, etc. Depuis quelques semaines, le *Monthon Bourapa* n'existe plus. Il comprenait, en effet, les provinces d'Angkor et de Battambang que les Siamois avaient prises autrefois aux Cambodgiens et que Chulalongkorn, par un traité tout récent, vient de rendre au Cambodge, c'est-à-dire à la France.

[1] Au moment de sa construction, le *Maha-Chakri* était le plus gros yacht du monde. Aujourd'hui on n'en compte que deux ayant un volume supérieur au sien; ce sont le *Hohenzollern* et l'*Etoile polaire*, appartenant, comme chacun le sait, l'un à Guillaume II, l'autre au tsar.

de fer et l'exécution d'une foule d'autres travaux considérables.

— Un mot du ministère des *Finances*. Les revenus du royaume s'élèvent à un peu plus de 100 millions de francs; évidemment ce chiffre est relativement minime pour un pays plus grand que la France, mais il ne faut pas oublier que le Siam commence seulement à se développer et que ses ressources augmentent avec une grande rapidité. Il n'y a pas de dette publique, au moins aujourd'hui; mais j'ai entendu dire que le roi se propose, au cours de son voyage en Europe, de contracter quelques emprunts, dont la nécessité se fait sentir, à cause des travaux projetés.

— Le ministère des *Affaires étrangères* ou *Foreign Office* (les Siamois s'expriment volontiers en anglais), est dirigé par le Kromalouang Devawongse. Le Siam qui ne possède, pour se défendre, ni armée ni flotte, est obligé, s'il veut sauvegarder son indépendance, d'avoir de bons diplomates. Ceux-ci ne lui ont pas fait défaut. Aussi bien, les Orientaux en général, les Chinois et les Siamois en particulier, s'ils ne font quelquefois que de médiocres soldats, font toujours d'excellents diplomates : ils trouvent dans leur esprit, d'une subtilité toute asiatique, des ressources d'astuce et de ruse que ne possèdent pas les Européens. Le prince Devawongse est un homme qui a fait ses preuves. Autrefois il n'avait affaire qu'à deux gouvernements étrangers, les gouvernements français et anglais; et son rôle était fort délicat. Les Siamois craignaient, — à tort ou à raison, — qu'un accord n'intervînt entre les deux pays en vue d'un partage du royaume. Aujourd'hui, — et il n'est pas défendu de voir là l'œuvre du prince, — d'autres nations se sont mises sur les rangs. D'abord l'Allemagne qui, il est vrai, n'a pas de possessions territoriales dans le voisinage; mais, ayant accaparé une notable partie du commerce siamois, elle est décidée à faire valoir ses droits. Ensuite le Japon, lequel s'est imposé, grâce à ses victoires, comme le protecteur du Siam. Sans compter l'Italie, la Russie, la Hollande, etc. A mesure que le nombre des concurrents augmente, augmentent aussi, pour ce pays, les chances de sauvegarder son indépendance. Cette indépendance n'est nullement menacée aujourd'hui et elle est assurée de se maintenir définitivement. Cependant le danger, si danger il y avait, viendrait plutôt du Japon; mais pour que les Japonais puissent faire du Siam une seconde Corée, il ne faudrait rien moins qu'une conflagration européenne.

Le gouvernement siamois a des représentants (ministres plénipotentiaires et consuls) dans les principales capitales et grandes villes du monde. Les puissances se font également représenter à

la cour de Bangkok, où les résidents étrangers habitent presque tous le même quartier, dit des Légations, situé sur la rive gauche du Ménam, en aval du Palais royal.

— Le ministre de la *Cour*, comme l'indique son titre, est chargé de l'organisation des fêtes et réceptions officielles, du service du protocole, de la garde du souverain, etc.

— Le ministère des *Travaux publics* prend de l'importance chaque jour. Les conseillers européens y exercent une influence prépondérante, Grâce à eux, le pays se transforme à vue d'œil. A la campagne, on construit sans cesse des chemins de fer nouveaux. Au Siam, tous les chemins de fer appartiennent à l'Etat [1]. Le gouvernement fait creuser également des canaux à travers les plaines, pour les fertiliser. A Bangkok, on bâtit sans cesse de nouveaux palais, on perce des boulevards et on construit des parcs et promenades publiques. Ce sont là des travaux considérables auxquels le royaume consacre une grande partie de ses revenus.

— Le ministère de l'*Agriculture* est placé sous la direction du Praya Théwet. Depuis peu, on a créé le service très important des canalisations, lequel dépend de ce ministère. Il y a quelques années, un ingénieur autrichien réussit à former une compagnie, la *Siam Irrigation C° Ltd*, qui était chargée par le gouvernement de faire creuser des canaux dans le Delta, c'est-à-dire dans les terrains d'alluvions qui s'étendent au nord de Bangkok. Encouragé par le succès de cette compagnie, le gouvernement a résolu de creuser désormais les canaux lui-même; il a fait venir, dans ce but, un ingénieur hollandais auquel il a confié des travaux importants dont une partie est déjà commencée. Ces canaux sont destinés à fertiliser des terrains encore incultes et qui se changeront dans la suite en rizières.

— Du ministère de l'*Instruction publique* dépendent les grandes écoles, celles des cadets, de médecine, etc. Il existe, à Bangkok, un collège privé, celui des missionnaires français, qui est certainement la maison d'éducation la plus considérable et la plus prospère du royaume.

Telle est sommairement exposée l'organisation du gouvernement siamois, organisation qui ressemble d'ailleurs, dans ses grandes lignes, à celle de la plupart des gouvernements européens. On a dû remarquer toutefois que dans tout ce que nous venons de dire, il n'a pas été question du ministère de la *Justice*. En effet, ce département, on peut le dire, est encore à l'état embryonnaire.

[1] Sauf le premier, celui de Paknam, lequel appartient à une compagnie. Mais il n'est pas sans intérêt d'ajouter que le roi en est le principal actionnaire.

Le fonctionnement des tribunaux, qui s'améliore d'ailleurs et se perfectionne de jour en jour, laisse encore un peu à désirer. Mais aujourd'hui on travaille activement à la revision et à la modification des anciennes lois; on en fait également de nouvelles. Ce travail considérable nécessite naturellement beaucoup de temps et d'efforts. Les codes siamois, en tant qu'organismes vivants et bien constitués, n'existent pas encore. Voilà pourquoi les représentants des puissances européennes ont le droit de juger eux-mêmes, à leurs résidences respectives, tous les conflits intéressant leurs nationaux ou leurs protégés. Ce droit leur est reconnu même lorsque l'une des parties relève de la juridiction siamoise; il suffit que l'autre partie soit de nationalité étrangère ou simplement sous la protection d'un pays étranger pour que l'affaire soit jugée par le représentant de ce pays et d'après les lois de ce pays. Cet état de choses continuera d'exister jusqu'au moment où les codes siamois seront entièrement constitués, approuvés par les puissances et mis en vigueur.

*
* *

On voit donc que le travail si important entrepris par S. M. Chulalongkorn pour faire de son royaume une nation moderne et bien organisée, — travail dont nous venons, brièvement, de constater les résultats féconds, — n'est pas encore achevé. Mais ces résultats représentent un effort considérable et sont de bon augure pour l'avenir du Siam. Le pays traverse en ce moment une période de transition. La vie quotidienne en offre maints exemples; il ne sera peut-être pas sans intérêt d'en citer un que j'emprunte au *Siam Observer* [1], journal de Bangkok. On y pouvait lire, à propos de la fête annuelle, dite « fête du *Tching-Tcha* » :

« Malgré la rapide modernisation du Siam, les cérémonies du bon vieux temps, moitié religieuses, moitié profanes, revêtent toujours, pour la plupart, leur caractère primitif. Quelques-unes, comme le *Tching-Tcha* [2], présentent à la fois des côtés archaïques

[1] Numéro du 21 décembre 1906.

[2] Littéralement : *la Balançoire*. Un jour, explique le *Siam Observer*, le dieu Siva et sa suite, d'après la légende, étant en voyage, arrivèrent au bord d'un fleuve. Ils voulurent le traverser, mais il n'y avait pas de pont. Un grand serpent voyant leur embarras, résolut de leur venir en aide. Il enroula la moitié de son corps autour de la plus haute branche d'un arbre gigantesque tout en laissant pendre l'autre moitié à laquelle les voyageurs furent invités à s'accrocher. Le serpent réussit, en se *balançant*, à transporter Siva et ses amis d'un bord du fleuve à l'autre. C'est pour commémorer cet épisode de la mythologie bouddhique que cette fête « de la Balançoire » a été instituée.

et des côtés modernes, ce qui est caractéristique de la période de transition que traverse aujourd'hui le pays.

« ... Cette fois, le clou de la fête a été une procession de quinze automobiles très décorées qui, entourées de gardes vêtus d'uniformes à l'ancienne mode et portant des arcs, des flèches, des tridents et autres instruments archaïques; entourées également d'éléphants et de buffles traînant des chars, offraient un spectacle très bizarre et très intéressant.

« Le cortège, qui s'est formé entre les pagodes de Wat Po et de Wat Liep, se met en marche et contourne les murs de la ville royale.

« ... Il s'avance dans l'ordre suivant : en tête, une patrouille de gendarmerie à cheval; puis un escadron de cavalerie : casques, lances et cuirasses; ensuite la musique de la garde. Vient alors le « clou », c'est-à-dire le groupe formé par les automobiles. Quelques-unes d'entre elles étaient étonnemment déguisées : un profane, non averti, les aurait prises pour de fantastiques animaux de l'époque antédiluvienne.

« La première voiture avait la forme d'un rhinocéros; la seconde, celle d'une énorme tortue secouant lentement sa tête de droite et de gauche; la troisième, appartenant au prince héritier, représentait un cygne gigantesque, qui semblait réellement vivant. Vient ensuite un gros lion mythologique, suivi d'un buffle portant sur son dos le dieu Siva. Une automobile, appartenant au prince Nara, était montée par une jolie Nang Mékalah, ou déesse de la mer. Suit une véritable œuvre d'art, représentant un moulin à riz, avec cheminée en briques, chaudière, etc. Voici la voiture du roi, en forme d'éléphant blanc à trois têtes; puis encore une voiture de Sa Majesté, représentant la figure équestre du Phya Chakkra, le dieu de la terre... »

Cette description est vraiment symbolique. Des automobiles entourées d'éléphants et de buffles; des cuirassiers en uniformes voisinant avec des soldats vieux jeu portant arcs, flèches et tridents, ce spectacle témoigne, d'une manière très vivante, de l'état de transformation et de modernisation où le Siam d'aujour d'hui oriente son avenir.

E. Grassi.

CONTRE LE FLOT[1]

La scène que Dreulier avait racontée à Théron, et qui était devenue en quelques heures la fable de la ville, s'était réellement passée. Pendant le déjeuner, en général bruyant et gai, mais sur lequel, ce jour-là, un malaise pesait, Jean Bernave avait été l'objet de la sympathie discrète de ses camarades. Tous regrettaient l'incident dont ils savaient les conséquences fatales et, quand le président de table se leva, après que les cigarettes furent roulées, ils lui serrèrent la main d'un geste plus expressif que de coutume. Le jeune homme, chez qui on n'avait pu apercevoir aucune trace d'émotion, rentra chez lui. Chargé d'un travail spécial sur le rôle du chef de convoi, il était, pour l'après-midi, dispensé de service. Le calme qu'il avait su conserver à son visage était pourtant loin de son cœur. Jamais il ne s'était senti plus atteint dans sa fierté; jamais il n'avait éprouvé ainsi le désir aveugle, irraisonné, de prendre au col celui qui, à côté d'injures vulgaires, avait semblé mettre en doute sa délicatesse, qui l'avait accusé, dans des termes aussi odieux qu'outrageants, de se faire, de la blessure cherchée avec tant de désintéressement et d'enthousiasme, le point de départ d'intrigues ambitieuses. Le rouge de la colère lui en montait au visage maintenant que, seul dans sa chambre, il pouvait s'abandonner à la violence de ses pensées. Il regrettait, à cette heure, le dédain qu'il avait affiché; il jugeait une faiblesse la maîtrise qu'il avait su garder de lui-même. Ses yeux s'arrêtèrent par hasard sur le ruban qui tachait son dolman; il lui sembla que c'était sa croix que l'on venait d'outrager. Mais il montrerait que l'on ne s'attaque pas impunément à un homme comme lui! Il ferait payer cher chacune de ses paroles à l'insolent! Comment?... Il eut un sourire qui découvrit ses dents. La réponse était trop simple; elle était dictée par son ressentiment, les exigences de son métier; ce que l'on attendait de lui, il s'en était bien aperçu à la poignée de

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 juillet 1907.

main silencieuse de ses camarades, par ce qui était inévitable. Dans quelques instants, quand il serait sûr de les rencontrer, il irait trouver deux de ses amis et les chargerait de demander la seule réparation qui fût digne de lui! Cette résolution le soulagea. Il lui sembla qu'elle le lavait de l'outrage publiquement reçu, connu déjà, il n'en doutait pas, et raconté avec mille commentaires dans tous les salons de Saint-Didier. Il avait soif de se réhabiliter à ses propres yeux, aux yeux de tous, d'effacer la défaveur qui s'attache à l'homme injurié, même quand l'injure est méprisable et folle... Et Louise? il l'avait presque oubliée dans sa rancune, dans son désir absorbant de venger ce qui lui était plus que sa fiancée elle-même : son honneur! Le souvenir de la jeune fille fit saigner plus douloureusement son amour-propre. L'idée qu'il pourrait être diminué dans son esprit exalta jusqu'à la souffrance son irritation. Heureusement elle était absente; elle apprendrait en même temps l'affront et le coup d'épée dont il l'avait fait payer. C'était la Providence qui avait inspiré ce départ et qui épargnait à Mlle Dateuil de cruelles angoisses, et à lui-même le chagrin de la voir pleurer et de résister à ses supplications. L'évocation des larmes de la jeune fille l'émut; mais, au fond, ne lui serait-il pas plus cher encore après lui avoir désobéi? Ce Dubail, il le savait vulgaire, violent..., n'avait-il pas été assez naïf pour lui témoigner une camaraderie amicale, pour tenter, par pitié, de l'arracher à sa passion de l'alcool!... Comment avait-il osé?...

Jean Bernave s'assit devant sa table et passa lentement la main sur son front. Il s'aperçut avec étonnement qu'il avait gardé son képi et que son sabre battait contre sa chaise à chacun de ses mouvements. Une honte le prit de s'être abandonné ainsi à la violence de ses sentiments. Comment s'était-il laissé dominer de la sorte? On l'avait injurié; il se battrait et tâcherait de n'être pas le blessé. La belle affaire : il en avait vu bien d'autres! Il se leva de nouveau, fit quelques pas, et s'arrêta brusquement comme devant un obstacle.

Jean Bernave s'était bien défini quand il écrivait à sa sœur : « Je suis un simple »; mais il se trompait quand il ajoutait : « Je n'ai pas d'histoire. » En est-il de plus admirable, de plus émouvante quelquefois, que celle d'une âme qui passe sans déchoir à travers les petitesses et les misères de la vie?

Resté orphelin très jeune, les enseignements religieux qu'il avait reçus de sa sœur et au collège des Eudistes où il était resté jusqu'à son entrée à Saint-Cyr, avaient trouvé dans sa conscience d'enfant et dans la droiture de son cœur un terrain propre à en

faire germer la bienfaisante semence. Avec son caractère entier et ferme, ignorant des mensonges et des subtilités dont s'armaient déjà ses camarades, ceux-là qui, sans doute, étaient appelés à réussir, il calmait ses emportements et ses violences avec la phrase si grande qui aplanit comme un mot enchanté les complexités de la vie : « Dieu le défend. » Cette philosophie claire plaisait à la netteté de son intelligence qui recherchait les solutions précises et qu'étonnaient, indignaient parfois les arguties ou les discours vains. Sa vocation pour la carrière qu'il devait choisir se dessinait ainsi dès cette époque. Il était bien fait pour le devoir sans phrase, sans même l'exaltation de l'approbation ou de l'enthousiasme des autres. Et son être physique, robuste comme son être moral, résumait l'idéal des qualités austères du soldat.

Certes, cette formation, cette discipline de l'âme, celle qui engendre l'autre et la domine, ne s'était pas imposée à lui sans des luttes violentes et des révoltes. L'ardeur de son tempérament lui livrait de fougueux assauts; mais les victoires de plus en plus fréquentes sur ses jeunes passions qui déjà voulaient s'affirmer, l'avaient définitivement fixé dans la voie de la reposante obéissance. Ce fut ce sentiment très net d'un devoir facile pour l'énergie de sa nature, puisqu'il était contenu dans des commandements précis, qui lui fit traverser, sans connaître les souillures qui ternissent le printemps de la vie, les deux années qu'il passa à Saint-Cyr et les épreuves de la monotone vie de garnison. Toutes ses ardeurs, au contraire, qui ne se dissipaient pas en plaisirs faciles, cherchaient un aliment dans un dévouement complet à son métier qu'il aimait fougueusement. Bientôt même la monotonie des exercices lui pesa. Il sentait le besoin d'actions viriles où l'on donne de soi, de sa fatigue, de son talent, de son sang. Il éprouva le désir obscur des braves de se trouver, pour une cause chère, en face du danger, tout près de la mort dont le voisinage purifie les purs eux-mêmes, et il demanda à faire partie d'une expédition qui se préparait dans le Sud-Oranais. Là, dans la majestueuse solitude du désert, pendant les chaudes nuits semées d'étoiles, dans la continuelle attente des attaques soudaines, la fragilité de nos existences, grandes seulement par l'âme immortelle, lui était apparue en même temps que l'infini de Dieu. Et l'admiration avait fortifié sa foi. Il avait rapporté de cette brillante campagne, avec la joie espérée du sacrifice, une blessure au côté, la croix et son inscription d'office au tableau d'avancement. Envoyé à Saint-Didier après un congé de convalescence, il y avait repris une existence calme que grandissaient et ennoblissaient, au milieu de l'indiffé-

rence de beaucoup et de la raillerie de quelques-uns, les pratiques religieuses de son enfance.

Ce fut quelques mois après son arrivée dans la petite ville étroite et terne, que son cœur habitué comme sa conscience aux mâles exploits s'éprit de la grâce rose de M[lle] Dateuil. Les hommes qu'une qualité héroïque ou une intelligence supérieure place au-dessus de la moyenne des autres hommes, ne sont-ils pas facilement pris par des charmes derrière lesquels ils imaginent, dans la candeur enfantine de leur grande âme, des délicatesses infinies et des dévouements sans bornes? Si bien qu'ils tremblent de froisser ces délicatesses et de n'être pas dignes de ces dévouements.

Quel obstacle surgissait en ce moment dans l'esprit de Jean Bernave? Qu'est-ce qui pouvait faire hésiter sa résolution tout à l'heure si ferme? Un duel! Quoi de plus simple? Les journaux n'en racontaient-ils pas toutes les semaines? N'en avait-il pas vu autour de lui? Qui donc avait pour ces rencontres un mot de blâme? N'étaient-elles pas dans les mœurs des gens comme il faut? N'en avaient-ils pas fait une sorte d'élégance? Alors?... Oui, tout ce monde, celui des salons dans ses jacasseries, qui pourtant fait l'opinion, décrète ce qui est bien, ce qui est mal, celui des cercles où l'on juge les femmes et la politique entre deux bouffées de cigare ou deux parties de bridge, celui de ses camarades, de ses chefs, à qui les régiments anciens ont transmis, comme il leur avait été transmis à eux-mêmes, l'orgueil du coup de pointe; tout ce monde approuvait le duel, l'ordonnait. Un officier soupçonné de peur!... de peur! Bernave eut un sourire hautain. Ah! le devoir, l'héroïsme n'étaient pas de se battre! Mais l'Eglise, dont la voix l'avait guidé jusqu'ici, mais les commandements disaient : « Tu ne te battras pas. » Et il allait, de propos délibéré, manquer à sa discipline et la braver, désobéir au Maître des hommes, de tous les hommes.

C'est cette pensée redoutable pour une âme en qui vit la foi sans alliage et que la colère lui avait voilée, qui venait de se dresser subitement devant lui et de l'arrêter dans sa marche fébrile. Alors s'éleva dans sa conscience une lutte dramatique, car le vrai drame psychologique, le seul qui puisse préoccuper le penseur et provoquer son analyse émue, commence quand se dressent, frémissants en face l'un de l'autre, la passion et le devoir.

Les lois de l'Eglise, il n'y avait pas songé vraiment! Il les avait si paisiblement suivies jusqu'à ce jour, ces lois brèves comme un ordre, qui lui avaient montré le chemin à l'extrémité duquel il était sûr de toujours rencontrer l'honneur. Certes, il se rappe-

lait bien des tentations secrètes qu'il qualifiait tout bas de honteuses; mais dans ces assauts du mal, dans ces velléités de révolte, sa dignité personnelle et l'effroi de la souillure que seuls les jeunes hommes restés chastes connaissent, étaient d'accord avec les règles sévères de sa foi, et la fierté de chaque victoire était une aide pour les tentations à venir. Tandis qu'aujourd'hui... il était encore sous le coup de l'humiliation qu'il venait de subir. La scène de violence repassa devant ses yeux. Il revit Dubail ironique et blessant d'abord, injurieux ensuite, ses camarades étonnés de son calme, précurseur certain d'une implacable vengeance. Toute la fougue de sa vaillante jeunesse, celle qui l'avait fait se ruer à la bataille, celle-là même, par un mystère obscur de la complexité de nos âmes, qui l'avait fait passer intact parmi les misères de la vie et ses défaillances, celle avec laquelle il s'était pris à aimer sa fiancée, refoula jusqu'à son cœur. Lui, c'était lui que l'on avait osé traiter de la sorte! Il retourna à l'aveuglement de sa colère. Son devoir était de se battre; il n'en connaissait pas d'autre. Quel devoir? Quelque chose au fond de son être protestait : oui, ce que l'on jugeait tel autour de lui, au-dessus de lui, partout. Il savait bien, voyons, que le seul, l'absolu devoir était tout autre. En face de son désir, de sa volonté, ce n'était plus un obstacle qui surgissait, mais une barrière qui grandissait d'instant en instant, à mesure qu'il réfléchissait, une barrière que sa droiture lui défendait de contourner, et qu'il fallait, s'il voulait passer, briser ou abattre. Et c'était sa croyance en un Dieu qui ordonne.

Il se reprit à marcher; ses yeux s'étaient creusés et à son front des gouttes de sueur perlaient... Non, il ne pouvait pas, il ne pouvait pas! Encore s'il ne s'était agi que du sacrifice de sa rancune; mais il était soldat, ce n'était pas lui, c'était son uniforme qu'il faisait respecter. Toute la ville savait... A cette heure on ne parlait que de l'aventure! La légende de son courage circulait dans le monde, parmi ses camarades. Et personne ne comprendrait, personne! On l'accuserait de lâcheté! Dieu ne pouvait pas vouloir cette injustice. Qu'était-ce que sa miséricorde alors? Ses chefs!... Que diraient ses chefs?..... et cette note infamante qui le suivrait partout! Il était passé le temps où la vie lui semblait facile; où il répétait convaincu avec un calme sourire dans la sévérité de son visage : « Il suffit d'apprendre à obéir. » Dans l'indécision et l'angoisse de sa pensée, pourquoi lui revint-elle à la mémoire la phrase de l'Evangile : « Mon joug est léger. » Il eut une révolte. Il était atteint au cœur de sa sensibilité, dans cette indéfinissable chose dont la parure d'honneur cache nos

pauvres orgueils, et qui ne meurt que sous les coups de la pénitence ou avec le corps.

Debout, il caressa avec une sorte de frénésie la poignée de son sabre qui pendait toujours à son côté. Que faire? Mon Dieu! Il eut l'idée que si on le voyait ainsi on le raillerait. Pas si l'on pouvait lire dans son cerveau, toujours! Cette affirmation le calma une seconde. Dans son cerveau! Qui donc saurait y lire? Il eut un geste désolé. Non, personne ne le comprendrait, personne! Il n'oserait même pas s'ouvrir de ses angoisses à son plus intime ami. On le jugerait fou. Alors, il en revenait toujours là, qu'allait-on croire? Un flot de sang l'empourpra! Mais son passé protestait... Son passé! Il rit tout haut d'un rire poignant qu'il ne se connaissait pas... On l'oublierait, son passé! Est-ce que les hommes se rappellent le passé de bien ou le passé de mal? Au milieu de ses indécisions, de la douleur qui l'étreignait, son intelligence, précise comme un chiffre, écartait les subtilités, les récriminations et posait brièvement le problème : obéir aux hommes ou à Dieu. Et cette formule, sans discussion possible, lui revenait martelante, comme une obsession, malgré la phrase que ses lèvres répétaient inconsciemment : « Je ne suis pas un lâche; il ne faut pas qu'on le dise... » Et à ce seul mot il étreignait entre ses mains son front... Pourtant, une voix que sa détresse ne parvenait pas à étouffer lui criait : « N'est-il pas le brave, celui qui sacrifie à l'Idée ce qui lui est plus cher que la vie? »

Enfin, que lui demandait-elle, son implacable conscience?... De briser son épée, de se déshonorer? et pourquoi?... Il ferait comme tant d'autres, il s'accuserait de cette faute, il s'en repentirait peut-être! car il ne courait aucun danger, il le savait. Ce Dubail, dont la main tremblait, n'avait jamais tenu devant lui sur la planche de la salle d'escrime.

Il s'arrêta de penser; cette idée de son triomphe certain lui fit comprendre la grandeur de l'abnégation que sa foi lui demandait. Puis il secoua la tête : non, non, il n'avait plus le temps de réfléchir. Dubail aurait le châtiment qu'il méritait. C'était trop exiger, aussi. Tout! qu'on lui demande tout! mais pas cela, pas cette chose qu'il ne pouvait définir, ou qu'il rougissait d'appeler le sacrifice de son orgueil. Quelle lutte, Seigneur, quelle lutte! Mais c'était fini, le monde aurait ce qu'il attendait. Dans ce conflit mortel, entre sa loi volontaire et la loi éternelle, c'est lui qui triompherait. Le monde! Il l'entrevit causant avec insouciance, plaisantant son aventure, lui prodiguant sa vaine sympathie à cause de sa réputation, parce qu'il était fiancé!... Pendant que le duel vraiment tragique entre ses préjugés et sa conscience, qui

faisait saigner mortellement son âme, se passait en réalité là, dans sa chambre silencieuse. Eh bien! il l'aurait, le monde, son fait divers. D'ailleurs, il n'était plus seul, maintenant; sa réputation appartenait à une autre; il lui devait un nom intact. Pauvre Louise! De nouveau, il pensa à elle, mais cette fois avec attendrissement. Le souvenir subit d'un être cher au milieu de grandes angoisses ne nous met-il pas des larmes dans les yeux? Elle ne se doutait pas quelles affres, à cette minute même, l'accablaient. S'il ne se battait pas, que penserait-elle de lui? Et voilà que l'idée lui revint, lancinante, exaspérante, qu'au fond de son cœur elle le blâmerait, elle aussi. L'amour-propre obscur du mâle qui veut être, devant la créature faible et aimée, le vainqueur, gronda en lui et emporta sa résolution. Les luttes étaient finies et il en était le vaincu.

Il s'apprêta à sortir pour se rendre successivement chez deux de ses amis, retira son dolman, gris de la poussière de l'exercice du matin, en prit un autre et l'endossa vivement. Par l'entre-bâillement de sa chemise, une médaille d'argent passait. C'était celle que sa sœur lui avait léguée le jour où elle avait commencé, dans le couvent, son éternité avec Dieu. Il la prit entre ses doigts, et son cœur qui se calmait battit de nouveau. Elle se rappellerait donc à lui dans toutes les batailles de la vie, cette médaille? Et de la mince feuille d'argent, sa pensée monta plus ferme jusqu'au ciel étoilé de ses nuits de campagne. La certitude d'un au-delà inspirateur des sacrifices s'affirma plus forte que ses passions. Ses révoltes se turent, le sentiment de l'obéissante et de l'ennoblissante discipline le ressaisit et, douloureux mais résolu, sans même que les tentations et les objections revinssent en bourdonnement à ses oreilles, et tandis que ses lèvres remuaient imperceptiblement pour un dernier effort ou pour une prièe, il se soumit à la loi de sa conscience.

A la fin de cet après-midi dont il ne devait jamais perdre le souvenir cruel, Jean Bernave se rendit, comme de coutume, au mess. Il crut voir que sa présence causait un certain émoi, et qu'on le regardait avec étonnement. Dubail était là, lui aussi, sérieux et narquois. Le jeune homme s'assit parmi les autres, à sa place habituelle, avec une aisance tranquille. Rien n'était changé dans ses manières, dans la gaieté de ses reparties, et personne n'aurait pu dire, en voyant sa physionomie paisible et enjouée, qu'il était le héros d'une aventure qui passionnait la petite ville cancanière et ennuyée. Seul un observateur de ces signes à peine perceptibles, tels que l'accentuation momentanée d'une ride précoce, un cheveu blanc venu à la tempe, l'éclat inaccoutumé des yeux qui marque si souvent le passage d'une angoisse

mortelle, aurait compris la crise tragique que le jeune homme venait de traverser. C'est que, maintenant qu'il était fixé sur la voie qu'il devait suivre, si piquantes qu'en fussent les épines et si meurtrissantes les pierres, il avait retrouvé son sang-froid et son énergie, et que rien ne pouvait désormais modifier sa résolution.

Aucune allusion ne fut faite à la scène du matin. Seulement, après le dîner, au moment où les officiers se dirigeaient par petits groupes vers la place où la musique jouait ce soir-là, Roubin, un de ses camarades de promotion, retrouvé à Saint-Didier, lui prenant le bras, demanda :

— Quand te bats-tu?

Et Bernave savait qu'il traduisait la pensée de tous. Il répondit simplement :

— Je ne me bats pas.

La physionomie de l'officier exprima un véritable ahurissement. Il demanda incrédule :

— Dubail t'a fait des excuses?

— Non.

— Alors?

Bernave répéta :

— Je ne me bats pas.

Et il se mêla à une bande nombreuse avec laquelle il passa le reste de la soirée.

L'exercice du lendemain lui fut plus cruel. Certes, il savait à l'avance les humiliations au-devant desquelles il marchait; mais il ignorait, pour ne les avoir jamais ressenties, quelles amertumes insupportables elles apportent aux âmes fières.

Le bruit de l'invraisemblable résolution du jeune homme s'était vite répandu parmi les officiers de son régiment. Elle y avait causé une stupeur d'abord, une réprobation générale ensuite. Et cette réprobation s'était manifestée par une froideur dédaigneuse. Bernave l'avait bien compris, ce blâme outrageant, quand, au lieu de l'amicale poignée de main échangée à la hâte dans la brume matinale qui enveloppe le terrain d'exercice sur lequel, comme des ombres aux mouvements réguliers, passent les soldats, il avait senti leurs doigts effleurer à peine les siens et se refuser à demi. Il l'avait compris plus encore, pendant les dix minutes de repos, la pause, suivant la classique expression, dont profitent les officiers pour échanger librement quelques mots et flamber la première cigarette, quand il vit qu'on lui parlait à peine, et qu'insensiblement le groupe qu'il avait rejoint s'écartait et le laissait seul. Ah! être un homme de cœur et de bravoure! avoir risqué sa vie avec ivresse; être prêt à la donner encore; se rendre compte, au milieu

de l'isolement méprisant, des héroïsmes qui bouillonnent en soi, et supporter les dédains, presque les insolences; laisser croire à tous ces hommes, ses camarades, qu'il avait peur, et qu'à cette peur il sacrifiait leur estime! peur de quoi?... Il éprouvait le désir aveugle et fou de se précipiter au milieu du cercle qui le tenait à l'écart, là, à quelques pas à peine, de souffleter au hasard : Voilà comment j'ai peur!... Il ferma les yeux pour ne plus voir, pour résister à cette tentation plus forte que l'autre, celle de la veille, qui, au moins, se comprenait, s'expliquait. Non! il n'aurait pas cru que ce fût si dur; mon Dieu! mon Dieu! et il n'était qu'aux premières marches de son calvaire. Aurait-il la force d'aller jusqu'au bout? Et, pour la centième fois déjà, l'ironique pensée se formulait dans son cerveau. Qu'est-ce donc qui demande le plus de bravoure, se battre ou supporter cela?

Flegmatique, comme s'il n'avait pas compris, il se dirigea vers sa compagnie, au premier coup de clairon. Roubin le dépassa et s'arrêtant une seconde :

— Sérieusement, Bernave, tu ne te bats pas?

— Non.

— Tu es fou ou tu plaisantes. Toi, toi! c'est toi qui empoches le camouflet de cet alcoolique de Dubail! je rêve, voyons!

— Tu ne rêves pas.

La figure de Roubin exprimait une stupéfaction triste :

— Ne fais pas cela, Bernave; il n'est pas fort à l'épée, tu sais, Dubail. L'autre jour, à la salle...

Il s'arrêta devant le regard de Bernave, puis il reprit en riant :

— Je te retrouve. Il y en a que cela réjouirait trop ce qu'ils appelaient ton trac. Tu sais que tu peux compter sur moi pour être ton témoin.

Il s'éloigna en courant. Bernave le suivit un instant des yeux et rejoignit sa compagnie. C'était son tour de prendre le commandement. Il cria : « Garde à vous », et il crut s'apercevoir (était-ce l'effet de la surexcitation que sa volonté dominait à peine?) que ses hommes mettaient moins d'empressement à obéir, et que quelques-uns ricanaient. Malgré lui sa voix se fit plus sèche et plus sévère. Il avait hâte de se retrouver dans sa chambre, lui qui l'aimait tant cette manœuvre un peu monotone du matin, cette formation des recrues qu'il appelait du métier et du vrai. Il redoutait à chaque minute de découvrir un sarcasme nouveau dans une expression, dans un chuchotement. Et ce lui fut un soulagement, malgré son courage et son empire sur lui-même, quand le bataillon, par rangs de quatre, reprit le chemin de la caserne.

Il partit seul, fièrement, l'air indifférent, remarqua en chemin qu'on le regardait plus que de coutume, entrevit même un monsieur qu'il ne connaissait pas qui le désignait du geste, tout en parlant à une jeune femme. Que disait-il? Et il continua de marcher ainsi à pas tranquilles. Mais à peine eut-il refermé la porte de sa chambre que son masque impassible tomba. Il se vit, dans la petite glace de sa cheminée, très pâle. Puis il alla s'asseoir en face de sa table, à l'endroit même où, la veille, la lutte mortelle dont il était la victime s'était livrée dans sa conscience, et ce fut encore la phrase évangélique qui revint sur ses lèvres; mais, cette fois, son découragement en fit, au lieu d'une parole d'espoir, une parole de plainte. Il murmura : « Seigneur, votre joug est lourd. »

*
* *

Un bruit de pas dans sa chambre l'arracha à sa cruelle rêverie. Un planton qu'il n'avait pas entendu entrer, debout devant lui, dans la position réglementaire, lui tendait une enveloppe jaune sur laquelle ressortait le large cachet du régiment. Il déchira l'enveloppe et lut cette note brève : « Le colonel attendra le lieutenant Bernave chez lui aujourd'hui à dix heures. » Il prononça, comme s'il répondait à quelqu'un : « C'est bien », et sitôt que la porte se fut refermée, il relut le court billet dont le sens était pourtant si clair. Eh bien, ne devait-il pas s'y attendre? Le jour de sa douloureuse résolution, ne savait-il pas, sans les avoir toutes prévues peut-être, qu'il allait au-devant des plus redoutables épreuves? Car, il n'en doutait pas, après ses camarades, après la ville potinière, ses chefs! Le billet du colonel, succinct comme un ordre, ne pouvait avoir d'autre cause que son altercation avec Dubail. Qu'allait-on lui demander? Il ne le savait que trop, et aussi qu'il allait traverser l'heure la plus douloureuse de sa douloureuse aventure : celle où son cœur de soldat et de chrétien allait avoir à choisir entre deux disciplines, qui jusqu'à présent l'avaient conduit au même idéal d'honneur, et sa conscience entre deux ordres, celui des hommes et celui de Dieu. Qu'allait-il dire? Il demeurait immobile et pensif; mais plus tard, quand ces instants d'angoisse tragique renaissaient à sa mémoire, il put se rendre ce témoignage que l'idée d'une faiblesse ou d'une obéissance qu'il jugeait coupable ne l'effleura pas.

Il avait eu, depuis son arrivée à Saint-Didier, l'occasion de constater, à plusieurs reprises, la bienveillance du colonel à son égard, et il y répondait par une profonde et respectueuse estime. Le mâle et loyal visage de son chef de corps, dans la gravité

duquel se dissimulait, — était-ce un effet de l'indélébile cicatrice, — une tristesse digne, l'impressionnait plus encore, à cette heure de solitude, que quand il le regardait à la manœuvre qui prépare la bataille, calme et inflexible comme le sacrifice.

Lui adresserait-il des paroles comminatoires ou paternelles? Et qu'importait? Ne tendraient-elles pas au même but, et ne lui serait-il pas plus dur de résister à des conseils sortis du cœur qu'à un ordre impérieux? Car, quelle que fut son admiration pour le chef dont il connaissait la justice et la bravoure, il ne se faisait aucune illusion, il le savait trop imprégné des usages, des coutumes et des règlements militaires, le seul amour qui, jusqu'à présent, ne l'avait pas trompé, et qui avait suffi à rendre noble sa vie, pour espérer que sa pensée puisse, avec la sienne, s'élever au delà. Et la fin de tout cela, la fin pour sa carrière, pour son honneur, que serait-elle? Il passa lentement la main sur son front.

Par une étrange contradiction, il regrettait maintenant que Louise ne fût pas là; il se sentait si seul, si abandonné de tous, si dédaigné! Brusquement il releva la tête. A travers l'impression de cet abandon et de cette solitude, une satisfaction de sa conscience passa comme un souffle d'air pur dans une atmosphère d'étouffement. Il eut vers le Dieu de sa croyance un élan. Et, en possession de son énergie d'homme, sans plus se demander à quels reproches il aurait à répondre ou à quelles exhortations, s'abandonnant au pouvoir protecteur qui l'avait rendu fort, il attendit très calme l'heure des cruelles explications.

— C'est vous, Bernave?

Le colonel, assis devant son bureau, signait une liasse de pièces. Sa main nerveuse appuyait sur le paraphe dans un grincement de plume; sa figure anguleuse, penchée sur les feuilles blanches, semblait inaccessible aux attendrissements, et, sur sa poitrine inclinée, la croix, dont une large rosette alourdissait le ruban, remuait à chacun de ses mouvements. Il acheva, sans un mot, la besogne commencée, puis posa sa plume, et regardant le jeune homme, il demanda sur un ton de causerie où ne perçait aucune irritation :

— Qu'est-ce que c'est, Bernave, que cette histoire qui me revient? Vous auriez eu au mess une altercation avec Dubail et il aurait levé la main sur vous! Qu'est-ce que c'est que tout cela?

— Je n'ai pas eu d'altercation avec Dubail, mon colonel, répondit Bernave, d'un ton qu'il s'efforçait de rendre naturel, en ce sens qu'il a parlé seul ou à peu près. Il était très surexcité, et j'ai jugé plus digne de me taire, sachant très bien que ses propos

tenus devant des camarades qui me connaissent ne pouvaient m'atteindre.

Le colonel fronça légèrement les sourcils :

— Et le geste?...

— C'est vrai qu'il a fait le geste...

Sa gorge serrée arrêta les mots.

Une expression de colère passa dans les yeux du vieil officier et ses joues maigres se teintèrent.

— Il a osé, à vous!

Et sèchement :

— Quand vous battez-vous?

Bernave répondit :

— Mon colonel, je ne me bats pas.

Le colonel resta impassible et les yeux dans ceux du jeune homme il demanda :

— Pourquoi?

— Parce que...

Sa voix hésita une seconde, puis s'abandonnant à son émotion, soulagé par la confession qui sortait de son cœur, heureux de pouvoir crier à quelqu'un qui s'y connaissait en vaillance, que lui aussi était brave, qu'il n'obéissait à aucun sentiment honteux :

— Parce que le duel est défendu par la religion que je pratique. Je peux vous dire cela, à vous, mon colonel, — je ne l'ai dit à aucun autre, — qui ne croyez pas, qui ne pouvez pas croire, non seulement qu'un de vos officiers, mais qu'un homme de notre monde, de notre pays, puisse avoir peur. J'ai prouvé, n'est-ce pas, que je ne suis pas un lâche, je suis prêt à le prouver encore. Je sais tenir une épée. Qu'est-ce que je risque? Un duel! Ce serait une formalité, un exercice du tableau de service. Je ne sais pas si c'est en soi une chose bonne ou mauvaise; mais seulement qu'elle est défendue, et que désobéir, me battre, quand ma conscience me dit que je ne le dois pas, serait une faiblesse et une lâcheté.

Devant le silence du colonel, il continua :

— Je ne blâme pas ceux qui agissent autrement; ils n'ont pas la même foi ou elle ne leur parle pas de la même façon. Mais à présent que vous savez tout, n'est-ce pas que si vous ne m'approuvez pas, au moins vous me comprenez, et vous me conservez votre estime, toute votre estime?

Le colonel sévère et froid écoutait. Il n'avait pas fait un mouvement pendant que le jeune homme donnait un libre cours à l'explosion de ses sentiments. Il dit enfin d'un ton bref :

— Je sais que vous êtes un brave. Sans doute, vos raisons

sont respectables. Moi je suis un soldat, et je n'ai jamais été que cela. On est insulté, on se bat. L'épée est faite pour venger toutes les injures, celles de son pays et les siennes. La religion le défend-elle? C'est possible. Je ne me le suis jamais demandé. C'est Dieu qui nous a donné l'honneur avec la tâche de le défendre.

Et, devant un geste involontaire de Bernave, il continua, mais cette fois d'une voix dont l'intonation se faisait bienveillante, presque affectueuse :

— Je ne veux pas discuter les motifs de votre conduite. Mais il est une heure pour tout; celle de l'action est venue. Il y a des usages, des nécessités devant lesquelles tout doit plier. Personne ne comprendrait vos scrupules, on les appellerait des prétextes. Avez-vous pesé toutes les conséquences de votre résolution? — Ce n'est plus le chef qui vous parle, c'est l'ami, le frère d'armes, qui aura demain trente-huit ans de service, — la raillerie et le dédain de vos camarades, le discrédit qui rejaillirait sur le régiment, votre changement de garnison, votre avenir entravé, brisé peut-être, si on sait dans votre nouveau corps, et on saura...

Bernave répondit :

— J'ai songé à tout cela.

Et, ainsi qu'il le redoutait, les conseils bienveillants du colonel, qu'il n'avait jamais vu que sévère et rude, le torturaient plus que des paroles impérieuses ou violentes.

— Et vous persistez?

Bernave fit de la tête un signe affirmatif.

— Alors (et le vieil officier se leva, un peu pâle), notre entretien est fini; votre présence au régiment est désormais impossible, je vais demander votre changement.

Pendant que se passait cette scène rapide, une causerie animée remplissait le salon de Mme d'Aubourg, le mieux renseigné de Saint-Didier. Jamais « son jour », comme elle disait avec complaisance, n'avait été aussi brillant. Le bruit, tour à tour affirmé et démenti que Bernave, l'homme le plus en évidence de Saint-Didier, par son prochain mariage et par son duel probable, refusait d'aller sur le terrain, rencontrait beaucoup de sceptiques. Et, chez Mme d'Aubourg, comme sur la place ou dans les cafés, on discutait sur son invraisemblance ou son impossibilité. Mme d'Aubourg, en particulier, carrée dans un fauteuil de forme démodée, à l'angle de la cheminée sur laquelle un Gaulois de bronze examinait, l'air farouche, le tranchant de son sabre — toujours elle avait eu la passion des batailles, — défendait Bernave avec énergie et paraissait très surexcitée.

— Ce sont les jaloux qui inventent ces méchancetés-là. Demain, nous apprendrons que ce Dubail a reçu la leçon qu'il mérite, et cela fera taire les mauvaises langues, à moins qu'elles ne trouvent autre chose. M. Bernave ne pas se battre! Ceux qui le prétendent n'ont pas lu, comme moi, les lettres de ses anciens chefs. Un garçon fier, susceptible, décoré pour son courage à vingt-sept ans! Non, voyez-vous, on cherche à atteindre Louise autant que lui. On ne le fera pas devant moi.

Et ses yeux agressifs faisaient le tour du cercle qui l'écoutait.

— Je tiens pourtant le renseignement d'une source bien directe, dit Dreulier. C'est un de ses amis, Roubin, qui me l'a dit, ce matin; et qu'on lui parlait à peine, qu'il allait être mis en quarantaine, que sais-je? Cela semblait d'ailleurs l'affliger, Roubin.

— Il a plaisanté, et vous avez pris sa plaisanterie au sérieux, riposta Mme d'Aubourg.

— Pardon, fit Dreulier piqué, il plaisantait si peu qu'il a ajouté : « Cette histoire-là s'est déjà passée dans un régiment de l'Est, c'est contagieux, mais c'est embêtant. »

— Cela prouverait tout simplement que M. Bernave n'est pas ce que l'on croyait, dit d'une voix incisive Mme Réblaud, qui ne pardonnait pas à Mlle Dateuil de se marier avant sa fille, il est si facile de créer des légendes autour de gens dont, en réalité, personne ne connaît le passé.

— Mais je le connais, moi, son passé, s'écria Mme d'Aubourg, et c'est pour cela que j'affirme que M. Dreulier nous raconte une histoire inventée de toutes pièces. Voyons, Suzanne, elle se retourna vivement vers Mme Vareyl qui, la figure pensive, écoutait, vous qui avez eu les confidences de Louise sur son fiancé et qui le connaissez, croyez-vous que ce soit possible? Croyez-vous que M. Bernave soit homme à supporter une injure et à dire merci?

— Je ne connais pas M. Bernave, que je n'ai vu que deux fois, répondit Mme Vareyl, mais, d'après ce que l'on dit de lui, et si sa physionomie n'est pas menteuse, sa conduite, quelle qu'elle soit, lui est certainement dictée par un sentiment élevé, que j'attends de connaître, si on le connaît jamais, et je ne juge pas.

— Ce n'est pas compromettant, dit Mme Gâcher, une brune épaisse, la femme du receveur de l'enregistrement, qui, en sa qualité de Parisienne, devançait les modes de Saint-Didier, et s'était acquis ainsi une réputation solidement établie d'audace et d'élégance. De cette façon, les conversations seraient courtes. Moi, je trouve que l'on peut blâmer ou approuver la vie publique

d'un homme, et un incident comme celui de M. Bernave, c'est tout ce qu'il y a de plus public. Eh bien! il n'y a pas deux façons de penser sur cette question : on a du cœur ou on n'en a pas. J'ai un cousin qui a eu sept duels; il est rédacteur en chef au *Réformateur*. Il a su se faire respecter. Mais c'est un autre homme que M. Bernave; on voit cela au premier coup d'œil. La vie privée, par exemple, c'est une autre affaire. Chacun est libre d'agir comme il l'entend, et on ne peut pas demander aux hommes de mener des vies de pensionnaires.

— Parfaitement, Madame, dit Dreulier avec un sourire plein de sous-entendus, la bravoure est notre principale qualité, notre seule vertu, le reste...

Il eut un geste vainqueur qui fit rire.

— C'est, dans tous les cas, une vertu facile que la bravoure ainsi comprise, dit Mme Vareyl dont un pli dédaigneux creusait la lèvre, puisque tant d'hommes, parmi les plus méprisables, parmi ceux auxquels vous faisiez allusion tout à l'heure, ajouta-t-elle en se retournant vers Dreulier, et que vous approuviez, la possèdent.

Mme Réblaud haussa ostensiblement les épaules, tandis que Mme d'Aubourg, très agitée, s'exclamait :

— Tout cela ne nous apprend rien; je brûle de savoir la vérité. Songez donc, Louise Dateuil est absente, et cette affaire l'intéresse au plus haut point. J'espère encore que tout sera fini à son retour. Tiens, voilà M. Théron! Qu'est-ce qui nous vaut la bonne fortune de votre visite? Allez-vous nous renseigner, du moins? nous grillons de curiosité.

— Je vois, en effet, que vous êtes curieuse, puisque vous me demandez quelle bonne fortune me vaut, à moi, l'honneur de vous présenter mon respect..., mais le désir de vous voir et de vous entendre.

Il avait tourné un peu la tête du côté de Mme Vareyl en prononçant ces paroles, et il lui adressait un sourire à la fois fin et triste. Mme d'Aubourg se rengorgea et, très flattée du compliment :

— Voyons, vous êtes en veine d'amabilité aujourd'hui, profitons-en; ce n'est pas comme l'autre soir, ni comme avant-hier; fi, le monstre! dites-nous vite : est-il vrai que M. Bernave refuse de se battre?

Toutes les oreilles se tendirent attentives vers Théron. Mme Vareyl elle-même semblait écouter avec un intérêt un peu nerveux.

— On me l'a assuré, répondit Théron, et je crois que l'on ne peut guère en douter.

— Ah! fit Dreulier d'un air triomphant.

— Mais pourquoi, pourquoi? trépigna Mme d'Aubourg.

— C'est ici que les imaginations peuvent se donner libre carrière, continua Théron, avec la lenteur voulue d'un orateur qui ménage ses effets, cependant j'estime qu'il n'y a pas besoin de se creuser longtemps la tête pour deviner le mot de cette trop simple énigme.

— Et quel est-il?

— Dame! raisonnons un peu : M. Bernave est brave, c'est incontestable...

— Je crois bien, interrompit Mme d'Aubourg, au Maroc...

— ... Ne le serait-il pas, continua imperturbablement Théron, que, par peur de l'opinion de ses camarades, de ses chefs, des commentaires de jolies langues comme les vôtres, je dis bien, par peur... combien, aussi tremblants que Charles Ier devant une épée, se sont battus, cependant, par peur de toutes ces choses-là? Donc, si M. Bernave ne se bat pas, c'est qu'il a pour cela une raison supérieure..., supérieure à l'opinion, aux mépris si douloureux à supporter, parce qu'ils sont profonds et réfléchis, qui tombent de vos jolies lèvres; et cette raison ne peut lui être inspirée que par sa conscience.

De la tête, comme si elle eût médité, Suzanne approuvait. Les autres se taisaient. Seule, Mme d'Aubourg, impatiente, demanda :

— Alors, vous croyez?...

— Madame, acheva Théron très grave, allez-vous quelquefois à l'église? non pas seulement aux offices carillonnés où il y a d'autres belles dames comme vous et aussi pieuses; mais le soir, quand il y fait nuit, quand les pas résonnent dans la nef déserte, quelques minutes avant que le bedeau descende le long des bas-côtés en faisant tinter ses clés, drelin, drelin? Oui, sans doute. Alors, vous avez dû apercevoir quelquefois le lieutenant Bernave en civil, disant ses prières, comme une bigote, dans un coin plus noir que les autres. Moi, je ne l'y ai pas vu, car, me jugeant très près de la perfection, je trouve inutile d'aller demander un supplément de bienveillance et de bonté qui ne pourrait que me gêner dans le monde; mais on m'a affirmé que M. Bernave ne se trouve pas aussi parfait. Donc, il va à l'église, et, qui plus est, il y prie, et il refuse de se battre en duel, lui qui, je le répète, s'est fait joyeusement trouer la peau par des moitiés de sauvages. Concluez...

Un air de triomphe passa dans les yeux si expressifs et si habituellement mélancoliques de Mme Vareyl.

— C'est cela, dit Mme d'Aubourg rêveuse et indécise.

— C'est cela ou ce n'est pas cela, prononça sèchement Mme Réblaud : c'est très bien d'être bon catholique, je tiens

beaucoup à ce que mon mari aille à la messe le dimanche; mais, tout de même, un homme n'a pas besoin de tant de dévotion. Il y a des choses qu'il faut savoir faire galamment.

— Je ne peux pas non plus admirer cela, dit résolument Mme Gacher, c'est plus fort que moi; dites, si vous voulez, que je ne suis pas subtile. C'est très joli la conscience; on ne peut pourtant estimer qu'un homme qui sait se faire respecter. Mlle Dateuil a une jolie entrée en ménage. Voilà qui va abréger ses visites de noces.

Théron fixa la jeune femme.

— Je vous croyais élégante, Madame; vous êtes surtout une élégante.

Mme Gacher, qui n'avait compris qu'à demi, mais dont la défiance était éveillée, rougit, et s'apprêtait à répondre quand Mme d'Aubourg lui coupa la parole.

— Vous avez raison, ma chère, je suis désolée de tout cela pour ma petite Louise; quel dommage que ce ne soit pas arrivé trois mois plus tôt! Car, il n'y a pas à dire, voilà un garçon disqualifié.

— Complètement, approuva Dreulier.

— Il ira se refaire une réputation ailleurs, ricana Mme Réblaud. Moi qui ne suis pas physionomiste, je lui trouvais dans le regard quelque chose de timide, de fuyant.

— C'était la fuite de l'occasion quand il vous voyait, dit Théron en regardant la bouche de Mme Réblaud que l'on disait garnie de fausses dents. Le véritable danger lui paraît moins effrayant, et aussi les jugements si rigoureux, si nobles et si justes des habitants de Saint-Didier.

— Quant à ça, s'écria Mme d'Aubourg, croyez-vous qu'il y ait beaucoup de villes où l'on admirera sa belle action et sa prudente réserve?

— Beaucoup de villes, non, répondit Théron d'un ton sérieux qu'on ne lui connaissait pas; mais quelques âmes, oui, parmi celles dont les voix fausses du monde n'ont étouffé ni l'enthousiasme, ni la noblesse, ni même l'esprit.

— Ainsi vous agiriez de même, demanda ironiquement Mme Gacher?

— Je crois que non; il faut trop de courage.

Mme Gacher haussa les épaules et dédaigneuse :

— Je ne comprends pas.

— C'est ce qui vous vaudra l'absolution, répondit gravement Théron; il ne sera beaucoup demandé qu'à ceux qui ont beaucoup reçu.

Cette fois, Mme Gacher se rebiffa. Elle dit sèchement :

— Je n'envie pas votre esprit, et je suis heureuse d'être de l'avis de tous.

Et pour couper court à la répartie qu'elle sentait menaçante, elle s'adressa à Mme Vareyl, et d'un ton qu'elle voulait rendre railleur :

— Vous vous taisez, chère Madame. Vous pensez sans doute comme M. Théron?

Suzanne, dont les yeux étaient, depuis quelques instants, baissés sur les fleurs du tapis, les releva lentement :

— Pas tout à fait, Madame, je pense mieux.

Elle se leva, salua avec enjouement et sortit. Machinalement, et sans s'apercevoir que de lourds nuages masquaient le soleil, Suzanne ouvrit son ombrelle. Elle avait à peine fait quelques pas dans la rue à demi déserte, quand des paroles prononcées tout près de son oreille la firent tressaillir :

— C'est fou de faire des peurs pareilles! Je vous croyais en pleine discussion avec Mme d'Aubourg et Mme Gacher.

— J'étouffais, répondit gaiement Théron; j'avais besoin d'entendre une autre chanson que celle de ces dames, qui, sur des airs différents, va bientôt être celle de toute la ville et de son respectable organe : *la Liberté de Saint-Didier*. Alors j'ai profité pour vous suivre du froid que votre départ subit...

Il s'interrompit brusquement, et inquiet :

— Suzanne, qu'avez-vous?

La jeune femme s'était tournée vers lui et le regardait. Jamais il n'avait vu sa physionomie empreinte d'une expression semblable. Un attendrissement remplissait ses prunelles; le rose de ses joues s'était foncé, comme si une émotion faisait courir le sang sous sa peau blanche; ses lèvres, qui tremblaient imperceptiblement, s'entr'ouvraient dans un demi-sourire. Qu'est-ce qui pouvait troubler ainsi la sage Suzanne qu'il avait toujours vue si calme, si maîtresse d'elle-même?

Elle répondit :

— Rien, je n'ai rien qu'une admiration profonde pour cet homme qui est pour moi un inconnu, un indifférent. Merci de l'avoir défendu. Oh! vous auriez pu dire autre chose. Le sacrifice à l'idée la plus haute, à la vérité, l'acceptation du martyre inventé par les gens civilisés qui crucifient l'amour-propre et torturent l'âme ne pouvant pas torturer le corps, voilà la grande beauté supérieure à nos héroïsmes de commande, qu'avec votre esprit, votre verve, vous auriez dû montrer à ces pauvres femmes, à ce plus pauvre Dreulier. Je ne croyais pas qu'il existât, à notre

époque mesquine, des êtres capables d'un semblable dévouement à leur foi, ou s'il en existait je désespérais de les rencontrer jamais. C'est le récit de cette vaillance qui m'a émue et j'imagine qu'il doit y avoir tant de joie dans le ciel pour une action pareille. Vous me trouvez romanesque? Vous ne me reconnaissez plus? C'est que je cachais bien mon roman mystique si loin de celui des autres femmes. Et voilà que je vous en ai livré la clé. N'importe! vous ne vous en moquerez pas. Et je vous sais gré, bien gré — elle remuait la tête et jamais Théron ne l'avait devinée aussi affectueuse — d'avoir défendu, au risque d'être enveloppé dans le même blâme, le courage de M. Bernave.

Il l'écoutait, étonné de l'ardeur de ses paroles. Il ne reconnaissait plus sa sereine amie; mais, pris malgré tout par cet enthousiasme de foi, il murmura :

— Vous avez raison, Suzanne, je n'ai pas distingué le point de vue trop vaste pour moi et trop haut que vous venez de me dévoiler. Je n'ai vu que le geste distingué qui devait fatalement être incompris, et je me procurais un plaisir, celui que je trouve à la fois le plus doux et le plus amer, en raillant ces âmes médiocres que les sentiments moyens satisfont et enchantent. Vous savez, ajouta-t-il en souriant, que cette raillerie est mon vice. Ce qui me manque, c'est d'être chrétien comme vous, pour ennoblir cette horreur du banal et du mesquin que je ressens depuis que je pense. Vous n'avez donc pas à me remercier. Je n'ai rien fait de bon aujourd'hui que fâcher Mme Gacher et affoler Mme d'Aubourg. D'ailleurs, — il hésita une seconde et continua la voix subitement changée, — si j'ai défendu un peu de vérité, j'en suis trop récompensé, Suzanne, puisque vous en êtes heureuse.

Elle pressa le pas sans répondre et, au moment où il tournait à l'angle de la grande rue, ils se heurtèrent presque à Bernave qui, la figure encore défaite, sortait de chez le colonel. Et ce fut spontané comme un acte de générosité que n'arrêtent ni les conventions, ni les usages. Théron s'avança brusquement vers lui et, déridé et respectueux :

— Monsieur, voulez-vous me permettre de vous serrer la main?

Bernave, surpris, se laissa prendre la main par Théron, et s'inclina devant Mme Vareyl. L'émotion que lui causa la marque de sympathie expansive du jeune homme, la première qu'il eût reçue depuis que le bruit de son étonnante résolution s'était répandu, le toucha si vivement qu'il demeura quelques instants sans parler. Une détente soudaine l'attendrit, celle qu'apporte le seul événement auquel on ne soit pas préparé, et qui vient interrompre le rôle souvent douloureux, et quelquefois héroïque, que

l'on s'est imposé. Bernave était prêt à lutter contre tous. Le sort cruel en était jeté. Son visage tiré et dur portait la marque de cette résolution; et lui, qui se croyait fort, il sentit sa gorge se serrer et ses paupières se mouiller.

— Pardonnez-moi, Monsieur, dit Théron, un mouvement dont je n'ai pas été le maître. D'ailleurs, je ne suis pas un inconnu pour vous, j'ai eu l'honneur de faire votre connaissance chez Mme Dateuil; et, puisque l'occasion si imprévue s'en présentait, je n'ai pu résister au désir de vous exprimer mes sentiments de considération et de respect.

Puis, s'apercevant de la fausse situation dans laquelle il laissait Mme Vareyl qui, gênée, s'était éloignée un peu, il se retourna vers la jeune femme et dit simplement :

— M. Bernave.

Elle se rapprocha aussitôt avec un charmant sourire :

— Mais j'ai, moi aussi, le plaisir de connaître M. Bernave. Je me rappelle l'avoir rencontré chez Mme Dateuil un jour où, très importune, je me trouvais entre sa fiancée et lui.

Et, heureuse de ce sujet de causerie, très différent de ce qui préoccupait uniquement leurs esprits, elle demanda :

— Avez-vous des nouvelles de Louise?

Pendant que Mme Vareyl prononçait ces quelques mots, Bernave s'était ressaisi. Il regardait la jeune femme si discrètement élégante, si souple sous la dentelle noire de sa robe, et dont la fine et parlante figure exprimait, à cet instant, l'attirance affectueuse, dénuée de toute coquetterie, et faite seulement du besoin de consoler, qu'éprouvent les femmes aimantes pour l'homme qu'elles admirent et qui souffre.

Il répondit :

— J'ai reçu ce matin un mot de Mlle Dateuil. Elle m'annonce son retour probable pour demain.

— J'irai tout de suite la voir, dit gracieusement Mme Vareyl. Je l'avais déjà félicitée avec toute mon affection, cette fois je le ferai avec tout mon cœur.

Une reconnaissance passa dans les yeux de Bernave. Il dit avec une nuance de tristesse qui impressionna Mme Vareyl :

— J'ai peur que son retour ne lui apporte pas la joie qu'elle attend. Il est très dur de voir souffrir par soi ceux que l'on aime, ceux qu'on a le devoir de rendre heureux. La vie est pleine de surprises. Elle me paraît, à moi qui la vivais avec tant de confiance, et qui la trouvais facile, même dans ce que j'appelais le sacrifice, dans le mépris de la mort, que je m'étais habitué à considérer comme la dernière abnégation, complexe et perfide.

Il acheva d'une voix sourde cette phrase découragée, comme s'il luttait, pour la prononcer, entre le besoin si humain d'exhaler un peu de sa souffrance devant les seuls êtres qui, au milieu de l'hostilité ou de la raillerie de tous, l'avaient plaint et compris, et la honte fière de dévoiler à des étrangers, sinon à des indifférents, quelque chose de ses sentiments intimes et des angoisses de sa conscience.

— La vie serait non seulement complexe et perfide, elle serait incompréhensible et obscure comme les nuits sans étoiles, répondit gravement Mme Vareyl, sans le rayon qui l'éclaire et qui brille pour ceux qui consentent à détacher leurs yeux de la terre.

Un silence passa. Ils s'étaient mis à marcher lentement comme des amis anciens, qu'un même souci absorbe ou que remplit une pensée semblable, et, sans bien s'en rendre compte, ils sentaient, entre eux qui s'ignoraient presque la veille, un lien se former, celui, mystérieux, des concordances d'âme et des accords de conscience.

Ce fut encore Mme Vareyl qui, avec la délicatesse de son tact féminin, rompit la demi-rêverie à laquelle leur causerie, malgré eux sérieuse et triste, les avait conduits :

— Vous partirez sans doute tout de suite après votre mariage, Monsieur? demanda-t-elle. Avez-vous définitivement tracé votre itinéraire? Louise me disait que vous hésitiez entre les bords du Rhin et l'Ecosse.

— Je crains que nos projets ne soient un peu modifiés, répondit Bernave avec embarras. L'incident que vous connaissez, comme toute la ville, ajouta-t-il en souriant mélancoliquement, va nous forcer à prendre de nouveaux arrangements. J'ai l'intention de demander un congé qui, en raison même de mon mariage et des circonstances, ne me sera pas refusé, en attendant mon changement de garnison qui ne saurait tarder

Et, devant un geste de réprobation de Théron :

— Ce n'est là que le côté matériel des choses, le plus facilement supportable.

— Vous êtes donc pour bien peu de temps désormais à Saint-Didier? dit Mme Vareyl.

Et à peine eut-elle prononcé cette simple phrase qu'elle se demanda pourquoi elle l'avait ainsi formulée à haute voix et sur ce ton de regret.

Il allait répondre, quand la pluie, qui menaçait, se mit à tomber par larges gouttes, en commencement d'orage. Et, pendant que les fenêtres des maisons voisines se fermaient bruyamment, qu'une poussée de vent soulevait la poussière, et faisait

voltiger en rond les feuilles sèches, le jeune homme prit congé de Mme Vareyl et de Théron, et descendit la grande rue d'un pas tranquille.

Théron le regarda s'éloigner, eut un hochement de tête indéfinissable, et se retournant vers Suzanne :

— Aurez-vous la charité de m'abriter quelques minutes?

Elle se mit à rire et, tout en serrant contre elle ses jupes qui découvraient ses fines bottines de peau blanche :

— ... Sous mon ombrelle?... Et puis, non, vous allez finir par me compromettre. Vous avez beau être mon cousin lointain, on pourrait jaser.

— Il faudrait avoir bien envie de le faire pour médire de vous, Suzanne. Au revoir donc..., c'est dommage, j'avais à vous dire des choses très intéressantes.

— Une autre fois.

Il la quitta à son tour et enfila une petite rue où l'eau cascadait sur les pavés inégaux.

« Au fait, se demanda Théron, qu'est-ce que je voulais lui dire?... Etait-elle assez jolie aujourd'hui avec sa physionomie qui s'exaltait et s'attendrissait. C'est bien une âme qui palpite sous ces jolies chairs; une âme qui pense, qui croit, qui aime... Je suis bête, s'interrompit-il brusquement, c'est précisément parce qu'elle pense qu'elle n'aime pas. Elle bâtit, avec son air de souveraine indifférence, son rêve que personne ne réalise.» Il soupira... « Hum! cette pluie est désagréable... C'est égal, je ne l'aurais pas crue aussi enthousiaste, ma parole! J'ai eu un coup là, quand elle m'a remercié, avec un accent et des yeux que je ne lui connaissais pas, des quelques méchancetés que j'ai dites chez Mme d'Aubourg. Et quand elle s'est adressée à Bernave... Tiens, c'est vrai, elle, habituellement si réservée, si froide même, elle trouvait des mots presque affectueux malgré leur sens général. »

Il cessa un instant sa causerie solitaire, puis, souriant :

« Parbleu! c'était son admiration des choses qu'elle juge belles et héroïques qui s'épanchait; c'était la romanesque et non la femme qui parlait; il faut bien qu'elle paie son tribut à la faiblesse de son sexe. Les autres femmes s'émerveillent à patron, adorent les actions tapageuses et bien portées et, conséquence logique et nécessaire, s'amourachent de leur auteur; Suzanne, au contraire, se grise avec toute l'expansion de son âme, de son âme charmante, d'une action plus raffinée dont la délicatesse dépasse les foules et... »

Il s'interrompit encore...

« Ah! mais j'espère qu'elle ne pousse pas le parallèle jusqu'au

bout, et qu'elle est trop sensée pour permettre à son cœur de dépasser les bornes de l'admiration. »

Il resta un instant rêveur. La pluie avait cessé de tomber et le ciel redevenait bleu avec des moutonnements blancs :

« Je suis fou, conclut-il, dans un mois il sera marié ! »

Il tenta de chasser l'idée désagréable qui venait soudainement d'entrer dans son cerveau.

« A propos, se dit-il encore, je serais curieux de savoir comment Mlle Dateuil va accepter la tuile dont la moitié tombe sur la tête de son fiancé et l'autre moitié sur la mince enveloppe de sa cervelle. Elle peut choisir entre deux rôles : ou bien recevoir M. Bernave avec fraîcheur, et ce sera probablement son premier mouvement, que l'on dit à tort être le bon, ou bien jouer les anges consolateurs, et écouter, l'oreille aux aguets, les compliments et les éloges sur son cœur d'or, dont s'attendriront Mme d'Aubourg, Mme Réblaud, Mme Gacher et celles qui leur ressemblent : « Cette pauvre enfant, quel dévouement dans son « amour. Je l'avoue; je n'aurais pas eu le courage!... » Dans tous les cas elle verra venir avant de se prononcer. Brave petit cœur! »

De nouveau sa pensée s'envola vers Mme Vareyl. Une comparaison involontaire entre elle et les autres femmes, toutes les autres femmes, s'imposa à son esprit. Il chassa son souvenir, et s'aperçut qu'il tournait le dos à sa maison. Il s'avoua que, décidément, toutes ces histoires qui, au fond, ne le regardaient pas, lui troublaient la raison et, se rappelant qu'un travail pressé l'attendait, il rentra chez lui avec un soupir, malgré le soleil qui, après l'ondée, brillait dans un ciel pur.

Depuis longtemps déjà Suzanne Vareyl, après avoir passé sa robe de chambre et ondé ses cheveux mouillés de pluie, s'était installée dans le petit salon, son coin favori. Elle s'était efforcée de lire, mais le livre l'avait vite ennuyée et il restait maintenant fermé sur le bureau d'ébène. Les propos vains, si contraires à la générosité de ses sentiments, qu'elle venait d'entendre, l'irritaient plus encore qu'au moment où ils avaient été tenus. Elle revoyait la figure jalouse et triomphante de Mme Réblaud, l'air entendu de Mme Gacher, aussi tranchante, aussi certaine de la sagesse et de la sûreté de ses paroles, que s'il s'était agi de décider une question de modes. Elle s'en voulait de n'avoir pas plus vivement répondu, elle, habituellement si indulgente aux misères! — Comme elle savait gré à Théron! c'était décidément un brave garçon et plein d'esprit. L'avait-elle assez remercié? Puis, elle se retrouvait, — par quelle association d'idées, — loin

du salon de Mme d'Aubourg, à l'angle de la grande rue, causant avec Bernave, sans gêne, gravement, presque avec émotion. Elle ne s'était pas trompée quand, au premier coup d'œil, le soir du bal des fiançailles de Louise, elle l'avait jugé un homme, parmi les danseurs qui flirtaient, complimentaient et riaient d'un rire de commande, tous le même, en arrondissant le bras pour la valse. Ce n'était ni le prestige de sa bravoure, ni celui de sa blessure à peine fermée qui l'avait influencée. Pouvait-on, d'ailleurs, ne pas lire la distinction sur son visage? La distinction de la pensée et du sentiment, la seule qui vaille d'être remarquée.

Elle resta un instant le regard perdu en s'efforçant de faire revivre devant elle les traits du jeune homme. Comme il était pâle et que ses joues étaient creusées! D'où venait-il quand le hasard l'avait fait le rencontrer? Quelle nouvelle tristesse avait-il subie? Quels dédains avait-il affrontés? Et tout cela pour l'amour de l'Idée, de celle à qui Suzanne avait voué sa vie, qui l'avait consolée des séparations et de l'isolement, de l'Idée qu'elle savait seule grande et de laquelle découlent les bontés humaines et les dévouements.

Ainsi, tous deux avaient, au fond de l'âme, de la même façon, la même foi, le même idéal. Et il était en plus, lui, un brave et un fort. Son rêve à peine esquissé de jeune fille, son rêve pur d'aimer un cœur vaillant qui dominât les cœurs faibles des hommes, et qui passât, au milieu d'eux, supérieur à leurs jugements ou à leurs railleries, s'estompa tendrement dans sa mémoire. Et, soudain, elle se redressa dans son fauteuil, une rougeur aux joues. Pourquoi son imagination vagabondait-elle de la sorte? Pourquoi éprouvait-elle cet attendrissement qui la gagnait toute? Elle ne se reconnaissait plus, vraiment. Si l'on avait pu lire en elle à ce moment, est-ce qu'on l'aurait encore appelée la sage Suzanne? Elle réfléchit une seconde : « Non, elle n'avait aucun sujet de s'inquiéter ni même de se gronder. Ce qui l'avait émue, ce qu'elle avait pris, à tort, pour une involontaire rêverie sentimentale, c'était tout simplement la découverte d'une action généreuse qu'elle aurait admirée de la même façon, si un étranger, un indifférent, le premier venu l'avait accomplie. Ce qui avait fait vibrer son âme, ce qu'elle avait pris avec stupeur pour un battement plus rapide de son cœur, n'était que l'affirmation d'une foi ardente comparable à la sienne. Loin de se laisser aller à une faiblesse, elle avait glorifié sa religion qui lui serait toujours plus chère que tout. »

Comme si sa bonne foi protestait tout bas contre cette explication, elle prononça à mi-voix la phrase qui, presque au même

instant, rassurait Théron : « Mais c'est fou, il se marie dans un mois! » Et elle éprouva un réel dépit en constatant que cette évocation du mariage prochain du jeune homme, loin de calmer ses scrupules, lui causait une impression désagréable. De guerre lasse et un peu irritée contre elle-même, elle prit une broderie à peine commencée et activa la marche de son aiguille au travers de la batiste fine.

Si le passage d'une impression imprévue et nouvelle avait inquiété le cœur de Mme Vareyl, Jean Bernave était rentré chez lui réconforté et plus calme. Il ressentait un bien-être très doux, après la contrainte qu'il s'était imposée, après la tension cruelle de sa volonté, pour se composer une attitude indifférente et hautaine au milieu de ses camarades, devant ses hommes, dans la rue, sous les regards curieux et qu'il savait hostiles, en face de l'attention étonnée et dédaigneuse de tous, à se dire qu'il n'était pas absolument isolé, qu'il y avait, dans la ville mesquine, deux êtres au moins qui s'étaient élevés jusqu'à sa pensée, qui l'avaient comprise et qui la louaient au fond de leurs âmes.

Il alla à sa fenêtre, l'ouvrit, et constata qu'un clair soleil presque joyeux remplissait le ciel tout à l'heure menaçant et gris. Qui était ce M. Théron qu'il connaissait à peine, qu'il ne se souvenait d'avoir vu qu'à sa soirée de fiançailles, et auquel il n'avait, d'ailleurs, accordé qu'une attention distraite, tout absorbé qu'il était par Mlle Dateuil? Il se rappelait maintenant qu'à son regard interrogatif, Louise avait répondu à mi-voix, quand le jeune homme s'était éloigné : « Il est très méchant; on s'en défie à Saint-Didier; demandez à Mme d'Aubourg? » Et c'était ce méchant qui... Il sourit à l'enfantillage de sa fiancée, se promit de combattre son aversion et, soudainement, éprouva pour Théron une sympathie cordiale toute voisine des indestructibles amitiés.

De Michel Théron, sa pensée plus timide alla à Mme Vareyl. Oh! celle-là il la connaissait et il lui semblait naturel..., pourquoi? que ce fût elle qu'il eût rencontrée, consolante, au détour du chemin, puisque le hasard avait voulu que Mlle Dateuil fût absente. Le visage à la fois charmant et grave de Suzanne où se reflétait le pur idéal de son âme lui apparut, non plus enjoué comme il l'avait vu dans le monde, ni un peu hautain dans la tristesse de ses souvenirs brusquement réveillés, comme le soir où, de sa voix où passait une amertume, elle avait repoussé les éloges de Louise, mais tout rempli d'une approbation émue et d'une pitié de femme qui veut apaiser et soulager. Un attendrissement pareil à celui de la première minute de sa causerie

imprévue avec elle, l'effleura. Puis il ressentit pour cette femme de qui les circonstances allaient l'éloigner pour toujours, peut-être, une reconnaissance et il se promit de garder son souvenir comme on garde le souvenir du passant qui traverse notre existence à une heure tourmentée, et dont le geste, au milieu des indifférences ou des moqueries, nous a un instant consolés. A son abattement, au sacrifice accepté avec les piqûres saignantes de ses épines, une surexcitation nerveuse avait succédé. L'austère devoir lui parut moins morne et, quand il se demanda avec surprise ce qui en avait ainsi modifié la dure perspective, il s'aperçut avec étonnement que c'était le reflet d'une âme chrétienne dans les yeux d'une femme.

Il ne put s'empêcher, cependant, de songer encore avec découragement aux humiliations qui le guettaient et qui le suivraient longtemps, toujours peut-être. Ah! il savait ce qu'il avait déjà souffert. Son tribut de douleur n'était-il pas payé? Mais ne savait-il pas aussi, ne venait-il pas d'apprendre que, dans les pires épreuves, des aides inespérées surgissent? Et il se plaignait, lui qui allait revoir demain sa fiancée, car c'était le lendemain qu'elle revenait, le 11 juillet. Il avait, à l'heure du départ, marqué enfantinement cette date sur son carnet. L'appréhension qu'il avait eue de son retour, la crainte de la peine que pouvait lui causer l'incident inattendu et si amer pour tous deux s'évanouit pour laisser la place à la seule joie de la revoir. Ne venait-il pas de juger l'élévation fière du cœur des femmes? Et il n'y en avait pas de meilleur ni de plus tendre que celui de Louise. Si la sympathie d'une étrangère lui avait apporté ce réconfort, avait calmé l'irritation de sa blessure, que serait-ce quand celle qu'il aimait, celle qui, dans quelques jours, allait être sa femme, lui dirait : « Je vous comprends, et pour ce que vous faites, en dépit de tous, je vous aime. »

Enfermé dans sa chambre où n'arrivait même pas, de la rue à demi-déserte, le bruit des pas des rares promeneurs, il se prit à rêver à Mlle Dateuil. Il écarta, pour ne penser qu'à elle, toutes les idées importunes ou cruelles. Il se reprocha comme un manque de confiance de ne pas lui avoir parlé de sa souffrance dans les courtes lettres où il lui disait seulement : « Rien n'est changé, je vous attends », de ne pas lui avoir ouvert son cœur tout frémissant, sa conscience pleine de luttes. Avait-il donc douté d'elle? Ignorait-il qu'elle partageait ses croyances, qu'elle les plaçait, comme lui, au-dessus des préjugés et des conventions? Ah! pour en douter, il fallait ne pas l'avoir vue dans le recueillement de sa prière, quand elle s'agenouillait à l'église, elle aussi,

fervente comme Mme Vareyl, au retour de leurs promenades du soir, ni de l'accent avec lequel elle disait de toute sa grâce charmante : « Allons dire bonjour au bon Dieu. » Il fallait méconnaître l'enthousiasme de sa nature qu'émouvaient jusqu'aux larmes les récits héroïques, surtout quand l'héroïsme naissait de la foi et se déployait pour elle.

Dans sa rêverie, le jeune homme se représentait son premier revoir avec Mlle Dateuil. Sans doute, des méchants ou des bavards lui auraient appris ce que le monde savait de l'aventure, ce qui était dans le domaine public; mais elle avait senti au delà de ces folles rumeurs; elle avait deviné l'angoisse douloureuse, la lutte tragique; et c'était avec tout l'élan de son amour, que doublerait son attendrissement pour les épreuves souffertes loin d'elle, qu'elle l'accueillerait, l'encouragerait, lui ferait oublier.

Une envolée de son cœur fier le porta tout entier vers elle. Il l'aimait, à cette heure, plus que jamais, comme, dans l'abandon ou la prévention injuste des hommes, on aime uniquement l'être dévoué qui vous reste, ferme dans son estime et son amour. Il se reprocha de s'être plaint, de s'être trouvé malheureux. Eh bien! ils partiraient tous deux; ils iraient où on les enverrait. Serait-il en disgrâce quand il aurait auprès de lui sa chère vaillante? « Mais qu'elle revienne vite, mon Dieu, qu'elle revienne! » Il éprouva de la voir, de vivre la scène qu'il imaginait, un immense désir. Il lui sembla que demain n'arriverait jamais. Il y avait encore, avant l'heure bénie du retour, l'épreuve du dîner du soir pour lequel il lui faudrait remettre le masque impassible qui cachait son humiliation et ses révoltes, puis une nuit longue, sans sommeil comme les précédentes, et encore le coudoiement silencieux de ses camarades à l'exercice du matin. Ah! l'injuste supplice! Mais après, ce serait la récompense de sa fermeté et le devoir moins douloureux, presque facile.

La confiance de Jean Bernave et son émotion auraient encore grandi s'il avait pu voir, à cet instant même où se formulaient ses espoirs, sa fiancée, tout occupée de lui, et préparant, avec un bonheur que ses jolis yeux ne dissimulaient pas, les gâteries de leur future existence.

Suivie de ses parents qui la regardaient avec une indulgence heureuse, elle passait, légère et fine, parmi les étalages d'un grand magasin, au milieu d'une foule affairée et bruyante. Elle avait achevé, la veille, les achats importants, et elle goûtait déjà le plaisir de la surprise et des compliments de son fiancé. Sûre de son goût, elle ne doutait pas qu'il n'admirât, lui aussi, le salon Louis XV aux teintes claires, la chambre d'art moderne

avec sa raideur un peu étriquée, la salle à manger Henri II dans sa classique et froide élégance. C'était maintenant le tour des menus bibelots qui donnent à la maison un air de personnalité, qui mettent un salon en beauté, sans même que l'on sache d'où lui vient son attrait distingué, comme un détail de toilette à peine remarqué donne quelquefois à une femme un indéfinissable charme. Brusquement elle s'arrêta devant un comptoir d'étoffe de soie aux dessins orientaux, en drapa une en plis gracieux, avec cette aisance qu'elles ont toutes pour trouver le pli seyant, et se retournant vers ses parents :

— Joli, n'est-ce pas?

Et avec un sourire ravi :

— Cela lui rappellera son Afrique; on en fera une portière pour le cabinet de travail.

Un peu plus loin, elle enroulait d'un geste souple un voile de dentelle écrue autour de sa tête, et rieuse :

— Je veux qu'on ne voie que mes yeux, comme les femmes arabes. M. Bernave m'a dit que cela leur donnait un air de mystère.

Et l'on sentait, dans tous les actes de la jeune fille et dans ses paroles, le désir unique de plaire à celui qu'en jolie et heureuse fiancée, elle aimait, et qui, dans la tristesse de son abandon, réfugiait en elle ses espoirs.

Comme si le cœur pouvait voir à travers l'espace, la rêverie de Jean Bernave s'attendrissait, en même temps qu'il appelait de vœux plus ardents la présence de l'unique amie.

*
* *

— Je comptais beaucoup sur ton retour pour arranger tout cela, Louisette. J'ai été sur le point de t'écrire, et puis, je n'ai pas voulu gâter ton voyage. Ah ! Dieu ! les mauvaises nouvelles s'apprennent toujours assez vite. Je t'attendais, d'ailleurs, d'un jour à l'autre; avec quelle impatience, tu le devines! Et, maintenant, ne te fais pas de chagrin. On ne sait, vraiment, quelle mouche l'a piqué, ce garçon, car enfin, ce n'est pas un poltron; il n'y a que les jaloux qui le disent. Alors, on se perd en conjectures. Les bruits les plus sots circulent. On raconte l'histoire d'un vœu... D'autres soutiennent que ce sont ses idées religieuses, poussées à l'excès, qui l'empêchent de se battre. C'est possible, après tout, mais cela n'en est pas moins ridicule : un homme n'est pas pieux à ce point, comme disait l'autre jour Mme Réblaud, ou alors, qu'il se fasse moine tout de suite. Voilà

ce qu'un mot de toi lui fera comprendre. Il t'aime tant! Il fera comme tout le monde, il se battra, et nous prierons bien, toutes ensemble, pour qu'il ne soit pas blessé.

Comme il est d'usage, au moment d'un deuil ou d'un malheur subit, Mme d'Aubourg apportait à ses amies le secours de son affection et de ses conseils. En face d'elle, dans la chambre de Mme Dateuil, tout encombrée de malles à demi défaites, d'objets épars sur les meubles, M. Dateuil, Mme Dateuil et Louise écoutaient, dans une muette consternation.

Assise en face de Mme d'Aubourg, la jeune fille, les yeux gonflés, la lèvre grosse, remuait de temps en temps la tête, d'un air chagrin et entêté. Toute sa grâce souriante s'était envolée, et l'on aurait douté, en voyant son regard fixe et sa physionomie figée dans une expression volontaire, que ce fût la même qui souriait, le soir du bal, aux félicitations de ses amies et à l'empressement de son fiancé. A cet instant, et pendant que Mme d'Aubourg prodiguait ses encouragements, elle assistait à l'effondrement de tous ses espoirs, et c'était la seule impression, dans le trouble imprévu de son retour à Saint-Didier, qui la possédait. Elle percevait, au travers de ses pensées sans suite, les bavardages de la ville amusée, les railleries, la déconsidération qui atteignaient son fiancé, qui l'atteignaient avec lui, les sourires satisfaits de ses amies jalouses, tout ce qui pouvait la blesser plus profondément, la froisser plus cruellement. Hier encore, son bonheur, son amour peut-être n'étaient-ils pas faits de fierté? N'épousait-elle pas le plus brave, celui qu'une légende auréolait et qui, parmi les autres, l'avait distinguée et choisie? Et voilà que, par une aventure qui la faisait frissonner, car elle redoutait aussi le danger pour lui, la menace de mort que le mot duel représentait à son imagination, tout cela s'effondrait, sombrait sous la moquerie et le ridicule.

Il lui semblait qu'elle n'était plus fiancée, qu'on lui avait enlevé celui dont elle se parait, au bras redouté de qui elle était prête à marcher dans la vie. Elle se disait, surtout, que les choses ne pouvaient être ainsi, qu'elle ne se résoudrait pas à l'humiliation; et la seule idée de la pitié moqueuse du monde la bouleversait. Elle éprouvait aussi un étonnement douloureux à la fois et rageur: c'était lui, lui! qui refusait de demander réparation d'une injure! Elle ne se doutait pas qu'un homme pût agir ainsi, un homme qu'elle devait épouser. Celui qu'aimaient ses rêves de jeune fille aurait aussitôt souffleté l'insolent, l'aurait tué le lendemain, serait revenu vainqueur auprès d'elle, et la rumeur de la foule les aurait enveloppés, tous deux, dans une même admiration, une même crainte.

Mme d'Aubourg continuait :

— Tu entends, Louise, il n'y a pas de quoi te désoler, tu arrives à temps, Dieu merci. Ce garçon-là doit être capricieux, car c'est un caprice, pas autre chose, un entêtement. Tu lui diras que, pour toi-même, il n'a pas le droit d'agir ainsi, qu'il n'est plus libre. Ah! Seigneur! il me semble qu'à ta place je le mènerais comme je voudrais. C'est plus facile avant qu'après, va! n'est-ce pas, ma chère amie?

Elle s'adressait à Mme Dateuil qui, aussi consternée que Louise, ne trouvait pas la force d'une parole.

Ce fut M. Dateuil qui répondit :

— Oui, sans doute, c'est incroyable... il faut le raisonner, lui dire qu'il joue sa... chose... carrière.

— Enfin, vous voilà prévenus, reprit Mme d'Aubourg. Il est grand temps d'imposer silence aux malveillants et aux jaloux; faites-le lui comprendre. J'enrage autant que vous, allez! une affaire qui marchait si bien. Je vous quitte. M. Bernave viendra sans doute ce soir, comme d'habitude; je m'étonne même qu'il ne soit pas allé a votre rencontre; après tout, son service l'a peut-être retenu, et puis, il ne doit pas être pressé de recevoir vos compliments; il n'y a pas de quoi être fier, en somme.

Elle serra la main de Mme Dateuil, embrassa Louise qui, renfermée et le cœur gros, semblait ne plus entendre et, en s'en allant, jeta à la jeune fille une dernière recommandation :

— Réfléchis bien, surtout, et tâche de savoir le fin mot de l'histoire. J'ai hâte d'être à demain; je viendrai en sortant de la messe; au revoir.

A l'heure habituelle de ses tendres rendez-vous, Bernave entrait, en effet, dans le salon dont il ne franchissait jamais le seuil sans un battement de cœur. Ce soir-là, plus que de coutume, une émotion l'étreignait, celle que nous apporte, dans une épreuve, la présence d'un être cher qui, mieux que les autres, et avec plus de tendresse, va lire en nous. Il éprouvait, aussi, une détente à se retrouver dans la famille qu'il avait choisie et à se départir de l'attitude hautaine et indifférente qu'il s'imposait pour braver la désapprobation ou les curiosités. Le tableau tout intime, si pareil à celui qu'il connaissait bien, qui s'offrit à lui, dès que la porte se fut ouverte, accentua encore cette impression. La lampe haute, dont un abat-jour rose adoucissait la lumière, répandait, dans la pièce close, une lueur discrète. M. Dateuil s'était levé, accueillant comme de coutume; sur l'étroite causeuse, sa place à côté de Louise l'attendait. Il s'y assit, après avoir baisé longuement la petite main qu'on lui tendait, comme s'il voulait y

graver l'empreinte de ses lèvres, effacée par les heures d'absence.

Il parla le premier et, sur un ton de gaieté et de doux reproche :

— Le long voyage, chère Louise, je croyais qu'il ne finirait pas. Vous ne saurez jamais avec quelle impatience je vous attendais, et combien j'ai senti que, désormais, j'avais besoin de vous. C'est fini, ces vilains départs? Etes-vous satisfaite, au moins, n'avez-vous rien oublié? Tant pis pour vous, Mademoiselle, je vous tiens, je vous garde. Je suis sûr que vous rapportez des merveilles. Contez-moi cela bien vite!...

Ses yeux souriaient, un peu mélancoliques encore, mais tout remplis d'amour confiant.

Ce fut Mme Dateuil qui répondit :

— Nous avons fait un excellent voyage, et nous avions, nous aussi, grande hâte de retrouver notre chez nous et tout ce qui nous manquait. Nous avons été plus heureuses que vous, Monsieur, car nous venons d'apprendre vos grands ennuis. Vous jugez avec quelle impatience nous vous attendions ce soir; Louise surtout comptait les minutes; la pauvre enfant en est malade.

Une ombre douloureuse passa sur le visage de Bernave. Il avait espéré oublier, quelques instants au moins, dans l'effusion de la réunion, l'amertume de sa peine; et voilà qu'on l'y ramenait aussitôt, comme s'il ne pouvait être question d'autre chose, et que son chagrin s'augmentait de celui de la femme qu'il aurait voulu, au prix de sa vie, défendre contre toutes les angoisses. Il regarda longuement Mlle Dateuil et, s'adressant à elle, répondit du ton affectueux avec lequel on cache aux enfants les soucis que l'on veut supporter seul :

— C'est vrai que vous vous êtes tant inquiétée et pour si peu de chose? — Il s'efforçait de sourire. — Mais il ne s'agissait que d'un incident désagréable, presque oublié déjà..., tenez, je n'y pense plus, moi, et je suis tout à la joie de votre retour.

Mme Dateuil eut un geste étonné et se rapprochant vivement :

— C'est fini!..., vous vous êtes battu? Je savais bien que vous êtes brave. Vous n'êtes pas blessé, au moins? — Il faut tout me dire et me regarder déjà comme votre mère.

Sa figure s'était effarée, à la fois inquiète et heureuse.

Un peu de sang monta aux joues de Bernave qui, humilié et déçu, dit froidement :

— Je ne suis pas blessé, car je ne me suis pas battu.

Il ajouta par un sentiment instinctif de défense :

— Je ne crois pas que l'on puisse soupçonner mon courage.

Un silence gêné suivit ces paroles. Bernave s'était tourné vers Louise de qui il attendait un mot qu'il lui paraissait impossible

qu'elle ne prononçât pas. Mais elle se taisait et restait les yeux baissés comme pour cacher sa pensée ou son impression; et ce fut M. Dateuil qui, au bout de quelques secondes, dit de sa voix bégayante :

— Sans doute, votre... chose... courage..., il faudrait pourtant savoir..., il serait bon pour le public...

— D'ailleurs, interrompit Mme Dateuil, ce n'est que notre affection pour vous qui s'inquiète. Ce sont vos affaires, en somme, et un peu celles de Louise. Vous en parlerez tous deux, si cela vous convient, et vous nous direz ensuite votre décision. Vous savez mieux que nous ce que vous devez à votre fiancée et à vous-même. Comme je vous le disais, nous nous sommes occupées à Paris du côté confortable qui entre bien pour quelque chose dans le bonheur.

Et se retournant vers Louise :

— Fais donc voir à M. Bernave le dessin de tes meubles. Oh! Dieu oui, nous comprenons que cette affaire est très désagréable pour vous, pour nous tous du reste, et qu'il vous soit pénible d'en parler. Peut-être, avec notre expérience, M. Dateuil et moi, aurions-nous pu vous donner un bon conseil. Vous savez, mon cher Jean, que vous nous trouverez toujours prêts à écouter vos confidences.

Elle passait avec agitation la main sur les bandeaux gris de ses cheveux, froissée, au fond, du silence du jeune homme, qu'elle qualifiait tout bas de dissimulation, déçue, aussi, de ne pas entendre le récit d'un incident émouvant. — Elle continua pendant que Louise cherchait, dans la chambre voisine, le croquis des meubles de son futur salon :

— Nous allons, comme d'habitude, vous laisser avec votre fiancée. Nous comprenons que vous devez avoir mille choses à vous dire après tant d'événements imprévus.

Elle fit un signe à son mari, et tous deux sortirent au moment où Louise revenait, les mains encombrées de photographies et de dessins.

A peine la porte se fut-elle refermée que Bernave, d'un mouvement plein de jeunesse, enleva les minces cartons des mains de la jeune fille, les jeta sur un fauteuil, et l'attirant à l'angle de la cheminée, dans le coin familier de la causeuse, resta un instant les yeux tout près de ses yeux. Elle sourit et détourna un peu la tête. Alors, très doucement et d'une voix dont il n'étouffait plus l'émotion :

— Ainsi j'ai été pour vous la cause d'une tristesse; voilà ce que je redoutais et qui, plus que tout le reste, m'est cruel. Car j'ai souffert, moi aussi. A quoi bon vous raconter la scène ridi-

cule? — Mais, si éloignée que vous soyez de nos misères, vous qui ne vivez que par le cœur, vous devinez, n'est-ce pas, combien il est dur de supporter les injures et de braver les préjugés. Vous avez compris ce qui a dicté ma conduite, ma difficile conduite, pourquoi je ne me suis pas battu et ne me battrai pas. A personne je ne l'avouerais. Il me semble que je livrerais un peu de l'intime de mon âme et du meilleur, quelque chose qui n'est qu'à Dieu et à vous; mais je peux le dire, près de vous, comme cela, puisque vous avez droit au partage de mes pensées, de ma vie. Ah! la tentation a été affreuse... Et puis il m'a semblé si lâche de violenter sa conscience par peur du jugement des hommes, que j'ai pris la résolution qui vous a étonnée sans doute, et à laquelle, maintenant que je vous ai tout dit, vous m'aiderez à rester fidèle.

Il continuait de la regarder, et, comme elle restait sérieuse et pâle, il reprit avec une expansion plus grande, comme s'il soulageait son cœur d'un poids oppressant et le laissait se fondre dans la confiance d'une tendresse partagée :

— Ah! oui, j'ai bien souffert! jamais mon esprit n'avait pressenti de pareilles violences. On était insulté, on donnait un coup d'épée. C'était pour moi la loi, presque l'honneur; ce que j'avais toujours vu faire, l'usage qui ne se discute pas, surtout quand on est soldat. A peine quelquefois une pensée contraire m'effleurait-elle, et si vague! Aussi ma première résolution a-t-elle été prise comme une chose toute naturelle; il me semblait qu'elle ne pouvait être différente. Je n'éprouvais que la joie d'une vengeance, d'une réhabilitation. J'ai sacrifié cette joie; j'ai sacrifié plus encore...

Sa voix se troubla un instant, et continua :

— Au milieu de ces luttes, de ces découragements, j'ai toujours pensé à vous avec plus de tendresse encore, s'il est possible. J'ai d'abord redouté qu'un chagrin ou une inquiétude vous vînt de de ces misères puisqu'elles m'atteignaient et que vous m'aimez. Ensuite — ne m'accusez pas d'égoïsme, c'est une confession que je vous fais, il faudra être indulgente et absoudre, — je n'ai plus songé qu'à la joie de vous revoir pour oublier le reste et supporter les autres.

Il mit dans cette dernière phrase un peu de prière et une grande mélancolie. Il suivait aussi, avec un commencement d'angoisse, l'effet de ses paroles sur le visage fermé de Mlle Dateuil.

L'abandon ému du jeune homme, la tristesse confiante qu'il manifestait avec tant de simplicité, et surtout l'impression qu'en elle seule il avait réfugié son espoir, la touchèrent cependant.

Elle répondit avec des larmes dans les yeux :

— Quel triste retour que j'imaginais si joyeux. J'étais si heureuse de vous revoir et je vous aime tant. Moi aussi je n'ai pensé qu'à vous. Je serais morte de chagrin si j'avais su qu'un danger vous menaçait. Rien ne m'aurait empêchée de revenir à ma place, auprès de vous. Que vous aurais-je dit? Je ne connais pas ces sortes de choses. Je sais déjà qu'on vous blâme. Mme d'Aubourg s'en attristait tantôt. Je ne peux pas supporter qu'on ne vous admire pas, vous qui êtes plus brave que tous. Que fait-on dans de pareilles circonstances? Réfléchissez, je vous en prie. Ah! Dieu, ce n'est pas moi qui voudrais vous exposer à un danger; j'aimerais mieux m'y mettre à votre place; oui, à votre place, ne souriez pas ainsi, vous voyez bien que, moi, j'ai envie de pleurer. Avez-vous demandé conseil? Ce que vous faites est si contraire aux jugements que j'entends porter; mon père lui-même, qui est pourtant très doux, M. d'Aubourg, qui n'a jamais quitté Saint-Didier...., tous, tous..., pourquoi n'en parleriez-vous pas à votre colonel..., à vos amis?

Elle s'exprimait avec embarras, indécise entre son cœur et l'appréhension des sarcasmes, d'une considération moindre, d'une défaveur de l'opinion publique jalouse. Ces paroles inquiètes, au travers desquelles son chagrin perçait, glacèrent Bernave. Il arrivait si sûr de l'approbation de sa fiancée, de son enthousiasme peut-être sur lequel il comptait pour fortifier celui qui vivait en lui, et sans lequel on n'accepte pas le sacrifice; il croyait si bien qu'il allait être compris et admiré, oui, d'une admiration dont sa nature faible malgré sa force avait besoin après les dédains de la foule, et que, ce soir même, il entendrait des aveux que jamais les lèvres de celle qu'il aimait n'avaient encore formulés aussi tendres.

Un changement brusque se fit en lui, il lui sembla que le masque qu'il venait d'ôter pour laisser voir sa physionomie douloureuse lui était durement remis sur le visage, et que les petits doigts qui l'y attachaient s'enfonçaient cruellement dans sa chair. Il s'était redressé et d'une voix brève :

— Le colonel m'a donné le conseil de me battre. J'ai résisté. Ce n'est pas une question de service, c'est l'affaire d'un homme avec sa conscience...

Il hésita une seconde et ajouta :

— Et avec son courage.

Il se tut encore quelques secondes et reprit avec une émotion qu'il ne pouvait plus cacher :

— Dites-moi, Louise, vous qui êtes pieuse et dont l'âme, bien plus que la mienne, a vécu près des choses pures de la religion, vous qui êtes femme, et en qui l'affection est plus forte que l'or-

gueil, dites-moi que vous m'approuvez, que vous m'aimez autant.

Elle répondit vivement :

— C'est parce que je vous aime que je suis si troublée. Je cherche votre bien, notre bien à tous deux. Je suis si fière de vous, si jalouse de votre réputation. N'est-ce pas de l'amour cela? Je suis une bonne chrétienne, je vous assure, vous le savez, vous le disiez tout à l'heure; mais je me demande si vous n'exagérez pas, si vous voyez bien votre devoir. Je connais beaucoup d'hommes dans nos idées, très fervents même..., et puis, vous ne faites qu'obéir, votre responsabilité n'existe plus. Mme d'Aubourg le disait encore, et tout Saint-Didier avec elle, je suis sûre. Oh ! mon Dieu, j'ai l'air de vous pousser vers le danger. Si vous saviez combien l'idée seule de ce duel me serre le cœur. N'y a-t-il aucun arrangement possible?... Que faire? Nous sommes bien malheureux!

A son tour, elle regardait le jeune homme et une anxiété réelle se lisait dans ses yeux habituellement rieurs.

— Il n'y a qu'à supporter et à se dire qu'on est sûr de son devoir, répondit le jeune homme avec une simplicité triste, nous ne serons pas malheureux tant que nous nous aimerons. Ecoutez-moi, Louise, — il se leva comme pour de sérieuses paroles, — il faut que vous vous attendiez à partager ma disgrâce; je vais être changé de régiment. Où m'enverra-t-on? Dans une garnison peu enviable sans doute. Y serons-nous bien accueillis? Je n'ose vous le promettre. Etes-vous prête à braver tout cela avec moi?

Le cœur de la jeune fille battit précipitamment à cette question soudaine. Elle sentait grave pour leur avenir la minute qui s'écoulait. Entre son orgueil, la crainte de l'opinion et le sentiment sincère qui l'attachait à son fiancé, une lutte violente se livrait en elle. Ainsi elle ne quitterait pas Saint-Didier dans une sorte d'ovation, au bras de son mari, désigné pour de nouvelles campagnes, de nouveaux triomphes, on ne les envelopperait pas tous deux dans la même légende d'héroïsme à la hauteur de laquelle elle se sentait avec fierté capable de se grandir; voilà pourtant les dévouements auxquels elle était prête et qui la faisaient se juger une femme vaillante, la digne compagne d'un brave, comme elle se le répétait complaisamment; mais elle s'en irait avec un mari raillé, diminué, dans la vie duquel il n'y avait plus de place pour son dévouement; Bernave n'était pas celui qu'elle avait rêvé. Un regret que tout cela ne se soit pas passé deux mois plus tôt, avant les fiançailles si joyeusement accueillies et si fièrement, la traversa. Elle vit, en un éclair de honte, le sourire de ses amies, le délaissement de son fiancé, et une sueur tiède mouillait ses

cheveux. — Non, pas cela, pas cela; qu'il exige d'elle tout autre chose, tout ce que l'âme d'une femme peut donner, mais pas le sacrifice ridicule et sans dignité.

Devant elle, Bernave, très pâle, attendait. Chaque seconde qui passait sur leur silence l'accablait davantage. Sa vie tout entière était suspendue aux lèvres de la jeune fille. Ni à l'heure de l'outrage, ni à celle de la lutte avec soi, il n'avait connu d'angoisse pareille. Que lui faisait le monde, ses camarades, ses chefs, la disgrâce probable, sa bravoure oubliée, sa carrière fermée? Et comment avait-il pu se plaindre et se trouver malheureux quand il se croyait un dernier refuge : le cœur de la femme aimée? Maintenant qu'il éprouvait le déchirement de voir ce cœur hésiter, il avait le vertige de l'abandon complet et le sentiment du malheur absolu. Une meurtrissure creusait ses yeux. Toute sa sensibilité saignait, toute sa fierté se révoltait, plus mille fois que devant la froideur de ses camarades et l'ironie du monde. C'était bien cela la grande épreuve? Mais alors qu'allait-il arriver?... Que répondrait-il à son tour si Louise lui disait qu'elle ne le suivrait pas. Et elle se taisait! Un peu de sang coula de sa lèvre qu'il mordait douloureusement. Un instant il regretta la brutalité de sa question. La pensée lâche lui vint de plaire à sa fiancée, de se rendre cher de nouveau, de reconquérir son estime et sa tendresse. Que fallait-il pour cela?... Un obscur sentiment de dignité et la notion nette, jusque dans son trouble, du devoir chrétien l'arrêtèrent, et il continua de se taire.

Mlle Dateuil aussi s'était levée et très émue :

— Jean, il faut vous battre si vous m'aimez.

Il resta désorienté, immobile, toute sa vie réfugiée dans la détresse de ses yeux. Ainsi elle n'avait rien compris à sa peine, à son courage, à son amour!... Que sa conscience était seule! Instinctivement sa pensée chercha une sympathie où se réchauffer à cette heure glacée... Personne! Partout l'ironie ou le dédain... Si, pourtant, deux amis inconnus déjà oubliés dans son ingratitude d'homme uniquement épris : Mme Vareyl et Théron, eux seuls. Pourquoi leurs noms effleurèrent-ils sa mémoire? pourquoi se trouvèrent-ils unis dans son souvenir à cette heure de déception et de solitude?... Il voulait répondre à Louise... quoi? il ne savait pas, il était incapable de raisonner, lui qui n'avait su que sentir. Et, comme à chacune de ses visites comme aux plus indifférentes, celles où il faisait sa cour gaiement, où il racontait ses jeunes rêves, M. et Mme Dateuil rentrèrent au salon après le temps ordinaire laissé aux épanchements des fiancés.

Malgré l'effort des deux jeunes gens pour prendre une attitude

indifférente, leur émotion frappa Mme Dateuil qui, inquiète et n'osant pas questionner, remplit la causerie de mots vides auxquels Bernave et Louise répondaient à peine et derrière lesquels tous comprenaient que de cruelles agitations se cachaient. Plus tôt que de coutume, d'ailleurs, Bernave prit congé en invoquant la fatigue de Louise. Il eut un attendrissement à sentir toute froide dans la sienne la main de la jeune fille, descendit presque en courant l'escalier, arpenta plusieurs fois à grands pas la rue morne sans voir les rares passants qui, sur le trottoir, le frôlaient, et, plus accablé à mesure que le calme renaissait en lui, il rentra.

Le lendemain Théron descendait, à l'heure habituelle de la fin des audiences, les marches de granit du palais. Il allait distraitement quand, à l'angle du carrefour Grévin, il heurta presque une jeune femme qu'il ne reconnut pas tout d'abord. Il murmura une phrase d'excuse, et soudain se mit à rire du même rire joyeux que la jeune femme elle-même. C'était Mme Vareyl. Il demanda avec gaieté :

— Où courez-vous de cette vive allure qui a failli être cause d'un déplorable accident, vous qui n'êtes jamais pressée?

Sur le même ton de plaisanterie, Suzanne répondit :

—... Ou presque jamais. De fait je ne vous ai ni vu ni entendu, et je ne serais pas surprise si l'on me disait que vous êtes tombé de la lune où vous habitez plus souvent que sur la terre.

— Tombé à vos pieds.

Elle haussa les épaules :

— Sérieusement, je n'ai pas le temps de m'arrêter, pas même pour entendre vos folies. Les dames Dateuil sont rentrées ; je suis sûre de les trouver en ce moment, et je suis très en retard pour demander à Louise, à l'occasion de son mariage, quel souvenir lui serait agréable. Elle est comblée, cette petite, et j'ai peur de faire double emploi.

Elle sourit et son sourire parut à Théron un peu mélancolique.

— C'est un rôle qui ne vous conviendrait guère, répondit-il, mais vous n'avez pas besoin de tant vous hâter ; je vais vous épargner une course ennuyeuse, dites encore que ce n'est pas la Providence qui me met sur votre route! Il est tout à fait inutile que vous alliez chez Mlle Dateuil.

— Pourquoi ?

— Parce qu'elle ne se marie plus.

Mme Vareyl regarda Théron avec stupéfaction.

— Parfaitement, mais la nouvelle n'est pas encore officielle. J'ai rencontré, hier au soir, M. Bernave.

— Il vous l'a dit?

— Non, je ne lui ai pas parlé. Il n'y a que les imbéciles qui ont besoin qu'on leur dise les choses pour les savoir.

— Je ne comprends pas.

— Écoutez-moi bien. J'ai croisé, hier au soir, vers neuf heures, M. Bernave qui sortait de chez Mme Dateuil; — il ne m'a même pas rendu mon salut entre parenthèses, — le pauvre garçon! je ne lui en veux pas; donc, je l'ai croisé sur le trottoir. Il venait de revoir sa fiancée qu'il a la sottise d'aimer carrément, comme tout ce qu'il fait du reste, c'est invraisemblable, mais c'est comme cela.

Mme Vareyl l'interrompit impatiente :

— Eh bien?

— Dieu que vous êtes nerveuse! Vous me faites manquer tous mes effets. Eh bien, vous vous imaginez sans doute qu'il rentrait chez lui réconforté, une douceur dans les yeux, avec le demi-sourire d'un homme naïf à qui le ciel ou sa fiancée, ce qui est la même chose, vient d'apporter la récompense d'une bonne action? Voyons! vous jugez qu'il n'en peut être autrement, ou bien je vous renie pour ma cousine et amie. Voilà certainement le tableau touchant jusqu'aux larmes dans lequel votre cœur romanesque se complaît : on s'exalte pour la grandeur d'âme de l'aimé, sa cause devient la vôtre, on se met bravement à son côté, seule contre tous. Ce n'est pas banal, cela! On est l'ange consolateur, celui qui comprend les héroïsmes raffinés, celui qui adore son héros d'autant plus qu'il est méconnu!... Or, c'est tout le contraire qui est arrivé.

Mme Vareyl articula :

— Comment le savez-vous?

— Tout simplement parce que, au lieu de rentrer chez lui, tranquille, heureux, prêt à braver le monde et ses œuvres, M. Bernave était soucieux et triste comme un homme qui a perdu son rêve. Sérieusement, il était méconnaissable. Il passait, au moment où je l'ai rencontré, devant le magasin du bijoutier de la grande rue, le seul qui soit éclairé, sa pâleur était effrayante; et remarquez que l'on ne pouvait pas s'y méprendre, ce n'était pas une pâleur de joie qui est en général bien moins pâle. J'ai failli le plaindre et puis je me suis arrêté sur la pente fatale du sentimentalisme. On ne se crée pas de pareilles illusions. Mlle Dateuil ne pouvait donner de sourires qu'au bonheur. Vous voyez que je n'ai pas eu besoin d'une profonde psychologie pour deviner tout ce qui s'était passé et que, en vous empêchant d'aller chez Mme Dateuil annoncer votre cadeau de mariage, je vous

épargne une démarche inutile et qui pouvait devenir ennuyeuse.

Mme Vareyl écoutait, absorbée. Le raisonnement de Théron, sans la convaincre, l'impressionnait et la laissait hésitante. Elle répondit en le regardant fixement, comme pour deviner derrière ces paroles mi-plaisantes, le fond de sa pensée.

— Vous rêvez, ce n'est pas possible. C'est votre imagination qui a bâti toute cette histoire. Que des indifférentes ou des jalouses essaient de rapetisser la grande action de M. Bernave, c'est possible. Il se trouve toujours une femme pour dire une sottise, et plusieurs pour la répéter; mais Louise, mais sa fiancée! Ah! tenez..., — et une exaltation généreuse lui fit, sans qu'elle s'en aperçût, élever la voix, — il n'est pas besoin d'être une chrétienne comme moi pour admirer un homme qui sacrifie à une idée, à une grande et infinie idée, la considération des hommes ou seulement leur approbation; cela, c'est la vie actuelle, la place dans le monde, ce qui se voit, le je ne sais quoi d'indéfinissable pour lequel l'enfantine humanité a, de tout temps, fait des folies, tandis que l'Idée ne rayonne que dans les âmes invisibles et ne se dévoile qu'aux humbles; il suffit simplement de penser ou d'avoir vécu quelques heures au-dessus des conventions et des misères humaines.

Elle continua, avec une émotion dont elle n'était plus maîtresse:

— Il serait revenu auprès de la femme qu'il aime, de celle qui lui a promis de partager sa vie, ses luttes, ses douleurs et ses espoirs; il lui aurait dit: « C'est auprès de vous que je réfugie ma conscience blessée », et cette femme lui aurait repondu: « Je n'adore que ce que le monde adore! » et elle l'aurait renvoyé avec sa peine, dans sa solitude triste, plus abandonné encore, puisqu'il n'aurait plus d'espérance. Non, encore une fois, c'est impossible; vous rêvez ou vous voulez m'éprouver. Au revoir, je vais chez Mme Dateuil.

Devant cet enthousiasme vibrant, une impression traversa Théron. Jamais l'âme de la jeune femme ne lui était apparue si frémissante de l'amour des pures choses, de celles inaccessibles à toutes les femmes qu'il avait connues. Son masque gouailleur tomba. Il sentit s'émouvoir ce qu'il appelait son affection aux heures découragées où il ne voulait pas dire son amour, et ce fut d'une voix grave dont il s'efforçait de voiler le trouble qu'il reprit:

— C'est qu'il n'y a pas de femmes comme vous, Suzanne. Je ne vous demande pas, car vous me l'avez laissé voir, où vous puisez votre inspiration du beau, du vrai beau, de celui que l'on est convenu de ne pas admirer, parce qu'on ne le comprend pas.

Mais Mme Vareyl ne l'écoutait plus et, toute à sa pensée ou à son rêve :

— Ah! Dieu! la part de Louise est belle. Elle n'a qu'à consoler celui qu'elle admire. Toutes les femmes n'ont-elles pas des douleurs autour d'elles, des douleurs dont elles sont la cause, surtout quand elles sont belles et bonnes comme vous?

Cela lui était échappé comme un cri longtemps contenu, et à peine l'eut-il proféré qu'il demeura interdit, presque tremblant.

Mme Vareyl tressaillit et le regarda longuement avec une pitié affectueuse. Ses grands yeux bruns attendris étaient remplis de larmes; mais, par une intuition cruelle, Théron sentait que ce n'était pas lui qui les faisait couler. Elle dit enfin :

— Les douleurs morales ne se guérissent pas, elles s'oublient.

Et secouant tristement sa tête pensive :

— Je suis votre amie, prête à partager vos peines comme autrefois vous avez partagé les miennes. Ne parlez plus, mon pauvre Michel, je tiens tant à la belle fleur de notre amitié!

Et pour la première fois elle le quitta sans lui tendre la main et descendit de son pas souple la rue ensoleillée.

Théron resta immobile jusqu'à ce qu'elle eût disparu. Sa physionomie habituellement railleuse et ironique s'était empreinte de tristesse et sa tête s'était un peu inclinée, comme sous le poids d'une pénible pensée. Soudain il eut un geste de résolution résignée; un sourire mélancolique effleura ses lèvres, et il murmura :

— Vous vous croyez un homme d'esprit, Michel, et vous êtes le dernier des sots. Vous n'avez rien su voir, rien su comprendre. Vous choisissiez parbleu bien le moment pour votre humble déclaration. Vous avez joué le rôle, indigne de vous, du troisième en amour, de celui qui arrive trop tard, et qui fait rire le parterre. Il s'agit de se mettre à la hauteur de la situation. C'est fini, je n'ai plus mal.

Il tourna brusquement sur lui-même, prit le chemin opposé à celui que venait de suivre Mme Vareyl, et s'aperçut seulement après avoir fait quelques pas que sa vue était brouillée, comme s'il pleurait, lui aussi.

Pierre Le Rohu.

La suite prochainement.

LE GRAND PEINTRE FRANÇAIS

NICOLAS POUSSIN

Il suffit parfois d'un accident banal pour attirer la curiosité publique sur des merveilles côtoyées avec indifférence, dans la routine de la vie quotidienne. En pleine mêlée artistique contemporaine, qui songeait au Poussin? Les coups de couteau donnés à l'un de ses plus beaux chefs-d'œuvre du musée du Louvre par un malheureux qui cherchait le scandale, ont ramené sur ce génie prodigieux l'attention de la foule et des artistes. Cet acte de vandalisme vaut un regain de sympathie au vieux maître qui est le peintre le plus caractéristique de notre race; et, sans doute, ne faut-il pas perdre l'occasion de l'étudier aujourd'hui comme il le mérite. Nous essaierons donc de décrire ici les aspects sucessifs que présenta l'art de notre grand peintre national; et, pour faciliter à chacun l'intelligence de nos développements, nous ne quitterons guère le Louvre, le Petit-Palais et le musée de Chantilly, où près de cinquante toiles, sans compter les dessins, offriront un champ suffisamment vaste à l'étude et permettront le contrôle de nos observations.

Si nous laissons de côté quelques tableaux comme *l'Apparition de la Vierge à saint Jacques le Majeur*, *le Sacrement de l'Eucharistie* ou le *Saint François-Xavier rappelant à la vie la fille d'un habitant de Cangorima (Japon)*, œuvres à part dans l'œuvre, toiles imposées par les nécessités de la commande et qui n'ont pas reçu, en quelque sorte, l'empreinte du maître, les productions de Nicolas Poussin peuvent se ranger en trois catégories, correspondant à trois périodes successives de sa vie : la première période s'étend jusqu'au voyage à Paris (1640), la

leuxième commence au retour à Rome (1642) et dure une dizaine l'années, la dernière se termine à la mort de l'artiste (1665).

Les plus anciennes toiles du Poussin que l'on ait conservées, omme la *Mort de Germanicus*, ne semblent pas avoir été exécuées avant 1627, quand déjà le Poussin, âgé de trente-trois ans, abitait Rome depuis plusieurs années; le Louvre ne possède ucune œuvre antérieure à 1630. Mais nous savons que, dès 1618, 'artiste peignit au château de Cheverny deux *Bacchanales*, et ette simple indication de sujet ne laisse pas que d'être intéessante.

La caractéristique, en effet, de la première période est un goût articulier pour les sujets mythologiques, les œuvres de plastique ure, faites dans une manière grasse, ardente de coloris, qui rapelle la facture des maîtres vénitiens, et les peintures de Cheverny nt peut-être été un avant-goût des *Bacchanales* du Louvre.

Un examen attentif du *Triomphe de Flore* (Louvre), exécuté n 1630, révélera en même temps et le point de départ de Poussin t l'originalité qui, dès cette époque, le distingue de ses prédéesseurs; de plus, il montrera jusqu'à quel point le peintre, au ens propre du mot, a tout d'abord existé en lui.

On se souvient de cette toile ruisselante de soleil couchant : la nique blanche de la déesse éclate au milieu d'une harmonie ougeâtre, tandis qu'un arbre en fleurs se profile sur le ciel très leu. Flore passe traînée par des Amours, un guerrier lui apporte es lauriers et des fleurs, des femmes cueillent des fleurs, des ifants serrent des moissons de fleurs dans leurs mains potelées; , au premier plan, un couple, fleurs d'amour, accoudés sur sol dans la même courbe enveloppante, regardent l'enchanteesse qui passe.

Par la richesse du coloris et le mouvement des attitudes, cette ile évoque le souvenir du Titien, notamment de ses trois toiles, s deux *Saintes familles* et *la Vierge au lapin blanc* (nos 1579, 580 et 1578 du Louvre). Poussin avait étudié à Rome des uvres de ce peintre, ce qui explique cette parenté d'aspect. Il est pas d'artiste accompli, au surplus, il n'en peut pas être, ui n'ait trouvé chez ses prédécesseurs son point de départ, bénéiant ainsi de leur expérience; autrement, il ne serait qu'un priitif, un génie enfant, et non un maître.

Cependant, si le *Triomphe de Flore* dégage à nos yeux des alogies entre les premières toiles du Poussin et la manière du tien, il nous indique aussi les profondes différences qui séparent l'artiste italien le maître français, même en sa période italiani-

sante. Le modelé est plus fin, plus sensible, plus vivant : il faut regarder de près chaque personnage, ces enfants à terre, ces femmes dansant et surtout le couple du premier plan pour en découvrir la souplesse merveilleuse, la précision extraordinaire, bien qu'exempte de sécheresse.

Mais la différence essentielle entre les œuvres du Titien et cette toile du Poussin réside dans la façon dont celle-ci est éclairée et colorée. Le Titien procède par masses de couleurs apposées, soucieux de leur richesse propre et de celle obtenue par leur place dans la composition ; un jour uniforme les éclaire, une lumière impersonnelle, sans coloration spéciale et qui, par conséquent, ne produit aucune réaction sur les tons primitifs. Au contraire, le Poussin cherche tout d'abord une lumière d'une coloration spéciale, qui baignera toute l'œuvre d'une tonalité générale, et les couleurs particulières émaneront de cette couleur enveloppante, seulement comme des modifications ou des réactions de celle-ci. Ce procédé est très visible sur le *Triomphe de Flore;* ainsi la lumière rougeâtre, tendant vers l'orangé, qui emplit la majeure partie du tableau, s'avive sur les nus, éclate en or sur le chariot, mais se refroidit aux parties ombrées par des tons d'émeraude, fait tourner par contraste le ciel au bleu intense. Cette recherche d'une tonalité-base particulière à chaque tableau, est rendue plus sensible au regard quand plusieurs toiles du peintre sont placées les unes près des autres, comme à Chantilly, et peuvent aisément se comparer; elle se retrouve plus discrète, réelle toujours jusque dans les toiles des dernières années. En même temps, la distribution de la lumière est soumise à une analyse scrupuleuse, et ce double souci donne au *Triomphe de Flore* comme à toutes les toiles du maître, cette apparence profonde, aérienne, développée encore par le scrupuleux calcul qui détermine la taille des personnages, suivant le plan qu'ils occupent, et les raccourcis des bras et des poitrines.

Ce procédé de coloration et d'éclairage fait reconnaître en Poussin le maître du Lorrain, et celui-ci, tout en s'abandonnant à l'inspiration de son candide génie, ne procédera pas autrement pour décrire ses matinées transparentes, ou ses étincelantes perspectives sur la mer enflammée.

Poussin apparaît donc, à ce moment, comme émancipé déjà : à peine a-t-il trouvé des modèles italiens, vraisemblablement suivis moins par influence d'éducation que par analogie de goûts, qu'il cherche une voie hors des chemins frayés par eux, qu'il les égale comme peintre, et les surpasse peut-être.

Notez en effet que ce *Triomphe de Flore* est éclairé à contre-jour; les seules lumières qui saillissent sont des reflets; c'est en plein clair-obscur, dans une demi-teinte qui ne permet aucun éclat de taches, que la multitude des personnages s'agite. La toile est en équilibre dans ses masses, parfaitement nette en ses intentions. Les attitudes parlent : nul n'a mieux exprimé un mouvement, la marche noble et rythmée, vive ou lente, la danse joyeuse de ces femmes, de ces adolescents, de ces Amours autour de leur déesse embaumée de senteurs. Chez le Titien, comme chez tous les maîtres italiens, Vinci excepté, le paysage, si riche qu'il soit, ne joue guère qu'un rôle de fond, et dans la plupart de leurs tableaux nous pourrions en imaginer un autre, sans que le caractère essentiel de l'œuvre soit gravement endommagé. Mais concevrait-on aisément ce *Triomphe de Flore* sans ces monts ondulés comme des mamelles, ces nuages charnus, cet arbre roux et chaud, cet arbrisseau fleuri de pétales blancs, blancs comme la tunique de la déesse? Ce décor est un personnage en harmonie avec les autres personnages, et un paysage plus aride, des arbres plus verdoyants, affaibliraient la poésie de l'œuvre, lui raviraient son unité. Ceux qui ont osé douter si Poussin était né peintre, qui ont déploré son dédain soi-disant systématique du coloris, qui ont nié ses qualités plastiques, n'ont sans doute pas regardé cette toile chaude, mouvementée, d'exquise, saine et puissante poésie, véritable bain de vie et de fécondité, œuvre avant tout et éminemment plastique.

L'*Enfance de Bacchus*, la fine *Léda* de Chantilly, l'*Echo et Narcisse*, rose comme une flamme, les *Bacchanales* du Louvre, relèvent de la même conception et de la même technique. La *Bacchanale* (nº 730), où se trouve une femme jouant du luth, est particulièrement remarquable par son coloris violent, le blanc rehaussé de rouge de son horizon, sa coupole céleste en bleu ardent, l'éclat sourd de ses pourpres : cela a quelque chose de criard et de lourd, conforme au thème. D'ailleurs, sous l'âpreté voulue du pinceau, le soin habituel, la science colossale se dissimulent, pétrissent les torses, donnent aux plats d'argent un reflet métallique que le plus savant peintre de nature morte ne renierait pas.

Dans le même temps, l'artiste s'efforce de chanter les grandes scènes de l'histoire grecque et romaine, ou de la Bible; il le fait, moins en philosophe, comme s'y emploiera l'homme mûr, qu'en peintre épris surtout de formes, de couleurs, de mouvement. Les *Philistins frappés de la peste* (1630) et *l'Enlèvement des Sabines*

(1639 environ) offrent de ces tentatives deux exemples très complets et très heureux. Le peintre du *Triomphe de Flore* et des *Bacchanales* s'y retrouve en entier; l'emploi de la lumière y joue le même rôle prépondérant que dans ces toiles, là rougeâtre au couchant, contrastant avec la pâleur des cadavres, ici blanche au matin, et laissant aux couleurs des objets presque toute leur autonomie; les chairs sont savoureusement modelées, les étoffes se gonflent au souffle du vent; le décor s'unit à la scène, l'architecture, par l'opposition des lignes rigides et calmes, outre l'effet du désordre et de la désolation.

Cependant les œuvres de ce genre, dont fait partie le *Massacre des Innocents* au Petit-Palais, décèlent de nouveaux aspects en l'esprit du maître. Elles ont en effet toutes les qualités plastiques du *Triomphe de Flore*, mais quelque chose en plus, car elles frappent, elles saisissent par l'intensité de leur puissance tragique; l'effroi, la pudeur alarmée, la supplication, le désespoir, la sauvagerie, la joie ironique s'y heurtent.

Une comparaison fera sentir la force dramatique du maître. Au Petit-Palais, non loin de son *Massacre des Innocents*, se trouve le même sujet traité par Raphaël et gravé par Marc-Antoine. Raphaël y reste le virtuose incomparable, le dessinateur merveilleux de merveilleux corps; il charme toujours, mais émeut faiblement. Le Poussin, au contraire, qui ne recule devant aucune crudité, qui fait grimacer de douleur la mère à genoux devant son enfant mort, comme il souligne, dans une autre toile, de son pinceau brutal, le geste du Philistin pestiféré, étreint le spectateur d'une indicible et incomparable angoisse. D'ailleurs, si des similitudes profondes nous permettent de classer, au point de vue plastique, *les Sabines* et autres toiles de sujets historiques avec les tableaux mythologiques de la même période, il ne faudrait point conclure à une identité constante, mais à une simple parenté de procédés, qui varient déjà d'une *Bacchanale* à l'autre. Ainsi *la Peste des Philistins* est faite dans une pâte grasse, épaisse, aux reflets lourds : cela exhale comme une odeur putride et nauséabonde. La touche des *Sabines* est, au contraire, vive, imprévue, rendant la surprise et le bruit; le dessin, négligeant la souplesse onduleuse qu'il avait dans le *Triomphe de Flore*, devient violent et cassant, comme si l'artiste, captivé d'émotion, n'avait pas trouvé le temps de polir les modelés, avait préféré, par le choc imprévu des lignes, exprimer le tumulte de l'action.

En un mot, au peintre savant, de haute race, que nous avai[s]

révélé le *Triomphe de Flore*, nous devons ajouter, pour la période qui s'étend jusqu'en 1640 environ, un dramaturge émouvant, un metteur en scène incomparable, servi par une technique souple et qui sait se plier à de nouvelles exigences.

Le séjour à Paris (1641-1642) ne fut marqué d'aucune toile remarquable; les servilités de la cour, l'obligation de peindre dans un but déterminé de décoration, n'allaient pas à cet esprit indépendant, cherchant en elles-mêmes la raison d'être de ses productions.

Mais ce voyage, infertile en bonnes œuvres, l'aura, du moins vraisemblablement, aidé à s'examiner et à se comparer; il aura fréquenté les grands, le roi, tout ce qui fait bruit sur terre, et aura souffert profondément du vacarme des vanités officielles. Sa pensée se mûrit. Son cerveau, en travail constant sous l'apparence calme du visage, chercha un art plus complexe dans le fond, plus sobre dans l'expression, où la gravité, sans rien de guindé, remplacera volontiers la fantaisie, où la pensée grandissante et affermie s'exprimera plus nettement. Se dérobant désormais à tout courant italien, l'artiste modifiera le choix de ses sujets (d'après Bellori, Félibien et les lettres du Poussin, aucune *Bacchanale* ne semble avoir été traitée après ce voyage), il se créera une langue lucide, faisant saillir le dessin, et qui, moins luxueuse et plus incisive que celle employée jusqu'alors, conviendra mieux au but poursuivi.

Déjà *les Hébreux recueillant la manne dans le désert* (1639), tableau curieux par la variété significative des attitudes, et le *Saint-Jean baptisant dans le désert*, au joli geste des gens qui se déshabillent (exécuté à Paris), font pressentir l'évolution du peintre; mais ce sont, ainsi que plusieurs toiles peintes dans le même sens pendant les dix ou douze années qui suivent des tentatives hésitantes, où l'effort reste visible, parce qu'il ne correspond pas aux résultats obtenus; nous citerons comme exemples, au Louvre, le *Moïse sauvé des eaux* (celui où la reine est vue de face), le *Moïse changeant en serpent la verge d'Aaron*, le *Moïse foulant aux pieds la couronne de Pharaon*, la *Mort de Saphira* et même *la Femme adultère*, malgré la poignante expression de la coupable. La main ne trouve pas toujours le procédé adéquat à la conception. Cette conception est parfois incertaine, l'artiste ne voit pas toujours complètement clair en son esprit. Parfois aussi la toile est une production de commande, traitée plus superficiellement que les ouvrages nés du seul désir de l'artiste.

Au contraire, *le Jugement de Salomon* (1649), avec sa belle ordonnance symétrique comme la balance de Thémis, et *les Bergers d'Arcadie*, résument en des œuvres incomparables toute la série des essais patients, caractérisent supérieurement ce qu'on appellerait la seconde manière du maître.

Le tableau célèbre des *Bergers d'Arcadie* a souvent fourni matière à dissertations. Nous l'examinerons par le côté plastique. Le charme, si connu, de la belle pensée philosophique, doucement triste et très calme, qu'il dégage, et qui est l'âme de la toile, n'en deviendra que plus sensible.

Une lumière claire, presque froide, emplit le tableau; elle émane d'un point précis : on pourrait presque calculer la place du soleil et déterminer l'heure de la journée. En même temps la lumière a perdu là, comme dans *le Jugement de Salomon*, comme dans beaucoup d'autres toiles d'époque avoisinante, une grande partie de ses principes colorants. Cependant, elle reste toujours la base de la tonalité d'ensemble, on sent qu'elle seule permet aux différents partis-pris colorés du tableau d'affecter tel ou tel ton, mais elle envahit moins leurs personnalités, se contentant d'être le lien qui les unit. Les couleurs deviennent vives, riches, d'ailleurs austères et nullement voluptueuses; point de ces reflets métalliques, de ces chairs vibrantes qui nous réjouissaient jadis; les couleurs n'ont plus, en effet, leur but en elles-mêmes; elles doivent, par leur vigueur précise, rehausser le dessin des nus, des feuillages, des étoffes, devenir, par l'accentuation du modelé, et par leur acuité propre, une sorte d'écriture qui par l'œil s'adresse à l'esprit. Aussi, isolez la pierre du tombeau, la robe de la femme, la chair de son épaule, vous ne trouverez là aucun ton, qui, de près ou de loin, évoque de la pierre, de l'étoffe, de la chair : un Hollandais eût frémi de les poser; cependant, par leurs rapports, ils expriment la pierre, l'étoffe, la chair, assez pour que cette robe paraisse belle, cette épaule nacrée, ce sépulcre glacial, et que, dans le même temps, l'attention donnée à ces détails ne détourne pas de l'attention donnée à l'ensemble. Les couleurs restent nuancées, diversifiant les bleus, variant les verts sur la touffe d'herbe et sur les arbres, mais sans que le jeu de leurs nuances ait le droit d'affaiblir l'unité de l'œuvre; dans le même ordre d'idées, l'œil ne perçoit qu'en second lieu l'ombre portée sur le tombeau par le personnage à genoux, fort utile cependant pour aérer la toile; dans le même ordre d'idées encore, les physionomies sont indiquées sobrement, ne captivent point tout le regard, n'ont pas une importance plus

marquée que ce mausolée où gît le personnage invisible et principal, celui dont les yeux fermés ne contemplent plus la paisible campagne environnante.

Le *Jugement de Salomon*, maintes toiles de la même période, amèneraient à des constatations semblables. Elles nous montreraient de plus l'évolution du dramaturge : contenant implicitement la même force dramatique que les *Sabines* et les *Philistins*, elles sont cependant moins troublantes; c'est que leur but atteint n'est plus d'extraire seulement l'élément tragique d'une scène, mais aussi, et surtout, de rendre l'émotion produite par cette scène sur l'âme forte du penseur.

La seconde manière de l'artiste se caractérise en effet, moins par l'emploi d'une lumière blanche, de couleurs vives soutenant le modelé, précisant les silhouettes, que par la façon philosophique dont le sujet dramatique est envisagé.

Mais certains jours, lorsque le sujet le réclame, les lumières chaudes de la première époque reparaissent, exaltant la splendeur des colorations; ainsi, elles éclairent le paysage enchanteur des *Aveugles de Jéricho*, or épandu qui va séduire leurs yeux guéris, elles poudroient comme une vapeur de poésie prenante sur le merveilleux *Moïse sauvé des eaux*, ce tableau tout de séduction, où la fille de Pharaon, appuyée sur la servante ployée en arrière, d'un geste noble ordonne de recueillir l'enfant : une fille d'honneur répète le geste de sa maîtresse, une autre s'agenouille en une harmonieuse arabesque, le Fleuve puissant regarde couler son onde; dans le lointain des gens passent, beaux comme des statues; l'architecture d'un pont ferme le pays.

L'*Eliézer et Rébecca* du Louvre nécessite aussi une mention spéciale, bien que présentant une technique similaire de celle observée dans *les Bergers d'Arcadie*. Ici l'idée littéraire, bien que rendue excellemment par les gestes d'Eliézer et de Rébecca, par ceux des compagnes, l'une laissant l'eau déborder du seau, les autres affectant l'indifférence ou l'ironie, n'a qu'une importance secondaire; le vrai sujet éclate dans les ovales des figures, des yeux écartés, dans les nez droits, les attitudes magnifiques des femmes, l'une, l'amphore sur la tête, belle comme une cariatide, l'autre accoudée avec la nonchalance d'une reine, en un mot dans ces formes gracieuses ou nobles, qu'enveloppe un riant paysage. L'idéal plastique du maître a changé : avant tout de coloration dans le *Triomphe de Flore*, il réside maintenant dans la perfection du modelé. Soucieux d'essentiel, son art, au point de vue plastique, s'approche des formes abstraites de la sculp-

ture. Nous ne serons pas étonnés de trouver l'une des caractéristiques de la troisième manière dans une prédominance complète du modelé sur la coloration.

Le maître n'est pas satisfait encore. Son génie couve un plus colossal désir. De chaque fait particulier il veut dégager uniquement le sens général, il veut transplanter le sujet choisi, l'arracher du domaine de l'histoire ou de la légende, et le jeter dans celui de l'éternité, de la vérité essentielle et symbolique; il veut, soit opposant à l'homme la vaste beauté de la nature, soit exaltant l'orgueil légitime de ses facultés productrices par la splendeur des spectacles que le regard clairvoyant du génie peut rêver, montrer à la fois sa petitesse et sa grandeur, il veut surtout et par-dessus toute autre préoccupation, créer cet univers intangible, se refusant à toute analyse complète et méthodique, mais où le regard s'émerveille d'inépuisables découvertes, cet univers de pensée, de lumière, de dessin, de composition, que chaque peintre prédestiné apporte en naissant au sein de son âme, et dont l'expression est le couronnement ardemment souhaité d'une vie d'efforts, d'intelligence et d'émotion. Il peint alors ces toiles admirables où le paysage tient une large place, d'où l'homme n'est jamais absent, et qui constituent, par leur puissance plastique et l'ampleur de la songerie qu'elles contiennent, des œuvres uniques dans l'histoire de l'art. Le Louvre possède l'un des premiers en date de ces tableaux, le *Diogène* du Salon Carré (1648). Les *Bergers d'Arcadie* lui sont postérieurs de cinq années : on voit que, pendant une période du moins, les deux manières, très discernables l'une de l'autre, ne s'excluent pas. Cependant les grands paysages deviendront de plus en plus nombreux, le peintre s'y adonnera exclusivement à la fin de sa carrière, et nous possédons les derniers qu'il ait faits, *les Quatre Saisons*, du Louvre, et l'*Apollon amoureux de Daphnée*, que sa main paralysée ne put finir.

Ce qui frappe le spectateur, lorsqu'il lit l'étiquette placée au bas du *Diogène*, puis regarde le tableau, c'est la prédominance accordée au paysage. Le paysage n'y est plus, en effet, un accompagnement nécessaire, en quelque sorte un personnage parmi les autres, comme dans le *Triomphe de Flore* et *les Bergers d'Arcadie*, mais il devient le personnage principal, chargé d'exprimer l'émotion principale du peintre, et l'homme placé au bord du ruisseau n'est que le trait qui souligne la composition et en précise le sens et la portée, la conséquence logique de la nature décrite.

Dès ses premières œuvres, nous avons vu comme le Poussin se soucie de la lumière, de sa distribution et de sa couleur, l'employant pour donner au tableau sa tonalité propre et son unité. Dans le *Diogène*, comme dans tous les paysages qui suivront, la méthode cherchée est au point, la technique est complète. La lumière, débarrassée des principes colorants accessoires, jeux de rouge, de jaune, d'émeraude, est devenue une clarté, individualisée seulement par une tonalité en sourdine qui enveloppe les partis-pris de bleu, de brun, de vert.

En même temps qu'augmente la rigueur de sa distribution, elle atteint une finesse, une souplesse qu'elle n'avait jamais eues. Pour s'en rendre compte, il faut laisser l'œil errer sur la surface irisée de la nappe d'eau, sur les touffes d'arbres du fond, laisser le regard se perdre sous le quinconce au bord du lac ou dans l'épaisseur des feuillages, et l'on s'étonne alors de ce pinceau assez subtil pour marquer chaque feuille par une différence d'éclairage, pour éveiller chaque frisson de l'onde, sans détruire l'importance des masses, si bien qu'on voit d'abord l'arbre et ensuite les branches, l'étang puis les reflets qui l'animent et les personnages dont les robes sèment de taches rouges ou bleues les bruns et les verts sourds. Et cette distribution étudiée de la lumière sur les différentes parties de la composition, cette recherche des quantités proportionnelles de clarté reçue par les objets, n'est-elle pas autre chose, en définitive, que l'importance prépondérante donnée au modelé, remarquée particulièrement dans l'*Eliézer et Rébecca?*

Mais ici, le procédé de coloration est plus simple, nous dirions volontiers plus synthétique, que dans les toiles de la deuxième période. Toute la coloration est dominée par trois tons principaux qui se nuancent, se fortifient, s'affaiblissent, tournent insensiblement vers une couleur ou vers une autre, sans perdre leur qualité propre. Un bleu franc fait le ciel et s'irise en gris ardoisé sur l'eau du lac; la terre est peinte dans un brun clair, qui se grisaille ou blanchit sur les maisons; enfin, un vert-bouteille exprime les feuillages et se dégrade en tons moussus sur les collines, s'éclaircit dans les lointains. Cette manière de colorer, très abstraite, n'a plus rien à voir avec celle de la première période. Elle est, dans son essence, aussi bien que le procédé d'éclairage, celle des *Bergers d'Arcadie*, mais plus accentuée, plus voulue jusqu'en ses dernières conséquences. Mieux encore que dans *les Bergers d'Arcadie*, elle ne rend pas l'impression des objets par leurs tons propres, mais par les rapports de leurs tons;

elle néglige la réalité des détails pour outrer le caractère des ensembles; elle ne captive pas le regard au point d'amoindrir l'attention donnée à la portée morale de l'œuvre, mais l'exalte, cette portée morale devant être intensive. D'ailleurs, si des éclats de lumière réveillent les parties sombres, s'accrochent au sommet des arbres, sur les murailles dressées, aux parois des rochers, elles n'ont, au demeurant, qu'une importance secondaire, et une tache de soleil n'est pas là, comme chez Ruysdaël, toute la raison d'être d'un tableau; car le rêve du maître est plus vaste, ce peintre de paysages n'est pas un paysagiste, il groupe des arbres comme un autre des hommes, dans un but de composition, d'harmonie et de pensée.

L'étude d'autres tableaux peints dans le même sens que le *Diogène* n'ajouterait que peu de chose à ces observations techniques : muni de ces remarques, il faut se laisser aller à leur contemplation, admirer dans leur beauté incomparable ces *Quatre Saisons* du Louvre, où le peintre, le cycle de sa vie se fermant, a résumé toute la vie et tous les âges, chefs-d'œuvre entre les chefs-d'œuvre de tous les temps, et dont l'un, l'*Hiver* ou le *Déluge*, reste, hélas! blessé d'une irréparable et sacrilège blessure; il faut se pénétrer du charme multiple, pénétrant, émouvant, de cet *Orphée et Eurydice*, postérieur de onze ans au *Diogène*, plus accentué peut-être encore dans le procédé, aussi vaste de sentiment, d'intelligence, d'imprévu, que n'importe quelle autre parmi les œuvres du maître : des hommes tirent une barque, des femmes se baignent sous leurs regards moqueurs, une ville énorme est en travail et la fumée tourbillonne sur ses tours; cependant le fleuve coule en paix, les ombrages sont frais, la lumière matinale s'étend en nappe immaculée sur les monts apaisés, les voiles du ciel sont légers : que le manteau de pourpre s'accroche à la branche, et que s'élève le chant mélodieux; Orphée chante, et toute la nature semble n'être plus que le chant exhalé par sa voix; et le ravissement qui tournoie défend de remarquer la malheureuse Eurydice, dissimulée derrière ses compagnes extasiées et que guette l'effroyable destin.

Dans la dernière période de Nicolas Poussin s'affirme, en un mot, l'expression d'une songerie plus large et plus éternelle, d'une poésie plus intense et plus variée, que traduit une simplicité puissante des procédés. Une fois de plus, la technique a évolué, servante docile de la conception, la forme s'est unie à la pensée, a fait corps avec elle, l'évolution de la seconde a entraîné l'évolution de la première, et cet accord n'a pas moindrement contribué

à donner aux œuvres du Poussin ce caractère grandiose qui résulte de l'unité rigoureusement atteinte.

*
* *

Nous avons parlé des différentes *manières* du Poussin : nous n'avons cherché ainsi qu'à nous servir d'une expression courante et aisément compréhensible. Car il ne s'agit là que de groupements de procédés et de conceptions, et non de façons de sentir et de peindre absolument délimitées; la manière n'est jamais chez lui la manie; les *manières* empiètent l'une sur l'autre : *les Bergers d'Arcadie* furent peints après le *Diogène* avec une technique que l'artiste employait de moins en moins; après avoir terminé *les Quatre saisons* du Louvre, il entreprit l'*Apollon amoureux de Daphné* laissé inachevé, mais qui rappelle les suaves colorations de la jeunesse, les ardeurs de ce *Triomphe de Flore* placé vis-à-vis, comme si le peintre, au moment de descendre dans le repos funèbre, s'était ressouvenu des thèmes familiers aux enthousiasmes de la première heure. Dans *le Paysage aux deux nymphes*, de Chantilly, le but principal, presque unique, était de rendre la majesté de la nature, la gaie splendeur d'un magnifique rêve; les nymphes n'apparaissent que comme des frondaisons parmi d'autres, deux plantes superbes parmi les arbres; à peine une fugitive réflexion philosophique en l'ironique serpent disparaissant sous les fourrés. Alors le style éclate, cherche l'effet, le vert s'avive, le bleu est plus profond, les couleurs sont crues, franches, la langue se fait âpre, naïve, brutale. Point d'arbres brunis, point de feuillages en velours, ni de ciel en cuivre. C'est le plein air, vivant, réel, rendu pour lui-même, accentué parce qu'il est le caractère dominant cherché dans l'œuvre, sans le souci d'un rapport moral entre la nature et l'homme. Au surplus, une création qui n'a rien de commun avec les finesses d'un Ruysdaël ou d'un Rousseau, œuvre de synthèse plutôt que d'analyse.

Le Poussin n'est esclave que de son émotion et de sa pensée actuelles.

Intentionnellement, nous avons insisté sur son génie pictural, car nous voudrions, quel que soit le rôle croissant que la pensée ait joué dans son œuvre, comme chez tous les artistes de premier ordre, que le peintre fût plus regardé, et partant plus admiré, sous peine de ne point saisir les qualités propres de son intelligence. La compréhension du métier fait pénétrer plus avant dans l'intime idée de l'artiste : on ne goûte bien un livre qu'en saisissant complètement les finesses de la langue employée.

Mais, si, après l'étude attentive de chaque manière successive du maître, faite plutôt par le côté plastique que par le côté intellectuel et philosophique, nous nous élevons à la vue d'ensemble jetée sur son œuvre, si nous détachons de cette œuvre les caractères généraux et essentiels, Poussin resplendit à nos regards dans l'étendue de sa carrière comme un peintre sensible et puissant que la vie a progressivement grandi de toute l'ampleur d'une pensée incomparablement sereine. L'aurore de son génie levant fut radieuse et chaude, étincelante de pourpre et d'or, — un éclatement de richesses et de joies pour les yeux, — une sonnerie de fanfares triomphales. Puis il songea, et le midi de sa vie se fit transparent et alerte; l'être humain, son cœur et son esprit, les drames de la vie prirent une place croissante dans ses préoccupations. La pensée s'élargit encore; alors, le couchant fut grave et noble, sans les fulgurances qui présagent un orage tumultueux, tout de clarté paisible, et l'on peut dire que c'était

Le soir d'un beau jour,

un soir plus intime que l'aube, plus beau que le midi, à coup sûr plus immense et plus solennel, où l'intérieur des choses lui apparaissait en même temps que l'extérieur, où l'homme, loin d'être proclamé l'unique raison de la nature et du monde, ne devenait à ses yeux qu'une manifestation de la création, une fleur de l'immensité, n'ayant pas plus de droit à la vie que les autres êtres, pas plus de droit d'ailleurs à l'orgueil, soumis à toutes les fatalités, et qu'après les amours de la jeunesse dans les Edens verdoyants, après les fertiles travaux de l'âge viril, dans les blés d'or coupés sous la faux, après les récoltes abondantes au déclin de l'existence, un cataclysme subit dans la nuit profonde, un peu d'eau débordant du lit d'un fleuve, emporterait transi, glacé, agonisant dans l'irrémédiable.

L'œuvre du Poussin est absolument nouvelle. A peine rattache-t-on le peintre au Titien que, nous l'avons remarqué, il en diffère. Le mot de Delacroix est rigoureusement vrai : « Ce fut un novateur hardi. » Affamé des forêts vierges et des sentiers à défricher, il s'est jeté à corps perdu dans l'inconnu, il a construit un art qui ne ressemble à celui d'aucun autre maître, qu'aucun prédécesseur n'avait soupçonné, ni Titien, ni Raphaël, ni Michel-Ange, et encore moins les déclamatoires Carraches, et le consciencieux et savant mais froid Dominiquin.

En particulier, l'usage qu'il fait du paysage est ignoré jusqu'à lui. La nature du Titien, plus voluptueuse, mais sans âme,

comme les belles femmes qui sortirent de son pinceau sensuel, n'eut jamais le caractère grandiose, ni l'importance qu'elle prit chez Poussin. Annibal Carrache fut surtout et quoi qu'il tentât, un conteur d'anecdotes; le Dominiquin qui construisit avec soin *Herminie chez les bergers*, *Hercule et Antinoüs* et le *Paysage*, dans l'escalier de la Direction, au Louvre, ne peut comparer ces œuvres aux paysages du Poussin. Tout au plus, entre les toiles de ces peintres et celles du Poussin, remarque-t-on parfois des analogies dans les silhouettes des monts ou des arbres, dues peut-être seulement aux modèles identiques trouvés dans la campagne romaine; mais ni les uns, ni les autres, le grand Vénitien lui-même, n'avaient pu soupçonner les graves et profondes harmonies qu'exprimerait le penseur avec des palais et des arbres, en ne laissant à l'homme qu'un rôle secondaire, mais indispensable.

Quoi qu'on en ait dit, l'art du Poussin n'est nullement raisonneur; ses tableaux peuvent se lire, il est vrai : serait-ce un tort, par hasard? On a surtout beaucoup trop raisonné sur ses tableaux, beaucoup plus raisonné que cherché à les comprendre et à les goûter.

Sa pensée est de caractère plastique : nous voulons dire que, si aiguë soit l'analyse qu'il fait de la Bible ou de tout autre livre fournissant le sujet, il ne raisonne pas d'avance sa composition, ni ne la construit par déductions savantes : non, il lit, ou l'histoire, ou la légende, ou sa propre fantaisie, et, d'un bloc, par une instinctive vision, il jette les masses de sa composition : il voit sa pensée et la décrit. S'il n'est pas satisfait, il ne corrige pas, il recommence, enfantant encore d'une seule fois l'ensemble. La forte tenue de ses toiles découle de ce procédé, que ses dessins affirment, ces croquis tracés d'une main tremblante, mais tout d'une pièce, comme si le regard était distrait du papier et perdu dans le rêve. L'analyse ne s'exerce qu'en second lieu sur cette ébauche vivante, la nourrit alors, la fortifie, la précise. La magnifique pochade en couleurs du musée de Chantilly, *Numa Pompilius et la nymphe Egérie*, montre l'intensité de ses conceptions naissantes, qu'il pouvait jeter ainsi, brûlantes, à grands coups de brosse, en énergiques parti-pris de lumière et d'ombre.

Son œuvre, surtout à la maturité de sa vie, aux rayonnements de sa vieillesse, est l'expression du regard tranquille et réfléchi, vivant et paisible, qu'il jette autour de lui, ne prenant des choses que ce qu'il lui convient de retenir, s'abandonnant ensuite à sa fantaisie. Sa pensée, toujours limpide et vigoureuse, sa sensibilité jamais enveloppée de brume, s'élèvent à des hauteurs

insoupçonnées; il a des émotions trop sublimes que ne peuvent exprimer les phrases, des clairvoyances de l'esprit que les formules du langage habituel trahissent, et qu'exposent seuls un poème, une toile, un groupe de marbre, une symphonie.

Le Poussin, comme la plupart des grands artistes, quand il écrit, dans ses lettres par exemple, explique pauvrement son art, parce qu'il en a une idée infiniment large, surpassant la convention des mots créés pour l'expression d'idées différentes : planant à d'incommensurables hauteurs, il ne peut le définir qu'avec cette langue particulière, vierge, qu'il s'est créée, parfaitement claire pour dire ce qu'il voit clairement en des régions que l'œil du vulgaire n'atteint pas. Le mot de « symphonie » est venu sous notre plume; d'autres l'ont prononcé déjà : aucun mot ne commente plus exactement le caractère intime de cette œuvre. Regardez ces toiles, particulièrement celles de la dernière période, laissez-vous bercer par cet art qui tire son origine de la nature mais ne la copie pas, qui n'est plus un art d'imitation, mais de conception et d'émotion, laissez-vous prendre par ces harmonies qui vont et viennent, montent et descendent, tantôt fines et ténues, tantôt larges et solennelles, ici en sourdine, là éclatant en une couleur vive comme une clameur de trombones, abondantes, multiples, sans cesse renaissantes et variées, et dont l'ensemble forme un tout parfaitement homogène; et quel art est plus semblable à cet art que celui de *la Pastorale* ou de *l'Héroïque?*

Des critiques se sont demandés s'ils ne devaient pas compter le Poussin parmi les peintres italiens. Le long séjour de l'artiste à Rome a troublé leur jugement. Le Poussin est complètement français.

Ce qu'il cherche à Rome, ce n'est pas l'Italie moderne : l'école bolonaise, il ne la regarde que pour la haïr; son respect pour le laborieux Dominiquin ne va pas jusqu'à l'influence reçue; son attache à l'école vénitienne n'est que le lien lâche et aisément dénoué qui unit l'indépendant à ses maîtres; non, ce qu'il demande à Rome, c'est l'esprit latin et la culture grecque, les sources mêmes de l'esprit français; au lieu d'épeler une civilisation parallèle à la sienne, il remonte aux civilisations-mères, et cherche à leur contact l'affirmation de sa propre personnalité.

Il est Français dans la plus forte acception du mot, non point le Français léger, superficiel, changeant, aux atavismes gaulois, mais le Français latinisé, clair, soucieux de vérité, noble et un peu grave, gai cependant à l'occasion, aimant les ordonnances régulières, faisant toutes choses par méthode.

Bien que nous devions analyser plus loin la méthode du Poussin, il est nécessaire de la signaler, dès maintenant, comme la caractéristique la plus précise peut-être de son génie et de toute une époque.

Poussin est né, en effet, au siècle de Descartes; les vérités que le philosophe met en quelques pages éternelles, Poussin les écrit dans ses toiles, tandis que, par elles, Turenne va de victoire en victoire, *croissant d'audace à mesure qu'il vieillit.* Des procédés identiques font l'artiste et le général, l'homme de pensée et l'homme d'action, frères en des voies dissemblables, figures au même front large, au même regard tranquille et pénétrant, au même menton impérieux de volonté calme et tenace. Tout le siècle aime la méthode, Richelieu comme Louis XIV et Colbert, Mansard comme Lenôtre, Bossuet comme Racine, le Poussin plus que tout autre.

Mais si le Poussin est de son siècle, il ne saurait en passer pour le produit. La théorie qui fait des grands artistes le résultat des circonstances et du milieu, est trop étroite pour être vraie, diminue trop l'importance de leurs énormes individualités. Changez Poussin d'époque, clouez-le en France, exilez-le en Hollande, mais laissez-lui sa liberté d'intelligence et de main : il choisira d'autres modèles pour ses paysages et les personnages de ses tableaux, il décuplera son effort, et il créera, malgré tous les obstacles, son rêve de méthode, d'harmonie et de beauté sereine.

Précédant son siècle, il est plutôt le résumé de toute une race, contenant intégralement tout son besoin de netteté, de logique et de noblesse. C'est à juste titre que Ingres l'a chargé de convier les artistes et le peuple de France au *Triomphe d'Homère.* Au dix-septième siècle, personne ne l'égale. Corneille, moins ample, se traîne en une longue décadence; Molière, Racine, La Fontaine gravitent autour de son génie; Puget pense comme lui, mais son art est douloureux, moins varié, moins noble. Si l'on regarde les siècles suivants, le Poussin apparaît ainsi que le symbole de tous nos peintres. Nous n'insistons pas sur ceux qui l'ont copieusement et fort laidement plagié, et qui commencent aux Mignard, aux Lebrun, aux Sébastien Bourdon. Mais à côté d'eux, l'éblouissant Lorrain développait le rêve lumineux du maître, parti vers d'autres routes. Le peintre des *Fêtes dans un parc* disait avec esprit ce que le peintre des campagnes romaines avait chanté avec gravité. Plus tard, Ingres comme Delacroix invoquent le patronage du Poussin. David, Gros,

Prud'hon, Géricault, Puvis de Chavannes, et parmi nos contemporains J.-P. Laurens, ne se rattachent-ils pas à cet art sobre et expressif? Aucune servilité, d'ailleurs, chez ces descendants. Ces similitudes sont affaires de race. Le fils, tout en ayant des rapports de tempérament avec son père, peut mener une vie propre. De même Corot, notre délicieux et suave Corot, par son sens profond de la composition, l'harmonieuse originalité de ses conceptions, n'a-t-il pas retrouvé, sur un mode moins élevé sans doute, dans une manière moins multiforme, mais personnelle et charmante, l'intangible noblesse du maître.

Et quand l'école impressionniste se vante d'avoir découvert la lumière, oublie-t-elle donc l'analyse savante, persévérante qu'en fit le Poussin, ajoutant à ses recherches subtiles ce que négligèrent trop souvent d'ignorantes et lâches hardiesses, la solidité du dessin, la sobriété savante de la pâte, la majesté de la composition, la hauteur de la pensée?

Une vérité enfantine a malheureusement besoin d'être dite dans l'oubli solennel où gît pour beaucoup notre grand peintre : Poussin se classe parmi les génies de tout premier ordre, parmi les rois de l'humanité.

Un matin, nous contemplions le *Diogène jetant son écuelle*, nous plongions notre regard dans ce paysage enchanteur, étonné, ravi de tant de paix et d'émotion, emporté par on ne sait quelles harmonies vers les splendeurs ignorées du rêve, baigné d'une irradiance céleste. La salle était effrayante, cependant, avec des Titiens riches et puissants, des Véronèses éblouissants, un bijou rare et soyeux du Giorgione, avec le célèbre et toujours renaissant mystère des *Joconde* et des *Sainte Anne*. Mais quand nos yeux se reportaient vers l'œuvre du peintre français, celui-ci nous emmenait aussi haut que ses frères, nous consolait mieux peut-être ; et nous ne pouvions arracher notre regard de la toile sacrée, que pour le tourner vers le grave portrait, vers ce visage digne du maître qui regarde en face, posément, sérieusement, simplement; et nous étions tentés de nous jeter à genoux.

*
* *

La méthode seule a su mener le Poussin aux sommets qu'il a gravis sans essoufflement, et presque sans faux pas. Son étude fournit un fertile enseignement, elle montre que les génies mêmes ne sauraient se passer d'elle, que comprendre son importance, c'est déjà posséder un reflet de génie. Plus l'œuvre désirée se présente complexe et ardue, plus la méthode du créateur sera

minutieuse et vigoureuse. La cire molle ne suffit pas à fixer l'aile des Icares. Il faut une boussole parfaitement réglée, des cartes, mille renseignements, une vigilance sans repos, au navigateur qui explore les océans inconnus. L'homme vaut tout d'abord par la méthode, et ne vaut jamais rien sans elle. Tout grand art a la formule de son énigme dans ces mots : l'audace par la méthode.

La méthode du Poussin se résume en une complète indépendance d'esprit, une forte discipline, une attention totale au moindre travail.

Nous avons déjà précisé quel fil ténu rattache le Poussin à ses prédécesseurs, quels rapports sans cesse plus faibles existent entre son art et celui du Titien. L'école bolonaise ne laisse d'empreinte que sur deux ou trois de ses toiles, le *Saint François-Xavier*, l'*Apparition à saint Jacques le Majeur* et *la Cène*, tableaux de décoration, contraires à son tempérament, et pour lesquels inconsciemment il a dû chercher l'inspiration en dehors de lui-même. Ces exemples restent isolés.

Mais pour conquérir une pareille liberté d'esprit et d'exécution, il trouve un maître sévère en lui-même. Tandis qu'il peint quotidiennement, observant et interprétant plutôt qu'imitant, il se nourrit d'une science profonde, car il n'y a pas de grand art qui n'ait son squelette dans la science. Nous savons par Félibien qu'il traite le modèle vivant à l'atelier du Dominiquin; à Paris, à Rome, dans les livres et sur les cadavres, guidé par d'experts chirurgiens, il étudie l'anatomie; la géométrie, la perspective, l'optique lui ouvrent leurs secrets, et le soin avec lequel il met en perspective ses constructions et ses personnages, la lettre écrite au sujet de la galerie du Louvre, montrent les résultats obtenus.

Du reste, cet indépendant ne dédaigne nullement ses prédécesseurs; il examine au contraire leurs œuvres, les scrute, mais les copie rarement, plus souvent travaille très librement devant elles, modèle des enfants d'après les tableaux du Titien, dessine les bas-reliefs antiques, n'absorbant de chacun que ce qu'il peut s'assimiler et transformer.

Nous avons déjà dit ce qu'il demandait à l'antiquité, comme à les civilisations dont la nôtre est l'élève originale et émancipée. Il y cherche aussi un point d'appui contre les tendances des Carraches et du Caravage. Il ne lui emprunte, du reste, aucun enseignement dogmatique, car il l'étudie en pleine liberté d'esprit; s'il mesure minutieusement l'*Antinoüs*, dans quelle toile en reproduit-il servilement les proportions? Il copie *les Noces Aldobrandines*, mais on s'étonne des différences entre l'original et la

réplique. Plus, à travers l'art latin rencontré à chaque pas dans Rome, il devine l'art grec, et ses personnages évoqueraient plus aisément telles statuettes drapées, dues aux ciseaux hellènes et découverts récemment en Grèce, que les œuvres moins fines et moins gracieuses des sculpteurs latins. Cet art antique, en outre, il le voit à travers la nature, le vivifie par l'imagination, et ses dessins de bas-reliefs et de statues ont tellement de mouvement qu'ils paraissent souvent des études sur le modèle vivant et non un travail d'après le marbre.

Il commence par bien peindre, par peindre savamment, par cuisiner la couleur, par combiner les jus les plus rares, par faire vibrer les tons les plus suaves, quand il exécute le *Triomphe de Flore* et les *Bacchanales*. L'assise de son développement est là. Né peintre, devenu peintre puissant, aussi fort — plus fort même à notre avis — qu'un Giorgione, nous l'avons vu assujettir sa technique à toutes les nécessités, s'abandonner à l'envolée de ses conceptions, sans craindre que le pinceau ne défaille entre ses doigts. Le cerveau et la main progressent du même mouvement. D'ailleurs chaque toile ne se fait pas sous une chimérique influence céleste, mais par une série d'étapes préparatoires qui ont toutes leur importance.

L'artiste *ne néglige rien*, note tout ce qui lui semble utile, ne laisse passer, en lisant ou en regardant, aucun sujet de tableau dont il ne garde la trace *fuyant ceux qui ne contiennent rien.*[1] (Bellori.)

Dehors, ou, de mémoire, une fois rentré à l'atelier, il dessine des motifs de paysage, sans recherche de contours, mais simplement pour fixer les masses de lumière et d'ombre. D'autres fois, il reconstitue les ruines romaines, les groupe dans une nature inventée, alimente ainsi ses compositions futures. Le sujet choisi, il analyse l'histoire ou la fable, s'efforce de discerner ce qui lui semble le caractère profond de la scène; il la localise dans un décor, l'agrandit ensuite par l'ampleur de son émotion. Nous avons vu qu'il cherche la composition par des dessins d'ensemble, gauches, faits d'un trait incertain, souvent rehaussés de lavis à la sépia pour masquer les partis-pris de lumière et d'ombre : l'étude de la composition dramatique et celle de l'éclairage ne sont qu'un même travail, et cette identité d'un double effort montre nettement comme en lui le peintre et le penseur marchent de pair, ne forment qu'un seul être.

Pour préciser sa conception première, il modèle des statuettes, les groupe, les éclaire, puis, d'après cette maquette d'ensemble, détermine exactement, toujours par des lavis à la sépia, l'effet

qu'il veut obtenir. Il étudie l'équilibre des personnages, la chute des draperies, sur des statuettes plus grandes, qu'il habille d'étoffes mouillées.

D'ailleurs, pendant tout le travail de préparation, nulle préoccupation du fini des contours ni de l'emploi des couleurs. Les dessins les plus terminés (nous en avons de très complets, comme celui d'*Orphée et Eurydice*, à Chantilly), très minutieux pour l'examen de l'éclairage, restent indécis de traits; sur la toile seule, sans doute en dernière étape (voir l'*Apollon amoureux de Daphné* inachevé mais très avancé), les contours s'affermissent. L'emploi des couleurs est subordonné aux quantités de clarté à exprimer : leurs qualités lumineuses déterminent leur choix. Craignant que les tâtonnements ne nuisent à la solidité du résultat, il n'attaque la toile que mûr parfaitement et sûr de sa résolution. Maître de sa palette, il ne revient pas inutilement sur le même ton, ne broie pas ses couleurs en les étalant, mais pose presque du premier coup la touche qu'il veut porter. Il travaille hardiment, s'attachant aux choses importantes, et sacrifiant les secondaires, sans afféterie, sans négligence, sans somnolence, sans précipitation : *Avec le temps et l'été mûriront les nèfles*, dit-il aux gens qui le pressent.

Sa vie relève de sa méthode, se confond avec son art. Elle contraste avec l'époque tourmentée qu'il traverse : en France, la guerre de Trente Ans se poursuivant jusqu'en 1640; puis, les divisions de partis déchirant le pays, tour à tour Turenne et Condé menant l'Espagnol, Mazarin se nourrissant d'intrigues et de rapines à travers la Fronde; une noblesse ignorante et brutale, qui a quitté le collège de bonne heure et ne se plaît qu'aux beaux coups d'épée; des grands seigneurs faisant bâtonner des gens de lettres, pour un libelle satirique, ceux-ci leur rendant largement la bâtonnade reçue, la rossée, la violence, monnaie courante. Et Vouët régnait sur l'art, Louis XIII commettait d'augustes aquarelles.

En Italie, si un sens inné de la race tend à provoquer une protection intelligente des artistes, nous voyons par contre l'infortuné Dominiquin en butte aux jalousies des Lanfranc, des Bélizaire Corcuzio, de Ribera lui-même, ses commandes dérobées, son travail du jour effacé la nuit par des mains hostiles, sa mort mystérieuse. Pendant ce temps Odoardo Farnèse guerroie contre Urbain VIII, Alexandre VII reprend la lutte, les grandes familles aristocratiques rivalisent dans Rome, les puérilités d'étiquette négligées font d'immortelles haines.

Le Poussin, lui, se cache dans sa petite maison de Rome,

simplement, sans domestique, seul avec sa femme, fille de Jacques Dughet, « cuisinier d'un sénateur romain ». Eloigné de toute querelle, de toute rivalité, il s'enivre de son art et contemple le monde. Sa compréhension philosophique de la vie est celle d'un ancien; le *placata posse omnia mente tueri* du poète latin semble sa ligne de conduite. « C'est un grand plaisir, écrit-il, de vivre en un siècle où il se passe de si grandes choses, pourvu que l'on puisse se mettre à couvert dans quelque petit coin, pour voir la comédie à son aise. »

Aussi rien d'humain ne lui est étranger. Il admire Gassion et Turenne, compatit aux maux de sa patrie, juge cependant que le travail de son pinceau est aussi utile que n'importe quel autre, aussi glorieux pour son pays, puisqu'il en « répand le nom dans tout le monde ».

Et les cardinaux-ducs bouleversant la politique européenne, les grands seigneurs croisant le fer, les papes hissant leurs neveux aux honneurs et aux richesses, les princes romains guerroyant pour une porte ouverte ou fermée, les bourgeois singes des nobles, les peuples affamés, ne sont que les personnages d'une immense pièce qui se joue pour lui seul.

Il regarde, goûtant tout ce qui est beau, découvrant dans la splendeur du monde le plus étonnant des miracles, aimant une vie que l'enchantement des yeux et de l'esprit peut rendre incomparablement heureuse. Nullement morose, il s'amuse, arrondit la croupe charnue d'une femme chevauchant sur un satyre, s'esclaffe au souvenir de Philémon mourant en éclatant de rire. Puis il envisage le mystère et le malheur avec la résignation d'un sage qui ne craint rien lorsque son âme est belle. A quoi bon s'épouvanter de la mort? Il est peut-être salutaire de mourir; et Nicolas Poussin peint « gaillardement *l'Extrême-Onction* ».

« Quand les maux nous doivent arriver, ils nous trouvent partout, dit-il encore, je ne laisse pourtant de vivre le plus alègre que je puis. » Cette fois est-ce Epictète ou Lucrèce que nous croyons entendre? Pour troubler son alerte sérénité, il faut la vieillesse, et que sa main paralysée lui refuse la suprême consolation d'un Tintoret devant le cadavre de sa fille, d'un Rembrandt poursuivant, malgré ses désastres, son robuste et bienfaisant labeur. Aussi les cris de souffrances sont dans les lettres et non dans les œuvres; l'angoisse du *Déluge* (1664) est regardée de face, courageusement; une gracieuse légende, la vierge craintive, changée par les dieux en feuillage, couronne des fronts vainqueurs, sert de thème à son dernier tableau. Si le vieillard se

plaint lorsque sa main malade lui interdit la besogne coutumière, du moins la sérénité revient à l'âme de l'artiste, quand la tâche se peut continuer, et nul blasphème ne détruit la noblesse persévérante de l'œuvre.

Il se lève de bonne heure, parcourt dès l'aube la campagne romaine, travaille tout le jour : c'est un effort sans relâche, ne s'arrêtant pas, même les jours de fête, cessant seulement aux saisons où les lourdes chaleurs empêchent le plein exercice de l'activité cérébrale.

Ce maître n'a pas d'atelier d'élèves, il ne professe pas; mais, à la nuit tombante, quand l'heure obscure interdit le travail, il se joint à des amis, à des étrangers, sur la place publique, et, comme le philosophe grec dans les jardins d'Athènes, cause librement sur l'art et sur la vie, sans dogmes imposés, répondant familièrement à ses interlocuteurs, mais les dominant par la hauteur de son génie bienfaisant.

Cet homme est bon : pas de haine en son cœur; un plafond allégorique suffit à sa colère, et il estime que « leur faire du bien et du plaisir » est la seule vengeance qu'il doit tirer de ses ennemis.

Pas d'avarice : s'il maintient ses finances en règle, comme un gage d'indépendance, il ne cherche pas la richesse, ayant peu de besoins matériels, et « s'étant acquis des biens qui ne sont point des biens de fortune qu'on lui puisse ôter, mais avec lesquels il peut aller partout ».

Et pendant quarante années, son histoire a la même uniformité, l'ordre dans le travail, l'ordre dans les mœurs, la pratique d'une robuste et saine philosophie, l'harmonie en tout, et tout pour l'harmonie.

Ainsi vécut le Poussin, nourri d'art et de sagesse. A l'heure où les tendances constitutives de la race se perdent sous des influences hétérogènes, où des préoccupations secondaires viennent se mêler au souci de penser et de créer, il est salutaire de contempler son œuvre, d'étudier sa vie, de se retremper au contact de cette nature bien française, noblement française : nous y puiserons une leçon de clarté, de loyauté et de grandeur; nous y apprendrons que la personnalité ne se cherche pas en dehors d'une mentalité que des siècles d'aïeux ont inconsciemment façonnée; nous y lirons que, seul, le travail régulier, consciencieux, savant et désintéressé mène à l'originalité indiscutable, à la production d'ouvrages existant au-dessus de tous les temps et de toutes les écoles.

Jean Tarbel.

DÉBOISEMENT ET REBOISEMENT

I

Le temps est loin où le rôle des forêts dans les conditions physiques, physiologiques, climatériques et économiques du pays, était contesté, méconnu par certains esprits, et, parfois, non des moindres. Scipion Gras, un ingénieur des mines renommé, sans contester précisément le rôle protecteur des masses boisées sur les hauts versants, estimait toutefois qu'elles ne pouvaient être reconstituées une fois disparues, et qu'il fallait chercher autre chose pour les remplacer[1]. Un peu plus tard, un éminent ingénieur en chef des ponts et chaussées, Belgrand, auteur de travaux très remarqués, en leur temps, sur l'hydrologie de la vallée de *la Seine* et sur *le Bassin parisien aux âges préhistoriques*, se montrait plus radical encore; il jugeait que la présence des forêts sur les pentes ne ralentit pas sensiblement la crue des cours d'eau.

Cela se passait vers le milieu du siècle dernier.

Cependant, dès 1841, un enfant des Hautes-Alpes, ingénieur des ponts et chaussées, lui aussi, Alexandre Surell, avait poussé un cri d'alarme, sous la forme d'un magistral ouvrage intitulé : *Etude sur les torrents des Hautes-Alpes*[2], dans lequel il prévoyait les conséquences de la torrentialité, et à qui les violentes inondations de 1846 ne tardèrent pas à donner une éclatante confirmation.

Mais quelques années plus tard, le péril étant passé et le désastre en partie réparé, l'opinion, — ainsi les choses se passent en France, — était occupée dans d'autres directions; et, comme on l'a vu tout à l'heure, des savants, des ingénieurs de la valeur des Scipion Gras et des Belgrand, avaient pu concevoir et soutenir de très bonne foi les paradoxes signalés.

[1] Cf. *Etudes sur les torrents des Alpes*, par M. Scipion Gras, ingénieur des mines. Extrait des *Annales des mines*, t. XI, p. 1. 1857.

[2] 2 vol. in-8°. Cf. la 2e édit. avec une suite par Ernest Cézanne, ingénieur des Ponts et Chaussées. 1870, Paris, Dunod.

L'opinion publique, il est vrai, sentait bien qu'il en devait aller autrement, mais sans se rendre compte bien exactement encore du pourquoi.

A la suite des nouvelles et non moins désastreuses inondations de juin 1856, l'empereur Napoléon avait adressé au ministre des travaux publics une lettre dans laquelle il comparait, — au point de vue de la réception des eaux pluviales, — les versants des montagnes aux toits des maisons, les vallées à leurs gouttières. Il eût semblé que l'idée de protéger ces versants par une végétation suffisamment puissante dût logiquement sortir de ces prémisses. Il n'en fut rien. L'écrivain couronné terminait sa lettre par l'indication de quelques travaux d'art qu'il jugeait propres à conjurer les dégâts causés par les pluies violentes sur les versants dénudés.

On s'étonna. Il semblait à chacun, dans la masse du public, que, puisque la dénudation des versants orographiques était la cause principale de la brusque affluence des eaux dans les ravins et le lit des torrents, le meilleur obstacle à opposer à ce redoutable phénomène était de rétablir sur les pentes la végétation disparue. *Principiis obsta*... Et de fait, quelques années plus tard, les lois de juillet 1860 et de juin 1864, dont nous parlerons plus loin, furent conçues et édictées dans cet esprit.

Cependant, la cause du reboisement, ou, plus généralement, la cause des forêts, n'était point encore gagnée.

Dès 1850, le ministre des finances Achille Fould, s'inspirant sans doute de l'un de ses prédécesseurs, Jacques Laffitte, prétendait élever à la hauteur d'un système financier ce qui n'avait été jusque-là considéré que comme un expédient dans des moments difficiles, je veux dire l'aliénation, posée en principe, des forêts de l'Etat[1]. L'Assemblée nationale l'autorisa, bien qu'à regret, à aliéner 50 000 hectares. Il reprit cette politique néfaste sous l'Empire; mais ce ne fut guère qu'en 1865 que son mobile fut bien compris du public et que l'opinion commença à sérieusement s'émouvoir.

Comme, sous notre régime successoral de la propriété, il n'y a qu'un propriétaire ne mourant pas, tel est l'Etat, qui soit de taille à posséder des forêts à révolution séculaire pouvant seules produire les bois de fortes dimensions indispensables à l'industrie, l'aliénation des forêts domaniales, surtout avec l'autorisation de défricher qui l'accompagnait d'habitude, impliquait

[1] En vertu de la loi du 25 mars 1831, élaborée sous l'influence de M. Laffitte, il fut aliéné entre cette date et 1848, 188 000 hectares de forêts domaniales. Cf. Huffel, *Economie forestière*, t. I, pp. 226 et s.

leur destruction à plus ou moins brève échéance. On fut assez généralement frappé de ce danger, et une campagne de presse s'ouvrit pour la défense de ce bien national.

Si bien disposé qu'il fût, le grand public, et avec lui les journalistes, manquait alors des éléments techniques et des données professionnelles nécessaires pour mener à bien une telle entreprise, et pour opposer des arguments solides aux partisans de l'aliénation, — autant dire aux ennemis — des forêts. D'autant plus que ceux-ci manœuvraient sous la direction d'un chef habile, M. l'ingénieur en chef Vallès, qui, dans un ouvrage retentissant[1], prétendait démontrer, à l'encontre de ses adversaires et du bon sens public, que les utilités économique, physique, hydrologique, météorologique, climatérique des forêts, ne sont que des préjugés; que si l'on excepte quelques cas isolés, leur rôle est parfaitement nul quand il n'est pas, beaucoup plus souvent, nuisible; que leur présence est une cause de desséchement et de durcissement du sol; enfin que, en face des combustibles minéraux et des tendances de l'industrie à remplacer de plus en plus, dans les constructions, le bois par le fer et l'acier, la suppression graduelle du rôle économique du bois ou sa réduction à un emploi insignifiant serait fatalement l'œuvre d'un prochain avenir.

Assurément de telles contre-vérités ne pourraient trouver crédit, aujourd'hui, dans aucune fraction du public sérieux et tant soit peu réfléchi, aujourd'hui où de toute part s'élèvent des plaintes au sujet du déboisement qui va croissant dans les propriétés privées, aujourd'hui que se formulent des vœux en vue du reboisement et de la mise en valeur, par ce moyen, de nos 6 226 000 hectares de terres vagues et improductives. Ici, c'est la « déforestation du Plateau central » que l'on déplore, en adjurant l'administration publique, comme l'initiative privée, d'y obvier[2]. Là, c'est la constatation du déboisement du bassin de la Dordogne[3]. Ailleurs, on signale la disposition de forêts particulières dans l'Aude, dans la Haute-Marne, en Auvergne, dans le Morvan[4]. Ou bien on jette un cri d'alarme au sujet de la destruction graduelle des châtaigneraies de la Corse, laquelle amènerait la ruine de l'île, la

[1] *De l'aliénation des forêts de l'Etat* aux points de vue financier, climatologique et hydrologique, par F. Vallès, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

[2] *Déforestation du Plateau Central*, par E. Dubois. *Revue mensuelle du Touring-Club*, août 1906.

[3] *La Dordogne déboisée*, par M. Broilliard. Cinquième Congrès de la Société du Sud-Ouest-Navigable; chap. VIII : *Déboisement et reboisement.*

[4] *Déboisement*, par H.-D. *Revue du Touring-Club*, octobre 1906.

châtaigne étant la base de la nourriture du paysan corse[1]. Une autre cause de déboisement réside dans les incendies, si fréquents, dans la région des Maures et de l'Esterel[2] comme dans les vastes pignadas des Landes et de la Gironde, sans parler des bois plus ou moins consumés par le feu en Vaucluse, en Ardèche, en Savoie, dans le Gard, la Lozère, le Cantal, l'Aveyron, le Tarn[3], etc.

Mais, en 1865, le public n'était pas renseigné comme il l'est maintenant. Son opposition aux projets destructeurs de M. Fould était plus instinctive que raisonnée, et n'eût été le concours discret et anonyme des professionnels de la sylviculture et des sciences annexes, la campagne de presse contre les sophismes ci-dessus mentionnés et en faveur de la conservation de nos forêts nationales, aurait été presque impossible. Comme aussi l'intervention des agents forestiers eût été sans effet si elle n'avait correspondu à l'état de l'opinion générale et ne se fut bornée à en être secrètement l'interprète technique et autorisé. Elle ne laissait point par ailleurs d'être de quelque danger pour ses auteurs; car, en fait, ceux-ci, à tous les degrés de la hiérarchie administrative, se trouvaient en opposition avec leur ministre (le service forestier dépendait alors du ministère des finances) et c'était contre lui qu'ils servaient leur pays. Mais, en ce temps-là, le régime de la délation n'était pas encore inventé.

Si bien que les journaux et périodiques indépendants de tous les camps politiques, depuis le *Siècle*, le *Temps*, le *Courrier français*, jusqu'à l'*Union*, au *Monde*, à la *Gazette de France*, au *Correspondant* (25 mai 1865) et à la *Revue d'Économie chrétienne* (août 1865 et suiv.), purent soutenir vaillamment la lutte pendant tout le cours de l'année 1865, sans que leurs inspirateurs fussent inquiétés. Cela n'empêcha pas, il est vrai, le gouvernement d'alors d'affecter les forêts de l'Etat à la caisse d'amortissement (loi du 11 juillet 1866) et, par la loi de finances du 18 même mois, d'autoriser l'aliénation de forêts et la vente de coupes extraordinaires jusqu'à concurrence de 2 500 000 francs. Mais il n'a été aliéné, en vertu de cette loi, qu'une faible étendue. Dès 1871, le principe même de ces aliénations fut écarté et, depuis lors, on n'a plus songé à y recourir, quelles qu'aient été ou que soient

[1] *Châtaigneraies de la Corse*, par H.-D. Touring-Club, décembre 1905, octobre 1906.

[2] *Pelouses et forêts*, par Henri Defert. Touring-Club, décembre 1906. Voy. aussi nos *Forêts de la région du feu* dans le *Correspondant* du 25 juin 1870.

[3] *Pelouses et forêts*, par Henri Defert. Touring-Club de janvier 1907.

les difficultés rencontrées à combler les déficits croissants des budgets [1].

Il n'y a pas d'invraisemblance à admettre que l'impression, restée plus ou moins latente dans les esprits, de cette belle défense des forêts, ainsi que des considérations et des faits invoqués en faveur de leur conservation, ait été pour une part non négligeable dans le mouvement remarquable poursuivi aujourd'hui de tous côtés pour la conservation et l'amélioration des forêts existantes, ainsi que pour les reboisements, tant en montagne qu'en plaine dans les terres arides ou marécageuses et impropres à la culture.

Déjà les lois de 1860 et de 1864 avaient, au moins en ce qui concerne les montagnes, commencé un essai dans cette voie.

Quand on consacre quelques jours à parcourir les hauts versants des Alpes ou des Pyrénées, par exemple, on ne tarde pas à se rendre compte d'une manière palpable de l'action dévastatrice des pluies d'orage sur les flancs dénudés de ces montagnes. Le moindre sac d'eau précipité par l'ouragan creuse un ravin qui ira grandissant à chaque tempête, entraînant à sa suite sables, graviers, terres et roches. Plusieurs ravins, ainsi formés dans un même bassin de réception des eaux pluviales, se réunissent à sa partie inférieure en un torrent impétueux qui emporte tout sur leur passage et souvent ensevelit, sous les déblais arrachés au flanc de la montagne, des villages entiers [2].

[1] Il a été aliéné, de 1814 à 1870, près de 420 000 hectares de forêts domaniales, se répartissant ainsi :

Loi de finances de 1814 :	45 900	hectares
— — 25 mars 1817 :	123 000	—
— — 25 mars 1831 :	188 166	—
Loi de 1850 et lois subséquentes :	62 691	—
Total :	419 757	hectares

Cf. pour les trois premiers chiffres, G. Huffel, *Economie forestière*, t. I[er], 2[e] Etude; pour le dernier, Becquerel, Académie des sciences, *Comptes-rendus*, 22 mai 1865.

[2] Le type en quelque sorte schématique du torrent dans les Alpes comprend trois parties distinctes : c'est d'abord le *bassin de réception*, région plus ou moins étendue et formant comme une sorte d'entonnoir diversement accidenté. C'est là que les eaux s'assemblent, en affouillant et ravinant le terrain, pour se réunir dans un *goulot* qui est comme l'orifice de l'entonnoir. Le *canal d'écoulement* fait suite au goulot; c'est un lit plus ou moins encaissé suivant la ligne de plus grande pente, qui reçoit les eaux rassemblées dans le bassin. Quand celui-ci est revêtu d'une végétation suffisamment protectrice, l'eau s'écoule limpide, doucement et sans entraîner de matières solides avec elle, ou bien s'infiltre lentement dans le sol; au cas contraire, le canal d'écoulement charrie des terres, des pierres, voire des quartiers de roche provenant du bassin de réception ou arrachés aux berges du canal, et le phénomène torrentiel se manifeste

Deux exemples récents, après tant d'autres, hélas! justifient tristement cet exposé.

En juillet 1906, le village de Fournaux, à 3 kilomètres de Modane, a été, à la suite d'un violent orage, emporté par une crue subite du torrent de Charneix, jetant sur le fond de la vallée une énorme masse d'eau, de boue et de pierres [1].

Plus récemment (décembre 1906), une catastrophe semblable s'est produite dans la chaîne pyrénéenne, près d'Argelès. En moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, une véritable avalanche d'eau, de débris et de roches entraînée par la torrent, envahissait le village d'Auzous, en rasait les maisons, en écrasait les habitants [2].

En février 1907, c'est à Barèges que se produisait un sinistre analogue.

Il en va tout autrement sur les versants couverts d'épaisses forêts. Un tel phénomène ne s'y produit guère, et s'il se produit, ce n'est que dans une proportion incomparablement moindre, ses effets se réduisant alors à des dégâts relativement minimes. Mais quand la dénudation s'étend sur de vastes surfaces consécutives, les ravins eux-mêmes deviennent torrents, jetant jusqu'à la plaine leurs crues violentes et subites; d'où les inondations souvent, et toujours une plus ou moins grande irrégularité dans le régime des grands cours d'eaux.

La difficulté extrême, sinon insurmontable, pour arriver à revêtir d'une végétation protectrice ces versants générateurs de torrents et de dévastations, provient moins des difficultés techniques de l'exécution matérielle que de la résistance opiniâtre des populations montagnardes. Si dénudées que soient ces pentes ravinées, elles n'en offrent pas moins aux moutons une rare mais succulente pâture, que leur museau aigu sait aller trouver jusques

alors dans toute sa puissance. Au point où le canal d'écoulement débouche dans la vallée, l'ensemble des matériaux que les eaux ont charriées s'épand en éventail formant une sorte de pyramide ou de cône ayant son sommet à l'embouchure même du canal et étendant semi-circulairement sa base sur une surface plus ou moins large. C'est le *cône de déjection*, sur l'arête supérieure duquel se maintient le lit du torrent.

Ce type du torrent n'est pas absolu. Parfois le cône de déjection succède immédiatement au goulot; ou bien d'autres modifications peuvent se produire. Mais on y retrouve toujours quelqu'un de ces éléments.

Cf. Surell, *Etudes sur les torrents des Hautes Alpes*, édition Cézanne, 1870. Costa de Bastelica, *les Torrents, leurs lois, leurs causes, leurs effets*, 1874. Demontzey, *Traité pratique du reboisement et du gazonnement des montagnes*, 1882.

[1] Cf. la *Revue mensuelle* du Touring-Club, août 1906.

[2] *Ibid.*, février 1907.

entre deux terres, dans les racines mêmes d'un imperceptible gazon. Reboiser de tels terrains, c'est dès l'abord les soustraire au pâturage; et, supprimer le pâturage, ce peut être pour quelques-uns la ruine, pour tous une plus ou moins sensible perte de biens

Il y avait là un problème difficile à résoudre. Dès 1861, la mise en pratique de la loi du 28 juillet 1860, dite du reboisement, se heurta à cette difficulté en apparence insoluble. Tant qu'il ne s'agissait que d'établir des barrages de retenue en travers des lits des ravins et des torrents et d'en fixer les berges pour arriver à la correction de leurs cours, le service forestier avait les coudées assez franches. Mais sitôt qu'il fallait interdire l'introduction des moutons sur des versants en voie de désagrégation, quoique non encore à l'état de ruine absolue, on se heurtait à une opposition irréductible.

C'est pour parer à cet obstacle que fut préparée et promulguée la loi du 8 juin 1864, destinée à compléter celle de 1860.

On avait pu constater que, sur certains versants abrités ou moins inclinés, sur tels ou tels paliers ou plateaux, non totalement dégradés, un enherbement abondant et judicieusement aménagé en vue du pâturage, pouvait suffire, concurremment avec les travaux d'art et les reboisements, à maintenir les terres et à répartir les eaux puviales en un ruissellement assez divisé et atténué pour éviter les ravinements, ou tout au moins les réduire à des proportions inoffensives. Substituer, partout où ce serait possible, le gros bétail au mouton, serait aussi une mesure avantageuse, le premier ne consommant sur place que la proportion d'herbe que le sol peut produire, en sorte que le propriétaire n'a nul intérêt à y augmenter le nombre de têtes, tandis que le mouton n'est jamais arrêté et va chercher jusque sous terre, comme on l'a vu, les racines d'un gazon mourant ou exténué.

C'est dans cet esprit que fut conçue la loi de 1864. Notre dessein n'étant pas d'exposer ici le détail de l'économie de ces deux lois, nous nous bornerons à dire que si, de 1860 à 1870, il n'a été reboisé et enherbé que 87 441 hectares[1], en présence des 1 200 000 et plus qui seraient à reboiser, cela constituait néanmoins un résultat suffisamment encourageant si l'on considère,

[1] Et non 37 609 seulement, comme l'avait prétendu M. le conseiller d'Etat Tétreau dans un opuscule paru en 1883 et intitulé : *Commentaire de la loi du 4 avril 1882 sur la restauration et la conservation des montagnes*. Paris, Paul Dupont.

Sur ces 87 441 hectares, il faut en compter 83 824 reboisés et 3617 gazonnés. Voir les *Comptes-rendus* publiés annuellement par l'administration des forêts, à partir de 1861. On y peut remarquer que, parmi les chiffres de détail dont le total donne 87 441 hectares, figure un

d'une part, que la période de travaux allant de l'année 1861 à l'année 1870 a été forcément une période d'essai et de tâtonnements, soutenue par un modeste budget de 1 million par an, seulement pour toute la France [1], d'autre part que les difficultés résultant du mécontentement et de l'opposition sourde ou déclarée des populations directement intéressées, n'a pas cessé de se manifester.

L'écho de ce mécontentement se fit entendre à l'Assemblée nationale de 1871, par l'auteur d'un rapport présenté au nom de la Commission des travaux d'amélioration agricole et du service hydraulique. Sans contester, reconnaissant même hautement les excellents résultats de l'application des lois de 1860 et 1864, le rapporteur s'élevait, au nom des populations pastorales, contre ce qu'il appelait « une dépossession d'usages séculaires » et concluait à une modification de la loi dans le sens de la subordination des reboisements et travaux de gazonnement.

Ce n'était là qu'une observation incidente. Mais le besoin se faisait sentir d'une loi nouvelle dans laquelle il serait tenu compte des nécessités que l'expérience des lois d'essai de 1860 à 1864 avait fait connaître. Un projet fut préparé et présenté à la Chambre des députés en avril 1876, voté en février 1877, rejeté par le Sénat, puis retiré par le gouvernement qui en présenta un nouveau en mai 1878, lequel, après de nouvelles vicissitudes, devint enfin la loi du 4 avril 1882, encore en vigueur aujourd'hui.

Toute l'économie de cette loi se résume dans les trois ou quatre propositions suivantes :

Droit pour l'Etat d'acheter, soit amiablement, soit par expropriation pour cause d'utilité publique, mais en vertu d'une loi spéciale à édicter pour chaque cas, les terrains en montagne compris dans des périmètres où seraient reconnus nécessaires des travaux de restauration par boisement, gazonnement et œuvres de consolidation.

Faculté de *mettre en défends*, c'est-à-dire de soustraire au pâturage pour une durée plus ou moins longue suivant les cas, tous terrains herbus, communaux ou propriétés privées, pouvant être régénérés par cette mesure sans autres dispositions.

chiffre de 36 479 hectares de reboisements *facultatifs* dans des terrains communaux. Ce dernier chiffre ne diffère pas beaucoup de celui que M. Tétreau donnait pour la totalité des reboisements opérés. Ne serait-ce pas que l'honorable conseiller d'Etat aurait oublié de tenir compte de la plus grande partie des 47 345 hectares provenant tant des reboisements facultatifs sur terrains particuliers ou domaniaux que des reboisements obligatoires?

[1] Plus tard, il fut élevé à 2 500 000 francs.

Dans les fonds communaux, réduction de l'exercice du pâturage à la *possibilité* de ces fonds, autrement dit à leur capacité de production annuelle.

Enfin cette disposition importante par laquelle l'Etat accorde, comme antérieurement, des subventions en graines, plants, argent ou travaux, « aux communes, aux associations pastorales, aux fruitières, aux établissements publics, aux particuliers, à raison de travaux entrepris par eux pour l'amélioration, la consolidation du sol et la mise en valeur des pâturages » (Art. 12.).

En vertu de toute cette législation, il y avait au 1er janvier 1906 :

Reboisements exécutés dans les périmètres de restauration.	117 785	hectares.
Reboisements facultatifs en terrains communaux.	51 477	—
Reboisements facultatiifs en propriétés particulières.	46 436	—
Total. . .	215 698	—
Gazonnements effectués dans les périmètres de restauration, environ.	300	— [1]
Gazonnements facultatifs communaux, environ.	200	—
Gazonnements facultatifs particuliers, environ.	100	— [2]

II

Aux thèses paradoxales soutenues en 1865 par les adversaires du sol forestier, — parmi lesquelles il convient de citer celle où un haut dignitaire de l'armée, le maréchal Magnan, si nos souvenirs sont exacts, comparait la forêt à un immense parapluie rejetant à son pourtour l'eau reçue à sa surface, — il avait été répondu péremptoirement par des raisonnements solides et par la comparaison, entre autres, de l'état des pays déboisés avec ceux que recouvre en convenable proportion la végétation forestière. Il eût été désirable pourtant, en ce qui concerne surtout

[1] Une partie de ces 300 hectares a été restituée aux propriétaires à qui ils avaient été achetés, et cela lors de la révision effectuée en exécution de la loi du 4 avril 1882. Le surplus, conservé par l'Etat, a été reboisé.

[2] Ces gazonnements avaient été opérés en vertu de la loi du 8 juin 1864. — Mais il est à remarquer que, depuis la loi de 1882, le service forestier n'effectue plus de gazonnements proprement dits. Il préfère encourager les initiatives privées par des subventions pour améliorations pastorales diverses, installations de *fruitières* (fromageries de lait de vache) par substitution du pâturage des bêtes bovines à celui des moutons, etc.

l'influence météorologique et climatérique des grands massifs boisés, de pouvoir opposer des chiffres, et des chiffres appuyés sur des faits rigoureusement contrôlés, aux assertions émises par les tenants de l'opinion contraire. On ne le pouvait pas encore, faute d'une série suffisante d'observations détaillées et minutieuses.

Ce fut un heureux effet de la polémique soutenue alors, de provoquer l'institution ou tout au moins la vaste extension d'expériences météorologiques en forêt et par forêt, effectuées à l'aide d'appareils spéciaux pendant une longue suite d'années. En France, feu A. Mathieu, qui fut le premier professeur de sciences naturelles à l'école forestière de Nancy, opérant dans la forêt de La Haye, et dans la plaine environnante; M. Fautrat, agent forestier à Senlis, opérant dans l'intérieur et aux abords des forêts d'Halatte (bois à feuilles caduques) et d'Ermenonville (massif de pins sylvestres), tous deux poursuivant quotidiennement leurs observations, pendant de nombreuses années et en tenant registre, sont arrivés, avec chiffres à l'appui, à des résultats qu'il est possible de résumer sommairement en ces termes.

Il tombe plus d'eau dans les peuplements forestiers épais que dans les peuplements clairières, et plus d'eau dans ceux-ci que sur les terrains entièrement découverts.

L'eau tombée en forêt se répartit de la manière suivante : une portion, restée sur les feuilles, les branches et les rameaux, est évaporée et forme au-dessus des cimes une sorte de matelas d'air humide permanent[1]; une autre portion est absorbée par les feuilles pour l'accroissement du végétal et sa transpiration; une autre descend jusqu'au sol dans lequel elle pénètre pour y être partiellement absorbée par les racines et remonter, sous forme

[1] Il est ainsi constaté que les forêts produisent et retiennent au-dessus d'elles plus de vapeurs qu'il n'en existe au-dessus des terrains découverts; en sorte que « si les vapeurs dissoutes dans l'air étaient apparentes comme les brouillards, on verrait les forêts recouvertes d'un vaste écran humide; et sur les bois d'arbre résineux, l'enveloppe serait plus tranchée que sur les bois feuillus ». Cf. Fautrat, *Observations météorologiques*, 1878, Paris, Imprimerie nationale. — De nombreuses observations ultérieures ont pleinement confirmé ces conclusions.

Depuis les expériences de Mathieu et de Fautrat, la présence de la colonne humide au-dessus des massifs forestiers a été constatée, non plus au moyen de psychromètres et d'évaporomètres, mais par les expériences aéronautiques. Le commandant Renard, passant en ballon au-dessus de la forêt d'Orléans, y a constaté l'excès d'humidité par une descente très marquée de l'aérostat pendant toute la durée de son passage sur cette vaste masse boisée. — Cf. *les Forêts et les pluies*, par M. Henry, professeur à l'Ecole forestière de Nancy, dans le *Compte rendu des travaux* du cinquième congrès du sud-ouest navigable, 1906, Bergerac. J. Castanet.

de sève, dans la tige et les feuilles des arbres; le surplus s'infiltre dans les profondeurs du sol.

L'eau tombée en rase campagne s'évapore plus rapidement que sur le sol boisé, et ne forme pas, comme sur celui-ci, une colonne de saturation; le surplus se comporte avec la végétation herbacée comme avec la végétation ligneuse en massifs, mais dans une très moindre proportion. Ces dernières observations se rapportent à des champs en plaine ou à faibles pentes. Sur les terrains découverts, très inclinés, l'écoulement par ruissellements plus ou moins violents l'emporte et sur l'évaporation et sur la pénétration dans le sol, cette dernière étant nulle.

La température, au sein des forêts, est beaucoup moins variable, plus égale qu'en pleins champs. Elle y subit rarement de changements brusques. L'écart y est moins grand entre les températures extrêmes; inférieures, elles sont moins basses; supérieures, elles sont moins hautes; et cet adoucissement aux fortes chaleurs se fait surtout remarquer en juillet et août où il atteint et peut même dépasser 5 à 6 degrés. L'atténuation du froid des hivers est sensible en forêt, quoique dans une moindre proportion que celle des chaleurs de l'été. Même remarque au sujet des gelées automnales et printanières, adoucies et parfois neutralisées dans les bois et à leur voisinage.

Ces différentes constatations remontent à une trentaine d'années. Mais elles ne sont pas les seules. De nombreuses stations de météorologie et d'agronomie forestières ont été établies en divers pays, notamment en Suisse et en Allemagne. Toutes ont donné et donnent des résultats d'ensemble concordants.

On peut aisément dégager les conséquences de ce qui précède : en montagne, les forêts retiennent une grande partie des eaux météoriques (pluies, neiges, brouillards, etc.) qui s'évaporent ou s'infiltrent peu à peu dans le sol pour aller alimenter les sources et les nappes souterraines, ne laissant s'écouler sur les versants qu'une portion de ces eaux restreinte et inoffensive; en plaine, les grandes masses boisées remplissent un rôle de régularisation de la météorologie et des climats, analogue à celui des mers sur les contrées dont elles baignent les côtes. En plaine comme en montagne, la forêt apporte, tout compte fait, plus d'eau au sol qu'elle ne lui en enlève par évaporation.

De telles considérations ont leur importance sur laquelle il n'est pas nécessaire d'insister. Il en est une, d'un autre ordre, qui n'est pas moins grave. Elle est d'ordre économique; elle est aussi, pour employer un néologisme qui a cours aujourd'hui, d'un intérêt non seulement français mais *mondial*. Je veux parler de

la prochaine disette de bois d'œuvre dans le monde entier, le monde entier consommant annuellement plus de bois que sa production ligneuse n'en fournit : ce fait a été péremptoirement établi, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, par un relevé des statistiques commerciales et tableaux des douanes, donnant les chiffres d'importations et d'exportations des bois de tout usage et de tout emploi chez tous les peuples civilisés ou policés, de 1888 à 1898. Il résulte de ce relevé, fait avec le plus grand soin par un agent distingué du service central des forêts, M. Mélard, inspecteur des eaux et forêts, aujourd'hui conservateur en retraite, que le total moyen des importations annuelles l'emporte dans une forte proportion sur le total des exportations. Rien que pour l'Europe et l'Amérique septentrionale, les deux continents de beaucoup les plus producteurs, les seuls capables, d'ailleurs, d'exporter une part appréciable de leurs produits, la valeur moyenne des déficits annuels, en bois d'œuvre seulement, s'élevait, en 1898, à 254 530 000 francs[1].

Il y a donc un intérêt de premier ordre à reboiser non seulement les montagnes, mais encore les énormes étendues restées incultes dans les pays de plaine et dont la mise en culture devait être insuffisamment rémunératrice. Leur étendue s'élève, on l'a vu, à plus de 6 millions d'hectares.

Des esprits avisés n'avaient pas attendu le cri d'alarme poussé par M. Mélard. En Franche-Comté, M. Maurice Bouvet, un enfant du Jura, conseiller général et ancien élève de l'Ecole forestière de Nancy, s'était rencontré avec un enfant de l'Alsace, feu M. Armand Viellard, de Belfort. Tous deux s'étaient unis dans la pensée de fonder, à l'instar de ce qu'ils avaient vu en Suisse et en Allemagne, une société libre ayant pour but de rapprocher entre eux tous ceux qui ont, à un titre quelconque, contact avec la forêt et ses produits, ou qui, à quelque point de vue que ce soit, s'intéressent aux forêts, en ont l'amour. De leur initiative et de leur active propagande est née la société forestière de Franche-Comté et de Belfort qui a son siège au palais Granvelle, à Besançon, et qui, autorisée par décision ministérielle du 10 septembre 1891, compte déjà seize années d'existence. Elle a débuté avec moins de 100 membres; elle en compte déjà plus de mille, tant de France que même de l'étranger.

Elle se propose de contribuer à la conservation des richesses

[1] Cf. *Insuffisance de la production des bois d'œuvre dans le monde*, par A. Mélard, inspecteur des eaux et forêts. — 1900, Paris, Imprimerie nationale.

Voy. aussi notre étude sur ce sujet, parue dans la *Revue des questions*

forestières existantes, à l'enrichissement des forêts pauvres, au reboisement des terres incultes, comme aussi au développement des connaissances concernant l'économie forestière, l'exploitation des bois, etc. Elle a déjà tenu 17 assemblées générales dans différentes villes de Franche-Comté, de l'Est, et à Paris, lors de l'Exposition universelle de 1900. Son dernier congrès a eu lieu à Grenoble et dans les Alpes dauphinoises, du 1er au 5 juillet dernier.

Une des créations, et non des moins intéressantes, de cette société, est celle des *sociétés scolaires forestières*, établies déjà dans un grand nombre de communes et présidées soit par le maire, soit par l'instituteur, soit quelquefois par l'agent forestier local. Ces juvéniles sociétés initiant les enfants et les anciens élèves aux données les plus élémentaires de la sylviculture, leur faisant établir et soigner de petites pépinières forestières, ne peuvent que contribuer à leur faire apprécier la forêt et ses multiples avantages, promouvoir la conservation des nids, la protection des oiseaux insectivores, et la mise en valeur des friches et landes communales ou privées, et — corollaire inappréciable, — attacher la jeunesse à la petite patrie, la patrie locale, cellule organique de la grande patrie.

C'est de l'une de ces sociétés enfantines qu'est née, et a été appliquée, sous la paternité et les encouragements de la grande Société forestière, l'idée de la *fête de l'arbre*, qui tend à s'étendre de plus en plus et dont nous reparlerons plus loin.

L'initiative privée, — ce qui est d'excellent augure, — s'est manifestée de bien d'autres manières encore.

Sans parler de la Société des Agriculteurs de France dont la section de sylviculture, longtemps présidée par feu Mgr le duc d'Aumale, s'occupe activement de tout ce qui concerne les intérêts forestiers en France, un grand nombre d'autres sociétés se sont formées en vue de promouvoir, soit à titre d'objet principal, soit comme moyen d'action, les reboisements, l'amélioration des forêts, la plantation des arbres, l'aménagement rationnel des pâturages.

A la suite de l'Exposition universelle de 1889, il s'est fondé à Paris, avec le concours de feu le très regretté inspecteur général des forêts Demontzey, une Société des Amis des Arbres dont les membres s'engagent à planter chaque année quelques arbres ou à payer une redevance équivalente. Cette société a prospéré et compte plusieurs comités en province.

scientifiques, de Bruxelles, janvier 1901, sous ce titre : *De la prochaine disette de bois d'œuvre dans l'univers.*

D'autres associations arboricoles se sont établies depuis peu. Telle l'Association des Sylviculteurs de Provence, à Marseille, qui se propose de coopérer à l'œuvre du reboisement et d'encourager l'embellissement des voies, squares et jardins publics par des plantations. Tels encore la Société des Amis des arbres et du reboisement, des Alpes-Maritimes; le Groupe d'études limousines; la Ligue du reboisement, de l'Algérie; et, plus récemment, une Société dendrologique, fondée par les soins de M. Hickel, inspecteur des Eaux et Forêts à Versailles; son but est de grouper tous ceux, forestiers, propriétaires, pépiniéristes, botanistes, etc., qui, à un titre quelconque, s'intéressent aux bois, en vue de favoriser l'acclimatation et la propagation des arbres rares ou exotiques, des beaux arbres, etc. Telle enfin la Société de l'arbre et de l'eau[1] qui tend à démontrer la corrélation intime qui existe entre ces deux éléments, le premier ne pouvant vivre sans le second, et celui-ci ne pouvant voir son action régularisée et rendue féconde que par l'influence du premier.

Mais ce qui a surtout donné au mouvement en faveur du reboisement une impulsion vigoureuse, c'est d'une part l'intervention du Touring-Club avec l'influence que lui donne le concours de ses 100 000 membres, celui des Syndicats d'initiative départementaux, parmi lesquels il convient de rendre hommage à l'activité et au dévouement de M. Abrioud, secrétaire général du Syndicat de la Savoie, et de M. Guenot, président du Syndicat de la Haute-Garonne et secrétaire général de la Société de géographie de Toulouse. C'est aussi, d'autre part, la première Association pour l'aménagement des montagnes, créée à Bordeaux en 1904 par le zèle éclairé de M. Paul Descombes, ancien directeur des manufactures de l'Etat, laquelle a depuis peu une filiale à Grenoble, l'Association *dauphinoise* pour l'Aménagement des montagnes, présidée par M. le commandant Audebrand. C'est enfin l'Association du Sud-Ouest-Navigable (S.-O.-N.), vaste société ayant son siège à Bordeaux et englobant quinze ou seize départements, avec dix-neuf comités locaux.

La question du déboisement et du reboisement n'est pas l'objectif unique ni même principal de cette dernière association. Elle a essentiellement pour but la régularisation du régime des eaux et la mise en bon état de navigabilité des différents cours d'eau compris dans le vaste bassin de la Garonne, de la Dordogne et de leurs affluents, et notamment d'empêcher l'ensablement des ports de Bordeaux et de la Gironde. Mais elle n'a

[1] Elle a tenu, à Limoges, un intéressant congrès à la fin du mois de juin.

garde de méconnaître l'importance majeure, pour atteindre ce but, du bon état de la parure végétale des montagnes. Qu'il s'agisse des Pyrénées, ou bien des Cévennes et des monts du Limousin, ces deux ramifications du Massif central, ou de ce Massif central lui-même, la sollicitude du S.-O.-N. (pour employer le système d'abréviation aujourd'hui à la mode) s'étend également, sur ces montagnes, à l'amélioration et à l'extension des forêts comme, dans une proportion équitable, à la restauration des pâturages.

L'Association a tenu, du 6 au 9 juillet 1906, son cinquième congrès à Bergerac. Dans le compte-rendu des travaux de cette assemblée, lequel ne comprend pas moins de 480 pages grand in-octavo, neuf mémoires ont été fournis par des auteurs compétents, sur tout ce qui concerne l'aménagement des eaux par la végétation, l'hydrologie forestière, les reboisements, l'érosion torrentielle, etc.[1]. Hier encore, du 18 au 21 juillet, le S.-O.-N. tenait à Bordeaux, sous les auspices de la « Ligue maritime française (à l'occasion de l'Exposition maritime internationale), un nouveau congrès où l'élément forestier et pastoral du régime des cours d'eau a été brillamment représenté.

C'est parallèlement au Sud-Ouest-Navigable, mais indépendamment de lui, que s'est formé, dans la même ville, l'Association pour l'Aménagement des montagnes dont nous avons parlé. Mais ces deux associations n'ont pas tardé à se rencontrer et à se prêter un mutuel concours. La dernière s'est déjà réunie plusieurs fois en congrès (notamment le 8 février 1907), dans chacun desquels il a été rendu compte des travaux effectués par les soins de la Société.

La première de ses opérations a consisté à louer, dans les Hautes-Pyrénées, au fond de la vallée d'Aure adjacente à celle de Bagnères-de-Luchon, des pâturages de montagne appartenant à deux communes et formant ensemble une étendue de 2000 hectares environ. Les pâturages avaient été jusque-là affermés à des bergers espagnols qui y conduisaient chaque année d'innombrables moutons, grâce auxquels les flancs de la montagne se désagrégeaient peu à peu et menaçaient d'être emportés par les pluies d'orage. L'A. A. M., c'est-à-dire, en bon français,

[1] *La Dordogne déboisée*, par M. Broillard; *l'Aménagement des eaux dans le Sud-Ouest*, par M. Descombes; *les Forêts et les pluies*, par M. Henry; *le Problème du reboisement*, par M. Pierre Buffault; *Reboisement des montagnes*, par M. Maistre ; *Nécessité de reboiser les montagnes et des moyens pratiques d'y parvenir*, par M. Caquet; *Hydrologie forestière*, par M. de Gorsse; *la Vitesse de l'érosion torrentielle*, par M. Martel; *les Dérivations à l'idée du reboisement*, par M. Fabre.

l'Association pour l'Aménagement des Montagnes, commença par donner aux montagnards ce que l'on pourrait appeler une « leçon de choses » : elle laissa reposer ces pâturages qui, soustraits ainsi aux pieds pointus et au museau fouisseur des moutons, se restaurèrent d'eux-mêmes peu à peu. Puis, sur quelques points judicieusement choisis, on procéda à quelques essais de reboisement, on installa des pépinières, on traça quelques chemins[1].

Ces salutaires tentatives ne furent pas trop mal vues des populations locales, par cette raison paradoxale que, ni de près ni de loin, les forestiers professionnels n'y furent pour rien. Car le point essentiel, en cette région, est de ne pas faire peur aux paysans, lesquels ont horreur du reboisement et, par suite, des forestiers officiels.

Cet état d'esprit est tellement prononcé chez les populations pastorales, que l'Association dut refuser une subvention que lui accordait l'administration des Eaux et Forêts, parce que la condition imposée était que l'emploi en serait fait sous la surveillance du service technique. On est ainsi réduit à sauver de la ruine imminente ces populations routinières, en leur cachant les moyens d'y parvenir ainsi que le but poursuivi. Des catastrophes comme celles d'Auzous, de Barèges et d'autres antérieures ne leur apprennent rien.

Cependant, l'effort énergique de l'initiative privée représentée non seulement par le Sud-Ouest Navigable et par l'Association pour l'Aménagement des Montagnes, mais secondé aussi par un grand nombre de sociétés scientifiques, artistiques, de tourisme, etc., tend à surmonter cet obstacle. Pénétrés de l'importance d'une telle œuvre, un grand nombre de villes, de Chambres de commerce, de départements, le Club Alpin français et le Touring-Club, fournissent des subventions à l'A.A.M. de Bordeaux, qui peut ainsi étendre son action, détruire peu à peu, par l'exemple de ses heureuses initiatives, les préjugés dus à une routine séculaire. Déjà, on a pu citer un maire des environs de Bagnères-de-Bigorre entrant de lui-même dans la voie des reboisements, et plantant d'arbres des friches incultes[2].

[1] Une opération analogue, bien que sur une échelle un peu moindre, a été tentée tout récemment par l'Association dauphinoise, qui a loué le vallon de la Selle (commune de Saint-Christophe-en-Oisans), afin de la soustraire au pâturage exclusif des moutons transhumants pour qu'il puisse se reconstituer par le repos relatif, n'admettant que 150 moutons indigènes sur 1300 hectares gazonnés. Le premier bail consenti au prix de 00 francs, ne l'a été que pour deux ans. Mais l'association compte bien le renouveler et le prolonger ensuite.

[2] Cf. l'Assemblée générale de l' « Association pour l'aménagement des

D'ailleurs, plus les efforts pour la restauration et l'accroissement de la parure forestière de la France seront dus à l'initiative privée, plus efficaces et plus durables seront leurs résultats. A tort ou à droit, — quelquefois à droit, quelquefois à tort, — on se méfie volontiers de ce qui ressort de l'administration publique. Mais quand on voit des groupements de simples citoyens faire, dans un but parfaitement désintéressé, la propagande soit du reboisement, soit, suivant les cas, de l'aménagement des pâturages et de l'amélioration des pratiques pastorales, on n'a plus de méfiance et l'on se laisse persuader pour le bien du pays.

Il a été fait mention, plus haut, des « Sociétés scolaires forestières » et des « Fêtes de l'arbre ». Il n'est pas hors de propos de dire quelques mots des effets heureux obtenus par cet appel à l'enfance, en vue de la reconstitution de notre domaine forestier.

Une bonne part de l'honneur de cette initiative revient au Touring-Club de France. Sa « Commission des Pelouses et Forêts » a rédigé un programme d'enseignement sylvico-pastoral à l'usage des écoles primaires et l'a adressé aux inspecteurs d'académie avec une circulaire destinée à leur faire remarquer l'importance de la question des reboisements alliée à celle de l'aménagement des pâturages, l'utilité qu'il y aurait à pénétrer la jeunesse, dès l'école primaire, de cette importance, ce à quoi il est possible d'arriver par un enseignement très élémentaire que rendrait attrayant une fête annuelle, dite de l'Arbre.

Ce programme comprend trois parties : 1° L'Arbre : c'est une description physiologique des organes et de l'influence, dans la nature, de ce végétal. 2° Géographie forestière : causes et conséquences du déboisement. 3° Les Pâturages : soins, aménagement, travaux d'entretien.

Bien accueilli des inspecteurs d'académie et du ministre, ce programme, par son application, n'a pas peu contribué à entretenir l'émulation des écoles scolaires forestières; et les fêtes de l'arbre sont comme les pépinières où se forment ces associations juvéniles, et où se font connaître les travaux de plantation et autres exécutés par chacune d'elles.

Des prix décernés soit aux instituteurs (médailles, ouvrages, etc.), soit aux élèves (livrets de caisse d'épargne), récompensent les plus méritants parmi les auteurs de ces travaux.

Tout cela est excellent en soi. Un vœu nous reste à émettre à ce sujet : c'est que la politique, avec les éléments d'irritation qu'elle

montagnes », du 8 février 1907. *Rapport du secrétaire général.* Bordeaux. Imprimerie F. Pech et Cie.

ntraîne fatalement, ne vienne pas jeter le trouble et la zizanie lans ces fêtes de l'enfance et de la bonne nature. Ce serait le noyen infaillible de les faire dégénérer et de leur faire finalement nanquer leur but.

III

Ces multiples efforts de l'initiative privée, ces vœux, ces aspiations vers le développement et la meilleure appropriation de ios ressources forestières et pastorales, ont besoin, pour être écondes, d'un suffisant concours financier, comme aussi d'une protection plus efficace de l'autorité, au moins en ce qui conerne la propriété particulière. Tandis que les bois et forêts ppartenant à l'Etat ou aux pupilles de l'Etat (communes, hospices, lépartements, etc.), jouissent, comme police conservatoire et omme conseil ou direction techniques, de toutes les ressources le l'administration publique, les bois des particuliers sont pratiuement laissés à l'abandon. Si cet abandon est moins sensible u voisinage des propriétés soumises au régime forestier ou de randes masses comme les forêts de Conches, de Dreux, de Randan et autres forêts princières, régies elles-mêmes par des dministrations techniques, il est complet dans les contrées où 'existent d'autres bois que des forêts purement privées.

Pour faire face à ces deux ordres de besoins, des démarches ont tentées auprès des pouvoirs législatifs.

Dans sa séance du 22 mars 1907, la Société des Agriculteurs e France, à la suite de considérants très sérieusement motivés, met le vœu :

« Que l'Etat entreprenne et favorise le reboisement des landes n pays de montagnes, et particulièrement sur le Plateau central;

« Que les capitaux qui s'accumulent dans les caisses des ociétés reconnues d'utilité publique, caisses d'épargne, caisses e retraites, etc., puissent être employés, en partie, à de grandes ntreprises de reboisement... »

En effet les réserves des caisses de retraites, des compagnies 'assurances, des sociétés de secours mutuels et de tant d'autres, ourraient trouver dans des opérations de reboisement sagement irigées, non seulement en montagne, mais partout où le sol se iontre ingrat ou rebelle à l'agriculture, un avantageux et fructeux emploi [1].

[1] M. Descombes, dans son mémoire sur *l'Aménagement des eaux*, lu ar lui au 5e Congrès du S. O. N., cite le curieux exemple d'un particulier ui, après avoir acheté des pentes incultes dans les Pyrénées pour une

Le concours de l'Etat n'est pas moins réclamé que celui de l'initiative privée. Le 24 avril dernier, les syndicats d'initiative de France, réunis pour leur 4e congrès, sous les auspices de la Fédération des syndicats d'initiative de la Côte d'azur, émettaient et faisaient remettre au ministre de l'Agriculture un vœu précédé d'une série de visas fortement motivés, et tendant à ce que la commission de l'Agriculture chargée de l'examen des vœux et proposition de loi « ci-devant énoncés [1] » dont elle est détentrice, en fasse l'étude « avec la plus grande célérité possible », afin de présenter, « dans le plus bref délai », une loi assurant la restauration et la reconstitution des forêts en montagne, ainsi que la création d'un *régime pastoral* (par comparaison sans doute avec le régime forestier) afin d'arriver à un exercice légitime du paturage, en remplacement de l'usage ultra-abusif qui a eu cours jusqu'à présent.

Le vœu du congrès des syndicats d'initiative se complète par cette clause : « Que spécialement une modification soit apportée à la loi du 4 avril 1882 en vue de permettre l'achat par l'Etat de terrains en montagne, dont le boisement paraîtrait nécessaire mais pour lesquels le danger n'est pas encore né et actuel. »

D'autres modifications à la législation sont encore demandées. Telle une proposition de loi pour modifier, dans un sens favorable aux forêts et aux reboisements, la loi du 1er juillet 1901 sur les associations. On sait que cette loi n'autorise les associations d'utilité publique ou déclarées à posséder que le produit des

vingtaine de mille francs et avoir, pour se distraire, dépensé moins de dix mille francs en semis et plantations, laissait, quarante-cinq ans après, à ses héritiers stupéfaits, une propriété magnifique, composée d'une forêt comprenant, en bois exploitables, une valeur de 270 000 francs.

Cet exemple est donné pour montrer combien, en des cas bien choisis, les fonds employés à des reboisements peuvent être productifs. Il est vrai que la rémunération en exige une longue attente. Aussi est-ce, pour les particuliers, un mode de placement de père de famille, bien plutôt qu'un placement de jouissance ou de spéculation. C'est pour cela que cet emploi de fonds convient surtout aux personnes morales qui ne meurent pas, comme les sociétés et associations de toute sorte.

[1] Les « vœux ci-devant énoncés » sont les suivants :

Vœu du syndicat d'initiative de la Savoie du 28 octobre 1905, adressé au ministre de l'agriculture qui en a accusé réception le 23 décembre suivant.

Vœux semblables de 119 corps élus (conseils généraux et d'arrondissement, chambres de commerce, sections de clubs alpins, syndicats d'initiative, sociétés d'agriculture, etc.), tous adressés à M. le ministre de l'agriculture par les soins du Touring-Club de France.

Proposition de loi avec un projet « contre la déforestation du sol français » présenté par M. Fernand David, député de la Savoie, déposé sur le bureau de la Chambre des députés le 15 mars 1907.

cotisations de ses membres et les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elles se proposent. La proposition y ajoute : *des bois, des forêts et des terrains qu'elle s'engagerait à reboiser à ses frais, ou à utiliser pour le reboisement.*

Une des considérations les plus probantes invoquées dans l'exposé des motifs de cette proposition de loi est celle des difficultés budgétaires avec lesquelles se débattent les pouvoirs publics : la modification, ou plutôt l'addition proposée à la loi de juillet 1901 permettrait d'effectuer des reboisements importants, de conserver utilement des forêts existantes, sans qu'il en coûtât rien aux contribuables.

Enfin un mouvement d'opinion s'est dessiné en faveur de la soumission facultative des bois des particuliers au régime forestier, ainsi que des propriétés privées non boisées mais susceptibles de l'être. Sur les 9 623 522 hectares de bois et forêts existant en France, 3 108 580 seulement, appartenant soit à l'Etat, soit aux communes, hospices, etc., sont soumis au régime forestier, bénéficiant d'une protection et d'une gestion technique refusées aux 6 514 942 hectares non admis à ce régime.

L'addition proposée au code forestier pour faire disparaître cette infériorité, tout en respectant absolument la liberté des propriétaires, consisterait :

1° A ajouter à l'énumération que donne l'article premier des catégories de forêts soumises au régime forestier, les deux catégories suivantes :

« *7° Les bois et forêts dont les propriétaires ou locataires formuleront auprès du ministre de l'agriculture une demande en vue de leur assimilation à ceux des établissements publics pour une période de dix ans au moins renouvelable par tacite reconduction.*

« *8° Les terrains dont les propriétaires demanderont, dans les conditions ci-dessus, l'assimilation aux bois des établissements publics en s'engageant à les reboiser à leurs frais, avec ou sans le concours de subventions.*

2° A ajouter, à l'article 90 du même code relatif à la soumission des bois, taillis ou futaies, appartenant aux communes et établissements publics, cette mention : « *ainsi que les bois, forêts ou terrains assimilés aux bois des établissements publics par application de l'article 1*er, *§§ 7 et 8 de la présente loi.* »

Il importe de faire observer ici que cet assujettissement, toujours facultatif, des bois et propriétés des particuliers, n'implique l'aliénation, même temporaire, d'aucune part de la liberté du propriétaire dans la jouissance de son bien. Il lui apporte seulement

un concours efficace et précieux pour la garde et la gestion de sa propriété, avec des conseils, — seulement des conseils, — pour le meilleur mode d'aménagement et d'administration de celle-ci.

Dans une œuvre aussi vaste, aussi complexe que celle de la restauration de nos 1 200 000 hectares de montagnes par reboisement et aménagement des pâturages, et régularisation du régime des eaux, — mise en valeur par reboisement de plus de 6 millions d'hectares de terres vaines et improductives, — et enfin gestion rationnelle et améliorante de 6 autres millions d'hectares plus ou moins boisés, appartenant à des particuliers, — ni l'Etat à lui seul, ni les initiatives privées abandonnées à elles-mêmes, ne sont de taille à mener à bonne fin une série d'opérations d'une telle importance. Il y faut nécessairement le concours de celles-ci et de celui-là. Il faut que l'Etat, loin de prendre ombrage des initiatives privées, les encourage de tout son pouvoir. Il faut d'autre part que ces dernières agissent le plus possible par elles-mêmes, comptant de moins en moins sur l'appui officiel, et que l'Etat, cessant de se méfier à l'excès de la possession de la propriété par les associations, autorise celles-ci à acquérir des terres incultes pour les planter en forêts. Enfin, pourquoi l'Etat se refuserait-il à acquiescer au désir de beaucoup de particuliers possesseurs de terrains boisés, et ne les admettrait-il pas, moyennant une équitable redevance, aux bénéfices et avantages du régime forestier?

En cet ensemble de mesures réclamé de plus en plus par l'opinion, il est permis de voir, dans l'ordre économique et matériel, un élément de relèvement pour notre pays, lorsque, désabusé des vaines théories et des utopies décevantes, il retrouvera le véritable emploi de son activité et de son énergie.

C. de Kirwan,
Inspecteur des forêts, en retraite.

LA VIE ÉCONOMIQUE

ET LE MOUVEMENT SOCIAL

I. La conférence de La Haye et les questions financières. — Les prétentions américaines. — II. Echos de la crise viticole française. — L'œuvre du Parlement. — La crise est-elle purement économique? — III Une nouvelle revendication des socialistes marxistes : la surveillance du capital par les délégués du travail. — IV. La réduction de la journée de travail doit-elle entraîner la réduction du salaire? — Les résultats d'une enquête belge. — V. Une victoire féminine. — La protection légale du salaire de la femme mariée. — VI. Les enseignements de la statistique. — Les partis en Autriche. — Les Italiens en France. — Les familles de sept enfants et les familles sans enfants. — Les variétés d'alcooliques. — VII. En vacances. — Les récréations sociales d'un étudiant.

I

Lorsqu'en 1899 eut lieu la première conférence de La Haye, les optimistes dirent : « C'est un début, mais l'utopie d'aujourd'hui est la réalité de demain; la cause de l'arbitrage est gagnée. » Quant aux diplomates de La Haye, ils caractérisaient l'arbitrage dans les formules suivantes :

I. — L'arbitrage international a pour objet le réglement de litiges entre les Etats par des juges de leur choix et sur la base du respect du droit.

II. — Dans les questions d'ordre juridique et, en premier lieu, dans les questions d'interprétation ou d'application des conventions internationales, l'arbitrage est reconnu par les puissances signataires comme le moyen le plus efficace et en même temps le plus équitable de régler les litiges qui n'ont pas été résolus par les voies diplomatiques.

III. — La convention d'arbitrage est conclue pour des contestations déjà nées ou pour des contestations éventuelles. Elle peut concerner tout litige ou seulement les litiges d'une catégorie déterminée.

IV. — La convention d'arbitrage implique l'engagement de se soumettre de bonne foi à la sentence arbitrale.

Depuis 1899, la guerre russo-japonaise fut un rude démenti donné aux espérances pacifistes, et les milliers de combattants, qui ont rougi de leur sang les plaines de Mandchourie, ont vainement attendu l'intervention des puissances amies. Cependant les

progrès de l'arbitrage sont réels, et si faible que soit l'influence de la conférence de La Haye, le seul fait de sa réunion est déjà une victoire du droit sur la force. L'idée d'une justice internationale pénètre de plus en plus les esprits et un droit des gens moderne s'ébauche peu à peu. Il ne faudrait pas cependant que, sous prétexte d'arbitrage, les Etats à finances avariées cherchassent à se soustraire à l'exécution de leurs engagements; c'est à quoi nous paraît tendre le délégué de la République Argentine, l'ancien ministre des affaires étrangères, M. Drago. Comme feu Monroë, M. Drago a inventé une doctrine, plus politique que juridique et plus financière que morale. Il aime les Républiques américaines, il les veut libres, souveraines, indépendantes; il entend que, sous aucun prétexte, les puissances n'interviennent en territoire américain. Ces sentiments sont très louables, mais discutables, lorsqu'il s'agit de l'exécution des engagements. Où est donc la « doctrine de Drago »?

Nombre d'Etats américains, ayant besoin de capitaux, les ont empruntés à l'Europe, mais ces mêmes Etats n'ont pas toujours fait honneur à leur signature et, pour eux, la « religion de l'échéance » n'existe pas. Les créanciers européens, mécontents, se sont adressés à leurs gouvernements et c'est ici que l'histoire se corse. En 1902, le Venezuela, ayant refusé de payer sa dette, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie bloquèrent ses ports. L'Etat récalcitrant s'exécuta pour une part et accepta l'arbitrage pour une autre part. C'est alors que M. Drago, ministre des affaires étrangères de la République Argentine, adressa à son ministre à Washington, la dépêche suivante :

> Votre Excellence comprendra que le peuple argentin se soit ému en apprenant que le non-payement des services de la Dette publique du Venezuela s'indique comme une des raisons déterminantes de la prise de sa flotte, du bombardement d'un de ses ports et du blocus de guerre rigoureusement établi sur ses côtes. Si ces procédés devaient être définitivement adoptés, ils établiraient un dangereux précédent pour la sécurité et pour la paix des nations de cette partie de l'Amérique. Le recouvrement *manu militari* des emprunts implique l'occupation territoriale, laquelle suppose la suppression ou la subordination des gouvernements. Cette situation contrarie ouvertement les principes maintes fois proclamés par les nations de l'Amérique et particulièrement la doctrine de Monroë.

En résumé, la doctrine de Drago est celle-ci : l'emploi de la force est inadmissible en matière de crédit public[1].

[1] Cf. dans le *Correspondant : Le président Castro et le conflit franco-vénézuélien* (10 juillet 1906); *la Doctrine de Monroë et la politique panaméricaine* (10 et 25 août 1906).

Il semble bien que tous les gouvernements américains soient favorables aux théories de M. Drago, car les Etats-Unis viennent de leur donner un appui officiel à la conférence de La Haye, en déposant, le 2 juillet dernier, une proposition « concernant la limitation de l'emploi de la force pour le recouvrement des dettes publiques[1] ». Cette habile proposition répond aux vœux des Etats débiteurs, mais nous doutons que la conférence de La Haye donne satisfaction aux vues intéressées de M. Drago. Que les Etats emprunteurs s'engagent à soumettre au jugement d'arbitres les difficultés soulevées par le contrat d'emprunt, c'est très recommandable, mais il est inadmissible que la conférence de La Haye encourage les errements financiers des républiques sud-américaines. L'exemple que donne en ce moment le Venezuela fera réfléchir les diplomates.

II

Lorsque vous interrogez quelque Méridional sur la crise viticole, vous recevez cette même et invariable réponse : « Il faut que le vin se vende son prix. » Si vous insistez, si vous demandez des explications, si vous hasardez quelque objection, toujours on vous opposera la formule fatidique : « Il faut, Monsieur, que le vin se vende son prix. » Cette réponse, qui paraît simple, soulève mille difficultés.

La variation des prix, la hausse ou la baisse des valeurs, dépendent de causes multiples, subjectives ou objectives, absolues ou relatives. Tout ce qu'on écrit sur la crise des vins peut être répété au sujet des blés, des huiles et même de l'eau, qui semble n'avoir pas de « valeur », et qui a, dans certains cas, un prix inestimable. Le philosophe Condillac et Franklin nous ont, à cet égard, laissé des aphorismes qui ornent les livres d'économie politique. La valeur des choses dépend d'éléments multiples que

[1] Voici comment la proposition a été libellée : « Dans le but d'éviter entre nations des conflits armés d'une origine purement pécuniaire, provenant de dettes contractuelles, réclamées au gouvernement d'un pays par le gouvernement d'un autre pays comme dues à ses sujets ou citoyens et afin de garantir que toutes les dettes contractuelles de cette nature qui n'auraient pu être réglées à l'amiable par voie diplomatique, seront soumises à l'arbitrage, il est convenu qu'aucun recours à une mesure coercitive, impliquant l'emploi de forces militaires ou navales pour le recouvrement de telles dettes contractuelles, ne pourra avoir lieu jusqu'à ce qu'une offre d'arbitrage n'ait été faite par le réclamant et refusée ou laissée sans réponse par l'Etat débiteur, ou jusqu'à ce que l'arbitrage n'ait eu lieu et que l'Etat débiteur ait manqué à se conformer à la sentence rendue. »

les anciens docteurs appelaient l'*estimation commune*, l'accord de gens, — acheteurs et vendeurs, — qui opèrent sur un même marché. A certains jours, l'estimation commune déclare que telle chose vaut tel prix. Ce qui rend aujourd'hui difficile la situation de quelques départements du Midi, c'est que toute la population vit du produit de la vigne, et que des sacrifices considérables ont été faits pour mettre en valeur des terres peu propices à d'autres cultures. Voici un paysan propriétaire de vignes; il cultive lui-même avec l'aide de quelques salariés; au moment du phylloxéra, il a reconstitué son vignoble avec des plants américains; depuis lors, il a lutté contre d'autres fléaux; bref, il a engagé, dans chaque hectare de vignes, plusieurs milliers de francs. Telle nous apparaît la destinée des grands, moyens et petits propriétaires. Or, chaque année, le viticulteur, établissant ses frais de production, additionne les salaires payés aux ouvriers et l'intérêt des capitaux engagés dans l'acquisition, l'amélioration et l'exploitation de son domaine. Mais la difficulté est grande. Maint producteur ne calcule pas avec exactitude son prix de revient et, dans son optimisme confiant, il espère toujours un profit. Le jour de marché arrive, et le prix de vente détrompe cruellement l'exploitant : il comptait vendre 10 ou 12 francs l'hectolitre de vin, et on lui en offre 6 ou 8 francs; il subit, comme ses concurrents, la baisse des valeurs; il est en perte.

Jusqu'en 1907, les Méridionaux acceptèrent avec patience la mévente des vins. La crise de surproduction passera, disaient les vieillards, les débouchés viendront, les prix se relèveront. Rien de cela ne s'est produit. Aujourd'hui, il est acquis que ce n'est pas le vin naturel, mais le vin artificiel qui est cause de la crise; c'est la fraude qui amène, pour la plus large part, l'encombrement des marchés. Voilà donc une cause bien morale, qui réagit sur la vie économique; les Méridionaux le proclament, ils en ont appelé au Parlement et le Parlement leur a répondu par deux lois, dont nous voulons donner un aperçu. A ce propos, plusieurs de nos lecteurs nous ont écrit et l'un d'eux, plus pressé que les autres, nous dit : « N'oubliez pas d'en parler le 10 août; où est le texte de ces lois; en a-t-on fourni un commentaire; quel est l'éditeur? » Voici la réponse.

Jusqu'ici le *Journal officiel* seul peut nous servir de guide. Une première loi du 29 juin 1907 tend à prévenir le mouillage des vins et les abus de sucrage[1]. On jugera des principales dispositions.

[1] Voy. *Journal officiel*, du 4 juillet 1907.

Article premier. — Chaque année, après la récolte, tout propriétaire, fermier, métayer, récoltant du vin, devra déclarer à la mairie de la commune où il fait son vin : 1° la superficie des vignes en production qu'il possède ou exploite ; 2° la quantité totale du vin produit et celle des stocks antérieurs restant dans ses caves ; 3° s'il y a lieu, le volume ou le poids de vendanges fraîches qu'il aura expédiées ou le volume ou le poids de celles qu'il aura reçues ; 4° s'il y a lieu, la quantité de moûts qu'il aura expédiée ou reçue.

Art. 2. — Toute personne recevant des moûts ou des vendanges fraîches sera assimilée au propriétaire récoltant et tenue à la déclaration dans les trois jours de la réception et aux autres obligations de l'article premier.

Art. 4. — Sont interdites la fabrication, l'exposition, la mise en vente et la vente des produits ou mélanges œnologiques de composition secrète ou indéterminée, destinés soit à améliorer et à bouqueter les moûts et les vins, soit à les guérir de leurs maladies, soit à fabriquer des vins artificiels.

Art. 9. — Tous syndicats, formés conformément à la loi du 21 mars 1884 pour la défense des intérêts généraux de l'agriculture ou de la viticulture, ou du commerce et trafic des vins, pourront exercer sur tout le territoire de la France et des colonies les droits reconnus à la partie civile par les articles 182, 63, 64, 66, 67 et 68 du Code d'instruction criminelle, relativement aux faits de fraudes et falsification des vins.

On devine que cette loi du 29 juin contient de nombreuses pénalités. Elle est agrémentée, en outre, d'un article troublant ; l'article 6 qui dit : « La fabrication des piquettes n'est autorisée que pour la consommation familiale et jusqu'à concurrence de 40 hectolitres par exploitation. » Ainsi, la fabrication de la « piquette » sera désormais limitée. Grâces soient rendues au législateur ! Mais que doivent penser les Félibres, qui nous vantent sans cesse le nectar du Midi, ce vin si pur, le même, disent-ils, que versait Ganymède à l'assemblée des dieux !

La seconde loi, du 15 juillet 1907, est appelée « loi concernant le mouillage et la circulation des vins et le régime des spiritueux[1] ». Elle ne contient que six articles. En voici deux sur lesquels tout commentaire serait fastidieux.

Article premier. — Les marchands de vins en gros subsistant à l'intérieur de Paris, en vertu de l'article 9 de la loi du 6 août 1905, ne pourront disposer des boissons reçues par eux, qu'après qu'elles auront été vérifiées par le service de la régie et reconnues entièrement conformes à l'expédition.

Art. 3. — A partir du 1er janvier 1908, les eaux-de-vie et alcools naturels, provenant uniquement de la distillation des vins, cidres, poirés, marcs, cerises et prunes, ne pourront bénéficier du titre de mouvement sur papier *blanc*, prévu par l'article 23 de la loi du

[1] Voy. *Journal officiel* du 17 juillet 1907.

31 mars 1903, que s'ils sont emmagasinés dans des locaux séparés par la voie publique de tous locaux qui contiendraient des spiritueux n'ayant droit qu'au titre de mouvement sur papier *rose* prévu par le même article.

Quelle conclusion faut-il tirer de ces textes, sinon que toute loi — préventive ou répressive — ne peut avoir d'effet que si l'administration se montre sévère dans les applications? On peut multiplier à l'infini l'intervention législative; tout dépendra de l'exécution du texte. Il en est ainsi de la réglementation du travail; le Parlement vote sans cesse et les inspecteurs se déclarent « débordés ». Verrons-nous entrer en scène, selon le vœu des socialistes marxistes, les « délégués » du travail chargés de surveiller le capital?

III

Si l'on en croyait Karl Marx, la valeur d'un produit aurait pour cause le travail de l'homme; c'est là, en effet, un des éléments fondamentaux de la valeur, mais il n'est pas le seul. Que d'autres causes agissent sur les prix de vente, comme nous le faisons remarquer plus haut! Mais la population ouvrière n'a retenu du socialisme scientifique qu'une seule affirmation, c'est qu'elle crée la richesse; il appartient donc aux travailleurs de surveiller la formation de cette richesse.

Le 7 mai 1907, M. Viviani, ministre du travail, déposait sur le bureau de la Chambre un projet de loi dont l'économie générale se résume dans la création d'inspecteurs-ouvriers, chargés de signaler : 1° les dangers et les causes d'insalubrité que peuvent présenter les exploitations pour le personnel qui y est employé; 2° en cas d'accident, les conditions dans lesquelles cet accident se serait produit; 3° les infractions aux lois, décrets et arrêtés réglementant le travail.

Ce qui est curieux dans ce projet de loi, c'est que la nouvelle institution ne coûtera rien à l'Etat. Les « délégués » chargés de surveiller le patron seront payés par le patron. Chaque établissement renfermant cent ouvriers aura droit à l'élection d'un délégué; au-dessus de ce chiffre, l'établissement nommera un délégué pour deux cents ouvriers. Ces inspecteurs d'un nouveau genre devront visiter deux fois par mois tous les locaux de travail faisant partie de leur circonscription. Leurs observations seront consignées sur un registre mis constamment à la disposition des ouvriers. Sont électeurs dans une circonscription les ouvriers ou employés des deux sexes âgés de dix-huit ans accomplis. Sont éligibles, à la

condition de savoir lire et écrire, d'être Français, âgés de vingt-cinq ans accomplis et de n'avoir encouru aucune condamnation entraînant la perte des droits politiques, les ouvriers ayant travaillé trois mois au moins dans l'établissement. Nul ne s'étonnera si ce projet de loi soulève dans les milieux industriels une vive émotion. Dans une de leurs dernières assemblées, les représentants des industries textiles de France[1] ont énergiquement combattu les innovations du Ministère du travail. M. Carmichael, président, disait avec beaucoup de vigueur :

Ce projet porterait le dernier coup à l'autorité et à la liberté du patron. Nombreux parmi nous seraient ceux qui, ayant réalisé une indépendance suffisante, quitteraient les affaires, celles-ci ne pouvant plus offrir aucune sécurité dès lors que leur direction échapperait aux chefs d'établissement[2].

Plusieurs journaux, ayant vivement critiqué le projet gouvernemental, les publicistes de l'école socialiste ont feint l'étonnement. Qu'y avait-il de nouveau? N'était-ce pas la généralisation du régime en vigueur dans les mines où fonctionnent les délégués mineurs? Ne fallait-il pas seconder les efforts des inspecteurs du travail? Il serait facile de répondre à toute cette argumentation. Nous doutons qu'un pareil projet, destructif de toute autorité patronale, devienne jamais une loi française; le Sénat ne l'accepterait pas.

IV

C'est en recourant aux enquêtes que les gouvernants évitent les échecs législatifs et les récriminations des travailleurs. Les Belges ont, à cet égard, accumulé, depuis vingt ans, des renseignements précieux, et la dernière enquête, conduite par le conseil supérieur du travail, nous fournit des résultats de haute valeur[3]. Il s'agit de la question si ancienne et si discutée : la réglementation du travail des adultes. La réduction de la journée de travail doit-elle entraîner la réduction du salaire? Ce sont les conseils de l'industrie et du travail, créés par la loi belge du 16 août 1887, qui nous donneront les réponses.

La demande était formulée, dans toutes les industries, sous la forme suivante : *Une réduction de la journée du travail serait-*

[1] *Union des syndicats patronaux des industries textiles de France*, bulletin de mai-juin 1907.
[2] *Loc. cit.*, p. 112.
[3] *Conseil supérieur du travail*, 9e session. Fasc. I, Bruxelles, 1907.

elle réalisable sans diminution de la productivité et des salaires? Les réponses furent très variables suivant les conseils du travail et, dans un même conseil, suivant les patrons et suivant les ouvriers.

Dans l'industrie des mines, à Charleroi, les membres ouvriers affirment, en opposition avec les chefs d'industrie, « qu'une réduction de la journée de travail peut se réaliser sans diminution de la production ni par conséquent des salaires. C'est une question d'organisation et de bonne volonté de part et d'autre. Nous demandons que la journée du travail du personnel du fond soit organisée en trois équipes de huit heures [1] ». A Jemeppe-sur-Meuse, les patrons prétendent que la réduction de la journée de travail aura pour conséquence inévitable une réduction de production et qu'il s'ensuivra, pour les salaires, une dépression plus inéluctable encore. Au contraire, les membres ouvriers soutiennent que « l'expérience a démontré qu'une diminution rationnelle de la durée de la journée a eu pour effet une augmentation de la productivité. Les mineurs belges, si réputés pour leur endurance, deviendraient plus aptes à produire bien et beaucoup, si le temps pendant lequel ils sont exposés aux multiples dangers de la mine et à respirer un air vicié, était réduit [2] ». A Liège, les membres patrons estiment que toute réduction de la journée de travail aurait pour résultat de diminuer la productivité. Les membres ouvriers, au contraire, déclarent que la production ne serait nullement atteinte, si la journée de travail était ramenée à huit heures [3].

Dans l'industrie des carrières, à Soignies notamment, l'opposition des patrons et des ouvriers est manifeste. Les premiers déclarent que, dans leur industrie où la vapeur et l'électricité sont le plus employées, la volonté de l'ouvrier est indépendante du travail mécanique, de telle sorte qu'une réduction de la journée de travail ne pourrait être réalisée sans diminution de la productivité [4]. Dans l'industrie verrière du Hainaut, le désaccord entre les patrons et les ouvriers sur la question de la réduction du travail apparaît nettement. Dans l'industrie armurière de la province de Liège, à Herstal, les ouvriers affirment, contrairement aux chefs d'industrie, que la journée de travail pourrait être diminuée sans crainte de diminuer la productivité et les salaires [5]. Même désaccord à Liège, pour la petite construction mécanique. Malgré l'avis contraire des patrons, les ouvriers affirment que « la production et les salaires ne seront pas diminués par suite de la

[1] *Op. cit.*, p. 349. — [2] *Ibid.*, p. 351. — [3] *Ibid.*, p. 352. — [4] *Ibid.*, p. 354. — [5] *Ibid.*, p. 364.

réduction des heures de travail, parce que l'ouvrier sera plus fort et mieux disposé à son travail par suite d'un plus long repos et d'une réparation de ses forces musculaires [1] ». Dans l'industrie du vêtement, à Gand, les observations des patrons sont contraires à celles des ouvriers [2]. A Gand encore, dans l'imprimerie, les ouvriers pensent que la diminution graduelle de la journée de travail pourrait être réalisée sans diminution des salaires. Les patrons sont d'un avis opposé, parce que « notre profession, disent-ils, n'est pas machinale et que la productivité dépend de l'activité personnelle des ouvriers [3] ».

Le lecteur trouvera, sans doute, que si impartiale que soit l'observation des faits, en ces matières, les conclusions ne s'imposent pas avec évidence. Aussi faut-il louer les chefs d'industrie qui, procédant par la méthode expérimentale, font des essais de réduction de travail dans leurs ateliers. Les résultats obtenus dans les journées de dix heures ou de huit heures sont alors indiscutables. Au contraire, quelles que soient la loyauté et la bonne volonté des conseils du travail, il est manifeste, d'après les réponses que nous avons enregistrées, que les patrons comme les ouvriers sont insuffisamment renseignés; c'est sans doute ce qui explique la contradiction de leurs conclusions.

V

Les victoires des féministes ne se comptent plus; en France et hors de France, les revendications économiques et morales des femmes sont accueillies avec faveur. Il a fallu cependant patience et longueur de temps pour que la femme française, qui travaille et qui épargne, soit légalement protégée. Une loi récente du 13 juillet 1907 a heureusement donné satisfaction aux réclamations de la femme mariée [4]. Désormais, quel que soit le régime matrimonial adopté, la femme a, sur les produits de son travail personnel et sur ses économies, les mêmes droits d'administration que le Code civil donne à la femme séparée de biens. Elle peut les employer en acquisitions de valeurs mobilières ou immobilières; elle peut aussi, sans l'autorisation de son mari, aliéner, à titre onéreux, les biens qu'elle a acquis. Désormais la validité des actes faits par la femme sera subordonnée à la seule justification qu'elle exerce personnellement une profession distincte de celle de son mari. On devine l'objection qu'adressaient à cette

[1] *Ibid.*, p. 365. — [2] *Ibid.*, p, 373. — [3] *Ibid.*, p. 379.
[4] Voy. *Journal officiel* des lundi 15 et mardi 16 juillet 1907.

réforme les partisans de l'autorité absolue du mari. Ils prétendaient que l'unité du mariage serait brisée, et que les femmes abuseraient sans doute de leur nouvelle liberté. Mais le législateur a tout prévu et il a déclaré que si des abus se produisaient dans l'exercice des pouvoirs conférés à la femme, et notamment en cas de dissipation ou de mauvaise gestion, le mari pourra faire prononcer par le tribunal civil, le retrait des pouvoirs de la femme.

Avec la nouvelle loi du 13 juillet 1907, la femme mariée restera maîtresse de ses épargnes; elle fera des dépôts en son nom et librement, suivant ses besoins, pourra en opérer le retrait. C'est d'autant plus important que les femmes françaises, qui font des dépôts aux caisses d'épargne, sont légion. Quelle est leur part dans l'épargne annuelle, la statistique ne le dit pas, et nombre de livrets, créés au nom du mari, sont l'œuvre patiente de la mère de famille. En l'année 1906, les versements effectués ont été de 755 038 180 fr. 74 et les remboursements de 772 571 949 fr. 65. Le solde dû aux déposants a été de 3 438 223 971 francs. Souhaitons que nulle crise ne vienne provoquer le retrait des dépôts; en ces dernières années, les événements politiques ont réagi plus d'une fois sur la confiance des « épargnistes ».

VI

La statistique se venge chaque jour de ses ennemis en enregistrant leur décès; des milliers d'adversaires sont morts et la statistique se montre toujours plus jeune, plus brillante, plus triomphante. Elle vient de publier récemment deux volumes, l'un, de petit format, qui a paru en Autriche[1]; l'autre, de grandes dimensions, qui a vu le jour à Paris[2]; tous deux sont aussi intéressants qu'instructifs.

On se rappelle l'étonnement causé par les dernières élections autrichiennes. Aujourd'hui, nous savons officiellement que la Chambre des députés, qui compte 514 membres, renferme 33 partis. Deux députés, seuls, ont déclaré n'appartenir à aucun parti; ils sont *parteilos*. Il y a 96 chrétiens-sociaux, 86 démocrates-socialistes, 31 membres du parti populaire allemand, 28 Tchèques agrariens, 25 Polonais nationaux-démocrates, 25 Ruthènes nationaux-démocrates. Les partis les moins nombreux, puisqu'ils

[1] *Das oesterreichische Abgeordnetenhaus*; *Ein biographisch-statistisches Handbuch*; Wien, 1907.

[2] *Album graphique de la statistique générale de la France*; Paris 1907.

n'accusent, chacun, qu'un membre seul et unique, sont les socialistes-libres, les démocrates-juifs, les Russes radicaux, les Tchèques indépendants. Si on classe les députés par religions, on compte 433 catholiques, 30 catholiques grecs, 14 israélites, 7 protestants, 7 grecs-orientaux, 2 vieux-catholiques ; enfin 21 n'appartiennent à aucune confession. Le plus jeune député est né en 1876 et le plus âgé en 1834. Cette Chambre compte 38 ecclésiastiques, dont 11 seulement appartiennent au parti des chrétiens-sociaux [1].

De France, l'*Album graphique* ne nous parle pas du Parlement, mais de population, des professions, des métiers, des forces motrices, des chômages, des grèves, des syndicats, des étrangers, etc. Parmi ces derniers, les Italiens tiennent une place prépondérante; ils sont en France 330 465; les départements qui en renferment le plus grand nombre sont les Bouches-du-Rhône : 98 631 ; les Alpes-Maritimes : 62 545; le Var : 37 976; la Seine : 29 031.

La statistique la plus facile à dresser est celle de la population; elle repose sur les registres de l'état-civil et les renseignements officiels qu'elle nous donne sont exacts. Les départements français dans lesquels les familles de sept enfants et plus sont les plus nombreuses, méritent d'être cités : ce sont la Lozère, le Finistère, le Pas-de-Calais, les Côtes-du-Nord, la Haute-Savoie, le Morbihan, le Nord, les Basses-Pyrénées, la Corse et le Doubs. Les familles sans enfants se rencontrent surtout dans les départements suivants : Seine, Rhône, Bouches-du-Rhône, Eure, Seine-Inférieure, Var, Vaucluse, Calvados, Sarthe, Orne. Dans la France entière, on compte 270 943 familles de 7 enfants et plus, tandis qu'on enregistre 1 314 773 familles sans enfants [2]. L'*Album graphique* renferme des cartogrammes et des diagrammes. Nous trouvons deux sortes de cartogrammes, les uns, dans lesquels chaque nombre est représenté par une certaine surface; les autres, dans lesquels les nombres sont représentés par des teintes graduées. Quant aux diagrammes, ils revêtent des formes multiples, que l'*Album* met excellement en lumière. Cette publication fait grand honneur à la Direction du Travail qui, avec la Direction de la Prévoyance sociale, forme aujourd'hui notre ministère du travail.

Le *Journal officiel* est, lui aussi, un organe important de la statistique française. Récemment, il nous fournissait le rapport du directeur de l'Assistance et de l'hygiène publiques [3] sur les

[1] *Das oesterreichische Abgeordnetenhaus*, pp. 22 et 23.
[2] *Album graphique*, pp. 216 et 217.
[3] *Journal officiel* du 3 juillet 1907.

aliénés alcooliques. D'après une enquête faite dans les établissements d'aliénés, nous pouvons déterminer le nombre exact des malades chez lesquels l'aliénation mentale a eu pour cause l'alcoolisme. On a distingué trois groupes de malades : le premier comprend tous les cas d'alcoolisme simple, quelle qu'en soit la forme (confusion mentale, délire hallucinatoire, épilepsie, etc.); le second groupe comprend les cas d'alcoolisme compliqués de débilité mentale ou d'atavisme; enfin, le troisième groupe comprend les cas de folie de toute espèce. Le nombre des aliénés de ces trois groupes s'élève à 9932. Les départements qui renferment le plus grand nombre d'aliénés alcooliques sont la Seine, le Rhône, la Seine-Inférieure, le Nord, le Vaucluse, la Gironde, le Finistère, les Bouches-du-Rhône, le Calvados et la Manche. Ces chiffres ne peuvent être utilement interprétés qu'avec de grandes précautions; chacun d'eux, nous dit le rapporteur, demanderait un commentaire spécial [1]. Le lecteur tirera certainement cette conclusion que la lutte contre l'alcoolisme doit être encouragée par tous les moyens. Signalons parmi les ligues ou associations qui combattent ce fléau, la *Ligue nationale contre l'alcoolisme*, dont la propagande a rendu déjà de précieux services [2].

VII

On sait que la plupart des étudiants affectionnent les manuels, les résumés et les tableaux synoptiques; ces messieurs aiment la synthèse. Mais il leur manque un manuel de vacances, un petit livre, qui leur dirait ce que peut être la vie physique, avec les sports et les voyages, la vie intellectuelle avec ses lectures reposantes et la vie sociale avec ses œuvres, ses associations locales et régionales.

Parmi les voyages d'études, celui qui aura conduit les jeunes gens à la *Semaine sociale* d'Amiens, du 5 au 10 août, aura été des plus fructueux. Après quatre expériences successives, il faut reconnaître que cette institution, d'origine étrangère, s'est très heureusement implantée en France et qu'elle y a provoqué des travaux remarquables. On sait que, pendant une semaine, des cours et conférences sont organisés et que les catholiques, qui s'y rendent des différentes régions de la France, y vivent entre eux dans la plus grande intimité. Mais les étudiants, qui n'aiment pas les voyages, trouvent facilement, dans le milieu social où ils

[1] *Loc. cit.*, p. 4616.
[2] Le siège social de *la Ligue* est à Paris, 50, rue des Ecoles.

passent leurs vacances, de nombreuses observations à faire et d'instructives conclusions à recueillir.

Ceux qui habitent la campagne peuvent apprécier l'heureuse influence du foyer domestique sur les familles paysannes, propriétaires. Mais il y a une population qui ignore trop souvent le bienfait de la petite propriété, ce sont les ouvriers de fabriques; or, les fabriques étant de plus en plus installées à la campagne, il y a lieu de créer et de multiplier ce qu'on appelle aujourd'hui les « jardins ouvriers ». C'est une œuvre facile, pratique, accessible à la jeunesse et qui devrait tenter les étudiants en vacances. Pour cela il faut un guide. Plusieurs livres ont déjà paru [1], mais le plus récent, — merveilleuse synthèse de ce qui a été fait en cet ordre de choses, — est dû à la plume de MM. Lemire, député, et Robert Picot [2]. Ce n'est pas seulement un résumé de congrès, un compte-rendu de travaux; c'est, à chaque page, des instructions utiles et des règles de conduite données à la jeunesse. On y voit qu'à Amiens le supérieur d'un collège libre a voulu faire l'éducation sociale de ses élèves. Il a créé un groupe de jardins; il y a intéressé les jeunes gens pour « leur faire entrevoir, en tant que futurs citoyens, les problèmes de l'heure présente, les mettre en contact avec l'ouvrier et leur donner une idée du bien qu'on peut réaliser par sa bonne volonté, son initiative et son activité ». C'est ainsi que 58 familles, comprenant plus de 400 personnes, bénéficient des jardins ouvriers, administrés par les élèves des classes supérieures du collège. Dans d'autres villes, au Hâvre notamment, on cherche à faciliter à l'ouvrier l'acquisition d'un jardin, grâce à des paiements échelonnés, qui lui assureront la propriété de son domaine. Dans certaines villes, suivant la méthode anglaise, des industriels accordent à leurs ouvriers le repos du samedi, à partir de midi, afin que l'ouvrier puisse consacrer l'après-midi à la culture de son jardin. On comprend du reste que la question du repos hebdomadaire ne se pose pas au sujet des jardins ouvriers, puisque, dans la plupart des cas, l'ouvrier cherchera, le dimanche, dans la culture de son jardin, le délassement des travaux de l'atelier. Ce n'est pas en France seulement, mais en Allemagne, en Angleterre, en Italie, aux Etats-Unis, en Suisse, que nous trouvons les jardins ouvriers. Dans ce dernier pays, nous remarquons, à Porrentruy, une cinquantaine de jardins créés par l'initiative de l'Union ouvrière catholique et de la Société de Saint-Vincent de Paul. Il appartient aux munici-

[1] Louis Rivière, *la Terre et l'Atelier*. Paris, Lecoffre, 1904.

[2] *Deuxième congrès international des jardins ouvriers*, Paris, 1907, rue Lhomond, 26.

palités de seconder la création des jardins ouvriers. Elles doivent soutenir les sociétés privées, les encourager par des subventions, tout au moins par des récompenses. Elles peuvent, çà et là, concéder des terrains vacants, des fortifications démantelées. L'Etat lui-même, qui est un patron, peut, à ce titre, remettre des jardins à ses agents ou à ses employés; c'est ainsi que toutes les brigades de gendarmerie du Pas-de-Calais ont des jardins. Il n'y a pas d'œuvre populaire, qui puisse plus intéresser l'initiative privée, les municipalités et l'Etat; mais elle ne se développera, dans la plupart des centres industriels, que si la jeunesse s'en occupe et c'est pourquoi nous lui signalons au début des vacances ce noble but à poursuivre et à réaliser. Le livre de MM. Lemire et Robert Picot sera son meilleur guide.

Mais, je sais l'objection de tout étudiant en vacances : « C'est le temps du repos, dit-il, la joie de vivre sans soucis et sans efforts. » Nous pourrions répondre que l'ouvrier n'a pas de vacances et que les loisirs de l'étudiant n'excluent pas l'accomplissement du devoir social. Il y a, en tous cas, des œuvres nécessaires, même en vacances; ce sont les conférences de Saint-Vincent de Paul, car la pauvreté ne chôme jamais. Comment expliquer que les sociétés de charité attirent si peu les étudiants, clercs ou laïques? C'est la question que posait récemment, dans une conférence de jeunes gens, un étudiant parisien. Nous voulons, disait-il, étudier les questions sociales et particulièrement les questions ouvrières; nous voulons connaître le peuple, ses besoins, ses désirs, ses aspirations. Or, nos camarades nous répondent sans cesse : il nous faut un champ d'études plus vaste que la Société de Saint-Vincent de Paul et un idéal plus moderne. Nous répondrons qu'il n'y a pas d'étude plus attachante que la misère humaine et, qu'en dehors de toute pensée morale ou religieuse, la seule idée d'observer, d'étudier, d'analyser les familles souffrantes et désorganisées, est une idée très scientifique et très pratique. C'est, qu'en effet, les familles ouvrières sont essentiellement dépendantes du milieu social où elles vivent. Elles incarnent en elles les idées, les mœurs, le caractère du peuple; elles amènent l'observateur à rechercher méthodiquement les causes individuelles ou collectives de la misère.

Les visiteurs des pauvres s'enorgueillissent d'être des observateurs professionnels et, puisque les jeunes sociologues se vantent de déduire des faits les lois de la prospérité sociale, nous les convions à étudier, ne fût-ce qu'en vacances, les causes de la misère. Ils y verront ce qu'est la journée de travail de l'adulte, journée de dix heures, de onze heures et parfois de douze heures;

la variation des salaires et les chômages périodiques, l'antagonisme aigu entre patrons et ouvriers, l'habitation malsaine, étroite, insuffisante, la maladie, la vieillesse, si souvent délaissée, en un mot tous les problèmes de la vie ouvrière. Que de sujets d'études pour un esprit chercheur et pour des jeunes gens, qui se flattent d'être aussi démophiles que démocrates!

Il est vrai que certains étudiants font une autre critique. « Les Sociétés de Saint-Vincent de Paul, disent-ils, ne sont pas dans le mouvement social contemporain. Elles favorisent l'assistance au détriment de la prévoyance. On voit bien qu'elles ne s'inspirent pas d'Herbert Spencer. » Certes, le philosophe anglais est une grande autorité; mais il est facile de répondre que la prévoyance, si étendue qu'on la suppose, n'exclut pas l'assistance. Il y aura toujours des pauvres parmi nous, des orphelins, des malades et aussi des imprévoyants. On doit blâmer ces derniers, mais ils sont dignes d'excuse, et rien n'empêche, du reste, de les instruire, de les encourager et de les initier à l'épargne. Telle a été la tâche entreprise, récemment, par quelques étudiants parisiens de la rive gauche de la Seine, la rive « où l'on pense », qu'ils opposent à celle « où l'on dépense ». J'ignore s'ils s'adonnaient à la sociologie; mais ils ne voulurent pas retourner en province sans laisser aux familles pauvres, visitées, un carnet d'épargne, où la première somme fut fournie par eux, étudiants en droit et en médecine. Je ne crois pas qu'Herbert Spencer eût blâmé cet altruisme de jeunesse, et ce noble exemple mérite d'être imité, même en vacances.

Auguste Béchaux.

POÉSIES

L'ALHAMBRA DE GRENADE

LA COUR DES MYRTES

Il y fait au midi la fraîcheur de l'Avril.
Dans l'air silencieux à peine un souffle glisse
Le long des murs de cire et sur la dalle lisse
Où les ans ont coulé comme un flot du Xénil.

Le temps s'est assoupi dans ce lieu de délice
Et tout rêve avec lui le rêve de l'exil;
L'eau morte du bassin, qu'aucun frisson ne plisse,
Voit les mêmes reflets que voyait Ismaïl.

Plus bas que les arceaux et que la colonnade,
La tour de Comarès qui veille sur Grenade
Renverse sa muraille et ses créneaux de feu.

Parmi les orangers, sous le marbre frigide
Et clair assombrissant leur feuillage rigide,
Les myrtes toujours verts dorment dans un ciel bleu.

CARTHAGE

Etiam periere ruinae.

Ici fut une ville. Au bord d'un golfe heureux
Elle avait ses marchés, ses dieux, son acropole.
La figue et le raisin y valaient une obole;
Et son peuple était riche, et ses enfants, nombreux.

Vers le temple d'Eschmoun les palmiers en coupole
Montaient et le soleil était vaincu par eux.
— Passant, que reste-il ici? — La nécropole
Qu'on découvrit hier parmi des champs poudreux.

Carthage, deux fois morte, est morte tout entière;
Pas même un souvenir et pas même une pierre;
Rien que la terre brune et son aridité.

Et son port, immobile à jamais dans le sable
Miroite, comme un œil éteint, méconnaissable,
Reflète le soleil avec stupidité.

P.-Louis Rivière.

Le sonnet publié dans notre livraison du 25 février 1907, sous le titre : *le Canal*, a été, par suite d'une erreur typographique, attribué à M. L. Maigue. Il est de M. P.-Louis Rivière. N. D. L. R.

LA PRINCESSE DU CONTE

Elle est assise dans le bois... Une tulipe
Tremble entre ses doigts longs, errants sur ses genoux ;
Le soleil estival fait briller ses bijoux
Et sa robe d'argent à leurs feux participe.

Le feuillage frissonne à la brise qui fripe
Les calices géants et les vieux arbres doux ;
La princesse lutine un peu ses sapajous
Et sa mine boudeuse, un instant, se dissipe.

Pour le Prince Charmant qui bientôt va venir,
Elle a mis ce matin des bagues de saphir,
Afin de lui complaire et d'être plus jolie;

L'on dit que sa tendresse égale sa beauté...
Cependant, le regret du sommeil enchanté
Grave, en ses larges yeux, une mélancolie.

PAX

Abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil.

Devant une fenêtre ouverte sur la Loire,
Un bénédictin songe, enlumine ou relit
Quelque évangéliaire, et son doigt érudit
Sur le vieux parchemin promène son ivoire.

Un reflet de vitrail brûle sa robe noire,
Parfois, abandonnant pinceaux et manuscrit,
Le religieux, lent, se détourne et sourit
Au fleuve frémissant et bleu comme une moire.

Voici qu'il est midi. Du geste expiatoire
Il trace sur son front le signe qui bénit,
Car l'*Angelus* résonne, ainsi qu'il est prescrit...
Sur la grève a glissé l'ombre de l'oratoire...

Jane Mercier-Valenton.

REVUE DES SCIENCES

DACTYLOSCOPIE

L'identification des criminels : Un rapport à l'Académie des sciences. — Méthodes diverses d'identification. — Service de la Préfecture de police. — Depuis 1882. — Système A. Bertillon. — Recherches signalétiques. — En France. — Les fiches de classement. — Mesures anthropométriques. — Photographie parlée. — Avantages et inconvénients de la méthode française. — A l'étranger. — Méthode François Galton. — Les empreintes des doigts. — Un caractère fixe et immuable. — Les dessins papillaires des doigts. — Anatomie de la peau. — Derme et épiderme. — Persistance des lignes digitales à tout âge. — Le pouce de l'enfant et le pouce du vieillard. — Image personnelle et permanente. — Différences entre les lignes de la main et les traces digitales. — La dactyloscopie dans le passé. — Signature avec le pouce. — Inimitable et invariable. — Justice criminelle. — Les traces accusatrices. — Le pouce révélateur. — Un procédé d'identification international. — Variétés : L'hygiène et les tickets de tramways. — Intoxication en automobile.

En novembre 1906, le Ministre de la Justice invitait l'Académie des sciences à lui faire connaître son sentiment sur le crédit qu'il faut accorder aux méthodes anthropométriques relatives aux empreintes des doigts pour fixer l'identité d'un individu. L'Académie désigna une commission composée de MM. d'Arsonval, Chauveau, Darboux, Dastre et Troost. Tout dernièrement, M. Dastre, désigné comme rapporteur, a fait connaître l'avis de cette commission. La question a été traitée comme il le fallait, à fond, et son exposé général a mis en relief des résultats peu connus du grand public et d'un véritable intérêt. Nous pensons qu'il n'est pas superflu d'indiquer les principaux et de fixer les idées sur cette curieuse méthode d'identification par la dactyloscopie, par les empreintes digitales. Du premier abord, en effet, il ne semble pas que l'on puisse préciser l'identité d'un individu uniquement par l'empreinte que laisse ses doigts sur une surface lisse. Or, il n'existe pas de moyen d'identification plus net et plus certain. Le dessin digital constitue la meilleure signature d'un individu.

La trace d'un doigt, du pouce laissée sur une vitre, sur un verre, sur du papier, est une pièce à conviction pour le magistrat chargé de l'instruction d'un crime. On trouve dans les annales judiciaires des exemples remarquables d'assassins découverts et identifiés au moyen des empreintes digitales, à l'étranger comme en France. Lors du triple assassinat commis en novembre 1906, à Puyoo, dans les Basses-Pyrénées, les magistrats trouvèrent trois verres et deux bouteilles entamées sur lesquels étaient imprimées des traces de doigts. M. Bertillon examina les traces et put identifier les coupables. Mais la dactyloscopie rend encore des services incalculables à la police judiciaire. Tout détenu passe au service anthropométrique; on prend son signalement dactyloscopique et il est pour toujours identifié. En cas de récidive, on retrouvera la fiche qui le concerne et l'individualité de l'accusé n'échappera plus à la police.

Le très beau service d'identité de Paris fondé par M. Bertillon fait appel à six espèces de documents que l'on doit, autant que possible, contrôler les uns par les autres et qui sont tirés : 1° de la mensuration du corps, de la tête et des membres (méthode anthropométrique proprement dite); 2° de la coloration de l'iris; 3° de la photographie ordinaire; 4° du procédé de diagnose abrégé que l'on nomme « le portrait parlé »; 5° de la description des particularités individuelles : difformités, tatouages et cicatrices; 6° enfin de l'examen des empreintes digitales. La fiche parisienne est une fiche universelle complète. Les autres pays ne la possèdent pas dans son intégrité. Les républiques du Sud-Américaines et l'Inde anglaise emploient le procédé dactyloscopique à l'exclusion de la mensuration anthropométrique Bertillon, de la colorométrie et de la photographie. L'Allemagne et l'Autriche attachent une égale importance aux mesures anthropométriques et aux empreintes digitales. D'autres pays subordonnent celles-ci à celles-là. Chaque procédé d'identification a d'ailleurs ses applications spéciales. Il est bien clair que la méthode anthropométrique ou la méthode dactyloscopique suppose que le malfaiteur est arrêté; mais si l'individu n'est que soupçonné il faut bien qu'un agent le reconnaisse et en possède un signalement précis. C'est dans ce cas qu'on utilise le « portrait parlé ». Ce signalement consiste dans la description physique du portrait, description qui peut se télégraphier dans toutes les directions aux polices des grandes villes et des ports d'embarquement. Ce signalement rapide est encore dû à M. Bertillon. Il indique la forme du visage, son contour général, les caractères de la bouche, du menton, des sourcils, des paupières, des rides; et surtout une notation exacte

des particularités des deux yeux, du nez et de l'oreille droite. Et tout cela en termes abrégés, nets et clairs. Le portrait parlé rend journellement de grands services.

L'identification après arrestation par les empreintes digitales pourrait paraître de prime abord inférieur à la méthode Bertillon, beaucoup plus générale et plus susceptible en apparence d'amener la conviction, puisqu'elle a recours à des moyens de contrôles variés. L'expérience semble montrer au contraire qu'elle est grandement suffisante et à l'abri de l'erreur. Examinons avec M. Daste l'origine de cette singulière méthode qui ne paraît pas a première vue, en raison de sa simplicité même, pouvoir fournir des indications irrécusables.

De temps immémorial les empreintes digitales ont été employées chez certains peuples de l'Extrême-Orient. La pratique de l'apposition du pouce sur un contrat ou sur une charte écrite, sur un sceau de cire ou de laque molle a été signalée à Siam et au Cambodge par M. J. Harmand, autrefois consul à Bangkok et ambassadeur honoraire. En Chine, la même cérémonie constituerait, d'après Galton, un geste symbolique plutôt qu'une véritable signature. M. W. Herschell, haut fonctionnaire de l'administration civile anglaise au Bengale vers le milieu du dix-neuvième siècle, a systématiquement employé pendant près de quarante ans l'empreinte du pouce comme un sceau destiné à authentifier les actes publics trop souvent sujet à être falsifiés. Dans l'Amérique du Sud, les directeurs des banques, pour se protéger contre les faux mandats, ajoutent à leur signature l'empreinte d'un de leurs doigts. C'est seulement en 1888 que François Galton, qui avait eu connaissance de la pratique de J.-W. Herschell eut l'idée de faire une étude méthodique et scientifique des dessins digitaux. Il composa deux Mémoires (1887-1891), qui devinrent le point de départ des applications judiciaires de la dactyloscopie. La notation de Galton était un peu compliquée; elle fut simplifiée en France par M. Testad, modifiée de même par M. Henry en Angleterre, par MM. Wendt et Kodicek en Allemagne, etc. De là l'origine des divers système des répertoires dactyloscopiques en usage dans les différents pays.

Il est facile de recueillir les empreintes digitales. On applique le doigt préalablement lavé sur une plaque de zinc recouverte, au rouleau, d'une mince couche d'encre d'imprimerie et on le reporte ensuite sur le papier en le roulant avec précaution d'un côté à l'autre. On opère encore en appuyant légèrement la pulpe digitale sur un papier ou un verre enfumé et en fixant ensuite au vernis le dactylogramme ainsi obtenu. A ce propos M. le

docteur Forgeot a mis en évidence, en 1898, un fait curieux. Cet observateur a constaté que toutes les surfaces et le papier surtout conservent, en quelque sorte, à l'état latent la trace des doigts, même propres, qui s'y sont posés. Il faudrait, selon M. Aubert, attribuer ces traces imperceptibles à un dépôt invisible de matières grasses (sudorates) ou à des sels contenus dans la sueur. Pour les faire apparaître, il suffit d'étaler sur le papier touché une teinte plate d'encre en lavant ensuite. M. Coulier, du Val-de-Grâce, et nous-mêmes, il y a plus de vingt ans, nous faisions apparaître l'image avec un peu de vapeur d'iode. Toujours est-il que l'on peut ainsi rendre visibles, même longtemps après le toucher du papier, une main humaine absolument imperceptible avant l'action du révélateur.

Les anatomistes du dix-septième siècle connaissaient bien les spires, les tourbillons, les dessins complexes qui ornent la pulpe des doigts chez l'homme. Des dispositions analogues existent chez les animaux, sous le pied du cheval, du bœuf, et même chez les oiseaux. Ce n'est pourtant qu'au dix-neuvième siècle que le célèbre anatomiste de Breslau, Burkinje, décrivit, en 1823, les dessins digitaux les plus apparents. En 1868, en France, Gratiolet, Alix étudiaient les lignes digitales et les comparèrent chez l'homme et chez les animaux. Enfin François Galton, dans son petit laboratoire de South-Kensington, reprit cette étude méthodiquement, classa ces lignes complexes et eut l'idée de les utiliser à l'identification. De prime abord, il fixa des types distinctifs. Après lui, on les réduisit peu à peu à 10, à 6, à 4 et même à 2. Nous n'entrerons pas dans le détail des lignes les plus caractéristiques, ce qui nous entraînerait beaucoup trop loin dans cette esquisse. M. Bertillon en retient dix principales. Tout simplement en notant la forme générale des creux, des bombés et des spirales pour chaque doigt, on peut créer un répertoire de plus de un million de fiches différentes.

La disposition des lignes papillaires est liée certainement à la structure de la peau, et participe ainsi aux caractères de permanence et de fixité de cette partie de l'organisme. Beaucoup de traits signalétiques du visage et du corps varient au cours de l'existence, par exemple ceux qui tiennent à la saillie des parties molles, au développement, aux relations réciproques du système osseux, la saillie du nez, la couleur des cheveux, etc. Au contraire, le dessin des lignes papillaires reste invariable; il apparaît avant la naissance, dès que le derme se constitue; il résiste à tous les accidents qui atteignent l'épiderme, brûlure, vésication, etc.; il persiste après la mort jusqu'à la décomposition de

la peau. C'est donc un caractère précis et permanent, c'est-à-dire profondément inscrit dans l'organisation individuelle.

La peau humaine est très inégale; le grossissement de la loupe y révèle des reliefs et des creux, des mamelons isolés ou réunis, qui répondent à des saillies du derme (saillies papillaires). Après la mort, ces saillies apparaissent plus nettes, plus marquées. Aux pieds, aux mains, à l'extrémité des doigts surtout, cette topographie des creux et des reliefs se régularise, forme des chaînes, dont il est facile de suivre l'ordonnance. Aussi l'impression de ces petites vallées et de ces petites montagnes sur une surface polie devient nette et fournit tous les éléments fondamentaux de la dactyloscopie.

Ces déductions anatomiques sont confirmées par les observations. Fixité, permanence, individualité. Les preuves abondent, depuis l'Inde anglaise jusqu'à la République argentine, en passant par l'Egypte, l'Angleterre et le Brésil. Pour l'Indo-Chine seulement, il y avait à Saïgon, en 1904, plus de 120 000 fiches d'individus différenciés uniquement par leurs dessins digitaux; en Egypte, les fellahin ont des cartes d'identité à empreintes digitales, etc. Les signes sont frappés comme dans l'airain. M. J.-W. Herschell a comparé, à vingt-huit années d'existence, les empreintes de son pouce droit; elles concordaient parfaitement. Le même observateur a recueilli, à divers âges, les empreintes de l'index d'un même sujet, de l'enfance à l'adolescence, de la maturité à la vieillesse. M. Galton a établi la concordance parfaite des dactylogrammes de tout individu, non seulement dans la forme générale, mais dans les plus petites particularités, telles que confluences, bifurcations, points, au nombre de trente-sept, en moyenne, par empreinte. M. Forgeot, et d'autres encore ont fait les mêmes constatations.

Le dessin digital reste immuable. Il ne faut pas le confondre avec ce que les chiromanciens nomment les *lignes de la main* : ces lignes représentent des plis musculaires déterminés par les mouvements de la main. Ces lignes se modifient au cours des années. Les lignes papillaires ont une toute autre origine et durent ce que dure la vie. M. Yvert cite le cas d'un récidiviste qui, pour éviter l'épreuve dactyloscopique qui devait le faire reconnaître, n'hésita pas à tremper ses mains dans l'eau bouillante. Après guérison, on retrouva ses empreintes digitales telles qu'auparavant. Le Dr Locard s'est brûlé de même avec le fer rouge, l'huile chaude, etc., la pellicule qui couvre la phlyctène conserva le dessin primitif, dont elle constitue un véritable estampage; le derme sous-jacent, à ce moment et après guérison,

reproduit le même dessin. Chaque personne possède bien une individualité dactyloscopique: son signalement est contenu dans la formule autographe qui exprime la disposition de ses lignes papillaires.

Et il s'agit d'une loi générale. Les sujets chez lesquels on aurait pu s'attendre à trouver une très grande ressemblance des empreintes obéissent à la loi. M. Forgeot s'est assuré que les empreintes diffèrent chez les membres d'une même famille; même dans le cas d'alliances consanguines rapprochées, les dessins papillaires, depuis les grands-parents jusqu'aux petits-enfants, sont aussi dissemblables qu'entre étrangers. Bref, il résulte de tout ce qui précède que l'empreinte digitale est une sorte de signature corporelle dont la falsification n'est pas à craindre. C'est pourquoi le rapport académique conclut nettement en réponse à une des questions posées par le Ministre de la Justice : « Il est permis d'affirmer la valeur signalétique des empreintes digitales. » C'est là un point acquis considérable. Il en est un second indispensable à élucider. Les empreintes digitales se prêtent-elles à un classement de la population délinquante: car la valeur signalétique n'entraîne pas nécessairement la valeur classificatrice. Une photographie, une marque indélébile, peuvent être de bons signes de reconnaissance et, cependant, elles ne se prêtent pas à la formation d'un répertoire.

La Société pour lutter contre l'armée du désordre a besoin, est-il dit dans le rapport académique, de tenir registre de tous les individus qui la composent, de tous ceux qui s'y engagent chaque jour et qu'une première condamnation désigne pour des récidives futures. Il faut que la police puisse les surveiller, les reconnaître dans les travestissements qu'ils adoptent et leur restituer leur personnalité réelle et leur état civil véritable, en dépit de leurs dénégations. Il est donc nécessaire de posséder un système de fiches contenant la description de tous les individus dangereux. Et il faut que le catalogue soit facile à consulter, et renseigne vite sur le passé de chaque personne. Le problème posé est très analogue à celui qu'ont dû résoudre les naturalistes pour distinguer chaque espèce d'animaux ou de plantes. Il a été abordé avec succès par M. Alphonse Bertillon dès 1882 et on doit lui rapporter tout l'honneur de la solution, car il a inventé et rendu pratique le système qui porte son nom et qui, depuis, a été copié un peu partout. Nous en avons fait connaître les bases en commençant cette esquisse : Mesures métriques, couleur de l'iris, portrait photographique, tatouages, cicatrices, empreintes

digitales. La dactyloscopie, postérieurement introduite dans le système Bertillon, n'y remplit qu'un rôle secondaire, un office de contrôle. On tend, manifestement, à renverser l'ordre d'importance de ces documents signalétiques. Les qualités multiples du système Bertillon l'ont fait adopter en Russie, en Belgique, en Suisse, en Roumanie, en Espagne, au Mexique.

On lui reproche, précisément, ce qui fait sa valeur, d'exiger un personnel instruit et nombreux et, par suite, de coûter cher. C'est pourquoi beaucoup de nations ont adopté, de préférence, la dactyloscopie, à titre unique, qui n'exige d'autres renseignements que ceux qui sont tirés de l'examen des lignes papillaires des doigts. Le service d'identité se simplifie considérablement et il n'entraîne qu'à des dépenses très réduites : c'est pour cette raison qu'il sert de base au service d'identification criminelle dans une partie de l'Italie, en Angleterre, en Egypte, dans les Indes anglaises, dans la République Argentine, le Brésil, l'Uruguay et le Chili. Il est juste d'ajouter que, dans ces pays, avant le système Bertillon, on avait déjà appliqué le système Galton, et on ne pouvait perdre le fruit des recherches déjà établies, rendre inutiles des milliers de fiches et bouleverser les catalogues.

De plus encore, l'anthropométrie Bertillonienne a pour base onze éléments du corps : longueur de la tête, largeur, diamètre bizygométrique (entre les pommettes), hauteur de l'oreille droite, longeur du pied gauche, longueur du médius gauche et de l'annulaire gauche, le coude gauche et enfin la taille, la taille du sujet assis et la grande envergure. Or, ces lignes, et d'autres encore, ne sont évidemment valables que pour un sujet ayant atteint tout son développement. C'est là une objection grave, sans compter que les mesures sont toujours sujettes à erreur et dépendent du degré d'habileté professionnelle du mensurateur. Au-dessous de dix-huit ans, le procédé est à rejeter. Tout change dans le corps humain, entre l'enfance et l'âge mûr; il y a là des modifications appréciables entre vingt et un et vingt-cinq ans. Chez les femmes, l'application du système offre aussi des difficultés et des causes d'erreur. Enfin, la fiche anthropométrique est, dans tous les cas, longue à établir, exige un matériel complexe, un personnel très coûteux, etc. Ces divers inconvénients signalés dans le rapport académique sont naturellement soulignés par les partisans du système dactyloscopique.

On fait valoir, en effet, qu'avec les empreintes digitales, on évite toutes ces difficultés et que les méthodes de classification sont très simplifiées. Ceci est certain. Mais, à notre avis, ce qui est gênant en ce moment, c'est le manque d'unité des méthodes

de classification admises, il y en a trop. Il faudra, au point de vue international surtout, s'entendre et adopter un système unique. A l'heure actuelle, il y a le système de notation de M. Henry, chef de la Commission de police métropolitaine de Londres; il en existe un autre à Vienne; puis un autre beaucoup plus simple à Saïgon, et il y en a d'autres encore. Le dernier, le moins compliqué et, par suite, le plus pratique, est celui de M. Vucetich, de la République Argentine. L'auteur considère seulement quatre formes faciles à distinguer et dans chacun des dessins digitaux six espèces de particularités ou points caractéristiques. La division primaire en série est formée par les dessins de la main droite, les divisions secondaires ou sections par ceux de la main gauche. La première subdivision dans la série est déterminée par le pouce, les suivantes par les autres doigts dans leur ordre de succession, de l'index à l'auriculaire, etc. Le système est, paraît-il, si simple par la netteté des indications qu'on ne saurait trop le recommander à l'attention générale.

En somme, de l'avis des personnes compétentes, ce système de notation prendra la place des autres plus compliqués et servira de base internationale, comme nous le disions, à des fiches que pourraient utiliser tous les États civilisés pour la recherche des criminels.

Nous conclurons, après cette étude sommaire, comme le fait le rapporteur de la commission académique, que la dactyloscopie est appelée à se substituer partout au système anthropométrique parisien. Avec les empreintes digitales, la chance d'erreur ne serait pas même de 1 sur 64 milliards. Il est facile d'établir avec les empreintes un catalogue méthodique d'identification. Enfin, le système s'applique aux individus de tout âge, aux enfants, aux jeunes gens, aux adultes, à toute la population sans restriction; il est peu coûteux et n'exige qu'un personnel restreint. Il est donc évident que, en raison de ses nombreux avantages, la dactyloscopie est appelée à se substituer aux anciennes méthodes pour la recherche des criminels dans tous les États civilisés.

Petites causes, grands effets. En matière d'hygiène, il ne faudrait pas être hanté à chaque instant par la peur de la contamination et se persuader qu'un microbe infectieux nous guette à chaque détour de rue, tout prêt à nous communiquer quelque maladie infectieuse. Cependant, il est toujours utile de fixer l'attention sur des pratiques mauvaises et évitables. Or, depuis quelque temps, il en est une, en apparence insignifiante et qui, pourtant, est dangereuse. Je fais allusion à cette fâcheuse habi-

tude qu'ont prise certaines administrations de tramways de donner aux voyageurs des tickets en papier accolés les uns sur les autres dans un petit livret. Le conducteur ne peut séparer facilement les tickets quand il les distribue, et pour gagner du temps, il mouille le papier avec sa salive, détache le coupon et l'offre sans façon contre argent comptant. Or, la salive est un réceptacle de microbes quelquefois pathogènes; c'est manifestement un agent de contamination. Les sceptiques sourient quand on leur parle de l'infection microbienne. Pour eux, c'est un conte de Barbe-Bleue à effrayer les enfants. Il est évident, Dieu merci, que partout où il y a contact dangereux, il n'y a qu'assez rarement infection, il faut des conditions multiples pour que le microbe pénètre dans l'organisme, s'installe et évolue; il faut une petite écorchure ou bien contact avec une muqueuse. Cela arrive. Les maladies les plus graves peuvent s'en suivre. Ne suffit-il pas d'une lettre écrite pendant la convalescence par un malade de fièvre typhoïde pour que la lettre apporte dans une maison entière une véritable épidémie. Ces jours derniers, la scarlatine est venue dans un appartement parisien par l'intermédiaire d'une carte postale.

M. le docteur Maurice Perrin, de Nancy, a bien raison de dire : « La salive des employés de tramways, comme celle de tous leurs concitoyens, peut renfermer habituellement ou transitoirement des agents pathogènes; elle peut aussi dissoudre des souillures adhérentes aux doigts; en la tartinant sur un billet, les employés peuvent donc offrir « par-dessus le marché » aux clients de la compagnie bien des germes morbides, et s'il se trouve parmi les voyageurs un individu apte à contracter la tuberculose, un débile apte à prendre la grippe, un fiévreux dont la lèvre est excoriée, il pourra se contaminer, soit qu'il mette le billet à la bouche, comme le font quelques personnes, soit qu'il porte à celle-ci ses doigts qui auront tenu ou plié le papier. Et les enfants? Les employés eux-mêmes sont menacés peut-être davantage, car ils récoltent sur leurs doigts qu'ils portent sans cesse à la bouche les bacilles les plus divers au contact notamment des pièces de monnaie de toutes provenances qu'ils reçoivent de la main à la main.

Les inconvénients de cette manière d'agir n'ont pas échappé aux Compagnies; on a imaginé de munir le crayon dont se servent les agents d'un morceau de caoutchouc dont le frottement sur le papier du ticket permet de l'isoler de son voisin, et naturellement défense de se servir des doigts mouillés. Mais le crayon à caoutchouc, c'est une complication, aussi s'en sert-on quand on y pense. D'après une enquête de M. Perrin portant sur 76 employés de la Compagnie des tramways de Nancy, on trouve 40 employés

se servant habituellement de leur doigt mouillé, 11 qui mouillent souvent leurs doigts, 14 qui se servent à la fois de leur doigt et du caoutchouc, et enfin 3 qui n'utilisent que leur doigt sec. Cette petite statistique est suffisante pour montrer que le doigt mouillé est en faveur, malgré les prescriptions administratives.

Il y a un moyen bien simple d'éviter cette pratique routinière et dangereuse, c'est de renoncer aux tickets-livrets et d'adopter le système assez généralement en service à l'étranger, et notamment sur les tramways suisses. On utilise un rouleau de papier sur lequel les tickets sont séparés par un trait pointillé. On détache chaque billet comme nous détachons des timbres-postes. Le receveur n'a plus à craindre ainsi de prendre deux billets accolés et il ne peut lui venir à l'idée de se servir de ses doigts imprégnés de salive pour séparer les tickets les uns des autres. C'est tout simple, l'opération est propre et rapide et l'hygiène est satisfaite. Pourquoi ne ferions-nous pas comme les compagnies étrangères?

Encore l'oxyde de carbone! Il s'agit d'un cas d'intoxication oxycarbonée très fortuit assurément, mais il est utile de le signaler à l'attention pour qu'il ne se renouvelle plus. L'oxyde de carbone a failli faire des victimes... en automobile. Mme X. et ses deux filles de vingt et de vingt-et-un ans, ont l'habitude de se faire conduire en automobile de Paris à leur propriété située à une trentaine de kilomètres de la ville. Il y a quelques jours, elles montaient en voiture; il faisait frais à neuf heures du soir; elles lèvent les glaces et donnent le signal du départ. L'automobile arrivée à destination, le mécanicien descend et ouvre la portière. Les trois femmes étaient étendues inertes sur les coussins et ne donnaient plus signe de vie.

Le mécanicien appela à l'aide, et l'on transporta les trois victimes dans leurs chambres. On parvint à les rappeler à elles. Mais il leur fallut plusieurs jours pour revenir à leur état normal. Il y avait eu commencement d'asphyxie, et heureusement le voyage avait été court. L'intoxication avait été produite par le gaz d'échappement de la machine motrice. Le mécanicien avait eu, la veille, l'idée malencontreuse d'installer un coffre à outils ouvrant à l'intérieur. Le tuyau d'échappement chauffa le coffre, fendit le bois, et les gaz toxiques pénétrèrent dans la voiture entièrement fermée. Il suffit après contrôle de prolonger le tuyau d'échappement des gaz à l'arrière pour éviter toute pénétration de l'oxyde de carbone à l'intérieur. L'accident aurait pu être mortel.

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

Après avoir adjuré le gouvernement de garder sous les drapeaux ces classes de 1903 et de 1904 dont l'absence devait réduire l'armée à n'être plus qu'un fantôme sur la frontière, le général Langlois disait au Sénat : « Votez maintenant, votez cette loi qui est certainement imprudente, qui demain peut-être sera fatale; votez-la le cœur léger, si votre conscience vous le permet; mais vous n'échapperez pas à votre responsabilité, qui est entière, qui dès aujourd'hui est angoissante et qui demain sera peut-être terrible. » Si ce « demain terrible » n'est pas survenu et si nous devons espérer encore que, grâce à Dieu, il ne surviendra pas, « la responsabilité » n'en demeure pas moins « angoissante »: elle l'est même davantage. L'avertissement méprisé par la Chambre, oublié par le Sénat et négligé par le gouvernement, a pris une gravité nouvelle, après la démission du général Hagron, hier « généralissime », et du général Michal, son successeur désigné. La France n'a plus une armée qui suffise à la défendre, avec les effectifs démembrés par le congé des deux classes : tel est le sens de cet acte loyal du général Hagron. Il n'a pas voulu que son commandement trompât le pays sur la puissance réelle de ses forces; ce leurre, il en laisse au gouvernement la charge effrayante et toute la culpabilité. Le général Hagron a ainsi rempli son devoir. Il reste que le gouvernement, qui, pensons-nous, ne s'illusionne pas sur sa faute, ne la complète pas par une folie. Il ne peut pas ne pas convoquer le Conseil supérieur de guerre, qu'il n'a pas consulté : cette assistance ne lui aura jamais été plus nécessaire. Il ne peut pas renvoyer la classe de 1904 : ce serait un tel amoindrissement de l'armée qu'à peine en subsisterait-il le cadre. Il ne peut pas, non plus, ne pas se préparer à modifier la loi du 21 mars 1905, qui a institué le service de deux ans. Pour parer au déficit qu'elle créait, elle impliquait le recrutement de 50 000 ou 60 000 rengagés : or ils ne sont pas venus. Il est impossible que, chaque année, pendant une période de plusieurs mois, l'armée n'ait dans ses rangs qu'une seule classe instruite de son métier. Le général de Lacroix, qui remplace le général Hagron, inspire, certes, une grande confiance, et, seul, son optimisme, s'il était trop apparent, pourrait la détruire. Mais, eût-il du génie, il ne peut pas faire qu'une armée,

amoindrie de deux classes sur trois, soit apte à sa tâche, dans le cas, soudain peut-être, d'un péril national. Quant à la France, si elle a vu le départ de ses généraux avec une sorte de stupeur, son silence cependant n'a rien de l'indifférence que certains scribes de M. Clémenceau et du général Picquart lui prêtent comme un témoignage placide de sa confiance. Incapable de bien discerner, dans la situation actuelle de l'Europe, sinon le péril, du moins l'aventure, elle est émue, au fond. L'avertissement qu'elle a entendu se sera fixé dans sa mémoire. C'est la condamnation prononcée d'avance, pour le jour où la fortune, par malheur, donnerait raison aux prophètes. Il y a, comme la justice, une responsabilité « immanente », qui rend plus foudroyante la punition.

Depuis longtemps, dans notre pays, les questions électorales n'ont plus les affaires nationales comme sujet immédiat et, si le suffrage universel en a encore moins le souci dans le canton que dans l'arrondissement, on ne saurait s'en étonner. Voilà pourquoi les élections départementales du 28 juillet et du 4 août n'ont eu que leur intérêt ordinaire. Il y avait 1450 conseillers généraux à nommer. Comme toujours, la raison locale ou individuelle dominait, autant ou plus que la raison politique, la plupart des choix. Il est difficile aux partis d'établir, dans une telle confusion, une statistique exacte de leurs gains et de leurs pertes. S'il fallait en croire l'énumération officielle du gouvernement, ses candidats favoris, radicaux de toute nuance et socialistes de toute espèce, auraient conquis 101 sièges. Mais les préfets de M. Clémenceau ont, dans leur compte des élus, faussé les qualifications ou amplifié les chiffres : on l'a prouvé. D'ailleurs, pour apprécier utilement ces manifestations de l'opinion publique, il aurait fallu comparer les élections départementales de 1907 aux élections législatives de 1906. Ce parallèle ne serait pas, ce semble, pour réjouir M. Clémenceau, puisque, parmi les députés malheureux, le 28 juillet et le 4 août, ceux du « Bloc » sont plus nombreux que ceux de l'Opposition. Le trait caractéristique de ces élections départementales, c'est l'acharnement qu'a mis M. Clémenceau à combattre les progressistes. Il s'est plu, dans son animosité, à les confondre avec les odieux « réactionnaires », avec les vils « nationalistes », derrière lesquels sa statistique les range, tandis qu'elle classe, derrière les radicaux, sur la liste des victorieux, les socialistes « indépendants » ou « unifiés. En réalité, malgré la statistique vantarde de M. Clémenceau, les forces respectives des partis n'auront guère changé, dans l'ensemble des Conseils généraux. Mais, lui M. Clémenceau, il a subi, presque personnellement, un échec certain, dans le Midi : les politiciens suspects

de le servir ont tous succombé, le 4 août, devant les « candidats de la Protestation viticole »; et le citoyen Ferroul, qui se proclame son adversaire « implacable », reparaît glorieusement, avec le prestige d'un plébiscite, puisqu'il a été quatre fois élu conseiller général. Quelque attention que méritent ces incidents, les élections départementales de 1907 laissent au pays un autre enseignement, qui nous paraît plus significatif. Deux cantons de l'Est, ceux de Corcieux et de Raon-l'Etape, dans les Vosges, ont été, le 28 juillet, comme une image de la France, telle que la gouverne M. Clémenceau. Dans le canton de Corcieux, c'est l'oppression administrative, c'est aussi la corruption : irrité, dégoûté par l'impérialisme électoral du préfet, M. Méline, depuis trente-sept ans conseiller général, ne se représente pas; il est remplacé par un « ancien ami », qu'on a converti au radicalisme et qu'une justice de paix, préalablement octroyée, a, comme une amorce, attaché à sa candidature. Dans le canton de Raon-l'Etape, pas d'élection; il a fallu transporter à Saint-Dié les urnes : c'est une grève; c'est une foule surexcitée par les tribuns de la Confédération du travail; c'est le drapeau rouge promené dans la rue; c'est une rencontre des ouvriers avec la troupe et la gendarmerie; c'est une bagarre sanglante où tombent plus de quarante tués ou blessés; c'est la guerre civile, presque en regard de la frontière. Voilà, dans un résumé scandaleux et tragique, la politique de M. Clémenceau. Il est triste que de tels exemples instruisent si peu, même d'une semaine à l'autre, les électeurs, et que la France perde de plus en plus, dans ses épreuves, le courage, non seulement de s'en indigner, mais de s'en inquiéter.

M. Clémenceau s'était proposé de fatiguer par sa temporisation la « révolte » du Midi. Cette révolte, le Midi commençait à s'en lasser lui-même. La grève administrative et fiscale lésait beaucoup d'intérêts, ceux des familles autant que des municipalités. La mévente des vins continuait. On avait obtenu deux lois nouvelles : peut-être amélioreraient-elles la situation. M. Clémenceau fait alors intervenir la politique et rentrer en scène les politiciens. La journée du 28 juillet mêle au trouble du Midi une anarchie nouvelle : l'anarchie électorale. Les « fédérés » se divisent autour des urnes. C'était, pour M. Clémenceau, un moment favorable. Le lendemain, il recevait dans son cabinet les « délégués du Midi », mandataires, non pas des Comités viticoles, mais des Conseils généraux, et, le soir, une note officieuse annonçait la réconciliation prochaine : « Les délégués, disait cette note, emportent de cette entrevue l'impression qu'au geste de confiance qui ne peut manquer de se produire de la part des populations du Midi, il sera répondu, de la part du gouvernement,

par un geste large de fraternité. » M. Clémenceau avait du Midi les promesses; le Midi a eu de M. Clémenceau les actes. Déjà, M. Clémenceau avait changé, là-bas, ceux de ses préfets et sous-préfets qui déplaisaient le plus; et tel maire avait ressaisi son écharpe, tel conseiller avait repris son titre. Maintenant, M. Clémenceau achève ses concessions. Les troupes se retirent : le Midi fête la libération de son territoire. A Montpellier, la justice, que la grâce de M. Clémenceau a comme miraculeusement édifiée, met en liberté provisoire les détenus : M. Ferroul, qui triomphe et que Narbonne attend, dans le délire; M. Marcellin Albert, le simple, qui ne rentre dans sa maison d'Argeliers qu'escorté de huées. Le Midi, en accusant avec tant de véhémence les fraudeurs de ses vins, n'avait pas laissé que d'accuser aussi ses politiciens, ces fraudeurs qui falsifiaient, devant les populations, non seulement le pouvoir, mais la justice. Il est bien certain que, par l'action de cette double fraude, la « crise » avait ses raisons morales. Il semblerait qu'elle dût avoir, logiquement, ses effets moraux. En vérité, il serait curieux que la crise viticole fût également, pour le Midi, une crise de vertu. Nous ne voulons pas parler de l'austérité de ces maires ou de ces conseillers de tout ordre qui ont, dans les Pyrénées-Orientales, prêté ce serment : « Nous tous, élus du peuple, jurons que nous n'accepterons ni rubans ni sinécures quelconques, pour le service que nous demande le gouvernement. Le peuple, qui est souverain, sera en droit de nous cracher son mépris à la face et de brûler le reste de nos carcasses sur la place publique de notre ville, si, avant le délai de trois ans, nous avons accepté une quelconque compensation, et cela lors même qu'un changement de gouvernement se produirait. » On peut craindre que, grâce à la perfidie séductrice de M. Clémenceau, ce stoïque effort de modestie et de désintéressement ne dure pas longtemps. Le programme des viticulteurs a des intentions plus sérieuses. Ce sera une œuvre de probité civique que d'assurer « l'application stricte des lois » par leur plus sévère vigilance; notamment, s'ils aident avec un zèle courageux la Société générale des viticulteurs de France, qui a résolu de récompenser quiconque « fera connaître à la Société » toutes les fraudes commises, quel que soit le délinquant et de signaler aux tribunaux le délit. Ce sera l'honnêteté générale défendue par le public lui-même : spectacle assez original en France. Les justiciers du vignoble épureront la vente, pour leur bénéfice et pour celui du consommateur. Seuls, en pâtiront les gens reconnus coupables d'avoir dénaturé leurs vins. Seul aussi, le gouvernement, s'il tente encore de sauver les fraudeurs, fussent-ils les beaux-frères de tel ministre qui a beau-

coup péroré ou de tel député qui a beaucoup intrigué, pendant la crise. Mais il faudra que cette réforme de la moralité économique s'applique à la chose publique tout entière; que le suffrage universel soit aussi protégé par les populations que « le vin naturel »; que l'électeur, le candidat, soit aussi sincère que le viticulteur; que la fraude du scrutin cesse, comme la fraude du cellier. Il y aura là, pour le Midi, une belle victoire remportée sur lui-même et sur le Parlement. Nous nous en féliciterons d'autant plus que, par là, le Midi donnera raison à ceux qui pensent, comme nous, que, dans toute question sociale, la moitié du problème est toujours une question morale.

Confiant, jusqu'à la sérénité aveugle, dans la paix du pays et même dans la paix extérieure, le gouvernement de M. Clémenceau a reçu des événements, ou plutôt de l'imprévu, deux leçons déjà, qu'une troisième ne pourrait compléter, sans devenir fatale. Savait-il, au commencement du mois de juin, que la crise viticole du Midi allait se changer en « révolte » et que, dans cet épisode de guerre civile, il lui faudrait rassembler une armée, autour de Narbonne, de Perpignan et de Montpellier? Et s'était-il demandé quel serait l'embarras national de la France, si, concurremment, la menace d'un conflit grondait, à la frontière? Ce doute ne l'a pas ému. Sans même attendre la pacification du Midi, il a décidé, avec le Parlement, que l'armée serait réduite d'un tiers, en juillet, et des deux tiers, en octobre. Eh bien! voici que, pour la seconde fois, l'événement, l'imprévu, dément sa présomption. Une nouvelle affaire du Maroc surgit, subitement. Cette fois, c'est un massacre, à Casablanca, un des huit ports dont l'Espagne et la France ont à organiser ensemble la police, en vertu de l'Acte d'Algésiras. Le 30 juillet, une populace fanatique lapide huit ouvriers européens, dont six Français, trois Italiens et un Espagnol; elle jette à la mer leurs cadavres mutilés; elle pille et incendie les chantiers du port et de la voie ferrée. Les victimes n'avaient rien fait pour provoquer ces fureurs. La foule s'est ruée à la tuerie, sans autre excitation que sa haine de l'étranger et son horreur de la civilisation chrétienne. Et, à Casablanca, comme à Marakech, le pacha, bien qu'informé de l'agitation qui préparait l'attentat, n'a pris aucune mesure ni de précaution, ni de répression; il n'a pas plus usé de ses armes que de son influence. Cette inertie des autorités persistera et ces cruautés des populations iront se multipliant, tant que l'Europe, c'est-à-dire la France et l'Espagne, ne leur aura pas imprimé le respect par la seule loi qu'elles connaissent, la force. Témoin des divisions de l'Europe, le Maroc n'a pas voulu croire à la validité du mandat dont la France et l'Espagne étaient investies; peut-être même n'a-t-il cru à leur réso-

ution. Il a résisté, par sa traditionnelle politique de disputes subtiles et d'atermoiements continus, à l'Acte d'Algésiras. Il a fallu plus de dix-sept mois au Makzen pour étudier, avec le corps diplomatique de Tanger, le règlement de la police, et pour le ratifier : le dernier délai de cette ratification expirait, le 11 juillet. C'est la France, particulièrement, que le Maroc déteste; c'est de la France que le Makzen se joue. Aucun des meurtres dont la France s'est plainte n'est encore vengé, malgré les promesses que M. Pichon étalait à la tribune de la Chambre, le 5 juillet encore; le gouverneur de Marakech, qui assista, impassible, à l'assassinat du docteur Mauchamp, n'a pas même été révoqué. Hésitante, timorée, la France a laissé le Makzen se rire de sa puissance; elle lui a permis de supposer qu'elle n'avait pas la conscience de son droit. Il l'affronte presque aussi hardiment que le Rogui et Raissouli bravent le sultan lui-même. Il est temps d'en finir, si on ne veut pas des complications plus graves. Puisqu'aucune difficulté diplomatique, ni du côté de Berlin, ni ailleurs, n'entrave la liberté d'action de notre gouvernement, il peut et doit donner à l'honneur et à l'intérêt de la France la plus prompte satisfaction. Il a décidé, annonce-t-on, d'occuper, conjointement avec l'Espagne, Casablanca et le territoire environnant. Nos vaisseaux arrivent, avec des troupes. Déjà le *Galilée* et le *Du Chayla* ont bombardé Casablanca, où, débarqués pour la protection du consulat, nos marins avaient été assaillis, à l'une des portes de la ville, et comptaient sept blessés. Peut-être cette démonstration calmera-t-elle l'hostilité des Marocains et rendra-t-elle au Makzen la notion de son devoir. Mais l'anarchie marocaine est pleine de mystères, de surprises. S'il nous faut une intervention plus laborieuse, si les nécessités de la situation nous commandent une série d'expéditions plus ou moins éparses, notre gouvernement devra regretter d'avoir, en face de l'inconnu, tant affaibli, par son imprudence, notre armée et, par son impéritie, notre marine.

La Conférence de la Haye, bien qu'elle représente dix-neuf États de plus que celle de 1899, n'a pas travaillé plus efficacement. Elle se défiait elle-même de son œuvre. Avec raison. Il n'était, là, presque aucune nation qui ne fût venue avec telle ou telle restriction, soit secrète, soit explicite : l'Angleterre se réservait, dès le premier jour, de « s'abstenir », dans tout débat qui ne lui semblerait pas « devoir mener à un résultat utile », et la Chine se hâtait de répéter cette déclaration de l'Angleterre. C'est, d'ailleurs, un parlementarisme tout académique qui règne, à la Haye. Les mœurs sont douces; les procédés, adroits. On sait écouter. On sait même parler. On se comprend à demi-mot. On n'insiste

pas. On ne se froisse pas. Aucune provocation. On avoue son incompétence. On renvoie à la commission d'examen tout ce qu'on ne veut paraître ni condamner ni approuver. On a l'air d'adopter une motion, mais on ne la vote pas. On gagne du temps et on en perd, avec une science égale. On discute vingt propositions simultanément. Il faut un mois pour répondre à une question comme celle-ci : « La guerre doit-elle être notifiée aux Etats neutres? » Au surplus, on est tranquille; il y a dans le règlement une chimère préservatrice : il faut l'unanimité des voix pour qu'un vote soit valable. Le plus grand des rêves qui pussent capter l'imagination de la Conférence figurait, précisément, le plus grand des services qu'elle pût rendre à l'humanité : c'était celui de limiter tous les armements. Il a fallu reconnaître que cette proposition de sir Henry Campbell Bannermann n'était pas seulement une illusion, mais une utopie dangereuse. L'Angleterre a dû se contenter d'une formule vague, équivalente à la simple expression d'un vœu. La Conférence a, platoniquement, constaté « qu'il est hautement désirable de voir les gouvernements reprendre l'étude de cette question. » Elle en était à se demander, après tant de siècles de christianisme, de chevalerie, de « progrès », si la guerre pouvait commencer, sans défi, sans avis préalable, par un acte d'agression sauvage, d'irruption brutale. L'Allemagne acceptant la proposition de la France, la Conférence a prescrit « un avertissement préalable et non équivoque, qui aura soit la forme d'une déclaration de guerre motivée, soit celle d'un ultimatum avec déclaration de guerre conditionnelle ». Mais elle a refusé de spécifier le délai de vingt-quatre heures que la Hollande estimait nécessaire entre la déclaration de guerre et les hostilités : si bien qu'un ennemi peu scrupuleux pourra envahir le territoire de son voisin, à l'heure juste où il lui expédiera sa déclaration de guerre. Toutes les autres propositions n'ont été, pour la Conférence, que des parades diplomatiques ou des matières de dissertation philosophique. Le désaccord de l'Allemagne et de l'Angleterre a empêché que la Conférence ne déterminât le traitement dû aux neutres par les belligérants. Les Etats-Unis voulaient que la propriété privée de l'ennemi fût inviolable sur mer : dans un débat confus et parfois ardent, l'Angleterre a contesté la doctrine américaine, tandis que la France et l'Allemagne désiraient que, d'abord, on discutât les deux questions connexes du blocus et de la contrebande. On ne s'est pas davantage entendu sur le recouvrement des dettes contractuelles, que la République argentine méditait de soustraire, moyennant un arbitrage, à toute « mesure coercitive impliquant l'emploi de forces militaires et navales ». Or, dans ce moment même, le Vénézuela, toujours jaloux de renier

ses dettes, repoussait l'arbitrage que les Etats-Unis lui offraient pour cinq revendications américaines et, par surcroît, il informait la Belgique que, la sentence arbitrale qui lui ordonnait de payer dix millions à ses créanciers belges, il ne l'exécuterait pas. Tant il était vrai que, dans les délibérations de la Conférence, les intérêts devaient toujours prévaloir sur les principes et qu'au lendemain de ses décrets, ses décisions n'engageraient la foi que des puissances qui voudraient bien, *motu proprio*, les respecter !

Pendant que la Conférence de la Haye entreprenait (si on peut dire) les travaux de son pacifisme, le bruit d'une guerre prochaine du Japon et des Etats-Unis courait sur les eaux de cet Océan pacifique dont les deux nations se disputent l'empire et dont la race japonaise, dans son expansion, gagne de plus en plus tous les rivages. Leurs querelles de San-Francisco avaient exaspéré leur patriotisme, celui du Japon particulièrement. La nouvelle que les Etats-Unis, voyant leurs possessions menacées dans le Pacifique, allaient, par l'immense périple du Magellan, y envoyer leur flotte tout entière, semblait annoncer la lutte. L'irritation s'est calmée cependant, parce que les deux gouvernements ont été plus sages que le populaire et, sans doute, parce qu'il leur faut, pour une si grande aventure, des préparatifs plus longs. Il est certain que la Conférence eût été fort empêchée de prévenir la collision. Les Etats-Unis et le Japon n'eussent pas même accepté ses bons offices. Le pouvoir de la Conférence est singulièrement borné : témoin le sort de la délégation coréenne venue à la Haye, pour implorer la protection du monde entier contre ce Japon qui tyrannise la Corée et qui, tout en reconnaissant l'origine divine de la maison impériale, dépouille l'empereur Yi-Hyeung de toute sa majesté, en usurpant tous ses droits. La Conférence n'a pas même autorisé les délégués coréens à lui présenter leurs doléances. Elle a considéré que le traité de Portsmouth avait sacrifié la Corée au Japon ; elle s'inclinait devant ce que le positivisme des victorieux appelle « le fait accompli ». Elle n'a pas même pu préserver du courroux du Japon l'empereur Yi-Hyeung, ce rebelle, et qui, pis est, cet intrigant. Il a eu beau répudier ses délégués. Le marquis Ito, résident général du Japon à Séoul, et le vicomte Hayashi, ministre des affaires étrangères, qui était accouru de Tokio, l'ont sommé d'abdiquer : il a humblement transmis à son fils, aussi tremblant que lui, son sceptre brisé. L'indépendance honorifique que le traité de Portsmouth gardait à la Corée est devenue une sujétion presque complète, de par la convention que le Japon a imposée au nouvel empereur. Le résident a aussitôt pris en mains l'administration de tout le « Pays du Matin Calme » et, après avoir réprimé un commencement d'insurrection, il a

licencié l'armée coréenne. En fait, la Corée est, définitivement, la proie du Japon. Si la Chine peut s'en irriter, l'Europe, l'univers, s'en désintéresse : la Conférence en aura donné acte au Japon, par son acquiescement implicite. La pauvre Corée s'est grandement illusionnée, quand elle s'est imaginé que la Conférence de la Haye, pour mieux empêcher la guerre, voudrait assurer la paix, en veillant à l'observance des traités et en assistant les faibles contre les violents. Sans doute, la Conférence a « sauvé » sa « face », en faisant dire publiquement, dans sa séance plénière du 21 juillet, par l'organe de M. de Beaufort, qu'on avait tort de la regarder comme « le grand justicier des gouvernements et des peuples »; qu'elle était là pour « établir les principes du droit international » et non pour présider à « l'application » de ces principes, dans toutes les affaires de la politique internationale. Soit. Mais, l'espérance de nos humanitaires, la confiance de nos pacifistes, que deviennent-elles?

Contraindre les belligérants à guerroyer toujours, selon les règles de la Haye, ou les belliqueux à se démunir de leurs armes : la Conférence n'a pas eu, certes, la naïveté de présumer qu'elle le pourrait, ni maintenant, ni même plus tard. Les délégués étaient avertis que la Conférence serait une sorte de parlement diplomatique, où on aurait le loisir de disserter copieusement, sans l'espoir de légiférer utilement. M. de Nélidoff, en inaugurant la session, avait pu dire avec une vraie philosophie : « N'oublions pas surtout qu'il y a toute une série de causes où l'honneur, la dignité et les intérêts essentiels sont engagés pour les individus comme pour les nations, et où les uns comme les autres ne voudront jamais, quelles qu'en soient les conséquences, reconnaître d'autre autorité que celle de leur propre jugement et de leur sentiment personnel. » C'était réserver sagement l'impuissance même de la Conférence. Elle s'est surtout occupée à réglementer la guerre, faute de savoir comment réglementer la paix. Une proposition, encore plus fantastique ou ironique, ce semble, que sérieuse, a bien montré l'inanité de ces essais : c'est cette motion de l'Uruguay, demandant que, quand dix nations, dont la moitié compterait au moins dix millions d'habitants, auraient décidé de soumettre leurs différends à l'arbitrage, ils pussent former une alliance, pour examiner les querelles des autres nations et statuer avec l'autorité souveraine dont la Conférence de la Haye aurait revêtu leur amphictyonie. La Conférence n'a pas plus songé à recruter une milice qui fût la gardienne de la paix universelle qu'une gendarmerie qui fît la police de la guerre. Elle confesse tout bas que, pour un temps indéfini, assurent les uns, ou pour toujours, pensent les autres, la force reste la maîtresse du monde, dans ses contestations nationales, quelles

que soient les nouvelles causes ou les nouvelles formes de ses conflits. La Conférence n'a pu vouloir que pour l'apparence, par ostentation, constituer une cour suprême d'arbitrage. Il aura suffi, pour sa gloire, qu'elle soit une Faculté de droit international. Ses thèses et son formulaire nous obligent à lui rappeler que, de tous les codes, le plus puissant, aussi bien pour les peuples que pour les personnes, c'est encore la loi morale. Le jour où les Etats qui affectent de se déclarer pacifiques auront consenti à pacifier leurs propres ambitions, leur amour des conquêtes, leur art de préparer l'agression et l'invasion, il ne sera plus besoin d'une Conférence, soit périodique, soit permanente, de la Haye.

La Conférence a, solennellement, posé la première pierre de ce futur Temple de la Paix, que M. Carnegie veut bien, dans son idéalisme millionnaire, lui construire. Si, sous le péristyle, il faut une statue, ce ne sera celle ni de Thomas Morus, ni de l'abbé de Saint-Pierre, ni de Nicolas II lui-même, qu'il siéra d'y ériger; ce sera la statue de saint Louis. L'histoire a-t-elle connu un pacificateur plus grand que saint Louis? Un médiateur plus librement consulté, plus librement écouté? Un arbitre plus pur, plus sensé, plus impartial et plus ferme? De tous côtés, on vient, à Paris, solliciter ses jugements : il personnifie, devant les princes et les peuples, la justice de son temps, presque celle d'en-haut. Il s'interpose entre l'empereur et le Pape; il intervient entre le roi d'Angleterre et ses barons; il prononce entre les prétendants qui se disputent la succession de la Flandre et de Hainaut, ou celle de la Navarre; il réconcilie les suzerains de la Bourgogne, de la Lorraine, du Luxembourg, de la Provence, de la Savoie. Et, quand il s'agit de sa propre cause, de la France, ses traités ne sont pas moins sévèrement équitables : il reste un honnête homme envers l'étranger, envers l'ennemi, comme envers son prochain. Certes, il savait être un soldat, un héros, quand il le fallait pour son honneur; mais il aimait la paix : il voulait la paix chrétienne, comme d'autres avaient voulu la « paix romaine ». Il aspirait à unir toutes les nations du monde chrétien, en face du monde musulman. Qui donc peut affirmer qu'un jour l'Europe n'aura pas besoin de s'unir tout entière, pour se défendre contre les puissances devenues formidables des autres continents?

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les questions actuelles de politique étrangère en Europe, par MM. F. Charmes, A. Leroy-Beaulieu, R. Millet, A. Ribot, A. Vandal, R. de Caix, R. Henry, G. Louis-Jaray, R. Pinon, A. Tardieu. 1 vol. in-16, avec 3 cartes hors texte et 6 cartes dans le texte. (Alcan.)

Ce livre reproduit les conférences et les discours tenus cette année dans les réunions d'études organisées à la Société des anciens élèves de l'Ecole libre des sciences politiques. Le succès et le retentissement en ont été considérables. Les principaux problèmes qui se posent en Europe à l'heure actuelle y sont étudiés d'une manière approfondie et cependant très accessible et littéraire; la politique anglaise, la politique allemande, la question d'Autriche-Hongrie, la question de Macédoine et des Balkans, la question russe, y sont traitées avec l'autorité et le savoir que comportent les noms des auteurs, tous spécialistes en leur matière.

La servante de Dieu, **Louise-Edmée Ancelot**, *veuve de Me Charles Lachaud*, par M. l'abbé Moniquet. 1 vol. in-8°. (Savaète.)

« Ne cherche pas à faire de l'extraordinaire, la sainte Vierge n'en fit point », écrivait un célèbre missionnaire à sa sœur, religieuse en France. Cette phrase pourrait servir d'épigraphe à la vie de Mme Lachaud : elle remplit simplement les devoirs quotidiens d'une épouse et d'une mère, et elle fut une sainte. Il n'est pas d'exemple plus pratiquement édifiant que le sien, puisque tout le monde serait à même de l'imiter, ses vertus n'ayant jamais eu besoin de conditions spéciales pour s'épanouir. Elle ressemblait à un sculpteur qui aurait fait des chefs-d'œuvre avec les pierres du chemin. Mais elle n'a point caché son secret : son Dieu, qui fut sa force, est notre Dieu.

Code pratique de tous les sports, par MM. Paul Istel et Paul Gangnat, avocats à la Cour d'Appel de Paris. 1 vol. in-16, cart. toile. (Delagrave.)

Automobilistes, cyclistes, chasseurs, pêcheurs, amateurs de yachting ou de rowing, hommes de cheval, etc., trouveront réunis et condensés, dans cet ouvrage, les textes de législation et de jurisprudence qui les intéressent. Facile à manier et simple à consulter, ce recueil, très clairement ordonné, leur fournira rapidement la solution des difficultés juridiques qui peuvent, chaque jour, se présenter à eux. C'est un manuel qui manquait et dont le succès est assuré.

Le Cheval blanc, par Léon Barracand. 1 vol. in-12. (Plon.)

Ce nouveau roman de notre collaborateur déroule de charmantes scènes dans le paysage prestigieux du Vercors. L'écrivain a peint avec un amour filial cette nature dont il sait toutes les beautés et dont il goûte l'âpre saveur. Quant aux personnages, il emploie à les analyser toutes les finesses de son art, et convenons que, traités avec moins de sûreté de main, ses héros auraient pu facilement devenir moins sympathiques. Mais la nature, la grande guérisseuse des corps, a préparé à l'amour des chemins où elle a multiplié les roses, et où l'écrivain a laissé fort peu d'épines. Le « Cheval blanc » qui reçut une veuve, laisse partir une fiancée.

Pour les petits et pour les grands, causeries sur la vie et la manière de s'en servir, par C. Wagner. Un vol. in-12 (Hachette).

On retrouve avec autant de satisfaction que de profit, en ce récent ouvrage, le très sain et très simple moraliste qu'est M. Wagner. Il s'adresse à des enfants dans la forme même qui leur convient le mieux. Il ne fait pas de rhétorique, il ne s'attarde pas aux généralités. Il parle familièrement, pratiquement. Ce sont souvent les lieux communs de la morale, si l'on veut; mais ces idées aussi utiles que banales prennent une saveur nouvelle, grâce à l'animation de la parole, à la vie des images qui parsèment le discours, à la bonhomie persuasive ou à l'énergie convaincue de l'accent.

Mémoires du Général Marquis Alphonse d'Hautpoul (1789-1865), publiés par son arrière-petit-fils, Estienne Hennet de Goutel : IV-372 pages in-8°. (Perrin.)

Sur les campagnes du premier Empire et la captivité de l'auteur en Angleterre, ces Mémoires contiennent des détails intéressants : mais la partie la plus neuve est celle qui concerne la vie militaire sous la Restauration et la monarchie de Juillet, l'insurrection de 1839 en Saintonge et surtout les abus tolérés par l'administration en Algérie; c'est un témoignage important à ajouter à celui des correspondants de Castellane.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS S.-JACQUES.

LETTRES A UNE EXILÉE [1]

Ce mercredi 31 octobre 1860.

Madame et chère amie,

J'écris à tout hasard. M. de Girardin sort d'ici; il compte aller vous voir dans deux ou trois jours; il part demain soir, s'arrête à Autun pour affaire et se propose de pousser jusqu'à Aix. Il m'a demandé où en étaient les affaires; il ne craint que la force d'inertie qui règne ici. Il faut aviser à la vaincre. Il vous dira ses idées là-dessus; mais d'ici là nous aurons peut-être quelque réponse. Une réponse, c'est là ce qu'il faut demander, c'est ce que je prierai M. Billault après-demain de demander de son côté, ce que je voudrais que M. Boit[elle] demandât aussi. On ne laisse pas une personne de cette délicatesse et de cette vivacité d'âme qui s'est décidée à un tel acte, dans une anxiété ardente. L'apathie est souvent aussi difficile à vaincre que l'inimitié.

Chère Madame, je vous écris à tout hasard; je ne me suis pas bien rendu compte de ce que m'a dit avoir reçu hier Mlle Vict[orine], d'autant plus que vous ne lui disiez pas de vous attendre. J'ignore ce qui en est, n'ayant reçu de vous aucun mot ce matin. Je me borne, dans le cas où vous seriez chez vous, à vous transmettre la visite de M. de Girardin et son projet de vous aller visiter sous trois ou quatre jours, s'il n'y a contre-ordre.

Je suis à vous, chère et noble amie, avec tous mes hommages à vos pieds.

P.-S. — Si cette lettre vous trouve au chalet, vous pouvez écrire un mot à M. de Girardin, à la Comaille, près Autun (Saône-et-Loire). Il y sera le 2 novembre. Il profitera peut-être du voisinage pour aller visiter le Creusot.

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 août 1907.

Ce 2 novembre 1860, vendredi.

Madame et chère amie,

Des besognes d'école m'ont empêché hier de répondre aussitôt, comme j'aurais voulu. Je vous remercie de votre bonne et entière confiance. Les gens de la maison ayant reçu, pendant mon absence, le portrait des mains de la jeune dame, lui ont fait politesse et lui ont indiqué l'heure à laquelle j'y étais; le lendemain, en allant à son chemin de fer de l'Ouest, par où elle a dû partir, elle est venue me dire un seul mot, mais sans aucune ouverture, et m'indiquant seulement que vous alliez arriver. Je ne pouvais m'expliquer ce changement de marche, sinon par quelque avis direct que vous auriez reçu.

J'ai écrit aussitôt, hier, à M. de Girardin, qui ne partait que le soir, pour le confirmer dans son projet de voyage à Aix, en lui disant que vous y étiez. Voilà un homme que vous avez conquis par vos délicatesses charmantes, qu'il a le mérite de sentir : c'est un homme de cœur dans tous les sens.

C'est aujourd'hui, vous le savez, que je vois M. de Saint-Paul, à trois heures et demie; il doit m'introduire chez M. Bill[ault]. Il est probable que je ne serai pas libre de ces conversations assez tôt pour vous en rendre compte avant le départ du courrier. D'ailleurs, M. Bill[ault] n'était de retour que depuis hier; c'est plutôt moi qui aurai à lui dire que lui à moi; ainsi, force est que je retarde d'un jour à vous informer. Je n'ai, sauf l'ennui de ces lenteurs, aucune impression défavorable ni qui se soit altérée; il n'y a aucun motif pour cela. Et, jusqu'ici, les lenteurs n'ont rien d'extraordinaire, MM. Schn[eider] et Bill[ault] étant absents et n'ayant pu recueillir la réponse. A une lettre reçue et lue, un simple mortel eût répondu, ce me semble, aussitôt, et en deux mots; mais nous ne sommes plus de simples mortels.

Ainsi, chère et noble amie, un peu de patience encore pour quelques jours et tout sera éclairci. Ne travaillez pas trop, ne vous refroidissez pas en passant d'un chalet à l'autre et méfiez-vous des heures sereines comme des brumeuses.

Il me semble qu'il y a longtemps qu'on n'a vu les *Matinées;* je les cherche maintenant comme une lettre de plus que vous écrivez.

Je suis un peu triste et dolent; me voilà, toutefois, repris par mon engrenage scholaire; l'esprit y perd sa joie; le cœur est où vous savez. Le passé (car il y a déjà du passé entre nous) se peint à moi en riantes images.

Je suis à vous, chère Madame, avec tous mes hommages bien respectueux et tendres.

P.-S. — Je reçois, un peu plus tard qu'à l'ordinaire, votre lettre, et tout ce que vous me dites sera fait et observé; mais, pour Dieu! soignez-vous bien et ne souffrez pas ainsi, chère et noble amie.

Ce 6 novembre 1860.

Madame et chère amie,

Je vous dirai plus posément ce qui s'est dit hier. J'ai commencé par vos remerciements, j'ai rappelé ce qui avait été fait par vous, et ai insisté sur cette lettre écrite et remise depuis déjà bien des jours par M. Boit[elle]. M. de Saint-Paul m'a répondu que le temps écoulé depuis qu'elle était reçue ne préjugeait rien et n'impliquait rien de défavorable. Il m'a dit qu'à une première fois (antérieurement à la réception de la lettre), lorsqu'il avait été parlé à l'Emp[ereur], celui-ci avait témoigné désirer qu'on ne lui parlât plus de cette affaire; mais que cela était antérieur à la dernière démarche, aux dernières démarches. M'étant adressé à M. de St-P[aul] d'après votre désir et selon les facilités que nous en avions, j'ai dû m'en remettre à lui sur la convenance et l'utilité de voir M. Bill[ault]. J'avais compris d'abord, sur un mot que m'avait dit M. Crepey, que M. de Saint-Paul, après quelques paroles d'entretien, m'introduirait auprès de M. Bill[ault]. C'était, à vous dire vrai, là-dessus que je comptais. Mais quand j'en ai touché quelque chose, il m'a paru n'avoir pas jugé la chose nécessaire; il m'a dit que ce que je lui disais serait *fidèlement* transmis au ministre et que celui-ci prendrait les ordres de l'Emp[ereur] relativement à la lettre reçue; qu'il me ferait part aussitôt de la réponse et du résultat. Ce n'est pas un très jeune homme que M. de Saint-P[aul]. Il a titre de directeur; il m'a exprimé le désir très sérieux d'arriver à bien dans une affaire qui lui paraît, à bon droit, si *intéressante* pour la personne qu'elle concerne et qui y est embarquée.

Ce n'est donc que plus tard, et s'il y avait encore un temps d'arrêt et un effort à faire, que je pourrais (directement alors) demander une audience à M. Bill[ault].

Voici, chère Madame, l'état des choses que je voudrais plus net encore et plus décisif. On aura cependant, si tout cela se fait, d'ici à quelques jours une réponse et un moyen de se fixer sur les dispositions du personnage de qui toute la suite dépend. Si ces dispositions sont favorables, il y aura une seconde petite campagne à faire pour le règlement satisfaisant du second point.

Prenez sur ceci l'avis de M. Schn[eider] en lui disant ce qui en est; s'il faisait un voyage à Paris, il éclaircirait bien mieux ce

que nous n'entrevoyons, de loin et avec tous ces intermédiaires, que par tâtonnement.

Vous m'avez laissé un peu inquiet de votre santé et de votre disposition morale. Que je voudrais vous voir hors de cette crise d'incertitude!

J'espère que M. de Girardin est allé chez vous et que sa parole pleine de force et d'action vous aura fait du bien.

Je suis à vous, Madame et chère amie, avec mes respectueux hommages.

Ce 9 novembre 1860.

Madame et chère amie,

J'ai écrit hier, selon votre désir, un mot à Ponsard, avec le regret de ne pouvoir rien lui dire de plus décisif. Je vous remercie de m'avoir chargé de ce soin et j'apprécie, croyez-le, tout ce qu'il y a de délicat de votre part à me confier cette commission.

Ce que vous me dites de votre fatigue et de ce que vous prenez sur vous-même pour la dissimuler quelquefois, m'afflige; je sens tout ce que ce séjour au pied des Alpes a de dur pendant l'hiver, et l'hiver pour les santés délicates est déjà venu. Je connais la *bise* pour avoir passé tout un hiver à Lausanne; si désagréable que puisse être le climat de Paris, il est tiède, du moins, auprès de celui-là, et l'on a mille moyens de l'attiédir. Il faut donc Paris le plus vite possible, et c'est mon ennui de voir que cela n'en finit pas. Vous pourriez d'ici à quelques jours, et quand vous vous sentirez mieux, écrire un mot à M. Crepey et le prier de rappeler à M. de Saint-Paul sa promesse; et, comme de vous-même, proposer que, s'il y avait quelque difficulté du côté du ministre, je lui demandasse une audience directe, ajoutant que c'est le sentiment et le désir de M. Schn[eider]; et, en effet, il avait paru croire, avant de partir, que ce ne serait pas inutile.

Il n'y a rien ici de nouveau que la *Considération*, comédie en quatre actes et en vers de Camille Doucet. La première représentation[1] était curieuse et vous vous y seriez amusée, à voir cette salle ainsi composée que pas une personne n'y était qui n'eût un nom, et des plus disparates, — Mlle Ozy à côté de Mme Mirès, plus loin la princesse de Metternich, — M. de Pène et sa jolie femme, — le ministre de l'instruction publique en famille, Mlle Karoly, le lion tragique de l'Odéon à qui l'on essaie de faire un succès, — enfin la littérature tout entière et le monde officiel aussi, et grand nombre de jolies femmes.

[1] A la Comédie-Française.

La pièce est spirituelle et vivement versifiée; c'est là sa distinction. C'est le vers de l'ancienne école, mais gentiment tourné. Le troisième acte est touchant et à en pleurer. Il y a (bien que ce soit une comédie) un rôle comique, un seul, très bien joué par Monrose. La vertu d'ailleurs triomphe et la moralité est trois fois irréprochable. J'aime la personne de l'auteur et j'ai été content de lui voir obtenir le succès qu'il pouvait espérer.

L'Académie, seul monde où j'aille, est réduite au *minimum*, six ou sept personnes au plus; Viennet lui-même n'y est pas.

Je suis repris dans mon *pensum* scholaire et dans l'étau de mon enseignement pour neuf mois. Ma santé est souvent à bout, mais j'ai une recette unique : un quart d'heure de sommeil ou d'anéantissement sur une chaise longue.

Je suis bien impatient, Madame et chère amie, de vous savoir remontée et sortie de vos *low spirits.*

Je suis à vous et à vos pieds avec mes hommages et mes tendres respects.

Ce 11 novembre.

Madame et chère amie,

Puisque écrire vous fatigue, ne vous contraignez en rien; faites-moi écrire un petit mot pour que je sache de vos nouvelles. Mais que cela ne vous impose à vous-même aucune fatigue. Vous vous serez trop forcée pour faire bonne contenance à la visite que vous avez reçue : la plus grande preuve d'amitié à donner aux amis, c'est de ne se point gêner avec eux, c'est d'être nulle par moments, si la nature vous le dit.

Je suis souvent pris moi-même par ces accablements et j'y cède toujours : c'est même, depuis des années, ce qui m'a fait adopter un genre de vie aussi solitaire (relativement) et en apparence aussi négatif : après une ou deux conversations dans la matinée, je suis à bas et désemparé pour le travail, de tout le jour.

Je suis allé hier voir un de nos plus respectables confrères de l'Académie, M. Pasquier. Il a quatre-vingt-quatorze ans et, sauf les yeux, sauf l'ouïe (il n'a qu'une bonne oreille), sauf bien des petites choses, il va à merveille, a bonne mine et l'esprit aussi présent, aussi judicieux, aussi curieux qu'à cinquante ans. Il a connu de tout temps Chateaubriand et m'en disait des particularités piquantes, entre autres celle-ci :

Quand il s'agit pour Chateaubriand de revoir sa femme de qui il était séparé depuis dix ans et avec laquelle il avait été marié si peu, il fallait se cacher de Mme de Beaumont dont la tendre jalousie était en éveil. Pour ce faire, il fit un voyage à Lyon; ce

n'était pas le chemin de la Bretagne où était sa femme, et pour masquer ses mouvements, il laissa à Lyon, aux mains de Ballanche, une série de lettres adressées à Mme de Beaumont et datées chacune à un ou deux jours de distance. Ballanche devait les mettre à la poste au jour voulu, de manière à faire croire à Mme de Beaumont que celui qui les écrivait était toujours à Lyon.

... Il est bon de savoir la vérité; non pas toujours de la dire et de l'écrire surtout. J'ai déjà reçu quelques bonnes injures pour ce Chateaubriand; il y a des gens qui ne veulent que des statues ou des plâtres; mais le monde proprement dit et ceux qui l'ont connu depuis trouvent que le moment était venu et que la postérité, avec son indifférence et ses jugements sommaires, commence en effet par lui.

La comédie de Camille Doucet s'est allégée d'une scène au quatrième acte, et le navire lancé va très lentement, zéphir en poupe (si tant est que, depuis la vapeur, il y ait encore besoin de zéphirs). Augier a une pièce qu'on dit prête : *les Effrontés* ou *Effrontées*, celle dont Ponsard vous a dit quelque chose. Je crois qu'il voudrait que la pièce de Doucet le retardât le moins possible. Nous verrons ce que c'est. Le titre n'est pas bégueule.

Vous aurez su que Mme Sand a été assez malade, d'une fièvre muqueuse, je crois; on la dit mieux et en convalescence. Dumas fils s'inquiète beaucoup de sa santé, et cet aimable garçon, si spirituel, si vif de bons mots et si entrain de dialogue, est atteint, dit-on, de quelque hypocondrie; espérons que le sang de son père secouera en lui cela et qu'il redeviendra ce qu'un Dumas est toujours fait pour être, sémillant et pétillant.

Je voudrais savoir ou inventer quelque chose pour vous distraire, et je ne sais que vous donner une enfilade de malades ou de convalescents. Soyez mieux, Madame et chère amie; c'est mon vœu le plus ardent. J'en veux à cette bise *coupante;* ne cessera-t-elle pas?

Je suis à vous, avec tous mes respects et mes tendres hommages.

Ce 13 novembre 1860.

Mais c'est au directeur, c'est au critique, c'est à mon *beau confrère* que j'ai à écrire, cette fois, pour lui faire mes remerciements. Que de douceurs! Que de choses flatteuses[1]! Si j'avais

[1] Voici en quels termes Mme de Solms parlait de son illustre ami :
« Sainte-Beuve a un caractère grave et peu expansif, il ne s'empare pas du premier coup de celui qui le lit ou de celle qui l'écoute, mais l'impres-

prévu cela, je vous aurais défendu de le faire; il me suffisait de payer mon tribut aux *Matinées* par ces quelques pages que vous y avez insérées sous le titre de *Notes*. Mais je vous aurais dit : « Ne me louez pas, je suis trop compromettant aux yeux de quelques gens de parti. Contentez-vous de m'aimer un peu sans le dire. » Et Viennet! il ne va plus être le *pauvre* Viennet : il a sa couronne; il a surtout ce qui me flatterait le plus à son âge, il ne paraît que *quarante-cinq* ans. Ceci est de main de femme.

Avez-vous lu les feuilletons sur la *Considération?* Celui de Saint-Victor, dans la *Presse*, est bien distingué, bienveillant, mais indiquant les défauts et réservant les droits de l'Ecole plus romantique. Ce Saint-Victor a une brillante plume, il écrit par moments avec une plume de faisan doré. Gautier a été simplement doux, et, pensant comme Saint-Victor, il ne sait pas être à l'aise pour le dire. Mais Janin, il a été aussi malveillant qu'il a pu, et cependant sensé au début lorsqu'il a remarqué, au sujet du titre, que le nom était plus grand que le chose et le portique plus grand que la maison. C'est ainsi que cette pièce toute littéraire a provoqué des lances courtoises et toutes littéraires. La plus forte blessure n'a pas saigné.

Je reçois une lettre de Ponsard. Il va aller auprès de vous et me promet de m'écrire de là, — de là où j'ai été si bien, si tendrement et si gracieusement soigné, et où mon imagination et mon cœur me reportent souvent. Il est comme moi d'avis que la lettre a dû, aurait dû avoir un effet *immédiat*. D'où vient que

sion qu'il produit n'en est que plus profonde et plus durable. Sa parole est harmonieuse et douce, et l'élévation de son esprit, la finesse de son observation ont des qualités communicatives. Le propre de son talent c'est l'analyse.

« Qu'il écrive ou qu'il parle, la question sera examinée sous tous ses points de vue, l'auteur ou l'ouvrage dans toutes ses nuances; il en est de même pour le sentiment, rien ne lui échappe; il connaît le cœur humain aussi bien que le dix-septième siècle! Comme poète, il s'est fait une manière à part et surtout une manière originale; c'est en vain qu'on chercherait ses devanciers dans notre littérature ou les modèles qu'il a pu se proposer; et, si ses œuvres ont quelque analogie avec celles de Wordsworth et de Crabbe, il faut dire qu'il a étudié ces deux poètes anglais plutôt qu'il ne les a imités.

« Sainte-Beuve est réaliste (je prends ce mot dans sa meilleure acception, et je ne lui donne pas le sens qu'on lui prête aujourd'hui); il cherche la vérité partout et à travers tout, mais les images sous lesquelles il la représente n'ont rien que de charmant et de sympathique; l'impression qu'il produit est douce et bienfaisante. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le chantre de *Joseph Delorme*, des *Pensées d'Août* et des *Consolations*, conserve aujourd'hui la poétique auréole de sa jeunesse et trouve encore le chemin du cœur de tous ceux qui l'écoutent parler. »

l'écho tarde tant à nous arriver? Ne pourrait-on, par M. Crepey, s'informer s'il n'y a pas quelque nouvelle de commencement de *dégel*. Il est temps. Priez M. Crépey, quand Joséphine vous permettra de tenir une plume, de gratter doucement à la porte. Il me semble que ce n'est pas si long de faire (quand on est ministre) une question respectueuse et de recevoir une réponse. Oh! vivent les particuliers, ceux qui se parlent naturellement, qui sentent et disent en même temps, qui ne songent qu'à se rendre la vie douce, agréable, riante, ou (quand on souffre) consolante!

Je suis à vous, Madame et chère amie, avec tous les hommages et les tendres respects que vous savez.

Ce 15 novembre.

Madame et chère amie,

Vos bonnes lignes écrites dans un sentiment si bon et si doux m'ont été au cœur. Vous inspirez ce que vous sentez si bien et ce que vous exprimez avec tant de charme. J'ai lu avec bien du plaisir cette lettre sympathique que vous m'avez confiée : quelles sont ces pages où votre *ami* a décrit ce spleen auquel il est fait allusion? Sont-ce des vers du mystérieux cahier [1] écrit pour vous seule? Est-ce de la prose?

Vous avez vu que, sur un ton un peu différent, je ne trouvais pas moins étonnant que votre amie ce silence que je ne puis encore croire systématique, et qui, j'aime encore à le croire, ne tient qu'à l'absence d'un intermédiaire.

J'ai vu hier matin M. Crepey. Il doit, après avoir dit un mot pour la forme et les convenances à M. de Saint-P[aul], me prévenir, et je ferai alors une demande d'audience au ministre. Cela demandera encore bien des jours, car j'ai moi-même toutes mes charges scholaires, et des jours à excepter où je n'existe que pour mes élèves.

Je pense bien que la lettre que je vous renvoie est de Mme de Rougé; mais quel est ce nom que je n'ai pu lire au bas, après Marie-Antoinette : est-elle Irlandaise ou étrangère? Je ne devine pas, ignorant que je suis de tout ce monde nouveau.

Perrotin vient de mettre en vente un volume de vers de Mme Blanchecotte [2]; c'est une monodie pleine de larmes et de cris;

[1] Sous ce titre, le *Cahier bleu du poète*, Ponsard écrivait pour Mme de Solms, au chalet même, des vers intimes où s'exprimait son culte pour la belle exilée.

[2] Au mois de janvier 1857, Béranger écrivait à Mme de Solms : « Vous ne pouviez mieux vous adresser qu'à moi pour avoir des renseignements sur Mme Blanchecotte. Beaucoup de cœur et de dévouement, un charmant

il y a de l'âme. Je ferai dire à Perrotin de vous l'envoyer. Il y a, dans toutes ces douleurs, ces plaintes de l'infidélité, de l'ingratitude, sous ces amertumes dévorées et si âprement rendues, — il y a un tout petit secret qui était aussi celui de M[me] de Lespinasse et de toutes les *dévorées* : *Je ne suis pas jolie!*

Ce sous-entendu si prosaïque explique bien des choses qui, traduites en sentiments et en larmes, deviennent mystérieuses. Les vraiment belles trouvent moins d'occasion de souffrir et de pleurer... Mais est-ce à vous qui souffrez en ce moment qu'il faut dire cela? O belle et charmante! Soignez-vous bien; buvez du sirop-Girardin. Je l'aime (vous savez bien qui) de vous avoir vu le dernier et d'avoir assisté aux dernières feuilles.

Je voudrais pouvoir vous envoyer de petits faits curieux pour vous distraire et vous aider à la chronique; mais je suis le dernier des bien informés pour tout ce qui ne vient pas me chercher dans mon extrême faubourg.

Je suis à vous, chère Madame et amie, avec les plus tendres respects.

Ce 17 novembre 1860.

Madame et chère amie,

J'ai vu hier matin M. de Girardin; il a pris la peine de venir chez moi. Je ne l'avais pas vu depuis son retour de Bourgogne. Il vous est bien sincèrement attaché. Nous avons causé de vous, rien que de vous. Nous avons déploré ces retards, nous avons maudit les lenteurs et un peu ceux qui en sont la cause. Nous avons agité toutes choses sans rien conclure. M. de Gir[ardin] m'a appris, à moi qui vis en dehors du monde actif, qu'il est fort question (de nouveau), depuis quelques jours, d'un changement de personnes dans le Ministère, et cela expliquerait le retard qu'on met d'un certain côté à suivre cette affaire.

Il me semble qu'au moins M. Boit[elle], qui a remis la lettre, pourrait alors demander : quelle réponse?

Sur cette conversation de M. de Gir[ardin], je me suis décidé

esprit, un talent incontestable, une connaissance approfondie de la langue et de la littérature anglaises, une grande égalité d'humeur, voilà ce qu'est la femme de l'ouvrier de Morfontaine. S'il ne vous fallait absolument pas une musicienne, je vous engagerais vivement à la prendre pour dame de compagnie. Elle vous soignerait en sœur (elle a un tact exquis)... C'est une nature fière, poétique, qui serait à votre aise chez vous, une belle républicaine dont vous n'auriez qu'à vous louer sous tous les rapports... A vos côtés, ce serait un encouragement de toutes les minutes et cette pauvre femme aurait enfin la vie qu'elle a rêvée et se relèverait de toutes les humiliations passées. »

à écrire un mot à M. Schn[eider] au Creusot, pour lui dire notre embarras, notre complète stagnation; que, depuis son départ de Paris, nous avons perdu toute direction, montre, boussole et pilote. Je vous dirai ce qu'il me répondra et j'agirai, s'il me donne une indication, d'après son conseil.

Ne perdez pas courage, Madame et chère amie; il y aura toujours *in extremis* un parti à prendre si l'on garde un obstiné silence : ce sera de revenir, vous, à Paris, et de leur être un inconvénient, un embarras (charmant embarras) qui les obligera à dire enfin *oui* ou *non*. Mais ceci n'est qu'une extrémité dont j'espère que M. Schn[eider], l'homme aux tempéraments, nous dispensera.

Ponsard, s'il a exécuté son projet, doit être en ce moment auprès de vous; il me dira comment vous êtes. A-t-il travaillé beaucoup? Est-il content de son œuvre?

Vous aurez peut-être une lettre directe du Creusot provoquée par la mienne.

Je suis, depuis quelques jours, souffrant et très fatigué de la poitrine, par suite de mes cours et des conversations qui s'y joignent; cela me donne des abattements extrêmes par moments. Je connais les maux et sais y compatir.

Chère, chère Madame, que je sache que vous êtes mieux! que, d'ici à une quinzaine, la situation se dessine! qu'un rayon perce cet obstiné brouillard! Et tout sera bien encore, et nous redeviendrons contents et riants, et la vie reprendra couleur.

Je suis à vous, Madame et chère amie, avec mille respects et tendres hommages.

Ce 20 novembre 1860.

Madame et chère amie,

Hier, j'ai dû m'occuper de mes quatre-vingts élèves : oh! combien je m'accommoderais mieux d'un seul qui m'apprendrait tant de douces choses! Le songe est charmant : je n'y regrette que cette vilaine petite saignée qui en a été le prélude. Enfin, vous êtes mieux et vous avez songé. Il y a eu un temps où, dans notre poésie, tout se passait en songe : c'était au temps d'Alain Chartier, dont une dauphine baisait la lèvre pendant qu'il dormait et qu'il songeait. Au réveil, on mettait en rimes le songe que l'on venait de faire, et c'était la forme à la mode des poètes comme il faut. Le vôtre est plus aimable et plus naturel que le leur : je l'accepte comme souvenir et comme présage. Je n'y corrigerai rien; il est né tout poétique et tout harmonieux. Ce ne sont pas des vers, dites-vous. Non, c'est un chant, un chant du cœur. Il sera copié

très au net, de la plus lisible écriture, et dès que M. Schn[eider] aura fait un mouvement et répondu par un signe à la lettre de moi qu'il doit avoir reçue (soit qu'il me réponde directement, soit qu'il vous écrive); dès lors, je lui enverrai comme réplique cette douce et affectueuse *sommation*. Je ne doute pas qu'il n'y soit sensible; à ce petit dîner dont mon sombre salon resplendit encore, vous avez donné à ce grave ami comme un éclair et une étincelle de poésie; vous l'aviez aimanté sensiblement.

J'ai reçu des nouvelles de Nohant : Mme Sand a été, en effet, *bien malade*. On me souligne ces mots. Mais la tête n'a pas souffert, le mal était dans la poitrine et dans les entrailles. Elle est tout à fait en convalescence et fait tout le jour de la botanique, mais on lui défend d'écrire. Elle sera à Paris ce printemps.

Je voudrais que tout ce temps de retard et d'attente se passât pour vous dans des songes pareils au dernier : faites-vous jouer sur l'orgue quelqu'une des belles musiques que vous aimez, restez sur votre chaise-longue, bien couverte et enveloppée de vos voiles, pensez peu, rêvez beaucoup, bercez-vous en idée, revoyez la petite maison riante de Passy, la petite maison de notre faubourg, qui s'éclaire quand vous y venez, faites en esprit ces vagues et faciles promenades, laissez tomber la rame, voguez au hasard, et peut-être qu'au moment où nous y pensons le moins, *nous* tombera (voilà que je dis *nous* en m'y associant), vous tombera la bonne nouvelle si attendue de tous ceux qui vous aiment ici.

Que si pourtant, d'ici à deux jours, je ne recevais signe de vie de M. Schn[eider], je lui adresserais tout de même et pour *memento* la jolie complainte qui expire dans un cri de joie.

Je suis à vous, Madame et chère amie, de tout cœur et de tout respect.

Ce 22 novembre.

Madame et chère amie,

Certainement, je verrai M. de P[ène], mais tout ceci ne saurait se passer d'une manière violente ni à faire éclat. J'y suis intéressé. On ne savait pas de qui était cet article de l'*Indépendance*. C'est *par moi* qu'on l'a su. J'ai fait demander par un ami à M. de P[ène], qui est convenu très loyalement et avec confiance de ce qui est un tort, sans doute, mais qui me paraît *prescript* et passé. Notre ami Pons[ard] ne peut vraiment reprendre cette affaire à son compte sans faire le plus grand mal à celle qu'il aime plus que tout. Il n'y a plus au monde que trois personnes qui pensent à cette chose passée, oubliée ici; ne réchauffons pas

l'injure. Que des explications, ou plutôt des paroles sincères de regret et amicales, terminent tout ceci. J'écris à M. de Pè[ne] pour le prier de me recevoir. Je prétends intervenir en cette affaire qui sort tellement de mes habitudes, mais comme ami de tous; vous sentez bien, Madame et chère amie, en quel sens et à quelle fin je le dis.

Calmez notre cher poète : je ne prétends pas qu'il soit content et satisfait, surtout si son nom a été mêlé à cela (car je n'ai pas lu les articles, et j'ignore s'il s'agit d'un seul ou de plusieurs articles, auquel cas ce ne serait peut-être pas la même plume qui les aurait écrits); mais que des explications, ou plutôt des paroles senties et dignes d'être entendues d'un homme de cœur, viennent l'apaiser. Il ne s'agit pas ici de faire des preuves de courage. Il n'en est pas là, ni celui qu'il provoquerait non plus. C'est donc une chose plus simple; qu'il pense à vous, à cet avenir qu'il appelle de ses vœux, qu'il a tout fait pour préparer, que nous espérons toujours, et prochain. S'il vous aime comme il le fait avec tant de dévouement, il sacrifiera en cela quelque chose; tout sacrifice est pénible; il vous doit celui-là, quand de bonnes paroles lui arriveront. Je ferai tout mon effort pour les obtenir.

Ainsi, Madame et chère amie, s'il est encore à Aix, lisez-lui ma lettre; s'il est reparti, je verrai à lui écrire avant ce moment encore éloigné, et qui me paraît devoir être conjuré à toute force. Dites à cet excellent cœur et à cet esprit si droit que je ne conçois pas qu'on fasse un acte de cette nature, à distance, à terme éloigné, *et sans vouloir entendre aucune explication.* Il n'y a qu'un motif d'excuse, c'est quand on le fait à l'instant même, comme dans le flagrant délit et par une sorte de transport; autrement, il y a toujours lieu d'entendre des explications, des raisons : c'est pour cela que notre propre raison est faite.

J'écris donc à M. de P[ène] et je le verrai ou demain ou mardi, car je suis moi-même obligé d'échelonner mes jours, eu égard à mes occupations incessantes.

Tranquillisez-vous et usez de votre charme pour calmer autour de vous, pour répandre quelque douceur et sérénité.

Je suis à vous, Madame et chère amie, de tout cœur et de tout respect.

Ce 23 novembre.

Madame et chère amie,

Je suis heureux de ce contentement. Je n'ai jamais douté que vous ne perdriez aucun de vos amis dignes de ce nom, de ceux qui vous aiment un peu pour vous autant que pour eux. Je n'ai le

temps, aujourd'hui, que de vous dire deux mots, arrivant d'une leçon. Pendant ce temps, M. de Pène est venu chez moi et m'a laissé un mot des plus obligeants. Il fera, me dit-il, tout ce qu'il croira pouvoir m'être agréable. Que ce soit donc une affaire conclue et terminée. Il était au fait par une visite de M. Villemot. Notre ami Pons[ard] ne doit pas oublier que par mon intervention et celle de M. Lacaussade la paix était faite, signée, et de bons propos échangés. Il ne peut venir rompre ce que j'ai traité comme négociateur. Je vous avertis que je suis fort chatouilleux, moi aussi; je prendrai l'épée, je dégaînerai ma flamberge d'académicien, et ce sera alors un beau jeu.

Ne plaisantons pas, calmons-nous, et allons au fait. Je viens d'écrire directement à M. Billault pour lui demander une audience.

Voilà M. Fould remplacé par Waleski; vous devez connaître ce dernier, un peu votre cousin.

Je garde la lettre d'Hugo pour quelques jours; je revois avec plaisir sa belle figure devenue plus austère; il a *votre* rose à sa boutonnière. Tout cela est gentil et bien d'un poète. Je me reprends à lui par ces côtés. Soyez ici et vous nous referez tous amis.

Je compte donc que M. Schn[eider] sera ici vers le 30; c'est alors qu'il aura votre ballade.

Je verrai M. de Pène. Mais laissez-moi espérer que cette affaire est finie et que notre excellent ami le poète nous laisse le soin de tout concilier et surtout de tout effacer.

A vous en toute hâte et avec les hommages du cœur.

P.-S. — Je reçois, en même temps que la vôtre, une très bonne lettre de Ponsard, et j'y répondrai; remerciez-le.

Ce 28 novembre.

Madame et chère amie,

Voilà bien des changements. M. Billault, à qui j'avais écrit et qui ne m'a pas encore répondu, n'est plus à l'Intérieur que par *intérim*; mais peut-être voudra-t-il bien encore se charger de la question à faire. Au reste, M. Schn[eider] est ici, il vient de venir chez moi; j'étais sorti, en tournée de cartes à mettre à nos amis d'hier qui sont éloignés du pouvoir. Je vais donc le voir demain ou après-demain au plus tard et l'*affaire* va reprendre son cours, et cette fois vivement et décisivement, j'espère. Le ministère étant plus *dynastique*, il me semble que, s'il en était besoin, on aurait plus d'appui et d'initiation. Mais ne préjugeons rien et écoutons.

Ce 29, 3 heures.

Je n'ai rien reçu ce matin ni vu encore personne depuis que ces lignes sont écrites : M. Schn[eider] à qui j'ai écrit les heures auxquelles j'étais chez moi (puisque c'est chez moi qu'il préfère venir) peut entrer d'un moment à l'autre. Je l'attends de pied ferme avec la ballade *Souvenez-vous* copiée au net. M. Persigny, à l'Intérieur, osera parler si on l'intéresse; il est, dit-on, chevaleresque. Il y a dans ce mouvement général qui a un sens de *libéralité* plus de jour, ce me semble, à réclamer pour un cas particulier comme le vôtre. Le Corps législatif devenant lui-même plus important, M. Schn[eider], s'il en était besoin, acquerrait aussi plus d'importance. Rien donc de fâcheux dans l'atmosphère générale qui est plutôt adoucie.

J'attends et suis à vous, Madame et chère amie, avec mes plus tendres respects.

J'aime mieux vous envoyer ces lignes informes que rien : Persigny-Waleski.

Je n'en dis pas plus aujourd'hui et suis à vous, Madame et bien chère amie, de tout respect et de tout cœur.

Je rends et remets ici la lettre et le portrait de V[ictor] H[ugo] n'ayant pas eu l'occasion de les montrer.

J'ai reçu une charmante et douce lettre de Mme Sand, tout à fait guérie et reconnaissante des tendres soins dont elle s'est vue entourée au réveil; car elle ne s'était pas aperçue de la souffrance extrême ni du danger.

Ce 30 novembre.

Madame et chère amie,

Mon attente et mon manque de nouvelles ont fait mon silence. M. Schn[eider] n'est pas revenu et vous savez qu'il n'y a pas moyen de le voir chez lui; je ne puis donc que l'attendre. Son influence a dû grandir avec celle du Corps législatif. Je ne doute pas qu'il n'ait en tête et dans le cœur votre affaire qui est devenue la sienne; mais il procède lentement. Je n'ai reçu de M. Billault aucune réponse à ma demande d'audience. Je ne l'ai faite que quand M. Crepey m'a averti que M. de Saint-Paul croyait le moment venu. Mais comme ce moment était la veille de la sortie de M. Billault du ministère de l'Intérieur, cela devenait presque dérisoire.

J'ai vu enfin M. de Pène qui est venu hier matin; très gentil de façon et de parole; M. Villemot ne lui avait dit qu'un peu

vaguement les choses; je suis resté dans le vague, traitant l'affaire comme terminée et le remerciant de ses bonnes et *aimables* dispositions. « Elle est toujours bien jolie, m'a-t-il répété de vous plus d'une fois; elle est fort jolie. » Je ne lui ai pas demandé d'autre réparation.

Une lettre que je reçois ce matin de Ponsard en même temps que la vôtre me prouve en effet que cet excellent ami en passe par tout ce que vous désirez et ce qui lui a été conseillé de votre part. Ainsi vous pouvez être tranquille.

Je suis également de l'avis qu'il faut venir. J'ai peu d'opinion sur le reste; — un appartement pour un mois serait bien, — un hôtel sérieux ne serait pas mal. Je vais charger, non pas mon secrétaire (un homme entend peu ces choses), mais Mme Dufour, personne capable, de s'informer, — peut-être même de voir du côté de Passy. Voici ce que vous pourriez faire : descendre du chemin de fer chez moi, et choisir ensuite vous-même dans les choses proposées et préparées.

Je suis aujourd'hui dans une veille et une préparation de leçon; demain je causerai de cela avec Mme Dufour et lui expliquerai ce qu'elle pourra chercher; ce ne sera qu'à titre d'information. Girardin, pour ces choses, peut être un bon conseiller. Mais votre présence ici stimulera, en effet, et forcera une décision. Il me paraît difficile qu'il n'y ait pas de vos amis ou qu'on puisse rendre tels, dans ce ministère.

Ce 1er décembre 1860.

Madame et chère amie,

Enfin, j'ai vu M. Schn[eider]. Il sort de chez moi. Il avait reçu votre lettre dont il était très pénétré. Il l'a relue devant moi. Je lui ai donné la ballade qu'il a emportée. Il n'a pu encore voir M. Boit[elle]. C'est par celui-ci qu'il compte faire adresser la question. Ce qui sera sans doute à faire, ce sera d'écrire, vous, un petit mot à M. Boitelle, petit mot fait pour être montré au besoin, et dans lequel vous réclamerez une solution prochaine dans un intérêt de santé. Les termes du billet adressé à M. Boit[elle], et qui lui fournira l'occasion naturelle d'adresser à son tour la question à l'Emp[ereur] devront être *pesés* et *concertés*. Mais attendons que M. Schn[eider] ait vu M. Boit[elle].

M. Schn[eider] doit repartir dans quelques jours; mais il m'a bien promis de renouer l'affaire avant de partir. M. de Persigny n'est pas encore ici. Il y aura moyen aussi, il l'espère, d'agir par lui avec qui il est en bonne relation. Le départ de M. Schn[eider]

ne le laissera pas longtemps absent; il reviendra définitivement à Paris du 15 au 20 du courant. Ainsi cela s'accorderait bien avec votre idée d'arriver vers ce moment.

Tout s'éclaircit donc, mais en même temps la faiblesse des gens se trahit.

M. Boit[elle] a remis votre lettre à l'Emp[ereur] en ajoutant que pendant votre séjour ici il n'avait eu que de bons rapports; enfin, il a rendu bon témoignage. C'est ce qu'il pouvait faire de mieux. La lettre a été reçue et les paroles dites ont été écoutées sans aucun signe de mauvais vouloir. On en est là. Depuis, *personne* n'a reparlé de vous, personne ne s'est enquis de la disposition dans laquelle on était après avoir lu : et cela semble le plus grand effort aujourd'hui d'adresser cette question si simple. — Misère!

Mais, puisque si peu de chose a été fait, il n'y a pas à se décourager ni à désespérer si l'on n'a entendu parler de rien.

Je suis bien accablé de fatigue et je finis, Madame et chère amie, en mettant à vos pieds mes tendres hommages.

Ce dimanche libre, 2 décembre.

Bravo! et victoire! Vous aurez su de M. Schn[eider] que tout est gagné. J'étais injuste, chacun a fait son devoir. Vous pouvez revenir et la deuxième partie de la lettre se traitera à l'amiable.

Au lieu de Passy, on désirerait d'abord (bien que vous soyez parfaitement libre), quelque appartement dans le faubourg Saint-Germain. Mais ceci à loisir.

Tout à vous, avec mes respects et ma joie.

Ce 3 décembre 1860.

Madame et chère amie,

Je reviens donc sur notre bonne nouvelle. M. Schn[eider] n'avait pas vu M. Boit[elle] avant ce jour d'hier dimanche, il n'avait pu encore le rencontrer ni voir M. Bill[ault] non plus; de là, les incertitudes et l'ignorance où nous étions du résultat. C'est hier dimanche qu'il l'a donc vu pour la première fois; il a appris de lui que l'Empereur avait été très satisfait et de la lettre et de la *solution*; que cependant, comme il ne touchait point le second point en accordant complètement le premier, on le lui avait rappelé : « Il ne suffit pas de vivre à Paris; il faut le moyen d'y être et d'y vivre convenablement[1]. » La réponse a été (après quelque

[1] Mme de Solms était loin d'être riche. Son mari, de qui elle était séparée de biens, ne lui faisait qu'une maigre pension. Sa mère, n'ayant rien, ne lui était d'aucun secours. La détresse de cette dernière est par

observation relative aux autres membres de votre famille) qu'enfin on ferait ce qu'il faudrait.

La question est donc dans le chiffre. M. Schneider s'en est aussitôt préoccupé, et M. Boit[elle] aussi. C'est à vous de vous consulter et de consulter aussi l'excellent ami qui connaît le prix des choses, M. de Pomm[ereu].

Est-ce que 20 000 francs ne suffiront pas? Je dis ce chiffre parce qu'il a été jeté en avant dans la conversation et que c'est peut-être celui auquel on s'attend. (Vous n'aurez pas de voiture, vous aurez besoin auprès de vous de quelqu'un qui vous avertisse de n'être pas trop généreuse; mais vos goûts à vous sont bien plus simples que personne ne le supposerait.)

M. Bill(ault) a été aussi fort bien pour vous, et M. Schn[eider] qui ne l'avait pas encore vu hier doit le chercher aujourd'hui.

elle-même curieusement avouée dans une lettre que nous avons sous les yeux, adressée, en 1851, au préfet de police :

« En rentrant chez moi hier soir avec ma jeune fille, que j'avais été chercher au chemin de fer, j'ai trouvé la porte de mon appartement fermée, et mes effets, le peu qui me reste, saisis et sous les scellés! Au milieu de la rue, à onze heures du soir, sans asile et sans argent, j'ai été demander l'hospitalité à un vieil ami de ma mère (le colonel Jenowich) qui m'a offert pour deux ou trois jours une chambre chez lui!... J'avais écrit au trésorier de la présidence pour avoir un secours (ce qu'on n'oserait refuser dans les circonstances où je me trouve à une étrangère), afin d'éviter la nouvelle avanie qui de nouveau me frappe! On n'a pas répondu à ma lettre! on est vraiment pour moi d'une rigueur, d'une dureté qui passent toute croyance!... Demain j'irai au couvent! j'y entrerai sans linge et sans vêtements, car je n'ose me flatter que vous viendrez, par ordre du prince, à mon aide; cependant, pourquoi ne tenterais-je pas un dernier effort? Je dois 350 francs à mon logeur et à mon restaurant. Souffrirez-vous que je sois encore outragée par une telle vétille? Employez votre influence pour me rendre ce dernier service, et après, avant de vous employer encore pour moi, attendez que ma conduite vous ait montré ce que je suis et combien j'ai été calomniée. Si vous me faites la faveur d'une réponse, écrivez-moi demain chez le colonel Jenowich. J'y attendrai votre réponse toute la journée, car il me sera bien pénible d'entrer au couvent sans vêtements. Cependant comme ma résolution est irrévocable et qu'on consent à me recevoir sans payer à l'avance, je coucherai demain soir au couvent.

« J'aurai l'honneur de vous écrire aussitôt mon installation, car je veux compter sur vous pour sortir de peine et me réhabiliter. Ne trompez pas mes espérances, ayez l'œil sur ma conduite, et agréez, avec mes remerciements, l'assurance de ma reconnaissance.

« Ce mardi, 20 novembre.

« Princesse LETIZIA BONAPARTE.

« Rond-point des Champs-Elysées, chez le colonel Jenowich.

« *P.-S.* — De grâce, un mot de réponse. »

Quant au lieu du premier établissement, Passy, m'a-t-on dit, n'est-il pas à la fois trop isolé et trop en vue? Ne serait-ce pas mieux d'abord du côté du faubourg Saint-Germain, rue de Lille, de Verneuil, etc.? Vous reconnaissez là les prudences extrêmes d'un excellent ami (une robe montante, même en fait de logement). On pourrait en tenir compte d'abord et n'aller du côté plus riant que quand on se sentirait le pied ferme et tout à fait chez soi et acceptée : ce ne serait pas long.

J'espère que votre santé n'est pas plus mauvaise et que la joie fera bon effet.

Je suis à vous, Madame et chère amie, avec mille tendres respects.

Brûlez, je vous en prie, ou *déchirez en mille morceaux*, la lettre reçue hier et dans laquelle, dans mon impatience, je me montrais injuste envers ces messieurs qui, tous, vous ont si bien servie.

Post-scriptum. — Ce 3. — Je reçois votre lettre très aimable. Il y aura à modifier dans le programme. On trouvera près de chez moi, rue de Rennes, ou près du chemin de fer (à cinq minutes de chez moi) un hôtel convenable pour votre fils et pour Joséphine. Mme Dufour va y regarder pour s'en assurer. Elle verra aussi vers Passy et du côté du faubourg Saint-Germain, voisins des quais.

J'ai prévenu Ponsard, M. de Girardin et M. Crepey du bon résultat en deux simples mots.

La joie réveille le poète chez le critique endormi. A sa lettre du 3 décembre, il joint un sonnet qu'on devine écrit au réveil, sous la bonne impression du succès remporté.

Comme, après une nuit de veille bien cruelle,
Un malade en langueur, affaibli d'un long mal,
Que n'a pas réjoui le doux chant matinal
Et sa vitre égayée où frappe l'hirondelle,

Se lève enfin, et seul où le rayon l'appelle,
Se traîne : il voit le ciel, l'éclat oriental,
Les gazons rafraîchis et d'un vert plus égal,
Les coteaux mi-voilés dans leur pente plus belle;

Quelque blancheur de nue argente l'horizon;
Tout près, distinctement, il écoute au buisson
Ou suit nonchalamment les bruits de la fontaine;

Et son front se ressuie et son âme est sereine :
Ainsi, douce Espérance, après l'âpre saison
Tout mon cœur refleurit : j'ai senti ton haleine!

Ce dimanche 9 décembre.

Madame et chère amie,

Je n'écris plus. Un mot, reçu de Ponsard, m'avait fait penser que vous arriveriez un peu avant le terme que vous vous proposiez. J'espère que votre santé est remise. On est allé voir le Grand Hôtel Victoria qui a, en effet, le meilleur air et qui vous mettrait au centre du vrai Paris. Vous avez dû prendre votre décision, et en peu de jours, après avoir vu vos amis en cour, vous verrez plus nettement que de loin tout ce que vous pouviez accorder à vos convenances personnelles et à votre commodité.

Voici des événements politiques qui coïncident heureusemen avec ce retour; la chevalerie de M. de Per[signy] promet que vous trouverez en lui un appui. M. Schn[eider], je crois vous l'avoir dit, est en très bons rapports avec lui. Je suis, moi, un peu las et fatigué de tête, et très accablé et surchargé de corvées. L'ennui se dissipera et s'entr'ouvrira, du moins, en vous voyant. A bientôt, et au prochain revoir, aimable rayon.

Je suis à vous, chère Madame, avec tous mes respects.

Ce 15 décembre.

Madame et chère amie,

Je reviens d'une leçon et je continue vite ma lettre d'hier[1].

Il faudrait me dire ce que vous désirez en fait d'appartement. Combien de chambres? et quel prix? à peu près. Mme Dufour chercherait vers Passy; on n'arrêterait rien. Vous arriveriez incognito, vous vous reposeriez, vous n'y seriez que pour qui vous voudriez. La petite maison serait vôtre, moi en haut et non visible, hors à dîner (où vous inviteriez Girardin); et vous sortiriez en voiture le jour pour aviser et décider ce qu'il vous faudrait. Joséphine pourrait loger tout à côté, il y a un hôtel à notre porte, et pour les soins auxquels elle est indispensable, elle serait là; Marie, pour le reste.

Le séjour à Paris et le *droit* de séjour ne me paraît pas plus pouvoir faire question; ce qui fait question, c'est le *moyen* d'y rester et c'est là-dessus qu'il nous faut réponse.

Avant tout, je tiens à m'assurer que la lettre a été remise. Il faut que M. Schn[eider] lui-même, tout circonspectissime qu'il est, en parle à l'Empereur. Je ne conçois pas d'autre manière de vous servir. La réponse faite à lui, on saura le fin mot. Jusque-là, rien. Où est-il? Je ne l'ai pas vu. Je l'avais tenu, par une lettre,

[1] Cette lettre manque.

au courant de mes pas et démarches pour ne pas le manquer. Il est peut-être allé à Compiègne? Le Corps législatif grandissant, il grandit aussi en importance et l'on doit, selon les règles, compter plus avec lui. Il est très bon, et, vous présente, il faudra bien qu'on ne soit pas féroce. Le temps de la *tyrannie* est passé, et, avec l'ère nouvelle, qui, dit-on, s'inaugure, c'est bien le diable si la clémence et la libéralité ne se donnent pas la main. Donc, un reste de courage, un retour offensif, une charge à fond.

Et, en attendant, les petites instructions pour qu'on batte la campagne à bonne fin et qu'on prenne des adresses de logements.

Je suis à vous, Madame et chère amie, avec mes tendres respects.

Ce 16, dimanche.

Mais c'est toute une Saint-Barthélemy de gibier pour ma petite maison si peu carnassière. Cela est bien aimable d'attention, et moi qui dîne dehors aujourd'hui! Mais il faudra bien que vous mangiez de ce gibier-là, que nous en mangions ensemble. Le propre du gibier est d'attendre. J'aurai l'honneur de vous voir demain matin, de causer avec M. de Girardin, et aussi de vous demander, chère et belle persécutée, la faveur d'un dîner dont vous faites les frais d'avance.

Je mets à vos pieds mes remerciements et mes hommages.

P.-S.— Marie est reconnaissante et confondue; mais elle est fille à s'en tirer, à ce qu'elle prétend.

Ce lundi, 17 décembre.

Madame et chère amie,

N'espérant pas avoir l'honneur de vous voir aujourd'hui, j'écris ce petit mot. M. Villemot a la lettre, il demeure rue Jacob, 3. J'ai vu aussi, en homme passionné, la cause du contretemps et du malentendu pour les femmes de chambre. Elles ne viennent d'aucune part, ni de la mienne; mais c'est la femme de chambre du premier jour qui, n'ayant pas été agréée, avertit et envoie toutes ses amies et connaissances, espérant qu'elles seront plus heureuses. Les personnes que Mme Pérard croira convenables me seront directement envoyées et Mme Dufour leur fera passer un premier examen avant qu'elles vous arrivent. Ainsi on peut renvoyer à votre porte toutes celles qui se présenteront en se servant de mon nom.

Je voudrais épargner à celle que M. de Pommereu appelle « une enfant de génie » et que j'appelle à mon tour une « muse-fée » tous ces soucis matériels. La cigale d'Anacréon vivait de

chants, d'air pur et de rosée. Mais cette cigale est bien maigre, j'aime mieux le colibri.

J'espère que vous n'êtes pas mal aujourd'hui; j'irai m'en informer demain dans la matinée, avant d'avoir l'honneur et la joie de vous recevoir.

Agréez mille tendres hommages.

Ce 24 décembre.

Madame et chère amie,

J'ai été retenu hier par des épreuves du *Moniteur* plus tard que je n'avais compté, et j'ai été privé du plaisir d'aller savoir de vos nouvelles. Il me semble que c'est aujourd'hui que vous vous installez : c'est un bien dur jour d'hiver pour les petits oiseaux. J'enverrai (si je ne puis y aller à cause de ma leçon) savoir rue Jacob comment vous vous trouvez de ce remue-ménage qui vous atteindra toujours un peu. Je ne suis pas content de moi quand je ne vous ai pas vue.

A bientôt, Madame et chère amie, vous n'aurez jamais trop de soins pour cette santé si chère et à votre savant docteur et à tous vos amis.

Je mets à vos pieds mes tendres respects.

J'ai vu M. le Préfet [1]. Il a été à merveille; il a parlé. Il viendra vous voir lundi, je crois. C'est maintenant auprès du maréchal Vaillant qu'il faudra agir. Faites-lui écrire une lettre vive par le roi [2]. Tous les efforts devront porter auprès du maréchal pour qu'il veuille bien proposer et admettre le chiffre le plus haut.

Avec mille hommages.

Sainte-Beuve voit maintenant Mme de Solms. Les longues épîtres sont finies. Il n'y a plus qu'un échange de petits billets pour des dîners. Bientôt, d'ailleurs, Sainte-Beuve se dérobe aux obligations mondaines que l'amitié lui avait fait un instant accepter. Fidèle à son devoir d'écrivain, il écrit :

Ce vendredi, 25 janvier.

Madame et chère amie,

J'ai reçu ces gracieuses instances. Il n'y a rien d'impossible pour les dieux et déesses, mais nous sommes de simples mortels. Le jeudi, je commence à peine un article à écrire, qu'il me faut faire *en entier* dans la matinée du vendredi. J'étais hier à l'ouvrage dès 5 heures du matin, et aujourd'hui de même. Je suis éreinté de fatigue dès 9 heures du soir et je dors.

[1] M. Boitelle, préfet de police.
[2] Victor-Emmanuel.

Excuserez-vous ces grossiers détails? J'aurai l'honneur d'aller vous voir samedi vers la fin de l'après-midi : tout ce que je pourrai faire d'agréable pour votre service sera fait.

Agréez, Madame et chère amie, l'expression de mon hommage.

De courts billets se succèdent où Sainte-Beuve est toujours préoccupé d'obtenir la pension. Puis les jours passent, les mois. Le salon de la rue de Milan, — où Mme de Solms vient de s'installer, — est devenu un centre littéraire. On cause, on dit des vers, on joue la comédie. Mais Sainte-Beuve n'est jamais à ces réceptions dont s'entretiennent toutes les gazettes mondaines. Le critique fuit ce qu'on appelle la société. Il trouve qu'on y perd son temps. Il ne voit Mme de Solms que dans des dîners intimes. Encore se défend-il. Il lui a donné tous les conseils qu'il devait. Il s'est entremis de toutes ses forces pour la réconcilier avec son impérial cousin. Il vient enfin d'obtenir, à force de démarches, la pension nécessaire : 30 000 francs par an. Elle est maintenant libre de ses mouvements. Que librement elle agisse. Sa tâche à lui est terminée.

D'ailleurs, on a rapporté au critique certaines indiscrétions qui l'affligent. Il parle maintenant de son cœur qu'il veut tenir au logis et à la chaîne. Ce cœur a assez souffert.

Mme de Solms, l'été revenu, va faire un voyage à Aix-les-Bains et les regrets de Sainte-Beuve éclatent encore lorsqu'il évoque les trois jours qu'il a passés au chalet de Solms comme « les derniers auxquels se puisse rattacher une imagination qui finit ».

Ce 12 juillet 1861.

Madame et chère amie,

J'ai reçu trop tard, c'est-à-dire dans la journée de mardi, une lettre aimable datée de lundi matin et qui me disait que vous partiez le même jour dans la soirée. J'ai regretté ce contretemps et les assujettissements de ma vie qui m'ont séparé de vous dans les derniers mois......

Lorsqu'il y a un an environ, j'ai eu le bonheur de vous connaître, de vous voir, je me suis trouvé, par pur hasard, initié à vos embarras et à vos désirs de retour : je m'y suis aussitôt associé dans ma mesure et, uni avec vos amis, faisant la cinquième roue au carrosse, j'ai couru et concouru de mon mieux : M. Schneider faisait l'essentiel, nous étions à sa suite. C'était comme une mission que je m'étais donnée et je n'ai eu un peu de satisfaction que lorsqu'elle a été accomplie.

Une fois revenue et lancée dans le grand monde où vous vous jouez, je ne pouvais qu'être rare et un peu inutile; je suis un peu fâcheux d'humeur et inégal, je n'ai pas le cœur insensible et, quand il se prend, je n'en fais pas ce que je veux; le plus sûr alors est de le tenir au logis et à la chaîne. Je n'ai malheureuse-

nent (occupé d'esprit comme je le suis et astreint à des devoirs), e n'ai pas le temps de souffrir et d'errer tout blessé à la suite es belles chasseresses que presse et défend leur cortège.

En un mot, je me suis accoutumé peu à peu à rester à ma lace, de même que vous êtes à la vôtre en jouissant des distractions de cette vie.

On m'a dit un jour que, dans un dîner, parlant de moi et de Mme H[ugo], vous aviez dit certaines choses intimes et que vous uriez ajouté que *vous les teniez de moi-même*. Permettez-moi le vous assurer que cela ne peut être et que je ne puis vous voir dit en confidence rien de tel sur une ancienne amie; car si e vous l'avais faite, cette confidence, vous ne l'auriez pas divulguée devant tant de gens.

Je voudrais savoir que votre santé se rétablit et que la saison aide. J'ai ouï dire, à tous ceux qui vous ont vue dans vos alons, tant de choses que je sais être vraies sur votre grâce et otre charme éblouissant, que je me suis laissé allé à croire omme je le désirais que la santé, source de toute fraîcheur, n'était pas bien sérieusement atteinte.

Je serais heureux, quand vous serez installée et que vous urez une pensée de trop, si vous n'oubliez pas tout à fait celui qui a passé sous ce toit de rustique élégance trois jours de presque enchantement. On les compte dans la vie, et qu'est-ce donc quand ce sont les derniers auxquels se puisse rattacher une magination qui finit?

Si M. de Solms est auprès de vous, je lui présente mes affectueux respects.

Je suis, Madame et chère amie, le plus dévot et le plus soumis les fidèles absents, et je mets à vos pieds mon hommage.

Mme de Solms, avec son esprit indépendant, n'a pas su garder longtemps la « robe montante » que le critique lui recommandait. Elle se met en évidence. Et Sainte-Beuve la gourmande doucement.

Ce mardi matin.

Madame et chère amie,

Je n'irai pas dîner, étant pris, retenu, surchargé et *en article*; mais j'irai vous voir. J'ai fait la petite commission dont vous m'aviez chargé dimanche, un heureux hasard m'ayant fait rencontrer M. le préfet. Il en causera, mais j'aimerai moi-même en causer avec vous. Au fond, il n'y a pas de quoi fouetter un chat; il suffit de ne pas faire des espiègleries qui sont ensuite commentées, interprétées. On n'est pas impunément en vue; vous l'êtes;

vous éclairez l'endroit où vous êtes ; il y a deux yeux qui sont la cause de cela, et la cause inévitable. Un peu de soin, de *prenez-y garde*, suffira ; mais il en faut. Vous avez des tuteurs, l'un surtout, revenu d'Aix tout exprès. Mon rôle à moi, de tuteur provisoire et intermédiaire, est expiré. Je fais mon métier de professeur, de faiseur d'articles ; je gagne ma vie, et j'ai le bras trop court, d'ici là-bas, pour tenir l'étrier à la princesse charmante. Je me contente de l'admirer ; mais j'ai envie non seulement qu'elle soit sage, mais qu'elle le paraisse à tous, — la plus sage comme la plus jolie : une *perfectionnée*, — non, une perfection !

Avec mille hommages.

Le général Türr, — le célèbre Hongrois réfugié en Italie, devenu aide de camp du roi Victor-Emmanuel à la suite de ses campagnes aux côtés de Garibaldi, — vient d'épouser Mlle Adeline Wyse, sœur de Mme de Solms. Le mariage a été célébré, le 12 septembre 1861, à Mondovi (Piémont). Il y a eu, à ce propos, dans la presse, à côté d'articles élogieux, une note discordante. Mme de Solms s'en est émue, et elle a dépêché Sainte-Beuve au *Journal des Débats*. Sainte-Beuve répond :

22 septembre 1861.

Madame et chère amie,

Je n'ai pas été négligent, mais j'ai envisagé le [cas] plus froidement que vous n'aviez pu faire sous une première et juste émotion.

Une seule personne pourrait avoir le droit de s'adresser à M. Bertin pour l'insertion de cette note, le général Türr ou son mandataire. Je n'avais aucun titre pour cela ; je n'ai pas visité M. Bertin, qui ne sort pas de chez lui, depuis des années. Une seule personne pouvait m'éclairer, et confidentiellement, c'est mon ami, mon confrère à l'Académie, le rédacteur en chef des *Débats*, M. de Sacy. Je l'ai attendu et espéré à l'Académie deux jeudis, je suis allé chez lui ; je ne l'ai pu saisir. C'est de lui que je saurai le fait et le dessous des cartes, mais en causant et sans *démarche* expresse, ce qui ne serait convenable ni pour vous, ni pour moi.

Dès que j'aurai eu cet éclaircissement (que vous avez sans doute déjà), je vous le donnerai. Mais Villemot, qui sait tout, l'aura su de Bixio ou de quelque ami du général.

J'ai eu bien des bouleversements dans ma vie et je suis plus journaliste et plus assujetti que jamais.

J'ai appris avec plaisir de vos succès partout où vous êtes. Je vous souhaite le bonheur du cœur que vous pouvez donner et partager.

Je suis, Madame et chère amie, à vous et à vos pieds avec de [t]endres respects.

P.-S. — La princesse votre mère m'a fait l'honneur de [m]'envoyer une lettre de faire-part pour le mariage : comment et [o]ù la remercier? Pouvez-vous vous souvenir de le faire? et glisser [a]u bas d'une de vos lettres : « Sainte-Beuve vous remercie »?

Sainte-Beuve a poussé la bienveillance jusqu'au bout. Il est le [c]ollaborateur du *Constitutionnel* où il donne ses Lundis qu'il portera [u]n peu plus tard au *Temps*. Il fait entrer Mme de Solms à ce même [C]onstitutionnel pour des chroniques-feuilletons où, sous le nom de [b]aron Stock (*bâton* en allemand), elle égratignera tous les gens qui [l]ui déplaisent et même parfois ceux qui ne lui déplaisent pas. Mais on [e]st irrégulier au *Constitutionnel*. On la fait attendre pour les paiements, et, chose plus grave, on laisse la copie sur le marbre! Doléances à Sainte-Beuve qui se défend :

Ce 2 mars 1862.

Madame et chère amie,

Dès que je verrai M. d'Anchald, que je n'ai pas rencontré depuis [m]ardi soir, je lui exprimerai votre désir en matière d'arithmétique. Je comprends autant que personne l'actualité d'un feuilleton, et [q]u'il ne faut pas que, même en mars, le carnaval tombe en [c]arême. Mais il n'appartient ni à moi, ni à M. Troubat [1], hélas! [d]'ordonner ni d'ordonnancer les jours d'insertion, pas plus que [l]es paiements. Il ne nous appartient pas de dire : « Chassez les [a]nnonces qui rapportent et dites au Sénat et au prince Napoléon d'attendre. »

Par conséquent, ce n'est nullement à nous, Madame et chère [a]mie, qu'il faut s'en prendre pour toutes ces choses qui nous sont [e]t doivent nous rester étrangères. Pour moi, si heureux de vous [r]etrouver de près, je fléchis sous mon propre fardeau de rédacteur. J'ai été en retard la semaine dernière pour mes lectures. Je ne [p]uis les faire sans M. Troubat et sans mes soirées pleines et [e]ntières. J'ai déjà une invitation pour les Tuileries lundi soir et [j]e me trouve dans l'impossibilité de distraire une autre soirée jusqu'à la fin de la semaine.

Mais nous ferons notre devoir d'*endosseurs* sans donner des [o]rdres à l'imprimerie, ce qui, encore une fois, ne nous appartient pas, nous ferons en sorte que les épreuves aussitôt faites vous [a]rrivent. On aura un porteur sûr pour cela; car M. Troubat est mon aide de camp et je ne m'en sépare qu'à la dernière extrémité. Il vous indiquera par de petites notes dont vous ferez ou ne

[1] Secrétaire de Sainte-Beuve.

ferez pas usage, ce que nous croyons possible, et votre esprit charmant, votre plume fine et sûre et qui est rompue à l'escrime, saura bien se défendre et même égratigner.

Surtout n'égratignez pas trop; faites comme les bons tireurs qui s'arrêtent au premier sang et ne piquent qu'au bras.

On m'a dit que vous alliez chez un statuaire; ainsi donc on aura un nouveau buste d'*Hébé*. Je demande la plus jolie coiffure, et pas trop grecque.

Agréez, Madame et chère amie, mes affectueux hommages.

Ce lundi, 3 mars 1862.

Voici depuis ma lettre et d'après ma visite d'hier au bureau du journal l'état actuel des choses :

Toute bienveillance de la part de la rédaction en chef pour mon jeune *protégé*.

Impossibilité déclarée de rien insérer avant quinze jours au moins, c'est-à-dire avant que le torrent des discours du Sénat et du Corps législatif soit écoulé.

Un roman-feuilleton donné à la province dans l'édition des départements depuis quinze jours n'a pu encore être donné aux abonnés de Paris.

Comme on n'a à montrer que la moustache de M. Troubat et non les yeux souverains et le geste de reine d'une princesse, on ne peut qu'écouter, obéir et remercier encore par-dessus le marché.

Avec mille hommages respectueux.

Le 2 décembre 1862, nous voyons que M. et Mme de Solms ne sont pas officiellement séparés. Ils reçoivent et Sainte-Beuve est toujours invité :

Ce lundi 2 décembre.

Madame et chère amie,

Je commence par l'officiel et le cérémonieux :

« J'aurai l'honneur de me rendre jeudi à l'invitation de M. et de Mme de Solms et je les prie de recevoir, etc., etc. »

Maintenant, l'ouvrier vient demander à la princesse un moment d'indulgence. J'ai un sujet nouveau à étudier cette semaine; j'ai besoin de lire et de me faire lire; je suis en retard : mon secrétaire n'a pas trop de toutes les heures de soirée.

Si mon aimable et, je le vois, toujours fidèle pupille voulait remettre à la semaine prochaine le petit dîner dont elle veut bien m'honorer, ce serait à merveille et d'accord avec mes nécessités

le métier. J'arrangerai cela avec elle jeudi, si elle le veut bien.

Voici le petit bijou retrouvé dans la voiture, mais qui était cassé.

J'offre à ma belle et aimable pupille l'expression de mes hommages dévoués.

Mais les jours de M. de Solms sont comptés. Il meurt le 4 janvier 1863. Un mois après, le 3 février, M[me] de Solms est remariée au commandeur Urbain Rattazzi qui a été premier ministre de Victor-Emmanuel et qui le sera encore par la suite. Sainte-Beuve écrit ce dernier billet à la belle princesse qui lui doit tant :

Paris, ce lundi 9 février 1863.

Madame et chère amie,

Combien je vous sais gré d'avoir pensé à moi en ces jours de satisfaction et de bonheur! Vous avez pensé avec raison que j'y prendrais une vive part. Je montrerai votre excellente lettre à M. Nisard et même à d'autres qui sentent comme nous et qui n'ont cessé de suivre avec intérêt les chances orageuses de votre destinée. Conservez-nous, conservez-moi, dans cette situation nouvelle, quelque chose de cette bonne et douce amitié qui faisait notre honneur et notre fête!

Veuillez dire à M. Rattazzi combien je suis flatté d'avoir le droit de joindre désormais aux sentiments publics de respect et d'admiration qu'inspire sa personne des sentiments plus particuliers et plus chers; et agréez, Madame et chère amie, l'expression de mon respectueux dévouement.

Ainsi finit le « dernier sentiment » de Sainte-Beuve. Sa correspondance avec sa belle pupille s'arrête là. L'auteur des *Lundis* avait évidemment cru trouver, chez la « princesse Marie », une de ces amitiés sûres et solides, à la fois littéraire et sentimentale, où l'esprit et le cœur ont leur compte, comme M[me] de Staël et M[me] Récamier surtout avaient su en inspirer. Les lettres que nous venons de publier montrent qu'il perdit quelques-unes de ses illusions. Le souvenir de ces illustres devancières hantait bien M[me] de Solms. A Aix, elle avait quelque peu imité la grande exilée du premier empire. Une petite pièce qu'elle composa et dont elle interpréta le principal rôle, l'*Amour à Coppet*, l'atteste suffisamment. Et quand elle va retourner à Paris, elle songe à l'Abbaye-aux-Bois... Mais si de flatteurs biographes ont pu écrire qu'elle était à la fois une M[me] de Staël et une M[me] Récamier, on devrait ajouter qu'elle était peut-être l'une et l'autre, mais avec quelque chose de bien plus frivole dans le caractère.

Eugène Sue, qui l'avait connue dans son exil, la dépeignait ainsi : « Généreuse à l'excès, ne mesurant jamais son dévouement pour les amis, sensible plus que personne à la bienveillance, essentiellement bonne, mais ne laissant jamais tomber une agression, elle me représentait la franchise inexorable et la bonté armée... » Mais le spirituel

auteur des *Guêpes*, la voyait sous un autre jour quand il l'appelait avec malice « la princesse Brouhaha » !

Il se trouve que Mme de Solms, nature complexe, méritait peut-être à la fois les fleurs d'Eugène Sue et les piqûres d'Alphonse Karr...

Voici maintenant ce que la femme du ministre italien écrivait, en 1869, au lendemain de la mort de Sainte-Beuve :

« Sainte-Beuve, le meilleur et le plus ancien de mes amis; Sainte-Beuve qui, à l'époque de mon éloignement de France, sédentaire et malade comme il l'était encore, n'hésita pas à faire, pour venir me voir, le voyage d'Aix-les-Bains, lui qui n'avait pas quitté Paris depuis trente ans; Sainte-Beuve qui a écrit pour moi ses derniers vers, Sainte-Beuve, ce vaillant esprit, ce cœur inépuisable, Sainte-Beuve est mort soudainement, alors que rien ne faisait prévoir sa fin aussi prochaine... Fidèle aux vieux devoirs de l'amitié, nous avons, en le conduisant à sa dernière demeure, assisté au plus funèbre, au plus lugubre des enterrements. Le matin, de bonne heure, par un ciel gris, sans apparat, sans cortège! C'était navrant!...... Malgré l'affluence et l'illustration de la plupart de ceux qui suivaient le char, le convoi du libre-penseur avait je ne sais quoi de mesquin et de froid qui m'a péniblement impressionnée, et je vous assure qu'en arpentant, en silence, les allées du cimetière Montparnasse pour regagner notre voiture, M. Rattazzi, Edmond Texier et moi nous étions en proie à des réflexions qui n'avaient rien de gai. Vous me taxerez, si vous voulez, de faiblesse et de pusillanimité, mais, vrai! lorsque je mourrai, je ne veux pas être enterrée ainsi.

« Vous avez connu Sainte-Beuve et vous savez que c'était un de ces hommes qu'il ne fallait pas juger sur l'apparence. Il affectait l'air simple et pour ainsi dire bonhomme. A cette bonhomie invariable, il ne fallait pas trop se fier cependant. Sous ce masque large, frais, coloré dans ses méplats, sous ce regard de velours, il y avait des muscles aussi tendus que des ressorts d'arquebuse. Ses œuvres, d'ailleurs, parlaient pour lui : quelle malicieuse éloquence! Je ne veux pas dire que Sainte-Beuve manquât de bienveillance, mais c'était chez lui de la bienveillance armée; son esprit et sa plume avaient des allures félines; il était prodigue de gentillesses, de câlineries, mais la caresse n'était chez lui que le prélude du coup de griffe, et il le donnait, du reste, avec la délicatesse la plus exquise. Sa critique avait des souplesses infinies et c'était au moment où son aménité venait de se faire le plus remarquer que sifflaient le plus cruellement les lanières de sa verve archiloquienne. »

Mme Rattazzi, on le voit, n'a pas oublié la manière du maître dans cette oraison funèbre. Avec les fleurs dont elle couvre la tombe de son « meilleur ami », elle ne néglige pas, elle aussi, de donner le coup de griffe qui légèrement égratigne.

H.-B. de Terrière.

LE CENTENAIRE

DE

LA NAVIGATION A VAPEUR

ET

L'EXPOSITION MARITIME DE BORDEAUX

(1807-1907)

En se proposant de célébrer le premier centenaire de la navigation à vapeur, la Ligue maritime française commémorait une date dont l'importance, au point de vue du développement matériel et moral de l'humanité, ne saurait être exagérée; elle obéissait à l'un des articles fondamentaux de son programme, en cherchant à attirer l'attention du public sur les choses de la mer; enfin, en choisissant Bordeaux comme siège de son exposition, elle s'adressait à une ville qui fut longtemps le premier port maritime de la France et qui, avec des visiteurs bien préparés à comprendre et à goûter la manifestation projetée, offrait à celle-ci un emplacement exceptionnellement favorable. Le succès des expositions organisées en 1882 et 1895 par la Société philomatique de Bordeaux, l'appui d'éminentes personnalités bordelaises appartenant à cette société, de nombreux concours particuliers obtenus sans peine permettaient, malgré la brièveté du temps dont on disposait, d'espérer que la tâche que s'assignait la Ligue maritime française serait heureusement remplie.

Pendant que sortaient de terre les bâtiments gracieux, élégants et commodes de la future exposition, les négociations se poursuivaient activement pour que l'exposition fût véritablement universelle. Toutes les nations maritimes étaient sollicitées, les comités d'organisation se multipliaient en démarches et correspondances et, si des collaborations précieuses ont fait défaut, celles que l'exposition a su conquérir suffisent à faire d'elle une manifestation d'une incontestable portée et une inoubliable leçon de choses. C'est l'enseignement qui s'en dégage que nous voudrions résumer ici.

*
* *

L'année 1807, qui marque l'avènement décisif de la navigation à vapeur, terminait toute une série de longues et souvent infructueuses recherches. Les origines du nouveau mode de propulsion étaient en réalité assez lointaines, très lointaines même si l'on en croit certains.

C'est ainsi que les Catalans, qui ont tant fait pour la navigation à voiles, qui ont donné à celle-ci d'excellents pilotes et d'admirables portulans[1], revendiquent la priorité de l'invention de la navigation à vapeur. Vers la fin de 1542, Blasco de Garay soumettait à l'empereur Charles-Quint un procédé destiné à faire marcher les navires par un temps calme, sans le secours de voiles ni de rames. L'appareil proposé consistait en une chaudière pleine d'eau bouillante et en deux roues, aux mouvements assez compliqués, placées aux flancs du navire. Malgré l'incrédulité de son entourage, l'empereur ordonna des essais, qui eurent lieu le 17 juin 1543, dans le port de Barcelone, avec le navire *Trinidad*. Les rapports adressés à Charles-Quint vantèrent la précision des manœuvres du navire, la facilité et la rapidité de ses évolutions, mais ils ne réussirent pas à convaincre le trésorier de l'empereur, de sorte que l'on se borna à cette seule expérience dont Charles-Quint paya les frais, pendant que l'inventeur démontait son matériel et en gardait les pièces[2].

Il faut arriver au dix-huitième siècle pour trouver une invention véritable et un navire réellement mû par la vapeur. L'auteur fut, comme on le sait, un de nos compatriotes, l'infortuné Denis Papin. Son navire, lancé sur la Fulda, en Allemagne, en 1707 — cent ans exactement avant le voyage du navire de Fulton sur l'Hudson — descendit de Cassel à Münden, d'où Papin songeait à le conduire en Angleterre. Mais les bateliers de la Weser, qu'alarmait une telle concurrence, détruisirent navire et machine et Papin mourut pauvre en Angleterre. Ce devait être le sort de plus d'un parmi les chercheurs qui essayèrent après lui d'appliquer la vapeur à la navigation. Ce fut celui de Jouffroy, ce fut celui de Fulton.

Mais ce dernier devait du moins obtenir la gloire et connaître,

[1] Un de ceux-ci, de l'année 1439, figure dans la section espagnole.

[2] Il convient de dire que cette découverte a été fort discutée. M. de Crozals, dans un article qu'il lui consacre (*Revue de Géographie*, XXIV, 1889, p. 256-257), croit pouvoir conclure que, la quantité de vapeur fournie par la chaudière étant insuffisante, la force des bras venait en aide à la machine. On ne peut, dans ces conditions, qu'approuver la réserve témoignée par le trésorier Ravago.

à défaut de profits matériels, la satisfaction d'un succès incontesté. La tentative de Papin, au contraire, avait été jugée si peu concluante qu'en 1753 l'Académie des sciences de Paris, après avoir proposé un prix pour l'invention d'un mécanisme capable de remplacer la force du vent, le décernait à Bernouilli pour avoir démontré que, dans l'état actuel de la science, une telle invention était irréalisable.

Quelle que soit l'autorité de ceux qui les émettent, de pareils jugements n'arrêtent pas les inventeurs. Vers 1770, deux officiers français, le comte d'Auxiron et le chevalier Monin de Follenay, projetèrent des essais de navigation à vapeur à Paris, sur la Seine. Leur navire venait d'être construit quand il eut le même sort que celui de Papin. C'était la ruine pour ces deux inventeurs peu fortunés et d'Auxiron en mourut de chagrin.

Pendant ce temps, un autre gentilhomme français, Claude-François, marquis de Jouffroy d'Abbans, travaillait de son côté. En 1776, il lançait sur le Doubs son *pyroscaphe*, construit avec le seul secours d'un chaudronnier de village. Long de 40 pieds, large de 6, le navire, en juin et juillet 1776, évolua sur le Doubs, remontant le courant. En 1783, un autre navire de Jouffroy, long de 130 pieds, avec des roues de 14 pieds de diamètre, remonta sur la Saône, aux applaudissements des riverains. Mais ces résultats, qui n'avaient pas été constatés à Paris, qui n'avaient pas eu pour témoins les gens dont il importait de conquérir l'opinion, ne convainquirent pas M. de Calonne et, à une demande de privilège adressée par l'inventeur, le ministre répondit par des exigences irréalisables. Quand vint la Révolution, Jouffroy était découragé; il émigra, suivit en silence les essais de Fulton; puis, rentré en France en 1816, il dut abandonner tout espoir d'être aidé; réintégré dans l'armée, admis aux Invalides, il mourut en 1832, victime de l'épidémie de choléra.

Il s'en fallut donc de peu que notre pays n'ait eu la gloire de devancer les autres dans l'adoption définitive de la navigation à vapeur. Fulton, du reste, avait été parmi les témoins de l'expérience de 1783 sur la Saône; il fut un des signataires du rapport par lequel l'Académie de Lyon en relatait le succès, et il ne cessa jamais de rendre justice à l'invention de Jouffroy. Il est regrettable que, dans l'Exposition maritime, rien ne rappelle le souvenir de notre infortuné compatriote.

A l'étranger, les tentatives se multipliaient. Il y en eut de satisfaisantes, à côté d'échecs complets. C'est ainsi qu'en Angleterre, Patrick Miller et Symington construisirent un navire à roues qui, mû par la vapeur, fit 5 milles à l'heure, et, en 1789, un second

navire, plus grand, qui en fit 7. En 1802, Symington lança la *Charlotte-Dundas*, qui fit 20 milles contre le vent, en six heures, en remorquant deux navires chargés de 70 tonnes chacun. Mais lord Dundas, qui faisait les frais de ces essais, étant mort, Symington, privé de ressources, dut interrompre ses recherches.

C'est en Amérique que l'invention devait trouver la récompense d'un succès unanimement reconnu. Là aussi, les chercheurs avaient été nombreux, et, l'un d'eux, John Fitch, aboutit à des résultats intéressants. Son premier navire [1], long de 34 pieds, large de 8, portait de chaque côté six palettes verticales qu'actionnait une machine à vapeur. Le 27 juillet 1787, il fit un essai satisfaisant sur la rivière Delaware. Deux ans plus tard, un autre navire de même type, plus grand, alla de Philadelphie à Burlington; ce trajet, de 20 milles, fut accompli de nouveau, le 12 octobre 1788, avec 30 passagers, à la vitesse de 6 milles à l'heure. En 1790, un troisième navire de Fitch atteignit la vitesse de 8 milles, et, pendant trois à quatre mois, transporta voyageurs et marchandises sur la Delaware. Mais les capitaux restaient défiants; si défiants, que Fitch, après avoir obtenu le monopole de la navigation à vapeur sur les rivières de la Pennsylvanie et du New-York, ne put trouver de commanditaires. Découragé, il se noya dans l'Allegheny, en 1798. La vapeur portait décidément malheur à ceux qui rêvaient d'en faire l'auxiliaire de la navigation.

L'opinion ne fut définitivement conquise que par Robert Fulton, et encore connut-il, avant le triomphe final, les railleries, les déboires, les amertumes de toutes sortes. Né en Pennsylvanie, venu de bonne heure en Europe, où on le trouve successivement en Angleterre et en France, Fulton était un de ces ouvriers de génie qui devaient assouplir la vapeur aux services les plus divers, ceux de l'industrie textile, de la métallurgie et de la locomotion. Admirateur de Jouffroy, convaincu que celui-ci avait touché à la solution du problème, il continua les recherches dans la même voie. En 1801, Livingston, ambassadeur des Etats-Unis en France, lui fit obtenir des capitaux, et, le 9 août 1803, le premier navire à vapeur de Fulton remontait sur la Seine, devant le Premier consul, à la vitesse de 6 kilomètres à l'heure. Mais ce n'était pas encore le succès : le rapport que Bonaparte avait demandé à l'Académie des sciences fut défavorable, et Fulton, après avoir constaté que ni la confiance ni l'argent ne lui viendraient pour une nouvelle tentative, repartit pour les Etats-Unis.

Cette déception ne l'avait pas découragé. A peine rentré dans

[1] Le modèle en est exposé dans l'Exposition de Bordeaux, au pavillon des Etats-Unis.

son pays, Fulton, indifférent aux plaisanteries de ses concitoyens, surveille la construction du *Clermont*, que la malveillance désigne du sobriquet de *Folie-Fulton;* il commande une machine, établie d'après ses dessins, aux meilleurs constructeurs de l'époque, les Anglais Boulton et Watt. Enfin, le 17 août 1807, le *Clermont* entreprend son premier voyage, de New-York à Albany, sur l'Hudson.

Le *Clermont*, dont le pavillon des Etats-Unis renferme un modèle, était un navire long de 175 pieds, large de 12, à fond plat, avec des bords verticaux, de petites cabines à l'avant et à l'arrière, des roues de 15 pieds de diamètre, une machine de 18 chevaux. Quand ce modeste navire s'ébranla, marchant contre le courant, l'attitude du public, d'abord plus que réservée, fit place à une curiosité bienveillante; ce fut de l'enthousiasme lorsque, au bout de trente-deux heures, le *Clermont* fit halte à Albany. Fulton savourait enfin l'ivresse du triomphe; il recevait même le premier salaire de ses longs travaux, les 6 dollars que lui versait son unique passager, et qu'il accueillit, dit-on, les larmes aux yeux. Bientôt après, un nouveau *Clermont*, perfectionné, entra en service. Mais si la gloire était acquise à Fulton, la fortune resta rebelle. Tant de recherches avaient endetté l'inventeur; on peut voir, au pavillon des Etats-Unis, un billet de 8000 dollars qu'il dut souscrire pour continuer des recherches dont le succès ne le satisfaisait qu'à demi. Quand il mourut, en 1815, il laissait plus de 100 000 dollars de dettes. En revanche, une foule énorme assistait à ses funérailles, et sa mort fut un véritable deuil national. C'est cet assentiment unanime de l'opinion, si longtemps méfiante, mais désormais conquise, qui fait que Fulton, plus heureux que ses précurseurs ou ses contemporains attachés au même problème, peut être à bon droit considéré comme le père de la navigation à vapeur. Mais celle-ci devait encore livrer de nombreux combats avant de conquérir la place qu'elle occupe aujourd'hui.

*
* *

La période qui suit le premier voyage du *Clermont* est marquée par la hardiesse croissante des entreprises, en même temps que par un reste de défiances. Les hésitations ne cessèrent véritablement qu'en 1838, après la traversée de l'Atlantique, entièrement à la vapeur, par le *Sirius* et le *Great Western*, et la diminution relative du nombre des voiliers ne se manifesta qu'après l'ouverture du canal de Suez.

Cette partie de l'histoire de la navigation à vapeur est trop oubliée aujourd'hui, et l'Exposition maritime elle-même ne la

retrace qu'incomplètement. Le pavillon des Etats-Unis renferme cependant le modèle du *Phœnix*, le premier navire à vapeur qui se risqua sur mer, allant de New-York au cap May (New-Jersey) pendant l'été de 1808. En Angleterre, où l'on suivait attentivement tous ces essais, l'ingénieur écossais Henry Bell construisit en 1811 la *Comet*, navire bizarre à la longue et mince cheminée, traversée, comme un mât, par une voile carrée; elle circula plusieurs années sur la Clyde, et fit même le tour de la Grande-Bretagne. En 1816, un navire à vapeur venu d'Angleterre entrait dans l'Elbe. En 1818, le *Rob Roy* fut mis en service entre Glasgow et Belfast, et, peu après, sous le nom de *Henri IV*, inaugura les traversées régulières entre Douvres et Calais. En 1819 commencèrent, avec le *Talbot*, celles de Holyhead à Dublin.

La France n'était pas restée inactive. Ce fut un Français, Andriel, qui exécuta la première traversée de la Manche à la vapeur, avec la *Margery*, achetée à Londres. Cette traversée fut assez accidentée, à en juger par le rapport qu'en donne le *Moniteur français* du 24 mars 1816. Partie de Londres le 9 mars à midi, la *Margery* atteignit Gravesend dans la soirée; le lendemain, elle se trouvait à la hauteur de Douvres, quand le mauvais temps la contraignit à relâcher à Dungeness, puis à Newhaven; ce ne fut que le 18, à 2 heures du matin, que l'équipage aperçut les feux du Havre. La *Margery* entra dans le port à 8 heures, au milieu d'une grande affluence de spectateurs. Mais, chose curieuse, le fait n'est mentionné dans les journaux du Havre de cette date que dans la colonne des entrées et sorties de navires, sans indication spéciale, et cette traversée, ainsi que celle que fit Andriel l'année suivante, de Naples à Marseille, sur le *Ferdinando Primo*, n'eut pas de lendemain. Elle aurait mérité cependant de ne pas sombrer dans l'oubli [1].

L'oubli vint peut-être de ce que, bientôt après, en 1819, eut lieu le voyage de la *Savannah*, d'Amérique en Europe. La *Savannah*, dont le pavillon des Etats-Unis nous offre un modèle, était destinée, au début de sa construction, à faire partie d'une de ces lignes de paquebots à voiles qui se créaient pour transporter d'Europe en Amérique un nombre d'émigrants toujours croissant; telle, par exemple, la *Black Ball Line*, dont les voiliers fonctionnaient entre Liverpool et New-York. Munie d'une machine de 90 chevaux, la *Savannah* garda ses trois-mâts et sa forte voilure; ses roues pouvaient être relevées quand le navire ne marchait pas à la vapeur, et, du reste, le gréement en voiliers

[1] Il est juste de dire que l'une et l'autre sont signalées dans l'ouvrage du Dr E. Berchon, *D'Europe aux Etats-Unis*, le Havre, 1867, p. 52-57 et 58.

survécut longtemps sur les navires à vapeur, tant la confiance dans le nouveau mode de propulsion fut longue à s'établir[1]. Venue de New-York à Savannah (Géorgie), la *Savannah* quitta ce dernier port le 22 mai 1819, et, le 20 juin, elle arriva à Liverpool, pour visiter ensuite Saint-Pétersbourg, divers autres ports d'Europe, et rentrer à Savannah le 30 novembre. Mais la traversée avait été faite en grande partie à la voile.

Il en fut de même de celle du *Royal William*, qui alla en 1831 de Québec à Liverpool, en vingt-quatre jours, et qui, acheté par le Portugal, puis par l'Espagne, armé en guerre par cette dernière puissance, fut, sous le nom d'*Isabella II*, *le premier des navires de guerre à vapeur*. Aussi peu concluant fut le voyage de l'*Enterprise*, qui, en 1825, mit 113 jours à se rendre de Londres à Calcutta. Une telle traversée, où la vapeur n'intervenait que pour suppléer à l'insuffisance du vent, ne différait guère d'un voyage entièrement fait à la voile, ni par la brièveté ni par le prix de revient. On pouvait se demander si, pour de longs trajets, l'emploi exclusif de la vapeur n'était pas par trop onéreux, et même s'il n'était pas impossible.

En effet, même avec des machines d'une puissance nominale qui nous paraît aujourd'hui bien modeste[2], la consommation de charbon par cheval-heure atteignait près de 3 kilogrammes, et il était à craindre que, dans un voyage tel que celui d'Europe en Amérique, au cours duquel il n'existe pas de point de relâche ou de ravitaillement, le navire à vapeur, indépendamment de toute cause fortuite de retard, ne dévorât avant l'arrivée tout ce que ses soutes pouvaient contenir de combustible. C'est ce qui faisait dire à nombre de gens pouvant passer pour autorisés que la traversée de l'Atlantique entièrement à la vapeur était irréalisable, « aussi impossible que le voyage de la terre à la lune », disait le physicien anglais Lardner au cours d'une campagne de conférences.

Cependant, au mois de mars 1838, sur les murs mêmes d'une salle où parlait Lardner, on pouvait lire l'avis suivant : « Le *Great Western*, commandé par le lieutenant Hosken, partira de Bristol pour New-York le 4 avril. » A l'exemple du philosophe antique, le lieutenant Hosken allait prouver le mouvement en marchant.

Le *Great Western* était un navire de 1320 tonneaux, long

[1] On peut s'en convaincre, à l'Exposition de Bordeaux, par la vue de la corvette à vapeur *Sphinx* (1829), qui remorqua, d'Alexandrie au Havre, le navire chargé de l'obélisque de Louksor, et par celle du *William Fawcett*, le premier paquebot à vapeur de la Compagnie *Peninsular and Oriental*.

[2] 240 chevaux pour le *Royal William*.

de 71 mètres, avec une machine de 400 chevaux; c'était, pour l'époque, un paquebot de grandes dimensions, solide, luxueusement aménagé. Il ne se trouva cependant que *sept passagers* pour affronter les risques du voyage, mais ceux-ci furent récompensés de leur témérité, car la traversée se fit sans incident, et le *Great Western*, parti le 8 avril, arriva à New-York le 23, dans l'après-midi. Le même jour, par une curieuse coïncidence, un autre paquebot venu d'Europe entrait à New-York; c'était le *Sirius*, parti de Cork le 5 avril. Ce double succès décidait de l'avenir de la navigation transatlantique à vapeur, et des grandes traversées en général; aussitôt des services réguliers s'organisèrent entre les deux continents.

* * *

Les vitesses de ces premiers paquebots étaient modestes. Ceux de Falmouth à Corfou, d'après le relevé de 51 voyages de 1830 à 1834, ne dépassaient pas 6,3 milles. A la même époque, les frégates à vapeur, de Toulon à Alger, marchaient à raison de 6,1 milles [1]. Sur le trajet d'Europe en Amérique, où furent réalisées de tout temps les plus grandes vitesses, le gouvernement britannique n'imposait à la *Compagnie Cunard*, fondée en 1840, que 8 nœuds 1/2; il est juste de dire, toutefois, que ses paquebots la dépassèrent, donnant dès le début, avec la *Britannia*, 8,9 nœuds à l'aller, et 9,4 au retour.

Ces différences dans la durée de la traversée de l'Atlantique, suivant le sens dans lequel on l'accomplissait, trouvent aisément leur explication. D'Europe en Amérique, le paquebot, muni des machines encore peu puissantes de l'époque, avait à lutter contre la fréquence des vents d'ouest et contre le Gulf-Stream, dont les 10 à 30 milles de vitesse journalière devaient être retranchés du parcours de 210 à 220 milles qu'aurait normalement exécuté le navire. Au retour au contraire, le navire ajoutait à sa vitesse celle du courant; au besoin même, celle du vent, que sa voilure permettait d'utiliser.

C'est la connaissance plus approfondie de la géographie physique de l'Atlantique et de sa météorologie qui, vulgarisée bientôt après par l'Américain Maury, permit à la marine à voiles de continuer la lutte contre la marine à vapeur naissante. Elle ne devait l'abandonner qu'après les perfectionnements reçus par celle-ci, tels que l'adoption de l'hélice, la substitution du fer au bois, puis de l'acier au fer dans les coques, l'usage de machines à

[1] Cf. A. Campaignac, *De l'état actuel de la navigation à vapeur*. Paris, 1842, p. 147-148.

triple expansion et la réduction de la consommation de charbon par cheval-heure qui en résulta [1].

Jusque-là, la marine à voiles lutta désespérément. Vers 1850, c'est-à-dire huit ans seulement avant les débuts de la *Compagnie générale transatlantique*, les paquebots à voiles français faisaient la traversée d'Amérique en Europe en 14 à 15 jours [2]. Or, à la même époque, la durée moyenne de la traversée d'un *Cunarder* était de 13 jours. Il n'y avait donc pas de quoi décourager encore la concurrence.

Il y eut mieux encore. Les Etats-Unis, grâce aux richesses forestières de l'Etat du Maine et à l'habileté des constructeurs de Baltimore, lancèrent toute une flotte de voiliers rapides, les *clippers*. Longs, effilés, munis d'une voilure qui, pour certains d'entre eux, atteignit 5400 mètres carrés de surface, les clippers américains tels que le *Sea Witch* (1844), le *Grey Hound*, le *Grey Eagle*, furent rapidement célèbres, et réduisirent à 12 à 13 jours la durée du voyage de Liverpool à New-York [3]. En 1851, le *Flying Cloud* alla de New-York à San-Francisco, avec un convoi d'émigrants, en 90 jours; en une seule journée, il fit 427 milles; c'était une vitesse moyenne de 17 nœuds 3/4, celle que ne dépassèrent pas les paquebots transatlantiques mis en service de 1880 à 1890 [4]. Ces clippers vinrent jusque dans la Tamise et la Mersey faire concurrence à la marine britannique. Celle-ci finit par relever le défi, et, en 1850, lança le clipper *Challenger*, au nom expressif. Il y eut dès lors des clippers anglais, et la Compagnie anglaise *White Star*, avant d'être une compagnie de navigation à vapeur, eut une flotte de clippers. Enfin, la France eut aussi les siens. Le transport d'émigrants en Australie, où l'on venait de découvrir l'or, stimulait les rivalités; le *Moniteur Universel* du 1er janvier 1855 signale en annonces les services d'une ligne de clippers « construits pour la plus grande marche » entre Dieppe, Melbourne et Sydney.

Les instructions nautiques de Maury permirent à ces navires de

[1] L'emploi de l'hélice, dont les uns font honneur au Français Sauvage, les autres au Suédois Ericson, se généralisa à partir de 1850. Le premier vapeur à hélice qui traversa l'Atlantique fut le *Great Britain*, en 1845. Les premiers essais de machines « à pressions combinées » datent de 1860. (*Rapport de la commission de la marine marchande*. Paris, Imp. nationale, 1874, p. 510.)

[2] D'après G. Trogneux, *Notice historique sur les divers modes de transport par mer*. Paris, Plon, 1889, p. 176.

[3] Cf. M. Lindeman, *Die deutsche Seehandelsschiffahrt*. (*Geographische Zeitschrift*, 1898, p. 15.)

[4] R. J. Cornewall Jones, *The british merchant service*. London, 1898, p. 224.

prolonger la lutte. Ils firent les grandes traversées de l'Inde, de la Chine, de la Californie, de l'Australie. En 1854 encore, le capitaine Porter, du vapeur américain *Golden Age*, qui fit le tour du monde, écrivait à Maury : « Nous n'atteignons pas la vitesse des clippers [1]. Peu à peu cependant, les conditions devinrent moins favorables pour les voiliers, à mesure que la marine à vapeur perfectionnait ses coques et ses machines, et pouvait compter, dans les longs parcours, sur les dépôts de charbon favorablement échelonnés. Vers 1860, les clippers disparurent de l'Atlantique.

Ils conservèrent quelque temps le monopole du transport du thé, de Chine en Angleterre et aux Etats-Unis. Dans l'acheminement de cette précieuse denrée vers les centres de consommation, clippers américains et clippers anglais luttèrent de vitesse, et la « course du thé », vers 1853, devint une institution annuelle, avec de formidables paris [2]. En 1866, 9 navires se disputèrent la victoire; 14 en 1867. Mais la « course du thé » prit fin peu après l'ouverture du canal de Suez : la nouvelle route maritime, en effet, n'était guère praticable qu'aux navires à vapeur, qui accaparèrent peu à peu le transport du thé. En 1870, année qui suivit l'ouverture du canal, la course réunit encore 14 concurrents; il y en eut encore 8 en 1871; 8 en 1872; en 1873, la lutte des *tea-clippers* ne se renouvela pas; la « course du thé » avait définitivement cessé.

*
* *

C'est surtout entre l'Europe et les Etats-Unis que la navigation à vapeur a accéléré ses services, multiplié les paquebots rapides et les cargo-boats géants. Plus d'un million de passagers et d'immigrants débarquent annuellement aux Etats-Unis, et les routes conventionnelles, dont la dérive des glaces et l'extension des brumes sur le grand banc de Terre-Neuve ont réglé les tracés saisonniers, sont animées, l'une pour l'aller, l'autre pour le retour, à 25 milles l'une de l'autre, par l'incessant passage des navires. Quelques-uns des paquebots affectés à cette traversée figurent à l'Exposition maritime, représentés par des modèles d'une remarquable exécution : tels sont le *Kronprinz Wilhelm*, du *Norddeutscher Lloyd;* le *Deutschland*, de la *Hamburg-Amerika;* l'*Empress of Ireland*, du *Canadian Pacific Railway*; la *Savoie*, de la *Compagnie générale Transatlantique*. La Compagnie *Cunard* est représentée par sa gigantesque *Lusitania*, qui aura 240 mètres de long et sera, s'il ne survient aucun mécompte,

[1] Cf. F. Maury, *Instructions nautiques*. Trad. Vaneechout. Paris, 1859, p. 443.

[2] Cf. *The China regatta* (*Nautical Magazine*, october 1866, p. 527-530).

le plus rapide des paquebots transatlantiques, avec sa sœur *Mauritania*, dont les photographies, prises lors de son lancement, en 1906, révèlent les impressionnantes dimensions. Escomptant lui aussi l'avenir, le *Norddeutscher Lloyd* expose une vue de la *Kronprinzessin Cecilie*, bientôt achevée, posée sur la place de la Concorde, qu'elle barre de ses 215 mètres de longueur [1].

Il a fallu construire des géants de cette sorte pour qu'ils pussent embarquer les énormes quantités de charbon qu'exigent des vitesses toujours croissantes. Nous sommes loin, aujourd'hui, des 8 nœuds 1/2 qu'on exigeait, en 1840, des *Cunarders*. Dès 1848, les contrats imposaient à ces paquebots une vitesse de 10 nœuds 1/4; en 1871, de 12 nœuds. Avec 13 nœuds 1/2, le *Pereire*, de notre *Compagnie générale Transatlantique*, fut, jusqu'en 1877, le plus rapide des paquebots de son temps. Vers 1880, les vitesses de 15 nœuds 1/2 devinrent courantes. La *Champagne* donna 16 nœuds 1/2. En 1891, la *Touraine* dépassa 18. Mais elle était déjà distancée. En effet, le *Majestic* et le *Teutonic*, de la Compagnie *White Star*, donnaient 20 nœuds, ainsi que le *New York*, de l'*American Line* (ancienne ligne *Inman*). Puis, en 1893, à l'occasion de l'Exposition de Chicago, la *Campania* et la *Lucania*, de la Compagnie *Cunard*, entrèrent en service, avec leurs vitesses de 22 nœuds. Toutefois, le « record » des vitesses ne resta pas longtemps aux paquebots anglais : de plus en plus, le *Norddeutscher Lloyd*, de Brême, s'appliqua à faire, de ses navires, les plus rapides parmi ceux qui se disputent le renom des traversées accélérées, la clientèle des passagers pressés, les expéditions postales. Ce fut chose faite avec le *Kaiser Wilhelm der Grosse*, qui, lancé en 1897, a maintenu, depuis lors, en service courant, des vitesses de 22 nœuds 1/2 à 23 nœuds. Encouragée par ce succès, la même Compagnie a successivement fait construire le *Kronprinz Wilhelm*, le *Kaiser Wilhelm II* (1901 et 1902), qui ont donné 23 nœuds 1/2, et seront prochainement suivis de la *Kronprinzessin Cecilie*, autre paquebot rapide. Moins attachée à la poursuite des grandes vitesses, la *Hamburg-Amerika* se contente jusqu'ici, en fait de paquebots de course, du *Deutschland*, avec ses 23 nœuds 1/2.

[1] Nous ne pouvons que regretter que, dans l'exposition, assez rudimentaire, des Compagnies françaises de navigation, la *Provence* ne figure pas. Ce paquebot cependant, le plus récent et le plus rapide de nos transatlantiques, a donné pleine satisfaction, et a réussi, d'après le dernier rapport lu aux actionnaires de la Compagnie transatlantique, à ramener à la ligne française une partie de la clientèle qui lui préférait les lignes étrangères. On n'en voit que deux photographies, l'une et l'autre en dehors du pavillon commun des Compagnies françaises.

Mais les Compagnies allemandes, qui ont réussi à conquérir la première place dans cette lutte de vitesse, sont aujourd'hui menacées de la perdre si la *Lusitania* et la *Mauritania*, de la Compagnie *Cunard*, fournissent les 25 nœuds qu'on attend de leurs machines à turbines, de 70 000 chevaux.

Comme conséquence de l'adoption de machines de plus en plus puissantes, la durée des traversées d'Europe aux Etats-Unis ne dépasse guère cinq jours et quelques heures, actuellement. Il ne s'agit ici, bien entendu, que des plus rapides traversées, et encore faut-il, pour les comparer entre elles, tenir compte des extrémités entre lesquelles sont mesurées les durées de parcours. Si le point d'arrivée aux Etats-Unis est marqué par le phare de Sandy Hook, à l'entrée de la rade de New-York, le point de départ pour le calcul de la durée et de la vitesse varie, sur les côtes d'Europe, suivant les lignes de paquebots : c'est, pour les lignes anglaises qui partent de Liverpool et touchent à Queenstown, le phare de Fastnet sur la côte sud de l'Irlande ; pour les lignes allemandes, suivant qu'elles touchent à Southampton ou à Plymouth, le phare des Needles, à l'ouest de Wight, ou celui des îles Scilly ; pour nos paquebots de la Compagnie générale Transatlantique, le phare de la Hève [1].

En 1841, la *Britannia*, de la Compagnie *Cunard*, était venue de Halifax à Liverpool en 10 jours. En 1851, le *Baltic*, de la Compagnie américaine *Collins*, disparue depuis, alla d'Europe à New-York en 9 jours 18 heures. En 1863, avec la *Scotia*, dernier paquebot à roues de la Compagnie *Cunard*, la durée de la traversée tomba à moins de 9 jours, descendant à 8 jours 3 heures. Elle s'abaissa successivement à 7 jours 22 heures avec la *City of Bruxelles* en 1869 ; à 7 jours 20 heures avec le *Baltic* (*White Star*) en 1873 ; à 7 jours 11 heures avec le *Britannic*, de la même Compagnie, en 1877 ; à 7 jours 8 heures avec l'*Arizona*, de la ligne *Guion*, en 1879 ; à 6 jours 19 heures avec l'*Alaska*, de la même ligne, en 1882 ; à 6 jours 11 heures avec l'*Orégon*, de la Compagnie *Cunard*, en 1884 ; à 6 jours 2 heures avec un autre *Cunarder*, l'*Etruria*, en 1885 ; en 5 jours 20 heures avec la *City of Paris*, de la ligne *Inman*, en 1889 ; à 5 jours 16 heures avec le *Teutonic* (*White Star*) en 1891 ; à 5 jours 7 heures 1/2, avec la

[1] Il importe de remarquer ici que la distance sur laquelle sont évaluées les durées de traversée est moindre pour les lignes anglaises et allemandes que pour la nôtre. Avec les bases de calcul adoptées, un paquebot français doit parcourir 90 milles de plus que le moins favorisé de ses rivaux ; c'est, au minimum, une durée de quatre heures ajoutée à sa traversée. C'est un détail sur lequel l'attention du public n'est pas suffisamment attirée, et dont l'ignorance est trop aisément exploitée par nos concurrents.

Lucania, de la Compagnie *Cunard*, en 1894. En tenant compte des différences de parcours signalées tout à l'heure, le *Kaiser Wilhelm der Grosse*, dès son premier voyage, en 1897, avec une traversée de 5 jours 15 heures entre New-York et l'île de Wight, conquit la première place. Celle-ci est restée jusqu'à présent aux paquebots du *Norddeutscher Lloyd*, avec la traversée de 5 jours 12 heures, faite en 1902, de Cherbourg à New-York, par le *Kronprinz Wilhelm*. Mais l'avantage, par rapport à nos paquebots français de date récente, ne tient pas, il faut se hâter de le dire, à une supériorité de construction ou de machines. Les grandes vitesses exigent des machines puissantes; celles-ci réclament des soutes à charbon de dimensions appropriées à la consommation; la longueur du navire s'en accroît d'autant, et il en résulte qu'un port tel que le Havre, qui ne peut recevoir des navires de 215 mètres de long, ne saurait, jusqu'à nouvel ordre, posséder dans sa flotte des paquebots géants, capables de valoir à notre marine la réputation des traversées ultra-rapides et des « records » battus. Mais les traversées de notre *Provence*, qui n'excède pas 190 mètres de long, et n'emporte pas plus de 3500 tonnes de charbon, tout en réalisant des vitesses soutenues de 22 nœuds, représentent le maximum de ce que des navires, dont les dimensions sont limitées par des circonstances impératives, peuvent donner jusqu'ici; elles font le plus grand honneur à notre marine marchande, et il est juste d'appeler sur elles une attention que d'habiles rivaux ont trop de tendance et de facilité à en détourner.

C'est la poursuite des grandes vitesses qui a donné aux paquebots modernes les dimensions énormes qu'on leur voit. Pour passer d'une vitesse de 10 nœuds à une de 18, il faut une machine dix fois plus forte. Si la consommation en charbon par cheval-heure était restée la même qu'en 1840, il faudrait emporter 9000 tonnes de combustible pour une traversée de l'Atlantique à la vitesse de 22 nœuds. Si les machines avaient gardé le poids relatif qu'elles avaient il y a soixante ans, elles pèseraient 14 000 tonnes pour un paquebot de l'allure de la *Campania*, c'est-à-dire que machines et charbon excéderaient en poids le poids de ce navire lui-même. Sans l'invention des coques d'acier, légères et résistantes, et celle des machines à triple et quadruple expansion, les trajets accélérés de nos jours auraient été impossibles.

Mais, même avec ces perfectionnements, la consommation en charbon est énorme. Les premiers *Cunarders* en brûlaient 45 tonnes seulement par jour; dès 1853, ils en brûlaient le double.

Avec la *Lahn*, un des premiers paquebots rapides du *Norddeutscher Lloyd*, en 1887, la consommation journalière montait à 175 tonnes. Elle est de 250 pour la *Touraine;* de 316 pour le *Majestic;* de 500 pour la *Lucania;* de 572 pour le *Deutschland.* Ainsi, c'est 400 kilogrammes de charbon que consument *à la minute* les machines de ce dernier paquebot, de quoi suffire au chauffage d'une famille pendant un hiver de nos climats!

Le personnel nécessaire à ces machines, l'équipage, la domesticité du bord, forment un effectif considérable, qui atteint 383 têtes pour la *Savoie*, 450 pour le *Kaiser Wilhelm der Grosse* ou la *Campania*, 456 pour la *Provence*, 543 pour le *Deutschland.* Si l'on y ajoute le nombre de passagers que le paquebot peut recevoir, on arrive à un total qui excède celui de la population de certains de nos chefs-lieux d'arrondissement : 1960 pour la *Provence;* 2150 pour la *Campania;* 2186 pour le *Kaiser Wilhelm der Grosse;* 2172 pour le *Kronprinz Wilhelm.* Le nom de « villes flottantes » donné à de tels navires n'est donc pas une hyperbole[1].

La Compagnie *Péninsulaire et Orientale*, en exposant les modèles de son premier paquebot, le *William Fawcett*, et de la *Moldavia*, le plus récent, nous permet de constater d'un coup d'œil l'accroissement survenu dans les dimensions des navires à vapeur. Et encore les lignes que dessert cette Compagnie ne sont-elles pas parcourues par des unités comparables aux paquebots transatlantiques. La longueur de ceux-ci, qui n'était que de 64 mètres avec le *Great Western*, de 1838, atteignit, en 1857, 97 mètres, avec le *Bremen*, premier paquebot du *Norddeutscher Lloyd;* 128 mètres, en 1881, avec l'*Elbe*, de la même Compagnie; 189 mètres, en 1893, avec la *Campania;* 197, en 1897, avec le *Kaiser Wilhelm der Grosse;* 208, avec le *Deutschland*, en 1900; 215, avec le *Kaiser Wilhelm II*, en 1902; 221, avec le *Baltic* (*White Star*), en 1903; 240 avec la *Lusitania* et la *Mauritania.* Le *Great Eastern*, lancé en 1858, long de 207 mètres, n'avait eu que le tort de trop devancer son époque. Trop peu de ports étaient outillés pour le recevoir, et, à un moment où la guerre de Sécession paralysa le commerce des Etats-Unis avec l'Europe, réunir

[1] Des dessins exposés par la *Hamburg-Amerika* montrent, avec la coupe d'un paquebot moderne, la distribution des aménagements intérieurs. Un autre rend, d'une façon saisissante, la quantité d'approvisionnements qu'exige une traversée. C'est ainsi que le *Deutschland* emporte, outre ses 5000 tonnes de charbon, 400 tonnes d'eau potable, 120 hectolitres de vins et liqueurs, 150 hectolitres de bière en fûts, 3000 bouteilles de bière, 40 tonnes de glace, 90 barils de farine, 4 tonnes de fruits frais, 1700 douzaines d'œufs, 2000 litres de lait, 250 barils de légumes, 14 bœufs, 10 veaux, 29 moutons, 26 agneaux, 9 porcs, 3 tonnes de volailles, etc.

les 10 000 à 12 000 tonneaux de fret qu'il pouvait emporter était un problème insoluble; ce fut la cause de son échec et de son abandon.

Aujourd'hui, des types de navires assez voisins du *Great Eastern* par leur tonnage et leur vitesse modérée figurent parmi les unités affectées à la navigation transatlantique à vapeur. De plus en plus, on voit s'opérer la démarcation entre les paquebots à très grande vitesse et les paquebots à grande capacité disponible pour les marchandises, sans que les voyageurs en soient cependant exclus. Cette spécialisation, qui reproduit sur mer la différence des trains express aux trains omnibus sur terre, vient de la multiplicité des besoins qui naissent de la circulation des personnes et des marchandises entre les deux continents. Aux paquebots rapides, les passagers pressés, les colis de valeur, les expéditions postales; aux paquebots d'allures plus lentes, les voyageurs à qui une durée de traversée de deux ou trois jours de plus importe peu, et, en même temps, les marchandises de poids et de faible valeur par unité de volume.

Ce dernier type a été réalisé, il y a une dizaine d'années déjà, par certains paquebots de la *Hamburg-Amerika*, comme la *Pennsylvania*, la *Pretoria*, le *Graf Waldersee*, la *Patricia*, navires de 13 nœuds à 13 nœuds et demi seulement de vitesse, mais qui, sur 13 200 tonneaux de jauge brute, n'ont pas moins de 8400 tonneaux de jauge nette, c'est-à-dire peuvent emporter les énormes quantités de produits bruts et manufacturés qu'une grande puissance industrielle jette sur le marché du monde[1]. Afin de ne pas diminuer la capacité des cales, les logements pour passagers sont installés sur le pont : spacieux, aérés, avec des prix de traversée inférieurs à ceux qu'exigent les paquebots rapides, ces aménagements n'ont pas tardé à être très appréciés, et il faut croire que le compromis entre la vitesse et la faculté de transport a été heureusement résolu, puisque nous assistons de nos jours à la construction de nouvelles unités de ce type mixte, intermédiaire entre le paquebot rapide et le simple cargo-boat. La Compagnie anglaise *White Star*, dont le paquebot *Oceanic*, long de 215 mètres, lancé en 1899, n'avait pas réussi à dépasser la vitesse de 21 nœuds, a cherché une compensation à ce mécompte dans la construction de paquebots mixtes et de cargo-

[1] On peut, par comparaison, opposer à ces navires le *Kaiser Wilhelm der Grosse*, avec ses 5521 tonneaux de jauge nette sur 14 349 de jauge brute; le *Deutschland*, avec 5196 sur 16 502; le *Kaiser Wilhelm II*, avec 6353 sur 19 361. La jauge nette, dans ceux-ci, au lieu d'être égale aux deux tiers de la jauge totale, n'atteint guère que le tiers. Notre *Savoie* n'a que 4529 tonneaux de jauge nette, sur 11 168.

boats de grande capacité. C'est pour elle que la maison Hawthorn et Leslie construisit, en 1902, le *Cretic*, dont elle expose, à Bordeaux, le modèle : long de 182 mètres, avec 13 507 tonneaux de jauge brute et 8663 de jauge nette, le *Cretic* peut recevoir 300 passagers de 1re classe, dont les logements s'étagent sur le pont; en revanche, il ne marche qu'à raison de 16 nœuds. Avec de plus grandes dimensions, ce type a été reproduit bientôt après, dans le *Republic*, et surtout dans le *Baltic*, qui a été quelque temps le plus grand des navires à vapeur du monde entier (1903); long de 217 mètres, le *Baltic* n'a pas moins de 23 876 tonneaux de jauge brute.

L'Allemagne, là encore, n'a pas voulu se laisser distancer. En 1905, la *Hamburg-Amerika* mettait en service l'*Amerika*, de 22 225 tonneaux, dont 13 368 de jauge nette, et de 17 nœuds et demi de vitesse; c'était la jauge totale de la *Pennsylvania* devenue disponible pour marchandises, avec une vitesse supérieure de 4 nœuds à celle de ce navire; convertie en mesure métrique, cette jauge nette atteignait près de 38 000 mètres cubes. On ne s'en est pas tenu là : en 1906, la même Compagnie disposait d'un navire plus grand encore, supérieur au *Baltic* lui-même; c'est la *Kaiserin Augusta Victoria*, de 25 500 tonneaux, dont elle expose, à Bordeaux, un modèle. Construit aux chantiers Vulkan, de Stettin, ce navire, à la vitesse de 17 nœuds et demi, offre aux passagers de confortables aménagements, à des prix relativement modérés, et le voyage d'Europe en Amérique n'est allongé que de deux jours par rapport aux traversées d'un paquebot tel que le *Deutschland*.

* * *

L'exposition maritime de Bordeaux nous montre comment, ainsi que dans le transport des passagers, il s'est établi, dans celui des marchandises, des spécialités de navires. Il existe ainsi des navires à aménagements spéciaux pour le transport du charbon, de la viande, du thé, des fruits, des grains, du pétrole, du coton, indépendamment des navires sans affectation spéciale, marchant à ordre, les *ocean tramps* ou « vagabonds de l'Océan ».

Le premier charbonnier de type moderne, ce fut, en 1870, le *King Coal*, de Newcastle. Avec une machine de 90 chevaux, il pouvait amener à Londres, chaque semaine, 900 tonnes de charbon.

Quant au bétail, il arrive, soit sur pied, soit à l'état de viande congelée, et la nécessité d'approvisionner le marché anglais a développé la construction de navires destinés, soit au bétail vivant, soit, avec des chambres frigorifiques, aux bêtes mortes

Les Compagnies *White Star*, *New Zealand Shipping*, *Shaw, Saville and Albion*[1] sont parmi les plus grandes pourvoyeuses de l'agglomération londonienne. La *Hamburg-Amerika* possède aussi des navires spéciaux pour ce genre de transports.

Le premier vapeur destiné au transport du thé fut construit en 1863, c'est-à-dire à une époque où la « course du thé » battait encore son plein. Le plus rapide de ces vapeurs, ce fut le *Stirling Castle*, en 1882, qui changea, du reste, plusieurs fois d'affectation et de pavillon. Parmi leurs fonctions multiples, les paquebots russes de la *Flotte volontaire*, vapeurs pour passagers, transports de troupes, croiseurs auxiliaires, navires de commerce tout à la fois, chargent pour Odessa des quantités de thé encore considérables malgré l'ouverture du Transsibérien[2].

Les fruits, de toute provenance, sont aujourd'hui des objets de commerce à grande distance[3]. Oranges d'Espagne et d'Italie, pommes du Canada, ananas, bananes, emplissent des navires entiers à destination de l'Angleterre et des ports de l'Atlantique et de la mer du Nord. La Compagnie anglaise *Elder Dempster* perçoit une subvention du gouvernement pour le transport des bananes de la Jamaïque. Les bananes de la Guinée française et des Canaries ont cessé d'être, chez nous, un aliment de luxe. Grâce au bon marché des transports par mer, les oranges de Sicile coûtent moins cher à Hambourg qu'à Münich.

Comparés aux fruits, les grains sont des denrées de première nécessité. L'Angleterre, en particulier, où la superficie des terres consacrées au blé est peu considérable, fait appel, pour sa consommation, aux blés du dehors et se les procure à bon compte. Il y a longtemps déjà, l'économiste Michel Chevalier, visitant le port de Liverpool, y voyait débarquer des blés venus de San-Francisco et apprenait que la tonne de blé ne payait que 75 francs pour ce parcours de 25 000 kilomètres. Depuis lors, les prix se sont encore abaissés[4], à mesure que s'accroissaient les facilités de chargement et de déchargement et que se construisaient des navires appropriés. Le navire-type pour le transport des grains a la forme d'une longue boîte; le grain y est chargé en vrac, pour

[1] Voy., à l'Exposition, le modèle de la *Turakina*, qui peut porter 100 000 carcasses de moutons.

[2] Voy., à l'Exposition, les modèles du *Smolensk*, du *Kiev* et du *Kherson*, ces deux derniers à la section russe.

[3] En 1904, l'Angleterre a reçu 750 000 tonnes de fruits frais ; l'Allemagne, 400 000 tonnes. L'Espagne a exporté 400 000 tonnes d'oranges; l'Italie, 300 000.

[4] Cf. A. de Foville, l'*Industrie des transports dans le passé et dans le présent*. Paris, 1893, p. 23.

éviter de perdre de la place; la machine est au milieu ou à l'arrière; de puissants appareils de levage complètent l'outillage de ces vapeurs, dont les constructeurs Raylton Dixon, de Middlesborough, exposent, à Bordeaux, un instructif modèle.

Un des résultats inattendus de l'achèvement du Transsibérien a été l'arrivée des œufs et du beurre de Sibérie sur le marché de Londres, en concurrence avec les envois de France et du Danemark. La section russe expose les modèles des navires que la maison Lassmann envoie de Saint-Pétersbourg, et la maison Helmsing et Grimm de Riga. Les vapeurs de celle-ci, tels que le *Velikiy Kniaz Alexandr' Mikhaïlovitch*, de 1500 tonneaux, munis d'appareils frigorifiques, passent par le canal de la mer du Nord à la Baltique et arrivent à Londres après trois jours et demi à quatre jours de voyage.

Le pétrole vient à bord de navires-citernes, tels qu'en expose la maison Armstrong. Le premier de ces navires fut le *Vaterland*, de la *Red Star Line*, en 1872. Dans ces vapeurs, la machine est très reculée vers l'arrière, pour accroître la sécurité et pour diminuer la longueur de l'arbre d'hélice qui empêcherait d'emmagasiner du pétrole sur son parcours. Les réservoirs ou *tanks* entre lesquels se répartit l'intérieur du navire sont pourvus de cloisons mobiles, pour permettre la dilatation, et un cofferdam isole la machine.

Malgré ces précautions, le pétrole constitue une cargaison dangereuse : en 1897, l'*Edgar* rencontrait dans la mer Rouge le pétrolier *Edenmoor* en feu; il dut le couler de 72 coups de canon, après en avoir sauvé l'équipage.

Une autre sorte de cargaison dangereuse, c'est le coton, sujet à s'enflammer spontanément; en 1887, dans l'espace de cinq mois, 73 vapeurs chargés de coton subirent des incendies. Si l'on ajoute aux sinistres que causent le pétrole et le coton ceux qu'amène le transport de la houille[1], on ne sera nullement surpris de la fréquence avec laquelle revient, sur les *Pilot-charts* mensuels de l'Atlantique nord, la mention de navires en feu rencontrés par les paquebots.

Cette adaptation de la marine à vapeur aux tâches les plus diverses a pu réduire le rôle de la marine à voiles; elle ne l'a pas fait disparaître. Pour les très longues traversées, la marine à voiles assure en effet le bénéfice d'une notable économie, et c'est ainsi qu'elle continue à amener en Europe les céréales de la Californie, de l'Orégon et du Washington, tandis que les navires à

[1] De 1881 à 1883, incendie de 314 vapeurs charbonniers; 1849 victimes.

vapeur qui franchissent le détroit de Magellan ne vont pas au delà de Corinto (Nicaragua) sur la côte occidentale de l'Amérique. Une bonne part des nitrates du Chili et des riz d'Extrême-Orient arrive en Europe à bord de voiliers qui ressuscitent, amélioré, le type des anciens clippers, et en renouvellent les exploits[1].

Le premier navire à cinq mâts fut la *France*, construit en 1890 pour la maison A. D. Bordes. Ses dimensions furent dépassées, en 1892, par celles de la *Maria Rickmers*, de Brême; en 1895, par celles du *Potosi*, de Hambourg, long de 120 mètres, avec 3955 tonneaux de jauge brute, 3780 de jauge nette, 4700 mètres carrés de voilure, dressant sa pomme de pavillon à 61 mètres au-dessus de la flottaison[2]. Le *Potosi* a été dépassé à son tour par le *Preussen*, également à cinq mâts, long de 133 mètres, avec 5560 mètres carrés de voilure, un tonnage brut de 5300 tonneaux, un tonnage net de 5000.

C'est pour ces navires à voiles que les divers instituts hydrographiques et météorologiques recueillent les observations et dressent les instructions nautiques détaillées[3]. En se pénétrant de celles-ci, les capitaines de navires à voiles arrivent à réduire la durée de leurs traversées, et c'est ainsi qu'en 1892 le quatre-mâts allemand *Placilla*, de Hambourg, alla en 58 jours du cap Lizard à Valparaiso; or, les paquebots de la ligne *Kosmos*, en faisant, il est vrai, des escales en route, mettent 56 jours à faire le même trajet. Dans son premier voyage, le *Potosi* alla de Bremerhaven à Iquique en 68 jours seulement. Le dépouillement des journaux de bord fournit, chaque année, des exemples de la vitesse soutenue qu'arrivent à réaliser des voiliers bien conduits.

Nos voiliers français, en particulier ceux dont la loi de 1893 avait provoqué la construction, ont fait fort bonne figure en face de leurs similaires. En 1900, le quatre-mâts *Caroline* a fait le trajet de Dunkerque à Iquique en 72 jours, et est revenu en 74. En 1902, la *Ville-du-Havre* est allée de la Nouvelle-Calédonie à Rotterdam en 93 jours. La *Joliette* a fait la traversée de Marseille

[1] La différence consiste en ce que les grands voiliers modernes ont leur chargement maximum, un équipage beaucoup moins nombreux, et sacrifient moins à la vitesse. Cf. G. Schott, *Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin*, 1895, p. 265-266, et M. Prager, *Annalen der Hydrographie und maritimen Meteorologie*, 1905, p. 1-17.

[2] Cf. *Le Génie civil*, XXVII, 1895, p. 337.

[3] S'il n'y avait pas eu coïncidence entre l'Exposition maritime de Bordeaux et celle de Berlin, on aurait pu voir à Bordeaux les spécimens des journaux de bord d'après lesquels la *Deutsche Seewarte* de Hambourg rédige ses *Segelhandbücher* ou manuels de navigation à voiles.

à Pernambuco en 29 jours[1]. Ces traversées rapides, dont les exemples pourraient être multipliés, sont tout à l'honneur de nos capitaines et de la construction française. Les *Forges et Chantiers de la Méditerranée* exposent à Bordeaux le modèle de cinq quatre-mâts (*Persévérance*, *Wulfran-Puget*, *Rhône*, *Antoinette*, *Jacqueline*), construits pour la maison A.-D. Bordes. Les *Ateliers et Chantiers de Provence* exposent celui du quatre-mâts *Loire*.

*
* *

Les vitrines des grands établissements de constructions navales constituent un des principaux attraits de l'Exposition de Bordeaux. On y voit tout ce que le commerce, la guerre, les nécessités des communications, ont fait naître de types de navires. La construction française et la construction anglaise y sont spécialement représentées[2].

Les *Forges et Chantiers de la Méditerranée*, depuis 1856, ont construit pour 1113 millions de francs de travaux, dont 428 pour le gouvernement français et la marine de guerre nationale, 402 pour la marine de commerce et l'industrie, 283 pour l'étranger. La Société, dans ce demi-siècle, a livré 1567 coques de navires, dont 1253 provenant de la Seyne, et 314 de Graville près du Havre; en outre, des torpilleurs, des dragues, du matériel d'artillerie. Elle expose les modèles du cuirassé d'escadre *Jauréguiberry*, lancé en 1893, de la *Svietlana*, croiseur protégé de la marine russe, victime de la défaite de Tsouchima, du *Tsésarévitch*, cuirassé d'escadre russe qui subit sans grands dommages le feu des Japonais lors de la bataille du 10 août 1904. La Société a construit des paquebots tels que l'*Iméréthie* (Compagnie Paquet), des cargo-boats, comme le *Yunnan*, des quatre-mâts. Parmi les navires de guerre qu'elle a fournis à la France, citons le croiseur cuirassé *Pothuau* (1895), et deux des cuirassés du programme naval de 1900, la *Patrie* et la *Justice*[3].

L'exposition des *Chantiers de la Gironde* comprend les modèles

[1] Journal *le Phare*, 15 février 1903.

[2] Les établissements allemands, par contre, ne le sont pas. Il en est de même des maisons italiennes. L'abstention de l'Italie, dont le rôle naval dans le passé a été si brillant, et dont l'activité se réveille chaque jour sur de nombreux chantiers, est particulièrement regrettable. C'est une invention italienne, par exemple, que les bassins d'expériences, si utiles à la construction pour éviter des mécomptes; le premier fut installé vers 1872 à l'arsenal de La Spezia.

[3] 14 865 et 14 870 tonneaux. Il n'est que juste de rappeler ici que les plans de ces belles unités de combat sont l'œuvre de M. Bertin, commissaire général de l'Exposition maritime.

du croiseur protégé *Infernet*, du torpilleur de haute mer *Tourbillon*, du croiseur *Kléber*, du cuirassé *Vérité*. Le *Château-Yquem*, construit en 1883 pour la *Compagnie bordelaise de navigation à vapeur*, représente le premier type des croiseurs auxiliaires prévus par la loi de 1881. L'étranger a reçu des *Chantiers de la Gironde* des navires tels que la *Nadiejda*, navire école de la marine bulgare, le *Basra* et le *Samsoun*, contre-torpilleurs turcs.

Les *Chantiers de l'Atlantique*, à Penhoët (Saint-Nazaire), exposent le modèle du croiseur cuirassé *Ernest-Renan*, une cabine du paquebot *Charles-Roux* destiné aux services de la *Compagnie générale Transatlantique* entre Marseille et Alger, un modèle de la *Guadeloupe* qui, avec le *Pérou*, a été mise en service par la même Compagnie sur sa ligne des Antilles. Les mêmes chantiers ont également construit le plus grand et le plus rapide de nos paquebots, la *Provence*.

Les *Chantiers et ateliers de Provence* figurent avec le modèle du *Mont-Rose*, cargo-boat de la *Société générale de transports maritimes à vapeur*, et celui de la *Germania*, construit pour la maison Cyprien Fabre.

Les *Ateliers et Chantiers de Provence*, dont les établissements se répartissent entre Paris, Nantes, Saint-Nazaire et Saint-Denis, rappellent dans leurs vitrines la construction des croiseurs *Desaix*, *Guichen* et *Descartes*, celle des cuirassés *Masséna* et *Liberté*, du quatre-mâts *Loire*, du cargo-boat *Amiral-Aube*.

La maison *Augustin Normand*, dont les origines au Havre remontent à 1688, expose, comme modèles d'anciens navires, le *Jérôme-Napoléon*, croiseur de 1866; parmi les nouveaux, les torpilleurs et contre-torpilleurs que leurs vitesses ont rendus célèbres, tels que le *Forban* et le *Chasseur;* en outre, des navires de sport et de plaisance.

Les établissements *Schneider et Cie*, les *Chantiers et Ateliers de Dyle et Bacalan*, complètent l'exposition des constructeurs français; les premiers, avec les vues et plans de travaux de ports et de chemins de fer[1]; ceux-ci avec des machines de torpilleurs et des appareils frigorifiques pour les transports à grandes distances.

La construction anglaise est abondamment et brillamment représentée par les spécimens les plus variés de navires. La célèbre maison *Armstrong, Whitworth and C^o^*, de Newcastle, attire spécialement l'attention, avec le *Kachima*, grand cuirassé

[1] Port de Saffi (Maroc), port de Belem-Para (Brésil), projet du port de Pernambuco, pont du chemin de fer d'Hanoï à Haïphong, sur le Thaï-Binh, long de 380 mètres.

japonais de 16 663 tonneaux, qui n'a été achevé qu'après la guerre, avec le *Baïkal*, bac porte-trains du Transsibérien pour la traversée du Baïkal, avec l'*Yermak*, brise-glaces conçu par l'amiral Makarov. Les maisons *Fairfield*, de Govan (Glasgow), avec l'*Empress of Ireland* du *Canadian Pacific Railway*, et le *Commonwealth*, cuirassé anglais de 16 612 tonneaux; *John Brown*, de Clydebank, avec l'énorme *Lusitania*, la *Carmania*, paquebot à turbines de 19 524 tonneaux, le cuirassé *Hindustan*, du type *Commonwealth; W. Beardmore*, de Dalmuir (Ecosse); *Swan*, *Hunter*, *W. Richardson*, de Wallsend on Tyne; *Yarrow; Cammell Laird; Hawthorn and Leslie*, etc., rivalisent par le choix, la variété et la séduisante perfection de leurs modèles. Les ateliers *Parson's* exposent le petit croiseur allemand *Lübeck*, le contre-torpilleur anglais *Viper*, et des vues du cuirassé géant *Dreadnought*, du paquebot *Mauritania*, sur lesquels sont installées des turbines de leur fabrication.

Ajoutons à ces divers navires tout un lot de navires pour touristes, des courriers entre l'Angleterre et les ports d'Irlande et du continent, des dragues, des canonnières à fond plat, le yacht impérial russe *Livadia*, aux formes bizarres, et l'on comprendra la faveur dont cette partie de l'exposition a rapidement été l'objet de la part du public.

A côté de ces gigantesques navires, citadelles ou palais flottants, ce sont de bien modestes unités que les bateaux de pêche. C'est cependant à leur manœuvre que se forment les équipages de la navigation au long cours et de la marine de guerre, et la pêche, qui occupe des centaines de milliers d'hommes par le monde, en fait vivre des millions. La mer du Nord à elle seule ne fournit-elle pas chaque année pour un demi-milliard de francs de poisson, que se partagent les pêcheurs anglais de Grimsby, de Hull, d'Aberdeen, de Lowestoft, de North Shields, de Yarmouth, de Banff, les pêcheurs français de Boulogne, les pêcheurs hollandais d'Ijmuiden, les pêcheurs allemands de Geestemünde, de Nordenham et d'Altona [1]?

A côté des grands chalutiers à vapeur de Boulogne, d'Arcachon et de Dieppe, toute une flotte de petits voiliers se livre à la recherche et à la capture du poisson. Le Ministère de la marine expose les modèles de ces humbles navires, qui paient chaque année un si douloureux tribut aux sinistres, et à bord desquels les

[1] Le tonnage de la flotte de pêche à vapeur du port de Boulogne est passé de 1702 tonneaux en 1897 à 14 740 en 1906. La valeur du poisson pêché par les marins de Boulogne était inférieure à 5 millions de francs en 1865; elle a atteint près de 24 millions en 1906.

actes de courage ne se comptent plus. Les principaux types de bateaux de pêche de nos côtes se rencontrent là : *lougres* et *cordiers* de Boulogne, *crevettiers* de Honfleur, *cotres* de Cherbourg, *flambarts* de la Hougue, *goemonniers* de Morlaix, *sabliers* de Binic, *chaloupes* sardinières de Douarnerez, *sinagots* du Morbihan, *dundees* de la Rochelle, *sharpées* de Marennes ; et, parmi les navires de la Méditerranée, les *barques catalanes* de Port-Vendres, les *bateaux-bœufs* de Cette, les *cissangues* de Marseille, les *felouques* et les *tarquines* d'Ajaccio [1].

Mais la pêche ne réclame plus seulement, de la part de ceux qui s'y livrent, de la vigueur et de l'intrépidité. Des connaissances techniques se font de jour en jour plus nécessaires, et le rôle de nos *Ecoles de pêche* se trouve grandi. Une noble et grande tâche échoit à la *Société de l'enseignement professionnel et technique des pêches maritimes.*

La science est intervenue, pour apporter à l'industrie des pêches le concours de ses recherches. Les études de température, de densité, de salinité des mers, l'examen du plankton, la recherche des migrations des poissons, poursuivis à bord de navires spéciaux et dans des laboratoires, trouvent dès à présent leurs applications et justifient les sacrifices consentis par les gouvernements. Les Etats riverains de la mer du Nord, — la France exceptée, — se sont associés pour l'étude méthodique de cette mer. Le navire norvégien *Michaël Sars* accomplit des campagnes annuelles dans le nord de l'Atlantique. Les Etats-Unis affectent à des recherches du même genre le vapeur *Albatross*, dont leur pavillon contient le modèle ; déjà les produits de la pêche, pour l'une et l'autre de leurs côtes, dépassent un poids total de 919 000 tonnes et une valeur de 290 millions de francs. La Russie, après avoir constaté ce que la pratique d'une pêche rationnelle valait de résultats aux Norvégiens près de la côte mourmane, a subventionné les recherches océanographiques et zoologiques le long de cette côte, dans la mer de Barents et jusque sur ses côtes asiatiques : elle expose les cartes, les volumes et une partie des collections recueillies au cours des voyages de MM. P. Schmidt et Knipovitch. Un *Comité d'assistance aux pêcheurs de la côte mourmane*, une *Société d'études de navigation et de pêche maritimes*, témoignent de l'intérêt que prend à ces recherches un pays dont les richesses ichthyologiques d'eau douce sont pourtant encore loin de leur épuisement. A côté des laboratoires entretenus sur nos côtes françaises par les sociétés

[1] La Grèce expose de même les modèles de ses bateaux de l'Archipel, *tserniki, scouna, perama, bratsera, trehandiri.*

scientifiques et les universités, à Boulogne, à Roscoff, à Concarneau, à Arcachon, à Banyuls, à Tamaris, il existe une station zoologique *russe* à Villefranche.

*
* *

L'activité croissante qui règne sur les mers se traduit par le nombre de plus en plus grand des navires et leurs dimensions sans cesse accrues. En 1906, le *Lloyd's Register* dénombrait exactement 100 navires marchands de plus de 10 000 tonneaux de jauge brute chacun[1]; parmi eux, 7 de plus de 20 000.

A ces navires, les ports doivent assurer des mouillages profonds et commodes, des appareils de chargement et de déchargement perfectionnés, des communications multiples avec l'arrière-pays, et un fret de retour; le tout, sans parler du régime douanier et des taxes locales qui peuvent tant pour développer ou paralyser l'activité d'un port marchand.

Les visiteurs de l'Exposition de Bordeaux pourront se rendre compte de ce que les ingénieurs anglais ont fait de Glasgow et de la Clyde, simple fossé sans profondeur au dix-huitième siècle. Créé il y a peu d'années par un riche lord, propriétaire de mines de houille, le port de Barry Docks, dans le pays de Galles, a déjà pris place parmi les plus animés de la Grande-Bretagne.

Pour ne parler que des travaux dont l'Exposition maritime nous donne l'aperçu, la Belgique, en attendant d'ouvrir aux navires de mer l'accès de Gand et de Bruxelles, agrandit Anvers et crée Zeebrügge, qui doit rendre à Bruges *la Morte* l'activité de son passé. A Anvers, la longueur des quais de l'Escaut et des bassins doit être portée de 19 081 mètres à 61 366; la superficie des hangars, de 37 hectares à 337; la surface d'eau utilisable, de 150 hectares à 704. Zeebrügge, dont le port vient d'être inauguré, abrite de ses jetées une surface de 138 hectares, dont 55 avec plus de 8 mètres de mouillage. En même temps, Ostende lutte sans trêve pour enlever à Calais et à Boulogne le transit des passagers circulant entre l'Angleterre et le continent.

La Grèce, dont l'exposition rappelle avec piété les souvenirs de l'antiquité classique et ceux de la guerre de l'indépendance, agrandit le Pirée, crée le port de Stylis, sur le golfe Lamiaque, et vient d'inaugurer, avec le *Moraïtis* et l'*Athénaï*, de 11 200 et 11 500 tonneaux, des services nationaux de paquebots transatlantiques.

La Russie expose en cinq panneaux les remarquables travaux

[1] 50 anglais, 26 allemands, 12 américains, 5 hollandais, 3 français (*Lorraine*, *Savoie*, *Provence*), 2 danois, 1 belge, 1 russe.

accomplis dans ses ports de Libava, Féodosia, Novorossiisk, Touapsé, Poti. Des dragages, dont le total dépasse annuellement 10 millions de mètres cubes par an, en ont, depuis 1901, considérablement amélioré la valeur.

La grande voie commerciale qu'est le canal de Suez s'est adaptée aux exigences de la navigation à vapeur. Les diagrammes qu'expose la Compagnie du canal montrent que, depuis 1885, la profondeur a été portée de 8 mètres à 9 1/2, en attendant 10; le rayon minimum des courbes est de 2000 mètres et sera bientôt de 2500; à partir de 1908, le tirant d'eau admis pour le transit sera de 8m.53; le tonnage moyen des navires, qui était de 1748 tonneaux en 1885, est aujourd'hui de 3382; en 1885, la durée moyenne de la traversée du canal était de 43 heures; elle n'est plus que de 18.

Nos ports français s'organisent de leur mieux pour retenir une clientèle qui leur est si disputée. L'exposition des Chambres de commerce de Dunkerque, du Havre, de Cette, de Bayonne, de Rouen, de Marseille, de Bordeaux, montre tout ce qu'il a été dépensé d'argent et d'efforts dans cette lutte. Dunkerque a agrandi ses bassins; le Havre et Marseille feront de même; Nantes travaille à améliorer ses communications avec le centre de la France en corrigeant le déplorable régime de la Loire; Marseille, en attendant l'ouverture du canal qui l'unira au Rhône, a développé d'actives et multiples industries dont la production annuelle dépasse un milliard de francs; Cette possède des fonds de 7m,50; Bayonne a corrigé la barre de l'Adour, et reçoit des vapeurs calant 6m,75, avec 4 500 tonnes de chargement.

En expédiant une notice sur le port de Bordeaux à tous les membres de l'Association permanente des Congrès de navigation, la Chambre de commerce de Bordeaux signalait, contrairement à un préjugé tenace, les facilités que trouvent des navires de fort tonnage pour remonter jusqu'à cette ville et y exécuter leurs opérations. Non contente des résultats obtenus, la vieille cité commerçante du sud-ouest offrira bientôt aux navires un deuxième bassin à flot, avec 1842 mètres de quais, 119 000 mètres carrés d'eau, 8 mètres de mouillage minimum et 9 kilomètres de voies ferrées, sans parler d'une écluse d'entrée de 200 mètres de longueur utile et de diverses améliorations de détail.

Le commerce bordelais fonde ses espérances sur autre chose que des travaux matériels. Sans parler des traditions de libéralisme économique qui lui sont chères, qui ont fait sa grandeur, et qui lui font souhaiter la conclusion de traités à longue échéance, il a compris quelles initiatives il convient de prendre dans la lutte quotidienne pour la conquête des marchés et la vente des

produits de vaste consommation. La ville est fière de ses « grands vins », dont s'étale la triomphante exposition. Elle garde la supériorité de son industrie de conserves, née à l'époque des longues campagnes dans les mers lointaines et toujours perfectionnée et variée depuis. Elle continue ses vieilles relations avec les Antilles et développe celles que ses négociants ont su lui créer avec l'Afrique occidentale, où le commerce bordelais règne en maître au Sénégal; c'est de Bordeaux que partit, en 1904, la mission Gruvel, à la suite de laquelle on pourra désormais utiliser la richesse ichthyologique des côtes mauritaniennes. En quelques années, Bordeaux est devenu un des grands marchés de caoutchouc de l'Europe, et, en 1906, les transactions ont porté sur 1716 tonnes de cet article; son *Institut colonial*, dont les services se développent régulièrement, a envoyé, en 1906, un de ses professeurs, M. Hugot, étudier en Afrique occidentale les moyens de coaguler le caoutchouc d'une façon commode et satisfaisante. L'étude des résines, poursuivie dans un laboratoire de la Faculté des Sciences, est une autre preuve de l'effort que fait Bordeaux pour conserver sa place parmi les grandes cités commerçantes du monde. Si les efforts tentés par la Société d'études du *Sud-ouest navigable* pour améliorer la navigabilité de la Garonne en amont de Bordeaux aboutissent à des résultats heureux, si la propagande de l'*Association pour l'aménagement des montagnes*[1] enraie ou limite la déforestation pyrénéenne, cause principale de l'envasement du fleuve, Bordeaux pourra continuer avec plus de chances de succès encore la lutte que lui imposent les conditions toujours plus dures de la concurrence universelle.

C'est de cette concurrence que la marine marchande est le principal agent. Il n'est pas de pays aujourd'hui, la France moins que tout autre, qui ne doive s'approprier la fameuse parole : « Notre avenir est sur les mers. » Une forte marine de commerce pour accomplir soi-même ses transactions; une puissante marine de guerre pour assurer celles-ci et faire respecter à l'étranger la vie et les biens des nationaux, c'est ce dont l'opinion publique doit comprendre la nécessité et réclamer la réalisation et, à cet égard, l'exposition maritime de Bordeaux aura été une utile leçon de choses.

P. Camena d'Almeida.

[1] Voy. les cartes et graphiques de ces deux sociétés.

LA NOUVELLE LÉGENDE DORÉE[1]

II

LES SŒURS AVEUGLES

Au numéro 88 de la rue Denfert-Rochereau on remarque, entre eux pavillons, derrière les arbres du trottoir, une grosse porte ochère toujours fermée, au-dessus de laquelle est une croix. hacun de ces pavillons n'a qu'un étage, et le second étage est ansardé. Au rez-de-chaussée, dans l'une des deux constructions, s fenêtres sont garnies de barreaux, et le mur où est la porte ochère, percé lui-même d'une croisée, relie les deux pavillons. a grosse porte, quand on y sonne, s'ouvre avec un bruit de ordon tiré.

Dans le courant de population qui monte constamment vers lontrouge ou qui descend vers Paris par la longue et large rue enfert-Rochereau, combien se doutent que derrière cette porte et s deux pavillons se cachent la maison et les restes du parc où hateaubriand, après 1830, se retira pour écrire ses *Mémoires 'outre-tombe?* Combien ont entendu dire qu'on pouvait voir là, araît-il, il n'y a pas encore très longtemps, des cèdres rapportés ar lui de son voyage à Jérusalem et plantés par lui-même dans on jardin? On n'ignore pas tout à fait qu'une communauté de œurs Aveugles occupe actuellement la propriété. Mais combien ussi connaissent l'histoire de ces Sœurs, leur existence, et admirable asile dont elles sont les divines hospitalières?

C'était le 12 juin 1853 que M[lle] Anne Bergunion fondait l'ordre es Sœurs Aveugles. Elle les nommait aussi sœurs de Saint-Paul n souvenir de la cécité dont saint Paul avait été frappé sur le hemin de Damas, et la chronique de la communauté, comme la ie de M[lle] Bergunion elle-même, se retrouvent, avec tous leurs étails, dans un livre aussi passionnant pour le psychologue qu'il eut l'être pour le croyant, et intitulé : *La Congrégation des Sœurs veugles de Saint-Paul pendant son premier demi-siècle.*

D'après son propre récit, M[lle] Anne Bergunion n'avait encore

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 juillet.

que trois ans lorsque sa mère, depuis longtemps très malade, et malgré son état désespéré, la conduisait un jour à l'église de leur paroisse, la menait à l'autel de la Sainte-Vierge, et là, lui disait en lui joignant les mains :

— Ma fille, c'est aujourd'hui la fête de la Présentation de Marie au Temple. Elle n'avait que trois ans comme tu les as maintenant quand elle fut présentée à Dieu... Mon enfant, la Sainte-Vierge sera toujours ta mère... Puisses-tu un jour, toi aussi, te consacrer à Dieu comme elle!

L'église, l'autel, le prêtre, cette consécration solennelle, et sa mère presque mourante, tout cela était resté gravé en images ineffaçables dans le souvenir et l'âme de la petite Anne. Un peu plus tard — elle avait environ six ans, et sa mère, contre toute attente, avait recouvré la santé — des religieuses de leur voisinage venaient quelquefois voir ses parents. Elles avaient passé par la Terreur, et leurs récits avaient encore si vivement impressionné la petite fille, qu'elle avait voulu se faire religieuse, et demandé à son confesseur comment il fallait s'y prendre.

Le confesseur, alors, avait souri, et répondu paternellement :

— Mon enfant, avant de se faire religieuse, il faut faire d'abord sa première communion!

Elle l'avait faite cinq ans après, et lui rappelait, le soir même, ce qu'il lui avait dit cinq ans plus tôt. Mais le confesseur souriait encore, et lui disait, cette fois, en lui ordonnant toujours de patienter :

— Maintenant, il faut attendre vos seize ans!...

Elle attendait alors encore cinq autres années, et donnait à ses parents toutes les joies possibles, mais, le jour même de ses seize ans, elle venait les supplier de lui laisser prendre le voile. Ils finissaient par consentir, mais avec la peine la plus extrême, et M[me] Bergunion ne supportait pas la séparation. Elle retombait, en six mois, dans l'état où elle s'était déjà trouvée, et sa fille renonçait d'elle-même au couvent, pour revenir vivre avec sa mère. Anne Bergunion, seulement, en quittant la vie religieuse, s'était imposé un si violent sacrifice qu'elle en perdait elle-même pour toujours la santé. Elle devait faire, ensuite, pendant tout le reste de sa vie, deux ou trois maladies graves chaque année, et recevoir six fois l'Extrême-Onction!

En 1843, cependant, M[me] Bergunion mourait, M. Bergunion ne lui survivait que deux ans, et M[lle] Bergunion, qui avait alors quarante-trois ans, dirigeait, à cette époque, depuis déjà quelque temps, un ouvroir fondé par elle. Elle y recueillait des jeunes filles pauvres, les y faisait travailler, les nourrissait, les logeait, et

'occupait de leur éducation religieuse. L'œuvre avait même fini ar prospérer, elle y comptait une quarantaine d'ouvrières, et on enait un jour lui proposer d'y prendre des jeunes filles aveugles. lle acceptait, mais commençait d'abord par s'en repentir. D'une anité maladive, et d'une incroyable méchanceté, ces aveugles ne aisaient que troubler l'ouvroir. Elles refusaient de travailler, 'avaient aucune religion, et tournaient les prières en ridicule. [lle] Bergunion, malgré tout, ne les renvoyait pas, et les traitait vec tant de bonté que leur caractère, assez rapidement, devenait ussi excellent qu'il avait été détestable. L'ouvroir, au bout de uelques mois, n'avait pas d'élèves plus soumises, et Mlle Berunion explique elle-même cette transformation, dans ces notes ù la piété et la finesse s'aident et se complètent mystérieuement : « A force de leur répéter qu'elles n'étaient capables le rien, on avait jeté ces pauvres âmes dans un découragement rofond. Dieu me donna la pensée de chercher à les utiliser, t je fus assez heureuse pour leur faire comprendre qu'elles ourraient rendre des services. D'abord, elles furent employées ux soins du ménage; elles habillaient mes enfants de l'ouvroir; e les occupai aussi à la cuisine, au dortoir; ~~je les employai pour nes petites commissions~~; le soin et la propreté de ma chambre eur étaient confiés, et jamais je n'ai été mieux servie que par nes filles aveugles. Une d'elles, assistée d'une voyante, fut une xcellente portière; une autre surveillait les enfants de l'ouvroir t saisissait, au bruit des aiguilles, ou que l'on travaillait mollenent, ou que l'ouvrage était mal fait. »

En regardant ainsi toutes ces pauvres infirmes et toutes ces bandonnées, qu'elle appelait déjà ses filles, travailler et vivre utour d'elle, Mlle Bergunion se sentait cependant envahie par une ristesse profonde. Toujours malade, et comme perpétuellement rête à quitter ce monde, elle se demandait ce que deviendraient es enfants lorsqu'elle ne serait plus là... Alors, elle aimait faire un rêve... Elle n'avait jamais complètement renoncé à ses spérances de vie conventuelle, et se plaisait à se voir sous le oile, entourée de ses filles, devenues des religieuses comme elle. t rien, dans sa vision, ne les séparait plus. Réunies pour tououurs, elles formaient une communauté, où elles pouvaient vieillir t mourir. Ce rêve enchantait Mlle Bergunion, et elle y revenait sans esse, s'y plongeait, s'y consolait, s'en précisait les détails, et la ommunauté, quelquefois, dans la vivacité de son imagination, lui pparaissait même comme fondée, et comme fonctionnant déjà. 'Ordre comprenait des voyantes et des aveugles, et toute sœur veugle, d'après la règle, avait une sœur voyante pour compagne

symbolique. On la lui donnait pour guide dans les travaux du couvent, pour voisine de stalle à la chapelle, et cette compagne attitrée la menait même à la sainte Table, au moment de la communion. Quant à la mission spéciale de la maison, elle était de recueillir et de sauver moralement et matériellement les pauvres filles et les pauvres femmes aveugles, car l'Hospice des Jeunes-Aveugles les abandonnait à seize ans, et celui des Quinze-Vingts les reprenait ensuite seulement à quarante. Mais la communauté de Mlle Bergunion les accueillait à tous les âges, petites filles, jeunes filles, femmes et vieilles femmes. Elle élevait et instruisait les unes, hospitalisait les autres, et les gardait toute leur vie, si elles désiraient rester. Le travail des hospitalisées, la pension facultative des élèves, celle des dames pensionnaires, les dons, les subventions, fournissaient les ressources, et les malheureuses, recueillies d'abord par l'asile, pouvaient ensuite entrer ainsi dans l'Ordre. Instruites et consolées par des sœurs aveugles comme elles, elles prenaient le voile à leur tour, pour consoler, aimer et sauver d'autres aveugles !

Nuit et jour, pendant plusieurs années, cette vision hanta Mlle Bergunion. Elle se voyait sans cesse, elle et ses pauvres filles, dans la joie des prières, des cantiques et du travail, sous l'habit religieux, dans la paix d'un heureux couvent. Puis, à la longue, avec le temps, la vision s'était transformée en projet, le projet avait pris forme, le rêve enfin se réalisait, et, le 12 mai 1853, l'abbé de la Bouillerie, vicaire général de l'archevêque de Paris, venait remettre l'habit à Mlle Bergunion, devenue la Mère Saint-Paul, ainsi qu'à douze de ses filles, cinq voyantes et sept aveugles. La communauté, au début, s'établissait à Vaugirard, habitait plus tard Bourg-la-Reine, puis finissait par s'installer, en 1858, où elle est encore aujourd'hui, derrière la croix de pierre et les deux pavillons actuels de la rue Denfert-Rochereau, là où Chateaubriand, trente ans plus tôt, était venu écrire ses *Mémoires* et planter ses cèdres.

II

Entre sa porte cochère et les murs de son enclos, Saint-Paul occupe en tout cinq corps de bâtiment, en partie groupés autour d'une cour intérieure où donne la chapelle et où descendent des perrons. Le jardin s'étend par derrière, et forme un vaste carré long, encadré d'allées ombragées, qui encadrent à leur tour un grand potager central. Le tertre d'un petit calvaire s'élève au bout du jardin, à l'extrémité d'une allée, et de vieilles glycines à gros troncs noueux et noirs, plantées tout autour des bâtiments, abri-

ent de leur verdure et de leurs grappes les passages qui les séparent. Malgré les hautes et populeuses maisons du quartier, dont n entrevoit de loin les vitres qui miroitent et les cheminées qui ument, jardins et pavillons n'en ont pas moins quelque chose 'infiniment solitaire et provincial. Le bruit de Paris vous y ntoure et vous y parvient, mais étouffé, perdu, et comme venant 'un autre monde.

Si vous ne connaissez pas la maison, rien ne vous frappera 'abord chez les Sœurs que vous pourrez y voir circuler. L'une raverse la cour, descend ou monte un perron. Une autre fait la lasse dans une salle dont les fenêtres sont ouvertes, et par esquelles on aperçoit les petites filles rangées à leurs bancs.)'autres longent les passages abrités de glycine, en portant des lateaux ou des piles d'assiettes. D'autres se promènent sous les rbres du jardin, où jouent et courent aussi des jeunes filles. :hez presque toutes, cependant, en les observant un peu, vous ne ardez pas à remarquer certaines particularités. Elles ne vous emblent pas avoir les mouvements de tout le monde, et les eunes filles, en jouant et en courant, y mettent comme des précautions. Vous avez aussitôt compris que les unes et les autres ont des aveugles, et les aveugles, effectivement, vont et viennent ans le couvent comme des voyantes.

La maison reçoit des dames pensionnaires, et leur service est onfié à des sœurs aveugles. Elles descendent prendre à la cuiine les plateaux où les repas sont servis, et portent le plateau ur un bras, en gardant l'autre bras libre. Elles traversent ainsi es cours, suivent les couloirs, montent ou descendent les escaiers, s'engagent dans les corridors, ouvrent les portes, les refernent, et, sans rien casser, heurter ou laisser tomber, arrivent à a chambre de la pensionnaire. Il en est de même pour le service le l'eau. Ce sont des sœurs aveugles qui remplissent les brocs, et es montent ensuite dans les chambres, les cellules ou les dortoirs.)e même aussi pour le réfectoire, desservi également en partie ar des aveugles. Elles apportent les assiettes, les posent à leur lace, laissent entre chacune d'elles la distance réglementaire, et ersent ensuite la bière dans les petits cruchons. Elles en trouent l'orifice avec la main, y penchent le broc, et reconnaissent, u bruit, si le cruchon est plein. Puis, le repas fini, elles repasent le long des tables, ramassent les miettes, et remportent les ssiettes. Vous pouvez voir, dans la maison, des religieuses faire eluire les meubles, polir les cuivres, les carreaux, les marches les escaliers. Ce sont des aveugles. D'autres, dans la lingerie, ousent ou raccommodent les effets. Ce sont aussi des aveugles.

D'autres, les jours de lessive, rincent le linge dans la buanderie, le tordent dans les baquets, le chargent sur un petit chariot à bras, le conduisent dans le jardin, et là, sur les gazons, ou bien sur les branches basses, l'étendent comme à la campagne. Ce sont toujours des aveugles.

Ce qu'il y a de saisissant, et presque de miraculeux, dans tout ce que parviennent ainsi à faire les aveugles, et tout ce qui se fait autour d'elles, c'est leur ingéniosité, dans la cécité comme dans la pauvreté. Pour aller, venir, circuler, porter, ranger, s'acquitter de tant de choses, elles se guident par une infinité de sensations qui ne pourraient même pas en être pour d'autres, et notamment par l'odeur ou la sonorité des endroits, la rugosité ou le glissant d'un pavé, le mat ou le poli d'un mur ou d'une porte. La communauté est très pauvre, et les Sœurs, en plein Paris, ne mangent, comme légumes, que ceux de leur carré de terrain, mais savent admirablemeut le cultiver. Elles boivent de la bière et semblent presque ainsi se permettre un luxe, mais n'en boivent, au contraire, que par économie. Elles la brassent elles-mêmes dans leurs caves, au moyen d'une recette dont elles ont le secret. Et tout est de même dans le couvent! Les resserres, dans les cuisines, sont faites avec de vieilles caisses à savons données par les épiciers, les tables avec de vieux meubles cassés. Dans les classes de musique, les pianos où l'on étudie vous font rêver par leur forme, leurs sons et leur ancienneté. Seules, les pauvres Sœurs de Saint-Paul peuvent songer à les utiliser. Et ce génie humble et pratique, habitué à recueillir ainsi les rebuts comme il sait recueillir les infirmités, se retrouve de même dans la règle par laquelle aveugles et voyantes doivent constamment, et en tout, s'entr'aider et se compléter.

A côté des unes, vous revoyez toujours les autres, non seulement dans les travaux du ménage mais dans les exercices spirituels. Aux aveugles est départi l'entretien des corridors et des escaliers, le fourbissage des objets à frotter et à polir, mais aux voyantes le nettoyage des appartements d'une certaine surface. A la cuisine, les aveugles épluchent les légumes ou viennent chercher les plats, mais les voyantes allument les fourneaux, et font cuire les aliments. A la buanderie, ce sont des aveugles qui rincent et tordent la lessive, mais c'est une voyante qui règle et manœuvre la vapeur. A l'ouvroir, une sœur voyante est chargée de la surveillance générale, mais une sœur aveugle apprend aux ouvrières le tricot ou le crochet, met les ouvrages en train, les dirige, et c'est elle dont les mains vont, de place en place, rattraper les mailles échappées. A l'atelier, où se fabriquent des brosses, et dans lequel

une soixantaine de brossières assemblent, nouent ou coupent les brins de soie, de crin, de ficelle ou de chiendent, la maîtresse est une voyante, mais la contre-maîtresse est une aveugle. A l'imprimerie, où s'impriment, pour les aveugles, les livres à caractères en relief sur pages blanches, on met une voyante à la presse, mais des aveugles à la composition. Elles fouillent dans les cases, y prennent les caractères, les assemblent « bloquent » et « clichent ». Dans les différentes classes, lecture, écriture, calcul, histoire, piano, solfège, les surveillantes sont des voyantes, mais les maîtresses sont des aveugles. La supérieure de la communauté, la Révérende Mère Marie-Patrice, et ses deux principales collaboratrices, la sœur Marie-Gabrielle, maîtresse-générale, et la sœur Marie-Stéphanie, directrice des classes et des novices, sont des voyantes, mais la directrice des études musicales, qui sont la merveille et la gloire de la Maison, est une aveugle.

Et tout l'esprit, toute la règle de l'Ordre sont ainsi dans l'union, l'alternance, l'harmonie parfaites entre voyantes et aveugles. Les voyantes, d'après les Institutions, « doivent mettre tout en œuvre pour adoucir à leurs sœurs aveugles les dures privations auxquelles les astreint leur pénible infirmité », et les aveugles, en retour, « doivent se montrer reconnaissantes, et s'abandonner avec confiance à la conduite de leurs sœurs ». Dans l'existence commune, la vie active est plutôt la mission des voyantes, et la vie contemplative celle des aveugles, « moins tenues par leurs emplois », et qui ont « plus de temps pour la prière ». Mais voyantes et aveugles font leurs méditations ensemble, et psalmodient en commun l'office de la Sainte-Vierge. En commun, également, elles récitent le chapelet et font la lecture spirituelle. Le patron des voyantes est l'archange Raphaël, le guide de Tobie, comme saint Paul, l'illuminé du ciel, est celui des aveugles, et les voyantes, tous les ans, souhaitent leur fête aux aveugles à la saint Paul, avec des poésies et des chants, comme les aveugles, à leur tour, souhaitent la leur aux voyantes à la saint Raphaël, en leur disant des vers et en leur chantant des chœurs. « Quelquefois, disent encore les Institutions, une sœur voyante, fatiguée de ses travaux, se sent plongée, pour l'oraison, dans une désolante aridité, mais un regard jeté sur sa compagne aveugle, qui prie avec ferveur, lui rend force et consolation [1]... » Les Sœurs voyantes sont donc ainsi, dans la maison, les guides terrestres des aveugles, et les Sœurs aveugles, par réciprocité, les guides célestes des voyantes...

Le silence est de règle dans la communauté, excepté les jours

[1] *La Congrégation des Sœurs Aveugles de Saint-Paul*, publié par la Communauté, librairie Victor Lecoffre, 1903.

de fête et pendant les récréations. Ces récréations se prennent dans le jardin, et si, à ce moment-là, vous pouviez y assister, vous y remarqueriez encore une chose. Vous verriez la grosse chienne de garde du couvent, la vieille Diane, tantôt se lever de l'allée où elle est couchée, pour laisser passer les religieuses, et tantôt ne pas leur faire place. Elle se dérange pour les aveugles, mais ne se lève pas pour les voyantes.

III

C'est une histoire à la fois douloureuse et merveilleuse que celle des infirmités recueillies et soulagées à Saint-Paul, et qui s'y transforment en joies. Une enfant perd les yeux dans un incendie ou dans un drame domestique. Elle est aveugle, défigurée pour toujours, et ses parents sont mauvais ou pauvres. Elle est donc vouée à un perpétuel martyre. Mais les Sœurs de Saint-Paul sont là. Elles ont éprouvé elles-mêmes toutes ses souffrances, elles les connaissent, les comprennent, savent comment on les endort, comment on les charme, lui enseignent à prier et à se résigner, l'instruisent, l'égaient, et, presque toujours, la petite fille, devenue jeune fille, puis vieille fille, vit et meurt parmi elles, ou même entre dans l'ordre. Elle se rappelle alors l'effroyable cauchemar de son enfance, se représente l'enfer de ténèbres et d'horreur où elle aurait pu tomber, lui compare le paradis de prière et de lumière qui le remplace, le fait avec sa sensibilité d'aveugle éclairée par sa foi de chrétienne, y trouve une extraordinaire douceur, et se fait ainsi un bonheur de sa cécité. Depuis plus de cinquante ans, sous toutes sortes de formes, pour toutes sortes de détresses, ce miracle du supplice transformé en ravissement, et des charbons brûlants changés en roses, se voit et se renouvelle dans la maison.

Une petite Sœur des Pauvres attendait, un jour, à Strasbourg, sur le quai de la gare, le moment de reprendre le train pour Paris, quand une femme l'abordait en lui demandant brusquement :

— Vous allez à Paris, ma sœur?

— Oui, madame.

— Tenez, vous mènerez cette petite chez les Sœurs de Saint-Paul...

Et elle lui laissait entre les mains une fillette de trois ou quatre ans.

La religieuse aurait désiré des éclaircissements, mais la femme avait disparu, le train allait partir, la petite fille était aveugle, ne parlait pas français, et la sœur l'avait emmenée avec elle à Paris. Là, elle la conduisait à Saint-Paul, et la petite aveugle, par la suite,

ne devait plus avoir que la communauté pour famille. Comme elle était arrivée le jour de Notre-Dame du Carmel, on lui avait donné le nom de Maria, et comme il fallait aussi lui en donner un autre, on l'avait appelée Maria Saint-Paul. Elevée dans la maison, aussi heureuse qu'elle pouvait l'être au milieu de ses maîtresses et de ses compagnes, elle n'avait pas pris le voile, mais était entrée dans le tiers-ordre, et s'y était consacrée à la musique. Intelligente, travailleuse, excellente musicienne, elle devint organiste dans un orphelinat de Franciscaines.

Une jeune fille aveugle d'une vingtaine d'années arrive un jour au couvent sans recommandation ni référence, accompagnée seulement d'une autre personne, également inconnue de la communauté. En butte, dans sa famille, à des tentatives d'un caractère délicat, à d'insupportables et déshonorantes obsessions, incapable de se défendre en raison de son infirmité, elle avait profité, pour fuir, d'un instant où elle se trouvait seule, s'était sauvée à tâtons chez une voisine, et lui avait demandé de la conduire à Saint-Paul. Elevée sans religion, au milieu de parents qui n'en avaient aucune, elle n'en était pas moins venue se réfugier chez les Sœurs, et les supplier de la recevoir. On la recevait, et jamais ensuite la pauvre fille ne quittait la communauté. Elle faisait une première communion exemplaire, prenait l'habit quelques années plus tard, et vivait et mourait dans la maison.

L'histoire d'Augusta Gilson est particulièrement dramatique. La famille Gilson, le père, la mère et leurs deux filles, Augusta qui avait quinze ans et sa sœur qui en avait dix, se trouvaient établis en Algérie. Un jour, cinq Arabes envahissent leur ferme et tuent M. et Mme Gilson. La plus jeune des filles s'échappé, mais Augusta est rejointe par les assassins sous une voiture où elle était allée se blottir. Ils l'y poursuivent, la tailladent à coups de sabre, et s'en vont en la croyant morte. Elle n'était qu'horriblement mutilée, mais elle avait perdu les yeux... Deux ans plus tard, elle entrait à Saint-Paul comme pensionnaire et devenait, au bout de quelque temps, d'une piété ardente. Elle suivait tous les offices, se levait chaque jour à cinq heures pour descendre à la chapelle, et ne semblait vivre, d'ailleurs, que par miracle, tant elle était faible. Avec cela, cependant, toujours gracieuse, causante, et d'une conversation toujours enjouée, malgré le voile perpétuel qui lui recouvrait la figure pour cacher ses blessures atroces, elle laissait aux religieuses un souvenir d'humeur aimable et de véritable gaieté.

L'une des sept premières sœurs aveugles de celles qui reçurent l'habit avec la mère fondatrice fut la sœur Marie-Emilie. Le

jour même de sa consécration, elle prenait ces résolutions écrites : « Je prendrai pour doux ce qui est amer, et pour amer ce qui est doux... Je ne me plaindrai de mes souffrances corporelles à qui que ce soit, et je les recevrai avec gaieté... Pendant ces heures pénibles à la nature, je serai attentive à n'être point sèche dans mes paroles, à avoir même un visage plus joyeux. Tout pour Dieu, rien pour la créature. Tout pour Jésus, rien pour moi... » Et la sœur Marie-Emilie, malgré ses paupières douloureuses cruellement enfoncées dans les creux pâles des orbites, était la joie, l'entrain et l'amusement du couvent. Elle mettait, à elle seule, l'animation et la vie dans la maison. Une expression de mélancolie, vite passée mais violente, lui contractait cependant quelquefois la figure. Ce n'était qu'un nuage d'une seconde, mais qui lui altérait profondément la physionomie, et l'histoire de ces tristesses brusques, immédiatement dissipées, était encore plus terrible que celle d'Augusta Gilson.

Née en 1838, à Avallon, et Joséphine Bonin de son nom de famille, sœur Marie-Emilie avait été une jolie petite fille, très douce et très travailleuse, mais que sa mère avait en haine. La mère Bonin avait eu aussi quatre garçons. Le dernier, aimé et gâté par elle avec autant de frénésie qu'elle détestait Joséphine, était mort, et cette mort avait encore augmenté sa fureur contre sa fille. On voyait, à cette époque, au début de la mauvaise saison, arriver des petits ramoneurs dans les villes et dans les campagnes. Ils étaient gentils, malheureux, excitaient l'attendrissement général, et tout le monde pleurait même alors plus ou moins en lisant *Le Petit Savoyard*, la fameuse poésie de Guiraud :

Pauvre petit, pars pour la France!
Que te sert mon amour? Je ne possède rien !...

Il en venait donc à Avallon, comme partout, et la Bonin, tous les ans, tâchait d'en découvrir un pouvant lui rappeler son fils, soit qu'il portât le même nom, soit qu'il parût lui ressembler. Elle le faisait entrer chez elle, le débarbouillait, l'habillait, lui servait un bon repas près d'un bon feu, réunissait ses trois fils autour de lui, les régalait tous ensemble dans la bonne chambre bien chaude, les dorlotait, les cajolait, et forçait, en même temps, la pauvre Joséphine à s'en aller dans la rue pleurer et grelotter devant la porte, sous la pluie ou sous la neige.

Quelquefois, après l'avoir ainsi torturée, la Bonin la saisissait dans ses bras, et lui disait tout à coup, comme poussée par le remords :

— Pardonne-moi, pardonne-moi !... Mais il faut que je te fasse souffrir !... J'entends une voix qui me crie : « Plus tu la feras souffrir et plus tu seras heureuse ! »

D'autres fois, elle lui disait avec menace, en la regardant bien dans les yeux :

— Ah! tes yeux... Ah! tes yeux... Ils sont jolis, tes yeux!... Mais tu n'en auras bientôt plus que la place, de tes yeux!

Ces scènes affreuses n'avaient jamais lieu devant le père, et la pauvre Joséphine ne lui en avait jamais parlé. Le père Bonin était faible, et n'aurait rien osé dire.

A dix ans, cependant, elle avait fait sa première communion, et deux ou trois années s'étaient encore écoulées. Chaque année, pendant l'été, elle allait passer une semaine ou deux chez sa grand-mère, et elle en revenait, un été, effrayée comme toujours à l'idée de retrouver sa mère, quand elle l'avait aperçue de loin. La Bonin venait à sa rencontre, et lui avait crié rudement :

— Arrive!

Ensuite, devant leur porte, elle avait ajouté sur le même ton :

— Entre...

Puis, elle l'avait poussée dans la chambre, s'y était enfermée avec elle à double tour, avait jeté la pauvre enfant par terre, l'avait saisie entre ses genoux, lui avait attaché le cou avec une corde, entravé les bras et les jambes, et lui avait arraché les yeux avec un couteau de cuisine... Aux cris épouvantables partis alors de la maison, les voisins avaient fini par accourir, avaient enfoncé la porte, et Bonin lui-même était arrivé... Mais il n'était plus temps, et le crime était consommé.

Treize ans plus tard, sœur Marie-Emilie, l'ancienne petite Joséphine, était la sœur la plus gaie et la plus joyeuse de Saint-Paul. Elle y faisait le bonheur des enfants. Elle riait et jouait avec eux. Le souvenir de l'épouvantable drame lui revenait pourtant encore quelquefois, mais passait presque aussitôt, et n'était pour elle, en effet, que le souvenir d'un horrible éclair... Au moment où le couteau lui avait touché les yeux, elle avait perdu connaissance. Puis, d'après ce qu'elle avait souvent raconté elle-même, il lui avait semblé être enlevée dans le ciel, où elle avait aperçu une dame éblouissante lui sourire en lui tendant les bras... Elle s'y était jetée et n'avait plus rien vu...

Combien de douleurs retrouverait-on ainsi dans la paix et la gaîté de Saint-Paul?... Une sœur voyante, il y a quelques années, la sœur Marie-Madeleine, montait dans sa cellule en sortant de l'exercice préparatoire à la mort, y prenait des papiers, redescendait les brûler, et répondait à une autre voyante qui lui demandait, avec surprise, ce qu'elle pouvait bien faire là :

— Je vais bientôt mourir, et je prends mes dispositions...

Quelques semaines plus tard, pendant une récréation, les reli-

gieuses s'amusaient à tirer au sort la façon dont chacune irait au ciel, et sœur Marie-Madeleine lisait sur son billet : *Dans un volcan!* Elle paraissait alors se troubler un peu, et, le dimanche suivant, la sœur infirmière la trouvait pâle.

— Qu'est-ce que vous avez, ma sœur?

— Oh! rien.

— Mais si.

Et elle lui conseillait un jour ou deux de repos à l'infirmerie. Mais sœur Marie-Madeleine lui répondait :

— Oh! ma sœur, ne vous inquiétez pas, vous n'aurez pas à me soigner... Je mourrai brûlée...

Le lendemain, c'était la vente annuelle du Bazar de la Charité, et sœur Marie-Madeleine allait, comme tous les ans, y tenir le comptoir de la communauté. Le soir, elle rentrait fatiguée, ne dormait pas, passait la nuit en prière, et repartait, le matin, pour la seconde journée de vente... Le Bazar brûlait le jour même, et la sœur Marie-Madeleine mourait dans la catastrophe...

Aujourd'hui, lorsque vous visitez Saint-Paul, on vous fait entrer dans un petit parloir où vous voyez d'abord, sur la muraille, la gravure bien connue où saint François d'Assise prêt à mourir, et porté par ses Frères dans la campagne, bénit de loin sa ville natale dont on aperçoit, dans les fonds, le petit groupe de toits et de maisons. Puis, au-dessous, dans un petit cadre, vous remarquez, sous un verre, un crucifix et des débris informes. C'est le crucifix de sœur Marie-Madeleine, et les restes de son chapelet, retrouvés au pied de son comptoir, près de son cadavre calciné, dans les tisons de l'incendie...

C'était tout ce qui restait d'elle...

IV

Tout extraordinaires que semblent certaines choses, elles n'en sont pas moins réelles, et l'une de celles-là est bien vraiment la tristesse heureuse, le malheur changé en bonheur, dont les Sœurs de Saint-Paul vous donnent le spectacle ou l'impression.

J'étais venu visiter la communauté, on m'avait introduit dans le petit parloir où devait venir me chercher la directrice des novices, et je contemplais, en l'attendant, les reliques de sœur Marie-Madeleine sous le saint François d'Assise, quand un chant vague et très pur, un chœur lointain à plusieurs voix, me parvenait dans le silence. On reconnaissait le cantique : *Oui, je le crois*, et c'était infiniment beau et doux, merveilleusement nuancé d'élans et d'évanouissements... A l'entrée de la directrice, je lui demandais d'où venait ce chant, que j'imaginais venir de la cha-

pelle. Mais c'étaient les élèves de la grande classe qui répétaient leur leçon. Puis, nous ressortions du parloir, et nous commencions la visite par les ateliers, la salle de brosserie et la salle de tricot.

Une centaine d'ouvrières y travaillaient, et il y en avait de tous les âges, depuis des jeunes filles de dix-huit et vingt ans jusqu'à des femmes de cinquante et soixante. Elles étaient installées circulairement derrière de grandes tables, et toutes étaient des aveugles. Mais toutes, dès notre apparition, sentaient tout de suite un étranger là, et se levaient avec politesse, tout en continuant leur travail. La directrice, alors, leur disait de se rasseoir, et toutes se rasseyaient, mais toutes les figures restaient tournées vers nous, pendant que les mains remuaient toujours. On voyait, dans chaque salle, une petite table où se trouvaient exposés les plus jolis ouvrages, une Vierge entourée de fleurs sur un autel, et un harmonium. Une sœur, de temps à autre, vient se mettre à l'harmonium, et on égaye le travail par un cantique. Je causais, en passant, avec les ouvrières, et presque toutes me répondaient gaiement.

Des ateliers, j'allais ensuite dans les classes, et d'abord dans celle des petites. Une quinzaine de fillettes de cinq à neuf ans étaient assises à leurs pupitres, dans de longs tabliers noirs à manches, comme toutes les petites écolières. Elles avaient leurs cahiers ouverts devant elles, posaient un doigt sur la lettre, la syllabe ou le mot qu'elles épelaient, et toutes étaient des aveugles. Une sœur faisait la classe, et se tenait, comme toutes les maitresses, debout devant ses élèves, interpellant l'une ou l'autre. Elle non plus n'avait plus ses yeux, mais n'en allait pas moins de banc en banc, se penchant sur les petites épaules, et sa main guidant les petites mains sur les cahiers dont les pages étaient blanches. Puis, c'était la leçon d'écriture, et les doigts des petites filles disposaient les planchettes sur les pupitres, y fixaient les feuilles, plaçaient les réglettes sur les feuilles, prenaient le poinçon, et poinçonnaient la lettre dictée, avec un petit bruit piquant. La sœur dictait une syllabe, et les petits doigts poinçonnaient la syllabe. Elle dictait un mot, un membre de phrase, une phrase, et les réglettes glissaient toujours, pendant que les poinçons, piquant toujours les feuilles, poinçonnaient les mots et les phrases. Enfin, on posait les poinçons, on enlevait les réglettes, la dictée était faite, et les feuilles étaient toujours blanches.

— Lisez la phrase, disait la sœur.

Et l'une des fillettes lisait distinctement, en passant son doigt sur sa feuille :

— *Il est, à Saint-Paul, une fleur qui fleurit toujours et qui ne se flétrit jamais, c'est la fleur de la reconnaissance...*

Une petite voix joyeuse, à ce moment-là, troublait tout à coup la classe, et on voyait s'agiter en l'air un chiffon rouge... C'était une petite aveugle, plus petite encore que les autres, et qui jouait avec sa poupée, habillée d'un bout d'andrinople, à l'extrémité d'un banc où son menton touchait à peine la tablette. Elle s'était brusquement mise à rire, à danser, à se trémousser, et la maîtresse nous racontait que, tous les soirs, lorsqu'on apportait la lampe, elle se précipitait de même vers la lumière, et se mettait à crier : *lampe! lampe!* en poussant des cris de joie et en tendant sa poupée...

Dans la classe moyenne, les fillettes ont de neuf à douze ans, et on pourrait se croire, en y entrant, dans une classe de tric-trac ou de jacquet. C'est la leçon de calcul, et les élèves, en effet, y font les opérations arithmétiques au moyen de petits dés marqués de points en relief. Elles les distribuent dans les cases de la réglette, y forment ainsi les nombres, puis les renversent sur la table pour les remettre dans leurs boîtes, une fois l'opération terminée.

— Un paysan, dicte la sœur, récolte vingt sacs de blé. Il en vend sept à vingt francs, huit à dix-huit et cinq à seize. Combien a-t-il gagné?... Faites l'opération.

Et toutes les petites mains placent les dés, les voix calculent, lisent la solution, les réglettes se renversent, les dés roulent, et la sœur dicte un autre problème...

Mais que peut représenter du blé à toutes ces fillettes qui n'en ont jamais vu, et qui ne doivent jamais en voir? Et que peuvent leur représenter toutes les autres choses de la vie? On leur donne donc aussi des leçons de choses, multipliées le plus possible, et lorsque l'occasion s'en présente, selon les circonstances immédiates. Si la pluie tombe sur les vitres, on leur explique la pluie. Si le soleil luit entre deux nuages et les entoure une minute d'une nuit moins noire, on leur explique le soleil et les nuages. Si les trains de la ligne de Sceaux roulent et sifflent dans le quartier, on leur explique les chemins de fer, et toutes ces sensations, expliquées en même temps que reçues, dans l'obscurité où elles vivent, les amusent et les intéressent comme un roman! On leur met aussi dans les mains des objets qu'elles se passent le long des tables, un morceau de laine ou de velours, un joujou représentant un animal, un oiseau, une souris, un mouton, et elles les prennent aussitôt, les tâtent, les palpent, les repalpent... Dès qu'il circulait ainsi un objet nouveau, il y avait comme un saisissement, comme une petite émotion, et la sœur, après la leçon de choses, donnait la leçon de géographie.

Elle annonçait à la classe :

— Aujourd'hui, nous allons encore faire un voyage.

Une expression de plaisir passait aussitôt sur les visages, et l'une des petites aveugles quittait son banc. Elle venait se placer devant une carte de France en relief, puis la maîtresse reprenait :

— Nous allons à Lourdes...

Un nouveau plaisir éclairait toutes les figures, et la maîtresse continuait :

— Nous partons de Paris... Par quelles villes allons-nous passer?

L'élève répondait, en réfléchissant bien :

— Par Orléans..., Tours..., Poitiers..., Bordeaux...

— Bien... Partons...

Alors, pendant quelques secondes, le doigt de la petite aveugle tâtonnait sur la carte, se posait sur Paris, et commençait le voyage. Il descendait, tournait, obliquait, hésitait, revenait, redescendait, et traversait ainsi, avec toutes sortes de précautions, et comme en ayant peur de se perdre, les plats, les reliefs ou les ombres qui figuraient les plaines, les collines ou les bois... De temps à autre, il tombait comme en arrêt, et la petite nommait une ville, un château, une cathédrale. Immédiatement, toutes les figures s'animaient, et les visages, à chaque nom, semblaient voir le panorama, la ville ou les monuments...

A Poitiers, il y avait comme un incident. Le voyage était déjà long. On aurait presque dit qu'il avait été fatigant, et la petite main n'avançait plus... Cependant, elle repartait, et les pays se succédaient de nouveau... Angoulême..., Libourne..., Bordeaux... Que de chemin déjà fait! Combien d'horizons déjà laissés derrière soi! Comme Saint-Paul était déjà loin!... Dax... On avait encore avancé... Tarbes... On approchait... Et le doigt, tout à coup, se posait sur Lourdes, la petite fille nommait la ville... Toutes les physionomies s'illuminaient...

A certains moments, pendant toutes ces visites, la lecture, l'écriture, le voyage à Lourdes, le chœur, dont les échos m'étaient déjà arrivés dans le parloir avait encore repris. On l'entendait s'élever, grandir, planer, puis il s'éloignait en mourant, et la directrice des novices me conduisait dans les classes de musique. Elles se font dans toute une suite de petites pièces qui donnent sur un petit couloir tournant, et dans chacune desquelles gémit un très vieux piano. Deux jeunes filles aveugles étudiaient dans l'une d'elles, et la sœur les priait de jouer à quatre mains. Elles nous jouaient alors trois ou quatre morceaux, une étude, une valse, un menuet, et les exécutaient avec tant de nuances et de passion, que je ne pouvais croire à leur âge. Elles y mettaient, à seize et dix-sept ans, des âmes de femmes émues et broyées par

la vie. Les morceaux terminés, j'en exprimais mon saisissement, la sœur souriait, puis nous ressortions, pour passer dans la salle d'où arrivaient tous les chants. C'était la classe des grandes, et je voyais, en entrant, une quinzaine de jeunes filles groupées devant un harmonium tenu par une sœur aveugle. Elles finissaient un chœur et se préparaient à en commencer un autre. La directrice m'invitait alors à m'asseoir, s'asseyait à côté de moi, et je regardais les choristes, autant que je les écoutais. Debout devant l'harmonium, immobiles, avec leurs figures pâles et leurs yeux clos ou vagues, elles avaient l'air de statues. Un grand livre aux pages blanches pendait à l'une de leurs mains, pendant que leur autre main y suivait du doigt des notes invisibles. On ne voyait pas bouger un trait de leur visage, leur bouche même remuait à peine, le doigt posé sur le livre avançait comme mystérieusement, et, de cette immobilité, de ce geste sur ces pages blanches, de ces visages éteints où les lèvres elles-mêmes s'ouvraient fantomatiquement, s'élevait un chant profond, puissamment exalté ou infiniment doux, tantôt passionné comme un orage contenu, tantôt paisible comme une brise mourante, et faisant tantôt penser à un murmure d'amour, tantôt à un torrent de foi...

Un peu plus tard, dans le quartier, les voisins devaient entendre un chœur d'un autre genre. Toute une nuée de voix enfantines s'envolaient joyeusement des cours, et chantaient ensemble la jolie chanson cadencée où revient toutes les minutes :

T'es ben trop petit, mon ami,
T'es ben trop petit!...

C'était la récréation du soir, et fillettes et jeunes filles, pâles, avec leurs yeux creux ou vagues, dansaient et chantaient *le Petit Grégoire*, autour d'une sœur pâle comme elles et les yeux fermés comme les leurs, mais qui conduisait la ronde, et chantait et battait aussi des mains.

V

Dans quel état d'esprit et d'imagination peut donc vous mettre la cécité, et quelle est l'âme de l'aveugle? Sur elle et son mystère, et particulièrement sur les Sœurs de Saint-Paul, il faut lire et méditer l'admirable livre de M. Maurice de la Sizeranne[1]. Aveugle lui-même, M. de la Sizeranne nous révèle, par son propre cas, le merveilleux univers intérieur dans lequel peut vivre un aveugle. Il nous montre, par son exemple, que les yeux peuvent limiter le monde, tandis que la cécité peut l'étendre à

[1] *Les Sœurs aveugles de Saint-Paul. Psychologie de la femme aveugle*; par M. Maurice de la Sizeranne.

l'infini, et l'inépuisable allégresse dont il lui est possible de s'abreuver, dans cette nuit où l'esprit rêve tout parce que le regard ne voit rien. Il a tout lu, les poètes, les romanciers, les savants, les voyageurs, les moralistes, et toute cette lecture lui a laissé un optimisme radieux. Vous ne trouvez pas, dans la nature, une splendeur ou une délicatesse, une fleurette ou un horizon, dont il ne jouisse pas avec délices. Tout aveugle, assurément, n'a pas cette âme exquise et comme illimitée, mais l'aveugle est généralement une âme à vif. Il a des espérances, des désespoirs, des enthousiasmes et des aversions que ne connaissent pas les voyants. Toutes ses sensations sont hypéresthésiées, et les couleurs mêmes, ou les idées que leurs noms peuvent suggérer, ne sont plus seulement pour lui des sensations, mais des troubles. Le rose lui apparaît comme l'idéal lui-même, le noir lui représente l'horreur, le rouge la terreur, le blanc l'extase, et ces simples mots : *une femme en blanc*, l'éblouissent.

De cette âme qui jouit ou souffre ainsi d'un rien, faites maintenant une âme de femme, donnez-lui la foi, la vocation du couvent, et vous aurez trouvé la religieuse idéale, infiniment heureuse par l'infini même de son malheur. Aucune femme n'éprouve le besoin d'aimer comme la femme aveugle, mais aucune, en même temps, n'est aussi impitoyablement destinée à ne pas inspirer l'amour. Aucune n'a autant qu'elle le désir exalté de tout ce que peut donner la vie. Aucune, cependant, ne peut moins l'obtenir. Qu'elle se réfugie donc dans la vie conventuelle! Qu'elle y songe aux misères, et peut-être aux hontes, qui devaient l'attendre dans le monde! Qu'elle leur compare la pureté et la sérénité où elle travaille, où elle médite et où elle prie! Qu'elle aime Dieu avec tout l'amour dont les hommes n'auraient pas voulu! Qu'elle pense ainsi à toutes les peines, à toutes les douleurs, à toutes les tortures évitées, à tout ce que lui acquiert pour la vie éternelle son infirmité joyeusement acceptée, et n'est-ce pas le ciel même que sa pâleur reflète et qu'elle voit de ses yeux fermés?

VI

Le matin du 4 juillet 1907, dans le vieux pavillon bas de la seconde cour, où Mme de Chateaubriand avait eu ses appartements, la chapelle de Saint-Paul était en fête. Trois postulantes, — deux aveugles et une voyante, — prenaient l'habit, et trois professes, — l'une également clairvoyante et les deux autres aveugles, — prononçaient leurs vœux annuels ou perpétuels. Au premier rang, dans leurs toilettes blanches de fiancées, sous leurs grands voiles de tulle et leurs fleurs d'oranger, les nouvelles novices se tenaient

prosternées sur leurs prie-Dieu, et les nouvelles professes, auprès d'elles, sous leur robe noire et leur simple voile blanc, avaient l'air de servantes plus humbles auprès de mariées plus brillantes. Sous les lumières des cierges et du lustre, dans les odeurs de cire et de fleurs, entre les stalles des religieuses adossées aux croisées cintrées, les parents et les invités regardaient et priaient dans une ferveur recueillie. Mgr le Coadjuteur était là, l'encens fumait, l'autel resplendissait, et la Vierge, au fond du chœur, au-dessus des mains levées et jointes du prêtre en chasuble d'or, semblait portée sur les nues dans le jour d'une niche lumineuse.

La messe terminée, l'évêque adressait le discours d'usage aux nouvelles sœurs et leur commentait ces paroles exaltées de l'Apôtre : « Je vous ai fiancées à l'unique Epoux, pour vous présenter à lui comme des vierges pures, et je suis jaloux de vous de la jalousie de Dieu... Vous n'avez plus vos yeux de chair, mais vous pouvez plus facilement contempler le Christ, dans le sanctuaire de l'âme, avec les yeux illuminés du cœur! »

Puis, la cérémonie commençait.

En chape, et mitre en tête, le célébrant disait aux postulantes :

— Mes filles, que demandez-vous?

Elles répondaient ensemble :

— Nous demandons le bonheur d'être reçues comme novices dans la communauté des Sœurs Aveugles de Saint-Paul.

Une sœur voyante, ensuite, venait prendre par la main chacune des novices aveugles, et les trois postulantes s'agenouillaient à la balustrade. L'évêque détachait de leurs têtes les voiles de tulle, leur mettait le voile des novices, et disait, d'une voix grave et douce, au milieu d'un profond silence :

Andrée — ~~Charlotte~~, vous ne serez plus appelée Andrée ~~Charlotte~~. Vous serez la sœur Sainte-Marie... Jeanne, vous ne serez plus appelée Jeanne. Vous serez la sœur Sainte-Blandine... Marie, vous ne serez plus appelée Marie. Vous serez la sœur Saint-Charles...

Alors, encore sous la robe du monde, mais déjà sous le voile de la sœur, elles se relevaient, quittaient la chapelle en cortège, et le chœur, sur leur passage, entonnait joyeusement le psaume de la délivrance : *In exitu Israël de Egypto, domus Jacob de populo barbaro!*

La cérémonie, tant qu'elles étaient prosternées vers l'autel, avait pu, à la rigueur, ne sembler qu'une prise de voile ordinaire. Mais quelle impression, quand elles traversaient la salle, et lorsqu'elles y apparaissaient, avec leurs robes de noce et leurs pâles visages aveugles! Ah! ces fiancées à visages douloureux et transfigurés! Ces expressions de béatitude sur ces figures d'infor-

tune où le malheur s'était cicatrisé dans des cicatrices rayonnantes!

Quelques instants plus tard, elles revenaient transformées — les robes blanches avaient elles-mêmes disparu — et regagnaient leurs places en religieuses. Puis, le célébrant se tournait vers les professes, et on entendait encore :

— Mes filles, que demandez-vous?

Une voix claire répondait :

— Je demande, pour l'amour de Dieu, de me consacrer à lui pour toujours!

— Connaissez-vous, dans toute leur étendue, les obligations que vous allez contracter?

— Oui, par la miséricorde de Dieu!

— Vous avez donc résolu de les accomplir avec fidélité?

— Je l'ai résolu dans mon cœur, pour la plus grande gloire de Dieu...

Et elles venaient aussi s'agenouiller à la balustrade. L'évêque leur donnait la croix, leur remettait l'anneau, leur mettait le voile noir, puis elles allaient s'étendre sous le drap mortuaire étendu par terre à l'entrée du chœur. Une sœur le soulevait du sol, elles se couchaient dessous comme des mortes, et il retombait sur elles...

Tous ces rites, à peu de chose près, se retrouvent dans presque tous les Ordres. Mais les émotions dont ils vous saisissent, et celles dont ils doivent remplir la nouvelle novice ou la nouvelle professe, ne sont nulle part ce qu'elles sont à Saint-Paul. Pour l'aveugle qui se donne à Dieu et pour qui la cécité même élève tout au centuple et au sublime, que ne deviennent pas tous ces symboles, déjà sublimes par eux-mêmes? Que ne lui dit pas l'enlèvement du voile de tulle et des fleurs? Que ne lui dit pas sa robe noire? Que ne lui chantent pas les accents exaltés de la sortie d'Egypte, et que ne sont pas, pour elle, l'anneau qu'elle met à son doigt, la croix qu'elle sent sur sa poitrine, la couronne qui se pose sur sa tête, et la vision où elle s'aperçoit elle-même entrer, en « habits blancs, glorieuse et immaculée », dans la société des « saints »? Comment ne lui apparaissent pas le « Seigneur », et la « Lumière du monde », et la « face du Dieu de Jacob ». Où ne l'emportent pas les versets d'amour du Cantique des Cantiques : « Quelle est celle-ci qui s'élève du désert, comblée de délices, appuyée sur son bien-aimé? Vous êtes toute belle, ma bien-aimée! Venez du Liban, mon épouse, venez, vous serez couronnée! » Sous le drap mortuaire d'où elle entend les Litanies des Saints passer et planer sur elle comme un vol de légions sans fin, que ne lui disent pas les Archanges, les Chérubins, les

Séraphins, les Trônes, les Dominations, les Apôtres, les Confesseurs, et tous ces princes du ciel et tous ces bienheureux dont les noms et dont les images viennent lui parler sous son linceul?

Mais les Litanies aussi sont terminées, et les phalanges célestes ont passé... Alors, une sœur soulève le drap funèbre, et l'évêque, en les bénissant, crie aux ombres étendues dessous :

— Réveillez-vous, vous qui dormez, soyez illuminées de la lumière du Christ!...

De quelle voix, à cette minute-là, les ressuscitées répondent, en se soulevant sur leurs mains, et se dressent avec leur chant léger et faible, pur, souriant, presque gai, mais tremblant et lointain, comme encore engourdi, et sortant bien vraiment de la nuit et du sommeil de la tombe!

. . . .

Toute la journée, c'était fête à Saint-Paul, et le Coadjuteur, Mgr Amette, voulait s'y faire présenter toutes les aveugles. Vieilles et jeunes, sœurs et élèves, jeunes filles, enfants, il les voyait toutes une à une, parlait à chacune d'elles, et restait tout surpris devant la plus petite, la dernière, une petite Turque de quatre ans, dont on lui racontait l'histoire.

Un ouvrier de Salonique, père de trois petites aveugles, était venu à Paris tout exprès pour les faire soigner. Mais il s'y était trouvé dépaysé, perdu, sans argent, et n'y éprouvait que des misères. Un jour, enfin, il avait entendu parler de Saint-Paul. Il y amenait alors ses petites filles, et c'était la plus petite qui venait d'étonner Monseigneur. Elle lui avait tout à coup demandé, en le tutoyant, au moment où il la bénissait, quel habit portait un évêque.

Sa Grandeur avait ri, puis il avait dit à son tour à la petite aveugle, qui parlait moitié turc et moitié français :

— Comment t'appelles-tu?

— Bella!

— Oh!... Bella?

— Oui, mais à *ma* baptême je m'appelle Marie-Pauline... Et même...

Avec une petite moue :

— Tu ne m'as pas souhaité ma fête!

— Comment, je ne t'ai pas souhaité ta fête?... Mais quand donc était-elle?

— Dimanche.

— Alors, il est trop tard?

— Mais non!...

— Eh bien! je te souhaite la sagesse... Et veux-tu des bonbons avec?

La petite hésitait, mais ne répondait pas non.

— Alors, tu en veux?

— Oui.

— Tu en auras...

Et la petite Turque retournait à sa place, mais se mettait tout de suite à pleurer en disant tout bas :

— Tout est perdu! Je n'ai pas dit que je voulais aussi un ballon!

— Allons, lui disait alors Monseigneur, ne pleure pas... Je t'ai entendue... Tu auras aussi le ballon avec!

VII

Il y a une vingtaine d'années, la grosse porte de la rue Denfert-Rochereau s'ouvrait à une pensionnaire juive, Eva X....., qui avait perdu les yeux en tentant de se suicider. ~~Elle allait se marier, lorsque son fiancé l'avait abandonnée.~~ Elle avait ~~alors~~ voulu se tuer d'un coup de revolver et s'était manquée, mais le coup l'avait aveuglée.

En entrant à Saint-Paul elle n'avait pas su d'abord où elle était... Quand elle était petite, ses parents la menaçaient constamment des religieuses comme on menace les autres enfants du Diable ou du Croquemitaine :

— Sois bien sage, où les religieuses vont venir te prendre!...

Plus tard, on lui avait représenté le couvent comme un lieu horrible, et la perspective d'y être envoyée comme celle d'être mise en prison ou dans une maison de correction :

— Si tu ne travailles pas bien, on te mettra au couvent!...

A la suite du drame qui avait brisé sa vie, et dans l'état de désespoir où elle était, il avait donc fallu lui cacher où elle se trouvait, mais elle ne pouvait pas l'ignorer longtemps.

Un jour, pendant une récréation, elle entendait appeler : « Ma sœur. »

Elle demandait immédiatement :

— Qui donc appelle-t-on : « Ma sœur? »

— Qui on appelle : « Ma sœur? »

— Oui.

— Mais c'est la religieuse!

— La religieuse?

— Mais oui!

— Où sommes-nous donc?

— Mais chez les Sœurs...

Elle était prise alors d'une terreur folle, et il fallait la surveiller jour et nuit. Elle voulait fuir, se sauver n'importe comment, se jeter par la fenêtre... A la longue, cependant, devant la bonté et les soins qu'on ne se fatiguait pas de lui montrer, elle commençait

à se rassurer un peu. La sœur aveugle à son service, la sœur Thérèse de Jésus, entrait toujours chez elle la voix souriante, et cette sœur aveugle comme elle, avec sa voix toujours douce et ses paroles toujours gaies, la gagnait et la consolait.

— Tenez, lui dit un soir la sœur mystérieusement, gardez bien ça.

— Qu'est-ce que c'est ?

— C'est une petite médaille de la Sainte-Vierge...

La juive, dans son premier mouvement, avait repoussé la médaille avec horreur, mais la sœur, les jours suivants, avait cru s'apercevoir, à quelques-unes de ces observations comme peuvent seules en faire les aveugles, qu'elle l'avait gardée. Dans une ou deux circonstances, il lui avait même semblé qu'elle la tenait dans sa main.

Quelquefois, la juive recevait des visites, tantôt d'un parent, tantôt d'une amie, tantôt du rabbin. Mais les visites du rabbin la laissaient toujours dans un état de nerfs très violent.

— Qu'est-ce que vous avez, ma bonne Eva? lui demandait alors la sœur Thérèse.

Elle lui répondait, exaspérée :

— C'est le prêtre!

— Le prêtre?

— Oui!

— Eh bien?

— Il me dit de me défier de votre douceur, et que vous cherchez à me séduire pour m'en faire repentir ensuite...

Quelques mois se passaient ainsi. La sœur montait chez elle matin et soir, et la juive, un matin, voulait descendre à la chapelle pour assister à l'office. On le lui permettait, et elle y retournait encore les jours suivants. Elle se plaçait dans un coin, écoutait les chants, la récitation des prières, le bruit qu'on faisait en s'agenouillant ou en se relevant, et demandait, un jour, en sortant de la chapelle, pourquoi, pendant la messe, à un certain moment, toutes les religieuses quittaient leur place, pour y revenir en silence deux ou trois minutes après. La sœur lui répondait alors que c'était le moment de la communion, et tâchait de la lui expliquer. Le prêtre, à cet instant, dans l'hostie consacrée, leur donnait la chair même du Christ, et elles allaient, deux par deux, recevoir le corps du Sauveur.

Presque tous les matins, pendant plus d'une année, la juive était ainsi revenue entendre la messe, quand elle prévenait enfin la sœur Thérèse qu'elle allait lui annoncer une grande nouvelle... Elle voulait recevoir le baptême...

— Ma bonne Eva, lui demandait alors la sœur un peu plus tard, en la préparant à son baptême et en lui parlant toujours sur un ton gai, voyons, pouvez-vous me dire ce qui vous a convertie?... Je vous regardais quelquefois suivre les offices... A quoi pensiez-vous bien, dans votre coin?

— Ma sœur, lui répondait Eva, je vous écoutais chanter, prier, vous agenouiller, et, en vous écoutant, je répétais continuellement : *Dieu des chrétiens, si tu es vraiment le vrai Dieu, révèle-toi à moi!* Et puis...

Et elle lui racontait encore :

— Vous rappelez-vous que je vous avais demandé, un jour, pourquoi on vous entendait vous lever, quitter vos stalles, et y revenir en silence?

— Oui.

— Eh bien, à partir de ce jour-là, toutes les fois que, pendant la messe, revenait le moment de la communion, je me sentais comme envie de bondir, de me précipiter sur vous et de vous arracher *le monsieur!*

— Comment, le *monsieur?* répétait la sœur stupéfaite...

— Oui, le *monsieur!*

— Mais quel *monsieur?...* Vous ne parlez pas du bon Dieu?...

— Si!

— Comment?... Mais, ma bonne Eva, vous ne pouvez pas dire : *le monsieur*, on doit dire : *Notre-Seigneur!*

— Si, *le monsieur!*

— Mais non, *Notre-Seigneur!*

— *Le monsieur...*

Et la juive, pendant quelque temps, ne voulait pas dire : *Notre-Seigneur*, ni *le Christ*, ni *Jésus*, ni *Jésus-Christ.*

— Mais, Eva, lui répétait constamment la sœur Thérèse, si vous ne dites pas : *Notre-Seigneur*, vous ne pourrez jamais être baptisée!

Mais elle disait toujours : *le monsieur...* Elle le disait tout bas, timidement, avec une émotion étrange, mais elle s'obstinait à le répéter... Enfin, cependant, un jour, elle cédait, se décidait à dire : *Notre-Seigneur*, et sanglotait en le disant...

Elle recevait le baptême à quelque temps de là, faisait, un peu plus tard une première communion d'une ferveur extatique, et mourait comme une sainte, trois ans après!

Maurice Talmeyr.

La suite prochainement.

MUTINERIES MILITAIRES

AU DÉBUT DE LA RÉVOLUTION

Toutes les sociétés ont leurs réfractaires. Sous l'ancienne monarchie, des milliers de Français refusaient, eux aussi, de s'incruster dans l'une des cellules, pourtant si variées, de la structure féodale. Corporations, jurandes, maîtrises, tout lien collectif répugnait à ces esprits enragés d'indépendance. Cette hostilité contre les règlements et contre les lois aurait pu jeter dans la rue et donner au crime tous les nomades et tous les bohêmes. Mais un contrat tacite entre le Pouvoir civil et l'Église ouvre à ces irréguliers l'enceinte des domaines monastiques et leur offre les avantages d'un asile affranchi de toutes les astreintes légales. C'est ainsi qu'à Paris, l'abbaye de Saint-Germain, le couvent de Saint-Lazare, le Temple, Saint-Laurent, Saint-Jean de Latran, etc., abritent, dans leurs vastes « enclos », jusqu'à la prise de la Bastille, les ouvriers en chambre, les petits fabricants, les nomades, bref, tous ceux qui préfèrent à la législation laïque, trop souvent tracassière, la débonnaire souveraineté des princes spirituels.

Au-dessous de ces honnêtes et laborieux individualistes, bouillonne une armée, rebelle à tout travail normal et réfractaire à toute tâche probe : — rôdeurs, débardeurs, crocheteurs, aventuriers, — futures recrues de la milice du vol, errant sans cesse sur la frontière du code, et, pour un morceau de pain ou un verre de Suresnes, prêts à favoriser un mauvais coup et à risquer les galères. Que fait l'ancien régime de cette *fæx urbis?* Les sergents recruteurs la guettent au coin des carrefours, la cueillent au fond des cabarets et l'enrôlent, de gré ou de force, dans un des régiments de l'armée royale. Normandie, Piémont, Soissonnais, Champagne, Royal-Vaisseaux, La Couronne, Royal-Roussillon, etc., s'emparent du batteur d'estrade, lui jettent l'habit du roi sur le dos, l'arment du fusil ou du sabre, et le sou-

mettent à une discipline de fer qui transforme le malandrin de la veille en guerrier, voire même en héros.

Paris fournit naturellement le plus grand nombre de ces « Brin d'Amour », de ces « Va-de-bon-Cœur » et de ces « La Tulipe » dont les types, restés légendaires, serviront demain de modèle à plus d'un vieux sergent de Bonaparte ou de Davoust. Ces chenapans se donnent rendez-vous sur le quai de la Ferraille, encombrent les tavernes de la banlieue et peuplent les tapis francs des ports. Dans ces parages et dans ces bouges afflue une « chair à canon » propice à toute aventure et disponible à toute heure. Sous les peines les plus rigoureuses, Louvois et ses successeurs interdisent aux sergents de violenter les futurs soldats de Sa Majesté [1]. Il est malheureusement trop certain que la contrainte concourt trop souvent à la majoration des effectifs.

Si les rois avaient donné à cette « vile multitude » des chefs issus de son sein, la France, au lieu d'une armée de valeureux soldats, n'aurait possédé qu'une horde de brigands [2]. Telles furent certaines bandes allemandes de la guerre de Trente ans, laissées à la merci de bas officiers sans naissance et sans culture. Mais c'est à l'élite de la société française que la monarchie capétienne confie la tutelle de cette chiourme. Avec de pareils cadres, aucune déchéance morale n'est à craindre. Notre pays fournit le meilleur corps d'officiers de troupes de l'Europe. Aussi loin que l'historien remonte dans le cours de nos annales, il y trouve une caste militaire, étrangère au commerce, à l'industrie, à la finance et ne connaissant d'autre métier que celui des

[1] *Lettre de Louvois au lieutenant de police La Reynie* : « L'intention du roi n'est pas de tolérer des friponneries qui se font à Paris pour les levées et Sa Majesté trouve bon que tous ceux qui sont présentement dans les prisons et qui seront pris dans l'avenir pour ce fait-là soient punis selon la rigueur des ordonnances. » — *Lettre de Louvois aux gouverneurs intendants* : « Le roi a appris avec surprise qu'il a été fait des violences considérables dans les provinces par les officiers de ses troupes pour faire des levées. Sa Majesté désapprouve absolument les violences qu'ils font de prendre les gens sur les grands chemins, aux foires et aux marchés; elle m'a recommandé de vous faire savoir ses intentions afin que vous teniez la main à ce que ces choses n'arrivent plus et que vous fassiez réprimer ces violences. »

[2] « Parmi nous, dit Montesquieu, les désertions sont fréquentes, parce que les soldats sont la *plus vile partie* de la population. »

Dans une lettre adressée le 7 septembre 1789 par les officiers de la garnison de Lille à l'Assemblée Nationale, je relève ce qui suit : « La majorité des soldats est tirée du *rebut des grandes villes et de gens sans aveu.* » (*Archives du ministère de la guerre.*)

Dans ces conditions, faut-il s'étonner que très peu d'officiers sortissent alors du rang?

armes. Au moyen âge, quand ces familles ne se battent pas pour le suzerain, elles courent sus au Turc. La guerre est leur profession. Dans la gentilhommière paternelle, tout porte l'enfant à rêver l'éclat et la gloire militaires. Les récits de l'aïeul et du père évoquent le souvenir des belles « apertises d'armes » du temps de Du Guesclin ou de Charlemagne. Pendant la guerre de Cent Ans, au cours des grandes mêlées du seizième et du dix-septième siècles, c'est le patriciat militaire qui soutient le principal effort de la royauté contre l'étranger. De là, des aptitudes, des instincts, un tempérament qui portent le gentilhomme à tirer l'épée dès que le roi fait appel à son dévouement. Dans ces familles, les enfants naissent braves, entreprenants, guerriers; l'éducation physique achève l'œuvre de la race.

A quinze ans, Bayard est déjà l'un des plus rudes jouteurs de son époque. A seize, au combat d'Arnay-le-Duc, le Béarnais conduit sa première charge de cavalerie. A douze, au siège de Fribourg, le prince de Montbarey, enseigne au régiment de Lorraine, reçoit dans les tranchées le baptême du feu. A treize, Guibert suit son père à l'armée d'Allemagne et s'y distingue. A quatorze, le fils du duc de Boufflers commande une des colonnes chargées d'attaquer Raucoux, et comme il n'est pas assez grand pour escalader les retranchements ennemis, son père le prend à bras-le-corps et le jette dans la place[1].

La supériorité sociale des chefs élève peu à peu le niveau moral de la troupe, la tire de son ignominie et lui communique, avec le sentiment du devoir, le culte de l'honneur. Tel ce grenadier que le duc de Luynes aperçoit quittant la tranchée, devant Philipsbourg : « Où vas-tu? lui dit-il. — Où peut aller un grenadier qui abandonne son poste; je vais mourir! »

Le pauvre diable avait un biscaïen dans le ventre.

Mais pour que les instincts pervers et les sollicitations du dehors ne fassent pas retomber le soldat dans le cloaque natal, il faut qu'une charte inflexible le tienne sans cesse en haleine. Aussi la potence dresse-t-elle ses redoutables fourches aux angles de tous les chemins où notre recrue s'engage. Feuilletez les ordonnances qui réglementent le service intérieur et le service en campagne. A chaque article s'embusquent la prison, les fers, la mutilation, la mort, — sans compter les punitions légères comme les baguettes ou les châtiments d'ordre moral, comme les cartouches jaunes. Pour avoir dérobé un chou dans le champ

[1] Albert Babeau : *la Vie militaire sous l'ancien régime.* — Albert Duruy : *l'Armée royale en 1789.* — Prince de Montbarey : *Mémoires.*

voisin en temps de guerre, la mort ou le tirage au billet[1]. Pour avoir frappé un sergent, étant de garde ou de service, la mort. Pour s'être défendu contre les mauvais traitements d'un officier, le poing coupé d'abord, la pendaison ensuite. Pour s'être battu en duel avec un camarade, les galères perpétuelles. Pour vol d'ustensiles en route, la mort. Pour désertion, les oreilles et le nez coupés, les galères perpétuelles ou la mort.

Tant que le Pouvoir central reste indiscuté, tant que la monarchie régente seule la nation, le Code militaire ne reçoit que de légères atteintes. Mais, au dix-huitième siècle, à mesure que les « philosophes » frustrent le roi de son hégémonie morale et que les encyclopédistes prennent la direction de l'opinion publique, ce dualisme entraîne peu à peu la chute du code militaire et la destruction de la discipline. Les maximes de Rousseau sur « la bonté originelle de l'homme » achèvent de démanteler les vieilles chartes fondées sur le péché originel. Tocqueville signale avec infiniment de sagacité l'écart énorme qui s'établit, au dix-huitième siècle, entre les mœurs et les lois. Si les lois restent dures, inflexibles, en revanche les mœurs se prêtent à tous les accommodements et favorisent toutes les défaillances. Dans le relâchement universel des croyances et des principes, la majesté de la loi subit fatalement le sort de la majesté royale. A partir de 1750 on ne trouve plus personne dans les régiments pour exiger la stricte exécution du code : commandant en chef, officiers généraux, grand prévôt, conseil de guerre, toutes les autorités chancellent. Le maréchal de Saxe remarque qu'on n'arrête plus, de son temps, le soldat pris en maraude. « Comme le maraudeur est puni de mort, chacun, dit-il, répugne à faire périr un misérable. » Une ordonnance du 10 décembre 1775 substitue « le bagne » à la peine de mort pour les déserteurs. Dix ans plus tard, ce châtiment semble encore trop rigoureux. Le 1er juillet 1786, une ordonnance remplace le bagne par huit tours de baguette. Qu'arrive-t-il? Vingt mille soldats s'évadent. En 1788, la « désertion devient si effrayante, dit un historien, que pour la réprimer, il faut établir à la frontière un cordon de troupes : la France regorge de soldats en rupture de ban, tout prêts à se jeter dans les

[1] La punition des baguettes consistait à faire administrer au délinquant, par un certain nombre de ses camarades, des coups de baguette de coudrier sur le dos.

Les « cartouches jaunes » étaient une feuille de congé de couleur jonquille délivrée aux soldats dégradés ou renvoyés du corps.

Le tirage au billet avait lieu quand plusieurs hommes avaient été pris en flagrant délit de maraude. On les faisait alors tirer au sort et celui qui amenait le billet avait la tête cassée.

pires excès[1] ». Sous Louis XIII, en 1638, le roi avait fait « casser », à la tête de l'armée, le régiment de Chanceaux « pour avoir commis des vols et des pilleries sur des paysans ». De plus, un arrêt ordonna « que les maisons et biens, meubles et immeubles dudit de Chanceaux et de ses officiers fussent vendus jusqu'à concurrence d'une somme de 60 000 livres, tant pour la restitution des sommes payées pour la levée et l'armement du régiment que pour la remise sur pied d'un autre[2] ».

A la même époque, Louis XIV destitue un capitaine qui vient d'extorquer trois cents livres d'un bourgeois de Rethel et fait enfermer à la Bastille plusieurs capitaines de dragons prévenus de sévices graves contre un baigneur. Un lieutenant-colonel, convaincu de pillage, est jeté en prison et condamné à dix-huit cents livres de dommages-intérêts. Un officier, insulté par un bourgeois de Bordeaux, lui brise le bras d'un coup de pistolet; il est condamné à soixante-quinze mille livres d'indemnité. A Metz, un colonel qui assomme un artisan est décrété d'accusation[3].

Cent ans plus tard, rien ne subsiste de ces rigueurs. Le pouvoir royal a perdu tout à la fois la conscience de ses droits et la notion de ses devoirs. En 1730, un lieutenant de cavalerie, pour avoir fortement malmené deux magistrats de village, reçoit du ministre une lettre d'admonestation. A Toul, en 1760, les soldats et les officiers insultent le public, mettent en interdit le théâtre : aucune sévérité n'atteint les coupables. Les municipalités, lésées, réclament vainement une répression énergique. Le gouvernement reste neutre : à mesure que nous approchons de la Révolution, nous entrons dans la période de l'indiscipline et du laisser-faire. Les idées philosophiques et les principes libéraux, mis en honneur par la guerre d'Amérique, trouvent chez les jeunes officiers, surtout chez ceux qui fréquentent la cour, des disciples tendres à toutes les fautes. On fonde dans tous les régiments des Loges de Francs-Maçons. Au Mans, la Loge compte parmi ses affiliés des officiers comme le bouillant comte de Valence, le colonel du régiment de Chartres-Dragons, si célèbre par son ardeur révolutionnaire et son attachement au duc d'Orléans. Aux yeux des jeunes gens qu'enflamment les discours de La Fayette, le premier devoir de l'officier n'est plus l'amour filial et respectueux du prince en qui se condense l'idée de Patrie.

[1] Xavier Audouin, *Histoire de l'administration de la guerre*.

[2] Arrêt du Conseil du 16 octobre 1638 Recueil Cangé, t. XXIV.

[3] *Mémoires de Louis XIV*, t. I, p. 248. — Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. X, p. 276. — *Archives de la guerre*. — Mme de Genlis, *Mémoires*, t. III, p. 75. — *Mémoires secrets*, t. XXXII, p. 246.

A la fin d'un banquet où ses officiers lui souhaitent la bienvenue, un jeune colonel de dragons refuse de boire à la santé du Roi. « A nos femmes! à nos maîtresses! » s'écrie le colonel, qui casse ensuite son verre [1]. Dans une autre réunion, les officiers célèbrent les rites traditionnels que ramène, chaque année, la fête de l'Epiphanie. Sollicité de prendre sa part du gâteau, un capitaine refuse : « A quoi bon, s'écrie-t-il, tirer les rois, puisque, maintenant, il n'y a plus de rois? »

Pénétrée en haut comme en bas par les nouveaux courants de l'opinion, l'armée n'attend plus que la poussée des meneurs populaires pour se précipiter vers l'anarchie et vers le chaos. D'où sortiront les fauteurs du désordre? De deux cavernes : du Palais-Royal et du Foreign-Office. Esprit peu cultivé, intelligence médiocre, âme corrompue, caractère débile, le duc Louis-Philippe-Joseph d'Orléans a tout ce qu'il faut pour servir de jouet aux ennemis de la France. L'Angleterre a, du premier coup d'œil, compris l'avantageux parti qu'elle pourra tirer d'un prince « né bon et compatissant [2] », mais, comme tous les faibles dominés par leurs passions, capable de toutes les turpitudes et propre à tous les crimes.

Venue d'outre-Manche, la Franc-Maçonnerie est en France non une institution nationale, mais une création étrangère; non un rouage de notre administration, mais un *settlement* britannique. Elu Grand-Maître de l'Ordre, le duc d'Orléans a renoncé, pour ainsi dire, le jour même, à sa race et s'est séparé du roi capétien pour passer au service de S. M. Georges III. Evolution inconsciente, je me hâte de le dire. Trop léger et surtout trop borné pour se rendre compte de son apostasie, le petit-fils de Henri IV et le glorieux soldat d'Ouessant ne se doute pas que l'initiation maçonnique lui inflige une conscience et une nationalité nouvelles.

A peine la secte a-t-elle conquis le cousin de Louis XVI que le Foreign-Office enveloppe le Prince d'un cortège d'agents qui ne le lâcheront qu'au seuil de la Conciergerie et qu'au pied de l'échafaud. Aux officiers et aux gentilshommes dont s'entoure le duc, au capitaine Choderlos de Laclos, au marquis de Sillery, au comte de Latouche, au duc de Biron, à Ducrest, etc., bref aux « roués » et aux « pourris » du Palais-Royal se juxtapose un état-major clandestin d'aventuriers anglais et d'espions français, gagés par la cour de Londres. A travers les dépêches que notre ambassadeur

[1] Anecdote citée par M. A. Babeau dans *la Vie militaire sous l'ancien régime*, p. 288.

[2] C'est ainsi que le définit Montjoie dans son *Histoire de la conjuration de L.-P.-J. d'Orléans*, t. I, p. 33.

auprès du cabinet de Saint-James, le marquis de la Luzerne, envoie au ministre des Affaires étrangères, au comte de Montmorin, apparaît, rampe derrière les Clarke, les Shee, les Smith et les Forth, une maffia d'intrigants parisiens, comme Danton et Paré, le maître-clerc de l'avocat au Conseil du roi, comme Pitra, Paris et l'abbé Fauchet, tous les trois membres de la Commune de Paris[1].

Comment s'étonner que le marquis de la Luzerne en vienne à soupçonner, dans le premier prince du sang, le complice des haines secrètes de l'Angleterre contre notre pays : « Je cherche à découvrir — mande le 23 novembre 1789 M. de la Luzerne au comte de Montmorin, — je cherche à découvrir si, au lieu de parler des affaires des Pays-Bas avec les ministres anglais, *M. le duc d'Orléans ne se concerterait pas avec eux pour exciter de nouveaux troubles en France.* » Sans doute, l'ambassadeur s'empresse d'ajouter que la preuve lui manque, mais si l'on songe que toutes les dépêches de M. de la Luzerne passent sous les yeux de Louis XVI, il faut qu'une aussi terrible accusation ne paraisse point invraisemblable, pour que le représentant du roi ose l'introduire dans la correspondance officielle.

Au cours de ses *Mémoires*, le loyal et judicieux Malouet dénonce, lui aussi, le duc d'Orléans comme le bailleur de fonds de toutes les émeutes[2]. Plus perspicace, le gouverneur de l'Ile-

[1] Voici un extrait de la lettre adressée le 26 novembre 1789 par le marquis de la Luzerne, ambassadeur de France à Londres, au comte de Montmorin :

« M. le duc d'Orléans m'a parlé plusieurs fois de l'argent que l'on prétend que les Anglais ont répandu dans Paris, et m'a dit qu'il emploierait tous les moyens qui sont en son pouvoir, pour découvrir la trace de cette intrigue. Il m'a ajouté qu'il y était extrêmement intéressé puisqu'il y avait des gens qui avaient osé l'accuser d'en avoir répandu parmi les troupes et même parmi le peuple. Il m'a prié de lui tenir des renseignements à cet égard. Je lui ai donné le nom de la maison Drumond qui avait, à ce que l'on m'a assuré, fait passer beaucoup d'argent à celle de Hopp d'Amsterdam, ce qui pourrait faire croire que c'était la voye dont se servait le gouvernement anglais pour faire passer de l'argent à Paris. Je lui ai dit aussi qu'il y avait, à Paris, deux particuliers, l'un nommé *Danton* et l'autre *Paré* que quelques personnes soupçonnaient d'être les agents particuliers du gouvernement anglais. »

Même date : « Les trois personnes dans la Commune de Paris qui sont les plus attachées à M. le duc d'Orléans et qui correspondent avec lui par l'intermédiaire du sieur Forth, sont : MM. Pitra, Paris et l'abbé Fauchet. M. le duc d'Orléans a aussi grande confiance dans Forth. Cette liaison est d'autant plus fâcheuse que Forth voit souvent M. Pitt. » Ailleurs, Forth est représenté comme l'instigateur des troubles qui ont abouti à la prise de la Bastille et comme un agent à la solde de M. Pitt.

[2] *Mémoires*, p. 248.

de-France, le baron de Besenval, associe dans ses soupçons et dans ses reproches l'Angleterre et le prince[1]; Rivarol également. Mais en attachant au même pilori les ministres de Georges III et le duc d'Orléans, ni le marquis de la Luzerne, ni le comte de Montmorin, ni le baron de Besenval, ni Malouet, ni Rivarol n'aperçoivent le lien mystérieux qui inféode le prince à la maison de Hanovre. A cette époque, nul profane ne sait — comme nous aujourd'hui — que le serment maçonnique détache de la cause française ceux qui le prononcent et les rive indissolublement — quoi qu'ils fassent — à l'intérêt britannique. Certes, le duc d'Orléans et son entourage s'imaginent, avec une perverse candeur, que la Révolution, dont ils sont les séides, limitera ses fureurs au remplacement du roi par un lieutenant-général, choisi parmi les cadets de la maison de France. Mais les conspirateurs étrangers savent que l'Angleterre recueillera seule les bénéfices d'un complot qui ne sera pas exclusivement funeste à l'aîné des Capétiens. Si, dans cette campagne, le duc d'Orléans considère Georges III comme son allié, le monarque anglais voit, lui, dans le prince français, un serviteur aujourd'hui et demain une victime.

Ce pacte, — où l'un des conjurés doit tout gagner et l'autre tout perdre, où l'un sait où il va, et où l'autre l'ignore, — nous explique les manèges parallèles des deux cabales et justifie les conjectures des contemporains sur leur connivence. Ni le marquis de la Luzerne n'a tort d'attribuer aux guinées de l'ambassadeur d'Angleterre, la prise de la Bastille, ni Montjoie ne calomnie le cousin de Louis XVI en l'accusant d'avoir subventionné les vainqueurs. La puissance maçonnique qui les assemble assure l'harmonie de leurs desseins et concourt à l'unité de leur action. Lors de l'enquête du Châtelet, sur les troubles du mois d'octobre 1789, le comte de Virieu déclara tenir de Mirabeau que le plan des amis du duc d'Orléans consistait à présenter le prince « comme un médiateur entre le gouvernement impuissant et Paris soulevé ».

Pour livrer le pouvoir au duc d'Orléans, il fallait donc commencer par livrer la capitale à l'anarchie. Mais comment? En mutinant les troupes. Dès le lendemain de l'émeute qui suivit la seconde Assemblée des Notables, le duc d'Orléans avait dit à ses intimes : « Nous ne ferons rien tant que nous n'aurons pas l'armée. » L'armée était le rempart de l'ordre et du droit; on décide d'en faire l'instrument de l'usurpation et de la violence.

[1] Parlant de l'échauffourée du faubourg Saint-Antoine, échauffourée qui fut si funeste au marchand de papiers peints Réveillon, Besenval écrit : « J'attribuais cette émeute aux Anglais, n'osant encore en accuser M. le duc d'Orléans. »

Il importait, avant tout, de conquérir le régiment des Gardes Françaises. Fort de 3600 hommes, recrutés parmi la tourbe des faubourgs, ce régiment a, sous des chefs débonnaires comme le duc de Brissac, perdu l'habitude de la discipline et le sentiment du devoir. Les émissaires du Palais-Royal, Laclos, Chamfort, le chevalier d'Oraison, Izarn de Valady, etc., distribuent dans les tavernes, où pérorent les beaux parleurs du corps, les libelles de la secte et l'argent du prince. Faut-il ajouter que les louis du duc d'Orléans se rencontrent, au fond des mêmes poches, avec les livres sterling que prodiguent, à la même heure, les courtiers du duc de Dorset, l'ambassadeur d'Angleterre[1]. Dans ses *Mémoires*, le marquis de Maleyssie, alors officier aux Gardes Françaises, fait remarquer qu'au moment même où les aigrefins de tous les mondes travaillent à la dislocation de l'armée, l'inertie des chefs militaires favorise les trames des conspirateurs. Est-ce hébétude? Est-ce complicité? Pendant ces jours tragiques, ni le maréchal de Broglie, le commandant supérieur des forces militaires pari-

[1] Lettre du comte de Montmorin au marquis de la Luzerne : « Versailles, 3 août 1789 . Il est certain que les Anglais ont été violemment soupçonnés de répandre de l'argent parmi le peuple. Je m'abstiens d'inculper le ministère anglais parce que je n'ai aucune preuve à sa charge. Il est d'autant plus difficile d'en acquérir que la police n'existe pas. Mais, ce qu'il y a de certain, c'est que de l'argent a été répandu avec la plus grande profusion parmi les soldats comme parmi le peuple. »

Réponse du marquis de la Luzerne à la date du 11 août 1789 : « Je n'ai pas de moyen pour constater si effectivement le duc de Dorset a employé autant d'argent qu'on le pense à Paris, pour débaucher les troupes et pour séduire le peuple. Mais ce que je puis vous assurer de science certaine, c'est que dès les premiers moments que les troupes ont reçu l'ordre de s'approcher de Paris et, beaucoup avant leur arrivée, M. le duc de Dorset a assuré à sa Cour que c'était une fausse démarche et que ces mêmes troupes, si elles étaient employées, se déclareraient pour le peuple de préférence au roi. Cet esprit prophétique du duc de Dorset peut assurément faire croire qu'il avait des données extrêmement positives et il est difficile d'imaginer comment il eût pu les acquérir s'il ne fût pas entré lui-même dans cette infernale intrigue. »

Un membre de la Constituante, Faydel, nous fait les confidences que voici dans ses *Mémoires* :

« Je tiens de feu M. Laporte, intendant de la liste civile, que l'ambassadeur d'Espagne avait prévenu le roi que l'agent, excité par les émeutes populaires, sortait de chez le duc de Dorset, alors ambassadeur d'Angleterre, le roi en ayant témoigné sa surprise au duc de Dorset, l'ambassadeur répondit :

« Oh! cet argent m'est adressé par des négociants anglais pour le compte de quelques négociants français. J'ignore vraiment l'emploi qu'on en peut faire. »

Ce fut alors que le roi écrivit au roi d'Angleterre pour se plaindre de son ambassadeur. Dorset quitta Paris et fut remplacé par lord Gower.

siennes, ni ses brigadiers, MM. de Besenval, du Chatelet, d'Affry, ne se montrèrent en uniforme aux troupes.

C'est le 23 juin 1789 que les Gardes Françaises ouvrent l'ère des séditions militaires. Le colonel avait consigné les troupes. Le matin, à neuf heures, deux compagnies forcent la consigne et se dispersent dans les guinguettes. A midi, une compagnie, logée faubourg du Temple, en fait autant. Vive émotion parmi l'état-major. Le soir, le capitaine de Maleyssie se rend au quartier général, établi rue d'Antin, à l'hôtel de Richelieu. Les officiers parlent des soldats insurgés et discutent les moyens de faire rentrer les rebelles dans le devoir.

« Quel est votre plan? demande à Maleyssie le major d'Agoult. — Je n'en vois qu'un, répond Maleyssie, c'est d'assembler le régiment tout entier hors de la capitale, dans la plaine des Sablons, et de décimer les compagnies coupables! » Ainsi l'exige, d'ailleurs, la charte pénale de l'armée. Mais l'esprit de l'époque regimbe contre ces rigueurs vétustes. Le colonel consigne de nouveau les mutins, et c'est tout. Une répression aussi clémente ne pouvait contrecarrer les desseins des sectaires. Quelques jours plus tard, la chute de la Bastille accusait l'insuffisance du châtiment et la fragilité de la discipline. Révélation tardive et superflue!... Si le plan de Maleyssie et le code militaire avaient prévalu, les Gardes Françaises n'auraient reçu, dans leurs casernes, ni visite, ni or des agents du duc d'Orléans et du duc de Dorset. Le 3 juillet, les mutins n'auraient pas fraternisé, au Palais-Royal, avec la populace. Le 12 juillet, ils n'auraient pas attaqué, à coups de fusils, sur le boulevard, le détachement de Royal-Allemand. Enfin, le 14 juillet, la plèbe ne serait pas venue chercher les Gardes Françaises pour les lancer contre la Bastille et contre la Monarchie. Mais, si quelques rares officiers se prononcent en faveur des mesures énergiques, les sophismes de la philosophie triomphante et le culte du plaisir ont, depuis longtemps, engourdi chez la plupart des chefs la vigueur de la volonté. A cette heure décisive, ce n'est pas le maréchal de Broglie qui commande dans la capitale, mais le sieur Gonchon, le « Mirabeau des faubourgs ».

La garnison parisienne n'exerce pas seule le génie des corrupteurs; toute l'armée accepte ou subit l'opprobre de leurs trafics. Le club des Jacobins comprend alors quatre comités : comité de finances, comité de recrutement, comité d'action. Au troisième échoit la provocation des échauffourées militaires. Un des membres de ce mystérieux sanhédrin, le Constituant Coroller, déjeunant un jour avec trois de ses collègues, parmi lesquels Malouet, ne leur cache pas la part qu'il prend aux révoltes dont s'inquiète

alors la France : « Je suis, dit-il, du Comité qui s'est mis en « correspondance avec tous les régiments pour les engager à la « défection. » S'il faut en croire le marquis de Clermont-Gallerande, alors maréchal de camp à Rennes, non seulement les soldats se laissent corrompre, mais « l'esprit de délire et de révolte gagne les officiers qui, dit-il, se forment en comités, écrivent des lettres circulaires, adressent au ministre et à l'Assemblée Nationale des plaintes et des demandes impératives ». Quelques chefs pourtant résistent, mais au prix de quelles épreuves et de quelles catastrophes! Pour terroriser les officiers récalcitrants, la révolution prend la résolution de faire un exemple.

Major au Régiment de Bourbon, caserné à Caen, bras droit du colonel qui lui laisse la direction du corps, le vicomte Henri de Belzunce, caractère résolu, âme fière, ne dissimule pas la violente répulsion que lui inspirent les idées nouvelles. Ses propos trahissent non seulement un champion de l'ancien régime rétif aux réformes, mais un adversaire résolu des novateurs. L'effervescent fanatisme des clubistes caennais ne tarde pas à s'offusquer de cette indépendance. L'attitude hautaine de Belzunce et son hostilité contre « les patriotes » excitent l'animosité populaire. Pour exploiter cette antipathie, il ne s'agit plus que de trouver l'occasion favorable. Vers les premiers jours d'août 1789, deux soldats de Royal-Bourbon rencontrent au cabaret deux soldats de Royal-Artois, arrivés, le matin même de Rennes, avec un médaillon de Necker fixé au revers de leur habit. Que se passe-t-il entre les quatre troupiers? Est-il vrai que les subordonnés de Belzunce arrachèrent à leurs camarades « les insignes civiques » qu'arboraient alors les patriotes? Les documents contemporains ne fournissent aucune précision sur ce point d'histoire[1]. Toujours est-il qu'endoctrinés par les mensonges des agents secrets, le peuple et la bourgeoisie s'imaginent que le régiment tout entier, en proie aux provocations factieuses de Belzunce, « s'est prononcé contre la Nation » :

Sous l'influence de ces impostures, la mairie, le « comité général », les cafés, les auberges, les bouges s'agitent, délibèrent, clament, votent. Dans toutes les classes souffle un vent de tempête. Les portefaix du port déclarent que l'heure est venue d'humilier

[1] Nous avons puisé la plupart de nos renseignements dans l'étude de M. Eugène de Beaurepaire sur *l'Assassinat du major de Belzunce*. (*Revue de la Révolution* du 5 juin et du 5 juillet 1884.) Ce travail historique, rédigé d'après les sources, fait le plus grand honneur au regretté et savant magistrat qui fut pendant trente ans l'âme de la Société des Antiquaires de Normandie.

les aristocrates, et les rôdeurs affirment qu'il faut venger l'honneur de la patrie outragée. Au milieu de ces conjonctures, un citoyen osera-t-il résister aux passions de la foule? Atteint de la même anémie morale qui sévit chez la plupart de ses pareils, le Gouverneur de la province, le duc d'Harcourt, prend, hélas! la décision qui va déchaîner le drame. Harcourt n'est qu'un galant homme dépourvu de sang-froid, un courtisan exténué par l'air de Versailles. La populace condamne et flétrit Belzunce. Belzunce reçoit du Gouverneur l'ordre de quitter la ville. Vers onze heures et demie du soir, le major, après avoir recommandé le calme à ses soldats, se dispose à sortir de la cité, quand un coup de fusil, tiré par le factionnaire de la milice bourgeoise, tue le capitaine de la Saussaye, au moment où cet officier, à la tête d'une patrouille, surveille les abords de la caserne où se tient Belzunce, prêt à partir. Aussitôt, cris « aux armes! » de la foule délirante. La victime n'avait ni sabre ni pistolet. N'importe! On l'accuse d'avoir voulu, sur l'ordre de Belzunce, égorger la sentinelle de la garde nationale. Il ne faut pas perdre de temps. Les agitateurs battent la générale et sonnent le tocsin dans toutes les paroisses. En un clin d'œil, les fenêtres s'illuminent de chandelles allumées et les portes de chaque maison vomissent un peuple ivre de fureur. A la lueur des torches, la multitude se dirige vers la citadelle, enlève les fusils, les barils de poudre, les canons, et vient assiéger la caserne stupéfaite de ce vacarme. Le tribunal clandestin de l'émeute a déjà frappé Belzunce d'un arrêt de mort. Mais, avant l'exécution de la sentence, il est nécessaire que le coupable comparaisse devant les magistrats. Conformément aux rites révolutionnaires, une délégation exige que le major se rende à l'hôtel de ville, — le vestibule prédestiné de tous les supplices. Belzunce ne s'illusionne pas un instant sur l'équité de ses juges et la rigueur de son sort. Mais, — écrivirent, quelques jours plus tard, ses camarades, — mais, « entraîné par sa générosité naturelle, et croyant qu'un seul doit se sacrifier pour le salut de tous », l'héroïque jeune homme consent à s'acheminer vers la mairie, c'est-à-dire vers la mort.

La pusillanimité des échevins égale celle du duc d'Harcourt. Après avoir renouvelé contre Belzunce les fabuleux griefs qu'a forgés la stupidité populaire et reçu les dénégations de l'officier, honteux de ces mensonges et de cette couardise, — nos magistrats n'ont qu'une pensée. Au lieu de protéger Belzunce et de s'associer à ses périls, non seulement ils l'éloignent, mais nouveaux Pilates, ils le livrent. Sur leur ordre, le major est conduit au château de Caen, vieille forteresse bâtie par les ducs normands, non pour

favoriser les usurpations de la foule, mais pour réfréner ses violences. Nantis de leur proie, les bourreaux, avant de commettre le crime que la bourgeoisie n'ose ni interdire ni blâmer, veulent se prémunir contre toutes les chances d'un accès de courage ou d'un retour de fortune. Si, par hasard, le régiment de Bourbon voulait arracher Belzunce à la Némésis populaire? Pour s'épargner ce mécompte, les fauteurs du complot renouvellent les manigances du duc d'Orléans et du duc de Dorset avec les Gardes Françaises. Les corrupteurs professionnels s'introduisent dans les casernes et y recrutent les bravi nécessaires. C'est le régiment lui-même qui maniera le poignard et qui frappera son chef!

Comblés d'argent et gorgés de vin, des bandes de soldats vont de taverne en taverne révéler « l'horrible conjuration » ourdie par le major. Belzunce a promis à ses hommes « la destruction du faubourg de Vaucelles et le pillage de la ville! » Sommé de protéger la cité, le Gouverneur consent le nouveau service que « la Nation » exige de sa prudence. Un billet du duc enjoint à Royal-Bourbon de quitter en toute hâte la ville et de gagner Lisieux. En même temps, les plus rigoureuses précautions sont prises pour mâter les complices éventuels du major. Non seulement l'autorité militaire enlève aux hommes leurs cartouches, mais les artilleurs de la garde nationale encadrent avec leurs canons, mèche allumée, le régiment suspect et surveillent jalousement son exode.

Au moment où la première compagnie du régiment franchissait les barrières, plusieurs détonations se firent entendre. « C'est notre commandant qu'on tue! » murmurent les officiers, réfléchissant peut-être enfin que leur torpeur avait rendu fatales la défection des soldats et la victoire de l'émeute... Les camarades de Belzunce disaient vrai. L'expulsion du régiment avait achevé la déroute des honnêtes gens et le triomphe de la canaille. Privée de la tutelle de Royal-Bourbon, la ville venait de tomber sous le joug des massacreurs.

Dès la première injonction des soldats mutinés, la milice citoyenne remit aux factieux le captif qu'elle avait juré de garder et de défendre. Précipité, — les baïonnettes dans les reins, — sur la place Saint-Pierre, Belzunce, dans cette ville de 40 000 âmes, où tous les pouvoirs fléchissent devant la violence, seul en face d'une populace avide de sang, reste seul contre la révolution et contre le crime et succombe. Pendant qu'il respire encore, des femmes lui découpent des lambeaux de chair, les font rôtir sur des charbons ardents et les dévorent. D'autres mégères enfoncent un pan de leur tablier dans les blessures du héros et, portant cette

charpie à leurs lèvres, savourent le sang frais ainsi qu'un breuvage. Enfin, perforé de balles, Belzunce succombe. Les bourreaux lui tranchent la tête et la fixent au bout d'une pique. Après l'assassinat, la marche triomphale! Les musiciens de Royal-Bourbon précèdent le cortège des tueurs et promènent au son des trompettes, à travers la ville muette et vaincue, la dépouille sanglante du héros...

Une municipalité, consciente de son devoir et pure du sang du juste, aurait donné l'ordre de faire justice contre les égorgeurs. Mais la peur éteint le remords chez ce personnel avili. Le lendemain du meurtre, les échevins caennais empêchent la magistrature d'étendre ses recherches. Quelques jours plus tard, quand la justice, trop docile à ce sordide mot d'ordre, met enfin la main sur trois comparses obscurs, une lettre écrite, sous les auspices des édiles, à l'Assemblée Constituante, insinue « qu'après tout le peuple n'a fait que se défendre contre la conjuration de Belzunce et qu'une répression sévère rallumerait le feu sous la cendre ». Point de poursuites, par conséquent, contre les assassins connus, ni contre leurs commanditaires voilés. On demande que la grâce royale enveloppe de ses criminelles immunités tous les acteurs de la tragédie normande.

Ces lâches ouvertures indignent le garde des sceaux Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, et révoltent Louis XVI. Le roi ne croit pas devoir arrêter le cours de la justice. « Ce serait souiller la clémence elle-même, répond avec dignité l'archevêque de Bordeaux, que de l'appliquer à des cruautés dont on ne peut parler sans frémir. » Malgré Louis XVI, malgré le ministre de la justice, malgré le code et malgré la clameur publique, le forfait du 12 août 1789 resta pourtant sans vengeance. Les conspirateurs et leurs salariés, le club des Jacobins et les Loges furent plus forts que le roi de France et plus influents que l'opinion révoltée.

Si Belzunce paya cher sa fidélité aux lois de l'honneur, d'autres officiers se mirent momentanément à l'abri de la même catastrophe en se ralliant aux nouvelles doctrines et en se soumettant aux nouveaux maîtres. A l'aube de la Révolution, soixante-dix Loges embauchent la majeure partie des chefs de l'armée. Sur les instigations du duc d'Orléans, le club des Jacobins achève de détacher de la cause du roi les officiers incertains du devoir. Gagnés par les émissaires secrets du club, nombre de lieutenants, de capitaines et de colonels acceptent sans honte la direction nouvelle qui les sollicite et communiquent sans scrupule au soldat l'indiscipline qui les gangrène. Si l'armée de l'ancien régime

garde intacte sa force matérielle, elle a désormais perdu son âme. Nombre d'officiers et de soldats pactisent avec l'émeute ou la fomentent. A Strasbourg, le régiment de Hesse-Darmstadt saccage les prisons de la ville, lève l'écrou des prostituées et des voleurs, pille les cabarets et les brasseries et, pour célébrer cette victoire, tend des brocs pleins de vin ou de bière aux chefs contraints de fêter, à leur tour, le verre aux lèvres, la délivrance des chenapans et l'aurore du nouveau régime.

C'est le général de Rochambeau qui commande la province. Une punition s'impose. Ordre est donné par le général au régiment de partir pour Neuf-Brisach. Protestation immédiate du corps d'officiers qui représente à son chef qu' « éloigner le régiment, c'est l'exposer à la haine publique (!) » Affilié au club des Jacobins, Rochambeau s'empresse de céder aux instances de ses « frères », mais, comme il faut donner un simulacre de satisfaction à la discipline outragée, Hesse-Darmstadt ira camper à une demi-lieue de Strasbourg. Ce cruel bannissement dure à peine quelques heures. Le 16 août, les pillards rentrent dans la cité, la musique du régiment à leur tête, des feuilles de chêne aux chapeaux et défilent entre deux haies de bourgeois et d'officiers qui saluent de leurs vivats ces héros de l'insubordination et de la rapine.

A Rennes, où le comte de Langeron commande la force armée, le régiment d'Orléans-Dragons, après avoir livré au peuple ses guidons, casse et « proscrit » cinq de ses officiers. Quelques jours après, le même régiment, faisant cause commune avec Artois et Lorraine, abandonne ses casernes, s'installe chez l'habitant et, par l'intermédiaire d'une municipalité asservie au désordre, exige et obtient du général que désormais l'autorité militaire se contente de procéder à deux appels par jour. La troupe régulière ainsi disloquée, la Garde nationale, maîtresse de Rennes, s'empare de l'arsenal et prend possession des principaux postes de la ville. Après avoir capitulé depuis le début des troubles, qu'il a lui-même laissé grandir, Langeron veut faire marcher ses hommes contre la rébellion victorieuse. Il est trop tard. Mises en présence, les deux troupes, au lieu d'en venir aux mains, vocifèrent : « Vive la Nation ! » et s'embrassent. Les privilèges et les mœurs de la Garde nationale exercent une irrésistible séduction sur les troupiers hier encore soumis à un code de fer. Huit cents soldats passent sous les drapeaux de la milice citoyenne. L'émeute gronde. Ne se sentant pas capable de la vaincre, Langeron abandonne Rennes, l'armée et le devoir.

A Besançon, un autre Langeron, également placé à la tête des troupes de la province, ne sait ni conjurer les malheurs qui se

préparent, ni préserver de l'indiscipline les soldats que le roi lui confie. Canonniers et soldats envahissent l'hôtel de l'Intendant, M. de Caumartin, brûlent les bureaux de la Régie, forcent les prisons, délivrent les contrebandiers et les déserteurs, et, pour accélérer le triomphe de l'égalité, prennent au collet les officiers et tentent de les jeter dans le Doubs. Les autorités civiles et militaires se disent qu'un grand banquet fraternel désarmera les mutins, rétablira l'ordre et rendra le prestige aux pouvoirs discrédités. Ce « tumulte gaulois » saurait-il résister aux épanchements d'un gala épulaire? Le lendemain, une vaste kermesse réunit les soldats de la garnison et les bourgeois de la milice citoyenne. Au bout de quelques heures, les « frères », lourds de vin, s'écroulent sous les tables chargées de bouteilles taries. Les soldats qui peuvent se tenir debout vont dans les villages voisins piller les caves restées intactes. La débauche dure quatre jours et menace de ne pas finir. Pour y mettre un terme, les autorités, après avoir grisé les maraudeurs, décident de les décimer. Le gibet allonge son ombre fatale sur cette orgie civique et ravit au festin et à la Révolution deux convives.

A Lille, les brigands opèrent sous les yeux de l'armée, ironique et passive. A Cassel, un capitaine du régiment de Flandre, M. de Rauffée, commande en vain à sa troupe de charger une bande de pillards. Les soldats s'évadent et le laissent seul avec trois dragons fidèles. Mais M. de Rauffée est un des rares hommes de cœur de cette époque de défaillances. Au moment où les mutins, la hache au poing, veulent lui couper la tête, Rauffée, avec ses trois cavaliers, tombe sur la plèbe et la sabre.

A Saint-Malo, le détachement de garde à la citadelle en ouvre les portes au peuple. A Toul, les dragons de Ségur refusent d'escorter les délégués du bailliage, arrêtés par ordre du lieutenant du roi : nos cavaliers patriotes ne veulent pas « attenter à la dignité de la Représentation nationale ». Le 5 octobre, à Versailles, les soldats du régiment de Flandre, en bataille devant le château, pour rassurer les assiégeants, font sonner devant la populace les baguettes des fusils dans les tubes vides de cartouches, pendant que les chasseurs des Trois-Evêchés, non moins favorables à l'émeute, rengainent leurs sabres et mettent pied à terre.

A Valence, le 10 mai 1790, le colonel de régiment d'artillerie, M. de Voisins, inquiet de l'effervescence populaire, fait augmenter de cinquante hommes la garde de l'arsenal. Défiance outrageante ! Cette mesure administrative exaspère « la Nation ». A l'appel des meneurs, les soldats se mutinent et se rassemblent en armes dans l'église Saint-Jean pour délibérer avec leurs camarades de

la milice citoyenne sur le sort du colonel factieux. Les motions les plus violentes se succèdent. En sortant du temple, la foule se précipite chez M. de Voisins. L'heure de l'holocauste est venue. Un patriote frappe le colonel de deux coups de couteau. Un autre l'étend raide mort d'un coup de fusil. L'assassinat accompli, les édiles s'occupent de le justifier. Le procès s'ouvre; une enquête s'instruit; on fouille le mort. Parmi les papiers trouvés sur M. de Voisins, traîne une lettre sans signature adressée la veille à la victime. Les phrases évoquent des préoccupations et des faits qui échappent aux investigations des juges. N'importe! Cette épître, — déclare sentencieusement le procès-verbal, — « doit être l'œuvre d'un ennemi de la Révolution! » En présence d'une aussi terrible découverte, un journal du temps, les *Révolutions de Paris*, du célèbre Prud'homme, proclame que « le sieur de Voisins a été justement quoique illégalement mis à mort »!

A Metz, le marquis de Bouillé signale, au cours de ses *Mémoires*, les insurrections que provoquèrent, dans cette ville, les agitateurs dont son père gênait les cabales. Au premier rang des conspirateurs se démène un conseiller au Parlement de Metz, le fameux Rœderer, le futur héros du 10 août. « Rœderer, — raconte Bouillé, — agit de concert et d'intelligence avec le marquis de Chastellier du Mesnil, le colonel du régiment, « Colonel Général des Hussards », alors en garnison à Metz. » Créature et agent du duc d'Orléans, Chastellier a reçu du prince la promesse du commandement militaire de la région s'il réussit à culbuter le marquis de Bouillé, bête noire des jacobins et seule épée de la Cour. Mais les séditions fomentées par Rœderer et par du Mesnil avortent. L'énergie du général trompe les calculs de l'intrigue, fortifie la discipline parmi les troupes et maintient l'ordre sur notre frontière.

Un autre agent du duc d'Orléans, le baron Davigneau, capitaine au régiment, « Mestre de Camp Général », trouve à Nancy des chefs moins clairvoyants et des soldats plus dociles. S'il faut en croire Montjoie, le duc d'Orléans, en échange d'une mutinerie, avait pris l'engagement d'assurer le commandement de « Mestre de Camp Général » au conspirateur. Plus heureux que le marquis de Chastellier, Davigneau procure le succès du complot. Un crédit de 100 000 livres, ouvert au compte du traître par le duc d'Orléans, sert la cause de la Révolution, sans pourtant faire triompher celle du prince. Répartie entre tous les régiments casernés à Nancy, « Mestre de Camp Général », « le Régiment du Roi » et « Châteauvieux », cette copieuse sportule aboutit à la révolte des troupes et à l'hécatombe de près de 3000 hommes.

Faut-il rappeler dans quel ordre se déroulèrent les sanglantes péripéties de cette conjuration politique? Vers la fin d'avril 1789, le ministre de la guerre avait mandé à Paris « Mestre de Camp Général » pour parer aux troubles que ne pouvaient manquer de susciter la convocation des Etats Généraux et l'ébullition de toutes les cervelles. A peine en route, une nuée de colporteurs harcèle les cavaliers de libelles séditieux, où des pamphlétaires de ruisseau engagent la troupe à se séparer de ses chefs. A Saint-Denis, cette propagande amène de telles désertions que le ministre exige la rentrée immédiate du corps à Nancy. Mais, loin de se ralentir, la campagne d'excitations et d'outrages s'accentue dans cette ville, sous les auspices des comités locaux que Paris alimente et sous l'influence des agitateurs que le club des Jacobins déchaîne.

Un beau jour, les cavaliers de « Mestre de Camp », réunis aux révoltés du Régiment du Roi, enfoncent, à coups de hache, les portes des geôles où quelques soldats de Châteauvieux expient de légères fautes, et promènent sur leurs épaules, à travers les rues, les prisonniers plus inquiets que ravis de ce triomphe éphémère. Le commandant de la province, le général de Noue, accourt à Nancy, rassemble les troupes sur la place Stanislas et les conjure de respecter les règlements militaires et l'honneur du corps. Le lendemain, le colonel, M. de Malseigne, convoqué à l'hôtel de ville, réitère et appuie ces instances. Prières inutiles! Les mutins insultent M. de Malseigne et le frappent. Forcé de se servir de ses armes pour s'ouvrir un passage, Malseigne n'échappe pas, sans de cruels horions, à l'assaut des révoltés. Mais ce n'est point assez. Les mutins courent chez le général de Noue et l'arrachent de sa demeure. Labouré de coups par la populace et les soldats, le comte de Noue aurait fini par succomber. Mais vingt officiers du Régiment du Roi, l'épée à la main, se ruent sur la foule pour lui soustraire leur chef. Mêlée meurtrière! M. de Saint-Sauveur a les deux poignets fendus à coups de sabre. M. de Reuilly est blessé à la tête et au bras. MM. de Beaumont et de la Potherie jonchent le sol. Maîtres du champ de bataille, les émeutiers s'emparent du général de Noue, le conduisent au quartier du Régiment du Roi, le déshabillent, lui font endosser une casaque de toile, le coiffent d'un bonnet de police et l'enferment dans un souterrain, non sans le prévenir qu'ils vont délibérer sur son supplice. Une lettre des officiers de Mestre de Camp rend hommage au sang-froid dont témoigna, dans cette triste épreuve, le commandant supérieur de la Lorraine.

Sur la demande de Bruslart de Sillery, l'Assemblée constituante donne l'ordre au marquis de Bouillé de pacifier Nancy et

de châtier les rebelles. Le 31 août, le général arrive avec 3000 hommes sous les remparts de la cité incandescente. Deux heures sont données à la garnison pour se rendre. Passé ce délai, tout homme pris les armes à la main sera passé au fil de l'épée. Effrayée de cette mise en demeure, la garnison se décide à capituler. On libère les généraux de Malseigne et de Noue. Tout paraît terminé; mais voici qu'un des quatre canons de la porte Stainville crache la mitraille sur les troupes fidèles qui, l'arme sur l'épaule, s'avancent pacifiquement vers la ville. Au bruit du canon, les fusils partent tout seuls et la bataille s'engage. Trois mille hommes environ expirent. Une des victimes, le lieutenant André des Iles, pour épargner la vie des mutins, avait voulu couvrir de son corps la lumière d'un canon prêt à tirer. Inutile sacrifice! Trois coups de fusil renversent le vaillant officier. Sans perdre courage, des Iles se jette sur une autre pièce, quand une quatrième balle vient l'abattre[1].

[1] Issu d'une famille normande établie à Cambernon, près de Coutances, le jeune des Iles se trouvait au château paternel quand les premiers troubles éclatèrent : « Ma place est auprès de mes camarades, dit-il aux siens, je ne reste pas une minute de plus. » Avant de rejoindre son régiment, André des Iles vint faire ses adieux aux amis qu'il comptait à Granville, et descendit chez l'un d'eux, M. de la Houssaye, armateur, dont la femme, née Marguerite Le Pelley, — de la famille de l'amiral Pléville de Le Pelley, — était parente de sa mère. Une tradition veut que, André des Iles étant fiancé à Mlle Victoire du Montet, de Nancy, allait épouser cette jeune fille au moment où la mort l'atteignit. Mlle du Montet garda longtemps le deuil de son fiancé et ne le quitta que quinze ans après le drame, lorsqu'elle épousa le baron de Bœsner. La baronne de Bœsner allait prier tous les jours sur la tombe du héros.

Cette fin si cruelle ne découragea pas le zèle de la famille. Secondé par Picot de Zimoëlan, le frère de Mme des Iles, le marquis de la Rouarie organisa une vaste conjuration contre le régime nouveau. La trahison livra les conspirateurs à l'échafaud. Parmi les suppliciés figurèrent le père d'André des Iles et une de ses sœurs, Mme de la Fonchais. On avait trouvé le nom de cette jeune femme sur la liste des souscripteurs à la caisse royaliste. Sachant que Mme de la Fonchais n'avait joué que le rôle d'intermédiaire, un de ses amis, M. du Coudray, l'adjura de faire connaître la vérité. « Jamais, répondit Mme de la Fonchais ; je ne serai pas la dénonciatrice de celle qui m'a donné sa confiance! — Madame, songez à vos enfants. — Celle-là aussi est mère, répliqua l'héroïque Coutançaise. » On sut, beaucoup plus tard, que la personne pour laquelle la sœur d'André était volontairement montée à l'échafaud, était sa belle-sœur, Mme Dauzance de la Fonchais. La famille des Iles est aujourd'hui représentée par M. Varin de la Brunellière, conseiller général de Cerisy-le-Sable (Manche) et par M. le vicomte de Gibon, tous les deux petits-fils de la comtesse d'Allérac, née Marie-Thérèse des Iles, sœur d'André. (Voy. *le Pays de Granville*, article de M. Raoul du Coudray; *le Marquis de la Rouarie*, par E. Lenôtre, et *Papiers* de M. A. Lair, ancien maire de Coutances.

A Hesdin, le régiment de Royal-Champagne obéit aux ordres du lieutenant-colonel marquis de Broc, officier instruit et distingué, petit-fils du marquis de Turbilly, le rénovateur de l'agriculture dans l'Anjou[1]. Dès le mois d'avril 1790, Royal-Champagne, dépravé par les libelles que lui envoie le club des Jacobins, malmène ses officiers, connive avec les agitateurs du pays et, fasciné par les folles harangues de la Fédération, met au-dessus de ses devoirs militaires les « prérogatives civiques » dont l'investit le régime nouveau. La faiblesse de la répression encourage les mutins, aigrit les conflits, éternise le désordre.

Qui souffle la haine? De même que dans tous les régiments où les soldats s'insurgent contre leurs chefs, c'est encore un officier qui joue ici le rôle de boutefeu. Le lieutenant Davoust, le futur maréchal de l'Empire, enflamme les troupiers et les bourgeois contre l'état-major, se met à la tête des insubordonnés, flétrit les aristocrates et porte aux nues la « Nation ». Loyaux militaires, les aïeux de cet officier avaient laissé les meilleurs souvenirs à Royal-Champagne. Pourquoi leur descendant rompt-il tout à coup avec les traditions de sa famille? L'effervescence d'un caratère naturellement emporté, l'irréflexion de la jeunesse et, par-dessus tout, les suggestions du jacobin Turreau de Linières, le beau-frère de Davoust, expliquent probablement cette erreur de celui qui devait devenir un grand soldat. Affilié au club des Jacobins, Davoust s'enorgueillit de ses relations, de ses discours et de ses méfaits : « Je sais, dit-il effrontément au colonel de Broc, que vous me considérez comme l'auteur de tous les troubles. J'en conviens et je m'en fais gloire! » Auxiliaire de Davoust, l'ex-colonel du génie Varlet, commandant supérieur de la garde nationale d'Hesdin, débauche les sous-officiers de Royal-Champagne, les attire dans ses conciliabules et leur fait décréter, un beau soir, l'extermination des chefs. Ce tribunal occulte condamne les uns à la proscription, les autres à la lanterne, et Davoust, avec sa jactance juvénile, se fait fort d'exécuter lui-même ces arrêts funèbres.

Pendant quatre mois, mille incidents compliquent la crise et prolongent l'anarchie. Enfin, au mois d'août 1790, l'autorité militaire, trop longtemps passive, sort de sa torpeur. Sur l'injonction du ministre, un détachement de la garnison d'Arras vient occuper Hesdin. La troupe se masse sur le Champ de Mars;

[1] Charles-Michel de Broc était né en 1750. Il n'émigra point et passa les années de la Révolution dans le Maine où il mourut en 1803. Notre éminent confrère, M. le vicomte Hervé de Broc, est l'arrière-petit-fils du lieutenant-colonel de Royal-Champagne.

quatre pièces de canon, mèche allumée, se dressent devant l'hôtel de ville. Réuni sans armes, Royal-Champagne fait cercle autour du délégué du ministre, le général de Biandos, pour écouter la sentence que fulmine le ministre de la guerre contre les rebelles. Sentence peu austère : M. de la Tour du Pin chasse les sous-officiers coupables et donne l'ordre de conduire le lieutenant Davoust à la citadelle d'Arras. Ces arrêts de rigueur durent inspirer de sérieuses réflexions au futur prince d'Eckmühl. D'après le témoignage du maréchal-des-logis chef Baudry, Davoust avait dit devant ses camarades que « le roi n'était plus rien et que lui, Davoust, était plus que le roi ». Il ne songeait plus à parler de la sorte sous Napoléon ni sous Louis XVIII.

Au mois de juillet 1790, à Stenay, le colonel du Régiment de la Reine, le vicomte de Canisy, reçoit, d'une source sûre, l'avis que ses « soldats conspirent contre les officiers et veulent les assassiner ». Avec une résolution digne du nom qu'il porte, Canisy fait mettre les cavaliers en bataille, sur le bord de la route et les harangue. « Nous connaissons, leur dit-il, vos projets. Malgré l'avis qui nous fut donné, nul de nous n'a voulu manquer à son devoir. Nous sommes allés nous livrer au milieu de vous. Quand l'honneur militaire parle, rien au monde ne peut nous ébranler. C'est aux pieds du roi, c'est à l'Assemble constituante que je veux faire connaître vos complots [1]. » Saisi de remords, « le régiment » crie : « Vive le Colonel ! » Subjugués par les paroles d'un chef aimé, ces grands enfants pleurent leur faute. Mais les agitateurs veillent. Il ne faut pas que l'esprit de discorde cesse de souffler dans la garnison. Les clubs locaux mobilisent 8000 paysans que vient de libérer l'achèvement de la moisson. Affolée par les meneurs urbains, cette masse rurale envahit tumultueusement la ville, acclame les rebelles et conspue les officiers. Il n'en faut pas tant pour retourner une soldatesque déjà surexcitée. En entendant les clameurs des campagnards, les cavaliers courent aux armes, sortent du quartier et se joignent aux factieux.

Au milieu de ce désordre, le capitaine de Chasteigner tombe à terre; plusieurs chevaux lui passent sur le corps. « Achevez-le ! » crient les cavaliers. Grâce à l'énergie du colonel de Canisy, le péril est encore une fois conjuré. Mais, huit jours après, nouvelle alerte. Les mutins réclament leurs comptes. Il leur faut 14 000 livres d'abord, puis 45 000. Dans la même garnison, les soldats du régiment de Condé, le sabre à la main et le pistolet aux dents, viennent de « nationaliser » les 75 000 livres que ren-

[1] *Insurrections militaires*, par le capitaine Chopin.

fermait la caisse du corps. Jaloux de cet exploit, le Régiment de la Reine rivalise avec Condé de violences et de rapines. En vain la vérification des registres atteste-t-elle la probité de M. de Canisy et la scrupuleuse délicatesse de son prédécesseur. Il faut composer avec l'émeute. L'ancien colonel de « la Reine », le comte de Roucy, le couteau sur la gorge, emprunte 30 000 livres aux banquiers de la région pour les verser aux séditieux qui gaspillent aussitôt ce butin dans les cabarets et dans les bouges.

Le général de Bouillé intervient, cette fois encore, pour mettre les rebelles à la raison. Mais la leçon de Nancy ne fut pas infructueuse. Royal-Champagne se laisse « exiler » sans murmures, à Sarreguemines.

Dans ces émeutes, la question d'argent joue un grand rôle : le régiment de Beaune revendique et extorque 11 000 livres; Forez, 39 500 livres; Poitou, 40 000; Salm-Salm, 44 000, etc. D'après une lettre de M. de Dammartin, les soldats d'un autre régiment placent des sentinelles à la porte de l'officier payeur pour obliger cet honnête comptable à leur livrer ses fonds et à frustrer l'Etat ». Un autre régiment conduit ses chevaux à la foire pour les vendre.

La cupidité du soldat et ses inctincts de maraude exploitent naturellement chaque révolte que fomentent les mystérieux fauteurs de l'anarchie. Dociles ouvriers de ces conjurations, fantassins et cavaliers tâchent de tirer de leur concours le plus copieux salaire. Mais dans aucun de ces soulèvements de caserne, les contemporains ne virent une entreprise de flibustiers et pas un historien ne dénonce dans ces insurrections des razzias de tribus affamées de butin. Il faut chercher autre chose. Les soldats connaissent-ils eux-mêmes les forces masquées qui les enrôlent et les disloquent? Assurément non. Pendant les troubles de Brest, alors que 20 000 hommes s'insurgent contre les chefs d'escadre, le commandant de la marine, le comte d'Albert de Rions, interroge les matelots du *Majestueux* et du *Patriote*. « J'ai voulu m'informer, — écrit l'amiral, le 16 septembre 1790 au ministre de la marine, — si les hommes avaient à se plaindre de leur capitaine? — Non! — S'ils se plaignaient de moi? — Non! — S'ils avaient des plaintes à formuler contre leurs officiers? — Non! »

Après avoir obtenu ces réponses significatives, d'Albert de Rions quitte le navire et s'embarque sur le canot-amiral pour retourner à terre. A peine a-t-il pris place à l'avant que les mêmes marins qui viennent d'acclamer l'amiral crient à leurs camarades du canot : « Faites-le chavirer! »

De tels traits accusent l'irrésistible poussée d'une coalition aussi puissante que ténébreuse contre notre état-major, contre

notre hégémonie et contre notre fortune. Dans le *Mercure de France* du 14 avril 1792, les officiers du bataillon des Chasseurs royaux de Provence écrivent à Mallet du Pan que, « consignés par leurs soldats » qui leur refusent toute obéissance, ils se voient « contraints de quitter le service et la France ». Cette douloureuse épître nous révèle le secret objectif de vingt-trois mois de perturbations et de pillages, d'incendies et d'assassinats. Le démembrement de nos forces militaires et maritimes, voilà bien la machination que les ennemis de notre patrie avaient ourdie et que l'abdication des officiers et la corruption des soldats devaient si naïvement favoriser. Pour dissoudre notre armée et notre marine, pour briser notre prépondérance et anéantir notre ascendant politique, nos ennemis avaient voulu précipiter les chefs militaires hors de l'armée, hors des escadres et hors des frontières. Si l'impéritie des uns, la complicité des autres et la pusillanimité d'un grand nombre firent triompher cette trame, il n'est que trop juste d'ajouter que l'infidélité des soldats et la certitude des supplices hâtèrent une évasion odieuse à tous. En quelques mois, les régiments et les vaisseaux se vidèrent; et 10 000 officiers, prenant le chemin de l'étranger, laissèrent le champ libre aux agents inconscients ou soudoyés de la Grande-Bretagne, victorieuse enfin de « l'insolente nation » qui, pendant deux siècles, avait dicté ses lois à l'Europe [1].

Oscar Havard.

[1] Nous avons trouvé, aux Archives du Ministère des Affaires Etrangères, un curieux texte qui montre que, dès le premier jour, Louis XVI et son ministre, le comte de Montmorin, virent clair dans les menées du Gouvernement britannique. Au mois d'octobre 1789, Louis XVI envoya le duc d'Orléans à Londres avec mission de surveiller les manœuvres du Foreign-Office. Dans le Mémoire secret qui fut remis au prince, voici ce que nous lisons :

« Les troubles qui agitent depuis quelque temps le Royaume fixent nécessairement l'attention de toutes les Puissances et l'on ne saurait se dissimuler *que la plupart d'entre'elles les voient avec une secrète joie*. Parmi ces Puissances, il *faut distinguer la Grande-Bretagne. On sait combien la force et les ressources de la France l'offusquent* On sait *que le désir de l'affaiblir est le premier mobile de sa politique* On doit conclure de là que la Cour de Londres *envisage avec la plus grande satisfaction nos embarras intérieurs et qu'elle fait des vœux pour qu'ils soient prolongés et qu'en fin de cause ils ébranlent la masse de puissance qui rend la France le premier Empire de l'univers.*

« Il résulte de ces vérités que nous ne saurions surveiller la Cour de Londres avec trop de vigilance. Telle est la commission importante que le Roi confie au zèle, aux lumières et au patriotisme de son cousin, le duc d'Orléans. »

Dans ses rapports, le duc d'Orléans se porta garant de la loyauté et de la bienveillance britanniques.

CONTRE LE FLOT[1]

— Une courte absence, alors?

— Oh! très courte, Madame, une huitaine de jours pris sur mon congé. Simplement le temps d'aller embrasser ma sœur à Bordeaux; encore, quand je dis embrasser, est-ce une manière de parler, car je ne la verrai probablement qu'à travers les grilles. Elle est dans un couvent d'hospitalières cloîtrées, un des derniers qui ne soit pas fermé. Et puis je reviendrai pour mon mariage, avant mon départ définitif.

— Votre mariage reste fixé au 14 novembre?

— Toujours, Madame, et je sais que nous aurons le grand plaisir de vous y voir.

Mme Vareyl esquissa un geste de remerciement.

— Certainement, j'irai serrer la main à Louise.

Bernave et Mme Vareyl causaient dans un coin de la grande salle de la gare de Saint-Didier, où le hasard venait de les faire se rencontrer. La figure du jeune homme portait la trace de ses récentes angoisses; ses traits s'étaient tirés et une ligne bleue cerclait ses yeux qu'une excitation nerveuse rendait plus brillants. Le torse serré dans une jaquette noire, la sacoche en bandoulière, le chapeau de feutre incliné sur le front, il se tenait droit dans l'embrasure d'une fenêtre, et il échangeait avec Mme Vareyl les propos ordinaires entre gens qu'a rapprochés une rencontre fortuite. Pendant qu'il parlait, la jeune femme l'observait avec émotion et, au changement qui s'était opéré dans toute sa personne, à l'amaigrissement de son visage, à la meurtrissure de ses yeux, à la gravité triste de sa voix qui semblait l'écho d'une habituelle tristesse, elle comprenait mieux les souffrances du jeune homme et les révoltes qu'il avait domptées. Elle continua simplement, comme si l'assurance de sentiments semblables au fond de leurs âmes créait entre eux un lien de relations déjà anciennes :

— Vous devez être heureux de ce voyage, puisque vous allez

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 juillet et 10 août 1907.

retrouver quelqu'un que vous aimez. C'est un bonheur que beaucoup pourraient vous envier.

Elle ajouta, avec une mélancolie dans l'harmonie de sa voix :

— J'en connais qui ne trouveraient pas un visage vraiment ami, même derrière les grilles d'un couvent, et qui, si un malheur les atteignait, ou un dégoût trop grand des choses dont il faut vivre, n'auraient pour ressource que de se mettre eux-mêmes derrière les grilles !

— Ils oublieraient alors leurs peines pour devenir à leur tour les consolateurs, dit gravement Bernave. Oui, je suis heureux de ces quelques jours de liberté; heureux aussi de quitter Saint-Didier pour toujours, de voir d'autres pays, d'autres horizons, d'autres hommes.

Le regard de Mme Vareyl se voila comme pour un muet reproche et, après un instant de silence :

— Les horizons changent, mais les hommes sont les mêmes partout : il faut suivre sa route ou sa destinée, comme vous allez le faire; et passer au travers de la foule dont la sottise vous blesse jusqu'à ce que sa méchanceté vous tue. Mais cet isolement au milieu des autres, cette douloureuse solitude, ne croyez pas être seul à les subir, tous les cœurs vraiment...

Elle s'interrompit et, d'un ton qu'elle s'efforçait à présent de rendre enjoué et dont la gaieté factice rendait plus découragé le commencement de sa phrase :

— Voilà un singulier langage tenu à un fiancé, je vous parle de solitude et d'isolement à la veille du jour de bonheur où vous ne serez plus jamais seul. Je me laissais aller tout haut à mes pensées quelquefois moroses, et j'étais assez égoïste sans doute pour ne pas penser à vous en vous parlant. Pardon de vous avoir retenu. Il ne vous reste plus que dix minutes avant le départ. Et moi qui ne quitte jamais Saint-Didier et que la gare voit rarement, je vais demander le renseignement que je suis venue chercher.

Il s'inclina profondément, avec un sourire presque affectueux, et passa sur le quai où la locomotive soufflait, prête à partir.

Mécontente d'elle et plus troublée qu'elle ne voulait se l'avouer, Mme Vareyl rentra. Elle ne se reconnaissait vraiment plus. Qu'est-ce qui la faisait ainsi agir et parler d'une façon si contraire à ses habitudes? Pourquoi, au lieu d'échanger avec Bernave, un indifférent, en somme, de simples paroles de politesse, — oui, cela elle le devait, après leur rencontre toute récente à laquelle les circonstances avaient donné un caractère d'intimité, — pourquoi s'était-elle laissé aller à sortir des lieux communs que les usages autorisaient seuls? A quel sentiment avait-elle obéi quand elle

avait montré le regret de sa solitude et son mépris du monde? elle qui cachait toujours si soigneusement ses impressions et qui jugeait qu'on les humilie en les montrant, ou seulement en les laissant deviner. D'autant plus que ce n'était pas vrai, elle ne se plaignait pas du tout d'être seule! Pour ce que les hommes valaient, Seigneur! Elle en avait encore la preuve dans cette aventure de M. Bernave; tous petits, petits. Ah! ce n'était pas ainsi qu'elle les imaginait dans sa jeunesse...

Alors?... Elle avait beau s'interroger, elle ne trouvait pas, en toute sincérité, la cause de ce changement de sa manière d'être, de cette dérogation à ses scrupules. Dans son irritation, elle se reprochait même le ton qu'elle savait plus vibrant qu'il n'aurait convenu, de ses paroles sottes ou, au moins, déplacées. Qu'allait-il penser d'elle? Il l'avait certainement trouvée ridicule. Elle se sentit rougir de dépit; puis, brusquement, elle enleva son chapeau, se piqua aux longues épingles d'argent et vint s'accouder, énervée et rêveuse, à l'angle de la cheminée.

Qu'est-ce que cela lui faisait qu'il l'ait trouvée ridicule? Qu'était-il pour elle?... Un homme dont elle avait admiré la délicatesse de conscience et la fermeté de la foi, mais qu'elle connaissait à peine et qui allait partir, s'éloigner pour toujours, avec sa femme, qui même quittait Saint-Didier sans regret, bien plus, avec joie; ne venait-il pas de le lui dire tout à l'heure? Qu'il soit heureux, c'était le seul souhait qu'elle pouvait faire pour lui!

Heureux avec cette petite Louise! Quelle différence d'âmes! et comment la Providence permettait-elle de pareilles unions? Car, enfin, elle ne l'avait pas avoué, elle se devait à elle-même de défendre une autre femme, presque une amie, ou, au moins, une connaissance affectueuse; mais Théron avait raison quand il la jugeait superficielle, incapable de comprendre ce qu'elle comprenait si bien, elle! Elle étouffa un soupir. Après tout, M. Bernave avait l'âge de raison et son cœur avait librement choisi.

Elle interrompit sa rêverie agitée et demeura surprise et un peu honteuse des pensées auxquelles elle venait de s'abandonner. Pourquoi ce jugement sévère sur Mlle Dateuil? Ce n'était ni charitable ni juste. Allait-elle devenir pareille aux femmes des salons de Saint-Didier qui découvraient mille défauts à la jeune fille depuis qu'elle faisait, suivant leur expression, « un mariage enviable »..., enviable..., avant l'incident de la provocation, — un sourire dédaigneux effleura ses lèvres, — car maintenant... Est-ce qu'elle serait jalouse, elle aussi, jalouse de quoi?... Ah! Dieu! elle savait bien, et depuis longtemps, quel était son avenir à elle! C'était une résolution bien arrêtée depuis le jour même de son

veuvage. Elle en avait assez voulu à Théron de ne pas l'avoir compris, de ne s'être pas contenté de son rôle d'ami, de l'avoir blessée par des paroles qu'il n'aurait jamais dû prononcer. Elle eut un geste de pitié à l'adresse de Michel Théron, cette fois, et dit à voix presque haute : « Le pauvre garçon! » Et pendant qu'elle prononçait inconsciemment ces quelques mots, les plus cruels pour un homme qui puissent tomber d'une bouche aimée, elle se rappelait la soirée de fiançailles où Bernave lui avait été présenté et sa courte causerie avec Théron qui résumait son impression : « Il ne ressemble pas aux autres. » Oh! non, il ne ressemblait à aucun, pas plus dans son être physique si souple à la fois et si élégant, dans ses traits accentués qui révélaient une volonté, un idéal, que dans son être moral, dont elle connaissait maintenant l'énergique grandeur. Pourquoi ces souvenirs lui revenaient-ils aujourd'hui si vivants? Pourquoi ne parvenait-elle pas à les chasser? A quoi bon le tenter d'ailleurs! Etaient-ils donc coupables ou seulement dangereux? Et, résignée, heureuse peut-être de les subir, son après-midi passa tout entière mélancolique, comme les jours moroses où l'on se sent, du matin jusqu'à la nuit, d'une tristesse sans cause.

Pendant que Suzanne traversait cette crise d'âme, plus aiguë et plus amère qu'elle ne voulait se l'avouer, Bernave, assis dans l'encoignure d'un wagon, regardait distraitement les paysages fuir dans le lointain et se perdre dans le gris du ciel. Il avait d'abord essayé de lire, puis, vite lassé, il avait jeté sur la banquette le journal déplié! Il éprouvait à mesure qu'il s'éloignait de Saint-Didier un soulagement et un regret; la contradiction de notre nature étrange ne nous fait-elle pas aimer les lieux dans lesquels nous avons souffert, comme si nous y laissions un peu de nous-mêmes, de notre âme douloureuse? Ah! oui, il avait bien souffert dans cette petite ville où il était arrivé, quelques mois avant, le cœur si paisible et si rempli d'espoir, souffert jusqu'à redouter la mort de ses illusions et de son amour. Sans doute, cette dernière épreuve, la seule qu'il jugeait au-dessus de ses forces, lui avait été épargnée. Devant la fermeté de ses résolutions, Mlle Dateuil s'était inclinée; mais il n'avait pas senti dans cette soumission l'accent de généreuse tendresse qu'il attendait naïvement pendant les heures impatientes de l'absence de sa fiancée. Depuis le soir, auquel il ne pouvait penser sans un douloureux serrement de cœur, où Louise, avec une expression volontaire, dont il n'aurait pas cru capables ses yeux bruns, ses chers yeux, lui avait dit : « Battez-vous », aucune explication n'avait eu lieu, aucune discussion nouvelle ne s'était élevée entre

eux. Seulement elle avait gardé un air de contrainte qui rendait leurs tête-à-tête, autrefois si doux, presque pénibles. Elle ne s'intéressait plus aux mille riens charmants de leur installation; elle ne disait plus de ces phrases de jolie vaillance qui allaient si bien à sa bouche rose et à ses dents blanches; même il l'avait vue souvent pleurer, sans oser lui demander la cause de ses larmes qu'il ne connaissait que trop. Mais Bernave mettait tout cela, malgré le chagrin qu'il en éprouvait, parmi ses autres tourments, sur le compte d'une éducation étroite qui avait égaré son esprit et son cœur. A lui de la reconquérir, la pauvre enfant tant aimée et si bien, et de lui apprendre qu'il faut préférer la vérité aux hommes. Certes, son cœur n'était que faussé et n'était pas mort, et la preuve c'est qu'il trouvait ce cœur (était-ce une illusion) moins renfermé et plus accueillant depuis quelques jours et que, la veille de son départ, il lui avait semblé, à lui attentif au moindre indice, qu'il s'émouvait enfin et redevenait presque tendre.

Jean Bernave laissait ainsi vagabonder sa pensée, pendant que les stations s'égrenaient sans même qu'il eût le temps de lire leurs noms dans la rapidité de la course. Mais était-ce l'effet des trop fortes secousses qui l'avaient épuisé, il éprouvait, lui si vivant, une sorte de courbature, de lassitude générale au travers desquelles s'ébauchait seulement le désir très doux d'être auprès de sa sœur, d'entendre sa voix dans l'ombre du parloir grillé, celui où elle l'avait reçu deux fois déjà, et retrouvé avec une si franche joie et une émotion de mère. Bientôt il s'assoupit dans le bercement et dans le bruit monotone du train. Il était arrivé enfin! Comment? Il n'avait nulle conscience de la ville où il était ni des rues qu'il avait traversées; sa grande sœur lui parlait d'une voix qui n'était pas de la terre et qui le remuait tout entier, — une voix blanche, une voix de rêve. Pourquoi les larges manches de sa robe de bure se rétrécissaient-elles ainsi au point de serrer ses poignets?... Que sa main était petite et fine, il ne se la rappelait pas ainsi et maintenant qu'il levait les yeux vers son visage, il s'apercevait sans étonnement qu'à la place du voile noir qui lui couvrait la tête tout à l'heure, et cachait la moitié de son front de cire, elle portait, incliné sur ses cheveux bruns, un chapeau de paille blanche. Etait-ce bien elle, même? Comme elle était rajeunie! son nez s'était aminci, une teinte rosée courait sur ses joues, aucune ride ne striait ses tempes pures.

Mais son expression était pareille, douce et grave. Que disait-elle? Oui, des paroles de religieuse et de sœur : que la vie serait incompréhensible et obscure comme les nuits sans étoiles, sans

le rayon qui l'éclaire... Il n'était plus dans un couvent, mais dans une gare; quel bruit autour de lui! Sa sœur continuait à lui parler; il l'entendait à peine dans le brouhaha... Votre mariage reste toujours fixé au 14 novembre?... Mais, sans doute. Pourquoi ne le tutoyait-elle plus?... Et une grande émotion le prit de se sentir aimé d'une grande, d'une profonde tendresse. Il étendit les bras pour l'embrasser comme autrefois quand il était tout enfant et qu'il la savait heureuse par lui. Il n'osa pas... Mais ce n'était pas elle, voyons! comme cette femme lui ressemblait. Soudain, il la reconnut..., c'était Mme Vareyl... Il tressaillit et son brusque mouvement le réveilla. Il se prit à sourire. Ah! la folie des rêves! Où va-t-on chercher vraiment? Il baissa la vitre de la portière et regarda défiler les paysages. Un commencement de brume enveloppait la cime des arbres. La grande paix des nuits d'été descendait lentement sur la campagne. Des prairies blondes qui s'étendaient à perte de vue, des rangées d'arbres immobiles et noirs sur les talus, des rivières traversées avec un bruit de tonnerre et qui continuaient de couler sans murmure et sans ride, émanait un appel au repos, à l'oubli des agitations et des troubles, aux mélancoliques et très doux attendrissements. Le jeune homme, le coude appuyé à la portière, contempla longuement ce recueillement muet de la nature et il lui sembla que, plus qu'aux heures de sa première jeunesse, plus que sous les étoiles claires du ciel d'Afrique, il identifiait son âme à l'âme troublante des choses. Et il comprit le mûrissement et la profondeur qu'apporte à l'homme la souffrance. Il arriva enfin à Bordeaux, les membres courbaturés, les vêtements froissés et il se fit conduire à l'hôtel où il attendit vainement, toute la nuit, le sommeil.

Le lendemain, Bernave se leva de très bonne heure, comme s'il allait partir pour l'exercice. Il sourit de se voir ainsi l'esclave de ses habitudes et attendit pour sortir que la ville se fût réveillée. Qu'allait-il faire du commencement de sa matinée? Il ne pouvait pas se présenter au couvent avant dix heures et, dans les dispositions d'esprit où il était, rien, dans la ville déjà connue, ne suscitait sa curiosité. Il s'apprêtait à sortir enfin quand, au moment où il accrochait lui-même sa clé dans le bureau de l'hôtel, il vit, dans le casier qui lui était destiné, une lettre. Il eut un instant de très douce émotion. Qui donc pouvait lui faire la surprise de cette lettre matinale, si ce n'est Mlle Dateuil? Mais sa joie s'éteignit aussitôt. L'adresse était écrite d'une ferme écriture d'homme qui ne ressemblait en rien à celle plus longue et moins appuyée qu'il aurait distinguée entre mille.

Tout en marchant dans la rue déjà animée, il déchira l'enve-

loppe avec l'appréhension que laisse au cœur, longtemps après, quelquefois toujours, une blessure profonde. La lettre, d'une correction sèche, disait :

« Monsieur,

« J'ai le pénible devoir de vous annoncer que les projets de mariage qui ont existé entre ma fille et vous ne pourront avoir de suite; certains événements récents dont je ne me fais pas juge et qui modifient complètement la situation, vous le reconnaîtrez vous-même, nous inspirent cette pénible détermination, dont nous avons fait part à Louise aujourd'hui. Croyez que ce n'est pas sans un réel chagrin que nous déclinons l'honneur qu'en demandant la main de notre fille, voulait bien nous faire un homme à qui nous avions déjà accordé notre amitié et qui conserve notre estime.

« Veuillez agréer, Monsieur, mes sentiments toujours sympathiques et les plus distingués.

« Emile Dateuil. »

Un violent battement de cœur, tel qu'il n'en avait jamais ressenti, força le jeune homme à s'arrêter, à s'appuyer au mur d'une maison. Puis il se remit à marcher, et une amertume immense l'envahit! Il éprouvait cette impression que sa vie était finie, qu'elle n'avait plus sa raison d'être. Louise! était-ce possible? Il était décidément abandonné de tous. Un reproche lui vint à l'âme contre la Providence; il l'étouffa et sourit tristement. Non, c'était trop enfantin, aussi. Il se rendait vaguement compte, dans l'effondrement de son dernier espoir, que nos joies, nos douleurs, nos plaintes, nos jugements eux-mêmes, ne sont rien en présence de l'infinie Sagesse qui dirige la marche universelle des choses. Pourtant il fut sur le point de revenir sur ses pas, de reprendre aussitôt le premier train qui le conduirait... où?... que lui importait! Oui, s'en aller sans même voir sa religieuse, sans lui conter sa peine; que lui dirait-il? et ne savait-il pas d'avance ce qu'elle lui répondrait? Il se rappelait que, la veille, le mouvement et la marche du train lui avaient apporté un apaisement. Peut-être en serait-il de même cette fois encore... Louise!... Comment avait-elle pu..., après ce qu'ils s'étaient dit..., ce qu'ils s'étaient promis? Et pourquoi?... Il avait donc commis une mauvaise action? Sa conscience grave, qui lui répondit fermement, lui apporta une saine, une douloureuse consolation.

Il regarda autour de lui : le calme des premières heures du matin s'était évanoui, les rues étaient devenues bruyantes, les femmes entraient dans les boutiques pour les provisions du jour et les remplissaient de paroles et de rires; les hommes couraient

à leurs affaires, les voitures encombraient la chaussée. Une jeune fille le croisa sur le trottoir, le coudoya presque dans l'allée et venue des passants, indifférente. Bernave tressaillit. Comme elle ressemblait à Louise! Il faillit se dire : à sa fiancée. Au moins, elle avait les mêmes yeux, tout pleins de gaieté et de promesses tendres. Etaient-elles donc toutes ainsi?... toutes! Et leurs âmes mentaient-elles comme leurs yeux? Etaient-elles donc toutes incapables d'aimer autre chose que ce qui brille, un nom, une réputation, une position qui leur vaille une part dans les honneurs, un uniforme doré, ou, plus misérablement encore, les bonnes fortunes de celui à qui elles croient donner leur cœur, quand elles n'apportent que leurs petitesses et leurs vanités! Il songea, avec une ironie que ses nerfs exaltaient, à l'au revoir presque affectueux qu'elle lui avait jeté la veille..., la veille, quelques heures à peine avant qu'elle consentît à la lettre de sèche rupture. Que s'était-il passé après son départ?... Il eut un geste de lassitude. Il avait continué machinalement de s'acheminer vers le faubourg, à l'extrémité duquel était le couvent. Il n'éprouvait plus maintenant le désir de partir. Il lui semblait, au contraire, qu'il avait soif de sincérité, qu'il avait besoin, pour continuer de vivre, de voir quelqu'un qui ne l'avait jamais trompé, qui n'avait trompé personne, quelqu'un dont son action allait réjouir l'âme, parce que son action à lui, il le sentait avec une fierté triste, et l'âme de sa Zabeth étaient au-dessus des misères de la terre.

Une exclamation étonnée et joyeuse interrompit sa rêverie :

— Bernave!

Et il reconnut un de ses camarades d'Afrique, le lieutenant Rygnès, perdu de vue depuis que sa blessure l'avait forcé de quitter la colonne, et à demi oublié, au milieu de ses émotions et de ses angoisses.

— En voilà une surprise! Mais vous n'êtes pas en garnison à Bordeaux; j'ai vu à l'*Officiel* qu'on vous avait envoyé à Saint-Didier. Je ne savais même pas au juste où c'était, Saint-Didier, et quand je l'ai trouvé sur la carte, car je m'intéressais toujours à vous, mon vieux Bernave, il y a des souvenirs communs qui vous lient pour toujours, eh bien! pardonnez-moi, c'est peut-être très gentil, Saint-Didier, on peut rêver d'y mener une bonne petite vie champêtre, mais j'ai eu envie de rire; il m'a semblé, c'est fou, que l'on enfermait un lion dans une cage d'écureuils.

— Les écureuils peuvent grignotter un lion et en venir à bout, dit Bernave avec une amertume profonde, et s'efforçant de chasser pour un instant le trouble de son âme et de donner à sa voix une intonation naturelle : je ne suis pas un lion, mais seulement un

pauvre homme de passage ici, et tout heureux du hasard qui me fait vous rencontrer.

Il ajouta avec un léger soupir, comme s'il regrettait les horizons sans fin et les nuits pleines d'étoiles silencieuses de l'Afrique :

— Je vous croyais toujours là-bas, bien loin des gens civilisés, je rêvais presque d'aller vous rejoindre.

— Et vous auriez trouvé un nouveau locataire dans ma tente, dit gaiement Rygnès; puis, les combats, les alertes, la musique des coups de fusil, les marches, les contre-marches, j'en ai eu ma part, c'est au tour d'un autre. Je viens, tout simplement, m'embourgeoiser, mon brave Bernave, je me marie dans quinze jours, une charmante enfant connue autrefois, quand elle était toute petiote, et retrouvée belle jeune fille aux yeux clairs. Cela fait du bien d'entendre chanter un peu son cœur, quand ce ne serait que pour être sûr qu'on en a un, et de le donner carrément, sans une arrière-pensée, sans une défiance. Faites comme moi, allez, sautez le pas. Il n'y a encore que cela de vrai.

Il riait, heureux, tandis qu'une amertume douloureuse envahissait Bernave tout entier. Il lui semblait que c'était sa propre histoire qu'on lui racontait, son histoire d'il y avait quinze jours seulement. Lui aussi trouvait si bon d'entendre chanter son cœur, de se donner carrément, suivant l'expression de son camarade, sans une arrière-pensée, sans une défiance. Il répondit simplement :

— Je vous souhaite tous les bonheurs; et il s'éloigna sur une poignée de main hâtée.

Il ne s'était pas senti la force de prolonger la conversation; il aurait craint qu'une parole, une expression de sa physionomie, une larme même ne vînt trahir son secret et sa peine. Oui, qu'il se berce d'espoir, ce camarade qu'un hasard ironique et méchant avait mis sur sa route et qu'il ne reverrait peut-être jamais, qu'il jouisse de son bonheur jusqu'au jour de la désillusion, jusqu'au jour où il sera un vaincu. Les belles jeunes filles au regard clair n'aiment que ceux que le monde leur envie, et que la foule comprend et admire! L'injuste pensée qui se formulait dans son esprit se tut : le souvenir d'une femme, d'une autre qui ne lui était, qui ne lui serait jamais rien, le traversa. Elle l'avait compris, pourtant, celle-là, et plaint et admiré... admiré! Oh! mon Dieu! comme elle aurait encore pitié si elle le voyait à cette heure, avec sa grande souffrance.

Il s'aperçut qu'il était arrivé à la porte du couvent, une massive porte de fer qu'une croix surmontait. Il poussa l'un des battants, descendit une allée étroite, que bordaient des fleurs étiolées, pénétra dans le vestibule dallé d'un lourd bâtiment gris, et tira

doucement la chaîne d'une sonnette pendue à l'angle du mur. Deux coups discrets tintèrent. Un judas s'ouvrit, et du fond de l'ombre, une voix prononça :

— Qui demandez-vous?

— Sœur Jésus de la Croix.

Et, devant le silence hésitant de la converse :

— Je suis son frère.

La voix répondit simplement, mais avec un accent plus empressé, comme heureuse d'annoncer tout à l'heure une bonne nouvelle.

— Parloir n° 4.

Et le judas se referma sans bruit.

Bernave se reconnaissait dans la paix silencieuse du couvent, où deux fois déjà, le cœur battant uniquement de l'émotion de revoir sa Zabeth restée la même pour lui malgré la métamorphose de son costume et de son âme, il était venu demander au guichet si pareil à celui d'une prison : Sœur Jésus de la Croix. Il prit un couloir à gauche sur lequel donnaient des portes numérotées, il ouvrit la quatrième, entra dans une petite pièce carrée, blanchie à la chaux dont une large grille derrière laquelle pendait un rideau de lustrine noire formait le fond, approcha de la grille l'une des chaises aux pailles brunes, comme s'il s'apprêtait déjà à causer, ou à se confier et demeura un instant le front appuyé à sa main, pensif. Aucun bruit n'arrivait jusqu'à lui. Il éprouvait cette impression qu'il était lui aussi retiré du reste du monde; qu'on l'avait harcelé, menacé, poursuivi et qu'il venait enfin d'arriver haletant au lieu de repos, à l'asile jusqu'où ne parvenaient pas les railleries de la foule, ni les cris, ni les sifflets. Il lui sembla que son âme accablée se faisait plus recueillie et plus libre. Quel calme après les agitations qu'il avait traversées! Mais comme il était meurtri, mon Dieu, et qu'allait durer cette heure de repos? Dans quelques instants il la retrouverait cette foule légère et si cruelle, celle dont les dédains immérités font tant de mal. Il reverrait les jeunes filles aux yeux capteurs, à qui l'on offre toute sa vie et qui vous abandonnent seul désormais avec vos humiliations.

Plus encore que dans la rue, au milieu des passants qui lui imposaient une contrainte, le souvenir de Louise lui serra affreusement le cœur. Par un besoin instinctif d'augmenter encore sa souffrance, il prit la lettre de M. Dateuil et la relut; elle n'était qu'un écho de l'opinion de tous! la preuve la plus évidente que lui, lui, un soldat et un homme, il était et serait partout celui dont on suspecte la bravoure.

Il releva brusquement la tête dans un mouvement d'insuppor-

table malaise, ses yeux errèrent sur les murs blancs de la cellule et il lut, tracé en lettres noires, parmi les inscriptions qui tachaient leur monotonie : *Vous serez heureux quand les hommes vous maudiront, vous persécuteront, vous accableront de calomnies à cause de moi, réjouissez-vous alors et faites éclater votre joie...* Des pas légers glissèrent sur le plancher, de l'autre côté de la grille; il perçut le frôlement d'une robe, puis le rideau glissa sur les tringles, et, en même temps qu'un sourire très doux éclairait la pièce sombre, une voix bien connue murmura joyeusement : *Deo gratias.*

*
* *

— C'est toi, Jean, que je suis heureuse! il y a si longtemps! Il me semblait depuis ce matin qu'un bonheur allait m'arriver. Je ne t'ai pas fait trop attendre, au moins? Je me suis rappelé tes impatiences contre les parloirs des couvents, et j'ai tout laissé pour accourir auprès de mon Jean. Donne-moi la main, puisque tu ne peux pas m'embrasser; — elle passait à travers la grille deux doigts effilés que le jeune homme baisa silencieusement. — Maintenant, regarde-moi; tu es pâli et maigri. Bast! la fatigue du voyage. Que c'est bien d'être venu de si loin. Assieds-toi, là, le plus près possible de moi, vilain qui ne m'écrit même plus, et raconte-moi ta vie de tout le mois. Ce sera la punition de ta paresse. J'en suis toujours à la première page de ton livre de bonheur. Tu aimais une gentille jeune fille qui t'aimait aussi, et vous alliez vous marier bientôt, pendant que, déjà, je priais pour tous les deux à la fois. Je pensais à vous ce matin, précisément, et je me disais que le jour de votre mariage n'était point éloigné. Je m'attristais même un peu de ne pas y assister. Un vieux reste d'attache au monde! J'aurais été si fière d'être auprès de toi! Pardonne-moi de bavarder comme cela, moi qui ai si envie de t'entendre. C'est que je voudrais savoir tant de choses en même temps. Va! l'amour du bon Dieu n'enlève pas du cœur celui du frère qu'on a élevé pour lui. Ils mentent, ceux qui disent cela. Je m'en aperçois tous les jours. J'ai fini... Et, d'abord, pourquoi es-tu resté si longtemps sans m'écrire?

Jean Bernave resta quelques secondes sans répondre. Par un phénomène touchant et étrange, il retrouvait auprès de sa sœur, dans ce tête-à-tête de calme et profonde tendresse, ses impressions d'enfant, et il sentait, à la place de ses emportements, de ses fières et douloureuses résistances, de ses découragements d'homme, son cœur gros de peines et sa voix pleine de larmes, comme lorsqu'il venait autrefois, il y avait bien longtemps, se

faire consoler d'un chagrin léger ou d'une déception. Mais il avait, — n'est-ce pas une faiblesse commune à tous, — la honte des larmes, et s'il savait bien qu'il allait dire toute sa peine, qu'elle allait, malgré lui, s'échapper de ses lèvres, qu'il n'était venu que pour cela, en somme, il hésitait, ne sachant comment commencer, redoutant d'attrister tant d'affection, honteux aussi, dans la délicatesse virile de ses sentiments, d'avouer une action morale, une pauvre action par laquelle il était bien torturé, mais qu'il s'avouait vaillante et qui allait être admirée. Il dit enfin :

— Je ne t'ai pas écrit, Zabeth, parce que, depuis un mois, j'ai eu beaucoup d'ennuis, de lourds ennuis.

Il ajouta, en essayant de sourire :

— C'était bien mon tour, comme nous disons au régiment ; ma vie avait été trop belle jusqu'à présent. J'ai payé ma dette, pour quelque temps, au moins.

— Tu as souffert, pauvre Jean ?

— Un peu, mais cela passe près de toi. ... D'abord, je ne me marie pas, ou plutôt je ne me marie plus...

Et devant une exclamation surprise de sa sœur :

— Oui, je viens de l'apprendre tout à l'heure. Ce n'est pas moi qui ai manqué à ma parole, mais on ne veut plus de moi.

Il eut un geste comme devant une inévitable chose.

— On ne veut plus de toi ! tu rêves ; que s'est-il passé ? Raconte-moi tout, mon Jean.

— C'est cela, vois-tu, qui m'a fait de la peine surtout, je m'étais attaché à cette enfant, je croyais... ; depuis que tu m'as quitté, c'était la première, et, je te l'ai déjà dit, je viens de l'apprendre à l'instant en venant ici, c'est pour cela que j'étais un peu pâle quand tu es entrée car, au fond, je me porte très bien... C'est vrai que cela m'a fait mal au moment, plus mal que tout le reste. Tu sais, je suis resté jeune, on se fait des idées..., on est si heureux de donner son cœur, et cela surprend si cruellement quand, après l'avoir bercé et endormi d'un sommeil de bonheur, on vous dit : « Reprenez-le, je n'en veux plus. »

Une émotion fit trembler un peu ses dernières paroles.

Attentive, les yeux mi-clos, la religieuse écoutait :

— Mon pauvre Jean !

Vivement, et allant au-devant de la réprobation qu'il devinait sur les lèvres de sa sœur, le jeune homme reprit :

— Oui, je sais, tu blâmes Mlle Dateuil, — il prononça son nom avec effort ; — moi aussi, jusqu'à ce moment, je lui en ai voulu. Mais il me semble, maintenant, que je comprends mieux. C'est venu à la suite d'autres humiliations. Je sais que tu vas m'ap-

prouver, m'exalter plus que ça ne mérite; tu es si contente quand on donne un peu, un tout petit peu à Dieu; c'est pour cela que j'hésite à te dire...; et cependant, il faut que tu saches tout; je n'ai pas le droit de te cacher ce que tout le monde connaît.

Il parlait instinctivement à voix presque basse, la bouche tout près de la grille avec la pudeur de son action héroïque, si voisine de la honte des mauvaises actions. La sœur Jésus de la Croix joignit les mains dans un geste de prière qui voulait dire : « Je te supplie de parler. » Et dans ses yeux noirs, qui se distinguaient à peine à travers l'ombre du parloir, une lueur de joie déjà oublieuse des peines de la terre brillait.

— Oh! ce n'est rien, Zabeth, une histoire banale; mais je suis soldat, tu sais, et puis j'ai de l'amour-propre comme tous les hommes, c'est ce qui fait que cela a été un peu dur. J'ai été bêtement insulté; il est convenu que, dans de pareilles circonstances, on se bat. Je me suis rappelé que l'Eglise défend le duel. On m'en a voulu un peu au régiment, et même dans la ville. J'en serai quitte pour changer de garnison. J'ai même envie de retourner là-bas; bien que, pour l'instant, il n'y ait pas grand chose à y faire. Mlle Dateuil n'a pas compris. Comment aurait-elle compris? — il sourit tristement, — voilà toute l'histoire, bien banale comme je te le disais.

Malgré la demi-indifférence dont il s'était efforcé d'envelopper son court récit, sa respiration plus pressée témoignait de son émotion. Il reprit :

— Tu vois que je ne pouvais pas t'écrire tout cela, et que j'avais pourtant plus besoin que jamais de toi.

Il écoutait maintenant, dans une paix heureuse, la religieuse parler; et, dans le parloir sonore, sa voix chantait comme une hymne d'allégresse :

— Mon Jean, tu as fait cela! tu l'aimes donc bien le bon Dieu? Comme il doit t'aimer aussi! tu vivais plus encore que je ne le croyais, que je ne l'espérais, de cette vie qui est à la terre seulement, parce que nos corps mortels nous y attachent; mais, que tu l'aies su ou non, qu'importe! c'était vers l'au-delà que montaient tes pensées et tes espoirs. Tu t'étais abandonné à Dieu. Il te disait : Marche, et tu allais; frappe, et tu frappais; sois doux, et tu as obéi; encore et toujours obéi. Tu ne t'en étais peut-être pas aperçu; tu croyais accomplir simplement ton devoir, et tes actions dépassaient celles des autres hommes, celles semblables, qu'avec toi ils accomplissaient, de toute la distance qui sépare le temps de l'infini. C'est que Dieu, pour qui tu agissais, leur donnait, sans même que tu songes à le lui demander, un peu de ses mérites.

Puis un jour de deuil est venu où sa voix bénie s'est élevée dans ta conscience pour te dire : « Ne fais pas ce qu'exigent les hommes, ce que les femmes admirent; ils ne savent pas ce que c'est que de cheminer docile auprès de Moi. Suis-moi dans ce conflit entre ma volonté et la leur. » Et tu as répondu seulement : « Je vous suivrai », malgré les rires et l'abandon. Va, crois-moi, c'est le même qui t'ordonnait de braver la mort pour ton pays, pendant que je disais tous les soirs devant mon crucifix : « Seigneur, gardez-lui la vie », qui t'a défendu de tirer ton épée pour plaire à l'orgueil des hommes qui, plus que Dieu, veulent être obéis.

« Ah! mon Jean! comme je t'admire, car je devine tout, même ce que tu me caches pour ne pas m'attrister. Tu ne peux comprendre encore, n'est-ce pas, que plus tu auras souffert, plus ma joie sera grande avec celle du ciel... Il me semble plus que jamais que tu es mon fils, mon enfant aimé, devant l'héroïsme duquel ta mère se sent toute petite et si heureuse!

Elle continuait de parler, improvisant à la fois des actions de grâces et des tendresses, et l'on aurait dit que ses lèvres blanches, qui ne s'ouvraient que pour des prières, célébraient l'heure la plus radieuse de sa vie.

Emu jusqu'au fond de l'âme de tant d'affection qu'il sentait l'envelopper et le protéger, et aussi de s'avouer à lui-même le mérite d'une action dont sa lutte contre les hommes et le brisement de son cœur lui avaient voilé le mérite, le jeune homme écoutait. Pour la première fois un bonheur montait en lui, pâle encore et incertain, dans le brisement de son être, celui du témoignage d'une conscience longtemps tourmentée et victorieuse.

Et quand la sœur Jésus de la Croix se tut, il sourit, d'un sourire presque gai.

— Prends garde de détruire ce que tu appelles l'œuvre du bon Dieu, et de me donner de l'orgueil.

Elle secoua la tête :

— Les hommes se chargeront bien de le faire mourir en toi. Pourquoi accueilleraient-ils autrement que par l'étonnement et le dédain les actions plus hautes que leur pensée? Jésus n'était-Il pas raillé sur sa croix? Comment tout le peuple aurait-il compris le sacrifice de la vie pour le triomphe de l'Idée? — Je sais, je te parle un grave langage, j'aurais dû te plaindre, te consoler, je ne peux pas. — Pourquoi les hommes sont ainsi aveugles? parce que, en bornant leurs regards aux choses visibles, en étouffant la voix harmonieuse qui, naturellement, chantait en eux, rien ne les empêche de satisfaire leurs désirs et d'obéir à leurs passions. Ils ont alors créé leurs conventions et leur morale que le monde

ɛconnaît et accepte; et, comme l'humanité faite pour Dieu ne ɛut vivre sans idéal, ils ont imaginé un faux honneur, une fausse ɛnérosité, une fausse charité, une fausse bravoure. On ose bien ɩéconnaître les commandements éternels, qui donc le blâmerait ɩns les conversations souriantes, dans les jugements redoutés de ɔpinion? il faut être un être indépendant et détaché de la masse, ɾaiment libre sous le grand ciel, pour braver cette convention et ɛtte morale auxquelles d'autres conventions et une morale nou-ɛlle succéderont bientôt. L'homme peut être grand à toutes les ɔoques et dans tous les pays parce que partout la loi de Dieu ɛt la même et que partout elle est le bien et la vérité.

« Ecoute-moi bien, mon Jean : il est facile d'être comme tout monde, d'avoir à la fois des amis et des honneurs. Il suffit, ɔur cela, d'étouffer ses aspirations vers l'idéal et de suivre des ıemins vulgaires. Nous avons tous en nous des rêves prêts à ɔus emporter au delà des montagnes vers le ciel d'espoir; ɔpelons-les, si tu veux, ces purs rêves par lesquels nous sommes ɾands, et auxquels Dieu a donné des ailes pour leur permettre ɛ monter vers Lui, des papillons blancs. Mais ils ont besoin espace et de soleil; ils meurent vite sous les horizons bornés et s lumières factices. Sans eux l'âme alourdie prend la pesanteur ı corps et se traîne dans les mêmes boues. Eh bien! ils sont orts dans l'atmosphère empoisonnée du monde, les beaux papil-ns blancs de presque toutes les âmes, même de celles qui ɔssèdent la bonté vulgaire et la pitié humaine. Ils ne battent us des ailes que chez quelques êtres en qui Dieu les conserve ɔur qu'il y ait encore sur la terre un peu de ciel. Ce sont eux qui spirent les sentiments délicats qui échappent à l'admiration des ɔmmes et qui dictent les nobles actions incomprises. Ton âme ɾoite était pleine de ces beaux rêves, Jean, rêve de vraie gran-ɛur et de vraie gloire et ces beaux papillons qui palpitaient attendaient que l'occasion du sacrifice pour s'élancer vers l'azur.

Bernave écoutait. Il murmura d'une voix sourde :

— C'est toi qui me les avais mis dans le cœur.

Ils se turent dans un recueillement heureux. Le silence autour eux était complet; aucun bruit ne troublait leur recueillement , dans ce silence, il semblait au jeune homme que les douleurs aient mortes et que seul le mérite de sa souffrance vivait. De ɔuveau et sur le ton habituel de ses affectueuses causeries, la ligieuse demanda :

— Où vas-tu maintenant?

— Je ne suis venu à Bordeaux que pour toi; je vais retourner Saint-Didier préparer mon déménagement de garçon.

Il sourit, presque sans amertume, pour la première fois.

— Et puis, je rejoindrai la garnison que l'on me désignera. Je serai prochainement fixé. Je te l'ai dit, j'avais songé à retourner en Afrique. J'y ai passé de bons jours, les meilleurs peut-être, mais tout y est calme en ce moment, j'aime mieux attendre l'heure des alertes; j'irai où l'on m'enverra.

— Tu m'écriras tout de suite?

— Tout de suite.

Une cloche grêle tinta. Sœur Jésus de la Croix se leva :

— J'avais oublié l'office; au revoir, Jean, je vais remercier le bon Dieu du bonheur qu'il m'a envoyé.

A travers la grille elle passa, comme à son arrivée, ses doigts grêles que Bernave serra, et elle glissa comme une ombre vers la porte. Sur le point de la refermer, elle demeura un instant, sourit d'un reposé sourire, et se perdit dans les couloirs silencieux.

Le jeune homme resta debout, attentif au bruit de ses pas, et quand l'écho se fut atténué et éteint, il secoua lentement la tête, puis il descendit à regret les marches du perron, longea l'allée étroite, traversa le monotone faubourg et se perdit dans la foule bruyante.

Bernave aurait éprouvé une surprise profonde s'il avait pu deviner le trouble qu'une aventure qui lui était cependant si personnelle avait jeté dans d'autres cœurs. Quelques heures à peine après la longue causerie avec sa sœur, d'où il était sorti réconforté et calme, Michel Théron entrait chez Mme Vareyl, et d'une voix qu'il s'efforçait de rendre insouciante :

— C'est moi, ma cousine. Je ne vous dérange pas?

Suzanne tressaillit comme si on l'arrachait à une rêverie :

— Mais non; il y a un siècle, je veux dire deux jours au moins, que l'on ne vous a vu. Asseyez-vous.

Elle s'efforçait, de son côté, de parler avec l'enjouement d'autrefois, et sur le ton de leurs habituelles taquineries, pour mieux lui faire comprendre qu'elle avait oublié la scène rapide qui l'avait froissée, et qu'elle acceptait de reprendre leurs anciennes et affectueuses relations.

Ce n'était pas sans une secrète appréhension que Théron s'était décidé à retourner chez Mme Vareyl. Il lui était d'abord pénible de la revoir, d'échanger avec elle, maintenant que ses vagues espérances étaient mortes, les propos insignifiants que ces mêmes espérances, si incertaines qu'elles fussent, remplissaient d'un charme très doux. Et puis, il ne revenait pas chez elle, dans la maison familière où il avait passé tant d'heures reposées à oublier les fatigues de sa profession ou simplement les sottises de ceux

qu'il cotoyait, auprès de qui il était forcé de vivre, sans la crainte de n'être pas pardonné, et de constater qu'en laissant inconsidérément parler son amour, il avait perdu le droit de vivre un peu dans l'ombre de celle à qui il avait donné le meilleur de son cœur.

Depuis les brèves et sévères paroles de Suzanne, le jeune homme avait, d'ailleurs, cruellement souffert; de cette souffrance que les superficiels croient impossible à l'homme dont ils entendent le rire fréquent, dont les saillies vives et étourdies les amusent, et desquels ils disent, trompés par des apparences si faciles pourtant à pénétrer : « Comme il est gai! » Le rire ne part-il pas souvent d'un cœur sérieux, et n'abrite-t-il pas souvent aussi une sensibilité prête à saigner? Sans doute, Théron avait toujours refusé de s'avouer son amour. Il n'en éprouvait pas moins une peine secrète de sentir que Mme Vareyl ne l'aimait pas comme il aurait souhaité d'être aimé, et il trompait sa mélancolie, la nostalgie de tendresse qu'il n'éprouvait qu'auprès d'elle, en se disant l'ami sûr qui l'entourait de prévenances affectueuses et de respect dévot. Tout au fond de lui-même, cependant, dans ce fond mystérieux où nous ne descendons qu'au jour des grandes crises morales, il gardait une espérance qui était le charme de sa vie. Il comptait sur la fidélité de son affection pour toucher Suzanne; il se forçait à être meilleur pour lui plaire, et il se réjouissait tout bas de la voir dédaigneuse des hommages et libre.

Comment, dans ces dispositions de cœur, alors qu'aucune pensée plus sentimentale que ses pensées habituelles ne le troublait, s'était-il laissé aller à se déclarer brusquement, pas même dans l'intimité du petit salon dont le recueillement aurait pu l'envelopper et l'émouvoir, mais là, à ce coin de rue, alors qu'il était question d'un autre! C'est que, il se le disait avec découragement, c'était à cet endroit et soudainement que, dépouillée de tout souci mondain, oublieuse des attitudes que les usages commandent aux plus indépendantes, son âme enthousiaste, éprise de tous les raffinements du bien, s'était plus spontanément et plus complètement dévoilée; et devant cette émotion sincère et si haute, il n'avait plus été le maître des impressions qui dormaient en lui, et ses paroles les avaient malgré lui exprimées. C'est à cette imprévoyable émotion qu'il devait de ne plus rien espérer; il la regrettait comme nous regrettons ce qui nous arrache à nos chimères. Il se disait, néanmoins, qu'il valait mieux que les choses fussent ainsi, que plus le sommeil aurait été long, plus le réveil aurait été cruel, et, après quelques jours d'affaissement moral, il s'était ressaisi par un grand et encore douloureux effort. Il s'était aussi décidé à revenir chez Mme Vareyl,

et à reprendre avec elle ses relations confiantes, comme si rien n'était venu troubler la sérénité de leur amitié.

Michel Théron aurait été rassuré sur l'accueil qui l'attendait s'il avait pu, au moment même où il saluait Mme Vareyl avec son apparence habituelle de gaieté, lire ce qui se passait en elle. Certes, elle l'avait quitté brusquement le jeudi précédent, et sur une phrase sèche, presque cruelle, une de ces phrases par lesquelles les femmes, les meilleures elles-mêmes, repoussent, sans souci de la peine qu'elles vont causer, des hommages longtemps acceptés quelquefois, quand un élan imprévu de leur cœur les porte vers un autre, et cette phrase n'était que l'expression atténuée de sa sourde irritation. Elle était, en effet, rentrée chez elle très animée et elle croyait sincèrement que ce qu'elle appelait l'inconvenance de Théron était la cause unique de son trouble : « C'était sa faute; elle avait été trop bonne avec lui, trop accueillante, mais elle ne lui pardonnerait jamais, jamais, d'être sorti du respect qui était la convention tacite et acceptée de leurs rapports affectueux. Elle n'avait pourtant point été coquette avec lui; elle s'en rendait le témoignage, elle lui avait même fait comprendre, à plusieurs reprises, quand la causerie prenait entre eux un tour moins banal, qu'il n'était pour elle qu'un ami qu'elle aimait bien, certes, mais qui ne serait pas son mari; et que, d'ailleurs, elle était décidée à ne pas se remarier. Alors, comment s'était-il permis? Comment n'avait-elle pas été maîtresse de son irritation? Pourquoi, au lieu de sourire et de le ramener à la réalité de la situation avec des paroles de sœur, s'était-elle sentie blessée par l'aveu échappé au jeune homme?... Mme Vareyl avait refusé de répondre à cette question qui s'était formulée dans son esprit... Au fait qu'est-ce qu'il venait de lui dire? Que le mariage de Bernave et de Mlle Dateuil était rompu! En quoi cela pouvait-il la toucher? et elle commençait à se rendre compte avec un étonnement attristé qu'elle se mentait à elle-même quand elle s'affirmait que cela lui était indifférent.

La veille du jour où Théron s'était résolu à revenir chez elle, la nouvelle lui avait été officiellement annoncée par Mme d'Aubourg et elle en avait éprouvé une secrète joie; pourquoi? Par un phénomène singulier et d'une observation courante, cette joie intime avait été favorable à Théron. Maintenant que Bernave était libre, Suzanne se sentait meilleure, elle reprenait sa nature indulgente et bonne, et elle se reprochait comme une mauvaise action sa dureté pour Théron. Le dévouement du jeune homme au moment de ses grands chagrins, quand des deuils successifs l'avaient atteinte, revint à sa mémoire et la toucha. Et depuis, ne s'était-il

pas toujours montré un ami réservé et sûr? ne s'était-il pas ingénié, avec une rare discrétion, à la distraire de sa solitude? ne l'avait-il pas protégée de loin? n'avait-elle pas, grâce à son esprit et à son cœur, passé de bonnes heures? n'était-il pas le seul parent qu'elle aimait sincèrement? N'avait-il pas encore été le seul à défendre Bernave, le seul avec elle? Décidément elle avait été cruelle de le traiter ainsi. A quel mobile avait-elle obéi, à quelle impulsion irraisonnée?

Le regret de Mme Vareyl devint bientôt un remords. Elle avait hâte maintenant de revoir Théron. Pourquoi n'était-il pas revenu? Elle ne pouvait pourtant pas aller le chercher! Que craignait-il?... d'être mal reçu? Elle s'excuserait, au contraire; elle panserait la blessure étourdiment faite et se montrerait plus affectueuse encore s'il était possible.

C'était avec ces dispositions bienveillantes, qui s'affirmaient dans ses premières paroles de bienvenue, que Mme Vareyl venait d'accueillir Théron. Il comprit qu'elle voulait, elle aussi, dissiper le nuage qui s'était élevé entre leurs amitiés et il en éprouva un soulagement et une reconnaissance. Il s'assit en face d'elle et, d'un ton malgré lui sérieux, comme s'il lui était impossible de plaisanter au souvenir des peines endurées :

— J'ai été très occupé et ma mauvaise étoile m'a empêché de vous rencontrer dans la rue; enfin, j'ai profité aujourd'hui d'un moment de liberté et je suis venu chez vous entre deux clients.

— Allons, on vous pardonne, mais ne recommencez pas, dit Suzanne en le menaçant gentiment du doigt. Et, incapable de résister plus longtemps à la tentation d'entendre parler de Bernave :

— ... D'autant plus que j'ai à vous féliciter de votre perspicacité. Parfaitement déduit, comme vous dites au palais; les apparences, si vagues qu'elles fussent, ne vous ont pas trompé. Vous savez, n'est-ce pas, que Mlle Dateuil n'épouse plus M. Bernave, je veux dire que c'est officiel, certain, qu'on en fait part.

Elle s'arrêta gênée, et un peu de rose monta à ses joues.

Théron l'observa une seconde et une mélancolie voila la gaieté factice de sa physionomie. Il dit très doucement :

— J'ai cherché M. Bernave pour le féliciter, je n'ai pas eu la chance de le rencontrer.

— Il est absent, dit étourdiment Suzanne, je l'ai vu, par hasard, hier matin à la gare. Il partait pour Bordeaux; il y a, je crois, de la famille.

— Il vous l'a dit? demanda Théron surpris.

Sous le regard du jeune homme, Mme Vareyl se troubla; puis, obéissant à sa droiture, à son horreur des mensonges :

— Oui, il m'a saluée et nous avons causé quelques instants. Il nous est reconnaissant, je crois, à tous les deux, de la sympathie que nous lui avons témoignée. Il devait ignorer encore la décision de Mlle Dateuil, car il m'a parlé de son mariage comme d'un événement prochain dont il fixait même la date.

Ses yeux s'étaient levés, très calmes, sur ceux de Théron. Elle continua et une pitié dédaigneuse passait dans sa voix :

— Pauvre Louise, à quels miroitements faux a-t-elle sacrifié son bonheur? Et qu'est-ce que le monde lui donnera en retour?

— Une pierre fausse, répondit Théron, complétant ainsi la pensée de la jeune femme, un mari aux allures brillantes, dont les hommes vanteront la courtoisie et les femmes la galanterie qui, d'ailleurs, se sera exercée dans le demi-monde plus que dans l'autre; cela, du reste, ne froisse que la conscience et n'use que le cœur en laissant l'honneur intact. Mlle Dateuil trouvera même que c'est un charme de plus si elle apprend d'aventure que les vraies mondaines, celles qui font la religion et la mode, réservent aux viveurs leurs sourires. Qu'importe ce que les salons admirent pourvu qu'ils admirent! Si M. Bernave avait été accueilli pour la légende qui l'auréolait et pour la blessure qui le rendait intéressant, son successeur le sera pour des campagnes moins glorieuses, moins rares aussi, mais très cotées néanmoins.

Il sourit malgré lui de se sentir apaisé par cette raillerie et s'appuya nonchalamment au dossier de son fauteuil.

Suzanne amusée demanda :

— Et le successeur, vous le connaissez?

— Oh! dit Théron, je vous vois venir, ma cousine, parce que je vous ai, une fois, prédit l'avenir, vous voulez mettre à l'épreuve ma science de chiromancien. Hélas! il y a des circonstances où je me suis trompé, et cela me donne de moi une grande défiance.

Ils se turent, embarrassés tous deux. Mme Vareÿl rompit le court silence :

— Dites toujours.

— Eh bien! reprit Théron en prenant bravement son parti, il est bien évident que Mlle Dateuil ne va pas rester longtemps sous le coup d'un mariage raté ou cassé, comme vous voudrez; c'est contraire à tous les usages. Il est de toute nécessité de prouver à la galerie que, des soupirants, on en a plus qu'on n'en veut. Les bons jeunes gens de Saint-Didier connaissent parfaitement ce principe. Mlle Dateuil a une jolie dot, ils vont donc se présenter en foule. Reste à savoir quel est le plus élégant, le plus riche, le mieux habillé, celui qui conduit un cotillon avec le plus

de brio, qui a fait battre le plus de cœurs et excité les folles espérances du plus grand nombre de mères...

— Dreulier! dit en riant franchement Mme Vareyl.

— C'est vous qui avez prononcé le nom, Suzanne, c'est donc sur vous que retombe la responsabilité de la prophétie. A Dreulier, en effet, il ne manque rien, que la particule peut-être; bast! il mettra une apostrophe et deviendra du coup le mari idéal.

— C'est bien vrai qu'un homme est rarement aimé pour lui-même, dit Mme Vareyl, redevenue soudainement sérieuse, et que le monde choisit autant que les jeunes filles elles-mêmes les maris.

— Oui, prononça gravement à son tour Théron, à toutes les femmes, il faut quelque chose pour accrocher leur roman; mais ce quelque chose est semblable à leurs âmes. La plupart ont le même idéal que Mlle Dateuil; quelques autres, bien rares, femmes pourtant, elles aussi, et vous n'échappez pas à cette loi, Suzanne, — il la fixa tristement, — s'éprennent de la grandeur d'un sentiment ou de la beauté d'un geste, surtout quand ce geste est incompris.

Une rougeur remplit le visage charmant de Mme Vareyl. Elle demeura un instant confuse et émue comme si ces paroles lui dévoilaient le fond à peine deviné de son cœur. Elle éprouvait, aussi, une pitié affectueuse pour la peine que sa réponse allait, malgré son courage, causer au jeune homme; mais elle se sentait incapable d'un mensonge qu'elle aurait jugé, dans la situation délicate et troublée où ils se trouvaient, indigne de tous deux. Elle le regarda en face de ses yeux pleins de droiture et, après un instant de silence, elle dit très doucement :

— Et si cela était?...

Théron tressaillit à peine :

— Si cela était, répondit-il d'une voix sourde, je dirais qu'il n'est pas vrai qu'à la fin de la vie seulement nos bonnes actions sont récompensées, et que le ciel, auquel M. Bernave croit avec vous, n'est ni sourd ni aveugle.

Par un dernier effort, comme s'il venait de tuer définitivement son rêve ou comme s'il acceptait un sacrifice nécessaire, il continua d'un ton naturel, presque enjoué :

— Je vous demanderais encore de juger l'ami que je serai dans le bonheur par celui que j'ai été, vous me l'avez dit quelquefois, Suzanne, quand vous étiez triste.

Elle lui tendit la main sans parler. Des larmes perlaient à ses cils, et c'étaient ses peines passées comme ses espérances présentes qui les faisaient couler. Soudain, elle secoua la tête et son espièglerie souriante reprenant le dessus :

— Avouez que vous mettez les gens dans de singulières situations. Je viens de vous faire des aveux que je ne m'étais pas faits à moi-même, je vous le jure. C'est en causant là, tout de suite, que j'ai eu la certitude...

— J'aurais fait un confesseur parfait, dit Théron en s'inclinant, et d'une indulgence!...

— Sans compter, continua Mme Vareyl, — et une tristesse rembrunit sa physionomie, — que c'est une confidence de pensionnaire que vous venez de m'arracher. Bien que je n'aie pas d'amour-propre, j'en meurs de honte. Pour que des sentiments puissent être ainsi avoués, il faut au moins qu'ils soient partagés; or M. Bernave n'a jamais songé à me remarquer, et la rupture de son mariage a dû le guérir de ses velléités d'amour. J'en serai donc pour mes frais d'imagination et la courte honte d'avoir confirmé vos soupçons sur la faiblesse de mon sexe.

Et plus sérieuse :

— Vous ne devez plus reconnaître votre cousine; mais ce n'était chez elle qu'une velléité, qu'un moment passager, quelque chose, vous aviez raison tout à l'heure, que j'avais cru sentir et que je ne retrouverai plus; cela va passer, — elle eut le geste d'éloigner quelque chose, — tenez..., c'est passé. Vous ne vous plaindrez plus, n'est-ce pas? de n'être pas traité en ami; j'ai pensé tout haut devant vous, je compte sur votre délicatesse pour ne parler jamais de cette folie à personne, ni même à moi. M. Bernave trouvera facilement une autre fiancée, plus tard, dans quelques années. Il est jeune, il a l'avenir devant lui. Moi, j'ai la solidité de ma tête, la sécheresse de mon cœur, — elle souriait encore, un peu triste, — et l'église au bout de la rue. J'ai été bien ridicule; pardonnez-le-moi avec toute votre indulgence et, vis-à-vis de tous et pour toujours, silence... Vous m'en donnez votre parole!

Théron approuvait silencieusement, et quand la jeune femme se fut tue, il ajouta, sur un ton qui la laissa incertaine et troublée :

— ... d'honneur!

*
* *

« Pourquoi cette cloche me prend-elle sur les nerfs aujourd'hui? se disait Théron en se dirigeant d'un pas pressé vers l'église; je ne suis pourtant pas un sot et, quoique peu dévot, je n'ai jamais songé à demander, avec les bourgeois désopilants du cercle de la libre-pensée, qu'on fasse taire sa belle voix, ou seulement qu'on écourte sa chanson. J'éprouve même un certain plaisir à l'entendre, le matin, égrener ses tintements dans le brouillard, ou, le soir, dans l'ombre trop calme de nos rues : cela me repose des potins

des hommes et des jacasseries des femmes, il me semble qu'ils disent, ces tintements : « Nous venons de très haut, de bien plus « haut que vos têtes, nous venons du clocher qui n'est pas très loin « du ciel », et ma pensée monte jusqu'au clocher, quelquefois même... » Il fit le geste de chasser une idée qu'il ne voulait pas approfondir et continua : « Alors, pourquoi m'agace-t-elle, cette cloche, c'est la même, cependant. Est-ce seulement une disposition de mon esprit? » Il écouta un instant. « Non, je ne me trompe pas, elle a aujourd'hui, dans le soleil trop clair, des sons de grosse gaieté! Ce n'est plus ma mélancolique qui appelle au Rosaire les bonnes femmes sans bonheur, les servantes et Mme Vareyl; c'est une commère dont la voix s'éraille à force de crier, de s'efforcer d'arriver au diapason de joie tapageuse de tous ceux qu'elle convie à un mariage. Allez, ma belle, ne forcez pas votre talent, vous êtes faite pour nous émouvoir plus que pour nous réjouir et, quand vous sonnez comme maintenant, à toute volée, pour nous dire : « Bonheur, bonheur, Louise Dateuil, la petite sans cœur, se marie avec Dreulier, le grand sans tête », vous êtes tout simplement insupportable. Ce n'est, d'ailleurs, pas si drôle que cela, un mariage; c'est, en mettant les choses au mieux, du devoir à perpétuité; mais, après tout, les invités s'en moquent, c'est au moins l'occasion d'arborer des toilettes, de débiner, de flirter, de luncher. Il tira sa montre... onze heures un quart, j'ai raté l'entrée triomphale : Louise, dans un nuage blanc, — la couleur de l'innocence, — montant l'église au bras du petit père Dateuil, ému pour de bon, lui, à ne plus pouvoir bredouiller que des... choses... comment... Les grandes orgues ronflant une marche rythmée, le suisse empanaché coignant sa hallebarde sur les dalles, les privilégiés, ceux du cortège, raides dans leurs habits ou dans leurs robes soyeuses et défilant, guindés, sous le regard de la cohue curieuse de gens qui grimpent sur leurs chaises, s'amusent, rient, détaillent les toilettes, jalousent et se moquent. Tout a sa part dans un mariage, excepté le bon Dieu. Je parie que, dans cette église remplie comme au dimanche de Pâques, il n'y aura pas deux personnes à dire dans une courte prière : « Seigneur, bénissez-les si bien que le diable n'ose jamais rôder autour d'eux. » Encore, je dis deux personnes parce que Suzanne est là et du cortège, encore; il est vrai qu'elle avait offert un très joli cadeau. C'est elle que j'aurais voulu observer au moment de la montée solennelle vers l'autel. A qui donnait-elle le bras? Il se mordit la lèvre un peu nerveusement. Bast! qu'est-ce que cela me fait? Je suis bien sûr, dans tous les cas, qu'elle ne se demandait pas si on la regardait ou si l'on admirait la plume de son

chapeau. Elle pensait sans doute au jour où, elle aussi, montait tout le long de la nef, sur le même tapis, au son des mêmes orgues, et s'agenouillait devant le même autel, peut-être aussi songeait-elle ou songe-t-elle en ce moment que les cœurs ne restent pas éternellement en deuil et que, dans l'avenir..... Tiens, prononça-t-il presque à haute voix, il me semble que je comprends maintenant pourquoi cette cloche m'irrite tant. »

Il pressa le pas, traversa la place où jaunissaient, à l'approche de l'automne, les feuilles des arbres et arriva devant la grise façade de l'église. Un large tapis rouge recouvrait les marches usées de l'escalier de pierre; les portes étaient fermées et aucun bruit n'arrivait sur la place qu'encombraient seules les voitures réquisitionnées de tous les loueurs de Saint-Didier. Théron poussa l'un des lourds battants et entra. Son imagination ne l'avait pas trompé. La nef et les bas-côtés étaient remplis d'une foule élégante et agitée. Du seuil où il s'était arrêté, il voyait l'autel tout paré de fleurs et d'arbustes verts au milieu desquels, comme des points d'or, les cierges brillaient, et devant la balustrade de fer ouvragé du chœur, entre les têtes remuantes, il distinguait, par intervalles, le voile blanc de Mlle Dateuil. A travers le demi-silence, il entendit une voix dont les phrases lui arrivaient par bribes : « Votre père, le digne représentant d'une famille où l'honneur est une tradition!... La vaillance chrétienne de votre mère, si heureuse aujourd'hui d'avoir fait épanouir dans une atmosphère de tendresse, la douce fleur qui va embaumer l'époux... Cœur d'or... Suavité et dévouement... Et vous, Monsieur, si digne du précieux dépôt que le ciel... » Le discours! Il avait oublié le discours! Au lieu d'une raillerie, ce fut cette fois une tristesse qui lui monta au cœur. Comment tout cela pouvait-il être dit en présence du Dieu qui défend le mensonge? Puis il se rasséréna, haussa les épaules comme s'il se jugeait prudommesque et sot, et murmura déjà sceptique et gouailleur : « Il est vrai que personne ne le croit, c'est un mensonge joyeux. » Il répondit d'un signe de tête au bonjour de quelques jeunes gens et attendit, résigné, la fin de la messe. A quelques rangs devant lui, un monsieur ganté de jaune glissait à l'oreille de ses voisines des propos qui devaient être drôles, car elles étouffaient mal une folle envie de rire et s'efforçaient de le faire taire avec des mines coquettes qu'elles feignaient de rendre sévères. Dans la tribune, un violoncelle chantait un *Alleluia* fleuri. Une voix, auprès de lui, dit : « C'est Jamois, il est très en progrès depuis quelque temps. »

Automatiquement, dans un bruit de chaises déplacées, de soie froissée, la foule se levait, s'agenouillait, se signait aux tintements

aigrelets de la clochette. Les hommes regardaient l'heure, les femmes se haussaient sur la pointe des pieds. Les dernières oraisons parurent très longues. Enfin le prêtre marcha vers le côté gauche de l'autel : « Au commencement était le Verbe. » Une satisfaction se peignait sur les visages, c'était fini ! Et le cortège que Théron apercevait à peine se déroula, digne, vers la sacristie, dans laquelle, à sa suite, la foule jacassante s'entassa.

Michel Théron se fraya avec peine un passage parmi les rangs pressés ; il marchait lentement, comme à la procession, il entendit :

— Voilà dix minutes que je suis à la même place ; c'est ridiculement organisé. Vous les connaissez beaucoup?

— Une visite par an, je ne tenais pas à une trop grande intimité.

Un remous le poussa jusqu'à la porte, contre le battant de laquelle il s'arrêta, pressé, étouffé :

« Ma foi, se dit-il, en essayant de sauver de l'écrasement son chapeau haut de forme qu'il n'arborait que dans les grandes circonstances, si M. Bernave voyait cette cohue, il se féliciterait de ne pas y être. » Sa plaisanterie le fit sourire et tout de suite il se posa cette question : « Au fait que pense-t-il en ce moment? »

Si la cloche qui annonçait joyeusement le mariage de Dreulier avec Mlle Dateuil, avait, suivant son expression, « pris sur les nerfs de Théron », chacun de ses tintements avait eu sur le cœur de Bernave, un écho douloureux. La décision soudaine de Mlle Dateuil, quelques mois à peine après une rupture dont il croyait qu'en dépit de tout, elle était restée meurtrie, lui avait causé une stupéfaction cruelle. Il n'était pas, lui, un psychologue sceptique comme Théron, il ignorait la toute-puissance de l'amour-propre dans l'âme des femmes et il les avait jugées jusqu'à ce jour pareilles à celle de son rêve. Il avait jugé la tendresse du cœur à la douceur des yeux, le dévouement à la grâce des gestes, la piété à l'attitude pleine de recueillement, l'ardeur de la prière à l'imperceptible et angélique mouvement des lèvres roses et aux jolies mains jointes dans une pose fervente. Se marier! se donner à un autre, quand on a encore dans les oreilles l'effaré et tremblant aveu d'amour de l'autre, de celui à qui l'on s'était promise et à qui l'on vient de se reprendre, et sur les mains la caresse respectueuse de ses lèvres! Et à peine la porte refermée, sans même songer à tout ce que l'on a usé, de sa faculté d'aimer, ni à la blessure que l'on a faite et qui va saigner longtemps, toujours peut-être, accueillir le nouveau fiancé, avec la même toilette qui n'a pas eu le temps de se faner, comme s'était fané le sentiment; écouter les mêmes promesses, mettre dans son regard les mêmes caresses, jurer la même fidélité, le même amour, comme

si l'on n'avait fait la première fois qu'apprendre un rôle! Ah Dieu, comment une jeune fille d'innocence, comment Louise pouvait-elle faire cela? Il lui avait semblé qu'il ne souffrait plus d'une déception égoïste, d'une déception qui l'atteignait seul, mais de celle de l'humanité déçue dans son culte du cœur féminin!

A cette heure où Théron se demandait ce qu'il pensait, Jean Bernave, enfermé dans sa chambre où, trois mois avant, il avait réfugié ses angoisses, s'efforçait de distraire sa pensée de ce qui, malgré lui, l'assaillait uniquement. Certes, son amour pour Mlle Dateuil n'était plus le même. Ce qu'il avait aimé, en somme, avec l'effusion de son âme, dont rien jusqu'alors n'était venu ternir la première émotion, c'était son rêve secret, qu'il avait fait vivre dans la première jeune fille en qui il avait cru lire une attirance vers lui! C'était tout ce qu'il y avait dans son être de tendresse sans objet, c'était le tranquille avenir de dévouement passionné auprès d'une femme confiante et abandonnée; et voilà que cette femme l'avait repoussé, et que, au fond de sa conscience calmée et sûre, il la jugeait sévèrement, d'autant plus peut-être qu'il connaissait moins la vie et ses faiblesses. Si le mépris ne guérit pas toujours les grandes passions, celles dans lesquelles la chair a plus de part que l'esprit, un amoindrissement d'estime, un soupçon même, suffit à blesser et à tuer quelquefois le rêve idéal d'une âme jeune. Seulement, il reste de l'injuste désillusion une tristesse qui s'endormira, mais qui ne mourra jamais, et dont le souvenir demeure comme celui de la première et cruelle leçon de l'expérience.

Jean Bernave n'échappait pas à cette loi commune. Chaque jour, depuis sa causerie avec sa sœur à travers les grilles qui ne séparaient que leurs corps, son amour et ses regrets s'étaient atténués, et une lassitude mélancolique avait succédé à l'acuité de sa souffrance. Mais la blessure de son cœur n'était pas tellement cicatrisée qu'un événement comme celui du mariage de Mlle Dateuil ne dût la faire saigner. Quand il avait appris ce mariage imprévoyable, il avait éprouvé un déchirement auquel une résignation un peu irritée avait succédé : qu'elle se marie donc, celle qui méritait si peu d'être regrettée; qu'elle soit fidèle à son mari celle qui n'a pas su l'être à son fiancé. Et il était persuadé qu'il oubliait irrévocablement. Et voilà qu'il suivait de loin, dans la profondeur de ses réflexions amères, chacune des phases de la cérémonie, comme Théron, nerveux et moqueur, les suivait en réalité. Dès le matin, après une nuit sans sommeil, il s'était dit : On l'habille de la robe de soie blanche; tant de fois il lui avait dit que le blanc lui seyait! Puis les cloches étaient venues

bruyantes, jusque dans sa chambre qu'elles avaient remplie de leurs vibrations et de leurs appels. Comme Théron encore, il l'imaginait montant vers l'autel éclairé; mais il ne pouvait s'empêcher de se demander avec un mouvement de tête triste : « Pourra-t-elle ne pas penser à moi? » Fini, c'était fini maintenant, elle avait prononcé l'irrévocable parole; elle était la femme de Dreulier. Sans doute elle recevait les félicitations des hommes et les caresses des femmes, de ses amies, de Mme d'Aubourg, de Mme Réblaud, de Mme Gacher. Puis elle allait rentrer chez elle, dans l'atmosphère de fête que son souvenir ne troublerait pas et elle ferait, avec son mari, le voyage qu'ils devaient faire ensemble dans la douce et si souvent rêvée solitude de leurs deux cœurs, pendant qu'il s'en irait, lui, à un bout de la France, celui où on l'enverrait; que lui importait? Et jamais, plus jamais, ils n'entendraient parler l'un de l'autre. Etait-il juste cependant qu'elle fût, à cette heure, si entourée et si triomphante quand il était, lui, si seul et si humilié?...

— Pardon, Monsieur, je crains de vous avoir marché sur le pied, mais croyez que je ne vous ai pas rendu la centième partie de ce que l'on me fait depuis un quart d'heure.

Théron s'excusait auprès d'un monsieur aux larges épaules et à la figure souriante contre lequel la foule toujours grossissante venait de le pousser brusquement. A peine se fut-il retourné vers lui qu'il reconnut l'homme galant et admirateur des femmes dont le hasard l'avait un instant rapproché au bal des fiançailles de Bernave et de Mlle Dateuil.

— Je vous en prie, ce n'est rien, je m'effaçais justement pour laisser passer quelques-unes de ces dames. Cette porte est vraiment trop étroite. Dans notre empressement, nous manquons de courtoisie. Nous oublions que nous sommes le sexe fort.

« Et rasant », ajouta mentalement Théron.

Il se dégagea doucement par une marche de biais, et pénétra dans la sacristie. « C'est drôle, pensa-t-il, et un sourire ironique vint à ses lèvres, il me semble que je suis plus jeune de quelques mois et que je me retrouve à la soirée de Mme Dateuil; c'est aussi mondain, aussi dissipé, aussi bruyant et aussi tapageur, je cherche comme alors à arriver jusqu'à Mlle Dateuil, pardon, Mme Dreulier, c'est définitif depuis cinq minutes. Je rencontre les mêmes obstacles, je veux dire les mêmes personnes, et elles me débitent presque les mêmes phrases! Il n'y a qu'une chose de changée : on a mis Dreulier à la place de Bernave. C'est un détail dont Mlle Dateuil est à cette heure la dernière à se soucier. » Il soupira et se dit encore : « Il y a bien aussi un changement au fond de moi; mais

cela ne nuit pas au décor et n'inquiète personne. Non, il n'y a pas à dire, c'est bien une répétition du bal des fiançailles, et pour qu'il ne me reste aucun doute, voilà le colonel qui me fait des bonjours; parfaitement..., me voici! » Il gagna encore quelques pas et se trouva bientôt auprès du colonel qui, la physionomie ennuyée et maussade, suivait le flot lent des invités.

— Mon respect, colonel, en voilà une qui du moins n'encombrera pas le régiment. Quel changement de décor. Ce n'est plus M. Bernave...

Le colonel l'interrompit :

— Heureusement!

— Vous dites, mon colonel? demanda Théron étonné.

— Je dis heureusement, reprit brusquement le colonel, sans se soucier des oreilles curieuses. Et vous ne vous y connaissez pas en femmes, vous qui disiez celle-ci simple, affectueuse, dévouée. Toutes les mêmes, des alouettes qui se prennent au miroir. Bonnes, elles le sont quand on ne contrarie ni leurs penchants, ni leurs caprices, affectueuses pour celui qui satisfait leur vanité, dévouées quand leur dévouement les fait admirer, ou les flatte par son côté romanesque. Ne m'interrompez pas, je sais, j'ai vu, moi aussi.

Il se tut un instant, remua imperceptiblement la tête, comme en face d'un souvenir lointain soudainement rajeuni, passa son mouchoir sur son front où des gouttes de sueur perlaient, murmura en manière d'excuse : « Sapristi, qu'il fait chaud », et reprit plus doucement :

— Mlle Dateuil, tenez, Mme Dreulier maintenant, avait cette chance d'être aimée par un homme comme il n'y en a pas; cela je puis l'affirmer, je m'y connais en hommes, si je ne m'y connais pas en femmes. Car enfin, croyez-vous qu'au fond de moi, dans le fond que je n'avais pas le droit de montrer (je commande un régiment moi, je dois en faire respecter les traditions, votre génération changera peut-être cela), croyez-vous que je n'ai pas admiré Bernave, que je n'ai pas fait sur moi un effort qui serrait mon vieux cœur, — il en a pourtant vu ce cœur, je le croyais blasé, incapable de s'émouvoir encore, — pour paraître sévère, pour blâmer officiellement ce que je sentais admirable. Car il est brave comme plusieurs zouaves, ce garçon-là! C'est lui que je mettrais à l'avant-garde pour un coup de main, et il a préféré laisser croire!... C'est admirable cela, je le plains et je l'envie d'avoir une foi pareille. Je n'ai guère pensé à tout cela jusqu'à présent. C'est lui qui me l'a fait entrevoir. Eh bien! c'est à cet homme que l'on préfère Dreulier, et une femme encore, c'est-à-dire un être que nous croyons, quand nous sommes jeunes, la compagne

de nos pensées et de nos bonnes actions. Vous voyez ce que je veux vous dire, je ne suis pas un philosophe, moi, un philosophe pourrait se faire tuer en raisonnant, mais n'enlèverait pas ses hommes. A chacun son métier. Ce que je sais, par exemple, c'est que les pieds me brûlent ici, que mon compliment à la mariée va être sec, et que si je m'étais écouté, je ne serais pas venu.

Théron étonné écoutait, il lui semblait incroyable qu'une pensée, un sentiment qu'il croyait inaccessible aux âmes simples, éloignées des hauteurs et des troubles de la spéculation, ait été si vite compris et admiré. Puis il se rappela le passé d'honneur et de bravoure du colonel, et il sentit pour la première fois, sans avoir le temps de l'analyser, que l'habitude des nobles actions et du sacrifice tient l'âme toute voisine de la simple et raffinée vérité. Il répondit :

— Tout à l'heure j'aurais volontiers félicité M. Bernave de n'être ici, ni comme acteur, ni comme spectateur, je regrette maintenant qu'il n'ait pas entendu quelqu'un qui s'y connaît en bravoure.

Une légère poussée se produisit qui le sépara du colonel.

Il entendit auprès de lui :

— Elle était tout à fait touchante.

— Et lui se tenait très bien ; l'avez-vous vu à l'Elévation ?

— Les dentelles sont ravissantes.

— Vous trouvez, on les dit fausses.

— On imite si bien aujourd'hui ; vous rappelez-vous mon dernier corsage, celui que je portais au dîner de Mme Gacher...

— Allez-vous au lunch ?

— Dieu qu'il fait chaud !

— Mme d'Aubourg m'a dit que ce serait très bien...

— ... Mieux que les autres, ils ne sont pas si riches !

— Si, ils sont riches, mais voilà, on ne sait pas d'où vient la fortune, le grand-père...

— C'est un coup de maître, tout de même, ce mariage, à peine le temps d'adresser les compliments de condoléances, qu'il a fallu recommencer à féliciter.

— Ce sont les mêmes cadeaux qui ont servi.

— Et les mêmes toilettes.

Des rires discrets s'élevèrent.

A quelques pas, un jeune prêtre penché sur la longue table de chêne qui remplissait le milieu de la sacristie, tendait une plume à des messieurs qui signaient sur le registre, très graves... Au fond de la grande pièce, un Christ d'ivoire penchait d'un air d'infinie tristesse, sa tête saignante des mille blessures des épines.

Théron venait d'arriver à la hauteur des derniers couples du

cortège avec lesquels les personnes qui l'entouraient échangeaient des saluts, des poignées de main et des compliments. Entre les têtes qui s'inclinaient et s'agitaient, il apercevait par intervalles, tout au haut de la vaste pièce, la couronne des rares et discrètes fleurs d'oranger de Mlle Dateuil. Un courant de la foule le porta tout près de Mme Gacher qui pour ce mariage sensationnel était arrivée, selon son expression, à faire de sa toilette une merveille.

— Pardon, Madame, je crains de vous avoir heurtée; mais je ne suis pas maître de mes mouvements.

— Du tout, du tout, vous ne m'avez fait aucun mal, dit Mme Gacher en passant à plusieurs reprises son gant blanc sur un pli tenace de sa jupe et au fond très flattée que l'on vît Théron, l'homme spirituel et redouté de Saint-Didier, causer avec elle, je ne me plains pas d'ailleurs; autant la foule des rues me répugne, autant j'adore les cohues de soie...

— ... Et d'habits noirs, compléta innocemment Théron.

— Dans tous les cas, continua Mme Gacher, comme si elle ne comprenait pas la malice de Théron, avouez que Mlle Dateuil est bien entourée. Tout le Saint-Didier élégant est ici. Je suis, pour mon compte, très heureuse de cette manifestation de sympathie.

— Mlle Dateuil a certainement mérité la sympathie des foules ou plutôt des cohues, comme vous le disiez si bien tout à l'heure. Elle a été très bien comprise.

— M. Dreulier est charmant, du reste, et très distingué.

— Il faut qu'il le soit, pour s'être épris du geste de Mlle Dateuil, et il faut avoir l'esprit bien vulgaire pour ne pas l'avoir prévu et admiré comme le pauvre M. Bernave... et moi.

Mme Gacher répondit sèchement :

— Louise n'a rien à regretter.

— Aussi n'est-ce pas elle que je plains, mais M. Bernave, dit le jeune homme en hochant la tête, comme pour une parole mélancolique et profonde.

« Je commence à m'ennuyer moins, se dit Théron. La vie est pleine de surprises, je venais ici parce qu'il le fallait, paraît-il. Au fait, pourquoi le fallait-il? Tiens, voilà la première fois que je me le demande. Seigneur, ce que le monde abrutit nos pauvres intelligences! donc, je venais par devoir, comme dirait Mme Gacher ou Mme d'Aubourg, et voilà que je vais faire, si le sort me favorise, collection de ces jolies bêtises qu'il est si bon de cueillir sur les lèvres roses, et dont le souvenir me distraira pendant quinze jours au moins. Malheureusement, le brouhaha m'étourdit et m'empêche de jouir pleinement de l'harmonie du chœur qui chante les louanges de la belle épousée et de son seigneur. »

Le président Lantier interrompit son monologue, pour la première fois depuis longtemps presque joyeux.

— Que pense notre jeune philosophe de tout ceci, — d'un mouvement de tête, il indiquait l'endroit où se trouvaient les nouveaux mariés, — voilà un dénouement que vous n'attendiez pas. Vous félicitiez au milieu des fleurs, des amis et des lumières Mlle Dateuil de son mariage avec M. Bernave, et vous assistez, toujours au milieu des fleurs, des amis et des lumières, à son mariage avec Dreulier! Avouez que ce n'est pas banal.

— Tout ce qu'il y a de plus banal, au contraire, fit Théron avec une moue; si banal que ma philosophie ne se donne pas la peine d'y réfléchir. Il n'y a d'intérêt que lorsqu'on peut se poser la question : Comment se fait-il que..., mais quand on tient la réponse avant d'avoir formulé la demande!

— Je ne comprends pas.

— Je veux dire simplement, Monsieur le président, que presque toutes les jeunes filles, je dis presque toutes, épousent la position d'un homme, sa situation mondaine, si vous voulez; la position et la fortune, voilà le motif, l'homme n'est que le prétexte; or, M. Bernave ne jouit plus de la considération de tous les nobles cœurs qui nous entourent; il se trouve que c'est Dreulier qui en est l'objet, Mlle Dateuil n'a donc pas changé de fiancé, et je ne suis pas surpris de la féliciter aujourd'hui de son mariage avec Dreulier, après l'avoir félicitée de ses fiançailles avec Bernave.

Le président écoutait sérieux. Il demanda :

— En êtes-vous vraiment là, mon pauvre enfant? Ou n'est-ce que la boutade d'une heure pessimiste?

Et regardant le jeune homme :

— Avez-vous donc souffert depuis que je ne vous ai vu?

Théron tressaillit. Instinctivement, il jeta un rapide regard autour de lui, pour s'assurer que personne n'avait entendu la question du président, hésita une seconde et répondit :

— J'ai dit presque toutes; ce serait désespérer de l'idéal si on ne lui laissait pas pour dernier refuge quelques âmes de femme.

— C'est une de celles-là que je vous souhaite de rencontrer, dit le président, il est vrai qu'elles se cachent souvent et se dérobent quelquefois; mais les sentir palpiter de loin, même avec le regret de ne pouvoir unir son vol au leur, c'est déjà, parmi la médiocrité des autres et leurs faiblesses, un encouragement et un bonheur.

Et serrant la main du jeune homme, il se perdit dans la foule sans que Théron pût deviner s'il l'exhortait simplement au courage de vivre, ou s'il compatissait à une tristesse soupçonnée et

plainte. Théron resta quelques instants immobiles, puis murmura :

« C'est drôle que ce soit toujours lui qui me donne la note grave; je ne voulais pourtant que railler aujourd'hui, j'en avais besoin. Pourquoi?... » Il demeura rêveur, soudain ses yeux s'éclairèrent d'une lueur douce qui ne leur était pas habituelle. Il fit signe qu'il était bloqué, qu'il ne pouvait bouger et esquissa des lèvres, plus que de la voix : « Je vous rejoins », et il se faufila souple à travers la masse serrée des invités.

— Bonjour Suzanne, dit-il, à l'oreille de Mme Vareyl, quand, après mille efforts, il se fut rapproché d'elle. A quoi pensez-vous donc dans ce lieu demi-saint? Il se reprit et avec une intonation dont la feinte malice voilait mal la mélancolie : A qui?

Mme Vareyl rougit légèrement.

— Je pensais à vous que je m'étonnais de ne pas voir.

— Suis-je donc partout où l'on s'ennuie et étiez-vous si triste que vous aviez besoin d'être distraite? Vos yeux mentiraient alors et ce serait la première fois, car malgré vos efforts pour paraître recueillie, ils sont presque joyeux.

Mme Vareyl, gênée, répondit :

— Pourquoi aurais-je tant de joie, je n'ai jamais trouvé qu'un mariage fût une chose si gaie.

— Excepté quand c'est le sien et que l'on aime.

— C'est vrai, sans doute, mais comme ce n'est pas le cas.

— Ah! cousine, dit doucement Théron, en secouant la tête, quel dommage que vous ne soyez pas un homme; vous auriez les mêmes qualités et vous seriez débarrassée de cette vilaine finesse dont votre sexe souvent agréable et toujours trompeur a si grand tort d'être fier. — Pourquoi ne pas me dire simplement, à moi, l'ami, dont les vagues prétentions sont mortes après une maladie que vous-même avez affectueusement soignée, pourquoi ne pas me dire tout simplement : « Je suis heureuse, parce qu'elle se marie avec Dreulier et pas avec... »

— Taisez-vous!

Elle lui avait, d'un mouvement instinctif et familier, saisi le bras qu'elle serrait de ses petits doigts nerveux et affectant de rire très haut :

— M. Théron, soyez sérieux, une fois dans votre vie; tenez, je me réfugie auprès de Mme Réblaud.

— Figurez-vous que M. Théron me glissait à l'oreille des plaisanteries très déplacées dans un pareil jour et ce qu'il y a de plus triste, c'est que le fou rire me prenait.

— Mais j'adore les sottises, moi, s'écria Mme Réblaud, en se penchant vers Théron, j'écoute, vous savez.

— Vous ne me donnez que des pensées graves, Madame, dit Théron très digne.

Une déception se peignit sur les traits de Mme Réblaud.

— Je vous éteins!

— Ah! Madame, vous m'en voudriez si je vous disais : au contraire, et M. Réblaud m'enverrait un cartel que je n'aurais sans doute pas la bravoure de refuser. Non, non, pas d'histoire, vous voyez où cela mène : tout droit au mariage avec Dreulier; qui me dit que pour moi...

Il fit semblant de frissonner, comme à une vision effrayante.

— Le mariage des autres ne vous met pas en veine de galanterie, dit Mme Réblaud fâchée.

— Quel plus doux spectacle, cependant, que celui de deux cœurs qui s'aiment depuis longtemps, qui ont les mêmes aspirations, le même idéal, le même sens de la grandeur de la vie et qui s'unissent enfin! Tenez, voilà que je parle comme le prêtre qui faisait le mariage, et avec autant de conviction. Mais l'exemple que nous avons sous les yeux est si touchant!

— Il est bien rare que l'on se connaisse avant de se marier, dit aigrement Mme Réblaud, nos usages, en France surtout, rendent les mariages de convenances presque nécessaires.

— C'est peut-être un bonheur, dit Théron, il y aurait si peu de mariages si on se connaissait avant.

Ils s'étaient avancés peu à peu avec la foule qui montait vers la blanche Mme Dreulier et ils étaient maintenant tout près d'elle. Un léger remous avait éloigné Théron et Mme Vareyl de Mme Réblaud, et il se trouva auprès de Mme d'Aubourg qui, adossée au mur de la sacristie, causait avec un Monsieur âgé, son cavalier, dont un irréprochable plastron faisait bomber l'habit.

Elle portait, elle-même, une bruyante toilette, dont les dentelles foisonnantes cascadaient sur l'ampleur de son corsage. De ses deux mains, que contenaient avec peine des gants jaune clair qui montaient jusqu'au coude, elle passait, de temps en temps, sur ses yeux, le tampon humide de son mouchoir de batiste. D'un air contrit, Théron la salua. Elle lui tendit la main du geste particulièrement affectueux que l'on trouve dans un grand déchirement :

— Vous m'excusez, n'est-ce pas? C'est plus fort que moi! Songez qu'elle est un peu ma fille. Vous savez, vous, Monsieur Théron, combien j'aime cette enfant.

— Je suis, au contraire, profondément touché, Madame. Les affections comme la vôtre sont de plus en plus rares, à notre époque d'égoïsme. C'est l'avenir de Mlle Dateuil qui vous inquiète?

— Oh! Dieu non! Je sais que M. Dreulier est un galant

homme; il n'y a qu'une voix sur son compte, à Saint-Didier; il est loyal, généreux et amoureux!...

— Il s'est battu comme un lion, là-bas, du côté du Maroc... Oh! pardon, Madame, et Théron affecta une grande confusion, un oubli, je suis si distrait; je croyais que vous parliez de M. Bernave dont vous faisiez l'éloge à peu près dans les mêmes termes, il y a quelques mois. Oubliez mon étourderie, je vous prie.

La figure de Mme d'Aubourg s'empourpra :

— Je ne regrette rien pour Louise; du moins, elle ne rougira pas de son mari.

— Elle ne peut qu'en être fière, dit gravement Théron, et ce doit être si dur, pour une femme au grand cœur, de ne pas être comprise ou de ne pas comprendre.

Et, se retournant à demi :

— Veuillez m'excuser; j'aperçois M. d'Aubourg qui me semble un peu isolé; permettez-moi d'aller lui serrer la main.

Cette fois, Théron n'eut pas à se frayer un passage difficile à travers la foule. M. d'Aubourg, le visage satisfait, venait de l'apercevoir et s'approchait, empressé. Il demanda, jovial, sans remarquer l'expression irritée de la physionomie de sa femme :

— Vous êtes du lunch, n'est-ce pas? Cela va être très brillant, mais je ne veux pas trahir de secret, on me gronderait.

Il souriait d'un air qu'il s'efforçait de rendre fin, et tout rempli de sous-entendus.

— Non, je ne suivrai pas le corps jusqu'à la maison; voyez-vous, je suis comme le colonel Mirmier, un mariage me fait toujours l'effet d'un enterrement; seulement c'est plus triste.

— Comment, triste! Quel est donc pour vous le plus beau jour de la vie, jeune homme?

— La veille.

Et, remarquant que la masse des invités s'écoulait lentement, et que devant les mariés les rangs s'éclaircissaient, il fit quelques pas, et, comme au soir des fiançailles, il s'inclina devant Mme Dreulier. Elle était, ce jour-là, réellement en beauté. La blancheur de sa robe faisait ressortir le brillant de ses yeux, les larges dentelles fusaient son corsage de vierge, et le voile transparent qui entourait ses cheveux d'une gaze légère donnait à son pur visage une expression de grâce enfantine et touchante. Auprès d'elle, Dreulier, d'une irréprochable élégance dans la coupe sévère de son habit noir, répondait inlassablement aux félicitations et aux vœux. Cependant, quand elle se trouva subitement en face de Théron, ses lèvres eurent un imperceptible mouvement et ses joues rosirent.

Par une indéfinissable association d'idées, ce fut à Bernave

qu'elle pensa en le voyant. Un sentiment de honte, la honte inverse de celle qu'elle redoutait de subir devant le monde, devant tous ceux qui venaient de la complimenter et dont les hommages lui étaient si chers, la pénétra. Elle regarda le jeune homme par qui elle se savait jugée, elle entrevit la justice des dédains qu'elle devinait en lui; le profil fier de Bernave lui apparut et, pour la première fois peut-être, depuis qu'elle s'était promise à Dreulier, un regret douloureux l'effleura. Ce ne fut là qu'une impression fugitive, de celles-là qui viennent au nom de la vérité et de la justice, qui dorment en nous, troubler nos joies humaines. Déjà elle rendait au jeune homme son salut et se faisait plus hautaine pour ne pas paraître humiliée. Sans une parole, Théron s'éloigna. A la porte de la sacristie, il croisa Roubin qui accourait essoufflé.

— J'avais peur d'arriver trop tard, l'exercice vient de finir.

Et, après un court silence :

— C'est drôle, ça me fait un singulier effet, ce mariage, j'ai peine à croire que ce ne soit pas Bernave, et vous?

— Pas moi.

Michel Théron rentra dans l'église à demi remplie de nouveau. Il descendit sans attendre le retour du cortège, la nef sonore. Au moment où il franchissait le seuil en faisant par habitude le signe de la croix, les orgues grondèrent un bruyant alleluia pour la rentrée dans l'église des nouveaux époux. Puis les cloches, comme à leur arrivée, carillonnèrent joyeusement.

Le jeune homme descendit les marches usées et, tout en se hâtant vers sa maison, il se disait : « Chantez belles orgues, sonnez cloches, vous ne m'agacez plus; je comprends mieux votre rôle; vous êtes la voix du ciel qui étouffe la sottise des voix humaines; que ne pouvez-vous étouffer aussi dans les âmes, les petitesses, les mesquineries, les orgueils et les lâchetés. Chantez, sonnez, ne craignez pas de faire grand bruit; cette foule pense au lunch de tout à l'heure, à la toilette des demoiselles d'honneur et ne comprend pas vos exhortations mystiques. Tout au plus vous trouve-t-elle assourdissantes et se plaint-elle que vous l'empêchez de causer. Je devrais pourtant vous en vouloir, car je sais bien pour qui vous chanterez bientôt. »

Il cessa de parler avec lui-même, eut un geste d'abandon résigné, regarda l'horizon, constata que le ciel était bleu, qu'un rayon de soleil dégelait la terre, et devant cette demi-fête de la nature, il sourit et se dit bravement : « Occupons-nous maintenant des affaires de Suzanne. »

Pierre Le Roux.

La fin prochainement.

AU CŒUR DE L'AFRIQUE

Le cœur de l'Afrique : n'est-ce point encore le mystérieux inconnu de ces pays noirs que naguère l'on ne pouvait évoquer sans être hanté par des visions de carnage, de meurtres et de razzias? Pourtant, les incursions des hordes guerrières n'ont pas porté partout leur action dévastatrice. L'anthropophagie n'y règne point. Nous y trouvons des peuples beaucoup moins barbares que les fétichistes des côtes et moins fermés à nos relations que les Arabes dont ils empruntent une partie des mœurs. Ils vivent dans la plus ravissante nature qu'il soit, partageant leurs loisirs entre les grandes chasses aux fauves, à l'éléphant, à la girafe ou au rhinocéros, et les douceurs du *far niente* du harem.

Les uns sont riverains du Nil blanc, les autres de l'Oubangui ou encore du Chari, mais des accidents géographiques les séparent. Dans le Ouadaï, ce sont des peuples arabes dont les ramifications vers le nord et vers l'ouest tendent à se répandre à l'extérieur des plateaux du centre. Tandis que les Niams-Niams dans le Bahr-el-Ghazal, les Nzakaras et surtout les Zandés dans le haut Oubangui, forment la vraie race dominante. Mais alors que les Nsakaras se rattachent aux peuplades patriarcales de la région moyenne du bassin, et n'ont emprunté aux Arabes du Soudan d'Egypte que quelques coutumes, les Niams-Niams et les Zandés, quoique fétichistes encore, se sont arabisés. Ils offrent par là même au voyageur beaucoup plus d'intérêt. C'est au pays des Zandés ou Azandés, et à leur peuple, auxquels les deux autres se soudent, que se limitera cette étude du Centre africain.

*
* *

Le pays zandé est compris entre le 4[e] et le 7[e] degré de latitude nord et s'étend du 21[e] au 25[e] degré de longitude est. Ses limites sont, à l'ouest, le Chinko; au nord, les monts du Bahr-el-Ghazal; au sud, la ligne de partage des eaux entre l'Ouellé et la Mbomou;

à l'est, le Souhé. Il comprend donc, à partir de Rafaï, toute l'extrémité du bassin du haut Oubangui.

Il présente la forme d'un vaste plan incliné dont l'arête supérieure se trouverait au nord et la limite inférieure se perdrait dans les plaines basses de la Mbomou, rivière origine de l'Oubangui. Dans cette pente, des cours d'eau coulent perpendiculairement à la chaîne montagneuse, coupant le pays en vallées parallèles nord-est sud-ouest. Comme toutes les rivières de montagnes, ils ont à franchir différentes couches de roches pour atteindre le calme de la plaine. Ils mugissent en cascades qui semblent formées par de vieilles écluses aux rocs disloqués, ou se précipitent dans de longs couloirs rocheux en formant des rapides. Torrents en saison des pluies, à l'époque de la sécheresse, ils sont presque sans eau. Leurs lits ressemblent alors à ces étroites tranchées où passent nos chemins de fer en Europe, aux parois desquelles des arbres aux troncs noueux se seraient accrochés. Ils avancent leurs branches assez loin pour couvrir parfois toute la rivière et former une immense tonnelle.

La chaîne montagneuse est formée par une série de plateaux étagés sans différence brusque de niveau. Aucun pic ne s'y dresse. Du massif appelé « Mont de Chala » aux monts Pambias, les plateaux sans solution de continuité, dessinent la ligne de partage des eaux entre les bassins de l'Afrique occidentale — Congo et Chari, — et celui du Nil dans l'Afrique orientale. Leurs ramifications courent en gradins moins élevés entre les cours d'eau qui ont creusé entre eux des dépressions profondes. Leur altitude moyenne est de 7 à 800 mètres.

Quelques-uns des cols qui font communiquer les deux versants sont connus parce qu'ils sont suivis par des sentiers indigènes. Les deux principaux font communiquer les vallées de la Gangoua et du Bocou avec le Bahr-el-Homer et le Souhé, ouvrant les routes de Den-Ziber et de Tamboura qui convergent sur Zémio.

Tandis que les deux versants de cette chaîne sont couverts de savanes et de forêts que fertilisent des eaux courantes, les plateaux sont arides, et l'eau qui y séjourne dans des poches argileuses n'est pas potable. Le sol est de nature silico-calcaire, où domine une limonite terreuse et des pyrites de fer. Dans les rivières affleurent parfois des filons quartzeux dans lesquels seule la présence du fer a été révélée jusqu'ici. On trouve différents gîtes de sels alcalins où dominent la soude et la potasse. Les indigènes les utilisent pour la préparation des aliments, mais ils sont loin d'avoir la saveur du sel marin.

Les saisons sont celles de la zone tropicale : pluies mai-

novembre, sécheresse ensuite. Les pluies sont intenses en août et en septembre. Il est alors prudent de rester chez soi ou de ne sortir qu'avec une embarcation, car les moindres ruisseaux deviennent de grandes rivières et les marais des lacs. Tous les rapides sont alors franchissables par des bateaux à quille et on pourrait en steamer se promener dans les prairies; mais il ne faudrait pas s'y attarder, car les eaux baissent vite. Tel grand lac d'hier est aujourd'hui une plaine verdoyante, où des troupeaux d'antilopes évoluent comme des chevaux sur un hippodrome; telle vallée, où des eaux torrentueuses semblaient être d'un grand fleuve, a pris l'aspect d'un parc où des rochers et de grands arbres forment un paysage champêtre au milieu duquel un mince filet d'eau coule. L'été et l'hiver se manifestent ici à leur façon, sans routes poussiéreuses, ni frimas.

*
* *

Le pays zandé est habité par deux catégories de gens très différents les uns des autres, les Zandés et les autochtones, sur lesquels règnent des sultans. Les premiers forment une sorte d'aristocratie guerrière, très fermée, qui a donné naissance à une véritable race. Son berceau est la région Zemio-Rafaï, mais elle s'est étendue par son influence morale, la guerre ou le crime, sur tout le pays. Celui-ci est occupé de temps immémorial par des groupements paysans, sorte de petits peuples ayant leur organisation propre, des mœurs et un langage différents. Les principaux sont, à l'ouest, les Gobous, les Langbas, les Karrés; à l'est, les Bassiris, les Pambias, les Barrès. Vis-à-vis des Zandés, ce sont des serfs attachés à la terre. Eux se considèrent comme des indépendants et n'acceptent qu'à contre-cœur cette domination des Zandés contre lesquels ils ne sont pas armés pour lutter. Ils jouissent toutefois d'une indépendance relative et ne peuvent être comparés aux captifs de guerre qui, à différentes époques, ont été pris un peu dans toutes les tribus, suivant que la fortune des armes favorisa tel ou tel chef. L'influence des Européens tend à faire rendre la liberté à ces derniers et à améliorer leur sort, toutes les fois que cela est possible.

Le Zandé est ici ce que le Samouraï est au Japon, le représentant d'une caste militaire qui se groupe autour du maître. Célibataire, il appartient à la garde du sultan ou à une milice seigneuriale; marié, il reçoit une portion du domaine de son chef à garder ou à gérer. Quelques personnalités dans le monde des Zandés se sont fait jour et occupent des fonctions importantes.

nilitaires ou administratives. Tous sont courtisans, quelques-uns avoris.

Parmi eux, sont pris les proches du sultan, les représentants le quelques grandes familles territoriales, et les chefs. Ceux-ci nt reçu du sultan la direction politique, en même temps que la ropriété d'une province; ils y vivent avec leurs gens en toute ndépendance, mais ils paient la dîme. Ils se voient parfois retirer eur charge, car, en fait, toute propriété et tout pouvoir, en ce ays, dépendent d'un seul homme : le sultan. Comme sous le égime féodal de France, il arrive qu'un chef trop puissant 'affranchit de ses devoirs de vassalité. En général, il est pris et nvoyé en exil, mais si le sultan craint de ne pouvoir le soumettre ar la force, de bonnes relations sont ouvertement gardées avec ii. Qu'il prenne garde, le poison le guette.

Le sultan, chef suprême de tout le pays, a droit de vie et de nort sur tous ses sujets. Ses arrêts, comme ses volontés, sont révocables. Il ne centralise pas l'administration de son pays pour quelle, dans chaque province, il délègue ses pouvoirs au chef; n cas de litige, il intervient.

La région zandée possède deux de ces autocrates : l'un à Rafaï, Ietmane; l'autre à Mbomou, Zémio Tikima. Ils n'ont aucun point e ressemblance. Tandis que le premier est un jeune homme, êtu à l'européenne, parlant le français et ayant à notre contact cquis un vernis de civilisation, le second est un vieillard qui, ans une zériba perchée au sommet d'une montagne autour de quelle la vallée de la Mbomou décrit un panorama splendide, vit ans un isolement un peu mystérieux, personnifiant bien l'idée ue l'on se fait d'un grand chef noir. L'on peut être l'ami d'Hetiane, nul ne peut se dire celui de Zémio, qui, sous une politesse rabe recherchée, cache ses pensées intimes. Celui-là va et vient utour de chez lui, fait sans escorte des promenades à cheval, tel n monarque débonnaire, parle à ses gens avec gaieté et bieneillance; celui-ci s'offre rarement aux regards de son peuple, ui le nomme « Ikpiro » (le terrible), il tremble d'un coup d'Etat i point de ne recevoir que rarement ceux de ses fils qui gouvernent des provinces. Cette différence de mœurs est très caractérisque. Chez Hetmane, plus ouvert à nos manières et à nos idées, n trouve un peu de cet esprit libéral que les Français sèment à avers le monde et auquel Zémio, volontairement ou par une éfiance instinctive de nègre, est resté étranger.

Le chef zandé qui gouverne une province est souvent inquiet, n'a pas confiance en l'avenir, il sait qu'à tout moment il peut re appelé auprès du sultan, et, sans enquête, sans explications,

être conduit en exil. Il n'a pour son maître qui, parfois, est son père, qu'un respect apparent que lui dicte la crainte. La liberté dont il jouit résulte le plus souvent de la situation excentrique de son territoire.

L'organisation de ce peuple a en somme beaucoup plus d'apparence que de fond. Des siècles de tyrannie et de guerres intestines, des croyances sauvages, de la barbarie innée chez chaque individu, les excès de pouvoir des chefs comme l'inertie de leurs esclaves, sont autant d'obstacles à la civilisation. Ces chefs gouvernent par la force, et la justice qu'ils rendent se ressent de leurs passions. Autour d'eux, leurs guerriers, oisifs et pervers, attendent le signal du pillage, qui se fait sur leurs propres terres, dans les villages de paysans. Mais ceux-ci sont des autochtones sur lesquels le Zandé a récemment porté sa domination. Ils ne sont pas de même race; l'un est le conquérant, l'autre l'envahi. Ce dernier professe extérieurement une grande soumission au maître, mais, au fond, c'est un indépendant d'instinct. Son intelligence est trop bornée pour comprendre quelle force politique donnerait à son pays la cohésion de tous sous la bannière du chef, et à quels dangers cet homme serait exposé si ses sujets organisaient l'indépendance. Le caractère de ces paysans est fait de dissimulation, de fourberie, de crainte : voient-ils arriver leur chef, leur premier mouvement sera de fuir, mais s'ils ne le peuvent, ils cherchent à faire bonne contenance, absorbés par un travail, puis, tête baissée, viendront présenter, à genoux, quelques produits du sol. Chaque phrase sera coupée du mot « Mbia » chef, à l'adresse d'un homme qu'ils haïssent. Pourtant ces hommes nous intéressent parce qu'ils sont chez eux, dans leur patrie amoindrie par l'étranger. Et puis, faut-il leur faire un si grand crime d'être serviles? Ne le devient-on pas, lorsqu'il faut chaque jour se courber sous le joug? Vicieux? Quelle triste vie pour ces hommes sans foyer, parce que sans épouses! Les femmes, ici, de par leur sexe, appartiennent au chef. Aussi est-ce à ceux-là que la compassion des Européens doit aller, pour eux qu'il faut à tout prix mettre fin à ces sacrifices des femmes dont les tombes des chefs sont les autels. Le ciel ne resplendira vraiment sur cette terre pas avant que dans les villages l'on rencontre des mères avec leurs enfants.

*
* *

Les femmes. — La zériba est, aux Zandés, ce que le harem est aux mahométans; l'ensemble des appartements et des enclos

réservés aux femmes, où le seigneur de l'endroit peut seul pénétrer.

La vie dans la zériba n'a rien de terrible. Ce n'est point un lieu de retraite, une sorte de couvent dont l'accès n'est possible que par un tour; mais, comme le gynécée des anciens, une installation spéciale où les femmes d'un même homme vivent et travaillent, chantent et dansent loin des regards indiscrets. Chaque chef a sa zériba, et de son caractère dépend la limite des libertés de ces dames. Il ne faut pas croire pourtant que la zériba est une prison. Les femmes accompagnent le chef dans ses déplacements et, chez lui, elles sortent chaque jour pour aller aux champs ensemencer ou faire la récolte; souvent elles errent dans la savane à la recherche de certaines plantes, de fruits ou de fleurs qui servent à assaisonner les mets, ou de médicaments. L'homme qui les rencontre doit faire quelques pas en dehors du sentier et détourner ses regards. La zériba, les harems ne doivent pas évoquer une idée de luxure; nous sommes chez des primitifs et non chez des civilisés. Ces négresses aux épaules larges, aux reins cambrés, musclées des pieds à la tête comme des athlètes, mais dont le visage est plus fin que celui des hommes, dont les yeux ont quelque chose de piquant et de rieur, dont les cheveux, joliment tressés, ornent la tête et en complètent l'harmonie; ces négresses de la zériba sont des honnêtes femmes dont les travaux maintiennent la prospérité de la famille, qui ont des enfants et s'en occupent avec toute cette charmante sollicitude des mamans d'Europe.

La zériba d'un chef comprend des femmes de tous les âges. En général, elle est dirigée par sa mère ou quelques femmes âgées. Puis vient tout un essaim de jeunes femmes et de jeunes filles, avec leurs servantes. Toutes les filles appartenant en principe au chef, leurs parents, dès l'âge où elles peuvent se passer des soins maternels, les conduisent à la zériba. Là, suivant leur naissance ou les intentions du maître, elles sont destinées à être de ses femmes ou à servir celles-ci. Dans un cas comme dans l'autre, elles sont sa propriété. Mais lorsque ces jeunes filles sont en âge de se marier, il en dispose en faveur de ses gens. De nouvelles familles se forment ainsi et établissent leurs cases sur des propriétés que le chef donne.

Les filles ne sont donc pas irrévocablement fermées derrière les haies de la zériba qui est un dépôt, une réserve dans laquelle le maître puise pour lui-même, ses amis ou ses hommes. Cette façon sommaire de procéder offre parfois certaines chances de bonheur si le chef est un psychologue. En tout cas, ces mariages se font sans rien des agences.

Beaucoup de femmes zandés sont fort belles, grandes et élancées. La tête petite, le nez bien formé, les lèvres peu épaisses, de jolis yeux, des dents blanches dans une bouche qui sourit, et surtout une peau superbe, caractérisent leur type. Il y a de ces femmes dont l'épiderme noir est d'un grain d'une finesse remarquable, et cette peau est souple, ferme, fraîche, d'une teinte brune très foncée plutôt que noire, avec des saillants plus clairs dans lesquels le moindre reflet de lumière met un peu d'or et d'ambre. Comme l'on se sent loin des préjugés contre les noirs, lorsque l'on voit ces jolies femmes si simples dans leurs costumes faits de quelques feuilles ou d'une ceinture de perles ! Elles sont nues, mais habillées par la seule teinte de leur corps, si habillées que leur nudité n'a rien de choquant, même pas ce je ne sais quoi qui est presque l'indécence dans certain décolleté des femmes d'Europe.

Si réduit que soit le costume féminin zandé, il n'en subit pas moins la mode. Celle-ci influe sur la coiffure, tantôt plate sur la tête, avec des bandeaux bouffant sur les tempes; tantôt presque entièrement tressée, sauf quelques mèches libres en guise de chignon. Ces petites nattes de la coiffure sont reliées par des fils de rafia sur lesquels des perles sont enfilées. Dans les cheveux sont piqués des peignes de bois grossiers et aussi d'élégantes épingles en fer travaillé, dont le manche représente une feuille, une fleur ou une branche. Au cou, elles portent des colliers de perles, de cuivre ou d'ivoire, aux oreilles des boucles et aux doigts des bagues. Les plus élégantes ont des bracelets en ivoire massif et travaillé souvent avec beaucoup de finesse. Ce qui gâte quelquefois leur visage est un morceau de métal dans le nez ou un culot de cartouche dans la lèvre supérieure, — ce dernier objet est le signe distinctif des femmes esclaves. Celles qui ont pris contact avec le personnel des blancs ou font partie de leur maison portent des étoffes enroulées à la taille et tombant à mi-jambe, elles portent des sandales de cuir parfumé et, à la promenade, s'appuient volontiers sur une badine élégamment sculptée. Qu'elles sont gentilles ainsi !

Les femmes se lèvent au second chant du coq, c'est-à-dire à l'aube, et vont à l'eau remplir leurs calebasses et procéder à des ablutions sommaires. Elles préparent ensuite le repas du matin qui se composera de bananes cuites sous la cendre, de pains de mil ou de maïs, d'un poulet frit à l'huile de palme, de poissons bouillis, ou encore de gibier fumé. Quelques tasses de bière de mil et des fruits terminent le repas. Alors commence le balayage de la zériba et le nettoyage des plats par les servantes. Leurs maîtresses, à cette heure, se font peigner et nettoyer les ongles

Quelques-unes s'adonnent à la préparation de certains mets, de sauces, de compotes, d'autres vont aux champs ensemencer, sarcler, faire la récolte. Vers midi, elles rentrent à la zériba et font mille petits travaux jusqu'à l'heure où le soleil baisse; c'est le moment où se prend le dernier repas. Le dîner marque la fin des travaux et le commencement des chants et des danses qui se poursuivent très avant dans la nuit. Lorsque la nuit est belle, le chef y assiste. C'est l'heure où, retiré de la vie commune de ses guerriers et de ses gens, il goûte le charme du repos dans l'absolue tranquillité. Ce n'est point que les femmes d'ici ne se disputent et ne s'arrachent les cheveux comme ailleurs. Seulement, dès que le maître de céans paraît, les querelles cessent. Des sourires sur toutes les lèvres et de la gaieté aux yeux l'accueillent.

*
* *

Dans le pays zandé, comme chez la plupart des peuples fétichistes, la religion et la justice sont intimement liées; mais, à vrai dire, les Zandés n'ont guère de religion. Quant à leur justice, elle se réduit à une décision plus ou moins arbitraire, suivant que le chef qui la prend écoute, avant de se prononcer, un conseil des anciens ou cède à ses instincts généralement mauvais.

Ils ont la croyance en un seul Dieu, maître invisible du monde, habitant un séjour meilleur où, après leur mort, vont tous les hommes bons et mauvais. Ils croient aussi à un esprit néfaste qui correspond assez bien à l'idée du diable. A côté de cela, nous trouvons les fétiches et l'âme des morts prenant corps dans une plante ou un animal. Les phénomènes atmosphériques sont naturellement à leurs yeux des manifestations divines. Si le tonnerre gronde et que les éclairs en zigzag rayent le ciel, Dieu est en colère. Si, le soir, le lune et son cortège resplendissent au firmament, il est heureux que ses sujets dansent et vous assomment du bruit sourd de leurs tam-tams. Bien qu'ils aient une vague notion de l'âme, dans leur au-delà, leur paradis est terrestre, les corps y survivent, les repas y sont excellents, le temps toujours radieux, les danses sans fin. Tout y vient à souhait sans le moindre travail. Ils y goûteront tous les bonheurs sous l'œil paternel du bon chef. Cette croyance en un séjour meilleur explique la résignation aux sacrifices humains, que l'on remarque chez les femmes des chefs et chez leurs confidents qu'un usage barbare voue à la mort commune. Interrogez-vous une des femmes d'un vieux chef sur l'état d'âme que provoque chez elle la pers-

pective d'être sacrifiée, elle vous répond : « Si mon époux meurt, on me coupera le cou sur sa tombe et j'irai le rejoindre; nous serons plus heureux qu'ici. — Mais, dites-vous, tu es jeune et la lame du couteau des sacrifices est une chose effrayante. » Elle vous répond : « Je dois bien cela à mon maître; il est si bon! Tout ce dont je jouis sur la terre, n'est-ce point par sa volonté? »

Ces paroles ont amené chez cette femme une pensée de bonheur parfait, ses yeux instinctivement regardent le ciel, son visage a pris une jolie expression de rêverie.

Les Zandés sont fétichistes. On trouve chez eux, comme chez la plupart des peuples noirs de l'Afrique, les petites calebasses de vivres destinés aux morts que l'on dépose auprès du gardien du village ou de la case. Ce fétiche qui, quelquefois, est une grossière statuette de bois, est en général simplement représenté par une pierre sur laquelle de petits morceaux de bois, des perles, des petits objets sont placés en hommage, en diverses circonstances. Le sorcier joue un rôle prépondérant dans l'établissement des fétiches.

La classe dirigeante est moins sincère dans son fétichisme que le peuple. Ses relations avec les races arabes ont atténué sa foi en les fétiches, sans la convertir à la religion de Mahomet. Le chef zandé croit en un Dieu, grand-maître de l'univers, dont il est le représentant sur la terre. C'est une théorie du droit divin à l'usage de quelques familles seigneuriales. Le peuple ne croit guère à ce droit, mais il obéit, car « la force prime le droit ».

La justice en pays zandé est rendue par les chefs, sauf en ce qui concerne la trahison, pour laquelle l'instruction est faite par les soins du sultan, qui juge lui-même. Elle se rend toujours avec un certain cérémonial, comme au temps de saint Louis, sous un arbre. Le chef, couché sur un lit de repos, recouvert d'une peau d'animal sauvage, a auprès de lui, assis sur des nattes ou de petits escabeaux, des gens en charge ou ayant, dans le pays, une situation politique. Les plaideurs ou inculpés, les témoins ou tout homme ayant quelque chose à dire sur l'affaire, sont accroupis en cercle. Les explications ont lieu, chacun parle sans se lever; puis, après une brève interrogation de la personne ou des gens en cause, le chef prend l'avis des personnes influentes de son entourage et donne son jugement. Malheureusement, il arrive que sa décision est souvent inspirée par ses mauvais penchants ou par les insinuations perfides de ses esclaves favoris. Lorsque les preuves font défaut, le sorcier, cet homme néfaste, surgit, préparant le breuvage d'épreuve dont l'inefficacité prouve l'innocence. Car, en ce peuple, tout homme capable d'avoir commis un

crime ou sur lequel des soupçons pèsent est considéré comme coupable avant d'avoir été reconnu innocent. La seule chose dont on ne tient pas compte dans l'épreuve est la dose de poison mise par le sorcier. Ce spécialiste, pourtant, n'est pas toujours aussi coupable que maladroit : et, avant de le considérer, — lorsque la personne éprouvée meurt, — comme un criminel, il faudrait pouvoir le comprendre et savoir si, réellement, il a eu l'intention de tuer un innocent ou si cet homme à l'esprit obscur est seulement un fanatique du fétichisme.

Cette compréhension de la justice, à rebours de la nôtre, rend le rôle de médiateur, qui incombe à tout Européen, très difficile. Il sent qu'il y a quelque chose d'incompris entre les indigènes et lui. Mais ces derniers ont bien une notion sommaire du juste et de l'injuste, aussi apprécient-ils beaucoup la manière des blancs qui réduisent l'affaire à sa plus simple expression pour bien leur en montrer la marche, — il y a une infinité d'à côtés dans tout litige noir, — et formulent, avec un calme qui dénote leur absolue indépendance d'esprit, une décision simple, commandée par leur conscience, l'honnêteté et la raison. L'indigène qui a recours à son chef dans une affaire n'a qu'une intention : tromper sa bonne foi à son avantage. Quand, grâce à des paroles habiles, il y réussit, il a parfaitement la conviction qu'il l'a roulé, et le prestige du maître en est diminué. Le lésé, qui se rend compte de la comédie jouée, ne peut guère protester, parce que le jugement du chef constitue la loi et que ses guerriers sont là pour en assurer l'exécution.

Les condamnations habituelles pour le vol sont la restitution et l'amende; pour l'adultère, l'amende ou une peine corporelle, quelquefois même la mort. La peine de mort, du reste, peut clore tout débat si le chef est de méchante humeur. Un homme qui plaiderait trop souvent, si une bonne correction de bois vert ne lui enlevait l'envie de recommencer, aurait de fortes chances d'être pendu. Voici un cas d'adultère porté devant un chef de douze ans; il est assez curieux. Un jeune homme, possesseur d'une case et d'une femme, chef, en somme, d'une famille, eut des relations coupables avec une femme d'un village voisin. La chose finit par venir aux oreilles de l'époux, qui porta plainte. La guerre était-elle ouverte entre ces deux hommes? Pas le moins du monde; car aucune question d'amour-propre ni de jalousie n'est soulevée entre eux. La femme, chez ces peuples fétichistes de l'intérieur de l'Afrique, est une propriété matérielle; son infidélité est donc une détérioration qui diminue sa valeur, et l'époux doit en avoir compensation. Celle-ci ne sera pas morale,

mais tangible. Il n'est pas question de divorce, ce serait une expropriation. Le chef trancha la question ainsi : l'époux garda sa femme et le coupable dut lui donner, à titre de dédommagement, deux femmes. La condamnation est sans pourvoi, il faut qu'elle s'exécute. Comme il n'en possède qu'une, il faut qu'il en cherche une seconde contre paiement. — Les achats de femmes sont fréquents dans le pays. — Mais si la chose lui est impossible, soit qu'aucune femme ne soit à vendre, soit qu'il n'ait pas les moyens d'en acheter une, à moins d'une transaction, il devra payer de sa tête sa non-capacité à satisfaire aux clauses du jugement.

Les sultans rendent la justice sans aucun cérémonial spécial. Comme les chefs de province, le matin, après avoir reçu les rapports verbaux de leurs gens, ils se font présenter les accusés, se renseignent sur les fautes commises, désignent des gens pour compléter les instructions, rendent, s'il y a lieu, leurs arrêts. Lorsque les crimes ou délits se sont commis chez les Européens ou dans leurs domaines privés, les sultans règlent eux-mêmes l'affaire. Il en est de même pour les fautes commises par leurs chefs ou les affaires concernant la sûreté de leur gouvernement. Dans les autres cas, ce sont les chefs qui rendent la justice pour les crimes et délits commis dans leur province ou par leurs gens dans les provinces voisines.

*
* *

La flore et la faune dans le pays zandé sont excessivement riches. Sur cette terre que fertilisent des pluies de mai à novembre, où les eaux sans irrigation forment d'immenses marécages, autour des rivières dont les cours font une multitude de lacets, sur ce sol des plaines fait d'humus et d'alluvions, croissent des arbres gigantesques qu'enlacent d'immenses lianes, tandis que sur les pentes et les plateaux rocheux des buissons mettent de longues traînées sombres au milieu des herbes qui, suivant les saisons, ont l'aspect de prairies d'avril ou d'avoines prêtes pour la moisson. Le climat est tempéré. En saison sèche, de froides matinées de brouillard arrêtent la végétation. A la saison des pluies, la température oscille de 25 à 30 degrés; elle reprend alors avec une intensité nouvelle. Ce climat se prête admirablement à certaines plantes de nos pays qui vivent à l'état sauvage. On peut citer la vigne qui ne vit guère dans les pays très chauds, les mimosas, les figuiers, la plupart des légumes du climat de Paris. A côté, nous trouvons les essences des zones torrides : palmiers de toutes les espèces, acajou et ébène.

Chez les animaux, la même diversité se retrouve : les éléphants, la girafe, le rhinocéros voisinent dans les herbages avec les antilopes et le sanglier. Le moindre marigot recèle des caïmans comme les estuaires des fleuves et, dans la montagne voisine, le lion rugit.

Parmi les espèces forestières les plus répandues, on remarque un acacia à fleurs rouges, dont le bois d'une très grande densité, est excellent pour les constructions : l'acajou, qui se trouve en quantité dans certaines vallées; un arbre au tronc noueux, aux branches duquel pendent des pains spongieux qui peuvent servir pour la toilette et dont les fibres servent à faire des cordages. On rencontre aussi des fromagers, un arbre que les indigènes appellent « kokoroko », dont le tronc est énorme, tordu, couvert de grosses excroissances. C'est un platane qui, au lieu d'avoir le port majestueux de ses frères d'Europe, est massif et laid comme un baobab. Il y a des figuiers, grands comme de vieux chênes, qui portent de beaux fruits à la chair ambrée, mais fade; des sorbiers, dont les petits fruits noirs sont très appréciés des indigènes. Une multitude de petits arbres et arbustes à jolis feuillages et à fleurs forment les sous-bois, avec des liserons de toutes les teintes et du jasmin qui emplit la nature de son parfum. Le palmier à huile, les borassus ou rôniers, plusieurs variétés de palmiers d'eau couvrent certaines plaines et les marécages. Les manguiers, les citronniers, les orangers, les goyaviers, et la plupart des fructifères des pays chauds vivent bien dans d'excellents éléments, mais ils n'existent pas à l'état sauvage et proviennent d'importation de plants ou de graines. Les caféiers sauvages sont nombreux, ils sont de l'espèce moka. Le grain mûrit parfaitement et sa qualité est parfaite; il ne peut être comparé à cette espèce, généralement cultivée sur les côtes occidentales de l'Afrique et qui tire son nom de son pays d'origine, le Liberia, dont le goût est désagréable.

Les bananiers sont de bonnes espèces : ceux-ci, au tronc élancé, à la peau verte et rosée, portent des régimes de grosses bananes dont la chair est sans parfum, mais qui, cuites et assaisonnées, sont une des bases de l'alimentation zandée. Ceux-là, plus petits, dont les côtes sont piquées de points noirs, donnent cette petite banane à la chair fondante, à la saveur délicate, qui entre dans nos desserts. Une variété très jolie a les feuilles rouge grenat. Elle donne un petit fruit orange qui est d'une finesse parfaite.

Dans les forêts, la vigne se mêle aux lianes pour courir de branche en branche. Les ceps sont vigoureux, les feuilles larges et foncées; les grappes, parfois énormes, sont composées de

grains noirs de moyenne grosseur. Ce raisin a bon goût et pourrait faire d'excellent vin si les grains arrivaient à maturité en même temps. La culture devrait en faire disparaître l'irrégularité. Dans les jardins, elle n'a pas réussi, il semble qu'il faille laisser les pieds dans la forêt, à l'ombre, en les dégageant des plantes environnantes, en les taillant pour empêcher que la sève se dépense inutilement dans les rameaux stériles. Ce système de culture sur place, à l'endroit où ils ont commencé à pousser, paraît le meilleur. Parmi les fruits indigènes, on trouve encore la sorbe, le fruit rouge de la « bossanga », qui se développe en terre au pied de cette plante; les figues ordinaires et celles de Barbarie. La grosse difficulté consiste à protéger jusqu'à complète maturité le fruit des insectes qui, dès qu'il a pris forme, se précipitent sur lui.

Les céréales que les indigènes cultivent pour leur nourriture sont le mil rouge qui, réduit en farine, sert à faire une sorte de pain; le maïs, mangé en pâtée ou cuit sous la cendre, l'igname, le manioc, les courges, des petits concombres, dont les graines sont grillées, puis râpées, pour former un assaisonnement. Tandis que de la côte au pays zandé les populations ont comme principale nourriture le manioc, — c'est la plus primitive des nourritures, puisqu'il suffit d'en faire bouillir la racine pour la manger, — ici, il n'entre que pour une très faible part dans l'alimentation, où le mil joue le rôle de blé et le maïs celui de la pomme de terre. Différentes espèces de haricots sont très bonnes, mais la cosse trop dure empêche leur utilisation autrement qu'en grains. Les patates douces servent d'entremets, leurs feuilles sont préparées en épinards. Une grande oseille aux côtes rouges sert à assaisonner les viandes. L'arachide, le sésame, la noix de palme fournissent l'huile. Un seul grain du petit piment rouge fait dans la bouche l'effet d'un charbon ardent. Son usage ici est beaucoup moins répandu que dans d'autres régions africaines, le Sénégal ou le Soudan, par exemple.

Il y a quelques années, des Annamites, relégués par le gouvernement français dans le sultanat de Zémio, y ont fait des rizières. Le riz venait à merveille; il y avait là un premier pas fait dans la voie de l'amélioration du pays par les travaux agricoles. Malheureusement, les Annamites sont d'excellents jardiniers; ils ont été appelés à ce titre au service du gouvernement de Brazzaville. Leur séjour a servi à enseigner aux indigènes la préparation du tabac, mais leurs méthodes n'ont pas survécu à leur départ. Les Zandés sont revenus à leur ancienne manière qui consiste à faire sécher au soleil, puis fumer chaque feuille. Le tabac ensuite est haché, puis enfoui en terre où il fermente environ

deux mois. Cette préparation simple le rend appréciable, même des Européens.

Une multitude de plantes servent à faire des médicaments, les unes comme le ricin, le kinkeliba, sont réellement efficaces, les autres sont sans effets ou bien, comme les petits morceaux de bois que les indigènes maintiennent par une corde sur la poitrine, n'ont de médicinal qu'une vague formule de sorcier.

Une mention toute spéciale doit être réservée dans la flore du pays zandé à la liane landolphia qui produit du caoutchouc excellent. De son pied, qui forme une touffe en un point quelconque de la forêt, partent ses branches. Leur longueur est tout à fait disproportionnée à leur grosseur, dépassant rarement 15 centimètres. La liane s'accroche aux arbres, grimpe, atteint le sommet de l'un, tombe sur le sol, court un instant près de terre, en enlace d'autres, remonte, puis redescend, fait mille sinuosités. La gomme se présente à l'entaille, sous une forme laiteuse, comme tout latex. Les uns la coagulent à la main en la faisant tomber sur le corps, les autres, plus habiles, se servent d'une feuille acide, la « bossanga ». Ces derniers font au couteau, sur la liane, une série d'entailles larges et longues, en surface, de façon à ne pas atteindre le bois. Ils frottent cette surface avec une feuille, la coagulation du latex est immédiate. Ils roulent le caoutchouc ainsi obtenu en cigare; aucun élément étranger n'a pu s'y introduire, et l'eau qu'il contient disparaît rapidement au séchage. Cette pureté fait sa valeur. Les indigènes ne font rien pour cultiver la liane, mais ils saignent avec précaution celles qui croissent librement dans la forêt. Ils ne recherchent pas les arbres à latex existants et ne veulent pas faire de semis de caoutchouquiers dont les Européens leur donneraient des graines. En matière agricole, même pour la culture des céréales indispensables à la nourriture des étrangers qui les payent largement, il faut compter avec la fainéantise innée chez le nègre, auprès duquel la nature a placé tout ce qu'il faut pour vivre sans travail.

Les animaux sauvages les plus communs dans le pays zandé sont les antilopes. Il y en a de toutes les tailles et de toutes les formes. La grande antilope, que l'on a coutume d'appeler antilope-cheval, est une grande bête élancée comme un pur-sang, à la tête fine, à l'œil vif, aux jambes grêles, mais nerveuses. Sa tête est couronnée de cornes annelées. Elle grimpe les coteaux ou parcourt les plaines avec une rapidité inouïe, franchissant les obstacles imprévus, qui se dressent devant elle, plus sûrement que le

meilleur des steeple-chasers. Sa chair est excellente, elle rappelle un peu celle du chevreuil.

L'antilope rayée est aussi de très grande taille, son poil est bai-alezan, zébrée de douze raies blanches, de l'épaule à la croupe. L'oreille est petite, et les cornes, sauf chez les vieux mâles, sont peu apparentes.

On rencontre fréquemment, aux abords des sources, une antilope plus petite, également rayée ou mouchetée de blanc.

Dans les grandes plaines, une espèce est très nombreuse. La bête ressemble à la gazelle, sa robe est jaune clair, sa petite tête éveillée est surmontée de cornes très courtes, mais fines. Elle ne vit qu'en famille. Un troupeau de ces antilopes qui galopent dans la savane est toujours un spectacle charmant.

Enfin, un petit animal que, communément, on nomme antilope-cochon, sans doute à cause de son museau rose, est haut comme une chevrette de trois à quatre mois. Sa petite tête est ornée de cornes microscopiques; ses pattes, à peine grosses comme un crayon, sont de véritables modèles. Sa peau est fine, sa robe gris clair à reflets argentés, ses yeux orange ressemblent à de riches émaux. C'est une miniature dans l'espèce antilope.

Les sangliers, les marcassins, les phacochères sont nombreux. Ces animaux ont le poil fauve ou gris foncé. La hure est plus allongée que celle du sanglier de nos forêts, le boutoir est garni de défenses longues et recourbées. Le phacochère est le plus rapide de ces animaux. Plutôt peureux qu'agressif, acculé, il est dangereux. Sa chair est estimée. Deux de ces « zigbas », c'est le nom zandé, élevés en captivité, étaient très curieux à observer. A leur arrivée de la brousse, ils étaient gros comme des lapins et ressemblaient à ces poissons tout en tête que l'on rencontre dans la bouillabaisse. C'étaient les plus drôles des bêtes, ces petits animaux dormant paisiblement sous leur toit improvisé, mais détalant à toutes jambes dès que lâchés, jouant déjà de leurs défenses et grognant. Ils n'avaient pas du tout des manières d'enfant, mais étaient déjà sangliers à quelques jours de vie. On arrive pourtant à en garder en liberté lorsqu'ils ont oublié l'indépendance de leur race près d'une auge bien garnie.

La brousse recèle encore des putois, des fourmiliers, des chiens des forêts, beaucoup de petites bêtes du genre de la fouine ou de l'écureuil. Entre autres, le « dutoua » qui est une petite mangouste grosse comme un singe de la plus petite espèce. Le museau long, dans le genre de celui du porc comme forme, des oreilles presque imperceptibles, deux yeux brillants, un corps allongé appuyé sur deux petites pattes devant, et grossissant

ensuite pour reposer sur un arrière-train plus robuste, comme la belette. Le poil gris jaunâtre, rayé de noir; cet animal a la réputation d'être très intelligent. De fait, un individu de l'espèce qui arrive directement des séjours agrestes, des siens, répond presque de suite à l'appellation de « dutoua », faite avec cette intonation que l'on prend pour parler à un chat. Il va et vient chez vous en toute tranquillité, prend vos œufs entre ses pattes de devant, s'assoit, vous regarde, les laisse tomber à terre, pour qu'ils se cassent d'eux-mêmes et les dévore en toute insouciance de votre mécontentement. Il s'installe volontiers dans votre fauteuil, fait la sieste sur votre lit, et quelquefois, la nuit, trouvant le sien peu confortable, se glisse sous votre moustiquaire et accapare vos couvertures. Si vous avez du miel, vous êtes son homme, il l'adore. A table, il grimpe après votre chaise, voyage sur vos épaules, descend sur le bras inoccupé. Il vous regarde gentiment, si vous mangez une omelette ou un poulet à la crème, frétille si vous en êtes au fromage, mais il n'aime pas la salade, à quoi bon venir chez vous pour manger de la verdure? Il s'amuse parfois avec vous, car il aime la gymnastique. Ce qui le ravit par-dessus tout, c'est de se rappeler ses courses avec frères et sœurs, à l'intérieur des arbres creux, en se glissant entre votre pantalon et votre caleçon, ou encore entre vos manches de chemise et de veste. Comme ses pieds ont des griffes organisées pour grimper, vous avez beau le prendre par la queue et tirer, il ne redescend pas. Soyez donc patient, il lui faudra peu de temps pour atteindre le haut, à moins qu'il trouve un endroit favorable pour dormir. Le « dutoua », comme le bébé, s'endort en une seconde.

La race simiesque est abondamment représentée dans les forêts. Le chimpanzé, le singe à manteau rouge, le capucin, sont les plus jolis et aussi les moins communs. Toute une variété de petits singes, de toutes espèces et de tous les poils, peuplent les bois. Les indigènes parlent d'un grand singe à forme humaine, dont les femmes ont une horreur profonde, — la légende dit qu'il en aurait abusé, — il semblerait être un anthropomorphe du genre de l'orang-outang, mais il faudrait en voir un pour l'affirmer.

Les buffles, les bœufs sauvages se rencontrent un peu partout. Il est regrettable qu'on ne puisse en apprivoiser quelques individus pour les transports. Le buffle est excessivement féroce; il attaque, et blessé, poursuit l'homme. Sa chasse est réputée comme une des plus dangereuses de ces pays-ci où pourtant les animaux féroces abondent. Parmi ceux-ci, il y a la grande pan-

thère, le léopard, le guépard, de grands chats au pelage fauve strié de noir; dans les montagnes du « Bahr-el-Ghazal », le lion de l'espèce connue sous le nom de « lion d'Abyssinie ». Sur les plateaux qui séparent le bassin du Nil de celui du Congo, et jusque dans le Kordofan, on trouve le rhinocéros, mais c'est un animal rare. Les lois égyptiennes, pour conserver la race, en proscrivent la chasse. Il porte deux cornes; l'une, celle antérieure, est longue, effilée, courbée; l'autre, enchâssée dans les tissus du front, courte et massive. Alors que, tête baissée, il aborde un ennemi, la petite prend contact et sert de pivot à la tête qui se relève en enfonçant la grande corne dans les chairs. Le rhinocéros est fait de force, d'audace et de férocité.

> Un coup de double corne a lancé dans l'espace
> L'ours énorme enlevé comme un volant qui passe,

dit un poète romain, décrivant une scène de cirque. Les indigènes, lorsque les herbes brûlées permettent de scruter l'espace, font la chasse de cet animal dont le repaire est au plus profond des buissons. La girafe, si des mesures protectrices de la race n'étaient prises, tendrait à disparaître de son pays d'origine. C'est une bête bizarre, bien connue, dont un détail est sans doute généralement ignoré. Elle ne court point le cou allongé, la tête en avant, comme le cheval et presque tous les animaux. Pendant sa course, elle dresse son cou pour dominer les herbes, et sa tête pivote de droite à gauche pour inspecter ce qui est derrière et à côté d'elle. Son regard est plus souvent tourné vers le chemin qu'elle vient de parcourir que vers celui qu'elle va suivre. Cette habitude bizarre doit avoir pour effet qu'elle se heurte souvent à des obstacles qu'elle n'a pas vu surgir, mais sa forme ne lui permet-elle pas de s'arrêter presque instantanément, en s'asseyant sur son arrière-train, si court par rapport à l'antérieur.

Dans le cours des rivières pendant le jour, dans les savanes, la nuit, dans les marais à la saison des inondations, les hippopotames pullulent. Leur chasse est difficile, car, dans l'eau, le sommet de la tête seul émerge et cet objectif restreint est presque invulnérable. La façon la plus logique est de les chasser à terre, mais alors il faut faire l'affût la nuit. Ils attaquent quelquefois les embarcations qui passent sur la rivière, ce qui provoque, bien entendu, un sauve-qui-peut général. Les têtes de ces animaux, qui vivent en troupeaux, émergeant de la nappe d'eau, forment un tableau bizarre et qui ne manque pas de pittoresque.

Le roi du pays est incontestablement l'éléphant. De grande taille, avec d'énormes oreilles tombantes, le pachyderme du centre de l'Afrique est de la plus grande espèce. Ses défenses très droites atteignent des poids considérables, — 60 kilos et plus chacune, — et sont fort belles. Sa chasse est le sport favori des chefs et donne lieu à des réunions. Les gens courrent la bête pour la viande, le chef se livre à son sport favori et convoite l'ivoire.

« Doli! doli! » crient tout à coup vos pagayeurs, tandis que votre pirogue suit tranquillement le fil de l'eau. « Doli! doli! bara! » répètent vos boys. *Doli* pour les Sangos; *bara* pour les Zandés, c'est l'éléphant qui, là-bas, derrière les rochers, prend un bain. Presque entièrement enfoui dans l'eau, la tête seule émergeant, sa trompe barbotant avec sensualité dans l'onde limpide, l'éléphant goûte l'heure la plus agréable de sa journée : celle du bain. Le bruit des pagaies qui vivement frappent l'eau pour pousser en hâte l'embarcation auprès de l'animal, lui fait dresser la tête. Ses oreilles énormes s'écartent et se dressent, sa trompe s'agite, son petit œil vif se tourne du côté du bruit, sa quiétude est perdue. L'ennemi est là, audacieux et cruel. Il fuit, mais sa corpulence en fait un piètre nageur, son allure est lente. Enfin, voici la rive, quand un premier coup de fusil l'atteint sur la nuque. Un frisson d'oreille indique que le coup a porté. Est-ce une mouche qui l'aurait piqué? Ce ne semble pas l'avoir ému davantage. D'un effort, il s'est mis hors de l'eau, sa masse grise gravit la berge. Sous ses pieds pesants qui s'accrochent on ne sait comment sur cette pente glissante, les arbustes se brisent avec le crépitement d'un feu de sarment. Un deuxième coup de feu l'atteint sur la croupe; un dernier effort, et il est hors du lit de la rivière. Il s'arrête un instant, va-t-il tomber? Non, il prend le vent et, tranquille, au petit trot, gagne la forêt voisine, laissant le chasseur déçu. Ses hommes le sont bien plus encore. Cette viande qui s'en va, que de festins perdus! Il ne faut point croire que cette mésaventure est l'issue de toute chasse. Des Européens habiles et bien armés font de nombreuses victimes parmi les éléphants. Une arme de gros calibre, des balles blindées, des douilles de laiton, chargées de poudre de guerre, sont autant d'atouts entre les mains du chasseur. Si celui-ci connait les points vulnérables : le défaut de l'épaule, l'œil, le genou, la bête court grand danger d'être sa victime.

Les indigènes chassent l'éléphant à l'affût et au moyen de trous dans lesquels les animaux viennent s'empaler sur de gros pieux. La chasse la plus pittoresque est celle faite par les grands chefs

dans les régions où les hautes herbes ont été conservées. Des rabatteurs y ont dirigé ou signalé un troupeau : la chasse s'organise, c'est un déploiement de forces comme pour la guerre. De longue date, les femmes ont pilé le mil, préparé les jarres d'huile de palme et les lanières de viande sèche pour la nourriture des chasseurs. Des guerriers armés de fusils attaquent l'une des faces d'un immense cercle que forment les paysans armés de lances. Les éléphants sont dans ce cercle qui, petit à petit, se resserre. Le chef est sur une butte d'où il dirige la chasse. De temps à autre, il prend la trompe d'ivoire pendue à sa ceinture et sonne des ordres. Le cercle s'est resserré jusque sur les bêtes, il ordonne la charge, tous se précipitent. Dans une mêlée effroyable, les éléphants se débattent au milieu des gens. Ils sont harcelés de coups de lance, de flèches, de projectiles que les armes à feu, à bout portant, leur crachent. Il y a des morts et des blessés, quelquefois sans proie. Lorsque des éléphants sont tués, ils sont livrés à la curée. Les défenses appartiennent au chef, la queue est coupée et offerte à l'homme qui a frappé le coup décisif. Ses femmes prendront les énormes poils et lui en tresseront un bracelet. La viande qui n'est pas mangée sur place est fumée pour la conserver. Elle est coriace et il faut avoir des dents de nègre pour la manger. Certaines parties pourtant, la trompe surtout, après une cuisson de vingt-quatre heures, sont un régal, même pour la table des blancs.

Les oiseaux les plus communs sont les milans qui, en nombreuses familles, tournoient au-dessus des villages en quête de maraude. C'est une espèce aussi détestée que celle des oiseaux de nuit, chouettes et hiboux, et des charognards, sorte de gros corbeaux, hauts sur jambes et de plumage pie.

Il y a beaucoup de jolis oiseaux : des bouvreuils d'un rouge exquis, des oiseaux à miel ravissants, gros comme des perruches dont ils ont le manteau vert, ces derniers ont la tête vieux bleu outremer et le ventre orange. Toutes leurs plumes ont quelque chose de ces étoffes à tons changeants, où il y a du mordoré, de la terre de Sienne et de la sanguine, comme fond, sur lequel apparaissent du vert pâle, du gris souris, quelques points argent et or, dont les reflets métalliques sont du plus joli effet. Avec eux vivent des merles au plumage gros bleu, des becsfigues, des gobe-mouches, des oiseaux si petits qu'ils semblent des papillons. Parfois, on rencontre un cardinal ou un folliotocole. Dans les jardins, courent des bergeronnettes et nichent des gendarmes, moineaux jaune et noir.

Au bord des rivières, pêchant d'un rapide coup de bec les

insectes et les petits poissons, des martins-pêcheurs généralement bleu foncé et rouge brique, quelquefois bleu de ciel, avec le bec et les pattes carmin, avec des ramages que dessinent les plumes blanches, noires, jaunes et vertes. On a souvent la bonne chance de rencontrer un aigle pêcheur, une bande de hérons, des pluviers, des canards sauvages, des ibis. Un ibis à plumage d'un blanc éclatant, aux pattes et bec rouges, avec un peu de rose dans les yeux et aux extrémités des ailes, établit fort bien son quartier dans une habitation. C'est un oiseau ponctuel qui couche toujours sur le même perchoir. Dès le matin, il va à la rivière où il passe sa journée; vers le soir, il revient au pas de promenade, va voir un peu partout ce qui se passe, attend la rentrée des poules dans leur parc et rejoint son perchoir.

Les espèces utiles sont représentées par la perdrix, beaucoup plus grosse que celle d'Europe, la tourterelle, les grives, le pigeon vert et les pintades. De ces dernières, la plus commune est celle acclimatée en Europe, dont le plumage est gris caillouté ou blanc, mais la plus jolie est la pintade bleue. Sa queue est formée de plumes noires, à reflets verts, placées en éventail. Le jabot et la tête sont noirs aussi; mais la tête, au lieu d'être surmontée d'un casque, est garnie d'une huppe. Cette espèce est rare.

Les rivières sont peuplées de poissons variés; on en trouve même dans les marais. Quelques-uns ont des formes bizarres comme celui auquel le nom de « trompe d'éléphant » a été donné, parce qu'il a la tête terminée par une véritable trompe. Le machoiron a une tête énorme et osseuse; il vit dans les eaux bourbeuses. Sa chair est très compacte et sans arêtes. Il y a beaucoup de petits poissons et une espèce de carpe aux écailles claires.

Les crevettes d'eau douce, les moules et les huîtres ne sont pas rares. Les écailles de ces dernières, passées au four et pilées, donnent une chaux de construction très appréciable en ce pays perdu; elles ne rappellent malheureusement que de très loin celles de Marennes; les indigènes les mangent grillées.

Comme dans toutes les rivières des pays chauds, les caïmans pullulent ici. Les reptiles sont aussi abondamment représentés dans chaque genre, depuis le petit serpent aveugle des bananiers, dont la morsure est grave, jusqu'au python, dont la taille dépasse souvent 8 et 10 mètres. Les lézards sont nombreux, ainsi que les igouanes et les grandes salamandres.

De nombreux petits animaux ou insectes complètent la catégorie des bêtes nuisibles ou désagréables. Le scorpion, dont la piqûre est mortelle, se rencontre fréquemment; un petit scorpion, dont la morsure fait un mal atroce, est peu venimeux. Les fourmis

magnans ont les pattes faites comme celles des homards et elles pincent avec une force extraordinaire. La fourmi-cadavre répand autour d'elle une odeur nauséabonde; les fourmis rouges des buissons font de terribles morsures.

Les termites qui vivent dans le sol dévastent le pays, rongent en quelques heures les poteaux d'une case ou en détruisent les murs. Lorsque vers le mois de juillet, chaque année, elles ont atteint leur plus grosse taille, elles prennent des ailes et quittent la termitière. Les indigènes allument des feux où elles viennent brûler ce bel ornement. Leur vie aérienne a été la dernière phase de leur existence; retombées sur le sol, elles y errent quelques heures seulement avant de mourir. Chaque groupe de termites a sa reine dont la capture vous débarrasse vite de ses compagnes. Comme un peuple sans maître, celui des termites sans direction ne sait plus édifier ces belles termitières, fruit d'un travail lent et intelligent, les compétitions s'en mêlent, la guerre intestine naît, les ravitaillements ne se font plus, c'est la débâcle.

La mouche tsé-tsé est un obstacle à l'élevage, surtout dans le Bahr-el-Ghazal. Les scarabées, les taons, les papillons aux ravissantes couleurs sont assez nombreux. L'abeille dépose dans les troncs d'arbre un miel délicat, fait de toutes les essences si variées de ces pays et qui est exquis. Les moustiques sont dans un élément tellement favorable qu'ils deviennent énormes, trapus, velus, leur vol est lourd et bruyant. Aucune étoffe ne peut résister à la piqûre de cet insecte, dont le dard traverse la peau d'un nègre et l'incommode au point de l'empêcher de dormir.

Les animaux domestiques sont en très petit nombre. A vrai dire, il n'y a que de maigres poulets. Les chèvres sont très rares, les moutons viennent du Khordofan, ainsi que quelques taureaux, des vaches, des ânes, des chevaux possédés en très petits troupeaux par les sultans ou quelques grands chefs. Les chiens zandés sont laids, mais peu importe, car, dès que bien engraissés, ils passent à la broche.

*
* *

Chez les Zandés, tout est prétexte à chants. Le moindre incident, — un rat qui s'échappe d'une toiture et traverse le village, — est le thème d'une improvisation. Il existe aussi un chant spécial pour chaque circonstance et des chansons populaires qui ne répondent à rien de précis, mais qui dépeignent des sentiments et révèlent un côté de psychologie indigène. Il ne faut point croire que ces hommes à l'aspect sauvage, aux mœurs étranges, qu

courent presque nus les forêts et les savanes, à la recherche des animaux féroces, aient le cœur insensible. Leurs chants nous disent que leur âme simple est pleine de jolis sentiments et leur pensée, même dans son expression, dénote beaucoup de poésie.

Le « tam-tam » est une réunion d'hommes ou de femmes ou des deux réunis, qui chantent et dansent au son d'une sorte de tambourin provençal, sur lequel des musiciens frappent en cadence. Des dents d'animaux, des petits objets en métal qui s'entre-choquent, des calebasses grosses comme des mandarines, dans lesquelles des perles ont été introduites, entre les mains des danseurs et des danseuses, servent à marquer la mesure et à relever certaines notes, comme les castagnettes espagnoles. Lorsque, en dehors de ces réunions, plusieurs personnes, une seule même, sont inoccupées, le chant aussitôt apparaît, et tout est bon pour battre la mesure : une vieille boîte de conserve, un morceau de bois et, à défaut de tout cela, les mains.

Voici une chanson d'hommes, que les guerriers et les paysans, souvent sans famille, chantent au clair de lune :

Aka nana... é? Aka olina é? etc.
Où sont nos mères? Que deviennent nos sœurs?
Que dans nos demeures nos amis les conduisent
et avec elles les enfants et les belles femmes de chez nous.
Venez, mères et sœurs; venez, amis et enfants;
venez, jolies filles de notre village.

Triste est cette terre d'exil, loin de nos fiancées.
Que sommes-nous ici, sinon des esclaves à la merci du chef?
Malheur à celui qui d'un amour adultère flétrit une
des femmes du maître, car sa tête tombera.
Où sont nos mères? Que deviennent nos sœurs? etc.

Cette chanson, courte comme toutes celles des Zandés, est répétée des heures entières avec des changements de cadence et des modifications dans l'expression. Elle est chantée d'abord par une seule voix, puis reprise en refrain. Le chanteur, c'est un art chez lui, la modifie en y introduisant une allusion ou une variante qui pique la curiosité et donne au chant une allure nouvelle. Le groupe des danseurs, généralement en cercle autour de lui, se forme quelquefois en masse, puis s'avance en chantant vers la personne à honorer et devant laquelle tous s'inclinent.

L'Européen qui, par les belles soirées de ces pays, vient se distraire à ces chants, est saisi par leur charme. N'expriment-ils pas ses propres sentiments? Il apprend ainsi à aimer les Noirs

qui l'entourent, car ils ont fait vibrer son cœur, que l'éloignement trop souvent resserre.

Le tam-tam de Baguinou est un chant d'enfant, bien que quelquefois il soit chanté par les femmes :

Baguinou Pamba... é, Baguiné poï ban guita.
Baguinou prit son tam-tam, Baguinou se mit à pleurer.

Baguinou est un petit animal fétiche de la forêt, il a perdu sa mère. Mais ce n'est qu'un mythe sous lequel se cache un enfant, et cet enfant pleure sa mère qui vient de mourir. N'est-ce point charmant, ce tam-tam des petits? Il faut entendre l'intonation donnée à ces paroles; il faut voir ces yeux enfantins sur lesquels passent comme un nuage, non seulement la tristesse de la séparation, mais aussi l'horreur des sacrifices humains où, devant eux, leurs mères sont égorgées. Il y a une résignation, une croyance passive en la fatalité, qui fait accepter ces meurtres comme une chose naturelle, obligatoire; mais l'instinct, chez l'enfant, se réveille et lui crie que nul n'a le droit de verser le sang d'autrui et qu'elle est odieuse cette pratique de sorcier qui le frappe dans ce qu'il a de plus cher au monde : sa mère.

Encore une chanson des enfants. Il s'agit d'une tortue qui garde le foyer : « La tortue marcha dans la maison, elle saisit les herbes qui sortaient du sol et les brisa. » Tandis que les hommes courent les fauves et que les femmes vont aux champs, les enfants gardent le logis. Avec l'insouciance de leur âge, ils l'abandonnent pour se réunir sur la place du village ou sur la berge où ils chantent les louanges de la tortue, cette bonne gardienne qui veille sur le foyer et coupe les herbes du sol, — elles poussent si vite ici, — afin d'éviter qu'au retour des parents ils soient grondés. Ce chant que tout un groupe d'enfants entonne, — parmi eux il y a des bébés de quelques mois seulement, — ne manque pas de charme. Il dépeint les petits noirs si semblables aux enfants européens, qu'il nous étonne. N'évoque-t-il pas l'idée des dieux lares, du saint de la contrée, de l'ange gardien qui, chez ces fétichistes, se cache sous la carapace d'une humble tortue?

Les pagayeurs qui passent de longues journées dans leurs pirogues égayent leur route et cadencent leurs mouvements de rames par des chansons. La plupart ont trait au service qu'ils exécutent, aux vivres qu'ils espèrent trouver, etc. Ces hommes sont des étrangers venus des Abiras, car les Zandés ignorent que les rivières sont des « chemins qui marchent ». Quelques-uns des chants des piroguiers sont assez jolis. Le passage toujours diffi-

cile et dangereux d'un rapide sert de thème à l'un. Les pagayeurs personnifient cet élément pour l'amadouer, puis à mesure qu'ils le franchissent ils modifient leur attitude et finissent par l'injurier.

(En l'abordant) :

Rapide, tu es sans malice, comme un enfant qui vient de voir le jour : tu es joli comme ces petits oiseaux qui jouent sur la berge : tu ne seras pas mauvais.

(En partie passé) :

Pourquoi, du reste, serais-tu méchant? Mais au fait, c'est peut-être que tu fais plus de bruit que de mal.

(En en sortant sans encombre) :

Tu grondes en vain comme un orage sans foudre. Qu'es-tu? un élément bête qui ne peut faire obstacle aux hommes intelligents et habiles. Rapide tu es un fat.

Quelquefois, le rapide ne donne pas le temps au chant de changer de ton. Il renverse pirogue et pagayeurs dans ses eaux écumantes. C'est alors un sauve-qui-peut général qui fait oublier le reste de la chanson.

*
* *

Les populations du centre de l'Afrique, celle des Zandes, en particulier, ne sont pas restées étrangères au mouvement madhiste. La croyance de Mahomet avait fait dans ces régions d'immenses progrès et exercé sur les indigènes une étrange fascination. L'idée de la régénération de l'Islam par la force des armes avait déjà acquis une force énorme par l'enthousiasme des adeptes sans cesse plus nombreux, lorsque le cheick Mohamet-Ahmet, après une longue période d'études monacales à Khartoum, vint résider dans l'île d'Abba, sur le Nil Blanc, et apparut comme un nouveau prophète. Sa grande réputation de sainteté fit ranger sous sa bannière la masse des derviches et des hommes pieux : mahométans, chrétiens, fétichistes, qui se refuseraient à croire à sa mission, devaient être exterminés. Il prêchait l'égalité universelle des hommes, de la loi, de la religion et la communauté des richesses. Le mouvement fanatique qu'il créait devenait un danger commun pour les tribus non musulmanes de l'ouest, pour l'Egypte dont il ruinait l'influence, pour les Européens, Anglais, Belges, Français qui visaient séparément à établir leur domina-

tion sur ces régions. Le sultan Zémio Tikima, dont les états sont enfoncés comme un coin au cœur du pays dominé par les derviches, voulant prévenir leurs razzias d'esclaves, résolut de marcher contre eux. Ce fut, au dire des anciens du pays, un succès. Il aurait porté la victoire de ses armes jusque sous les murs d'Ondurman. Puis, dominé par le nombre, il aurait regagné ses Etats pour ne plus en sortir. Sa réputation guerrière devait protéger son pays des bandes madhistes qui n'y firent pas d'incursions. L'Egypte fut moins heureuse avec les derviches. Lupton-Bey dans le Bahr-el-Ghazal, après avoir eu son lieutenant, Rufaï-Aga, massacré par eux, fut contraint par la défection de ses troupes à se rendre. D'un autre côté, Emin-Bey, avec un bataillon mi-égyptien, mi-soudanais et des partisans, occupait le seul territoire égyptien qui, au sud de Khartoum, ne sympathisât pas avec le Madhi. Obligé successivement d'abandonner Lado et Régaf pour Ouadélaï, il reçut là, via Zanzibar, une lettre dans laquelle Nubar-Pacha lui annonçait que l'Egypte abandonnait le Soudan. Malgré l'appui de Stanley, il fut, peu de temps après, obligé de se retirer. Les derviches restaient seuls maîtres du pays et, quoique bien affaiblis par des luttes incessantes, prêts à envahir les territoires voisins.

A cette époque, — 1892, — l'expédition belge de la Kéthulé, — détachée de la mission de l'Ouellé, — obtint le concours du chef Zandé Rafaï, père d'Hetmaté, le sultan actuel, et, par le nord de son sultanat, pénétra dans le Bahr-el-Ghazal où les tribus Dinkas et Djenghés se soulevèrent contre les derviches. D'autre part, le fils aîné du sultan de Zémio, nommé Baudoué, poussé par les officiers belges qui lui fournirent des armes, organisa de son côté une expédition dans le but de conquérir le Bahr-el-Ghazal pour son propre compte. Si exagérée que soit cette prétention, elle montre bien l'influence exercée par les Zandés dans le centre africain. Depuis cette époque, ils n'eurent plus maille à partir avec les derviches et ne quittèrent plus leurs territoires. Mais ils n'oublièrent pas qu'ils avaient été soutenus par des Européens et lorsque la mission Liotard, puis celle du capitaine Marchand séjournèrent dans leur pays, elles trouvèrent un appui auprès des sultans et bon accueil chez les populations. Un peu plus tard, les derviches étaient anéantis à Ondurman par l'armée anglo-égyptienne et des compétitions européennes s'élevaient. Après le rappel de la mission du haut Nil, nos frontières avec le Soudan égyptien s'arrêtèrent à la ligne de partage des eaux entre le bassin du Nil et celui du Congo. De ce moment, les Zandés sont à cheval sur les possessions de l'Angleterre, de

l'Etat indépendant du Congo et de la France, mais en plus grande partie dans notre colonie du Congo, où les principaux chefs résident.

La plus importante des sociétés concessionnaires du Congo français, « les Sultanats du haut Oubangui », met ce pays en valeur. Elle a la bonne fortune d'avoir affaire à des nègres intelligents, régulièrement administrés par le gouvernement autocratique d'un sultan. La principale ressource des exploitations congolaises, le caoutchouc, semble, chez eux, inépuisable, car ces indigènes font la récolte avec soin et prévoyance. Malheureusement, notre retraite de Fachoda a eu une conséquence désavantageuse pour le commerce français de cette région en lui fermant la voie du Nil. Tandis que les courriers arrivent en moins de quarante jours du sultanat de Zémio en France par le Nil, ils mettent au moins trois mois par le Congo.

L'administration française est actuellement assurée dans le haut Oubangui par les cadres d'une compagnie de tirailleurs sénégalais. Les officiers qui remplacent les administrateurs ont leur rôle facilité par la résistance financière des sultans, qui, pour le moment, à l'exception de celui de Rafaï, se refusent à être taxés. Mais s'ils ne veulent point payer un impôt qui, croient-ils, irait grossir les ressources du budget local sans aucun avantage immédiat pour leur pays, leur fidélité envers la France ne peut être mise en doute. Ce sont des amis sûrs, mais qui ne veulent pas abdiquer leur autorité. Ce dernier trait de leur caractère, comme leurs mœurs, leurs coutumes, leur organisation politique, rapidement dessinées dans les pages qui précèdent, les met à part et bien au-dessus des nègres qui peuplent la majeure partie du bassin congolais.

Baron Etienne de Villelume.

CHARLES DE SPOELBERCH DE LOVENJOUL

SA VIE, SA BIBLIOTHÈQUE ET SON ŒUVRE[1]

Le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul n'a pas voulu de la popularité bruyante. Vivant, il condamnait au silence tous ceux qui avaient la prétention de le louer en public. Si un de ceux qu'il a soutenus pendant de longues années de son affection inlassable lui apporte ici l'hommage de sa reconnaissance, c'est que le nom de Charles de Spoelberch appartient aujourd'hui à l'histoire et que son labeur a été riche de résultats et d'enseignement.

La naissance et la fortune de ce gentilhomme le destinaient aux grandes charges publiques en un pays où les honneurs sont quelquefois héréditaires. Il n'a pas cherché les bénéfices de son rang. S'il a eu l'orgueil d'un premier rôle, il l'a voulu jouer de sa propre initiative et c'est ainsi qu'il s'est soumis, n'y étant point obligé, à la dure loi du travail quotidien et persévérant. Et il a fallu qu'il mourût pour que partout enfin on reconnût que sa vie a été féconde et noble.

Il apparaîtra à ceux qui l'ont approché durant ces dix ou quinze dernières années comme un beau et alerte vieillard à la barbe en pointe et à la moustache conquérante. Si la tête était chenue, le cœur était jeune et l'intelligence merveilleusement aiguisée. Pas une minute, ses facultés ne se sont obscurcies. Il est passé sans transition de la pleine possession de lui-même au coma fatal. Dans la chambre d'hôtel qui l'a vu mourir, vingt-quatre heures avant l'agonie, il travaillait encore aux études qu'il avait aimées toujours.

[1] L'auteur a déjà publié sur Lovenjoul un certain nombre d'articles très divers, notamment : *les Archives littéraires du XIXe siècle*, dans la *Revue latine*, de février 1906, seul aperçu précis qui ait été donné en France des richesses de la célèbre collection : *le Vicomte de Spoelberch de Lovenjoul*, notice et étude critique, dans la *Revue latine*, d'août 1907 ; *le Vicomte de Spoelberch de Lovenjoul intime*, souvenirs et anecdotes, dans la *Revue générale* de Bruxelles, en septembre 1907 ; *Interview du vicomte de Lovenjoul*, à propos de ses recherches balzaciennes et sandistes, dans *le Journal du département de l'Indre* du 20 novembre 1900. Les pages qui suivent donnent quelquefois la substance des précédentes études, mais ne les répètent pas et elles contiennent sur le célèbre collectionneur des renseignements entièrement nouveaux.

Chaque printemps, de Bruxelles où il habitait en une maison accueillante et somptueuse sur laquelle flottera bientôt le drapeau de la légation de France, il venait à Royat se reposer de son existence coutumière. La France lui était chère et c'est elle qui a recueilli son dernier souffle. Il est mort à Royat. Et c'est de là que des amis fidèles ont transporté son corps à Laeken, où un prêtre a récité sur son cercueil les prières chrétiennes avant de bénir une dernière fois la terre où il est couché. Quelques jours après la funèbre cérémonie, l'Institut de France était officiellement avisé que le vicomte Charles de Spoelberch de Lovenjoul, homme de lettres, officier de la Légion d'honneur, lui léguait sa splendide bibliothèque avec le capital nécessaire pour l'entretenir. Ces pages essaieront d'expliquer ce geste et sa portée en nous disant l'homme, son caractère, ses collections et son œuvre littéraire.

*
* *

Très jeune, le vicomte de Lovenjoul — on l'appelle indifféremment de l'un ou l'autre de ses noms — s'était pris de violent amour pour les lettres françaises. Il connaissait mal l'antiquité et les langues mortes. Il chercha chez nous, dans notre société et dans notre littérature, l'art de dire, d'agir et de penser. Il aimait les livres et la musique. Il fut assidu des concerts et des librairies. Naturellement élégant, malgré sa taille plutôt petite, d'une mise impeccable, d'un abord à la fois facile et digne, il gagna toutes les sympathies. Les commissaires-priseurs et les bouquinistes au teint parcheminé témoignèrent de la condescendance puis du respect à ce grand amateur d'autographes et de paperasses jaunies.

C'est un libraire, Michel Lévy, l'ancêtre, qui le premier devina sa personnalité. C'est lui qui l'orienta. C'est lui qui, de ses conseils et de son appui, le poussa dans les milieux littéraires. C'est lui qui le présenta à Gautier, à George Sand, à Sainte-Beuve : tous s'étonnèrent de rencontrer un homme qui connaissait leurs œuvres mieux qu'eux-mêmes. A leur contact sa vocation se précisa et il résolut de constituer les archives littéraires du dix-neuvième siècle. Cinquante années durant, il consacra son temps et son argent à réunir, dans sa magnifique résidence de Bruxelles, les lettres, les manuscrits et les moindres souvenirs de six des plus grands écrivains de son époque : Musset, George Sand, Mérimée, Gautier, Sainte-Beuve et surtout Balzac.

Par quels prodiges Spoelberch parvint-il à former sa collection? Lui seul l'expliquait. Rien n'était plus évocateur que de l'entendre

raconter ses souvenirs de chercheur. Il avait une voix souple qu'un léger accent rendait savoureuse. Il s'animait à parler et souriait de ses propres aventures. Il mimait les scènes avec beaucoup d'entrain. Au reste, quand il avait fait une découverte sensationnelle, il ressentait aussitôt le besoin d'en venir confier le récit à ses amis. Que de fois, il allait frapper à leur porte :

— Ah! cette fois, je l'ai!

— Eh quoi?

— Eh! bien, la canne!

— Quelle canne?

— La seule!

— Mais encore?

— Celle de Balzac!

Ou bien :

— Trente-deux, mon ami, j'en ai trente-deux.

— Trente-deux quoi?

— Trente-deux nouvelles lettres de George Sand que j'ai achetées avant-hier! Eh! bien, le croiriez-vous, je ne connais pas le destinataire. C'est un M. M***, un ami d'avant 1830, un magistrat! C'est tout. Depuis huit jours, je demande à tout le monde : Qui est ce monsieur-là? Personne n'en a souvenance. C'est stupéfiant!

Ou bien : « Il a filé! Mais j'en ai la copie et je le suivrai. Si je meurs, ne le perdez pas de vue! »

Il s'agissait d'un autographe qui avait passé, après une vente, entre les mains d'un Américain. Il lui arrivait ainsi de suivre pendant dix, quinze ou vingt ans la même lettre, le même document, de vente en vente, de propriétaire en propriétaire, jusqu'à ce qu'enfin, toute patience étant récompensée, il pût se saisir à prix d'or du bienheureux papier. Quelques mauvais plaisants lui soufflaient par rancune des manuscrits qu'on savait qu'il désirait. Il ne s'en fâchait point. Il souriait, — tant le petit jeu l'amusait, — et disait : « Je les aurai un jour! » De fait, ils finissaient toujours par lui revenir. Non pas qu'il fût prodigue de son or. Il n'ignorait pas le prix de la marchandise et ne supportait pas qu'on l'exploitât.

On aurait grandement tort de croire que Spoelberch fut un maniaque. Il était justement tout le contraire. C'était un homme de bon sens, un travailleur très méthodique, un écrivain du meilleur goût critique. Il mettait en chaque chose de la distinction, de l'équilibre et de la persévérance. Ses intimes seuls peuvent dire quel labeur énorme il a soutenu pendant un demi-siècle. Il a recopié de sa main, étiqueté, classé des milliers de manu-

scrits; il a collationné sur chacun de ses auteurs favoris des monceaux de notes personnelles. Ses immenses connaissances historiques lui donnaient le droit d'être prétentieux; il ne l'était point. Même il était d'une modestie exagérée. Les dictionnaires biographiques ne le mentionnent pas parce qu'il leur a toujours refusé les renseignements nécessaires pour établir une notice. Quant à sa photographie, peu de journaux peuvent se vanter de l'avoir reproduite. Sa bonhomie était délicieuse. Il s'amusait lui-même des précautions qu'il prenait pour assurer sa bibliothèque contre l'incendie. A force de tact et d'intelligence, il ne tombait jamais dans les ridicules du collectionneur. C'était vraiment un homme dans la noble acception du mot.

Il a toujours témoigné à ses amis un dévouement touchant. Il avait une façon de les obliger qui était délicate et spirituelle. Il mêlait à l'élégance du geste la grâce du procédé. C'est que son âme cachait une sensibilité d'une ingénuité charmante. Ses vers mieux que sa prose font entendre combien son cœur savait vibrer. Depuis la mort de Mme la vicomtesse de Spoelberch, qui avait été une femme d'une universelle générosité, Spoelberch s'était retiré dans une solitude un peu farouche. Il ferma sa porte à tous les indifférents. Mais il n'abandonna point ses intimes. Au contraire, il se rapprocha d'eux, les admit en sa maison, leur donna, pour la conduite de leur vie, les conseils de l'expérience. Sa tâche accomplie, il marchait ainsi sans peur vers la tombe, il parlait souvent de sa fin prochaine; et quand la mort parut, il l'accueillit en homme. Aux premiers symptômes de la dernière crise, il manda le prêtre et se confessa. Il mourut en France. Peut-être était-ce son secret désir. Car il n'est personne qui n'ait aimé notre pays autant que lui. Il se tenait au courant de tout ce qui s'écrivait et se faisait chez nous : science, industrie, politique, finance, littérature. Il nous a donné une suprême preuve de son attachement en léguant à l'Institut sa bibliothèque.

Cette bibliothèque est une grande et belle œuvre et constitue un trésor unique de richesse littéraire. La salle où elle était rassemblée avait cela de particulier qu'en y entrant on n'apercevait pas un seul livre. Eclairée par un toit en verrière, elle était garnie d'armoires épaisses, hautes de plusieurs mètres. En poussant des portes à coulisses, on apercevait des piles énormes de volumes et de collections de manuscrits et de journaux, le tout méticuleusement inventorié. La salle était divisée en étages à galeries et contenait des meubles centraux à multiples compartiments. L'aménagement était des plus ingénieux. Pour éviter les

rats et l'incendie, le dallage avait été vernissé, les murs ignifugés et doublés de zinc sous le plâtrage. Aux environs de la grande salle enfin, des couloirs avaient été bourrés de livres.

Le dieu de ce sanctuaire, c'était d'abord Balzac. L'amoncellement des documents balzaciens est tel qu'il remplit de stupeur. Les manuscrits des romans y sont tous, moins trois ou quatre. Les uns sont reliés, tel *Séraphita*, en drap gris et satin noir; les autres sont simplement recouverts d'une chemise. Il y en a qui sont parfaitement conservés et d'autres lamentables de déchirures. Ils portent tous des taches de café. La plupart sont accompagnés de leurs épreuves typographiques. Et tandis que les manuscrits sont quasi vierges de corrections, les épreuves, au contraire, sont criblées de surcharge. Après six épreuves successivement corrigées, il ne restait quelquefois rien de la rédaction primitive.

Balzac, qui était toujours en mal d'argent, a transcrit un peu partout des opérations mathématiques. Sur la première page du *Père Goriot*, on lit que l'auteur devait solder à la fin du mois *1000* francs de frais de bijoux et *1000* francs de frais de voitures. Ailleurs, ce sont de longs mémorenda où Balzac suppute par prévision les sommes qu'il pourra retirer de ses œuvres en construction. Il compte ainsi faire produire *25 000* aux *Paysans*, *15 000* à *la Dernière incarnation du Vautrin*. Généralement il était au-dessus de la vérité. Ces barbouillages de chiffres avec les billets, factures, citations, assignations, protets, actes de saisie qu'a recueillis Spoelberch, racontent la navrante histoire financière de Balzac.

Si on en rapproche les traités que le romancier passa avec ses éditeurs, on comprend qu'il ait pu crier misère. Pour *Clotilde de Lusignan*, publié avec le pseudonyme de lord Rhoone, — on ne cite ici que les premiers qui sont curieux: — en 1822, M. Honoré Balzac, sans la particule, touche la somme de *2000* francs des mains du sieur Grégoire Hubert, libraire au Palais-Royal. Mais ces *2000* francs ne sont payables qu'à échéances diverses, et dans cette somme est compris le prix des annonces « dudit ouvrage que M. de Balzac s'oblige et s'engage à faire insérer dans les journaux ci-après désignés, *suit une longue liste* ». L'auteur aura, « en récompense, six exemplaires absolument gratuits de son ouvrage ». Pour les *Deux Beringheld* et le *Vicaire des Ardennes* publiés avec le pseudonyme de Horace de Saint-Aubin, Balzac touche, toujours en 1822, *300* francs en écus et *1700* francs en billets à un an d'échéance. Ainsi il en est de beaucoup d'autres romans. Rien n'a échappé à M. de Lovenjoul, puisque, par d'autres docu-

ments, il nous prouve que Balzac avait à verser, à une date fixée, *21* francs pour sept bouteilles de champagne, et *6* francs pour deux paroissiens. Ces petits papiers paraissent minime chose à côté des œuvres inédites qui reposent en masse compacte dans les armoires de l'hôtel bruxellois. Spoelberch a publié le *Grand propriétaire* dans la *Genèse d'un roman de Balzac*, et *Entre savants* dans les *Annales*. Mais il y a encore un *Cromwell* en cinq actes, un *Orgon*, un *Richard Cœur d'éponge*, un *Philippe le Réservé*, tous manuscrits. Il y a aussi le seul exemplaire original de cette *Ecole des ménages*, que Gérard de Nerval analysa dans la *Presse* du 7 octobre 1850, et qu'on réédita cette année. Il y a des fragments inédits de nombreux romans, puis une étude politique, des fantaisies, des dissertations, des contes dont j'ai donné ailleurs une longue liste. Je ne signale ici que les pages singulièrement curieuses qui s'intitulent *le Prêtre catholique* et qui sont d'une belle élévation de pensée. Il y a enfin des milliers de lettres qui sont des mines à surprises et que seuls, ceux qui les ont feuilletés peuvent apprécier à leur approximative valeur. L'importance de cette correspondance est capitale. Elle ouvre des horizons nouveaux sur la prétendue chasteté de Balzac. Avec les lettres sont rangés les bulletins du mois où Balzac notait, pour mémoire, ses travaux en projets. Il se proposait de faire en quinze jours ou un mois des labeurs que deux écrivains ne seraient pas arrivés à mener à bonne fin en plusieurs années. Sur les manuscrits reposent des reliques d'un autre ordre : l'armorial qu'inventa Ferdinand de Grammont pour les personnages nobles de la *Comédie humaine* et dont les écus ont été spirituellement composés par Mme de Bocarmé; la canne à pommeau d'or; le dessin de Gavarni; le daguerréotype de 1842; la statuette de Puttinatti; le moulage de la main de Balzac; le collier de cheveu qu'il offrit à Mme de Berny; les plans de la maison Beaujon; les cartes de visite, etc., etc.

A côté de l'armoire de Balzac il y a celle de Gautier. A l'œuvre immense de Gautier, il manque seulement deux articles de 1836. Elle est donc quasi tout entière en feuilletons découpés, en éditions originales, en manuscrits. Il y a plus de huit cents lettres, des dessins, des aquarelles, des souvenirs.

L'armoire de Sainte-Beuve n'est pas moins riche. Il y a *3000* lettres, le manuscrit d'*Arthur*, des dossiers très divers, des notes nombreuses sur *Port-Royal*, des cahiers inédits d'impressions et de pensées, un exemplaire des *Mémoires d'outre-tombe* couverts de réflexions et de commentaires malveillants, une importante série de cahiers sur Chateaubriand.

Musset partage avec George Sand une bonne partie de la bibliothèque Lovenjoul. Les éditions des œuvres sont, je crois, au complet. De l'auteur des *Nuits*, il y a des documents de petite importance, un manuscrit de *Faire sans dire* avec un passage écrit de la main de George Sand et le fameux et si spirituel album que j'ai plusieurs fois décrit après MM. Mariéton, Brisson et F. Carez, et qui est signé Mussaillon Ier. George Sand y est représentée debout, assise, couchée, de face, de profil, de dos. Ici elle fume, là elle est drapée à l'oriental. Musset a dessiné un Mérimée bourru avec cette légende : *Carvajal renfonçant une expansion*, un Sainte-Beuve chafouin avec cette suscription : *Le bedeau du temple de Guide canonisant une demoiselle infortunée*, des morceaux de Buloz, un œil, une bouche, une verrue, avec cette explication : *Fragments de la Revue trouvée dans une caisse vide.*

Quant à la correspondance de G. Sand, elle est formidable. La liste des correspondants tiendrait à elle seule plusieurs pages. De nombreux manuscrits y sont joints; il n'y a pas moins de quinze à vingt romans. Là encore se trouve la relation du rapprochement toute platonique qui lia Sand à Aurélien de Sèze; un journal intime; une pièce historique; des fragments inachevés; des documents à côté comme ce billet par lequel Dudevant sollicitait la croix de la Légion d'honneur sous prétexte qu'il avait été l'époux d'un des plus grands écrivains de son siècle.

Mérimée, Augier, Lamennais et d'autres sont aussi honorablement représentés. Enfin, pour compléter sa documentation, Spoelberch s'était procuré tous les travaux dont ses auteurs avaient été l'objet, et les collections de journaux et revues auxquels ils avaient collaboré. La célèbre collection de la *Presse* y est au complet. Certains volumes en double ont été généreusement offerts à la Bibliothèque Nationale.

Avec de telles archives Spoelberch eût pu jouer du scandale toute sa vie. Il eût pu verser dans les excès de la critique biographique où tant d'autres se sont jetés depuis. Il avait trop de tact et d'intelligence pour s'y risquer.

D'autre part, il n'avait pas mis son seul orgueil à répertorier toutes les lignes qu'avaient écrites Balzac, Sand, Gautier, Sainte-Beuve ou Mérimée. Son œuvre personnelle est imposante.

Au temps où il n'était que « le bibliophile Isaac, issu du bibliophile Jacob », il mettait en bibliographie minutieuse les œuvres de George Sand. De cette besogne sortit une brochure aujourd'hui rarissime tirée à cent ou cent cinquante exemplaires, tous

rachetés par l'auteur. Un d'eux a été offert à la famille Sand, un autre à Wladimir Karénine; un autre au signataire de cet article; ce sont probablement les seuls qui aient été distraits de l'édition.

Plus tard, il publia des ouvrages d'une exceptionnelle érudition : *l'Histoire des œuvres de Honoré de Balzac*, *l'Histoire des œuvres de Théophile Gautier*, *Un roman d'amour*, *les Lundis d'un chercheur*, *la Véritable Histoire d' « Elle et Lui »*, *la Genèse d'un roman de Balzac*, qui, presque tous, furent couronnés par l'Académie française et eurent, dans les milieux littéraires, un gros retentissement, à cause des détails inédits qu'ils contenaient et des horizons nouveaux qu'ils ouvraient sur les personnalités des grands écrivains du dix-neuvième siècle.

Ces dernières années encore, Spoelberch travaillait avec acharnement et donnait, à quelques mois d'intervalle, *Une page perdue de Honoré de Balzac*, *Autour de H. de Balzac*, *Sainte-Beuve inconnu*, *Trouvailles d'un bibliophile* dont *Cosmopolis*, *la Revue bleue*, *la Revue hebdomadaire*, *les Annales* s'étaient disputé les pages. S'il a refusé la responsabilité de la publication des *Lettres à l'Etrangère*, qu'il trouvait faites sans critique ni érudition, — les notes insérées au bas des pages sont remplies d'erreurs et on a maintenu des passages d'une éclatante grossièreté, — au moins c'est à lui qu'on a dû la copie du manuscrit. On sait que cette publication avait été commencée dans la *Revue de Paris*, dont M. de Spoelberch avait été — jadis et pendant peu de temps, — quelque chose comme administrateur, et qu'on l'avait interrompu pour des raisons mystérieuses.

Récemment, il avait donné dans la *Revue des Deux Mondes* une curieuse lettre de Balzac sur le *Travail*, où l'auteur de la *Comédie humaine* demandait, pour sauver la France, d'ourdir la conspiration du travail et du bien et de n'envoyer à l'Assemblée que les « sommités » du pays. Pendant longtemps, Brunetière avait regardé le collectionneur d'un mauvais œil. Et voici que, dans son *Balzac*, il venait de le louer publiquement. Sans doute, Brunetière était-il reconnaissant à Louvenjoul de n'avoir pas abusé de ses documents pour mener campagne contre « la critique impersonnelle » à qui il eût pu porter de si rudes coups.

Pour être complet, il faut signaler ici la monumentale histoire des œuvres de George Sand, ouvrage encore inachevé, auquel Louvenjoul travaillait lentement et qui repose en matériaux dans un coin du bureau de Bruxelles.

Voilà l'œuvre de Spœlberch. Elle l'élève, lui humble disciple de Sainte-Beuve, au rang de chef d'école, d'une école, certes, sans prétention, mais sérieuse et solidement armée. On ne

démêlera bien son influence que dans quelques années et l'on s'apercevra alors que c'est lui qui, après Sainte-Beuve et avec d'autres procédés, fit le mieux comprendre que la critique est « une botanique morale ». Tous les prétendus trouveurs de documents, et révélateurs de correspondances, tous les musettistes, tous les sandistes, tous les beuvistes, qu'ils l'aient voulu ou non, lui doivent quelque chose. Généralement ils n'ont eu ni son goût, ni son jugement, ni sa perspicacité. Et ce n'est pas seulement à ses archives qu'il faut avoir recours, c'est aussi à son œuvre.

Nous ne donnerons pas la prose de Spoelberch comme un modèle de classicisme. Lui-même savait les défauts de son style un peu sec et dur. Mais ce que beaucoup de gens ont oublié, surtout en Belgique, c'est qu'étant en musique un mélodiste de talent, il a été aussi un poète de quelque valeur. On ne lui a pas assez rendu justice. Dumas fils, qui a préfacé son *Rocher de Sisyphe*, loue le livre de façon bien dithyrambique. A le feuilleter, on est obligé d'avouer que l'ensemble ne manque ni de tour, ni de grâce et que quelques pages sont vraiment belles. J'en cite, à titre d'indication, le sonnet liminaire :

Depuis les temps lointains où les dieux sur la terre
Venaient chercher l'oubli des célestes amours,
Sisyphe expie encore son crime légendaire
Par un supplice affreux et resté sans recours.

L'éternité pour lui s'écoule tout entière
A soulever un roc qui s'échappe toujours :
Il le relève en vain : l'énorme bloc de pierre
Sur ses membres meurtris s'écroule tous les jours.

Hélas! ce condamné, cette antique victime,
C'est notre ancêtre à tous! Sous le poids qui l'opprime,
Sa race aussi s'épuise en efforts impuissants;

Car le fardeau des jours, de l'aurore à la tombe,
Sur nos cœurs écrasés chaque matin retombe,
En laissant à nos fronts ses stigmates sanglants.

*
* *

Le temps seulement déterminera la place exacte qu'occupera Charles de Spoelberch de Lovenjoul dans l'histoire des lettres françaises. Au moins pouvons-nous déjà rendre hommage à son labeur de bénédictin, à son érudition si précise qu'il n'a jamais commis d'erreur, à ses vertus d'homme privé, à sa générosité de grand seigneur qui a doté la France d'un trésor inestimable. C'en est assez pour que nous souhaitions qu'il y ait un Spoelberch par siècle et que la tradition ne se perde pas des collectionneurs d'archives littéraires.

Joseph Ageorges.

LES MORSURES DES SERPENTS VENIMEUX

Il est peu de pays où l'on ne puisse rencontrer une ou plusieurs espèces de serpents venimeux; elles sont particulièrement abondantes dans les régions tropicales : aux Antilles, à la Guyane, au Brésil, aux Indes, dans l'Archipel de la Sonde, la présence des serpents venimeux est un véritable fléau. Aux seules Indes leurs morsures font périr plus de 20 000 hommes par an, et, naturellement, le bétail n'est pas plus épargné que les hommes; à la Martinique il n'est pas rare de trouver dans un seul champ de canne à sucre jusqu'à 80 reptiles des plus dangereux; loin de craindre le voisinage des habitations, ils se glissent dans les jardins, dans les basses-cours qu'ils ravagent, prêts à se précipiter sur tout homme qu'ils rencontrent.

En Europe, où l'on compte peu d'espèces venimeuses, les individus sont en certains endroits extrêmement nombreux; dans un seul département français, celui de la Haute-Saône, on a pu tuer 300 000 vipères en vingt-sept ans. La morsure de ces vipères est infiniment moins dangereuse que celle de maints reptiles de toutes les autres parties du monde, elle n'est cependant pas à dédaigner, car elle tue chaque année dans notre pays une soixantaine de personnes environ.

Tous ceux, qui ont passé par des régions infestées de vipères, savent les risques qu'elles font courir aux hommes, aux animaux domestiques et spécialement aux chiens de chasse, aussi importe-t-il de savoir que, soignée à temps, par les méthodes que l'on a aujourd'hui en main, la presque totalité des blessés, hommes, animaux domestiques et chiens de chasse, sinon la totalité, serait sauvée [1].

[1] Un très intéressant livre vient de paraître, qui résume tout ce que l'on sait sur « les venins, les animaux venimeux et la sérothérapie antivenimeuse ». L'auteur, le docteur Calmette, auquel ses beaux travaux sur les venins ont donné une grande compétence, y présente une vue d'ensemble de la question. Nombre des faits que nous citons ont été puisés dans ce livre.

I

L'appareil venimeux d'un serpent se compose de deux parties, l'une produit le venin, l'autre l'inocule.

La première est constituée par une glande, identique à une glande salivaire; souvent grosse comme une amande, elle l'est quelquefois plus. Le venin, accumulé dans la glande, s'écoule par un canal excréteur, dont l'ouverture se trouve à la base des dents venimeuses.

Ces dents sont l'instrument dont se sert le reptile pour inoculer le venin, leur courbure leur a fait donner le nom de *crochets*; tantôt elles sont traversées dans toute leur longueur par un canal, telles les aiguilles creuses, employées journellement dans les inoculations sous-cutanées; tantôt leur face antérieure présente une rainure, dans laquelle coule le venin comme dans une gouttière.

Quand la gueule du reptile est fermée, les crochets sont couchés le long de la gencive, mais ils se lèvent perpendiculaires au palais, dès qu'elle vient à s'ouvrir largement.

Un serpent venimeux veut-il mordre? Il se dresse verticalement, la tête horizontale, vise le point où il veut frapper, et, brusquement, ouvrant largement la gueule, se précipite sur sa victime, les crochets pointés en avant comme deux dards; la glande venimeuse, comprimée par un muscle, projette le venin dans la dent qui l'inocule.

Dans une attaque aussi rapide, il arrive de temps en temps que les crochets se brisent, l'animal est dès lors désarmé; il ne l'est que momentanément, derrière les tronçons de ses dents sont des crochets de remplacement, qui vont se développer et prendre la place des anciens. Ce sont là notions courantes dans le monde des charmeurs, qui sait les mettre à profit pour rendre temporairement inoffensifs les animaux les plus malfaisants.

Les caractères anatomiques des serpents venimeux permettent de les ranger en deux grands groupes, les *Vipéridés* et les *Colubridés*.

Chez les *Vipéridés*, la tête élargie en arrière est plus ou moins distincte du corps; les dents sont traversées par un canal, particularité qui a fait donner à tous ces serpents le nom de *Solénoglyphes*.

A ce groupe appartiennent toutes les vipères de nos pays :

Vipera ursinii, que l'on rencontre dans les Basses-Alpes, en Italie, en Hongrie.

Vipera berus, ou la *Péliade*, extrêmement commune en Europe; elle foisonne en Bretagne, dans le Plateau central, les Cévennes, les Alpes, le Jura et en forêt de Fontainebleau; des écailles noires dessinent souvent sur sa tête la forme d'un V, « elle porte son nom écrit sur elle », disent les paysans; sa morsure est dangereuse, les statistiques enseignent que 10 à 20 pour 100 des hommes blessés succombent, mais cette proportion d'accidents mortels est vraisemblablement plus élevée que celle qui est en réalité; les médecins ne peuvent établir de statistique que d'après ce qu'ils voient et souvent les morsures peu sérieuses ne passent pas sous leurs yeux.

Vipera Aspis, l'*Aspic* ou *Vipère rouge*, vit dans le midi de la France, en Vendée, en forêt de Fontainebleau et dans une grande partie de l'Europe; au sortir de l'œuf, ses petits sont déjà venimeux et peuvent conquérir leur proie eux-mêmes.

Toutes ces vipères sont en général faciles à distinguer des reptiles non venimeux comme la couleuvre; cependant il faut savoir qu'une confusion n'est pas impossible, des hommes très compétents ayant pu la commettre : le grand zoologiste, Duméril, se fit un jour mordre par une vipère, qu'il voulait saisir, la prenant pour une couleuvre vipérine.

A côté de ces *Vipéridés*, qui, toutes proportions gardées, ne sont pas très redoutables, s'en trouvent d'autres, qui le sont extrêmement, mais, pour les rencontrer, il faut aller vers l'équateur. *Lachesis lanceolatus* ou *Bothrops lanceolatus*, vulgairement le *Fer de lance* de la Martinique, est le cauchemar des Antilles et de l'Amérique centrale : « Dans les îles qu'il habite, dit le docteur Rufz de Lavison, il règne là même où l'homme a bâti sa demeure et cultive la terre. Personne ne peut sans souci, à cause de lui, se reposer à l'ombre d'un arbre; personne ne peut se promener dans les bois ou se livrer au plaisir de la chasse. » (Calmette.) Chose curieuse, ce reptile, si abondant à la Martinique, fait complètement défaut à la Guadeloupe, endroit privilégié entre tous au point de vue qui nous occupe, puisqu'il ne renferme pas un seul serpent venimeux. C'est encore en Amérique que pullulent les nombreuses espèces de *Crotales* ou *Serpents à sonnettes*: tout le monde sait que leur « sonnette » est formée d'une série d'écailles coniques emboîtées les unes dans les autres à l'extrémité de la queue, la mobilité de ces écailles leur permet de faire entendre en se heurtant un bruit tout particulier; quand il est irrité, le serpent agite sa sonnette, et pour cela remue sa queue avec une vitesse vertigineuse. Les *Crotales* sont très dangereux et il ne faut pas perdre de vue qu'ils vivent sous des latitudes,

qui sont celles de nos pays; rien ne s'opposerait donc probablement à leur acclimatement sur notre sol, et, il y a déjà bien des années, l'autorité a dû prendre des mesures pour qu'aucun *Crotale* ne puisse s'échapper d'une ménagerie dans nos campagnes.

Le second groupe de serpents venimeux, celui des *Colubridés*, renferme des animaux qui ressemblent fort à notre inoffensive couleuvre : leur tête, de même diamètre que le reste de leur corps, ne s'en distingue que peu ou point; leurs dents, qui sont cannelées, se trouvent à la partie postérieure de la mâchoire dans les espèces les moins dangereuses, dites *Opisthoglyphes*, à la partie antérieure chez celles qui le sont le plus, les *Protéroglyphes*.

Nombre de ces Colubridés se trouvent dans la mer; les seuls qui nous intéressent sont les terrestres. *Naja tripudians* ou le *Cobra Capel*, dont une variété a été dénommée *Serpent à lunette*, de la figure que forment quelques écailles claires sur sa tête foncée, est la terreur de l'Inde. *Naja bungarus*, le plus terrible de tous les serpents venimeux, se rencontre dans toute l'Asie méridionale; on l'appelle aussi *Ophiophage*, parce qu'il dévore très souvent d'autres serpents. Une autre espèce de *Naja*, *Naja haje*, est très répandue en Afrique et en particulier en Egypte; c'est par cet Aspic que se fit mordre Cléopâtre après la bataille d'Actium pour ne pas orner le triomphe d'Octave. *Sepedon*, le *Serpent cracheur* de l'Afrique, peut lancer son venin à plus d'un mètre de distance; une seule goutte, tombant dans l'œil d'un animal, détermine une ophtalmie très grave. *Elaps fulvius*, ou le *Serpent corail*, est remarquable par ses superbes anneaux noirs, rouges et jaunes.

Un seul *Colubridé* venimeux existe en France, le *Cœlopestis monspessulana*, encore est-il cantonné dans les régions du Midi, la Provence et le Languedoc.

II

Pour étudier le venin il faut s'en procurer, il faut donc capturer des serpents venimeux. Cette capture ne se fait pas sans danger; seuls des hommes réellement fort adroits, comme les Psylles ou charmeurs, peuvent sans trop de risques se livrer à cette chasse; ils ne demandent du reste pas mieux que de se mettre en campagne. Le jour où l'on eut besoin de venin pour la préparation du sérum antivenimeux, que nous expliquerons plus loin, on promit de donner

aux chasseurs 1 roupie (1 fr. 67) par Naja apporté à l'hôpital de Pondichéry; l'appât de cette faible somme suffit pour faire affluer les serpents à l'hôpital; à Yanaon, ceux-ci furent si nombreux qu'on put ne les payer que 0 fr. 33 l'un.

Pour récolter le venin, on peut tuer le reptile et lui arracher ses glandes venimeuses; malheureusement cette manière de faire ne donne que peu de poison, aussi, préfère-t-on, dans beaucoup de cas, conserver l'animal en cage, et lui faire, au fur et à mesure des besoins, cracher son venin dans une soucoupe ou un verre de montre. Mais les serpents en captivité demandent des soins : d'ordinaire ils ne consentent pas à se nourrir eux-mêmes, il est de toute nécessité de les gaver, c'est-à-dire de leur introduire dans la bouche deux fois par mois des morceaux de viande, que l'on fait descendre jusque dans l'estomac.

Toutes ces opérations sont très dangereuses, celui qui les pratique doit avoir une grande dextérité et beaucoup de sang-froid, car au moindre faux mouvement, il est mordu.

On assure une longue conservation au venin recueilli en le desséchant; sec, il se présente sous forme de petites lamelles translucides, légèrement jaunâtres, ressemblant à de la gomme arabique et qui peuvent toujours se redissoudre dans l'eau, en donnant une solution aussi active que le venin frais, sortant de la glande; d'ailleurs, même à l'état sec, le venin est très dangereux, témoin le fait suivant raconté par Audubon :

« Un fermier de Pensylvanie fut mordu à la jambe à travers sa botte, sans avoir vu ni entendu le serpent à sonnettes; il crut avoir été piqué par une épine, et rentra chez lui; après quelques heures, les convulsions et les vomissements se déclarèrent et la mort suivit de près. Un an plus tard, le fils du défunt chausse la botte de son père, la garde jusqu'au soir, et, en l'ôtant, il croit se sentir égratigner la jambe; il s'endort sans inquiétude, mais bientôt il est réveillé par des douleurs atroces, auxquelles succèdent des défaillances, de la roideur et enfin la mort. — Quelque temps après, sa veuve met en vente les effets de son mari; l'un des frères, ne voulant pas que les bottes qui avaient servi à son père et à son aîné fussent vendues à des étrangers, les acheta : au bout de deux ans, il essaya la chaussure fatale, et, en l'ôtant, il sentit une légère douleur; la veuve, qui était présente, se souvint alors des circonstances qui avaient précédé la mort de son mari, mais il était trop tard; l'homme mourut après quelques heures. — Cette aventure ayant fait du bruit, éveilla la curiosité d'un médecin du pays : il disséqua la botte, et y trouva le crochet d'un crotale, dont la pointe était peu saillante

à l'intérieur et se dirigeait de haut en bas; de sorte que celui qui l'avait mise n'en était blessé qu'en se déchaussant. Le médecin détacha le crochet meurtrier, et en piqua le museau d'un chien qui ne tarda pas à expirer. » (Lemaout).

Bien des facteurs entrent en jeu dans la gravité d'une morsure, car, fort heureusement, toutes ne sont pas mortelles; aux Indes, où elles sont si redoutables, il n'y a guère plus d'un tiers des individus mordus qui succombe. La quantité de venin inoculée, sa qualité, qui dépend du reptile, la nature de l'animal blessé, sont autant d'éléments dont il faut tenir compte dans un pronostic.

Plus un reptile réussit à introduire de venin dans le corps de sa victime, plus il a de chance de la voir succomber et succomber rapidement. C'est là une des raisons pour lesquelles un serpent de petites dimensions, comme la vipère de nos pays, qui ne peut inoculer que fort peu de venin, est beaucoup moins à redouter qu'un Naja, qui, mesurant souvent près de deux mètres de long, peut verser dans une plaie des quantités énormes de poison. Tout naturellement, le poids de l'animal blessé entre en jeu, la même dose de venin devant être bien plus dangereuse pour un petit oiseau ou un petit mammifère que pour un homme. Le venin est une arme offensive; le serpent s'en sert pour conquérir sa proie; celle-ci, une fois frappée, ne doit pas pouvoir fuir loin de son ennemi et lui échapper, il faut qu'elle soit pour ainsi dire foudroyée; c'est précisément ce qui arrive pour les petits animaux que dévorent les serpents venimeux, ils sont paralysés aussitôt blessés, et meurent en quelques instants; la plupart du temps, le reptile, après avoir mordu sa victime, la conserve dans sa gueule jusqu'à ce qu'elle ait expiré, attendant sa mort pour la déglutir.

Certaines circonstances, indépendantes du serpent, peuvent modifier la quantité de venin inoculée : une morsure qui n'a fait qu'entamer légèrement la peau est souvent peu sérieuse; les vêtements, les chaussures, en empêchant les dents de pénétrer profondément et en absorbant au passage une partie du poison, diminuent d'autant la quantité qui agira efficacement.

La qualité du venin est variable d'un moment à l'autre dans un même animal.

Que la toxicité d'un venin ne soit pas chose constante, en d'autres termes, qu'un poids déterminé de poison ne cause pas toujours des effets identiques sur des animaux de même poids, il n'y a rien là qui doive surprendre, car le venin n'est pas un composé chimique défini, c'est un liquide organique, comme le lait, par exemple, et qui, comme lui, a une composition essentiel-

lement variable. N'est-il pas d'ailleurs, au su de tous, que les morsures de serpents sont d'autant plus dangereuses que l'animal a été plus longtemps sans mordre? Après une mue, après un long jeûne, un serpent est beaucoup plus redoutable qu'avant. De ce fait, l'activité d'un venin peut varier du simple au décuple. Ces notions sont bien anciennes; déjà, au seizième siècle, Ambroise Paré les résumait très clairement, en disant : « Outre ces choses, faut entendre que le lieu et le temps auxquels les bestes venimeuses sont nourries donnent plus ou moins de vigueur à leur poison, car celles qui sont nourries aux montagnes et aux lieux secs sont plus dangereuses que celles qui sont nourries es lieux froids et marécageux. Aussi, toutes morsures de bestes venimeuses apportent plus de danger en esté qu'en hyuer. Dauantage, celles qui sont affamées ou ont été irritées sont plus dangereuses que les autres, et leur venin est plus pernicieux à ieun qu'après qu'elles ont mangé. »

Enfin, le venin des diverses espèces de serpents n'est pas le même.

Veut-on savoir les accidents que peut causer une morsure de vipère? Qu'on écoute Viaud Grand Marais qui, en 1867-1869, a publié une étude très intéressante sur toutes les morsures, graves ou non, qu'il avait observées : « Le 17 mai 1860, dans la commune de Plessé, canton de Saint-Nicolas-de-Redon, l'enfant Tessier, âgé de onze ans, fut mordu à la jambe par une vipère à trois plaques (Péliade) cachée dans un buisson. Il survint une tuméfaction énorme avec couleur livide de la peau, des nausées, des vomissements, de la céphalalgie, une anxiété précordiale très grande, de la prostration, des sueurs froides et des syncopes. Le blessé fut d'abord traité par un empirique, puis par M. Ménager, qui ne le vit que quatre jours après l'accident. A l'arrivée du médecin, l'haleine était fétide et les accidents si graves que la mort eut lieu le septième jour. »

Les morsures de vipère sont rarement aussi graves, mais la tuméfaction et la couleur livide de la peau, que Viaud Grand Marais signale autour de la piqûre, existent toujours, plus ou moins marquées, même dans les cas très bénins.

Les accidents que cause le Fer de Lance de la Martinique, tout en étant beaucoup plus sérieux, sont très analogues à ceux que produit la vipère : le membre piqué devient aussitôt extrêmement douloureux, un œdème sanguinolent le gonfle énormément; au bout de quelques heures pendant lesquelles le blessé est tourmenté d'une soif très vive, viennent la perte de connaissance et l'asphyxie, qui entraînent la mort en un temps variable; quelque-

fois, c'est en quelques minutes que la vie est arrachée, l'homme est pour ainsi dire foudroyé par le venin, qui, pénétrant directement dans une veine, coagule instantanément tout le sang, produisant une embolie monstre, cause de mort immédiate.

Ainsi agissent les venins de tous les Vipéridés.

Au contraire, l'homme, qui vient d'être mordu par un Colubridé, un Naja par exemple, ne souffre pas beaucoup; le membre piqué s'engourdit rapidement et devient insensible; le blessé est pris de défaillances allant jusqu'à la syncope et d'assoupissement, de la bave sort de sa bouche, et son pouls, d'abord plus fréquent, se ralentit ensuite; après quelques vomissements, il tombe dans le coma et meurt. Dans les cas très graves, la morsure tue en deux heures, mais ordinairement il faut plus de temps, cinq ou six heures environ.

En résumé, le venin des Colubridés tue sans que la morsure soit le siège de gros désordres, le venin des Vipéridés cause de graves accidents locaux.

En outre, dans un groupe comme dans l'autre, le venin de chaque espèce a une activité qui lui est propre, ou, en d'autres termes, des poids égaux des différents venins n'ont pas la même toxicité. Il ne faudrait pas croire que dans les suites d'une morsure, la quantité, la qualité du venin soient seules en jeu, et tenir pour négligeable le rôle de la victime; l'étude de la sensibilité des diverses espèces animales a permis de découvrir des faits du plus haut intérêt.

Que faut-il entendre au juste par ce mot *sensibilité?* Un exemple va le montrer : supposons qu'on inocule un même poison à 2500 grammes de cobaye (soit à cinq cobayes de 500 grammes) et à un lapin de 2500 grammes, et qu'on reconnaisse que la même dose est nécessaire pour faire périr le lapin et les cinq cobayes, c'est-à-dire des poids égaux de lapin et de cobaye, on dira que le lapin est aussi sensible que le cobaye; dans le cas contraire, ils auraient une sensibilité différente. On a ainsi constaté que 1 gramme de venin sec de cobra permet de tuer 1250 kilogrammes de chien, ou 2000 kilogrammes de lapin, ou 2500 kilogrammes de cobaye, ou 1430 kilogrammes de rat, ou 8333 kilogrammes de souris, ou enfin 20 000 kilogrammes de cheval. Donc, il est des animaux plus réfractaires que d'autres au venin.

Il en est même plusieurs qui sont réellement très résistants, ce sont tous les serpents *venimeux ou non*, les Mangoustes, les Hérissons, les Porcs et quelques oiseaux d'Amérique.

Il est évident que les reptiles venimeux ne doivent pas être

sensibles au venin, car sans cela ils seraient trop exposés à se tuer eux-mêmes en se blessant, mais cette immunité ne semble pas avoir de raison d'être chez les animaux les plus inoffensifs, comme la couleuvre. Cependant elle existe, et voici pourquoi : le sang des serpents venimeux est un poison pour les animaux auxquels on l'inocule, et un poison très analogue au venin, ce qui conduit à penser que certains des éléments actifs de celui-ci se trouvent constamment dans le sang, où la glande venimeuse vient les puiser ; or les reptiles inoffensifs ont également des principes toxiques dans le sang, et s'ils sont dépourvus de crochets, ils ont souvent du venin dans une glande venimeuse. Il est donc naturel que tous les serpents jouissent de la même immunité vis-à-vis du venin ; celle-ci n'est d'ailleurs que relative, il est toujours possible d'envenimer un serpent avec des doses suffisantes de poison.

Le Mangouste est un petit carnassier, qui attaque les reptiles les plus dangereux avec beaucoup de succès ; très agile, il sait le plus souvent échapper aux morsures, mais, s'il n'y réussit point, il a de grandes chances de survivre à ses blessures, il faut pour le tuer bien plus de venin que ne le ferait préjuger son poids. Tout le monde connaît le goût du Hérisson pour la chasse aux vipères, dont il est extrêmement friand ; les piquants, dont son corps est couvert, le rendent peu vulnérable, mais, quand le malheur veut qu'il soit atteint par les crochets du reptile, il n'est pas perdu pour cela, car il succombe rarement.

Si le Mangouste et le Hérisson sont peu sensibles aux morsures des serpents venimeux, cela tient à une propriété toute particulière de leur sang : celui-ci renferme constamment un contre-poison du venin, c'est-à-dire une substance, qui en neutralise l'action ; on a donné à cette substance le nom d'*antitoxine*.

Le Porc est si difficile à envenimer, que, dans l'Amérique du Nord, on l'utilise souvent comme chasseur et destructeur de Crotales. Il doit probablement son immunité à l'épaisse couche de graisse qui double sa peau ; le venin inoculé dans cette graisse est trop lentement absorbé pour causer des accidents ; ce qui rend cette explication très plausible, c'est que le sang du porc ne jouit d'aucune propriété antitoxique.

III

Il y a encore vingt ans, en face d'une morsure de serpent venimeux, on se contentait, ne pouvant mieux faire, de diminuer l'absorption du venin et de remonter les forces du blessé.

Pour diminuer l'absorption du venin, on ligaturait le membre piqué entre sa racine et la piqûre, on faisait abondamment saigner la plaie, on la suçait énergiquement, et on la cautérisait au fer rouge, ou avec de l'ammoniaque.

La succion de la plaie, remarquons-le en passant, n'offre, suivant les auteurs, aucun danger pour celui qui la fait, à condition qu'il n'ait point d'écorchures dans la bouche. « Qu'on suce sur ma foi et je réponds de tout », disait M. A. Severin. Déjà dans l'antiquité, Celse écrivait la même chose : *Venenum serpentum non gustu sed in vulnere nocet. Ergo quisquis, exemplum psylli secutus, id vulnus exsuxerit, et ipse tutus erit et tutum hominem præstabit*[1].

Après avoir donné des soins à la morsure, on s'efforçait de maintenir satisfaisant l'état général en faisant ingérer au malade un peu d'ammoniaque pour favoriser la sudation et beaucoup d'alcool pour soutenir ses forces.

Ce traitement était certainement rationnel, mais, n'ayant rien de spécifique, échouait dans les cas graves. On est mieux armé aujourd'hui, et, chose curieuse, c'est à la microbiologie qu'on le doit.

Un mot sur les sérums antitoxiques est ici nécessaire : les malades, atteints d'angine diphtérique ou de croup, sont empoisonnés par une substance toxique sécrétée par les bacilles, qui pullulent dans les fausses membranes; dans les cultures in vitro de ces bacilles se trouve le même poison ou *toxine* : celle-ci, inoculée à fortes doses, tue les animaux, inoculée en petites quantités, elle les vaccine contre des doses plus fortes. L'animal, qui, en injections répétées, a reçu beaucoup de toxine, est si solidement immunisé qu'il peut, sans le moindre inconvénient, supporter l'injection d'une énorme masse de poison; dès lors, le sérum de son sang est devenu antitoxique; mélangé au venin, il le rend inoffensif, inoculé aux malades, il les guérit, en combattant l'empoisonnement dont ils sont victimes. Ce sérum est celui que tout le monde connaît sous le nom de *sérum antidiphtérique*.

Aussitôt que la découverte en fut faite, M. Calmette, MM. Phisalix et Bertrand, se demandèrent si l'on ne pourrait préparer un sérum, qui serait antitoxique vis-à-vis du venin; ils se mirent au travail, et, après de nombreux essais, leurs tentatives réussirent. La sérothérapie antivenimeuse est fille de la sérothérapie antidiphtérique.

[1] « Le venin des serpents est dangereux dans les morsures, mais non dans la bouche. Donc, quiconque, à l'exemple du psylle, sucera une morsure sauvera le blessé en restant indemne. »

Pour préparer un sérum antivenimeux, il faut commencer par vacciner des animaux contre le venin.

On sait, depuis fort longtemps, qu'il est possible de conférer à l'homme une certaine immunité en lui inoculant de très faibles quantités de venin; le fait, connu des charmeurs, est utilisé par plusieurs d'entre eux pour exercer avec sécurité leur profession, et, par quelques sauvages de l'Amérique, qui veulent mettre leur vie à l'abri d'une morsure de Crotale; pour réaliser cette vaccination, l'homme se fait mordre par un jeune serpent, ou s'écorche légèrement la peau avec un crochet arraché à un serpent venimeux.

Ce qui réussit chez l'homme réussit aussi chez les animaux.

Prenons un cheval; à maintes reprises inoculons-lui du venin, en augmentant chaque fois la dose, nous pourrons arriver à lui donner une immunité telle, qu'il recevra impunément en une seule fois la quantité de venin suffisante pour tuer cent chevaux. Il faut savoir que ces inoculations demandent une très grande surveillance, nombre d'animaux périssant au cours de la vaccination. Mettre un cheval en état de donner un sérum assez actif pour être utilisable dans la pratique est un travail qui demande seize mois en moyenne.

Quand on juge l'immunisation suffisante, on fait une saignée au cheval, en lui puisant, dans une veine du cou, six litres de sang, opération qu'il subit sans le moindre malaise. On laisse se coaguler le sang recueilli, le sérum se sépare du caillot. Ce sérum est un remède extrêmement puissant à opposer à l'envenimation : 10 centimètres cubes, injectés sous la peau d'un homme, qui vient d'être mordu par un reptile des plus dangereux, suffisent pour arrêter et faire rétrocéder tous les accidents même les plus alarmants; si la blessure date déjà de quelques heures, il faut augmenter la dose de sérum [1].

Il semble donc — et c'est la conclusion pratique de cette étude,

[1] Voici deux exemples, qui montrent la valeur du traitement sérothérapique :

« Un coolie vigoureux, âgé de vingt-six ans, est mordu par un Cobra au cou-de-pied droit, juste au-dessus de la malléole interne.

« On l'apporte à l'hôpital dans un état de collapsus comateux, environ une heure après la morsure. Le pouls était rapide, le corps froid.

« J'injecte 10 centimètres cubes de sérum antivenimeux Calmette dans le flanc droit.

« Le malade est tenu en observation : la paralysie et l'insensibilité étaient très marquées.

« Je le visite quelques heures après et je trouve qu'il peut marcher sans aide, mais qu'il se plaint de faiblesse et de douleurs dans les deux jambes.

— que l'on connaisse maintenant la conduite à tenir vis-à-vis d'une morsure de serpent venimeux.

On arrêtera l'absorption du venin en posant une ligature sur le membre lésé, tout près de la morsure, mais entre elle et le tronc, puis on s'efforce de faire sortir le venin de la plaie, en la faisant saigner et en en pratiquant la succion.

On lavera la blessure dans toute sa profondeur avec une solution d'hypochlorite de chaux, de chlorure d'or, d'eau de Javel ou de permanganate de potasse, toutes substances qui ont la propriété de détruire le venin.

Enfin, on injectera au blessé, sous la peau du flanc, 10 centimètres cubes de sérum antivenimeux, et on lui fait boire du thé ou du café, en le maintenant au chaud pour favoriser la sudation.

Dr P.-G. Charpentier,
Chef de laboratoire à l'Institut Pasteur.

« Le lendemain matin la parésie avait disparu, le pouls était redevenu fort et plein.

« Le blessé retourna à son travail, complètement guéri, quatre jours après.

« Quelques jours avant, un coolie avait succombé à une morsure de serpent dans les mêmes conditions, mais sans avoir pu être traité. Ces accidents montrent la nécessité pour le gouvernement de créer des postes de secours pourvus de sérum antivenimeux; ce sérum est incontestablement le meilleur remède contre les morsures de serpents. » (Observation de M. A. Beveridge, citée par M. Calmette.)

L'autre observation a trait à un chien mordu par une vipère de France :

« Dimanche 7 décembre 1902, étant allé faire une partie de chasse vers les deux heures de l'après-midi, une énorme vipère a mordu ma chienne à la lèvre inférieure. Etant loin de chez moi, je n'ai pu pratiquer les injections qu'à six heures du soir et la pauvre bête faisait alors pitié : elle avait la tête grosse comme une marmite, était sans forces, tremblait et ne pouvait se soutenir. J'ai injecté 15 centimètres cubes de sérum dans le flanc gauche. Je n'ai pas fait autre chose.

« Lundi matin, à sept heures, la chienne a mangé et bu un peu. Elle a commencé à marcher et, le soir, elle était complètement guérie; il ne restait que très peu d'enflure. » (Observation due à M. P. Rat, ingénieur à Saint-Rambert-en-Bugey, citée par M. Calmette.)

SONNETS

A DON JUAN

Non, non, tu n'étais pas ce que dit la légende,
Epris d'un idéal vainement poursuivi,
Héros d'un noble espoir toujours inassouvi
Aux souffles éternels te livrant en offrande.

Tu vins, sec et narquois, danser ta sarabande
Sans que rien ait vibré dans ton être ravi
Que le mépris hautain. Celles qui t'ont suivi,
Formant ta cour superbe et ta fière guirlande,

Ont toutes découvert, o grand Fascinateur!
Le rêve évanoui, ton orgueil imposteur.
Ton étreinte jamais ne sut faire une heureuse,

Et tu n'as pas compris, en ton impiété,
Ce que voulait de toi l'humble vierge amoureuse,
Quand à ton cœur stérile a souri la Beauté.

VERSAILLES

Non, tu n'as pas goûté les charmes de Versailles,
Louis; tu le conçus, mais tu ne pus jouir
De toute sa splendeur, car pour s'épanouir
Il attendait du Temps son air de funérailles.

Les grands deuils, coup sur coup, ont drapé ses murailles.
Elles ont vu le vieux monde s'évanouir;
C'est l'écho du passé qu'ici l'on vient ouir,
Du murmure des vers au fracas des batailles.

Tu n'as pas, ô Louis! pu deviner non plus
Ce que, par leur seul poids, deux siècles révolus
Ajouteraient de pompe à ton pompeux ouvrage:

Et les ans, fastueux créateurs de beauté,
L'enrichiront encor pour ceux qui, d'âge en âge,
Y voudront rêver d'art et d'immortalité.

Pierre de Barneville.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

CHRONIQUE DU MONDE

DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DU THÉATRE

La saison des congrès. — Le congrès de Metz. — Scrupules et raisons. — Une série très diverse! — Le congrès de la danse. — La danse dans l'armée : « cavalier seul ». — Le geste et le muscle. — La semaine sociale de France, à Amiens. — Contre la routine, pour l'effort. — Pas de panacée : du zèle. — Progrès moral et progrès religieux. — Vacances facultatives, et distributions obligatoires. — L'anarchie et l'autorité. — Paroles à retenir. — L'hommage à la patrie dans les distributions de prix. — Un réformateur de l'éducation : M. Edmond Demolins. — La vraie question. — Où est la supériorité? — La mésaventure d'un savant. — M. Lombroso et « la main de singe ». — Audiences scandaleuses d'un procès d'Assises. — Les véhicules populaires du mal. — L'intoxication de la foule. — Un exemple d'entêtement syndical. — Les indiscrétions sténographiques d'un document officiel. — Une discussion au Conseil supérieur du travail. — Une revendication moins dramatique. — La barbe laïque et obligatoire. — « Les gaietés du sabre », et M. Kœmpfen. — La saison des théâtres de plein air. — La création des Silvain. — Les « hommes de proie ». — Le « théâtre de poche » de M. Jacques Normand.

Si les hommes ne finissent pas par s'entendre, ce ne sera pas faute d'avoir tenu des congrès à tout propos et sur toutes choses. Ouvrez votre journal et comptez les rubriques consacrées à ces réunions. Elles foisonnent. Il y a des congrès partout. Les vacances étaient jadis consacrées aux villégiatures. Désormais les villégiatures elles-mêmes sont utilisées pour des rassemblements impossibles à tenter pendant l'année scolaire ou judiciaire. Les congrès d'été seront bientôt aussi nombreux, — ils le sont peut-être davantage! — que les « salons » d'hiver. Le vent, la mode sont à ces agrégations temporaires où les *missi dominici* de la pensée contemporaine viennent brasser leurs idées, les contrôler par la discussion, les féconder par l'entraînement, les fortifier par la propagande. A première vue, on est tenté de sourire. Mais il faut peu de réflexion pour trouver, au contraire, ample matière à considération, et parfois à admiration, dans ces assemblées où tant d'hommes qui ont droit à un repos bien gagné n'hésitent pas à se rendre, en l'honneur d'une œuvre à faire triompher, d'une mentalité à réformer, d'un progrès à promouvoir.

Je ne tenterai pas le dénombrement de ces Assises, dont plusieurs appelleraient d'innombrables réserves. Mais il n'est pas possible de laisser passer, sans le signaler tout spécialement, le congrès eucharistique qui vient de se tenir à Metz. Il y a quelques années, le congrès des catholiques allemands se réunit à Strasbourg, plusieurs Français y assistèrent et l'on n'a pas oublié les impressions qu'en rapporta notre collaborateur Heymann. Cette fois, la manifestation était internationale, comme la foi catholique, et quelques-uns de nos évêques y ont pris part, notamment l'archevêque de Besançon dont relevait autrefois le siège de Metz. Il s'est trouvé des esprits qui n'ont pas compris cette démarche, et d'autres qui l'ont critiquée véhémentement au nom du patriotisme. Est-il besoin d'insister ici sur l'inconséquence de cette sévérité pharisaïque? Les protestations scandalisées étaient spécialement savoureuses chez ceux qui ne tarissent point d'éloges et de dithyrambes, quand un comédien a été félicité par le Kaiser; ou qu'un peintre a été décoré de la grand-croix du Lion de Zœhringen (qui a d'ailleurs cette particularité de n'avoir point de grand-croix...); ou qu'un musicien, faveur grande, a triomphé sur les rives de la Sprée... Il y aurait même une assez curieuse statistique à faire sur les préférences habituelles des scrupuleux qui furent, un instant, si chatouilleuses! On en tirerait une « moralité » piquante sur cette sorte de libre pensée! Nos évêques n'ont rien oublié, pas plus que ceux dont ils étaient les hôtes. Mais ils savent que si quelque chose est capable de réparer les injustices humaines, c'est cette force morale que donne la pratique consciente et raisonnée de la religion, et que décuple, souvent jusqu'à l'héroïsme, la pratique du sacrement par excellence, de l'Eucharistie. Le congrès de Metz avait pour but d'en compter les merveilles et d'en multiplier le rayonnement: et, ne fût-ce qu'à ce titre, les évêques français y devaient tenir la place qu'ils y ont prise. Ils ne sont nulle part étrangers quand il s'agit de rendre témoignage au Dieu que la France officielle adora si longtemps; et moins qu'ailleurs, à Metz, où leurs prédécesseurs français le prêchèrent avec tant d'éclat. Prier pour la France, à Metz, librement, parmi la somptuosité d'un royal apparat, environnés du respect des vainqueurs, de la touchante vénération des Lorrains, dut être, pour leurs âmes, une consolation suprême. Et, seule, la foi permet les espérances que s'acharne à briser l'acharnement des hommes.

Après Metz, voici La Haye avec sa conférence de la paix. Puis les congrès de la Ligue d'enseignement, des Amicales d'institu-

teurs, de stomatologie, pour l'avancement des sciences et *tutti quanti*. Voici, en Angleterre, le congrès espérantiste, celui des habitations ouvrières et celui de la danse. On ne dit pas si, à ce dernier, fut représenté le général Picquart. Et si je parle ainsi de notre ministre de la guerre, ce n'est point par irrévérence, c'est qu'il vient d'introduire dans nos régiments l'enseignement de la danse. Avec le licenciement prématuré des deux classes, on assure même que les professeurs de chorégraphie vont d'abord enseigner le « cavalier seul ». Ce sera de l'actualité ironique. Plaise à Dieu que l'ironie n'aille pas plus loin, et que de mauvais jours ne reviennent point où, comme à la cigale étourdie, quelque peuple de fourmis casquées ne dise à nos pioupious : « Eh bien, dansez maintenant! » Il faut vraiment avoir le cœur fort libre et la tête bien légère de soucis pour s'occuper de ces détails dans les temps où nous sommes. Ce n'est pas d'allures avenantes qu'on a surtout besoin aujourd'hui, mais de solidité crâne et audacieuse. Et nous serions plus rassurés par cent braves gaillards, un peu lourds peut-être, mais qui épauleraient bien et viseraient juste, que par un millier d'élégants qui manieraient le sabre comme une badine, et le fusil comme une canne de billard. Oui, je sais bien, la guerre en dentelles, les uniformes chamarrés, le « chic exquis » : tout cela était charmant et bien français, mais tout cela venait en surérogation, c'était le geste; et l'on avait d'abord, et primordialement formé, en ce temps-là, le muscle et l'esprit. Si nous en sommes toujours là, soit, qu'on danse. Mais si le muscle a molli et si l'esprit a faibli, qu'on ajourne la danse et, d'abord, qu'on manœuvre. Vous verriez comme la victoire dégourdirait les vainqueurs.

Mais ils sont trop rares les hommes qui mettent chaque chose en sa place..., sans doute parce que la plupart des hommes n'occupent pas celle qui leur conviendrait! On ne pourra, du moins, pas faire un tel reproche aux vaillants qui, depuis peu d'années, ont organisé la *Semaine sociale de France*, et qui viennent de tenir leur quatrième réunion à Amiens. Ceux-là entendent savoir ce qu'ils ont à faire, et d'abord ils l'apprennent. Cette résolution qui devrait sembler banale les marque d'une originalité à laquelle on se doit d'applaudir, afin d'en répandre, si possible, la contagion. Près de douze cents congressistes, parmi lesquels un contingent important d'étrangers ont suivi les cours de cette « université ambulante ». Car on n'y bavarde point, et les leçons ne sont pas des amplifications à l'usage de celles que l'argot du boulevard appelle nos « jolies intellectuelles ». Mais on

y parle, sérieusement, gravement, avec la passion du bien, de l'état social actuel et des moyens d'y remédier. On sait déjà, par le bref exposé que j'ai déjà donné à plusieurs reprises, des théories en cours dans ce milieu extrêmement vivant, que le grand ennemi assidûment poursuivi, c'est la *routine* capitaliste (si l'on peut condenser en ces termes des observations dont la délicatesse exige maintes précisions), et que le grand souhait, c'est l'*effort* personnel dans un domaine où, trop souvent, l'on est tenté de s'en remettre aux habitudes et aux commodes formules matériellement légales. Ces « Semainiers » ont-il donc trouvé l'universelle panacée qui guérira subitement la société, et amènera l'âge d'or après l'âge de l'or? Non, certes. Et ils le savent mieux que personne, puisque, par exemple, sur le salariat et les modifications à lui faire subir, M. Duthoit et M. Boissard, deux des professeurs, ne semblent pas avoir le même avis. Mais ils sont d'accord dans cette conviction que le droit actuellement en vigueur n'est pas aussi chrétien qu'il le devrait être, et qu'il le peut cependant devenir, non seulement sans injustice, mais afin de faire régner, au contraire, plus de justice parmi les enfants du même Père. Pour aider à cette transformation de l'état social, ils veulent modifier les mœurs et, pour modifier les mœurs, ils tentent de mieux orienter les idées et de propager les conceptions les plus authentiquement chrétiennes de la propriété. S'il ne dépendait que d'eux, il y aurait moins de tendances paganisantes dans le grand nombre des chrétiens qui veulent pratiquer consciencieusement leur religion, et qui croient le faire, et qui ne s'aperçoivent pas qu'ils ne le font guère.

Il serait exagérément merveilleux que toutes les idées émises, défendues ou prônées dans ces réunions fussent, par un miracle sans précédent, l'exclusive formule, définitive, impérative du catholicisme. Mais ce que l'on peut dire avec une profonde sécurité, c'est que de telles discussions méritent la plus sympathique attention de tous ceux, à quelque camp qu'ils appartiennent, qui se préoccupent de l'avenir social de ce pays et du monde entier. Nul n'a le droit, désormais, de dire : « Je ne savais pas », lorsque tant de bonnes volontés, tant de dévouements et tant de compétences travaillent à lui faciliter la besogne d'apprendre. C'est en cela que gît, avant tout, l'utilité de la *Semaine sociale* de France.

On y montre que le progrès religieux, après avoir assuré le progrès moral, aboutit au progrès catholique. C'est comme la vue anticipée d'une terre promise après la courageuse étape dont venaient d'être posés les jalons : une distribution de prix mérités par l'effort commun.

Heureusement pour nos collégiens, la récompense de leurs travaux récents n'est pas aussi ajournée, et, au plus tard, dans les premiers jours de ce mois, ils emportèrent leurs récompenses, en même temps que les bons conseils de ceux qui les leur délivrèrent. Les écoutèrent-ils beaucoup? Une minorité, sans doute. Mais le grand nombre était loin. Et non seulement d'esprit, mais de corps. Car, avec la facilité des anticipations de vacances, on arrive à n'avoir, en fin d'année, que des squelettes de cérémonies. Les orateurs « verbalisent » devant des sièges vides, ce qui n'est guère intéressant pour eux, et n'est guère utile aux absents. On ne s'est pas entendu, en haut lieu, sur cette grosse question des vacances. Le ministre voulait les avancer. Le Conseil supérieur refusait. Alors, suivant la tradition, on les a avancées sans les avancer..., en les rendant facultatives pour les élèves, et en maintenant la présence effective pour les professeurs!

Et pourtant, d'excellentes paroles furent dites qu'il faut retenir. A l'encontre du mouvement antipatriotique dont les manifestations récentes sont plus menaçantes que jamais, beaucoup de présidents de distributions rappelèrent aux élèves des établissements d'Etat leurs devoirs envers le pays et les droits de la France sur ses enfants. Cette affirmation du patriotisme est la note dominante et saine des discours tenus cette année.

Un homme vient de mourir qui s'était donné la mission d'amalgamer ce qui lui paraissait indispensable des vieilles habitudes, — très peu à vrai dire, — et ce qui lui semblait indiqué par les besoins d'aujourd'hui et de demain : M. Edmond Demolins. Elève de Le Play, puis collaborateur d'Henri de Tourville, il condensa ses idées sur les nécessités présentes, dans la création de l'Ecole nouvelle. Joignant la pratique à la théorie, il fonda l'Ecole des Roches, le premier de ces établissements, aujourd'hui déjà multipliés, qui unissent le soin du développement et de l'éducation physiques à celui de l'instruction littéraire. Depuis sept ans qu'elle existe, cette Ecole a toujours connu le succès. Elle fait, assure-t-on, des hommes, avant de faire des bacheliers. Ce serait l'Ecole modèle, le jour où le baccalauréat ne serait plus la clef indispensable de la plupart des carrières même « libérales ». Quoi qu'il en soit, M. Demolins fit acte de pionnier courageux, en donnant l'exemple de ce qu'il voulait propager. Et l'on n'a pas oublié que M. Jules Lemaître lui-même, le « littéraire » par excellence, fut séduit par la nouvelle méthode jusqu'à s'en faire le parrain en pleine Sorbonne. Je ne connais pas personnellement, avec assez de précision, les résultats scolaires atteints par la fondation des

Roches, pour indiquer si la méthode s'adapte à la généralité des besoins des familles françaises. Un scrupule me reste, et, en vérité, c'est toujours du même regret qu'il surgit : le regret de voir abandonner avec un extrême détachement cette instruction littéraire qui a fait l'esprit français ce qu'il est, tandis que nul ne peut savoir encore ce qu'en fera l'éducation « nouvelle ». Je ne puis oublier certains témoignages qui figurent, dans l'enquête Ribot, sur l'enseignement secondaire, et où, notamment, on faisait remarquer que les hommes les plus hardis, les coloniaux les plus réputés, les hommes politiques les plus « réalistes » de l'Angleterre n'en avaient pas moins pris leurs grades à Oxford... D'où il semble bien résulter que nous prenons peut-être l'effet pour la cause, et que nous aurons beau « moderniser » l'instruction et l'éducation, nous n'aboutirons pas à grand chose, tant que nous n'aurons pas « virilisé » le caractère et trempé la volonté ; et c'est à quoi vise très délibérément l'école des Roches. Mais n'est-ce pas un pur paradoxe de dire que l'instruction classique y apporte un empêchement?

Cette modification de l'éducation entreprise par M. Demolins était la suite naturelle de la thèse qu'il avait soutenue brillamment sur la *supériorité* des Anglo-Saxons. Des années durant, ce fut le *leit motiv* d'une infinité d'articles et de volumes. M. de Meaux étudia la question ici même et la mit au point avec son expérience et sa modération coutumières. Nous n'y reviendrons pas à fond. Tout au plus aurai-je l'audace de souhaiter qu'après les premiers enthousiasmes du début, — auxquels il faut convenir que nous devons, à travers la futaie trop dense de nos parti-pris, un courant d'air vivifiant, — on étudie plus objectivement désormais une situation dont nous avons surtout considéré les dehors tels que les Anglo-Saxons nous les voulaient bien montrer. Me trompé-je beaucoup en croyant qu'ils doivent sourire parfois de notre emballement et que notre documentation leur inspirerait quelques illusions sur leur propre état, s'ils n'étaient, eux, réalistes et positifs? De sorte que, en voulant les imiter dans l'exercice de leur sens pratique, nous serions demeurés toujours et essentiellement Français, c'est-à-dire amateurs d'inédit, grands coureurs de chimères et les plus admirables gens qui soient à méconnaître « positivement » leur personnelle valeur et à se créer des modèles. Et l'on dit que nous ne sommes pas modestes!

Il y eut en M. Demolins, en outre de l'éducateur et du réformateur, le sociologue proprement dit, l'un des chefs du mouvement plus spécialement caractérisé par l'influence de l'abbé de Tourville. Mais, sur ce terrain spécial, une discussion nous

entraînerait trop loin, et je conviens, pour être positif, que je n'en connais pas encore assez les éléments fondamentaux pour la mener utilement. Raisonner par impressions serait manquer au devoir de loyauté et au respect que l'on doit à la mémoire d'un prêtre qui eut sur beaucoup de nobles âmes une influence très féconde et qui les orienta définitivement vers le bien le plus haut, le devoir le plus vaillamment accepté. Ses dernières études ont paru récemment en volume (chez Didot); même si l'extrême simplification de la thèse éveille *a priori* quelques objections, l'ampleur des vues, l'intérêt des solutions commandent l'attention et l'étude réfléchie.

Je ne crois pas que M. de Tourville se fût laissé duper comme vient de le faire le célèbre professeur Lombroso, dont la consultation sur la pseudo-main du meurtrier Soleilland vient de défrayer la chronique. Pour M. Lombroso, on le sait, il n'y a pas de criminels, il n'y a que des malades, et le savant fut trop heureux de trouver dans la photographie des mains de Soleilland une nouvelle occasion de confirmer son excessive théorie. Le meurtrier avait « la main de singe », inutile de dire à la suite de quelles particularités. Le malheur est que les photographies communiquées à M. Lombroso ne reproduisaient pas les mains de Soleilland, mais celles de deux braves ouvriers que voilà dûment convaincus d'être épileptiques, criminels-nés, etc., etc.! Le quiproquo est fâcheux et M. Lombroso n'est pas content. On m'a trompé, dit-il. C'est possible. Mais on a bien prouvé aussi que, malgré sa science, le professeur s'est de toute évidence laissé influencer dans son examen, par ce que le procès des Assises de la Seine lui avait appris du criminel. Et cela n'est pas de la « science ». Ces photographies ne portaient aucune authentification officielle, et l'on ne songea pas à contrôler leur provenance; elles ne se présentaient pas mêlées à d'autres, — (auquel cas les anomalies constatées, les faisant choisir dès l'abord, pouvaient être un indice grave, si elles eussent en réalité représenté les mains de l'assassin), — mais elles étaient données comme reproduisant les mains de Soleilland dont la presse narrait, depuis des jours, les abominables turpitudes. Rien de tout cela n'arrêta M. Lombroso. Il rédigea sa consultation dare dare. Est-il exagéré d'estimer que de tels exemples amènent quelque scepticisme sur la sécurité documentaire des recherches? Le public n'a pas à entrer dans les querelles qui peuvent exister entre telles ou telles personnalités; il constate la légèreté du procédé — et il sourit. Qu'on le lui permette. Les véritables savants le mettent si rarement à pareille fête!

Soleilland, qui a été reconnu coupable d'avoir tué une fillette dans les plus atroces circonstances, a été jugé à Paris; et les audiences de son procès ont donné lieu au plus scandaleux abus de publicité dont on ait, depuis longtemps, eu l'exemple. L'auditoire, à plusieurs reprises, fit preuve du plus révoltant cynisme. Et la justice n'eut, cette fois, aucune majesté. Quand des mœurs de décadence rongent une trop grande partie de la société, on devrait éviter de transformer un procès en mélodrame à réclame. La publicité par cartes d'entrée devrait être sévèrement réglée, de façon que le prétoire ne fût pas envahi par une foule féminine dont les toilettes sont plus propres que les âmes, et qui ne cherche dans ces spectacles qu'une excitation d'hystériques.

Quand donc comprendra-t-on que la publicité multiplie le mal au lieu de propager la morale? Quand donc bornera-t-on les comptes-rendus de ces causes scandaleuses à l'information suffisante, mais sans détails allécheurs de vice? Quand donc, surtout, interdira-t-on radicalement aux journaux populaires illustrés la représentation des scènes les plus macabres d'assassinat, de vol, de cambriolage, qui deviennent des « leçons de choses » à la devanture des mastroquets ou des kiosques de journaux, à l'usage de la plus jeune population des faubourgs? N'est-il pas arrivé d'entendre un gamin, devant un tel étalage, lancer en ricanant quelque phrase analogue (et que je gaze!) : « Est-il bête celui-là! il n'avait qu'à faire comme ça, et l'affaire y était! » Est-ce là le résultat visé par les journaux? Je ne le crois pas. Mais il est réel, et alors pourquoi permettre ce mortel enseignement? Quand la société veut prendre ensuite ce gamin vicieux, apache en herbe, il est trop tard, l'intoxication s'est produite, et qui sait s'il n'a point la secrète envie, lui aussi, d'être quelque jour « mis en image »?

Des constatations semblables font douter que les « maîtres de l'heure » veuillent vraiment la rendre meilleure. Ils ne peuvent pourtant pas ne pas s'apercevoir des progrès constants que font certaines tendances et certaines idées notoirement fausses, dont ils seront eux-mêmes, à leur tour, les victimes. Non que je veuille exagérer le mal et noircir encore les couleurs déjà sombres de certains faits, mais ce qu'on ne saurait trop redire, c'est qu'il est absurde de pratiquer avec une cynique indifférence, la commode politique du « laisser tout faire, tout finit par s'arranger ». Tout s'arrange peut-être, à condition de ne pas casser d'abord! On me contait récemment un exemple stupéfiant de solidarité ouvrière; il faudrait dire, malgré le barbarisme : de solidarisme. Un grand cons-

tructeur maritime, après enquête en Angleterre, avait constaté que, en employant deux ouvriers à la fois, au lieu d'un, à placer un rivet dans la coque d'un bateau, on pouvait arriver à placer deux rivets par jour; tandis que, dans ses propres chantiers, où un seul ouvrier était traditionnellement occupé à cette besogne, on n'en plaçait qu'un. Rentré en France, il organise une nouvelle distribution du travail, forme ses équipes doubles, l'une travaillant à l'extérieur du bateau, l'autre à l'intérieur, et dont les unités se correspondent. Et pour encourager le travail, il donne plusieurs francs de plus par jour, plus un repas gratuit. Acceptation enthousiaste des ouvriers choisis. Le travail avancerait plus vite; les commandes pourraient être multipliées; le salaire était meilleur. Tout alla bien pendant quelques jours. Trop bien au gré du syndicat, qui vint trouver le constructeur, pour lui poser l'ultimatum d'avoir à remettre les choses dans l'ancien état : un seul ouvrier occupé au rivet et un rivet par jour. Aucun des avantages nouveaux n'était pourtant nié; mais l'obstination était insurmontable. Enfin, le syndicat finit par formuler la pensée « de derrière la tête », et ce fut celle-ci : « Le nouveau procédé permet de classer les ouvriers et de favoriser les meilleurs. Or il ne doit pas y avoir de bons ouvriers et de mauvais; il y a *des* ouvriers qui tous ont droit aux mêmes avantages. » Et ce fut tout. Et la grève étant imminente, le constructeur dut céder. Et l'on mit, de nouveau, deux fois plus de temps qu'en Angleterre à faire un travail analogue. Voilà où conduisent les idées fausses, en une question où la flatterie niaise ou complice accumule les sophismes. N'y aura-t-il donc jamais moyen de bien faire le bien?

Sur ce sujet angoissant, je ne saurais trop conseiller de lire le compte-rendu in-extenso de la dernière session du conseil supérieur du travail (novembre 1906). L'Imprimerie nationale vient de le livrer au public et j'ai pu, ces jours-ci, le feuilleter attentivement. C'est un microcosme très intéressant que ce conseil supérieur où se rencontrent patrons, ouvriers, juristes et parlementaires. Les questions y sont étudiées avec passion, mais on a la sensation de les voir traitées, même avec partialité, par des gens compétents et qui ont mis personnellement la main à l'œuvre. A ce titre, le compte-rendu est d'un intérêt considérable. Mais combien s'y révèle le parti-pris de certains représentants ouvriers. Ils en arrivent à des déclarations qui valent leur pesant d'or, et qui ouvrent un jour bien curieux et attristant sur certaine mentalité ouvrière. Je ne veux pas dire que tout ce qui est « patron » est admirable, et tout ce qui est « ouvrier » déplorable. Loin de là. Le

bien et le mal ne se délimitent pas si brutalement. Je veux dire que, même devant la bonne volonté évidente, les concessions réelles, les explications loyales des patrons, l'élément ouvrier reste trop souvent hostile *a priori*, rageur et presque haineux à certains moments. Ecoutez M. Guérard, secrétaire du syndicat des travailleurs de chemins de fer. Il s'agit des inspecteurs du travail. « L'inspection du travail n'est pas dirigée contre les ouvriers; elle est dirigée contre les patrons qui n'obéissent pas à la loi. » — « Toutes les lois sont oppressives, elles sont dirigées contre quelqu'un; il y a des lois contre les ouvriers comme il y a des lois contre les patrons. » — « Citez-moi un article quelconque qui puisse être appliqué contre les ouvriers, dans les lois ouvrières... » Pour justifier la qualité de syndiqué que les délégués ouvriers veulent exiger de l'inspecteur du travail, M. Guérard déclare : « Je pose en principe que celui qui n'a pas voulu se solidariser avec ses collègues de travail, celui qui est un égoïste et qui veut rester seul, est mal qualifié pour occuper des fonctions dans lesquelles il aura à s'occuper des intérêts généraux des travailleurs. D'autre part, nous voulons bien, et M. Isaac a eu raison de le dire, que les candidats soient désignés par les syndicats rouges, mais comme il est impossible de l'indiquer dans la loi, j'ai essayé de trouver une formule qui, dans la plupart des cas, favorise les candidats désignés par les syndicats rouges. » Notez, d'ailleurs, que ces syndicats que l'on prétend investis d'un mandat du gouvernement sur la classe ouvrière entière, ne représentent pas, de l'aveu de M. Guérard lui-même, plus du dixième de la classe ouvrière tout entière! Et l'on parle de liberté, et l'on parle d'égalité! N'est-il pas vrai que, pour ne pas se laisser décourager par ces exagérations violentes, il faut avoir une conscience de ses devoirs inaccessible aux injustices du parti-pris?

Heureusement, toutes les revendications ouvrières n'affectent pas cette allure tragique, et la question de la barbe, entre autres, ramène le sourire sur les lèvres les plus boudeuses. Il paraît que le problème va être résolu législativement! Et voyez la bizarrerie des choses : c'est parce que la question va être tranchée, que les garçons de café, etc., ne couperont peut-être plus leur moustache. Je l'ai déjà expliqué, ces hommes ingénus voient dans cette végétation pileuse la consécration des droits du citoyen. Ils ont combattu vaillamment, et demain, sans doute, ils auront vaincu. Mais voici bien une autre histoire! Ils voulaient coiffer leur lèvre supérieure de cet accent circonflexe afin de supprimer une des dissemblances qui les séparaient du « bourgeois ». Or voici que le

bourgeois, — c'est surtout le mondain pour le moment, mais quel bourgeois, avant six mois, ne voudra paraître mondain? — revient à la mode du visage glabre. On ne compte déjà plus les dépouilles sombres ou flavescentes qui sont tombées sous l'acier. C'est la guigne noire. Et les différenciations sociales décidément renaissent toujours de leur défaite. Que vont faire nos braves à trois poils? Ils ont oublié que toute action appelle une réaction ici-bas. Leur résolution ne serait pratique que si elle avait pour corollaire le port obligatoire de la moustache pour tout le monde. Voilà une idée digne de tenter un communiste de bonne marque : La barbe obligatoire! et « laïque » bien entendu. Elle serait interdite à M. Baudry d'Asson, à M. Drumont. Et quel dommage que le cardinal Lavigerie soit mort : on le raserait par ordre, et, s'il le fallait, *manu militari!*

C'est une grosse affaire, en vérité; on pourrait tabler là-dessus pour une série d'élections législatives, où ne seraient éligibles que les « vieilles barbes ». Et quel vaste champ à la réglementation! Les conservateurs seraient tous rasés, ce qui ne les changerait guère. La clientèle des gens au pouvoir porterait les favoris, insigne naturel à leur fonction sociale. La barbe à la Fallières serait exclusivement réservée aux acheteurs de la phosphatine du même nom. Les cochers d'omnibus et de tramways auraient l'impériale, parce qu'ils sont à la hauteur. Le fer à cheval serait attribué aux forgerons et métallurgistes, le bouc aux éleveurs, et les côtelettes aux charcutiers. Les magistrats du parquet auraient la moustache en brosse, et les préfets, chargés de faire avancer le coche, seraient tous ornés de la mouche. Quant aux ministres, nul ne pourrait aspirer à faire partie d'une « combinaison », s'il ne s'était préalablement fait la tête du chef d'équipe. Ainsi seraient simplifiées les relations mondaines. Au premier aspect, on saurait à qui on a affaire, et les quiproquos seraient épargnés dans la proportion de 90 pour 100! Si cette réglementation avait existé, M. Beulé n'aurait jamais été pris pour un maître d'hôtel, comme il lui advint, en 1871, à Bordeaux, au moment où s'y réunit l'Assemblée nationale. M. Jules Claretie, qui fut le témoin de la scène, la racontait dans une de ses chroniques si curieusement documentées. En un restaurant où se précipitaient les députés nouvellement débarqués et qui ne se connaissaient guère, les tables étaient prises d'assaut. M. Beulé dont le visage s'encadrait de larges favoris attendait son tour de beefsteak, appuyé contre la muraille, quand un de ses collègues l'interpella vigoureusement : « Mais enfin, voyons, garçon, vous ne feriez pas mieux de me servir mes œufs sur le plat que de rester

là planté comme un dieu Terme? » M. Beulé faillit en prendre sa course jusqu'à l'Acropole! On voit combien de bévues seraient évitées avec la barbe indicatrice. Et quelle mine à fonctionnaires! Car il faudrait des inspecteurs, des contrôleurs, des délégués; qui sait, peut-être un ministère. Quelqu'un n'a-t-il pas dit : « Du côté de la barbe est la toute-puissance? » Et les amendes, et les impôts sur les réfractaires ou les incapables? Ce ne serait pas une émeute, Monsieur, ce serait une révolution.

Ces gaietés-là, au demeurant, valent mieux que les « gaietés du sabre », qui firent jadis dans le *Temps* la première célébrité de M. Kœmpfen, qui vient de mourir, après trois ou quatre ans d'une retraite octroyée d'autorité et dont l'ancien Directeur des Musées nationaux n'était jamais parvenu à accepter l'amertume. Ses opinions, encore plus que sa compétence, lui avaient fait confier cette charge où son application et son zèle avaient fini par lui créer des titres. On lui sait gré d'avoir pris sur son traitement pour faire recouvrir de glaces les précieux tableaux hollandais qui, faute de cette précaution, se fussent altérés. Le cas mérite de n'être point oublié.

Il y a, ainsi, des noms qui demeurent attachés à certaines fonctions, et, certes, celui de M. Mariéton est depuis longtemps lié aux fêtes d'Orange. Car, suivant le rite annuellement obéi, le Théâtre antique de cette ville a eu ses trois journées. Autour de cette gloire sans pareille, d'autres renommées se sont levées que le succès consacre. Nous avons eu les représentations de Cauterets, de Nîmes, de Champigny, de la Motte-Sainte-Héraye, de Bussang, etc., qui, toutes, fournirent un appoint nouveau à l'art du théâtre de plein air. Cette année, les représentations organisées d'habitude à Béziers, par M. Castelbon de Beauxshotes, sont suspendues pour les raisons que l'on devine. Mais nous avons une revanche à Luchon, où les Silvain ont inauguré un théâtre de la nature. Sur un plateau qui surplombe deux vallées, Mme Silvain s'arrêta, un jour d'excursion : « Je voudrais bien, dit-elle, jouer ici la *Fille de Roland*. » — « Tu la joueras! » conclut son mari. Et c'est aujourd'hui chose faite. Avec la pièce de Bornier triomphèrent l'*Electre*, de Poizat, et l'*Iphigénie*, de Moréas. Encouragés par le succès qui leur réserve de perpétuelles ovations, les Silvain viennent de fonder « les représentations démocratiques des chefs-d'œuvre de l'art dramatique français ». Le titre est un peu long. Mais il dit bien le but poursuivi. On ne saurait trop y applaudir. Ces représentations peuvent déterminer un courant d'art noble et pur dans les foules conviées à ces fêtes,

pourvu qu'on leur réserve des places de prix peu élevé. Elles y trouveront un antidote aux inepties colportées d'un bout à l'autre du pays par les entrepreneurs de cafés-concerts où l'absinthe la plus délétère ne se déguste pas toujours dans la salle!

Bien en scène, joués avec soin, mieux encore avec enthousiasme, les admirables chefs-d'œuvre de notre théâtre sont susceptibles de plaire ailleurs que dans les salles closes. On l'a expérimenté, il y a quelques jours encore, à Orange, où *Britannicus* a été acclamé. Quant aux nouveautés, elles ont eu, à vrai dire, un succès moins net que d'habitude. C'est qu'il est périlleux de se mesurer, devant le grand Mur historique qui fait la grandeur et l'émouvante beauté de ce théâtre, avec les Maîtres consacrés par l'admiration universelle. *Hélène*, de M. Roger Dumas, paraît surtout avoir surmonté les difficultés et réuni les suffrages. Nous reverrons, sans doute, la pièce sur une scène parisienne.

Plus près de la capitale, au théâtre de la nature, de Champigny, on a donné une pièce dont le titre : *les Hommes de proie*, semblait promettre une adaptation du fameux roman espagnol : les « Ombres de pro ». Mais, dans le roman, les hommes de proie, ce sont les politiciens qui sont visés; dans la pièce, c'est surtout un officier de spahis, descendant de routiers du moyen âge, et qui, rappelé en France, refuse de quitter la conquête qu'il vient de faire, et fait tirer sur ses camarades par ses soldats indigènes qui ignorent à quel but porteront leurs balles. Puis, rappelé à la réalité de son crime par un sous-officier, il comprend sa responsabilité, se sent perdu au milieu des assassins involontaires qu'il a faits, et il va se tuer dans la brousse. Ce dénouement qui veut tout remettre en place arrive trop tard, après des scènes pénibles, et dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont déplacées. Le plaidoyer *pro domo* que l'auteur a envoyé à un de nos confrères, pour habile qu'il soit, et même convaincu, ne parvient pas à effacer l'impression de malaise que laisse la pièce dans son ensemble. Et voilà certainement un exemple d'un drame dont il est impossible de distinguer en quoi il est plus spécialement « de plein air ». On voudrait ne l'entendre qu'aux chandelles, et avec très peu de chandelles, pour que la gêne fût moins visible, du spectateur qui sent se révolter ses sentiments les plus délicats, sur plusieurs des matières les plus délicates qui soient : le patriotisme, le culte de l'armée et la pudeur de cruels souvenirs.

Et comme il est juste de penser à ceux qui ne peuvent courir aux théâtres en plein air, voici un volume de théâtre de salon. M. Jacques Normand, l'aimable poète, intitule modestement son volume : *Théâtre de poche* (chez Calmann-Lévy). Bien que toutes

les pages ne soient pas tout à fait lecture de pensionnaires, elles rendront service aux organisateurs mondains de ces représentations improvisées pour égayer les jours de pluie des villégiatures ou des saisons de « château ». Scènes mondaines, scènes populaires, monologues, il y en a pour tous les goûts. Sans prétentions, fluides, alertes, faciles à dire, ces vers sont eux-mêmes distractions de poète. Et quand, courant les chemins, en vacances, on a mangé la poussière soulevée en tourbillons par une demi-douzaine d'automobiles, on est tout prêt à applaudir avec reconnaissance la satire du nouveau sport qui se trouve dans la saynète : « Voyage de noces. » C'est l'hôtelière qui se lamente du désarroi apporté dans sa maison où traditionnellement s'abritaient les nouveaux mariés, et qui dit son fait au nouvel ennemi des longs séjours, à l'automobile. Les automobilistes sont des hôtes instables, et l'hôtelière, marrie de voir partir un jeune couple, épanche ainsi ses récriminations... justifiées :

Les voilà qui s'en vont, hôtes sans lendemains,
Comme des insensés courir par les chemins.
Pas un petit adieu gentil à mon adresse.
Quand on s'en va si vite, on se désintéresse
De tout; on a bientôt, qu'on s'en défende ou non,
Une amabilité de boulet de canon.
Voyez : sans prendre soin de sa femme ahurie,
L'époux retrouve enfin sa machine chérie;
Il demande au chauffeur, qui gravement le suit,
Comment elle est, comment elle a passé la nuit;
Il la couve de l'œil, l'examine, la touche;
Pour un rien, il irait l'embrasser sur la bouche.
Tout va bien, tout est prêt, on peut partir. Partons!
Dans un fouillis de sacs, de paquets, de cartons,
Madame s'est hissée, à l'arrière, modeste,
Avec le sérieux que réclame un tel geste.
Monsieur orne son nez d'un masque d'arlequin,
Puis s'installe à l'avant, sur un fin maroquin,
Auprès du bon chauffeur, âme sœur de son âme,
Et va, le dos tourné tout le temps à Madame,
Sans que ses yeux, un seul moment, cherchent les siens,
Faire du cent à l'heure en écrasant des chiens!
Je vous le dis, Monsieur, ce sont des mœurs féroces...
Non, non, ça ne va plus, les voyages de noces!

« Sans rancune! » dirait le poète aux automobilistes. Et puis, il n'a pas entendu parler du raid Pékin-Paris qui a suscité un enthousiasme... Céleste!

Edouard Trogan.

CHRONIQUE POLITIQUE

Depuis l'événement de Casablanca, la France regarde le Maroc avec stupéfaction, avec fierté, avec inquiétude, sans que son gouvernement paraisse se préoccuper du sentiment public et sans qu'il juge bon d'adresser, en l'absence du Parlement, une seule parole au pays. Elle s'étonne qu'on lui représente comme une simple « opération de police » une telle série de faits d'armes : le 5 août, bombardement de Casablanca; dans la nuit du 5 août et dans la journée du 6, saccage de la ville, envahie par les tribus des environs; le 7, débarquement du général Drude et de 2500 hommes, pendant que nos marins secourent le consulat espagnol et le consulat anglais assiégés; le 8, premier assaut donné par les tribus au camp français; le 9, escarmouches continuelles; le 10, combat très vif, le long de nos lignes; le 18, combat plus violent encore, où six mille cavaliers enveloppent le camp. Dire que ce n'est pas la guerre faite au Maroc, mais seulement aux Marocains, c'est reconnaître l'anarchie qui trouble les Etats du Makzen, si ce n'est pas constater aussi celle qui règne actuellement, avec l'habitude de la logomachie, dans le langage diplomatique de l'Europe. On veut que la France se persuade que cette expédition n'est pas une guerre. Du moins ses officiers de marine et les soldats du général Drude combattent-ils, avec toute la vieille bravoure de la race, sans se demander comment la mort qu'ils affrontent s'appelle diplomatiquement; et leur héroïsme, qui l'enorgueillit, la console d'entendre, au Congrès du « socialisme unifié », le chef de l'antimilitarisme français, M. Gustave Hervé, crier : « Vive le Maroc! » Mais, plus elle les voit remplir généreusement leur devoir, plus, dans ce tressaillement de son honneur, elle s'indigne que le gouvernement leur mesure les renforts nécessaires et que, par une note communiquée à toute l'Europe autant ou encore plus qu'à la nation, il leur signifie que leurs effectifs sont « suffisants », comme si ces effectifs, forcés de rester sur la défensive et sur le qui-vive devant les masses fanatisées

qui les harcellent, pouvaient subir une surprise qui ne fût une catastrophe. Assurément, nul ne conseille à M. Clémenceau de former, sous les murs de Casablanca, une armée, pour l'aventurer dans l'obscure direction de Fez. Mais amener des troupes à Casablanca et, par crainte que leur trop grand nombre n'effarouche la malveillance de tel ou tel signataire de l'Acte d'Algésiras, permettre qu'elles y subissent le risque d'une défaite, d'un massacre, c'est une faute que la France ne saurait pardonner à personne. Et comment se sentir confiant, comment même ne pas s'alarmer, quand, au début d'une entreprise instantanée, dont les difficultés et les hasards veulent autant de résolution et de promptitude que de circonspection, un gouvernement ne sait pas même discerner le premier péril et qu'effaré de son rôle ou inconscient de son devoir, il se discrédite par sa pusillanimité, en s'amoindrissant devant ses alliés autant que devant ses ennemis?

Il semble que ce gouvernement ne se soit pas défini à lui-même sa tâche. Lorsque, dans la note par laquelle il informe l'Europe et le Maroc qu'il ne renforcera pas le corps expéditionnaire de Casablanca, il affirme que « son programme comporte uniquement le rétablissement de l'ordre et l'organisation de la police », il se trompe sur le titre réel de son droit, il méconnaît la raison primordiale de son action. La France n'est nullement, à Casablanca, la mandataire de l'Europe. Ce n'est pas l'Acte d'Algésiras qu'elle y exécute. Elle punit, pour son propre compte, les Marocains qui l'ont outragée scélératement. Elle venge, outre son honneur, son intérêt, sans avoir besoin d'une délégation; pas plus que, naguère, l'Allemagne n'eut à s'en pourvoir, quand elle châtia, si vite et si sévèrement, sur la côte marocaine, le meurtre d'un de ses nationaux. Les attentats commis, le 30 juillet, par préméditation, contre nos ouvriers, et, le 5 août, contre nos marins, dans un guet-apens, armaient la France d'un droit qui est commun à toute l'Europe et qui, préexistant à l'Acte d'Algésiras, prévaudrait encore, si, demain, cet Acte n'existait plus. Et d'ailleurs, la France eût vainement consulté l'Acte d'Algésiras, puisqu'il n'en est pas un article qui ait prévu le cas. Pour l'application de ce droit naturel et universel qui confère à chaque peuple la protection des siens, la France ne pouvait pas, sans humiliation, solliciter de l'Europe une autorisation spéciale; encore moins lui fallait-il telle ou telle négociation qui ressemblât à un courtage. La vérité est que l'Europe a, tout entière, dès le premier moment, approuvé le bombardement de Casablanca. Personne, même à Berlin, ne s'est avisé de croire que la

France allait à Casablanca, non pour y défendre ses nationaux et son nom, mais pour y « organiser la police ». Que si elle devait y « rétablir l'ordre », c'était d'abord autour de son consulat et de son pavillon, heureuse, certes, que le respect qu'elle imposerait au Maroc profitât à l'Europe en même temps qu'à elle-même. S'il est vrai que tous les signataires de l'Acte d'Algésiras ont reconnu la légitimité de notre intervention; s'il est même vrai que, dans les entrevues royales de Wilhelmshœhe et d'Ischl, l'Allemagne et l'Autriche ont été d'avis, avec l'Angleterre, que l'Europe n'avait pas ni à régler, ni à contrôler, encore moins à entraver la double action de la France et de l'Espagne dans cette affaire nouvelle du Maroc, notre gouvernement peut et doit se montrer confiant en sa cause, non seulement avec plus de fermeté, mais avec plus de dignité. L'Espagne est plus que notre auxiliaire, dans l'œuvre de réparation et de justice que les représailles de Casablanca ont commencée, elle est notre alliée, une alliée aussi valeureuse que loyale. Cette alliance a une importance trop évidente pour que les deux gouvernements ne maintiennent pas avec la sollicitude la plus scrupuleuse leur accord et que les deux peuples ne fraternisent pas généreusement, dans toutes les phases de leur coopération.

Ce n'était certes pas l'heure, pour la France, d'entendre des hommes qui sont, par fonction, les éducateurs de sa jeunesse, professer le mépris de son armée et non seulement renier la patrie, mais la nier. Il en est ainsi pourtant. M. Briand avait été prononcer, à Besançon, devant le Congrès de la Ligue de l'Enseignement, un discours qui adjurait les instituteurs de bien se rappeler tous leurs devoirs, en restant les fidèles serviteurs de l'Etat et du pays. Il leur avait dit que « l'école » ne leur était pas donnée « pour la mettre au service de leurs idées particulières, quand elles se dressent contre l'ensemble des idées qui font la nation »; que, s'ils commettaient cette usurpation, ils cesseraient d'être d'honnêtes gens, ils « trahiraient la nation même ». Les instituteurs ont répondu à M. Briand, dans le Congrès de leurs « Amicales », à Clermont-Ferrand, avec un esprit d'infatuation et de révolte qui s'est manifesté aussi librement que si M. Briand n'était pas leur ministre et que s'ils formaient déjà, dans l'Université, une Confédération du Travail. Ils ne se contentent plus de vouloir être les régents de la politique locale et départementale. Ils prétendent constituer devant l'Etat une puissance égale à la sienne, dans l'école. Ils ont déclaré, par un ordre du jour, que l'Etat devait renoncer à sa direction pédagogique et en référer désormais, « dans toute école de plusieurs classes », à un « Conseil des maîtres ». Ils restreignent le pouvoir que le ministre avait sur eux :

il ne devra plus les révoquer que sur « l'avis conforme » du Conseil départemental; or, ce Conseil départemental, ils exigent que la moitié des membres qui le composeront soit choisie par eux. En un mot, le Congrès a revendiqué pour les instituteurs « l'autonomie corporative » : ils deviennent les maîtres absolus de l'enseignement primaire; ils seront indépendants, aussi bien de leur ministre que du père de famille; ils exerceront dans l'école l'apostolat qu'il leur plaira et, logiquement, ce sera l'anarchie. Enfin, pour mieux braver M. Briand, ils ont réclamé la réintégration de M. Nègre, leur « camarade ». Il reste que M. Briand qui aime à montrer son éloquence, montre aussi son courage. Il ne peut pas continuer à tolérer l'existence de ces Syndicats d'instituteurs qui n'ont aucun titre légal; il ne peut pas ne pas destituer ces maîtres d'école qui font ostentation de leur antipatriotisme et qui chantent l'*Internationale*, dans les banquets. Il y avait déjà, en France, des milliers d'écoles où les enfants apprenaient qu'ils n'avaient pas de patrie à aimer et à défendre. Ce n'était encore chez nos instituteurs, qu'une théorie. Moins prudents dans le Congrès de Clermont, ils y ont laissé voir toute leur perversité civique. Ils ont hué, injurié M. Comte, un des rares instituteurs qui avaient énergiquement dénoncé « l'antipatriotisme » croissant de l'enseignement primaire, M. Comte, quand il a proposé d'envoyer « un souvenir ému aux héroïques marins morts à Casablanca » et d'adresser l' « expression de leur admiration aux vaillants soldats et officiers qui ont sauvé les Européens du massacre et glorieusement servi la cause de la patrie et de la civilisation ». A cette même heure, des Français tombaient encore sous le drapeau, devant Casablanca; et ce n'était pas seulement de la France qu'ils recueillaient l'hommage : partout, en Europe, jusque chez les peuples les plus envieux de la gloire française, on célébrait leurs louanges. Seuls, nos instituteurs restaient indifférents. La proposition de M. Comte n'a pas même eu l'honneur d'être mise aux voix. Hypocritement, par un scrupule de parlementarisme pédantesque, le Congrès alléguait qu'il n'avait à son ordre du jour que des questions professionnelles. Comme si, cette règle, il l'avait constamment observée et comme si toute place n'était pas bonne, toute heure opportune, pour saluer la France qui se bat! Contre ces instituteurs indignes de leur nom de Français, nous espérons qu'il sera demandé à la Chambre une flétrissure. En attendant, si les Allemands ont dit, peut-être avec emphase, que l'instituteur prussien avait gagné, par plus d'un demi-siècle d'enseignement patriotique, la victoire de Sadowa, nous pouvons, nous, dire tristement

que ce n'est pas l'instituteur français qui préparera le Sadowa de notre nationalité. Sadowa ou Sedan : il semble que peu lui importe!...

Si, dans une crise nationale, le gouvernement ne peut plus compter sur tout le patriotisme des instituteurs, ses fonctionnaires, encore moins peut-il espérer des socialistes, ses alliés, une assistance patriotique. A Clermont, les instituteurs ont scandalisé la France; à Nancy, les socialistes l'ont menacée. Le Congrès dit « national » du socialisme délibérait, à Nancy, sur la question du « militarisme et des conflits internationaux », avant de le débattre, à Stuttgart, dans le douzième congrès de l'Internationale ouvrière. La Fédération de l'Yonne, celle de la Dordogne et celle de la Seine présentaient trois motions dont M. Hervé, M. Jules Guesde et M. Jaurès étaient les inspirateurs et dont ils ont été les orateurs. M. Hervé ne permet aux socialistes « de ne se battre que pour le régime collectiviste et communiste »; ils devront répondre « par la grève militaire et l'insurrection » à toute déclaration de guerre, « d'où qu'elle vienne ». M. Jules Guesde autorise les socialistes à défendre la patrie, provisoirement : il faut détruire « le capitalisme », avant d'abolir « le militarisme »; il suffit, aujourd'hui, de substituer à l'armée permanente « l'armement général du peuple ». M. Jaurès a une méthode moins simple, un système moins immédiat : il combine, « pour la prévention et l'empêchement de la guerre », tous les moyens imaginables, « depuis l'intervention parlementaire, l'agitation publique, les manifestations populaires, jusqu'à la grève générale ouvrière et à l'insurrection ». Et c'est la motion de M. Jaurès que le Congrès a préférée. Ainsi, M. Guesde répugne à commander la désertion devant l'ennemi; M. Hervé proclame la « grève militaire » et M. Jaurès, adoucissant le langage de M. Hervé, demande « la grève générale ouvrière ». Mais il y a plus. M. Jules Guesde s'effraye, sinon pour la patrie, au moins pour le socialisme, à la pensée que son parti aggravera la guerre par une insurrection qui, sans interrompre les hostilités, facilitera l'invasion de la France, peut-être la défaite de son armée, peut-être la conquête de plusieurs de ses provinces. M. Hervé et M. Jaurès ne se laissent pas troubler par la peur de voir la France vaincue et leur parti voué à son éternelle exécration : M. Hervé juge l'insurrection obligatoire; M. Jaurès en admet la nécessité. Aucun illogisme, d'ailleurs, n'embarrasse M. Hervé et M. Jaurès. Un moment, M. Jaurès, qui courtise M. Hervé et qui se vante de ne l'avoir pas « désavoué » devant les « sommations insolentes » des patriotes, s'amuse coquettement à lui montrer la supériorité de son art, dans

la dispute. « Imaginez, lui dit-il, un conflit à la veille d'éclater entre l'Allemagne et la France et qui soit porté devant un tribunal d'arbitrage. La France déclare, par avance, qu'elle se soumettra à la sentence de ce tribunal, mais l'Allemagne s'y refuse. Que ferez-vous? » Interloqué, M. Hervé se tait. Mais M. Jaurès s'abstient lui-même d'annoncer ce qu'il « ferait » dans la circonstance; s'il prendrait les armes contre cette Allemagne contemptrice de l'arbitrage; s'il marcherait contre M. Bebel et les socialistes allemands, tous rangés fidèlement sous le drapeau de « la plus grande Allemagne ». Même réserve de M. Jaurès, quand un socialiste indiscret, M. Rappoport, oppose à M. Hervé ce syllogisme : « Vous approuvez la défense des Marocains contre les soldats français et vous n'approuveriez pas la défense de la France contre un ennemi qui l'envahirait? » M. Jaurès se tait, à son tour, quelque passionnément que l'affaire du Maroc l'ait toujours intéressé. Pourquoi donc ne crie-t-il pas, à l'envi de M. Hervé : « Vive le Maroc! » Pourquoi ne proteste-t-il pas contre l'expédition de Casablanca? Quoi qu'il en soit, M. Hervé et M. Jaurès ont, d'avance, dans ce congrès de Nancy, bien mérité de tous les ennemis de la France. On ne peut plus douter, après le vœu fratricide qu'ils ont émis contre l'armée, après le dessein criminel qu'ils ont formé contre la patrie, on ne peut plus douter qu'ils ne sacrifient la France à « l'humanité », sous quelque nom que cette humanité, avec ses armées, vienne occuper notre territoire. C'est au gouvernement de décider s'il peut, devant le pays et le Parlement, rester solidaire des instituteurs et des socialistes qui ont manifesté avec une telle audace, à Clermont et à Nancy, leur antimilitarisme et leur antipatriotisme. Les socialistes n'appliquent qu'à un avenir plus ou moins lointain leur promesse sinistre. Les instituteurs exercent, présentement, dans les écoles publiques, leur mépris du devoir militaire, leur dédain de la patrie, et leurs leçons sont autrement pernicieuses, pour les générations qui leur sont confiées, que les déclamations des socialistes, pour la nation.

L' « antipatriotisme » est une idée nouvelle, en France, dans l'histoire de nos trois républiques. Il doit son origine au socialisme; il en est une des violences utopiques; il fallait que tôt ou tard, par logique et par délire, le socialisme devînt, sous couleur de « pacifisme », l' « antipatriotisme » : celui-ci s'est accru avec celui-là. Jacobine, sans être socialiste, la première république ne connut de l' « antipatriotisme » ni la doctrine ni le mot. Elle eut bien, dans la personne d'Anacharsis Clootz, un « Orateur du genre humain »; mais ce révolutionnaire prussien brigua et obtint le titre de « citoyen français »; il se glorifiait d'être un « patriote ».

Il n'y eut pas, sous la Terreur, un qualificatif plus sacramentel que celui de « patriote »; il figurait au certificat de civisme : il notifiait, terrible ou grotesque par l'usage, la vertu suprême du jour. Il n'aurait pas fait bon, pour M. Gustave Hervé et pour M. Jaurès, de se laisser convaincre ou même suspecter d' « anti-patriotisme », en ce temps-là : on les eût guillotinés; guillotinés également, si, devant les douze armées de la Convention, ils s'étaient déclarés « antimilitaristes ». On commença, sous la deuxième république, à être « humanitaire », sans être encore « antipatriote », et, dans ce vague « humanitarisme », était répandu le sentiment chrétien autant que le sentiment socialiste. Le chansonnier s'écrie :

« Les peuples sont pour nous des frères; »

Et le poète :

« L'humanité, c'est ma patrie. »

Mais on s'exalte pour les nationalités souffrantes; on rêve de guerroyer pour elles. « Humanitairement » belliqueux, M. Jaurès, M. Hervé auraient sans doute, le 15 mai 1848, envahi le Palais-Bourbon avec la foule, pour décréter la délivrance de la Pologne. L'internationalisme ne régnait pas encore sur le socialisme français. Il était réservé à la troisième république d'avoir un parti d' « antipatriotes », une école d' « antipatriotisme », bien que son gouvernement pût facilement l'empêcher, en écoutant la conscience de la nation et en maîtrisant sa honteuse peur du socialisme. Les républiques grecques elles-mêmes, alors qu'elles périssaient de leur anarchie, n'ont pas, un seul jour, perdu l'amour de la patrie. Elles eurent, dans leurs luttes civiles, des traîtres et des lâches qui les livrèrent aux « tyrans » ou à l'étranger. Mais elles n'eurent pas des professeurs d' « antipatriotisme » et nul, jusque dans les plus lamentables périodes de la décadence, ne vint enseigner à la Grèce qu'il fallait abandonner la patrie et qu'il était juste et beau de déserter, sur le premier champ de bataille où elle chercherait son salut. M. Hervé, sorte de tribun mêlé de charlatan, n'eût pas pu prendre la parole, sur l'agora : les Athéniens l'en auraient chassé. M. Jaurès, qui est un sophiste et un rhéteur à la manière de Gorgias, aurait pu les captiver en soutenant, comme Gorgias, le pour et le contre, sur tous les sujets; il a de Gorgias la dialectique subtile et la pompe oratoire : selon le mot grec que l'exemple de Gorgias avait créé, il « gorgiase ». Les sophistes pouvaient, dans toutes les matières

de la pensée humaine, exercer leur doute, avec tout le rythme de leur controverse alternative et contradictoire; ils pouvaient même tout contester, fût-ce l'existence des Dieux; mais ils n'essayèrent jamais de nier l'existence de la patrie : c'était, dans sa réalité à la fois naturelle et historique, la seule chose qui leur restât sacrée. Gorgias disait : « Rien n'existe; si quelque chose existait, il serait impossible de le connaître. » Mais il n'osa jamais dire : « La patrie n'existe pas; si elle existait, il serait impossible de la connaître. » Et M. Jaurès, quelle que soit sa propre sophistique, ne peut pas le dire lui-même. Il sentait bien, dans cette ville de Nancy, où le Congrès siégeait, qu'il y a une patrie : la patrie respire, sur cette frontière encore française, et elle a un cœur qu'il a pu y entendre battre. Il l'aurait mieux senti encore, par delà Nancy, sur sa droite et sur sa gauche, à Metz et à Strasbourg...

Jamais les grandes monarchies de l'Europe n'ont paru remuer tant de projets que depuis les voyages, presque incessants, où rois et empereurs s'en vont, d'une capitale à l'autre, faire leur métier de diplomates; et, comme dans ces pérégrinations bruyantes, l'importance des personnages semble exhausser l'importance des affaires, le public s'en émeut volontiers. Les entrevues royales de Swinemünde, de Wilhelmshœhe et d'Ischl ont, grâce à leurs mystères, plus vivement excité l'attention des curieux, même en France, que tous les congrès nationaux ou internationaux du moment. C'est en pleine mer, au milieu d'une flotte, que le tsar et l'empereur d'Allemagne s'étaient donné rendez-vous, devant Swinemünde. Leurs colloques et ceux de leurs ministres ont duré deux jours. Si ces entretiens ont eu un thème spécial, on l'ignore. Deux notes officieuses, publiées simultanément à Saint-Pétersbourg et à Berlin, l'ont nié. A les en croire, l'entrevue manifestait uniquement « l'amitié traditionnelle » des deux cours et « l'amitié personnelle » des deux princes. La note allemande spécifiait, en outre, que « cette entrevue n'apportait, ni pour l'Allemagne, ni pour la Russie, aucun changement dans leurs alliances ». Une semaine s'écoulait, et c'était le roi d'Angleterre que l'Empereur d'Allemagne recevait. La visite avait lieu, non à Berlin, mais à Wilhelmshœhe, dans ce château qu'un si lugubre souvenir illustre, pour la France, depuis 1870. Les journaux auxquels la Chancellerie allemande dicte d'ordinaire ses jugements n'ont guère parlé que de la cordialité avec laquelle les deux souverains renouaient leurs liens d'autrefois. Parmi les journaux libres, on s'est plu particulièrement à constater que la « détente » qui s'effectuait dans les

relations des deux dynasties, s'opérait également dans les rapports des deux nations; on a même exprimé cette idée, en affirmant qu'Edouard VII rompait de sa propre main « l'encerclement » qu'il avait tant travaillé à forger autour de l'Allemagne. Le roi d'Angleterre n'avait été l'hôte de Guillaume II, à Wilhelmshœhe, que pour l'après-midi du 14 août. Le lendemain, il était à Ischl et il y célébrait une amitié plus vieille et plus sûre, « l'amitié traditionnelle de la Grande-Bretagne et de l'Autriche », selon l'expression d'une note non moins officieuse que celles de Saint-Pétersbourg et de Berlin. Mais cette note avait un intérêt diplomatique nettement énoncé : elle déclarait que l'entente de l'Autriche et de l'Angleterre, dans les affaires d'Orient, était désormais certaine. Le baron d'Aerenthal et sir Charles Hardinge, qui accompagnaient Edouard VII, avaient « reconnu, disait la note, que « l'œuvre réformatrice entreprise par l'Autriche-Hongrie et la Russie, dans les vilayets de Macédoine, et soutenue par les autres puissances, était en complète harmonie avec les déclarations récentes du cabinet anglais ». Or on sait que, la politique pratiquée en Macédoine par l'Autriche et la Russie, l'Allemagne n'y participe pas. Le temps nous apprendra si l'entrevue de Wilhemshœhe a réellement diminué l'antagonisme de l'Angleterre et de l'Allemagne. Mais il est indubitable que l'entrevue d'Ischl a rapproché l'Autriche et l'Angleterre. Si la première a laissé à l'Allemagne une satisfaction sentimentale, la seconde laisse à l'Autriche une satisfaction toute positive.

Par delà ces visites, ces embrassades et ces toasts, dans lesquels on ne veut voir que des assurances de paix, on sent la grande inquiétude de l'avenir : l'attente et la préparation d'une partie suprême où sera joué le sort de l'Europe. C'est là le vrai secret de toutes ces ambassades et de toutes ces négociations, que déguise plus ou moins leur apparat. Parmi les puissances européennes qui s'empressent à ces manèges diplomatiques, il n'en est pas une qui n'ait une convoitise ou une crainte. Victorieux ou vaincus d'hier, ambitieux d'aujourd'hui, leurs gouvernements ne pensent qu'à cet inconnu. Ils s'efforcent d'équilibrer leurs rivalités; ils se groupent, se séparent, se menacent, se réconcilient; ils font et défont leurs plans, et, sous la forme de « l'alliance », de « l'entente », de « l'accord », ils se créent des moyens variés et proportionnels, pour se ménager ici une sûreté, là un avantage. Jadis des alliances, soit offensives, soit défensives, divisaient l'Europe, comme par catégories, et donnaient à ses guerres non seulement une perspective déterminée, mais une direction précise. Aujourd'hui, toutes les alliances sont ou prétendent

dent être défensives. De plus, elles sont compliquées de conventions dont chacune n'a qu'un objet, spécifiquement choisi parmi les points litigieux de l'ancien continent. Seuls, les Etats-Unis sont libres, semble-t-il, de toute alliance et de tout accord. L'Allemagne a sa Triple-Alliance et n'a pas d'accords; l'Autriche et l'Italie, hors de la Triplice, ont, l'une, un accord avec la Russie, et l'autre, plusieurs accords, avec l'Autriche pour l'Albanie, avec l'Angleterre pour la Méditerranée, avec la France pour l'Afrique. La France, la Russie, l'Angleterre ont, de leur côté, chacune une alliance et divers accords. Jamais l'état de l'Europe ne fut si bizarre, dans l'enchevêtrement de sa diplomatie, et rien n'est plus obscur que ce mélange d'engagements qui mettent six ou sept puissances dans la nécessité de se secourir ou de se combattre partiellement. On ne sait pas si tel ou tel accord se concilie avec telle ou telle alliance; et on se demande comment telle ou telle nation pourrait combiner, demain, les obligations d'une alliance avec celles d'un accord; rester l'amie d'un peuple, dans tel ou tel coin du monde, et devenir son ennemie, sur telle ou telle de leurs frontières. On peut donc, sans un scepticisme trop cruel, prévoir qu'il y aura plus d'un mécompte et, sinon plus d'une trahison, au moins plus d'une défaillance, lorsqu'éclateront les conflits. Quant à nous, Français, qui attendons les événements avec quelque angoisse, parce que, fatalement, la fortune de la France et sa situation géographique la forceront à entrer dans la lutte, nous ignorons quels calculs ses diplomates ont faits pour elle : alliance russe, entente anglaise, accords italien ou espagnol, notre gouvernement sait tout, notre pays ne sait rien.

Auguste Boucher.

Mendelssohn, par Camille Bellaigue. 1 vol. in-8° écu. (Alcan.)

Voici un modèle de monographie musicale. De sa plume élégante, l'auteur, qui sait mieux que personne « décrire » la musique, nous donne sur ce musicien élégant par excellence, un livre tout plein d'aperçus originaux et remarquables de pénétrante analyse.

Le Clergé périgourdin pendant la persécution révolutionnaire, par R. de Boysson. xix-335 pages in-8° écu. (Picard.)

Ce volume intéressant le serait davantage encore, si l'auteur s'était limité à l'histoire locale, au lieu de faire de fréquentes et forcément banales incursions dans l'histoire générale, si surtout il était moins hanté de l'obsession maçonnique : le « conseil central des loges » intervient à tout propos dans son récit comme un *deus ex machinâ*, sans qu'aucun argument soit invoqué pour établir la réalité de cette action omnipotente autant qu'occulte. Il ne faut rien exagérer, pas même la part de la maçonnerie dans les événements de la Révolution.

Mémoires militaires de Joseph Grabowski, officier à l'état-major impérial de Napoléon Ier (1812-1814), traduits du polonais. ix-311 pages in-18. (Plon.)

Ce petit livre a son originalité et son intérêt distinct, parmi tant d'autres récits analogues. L'auteur, tout en étant attaché à l'état-major impérial, n'a jamais cessé de faire partie de la petite armée polonaise; il a servi pendant la dernière période, celle des revers; sa fidélité ne s'est pas démentie, même à Fontainebleau. Il apporte son contingent de renseignements et d'appréciations, jugeant les Français avec sympathie, mais sans enthousiasme.

Ils regarderont vers Lui, par M. Reynès Monlaur. viii-225 pages in-8° écu. (Plon.)

Au pseudonyme de *Monlaur*, déjà popularisé par le succès, l'auteur s'est décidé cette fois à joindre son nom authentique. C'est ici la suite de ces gracieux et émouvants récits évangéliques, qui ont fait la célébrité du *Rayon* et de *Après la neuvième heure;* le présent volume retrace des épisodes accessoires, et en partie imaginaires, du drame de la Passion. Comme ses prédécesseurs, il est appelé à charmer et à édifier de nombreux lecteurs.

L'âme solitaire, par Albert Lozeau. 1 vol. in-12. *Bibliothèque canadienne* (de Rudeval.)

Voici un nouveau poète; et les poètes sont beaucoup moins nombreux qu'on ne le croirait d'après les catalogues des libraires. Celui-ci nous vient du Canada. Il a un peu de la sensibilité d'un Rodenbach, mais avec quelque chose de plus simple, de plus jeune et de plus sain. Il n'imite pas; il ne nous rend point, comme d'autres, un écho de nos vers; et ses inexpériences mêmes ne nous inquiètent guère pour l'avenir, puisqu'il a tout le temps de les corriger par le travail. On goûte en toute sécurité, dans son petit livre, le charme franc d'une âme honnête et délicate.

Commandement et obéissance, par le général Donop. 1 vol. in-12. (Nouvelle librairie nationale.)

Cette critique à la fois précise et véhémente de la discipline actuelle fournira aux officiers supérieurs un important sujet de discussions, et l'on aurait tort de n'en point tenir grand compte.

Les sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives Nationales, par Charles Schmidt, archiviste aux Archives Nationales. 288 pages, in-8°. (Champion.)

Ce petit volume, ouvrage d'un homme de savoir et d'expérience, est *indispensable* aux travailleurs de plus en plus nombreux qui s'attachent à approfondir un sujet d'histoire locale pour la période dite contemporaine. En leur fournissant de précieux renseignements, M. Schmidt leur épargnera bien des fausses démarches.

Souvenirs de ma vie militaire (1792-1822), par le Commandant Vivien. 351 pages, in-16. (Hachette.)

Ces récits détachés, sans rien contenir de très nouveau, ont un cachet marqué de sincérité et de bonne humeur; le style en est assez « troubadour » pour amuser le lecteur, assez vivant aussi pour l'intéresser.

Contes vrais, par Pamphile Le May. (Beauchemin, Montréal.)

C'est en prose qu'écrit cette fois le bon poète de Québec. Pittoresques, émouvants, divertissants à la fois ou tour à tour, et toujours honnêtes, souhaitons que ses contes trouvent de sympathiques lecteurs dans la vieille France.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS S.-JACQUES.

DE RENNES A SEDAN

SOUVENIRS DE LA GUERRE DE 1870 [1]

Rennes! Rennes! Il est quatre heures du matin, le temps est sombre, la nuit est noire, la gare est triste. C'est dans ces conditions que je débarque à Rennes le 10 janvier 1870 pour y rejoindre mon régiment, le 7e d'artillerie, que j'avais choisi à ma sortie de l'École d'application de Metz..

Pourquoi moi Lorrain avoir choisi un régiment dans une garnison si lointaine? C'est que le 7e n'y doit pas rester, c'est qu'à l'automne de 1870 il doit se rendre par étapes à Toulouse et que le désir de voir l'Ouest, puis le Midi de la France m'a séduit.

Mais l'impression première à l'arrivée à Rennes est plutôt médiocre, et il faut toute la cordialité de la réception qui m'est faite par mes nouveaux camarades du 7e d'artillerie pour en dissiper la mélancolie initiale.

Avec quelle bonne grâce ne se met-on pas à la disposition de l'arrivant et comme il est vite entouré, choyé, réconforté. C'est à qui s'emploiera pour l'aider à trouver logement, cheval, ordonnance.

Vingt-quatre heures ne s'étaient pas écoulées que j'étais acclimaté.

Que de bons et chers camarades d'alors ont disparu : c'est Lesur dont la jolie jument aubère si fine et si fringante faisait mon envie, et qui va disparaître blessé mortellement pendant la

[1] Ces pages inédites du général d'artillerie Lambert nous ont été confiées par sa veuve, Mme la générale Lambert. Nous les publions pour fournir à l'histoire de cette époque le récit d'un témoin compétent et pour rendre un hommage à la mémoire de l'homme qu'une mort trop prompte a enlevé à notre pays. — (N. D. L. R.)

commune. C'est Terquem à la barbe de bois, qui sera emporté prématurément à Belfort. C'est le brave Trébillon que mon ordonnance n'a jamais pu appeler autrement que Tourbillon et qui sera tué raide à Sedan. C'est Brettenac le Mexicain qui reviendra mourir à Rennes après la campagne.

Je retrouve à mon arrivée mon camarade de promotion Durget, classé lui aussi au 7e et arrivé quelques jours avant moi; il m'annonce, avec sa belle insouciance habituelle, que nous avons un terrible capitaine instructeur et le plus farouche des lieutenants-colonels, mais que « cela le laisse froid ». Mes anciens : Bohineust et Théven de Guéleran m'ont trouvé un logement dans la maison qu'ils habitent.

Ils sont au régiment depuis un an déjà, ils ont pratiqué le lieutenant-colonel et le capitaine instructeur et ils ont trouvé moyen de vivre avec eux. *All right*, nous en ferons bien autant.

La pension est gaie; nous vivons au mess dans la caserne de Saint-Georges. C'est un ancien couvent de femmes dont les murs habitués à entendre les saints propos des nonnes, doivent être un peu étonnés de la gaieté bruyante des vingt-quatre lieutenants qui y apparaissent à l'heure des repas et des histoires plutôt lestes qu'ils racontent. On y entend aussi les discussions les plus originales et les plus abracadabrantes. Durget et le vétérinaire Viseux se dévorent en parlant politique; ce dernier, lecteur assidu de Lanfrey, nous sert à chaque repas une nouvelle attaque contre l'empereur, ce qui a le privilège d'exaspérer mon camarade. De la Laurencie se prépare à dominer le tumulte des assemblées en résumant d'une voix éclatante les discussions qui déraillent; Lesur, qui tient à l'application de la règle interdisant l'entrée des chiens à la pension et qui la voit constamment violée, amène un matin un veau qui, attaché sous la table, se met à pousser pendant le déjeuner, des meuglements épouvantés, au milieu de l'hilarité générale. Mansuy, le brillant capitaine d'état-major, aide de camp de Chanzy, qui vient pour faire un stage au régiment, nous intéresse vivement en nous racontant des épisodes de sa vie d'Afrique. Les Mexicains : Trébillon et Brettenac, ripostent par les souvenirs de leur campagne.

Avant d'arriver à Rennes, à mon passage à Paris, j'avais été séduit par une prime donnée par le *Figaro* à tout abonné de six mois au *Figaro littéraire*.

Ce n'était rien moins que l'*Histoire de la Révolution française* de Louis Blanc, superbement reliée et dont la publication venait d'être autorisée par l'Empire.

M'abonner, emporter la prime, ravi de mon petit coup d'État

et arriver à Rennes entouré de l'auréole du monsieur abonné à un journal avait été pour moi une petite satisfaction d'amour-propre que les gaies plaisanteries de mes camarades me firent bientôt expier à la distribution journalière du vaguemestre, par une scie anodine. En revanche l'*Histoire de la Révolution* de Louis Blanc était l'objet de l'admiration générale. On se réunissait chez moi pour en lire des passages à haute voix ce dont de la Laurencie s'acquittait à merveille.

Le service et les études historiques n'empêchaient pas les quelques rares mondains du régiment de profiter des soirées nombreuses où nous étions invités. Patroné par la mère d'un de mes bons amis, dont le mari avait jadis commandé l'artillerie à Rennes, accueilli dans la famille de mon camarade de promotion, Roger du Halgouët, lieutenant au 10e d'artillerie, l'autre régiment de la brigade de Rennes, j'avais été très aimablement invité partout à mon arrivée.

Un soir, le 27 janvier, le commandant Geynet, qui lui aussi me pilotait dans le monde, me prévient qu'il me présentera à la belle-sœur du général Ridouel et à ses deux filles.

L'une d'elles était un amour de blondinette; franche, gaie, originale, dont l'esprit primesautier et la grâce piquante ne devaient pas tarder à faire la plus vive impression sur le nouvel arrivé. La campagne contre l'Allemagne venait ensuite, juste à point, pour donner au jeune lieutenant l'auréole que l'imagination de la jolie blonde lui prêtait et, après avoir un peu pleuré le médiocre danseur qu'elle avait cru mort à Reichshofen, trois ans après, le 27 janvier 1873, elle devenait ma compagne chérie.

Tout le premier trimestre de 1870 fut employé à mon éducation militaire. J'arrivais à Rennes ayant fait déjà, pendant trois mois à Metz, le service au 17e d'artillerie à cheval. J'étais donc déjà dégrossi; aussi j'avais très rapidement acquis la confiance de ce terrible capitaine instructeur, le capitaine Decq, que tout naturellement nous surnommons Bene-decq, en souvenir du généralissime autrichien de 1866. C'était au demeurant le meilleur homme du monde, très consciencieux et excellent instructeur. Le mode d'éducation militaire des lieutenants sortant de l'école d'application ne ressemblait en rien au défaut d'éducation militaire actuel. Il était, à mon sens, bien plus rationnel. Pendant leur première année de régiment, mis absolument à la disposition du capitaine instructeur et du capitaine chargé de l'instruction d'artillerie, ils avaient à apprendre et à réciter toutes les théories et à les mettre en application sur les anciens soldats qui manœuvraient sous leurs ordres.

A une époque où le service de sept ans venait de cesser d'être la règle, les anciens soldats étaient nombreux et les manœuvres qu'ils exécutaient leur étaient familières, aussi surprenait-on parfois un sourire ironique et discret sur leurs lèvres, lorsqu'une erreur était commise par le lieutenant débutant. Avec quel amour-propre ne tenait-on pas à éviter ce sourire et à paraître un manœuvrier consommé. Cette instruction commune du chef, faite à l'aide de soldats instruits, donnait des résultats excellents et lorsqu'un jeune lieutenant avait successivement fait passer à la première classe un peloton à pied, un peloton à cheval et une école de section attelée d'engagés volontaires ou de retardataires, on pouvait, sans crainte, le charger d'une instruction quelconque, il était à point.

J'en étais là, lorsque l'ordre arriva, au mois de juin, de se rendre au camp de la Lande d'Ouée pour y exécuter les écoles à feu.

Pour qui n'a pas connu l'artillerie avant 1870, il est impossible de se rendre compte de ce qu'étaient les écoles à feu avant la guerre contre l'Allemagne.

De préparation aux écoles à feu, il n'y en avait aucune. Tandis qu'on donnait tous ses soins à l'instruction à pied, à cheval, et de batterie attelée, l'instruction d'artillerie était absolument négligée, on la considérait comme secondaire. L'emploi de l'arme sur le champ de bataille n'était l'objet d'aucune étude. Aucun exercice de service en campagne n'était exécuté. On ne voyait dans les écoles à feu qu'une promenade en dehors de la garnison, à une étape à peine, et les exercices se bornaient à des tirs à distance faible et connue sur des panneaux visibles.

Nul intérêt n'y présidait et les jeunes lieutenants n'avaient qu'une préoccupation : profiter de cette échappée aux manœuvres du polygone pour la transformer en une gaie partie de campagne.

Un certain nombre de jeunes Rennais s'étaient liés avec les lieutenants d'artillerie de la garnison et une grande intimité s'était établie rapidement entre jeunes gens du même âge. Elle se resserra davantage encore après la guerre et le siège de Paris auquel tous nos amis prirent part dans les bataillons de mobiles de Rennes. Mais déjà en 1869 et 1870 les relations étaient très affectueuses et la courte période des écoles à feu était une excellente occasion de se réunir gaiement.

Un petit fait qui se rattache à ces écoles à feu est resté bien présent à ma mémoire. Pour cette première marche, je m'étais offert une belle selle d'ordonnance et j'avais été au départ l'objet des remontrances du lieutenant-colonel Guillemin sur cet emploi

inopportun d'une selle neuve. J'avais même trouvé cette observation fort déplacée. Quelle ne fut pas ma stupéfaction en faisant, par ordre du lieutenant-colonel, desseller ma jument en sa présence, à l'arrivée, de constater qu'en une seule étape je l'avais blessée au garot. Je vous laisse à penser si j'étais penaud. C'est tout juste si elle était guérie au moment de notre départ pour la campagne de 1870.

Je ne rappellerai pas les phases par lesquelles passa la question, c'est de l'histoire. Le seul point que je croie utile de signaler, c'est notre état d'âme à l'origine et pendant la première quinzaine de juillet. Avant, les conversations de la table des lieutenants ne portaient que sur la nécessité de donner une leçon aux Prussiens. Nous ne pouvions pas rester sous le coup de l'humiliation que leurs victoires de 1866 nous avaient fait éprouver. D'ailleurs, il fallait bien déchirer les traités de 1815. C'était une de ces rengaines qui ne nous était pas spéciale, elle avait hanté tous les Français pendant toute la monarchie de Juillet et le second Empire.

A partir du jour où la guerre fut déclarée et où tout fut irréparable, la forme et le fond des discussions changèrent. On regarda la question en face et on songea aux conséquences.

J'appartenais à une promotion à laquelle, pour la première fois l'année précédente, on avait fait, à l'Ecole d'application de Metz, un cours sur l'armée et sur l'artillerie allemandes.

Ce cours était le seul qui nous eût intéressés, et nous en avions même entrepris la rédaction pour soulager d'autant le capitaine Jouffret, qui en avait eu l'initiative. J'avais été un de ces rédacteurs, aussi étais-je un des rares officiers de la garnison de Rennes, ayant quelques notions sur l'organisation de nos futurs adversaires.

Inutile d'ajouter qu'au premier bruit de guerre j'avais recherché, je ne dirai pas dans mes cantines, nous n'en avions pas alors, mais dans mes malles, ce cours de l'Ecole d'application et, après l'avoir relu, je l'avais prêté à mes camarades plus anciens, pour lesquels il était une nouveauté.

Mon impression, qui se basait sur cette étude et sur des faits, était donc que nous allions nous trouver en présence d'un ennemi redoutable, enorgueilli de ses victoires de 1864-1866, et que notre tâche serait rude.

Mais il y avait, en outre, un autre sentiment qui se faisait jour dans mon esprit. Jamais, pour mon propre compte jusqu'alors, je n'avais songé à la mission de l'armée et à celle de l'officier. Ayant fait mes études à Metz, n'ayant jamais eu devant les yeux

que l'objectif de l'Ecole polytechnique, puis de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, j'étais arrivé à la fin de mes deux années de séjour à Metz, n'envisageant de la vie militaire que son côté brillant. Depuis mon arrivée à Rennes, le tourbillon dans lequel je m'étais trouvé entraîné ne m'avait pas laissé le temps de la réflexion.

J'avais jusqu'alors vécu au jour le jour, sans souci du lendemain, et voilà que tout d'un coup, devant moi, se dressait toute une série d'obligations et de devoirs inconnus.

Quoi ! il fallait dire adieu à cette bonne vie gaie, où tout semblait ordonné en vue du plaisir, pour une campagne difficile entreprise au profit d'une dynastie du sort de laquelle on était fort indifférent. Est-ce qu'il était permis de déranger ainsi les gens de leurs habitudes, pour ne leur faire récolter que des coups? N'y avait-il pas là une absence absolue d'égards vis-à-vis de nous? Est-ce que le gouvernement, en agissant ainsi, ne manquait pas aux engagements qu'il avait pris en nous donnant le grade d'officier?

De là à essayer de se rendre compte des droits de l'Etat et de nos devoirs envers la France, il n'y avait qu'un pas, et je ne fus pas long à le franchir. Je constatais avec stupeur que nous n'avions de raison d'être que pour jouer précisément le rôle que la déclaration de guerre nous imposait, et que ce rôle, je n'y avais jusqu'alors pas un instant songé.

Ce que fut, dans ma vie militaire, cette dernière quinzaine du mois de juillet, nul officier ne peut s'en rendre compte, aujourd'hui, où les sentiments d'abnégation et de renoncement font partie du bagage que tout officier apporte avec lui en entrant dans l'armée.

La transition fut rude et complète, mais elle marqua tous ceux de ma génération d'une estampille particulière, car ces réflexions que je fis pour mon propre compte, tous mes contemporains durent les faire pour le leur. Aussi ceux qui revinrent de la campagne de 1870 furent-ils spécialement trempés et d'une maturité qui n'était pas en rapport avec leur âge. Ils franchirent d'un bond toute la période de la jeunesse, et si quelques-uns d'entre eux, dont je suis, conservèrent leur gaieté, elle perdit son exubérance, se fit discrète et resta toujours comme assombrie par un voile de deuil, traînant derrière elle l'arrière-pensée des devoirs inéluctables que comporte le rôle de l'officier !

Tout en songeant au côté philosophique de ce rôle, il fallait se préoccuper, avant tout, de la partie matérielle de la préparation à la guerre, et c'est ici qu'éclatait, dans toute sa beauté, la nullité de cette préparation.

Avouerai-je que je ne savais même pas la composition sur le pied de guerre de la batterie dans laquelle j'allais faire la campagne comme lieutenant en deuxième. En me reportant à certains cours de l'Ecole d'application de l'année 1869 et grâce à quelques renseignements donnés par un camarade compétent, je finis par entendre parler d'un document de l'année 1867 où ce renseignement figurait. A l'Ecole d'artillerie de Rennes, où il en existait un exemplaire, tout le monde se le disputait. J'en pris hâtivement une copie, et, très fier de ma découverte, je m'appliquais à constituer, sur cette base, la 6e batterie du 7e régiment d'artillerie.

Mon capitaine, en effet, entièrement occupé de ses devoirs de famille, m'avait laissé la bride sur le cou; mon lieutenant en premier était à l'hôpital, j'étais donc le seul officier présent à la batterie, et, de l'aube à la nuit, aux prises avec toutes les difficultés d'une organisation improvisée, je ne quittais plus le quartier. J'innovais tout : répartitions des hommes et des chevaux, établissement des contrôles pour les uns et les autres. Pour le harnachement, tout était créé par moi sans souci des règles qui, certainement, devaient exister, mais que j'ignorais, et que personne ne m'avait jamais apprises.

J'en étais là quand, au bout des quatre jours pendant lesquels je m'étais débattu dans cet imbroglio, fut classé dans ma batterie, comme lieutenant en premier, un de mes bons amis du régiment voisin, le lieutenant Lelong[1].

Tout alors changea, et cette lourde responsabilité passa de mes épaules sur les siennes. Un an de Saumur et deux ans de régiment lui donnaient, en effet, une expérience qui me faisait défaut, et à partir du jour de sa nomination qui fut celui de sa prise de service, je n'eus plus à faire parallèlement, dans ma section, que ce qu'il exécutait dans la sienne.

C'est grâce à son exemple et à ses bons conseils que j'ai pu, pendant cette campagne de 1870, remplir dignement mon rôle d'officier, et les dangers que nous avons courus ensemble nous ont liés de la façon la plus étroite. Je lui serai toujours reconnaissant de l'affectueuse camaraderie qu'il m'a témoignée et qui s'est changée en la plus solide des amitiés. Il avait la poigne un peu dure, et, pour ne pas lui déplaire, je tâchais de me mettre à son diapason. Il ne faut pas, me disait-il, deux méthodes de commandement dans une batterie, et on ne doit pas faire de popularité aux dépens l'un de l'autre. Je me modelais sur lui qui savait.

[1] Actuellement commandant une division à Saint-Mihiel (note du manuscrit).

Notre capitaine continuait à s'en rapporter à nous et à nous laisser faire; sur ces entrefaites, le capitaine en deuxième, Meysonnier, vint nous rejoindre et, dès son arrivée, s'occupa de la question du matériel. Lorsqu'il fallut pour lui se remonter, il jeta les yeux sur le porteur d'un attelage dont je vis le conducteur, un brave Breton, sangloter quand il fallut abandonner cette moitié de « son » attelage. Ce désespoir m'émut et je m'employais, sans succès, à le consoler. Il resta attristé jusqu'à Sedan et fut un de ceux qui disparurent dans la tourmente.

Nous étions très entourés par nos amis rennais qui venaient nous attendre à la sortie du quartier et qui suivaient fiévreusement nos préparatifs. C'est par eux que nous étions tenus au courant des nouvelles politiques, car aucun de nous n'avait le temps d'ouvrir un journal.

Leur sympathie se manifesta peu de jours avant notre départ par un punch qui nous fut offert à l'hôtel de ville, dans la salle dite du Présidial, par la jeunesse de Rennes. Tous les officiers, général de Cissey en tête, y furent invités.

C'est à Paul Grivart qu'incombait le soin de nous souhaiter bonne chance et il le fit avec tout son cœur. Dans sa réponse le général de Cissey fit appel à la concorde et constata que, lorsque le drapeau de la France était menacé tous les partis devaient disparaître, qu'il n'y avait plus ni légitimistes, ni orléanistes, ni bonapartistes, ni républicains, mais que tous devaient se réunir dans une même et unique pensée, la défense du drapeau.

A peine avait-il prononcé ces derniers mots que, d'un coin de la salle, une voix cria : *La Marseillaise.*

Après un instant d'étonnement, d'autres voix répétèrent la même demande et chantèrent le premier couplet, mais il fut impossible de trouver immédiatement qui que ce fût connaissant les autres.

Ce n'est qu'en faisant appel à la mémoire d'un ancien représentant de 1848 que l'on put terminer l'hymne de Rouget de l'Isle.

On avait dit tout d'abord que l'artillerie de Rennes ferait partie d'un corps de débarquement commandé par le général Trochu, qui était destiné à opérer sur les côtes de la Prusse. Puis un beau jour, l'ordre nous fut donné de partir pour Colmar pour y rejoindre la 1re division du 7e corps d'armée commandé par le général Félix Douai.

L'artillerie de cette 1re division (division Conseil-Dumesnil) devait, en effet, être formée par 3 batteries de mon régiment, 5e, 6e et 11e batteries du 7e d'artillerie. Les deux premières

étaient composées du canon de quatre et la 11e batterie de mitrailleuses. L'artillerie de la division était commandée par le lieutenant-colonel Guillemin, les trois batteries par le commandant Geynet, tous deux du 7e d'artillerie.

L'ordre d'embarquement en chemin de fer arriva pour le 29 juillet, jour anniversaire de ma naissance.

Le départ pour l'embarquement m'a laissé une impression défavorable. Les hommes de la batterie avaient acheté de leurs deniers un drapeau où ils avaient fait inscrire le numéro du régiment, de la batterie et les noms des officiers. L'intention était louable, mais la marche, du quartier à la gare qui était très proche, fut précédée d'une promenade dans les rues voisines, drapeau en tête, assaisonnée du chant du départ; cette promenade était loin de donner l'idée d'une troupe disciplinée, elle rappelait trop les chants avinés des conscrits le jour du tirage au sort. Elle n'était du goût ni de mon lieutenant en premier ni du mien, mais nous avions reçu l'ordre de la laisser faire et nous dûmes la subir. J'ajouterai qu'à peine arrivée à la gare, la batterie reprit la tenue correcte d'une troupe soucieuse de son devoir.

L'embarquement se fit très facilement. C'était la première fois que j'assistais à une opération de ce genre, chargement du matériel et embarquement des hommes, tout était nouveau pour moi.

La bonne volonté de tous les hommes de la réserve était telle, les explications que leur donnait Lelong avant de faire exécuter ces diverses manœuvres étaient si claires que si l'embarquement ne fut pas très rapide, il eut du moins lieu sans incident ni accident avec ce personnel nullement exercé.

Un dernier adieu à nos amis qui étaient venus nous mettre en wagon et en route pour la frontière.

Je n'ai de ce long trajet en chemin de fer qu'un souvenir assez confus d'arrêts non prévus, d'abandon des wagons par les hommes lorsque ces arrêts se prolongeaient et de la difficulté que nous avions pour les empêcher d'aller boire ou de sortir des gares, de la pénurie des moyens de faire boire les chevaux. Les stations où l'on s'arrêtait retentissaient de chants et de cris que l'on s'efforçait de limiter, mais sans grand succès. La batterie avait contourné Paris pour se rendre à Mulhouse. Elle arriva dans la gare de cette ville le 31 au matin. Nous fûmes accueillis à bras ouverts par les habitants; des femmes charmantes offraient des bouquets aux officiers et les hommes de la batterie furent largement traités à la gare même. De là, elle fut dirigée sur Colmar où elle devait retrouver la 1re division du 7e corps, dont l'infanterie était arrivée depuis le 28 juillet.

L'installation de la batterie aux portes de Colmar, une série de revues et de manœuvres pour remettre au point les hommes de la réserve qui étaient venus la compléter, occupèrent les trois premiers jours du mois d'août. « Faisons aiguiser nos sabres comme ceux des canonniers », me dit Lelong, et le premier résultat de cette opération fut qu'en tirant son sabre du fourreau à une manœuvre de batterie attelée, il se coupa grièvement le pouce de la main gauche. La maîtresse de l'hôtel où nous avions pris pension avait pour sa blessure des soins attendris, ce qui était l'objet de nombreuses et gaies plaisanteries de notre part, d'autant mieux que l'infirmière était une belle et robuste Alsacienne qui avait le cœur sur la main.

Entre temps étaient arrivés le général Conseil-Dumesnil, commandant la 1re division et son chef d'état-major, le colonel Sumpt, qui, un mois plus tard, à Sedan, avait les deux mains emportées tandis qu'il roulait une cigarette et qui fut si longtemps, ensuite, gouverneur des Invalides. Ce fut lui qui me donna la composition détaillée de notre corps d'armée, ce dont je n'avais jusque-là la moindre notion. Nous admirions beaucoup le colonel de Grammont, commandant le 47e d'infanterie, frère du ministre des Affaires étrangères, qui avait très grand air et qui commandait de haut son régiment. Il assista avec nous à un tir d'essai exécuté par la 11e batterie (batterie Gailhouste), qui était armée de mitrailleuses.

Ce tir à courte distance connue fit une profonde impression sur tous les officiers d'infanterie qui y assistaient et leur donna une grande confiance sur les effets qu'il devait produire sur l'ennemi.

Le 3 août, nous apprîmes l'affaire de Saarbruck, mais l'emphase avec laquelle cet engagement insignifiant était signalé comme un succès, déplut à tout le monde. Le 4 août au soir, des bruits vagues de bataille livrée se répandirent. « C'est bien du Mac-Mahon, nous disait le 5 au matin le commandant Geynet, il a sacrifié une division pour les attirer, mais quelle pile ils vont recevoir maintenant. »

Quelle journée que cette journée du 5 août 1870 !

Le matin, les bruits les plus contradictoires se succédaient d'heure en heure. C'était, d'abord, un engagement à Wissembourg, qui s'était, ensuite, terminé par une bataille où Mac-Mahon avait fait prisonnière l'armée du prince royal. Un peu plus tard, ce n'était plus qu'une affaire indécise; à midi, il fallait encore en rabattre et, dans la soirée, l'ordre nous arrivait de suivre notre infanterie à destination de Strasbourg.

L'embarquement se fit rapidement et en silence; plus de chants, plus de cris, tout le monde était grave et sentait que l'heure était décisive.

La nuit du 5 au 6 août se passa sans sommeil pour les officiers. Après des arrêts nombreux, le train entra à l'aube en gare d'Hagueneau.

L'ordre fut donné de n'y pas débarquer et de s'attendre à continuer notre route dès que la voie serait libre.

On profita de ce répit pour se procurer du fourrage et pour faire boire les chevaux. Je ramenais la corvée qui revenait du magasin à fourrage quand mon ordonnance, Hérail, un vieux soldat du Mexique, s'approche de moi et me dit : « Mon lieutenant, le canon, le canon. » J'arrête la colonne, nous prêtons l'oreille; il n'y a pas de doute, un combat s'engage. Nous prenons le pas gymnastique pour rejoindre le train, et on s'apprête à partir. Mais le commandant Corbin, de l'état-major du maréchal de Mac-Mahon, est à la gare; on le presse de nous mettre en route. Il objecte les ordres qu'il a reçus de laisser débarquer auparavant le parc du 1er corps, et celui-ci encombre la voie.

Les minutes passent et nous semblent des heures. Les habitants de Hagueneau nous entourent, des femmes pleurent en nous demandant de ne pas les abandonner. La voix du canon s'élève, de plus en plus impérieuse; ce n'est plus un combat, c'est une bataille. « C'est du côté de Marsbron », me dit un instituteur qui connaît le pays, « de l'autre côté de la forêt de Hagueneau ». Mais aucun de nous ne possède une carte de la région. On nous a délivré, au départ de Rennes, une carte de l'Europe centrale, carte de géographie dont ne voudrait pas un enfant de l'école primaire. Pas moyen de trouver une carte de France quelconque, il faut s'en rapporter aux renseignements des gens du pays. J'offre d'aller en éclaireur, monté sur une locomotive, voir jusqu'où la voie est libre : cette proposition est acceptée, et je vais partir, quand arrivent un bataillon du 21e de ligne et un escadron de lanciers.

Le lieutenant-colonel Guillemin décide alors que, sans attendre davantage, les trois batteries vont débarquer et marcher au canon sous la protection du bataillon. Le débarquement se fait en un clin d'œil : il est onze heures, nous nous mettons en marche à travers la forêt de Hagueneau, dans la direction de Frœschviller. La route que nous suivons laisse Marsbron sur notre droite. Nous devons donc arriver en arrière et à droite de la ligne de bataille.

Le feu redouble d'intensité à mesure que nous avançons. On

commence à entendre le crépitement de la fusillade et le bruit de toile déchirée que font les mitrailleuses.

L'escadron de lanciers est en avant et couvre notre marche. La bataille est tout près; des voitures de paysans, encombrées de blessés, commencent à doubler notre colonne. C'est la première fois que je vois de près des blessures. La physionomie de nos hommes devient grave, on n'entend plus un cri, plus une parole, les batteries prennent le trot, on se hâte, il est temps d'arriver.

Nous débouchons de la forêt; à peine avons-nous fait quelques centaines de mètres que dégringole sur nous une avalanche de cavalerie qui descend bride abattue de la hauteur qui est à notre droite. Ce sont des cuirassiers et des lanciers. Ils viennent de charger. Beaucoup sont sans casque, d'autres ont la figure ensanglantée. Ils se reforment à l'abri de notre colonne. Des chevaux sans cavaliers viennent se joindre à nous. Le lieutenant-colonel Guillemin se précipite vers un général qui a été entraîné dans le torrent et vient mettre à sa disposition ses trois batteries et le bataillon du 21e.

« Allez au diable, lui répond le général; que voulez-vous que je fasse de vous? Je viens de charger. Regardez ce qui reste de ma brigade. »

Et il disparut, suivi de ces débris de régiments. J'assistais à la scène et j'avoue que je fus fort déconfit d'un tel accueil.

Nous reprenons le trot, mais soudain, à notre droite, les hauteurs se couvrent de fuyards, cavaliers démontés, fantassins grimpés sur des chevaux, zouaves, turcos, soldats du train, tout cela dégringole les pentes. C'est la déroute dans toute son horreur.

A la vue de notre colonne qui marche, bien en ordre, les fuyards se reprennent et leur course désordonnée se ralentit.

A l'entrée du village de Grandenshoffen, nous sommes arrêtés par la batterie du capitaine Ducasse. « Où allez-vous, nous dit-il, ne continuez pas dans cette direction : on bat en retraite et il n'y a plus que des ennemis derrière nous. »

Il y a sur notre gauche une légère éminence à Martzveiller, le lieutenant-colonel Guillemin décide que nous allons nous y mettre en batterie pour soutenir la retraite.

La mise en batterie se fait péniblement dans les terres labourées. Faut-il ouvrir le feu? Sur quoi? Nous n'avons toujours devant nous que des fuyards, moins nombreux que tout à l'heure, il est vrai; quant à l'ennemi, il est encore invisible. On surveille l'horizon; tout à coup s'élève un nuage de poussière et on distingue des voitures affolées qui s'enfuient vers nous. C'est un

convoi de subsistance en déroute poursuivi par la cavalerie allemande.

Enfin, voilà donc les Prussiens. Ils apparaissent sur les crêtes dont tout à l'heure dégringolait le torrent des fuyards. Nous ouvrons le feu et presque au même instant, nous entendons le canon sur notre gauche. C'est, comme nous l'avons su plus tard, la division Guyot de Lespart, du 5e corps, qui arrive de Bitche et dont l'artillerie entre aussi en action. Devant cette contre-attaque simultanée, l'ennemi indécis s'arrête et laisse aux fuyards le temps de s'échapper.

Jusqu'à la nuit, nous restons en batterie, surveillant tout le terrain en avant de nous, couverts par le bataillon du 21e de ligne qui nous protège et doublés par les débris du 1er corps battant en retraite.

Mais le jour tombe, il faut cesser le feu de peur de tirer sur les nôtres; puis nous sommes seuls, isolés, sans ordres, sans aucun renseignement sur ce qui s'est passé, tout ce que nous savons est raconté par les fuyards. Impossible de savoir ce qu'est devenue la 1re division du 7e corps dont nous constituons l'artillerie. On apprend vaguement qu'elle a participé à la bataille et qu'elle a dû battre en retraite comme le 1er corps. Dans quelle direction? Sur Bitche, disent les uns; sur Saverne, disent les autres. En réalité, on n'en sait rien.

Le temps passe, nous ne pouvons pas rester ainsi en l'air. La mission de protéger la retraite que s'est donnée le lieutenant-colonel Guillemin est remplie; à notre tour de suivre le 1er corps.

On amène les avant-trains et nous prenons la direction de Saverne.

La nuit est venue sombre, sans lune, nous traversons un village qu'on nous dit être Plafenhoffen, nous recueillons sur nos caissons les blessés épuisés qui sont étendus le long de la route. La colonne s'écoule lentement, péniblement, tout le monde est sombre, triste. On n'échange pas une parole, chacun est livré à ses pénibles réflexions.

Quelle chute! Il y a huit jours à peine nous quittions Rennes pleins d'espoir et d'entrain, et comme début de campagne nous assistons, impuissants, à une défaite où sombre notre renom d'armée invincible. Au lieu de la marche en avant victorieuse, c'est la retraite lamentable avec toutes ses tristesses. « Appuyez à droite. Appuyez à droite. » Et brusquement à notre gauche, le long des batteries, passe, au trot, une colonne d'officiers enveloppés de leurs manteaux. A leur tête, je reconnais le maréchal de Mac-Mahon penché sur son cheval et suivi de son état-major.

C'est la fortune de la France qui passe. Tout retombe dans le silence, on n'entend que le tintement des quarts sur les sabres-baïonnettes, la nuit est de plus en plus sombre, parfois, dans le lointain, on aperçoit une lueur qui disparaît aussitôt; on prête l'oreille, c'est le canon. Non, c'est, dans une colonne voisine, quelque fumeur qui allume sa pipe.

Il est minuit, hommes et chevaux sont harassés, il faut leur laisser prendre quelques heures de repos. Nous allons péniblement vers Buxweiller. La montée est rude, à mi-côte la nuit est tellement noire qu'on ne trouve pas de pierres pour caler les roues. On se décide à les caler avec les shakos des servants. Ainsi sombrait aussi cette coiffure dont les hommes se plaignaient depuis le départ de Rennes.

Je ne citerai certes pas ce fait comme un modèle de discipline.

On forme le parc à l'extrémité du village, sur une place où la mise en batterie sera facile, on ne dételle pas, on fait boire les chevaux et, grâce aux habitants, on peut leur donner un peu de fourrage.

A l'aurore les batteries se remettent en route et avec le jour la confiance renaît. On se dit qu'on a été écrasé par le nombre. Les histoires les plus invraisemblables circulent. Les Prussiens nous auraient amenés à combattre sur un terrain préparé par eux où ils auraient établi des batteries de siège. Ils connaissaient ce terrain et les distances; on en est sûr, on a vu tomber des projectiles énormes.

Maintenant tout va changer, on sera à deux de jeu, on reprend courage, on va défendre les passages et les cols des Vosges. Un officier du 96e passe. « Où est votre régiment? lui demande le capitaine de Franchessin, mon capitaine-commandant. — Ah! il en est resté pas mal là-bas, répond l'officier. — Et le colonel? — Il a été tué. » C'est ainsi que mon capitaine apprit la mort de son frère, le colonel de Franchessin.

En débouchant à Saverne, à neuf heures du matin, le premier officier que je rencontre est mon ami Lucien Forgeot, fils du général qui commande l'artillerie du corps d'armée de Mac-Mahon. Il faisait partie des batteries de la division Abel Douai qui a été écrasée à Wissembourg.

Je sais par lui que son père est à Sarrebourg et le lieutenant-colonel me dépêche près de lui pour lui rendre compte de notre odyssée. Je remonte à cheval et en route pour Sarrebourg. L'encombrement est inouï; on se heurte à des isolés de toutes armes dans les tenues les plus déguenillées. C'est à grand peine que je parviens à me frayer un passage et à être introduit près du

général Forgeot. Il m'annonce que des ordres nous seront donnés par le colonel Grouvel, mais que nous n'avons qu'à atteler dès maintenant et à nous tenir prêts à partir. Pendant que je reçois ces instructions, je vois attablés, dans la pièce à côté, tout l'état-major du maréchal et du général Forgeot, et le repas plantureux auquel tous font honneur fait bien envie au petit lieutenant affamé qui, depuis le 5 au soir, a eu bien peu de chose à se mettre sous la dent.

Je rends compte de ma mission au lieutenant-colonel Guillemin; on attelle, mais les ordres ne viennent pas. On passe la nuit à les attendre. Je m'installe dans ma peau de mouton près d'un feu de bivouac et je m'endors, bercé par les histoires abracadabrantes du canonnier Richard, un ancien soldat revenant du Mexique, qui semble n'avoir pas besoin de sommeil et qui s'est chargé d'entretenir le feu.

Les hommes de ma section, rangés en cercle autour de lui, l'écoutent avec recueillement, et, de temps en temps, mon sommeil est interrompu par les éclats de rire de ce conteur infatigable. Mon ordonnance Hérail avait fait aussi avec lui la campagne du Mexique, et leur sac contenait plus d'un tour.

Le lendemain matin, 9 août, à l'aube, l'ordre arrive enfin et les troupes se remettent en route. La pluie qui, pendant la nuit, a cessé, reprend avec violence. Durant tout le mois d'août, du reste, elle ne va plus nous quitter.

On gagne, avec des détours par la route de Lunéville, le petit village de Blesmont, et on campe dans les terrains détrempés. La pluie continue : elle tombe à torrents. On marche, on marche; sur toute la route, le spectacle est de plus en plus triste. Artillerie, cavalerie, infanterie, tout est pêle-mêle. Les hommes cheminent, les uns isolément, les autres par groupes. On en croise étendus, inertes, dans des fossés pleins d'eau, épuisés de fatigue, ne pouvant plus suivre.

Notre batterie traverse Lunéville en bon ordre; on espère pouvoir se mettre à l'abri de cette pluie torrentielle. Vain espoir, les troupes vont bivouaquer, à quelques kilomètres de la ville, dans des terres labourées. La pluie tombe toujours à flots. On campe dans la boue.

Je pars, avec une corvée, pour toucher à Lunéville le fourrage si nécessaire à nos pauvres chevaux qui, depuis le 6 août, n'ont presque pas été dételés. Je profite d'une station forcée à la porte du grenier à fourrage pour essayer de dîner dans un hôtel voisin. Au moment où je vais renoncer à mon projet en présence de l'encombrement que j'y trouve, j'entends dire : « Mon lieutenant,

mon lieutenant, j'ai pu avoir une assez forte portion, en voulez-vous la moitié? » Cette proposition inespérée émane d'un maréchal-ferrant d'un régiment de cavalerie. J'accepte avec reconnaissance, et, grâce à ce brave garçon, je dîne sommairement, mais de quel appétit!

Le lendemain, 11 août, nous campons à Bayon. Une crue subite de la Moselle inonde notre camp au milieu de la nuit. Nous quittons, dès l'aube, ce campement inhospitalier sans que la pluie cesse de tomber. Nos hommes sont sordides de boue; les vêtements trempés collent au corps. Le 13, nous sommes à Vazelise.

Depuis le 6 août, nous avons vécu au jour le jour, sans savoir la veille où nous allions le lendemain. Les nouvelles les plus contradictoires circulent. Il paraît qu'on nous dirige sur le camp de Châlons.

Le 14, nous arrivons à Neufchâteau par un beau soleil qui nous regaillardit. La route domine la ville située au fond d'un ravin, et la vue est des plus belles.

On dit que nous allons séjourner deux jours à Neufchâteau et on nous délivre des billets de logement. On va donc pouvoir s'étendre dans un lit et prendre un bain. O joie inespérée, profitons-en bien vite.

On essaie de remettre un peu d'ordre dans la tenue, l'habillement et l'équipement des hommes. Avec la bonne volonté de ces braves gens, on y arrive vite et bien. Mais que se passe-t-il? De nombreux trains emmènent l'infanterie du 1er corps qui s'entasse dans des wagons et est transportée au camp de Châlons par Bologne et Blesme. La cavalerie et l'artillerie s'y rendront par étapes, et nous recevons l'ordre de quitter Neufchâteau dès le lendemain matin, 15 août.

Toutes les batteries du 1er corps et celle de la 1re division du 7e sont réunies sous les ordres du lieutenant-colonel Grousel, et cette longue colonne d'artillerie se met en mouvement pour gagner le camp de Châlons par Joinville.

Nous apprenons que la voie a été coupée à Blesme par les uhlans.

Le 19 août, à Vitry, je demande à devancer la colonne pour reconnaître la route du camp.

A Châlons, je retrouve un ami qui me fait fête et qui, au passage de la colonne, donne des ordres pour qu'un panier de vins de Champagne, de Bourgogne et de Marsala, soit chargé sur l'affût de rechange de ma batterie. Vous jugez si l'on fit fête à son cadeau. Et c'est au moment où nous allions déboucher la dernière bou-

teille de Marsala, dans une halte entre Bazeille et Balan, que le 31 août l'ordre nous arriva d'aller nous mettre en batterie.

De Châlons au camp, nous traversons des plaines crayeuses, d'où monte une poussière blanche qui semble des nuages de farine. Les horizons sont bas et tristes, coupés par de petites lignes d'arbres grêles, de pins rabougris et chétifs. C'est la Champagne pouilleuse.

Pour tous ceux qui, comme moi, avaient tant entendu parler du camp de Châlons sans l'avoir jamais vu, c'était avec le plus vif intérêt que nous contemplions le spectacle que présentait ce camp au sortir du village de Bouy.

Ce spectacle ne manquait pas de grandeur; mais si le camp avait cette grâce imposante qui se dégage des grandes lignes, il possédait des inconvénients qui en diminuaient les charmes pittoresques.

Il était, à cette époque, bien loin d'être le beau tapis de billard sur lequel nous avons tant de fois galopé depuis trente ans. La craie y était à nu, et des vents violents soulevaient des tourbillons de poussière qui nous aveuglaient.

Tant bien que mal, nous finissons par nous installer non loin de la Pyramide, et en route pour aller chercher le fourrage auprès du Petit Mourmelon.

Sous prétexte que je n'ai pas les bons réglementaires, le sous-intendant fait les plus grandes difficultés pour me délivrer le fourrage auquel j'ai droit. Il est tard, la nuit vient; j'ai beau offrir de donner ma signature, rien n'y fait. Enervé, je fais un signe à mes hommes, qui envahissent le magasin et s'emparent de ce qui nous était nécessaire, malgré les récriminations de l'intendant. Je rentre à la nuit tombante avec mon butin, m'empressant, bien entendu, de rentre compte au lieutenant-colonel Guillemin de ce cas de force majeure.

« Vous aurez de mes nouvelles, avait répété, à diverses reprises, le sous-intendant. »

Quarante-huit heures après, les meules de foin, dont il était si conservateur, étaient incendiées, et lui-même se pendait de désespoir.

En voyant toutes nos troupes se masser autour de Châlons, et prendre position dans ces plaines et sur ces collines où depuis quinze années l'armée française s'exerçait à des batailles simulées, nous pensions que Mac-Mahon allait y livrer bientôt un combat suprême.

Il n'en est rien. Bientôt, l'ordre arrive de lever le camp et de se mettre en marche sur Reims. Ma batterie s'arrête à Sillery.

Le camp est abandonné; les grandes tentes coniques et les baraquements sont encore debout, s'étendant à perte de vue, mais un silence de mort règne partout.

Vers huit heures du soir, une flamme immense s'élève vers le ciel. Ce sont les énormes approvisionnements de vivres, de fourrages, d'objets de toute nature, accumulés au camp, qu'on n'a pas eu le temps d'évacuer et qu'on vient de livrer aux flammes pour que les Allemands ne puissent pas s'en emparer.

C'est à ces lueurs sinistres que l'extrême arrière-garde se replie, à son tour, sur Reims.

Le 22 août au soir, nous recevons l'ordre de marche communiqué aux troupes à Reims et à Sillery.

En prévision du mouvement en avant de l'ennemi sur Montmédy, il prescrit de se porter sur la Suippe.

Le 23, la 1re division du 7e corps campe à Dontrien; le 24 au soir, nous arrivons à Semides, sur un contrefort, au débouché d'un des défilés de l'Argonne.

Ces deux jours de marche, malgré les averses furieuses du premier jour, se sont effectués sans trop de fatigue.

Ces masses de chevaux, ces canons, cette foule grise-rouge serpentant à travers un véritable désert parsemé, çà et là, de quelques petits bois de sapins et de rares villages blancs, formaient un spectacle curieux. Au village de Maronvilliers, Lelong entre en pourparlers avec une pauvre vieille femme pour lui acheter une oie. Impossible de faire accepter à cette bonne vieille le moindre argent. Elle répète, comme un refrain : « Ah! il vaut mieux que ce soit vous qui la mangiez que les Prussiens. » Elle n'en démordra pas et elle regarde défiler la batterie d'un air affectueux et bon, tandis que nous lui faisons des signes d'adieu tant que nous pouvons l'apercevoir.

A partir du 25 août, notre marche va devenir oscillatoire. Le 7e corps gagne Vouziers.

Il n'est que temps, pour nous, d'arriver à Vouziers. Nos bottes nous quittent. Les pluies torrentielles de ce mois d'août en ont eu raison.

Je me mets donc en quête d'un cordonnier, qui m'est indiqué par un de mes bons camarades de classe nommé Leconte. Il est ma providence dès l'arrivée et il me fait cadeau de deux feuilles de la carte de France au 80 000e, donnant le figuré du terrain depuis Vouziers jusqu'à la frontière. C'est à l'aide de ces cartes, dont je n'ai pas voulu me dessaisir, que l'état-major du 7e corps a établi ses ordres de mouvement jusqu'au 30 août. Ces ordres, du reste, étaient des plus sommaires et presque toujours suivis

de modifications et de contre-ordres qui avaient le don de provoquer notre exaspération. Nous ne pouvions pas, en effet, comprendre ce qui inspirait ces fluctuations, et notre esprit critique s'en donnait à juste titre pour dauber sur le commandement, qui nous paraissait aller à la dérive.

Il faut dire, pour nous justifier, que ce que nous avions journellement sous les yeux n'était pas fait pour nous donner confiance dans la sagesse de nos grands chefs.

Un des deux brigadiers de la division, Conseil-Dumesnil, avait l'habitude, en arrivant au point de stationnement, d'interpeller son aide de camp, et la scène suivante se renouvelait chaque jour, sauf de légères variantes : « Hertrich, où est l'ennemi? » s'écriait le général, « le premier principe, en effet, est de faire face à l'ennemi; voyons donc, où est l'ennemi? »

Suivant les renseignements que possédait Hertrich, et le plus souvent ils étaient nuls, on établissait le front de bandière face à l'ennemi. Ce qui créait comme résultat qu'à vingt-quatre heures de distance, on faisait face, tantôt à l'est, tantôt au sud. Tous, nous avions vu jouer *la Grande-Duchesse*, et cette manière de conduire des troupes nous faisait songer au « couper et envelopper » du général Boum.

Le 26, ma batterie reçoit l'ordre d'aller prendre position à Chastre, à l'est de Vouziers. Contre qui, contre quoi, quel objectif?

Rien, aucun renseignement ne nous est donné. Au petit bonheur. On met en batterie contre un ennemi pouvant arriver par le sud. On construit des épaulements rapides, on essaye au pas de mesurer les distances de quelques points importants, ce qui nous vaut, à Lelong et à moi, qui nous étions partagés la besogne, d'être arrêtés par des avant-postes établis en avant de notre batterie et qui, d'un air soupçonneux, procèdent à un interrogatoire en règle.

On finit par nous relâcher, mais sans être bien certain que nous n'avions pas l'intention de jouer les Bourmont ou les Dumouriez.

Nous rentrons à la batterie, la nuit se passe, on aperçoit des feux dans la direction de Falaise. Ce sont, disent les paysans, des meules de fourrage auxquelles les uhlans ont mis le feu. Comment peut-il y avoir des hulans dans cette direction? On n'y comprend toujours rien.

A l'aube, le 27, nous recevons l'ordre d'amener les avant-trains et de nous tenir prêts à partir, dans quelle direction? on n'en sait rien.

« Vous recevrez des ordres ultérieurement », telle est la réponse de l'officier d'état-major porteur de l'ordre de départ.

On attelle, on fait 500 mètres, on entre en colonne et pendant quatre mortelles heures on attend, après avoir fait mettre pied à terre aux conducteurs, que notre colonne, coupée par une autre qui se meut perpendiculairement, puisse se remettre en route.

A hauteur de Quatre-Champs, l'ordre arrive d'aller se mettre en batterie pour protéger un interminable convoi de subsistances des 1er, 5e et 7e corps qui, sous les ordres du lieutenant-colonel Davenet, sous-chef d'état-major du 7e corps, se traîne péniblement dans la direction de Noirval, Chatillon, Stonne.

A peine en batterie, nous sommes assaillis par une tourmente de pluie et de grêle qui nous transperce jusqu'aux os.

« Vous en avez pour longtemps, nous dit le colonel Davenet, vous constituez l'artillerie de l'arrière-garde, il faut laisser défiler toute ma colonne; ouvrez l'œil, vous allez voir apparaître les Prussiens. Je vous laisse le 21e de ligne comme soutien. »

Ah! les pauvres petits lignards, j'entends encore un d'entre eux, un méridional, adossé à un camarade pour être moins mouillé, et qui lui disait : « Ah! mon bon, cela vous coule dans le dos, je n'ai plus un fil de sec, si encore on pouvait se coller quelque chose dans le coco... » Pas plus que les fantassins, nos hommes n'avaient rien mangé depuis le matin et le convoi des subsistances passait non loin de nous. Demander au lieutenant-colonel Guillemin l'autorisation d'emmener une corvée pour tâcher d'avoir des vivres, puis du fourrage si possible, est la pensée que me suggère la réflexion du petit fantassin. L'autorisation obtenue, j'emmène aussi une corvée du 21e de ligne et nous abordons le convoi. Refus formel de nous délivrer quoi que ce soit, car ce n'est pas notre convoi auquel je me suis adressé, c'est celui du 5e corps sur lequel je suis tombé. C'est le supplice de Tantale; heureusement arrive le capitaine du Plessis de Grenedan, qui a été mis temporairement à la disposition du colonel Davenet pour essayer de faire marcher cette cohue de voitures; il prend tout sur lui et nous fait délivrer une voiture de lard et une autre de pain et nous rentrons avec notre butin. On pourra donc essayer de faire la soupe.

Muller, notre cuisinier, fait des prodiges; il a conquis des pommes de terre dans le voisinage, par quel procédé... n'insistons pas..., et nous sert des pommes de terre au lard exquises. Comme par hasard, mon petit fantassin méridional est venu se sécher à notre feu de bivouac et il participe à la distribution des

reliefs des pommes de terre au lard. Quel bon regard affectueux il nous jette!...

A ce repas improvisé, le commandant Geynet apparaît avec sa vieille houppelande d'artilleur de la garde, dont l'astrakan a bien souffert. J'ai le malheur de faire remarquer, tout bas, que c'est un peu « retraite de Russie », ce qui me vaut une semonce amicale du lieutenant-colonel Guillemin qui, lui, a entendu. Les deux grands chefs mangent en effet à la 6e batterie, mais Lelong a exigé qu'ils ne paient pas au prorata du grade et qu'ils soient sur le même pied que nous.

Ils devaient seulement, aux jours de victoire, nous offrir le « bleu ». Je vous laisse le soin de conclure.

La nuit du 27 au 28 s'écoule, traversée d'ondées intermittentes. Nous sommes toujours en batterie.

Le convoi s'est arrêté, la pluie a changé en un vrai marécage le chemin de terre qu'il suit et il est impossible de faire avancer ces voitures de paysan dans cet océan de boue. On prend le parti d'abandonner les plus enlisées et de faire un chemin parallèle à travers champs. Puis l'interminable procession recommence.

De temps en temps, nous dressons l'oreille, c'est un coup de feu, puis tout retombe dans le silence.

L'aube apparaît, la vallée, au-dessous de nous, est couverte d'un épais brouillard, à l'abri duquel l'ennemi pourrait bien nous surprendre. On envoie en avant une portion du 21e de ligne, qui descend dans le brouillard et disparaît à son tour à nos yeux. La journée du 28 s'écoule fastidieuse, énervante, dans une attente anxieuse, et ce n'est que le 29 au matin, quand le convoi a enfin complètement disparu, que l'arrière-garde du 7e corps reçoit enfin l'ordre de le suivre.

La journée du 29 se passe à des mises en batterie à Norival, à Châtillon, à Oches. Des alertes successives, des apparitions de uhlans au coin de bois que nous venons d'abandonner, mais l'impossibilité d'envoyer un seul coup de canon à ces buts mobiles insaisissables.

Le 29 au soir, on campe à Oches, hommes et chevaux sont épuisés; depuis le 26, on n'a pas fermé l'œil.

Le 30 au matin, alerte, mise en batterie à Saint-Pierremond contre un peloton de uhlans.

Cette fois, nous tenons un objectif, mais, patatras, ces uhlans voient arriver une troupe de cavalerie française et disparaissent.

Nos servants sont exaspérés contre cet ennemi insaisissable.

Les trois batteries rentrent dans la colonne et arrivent à la merveilleuse montée de Stonne.

Il est midi; tout à coup une canonnade effroyable éclate sur notre droite, c'est le 5e corps surpris à Beaumont...

Ce 30 août, notre artillerie, venant d'Oches par Stonne, et ayant pour soutien le 17e bataillon de chasseurs, reçut l'ordre de passer la Meuse à Rémilly. C'était aux abords du point de passage un amoncellement, une masse confuse de troupes de toutes armes, venant de tous les côtés. Nous ne pûmes passer qu'à deux heures du matin sur un pont de circonstance, qu'une crue de la rivière rendait dangereux.

Il fallut l'activité et l'initiative du capitaine Meyssonnier, qui prit en main la direction de cette foule, pour en amener un écoulement régulier.

La 6e batterie arriva le 31 août vers trois heures du matin sur la Chiers, où elle rejoignit les deux autres batteries de la division. A cinq heures, il fallut repartir. C'était sur la route un fouillis inextricable d'isolés, de bagages appartenant à tous les corps et services de l'armée, un encombrement sans nom. On faisait quelques pas, puis on s'arrêtait pour repartir et s'arrêter encore. La privation de sommeil était une grosse fatigue pour les hommes et pour moi-même. A chaque halte, je m'endormais sur mon cheval et je me réveillais en sursaut quand la colonne se remettait en marche. Combien il eût été doux de pouvoir s'étendre sur le côté de la route et d'y dormir un moment.

Dans une de ces haltes, en traversant Bazeilles, nous nous trouvions devant une boulangerie. Sur le pas de sa porte, le boulanger, un beau grand gaillard blond, nous regardait. Il venait de sortir du four une appétissante fournée dont la bonne odeur nous rappelait que nous avions à peine mangé la veille, et pas du tout ce jour-là. Acheter une partie de la fournée et la distribuer à nos hommes fut vite fait. Jamais plantureux repas ne fut mieux accueilli.

Jusqu'alors une brume épaisse, montant de la Meuse, avait couvert toute la vallée. Elle se déchirait comme un rideau sous les rayons du soleil, et une radieuse lumière dorée baignait le joli village riant.

Deux jours plus tard, je repassai à Bazeilles, l'armée était anéantie et j'étais prisonnier. Le joli village n'était plus qu'un amas de ruines, la boulangerie était réduite en cendres et, sur le seuil de la porte, la barrant de son grand corps couché, le boulanger était mort, le front ouvert d'un coup de sabre. Le même soleil brillait toujours et la nature, indifférente, soulignait de la splendeur d'une matinée d'été la tristesse cruelle des choses...

Les trois batteries et le 17e bataillon de chasseurs s'établirent enfin au bivouac vers dix heures du matin, entre Bazeilles et Balan. A peine étions-nous au repos que des coups de canon arrivèrent de la rive gauche de la Meuse à l'ouest d'Ailhecourt. En un instant, les pièces étaient mises en batterie au nord de la route qui relie Bazeilles à Balan. Le tir étant trop court, la 6e batterie fut portée en avant de 500 mètres et resta en position jusqu'à la tombée de la nuit, soutenant l'infanterie de marine dans sa lutte contre les Bavarois, battant le viaduc qu'on avait négligé de faire sauter, tirant tantôt sur l'artillerie ennemie, tantôt sur des essaims d'infanterie qui se montraient dans les prairies de la rive gauche.

Tout à coup un chef de bataillon de chasseurs me crie : « Lieutenant, pointez vos mitrailleuses à 800 mètres et tirez quand je lèverai le bras. » Ainsi fut fait. Il avait aperçu, dans un bois qui nous faisait face, plusieurs bataillons d'infanterie ennemie. Au moment où la colonne débouchait à l'orée du bois, nos salves la couchèrent par paquets sur la lisière. Les canonniers battaient des mains. C'est la seule fois, du reste, où j'ai pu constater l'efficacité de mon tir.

Depuis ce moment, l'ennemi ne se montra plus sur ce point découvert.

Quand la nuit fut venue, nous allâmes bivouaquer près du bois de Pierremont, pour y retrouver la 5e et la 7e batterie.

Le 1er septembre, à l'aube, nous sommes réveillés au canon et nous recevons l'ordre de rejoindre notre division au sud-ouest du Calvaire d'Illy, dans le vallon qui descend vers Floing.

Sur toutes les hauteurs environnantes, des troupes surgissent dans la brume du matin. C'est Bazaine qui nous a rejoint, disons-nous tout d'abord joyeusement; mais bientôt de toutes ces collines partent des tirs plongeant qui éclatent sur tous les points. C'est l'ennemi qui nous enserre d'un cercle de feu! Il marche de Donchery vers Vignes-sous-Bois, de Douzy sur Francheval. Ses troupes, de plus en plus nombreuses, ne recherchent même plus les défilements. L'étau de fer va se refermer sur nous.

Nous construisons en hâte des épaulements sur la crête du Calvaire d'Illy; pendant ce travail, nous voyons un cavalier ennemi s'approcher de quelques centaines de mètres, il s'arrête, tire en l'air un coup de pistolet et tourne bride au galop. Peu après, une rafale d'obus tombait sur nous.

Un peu plus tard, le capitaine d'état-major d'Harcourt arrive. Il nous annonce que le maréchal de Mac-Mahon vient d'être blessé et qu'il a laissé le commandement au général Ducrot. Celui-ci

vient de décider un mouvement de retraite pour la préparation duquel le 7e corps doit exécuter immédiatement un mouvement de vigoureuse offensive. Je regarde alors ma montre, il est 9 h. 45. Je la retourne pour voir si elle n'est pas arrêtée, et je me rappelle mon étonnement en constatant cette heure matinale. Je croyais la journée à son déclin, et je pensais que la nuit allait bientôt interrompre pour quelques heures ce combat inégal. La durée ou la fuite du temps sur un champ de bataille, suivant les circonstances, est une des particularités qui m'a le plus frappé.

A dix heures et demie, nous mettons en batterie sur une croupe entre Floing et le premier bois qui se trouve en allant vers l'Est. L'emplacement a déjà été occupé et un feu très vif tombe sur nous immédiatement. On a couché derrière la batterie un régiment d'infanterie, et les coups longs fauchent sur place les pauvres petits fantassins.

Un obus vient frapper ma jument en plein poitrail et enlève une de mes fontes. Je roule, avec la pauvre bête, dans une mare de sang. Mon ordonnance Hérail se précipite vers moi. Je me relève sans une égratignure. Le brave garçon m'embrasse dans sa joie de me voir bien vivant.

Les batteries qui tirent contre nous se succèdent et le feu devient de plus en plus intense. Le cheval qu'Hérail a pris, je ne sais où, pour remplacer ma jument, est tué à son tour. Nous restons en batterie jusqu'à l'épuisement complet de nos munitions, et les chasseurs à pied nous aident à vider les caissons de la réserve.

A une heure et demie, les balles arrivent par devant et les obus à revers. Le pointeur de la première pièce est tué d'une balle au front, tandis qu'il est à l'oreillon; l'adjudant est touché par un obus de plein fouet et tombe sans dire un mot; deux chefs de pièce sont grièvement blessés, un brigadier est mortellement atteint. Un grand nombre d'hommes et de chevaux sont hors de combat.

Vers deux heures, l'ordre est donné de se replier vers la ville. De qui émane-t-il? Je n'en sais rien. Mais ce que je puis dire, c'est que la puissance de résistance était loin d'être à bout dans la 6e batterie.

On attelle tant bien que mal ce qui reste de chevaux. Comme nous sommes restés les derniers sur ce plateau, le feu des batteries ennemies nous suit dans notre retraite. Leurs chevaux étant atteints, deux caissons versent en cage dans le ravin de Cazal, deux autres caissons ont fait explosion.

Nous arrivons à Sedan où le drapeau blanc a été arboré. C'est un pêle-mêle indescriptible, une cohue informe d'hommes, de

chevaux, de voitures, de canons réunis dans ce petit espace. L'ordre nous est donné de ranger nos canons sur le glacis des fortifications du Nord-Est. On l'exécute à grand peine.

Mais la journée n'est pas finie et nous gémissons de notre impuissance. Se rendre ainsi sans lutter encore, nous semble impossible. Un simulacre de conseil de guerre se réunit. Il se compose du lieutenant-colonel Guillemin, du commandant Geynet et des quatre officiers de la 6e batterie. Nous décidons de tenter encore la chance. On parle d'une tentative de mouvement que le général de Wimpffen essayerait du côté de Balan; notre parti est bientôt pris. On rassemble les canonniers éparpillés au milieu de l'encombrement et de la confusion générale; pas un seul de ces braves gens ne manque à l'appel, et ils viennent s'unir à ce dernier effort que beaucoup d'entre eux paieront de leur vie. Le capitaine Meyssonnier amène deux pièces et des caissons de la réserve; on attelle quatre autres pièces. Deux canons hors de service sont laissés et la batterie part du côté de l'Est avec six pièces et trois caissons attelés à quatre ou à deux chevaux. Les deux maréchaux des logis Gallerand et Leloup, déjà blessés, tiennent à honneur de rester près de leurs officiers.

Avant de nous mettre en marche, nous exhortons les isolés qui couvrent les glacis à accompagner la batterie dont ils seront les soutiens. Environ 500 hommes, avec des cadres improvisés, nous suivent et bientôt nous encadrent, à droite et à gauche, dans la position de batterie, que nous prenons presque aussitôt. La tentative était peut-être folle, mais elle montre bien ce qu'il y avait de grandeur généreuse et de vertu guerrière dans l'âme de ces soldats obscurs qui, fatigués de privations et d'insomnies, quelques-uns déjà blessés, n'hésitaient pas un instant à répondre à l'appel de leurs officiers et à saisir toutes les occasions de reprendre la lutte.

Tout près des fortifications, nous voyons un groupe d'isolés et un régiment de cavalerie (régiment de lanciers) en but à un tir de canons allemands, placés près de Frenois, dont les projectiles tombent au milieu de cette masse serrée et sans défense.

Aussitôt, notre batterie gravit une pente, ouvre le feu avec des munitions prises dans un caisson abandonné. Le feu ennemi se dirige aussitôt sur nous et le régiment de lanciers peut se dégager. Mais l'emplacement est mauvais et nous allons prendre position près de la ferme de la Garenne, contre la batterie de Wadelincourt d'abord, ensuite en face d'une puissante ligne de canons allemands (batteries du 12e corps) qui ont franchi la Givonne et sont venus s'installer sur la rive droite.

Ces batteries concentrant sur nous un feu violent, nous changeons plusieurs fois d'emplacement, mais bientôt la batterie est écrasée, réduite à 3 pièces de 4 et à 1 de 12 qu'elle a ralliée; nous n'avons plus de munitions, presque plus de chevaux ni de servants (6 ont été tués, 11 sont blessés). Nous décidons de nous jeter dans le bois de la Garenne où nous croyons retrouver nos soutiens et de tenter de gagner la Belgique pour sauver du moins nos canons. La mise des pièces sur avant-trains est des plus pénibles, des conducteurs sont morts, inertes sur leur selle, les chevaux tous blessés, marchant sur deux ou trois jambes, refusent d'avancer. Enfin, à force d'activité et de vigueur, on réussit à atteler à deux les quatre pièces. Le bois n'est qu'à une centaine de pas, la colonne se forme; le capitaine de Franchessin et le lieutenant Lelong sont en queue, le capitaine Meyssonnier et moi en tête. Mais de ce bois qui nous semblait le salut, débouche tout un régiment de la garde prussienne. Sur le flanc gauche, le 59e régiment d'infanterie du 11e corps allemand a surgi. Nous sommes entourés de tous les côtés. On lutte corps à corps autour des pièces, mon cheval reçoit à bout portant un coup de feu qui le tue. Je suis brutalement renversé, désarmé et fait prisonnier.

Quelques instants plus tard, les officiers de la 6e batterie étaient conduits devant le général commandant la garde prussienne. Une musique jouait le *Watch am Rhein* (la garde au Rhin). Je ne crois pas qu'une expression humaine puisse rendre la cruelle et poignante émotion que je ressentis alors.

Général Lambert.

L'ÉDIT DE NANTES

ET SON APPLICATION

I

L'édit de Nantes a cette singulière destinée d'être à la fois très célèbre et très peu connu. Beaucoup de personnes ne savent son existence que parce qu'il a été révoqué. Il y a un grand nombre de travaux, plus ou moins importants, et, en général, protestants qui traitent de cette révocation; il y en a relativement très peu sur l'édit lui-même, et encore ceux qui ont étudié cette révocation parlent-ils surtout des mesures qui l'ont accompagnée et suivie, mais ne lui sont pas nécessairement liées; mesures dont beaucoup sont incompatibles avec nos idées modernes sur la liberté de conscience. Pour l'édit lui-même, on se contente de quelques affirmations plus ou moins exactes et souvent au moins exagérées.

C'est ainsi qu'on s'imagine souvent qu'il fut une innovation et un édit original, qu'il a établi la liberté du culte pour les protestants, et enfin qu'il a donné à la France la paix religieuse. Et cependant presque toutes ses dispositions sont prises aux édits antérieurs et, en particulier, à l'édit de Poitiers et de Nérac de 1577, qui l'a immédiatement précédé; Henri IV l'ayant remis en vigueur et fait enregistrer par les Parlements. Puis, si l'édit de Nantes a accordé la liberté de conscience proprement dite aux calvinistes, l'interdiction de leur culte demeure la règle et la permission l'exception; et, enfin, la lutte entre les catholiques et les protestants a continué sous toutes les formes après sa signature. Il suffira de mentionner les guerres religieuses sous Louis XIII, que terminèrent seulement la prise de La Rochelle et de Montauban, et la destruction de la puissance politique et militaire des huguenots. Une armée dut même être conduite par le roi en personne pour imposer aux protestants du Béarn cet édit de

Nantes qui devait plus tard paraître si regrettable à tous les calvinistes.

A côté de cette lutte à main armée, il y en eut une autre moins violente, mais plus constante et aussi acharnée. Cette lutte est théologique d'abord, lutte inévitable tant qu'il y aura des hommes de foi opposée et qui auront la charité de vouloir faire connaître la vérité à leur prochain. Elle est judiciaire aussi, et cette forme, pour n'être pas aussi éclatante que la lutte militaire, ni aussi brillante que la lutte théologique, n'en est pas moins grave et pouvait avoir des conséquences importantes; soit que l'on obtînt du roi de nouveaux édits ou des déclarations expliquant ou modifiant l'édit de Nantes; soit que l'on s'en tînt aux jugements des tribunaux de différents ordres, qui servaient, comme les jugements des tribunaux modernes, non seulement à décider un cas particulier, mais encore à fixer la jurisprudence et étaient invoqués dans la suite par les parties dans des cas analogues. C'est ce qui explique que des ouvrages aient été composés pour réunir les éléments de la jurisprudence de cet édit; car, s'il y a peu de livres s'en occupant depuis qu'il a été révoqué, il en a paru plusieurs pendant qu'il était en vigueur ou au moment de sa disparition [1].

Comme ouvrages modernes, il n'y a guère à citer que les thèses

[1] Le plus important, au moins comme longueur et comme notoriété, est celui d'Elie Benoist, qui ne comprend pas moins de trois tomes en cinq gros volumes in-4°, publiés de 1693 à 1695 et donnant, année par année, les plaintes des protestants. Malheureusement, c'est un livre écrit avec passion et hors de France, ce qui fait que ses assertions ne peuvent être accueillies qu'avec réserve, d'autant plus qu'il n'indique pas ses sources et rend ainsi les vérifications impossibles pour tout ce qui n'est pas contenu dans les pièces justificatives, assez nombreuses il est vrai, qui se trouvent à la fin de certains volumes. Et c'est de parti-pris qu'il évite ces vérifications, car il affirme dans sa préface qu'il suit ainsi l'exemple des meilleurs historiens, et que « cela serait fâcheux qu'un homme, qui a passé plusieurs années à lire des centaines de volumes imprimés et des milliers de pièces manuscrites, vît le fruit de son travail ruiné par les chicanes de quelque moine ou de quelque esprit mal tourné qui lui ferait un procès sur la vérité ou sur la justesse de quelque citation marginale ».

Les « décisions catholiques » de Filleau, parues en 1668, ont, sur l'ouvrage de Benoist, l'avantage de publier les documents eux-mêmes. C'est un recueil de jurisprudence. Elie Benoist reproche à Filleau d'avoir recueilli des jugements de sièges sans autorité et de simples bailliages, mais ces jugements ne sont pas, pour nous, moins intéressants et, comme les tribunaux qui les ont rendus sont indiqués, on peut savoir quelle est leur importance. Filleau n'est pas, du reste, moins passionné que Benoist, bien que dans un autre sens et, dans ses commentaires, il s'exprime en termes violents sur Luther et sur Calvin. « Luther, dit-il, cet abominable apostat, en son sermon de la naissance de la Vierge, a été assez hardi pour vomir

de doctorat présentées l'une à la Faculté de droit de Nancy par M. Charles Benoît en 1900 sur la condition juridique des protestants sous le régime de l'édit de Nantes et après sa révocation, et l'autre à la Faculté de Bordeaux en 1903 par M. Joseph Faurey sur Henri IV et l'édit de Nantes.

Le Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français a publié, en particulier en 1898, de longs dithyrambes sur cet édit, parmi lesquels il faut mentionner la publication faite par

des paroles blasphématoires contre la Sainte Vierge, » et s'il passe à Calvin : « ouvrons la source impure et puante de Calvin. » (Filleau, d. c. p. 249.)

Le jésuite Bernard Meynier a publié en 1670 une étude intitulée « de l'édit de Nantes exécuté selon les intentions d'Henri le Grand » et P. Bernard en 1666 une explication de l'édit de Nantes auquel il a joint un fascicule « Explication sommaire des articles 9 et 10 de l'édit de Nantes ». Ce sont des thèses ou plutôt des mémoires portant sur des points contestés de l'édit et s'efforçant de faire prévaloir une décision. Cette polémique nous montre qu'à cette époque on se servait déjà pour éclaircir un texte de travaux préparatoires et que ces travaux fournissaient, comme maintenant, des arguments absolument contradictoires, les hommes qui préparent une loi n'étant pas d'accord entre eux sur son sens et sa portée. Soulier a donné en 1683 une nouvelle édition de l'ouvrage de P. Bernard augmentée de tous les monuments de jurisprudence qui étaient venus confirmer les thèses du livre depuis son apparition.

Le livre de Meynier provoqua plusieurs réponses, mais peu importantes et ne traitant que des points particuliers. Loride des Galesnières en publia une pour les églises prétendues réformées du Poitou, et Moussyau de la Pouzaire un factum pour les mêmes églises; ces réponses ont trait aux lieux d'exercice dits d'usage et à la situation particulière du Poitou par suite de l'édit de soumission de Poitiers. E. Benoist (III, 654) mentionne encore un livre intitulé : « Le Tabernacle de Dieu sous la nuée ou l'exercice de la religion sous la protection des édits », par de Brissac.

Elie Benoist (IV, p. 34) parle aussi de l'écrit d'un cordelier, le P. Duhan. Ce n'est qu'un mémoire de quelques pages signé simplement D. dont le titre : « Moyen pour empêcher l'exercice de la R. P. R. Présenté au roi », indique suffisamment les intentions. La seule partie intéressante de cet écrit est celle où il soutient que les huguenots ayant changé de doctrine, depuis qu'ils avaient obtenu l'édit de Nantes, n'avaient plus aucun droit à en jouir, puisqu'ils professaient une autre religion que celle pour laquelle l'édit établissait la tolérance. Les conséquences juridiques de ces variations n'étaient peut-être pas aussi rigoureuses que les conséquences théologiques que Bossuet devait en tirer quelques années plus tard.

On a publié aussi un grand nombre d'arrêts, de mémoires et de factums portant sur des points particuliers, mais qu'en raison de leur nombre et de leur peu d'importance générale, il n'est guère possible de mentionner ici. Il faut cependant faire exception pour un petit recueil de réponses faites par le roi aux doléances des députés généraux des prétendus réformés de 1607 à 1629. Ces réponses, en général favorables, sont souvent intéressantes. Il est intitulé « Décisions royales sur les principales difficultés de l'édit de Nantes par I. A. M. D. L. P. D. D. ».

M. de Cazenove des cahiers des réclamations présentées aux commissaires de l'édit en 1600 par les catholiques et les protestants de Nîmes, avec la réponse des commissaires.

On ne peut guère regarder comme écrits sur le même sujet les deux ouvrages d'Anquez sur les assemblées politiques des réformés et l'état civil des protestants; le premier traite surtout du côté politique de ces assemblées, et le second s'occupe principalement des temps qui ont suivi l'édit; temps où la conversion supposée et souvent fictive des protestants les privait d'actes de l'état civil confiés alors aux seuls curés; ni l'ouvrage intéressant de M. Boulanger sur les protestants à Nîmes au temps de l'édit de Nantes, qui s'occupe plutôt de la vie des protestants durant cette période que de l'édit même qui les régissait.

Et cependant il y a plusieurs questions intéressantes à examiner à propos de cet édit.

Que fut-il en réalité? Pour le bien comprendre, il est nécessaire de s'arrêter un instant à considérer l'état de la France, les édits antérieurs et les engagements pris par le roi qui limitaient sa liberté d'action.

Quelle fut sa nature? Etait-ce un traité et quelle importance faut-il attacher au préambule qui le déclare perpétuel et irrévocable?

Puis que contenait-il? Quelle conséquence devait avoir la liberté du culte catholique qu'il proclame et les mesures qu'il prend pour l'assurer?

Qu'accorde-t-il aux protestants? La liberté est-elle pour eux la règle ou ont-ils seulement des exceptions à l'interdiction qui reste le principe? Quelles conséquences découlent de cette règle? En quels lieux peuvent-ils célébrer leur culte? Quel nom peuvent-ils prendre? L'édit s'applique-t-il aux catholiques d'origine, aux relaps? Quels sont les droits des parents pour l'éducation de leurs enfants et quelles sont les limites imposées à l'autorité paternelle?

L'organisation des chambres mi-parties et la libre admission aux diverses charges ne produisirent pas tous les effets espérés et finirent par être supprimées avant même la révocation de l'édit de Nantes.

Enfin l'édit ne s'applique pas dans toutes les provinces, en Alsace, dans le pays de Gex, en Béarn, ou il ne fut jamais exécuté, ou il ne le fut pas constamment et son autorité donna lieu à des controverses intéressantes.

II

Au moment où fut signé l'édit de Nantes, la France sortait d'une des périodes les plus troublées qu'elle ait jamais traversées. Elle n'avait pas eu de repos depuis la mort d'Henri II, tué, probablement par accident, par un huguenot qui devait plus tard se rendre coupable de quelques assassinats et de quelques révoltes que l'on ne peut imputer à la maladresse ; la conjuration d'Amboise commença les troubles, elle suivit le supplice d'Anne Dubourg comme la mort d'Henri II avait suivi son procès, et fut causée, d'après Théodore de Bèze, parce que l'on ne se contentait plus de condamner des misérables pour hérésie, mais que l'on attentait maintenant à la vie de personnes d'Etat. La France fut alors en proie aux guerres civiles et aux séditions que ne pouvait réprimer la politique sans énergie et sans suite de Catherine de Médicis et de ses trois fils. Les derniers Valois n'osaient réduire un parti à l'obéissance par crainte de l'autre, ils prenaient leurs hésitations pour de l'habileté et leur dissimulation pour de la politique. C'est ainsi que les huguenots en étaient arrivés à avoir des troupes, des places fortes, des assemblées et un chef politique sous le nom de protecteur, qui se trouvaient en état de faire la guerre au roi. Une partie des catholiques, en face de ces menées et mal protégés par un pouvoir trop faible pour résister, s'étaient alors organisés et avaient fondé *la sainte ligue* qui avait fini, elle aussi, par rompre avec le roi et le chasser de Paris ; tandis qu'une partie des catholiques suivaient Henri III et formaient le parti des royalistes ou royaux.

Le roi signait alors une trêve avec ses sujets huguenots révoltés et s'unissait avec eux pour tâcher de rentrer à Paris, mais il mourait assassiné par Jacques Clément, à Saint-Cloud. Sa mort ajoutait à la confusion générale ; son héritier était incertain ; son plus proche parent était le roi Henri de Navarre, mais un hérétique pouvait-il monter sur le trône de France et devenir le roi très chrétien, le fils aîné de l'Eglise? Aucun catholique ne le pensa. La question avait été posée aux états de Blois, et les trois états s'étaient déclarés à deux reprises contre les droits éventuels du roi de Navarre.

Le 4 novembre 1588, les députés du clergé avaient déclaré le roi de Navarre incapable de succéder à la couronne comme hérétique et relaps. Cette résolution avait été communiquée aux deux autres états et approuvée par eux. Puis on avait envoyé des députés la porter au roi et le prier d'y souscrire.

Le roi aurait été, à ce que dit de Thou, favorable aux prétentions de son beau-frère et aurait contesté même qu'il fût hérétique, puis qu'il promettait de s'en rapporter au prochain concile. Mais de Thou a écrit son histoire pour Henri IV, c'est une histoire officielle; elle ne contient jamais rien qui ait pu déplaire au protecteur de l'auteur et présente toujours les choses sous le jour qui lui est le plus favorable; elle n'est pas impartiale. De Thou est de ceux qui blâment énergiquement l'ambition des Guise et la Ligue, mais se garderaient avec soin d'appeler par leur nom les révoltes des Huguenots et les rébellions et trahisons de Condé et de Coligny.

Toujours est-il que le roi pria les états de délibérer de nouveau, leur disant qu'on ne pouvait condamner le roi de Navarre sans l'entendre. Mais les états maintinrent leur première délibération, déclarant inutile d'entendre un prince qui avait été relaps après avoir été instruit par le cardinal de Bourbon et la reine-mère, et avait été excommunié par le Pape. Le roi recevant une nouvelle délégation se contenta « de les amuser et d'éluder encore une fois leur demande importune ».

Cette conviction de l'indignité d'un hérétique pour le trône était restée celle de tous les catholiques lors de la mort d'Henri III. La Ligue en acquit de nouvelles forces et une situation bien meilleure, puisqu'elle n'avait plus comme adversaire un roi que les lois de transmission du pouvoir appelaient incontestablement au trône et qu'elle pouvait, avec raison, nier la légitimité du prétendant qu'elle avait en face d'elle et reconnaître, sous le nom de Charles X, le cardinal de Bourbon. Bien qu'il fût prisonnier depuis l'assassinat du duc de Guise à Blois, son nom servait à arrêter les compétitions et les rivalités.

Les autres catholiques, surtout les serviteurs d'Henri III, qui se trouvaient plus éloignés que jamais de la Ligue, après l'assassinat de Jacques Clément, se trouvèrent dans une violente hésitation. D'Aubigné nous en fait, dans son *Histoire universelle*, une très vive peinture. Les uns se retirèrent immédiatement dans leurs châteaux et dans leurs gouvernements, comme fit le duc d'Epernon, le plus considérable d'entre eux. Les autres, le jour même de la mort du roi, entourent le roi de Navarre, plus menaçants que suppliants, et le mettent en demeure de se faire catholique s'il veut être obéi d'eux, car ils ne reconnaîtront pas un hérétique.

Ce groupe prend à ce moment une importance hors de proportion avec le nombre et les ressources dont disposent ceux qui le composent. C'est à eux que le nouveau roi fait les concessions

générales qu'il accorde aux catholiques et qu'il faut examiner, car elles ont une influence considérable sur l'édit de Nantes. Ces catholiques sont peu nombreux, il est vrai, ils n'ont pas de force militaire importante ni rapprochée. Le roi peut répondre à leurs menaces en les faisant jeter par la fenêtre, comme d'Aubigné se vante de le lui avoir conseillé; mais, malgré cette faiblesse apparente, ils sont les vrais maîtres de la situation. Qu'Henri IV cède aux conseils violents et rompe avec eux, il n'est plus roi; il n'est, comme du vivant d'Henri III, qu'un chef de bande et le protecteur des hérétiques. Il a contre lui toutes les forces catholiques qui finiront nécessairement par s'unir. S'il les garde au contraire à son service, il fait vraiment figure de roi, réunissant sous son autorité des catholiques et des huguenots : il peut espérer les y amener tous par des négociations et une politique habile. Car si Henri IV est un roi guerrier quand il le faut, il préfère, toutes les fois qu'il le peut, résoudre les difficultés par sa diplomatie et sa finesse. Roi, capitaine et gascon, dit sa chanson; à partir de la mort d'Henri III, il se montre constamment roi, mais il n'est capitaine que lorsqu'il ne peut pas être gascon.

Il ne peut décemment se convertir au catholicisme aussitôt après la mort du roi et, sans doute, il craint d'indisposer ses huguenots dont il a besoin. Il accorde et fait accepter une simple promesse de se faire instruire dans les six mois. Cette instruction n'était aux yeux des catholiques qu'un acheminement certain vers l'abjuration, tandis que pour les protestants elle laissait tout en suspens. Les uns et les autres étaient convaincus que l'instruction sans parti-pris ne pouvait que conduire à leur religion. Le 4 août, le nouveau roi rédige, en outre, une déclaration dans laquelle il promet de garder la religion catholique, sans « y innover ni changer aucune chose », de ne permettre le culte protestant que là où il était déjà pratiqué, et de nommer des gouverneurs catholiques à toutes les places reprises sur la Ligue, ainsi qu'à toutes celles dont les gouverneurs catholiques devraient être remplacés.

En 1591, on paraît plus loin que jamais d'une entente entre les catholiques et Henri IV. Le Pape lance contre ce prétendant hérétique et tous ses adhérents une bulle d'excommunication; la petite partie du Parlement de Paris qui reconnaît Henri IV et se trouve à Tours, la fait brûler par la main du bourreau, en décrétant le nonce de prise de corps et en défendant toute communication avec Rome; tandis qu'une assemblée du clergé, qui ne comprend, au dire de Benoist, que deux cardinaux et sept évêques, déclare bien la bulle abusive, mais décide d'envoyer

à Rome une explication de sa conduite. L'évêque de Beauvais, Jean Fumée, député au roi par les autres évêques royalistes, l'exhorta à rentrer dans l'Eglise et à envoyer une ambassade auprès du Pape. Mais Achille de Harlay, président du Parlement, et deux autres conseillers l'en dissuadèrent. C'eût été, à leur sens, violer l'arrêt du Parlement. Le roi rend, d'après de Thou, un édit où il émet la prétention de se faire sacrer et d'instituer des évêques sans le Pape. On soupçonnait même l'archevêque de Bourges, Renaud de Bauze, qui portait le titre de patriarche, de pousser au schisme et d'aspirer à être le chef des églises de France et à en régler la discipline sans l'intervention de Rome.

Cependant le cardinal de Bourbon meurt et, bien qu'il ne fût roi que de nom, cette mort jette le désarroi dans le parti de la Ligue qui n'a plus de roi de la maison royale à opposer à l'hérétique. Les états de la Ligue ne parviennent pas à prendre un parti. Henri IV échoue dans ses tentatives sur Paris lorsque, le 25 juillet 1593, sans avoir eu recours à une controverse ni à des instructions appropriées, il fait son abjuration à Saint-Denis, levant ainsi le principal obstacle qui empêchait sa reconnaissance par les catholiques. Il lèvera ensuite les autres en obtenant de Rome son absolution et en traitant avec les chefs et les villes de la Ligue. Et, chaque fois, nous le verrons donner des garanties aux catholiques qui restent longtemps méfiants à cause de ses anciennes croyances et de son ancienne amitié avec les hérétiques.

Et, de fait, si l'on considère la conduite du roi, il semble bien que sa conversion n'a pas précédé, mais suivi son abjuration. Et cette impression est confirmée par deux témoignages intéressants. Au dire de Benoist et de Bossuet, il se serait décidé à abjurer sur l'aveu des ministres affirmant que l'on pouvait se sauver dans la religion catholique, ce qu'il leur était difficile de nier sans nier la continuité de l'Eglise; et, soit qu'il eût alors pris le parti le plus avantageux en politique, ou le plus sûr pour son salut, les catholiques niant qu'il pût se sauver dans le protestantisme, il se décida pour la religion catholique.

Suivant les Mémoires de Richelieu, le roi aurait confessé à la reine, sa femme, qu'au commencement il n'avait embrassé le catholicisme qu'en apparence « pour s'assurer en effet sa couronne, mais que depuis la conférence qu'eut à Fontainebleau le cardinal du Perron avec du Plessis-Mornay, il détestait autant par raison de conscience la créance des huguenots comme leur parti par raison d'Etat ». Sa conversion véritable ne daterait alors que de mai 1600, mais ses répugnances par raison d'Etat

seraient antérieures; du reste, un mot que d'Aubigné se vante de lui avoir dit après l'attentat de du Châtel, qui n'avait réussi qu'à blesser le roi à la bouche, montre bien que telle était la croyance des contemporains. Ils étaient dans la chambre de Gabrielle d'Estrées, et l'on sait que ce huguenot était aussi bien avec les maîtresses d'Henri IV qu'insolent avec sa femme. « Sire, eût-il dit, comme vous n'avez encore renoncé Dieu que des lèvres, Dieu s'est contenté qu'elles fussent seulement percées; mais s'il vous arrive de le renoncer un jour du cœur, alors il permettra que votre cœur soit percé. »

La seconde démarche catholique du roi fut de se faire sacrer. Reims étant au pouvoir de la Ligue, le sacre eut lieu dans la cathédrale de Chartres et Henri IV y prêta le serment destiné à garantir le pacte fondamental entre le roi et la nation; il le prêta dans la forme traditionnelle et sans omettre la fameuse phrase où il est promis de détruire l'hérésie. Au dire de Benoist, les craintes des protestants auraient été calmées par un brevet les assurant qu'ils n'étaient pas comptés au nombre des hérétiques. Si ce brevet a existé, il va sans dire qu'il était sans valeur, le pouvoir royal n'ayant jamais eu le droit de déterminer les hérésies et de trancher les matières de foi; le texte même du serment : « Itemde terra mea et jurisdictione mihi subdita, universos hæreticos *ab Ecclesia denotatos* pro viribus bona fide exterminare studebo, » ne permet aucune équivoque.

Une dernière démarche restait à faire. Frappé par le Pape d'une excommunication solennelle, Henri IV ne pouvait en être relevé que par lui, il fallait donc obtenir une absolution qui régularisât complètement la situation. Elle ne fut pas donnée sans conditions; le Pape ne pouvait se désintéresser du sort des catholiques en France. Le roi dut promettre d'élever le prince de Condé, héritier présomptif du trône, tant qu'Henri IV n'aurait pas d'enfants, dans la religion catholique et de rétablir le culte catholique dans le Béarn où il avait été interdit par sa mère, bien que les catholiques y fussent en majorité; d'y réinstaller les évêques et de pourvoir à leur entretien jusqu'à ce qu'on eût pu leur rendre leurs biens.

Le roi ne négociait pas seulement avec Rome, mais encore avec ses sujets en armes; tout en combattant, il signe une suite de traités avec les chefs et les villes de la Ligue, ou plutôt il évite les traités et donne à ces conventions la forme d'un édit unilatéral, forme qui lui garde l'apparence de la souveraineté et engage moins l'avenir. Ces traités retardent l'édit de Nantes, que l'on ne veut pas publier avant la soumission de tous les catholiques, et

leurs conditions, en général défavorables aux protestants, seront expressément réservées par l'édit.

La première ville qui se soumit, après la trêve d'un an conclue après la conversion du roi, fut Meaux (1594), qui stipula que le culte de la religion prétendue réformée serait exclu de son enceinte; beaucoup de villes se soumirent à son exemple, « mais, dit Benoist, elles s'accordèrent toutes à demander qu'on n'exerçât, dans leur enceinte, nulle autre religion que la catholique ». — « Paris fit reculer à dix lieues à la ronde l'exercice que les réformés désiraient. » On sait que ces conditions ne furent pas exécutées à la lettre, puisqu'on permit un temple protestant réformé à Charenton. Poitiers fit exclure le culte réformé de la ville et des faubourgs, de tous les lieux du Poitou où il n'était pas permis par l'édit de 1577, et rétablir le culte catholique dans différents lieux de cette province où il avait été supprimé. L'amiral de Villars fit bannir le culte protestant de Rouen et des autres villes en son pouvoir; Agen, de la ville et de la banlieue; Amiens, de tout le bailliage; Beauvais et Saint-Malo, de trois lieues à la ronde. Des conditions analogues furent consenties au duc de Mayenne, qui obtint en outre que le roi paierait, non ses dettes personnelles, mais celles qu'il avait contractées pour les frais de la guerre; puis par Joyeuse et le duc de Mercœur, qui ne se soumit que le 20 mars 1598. Moins d'un mois après, le 15 avril, le roi signait l'édit de Nantes, ce qu'il n'avait pas voulu faire avant d'avoir traité avec tous les catholiques.

Après plusieurs années de luttes et de pourparlers, le roi cédait en effet, et accordait un nouvel édit aux protestants. Ceux-ci, au moment où leur protecteur était devenu roi, avaient bien réclamé violemment de leurs adversaires une soumission absolue, qu'ils refusaient eux-mêmes la veille au roi précédent, mais ils ne surent pas, en général, profiter de leur loyalisme de hasard et se maintenir dans la situation avantageuse où ils se trouvaient; ils cherchèrent à rester organisés en puissance militaire et politique indépendante et à se faire craindre. Mais ce qui leur semblait une cause de force et une garantie leur fut, en réalité, une cause de faiblesse, et contribua probablement à amener sur eux la persécution dont ils eurent à souffrir dans la suite.

La signature du nouvel édit qu'ils obtinrent fut loin d'être, en réalité, un avantage pour eux. Le roi essaya de les amener à se contenter de l'édit de 1577; il avait pour cela des raisons évidentes : cet édit, accordé par un roi catholique qui n'avait jamais été entaché d'hérésie, ne pouvait exciter autant de méfiance ni à

Rome ni en France; il avait aussi l'avantage de remonter à quelques années et de ne pas causer les craintes qu'amène toute nouveauté. Il eût été aussi probablement pour les huguenots une garantie plus solide. On eût peut-être plus hésité à changer une loi plus ancienne, et surtout on n'eût probablement pas osé reprocher aux réformés d'avoir arraché un édit au roi de complicité avec l'étranger. Ce reproche eût été aussi juste pour l'édit de 1577 que pour celui de 1598, mais la signature du premier avait été obtenue par le futur Henri IV, et une accusation qui l'eût atteint avant tout autre n'eût pas été bienvenue auprès de lui, de son fils ou de son petit-fils.

Ils tenaient à avoir un nouvel édit : « Le principal fondement de cette instance était qu'ils ne pouvaient supporter qu'on les mît, pendant le règne d'Henri IV, sur le même pied qu'ils avaient été sous celui d'Henri III. »

En 1593, nous voyons les délégués des consistoires réclamer un nouvel édit, et en particulier le maréchal de Bouillon et du Plessis. Toutefois cet édit ne devait être signé que lorsque le roi aurait reçu l'absolution du Pape. Ils en voulaient un nouveau et les offres de rétablir celui de 1577, de permettre le culte protestant dans les villes, ne les satisfaisaient pas.

Le roi cependant semblait vouloir s'en tenir à cet édit; il le faisait enregistrer à Rouen, où il n'avait pas encore été reçu; il l'avait déjà confirmé par l'édit de Nantes en 1591. En 1595, il en avait fait enregistrer à Paris une nouvelle confirmation malgré le parlement, et La Guesle, le procureur général, avait fait changer la formule usitée en pareil cas, qui était « ouy et ce requérant le procureur général ». Il s'était opposé aux mots « ce requérant » et n'avait même pas permis d'y substituer « y consentant », si bien qu'on les avait simplement supprimés. En même temps il était interdit de traiter la conversion du roi de « révolte ».

En 1596, l'assemblée de Loudun décide, après avoir député au roi, de ne pas se séparer avant satisfaction. Ayant reçu du roi l'ordre de se dissoudre, elle résout, sur la proposition de Duplessis, de rester réunie jusqu'à ce qu'elle ait un édit et d'appeler dans son sein les principaux réformés. Le roi révoque alors son ordre et entre de nouveau en pourparlers. C'est qu'à ce moment il était occupé au siège de la Fère et que les protestants en profitaient. « Sous prétexte de la sûreté de leur religion, ils lui présentèrent une requête dans la situation la plus fâcheuse de ses affaires. » Et ils ne craignaient pas d'en venir aux menaces de la guerre civile pour forcer le roi à céder; une lettre de La Noue, publiée par le bulletin de la *s. de l'h. du protest. fr.*

est très claire à ce sujet, malgré les protestations de forme contredites immédiatement. « Voilà, Sire, un project général, mais véritable de ce qui se fait icy que je vous représenterai encores en moins de mots. C'est que tout ainsi qu'on veut, jusques à la mort persister en l'obéissance qu'on vous doibt et vivre en paix et ne chercher la guerre en façon quelconque, aussy s'est-on résolu de subir plutôt mille guerres et mille maux que de relascher un seul poingt de ce qui est absolument nécessaire à la conservation générale des églises. A Lodun, ce 26 juing 1596. »

Cependant le roi essaye encore de ne pas signer un nouvel édit, et les commissaires Vic et Colignon, nommés par lui sur le refus de de Thou, n'auraient eu que le pouvoir de rétablir l'édit de 1577 tout en accordant des compensations pour les avantages que les protestants avaient perdus, par suite des traités particuliers des villes de la Ligue.

L'année suivante, les protestants profitent encore des embarras que cause la guerre étrangère, et s'abstiennent d'aider le roi au siège d'Amiens. Bouillon et La Trémouille, qui ont des troupes levées avec les deniers royaux, ne le secourant pas, malgré les avis de de Thou, le premier se retire en Auvergne, le second reste en Poitou.

C'est dans ces conditions que, suivant l'expression d'un historien protestant, un nouvel édit fut « arraché » au roi. Bien que ce fût un édit et non un traité, les quatre commissaires des huguenots qui le reçurent y joignirent ce certificat :

Nous, Jacques de Constant, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et gouverneur des villes et chasteau de Marans; Jean Dupuy, escuyer sieur de Cazes, gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté; maître Nicolas Grimault sieur de la Motte, lieutenant-général civil et criminel au bailliage d'Alençon, et Daniel Chomier, docteur en théologie, députés vers Sa Majesté de l'Assemblée de ceux de la dite religion, estant de présent à Chatellerault par la permission de Sa Majesté; certifions que l'édit ci-dessus transcrit est en tous ses points conforme et semblable à ce qui a été convenu avec nous, par Nos Seigneurs du conseil de sa dite Majesté, et le recevons d'icelle avec très humbles actions de grâce et prières à Dieu pour la prospérité de sa dite Majesté. Fait à Nantes le dernier avril 1598 (Meynier 9).

Malgré cette entente certifiée par leurs commissaires, l'édit fut mal accueilli des protestants; leur assemblée, qui était « demeurée en abrégé à Chatellerault », se plaignit dans « d'amples mémoires » des changements apportés à l'édit, tel qu'il avait été décidé. « On se plaignait qu'on eût rayé de l'article 18 la clause qui défen-

dait de rebatiser les enfants qui auraient été batisés par les ministres. » Cette plainte ne se comprend guère, car elle ne porte pas sur une gêne qui leur serait imposée, mais sur une prétention singulière et qui n'est pas isolée d'intervenir dans la discipline même de l'Eglise catholique. Elle est d'autant plus étrange en ce point, que la doctrine de l'Eglise est que le baptême peut être valablement donné par un hérétique et ne peut se recevoir qu'une fois. Le roi agit sagement en ne tranchant pas ce point qui ne relevait pas de son autorité.

Ils se plaignirent aussi de l'article concernant les cimetières, mais comme cet article fut imprimé d'abord, non d'après le texte véritable, mais d'après celui qu'ils avaient réclamé, qu'il donna lieu à des accusations de faux et à de nombreux procès, nous aurons lieu d'en parler à propos de l'exécution de l'édit.

Cet édit provoque donc d'abord, de la part des protestants, des plaintes et des menaces d'émeute, et peut-être des falsifications de texte. Les protestants du Béarn n'en voulurent pas et il ne fallut rien moins qu'une expédition militaire, conduite par le roi en personne, pour le leur imposer, plus de vingt ans après sa promulgation. Cet édit ne fut jamais considéré que comme provisoire pour les deux partis : chacun comptait parvenir à ramener ses adversaires à la connaissance de la vérité.

Lorsque l'édit de Nantes est signé et qu'on le fait enregistrer, nous voyons le roi revenir à son désir de ne rien paraître innover et le présenter comme une simple confirmation de l'édit de 1577. Le discours au Parlement que lui prête de Thou doit être exact, car, outre le caractère officieux de cette histoire, le sens en est conforme à la politique royale pendant toutes les négociations, et était de nature à faciliter son acceptation par le Parlement.

« La nouvelle loi que je vous propose d'enregistrer, disait-il, a été faite par mon prédécesseur, qui l'appelait son édit. Elle est aussi en partie mon ouvrage et j'en partage la gloire puisque j'y ai travaillé. Les dispositions n'en sont point nouvelles et on peut dire que ceux qui y ont autrefois mis la main en sont encore aujourd'hui les auteurs. Si l'on y a fait quelques additions ou quelques suppressions, la faveur et la partialité n'ont point causé ces changements. On ne les a faits qu'après mûr examen et parce que les circonstances ne sont plus les mêmes. Exécutez mes ordres et souscrivez à ce que je n'ai ordonné que sur les maximes observées par mes prédécesseurs et après mûr examen. »

Bien qu'ayant signé un édit nouveau, le roi continue donc à soutenir qu'il ne fait que confirmer une loi antérieure et, en effet, si on compare les articles correspondants de ces deux édits, on

voit que les différences n'ont rien de bien important, rien qui ne pût être ajouté par un édit de confirmation. Plusieurs mêmes des changements obtenus à grand peine par les prétendus réformés furent ensuite interprétés contre eux et devinrent l'origine de vexations.

III

Cet édit se compose de trois parties distinctes. L'édit proprement dit, avec ses articles publics solennellement enregistrés, connus et admis de tous.

Puis des articles secrets, ou au moins dits secrets. Ces articles étaient exécutés par les commissaires et le pouvoir royal, mais les Parlements contestèrent leur valeur. Pontac, premier président de Bordeaux, écrivant au chancelier, en 1633, à propos d'un partage de la Chambre de l'édit, déclare « que les articles secrets ne doivent être observés que s'ils sont vérifiés et enregistrés au Parlement ». Nous verrons plusieurs fois cet enregistrement contesté; il est soutenu par Elie Benoist, qui semble avoir raison; des lettres de jussion furent envoyées au Parlement de Rouen, en 1609, « par lesquelles lui est mandé et très expressément enjoint par le roy ceste fois pour toutes faire lire, registrer, entretenir, garder et observer son édit de Nantes avec les *articles secrets*, déclarations et règlements que ledit seigneur a faits depuis en conséquence ». (*Décisions royales*, 5.) Ces lettres avaient été expédiées à cause des modifications que le Parlement de Normandie avait faites à l'édit en l'enregistrant.

Enfin, les mesures sont complétées par deux brevets, actes moins solennels et n'ayant pas la valeur des édits, mais contenant des avantages pour les protestants que l'on n'avait pas voulu faire passer par le Parlement ni mettre dans l'édit même pour ne pas éveiller les justes susceptibilités des catholiques.

L'un de ces brevets a trait au salaire des ministres : le roi promet 45 000 écus par an comme compensation des dîmes que les protestants continueront à payer pour le clergé catholique. C'est, je crois, le premier budget des cultes de l'Etat.

Le second a trait aux places de sûreté; il est convenu que toutes les places tenues par les protestants à la fin du mois d'août dernier resteront en leur pouvoir pendant huit ans, et qu'un état de ces places sera dressé.

Ce que l'on appelle l'édit de Nantes se compose donc de trois parties distinctes et d'autorité inégale. Les articles publics, les articles secrets et, enfin, deux brevets.

Par sa solennité et sa solidité au moins, le nouvel édit donnait-il plus de garanties que les anciens? On ne peut guère le soutenir sérieusement. On a vivement et souvent reproché à Louis XIV d'avoir commis un excès de pouvoir et une violation des droits de la nation par sa révocation de l'édit de Nantes; les arguments apportés pour le prouver sont, les uns d'ordre philosophique, les autres d'ordre juridique. Les premiers consistent à dire que l'édit ne contenant que les garanties générales qu'un souverain doit à ses sujets, on ne pouvait y toucher sans injustice. Cet argument ne démontre rien en faveur de l'édit, même si les prémisses en sont admises, car il y avait d'autres moyens d'établir la liberté de conscience que de maintenir ce privilège accordé aux seuls calvinistes.

Pour les arguments juridiques, les uns s'appuient sur le texte même de l'édit, qui se déclare « perpétuel et irrévocable »; les autres sur sa nature, qui en ferait un véritable traité et non un édit émanant d'une seule autorité.

Les premiers ne paraissent pas, il faut l'avouer, très sérieux. Si cette phrase devait être prise dans toute sa rigueur, comme elle était *de style* et se trouvait en particulier en tête de l'édit de Henri III, de 1577, et de celui de 1578, que M. Favray juge une loi fondamentale à cause de l'assentiment des états généraux, Henri IV eût été obligé de respecter ces édits sans pouvoir les modifier, et l'édit de Nantes eût été illégal et nul dès sa signature; personne ne l'a jamais pensé, et l'on ne pouvait pour aucune raison attribuer à Henri IV un pouvoir supérieur à celui des rois ses prédécesseurs.

A-t-il réellement voulu faire un édit perpétuel? Ce n'est guère probable et ses propres paroles ne semblent pas l'indiquer. « Et s'il ne lui a plu permettre que ce fut encore en même forme et religion que Dieu fût adoré... », dit-il, dans le préambule de l'édit de Nantes. Ses intentions, du reste, ne sont que secondaires; quoi qu'il ait voulu faire, il a fait un édit, qui modifiait les édits précédents tout aussi solennels que lui, et qui pouvait également être modifié par des édits postérieurs. Et il ne s'agit pas seulement d'une question de forme, bien qu'elle ait en pareille matière la plus grande importance. Si Henri IV, agissant comme les autres rois, l'a fait en souverain qui donne un édit et non en parti qui conclut un traité, tout porte à croire qu'il voulait sauvegarder l'autorité royale de toute atteinte et la garder entière dans le présent et dans l'avenir.

Et d'ailleurs, s'il avait voulu faire plus, l'eût-il pu? Quel droit avait-il de lier ses successeurs, dont le pouvoir devait être égal

au sien? Sans doute il existe entre un souverain et une nation une sorte de pacte, ce que nous pourrions appeler aujourd'hui le droit constitutionnel d'un Etat, qui peut lier le pouvoir suprême. Mais si Henri IV avait pu le modifier par un simple édit, Louis XIV aurait eu le même pouvoir de changer et de révoquer cet édit. La vérité est que ni l'un ni l'autre ne l'avait, et l'on sait ce qui advint des volontés de Louis XIV voulant modifier ce droit fondamental pour les règles de la succession au trône. Les dispositions qu'il avait prises furent justement considérées comme nulles.

Peut-être même l'édit de Nantes fut-il inconstitutionnel, pour parler le langage d'aujourd'hui. La marque la plus haute des engagements réciproques du roi et des sujets était le serment qui prenait Dieu même pour témoin et garant des devoirs des uns et des autres. Le serment du roi se prêtait au moment du sacre et il contenait, nous l'avons déjà vu, une promesse de ne pas permettre la profession d'une hérésie dans les limites du royaume. Cette promesse était conforme à toutes les doctrines de l'époque.

Pour les écrivains protestants aussi bien que pour les catholiques, l'hérésie est un crime que le magistrat séculier doit réprimer, et, partant de ce principe, les protestants ne manquaient pas de punir avec la dernière rigueur les doctrines contraires aux leurs, partout où ils avaient l'autorité, ou simplement la force. Toute la question était de savoir où était l'hérésie. Pour les catholiques, et c'est dans ce sens, manifestement, que devait être pris le serment du sacre, l'Eglise, gardienne de la doctrine du Christ, avait, et avait seule, le droit de la définir. S'il y a eu excès de pouvoir, il aurait donc eu lieu lorsqu'on a édicté l'édit de Nantes et non lorsqu'on l'a révoqué.

Je sais que certains historiens contestent qu'au regard du pouvoir civil les p. r. aient été des hérétiques, depuis les premiers édits leur reconnaissant certains droits, et ainsi M. Charles Benoist prétend qu'il y eut « à partir de ce moment deux sortes d'hérétiques, les hérétiques considérés comme tels par la religion catholique et les hérétiques considérés comme tels par le pouvoir civil : les protestants ne furent plus de ces derniers, en théorie du moins. » Pour ingénieuse que soit cette théorie, elle ne saurait être admise; elle est contraire au texte du serment qui reconnaît formellement à l'Eglise le droit de désigner les hérésies, et même contraire aux édits qui maintiennent vis-à-vis du culte protestant l'interdiction comme règle, et ne leur accorde la liberté qu'à titre d'exception et de privilège, comme nous le verrons plus loin. Les calvinistes demeurent, en face du pouvoir civil, des hérétiques pour lesquels la défense générale a subi certaines restrictions.

La réponse faite, le 3 mai 1616, aux cahiers des députés généraux ne se prononce pas sur la question, quoi qu'on en ait dit. Les p. r. demandaient que le concile de Trente ne fût pas reçu dans le royaume, malgré les demandes des deux premiers états en 1614, et que le roi déclarât, à propos du serment du sacre, que « le dit serment fait par Votre Majesté ne regarde les dits suppliants ». Le roi répond seulement : « Le roy n'a entendu au serment qui se fait à son sacre, comprendre ceux de la religion prétendue réformée vivant en son royaume sous le bénéfice de ses édits. » Ce qui implique une exception au droit commun plutôt qu'une déclaration de doctrine, pour laquelle le roi n'était pas compétent, et peut, à la rigueur, se concilier avec le serment du sacre dans lequel le roi ne s'engage que *pro viribus*, dans la mesure de ses forces.

Il n'y a même pas à discuter certaines opinions, qui vont en exagérant cette doctrine jusqu'à prétendre que les protestants n'étaient plus hérétiques, non seulement au point de vue du droit civil, mais dans la réalité des faits, et reprochent, en conséquence à certains catholiques de les avoir combattus.

Ce n'est pas le lieu d'étudier la révocation de l'édit de Nantes et surtout les mesures qui l'ont accompagnée; il suffit d'établir quelle était sa valeur juridique et jusqu'à quel point elle obligeait les rois successeurs d'Henri IV.

Cet édit fut très souvent modifié et confirmé. Il l'est, dès le 22 mai 1610, par une déclaration du jeune roi enregistrée le 3 juin. En 1614, la déclaration de la majorité du roi contient une confirmation des édits de pacification. Nous en voyons une nouvelle l'année suivante. En 1616, les pacifications sont encore confirmées par l'édit de Blois puis par la déclaration d'Amboise qui amnistie l'assemblée de Loudun, par la paix de Montpellier en 1622, et l'édit de mars 1626 qui porte en son article 2 que la religion catholique sera rétablie là où elle a été interrompue, et enfin par l'édit de Nîmes en juillet 1629 qui exprime (art. 2) le désir de la conversion de p. r. « pour laquelle nous offrons continuellement nos prières à Dieu ».

Cette énumération suffit pour prouver que dans le commencement du dix-septième siècle l'édit de Nantes fut fréquemment confirmé, précaution assez inutile si l'on ne s'était pas reconnu le droit d'y toucher. Ces confirmations, il est vrai, arrivaient presque toujours à la suite de troubles.

IV

Si on examine le texte de l'édit de Nantes, on voit qu'il débute en ordonnant l'oubli des querelles et des luttes passées. Cette prescription ne fait que répéter celle qui se trouvait dans les édits antérieurs, et elle était plus facile, malheureusement, à édicter qu'à faire exécuter. Elle n'avait pas, du reste, l'importance pratique des mesures qui suivaient.

Ces mesures étonneront, certainement, beaucoup de personnes peu habituées à contrôler les renseignements qu'on leur présente; elles ont trait au rétablissement du culte catholique, partout où il était supprimé. Certains historiens protestants, qui répondent par des arguments en l'air à des reproches précis, disent : « Comment aurions-nous pu molester les catholiques, alors que nous n'étions pas les plus forts et que c'est nous qui étions les persécutés? » Mais la vérité, confirmée par des faits nombreux, est que, même en France, et sans tenir compte du Béarn, les actes de persécution contre les catholiques ont été fréquents. Si les protestants n'étaient pas les maîtres du pays en général, ils détenaient des châteaux, des villes et parfois des provinces, et nous voyons leur intolérance s'y signaler presque toujours.

Lesdiguières laisse massacrer à Embrun un prêtre qui avait eu « l'imprudence » d'y célébrer la messe, et interdit le culte catholique à Montélimart, dont il s'est emparé.

Il faut voir la décision de l'assemblée de Montélimart ordonnant que « tous les habitants des villes et villages du Dauphiné, de quelque état et condition qu'ils soient, seront tenus d'assister et fréquenter aux saintes assemblées qui se font au temple, ouïr les prêches et prières qui se feront le dimanche et mercredi », ordonnant de chasser tous les papistes obstinés « non seulement des villes mais de tout le ressort du dit pays et que les biens de ceux qui auront émigré doivent être mis au gouvernement de séquestre ». Les enfants doivent être présentés aux assemblées de prédication, sans quoi le magistrat punira les parents, matrones et sages-femmes. Pour les mesures les plus rigoureuses qui ont suivi la révocation de l'édit de Nantes, les conseillers de Louis XIV n'avaient vraiment qu'à puiser dans celles qui avaient été prises contre les catholiques par les assemblées des huguenots.

Les religieux et religieuses étaient victimes d'une intolérance qui ne respectait ni leurs personnes, ni leurs biens. La même assemblée avait pris des résolutions qui furent adoptées presque

textuellement par une assemblée de la noblesse et du commun état du Dauphiné faisant sienne, le 28 janvier 1563, entre autres, la décision suivante :

« Item en plusieurs lieux de ce pays de Dauphiné y a plusieurs monastères tant d'hommes que de femmes auxquels les moines et nonnains sont encore demeurés en leurs superstitions d'abis; ceux de la dite religion exhortent leurs magistrats de faire sortir les dits moines, nonnains hors les dits monastères et les faire retirer aux maisons de leurs parents... laissant toute superstition d'abis, leur enjoignant d'assister aux assemblées publiques pour ouyr la parolle de Dieu et aux séquestres des revenus des dits monastères leur bailler certaines portions... »

A Nîmes, il était interdit de célébrer la messe publiquement, de faire des processions et tendre les maisons les jours de fête; les enterrements étaient interrompus à coups de pierres et d'immondices.

Au dire de Bossuet, dont je ne pense pas que l'on puisse contester sérieusement la bonne foi et l'esprit critique : « On a en original les ordres des généraux et ceux des villes, à la requête des consistoires, pour contraindre les *papistes* à embrasser la réforme *par taxes*, *par logements*, par démolitions de *maisons et par découverte des toits*... Les registres des hôtels de Nîmes, de Montauban, d'Alais, de Montpellier et des autres villes du parti, sont pleins de telles ordonnances. »

Ailleurs il suffisait d'un seigneur comme Rohan pour interdire le culte catholique à Blain, bien que les protestants n'y comptassent que lui, sa sœur et quelques personnes du château.

Lors de sa promulgation, si l'on en croit M. de Félice, l'édit de Nantes, qui « restaura la messe dans deux cent cinquante villes et deux mille paroisses, faillit amener une émeute à la Rochelle ». Je ne sais où M. de Félice a pris ces chiffres, mais il est certain que le culte catholique avait été supprimé par les huguenots dans un grand nombre d'endroits et il est curieux de voir les p. r. accueillir avec des menaces d'émeutes, et cela parce qu'il établissait la liberté du culte catholique, cet édit qu'ils devaient tant aimer et tant regretter après sa suppression.

Dans le Béarn, le culte catholique était complètement interdit, et les mesures qui lui étaient favorables et surtout l'article qui ordonnait la restitution des biens dont les catholiques avaient été dépouillés furent, nous le verrons, la cause de la résistance acharnée que les p. r. opposèrent à l'introduction de l'édit de Nantes dans cette province, où il ne fut appliqué que vingt-deux ans après.

Et il ne faudrait pas même croire qu'après la promulgation de

l'édit les réformés aient renoncé à gêner les catholiques dans l'exercice de leur culte. A la Rochelle il ne fut pas complètement exécuté, au moins sous le règne d'Henri IV, malgré les réclamations du clergé en 1598 et 1604. En 1610, le roi jugea nécessaire d'y établir un procureur de la religion catholique pour protéger ses intérêts; l'année suivante, les députés de cette ville représentent qu'un voyage des commissaires de l'édit leur paraît inutile pour plusieurs raisons, « et parce qu'ils ne pourraient refuser aux catholiques beaucoup de choses, qu'ils leur demanderaient suivant l'édit, lesquelles toutefoys le feu roy (que Dieu absolve) n'a jugé à propos leur devoir être baillé pour ne troubler l'état paisible de la dite ville ».

Les cahiers que présentèrent à Nîmes les catholiques et les protestants aux commissaires de l'édit nous montrent les premiers demandant la restitution de trois églises dont ils ont été dépouillés : Notre-Dame des Tables, Saint-Pierre et Sainte-Foy, ainsi que des concierges catholiques aux portes afin qu'on ne leur en refuse plus l'entrée.

Pour les protestants, ils demandent entre autres choses des restrictions à la liberté des catholiques et dans leurs articles IX et X ils voudraient : « Qu'à même fin il vous plaise de faire cesser la confrérie de Notre-Dame du Chappelet et toutes autres », car ce ne sont « que séminaires de ligues, complots et machinations »; les commissaires ne jugèrent pas ces associations de prières si dangereuses, et ils n'accordent de défense que pour la confrérie *des battus* qui avait été interdite par Charles IX.

Sans parler des périodes de guerres de religion, où il va sans dire que la liberté des catholiques n'était guère respectée; pendant la Fronde, à cette époque où les protestants se sont tant vantés de n'avoir pas pris parti contre l'autorité royale, non seulement nous les voyons bâtir des temples en dehors des termes de l'édit, mais encore en plusieurs endroits les catholiques furent victimes de leurs violences. A Nîmes, en particulier, ils envahissent l'évêché, blessant les serviteurs de l'évêque, pour s'emparer de Jean Coutelle, qui s'était réfugié à l'évêché pour fuir les violences de son tuteur. Au dire d'E. Benoist, cet infortuné finit par être rendu à l'évêque. Ils s'emparent de l'hôpital pour le mi-partir et troublent violemment les catholiques dans la possession du collège.

L'évêque d'Uzez, dans une lettre du 7 juillet 1648 se plaint des ministres du consistoire « qui, maintenant, sont les maîtres de la ville à l'aide de M. le comte de Crussol avec deux cents gentilshommes qu'il a convoqués de toute part ».

En dehors même des périodes de troubles, il arrive que l'on soit obligé de défendre le culte catholique contre les entreprises des réformés. Parfois ce sont des actes de fanatiques isolés, comme à Chartres, où un énergumène vient rompre l'hostie entre les mains du prêtre, ou comme celui d'un médecin qui a l'inconvenance de faire une autopsie dans l'église et de se laver les mains dans le bénitier.

Parfois, ce sont des mesures générales prises par les protestants pour intervenir dans les cérémonies et les prédications même des catholiques. Ainsi les habitants de Lectoure, faisant profession de la r. p. r., font sommer le P. Rigourd, jésuite, de quitter la ville. Cette prétention singulière motive un ordre du roi sous forme de lettre. A Montpellier, il avait fallu un arrêt du Conseil d'Etat (2 nov. 1617) pour permettre aux jésuites et autres prédicateurs catholiques séculiers ou réguliers de prêcher dans les églises. Les consuls s'y opposaient. Malgré cet ordre du roi et cet arrêt, l'assemblée de Loudun défend, le 26 septembre 1619, aux gouverneurs des villes de sûreté d'y laisser prêcher les jésuites et moines des autres ordres, ordonnant que les « magistrats des places de sûreté, échevins, magistrats et consuls d'icelles, où y a garnison, tiendront la main à ce que les jésuites n'ayent entrée aux dites villes, pour y prescher, confesser et faire autres actes de leur profession ».

Cette entreprise hardie contre la liberté des catholiques, contraire aux édits et aux jugements, ne devait naturellement pas avoir grand succès. Dès la même année, le 4 décembre, le Parlement de Bordeaux rend un arrêt, à la requête de l'évêque de Saintes, pour permettre au P. Texier de prêcher à Saint-Jean-d'Angély, où il a été envoyé par l'évêque et dont l'entrée lui a été refusée. Le Parlement ordonne de le laisser prêcher ainsi que tous les prédicateurs séculiers et réguliers choisis par les évêques pour la consolation et l'instruction des catholiques. Les Parlements de Paris (14 janvier 1620) et de Toulouse rendent des arrêts analogues, et le procureur général de Paris se plaint de « quelques particuliers » qui « ont été si osés d'entreprendre et envoyer quelques règlements aux gouverneurs, maires et échevins et autres officiers du roi établis ès villes qu'ils appellent de sûreté ».

Il est curieux de constater que, sous l'édit de Nantes, les tribunaux étaient obligés d'intervenir pour protéger la liberté des catholiques à l'intérieur même des églises. Lorsque les cérémonies du culte avaient lieu au dehors, soit pour les processions, soit pour les enterrements, il est certain que cette liberté était

encore plus menacée et devait être défendue plus énergiquement. Mais dans ce cas, certains juges ne s'en tinrent pas toujours à la défense des catholiques.

On pouvait et on devait exiger une attitude convenable sur le passage des processions catholiques, et ceux qui agissent comme le sieur de Gogemont, condamné par la sénéchaussée de Poitiers pour avoir refusé de descendre de cheval ou de se découvrir sur le passage du Saint-Sacrement, ou comme le sieur et la dame de Chauroy jugés à Paris pour s'être obstinés à laisser leur voiture en travers pour barrer le chemin d'une procession, non seulement méritent la condamnation qui les frappe, mais sont en partie responsables des excès qui atteignent parfois leurs coreligionnaires.

On peut en dire autant, à plus forte raison, des p. r. d'Ayme qui avaient contrefait une procession avec un âne revêtu des ornements sacerdotaux et avaient imité d'une façon sacrilège la communion avec une pinte et une tranche de jambon. La condamnation qui les attendait paraîtrait cependant bien rigoureuse si elle n'avait été prononcée par défaut ou contumace : ils furent condamnés à être pendus.

Dans ce sens, les arrêts du Parlement de Paris (grands jours de Poitiers) ordonnant à tous de se découvrir devant le Saint-Sacrement, ni ceux du conseil privé (3 oct. 1640) ou du conseil d'Etat (1641) qui ordonnent aux p. r. de se retirer aux bruits de la clochette qui précède le Saint-Sacrement, ou de se mettre en « état de respect » n'excèdent pas ce que l'on est en droit de demander de respect pour les croyances d'autrui, et il paraît difficile de prendre au sérieux les récits d'Elie Benoist, qui nous représente de méchants curés, poursuivant, le Saint-Sacrement à la main, de pauvres protestants éperdus, pour les forcer à des actes d'idolâtrie. Il est vrai que le synode national leur ayant défendu de se découvrir au passage du Saint-Sacrement, les calvinistes n'avaient plus d'autres ressources que de s'éloigner.

En outre, les réformés avaient des maisons qui se trouvaient parfois sur le passage des processions; l'usage général, avant la réforme, était de tendre toutes ces maisons. L'édit de Poitiers les obligeait à le laisser faire à leurs maisons, l'édit de Nantes (art. III secret) dit : « Ne seront aussi contraints de tendre et parer le devant de leurs maisons aux jours de fêtes ordonnées pour ce faire; mais seulement souffrir qu'il soit tendu et paré par l'authorité des officiers des lieux, sans que ceux de la dite religion contribuent aucune chose pour ce regard. »

Il y a un assez grand nombre d'arrêts conformes à cet article et ordonnant des tentures sans les mettre à la charge des réformés, comme ceux des Parlements de Metz (13 juin 1635) et de Rennes (6 juin 1629) et ceux des Conseils du roi (5 mai 1634, 9 mars 1635 et 21 avril 1637). Mais certains tribunaux ne s'arrêtèrent pas à ces mesures, leurs jugements obligent les p. r. à tendre eux-mêmes leurs maisons ou à payer les frais de tentures faites d'office. Ils se fondent sur ce que les articles secrets n'ont pas, d'après eux, été enregistrés.

Le conseil privé garda, du reste, sa doctrine, et un arrêt du 27 septembre 1664 porte que « ceux de la r. p. r. ne seront pas contraints de tendre ou parer le devant de leurs maisons aux jours de fête ordonnées pour ce faire, mais seulement souffrir qu'il soit tendu à la diligence des officiers des lieux, sans que ceux de ladite r. p. r. contribuent aucune chose pour raison de ce; » qui est la reproduction presque textuelle de l'article 3 secret.

Le consistoire de Castres ayant décidé d'interdire la cène à ceux qui loueraient ou prêteraient des tapisseries pour tendre les rues le jour de la fête-Dieu, un arrêt du conseil d'Etat cassa cette délibération.

Nous voyons aussi les catholiques se plaindre vivement lorsque les chants des réformés troublent les offices dans les églises, et un certain nombre d'arrêts leur donnent raison et ordonnent des démolitions de temples et des changements de lieux de réunion. L'édit de 1606 leur avait défendu de faire construire à l'avenir leurs temples si près des églises que les catholiques en pussent recevoir de l'incommodité ou du scandale et Elie Benoist nous avoue que dans le choix des emplacements de leurs temples, ils furent souvent guidés par une pensée « qui était celle de chagriner les catholiques, en se plaçant, autant que l'édit le pouvait permettre dans des lieux où le clergé eût du regret de les voir... Cela fut cause qu'ils prirent moins garde à leur propre commodité, pour avoir le plaisir de faire plus de peine à leurs ennemis. »

Il faut remarquer en passant que si nous avons des recueils d'arrêts défavorables aux protestants, réunis soit comme sujets de plainte, soit pour fournir contre eux des arguments de jurisprudence, nous n'avons pas la contre-partie, et que la recherche des arrêts qui leur sont favorables est à faire, soit dans les archives, soit dans les nombreux fascicules qui ont été publiés à cette époque, sans que nous puissions bien savoir ce qu'aurait donné une publication générale et d'ensemble comme celle de Filleau. Toutefois les parlements semblent avoir été aussi durs aux protestants que favorables aux jansénistes. Cette partialité explique

le grand nombre d'affaires portées par les p. r. aux conseils d'Etat ou des partis plus impartiaux. On sait, du reste, que les plus vives approbations de la révocation de l'édit de Nantes vinrent des jansénistes persécutés et exilés eux-mêmes.

De plus, les jours de fête, l'édit de Nantes interdisait aux prétendus réformés de « besongner, vendre ni estaller à boutique ouverte, ni faire aucun travail dont le bruit s'entendrait au dehors ». Ces prescriptions leur imposaient certaines règles catholiques qui n'étaient pas contraires à leur conscience, mais qui n'étaient pas non plus sanctionnées par elle, et semble leur avoir paru vexatoire, car on trouve dans Filleau de nombreux arrêts à ce sujet, on en trouve aussi pour leur interdire de vendre ou de manger publiquement de la chair les jours de jeûne ou d'abstinence. (Filleau, d. c. 30 et sq.)

V

Un point sur lequel les catholiques étaient véritablement sur la défensive et luttaient pour la liberté de leur culte et contre les empiètements des protestants, c'est la question des cimetières, qui donna lieu à de singuliers débats. Sans doute, certains arrêts ordonnant des exhumations peuvent paraître durs, mais la faute en revient avant tout à ceux qui faisaient enterrer les morts dans les églises ou les terrains consacrés à une religion qu'ils avaient quittée.

On sait que la sépulture des morts, les cérémonies de l'enterrement et la bénédiction de la terre du cimetière où reposent les catholiques, font partie du culte de l'Eglise, sans en être une partie nécessaire comme les sacrements. Lorsque les catholiques n'ont pas la liberté de leurs cimetières, ils n'ont pas la liberté entière de leur culte, et cette liberté exige le pouvoir de reposer dans la terre consacrée et d'en exclure ceux qui n'ont pas appartenu à la même communion religieuse, ou qui en sont sortis. Le désir de reposer auprès de leurs parents défunts ne paraît pas toujours le motif qui fait agir les réformés, et l'on s'expliquerait mal leur insistance à vouloir se mêler ainsi aux catholiques, si l'on ne savait que, dans ces temps plus rapprochés de leur origine, ils se montraient très sensibles aux reproches de schisme et d'hérésie, reproches qui, du reste, ne leur sont pas encore indifférents aujourd'hui.

L'édit de Nantes avait pourtant tranché clairement la question, en réservant la liberté des catholiques. Conformément à ce qui

avait été réglé par l'édit de 1577 (art. 20), il ordonnait (art. 28 et 29) que les protestants seraient pourvus de cimetières séparés, et qu'on leur rendrait ceux des leurs dont ils avaient été dépouillés pendant les troubles. L'édit de Nantes avait ajouté une amende de 500 livres pour les officiers qui ne pourvoiraient pas les protestants d'une place convenable dans les quinze jours d'une réquisition.

Comment ces dispositions qui sauvegardaient ainsi les droits de tous ne furent-elles pas appliquées d'abord, c'est ce qu'il est difficile d'expliquer. Les protestants n'étaient pas contents de cette règle, et quand l'édit de Nantes fut imprimé, son article 45 le fut, non comme il était réellement, mais « conforme à l'article 45 secret des particuliers, tel qu'on l'avait dressé à Nantes », et disant qu' « en cas que les officiers de Sa Majesté ne pourvoient de lieux commodes pour leurs sépultures ceux de ladite religion dans le temps porté par l'édit après leur réquisition, et qu'il soit usé de longueur et remise pour cet égard, sera loisible à ceux de ladite religion d'enterrer les morts dans les cimetières des catholiques, aux villes et lieux où ils sont en possession de le faire, jusques à ce qu'il y soit pourvu ». Ce texte, accepté comme exact, fut suivi, jusqu'en 1621, où Talon, premier avocat général, vérifia cet article sur l'original et découvrit cette singulière falsification. Un arrêt du Parlement de Paris (2 déc. 1422) ordonna la réimpression exacte de l'édit, et des poursuites pour punir les libraires et imprimeurs coupables.

Naturellement, les protestants furent accusés de ce faux audacieux, et il faut avouer qu'une erreur rétablissant le texte qu'ils avaient demandé est peu vraisemblable; au surplus, l'explication d'Elie Benoist, embarrassée et insuffisante, ne prouve nullement l'innocence de ses coreligionnaires. D'après lui, les commissaires chargés de l'exécution de l'édit partagèrent, par économie, les cimetières, au lieu d'en établir de nouveaux, ce qui était revenir, en fait, aux demandes de Nantes, et « par cet usage... on rétablissait tacitement cet article dans sa première forme et on ne fit nulle façon de le publier en cet état dans les copies imprimées de l'édit, parce que c'était ainsi qu'on le pratiquait ».

Singulière façon de changer le texte d'une loi parce qu'on le viole!

Enfin, innocent ou coupable, ce changement de texte fut découvert et réparé; mais il entraîna une conséquence financière assez inattendue et cependant logique. Jusque-là, les protestants étaient en possession d'enterrer leurs morts dans les cimetières catho-

liques et ne désiraient pas en avoir d'autres; quand les catholiques voulaient les garder, on avait coutume de payer les frais d'achat du nouveau cimetière en commun. Quand le véritable texte de l'édit eut été rétabli, on se contenta d'indiquer un emplacement aux prétendus réformés, en leur laissant le soin de l'acquérir à leurs dépens.

Du reste, on n'avait pas attendu jusque-là pour plaider et obtenir des arrêts contre les p. r. qui enterraient indûment leurs morts dans les cimetières catholiques. En 1606, le Parlement de Paris avait à juger un double appel : un appel simple et un appel comme d'abus. On sait que l'appel simple est celui qui consiste à déférer un jugement d'un tribunal à un tribunal supérieur, tandis que l'appel comme d'abus portait un jugement à un tribunal d'un autre ordre, dont ne dépendait pas celui qui avait primitivement jugé. En recevant cet appel, les juges devant lesquels il était porté n'avaient pas à savoir s'il avait été bien ou mal jugé, mais simplement si la matière était de la compétence du premier tribunal. Si non, il y avait abus de pouvoir et le jugement était nul. Tel était le principe de cet appel dont on a tant abusé.

Le sénéchal du Maine avait permis d'enterrer le corps d'un prétendu réformé dans le cimetière de Saint-René et sa sentence avait été frappée d'appel. L'official du Mans avait, de son côté, déclaré le cimetière *pollu* et ordonné d'en retirer ce corps. Il y avait eu appel comme d'abus et les deux appels avaient été portés au Parlement. La cour avait admis le premier appel et défendu d'enterrer les corps des p. r. dans les cimetières catholiques; pour l'appel comme d'abus elle ne se prononce pas explicitement sur la compétence, elle ordonne « qu'auparavant d'y faire droit il sera informé d'office si ce corps peut être commodément déterré ».

Les protestants ne semblent pas avoir jamais pris leur parti de cette interdiction. En 1618, c'est un comte de Roussy condamné pour avoir fait enterrer sa femme dans l'église de Roussy. La même année, pour la même raison, le sénéchal d'Angoumois condamne Nicolas Chastaigner, baron des Etangs, à l'amende et à faire déterrer sa mère dans le délai d'un mois. Sur appel, ce jugement est confirmé par le Parlement de Paris. En 1626, le Parlement revient à sa prescription d'une enquête sur l'état d'un corps avant de faire procéder à l'exhumation.

Parfois ces enterrements donnaient lieu à des scènes de désordre : c'est ainsi que le Parlement de Paris ordonne d'informer de l'inhumation de Baptiste Buchon, sieur de Lallier, qui a eu lieu dans l'église de Saint-Hilaire de Loulay « avec vio-

lences et port d'armes », et que le conseil d'Etat renvoie au présidial de Nîmes, et non à la Chambre de l'édit de Castres, le jugement de violences commises à Clarensac, par un notaire et divers autres, sur le curé qui était arrivé au cimetière en surplis « pour leur remontrer leur devoir et faire des protestations » afin de s'opposer à l'enterrement de la fille de Vedel dans le cimetière catholique.

Dans certains cas, la question se compliquait, les réformés étaient patrons de paroisses ou leurs familles étaient en possession de chapelles dans les églises; mais un édit de 1606 avait tranché la question et les tribunaux jugeaient que ces droits ne pouvaient être exercés par des non-catholiques et que les patrons réformés d'une église ne pouvaient ni y être enterrés ni y apposer les tentures de deuil dites litres ou ceintures funèbres. Les possesseurs de certaines chapelles avaient essayé de se maintenir en possession de leurs privilèges en les faisant murer et en les isolant ainsi du reste de l'église. Mais plusieurs arrêts ordonnent la démolition de ces murs et défendent d'inhumer des morts dans ces chapelles.

On ne se contenta pas toujours d'imposer aux réformés cette obligationde respecter les églises et les cimetières catholiques, il y a des arrêts des conseils du roi et d'autres tribunaux qui défendent les enterrements protestants au milieu du jour et limitent le nombre des assistants. Ainsi un arrêt du conseil d'Etat du 7 août 1662, à propos de contestations qui s'étaient élevées à Clermont au sujet de l'heure des enterrements de ceux de la r. p. r., décide qu'ils ne pourront y avoir lieu que le matin à la pointe du jour ou le soir à l'entrée de la nuit, ainsi que dans les autres villes. Et le 13 novembre suivant, un autre arrêt décide que cette mesure s'applique même aux villes où les p. r. ont l'exercice du culte. Il est vrai que, l'année d'après, ce régime est un peu amélioré pour les lieux d'exercice. Il est permis d'enterrer à six heures du matin et du soir de mai en septembre; et à huit heures du matin et à quatre heures du soir pour le reste de l'année. Le nombre des assistants ne devra pas dépasser trente. Les précédents arrêts sont maintenus pour les endroits où le culte protestant n'est pas autorisé.

Ce chiffre de trente assistants était celui que l'édit de Nantes permettait pour les baptêmes dans les lieux de fief, tandis que l'édit de 1577 n'en autorisait que dix.

VI

On répète souvent que l'édit de Nantes a accordé la liberté de conscience en France aux protestants. Cela n'est vrai, d'abord, que des seuls calvinistes; pour tous les autres, les lois punissant l'hérésie restent en vigueur, et, même pour les calvinistes, ce n'est vrai que de la liberté de conscience proprement dite et non de la liberté du culte. Pour le culte, l'interdiction demeure la règle, et la permission, l'exception. L'article 9 de l'édit de 1577, répété par celui de 1598, défend très expressément aucun exercice de la religion p. r. pour le ministère, règlement, discipline, et institution publique d'enfants ou autres en dehors des lieux permis par les édits.

La situation légale est donc celle-ci : l'interdiction des hérésies est la règle, mais les p. r. ont un privilège exceptionnel, leur accordant la liberté de conscience, et l'exercice du culte dans certains endroits désignés.

Les personnes peu familières avec les questions juridiques s'imaginent parfois que ces sortes de principes sont inefficaces, et qu'il importe peu que la règle soit l'interdiction, si les exceptions sont assez nombreuses. De fait, ces principes ont une importance considérable; il y a toujours des cas douteux et litigieux, et dans ces cas on applique la règle générale jusqu'à preuve du contraire.

Dans un avis daté de 1671, à propos des robes et des sièges que les magistrats de la r. p. r. s'attribuaient dans les temples, d'Aguesseau explique très nettement cette situation et les conséquences que l'on en peut tirer : « Cette raison en fournit une autre qui est que les huguenots n'ayant pour titre que la tolérance et la permission de nos roys, il ne leur suffit pas, pour pouvoir faire une chose, de montrer qu'elle ne leur est pas deffendue, mais il faut qu'ils justifient qu'elle leur est nommément permise, le droit commun est contre eux. »

Dans les cas où l'on contesta aux protestants le droit d'avoir un temple et d'exercer leur culte dans une ville, si la liberté avait été pour eux la règle générale, c'eût été à leurs adversaires à prouver qu'ils étaient dans un des cas exceptionnels où l'interdiction existait; mais du moment où l'interdiction est la règle, le fardeau de la preuve, comme l'on dit d'une façon assez expressive, retombe sur les huguenots. Il leur faut prouver qu'ils sont dans un des cas prévus, et s'ils échouent dans leur preuve, leur

culte sera interdit. C'est la conséquence parfaitement légale et logique du texte même de l'édit. Les exceptions ne se supposent pas.

Les endroits où le culte protestant était permis se ramènent à trois catégories : les lieux dits de bailliage, les lieux d'usage ou de possession, et les lieux dits de fief.

Chacune de ces catégories a donné lieu à des difficultés, à des discussions et à des procès. Ce que nous venons de voir pour le principe de l'interdiction montre déjà que les réformés ne devaient pas défendre facilement leur cause. Si on ajoute que les parlements jugeaient souvent avec parti-pris (ce ne sont pas les jésuites et leurs amis qui me contrediront), on se fera une idée des difficultés qu'ils devaient trouver et qui expliquent les nombreux arrêts des parlements et des conseils du roi ordonnant des démolitions de temples.

Tandis que, sous l'édit de 1577, il ne devait y avoir qu'un lieu de culte par bailliage, l'édit de Nantes en permettait deux; mais il faut d'abord remarquer que cette règle n'était pas absolue. En Provence, il est vrai, on pouvait en établir trois à cause de l'étendue des bailliages, mais en d'autres régions, les édits de réduction de la Ligue en diminuent le nombre. Car il y a de ces édits qui concernent des bailliages entiers; c'est ainsi, par exemple, que dans ceux d'Orléans et de Bourges et dans le Poitou, où la r. p. r. n'était admise que là où elle était permise par l'édit de 1577, il ne put y avoir qu'un lieu d'exercice, et que dans l'évêché de Cornouailles, le culte protestant était exclu par l'édit de réduction de Quimper-Corentin.

Meynier, on s'en souvient, soutient une thèse contre les réformés, et cette question des lieux d'exercice est celle qui semble lui tenir le plus au cœur. Il se sert beaucoup, pour soutenir ses idées, des travaux préparatoires; mais, comme il arrive souvent, ces travaux fournissent des arguments dans les deux sens. Meynier en trouve pour restreindre les avantages des protestants, et Elie Benoist pour les étendre.

Bien que les lieux de bailliage soit la catégorie qui semble avoir causé le moins de contestations, il fut le sujet de quelques discussions. Dans le cas où il y avait, dans un bailliage, deux exercices de possession, y avait-il lieu d'accorder d'autres lieux aux protestants? Meynier, comme on pouvait s'y attendre, soutient nettement la négative dans son article 3, mais il ne cite pas d'arrêt en faveur de sa thèse. Pour le choix du lieu de culte, un arrêt du conseil d'Etat de 1644 décide qu'un seigneur catholique avait le droit de s'opposer à ce qu'il fût établi dans sa seigneurie.

La question la plus difficile était celle des lieux de possession, pour lesquels il y avait de nombreuses contestations; discussions de texte, discussions de droit, discussions de fait, rien n'y manque.

On retrouve encore l'interdiction d'établir ou de continuer le culte sur les terres d'un seigneur catholique, et elle est, par cette catégorie, beaucoup plus fâcheuse pour les protestants qui n'ont pas la ressource de le transporter dans un autre endroit, comme pour les lieux de bailliage. C'est une suppression, et non plus un déplacement. C'est ainsi qu'en 1618, les p. r. de Ruffec, bien qu'admis à faire la preuve de l'exercice de leur culte, furent déboutés de leurs prétentions, sans égard à cette preuve, sur la demande de la marquise de Ruffec. Il en fut de même des p. r. de Toulignon, en Dauphiné, auxquels le conseil privé interdit la continuation de leur culte sur la demande du comte de Virville, leur seigneur, « nonobstant, dit Filleau, la preuve en laquelle les commissaires du Dauphiné, suivant l'erreur commun (*sic*) qui avait encores cours pour lors, avaient reçu lesdits religionnaires, croyans que l'article 9 fut aussi bien pour les terres des seigneurs particuliers que pour celles du roy ». Il cite encore un arrêt du Parlement en faveur de Mlle de Montpensier, agissant comme princesse de la Roche-sur-Yon contre les habitants p. r. de Poiré (11 février 1625).

L'application des édits de réduction de la Ligue amena aussi de sérieuses discussions à propos des lieux d'usage, en particulier pour le Poitou. L'édit de Nantes réglait expressément pour cette province la question des lieux de bailliage, et de fief pour les premiers qu'il n'y en avait, un seul selon l'édit de 1577, et pour les seconds, les règles générales de l'édit de Nantes devaient être suivies. Il était muet sur les lieux d'usage; Meynier en concluait que conformément à l'édit de réduction de Poitiers les seuls lieux d'usage permis étaient ceux de 1577. Mais il provoqua des réponses et des factums de Moussyau de la Pouzaire et de Loride des Galesnières qui soutinrent l'opinion contraire et réclamèrent les lieux où l'on avait célébré le culte p. r. en 1596 et 1597.

Par l'article 9 de l'édit de Nantes, le culte p. r. était permis là « où il était établi et fait par diverses fois en l'année 1590 et en l'année 1597 jusques à la fin du mois d'août », et, en outre, l'article 10 permettait de le rétablir partout où il était autorisé par l'édit de 1577.

Sur le sens de ces prescriptions les difficultés furent nombreuses et vives. D'abord que fallait-il entendre par cet exercice

établi et fait par diverses fois. On exigea un culte public, des actes clandestins ne pouvant pas servir à établir une possession, par conséquent il ne suffisait pas qu'il y ait eu consistoire et pasteur, il y avait eu des consistoires secrets, il fallait donc prouver que le consistoire était établi publiquement. Ce n'était pas assez de quelques actes extérieurs de culte, s'il n'y avait eu consistoire et pasteur, au dire de Meynier qui se fait fort d'établir (p. 9 et s.) : « Que Henry le grand a dit et déclaré aux p. r. que ny leurs prières publiques faites avec chants et psaumes, ni leurs baptêmes et mariages administrés et célébrés publiquement ne sont exercice public de la religion prétendue réformée. »

Et que « ni les synodes et colloques des p. r. ni les tables qui sont à la tête des actes de ces assemblées, ny la qualité d'église qui y est donnée, ny même les ordonnances des commissaires premiers exécuteurs de l'édit, ne sont pas des preuves assez fortes d'un exercice establi et fait publiquement au temps requis par l'édit ».

Il n'est pas probable que les juges aient admis tous les points de cette thèse passionnée, mais il est certain qu'ils exigèrent la preuve d'un consistoire public, preuve qui pouvait n'être pas toujours facile surtout lorsqu'un certain temps s'était écoulé depuis les dates fixées. D'autant plus que les titres avaient dû être remis aux commissaires de l'édit chargés d'en régler l'exécution. Elie Benoist prétend (III, 397) que beaucoup de titres avaient été égarés dans les procès. Tous ceux qui ont eu à communiquer des pièces savent combien ils s'égarent facilement entre les mains des tiers.

Les titres avaient d'autant plus d'importance, qu'ils étaient le seul moyen de preuve admis et que les témoins étaient rigoureusement écartés, au moins dans la seconde moitié du dix-septième siècle. C'est ainsi qu'un arrêt du conseil d'Etat du 8 août 1662, vidant le partage des commissaires de l'édit du Languedoc, pour savoir si les habitants de la r. p. r. de Saint-Deferg pouvaient être admis à prouver par témoins l'exercice de leur culte en 1696 et 1697, décidait que la preuve par titres pouvait seule être admise.

Un arrêt du même conseil du 14 juillet 1661 avait ordonné aux p. r. de Loumain, Lamothe, Cabrières et Mérindol de produire leurs titres en original et non en copie. Après la production, le temple de Mérindol seul fut conservé et la démolition des autres ordonnée par arrêt du 4 mai 1663.

Mais ce n'étaient pas les seules discussions sur ce malheureux texte; il y en avait une autre sur le sens du mot *et*, discussion

qui ressemble à celle du mariage de Figaro pour savoir s'il y a *et* ou bien *ou* dans le texte, puis si *ou* est une conjonction ou un adverbe. Discussion grammaticale ayant un côté ridicule mais dont de très graves intérêts peuvent dépendre. Dans le cas présent, que faut-il entendre par ces mots : « En l'année 1596 et en l'année 1597 jusques à la fin du mois d'août. »

Les interprètes protestants soutiennent que, si l'exercice a eu lieu soit en 96, soit en 97 avant le mois d'août, on est dans les conditions voulues pour avoir le libre exercice et ils prétendent le prouver en disant que le premier projet ne mentionnait que l'année 96, et que le second membre de phrase sur 97 a été une faveur obtenue à cause du retard de l'édit, qui ne saurait retirer les avantages acquis déjà pour certains lieux de culte.

Mais la thèse contraire est vivement défendue, en utilisant aussi la préparation de l'édit, et Meynier prétend établir : « Que Henry le grand a déclaré souvent, de bouche et par écrit, que son intention n'était point de permettre l'exercice public de la r. p. r. qu'ès villes et lieux où elle avait été établie et faite publiquement vingt mois entiers, à savoir depuis le commencement de l'année 1596 jusqu'à la fin du mois d'août 1597. » Tant il y a d'obscurité lorsque l'on en est réduit à rechercher les intentions du législateur pour interpréter une loi.

Meynier va plus loin, il attaque toute extension des lieux d'exercice accordée par l'édit de Nantes comme subreptices « demandés et obtenus sur un faux exposé » et par conséquent nuls et devant être réduits aux autorisations de l'édit de 1577.

Il va sans dire que les temples construits depuis la promulgation de l'édit de Nantes étaient démolis, conformément aux arrêts du conseil d'État. D'après Filleau, ils en avaient construit plus de « cent ou six vingts en divers endroits du royaume où il n'y en avait jamais eu », pendant les guerres de Louis XIII et les troubles de la Fronde.

Les protestants se plaignirent qu'on leur eût démoli indûment des temples et dans un cahier présenté au roi en 1625, ils demandaient que le culte fût rétabli partout où il existait en 1620. Le roi répondit par la promesse de nommer des commissaires des deux religions pour appliquer l'édit de Nantes.

Bien qu'il semble avoir donné lieu à des difficultés moins graves que l'exercice d'usage, l'exercice du fief ne laissa pas de prêter à un certain nombre de procès. Cet exercice était accordé aux seigneurs, hauts justiciers ou possesseurs de plein fief de haubert.

Filleau soutient d'abord que ce privilège d'avoir un lieu de

ulte dans son fief n'appartient qu'à ceux qui sont nobles et gentilshommes, et que les roturiers, quelle que soit la dignité des fiefs qu'ils possèdent, ne sauraient y prétendre. Il ne cite aucun arrêt à l'appui de cette opinion, on peut donc penser qu'il n'y en avait pas.

Il prétend, en outre, que seuls les seigneurs hauts justiciers relevant directement du roi peuvent invoquer ce droit, disant qu'autrement il n'y a pas *plein* fief de haubert, excluant ainsi les seigneurs hauts justiciers qui sont vassaux d'autres seigneurs. Il se plaint que l'édit ait été interprété autrement dans certaines parties du royaume, mais il ne cite pas les arrêts ni les juridictions contraires à son avis.

Il cite, au contraire, les arrêts du conseil privé du 2 juin 1642, rendu à la requête du prince de Condé et interdisant la r. p. r. dans le comté de Sancerre; de la chambre de l'édit de Paris du 27 mars 1635 pour le comté d'Olonne; du conseil privé du 6 octobre 1634 pour la principauté de Mortagne, et de la chambre de l'édit pour la baronnie de Bourneseaux, le 3 août 1641. Ces arrêts sont rendus à la poursuite des seigneurs qui ne veulent pas permettre le culte p. r. chez leurs vassaux hauts justiciers. Filleau prétend, à cette occasion, que l'on n'érigeait pas de comté, principauté ou baronnie sans qu'il y eût des vassaux hauts justiciers.

Filleau soutient, en outre, que l'exercice du culte n'était permis que dans les seigneuries ayant haute justice au moment de la publication de l'édit de Nantes et la raison qu'il en donne est que « la justice et la politique mettent cette différence entre la religion catholique, apostolique et romaine et la R. P. R. que la première estant receue dans l'estat et la religion du roy, tout ce qui n'est pas défendu par les édits est permis à ceux qui en font profession, et l'autre, au contraire, n'estant que tolérée, tout ce qui n'est pas permis en termes exprès par les édits à ceux qui la professent leur est défendu ».

Enfin cet exercice du culte était personnel et ne fut pas permis en l'absence du seigneur, ou tout au moins de sa famille. Un arrêt de la chambre de l'édit (sept. 1641) interdit de même de faire le prêche à Montaigu en l'absence du seigneur, de sa femme ou de sa famille. Il y a nombre d'autres arrêts dans ce sens, de plus un arrêt du conseil d'Etat du 24 mars 1661 ne permettait cet exercice que sans chaire ni entrée par dehors, ni marque de l'exercice public de la r. p. r.

A ces questions de la liberté du culte protestant s'en rattachent d'autres qui nous paraissent maintenant un peu puériles, car ce

ne sont, après tout, que des questions de mots et de coutumes, mais qui ont paru très importantes aux contemporains, si l'on s'en rapporte aux nombreuses décisions, arrêts et jugements rendus à ce sujet.

Comment doit-on désigner les calvinistes? On n'a pas, comme à présent, le choix des mots et tout terme d'approbation comme d'improbation, est illégal. Henri III a tranché la question, en 1576 : « En tous actes et actions publiques où sera parlé de la dite religion sera usé de ces mots : *Religion prétendue réformée.* »

Cette expression, qui ne faisait cependant qu'énoncer ce fait que les partisans de cette religion la prétendaient réformée, a toujours déplu et déplaît encore aux protestants, et M. Arnaud invoque même la loi de germinal an X, art. 2 contre ceux qui l'emploient et, en particulier, contre M. de Terrebresse. Il paraît que cette loi règle la question autrement que l'édit de 1576. Les protestants cherchaient même à dissimuler autant qu'ils le pouvaient ce prétendu qui les chagrinait et, tandis que les catholiques écrivaient soit en toutes lettres, religion prétendue réformée, soit en abrégeant tous les mots la r. p. r., eux mettent ordinairement la religion p. réformée. Ce détail suffit souvent pour faire juger à la vue du titre d'un ouvrage de la religion de l'auteur.

La Noue, commissaire de l'édit en Poitou avec Colbert, refusait d'appeler la religion réformée, religion par tolérance, « comme se servant en cela de termes contraires aux édits ». Les arrêts sont assez nombreux sur cette matière; il y en a pour défendre aux p. r. de se qualifier d'église et d'orthodoxe et pour interdire à leurs ministres de prendre le titre de pasteur.

Le parlement de Navarre ordonne de dire religion prétendue réformée conformément aux ordonnances et interdit les termes de religion ou religion de l'édit, comme aussi ceux de huguenots et d'hérétiques (23 juillet 1640). Le parlement de Rouen, défend sous peine de 2000 livres d'amende, de dire l'église recueillie ou réformée et le conseil du roi rend un arrêt contre trois ministres qui se sont donné le titre de pasteurs de la r. p. r. et ont appelé les cardinaux du Perron et Bellarmin, adversaires de l'Eglise.

L'affaire paraissait assez grave pour que Filleau ait pu accuser les p. r. d'avoir falsifié encore un texte et d'avoir altéré l'article 43 secret de l'édit de Nantes pour se donner le titre d'église; et, pour que le parlement enregistrant des lettres patentes du roi du 19 octobre 1622 ne l'ait fait qu'à la charge qu'à la place de ces

mots *villes de la dite religion* qui sont en première page..., il sera mis *villes tenues par ceux de la R. P. R.* et en deuxième page... au lieu de ces mots *affaires ecclésiastiques* il sera mis *affaires concernant les règlements de la discipline de la dite* R. P. R.

Enfin certains ministres, ou au moins un, nommé Amirant, ayant pris le titre de docteur en théologie, un arrêt de la cour des aides fit défense à tous ministres de se qualifier ainsi; « ce qui portait scandale aux facultés de théologie et à la religion catholique, apostolique et romaine. » Je ne sais d'où Amirant tirait son titre.

Pour le costume il est réglementé aussi et un arrêt du Conseil d'Etat défend aux ministres de porter des soutanes ou robes à manches en dehors des temples.

Il fut de même interdit aux magistrats de la r. p. r. d'assister aux offices en robe rouge ou d'y avoir des sièges élevés et d'y mettre les armes de sa majesté ou celles des villes ou communautés. C'est à ce propos que d'Aguesseau fait, comme nous l'avons vu, l'application de ce principe que les p. r. n'ont droit qu'à ce qui leur est expressément permis par les édits.

Philippe Regnier.

La fin prochainement.

LE PRÉSIDENT ROOSEVELT ET LES TRUSTS

I. — Les trusts et la concentration économique.

Si jamais institution nouvelle a été, à son berceau, célébrée et glorifiée, ce fut celle-là. Le trust représentait, aux yeux des économistes, ses parrains, la réalisation même de leur idéal : la concentration industrielle parvenue à son point culminant, la division du travail la plus parfaite qu'il soit donné à l'esprit de concevoir. S'il est vrai — et qui oserait le contester — que la grande industrie soit privilégiée par rapport à la petite, pour les nombreuses raisons condensées en cet axiome : *Au delà d'un certain chiffre, les frais généraux cessent de croître en raison directe de l'accroissement de la production.* Il est encore plus évident qu'une organisation colossale disposant des deux tiers ou des trois quarts des établissements, dans une branche d'industrie déterminée, bénéficiera d'avantages énormes par rapport aux entreprises demeurées indépendantes, c'est-à-dire isolées. Ces avantages, il est aisé de les dénombrer. Voici les principaux :

1. *Economie sur le prix de la matière première.* — Qui achète par grandes quantités, achète meilleur marché. D'emblée, le trust prend ainsi une avance importante sur tous ses rivaux.

2. *Economie sur les frais de transports.* — Le trust qui possède partout des usines, procède à une répartition de sa clientèle par zones et fait desservir chaque région par l'établissement le plus voisin. Ce n'est pas tout : le prodigieux expéditeur qu'est le trust obtiendra presque fatalement des compagnies de chemins de fer des conditions exceptionnelles, et cela justement en raison de l'énormité des redevances qu'il leur paie et des bénéfices qu'il leur procure.

3. *Accroissement de la puissance défensive en cas de grève.* — Des industriels isolés sont souvent dans l'impossibilité de lutter contre l'action hostile des unions ouvrières; une organisation syndicale peut, il est vrai, se constituer; mais sa cohésion est généralement faible, la discipline y est mal observée. Quelle ne sera pas, au contraire, la force de résistance d'un trust qui

boycottera les meneurs et compensera les pertes que lui cause l'arrêt du travail dans une usine en activant la production des autres? Seule une grève générale réussirait à l'atteindre; mais combien une telle grève est plus difficile à réaliser que des mouvements locaux et limités!

4. *Economie sur les frais de publicité.* — Le trust n'a pas besoin de se faire connaître. Alors même qu'il lui faut stimuler le zèle des détaillants, activer par des moyens artificiels la vente d'un produit, un voyageur de commerce lui suffira alors que la concurrence en entretenait dix; une insertion dans un journal donnera un résultat plus sûr que les dix réclames contradictoires de dix industriels concurrents.

Bien d'autres économies sont possibles, certaines même. Le trust est libre de refuser les longs et coûteux crédits qui ruinent tant d'industriels. Ses ressources colossales lui permettent de s'assurer les meilleurs ingénieurs, les meilleurs chimistes, les meilleurs agents commerciaux; aucun particulier ne peut entrer en compétition avec lui, lorsqu'il s'agit d'acquérir la propriété d'un brevet. Il n'hésite pas à renouveler incessamment son outillage et on l'a même vu détruire la machine à laquelle il vient seulement de renoncer plutôt que de consentir à la vendre à un industriel indépendant. Enfin le trust, qui opère sur de grandes masses de capitaux et d'entreprises, peut procéder à une distribution plus rationnelle de la production, spécialiser certaines usines dans le genre de fabrication auquel leur situation topographique les rend particulièrement aptes, réduire au minimum les chômages en fermant, au besoin, tel établissement et en poussant la production *à plein* dans tel autre; enfin se créer à l'étranger de larges débouchés pour l'écoulement de sa surproduction.

Telles sont les perspectives immédiates qui s'ouvrent pour le trust; il en est d'autres plus vastes encore, bien que plus éloignées.

Après avoir opéré entre les entreprises d'une même branche d'industrie cette concentration, rien n'empêchera le trust de la poursuivre avec les autres industries auxquelles il est lié par des rapports d'affaires, soit comme acheteur de matières premières, soit comme vendeur de produits bruts ou mi-ouvrés. Cette seconde combinaison serait encore plus avantageuse que la première. Un trust de la métallurgie, par exemple, se rend acquéreur de mines de houille et de hauts-fourneaux : quelle économie résultera de cette exploitation élargie, à laquelle tous les éléments de travail seront assurés aux meilleures conditions!

La défense, bien mieux l'apologie des trusts, a tiré un merveilleux parti de cette argumentation scientifique. Pour les avocats

des *combinations*, le trust ne se discute pas, il s'impose comme une loi économique, il est le progrès, il est l'avenir. « L'homme qui s'enroue à crier contre les trusts, disait récemment M. James Day, chancelier à l'Université de Syracuse, prendra place dans l'histoire à côté des gens qui ont brisé le métier d'Arkwright et l'égreneuse à coton de Whitney, avec les pamphlétaires qui ont ridiculisé la locomotive de Stephenson. »

Telle est la *thèse*. Voici l'*antithèse*.

Admettons que le trust soit, en *théorie*, le mode vraiment scientifique de l'organisation industrielle moderne, qu'il procure une énorme économie de travail, qu'il permette, — toujours en théorie, — d'abaisser les prix de revient et, par suite, les prix de vente. Ce qui importe, ce n'est pas la *théorie*, c'est la pratique; ce n'est pas une conception spéculative, une vue de l'esprit, un système d'école, c'est la *réalité*. Un professeur d'économie politique peut bien imaginer un régime de concentration industrielle absolue qui, dans ses écrits et ses conférences, s'identifiera aisément avec un nouvel âge d'or. Mais ce régime qui, évidemment, pourra être *pour quelques-uns* la source de bénéfices immenses, servira-t-il également les intérêts de la collectivité? Il ne suffit pas de l'affirmer, il faut le prouver. Or, la démonstration est difficile.

Comment peut-on supposer, en effet, que la fusion en une organisation unique de nombreuses entreprises jusqu'alors indépendantes va s'opérer tout simplement et naturellement, comme le mélange de deux gaz ou de deux liquides dans la cornue du chimiste? Aucune perte de substance ou de valeur n'est-elle à prévoir au cours de cette transformation? Dans la pratique, cependant, il en coûte cher pour assurer le succès de combinaisons de ce genre. Il faut, pour obtenir l'adhésion des industriels intéressés, leur acheter avec une forte prime leurs établissements; il faut faire la part du syndicat financier, du *promoteur* ou metteur en œuvre de toute l'affaire. Puis, pour récupérer les sacrifices consentis, on est bien forcé de majorer dès le début le capital de la société nouvelle, du trust en formation, de « mouiller » (water) ce capital en l'estimant à une valeur très supérieure à la valeur réelle des apports. Cette inflation du capital social des trusts est un fait constant. Le trust du sucre est surcapitalisé dans la proportion du simple au double, ceux des rasoirs (National Shear Company) et du whisky (Standard Distilling and Distributing Company) dans la proportion respective de un à cinq et à six[1].

[1] *Industrial Commission, Preliminary Report on Trusts and industrial Combinations*, t. I (1900), p. 13 à 15.

Ce « watering » absorbe déjà, en totalité ou en partie, les économies très réelles obtenues par suite de la fusion. Aussi le trust est-il forcé de soutenir ou même d'élever les cours, et les savantes études du statisticien de l' « Industrial Commission », M. Jenks, ont-elles mis en évidence cette vérité que les prix baissent dès que la concurrence reparaît, pour hausser de nouveau aussitôt que le trust a réussi à triompher de ses rivaux [1].

Pourquoi, du reste, le trust n'abuserait-il pas de sa puissance? Quel frein pourrait l'arrêter? La loi morale? L'argent ne la connaît pas; la concurrence? Temporairement, elle peut, en effet, ressusciter et contraindre le trust à modérer ses exigences. Mais alors il change de tactique et déclare à l'industriel, assez audacieux pour venir déranger ses calculs, une guerre à mort. Autour de son usine, on crée une zone d'isolement où le trust vend à des prix exceptionnels, au prix de revient ou même à perte (underselling). Des espions, employés subornés du concurrent ou agents des compagnies de chemins de fer (dits busards, « buzzards »), informent secrètement le représentant du trust de la date, de l'importance, de la destination exacte de tout chargement expédié par son compétiteur. Le trust dirige alors par les voies rapides des trains de marchandises qui distancent les envois de son ennemi auquel, en vendant au-dessous du cours auquel il a traité, on ferme désormais tout débouché.

Ces pratiques sont encore aggravées par la complicité permanente des compagnies de chemins de fer qui toutes ou presque toutes sont les satellites des grands trusts. Ces derniers bénéficient, ainsi que des enquêtes officielles l'ont maintes fois prouvé [2], de faveurs de toutes natures et de rabais énormes, dont la concession seule suffirait à rendre très difficile la situation des industriels indépendants.

En un mot, les adversaires des trusts leur reprochent d'avoir

[1] *Industrial Commission*, t. I, p. 39 à 57. Cette étude a été reproduite dans le livre de M. Jenks, *The Trust Problem* (New-York, Mac Philipps et Cº, 1900, ch. VIII. Cette même question de l' « Influence des trusts sur les prix de vente » a été traitée également, surtout d'après les données de M. Jenks, dans notre livre : *Cartells et Trusts* (Lecoffre), p. 148-163. D'après une récente statistique du département of Labor, les prix de gros de 258 produits de consommation courante ont augmenté de 36.5 pour 100, donc de plus d'un tiers depuis 1897. Cette hausse a coïncidé avec l'épanouissement du système des trusts.

[2] Voy. notamment les 19 rapports annuels de « l'Interstate Commerce Commission. » Voy. aussi le tome I des rapports de l' « Industrial Commission », publié en 1900, *Preliminary Report*, p. 24 et suiv., et enfin : *Report of the Commissioner of Corporations on the Transport of petroleum*; May, 2, 1906.

assujetti une démocratie libre à la tyrannie dégradante de l'argent, d'avoir créé aux Etats-Unis une oligarchie financière qui brave ouvertement la morale et les lois. « Je nie, — s'écriait éloquemment M. Bryan à Chicago, le 16 septembre 1899, — je nie qu'un régime de monopole abaisse les prix de vente. Mais, en fût il ainsi, je proteste contre la méthode qui consiste à trancher toute question par l'*argument dollar*. En 1859, Lincoln écrivait aux républicains de Boston : « Notre parti croit à l'homme et au « dollar; mais, en cas de conflit entre ces deux forces, il a foi dans « l'homme avant d'avoir foi au dollar. » Lincoln avait raison. L'homme est une créature de Dieu et l'argent est une création de l'homme. L'argent est fait pour être le serviteur de l'homme et je proteste contre des théories qui placent l'argent sur un trône et qui humilient l'humanité. »

Ces idées ne sont pas nouvelles aux Etats-Unis, pas plus que l'intervention du législateur en vue de réprimer les abus des trusts et leurs collusions avec les compagnies de chemins de fer n'est un fait nouveau. On ne compte plus les lois contre les trusts (antitrust laws) votées par les Etats américains[1], plusieurs lois fédérales, l'Interstate Commerce Act, en 1887, le Sherman Act en 1890, l'Elkins Act en 1903, ont été promulguées aux mêmes fins; mais l'effet de toutes ces prohibitions et de cette réglementation a été jusqu'ici à peu près nul. Le trust se met, dans la plupart des cas, à l'abri des lois d'Etats qui le gênent en établissant son siège social dans un Etat dont la législation lui est favorable. Aux termes de la constitution fédérale, tout citoyen américain a le droit de trafiquer librement sur tout le territoire de l'Union; du moment où la « combination » est en règle avec la loi de l'Etat où il a son siège social, il est assuré de pouvoir produire ou vendre sans entraves partout où flotte le drapeau étoilé.

Les lois fédérales ne sont guère plus gênantes. Ainsi l'Interstate Commerce Act autorisait bien la « Commission du commerce entre Etats » à enjoindre aux chemins de fer d'abaisser leurs tarifs au cas où ceux-ci paraissaient exagérés, réduction favorable aux petits expéditeurs. Mais qu'est-il arrivé? La compagnie ainsi mise en demeure en appelait aux tribunaux des sentences de la Commission; elle épuisait tous les degrés de juridiction, tous les artifices de procédure, pour finalement, en cas de condamnation, opérer une réduction dérisoire sur le tarif incriminé. Dans son *Histoire du trust du pétrole*, Ida Tarbell cite un

[1] Tout un volume de l'enquête de l' « Industrial Commission », le tome II (1900) est consacré à la reproduction de ces lois.

procès de ce genre qui, engagé en 1889, durait encore en 1905[1]!

Ces faits et une multitude d'autres avaient enraciné dans l'esprit du plus grand nombre des Américains cette croyance que les trusts sont plus forts que le législateur, plus forts que le gouvernement et le Congrès, qu'ils sont les vrais rois de l'Union et de la société américaine.

Les choses en étaient là lorsque Théodore Roosevelt, porté par les élections de 1900 à la vice-présidence de la République, fut quelques mois plus tard, à la suite de l'assassinat du président Mac Kinley, appelé à exercer la plus haute magistrature politique de l'Union américaine.

II. — Le président Roosevelt. Son caractère. Ses idées.

Le caractère et les idées du président Roosevelt sont trop connus en France pour qu'il soit nécessaire d'entreprendre ici de les étudier longuement. Le président a eu, en effet, auprès du public international, le meilleur des introducteurs : lui-même. Ses deux livres, *la Vie intense* et *l'Idéal américain*, nous montrent en lui l'homme d'Etat, le philosophe politique et social, de même que son autre ouvrage, *la Vie au Rancho*, nous présente l'intrépide cowboy, l'infatigable chasseur qu'attirent invinciblement l'obstacle et le péril aimés pour eux-mêmes, pour la saine et virile jouissance que l'on éprouve à affirmer par des actes souverains la royauté de l'homme sur la nature vivante ou inanimée.

La doctrine morale et sociale du président Roosevelt est éminemment positive, éducatrice et constructive.

La règle supérieure des devoirs, comme la charte des droits de l'homme, lui paraît écrite en caractères indélébiles dans le livre qui, depuis dix-neuf siècles, donne à l'univers les plus hautes leçons de justice et de fraternité, dans l'évangile. Un « gentleman chrétien », tel est le titre auquel prétend le président Roosevelt

Pour mériter ce titre, il a toujours pensé et dit qu'il faut mettre au service de cette morale toutes les forces de la volonté et de l'action. Energie, honnêteté, ou, si l'on préfère, honnêteté armée, cette devise résume le postulat initial indispensable à l'accomplissement de tout grand dessein social et politique.

Mais ces puissances directrices une fois assurées, il importe de régler leur mode d'exercice, de leur proposer une tactique. Quel programme, par exemple, convenait-il d'adopter à l'égard

[1] *History of the Standard Oil Company* (Londres, Heineman, 1905, t. II, p. 281-82).

des grandes compagnies à monopole industriel, des trusts? Le président Roosevelt s'est, en mainte circonstance, expliqué à cet égard; il n'a même pas craint de répéter à satiété ses premières déclarations sans presque en varier la forme.

« Nous ne pouvons rien faire dans la voie de la régularisation et de la surveillance des « corporations » jusqu'à ce que nous ayons clairement fixé dans notre esprit que nous n'attaquons pas ces « corporations », mais que nous nous efforçons de supprimer tout ce qu'il pourrait y avoir de mauvais en elles; nous ne leur sommes pas hostile, mais nous sommes simplement convaincu qu'elles doivent être conduites de manière à servir au bien public. » (Message de décembre 1902.)

Et, dans son message de décembre 1905 :

« Je ne suis pas hostile aux compagnies. Nous sommes au siècle du groupement. Les empêcher est inutile et dangereux. La « corporation » a fait et fait du bien; mais il faut intervenir dès qu'elle agit contre la loi et la justice. La surveillance et le contrôle des Etats particuliers sont insuffisants; il faut encore la réglementation et la surveillance en vertu des lois fédérales, dût-on amender la Constitution actuelle. » Et le Président indiquait comme remèdes possibles : une plus large publicité des opérations financières et industrielles du trust, afin d'éviter la surcapitalisation; la stricte application des lois punissant l'atteinte à la liberté de la concurrence; l'élargissement des pouvoirs de l' « Interstate Commerce Commission », afin de mettre un terme aux rabais secrets accordés aux trusts par les compagnies de chemins de fer.

III. — La politique du président et les trusts. — L'affaire de la « Northern Securities Company ».

L'occasion de s'affirmer le défenseur des intérêts publics contre les accapareurs ne se fit pas attendre longtemps pour le président Roosevelt. Elle se présenta dès 1902, à propos de l'affaire dite de la « Northern Securities Company » ou fusion des deux grandes compagnies de chemins de fer : le « Northern Pacific » et le « Great Northern ».

Ces deux compagnies exploitaient deux lignes parallèles inévitablement appelées, semblait-il, à se faire concurrence pour les transports entre le Minnesota et la côte du Pacifique. Deux financiers très connus, M. Hill et M. Morgan, étaient parvenus cependant à acquérir une influence prépondérante dans les conseils de ces compagnies, qu'ils géraient en communauté d'action et d'in-

térêts. Cet accord se manifesta en mars 1901 par l'achat, fait conjointement par elles, du capital-actions (100 millions de dollars) d'une troisième société : la « Chicago, Burlington and Quincy Railroad C° ».

Une autre compagnie, l' « Union Pacific », *contrôlée* par M. Harriman, avait en vain demandé à être partie au marché; un peu rudement écartée, elle affecta de se résigner. En réalité, Harriman songeait à la revanche. Il s'était fait autoriser, en vue de l'achat de la ligne du « Southern Pacific », à émettre 100 millions de dollars d'obligations de l' « Union Pacific ». L'opération laissa d'importantes disponibilités qui furent employées à acheter secrètement sur le marché tout le « flottant » des actions du « Northern Pacific ». La manœuvre réussit à souhait. Averti trop tard, le syndicat Hill-Morgan tenta de résister et, par ses achats, fit monter, le 9 mai 1901, de 100 dollars (le pair) à 1000 dollars, l'action ordinaire de la « Northern Pacific ».

Trop tard! Harriman et ses amis possédaient déjà pour 78 millions de dollars, sur les 156 millions représentant le capital nominal du « Northern Pacific ». Morgan et Hill étaient forcés dans leur principal retranchement.

Entre joueurs de cette force, une entente s'imposait; elle intervint : Morgan et Hill payèrent rançon. Un syndicat de détenteurs ou « holding trust » fut alors formé au capital de 400 millions de dollars et sous la raison sociale « Northern Securities Company », en vue de concentrer dans les mêmes mains la totalité des actions des deux grandes compagnies du Nord-Ouest. L' « Union Pacific » était remboursée avec prime de ses 78 millions de dollars : 1° par un versement en espèces de 8 915 629 dollars; 2° par l'attribution pour une somme de 82 491 871 dollars d'actions de la « Northern Securities C° ».

Tout paraissait arrangé pour le mieux et au gré de chacun. Mais quelqu'un troubla la fête. Ce quelqu'un n'était autre que l'Etat du Minnesota auquel la disparition définitive de toute concurrence possible entre les deux grandes compagnies de chemins de fer traversant son territoire inspirait la crainte fondée d'un relèvement des tarifs. Saisie de la requête de l'Etat du Minnesota, la Cour suprême des Etats-Unis refusa de l'autoriser à engager un procès, la compagnie défenderesse ayant son siège social dans un autre Etat.

Le nouveau président de la République ne crut pas pouvoir demeurer indifférent dans une circonstance où la liberté même des transports était en cause. Dès février 1902, sur son ordre, l'attorney général Knox introduisait un réquisitoire tendant à

l'annulation de la fusion des deux compagnies du Nord-Ouest, comme réalisées en violation du « Sherman Act » de 1890. En vain, les avocats de la « Northern Securities Company » plaidèrent que le « merger » (fusion) ne pouvait tomber sous le coup de la loi, car il avait pour but de faire bénéficier le public des économies résultant de l'exploitation en commun des deux lignes! La Cour de circuit de Saint-Paul jugea que les actions cédées à la « Northern Securities C° » l'avaient été en vue de porter atteinte à la liberté du commerce entre Etats (avril 1903). Par suite, elle défendit à la « Northern Securities C° » de tenter d'acquérir d'autres actions de l'une ou l'autre compagnie, de voter aux assemblées d'actionnaires, d'exercer aucun contrôle sur les actes de ces compagnies. Il fut défendu à ces dernières de payer aucun dividende à la « Northern Securities C° »; elles étaient, par contre, autorisées à retransférer à leurs actionnaires les titres qu'ils avaient livrés lors de la fusion.

En mars 1904, la cour suprême confirmait cette sentence [1].

En fait, cependant, il est certain que le syndicat Morgan-Hill a conservé une influence prépondérante sur ces deux compagnies. L'intervention du pouvoir fédéral a donc été ici substantiellement inefficace; mais le premier coup de canon tiré sur une position ennemie manque souvent son but et ne sert qu'au réglage du tir. Le président avait dès lors manifesté par un acte sa volonté de d'être ni dupe ni complice des accapareurs.

De 1902 à 1904, d'autres poursuites furent intentées, notamment le 15 octobre 1902, contre le trust du sel, qui fut condamné à une amende dérisoire de 5000 dollars, — le 10 mai 1902, contre le trust du bœuf, le 12 septembre 1903, contre le Syndicat des épiciers en gros de Jackson (Floride) [2]. Mais c'est surtout à partir de 1904 que la lutte contre les trusts va s'accentuer par la mise en cause du plus puissant d'entre eux : celui du pétrole.

[1] L'historique de toute cette affaire, jusqu'à l'arrêt final exclusivement, est retracé dans la publication judiciaire intitulée : *In the Supreme Court of the United States*, october term 1903, n° 277. Northern Securities C° V. The United States Oral argument of the Attorney general for the United States.

[2] La liste complète de toutes les instances engagées contre des trusts au nom du gouvernement fédéral, en vertu de la loi de 1890, de l' « Interstate Commerce Act » de 1887 et de l' « Elkins Act » de 1903, se trouve, avec une brève notice sur chaque procès, dans la publication de l'attorney général W. Moody, intitulée : *Suits under Sherman Antitrusts, Interstate Commerce and Elkins Law* (29 juin 1906).

IV. — La campagne contre le trust du pétrole[1].

Au moment où s'engage la campagne dont il va être parlé (1904), le capital social de la « Standard Oil Company » ou trust du pétrole s'élevait, en chiffres ronds, à 98 millions de dollars (environ 490 millions de francs), représentant une valeur marchande de 650 millions de dollars, ou 3 milliards 250 millions de francs. C'est déjà là un joli chiffre, mais ce n'est pas tout. La « Standard Oil C° », dirigée par M. John Rockfeller, est le noyau central d'une constellation de trusts : ceux du cuivre, des fondeurs de métaux, du tabac, du sucre, — trusts dont le capital nominal réuni au sien se monte à 5 milliards 600 millions de francs. Pendant cinq ans, de 1900 à 1904, la « Standard Oil C° » a *attribué* à ses actionnaires un dividende annuel de 45 millions de dollars, ou 225 millions de francs, près de 50 pour 100 du capital nominal. Nous disons attribué, et non *distribué*, car, de convention expresse, ces dividendes ont été non versés, mais employés chaque année à l'achat de valeurs mobilières, et surtout de titres de chemins de fer.

L'organisation et le fonctionnement du trust du pétrole sont suffisamment connus pour qu'il soit inutile de les analyser ici. Ce trust, on le sait, a subi plusieurs transformations. Actuellement, il se présente sous l'aspect d'un groupe de vingt compagnies en apparence indépendantes, mais dont une seule, constituée dans le New-Jersey, est propriétaire du capital-actions de toutes les autres. La Standard Oil (d'après le rapport du Commissioner of Corporations publié le 20 mai 1907) traite 84,2 pour 100 du pétrole brut produit aux Etats-Unis, et vend 86,5 pour 100 du pétrole raffiné. La production totale du pétrole brut aux Etats-Unis a été, en 1905, de 134 717 850 barils de 42 gallons chacun (le gallon est de 3 litres 78), soit plus de 60 pour 100 de la production du monde, qui était de 215 000 000 de barils (*Ibid.*, p. 38-40).

[1] Sur le trust du pétrole, en dehors de l'ouvrage précité d'Ida Tarbell, on pourra consulter le t. Ier des rapports de l' « Industrial Commission »; Washington, 1900, *Digest of Evidence*, p. 95-173, et *Hearings*, p. 261-800; t. XIII, p. 638-671; les Rapports du Commissioner of Corporations : 1° on the Transportation of petroleum, Washington, 1906; 2° on the Petroleum Industry. Part. I. Position of the Standard Oil C°, 20 mai 1907. M. Gilbert H. Montague a donné sous ce titre : *The Rise and the Progress of the Standard Oil Company* (New-York, Harper, 1904), un historique très abrégé du trust. Enfin ce même trust avait été spécialement étudié par M. Paul de Rousiers dans le chap. II de son excellent livre : *les Industries monopolisées aux Etats-Unis* (Paris, A. Colin, 1898).

Au point de vue technique et financier, il est certain que la « Standard Oil C° » et M. Rockfeller ont réalisé des merveilles. Une économie de 50 pour 100 a été obtenue pour le transport du pétrole brut, par la construction des canalisations en fer doux (pipe lines) munies, tous les 50 milles, de pompes aspirantes et foulantes; pour le raffiné, l'expédition en wagons-réservoirs (tank cars) a été substituée à celle beaucoup plus onéreuse des barils. L'opération proprement dite du raffinage a été perfectionnée par l'utilisation des sous-produits : dix-sept variétés d'huiles lubrifiantes, de la vaseline supérieure, de la cire, etc. Le prix du gallon (3 litres 78) de pétrole raffiné a baissé de 24 cents (1 fr. 20) en 1871, à 6 cents (0 fr. 30) en 1906, et le pétrole est bien meilleur. Sans doute, comme l'observe Ida Tarbell, ces progrès eussent peut-être été réalisés sous un régime de concurrence : l'habileté des chimistes, la capacité des ingénieurs sont des dons américains, et non des prérogatives exclusives du trust. Ce dernier peut cependant tirer quelque légitime orgueil des résultats acquis.

L'avers de la médaille est donc brillant et d'une belle frappe; mais quel lamentable revers ! A part la surcapitalisation à laquelle ce trust, vu son ancienneté, paraît avoir échappé [1], tous les griefs articulés contre les trusts se trouvent précisés avec plus de force dans les réquisitoires dirigés contre la « Standard Oil C° », et notamment celui de s'être asssuré, par des ententes frauduleuses avec les compagnies de chemins de fer, l'avantage de tarifs de faveur prohibés par la loi de 1887. Il a été établi par diverses enquêtes officielles que les compagnies donnent à leurs agents l'ordre de taxer au-dessous de leur poids véritable les expéditions du trust [2], tandis qu'on ne fait pas grâce d'un quintal aux raffineurs indépendants. Parfois aussi la compagnie achète, dit-on, au trust des huiles lubrifiantes à un prix double, triple, quintuple de la valeur réelle : c'est une ristourne déguisée. Parfois enfin, le trust a obligé les compagnies à lui reverser une partie des prix de transports payés par les raffineurs indépendants [4].

[1] « Aucun des témoins entendus par nous ne pense que la « Standard Oil « Company » soit surcapitalisée par rapport à la valeur actuelle de ses « usines ». *Industrial Commission*, t. I[er], *Review of Evidence*, t. XIII).

[2] Voy. notamment *Report on the Transportation of petroleum*, 1906, p. 26, et *Industrial Commission*, t. I[er], p. 27.

[3] *Industrial Commission*, t. I[er], p. 26. Toutefois le fait a été nié par la « Standard Oil C° ».

[4] *Ibid.*, p 25 et 694-95 (déposition de M. Rice). Le fait a été péremptoirement établi. Les représentants du trust ont fourni à ce sujet des explications embarrassées et M. Rockfeller, en reconnaissant qu'avant l' « In-

De tels faits — et on les compte par centaines — expliquent les colères et les haines que s'est attiré le trust du pétrole, — colères et haines demeurées jusqu'à ces dernières années impuissantes. Mais, depuis 1904, une réaction très vive contre les abus de pouvoir de la « Standard Oil C° » a ramené plus directement l'attention sur cette colossale coalition. C'est du Kansas qu'est parti le signal des hostilités.

La découverte de très riches sources de pétrole sur le territoire du Kansas a déterminé dans cet Etat une véritable révolution économique. De 40 000 barils, en 1894, la production du Kansas s'est élevée, en 1904, à 5 600 000 barils. Une véritable fièvre s'était emparée des habitants de la région. Un seul acheteur, il est vrai, la « Standard Oil C° », mais qui payait bien et dont la générosité stimulait la production. Deux raffineries, construites par elle en 1903-04, traitaient 10 000 barils d'huile brute par jour. Des réservoirs d'une contenance de 5 300 000 barils emmagasinaient les excédents. Des « pipe lines » sillonnaient tout le pays.

Cet âge d'or dura peu. Seul acheteur du pétrole brut, le trust ne résista pas à la tentation d'en faire baisser le prix. Un concurrent s'était révélé : Webster, raffineur à Humboldt. Le trust eut tôt fait de le ruiner. C'en était trop. La législature du Kansas vota toute une série de mesures de coercition. Les « pipe lines » furent déclarées moyens de transports communs, avec obligation pour le trust d'en permettre l'usage à ses concurrents. La différenciation des prix de vente selon les localités, procédé ordinaire du trust, fut interdite. On alla même jusqu'à voter la création d'une raffinerie d'Etat, mais cette dernière loi fut jugée inconstitutionnelle par la Cour suprême.

La parole était au pouvoir fédéral. Réélu, cette même année, à la présidence des Etats-Unis, M. Roosevelt insistait dans son message de décembre 1904, sur la nécessité d'élargir les pouvoirs de l' « Interstate Commerce Commission » qui, à l'avenir, pourrait non seulement obliger les chemins de fer à baisser leurs tarifs, mais fixer elle-même d'autorité ces tarifs. Le bill fut voté (février 1905) par la Chambre des représentants et comme on prévoyait une vive opposition du Sénat, la Chambre confia au « Commissionner of Corporations », M. Garfield (15 février), la mission de faire une enquête sur la production, le commerce et

...erstate Commerce Act » de 1889 ses agents de l'Ohio avaient effectivement reçu des ristournes prélevées sur les prix de transport payés par son concurrent M. Rice, s'est borné à décliner toute responsabilité personnelle et à dire que ces sommes avaient été ultérieurement remboursées.

le transport du pétrole aux Etats-Unis. Le premier rapport déposé le 2 mai 1906, et qui a trait exclusivement aux tarifs de transports, énumère une série de manœuvres dolosives concertées entre le trust et les compagnies de chemins de fer. Ainsi, d'Olean à Rochester (New-York), tandis que le seul tarif publié pour les chargements de pétrole, celui de l' « Erie Railroad », est de 10 cents 1/2 par 100 livres [1], une ligne voisine, la « Pennsylvania Railroad », expédie secrètement l'huile de la « Standard Oil C° », à 2 cents 8 les 100 livres, soit un tarif 4 fois plus réduit. Le trust économise ainsi 115 000 dollars par an. Ainsi encore, pour ses envois de sa raffinerie de Whiting (Indiana), au sud de la Louisiane, par Saint-Louis du Mississipi, le trust, grâce à divers tarifs combinés et secrets, ne paye que 35 à 40 cents les 100 livres [2]. Le raffineur indépendant lui paye 53 à 57 cents!

Et ce n'est pas seulement par des rabais secrets que le trust est favorisé; tout conspire en sa faveur. Ainsi, alors même que des tarifs réduits combinés entre deux localités desservies par différents réseaux existent pour tous autres produits, leur bénéfice est exceptionnellement refusé pour le pétrole si des raffineurs indépendants peuvent se trouver en situation d'en tirer profit [3]. Ainsi encore toutes facilités de chargement et de déchargement sont accordées au trust et déniées à ses concurrents. Ainsi toujours le trust seul est admis à entreposer son pétrole dans les docks de chemins de fer.

Ces révélations contribuèrent à déterminer le Sénat à voter le principe d'une réforme de la législation sur les chemins de fer. Mais la Chambre haute ne consentit pas à accorder à l' « Interstate Commerce Commission », le droit de fixer à son gré les tarifs de chemins de fer. Le texte, notablement amendé, qui fut adopté le 29 juin 1906 [4], se borne, d'une part, à prohiber à nouveau tous rabais secrets, à peine de 1000 à 2000 dollars et d'un emprisonnement de deux ans au maximum; d'autre part, à prescrire, sous

[1] *Report of the Commissioner of the Corporations on the transport of petroleum*; May, 1906, p. 8.

[2] *Ibid.*, p. 14.

[3] *Ibid.*, p. 23.

[4] Cette loi est, au point de vue législatif, un amendement à la loi du 4 février 1887. Son titre exact est celui-ci : « An Act to amend an Act to regulate Commerce approved february fourth 1887 » (Public, n° 337). Indépendamment du tirage à part de cette loi, il existe une édition refondue de toutes les lois réglementant les tarifs de chemins de fer. (V. la brochure publiée par l' « Interstate Commerce Commission », sous ce titre : « The Act to regulate Commerce (as amended) and Acts supplementary thereto » (June 30, 1906, Washington).

les peines susdites, à tous les transporteurs communs de déclarer à l' « Interstate Commission », les tarifs en vigueur. Aucun changement de tarifs ne peut avoir lieu avant qu'un délai de trente jours se soit écoulé depuis le préavis donné à la Commission. Cette Commission pourra seulement fixer un maximum pour chaque tarif, sous réserve d'un appel possible devant les tribunaux. Des rapports indiquant le montant du capital social émis, la portion jusqu'à concurrence de laquelle les actions sont libérées, le taux du dividende, le chiffre des réserves, de la dette perpétuelle ou flottante, le compte de profits et pertes, doivent être chaque année adressés à la Commission.

Depuis le vote de cette loi, la situation s'est encore aggravée et de nombreuses poursuites judiciaires ont été intentées contre le trust du pétrole. En avril 1907, par exemple, la « Standard Oil C° » de l'Indiana, l'une des branches de ce grand arbre dont le tronc est la « Standard Oil C° » du New-Jersey, a été convaincue par la Cour du district de Chicago d'avoir obtenu de la compagnie du chemin de fer de Chicago, à Alton, des faveurs illicites (elle ne payait que 6 cents au lieu de 18 par 100 livres). Appel a été interjeté et la fixation de la peine suspendue. Mais, comme on ne compte pas moins de 1463 chefs de prévention, l'amende encourue, si la Cour n'admet pas le non-cumul des peines, pourra s'élever à 29 260 000 dollars ou près de 150 millions de francs [1].

V. — Le trust du bœuf.

Son organisation, ses origines. — Si la campagne contre le trust du pétrole a laissé le grand public européen à peu près indifférent, il n'en a pas été de même de la lutte engagée contre une autre coalition d'accapareurs, le « Beef Trust » ou trust du Bœuf, comme on l'appelle. En réalité, la dénomination est doublement inexacte, car, le *Beef Trust* n'est pas à proprement parler un trust, mais plutôt un syndicat, un « cartell », comme on dit en Allemagne, et ce soi-disant trust du bœuf monopolise à peu près dans le Far-West l'abatage, non pas seulement des bœufs, mais des veaux, des vaches, des taureaux, des porcs et des moutons, sans parler de toutes les autres opérations auxquelles il se livre.

« Il y a dans la libre république des Etats-Unis, dit Charles Edward Russell [2], un pouvoir plus fort que le gouvernement, plus fort que les cours de justice, plus fort que les législateurs, indé-

[1] Le *Temps*, n° du 16 avril 1907.

[2] *The Greatest Trust in the World*. New-York, Ridgway-Thayer C°, 1905, p. 1.

pendant et supérieur à toute autre autorité de l'Etat ou de la nation. Trois fois par jour, ce pouvoir se manifeste à la table de toute famille américaine, riche ou pauvre, grande ou petite, connue ou inconnue : il y perçoit son tribut. Il traverse l'Océan et fait sentir sa présence dans des multitudes de maisons où l'on ne saurait lui donner un nom. Il réglemente le trafic de milliers de marchés. Il fixe le prix de chaque livre de viande fraîche, salée, fumée ou de conserve préparée aux Etats-Unis. Il a un pouvoir absolu sur le commerce des engrais, des cuirs, sur les sous-produits de la boucherie, tels que l'os et la corne. Il possède ou dirige des fabriques, des usines, des magasins, des abattoirs, des entrepôts, des chemins de fer et des hommes politiques. »

Quelle est donc l'organisation qui inspire de telles alarmes? En fait, c'est un syndicat qui groupe les six sociétés suivantes[1] :

		Capital nominal.
1. Swift and C°, Illinois.	35	millions de dollars.
2. Armor and C°, Illinois.	20	—
3. Nelson Morris and C°, Illinois; associations comprenant :		
Fairbank Canning C°, Illinois.	3	—
Morris and C°, Maine.	3	—
4. National Packing C°, New-Jersey. . . .	15	—
5. Schwarzchild Sulzberger and C°, New-York.	5	—
6. Cudahy Packing C°, Illinois.	7	—
Total. . . .	88	millions de dollars.

Cinq de ces sociétés sont financièrement indépendantes. Seule la « National Packing C° » est la propriété d'un consortium des Compagnies Armor, Swift et Morris. Autour de chacune des six sociétés principales gravitent plusieurs satellites. Ainsi, autour de la Compagnie Armor de l'Illinois (capital : 20 millions de dollars), se groupent 10 ou 12 filiales, dont les unes fabriquent des conserves, comme l' « Armor Packing C° », du New-Jersey (7 500 000 dollars), ou exploitent des wagons à réfrigérateurs, comme l' « Armor Car liner » (100 000 dollars); la « Continental Fruit Express » (1 million de dollars) expédie des fruits, etc.[2].

Mais revenons aux sociétés mères. Si elles ne forment pas un trust au point de vue juridique, leur syndicat a si fidèlement copié les procédés et reproduit les abus des trusts qu'il a presque conquis le droit d'être assimilé à ces coalitions.

[1] Voy. « Report of the Commissionner of Corporations on the Beef Industry », march 3, 1905. Washington, p. 25 et suiv.

[2] *Report... on the Beef Industry*, p. 30-32.

Ce furent, il convient de le reconnaître, les organisateurs du « Beef Trust », les Morris et les Swift, qui, les premiers, comprirent la portée et l'avenir de la révolution économique qui devait suivre l'application du transport du bétail dans des wagons à réfrigérateurs. Jusque vers 1874, presque tout le bétail des Etats de l'Ouest, — Etats qui sont le centre de l'élevage américain, — fut expédié vivant dans toutes les directions, mais surtout vers les grands marchés de consommation de l'Est, New-York, Baltimore, Boston, Washington. Le bétail était abattu et vendu par le boucher local[1]. En 1874, un inventeur, Tiffany, prit le premier brevet perfectionné pour la construction de wagons à réfrigérateurs permettant de faire voyager la viande abattue à de grandes distances sans l'exposer à s'altérer et à se corrompre. C'est de cette découverte ou plutôt de sa vulgarisation, définitivement acquise vers 1880, que date la transformation de l'industrie de la boucherie aux Etats-Unis. Au lieu d'envoyer le bétail sur pied vers les marchés de l'Est, on centralisa désormais l'abatage dans quelques villes, à Chicago surtout, mais aussi à Kansas-City, à East Saint-Louis, à Omaha, à Saint-Joseph, à Saint-Paul, à Fort-Worth, à Sioux-City. Les avantages et les économies résultant du nouveau mode de transport étaient considérables. On évitait ainsi le déchet provenant de la perte ou de l'amaigrissement des animaux au cours des interminables trajets de jadis. En transportant le bétail vivant, on payait, du reste, au chemin de fer une taxe perçue sur le poids total de la bête.

[1] Dès 1868, un brevet de car à réfrigérateur avait été patenté, et la première expédition de bœuf frais de Chicago à Boston date de septembre 1869 (« Report of the Commissioner of Corporations on the Beef Industry », p. 5). Mais, jusqu'en 1874, le nombre et l'importance de ces envois fut insignifiant.

Le nombre des bestiaux (bœufs, vaches, taureaux, veaux) des Etats-Unis livrés à la consommation chaque année était évalué, pour l'année 1903, par le « Commissioner of Corporations », à 12 millions 500 000, dont 5 521 697, — ou 45 pour 100, — pour les six grandes compagnies du trust. Ces six compagnies fournissent 79 pour 100 de la viande consommée à New-York (87 pour 100 à Boston, 45 pour 100 à Philadelphie, 40 pour 100 à Baltimore, 33 pour 100 à La Nouvelle-Orléans). (« Report on the Beef Industry, p. 54, 55, 66, 69). Ces évaluations sont critiquées par les adversaires du trust. D'après le rapport annuel de l' « Union Stock Yards », de Chicago, les Etats de l'Ouest fourniraient 70 pour 100 du bétail abattu aux Etats-Unis : la part des six grands « packers », qui abattent 98 pour 100 du bétail de l'Ouest, serait donc, par rapport à l'ensemble de la consommation américaine, de 68 pour 100, et non de 45 pour 100 (Russell, p. 151). Chicago seul a abattu, en 1903, 2 163 031 bestiaux, 6 088 369 porcs, 3 582 651 moutons; Kansas-City, 1 025 446 bestiaux, 1 891 708 porcs, 775 989 moutons (« Report on the Beef Industry », p. 7).

Avec le nouveau système, la taxe n'était plus perçue que sur la partie vraiment comestible de l'animal, sur la viande, soit seulement sur environ 45 pour 100 du poids brut; le surplus correspondant à la peau, au cuir, aux os, à la graisse, aux déchets, était conservé à l'usine d'abatage en vue de transformations ultérieures : d'où une économie nette de 55 pour 100 sur les frais d'expédition. Enfin la concentration de l'abatage permettait de l'opérer à bien meilleur compte et rendait possible l'utilisation beaucoup plus complète et plus méthodique de tous les sous-produits des bestiaux.

Ce n'était pas tout encore. Le nouveau véhicule, dit « refrigerator-car », bouleversait tout le marché des légumes, de la fruiterie, de la crèmerie. Les cultivateurs, horticulteurs et maraîchers du Sud et du Centre virent s'ouvrir pour leurs produits de larges débouchés autrefois inaccessibles. La Caroline du Sud put expédier ses fraises à New-York. La Floride envoya ses tomates à Boston dès le mois de février. L'Indiana devint un centre très actif de production melonnière. Les pêches du Michigan firent leur apparition à New-York et à Boston.

Les grands « packers » de Chicago comprirent les premiers, — il faut leur rendre cette justice, — l'avenir des procédés nouveaux. Nelson Morris, l'un des « rois du bétail » (Cattle King), avait tenté l'expérience de faire voyager de la viande préalablement gelée. Swift, alors petit fabricant de conserves, construisit avant tous autres, en 1874, des cars à réfrigérateurs nouveau modèle, grâce auxquels la viande se conservait sans congélation à une atmosphère artificiellement refroidie[1]. Ces wagons furent loués par lui, puis par Armor, par Swift, par Hammond, aux compagnies de chemins de fer qui se chargèrent de percevoir, pour le compte des « packers », des redevances de tous expéditeurs faisant usage des « refrigerator-cars ». Le principe de ces taxes était légitime; mais bientôt leur exagération motiva de très vives protestations, d'autant que les « packers » empêchaient les compagnies d'acquérir ou de posséder en propre des réfrigérateurs, menaçant, dans le cas contraire, de leur retirer leur clientèle pour la donner à une ligne concurrente. Le prix de la redevance au mille (mileage) est si élevé que, d'après M. Russell, un car à réfrigérateur, dont la construction a coûté 700 dollars, rapporterait, de ce seul chef, en moyenne 324 dollars de profit net, soit 46 pour 100 par an[2]. A ce revenu s'ajoutent plusieurs rede-

[1] Ch.-Edw. Russell, *The Greatest Trust in the World*, p. 22.

[2] *Ibid.*, p. 166. — Le calcul est établi d'après des données empruntées

vances accessoires comme celle qui représente le prix de la glace consommée (icing charge). Ici encore, l'abus est constant[1]. Entre un grand nombre d'exemples mis en lumière par les enquêtes de l' « Interstate Commerce Commission », citons le suivant : pour un envoi de fruits fait de Lawton (Michigan) à Chicago, — distance 125 milles, — il faut, à dire d'expert, au plus 2 tonnes de glace pour l'usage d'un réfrigérateur. A 2 dollars 50, la tonne de glace, la somme à rembourser pour l'expéditeur pourrait donc être de 5 dollars. Or le trust réclame, par l'intermédiaire de la compagnie de chemin de fer, 25 dollars[2]. D'après un expert, M. Ferguson (de Duluth), la seule taxe pour la glace lui rapporterait 72 000 dollars ou 360 000 francs par jour[3].

Ce n'est pas seulement au sujet des transports que le trust a été pris à partie. Il a été aussi accusé d'avoir exploité scandaleusement les éleveurs et le public. La suppression de toute concurrence, pour l'achat du bétail à Chicago et dans les autres centres d'abatage, est un fait avéré. L'éleveur qui amène aux « stockyards » de Chicago un troupeau de 2 ou 300 bœufs et qui y attend le client voit bientôt venir à lui l'agent d'Armor ou de Morris ou de Swift. Mais ces divers personnages ont à la bouche les mêmes mots et les mêmes chiffres; aucun d'eux n'offre seulement un « cent » de plus que les autres pour le prix de la viande sur pied. L'éleveur refuse-t-il de vendre à ce cours? A son aise! L'agent s'éloigne. Il faudra à l'homme de l'Ouest attendre la journée du lendemain, payer pendant vingt-quatre heures la location du parc et le fourrage de ses bestiaux, pour s'entendre, le jour suivant, renouveler les mêmes propositions, si toutefois, pour le punir de sa résistance, le prix proposé ne subit pas une légère diminution.

En 1899, d'après un bulletin spécial de l'élevage *the Breeders'*,

à l'enquête de l' « Interstate Commerce Commission » : Private Car Inquiry, p. 8.

[1] Pour comprendre comment et pourquoi les compagnies de chemins de fer servent ainsi d'instruments dociles au trust, il suffit de se rappeler quel extraordinaire client elles ont dans les grands « packers ». On sait que 98 pour 100 du bétail de l'Ouest est abattu dans les usines du trust. Or la seule ville de Chicago expédie annuellement par voie ferrée 1 milliard 500 millions de livres (à 453 gr.) de bœuf, 375 millions de livres de lard, 175 millions de viande de porc salé, 600 millions d'autres produits de boucherie. Kansas charge par an 1 million de porcs; South Omaha un peu moins, Saint-Louis 500 000, Saint-Joseph autant, Sioux City et Saint-Paul chacun environ 250 000 livres!

[2] Russell, p. 46. — Les chapitres v, vi et vii de l'ouvrage sont, à ce point de vue, d'une lecture très instructive.

[3] *Ibid.*, p. 77.

Gazette, le bœuf sur pied se vendait à Chicago 5 dollars 50 le quintal ou *hundredweight* (50 kilos 802); il ne valait plus que 5 dollars 30 en 1900, 4 dollars 90 en 1903, pour se relever à 5 dollars 25 en 1904.

Le rapport du *Commissioner of Corporations*, page 110, mentionne des chiffres un peu différents, toujours pour Chicago.

1897. . .	4	dollars	50	par hundredweight.
1899. . .	5	—	30	—
1900. . .	5	—	15	—
1902. . .	6	—	20	—
1903. . .	4	—	80	—

Le prix des bœufs dits indigènes (natives), c'est-à-dire originaires des Etats du Middle-West (Iowa, Kansas, Missouri, Nebraska, Illinois, Wisconsin) était ainsi calculé par périodes semestrielles :

1902,	premier semestre,	6	dollars	09.
1903	—	4	—	71.
1904	—	4	—	69[1].

Il est difficile de trouver dans ces prix soumis à des oscillations fréquentes la confirmation des accusations dirigées contre le trust. D'après le *Commissioner of Corporations*, dont le rapport est très indulgent pour le trust, ces prix auraient été pleinement satisfaisants pour l'élevage (fairly satisfactory). Charles E. Russell proteste contre cette assertion et cite, dans le sens de son opinion, nombre de faits et de chiffres[2].

Quoi qu'il en soit, un fait est certain. De 1900 à 1904-05, le prix de la viande sur pied n'a pas haussé, mais, au contraire, a baissé. Admettons même qu'il soit resté stationnaire. Comment expliquer l'énorme hausse qui s'est produite dans le prix de la viande au détail depuis cinq ans? Quelques chiffres, empruntés aux mercuriales de la boucherie sont, à cet égard, significatifs[3] :

Prix, par livre (de 453 gr.), à Chicago :

	21 oct. 1900	21 oct. 1904	6 mai 1905
Aloyau (Sirloin steak). . . .	16 cents.	18 cents.	25 cents.
Gîte à la noix (Round steak). .	10	12	15
Premières côtes (Prime rib coast).	12 1/2	18	20
Côtelettes de veau (Veal cutlet).	12 1/2	18	20
Pied de mouton (Leg of mutton).	10	12 1/2	14

[1] « Report on the Beef Industry », p. 111.
[2] Ch. IX, *The Government in defence of a trust.*
[3] Russell, ch. IX, p. 185.

La hausse des prix a été, on peut le voir, de 34 à 40 pour 100. A New-York, la hausse, pour les cinq articles de boucherie susdits, a été respectivement, au cours de la même période, de 33, 25, 33, 34, 40 pour 100[1].

Les poursuites contre le trust du bœuf remontent au début de la présidence de M. Roosevelt. Dès le 10 mai 1902, un procès était intenté au trust devant la cour de circuit de l'Illinois pour délit d'entrave à la liberté de la concurrence et, le 26 mai 1903, le juge Grosscup prononçait, en vue de la cassation des actes incriminés, une injonction qui, bien que confirmée le 30 janvier 1905 par la cour suprême, demeura sans effet[2]. Le 27 mars 1904, la Chambre des représentants décidait à son tour de charger le *Commissioner of Corporations* d'une enquête sur les opérations du « Beef Trust ». Le 5 mars 1905, M. Garfield déposait son rapport. Les bénéfices des packers, concluait-il, s'expliquent par l'énormité de leur chiffre d'affaires et par l'admirable organisation de leur exploitation, grâce à laquelle rien n'est perdu. « Dans le porc, dit-on aux « stockyards », tout sert, hormis ses grognements ». Tout bien vérifié, le gain net du packer, par tête de bétail abattue, ne dépasserait pas en moyenne 99 cents (4 fr. 95).

Ces conclusions soulevèrent parmi les éleveurs et aussi dans le public un véritable tolle. Tous les chiffres de M. Garfield furent contestés; on l'accusa de s'être laissé berner par les packers. On apporta d'autres évaluations fixant à 3 dollars 76 (18 fr. 55), ou même à 7 dollars 41 (37 fr. 55), le gain du trust par tête de bétail. On rappela les énormes profits qu'il retirait des « refrigerator-cars », etc. (Russel, p. 157-165.)

Malgré tout, le trust semblait bien avoir la meilleure chance lorsqu'un coup de théâtre se produisit. Upton Sinclair publia son fameux roman *la Jungle.*

Le public américain a toujours adoré les livres à thèses sociales. *Uncle Tom's Cabin*, on ne l'a pas oublié, fut le coup de clairon qui sonna le signal de la guerre antiesclavagiste. *La Jungle*, à son tour, sonnait la charge contre un autre mode d'esclavage.

On connaît le poignant récit conté par Sinclair[3].

[1] *Ibid.*, p. 183.

[2] « In the Supreme Court of the U. S., october 1904. Swift and C°, v. the U. S., n° 103. Argument of the attorney general »; et aussi « Supreme Court opinion of the Court » delivered January 30, 1905. Un procès engagé le 1er juillet 1905 aux grands packers : Armor, Swift, Cudaly, etc., devant le jury de l'Illinois (district Nord), a été étouffé par d'interminables difficultés de procédure.

[3] Avant le livre de Sinclair avait paru une étude mal écrite, mais très curieuse, dont l'auteur s'intitule : « Un boucher praticien qui a quarante

Le chef de la famille Jorgis, un bon colosse, est enfin engagé comme ouvrier chez l'un des grands packers. L'auteur nous montre tout d'abord la façade de ces grands établissements si fiers de montrer à l'étranger leurs installations modèles. Il nous décrit, après tant d'autres, l'abattoir des porcs, la roue qui les enlève accrochés à des anneaux, le trolley qui les fait glisser sous le couteau du tueur. Le nouvel ouvrier s'extasie... Mais un jour, comme l'un de ses camarades s'est blessé en travaillant, on fait rester Jorgis après l'heure ordinaire du départ et on l'emploie, — de l'autre côté de la cloison, — à découper des bœufs morts en cours de route et que l'on met néanmoins en conserves. Peu à peu, il en apprendra bien d'autres!

L'un des bénéfices secrets les plus importants du trust provient de la vente des animaux de rebut, que l'on nomme en argot des « canners », c'est-à-dire des bœufs bons pour la conserve. Ces animaux sont parfois simplement éreintés et impropres à la consommation. Ce sera, par exemple, un vieux bœuf à la chair desséchée et racornie. Mais il y a pis encore. On vend des bœufs tuberculeux ou cancéreux, des animaux morts de maladie auxquels, pour chasser l'odeur, on injecte couramment des substances chimiques. On met en boîte de la viande de veau mort-né baptisée chair de poulet. C'est la bonne conserve toute prête à manger (*ready to heat*) que vantent les prospectus!... Quant aux poulets véritables, ils arrivent le plus souvent à l'usine déjà crevés; on les désodorise avant de les empiler dans des boîtes. On conserve les jambons en les passant à l'aldéhyde formique, etc.

« Voulez-vous savoir comment se fait la saucisse dite de Bologne, réputée, — affirment les réclames, — pour son parfum naturel? Ecoutez :

« On prend la chair de la tête du bœuf, avec tous les déchets, tous les petits bouts de viande. On l'arrose de substances chimiques dites préservatifs, on la mélange à la fécule de pomme de terre pour qu'elle se coagule en une masse compacte, et après lui avoir donné l'assaisonnement ordinaire, on roule, on façonne la saucisse. Il ne reste plus ensuite qu'à la tremper dans un bain chimique, et la voilà prête. » Le goût, paraît-il, est excellent. Un consommateur non prévenu en redemanderait.

On raconte à ce propos une plaisante anecdote. Un gentleman entre un jour dans une boutique et y avisant des saucisses de

ans d'expérience dans le commerce du bétail et de la viande, et qui a été longtemps directeur d'un magasin de vente de viande de bœuf pour le compte du trust. » (Voy. *The Dark side of the Beef Trust*, par Hirschauer, Jamestown, 1905.)

porc de belle apparence, il demande au garçon combien de temps on peut les garder sans avoir à craindre qu'elles pourrissent. Le garçon était, par hasard, un naïf. Il répondit que jamais aucun client ne l'avait interrogé à ce sujet, mais que les saucisses restaient en magasin des semaines entières, souvent même plus d'un mois. Il était impossible d'avouer plus candidement qu'elles étaient chimiquement conservées.

Toutes ces révélations, reproduites et mises en valeur par Sainclair, soulevèrent un énorme scandale. En quelques mois, trois cents éditions de *la Jungle* s'enlevèrent, et le président, une fois de plus interprète de l'opinion, chargea deux commissaires, MM. James Bronson Reynolds et Charles P. Neill, de faire une enquête sur les conditions de l'abatage dans les stockyards. Le rapport, déposé le 2 juin 1906, fut écrasant à bien des égards[1]. « Une grande partie du travail est exécuté, disent les commissaires, dans des salles à basse température; mais, là même, on constate partout une dure indifférence (a callous disregard) pour le confort des travailleurs. Nous avons trouvé des jeunes filles et des femmes dans des salles où le thermomètre marque 38 degrés, sans aucune ventilation. Le parquet était humide, parfois même couvert d'eau à tel point que les ouvrières devaient, pour avoir les pieds secs, se tenir sur des boîtes pleines de sciure. »

Les convenances élémentaires étaient à peu près ignorées. Le rapport donne, à cet égard, des renseignements caractéristiques et fait observer qu'un tel état de choses n'est pas de nature à améliorer le moral du personnel ouvrier.

« Partout, continuent les commissaires, nous avons trouvé une absence de propreté dans le mode de préparation des viandes. Nous avons vu la viande remuée à la pelle sur des parquets de bois malpropres, empilée sur des tables rarement lavées, poussée de salle en salle sur des brouettes de bois pourri; pendant toutes ces opérations, elle récoltait de la poussière, des éclats de bois, et entrait en contact avec la crasse du sol et les déjections d'ouvriers tuberculeux. »

Et l'inspection? dira-t-on. Tout d'abord, le nombre des inspecteurs était tout à fait insuffisant, et, en outre, un vice radical rendait illusoire le fonctionnement de ce service. L'inspection était, en effet, limitée à la vérification de l'état sanitaire de l'animal au moment de l'abatage, sans qu'aucune surveillance

[1] Message from the President of the U. S., transmitting the report of the special Committee appointed to investigate the condition in the Stockyards of Chicago. 59th Congress, first session, Doc. n° 873.

fût exercée sur le mode de préparation des conserves, ni sur l'origine des viandes employées pour la fabrication de ces conserves ou des saucisses. En somme, le bœuf ou le porc, une fois tué, l'inspecteur n'avait pas à s'occuper de rechercher si, dans une autre partie de l'usine, des viandes suspectes ou sophistiquées n'étaient pas mises en œuvre.

A la suite de ces divulgations, une double sanction législative intervint. Une première loi (30 juin 1906[1]) prohiba, sur tout le territoire de l'Union, la fabrication, la vente ou le transport de tous produits alimentaires sophistiqués, toxiques ou délétères. Une amende de 200 dollars au plus (300 en cas de récidive) et un emprisonnement de un an au plus, pourraient être infligés aux délinquants. Il est à remarquer que la production et la vente desdits produits demeurent licites pour l'exportation, si toutefois il n'a été fait usage d'aucune substance interdite par les lois du pays à destination duquel la denrée alimentaire est expédiée.

Le même jour, une autre loi[2] était votée, réorganisant le service de l'inspection et défendant, sous peine de 10 000 dollars d'amende et de deux ans (au maximum) de prison, de vendre toute viande non marquée du poinçon réglementaire de l'inspection.

Un publiciste américain, M. Isaac Marcosson, a raconté, dans le *World's Work* (octobre 1906), la visite qu'il fit, en août 1906, à Packingtown (Conserveville), ainsi que l'on nomme le faubourg de Chicago où sont situés les abattoirs. Assurément, les conditions du travail sont améliorées. « Dans les fabriques de conserves brillaient des fenêtres fraîchement nettoyées; les wagonnets, les tables, les planchers venaient d'être frottés; les murailles intérieures avaient été repeintes ou lavées, le béton avait remplacé le bois. Des cabinets de toilette isolés avaient été installés. Les ouvrières portaient des uniformes bleus, et la plupart des ouvriers des vêtements de coutil blanc. De tous côtés, des inscriptions en anglais et en diverses langues faisaient reluire ces mots : « Soyez propres ! » Conseil que les ouvriers auraient pu, du reste, retourner à leurs patrons ! »

L'inspection aussi a été réformée : on ne se borne plus à examiner l'animal au moment où il est tué; la surveillance s'étend aux opérations de découpage, d'emboîtage de la viande de conserve, de confection des saucisses, etc. Une réglementation minu-

[1] An Act for preventing the manufacture, sale or transportation of adulterated or misbranded or poisonous or deletarious foods, drugs, medicines and liquors (Public, n° 384).

[2] An Act for making appropriations for the Department of agriculture for the fiscal year ending June 30, 1907 (Public, n° 382).

tieuse et sévère a été édictée en vue de prévenir les principaux abus dénoncés.

Malgré tout, quelques-unes des pratiques les plus fâcheuses n'avaient pas été abandonnées. Ainsi l'inspection ne refuse son visa que pour les bœufs atteints d'une tuberculose au dernier degré. Des animaux tuberculeux, eussent-ils le foie, les poumons et les vaisseaux lymphatiques atteints, sont acceptés après enlèvement des parties contaminées. Des bœufs affectés d'actinomycose sont, paraît-il, fréquemment amenés dans un abattoir — qui, il faut le dire, ne dépend pas du trust, — et, après réception obtenue au moyen de certaines complicités, livrés à la consommation.

Tout bien considéré, cependant, des résultats importants sont acquis. Le trafic des viandes corrompues a été en grande partie arrêté, en même temps que la clientèle américaine et étrangère était renseignée sur les conditions dans lesquelles avaient été jusqu'alors fabriquées les conserves qui lui venaient d'Amérique. L'exportation, dans cette branche d'industrie, a incontestablement souffert de ces révélations[1]; mais le bon renom des Etats-Unis, grâce à elles, a été dégagé.

VI. — La campagne actuelle contre les trusts de chemins de fer. Conclusion.

Avec le début de l'année 1907, la campagne contre les trusts a repris de plus belle, mais, cette fois, c'est contre les grands syndicats des chemins de fer que le président a de nouveau dirigé ses efforts. Dans son message de décembre 1906, M. Roosevelt constatait déjà que l'application de la loi nouvelle sur les tarifs de transports n'avait pas empêché les compagnies de réaliser, pendant le second semestre de l'année, des bénéfices supérieurs à ceux des précédents exercices; il manifestait l'intention de combattre la détestable pratique de la surcapitalisation et de faire voter une loi soumettant les compagnies à un contrôle financier. En même temps, l' « Interstate Commerce Commission » était chargée de conduire une enquête sur les actes du groupe Harriman, propriétaire de l' « Union Pacific ». Cette enquête, avant même d'être officiellement close, prouva clairement que l' « Union Pacific » et sa filiale l' « Oregon Short Line » étaient moins des Compagnies de chemins de fer que des banques pour-

[1] Elle a baissé des trois quarts au cours du semestre finissant le 30 avril 1907.

suivant la suppression de la concurrence sur les voies ferrées. Après avoir acheté la propriété d'une ligne parallèle, le « Southern Pacific », M. Harriman avait supprimé toute compétition entre l' « Union Pacific » et l' « Atchison, Topeka and Santa-Fé », en se rendant acquéreur d'un lot considérable d'actions de cette société. Avec les capitaux par lui retirés de la liquidation de la « Northern Security Company », le même Harriman, maître déjà de tous les réseaux de la Californie, s'était assuré, en devenant un de leurs plus forts actionnaires, l'alliance de plusieurs des grandes Compagnies du Centre et de l'Est : la « Baltimore and Ohio », le « New-York Central », le « Chicago, Milwaukee and Saint-Paul ». Il avait étendu ainsi son réseau californien viâ Chicago et Alton, d'un côté jusqu'à Saint-Louis, de l'autre jusqu'à Philadelphie et New-York.

Mais ces tentatives d'accaparement rencontraient une double résistance. D'un côté, l' « Interstate Commerce Commission » veillait. D'autre part, plus de dix-huit États s'insurgeant contre la tyrannie des trusts ont voté des lois limitant à deux cents au plus le prix, au mille parcouru, du transport des voyageurs. Faut-il attribuer à ces mesures le krach survenu en mars 1907 sur les titres des chemins de fer américains[1]? D'autres causes peuvent expliquer en partie l'effondrement des cours, notamment les excès de la spéculation au cours d'une période de longue prospérité, l'extension téméraire des crédits, l'exagération des émissions, les revendications ouvrières de plus en plus menaçantes, la pénurie de l'argent qui a déterminé sur les places de Londres, Berlin et Paris, l'émission de bons représentant des sommes considérables. Pas plus cependant que les protestations des trusts, cette crise de Bourse n'a eu raison de la froide énergie du président qui, un mois après la crise, prenait ainsi le public à témoin de la droiture et de la modération de ses intentions.

« Il n'était pas, affirmait-il une fois de plus, l'ennemi des chemins de fer, mais il entendait user de tout son pouvoir pour sauvegarder la stabilité des titres de chemins de fer détenus par des particuliers et assurer un traitement honnête à tous : *a*

[1] Voici quelques exemples de la chute des cours :

	Le 2 janvier 1907.	Le 25 mars 1907.
Action de l' « Atchison Topeka ». . .	105 5/8	85
— du « Northern Pacific ». . . .	188	115
— du « Pennsylvania ».	138 3/4	119 1/4
— de l' « Union Pacific ». . . .	180 1/2	123 5/8
— du « Southern Pacific ». . . .	93 1/8	74 1/2

square deal to all! Il n'avait pas abandonné l'intention de s'occuper de la surcapitalisation des chemins de fer et reprendrait à la prochaine législature l'examen de cette question. »

A square deal to all! Quelle belle devise pour un chef d'Etat! Mais la politique qui s'en inspire finira-t-elle par triompher? Il serait téméraire de risquer à cet égard un pronostic. Indubitablement l'opinion est avec le Président contre les grandes coalitions financières et industrielles dont une expérience déjà longue lui a permis de mesurer l'égoïsme et la malfaisance. Mais le trust a en mains deux bien puissantes armes : l'une offensive, l'or, qui lui assure sur tous les terrains un avantage difficilement balancé; l'autre défensive, cette flexibilité qui lui permet de prendre successivement toutes les formations, d'évoluer d'une combinaison à une autre, de transporter son siège social d'un Etat ennemi à un Etat favorable, de jongler avec les lois et les règlement en opposant tantôt ceux de l'Union à ceux des Etats, tantôt le principe de l'autonomie des Etats aux tentatives d'intervention du pouvoir fédéral.

L'issue du combat est donc incertaine et sans doute ses péripéties passionneront longtemps encore l'opinion de l'autre côté de l'Atlantique. L'initiative du président Roosevelt n'en demeure pas moins, — au double point de vue moral st social, — une manifestation de la plus haute importance. C'est un mal moderne particulièrement redoutable pour une démocratie que l'abdication des honnêtes gens en présence des difficultés d'une situation jugée inextricable ou de la marche en avant d'un fléau réputé incoercible. A quoi bon lutter? Nous sommes battus d'avance! Telle est la formule qui résume la philosophie de la plupart de ces *honnêtes gens au type flasque* flétris par l'auteur de *la Vie intense*. Au contraire, réagir inlassablement contre toutes les influences malsaines qui menacent d'altérer la santé du corps social; lutter sans trêve contre l'oppression d'où qu'elle vienne, d'en haut ou d'en bas; maintenir intangibles les droits de la conscience nationale et de la personnalité humaine : telle est la grande leçon d'équité et de courage civique donnée par le président Roosevelt au peuple américain. Quoi qu'il advienne, cette leçon ne sera pas perdue. Il est au moins un bienfait dont un chef d'Etat demeure toujours libre de doter ses concitoyens : c'est l'exemple.

Etienne Martin Saint-Léon.

CONTRE LE FLOT[1]

Mme Vareyl s'était levée, rougissante et désorientée.

— Pardonnez-moi, Monsieur, d'être surprise, agréablement surprise de votre visite. Je me sentais peu en veine de causerie, et j'avais décidé de ne pas recevoir aujourd'hui. Mes ordres auront été mal compris, et j'en suis très heureuse, puisque cela me procure le plaisir de vous voir.

— C'est à moi de m'excuser; je savais que c'était votre jour, et j'aurais regardé comme une ingratitude, après l'intérêt bienveillant que vous avez bien voulu me témoigner dans une circonstance que je n'oublierai pas, de ne pas venir vous remercier et vous faire mes adieux.

Bernave venait d'entrer dans le petit salon, refuge préféré du recueillement de Mme Vareyl. Un feu clair brûlait dans la cheminée; les stores baissés ne laissaient pénétrer dans la pièce close que la demi-lumière d'un jour de commencement d'hiver déjà sombre et sans soleil. D'un geste, Mme Vareyl invitait le jeune homme à s'asseoir, et, remise de sa passagère émotion, elle continua :

— Je suis très sensible à votre démarche. Un de nos amis communs, je crois, M. Théron, m'a dit tout le bien qu'il pense de vous, et, comme tous ceux qui aiment le courage et le bien, je regrette votre départ. Vous me l'aviez d'ailleurs annoncé le jour où j'ai eu le plaisir de vous rencontrer. C'était à la gare, n'est-ce pas? Vous alliez, si je me rappelle bien, voir votre sœur qui est religieuse à Bordeaux. Ainsi, c'est maintenant une chose décidée, vous nous quittez; vous a-t-on donné, au moins, une garnison agréable?

— Un village dans l'Est, dit Bernave en souriant; mais je ne m'en effraie pas, j'emporte de nombreux sujets de méditation. Je pars mardi; je ne suis déjà plus un habitant de Saint-Didier ni un officier de son régiment. Encore une apparition au rapport de demain, — un simple usage, — et ce sera fini.

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 juillet, 10 et 25 août 1907.

— Ainsi, vous ne regrettez rien à Saint-Didier?

Cette brève question était à peine tombée des lèvres de la jeune femme qu'elle éprouvait une gêne de l'avoir posée.

— Un peu mes illusions, répondit gravement Bernave, et aussi les personnes qui m'ont été bonnes et qu'il me faut quitter au moment où je commençais à les connaître.

Malgré la simplicité toute dénuée de galanterie avec laquelle le jeune homme s'exprimait, la gêne de Mme Vareyl s'accentua. Les paroles de Bernave répondaient, en effet, à ses secrètes préoccupations, à son chagrin peut-être, et, au point où la rêverie l'avait conduite, elle y cherchait inconsciemment un sens qu'il ne leur donnait pas. Elle passa lentement, pour se donner une contenance, sa main qui tremblait un peu sur son front, et hésita un instant, silencieuse. Bernave, surpris, la regardait. Il éprouvait, depuis qu'il était entré dans le petit salon aux teintes douces, une impression reposante un peu semblable à celle ressentie dans le parloir aux murs nus du couvent; celle, indéfinissable, qui émane de l'harmonie des âmes. Et lui qui n'était venu que pour une visite de politesse, pour remercier d'une sympathie, il était surpris de n'apercevoir, qu'à cette heure, le charme féminin et tendre qui émanait de la jeune femme.

Elle portait une jupe de drap gris qui tombait, sans un pli, jusqu'à la cambrure du pied; un corsage de soie, aux rayures bleu foncé, serrait la minceur souple de sa taille, et son cou se détachait, très blanc, de la cravate de fine batiste. La tête, pensive et fine, qu'encadraient ses cheveux sombres, s'inclinait comme sous le poids d'une préoccupation; ses yeux noirs gardaient au fond des prunelles leur flamme, celle des générosités et des enthousiasmes; une teinte mate couvrait ses joues et se répandait sur le pur oval de son visage et sur le rose de ses lèvres. Elle s'appuyait, maintenant, au dossier bas de la causeuse, et, le menton appuyé à la main, dans une pose de demi-lassitude, elle reprit :

— Oui, la vie est pleine de séparations. Il est même puéril de croire, d'espérer qu'il est loisible d'abriter dans l'isolement sa fatigue de vivre. Pas même cela! c'est un rêve triste, irréalisable comme tous les rêves; les échos du dehors vous arrachent à vos souvenirs et à vous-même; il est impossible de rester indifférent devant le bien ou le mal et, malgré soi, la conscience s'agite et le cœur vit.

Elle avait prononcé ces paroles d'une voix âpre; puis se reprenant par un visible effort :

— Je voulais dire que dans votre village de l'Est, si petit et si

fermé qu'il soit, vous resterez vous-même, avec votre beau courage que vos amis, les vrais, ont si sincèrement admiré et que, peu à peu, votre gaieté revivra avec votre jeunesse et votre cœur.

Bernave eut un geste de paisible dénégation :

— Il me semble, dit-il, que les blessures de l'âme sont comme celles du corps; on les croit cicatrisées, guéries, puis, un beau jour, un jour sombre, plutôt, elles se remettent à saigner. Il me semble aussi que, pareilles en cela aux corps, les âmes, après une douloureuse épreuve, ne reprennent pas leur insouciance première.

— Il faut donc que la plaie soit bien profonde...

Cette interruption presque indiscrète avait échappé à M[me] Vareyl; mais, cette fois, elle ne songea pas à la regretter. Anxieuse, elle attendait seulement la réponse du jeune homme. Sa physionomie se fit à la fois dédaigneuse et triste et il continua, entraîné par l'affectueuse sympathie qu'il sentait émue auprès de lui :

— J'ai eu une enfance, une jeunesse si calmes. Une sœur à la place de parents que je n'avais pas connus ou presque, c'est-à-dire une mère qui aurait eu mon âge. Jamais une inquiétude, une lutte réelle ni un remords, pas même le souci de l'avenir ou des prédictions des vieux qui répètent amèrement que la vie est cruelle et qui démontrent, avec leurs rides et la tristesse de leurs yeux, le passage certain des douleurs. Alors, vous voyez que je peux m'y tromper, et prendre pour un grand chagrin ce qui n'est peut-être que la piqûre d'une première épine.

Il s'arrêta à son tour, étonné de s'être laissé entraîner à une demi-confidence avec une étrangère, une femme qu'il connaissait à peine et qu'il ne devait jamais revoir. Pourquoi s'abandonnait-il ainsi? Pourquoi cette confiance douce l'envahissait-il tout entier dans le calme du petit salon silencieux. Sa confession à la grille du couvent derrière laquelle palpitait comme un oiseau le voile de la religieuse revint à son esprit. Ne se confessait-il pas en ce moment encore? Et cela tout naturellement, presque instinctivement. D'où venait cet attendrissement si semblable à l'autre et aussi pur si ce n'était d'un sentiment analogue? Le songe, le songe indéchiffrable de sa nuit de chemin de fer, quand le grondement des roues l'avait assoupi, traversa à son tour, en visions incertaines, son imagination. Pourquoi les deux images se confondaient-elles ainsi! Et il lui semblait que le souvenir de Louise se perdait dans un lointain de rêve troublé; que toute cette histoire ne s'était jamais passée, qu'il n'avait point été son fiancé, qu'il l'avait à peine connue et aimée.

A la dernière pensée exprimée par le jeune homme avec une

naïveté si touchante, un sourire détendit les lèvres de Mme Vareyl. Elle demanda, entrant avec une curiosité heureuse dans l'existence la plus intime de Bernave, celle de ses sentiments, de la vie de son cœur :

— Vous avez dû éprouver un grand bonheur à la revoir cette sœur qui est en même temps une mère, et elle a dû être fière de son fils?

Elle avait relevé la tête et le regardait en face. D'un mouvement confus, il écarta la louange :

— Oui, j'ai éprouvé un soulagement et, pour la première fois depuis mes souffrances, une paix. Je parle un peu comme un moine, ajouta-t-il en riant, c'est l'influence de la famille, et puis beaucoup de soldats feraient, j'en suis sûr, d'excellents moines. Songez donc, continua-t-il, je venais d'apprendre à l'instant que Mlle Dateuil, elle aussi... Alors la voix de la religieuse m'a bercé d'abord, calmé ensuite et presque enorgueilli. Elle m'a fait comprendre ce que je ne faisais que sentir. Elle m'a dit que nos sacrifices, nos dévouements, ceux que l'on dédaigne ou que l'on raille, c'étaient les papillons blancs de l'âme, ceux qui meurent dans l'atmosphère des salons, et des fêtes, et qui, lorsqu'on leur donne l'envolée, s'en vont au delà des nuages jusqu'au ciel. Et je suis revenu plus léger, comme si les papillons blancs, mes pauvres sacrifices, me soulevaient de terre un peu.

Suzanne attentive, les yeux brouillés par une larme qui y montait, écoutait. Elle reprit enfin doucement comme si elle se parlait à elle-même :

— Les papillons blancs! C'est cela, mais ils volent trop haut pour que l'humanité aveugle les voie et les admire.

Et, prise par le charme des confidences avec l'homme qu'en dépit de sa volonté elle aimait, elle continua :

— Que nos enfances et nos jeunesses se ressemblent! Mes parents! je ne les ai pas connus non plus, et je ne les ai aimés que de la tendresse sans objet, hélas! que je sentais toute prête et ardente pour eux. Je n'ai pas connu non plus les rêves des jeunes filles, ceux qu'on leur prête du moins, car les sentiments ou les aspirations que je devinais chez les autres, mes amies, m'étaient étrangers et m'étonnaient. Une grand'mère qui m'aimait, mais avec tant de mélancolie, je ressemblais tant à ma mère!

Elle sourit tristement et ajouta :

— Il paraît que je n'étais pas faite pour aimer moi non plus, mais pour vivre seule. J'ai été mariée quelques mois à peine... Tout cela ou presque, vous le saviez, n'est-ce pas, on vous l'a dit? Il est si difficile de dérober quelque chose de soi aux autres,

et il serait si bon de cacher aux indifférents ses déceptions et ses tristesses.

Ils restèrent de nouveau silencieux. Sur le boulevard mort, une voiture passa dont le sourd roulement s'éloigna et se perdit. Une précoce nuit d'hiver commençait d'envelopper la petite pièce close. Une douceur telle qu'ils n'en avaient jamais ressentie, celle des secrètes harmonies d'âmes enfin dévoilées, et des unissons soudainement sentis les enveloppaient. Ne venaient-ils pas, eux, les étrangers d'hier, de se raconter, sans même l'avoir voulu, leur vie morale tout entière, leur âme? La jeune femme, dont la flamme du foyer, plus que la lumière du jour mourant, éclairait les traits émus et charmants, s'était de nouveau renversée dans la causeuse dans une pose de méditation, et Bernave éprouvait le désir instinctif de prendre sa main fine, comme à travers les grilles il avait pris celle de sa sœur, et d'épuiser ainsi près d'elle les confidences qui montaient à ses lèvres et celles qu'il sentait errer encore sur celles de Suzanne. Pourquoi n'avait-il jamais éprouvé auprès de Louise d'impression semblable, pourquoi auprès d'elle son cœur ne s'était-il jamais fondu comme à cette heure? Il l'aimait pourtant, elle; tandis que Mme Vareyl!... Il eut un inappréciable instant de trouble. Dieu que l'imagination est folle! C'était la pensée de Mme Vareyl qu'il aimait, l'adoucissement que sa sympathie et son approbation avaient apporté aux épreuves dont il sortait si meurtri; un peu, en réalité, du sentiment qu'il éprouvait pour sa religieuse... Mais il secoua la tête, inhabitué aux subtilités et aux tromperies, et il lui parut que ces deux affections n'étaient pas en réalité semblables. L'image de Louise passa encore devant ses yeux. Il eut la vague intuition que quelque chose de lui trahissait la fiancée! Il s'était tant habitué à la fidélité du passé et du rêve. Il s'était si souvent et avec tant de joie répété que c'était pour toujours. Mais la fiancée ne lui apparaissait plus que revêtue de la robe blanche de l'épousée et elle s'appuyait au bras de Dreulier. Il s'irrita de s'être laissé attendrir, chassa les discussions et les paradoxes qui s'élevaient dans son esprit, et sentant qu'il devait rompre enfin la gêne d'un silence trop long, il dit :

— Je crois vraiment que je regrette Saint-Didier plus que je ne le pensais, car je me suis laissé aller à raconter mes souvenirs, comme on le fait la veille d'un départ quand on quitte une ville qu'on ne reverra jamais. Veuillez être bienveillante une fois encore et me pardonner la grave causerie à laquelle je vous ai entraînée, en même temps que la longueur de ma visite.

Elle eut un geste charmant de grâce simple.

— Je n'ai rien à vous pardonner, cette heure m'a aussi été agréable. Il est quelquefois très bon de remuer les cendres du passé, si froides qu'elles soient souvent, et cela vient, vous le voyez, au moment où l'on y songe le moins. Mais notre causerie était bien de circonstance puisqu'il s'agit d'un adieu.

Ils s'étaient levés tous deux et pendant qu'il s'inclinait, elle lui tendit la main et ajouta d'une voix profonde :

— Il y a une chose que je n'oublierai pas, c'est la leçon que vous avez donnée à la faiblesse humaine, et pour cela, Monsieur, je vous souhaite tout le bonheur dont vous êtes digne.

Elle fit avec lui deux pas vers la porte, comme si tout n'était pas fini entre eux, comme si elle voulait ajouter quelque chose que sa bouche se refusait à dire, puis elle s'arrêta, et quand le jeune homme se retourna du seuil pour un dernier salut, il la vit, debout à la même place, et il emporta la vision d'une femme qui, dans l'ombre de la chambre, souriait tristement.

Bernave traversa lentement le boulevard sombre. Il ne put s'empêcher de se rappeler, — pourquoi la pensée de Mme Vareyl faisait-elle naître en lui, pour la seconde fois depuis quelques minutes, celle de Louise? — le soir où il sortait de chez Mme Dateuil, du désenchantement plein le cœur, après la désillusion de son entretien tant désiré pourtant avec la fiancée. Certes, une mélancolie flottait encore en lui, mais qui ressemblait plus à un rêve inquiet et vague qu'à une angoisse ou une douleur. Et, pour essayer de se comprendre lui-même, il murmura :

« J'avais raison tout à l'heure, on ne quitte pas sans regret les êtres et les choses au milieu desquels on a vécu, on y laisse un peu de soi qui ne renaîtra pas. Sommes-nous si étrangement faits que nous aimions aussi les lieux où nous avons souffert? »

Une autre explication de ses impressions inattendues et de ses regrets effleura son esprit, mais il la repoussa comme une chose impossible ou ridicule; n'était-il pas uniquement rempli du souvenir de celle qui avait manqué à sa parole, et ne s'était-il pas indigné à la seule idée de l'oubli et des tardives consolations?

Il continuait sa marche distraite, pris soudain du désir de sentir un peu d'air autour de son front, de fuir, pour quelques instants au moins, la monotone solitude de sa chambre. L'après-midi touchait à sa fin. Les ombres indécises des rares passants troublaient seules le calme des rues. Les réverbères espacés s'allumaient et leur flamme clignotait, terne, dans la brume déjà venue du soir. Bernave descendit la rue du Palais, le carrefour étroit du prieuré, et se trouva sur la place en face de l'église, dont la façade se dessinait noire dans l'atmosphère grise. Une

des portes qui s'ouvrait au passage d'une dévote attardée lui laissa entrevoir, dans la nuit profonde de la nef et des bas-côtés, la lueur de la petite lampe qui brûlait inlassablement devant le tabernacle saint; il eut une seconde la velléité d'entrer, de dire confidentiellement à Dieu, quoi?... ce qui avait peut-être erré sur ses lèvres, et qui s'y était arrêté, tout à l'heure, chez Mme Vareyl, ou simplement sa surprise des impressions imprévues et nouvelles qui, malgré sa volonté, s'agitaient en lui. La tentation du mouvement l'emporta et il continua de marcher. Justement, il était arrivé à l'extrémité de la place, qui, comme un plateau, dominait les campagnes environnantes, au sommet de la grande route qui y aboutissait et par laquelle il était si souvent revenu insoucieux et las des marches militaires ou des manœuvres. Il s'arrêta et demeura immobile. Le ciel, dégagé des nuages qui, toute la journée, l'avaient assombri, se dégageait très bleu. Seule, une petite étoile apparaissait, toute pâle encore dans le firmament pur. Sans qu'il s'en rendît compte, le jeune homme poursuivit sa vague rêverie. Ses yeux interrogeaient l'horizon comme s'ils y cherchaient le secret de sa destinée. Il demeura quelques instants songeur; son âme, préparée par la douleur au recueillement fécond, s'imprégnait de la calme majesté des choses. Il lui semblait que des voix inconnues montaient de ce silence jusqu'à lui. Que disaient-elles? Il ne put exactement traduire leur langage. Etaient-ce bien ces voix du dehors qu'il entendait, ou seulement celle de son cœur? Mais, quelle qu'elle fût, cette voix mystérieuse lui dévoilait ses aspirations secrètes et il sentait de plus en plus, à l'écouter, qu'il avait soif d'héroïsme et d'amour.

L'horloge de la ville scanda six coups espacés dont les vibrations moururent lentement au fond de l'horizon. Bernave s'arracha au repos troublant de sa méditation et reprit à travers la place le chemin de la ville. Les rues étaient plus animées, les magasins éclairés projetaient une lueur sur la chaussée, les soldats marchaient d'un pas alerte; le long des trottoirs, les ouvrières revenaient hâtées de leur journée. Bernarve se distrayait au contact de cette vie plus active quand un bras se glissa sous le sien, et une voix gaie, un peu railleuse, mais bien réelle cette fois et qui le fit tressaillir, dit :

— Vous conspirez, Monsieur, conspirons ensemble, voulez-vous?

Il reconnut Théron, et après lui avoir serré la main :

— Vous m'avez presque fait peur.

— Peur, à vous, allons donc! Je ne croirai jamais cela. Sérieusement, je suis heureux de vous rencontrer, je m'ennuyais seul, ce

qui ne m'arrivait jamais autrefois, que voulez-vous; je vieillis. Parfaitement, l'homme a exactement l'âge de son rêve et non de ses artères, comme le répètent sottement les médecins, et quand le rêve est mort on n'a plus qu'à en faire autant. Mais c'est de la philosophie, je sais que vous ne l'aimez pas, dites-moi, à quelle heure dînez-vous?

— A sept heures.

— Très bien, nous avons une heure devant nous. Il y a longtemps que je désirais causer avec vous. Bénissez le sort qui me fait vous rencontrer ce soir. J'aurais bien pu aller chez vous; c'est ce que vous pensez, n'est-ce pas? Je l'ai tenté deux fois, et puis je me suis arrêté en route et je suis revenu sur mes pas. Maintenant voilà, je vous tiens, il est trop tard pour reculer.

A travers ces paroles en apparence plaisantes, un accent de fièvre perçait. Bernave surpris le regardait. Il répondit évasivement :

— Je suis très heureux de vous voir, et je l'aurais été davantage encore de vous recevoir chez moi.

Théron reprit :

— Est-il vrai, comme le bruit en court à Saint-Didier, car on s'occupe toujours de vous, ce qui ne peut manquer de vous flatter, que vous partez dans quelques jours?

— Rien n'est plus vrai. Je le disais tout à l'heure à Mme Vareyl qui l'ignorait, — je la crois peu au courant des nouvelles, — et aussi que je regrettais à Saint-Didier les quelques sympathies que j'y laisse, parmi lesquelles la vôtre, Monsieur, m'a été précieuse. Permettez-moi d'ajouter que vous êtes aussi sur la liste de mes rares visites.

Il ajouta plus bas, comme s'il se parlait à lui-même :

— Oui, une dernière apparition à la caserne demain, et ce sera fini pour ici.

Théron n'entendit que la première partie de la phrase, et demanda vivement :

— Vous avez vu Mme Vareyl aujourd'hui et vous lui avez annoncé votre départ? — aurais-je été distancé?... ce serait la première fois...

Il s'interrompit une seconde, sourit et continua :

— ... Non, la seconde fois que cela m'arriverait.

Et, sur un ton indifférent :

— Il y a longtemps que je ne l'ai vue. Que vous a-t-elle dit d'intéressant?

A son tour il le fixait pour saisir le passage de ses impressions. Bernave répondit avec un peu de hauteur :

— Tout ce que dit Mme Vareyl est intéressant et profond; vous

le savez mieux qu'un autre, vous qu'elle accueille en parent. Elle m'a paru d'ailleurs particulièrement triste aujourd'hui, elle doit être très isolée à Saint-Didier malgré ses nombreuses relations. Je l'ai trouvée lasse et pâlie.

Ils se turent un instant, le temps pour Théron de se dire : « J'étais fou! Suzanne avouer son amour!... Décidément, je ne raisonne plus; je n'obéis qu'à mes impressions, et elles sont plutôt mesquines et incohérentes. Mme Vareyl est de celles qui se taisent et qui en meurent. » Il s'affirma résolu : « Et il ne faut pas qu'elle meure. »

A plusieurs reprises, ses lèvres s'entr'ouvrirent sans qu'une parole en sortît. Il demanda enfin :

— Monsieur Bernave, vous avez beaucoup souffert à Saint-Didier, et vous vous y trouvez encore très malheureux! Oh! vous pouvez parler avec moi, je vous demande même de le faire; je suis bien plus votre ami que vous ne le croyez.

Bernave hésita un instant, puis, dominé par l'émotion incompréhensible qu'il sentait chez Théron, remué de nouveau au souvenir de ses luttes passées et de ses appréhensions, il répondit simplement :

— Très malheureux.

— Vous êtes pourtant le plus heureux des hommes, continua Théron d'une voix contenue, mais au travers de laquelle une exaltation douloureuse frissonnait, oui, le plus heureux! Qu'importent le dédain du monde, les figures qui grimacent une raillerie, qu'importent les soucis, les angoisses, les départs eux-mêmes et les séparations quand on est aimé!

Bernave tressaillit; mais le bras de Théron qui serrait violemment le sien arrêta son geste de surprise.

— ... Tout cela comme je l'aurais accepté, moi, qui ne suis pas brave comme vous, si l'on m'avait dit : « Tu es aimé par la meilleure, la plus intelligente, la plus douce, la plus idéale, tu es aimé par Mme Vareyl. »

Stupéfait, Bernave restait muet; il murmura enfin :

— Que voulez-vous dire?

Théron haussa les épaules, et, un peu honteux de l'ardeur de ses paroles, reprenant le ton de l'indifférence gouailleuse sous lequel il s'était depuis longtemps habitué à dissimuler ses impressions et ses sentiments :

— C'est drôle! mais il me semble qu'à votre place j'aurais déjà compris; c'est sans doute parce que je suis fat, du moins tout le monde le dit, et que vous êtes modeste.

Bernave, lui aussi, se remettait. La confiance naïvement affec-

tueuse que lui avait inspirée, dès leur première rencontre, Mme Vareyl, et que son cœur, occupé à la fois d'autres amours et d'autres soucis, avait à peine discernée, grandissait, à cette minute, jusqu'à l'attendrissement. Dans une soudaine vision, il revit la jeune femme si souple et sereine le soir du bal de ses fiançailles, si différente par l'expression de son pur et hautain visage de toutes celles qui l'entouraient, si bien, il se le rappelait maintenant, qu'il l'avait suivie du regard curieusement et pensivement. Il la revit encore si digne et si triste de ses souvenirs réveillés quand Mlle Dateuil avait inconsidérément demandé les conseils de sa douloureuse expérience ; il la revit surtout venant à lui, sans la fausse pudeur des femmes vulgaires, quand le sentiment de l'injustice du monde, plus fort dans son âme enthousiaste que les conventions et les usages, la dominait. Car c'était d'elle que lui était venue la première consolation féminine, celle-là que les hommes, si amis qu'ils soient et si sincères, sont impuissants à apporter. Ah! le vaillant défenseur qu'il avait eu là! Le courageux et irréductible avocat! Pourquoi, pourquoi avait-elle ainsi fait sienne sa cause? Pourquoi avait-elle dépensé tant d'ardeur? Pourquoi l'aimait-elle peut-être même si Théron ne raillait pas encore, s'il avait bien entendu et bien compris? Parce qu'elle avait surpris, dans son âme à lui, l'amour de l'Idée qui remplissait la sienne.

Une indéfinissable et très douce émotion l'imprégnait tout entier. Certes ce n'était pas de l'amour, du moins cela ne ressemblait pas à ce qu'il ressentait autrefois pour Mlle Dateuil, et à l'exaltation des rêves de sa toute jeunesse. Son cœur endolori était encore rempli de sa récente et cruelle déception, et était incapable d'un élan passionné, mais une impression de grande douceur et de reconnaissance, de douceur si grande qu'il redoutait maintenant qu'on lui dise que tout cela n'était qu'une plaisanterie et qu'il n'avait qu'à partir sans souvenir et sans regret. Il ne croyait pas s'être trompé, cependant, il était bien vrai qu'aujourd'hui même une mélancolie dont elle n'était pas maîtresse flottait autour d'elle. Théron aurait-il donc dit vrai?

Il prononça très grave :

— Mme Vareyl a bien voulu me témoigner une sympathie dont j'ai été, dont je reste touché. Vous avez sans doute donné à cette sympathie un sens qu'elle n'a pas.

— Dites-moi tout de suite, reprit Théron, que depuis dix ans je perds mon temps à cueillir des observations. Vraiment, Monsieur, vous me feriez damner. Regardez-moi, ai-je l'air de plaisanter? Je n'en ai nulle envie, je vous jure — il hocha la tête

avec un reste de tristesse, — convenez aussi qu'une pareille plaisanterie serait au moins déplacée et que vous auriez le droit d'en être froissé. Comment je sais le secret de Mme Vareyl? Vous n'avez donc jamais lu dans les yeux d'une femme, vous n'avez jamais remarqué l'énervement de leurs gestes, l'éloquence de leurs soupirs, le sourire particulier de leurs lèvres, le je ne sais quoi auquel il est impossible de se méprendre quand elles aiment. C'est là une loi commune à toutes, elles n'ont qu'une façon d'exprimer, — pardon, — de cacher leurs sentiments, et à ce point de vue, à celui-là seulement, Mme Vareyl n'échappe pas à la loi de son sexe. J'entends bien que vous étiez mal placé pour étudier ces symptômes, puisque vous étiez l'objet, comme nous disons entre philosophes; mais moi j'étais le spectateur, oh! désintéressé!... de là ma perspicacité.

Bernave voulut répondre, Théron ne lui en laissa pas le temps, et, repris de la fièvre, qu'à force d'énergie il avait dominée, il continua avec volubilité et sur un ton de grand détachement.

— Pourquoi je vous dis cela en ce moment, là, sur le trottoir?... parce que vous êtes un brave garçon que j'admire, je vous l'ai déjà dit très simplement, et aussi parce que j'aime beaucoup ma cousine. Mon Dieu oui! songez donc, je la connais depuis son enfance, cela vous explique...

Il hésitait et sa voix perdait son assurance. Ils avaient dépassé les dernières maisons du faubourg; sept heures étaient sonnées depuis longtemps et une nuit presque complète les enveloppait. Bernave s'arrêta, et dégageant doucement son bras de celui de Théron, il lui mit affectueusement la main sur l'épaule :

— Monsieur Théron, vous êtes un grand cœur.

Puis, devant le geste brusque du jeune homme :

— Je ne suis pas un observateur, mais j'ai compris.

— Quoi?

— Que vous souffrez et que vous êtes généreux.

Ils revenaient sur leurs pas et redescendaient, silencieux, le faubourg, comme s'ils n'avaient plus, désormais, rien à se dire. Ce fut Théron qui, une fois encore, rompit le silence. Maintenant que le sacrifice était accompli, qu'il avait payé à Suzanne sa dette d'affection, le calme renaissait en lui, et ce fut sur un ton presque joyeux qu'il dit :

— Enfin vous voilà prévenu; un homme averti en vaut deux, dit-on, il ne me reste plus qu'à vous saluer de la formule antique : Que Dieu vous garde!... Ah! encore un mot, ce sera le dernier, sur ce sujet au moins. N'allez pas vous imaginer que je joue les grands premiers rôles, que je suis le héros qui, stoïquement,

sacrifie la princesse. Non; j'ai aimé Mme Vareyl en vertu de la fatalité qui veut qu'un cousin aime sa cousine jusqu'au jour où il en aime une autre ou jusqu'au mariage de la cousine. J'étais garçon d'honneur de Mme Vareyl, je serai cette fois le témoin de Suzanne, ce n'est qu'un changement de situation. Je passe sans secousse du plaisant au sévère.

Bernave se mit à rire. Il allait répondre sur le même ton de gaieté; Théron ne lui en laissa pas le temps :

— Au revoir, cher Monsieur; bon voyage dans la vie. Il est probable que je ne vous reverrai pas, puisque, dans quelques jours, vous dites adieu à Saint-Didier. Nous voici revenus à notre point de départ. Je vous ai ramené dans la bonne route; pardonnez-moi de vous avoir retardé.

Ils étaient revenus, en effet, sans presque s'en apercevoir, dans la rue la plus animée, « la grande rue », comme on disait couramment et orgueilleusement à Saint-Didier. Les magasins éclairés jetaient sur la chaussée une lueur terne, et des passants hâtés se croisaient, tandis que, par intervalles, une voiture passait au trot menu d'un cheval lassé. Les deux jeunes gens se serraient la main, et, un peu embarrassés par l'étrangeté de la situation, prolongeaient l'au revoir, quand, à la portière de l'une des rares voitures, une jeune femme se montra curieuse, en même temps que se profilait la silhouette d'un homme assis auprès d'elle. Un bref roulement de roues sur les pavés, et la rapide apparition s'évanouit dans l'ombre de la rue. Bernave et Théron restèrent un instant silencieux. Ils avaient reconnu Mme Dreulier. Par un obscur sentiment de délicatesse et redoutant vaguement que cette rencontre imprévue n'ait réveillé chez Bernave de cruels souvenirs, Théron expliqua :

— La maladie d'une tante de M. Dreulier, d'une tante à héritage, vous comprenez, a retardé leur départ. Je savais qu'ils étaient encore à Saint-Didier.

Il regarda le jeune officier et fut surpris, au lieu du trouble qu'il s'attendait à lire sur son visage, de n'y trouver qu'une expression indifférente. Bernave répondit, au muet étonnement de ses yeux :

— Vous ne vous trompez pas, je viens de le constater avec surprise, moi aussi, tout ce qui a si tendrement vécu en moi, pour elle, est mort.

— Le cœur seul ne cesse de vivre, c'est-à-dire d'aimer qu'à son dernier battement, répondit gravement Théron, comme s'il faisait enfin la confidence douloureuse de son propre cœur.

Et il s'éloigna à pas tranquilles à travers l'enchevêtrement des rues obscures.

« Ouf! c'est fait », se dit-il quand il sentit se calmer le retour de tristesse qui s'était manifesté, malgré lui, dans sa phrase plaintive. « Depuis plusieurs jours, je me persuadais que je recherchais l'occasion de parler à M. Bernave, alors que, en réalité, je le fuyais. C'est si vrai que je l'avais déjà évité deux fois, sans me l'avouer, bien entendu; on n'aime jamais avouer ses petites lâchetés, pas même à soi! Enfin, n'importe, c'est fait; et, s'il est vrai qu'une bonne action apporte avec elle sa récompense, je devrais être très joyeux en ce moment. Eh bien! pas du tout; ce n'est pas un sentiment de bonheur, ni même de paix profonde, comme disaient nos prédicateurs de retraite au collège, qui me possède, mais plutôt... »

Il n'acheva pas, tira une cigarette d'un étui de cuir, l'alluma lentement, et, plongé dans la profondeur de sa rêverie ou la tristesse de l'adieu irrévocable à son rêve, il fut surpris de se retrouver dans l'escalier à peine désembruni de son appartement de garçon.

Il en franchit vivement le seuil, alluma sa lampe, s'assit devant un massif bureau tout encombré de livres ouverts et de feuilles éparses, ouvrit un dossier au hasard, en parcourut les premières pièces d'un air résigné, et s'y enfonça résolument. Mais, au bout de quelques minutes, il se leva, fit, à plusieurs reprises, le tour de son cabinet de travail, éprouva une impression jusqu'à présent inconnue de solitude, hésita, et passa enfin dans la pièce voisine. Il en revint presque aussitôt en tenant à la main un album aux tranches dorées qu'il ouvrit tout de suite à la page cherchée, et demeura pensif devant la photographie d'une fillette dont la physionomie déjà sérieuse et tendre était toute pareille, sous la nappe des cheveux bruns qui se répandait sur ses épaules, à celle qu'abritaient les fins bandeaux de Mme Vareyl. Soudain il ferma brusquement l'album, alla le reposer sur la table où il l'avait pris, et, avec un sourire presque dépourvu de tristesse, il vint se remettre au travail, sérieusement cette fois, en murmurant :

« Si je ne vous surveillais pas, Michel, vous deviendriez sentimental, ce qui, à votre âge et avec votre genre de beauté, serait impardonnable. »

*
* *

La veillée de Bernave s'était, elle aussi, prolongée très tard. Dès qu'il s'était retrouvé seul dans sa chambre, l'émotion des paroles si inattendues de Théron, qu'avaient atténuée l'étonnement, la nécessité de répondre, la présence de quelqu'un à qui il ne pouvait pas livrer sa pensée, avait grandi en lui pour l'imprégner

bientôt tout entier. Un homme jeune n'apprend jamais sans trouble qu'il est aimé, et la reconnaissance du sentiment qu'il inspire se transforme bientôt en un plus impérieux et plus ardent sentiment. C'était sans doute grâce à l'aurore d'impressions nouvelles à peine perçues encore, que Bernave n'avait pas senti les battements de son cœur se précipiter quand il avait vu, auprès de son mari, Mlle Dateuil passer et s'en aller, mariée heureuse, loin de lui. Ce qu'il éprouvait pour Mme Vareyl n'était pourtant pas de l'amour. Il se l'affirmait du moins, et déjà avec découragement. Son cœur n'était-il pas las et meurtri et n'aspirait-il pas, depuis sa grande déception, au jour du départ si proche désormais, et à la solitude. Et puis le cœur ne se reprend pas pour se donner de nouveau. N'est-il pas, ce cœur, avec le sens indéfinissable qu'on lui donne, le siège très pur des sensations les plus profondes et les plus délicieusement subtiles? N'est-il pas ce que l'on doit le plus ménager, parce que, en dépit des affirmations des hommes légers et des femmes sans amour, il s'use à force de sentir et de battre. Bernave se rappelait les dédains qui l'avaient envahi quand il avait appris le mariage de Louise, les jugements sévères que sa conscience avait prononcés, son étonnement que l'on pût en regarder un autre avec les mêmes yeux tendres, lui dire les mêmes paroles émues, lui prodiguer les mêmes promesses. Non, il n'aimait pas Mme Vareyl. Pourquoi éprouvait-il alors ce bonheur intime qu'il désespérait de retrouver jamais? Pourquoi pensait-il à elle de cette façon persistante? Pourquoi restait-il sans sommeil à cette heure avancée, et pourquoi sentait-il qu'il lui serait impossible de s'endormir, comme les soirs précédents, dans de tristes pensées? C'était, sans doute, ce ne pouvait être qu'une sensibilité momentanée, le bercement reposant, après ses déceptions d'amour, de savoir qu'une autre, parmi les indifférences et les abandons, l'avait remarqué, avait fait siennes ses épreuves et, près de lui, dans la même ville, à quelques pas à peine, pensait à lui, souffrait de son absence et regrettait son départ.

Il ne s'avouait pas que cette autre était une femme, et que sa reconnaissance, le bonheur discret qu'il éprouvait de ne pas se sentir isolé et seul s'augmentaient d'un sentiment encore obscur et très doux. Non, encore une fois, il n'aimait pas Mme Vareyl, il ne devait pas l'aimer, c'eût été un manque de dignité. Quel homme serait-il s'il pouvait si vite oublier? Mais, malgré lui, il regrettait de n'avoir pas entendu, quelques heures plus tôt, la confidence de Théron. Qu'aurait-il dit à la jeune femme s'il avait connu avant leur longue causerie de l'après-midi ses sentiments pour lui?... Rien, sans doute..., rien de

plus que ce qu'il avait dit, puisqu'il était décidé à partir, à suivre sa destinée. Il lui semblait pourtant qu'une émotion profonde l'aurait possédé, que, sans laisser croire qu'il partageait son amour, il aurait trouvé, pour celle dont la seule mélancolie le touchait déjà, des paroles autres que celles qu'il avait prononcées. Quelles paroles? Il ne savait pas... Et voilà que le désir lui vint, presque enfantin, de regarder dans la direction du petit hôtel d'où il était sorti, ce jour même, l'âme réchauffée et naïvement prête à de nouveaux espoirs. Il savait bien, cependant, que les murailles noires massées dans l'obscurité de la nuit s'interposaient entre son regard et les fenêtres, éteintes à cette heure, de Mme Vareyl, comme les circonstances s'interposaient entre leurs cœurs. Il ne résista pas à la tentation d'ouvrir sa fenêtre et ses yeux cherchèrent, dans l'obscurité, la direction de la maison de Mme Vareyl.

Au-dessous de lui, les rues étaient silencieuses. Du ciel bleu tombait une clarté sereine. Oui, c'était là, derrière ces toits étagés qui, sous la lumière pâle des étoiles, brillaient d'un reflet de glace. Que faisait-elle, pendant que son âme à lui goûtait, à se rapprocher de la sienne, une douceur qu'il croyait pour toujours perdue? Reposait-elle dans un songe qui n'était que la continuation de leur causerie mélancolique, ou bien, attardée au coin de sa cheminée refroidie, pensait-elle à lui?... Une fois encore, mais plus intensement que jamais, il éprouva une sensation heureuse à l'idée que quelqu'un, qu'une femme, plus chère qu'il n'osait se l'avouer, s'intéressait à lui, vivait de lui. Puis il eut vers Mme Vareyl un grand élan tout pareil à l'effusion d'un adieu, et, après avoir refermé doucement sa fenêtre, il revint s'asseoir devant son bureau.

Sa rêverie se prolongea longtemps encore. Il ressentait une indéfinissable tristesse à se dire que tout cela était vain, que ce n'était, que ce ne serait jamais qu'une impression consolante apportée par un cœur de femme, puisqu'il allait partir pour ne plus revenir. En dépit de tout, il s'affirmait cependant qu'il ne serait pas ingrat, et qu'il garderait à celle dont le sourire affectueux et vaillant avait calmé sa peine un souvenir à part fait de respect, d'admiration et d'émoi. Car enfin, dans cette crise douloureuse, dans cette rafale qui était venue agiter la traversée paisible de sa vie, dans le conflit qui s'était élevé entre les lois du monde et sa conscience, elle était la seule, avec sa religieuse, qui l'eût consolé et rendu fort.

Et voilà que, dans sa méditation attendrie comme une veille de séparation, il s'aperçut que les deux images qui, jusqu'à présent,

se confondaient dans son imagination et dans son cœur, qui passaient vagues et douces au milieu de son chagrin et qui le suivaient jusque dans le sommeil, prenaient une personnalité distincte, qu'il n'aimait plus Mme Vareyl comme sa sœur, mais qu'elle occupait dans sa pensée, dans son existence même, une place inoccupée qu'il avait cru, dans la surprise de sa déception, vide pour toujours. Comment l'aimait-il donc? Il se leva effrayé... L'épouser!... cela ne lui paraissait pas, comme tout à l'heure, impossible, puisqu'il savait la tendresse qu'on lui avait vouée, qu'on lui offrait peut-être. Quel chemin avait donc fait son âme dans ces quelques minutes de recueillement? Quels sentiments avaient éveillé les paroles de Théron? Soudainement un découragement l'envahit, pourquoi? puisqu'il ne s'arrêtait à aucun projet, à aucune solution. Quand tout cela serait vrai, s'il était aimé et s'il aimait, si Mme Vareyl, dédaigneuse des conventions des hommes et de leurs jugements, consentait à le suivre, à réparer le passé de douleur, à devenir sa femme! Si les ailes des papillons blancs emportaient son âme au-dessus des mesquines et méprisables misères, pouvait-il dans sa loyauté lui faire partager le discrédit qui s'attachait aujourd'hui à son nom? Il avait été le maître, il l'était encore, de choisir entre les applaudissements des hommes et l'approbation discrète de sa conscience; il était le maître de sa destinée qu'il pouvait, à son gré, faire enviable et honorée ou modeste et presque dédaignée, mais avait-il le droit d'associer à sa vie désormais sans éclat une jeune vie toute frémissante d'espoir? Non! il s'en irait sans même détourner la tête où le sort l'enverrait; c'était la seule résolution sage, la seule digne de lui. Un sourire résigné effleura les lèvres du jeune homme. Comment s'était-il laissé entraîner à ce rêve enfantin, lui qui se flattait d'être un homme d'action, de n'être que cela? Et il s'efforça de se ressaisir, de se rendre indifférent, de ne plus songer à Mme Vareyl, sinon comme à une amie dont les hasards de la vie vous séparent.

Quelle que fut sa volonté, pourtant, son esprit lassé associa toute la nuit la figure touchante de la jeune femme à des marches de cauchemar à travers des plaines sans fin, à des épopées fantastiques sous un torride soleil, comme si elle continuait à errer autour de lui consolante des douleurs et préservatrice des dangers.

Le lendemain matin, à l'heure réglementaire, Bernave s'achemina vers la caserne. C'était le dernier grand rapport auquel il devait assister, la dernière fois qu'il se mêlait à ses camarades avant de rejoindre son nouveau régiment. Le temps était froid et

une épaisse gelée blanche couvrait la terre. Il allait, rêveur, enveloppé dans son long manteau noir cerclé aux manches par le double galon d'or. Les petites rues en pente et glissantes étaient, par cette température rigoureuse, plus mornes encore. Son cœur battit un peu plus fort quand il passa à quelques mètres seulement de la maison de Mme Vareyl. Mais, par un effort de volonté et de sagesse, il ne tourna pas la tête. Il traversa la place de l'église où il était venu la veille, avant la confidence si inattendue de Théron, raconter secrètement aux choses compatissantes et discrètes le trouble inexplicable qui le possédait. Et là, en face de cette église qu'il avait tant de fois saluée militairement, ce fut le souvenir de Mlle Dateuil qui, pour la dernière fois sans doute, revint douloureusement en lui. Il revit le jour ensoleillé où il rentrait d'une longue manœuvre, tout joyeux de l'incertain espoir de la trouver sur sa route, et de lui apprendre, dans un regard, la joie espérante de son cœur. Il ne s'était pas trompé. Ah! le joli groupe de purs visages qu'il avait aperçu là, au haut de la côte : Louise, Mme Vareyl, car elle y était, par quel hasard? elle aussi l'avait suivi des yeux et avait répondu quand il avait incliné son sabre. Quel mystère la mettait donc toujours sur sa route? Pourquoi ne le quittait-elle jamais, celle-là, si loyale, si confiante et si sûre? Et lui-même, pourquoi sa pensée retournait-elle toujours à cette femme qui ne lui était rien, qui ne lui serait rien jamais? Il se répétait cette affirmation, si cruelle qu'elle lui parût déjà, pour fuir le danger de nouveaux attendrissements, de nouvelles faiblesses.

Une sonnerie de clairon, encore lointaine, vint jusqu'à lui. Là-bas, à quelques centaines de mètres, sur une hauteur voisine de la campagne, les murs gris de la caserne apparaissaient à travers les branches nues des arbres. Il pressa le pas, salua un groupe d'officiers, croisa un peloton qui passait au pas gymnastique, et pénétra dans la cour du quartier. Des soldats vêtus du bourgeron blanc exécutaient en cadence, au commandement bref d'un sergent, dont la figure d'enfant était à peine masculinisée par une ombre de moustache, des exercices d'assouplissement. Par la grande porte, derrière lui, une compagnie rentrait. D'un mouvement uniforme elle s'aligna, pendant que les crosses heurtaient la terre en roulement. Des fourriers, la plume derrière l'oreille, se hâtaient. Une impression de force ordonnée se dégageait de tous ces hommes qui, par groupes, exécutaient des ordres différents, concourant à un but unique, le même, et qui émanaient d'une seule volonté respectée et obéie. Peu à peu les officiers arrivaient, ils se tenaient sur le large perron de granit en face de la porte

fermée de la salle d'honneur. Quelques minutes d'attente passèrent pendant lesquelles la fumée bleue des cigarettes remplit, nuage léger, l'air ; puis, dans la vaste cour, une silhouette maigre et droite se dessina. Quelques officiers, parmi les plus jeunes, murmurèrent : « Le colon. » Il s'approchait, en effet, le visage comme de coutume, impassible et sévère. Lentement il gravit les marches du perron, sur lesquelles ses bottes éperonnées faisaient un bruit d'acier, passa, comme s'il ne voyait pas, avec un geste machinal de salut, au milieu des groupes immobiles, et entra dans la grande salle. Les officiers l'y suivirent et se placèrent en face de lui. Bernave, au dernier rang, s'appuyait pensif à la poignée de son sabre. Ses yeux faisaient le tour de la large pièce qu'ornaient, en dessins ingénieux, des baïonnettes luisantes et des drapeaux aux hampes inclinées. Ils s'arrêtèrent, quelques instants, sur des noms tracés en lettres d'or aux quatre angles, les mêmes que ceux inscrits sur les drapeaux : Rivoli, Montmirail, Malakoff, Solférino. C'étaient les reliques du patrimoine de gloire et de bravoure laissé par les aînés, et comme dans un adieu où, sans pitié pour sa souffrance, on cherche, au contraire, ce qui peut la rendre plus douloureuse ou l'émouvoir, afin peut-être que le souvenir en demeure inoubliable, le jeune homme se rappelait le passé héroïque du régiment qu'il allait quitter, dont il était, jusqu'à cette heure, le gardien et l'héritier. Et, dans un rêve plus précis, donnant enfin une forme à sa vague et inquiète pensée en face des choses éloquentes et des symboles de vraie vaillance et de dévouement fécond, il souhaita, de toute sa force d'homme, d'ajouter, lui aussi, une page au grand livre du sacrifice. Mais où? Comment? Etait-il donc assez enfant pour croire encore que l'on fait sa destinée?

Il écoutait, songeur et ému, le colonel qui, debout de l'autre côté de la table qui le séparait des officiers, expédiait les affaires courantes, réprimandait, donnait des conseils et des ordres : « Manque de soin dans la tenue des chambres... hygiène, entraînement... qualités morales du soldat... Le premier bataillon tirera à la cible aujourd'hui;... tableau de service ordinaire pour les autres bataillons. » Tout était prévu dans les plus minimes détails, les plus terre-à-terre quelquefois, et tout cela concourait comme une machine puissante dont tous les rouages, les plus insignifiants eux-mêmes, ont besoin d'être surveillés et activés, à la défense sacrée du pays. Soudain Bernave tressaillit et s'arracha à son rêve, à son désir vain. Le colonel, de la même voix grave que paraissait voiler une ombre de tristesse, lisait, comme un ordre de service, le décret qui lui assignait un poste nouveau.

Pas un mot de regret, pas un souhait d'au revoir n'accompagna la froide lecture. Puis, sans transition, prenant seulement une autre feuille posée devant lui comme s'il continuait le développement d'une même idée, la liquidation d'une même affaire, il continua : « Un avis du ministère de la guerre m'informe qu'un détachement envoyé en reconnaissance au sud de Mograr vient d'être massacré, la surexcitation des peuplades voisines rend ce poste très dangereux. C'est la mort probable et l'honneur certain. Le ministre demande, pour commander ce détachement, un officier de bonne volonté, robuste et énergique. Y en a-t-il un parmi vous qui veuille donner son nom?

Dans le silence étonné et solennel qui suivit cette communication, une voix s'éleva :

— Moi!

Tous s'étaient instinctivement tournés vers Bernave qui, très droit, la main toujours appuyée au pommeau de son sabre, le regard ferme, restait immobile, sans une question, sans un mot.

Une flamme de triomphe éclaira une seconde les yeux si habituellement impassibles du vieil officier; et, simplement, sur le ton encore d'une note de service comme s'il considérait que le sacrifice de la vie n'était que l'accomplissement du devoir, il dicta aux fourriers attentifs : « Le lieutenant Bernave demande le commandement du détachement qui doit opérer au sud de Mograr. » Et, portant la main à son képi cerclé des cinq galons d'or : « Vous êtes libres, Messieurs. » De nouveau, il passa entre les rangs des officiers; mais, arrivé auprès de Bernave dont le regard ardent semblait chercher dans le sien une approbation, il prononça très haut : « Vous êtes un brave », et il sembla à tous que ces paroles prenaient, à cette heure, sur les lèvres de leur chef coupées par un obus prussien, un sens plus large et plus héroïque que la constatation ordinaire et toujours émouvante, cependant, du mépris d'un homme pour la mort du corps.

Dans une demi-exaltation que contenaient la présence de ses camarades, leurs félicitations auxquelles il s'efforçait de répondre, Bernave reprenait, à travers la ville, le chemin de sa maison. Il avait hâte de se reconnaître, d'être seul, de vivre les impressions contradictoires qui, confusément et violemment, l'agitaient. Par un sentiment humain, il ressentait contre ceux qui l'entouraient, ses amis d'hier, ses amis de toujours, maintenant, ceux qui seraient fiers de dire : « Nous étions très liés, il était au régiment avec moi », une sourde irritation et une rancune telles qu'il n'en avait point connues à l'heure récente de sa tristesse et de sa grande solitude. Il apercevait bien, pourtant, que la chaleur de

leurs enthousiasmes, leur empressement affectueux, leurs éloges chaleureux et sincères, cachaient une gêne, celle de l'avoir méconnu, et tendaient à lui faire oublier cette méconnaissance et à en obtenir le pardon. Il comprenait que cela partait de cœurs généreux, et, malgré son effort, il ne pouvait se défendre contre l'amertume qui lui était montée au cœur, ni se départir d'une froideur hautaine. Oui, on le fêtait, on l'admirait, on l'entourait de respect, on lui pressait les mains, à lui, l'isolé, le dédaigné d'hier. Ah! s'il avait été vaillant, ce n'était pas quand il s'était offert pour le danger, mais plutôt à l'heure solitaire de la lutte où il s'était dit : « Je ne me battrai pas! » S'il avait été héroïque, c'était quand il était demeuré ferme dans sa résolution devant les railleries, les disgrâces, les mépris; devant les déchirements du cœur et l'abandon.

Il arriva ainsi au seuil de sa maison où ses camarades le quittèrent sur une dernière et plus chaude étreinte, et il s'apprêtait à monter dans sa chambre, pressé de se recueillir, de se retrouver, d'être à lui-même, enfin, quand une main, une fois encore, serra la sienne affectueusement. C'était Roubin qui disait, comme dans une demande de pardon : « Je comprends maintenant »; et, désignant le groupe des officiers qui s'éloignait : « Eux aussi ont compris. » Et, à cette minute, la rancune contre laquelle Bernave n'avait pu se défendre s'évanouit, et, pour la première fois, il entrevit, avec une indulgence triste, le côté factice de la vie, celui des usages, des mensonges acceptés, des faux points d'honneur, des vanités et des sottises qui dénature le sens réel des choses et rapetisse le devoir ou le fausse.

Cette indulgence se fût doublée d'une ironie dédaigneuse si le jeune homme avait entendu, en ce moment même, les appréciations que formulait la société de Saint-Didier sur la scène dont il était désormais le héros. Il était écrit, décidément, qu'il devait bouleverser les habitants de la petite ville si ordinairement privée d'incidents sensationnels. A peine le silence commençait-il à se faire sur cette incroyable aventure d'un officier outragé refusant de se battre, à peine cessait-on de commenter passionnément le mariage de Mlle Dateuil avec Dreulier, que Bernave, d'un simple geste, rappelait sur lui l'attention, bouleversait les idées, s'imposait au respect et à l'admiration. C'est ce que Mme d'Aubourg, très agitée, expliquait à Mme Réblaud chez qui elle était montée à la première nouvelle, aussi vite répandue que la scène du mess, de l'héroïque résolution de Bernave. Si rapide qu'eût été sa course, elle avait pourtant été devancée par Mme Gacher dont sa brusque entrée interrompit le récit.

— C'est vous, chère Madame, je sais ce qui vous amène; Mme Gacher m'a tout raconté; mais je suis ravie de vous voir, de causer avec vous. Que pense-t-on de tout cela à Saint-Didier?

— M. Roubin me l'apprend à l'instant; il a même eu la gentillesse de quitter ses camarades pour faire quelques pas avec moi. J'avais bien remarqué que ces messieurs causaient avec animation, comme s'ils discutaient; et je me doutais qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire. Il m'a raconté tout de suite ce qui s'est passé à la caserne, tout! Il y était; vous voyez que je tiens mes renseignements de première main : M. Bernave a été très bien. Le colonel était lui-même impressionné; cela lui arrive rarement, vous savez... Il a demandé à aller là-bas très simplement, comme s'il s'agissait de partir pour les manœuvres. Il paraît que c'est affreux ce poste à... ma foi, j'ai oublié le nom! Le pauvre garçon! cela m'a fait quelque chose quand M. Roubin m'a dit qu'il avait bien des chances d'y rester. Je n'avais cependant pas de sympathie particulière pour lui; et vousvous rappelez que j'étais la première à le blâmer quand il a refusé ce duel.

— Il faut bien reconnaître aussi que sa vie n'était plus tenable, tout le monde lui tournait le dos au régiment, et il en aurait été de même dans sa nouvelle garnison. C'est ce que je disais à Mme Réblaud quand vous êtes entrée. Alors..., que voulez-vous? un coup de désespoir... il a choisi ce genre de suicide! Moi, je suis une femme pratique; je tâche de ne pas m'emballer. Mon père, qui a toujours réussi et qui savait se faire respecter, me le répétait toujours : « Sois pratique. » Je ne cherche jamais le mobile des actions dans le sentiment, seulement dans l'intérêt. Dès que j'ai connu la résolution de M. Bernave, je me suis demandé quel intérêt il avait à agir ainsi, et j'ai trouvé.

Mme Gacher regardait ses interlocutrices avec un air de supériorité heureuse. On la sentait fière de ce qu'elle se plaisait à appeler son scepticisme.

Mme d'Aubourg objecta rêveuse :

— Comment expliquez-vous alors son refus de se battre en duel?

— Mais, ma chère, il ne savait pas que les choses tourneraient ainsi. Il comptait sur sa réputation de bravoure. Il se croyait tout permis. Et voilà qu'il s'aperçoit qu'il a perdu du même coup son avenir et sa fiancée. Il doit être désespéré, les hommes vont toujours aux extrêmes, vous savez. C'est pourtant nous qu'ils accusent de manquer de logique. Eh bien, M. Bernave a joué quitte ou double et, d'après ce que nous dit Mme d'Aubourg, j'ai grand peur que ce ne soit double et qu'on ne le revoie plus.

— Il est certain qu'il a dû éprouver beaucoup de chagrin du mariage de Louise, dit pensivement Mme d'Aubourg. Elle ajouta indécise, presque timidement :

— Je me demande cependant si M. Théron n'avait pas raison l'autre jour et s'il n'y avait pas un peu de...

— ... De scrupule religieux, interrompit Mme Gacher. Moi, voici ce que j'en pense : je suis pieuse tout comme une autre, mais je n'admets pas, je l'ai déjà dit, et je n'ai pas changé d'opinion, qu'un homme soit dévot à ce point. C'est un coup de tête, voilà tout, une réparation tardive à son devoir.

— On ne peut cependant plus dire qu'il manque de bravoure, objecta Mme Réblaud, et je croirais volontiers, comme Mme d'Aubourg, qu'il a obéi à sa conscience en refusant de se battre.

— Savez-vous, continua-t-elle avec un commencement de trouble, qu'elle était surprise elle-même de sentir, savez-vous que si c'était vraiment cela...

Elle se tut à son tour et un silence passa dans le salon tout à l'heure bavard.

— ... Enfin, je vois qu'il va devenir de nouveau le héros de Saint-Didier, reprit, au bout de quelques instants, Mme Gacher moqueuse. Louise Dateuil va mourir de chagrin d'avoir manqué un pareil mari. Pourvu qu'elle ne fasse pas un coup de tête, elle aussi! Ce serait complet.

Et se retournant vers Mme d'Aubourg :

— Je parie que vous regrettez maintenant qu'elle ait épousé Dreulier!

— Je n'ai pas conseillé la rupture, s'écria vivement Mme d'Aubourg; j'avais gardé beaucoup de sympathie pour M. Bernave. C'est moi qui les avais rapprochés, en somme, et je crois, plus que jamais, que j'avais eu la main heureuse. Je voudrais même que Louise fût partie; toutes ces histoires ne peuvent lui être que très pénibles. Elles ravivent des souvenirs...

— ... Morts, j'espère, dit d'une voix mordante Mme Gacher.

— Sans doute, intervint Mme Réblaud en souriant; peut-on néanmoins empêcher son cœur de comparer? Et, entre nous, ce pauvre Dreulier irait peut-être sur le terrain; mais je ne crois pas qu'il sollicite jamais un poste de danger.

— C'est un bon garçon, insinua Mme d'Aubourg conciliante.

Mme Réblaud et Mme Gacher répondirent d'une même voix condescendante :

— Excellent.

Puis elles se séparèrent, pressées de connaître les échos des salons de Saint-Didier, et effleurées, malgré elles, par d'indéfi-

nissables pensées, très lointaines de celles dont elles avaient l'habitude de vivre.

A peine rentré chez lui, Bernave se mit à marcher dans sa chambre, songeur. Une joie austère le possédait. Il aurait voulu l'exprimer cette pure joie, la murmurer, avec la mélancolie des dangers prochains et l'espérance des retours heureux et triomphants, à une oreille amie. Il n'avait jamais su garder secrètes ses grandes impressions, lui que l'on avait habitué, tout jeune, à l'âge où la sensibilité de l'âme lui fait garder toutes les empreintes, au partage des bonheurs et des peines. Mais à qui se confier? A qui sa grande victoire dans l'épreuve, la victoire qu'il allait peut-être payer de sa vie, si elle sauvait sa réputation, si elle l'auréolait pour toujours, à qui apporterait-elle une émotion, une heure ou de longs jours d'admiration tendre et d'inoubliables regrets? Comme il la trouvait pesante, en ce moment, la solitude de sa chambre! et, bien qu'il s'en défendît encore, bien qu'il se répétât que c'était de la folie puisqu'il venait de se condamner au lointain exil et peut-être à l'adieu sans revoir, ce fut vers Mme Vareyl, l'amie des heures mauvaises et des jours abandonnés, que l'emporta son cœur. Elle savait, sans doute, déjà... oui, on apprend vite les nouvelles à Saint-Didier. Il eut un sourire triste, dernière évocation des blessures guéries..., au prix de quel sacrifice! car il l'aimait, il l'aimait celle qui, seule, l'avait compris, et qui lui avait donné tout son amour parce qu'il était le plus délaissé. Que pensait-elle? éprouvait-elle une peine comparable à la sienne? Ah! ce n'était pas de la mort qu'il avait peur; mais de la quitter sans qu'elle sache qu'il serait éternellement reconnaissant, qu'il partait avec l'espérance indéracinable dans les âmes jeunes qui habitent les corps vigoureux, de revenir, pour payer sa générosité et sa fidélité du don de lui-même, avec tout ce qu'il avait d'aimant et de vaillant, avec tout ce que les hommes admiraient désormais en lui, comme avec tout ce qu'ils avaient méconnu. Car il pouvait, puisqu'on la proclamait brave, puisque, de nouveau, l'avenir s'ouvrait à lui tentateur et glorieux, dire à une femme, fût-elle la plus belle et la plus enviable : donnez-moi votre main que je la garde dans la mienne pour toute la vie... Mais tout cela c'était du rêve, la réalité c'était l'immédiate séparation. Pourquoi, pourquoi n'avait-il pas parlé au cours de cet après-midi où la tristesse du cœur de la jeune femme se traduisait par la tristesse de ses paroles. Il lui semblait que le départ serait une ivresse, s'ils avaient exprimé tous deux leurs sentiments, ne fût-ce que dans un regard. Et cela même lui serait refusé! Un découragement l'envahit. Etait-ce donc là le bonheur ou tout au

moins la paix qu'il attendait quand il avait hâte de se retrouver seul? Il dit à voix presque haute : « A quoi bon? » Et tandis qu'autrefois, sans qu'il ait jamais pu s'expliquer ce phénomène étrange, la figure de sa sœur, de sa religieuse, évoquait dans son esprit celle de Mme Vareyl, ce fut, à cette heure découragée d'aveux étouffés, la figure douloureuse de Mme Vareyl qui fit surgir devant lui celle de sa sœur un instant oubliée, comme si plus que jamais les deux femmes étaient inséparables dans sa pensée. Seulement il se rendait compte que l'une était l'amante, la passionnément aimée, et que l'autre restait la mère.

Il ne pouvait pas se confier à Mme Vareyl; trop d'obstacles les séparaient, et pour toujours. Il prit, comme il l'avait fait, au jour plein de soleil de ses fiançailles, une feuille blanche et, tout rempli d'une émotion qui faisait trembler sa main, il écrivit :

« Jeudi.

« Ma Zabeth,

« Me voici encore à confesse. Ce n'est pas, aujourd'hui, pour te raconter le trouble heureux de mes espérances. Est-ce même bien sûr que ce ne soit pas pour cela? Est-ce bien sûr qu'avant tout, avant de te dire ce que je ne sais que depuis quelques instants : mon départ pour une longue, très longue campagne, presque au centre de l'Afrique, dans un pays d'où ne sont pas revenus ceux qui m'y ont précédé, je n'aie pas au fond de moi, tout au fond, quelque chose que je ne veux pas avouer, que je chasse comme une pensée mauvaise ou folle, et que c'est précisément pour te parler de ce quelque chose que je t'écris en ce moment.

« Je marche de découverte en découverte, ma Zabeth, et les surprises de la vie, celles des cœurs fermes eux-mêmes, me déconcertent et m'égarent. Tu ne comprends rien à cette mauvaise philosophie, tu t'impatientes, et je te vois d'ici hocher la tête sous ton voile. Ce que tu veux savoir tout de suite, c'est comment ce poste lointain m'a été assigné, si l'on y court des dangers et pourquoi je m'en vais là-bas au lieu de rejoindre ma paisible garnison. Que tu serais surprise si je répondais aux questions que je lis dans tes yeux : tout cela m'est indifférent, ce n'est que l'anecdote de mon récit..., tout cela, et aussi les félicitations, les témoignages d'amitié, les hommages dont on accable ton Jean, l'envoyé en disgrâce d'hier, celui qu'on n'osait plus présenter au monde comme un mari acceptable!... Eh! oui, demain, je vais être à la mode à Saint-Didier, je le suis déjà et, pendant que je t'écris, on discute autour de mon nom, et les cœurs sensibles s'attendrissent. Après-demain, les journaux me

nommeront et, la semaine prochaine, on aura oublié que j'existe et que j'ai souffert.

« Vois combien tous ces événements m'ont mûri! Combien ils m'ont rendu ombrageux et défiant, puisque j'écris des choses qu'il me semble avoir lu dans des livres!

« Bref, Zabeth, il y avait une place vacante dans une colonne qui va châtier quelques nègres dans le Sud. J'ai demandé cette place et je pars après-demain, le jour même où je devais rejoindre mon régiment. Ce n'est qu'un changement de direction, un « par le flanc », comme dit la théorie. Du même coup, tous ceux qui savaient bien que je n'ai jamais eu peur osent le dire tout haut. Me voici donc sacré de par le monde un brave! Je mentirais si je n'avouais pas que, tout en raillant l'opinion publique, j'éprouve un soulagement à ne plus me sentir en marge des autres. Ne fronce pas les sourcils. Je t'ai dit, au commencement de cette lettre, que je me confessais. On ne se confesse que de ses faiblesses. Il est même certain que si j'avais pu dormir sur mes premiers lauriers, je n'aurais pas entrepris cette nouvelle campagne. Vois, ma pauvre sœur, comme il est prudent de ne jamais descendre dans la conscience d'un homme, surtout quand le monde l'approuve et l'applaudit, tandis que, quand il est dédaigné, on trouverait peut-être, au fond de cette conscience, une idée généreuse, un sacrifice pas tout à fait indigne de Dieu. Il faut toujours en revenir à l'histoire de tes papillons blancs.

« Sais-tu pourquoi je bavarde ainsi, pourquoi j'emploie tant de mots pour t'écrire ce qui pourrait tenir dans cette simple phrase : « Je m'en vais bien loin; je ne pourrai même pas t'embrasser au « passage, prie pour moi... » C'est que je suis, avec toi, aussi lâche que je le suis, depuis quelque temps, avec moi. Je n'ose pas avouer... Quoi? C'est trop ridicule aussi! N'es-tu plus la chère confidente? Te rappelles-tu que dans ma dernière lettre, il y a longtemps déjà, et je t'avais tant promis d'être moins paresseux! te rappelles-tu que je te parlais négligemment, entre deux pensées pour Mlle Dateuil, d'une jeune femme dont la physionomie grave m'avait plu? Je te trompais, vois-tu, et je me trompais moi-même quand je te disais, à la grille du parloir, que j'étais seul, tout seul, au milieu des sourires dédaigneux, que j'étais abandonné. Son âme était venue vers la mienne, non pas à cause de moi, j'étais le fiancé d'une autre, seulement parce qu'elle était touchée de voir que je supportais quelques misères pour obéir à ma conscience. C'est parce qu'elle a cru sentir que j'aimais Dieu un peu qu'elle m'a aimé beaucoup. Et moi, tout à ma grande déception, je ne voyais pas, je ne comprenais pas. Et quand j'ai

vu, quand j'ai su, quand j'ai compris, je ne voulais pas aimer, mon cœur était trop meurtri; je le croyais trop habitué à d'autres tendresses. Je comparais ses blessures à celles du corps. Je me répétais : on n'aime qu'une fois. Je le crois encore, car je n'ai pas aimé avant de connaître Mme Vareyl. Tu ne m'en veux pas, n'est-ce pas, de te chanter des airs d'amour à toi qui ne chantes que des cantiques, d'autantplus qu'il y a peut-être dans cet amour un peu d'éternité, puisque je vais à une bataille d'où l'on peut ne pas revenir.

« Voilà bien ce qui fait mon accablement, alors que je devrais être heureux de la considération si étrangement, tu dis sans doute si miraculeusement retrouvée. Je ne te contredis pas. Les existences les plus simples ne sont-elles pas remplies de miracles discrets si bons et si prévoyants?

« Je suis accablé, et les larmes que je n'ai pas versées quand mon cœur criait d'humiliation me montent aux yeux. Ne revenir jamais sans qu'elle sache... ce que je ne saurais pas exprimer si, par un autre miracle, plus doux mille fois que le premier, elle apparaissait là, en face de moi, sans même que j'eusse entendu le frôlement de sa robe! Partir sans l'espoir d'un retour béni, sans rien qui le rende désirable, sans la certitude de son amour. Pardonne-moi, Zabeth, tu es là, toi, et tu souris avec amertume, et tu penses : l'ingrat!... Non, je ne te prends rien de moi, mais tu as le rôle qu'elles ont toutes, les sœurs aimantes, celui de se voir préférer, et de continuer d'aimer. Songes donc qu'aucune promesse ne la lie, qu'elle pourra oublier sans parjure, en épouser un autre sans que je puisse me plaindre. A quoi bon revenir alors? A quoi bon? Ai-je écrit une promesse? Je n'aurais pas besoin d'une parole. Les paroles valent ce que vaut le cœur... Un regard dans lequel je lirais : « J'ai compris... et je serai fidèle », et je m'en irais avec du soleil plein l'âme. Je rêve comme un collégien, n'est-ce pas? La vie n'est pas un conte de fée; elle est douloureuse et austère. — Je ne la reverrai pas avant de partir, celle qui demeurera la lointaine amie, ses yeux ne me diront aucun secret. Et puis, qu'importe si je reviens ou si je dors là-bas le sommeil du grand repos! — Je suis las et sans courage puisque je ne me sens que celui de mourir. Embrasse ton pauvre frère, dont tu connais seul l'abandonnement et la faiblesse.

« JEAN. »

*
* *

« Troisième et dernier acte, se disait Michel Théron, en longeant à pas précipités le boulevard à l'extrémité duquel était le petit hôtel de Mme Vareyl, je tiens mon dénouement, pourvu que

je n'arrive pas trop tard, mon Dieu! on a vu des batailles perdues pour un retard de quelques minutes dans l'attaque. Quant à moi, j'ai su battre en retraite juste à temps, — il eut un involontaire mouvement d'épaules, — on a tout de même raison de dire qu'une retraite savante est souvent plus difficile qu'une victoire. Suzanne sera-t-elle chez elle? Toute la question est là. Quelle ironie que la vie! Si seulement elle a prolongé sa méditation à la messe, ce matin, si elle a dit une prière de plus pour M. Bernave, si elle a visité un pauvre ou essayé un chapeau, crac, voilà tout mon plan par terre, et je deviens le plus détestable des impresarios au lieu du génial et dévoué ami que je vais être dans quelques minutes si la Providence ou son bon ange, ou tout simplement le froid, car il fait un petit vent glacé qui vous coupe la figure, a fait rentrer Suzanne directement chez elle.

« Neuf heures et quart, continua-t-il en regardant sa montre, le train part à dix heures sept, et puis il faut toujours compter sur l'imprévu. Non, décidément, il n'y a pas une seconde à perdre. »

— Bonjour, cousine, dit-il gaiement, quand la femme de chambre, habituée à la surprise de ses visites, ouvrit devant lui la porte du petit salon..., un bon feu bien flambant, c'est un peu ce que je cherchais, avec le plaisir de vous voir. Il a glacé toute la nuit. Vous n'êtes pas encore sortie?

— Ma promenade habituelle, dit Mme Vareyl en posant sur un guéridon placé devant elle le livre qu'elle feuilletait; mais j'étais si distraite que je ne me suis aperçue du froid qu'en retrouvant la tiédeur de cette pièce. D'ailleurs le trajet est si court.

— Quoi! rêveuse à ce point?... et des rêves tristes encore, ajouta-t-il soudainement grave, j'en jurerais rien qu'à la mélancolie de vos yeux.

Le visage de la jeune femme était en effet pâli, et un cercle noir meurtrissait ses paupières.

— Que lisiez-vous? reprit Théron, après un instant de silence, en ouvrant le livre que Mme Vareyl venait de fermer. C'est très indiscret ce que je fais là; on devine si facilement la couleur de la pensée d'une femme à la nuance du livre qu'elle aime... Les *Méditations* de l'abbé Percyve? Nous sommes décidément dans le sévère et dans l'essai de résignation. Eh bien! ma cousine, c'est très beau la résignation, c'est la fille posthume de l'espérance; mais, à votre âge, peut-on jamais dire que l'espérance est morte?

Il parlait d'un ton si affectueux, si détaché de toute pensée personnelle, on le sentait si uniquement préoccupé de la peine qui essayait de se dissimuler auprès de lui, que l'idée ne vint pas

à Mme Vareyl de repousser sa sympathie qui s'offrait ni sa pitié consolante.

Elle répondit en souriant par un vaillant effort :

— Les livres ne sont-ils pas les vrais amis de la solitude? tenez, si je ne vous savais très bon au fond, et vous n'ignorez pas que je suis presque la seule à avoir de vous cette opinion flatteuse, je rougirais de m'être laissé deviner ainsi et de n'avoir pas su chasser les nuages qui ont assombri mon esprit. Ce sont des chagrins d'enfant, à peine excusables chez une toute jeune fille. Parlons d'autre chose; racontez-moi les nouvelles.

— Vous lire la gazette de mémoire, dit en riant Théron, je veux bien, je ferai mon petit Cyrano; attendez seulement pour porter des vêtements de deuil que Christian, je veux dire..., qu'il soit mort enfin, et *il* ne me paraît pas de ceux qui se laissent tuer sans protester. Ma gazette, continua-t-il plus sérieusement, devant un geste nerveux de Mme Vareyl, mais il n'y a qu'une nouvelle à Saint-Didier, une seule, et il faudra un bien gros événement pour la rendre vieille, et cette nouvelle, le départ de M. Bernave, transformé en paladin par un coup de baguette magique, vous la connaissez, alors que vous dire?... Ceci, pourtant, que j'avais la curiosité de savoir, puisque vous avez bien voulu m'honorer un jour d'une confidence, lequel des deux Bernave vous préférez : celui que l'on exalte aujourd'hui et qui est en route pour la gloire, ou celui qui passait mélancolique et délaissé, et à qui vous et moi étions les seuls à tendre la main!

A cette évocation directe du souvenir de Bernave, qui répondait si bien à ce qui remplissait son âme et la rendait douloureuse, un peu de sang monta aux joues de Mme Vareyl; mais elle n'était pas de celles qui tentent de se reprendre ou de donner le change après une heure de sincérité; et ce fut la fierté de son amour, exaltée par la pensée de la séparation irrémédiable et prochaine, qui lui fit répondre :

— Je les aime également tous deux, puisqu'ils ne font qu'un; seulement, hier, je pouvais lui être bonne, tandis qu'aujourd'hui...

Puis, se reprenant, et passant, par un mouvement familier, la main sur les fins bandeaux de ses cheveux :

— Personne, heureusement, ne connaît cette folie que ma raison dominera. Ce n'était qu'un rêve, le seul qui soit né en moi et y ait fleuri. Il amuserait les femmes de Saint-Didier et il ferait sourire les hommes, mon pauvre rêve dédaigné.

Elle répéta, comme si elle parlait à elle-même : « Personne ne connaît cette folie! »

Théron s'était levé. Ses yeux se portèrent avec inquiétude sur le

cadran de la petite horloge, et il répondit négligemment, comme s'il voulait calmer l'inquiétude de Mme Vareyl ou atténuer sa peine :

— C'est vrai, personne ne sait, excepté moi... et lui!

Si Michel Théron avait prévu l'effet que ces quelques mots allaient produire, il aurait peut-être hésité à les prononcer. La jeune femme s'était dressée en face de lui, comme mue par un ressort. Ses yeux s'étaient agrandis, à la fois remplis de surprise, de joie et de crainte; une pâleur soudaine avait remplacé le rose de ses joues, et ses mains se serraient, tremblantes, l'une contre l'autre. Elle prononça impérieusement :

— Il sait, dites-vous! Et lui, m'aime-t-il?

Malgré l'émotion de Suzanne, un sourire effleura les lèvres de Théron. Ce sourire voulait dire : « Elles sont, en vérité, toutes pareilles quand elles aiment, et il ne faut compter sur la sagesse d'aucune! » Il avait été bon psychologue! Avant toutes choses, avant d'apprendre par quelle invraisemblable circonstance Bernave savait son secret, avant d'en être confuse dans le raffinement de sa pudeur féminine, elle voulait entendre la parole de bonheur ou de poignant regret; l'aimait-il ou ne l'aimait-il pas? Toute sa vie tenait, à cette minute, dans la réponse qu'elle attendait, angoissée.

Théron, le regard voilé, la contempla un instant; enfin, sur un ton de demi-gaiété, heureux de la joie qu'il allait apporter :

— Il a vu Mlle Dateuil passer avec son mari, et il est resté indifférent. L'indifférence, pour la femme que l'on croyait aimer hier, n'est-elle pas l'affirmation d'un autre amour qui ne doit pas mourir?

Elle l'écoutait, haletante, attendant autre chose, une affirmation plus complète, une certitude.

Il continua d'une voix plus basse :

— Pourrait-il ne pas vous aimer? Il s'est trahi malgré lui en laissant deviner son trouble. Eh! je sais, il était comme vous, sans doute, il ne voulait pas voir, il ne voulait pas comprendre; et quand il s'est trouvé en face de la réalité vous remplissiez tout son cœur. Suzanne, je ne vous ai jamais trompée : il souffre en ce moment de vous quitter, autant que vous, plus que vous.

Ce fut un cri irréfléchi de femme amoureuse qui lui échappa :

— Pourquoi part-il s'il m'aime?

Théron murmura doucement sur un ton de reproche :

— Suzanne!...

Ce simple appel à la réalité la ramena à une appréciation plus juste des choses. Elle se prit à marcher dans le petit salon, la tête inclinée, et sa pensée agitée se traduisait en phrases hachées :

— Oui, je sais, il fallait prouver qu'il est brave, faire taire les envieux, les méchants et les sots.

Du même accent contenu, Théron acheva :

— Il fallait faire comprendre et glorifier son sacrifice.

Une flamme passa dans les yeux de Mme Vareyl, celle des nobles enthousiasmes et des vaillances :

— Qu'il aille à son devoir, moi aussi je suis forte. S'il revient il me trouvera fidèle; s'il meurt là-bas...

Elle n'acheva pas; mais Théron comprit à son geste l'assurance qu'elle avait, plus forte que la volonté des hommes et les événements, des prochaines et éternelles réunions. Mme Vareyl s'était arrêtée en face du jeune homme, son visage avait repris sa calme expression. Elle demanda tranquillement, comme une chose indifférente :

— Quand part-il?

Théron répondit :

— Dans quelques minutes, tout de suite.

Elle tressaillit, et de nouveau fiévreuse :

— Pourquoi ne me disiez-vous pas?

Avant que Théron ait eu le temps de répondre, elle était passée dans la chambre voisine, d'où elle revenait presque aussitôt prête à sortir. Le jeune homme la regarda longuement pendant qu'elle faisait glisser sur ses bagues les doigts de son gant. Jamais elle ne lui avait paru plus séduisante ni plus belle. La gravité ordinaire de sa physionomie s'était fondue sous l'impression spontanée de ses sentiments. Ses yeux agrandis brillaient dans l'ovale amaigri de son visage, et ses lèvres délicates, d'où ne tombaient que de douces et paisibles paroles, accusaient, par leur blancheur, l'intensité de son émotion. Sa robe brune dessinait la grâce de ses épaules et faisait ressortir la souplesse de sa taille. En quelques mouvements, de ses mains agiles, elle planta sur la masse noire de ses cheveux une toque de velours mordoré, noua autour de son cou un collet de zibeline, et d'une voix brève :

— Venez-vous?

Il répondit seulement :

— Je viens.

Mais, sur le point de franchir le seuil de la porte, elle se retourna, et soudain défiante et intriguée :

— Comment a-t-il pu savoir ce que vous seul?...

Devant le silence de Théron, elle reprit, à la fois indulgente et sévère :

— Vous m'aviez pourtant donné votre parole!

— D'honneur, répondit-il, je me rappelle.

Mme Vareyl hésita une seconde et ne se sentant pas le courage de formuler le reproche qui venait de naître au fond de son âme

droite, elle dit, et tout en elle démentait l'appréhension de ses paroles et le ton sérieux qu'elle voulait leur donner :

— S'il vous avait répondu qu'il ne m'aimait pas, dans quelle situation m'auriez-vous mise?

— Alors, j'aurais forfait à l'honneur, fit Théron flegmatique; il en est presque toujours ainsi quand on ne réussit pas.

Il ajouta avec une malice souriante et triste :

— Et puis, ne faut-il pas se consoler de tout, même de s'entendre dire qu'on n'est pas aimé... Hâtez-vous, Suzanne, si vous ne voulez pas arriver trop tard. Ce retard rendrait nuls tous les efforts de ma diplomatie.

Ils descendaient les premières marches, quand la jeune femme, s'arrêtant soudain, lui prit la main qu'elle serra d'une étreinte nerveuse :

— Vous aussi, vous êtes un grand cœur, Michel, je ne l'oublierai jamais.

Et des larmes, les seules qu'elle eût versées au cours de cette scène, tombèrent silencieuses de ses paupières. Théron se raidit contre l'émotion qui le gagnait et, ayant recours à la plaisanterie, son arme ordinaire contre lui-même et contre les autres, il demanda :

— Pour qui coulent-elles, ces précieuses larmes, pour M. Bernave ou pour moi?

Elle répondit, souriant malgré elle :

— Pour tous les deux.

Absorbés, ils descendirent sans parler le boulevard, traversèrent la ville d'un pas rapide et arrivèrent à l'avenue bordée de marronniers qui conduisait à la gare. Le temps s'était réchauffé et la lumière d'un clair soleil répandait dans l'atmosphère et dans les âmes sa gaieté. Une douceur de vivre et une espérance émanaient des frissons attiédis de l'air et du bien-être des choses. Ils continuaient de marcher hâtés, et déjà ils apercevaient l'horloge impassible qui se détachait en tache blanche sur la façade grise de la gare, quand une voix les fit se retourner :

— Etes-vous si pressés que l'on ne puisse vous saluer au passage? Je ne vous demande pas où vous allez, j'en viens.

Le président Lantier, que, dans leur préoccupation, ils n'avaient pas entendu venir, s'approcha. Il souriait d'un bienveillant sourire.

— Nous étions les premiers à la peine et j'ai peur que nous soyions les derniers à l'honneur, dit Théron; voilà pourquoi Mme Vareyl et moi sommes si pressés. Il est bien juste que nous apportions aussi notre mot de félicitation.

— Féliciter M. Bernave, de quoi?

— De son courage.

Le président haussa légèrement les épaules :

— L'héroïsme physique n'est qu'un jeu pour qui possède l'autre, le seul enviable et rare, celui avec lequel on domine les grands événements de la vie publique et surtout les événements plus intimes et non moins tragiques de la vie de l'âme. Pardon, vous êtes pressés et j'allais disserter.

Il salua sans attendre de réponse et s'éloigna.

M[me] Vareyl jeta sur Théron un regard de fierté heureuse. Ne venait-on pas de rendre à celui qu'elle aimait l'hommage qu'à la première heure, à l'heure douloureuse, elle lui avait rendu?

Ils entrèrent ensemble dans la salle de départ, elle était presque déserte. Quelques voyageurs attardés la traversaient seulement d'un pas pressé. Les guichets étaient fermés. Des employés pesaient méthodiquement des malles amoncelées dans un coin et énonçaient des numéros à voix haute. Du quai arrivait une rumeur sourde de paroles, de roulements, d'interjections à demi couvertes par le bruit de bouillonnement et de sifflement de vapeur d'un train sous pression. Une inquiétude poignante saisit M[me] Vareyl. Serait-elle arrivée trop tard et devait-elle renoncer au cher espoir de voir, une dernière fois, celui qu'elle cherchait, de le voir, dût-il ne pas même se douter de sa présence à elle, avec la certitude qui la faisait frissonner tout entière qu'elle gardait tout le cœur de l'homme à qui elle apportait le sien.

Elle marchait devant Théron sans une parole. Elle traversa le salon d'attente et passa sur la voie. Devant elle, sous la vérandah sombre, un train déjà encombré de voyageurs attendait. Qu'attendait-il? elle peut-être! Ah! pourquoi, pourquoi ne pouvait-elle partir, elle aussi? pourquoi ne l'emmenait-il pas avec lui? N'avait-elle pas prouvé qu'elle comprenait son courage, tout son courage? L'idée de l'éternelle séparation lui parut, à cette seconde, insupportable. Elle s'était arrêtée hésitante, ses yeux troublés cherchaient Bernave parmi les allants et venants affairés. Il lui semblait impossible, contraire à la justice de Dieu et à celle des hommes, qu'il s'éloignât ainsi ; pour combien de temps? sans qu'elle fixât ses traits par une tension suprême de tout son être dans son souvenir, sans qu'il sache même qu'elle lui avait apporté, jusqu'au dernier moment, le réconfort de sa présence, sans qu'elle lui ait fait comprendre par un geste, par un regard, son amour. Comment? que lui importait? Est-ce qu'elle y songeait seulement? Est-ce que les femmes ont besoin de préméditer ces choses? est-ce qu'elles ne savent pas se faire deviner? Est-ce qu'une expres-

sion de leur physionomie, une tristesse de leur lèvre ou un regard ne remplit pas l'âme de désespoir ou d'ivresse? Il ne lui suffisait plus de le voir sans être vue. Elle avait soif d'aveux attendris. Ah! le cruel aveu au seuil de la séparation, de l'adieu peut-être! Pourquoi ne l'apercevait-elle pas? Elle en reconnaissait tant d'autres qu'elle ne cherchait pas! tant d'autres qui la saluaient, étonnés de la voir là, qui allaient sourire, tout à l'heure, en racontant sa présence sur le quai de la gare, le jour du départ de Bernave. Que lui importait? Est-ce qu'il ne s'y trouvait pas aussi d'autres femmes de Saint-Didier? Est-ce qu'elle songeait à se demander pourquoi elles étaient là? Elle tressaillit soudain en reconnaissant dans un groupe Mme d'Aubourg qui, debout devant une portière ouverte, loin d'elle, presque à la tête du train, causait avec animation. Avec qui causait-elle ainsi? Suzanne avança de quelques pas; ce n'était pas possible, voyons, le hasard n'a pas de ces ironies. Ils n'avaient donc pas su que c'était aujourd'hui?... Elle était si convaincue que personne ne pouvait ignorer ce qui était subitement devenu son grand souci, son unique pensée. Elle avait cru reconnaître M. Dateuil, Dreulier, Louise, Mme Dateuil. Elle savait bien, elle avait entendu dire, — si retiré que l'on vécût, ignorait-on quelque chose de ce qui se passait à Saint-Didier? — que la maladie d'une parente avait retardé le voyage de noce de Louise. Allait-elle donc partir en même temps que son fiancé d'hier? Et c'était elle, elle Suzanne, qui restait! n'était-ce pas ridicule et odieux?... Elle ne pouvait pas s'y tromper, la réalité dépassait toutes les invraisemblances. Elle distinguait maintenant avec une netteté parfaite, à travers le va-et-vient des voyageurs, le dos un peu voûté de M. Dateuil, le profil anguleux de Mme Dateuil, la haute taille de Dreulier, la coupe irréprochablement élégante de son costume de voyage et aussi, tourné vers elle, le visage harmonieux de Louise, sur lequel elle crut lire un désenchantement et un regret. Une angoisse jusqu'à présent inconnue lui serra le cœur. Qui regrettait-elle? Toutes les femmes allaient-elles donc l'aimer, à cette heure, celui dont le cœur n'était qu'à elle? Elle eut contre Louise une irritation, et une joie la traversa de la savoir mariée à Dreulier. Par une habitude de domination d'elle-même et de bonté, elle chassa ces impressions qui naissaient dans l'inquiétude et le trouble de ses idées. Puis une autre crainte l'assaillit insupportable. Il allait, d'une minute à l'autre, lui aussi, dès qu'il viendrait, si vraiment il devait venir, si tout cela n'était pas un rêve, se trouver auprès de Mme Dreulier; il lirait, comme elle l'avait lu elle-même, une tristesse dans son regard, une demande de pardon

peut-être. Ne se disait-elle pas, tout à l'heure, que le langage mystérieux des femmes est toujours compris? S'il allait être repris par son ancien amour? S'il allait partir désespéré avec l'image d'une autre dans les yeux et dans l'âme? Quelle inconsolable peine lui resterait, à elle qui avait déjà tant souffert, et de quelle ingratitude auraient été payés son dévouement et sa tendresse! Comme elle serait ridicule aussi et humiliée d'être accourue, sans souci des convenances, des usages, de sa dignité même, dans un élan irraisonné, avec la seule intuition d'apporter du bonheur et d'en garder sa part.

Toutes ces pensées la traversèrent avec la rapidité d'un éclair et, brusquement, elles s'envolèrent pour laisser la place à une impression qui la prit tout entière, corps et âme. Là-bas, près de Dreulier et de sa femme, un groupe d'officiers s'avançait lentement. D'où venaient-ils? Elle ne les avait pas vu arriver. Aux battements désordonnés de son cœur, elle ne douta pas que Bernave fût avec eux; et, tout de suite, elle le reconnut, à la droite de ses camarades, un peu éloigné d'eux, comme s'il cherchait à s'isoler avec ses souvenirs. Ses yeux erraient inquiets et semblaient chercher quelqu'un. Qui cherchaient-ils? Elle eut la tentation d'aller au-devant de lui bravement, de se montrer, de lui crier : « Me voici, je suis fidèle à notre rendez-vous mystique. » La force de sa raison et une angoisse, la dernière, peut-être, mais la plus cruelle, la retinrent, la poussèrent au contraire à se dissimuler pour observer de toute la puissance de son être.

Jean Bernave continuait à marcher lentement, comme dans un rêve. Il répondait avec effort aux paroles bienveillantes du colonel, à ses souhaits de nouvelles actions d'éclat. Son grand découragement n'avait fait que grandir. Il doutait de la vérité des paroles de Théron : « Il s'était trompé; ce qu'il lui avait dit n'était pas possible! On se trompe si facilement quand il ne s'agit pas de soi! » et, au milieu des autres, de ses chefs, de ses camarades, de ses amis, il se sentait désespérément abandonné, et il partait avec la seule espérance mélancolique de la mort.

Un silence subit et gêné le fit regarder autour de lui. Que se passait-il? De quelle incorrection s'était-il rendu coupable dans le tourment de son esprit?... Il passait auprès de Mme Dreulier, il la touchait presque, et il la vit très pâle, les sourcils froncés, l'expression troublée et suppliante. Il ne tressaillit pas et, comme au jour, perdu déjà dans le passé, où il l'avait entrevue, après la confidence de Théron, auprès de son mari, son visage resta calme et triste comme son cœur. Il éprouva seulement, avec plus de force, l'impression que tout ce que cette femme lui rappelait,

et qui lui paraissait si loin en face du présent vivant et souffrant, était mort sans lui laisser de regret. Il crut entendre, cependant, dans son passage rapide, Mme d'Aubourg qui disait : « Des pays terribles... J'ai lu dans mon journal... » Déjà il s'était éloigné et il venait de s'arrêter devant la portière d'un wagon en serrant une dernière fois les mains qui se tendaient vers lui.

Il n'attendait plus que le signal du départ, qu'il avait hâte d'entendre, quand une commotion violente le secoua. Il ne l'avait pas encore reconnue, elle, l'amie consolante et sûre, il n'avait pas eu le temps de se dire : c'est elle, que, déjà, il l'avait sentie près de lui, venue pour lui, pour la promesse de fidélité dans la vie et dans la mort. Sa figure s'était transfigurée, un rayonnement de bonheur immense l'éclaira. Une seconde, au milieu de la foule, ses yeux remplis de joie rencontrèrent ceux de Suzanne et, dans ce rapide instant où leurs âmes se fondaient, ils comprirent qu'ils échangeaient le serment des éternelles tendresses.

Déjà le train s'ébranlait, il emportait vers leur destin Louise Dateuil et Jean Bernave. Penché à la portière, le jeune homme regardait Mme Vareyl, dont la silhouette fine s'estompait peu à peu dans le lointain. Il allait s'asseoir pour achever, dans la solitude, la causerie interrompue, pour préciser les aveux inexprimés, quand une émotion nouvelle le saisit. Là-bas, tout là-bas, sur le quai désert maintenant, une main s'agitait dans un geste d'adieu, se tendait vers lui comme pour une suprême caresse, et tout se perdit dans la monotonie de l'espace désert. Et le jeune homme se dit avec ivresse que ce départ avait la douceur des retours.

Debout à la même place, alors qu'un peu de fumée grise indiquait seule la route que le train avait suivie, Suzanne continuait à regarder l'espace. Malgré le déchirement de la séparation, son âme goûtait la paix de la certitude, celle de l'amour unique du seul qu'elle aimait.

Théron, en lui prenant la main, l'arracha à son rêve :

— Rentrez, Suzanne, vous ne vous apercevez pas du froid. A quoi bon regarder ainsi l'horizon, et que voyez-vous dans les nuages?

Elle tourna vers lui son visage charmant, que transfigurait l'exaltation de son cœur, et une larme dans les cils et un sourire sur la lèvre, elle répondit :

— Des papillons blancs.

Pierre Le Rohu.

DES VOYAGES

A L'ÉPOQUE ACTUELLE

Le goût et la pratique des voyages se sont énormément développés dans le monde depuis un demi-siècle. Ce développement est la conséquence des surprenants progrès qu'ont faits, pendant cette période, la rapidité, l'économie et le confort, ces trois conditions essentielles de leur facilité.

Pour ne pas remonter trop loin en arrière dans leur histoire, reportons-nous seulement à l'origine des chemins de fer, vers le milieu du siècle dernier. Quand ceux-ci ont fait leur apparition en Europe, les diligences en ont peu à peu disparu. Ainsi nommées à cause de leur rapidité relative comparée à celle des anciens coches, les diligences étaient alors les seules voitures publiques. il y avait bien encore la malle-poste qui portait les dépêches, marchait plus vite et coûtait plus cher, mais ne pouvait recevoir, en raison de sa légèreté, que deux ou trois voyageurs. Enfin, la chaise de poste, plus coûteuse, était le mode de transport des voyageurs riches : c'était leur propre voiture attelée de chevaux de poste; le propriétaire restait maître de ses départs et de ses arrêts.

En 1848, la diligence mettait 60 heures à franchir la distance des 685 kilomètres sur route qui séparaient Paris de Bordeaux. La malle-poste ne mettait que 36 heures. Les durées de ces trajets correspondaient à des vitesses moyennes de 9,50 kilomètres à l'heure pour la diligence, et de 15,50 kilomètres pour la malle-poste.

Les prix kilométriques de transport étaient, pour la diligence, de 0 fr. 16 dans le coupé, de 0 fr. 14 dans l'intérieur, de 0 fr. 11 dans la rotonde. Dans la malle-poste, les prix étaient plus élevés : le voyage en chaise de poste revenait, en moyenne, dans les conditions ordinaires, à 0 fr. 20 par kilomètre, c'est-à-dire au double du prix de la rotonde. Il fallait ajouter, à ces dépenses, celles de la

nourriture pendant les 60 heures que durait le trajet en diligence de Paris à Bordeaux.

Quelques rares survivants à l'époque actuelle ont encore voyagé en diligence dans leur jeunesse. Ils peuvent se rappeler certaines nuits passées dans ces étroits compartiments, serrés entre des voyageurs obèses, sans appui de la tête pour ceux qui n'avaient pu s'assurer des coins, sans possibilité d'étendre les jambes, sans lumière et sans chauffage. Aucun voyageur contemporain, habitué même des troisièmes classes de chemin de fer, ne consentirait à subir le disconfort de ces anciennes voitures.

Les chemins de fer sont venus révolutionner toutes ces conditions : mais eux aussi se sont rapidement améliorés. Dès 1853, les trains express de Paris à Bordeaux marchaient avec une vitesse à l'heure qui, arrêts compris, s'élevait à 53 kilomètres, ce qui, pour les 588 kilomètres franchis, donnait une durée de voyage de 11 heures, cinq fois et demi moindre que les 60 heures de la diligence. En 1880, cette vitesse kilométrique, arrêts compris, atteignait 63 kilomètres. Elle est aujourd'hui de 82 kilomètres, pour le rapide qui ne met que 7 h. 20 et de 75 kilomètres pour les express ordinaires faisant le trajet en 8 heures, c'est-à-dire en huit fois et demi moins de temps que la diligence.

Les tarifs en chemin de fer sont de 0 fr. 11 par kilomètre, pour la 1re classe; de 0 fr. 075, pour la 2e, et de 0 fr. 05, pour la 3e, c'est-à-dire de moitié de ceux de la diligence pour la 3e classe, et des deux tiers de ces mêmes prix pour la 1re classe, sans compter la réduction des dépenses de nourriture. En partant le soir, on arrive le lendemain matin à Bordeaux, ou même à Marseille, sans avoir eu d'autre dépense à faire que celle de son billet.

Dans certains pays, les chemins de fer sont encore plus économiques. Pour franchir les 5540 kilomètres entre New-York et San-Francisco, on ne paye aujourd'hui que 425 francs pour le billet, et 90 francs pour le Pullmam qui donne un lit, soit 515 fr., ce qui fait revenir le prix du voyage, à 0 fr. 094 par kilomètre, coucher compris. Le trajet qui, en 1880, prenait sept jours et sept nuits, n'en prend plus que cinq aujourd'hui.

Les prix mêmes des tarifs normaux reçoivent dans bien des cas des réductions considérables. Pour attirer les voyageurs, les compagnies de chemin de fer ont imaginé des billets d'aller et de retour, de trains de plaisir, de pèlerinages, de vacances, d'excursions, etc., facilités qui poussent les gens à voyager. Les voyageurs sont dotés d'un confort de plus en plus grand : wagons à couloirs, compartiments de dames, de fumeurs, cabinets d'aisance et de toilette, wagons-restaurants, lits ou couchettes moyennant

supplément, éclairage électrique, ventilation pendant l'été, chauffage pendant l'hiver.

Les chemins de fer pourchassent ce qui reste encore de voitures jusque dans les régions des hautes altitudes. La traction électrique permet de franchir des déclivités de 90 millimètres, au lieu des 35 millimètres qui limitent l'emploi avantageux de la vapeur. Au-delà, les crémaillères et les funiculaires ont raison des plus fortes rampes, et réussissent à escalader les cimes.

Sur la mer, et sur les fleuves, les progrès ont été parallèles. La vapeur est venue tout de suite tripler en moyenne la vitesse des transports à la voile : mais pour les paquebots à grande vitesse, l'augmentation de rapidité a été bien plus grande et elle s'accroît de jour en jour. En même temps, dans un autre ordre, mais dans le même but, on a percé l'isthme de Suez qui a ouvert une route directe vers l'Extrême-Orient, en évitant le détour par le cap de Bonne-Espérance. On percera l'isthme de Panama, qui évitera le détroit de Magellan. L'étude des courants de l'Océan a permis d'utiliser leur concours en empruntant leurs itinéraires, au lieu de les négliger ou de les contrarier.

Toutes ces conditions ont rendu les voyages par mer plus rapides. Aujourd'hui, le trajet du Havre à New-York se fait entre 6 et 8 jours, suivant le bateau et suivant le temps. La dépense varie avec la saison et avec la cabine. En 1re classe, il faut compter 500 francs, en moyenne, nourriture comprise. On va de Marseille à Alexandrie en 4 jours, à Bombay en 16 jours, à Saïgon en 21 jours, à Yokohama en 28 jours. Les prix pour Saïgon sont de 1475 francs en 1re classe et de 500 francs en 3e classe; pour Yokohama, de 1525 francs en 1re classe et de 825 en 3e classe. C'étaient des mois entiers qu'il fallait perdre jadis, pour atteindre ces ports lointains, au temps de la navigation à voiles.

Ajoutons encore ici comme attraction l'amélioration croissante du confort. Les grands paquebots sont luxueusement aménagés : les voyageurs y trouvent un bien-être dont la plupart ne jouissent pas chez eux. Les compagnies concurrentes font assaut de prévenances, chacune suivant les moyens et le caractère de leur nation. A égalité de valeur nautique, les bateaux français offrent à leurs clients, la plupart Américains, l'attrait de la cuisine française et la courtoisie native de leur personnel. Les Anglais et les Américains, gens pressés et mégalomanes, ont construit d'immenses bateaux, qui vont un peu plus vite. Les Hollandais, gens économes et pas pressés, ont des paquebots un peu plus lents, mais parfaitement installés et d'une dépense un peu moindre. Les Allemands s'efforcent d'exceller dans toutes les branches de cette concurrence.

Un passager qui va d'Europe en Amérique, quand il n'a pas le mal de mer, peut encore, sur ces grands paquebots modernes, passer une semaine assez agréable à jouir du spectacle de la population cosmopolite qui s'agite autour de lui, et se livrer, entouré d'un mobilier luxueux et au milieu d'un grand confort, à toutes les distractions compatibles avec le roulis et le tangage.

Les voyages sur mer dans des yachts de plaisance, en dehors des paquebots publics, ne sont permis qu'aux voyageurs opulents : ils se sont multipliés aussi avec le développement de la richesse; mais ceux-là, toutefois, ne sont pas devenus moins coûteux. Des yachts, parfaitement armés pour les longues navigations, pourvus de nombreux équipages, véritables navires de luxe, font aujourd'hui le tour du monde et rôdent même autour des pôles. Ces voyages profitent de tous les progrès de l'art nautique et relèvent surtout de l'art de l'ingénieur et de l'architecte naval : ce sont, en tous cas, des voyages d'exception.

Deux engins nouveaux sont venus récemment ajouter des facilités nouvelles aux déplacements sur les routes : l'automobile et la bicyclette.

L'automobile sert aujourd'hui à franchir rapidement les grandes distances et remplace souvent le chemin de fer. Il tient de la chaise de poste et du chemin de fer : de la chaise de poste, par sa dépendance de la direction du voyageur qui part et s'arrête quand il veut; du chemin de fer, par sa propulsion mécanique, sa vitesse et sa dépendance non plus d'une voie ferrée, mais d'un réseau de bonnes routes. L'automobile va où le chemin de fer ne peut aller et convient admirablement aux contrées de civilisation ancienne, où les routes ont de beaucoup précédé les chemins de fer et qui sont déjà pourvues d'un bon réseau de voies de terre; il leur rend une partie de leur ancienne importance. La France est, d'ailleurs, maintenant aménagée pour les besoins de l'automobilisme. On y trouve, dans toutes les villes, des garages, des dépôts d'essence et toutes les ressources nécessaires aux étapes.

L'automobile est la voiture des riches. Son prix est encore très élevé, son usage très coûteux. Mais ce prix est destiné à diminuer quand une fabrication plus étendue de types plus définitivement arrêtés permettra de confectionner en plus grande quantité des pièces invariables. Il s'abaissera encore si l'industrie découvre une matière plus économique pour l'entourage des roues. Il est probable que, dans un avenir peu éloigné, l'automobile pourra être mis à la portée des bourses moyennes et jouer un rôle plus important encore dans la circulation. Déjà, dès 1905, il y avait en France 21 523 automobiles imposés, et 26 262 en 1906.

Si l'automobile va où le chemin de fer ne peut pénétrer, la bicyclette va plus loin que l'automobile. Elle est devenue d'un usage universel : elle n'exige pour sa piste aucune condition de largeur : elle s'embarque, se débarque, se met aux bagages, se transporte à bras dans les passes difficiles, avec la plus grande facilité. Elle est d'un merveilleux secours pour fouiller en rayonnant, tous les recoins d'un pays intéressant autour d'une station de chemin de fer. Elle mobilise un nombre énorme de touristes qui, sans elle, seraient restés chez eux, et n'auraient pas affronté la fatigue des voyages à pied trop lents pour leur curiosité pressée.

Cette situation, dans son ensemble, montre d'une manière éclatante quelle révolution s'est produite depuis un demi-siècle dans le régime des transports et quelle facilité il en découle pour les voyages. Quand on peut aller en moins d'une nuit de Paris à Bordeaux, à Lyon, à Strasbourg, à Genève, en quelques heures à Bruxelles et à Londres, en six jours à New-York, en douze jours à San-Francisco, à Vladivostock, on est fortement attiré vers ces déplacements jadis à la portée des seuls riches et des seuls oisifs. La raison décisive qui nous entraîne, c'est surtout l'économie du temps, cet élément qui tient maintenant une si grande place dans la vie moderne. Si le pouvoir de l'argent, c'est-à-dire la faculté de se procurer pour un même poids de monnaie certains objets d'échange, a diminué à notre époque, le pouvoir productif du temps a beaucoup augmenté. Le temps était jadis par beaucoup de gens considéré comme dépensable à discrétion : il est encore jugé tel par ces peuples du midi dont un soleil trop chaud endort l'activité. Mais sous les climats tempérés qui sont les nôtres, il devient de plus en plus précieux pour tous. Les occupés de la vie, et ils tendent à devenir l'universalité, ne peuvent consacrer aux voyages qu'un temps limité, et ils ne s'y décident que si on peut renfermer dans une durée courte un programme assez étendu, c'est-à-dire si on leur offre la vitesse.

Aussi la vitesse devient-elle sur terre et sur mer l'objet de toutes les demandes du public et de toutes les recherches des ingénieurs. La tendance des mouvements est de s'accélérer. Les trains de chemin de fer vont de plus en plus vite. Les routes sont sillonnées d'automobiles à allures folles : les cyclistes y passent comme des éclairs à côté des piétons. Quand on songe aux courants électriques qui, à chaque instant, circulent dans les fils du réseau télégraphique à des vitesses prodigieuses que l'imagination se refuse à concevoir, on peut se représenter quelle effroyable consommation de vitesse sous toutes ses formes fait pour son usage notre vingtième siècle! Si le siècle précédent a pu être appelé l'âge du fer, celui-ci mérite déjà le nom d'âge de la vitesse.

Cédant à ces irrésistibles tentations de la vitesse jointes à celles du bon marché, tout le monde voyage et se déplace près ou loin. Ce ne sont plus des individus, ce sont des foules, qui se dirigent chaque année vers la mer, les montagnes, les eaux thermales. Les riches, comme des oiseaux migrateurs, à chaque retour des saisons violentes, se déplacent alternativement vers le froid et vers le chaud; mais il n'y a pas qu'eux : les masses s'ébranlent; les écoliers voyagent, il y a même pour eux des bourses de voyage; les malades voyagent. La médecine transporte les tuberculeux des plages maritimes aux hautes altitudes, suivant les oscillations de ses théories. L'hygiène actuelle évacue loin des grandes villes, pendant les périodes d'été, tout ce qu'elle peut faire mouvoir d'hommes occupés, de familles d'employés, de professeurs, de vacanciers à la recherche d'une atmosphère moins chargée de microbes. Des statistiques plus ou moins certaines indiquent pour les voyageurs qui fréquentent chaque année les hôtelleries de la Suisse le nombre de quatre cent mille, et estiment à près de 200 millions les sommes laissées aux chemins de fer, voitures, bateaux, hôtels, par ceux qui chaque année visitent la Suisse et le nord de l'Italie, ces pays privilégiés vers lesquels convergent les curiosités du monde entier et qui sont toujours foulées avant toutes les autres par les premiers pas du voyageur contemporain.

*
* *

Les voyageurs à pied ne forment comme nombre qu'une faible partie des grands courants de tourisme, et ne se rencontrent que dans les pays de montagne : ils n'empruntent aux engins dont nous avons décrit les merveilleux progrès que les moyens d'atteindre le lieu du pied-à-terre. Ils n'en forment pas moins une catégorie fort intéressante dont les habitudes aussi se sont transformées. Quand il trouve une bonne route, le piéton enfourche en général une bicyclette et devient bicycliste : il passe dans la classe des voyageurs à machine. La plupart des piétons d'autrefois sont devenus des bicyclistes aujourd'hui. D'autre part, les principaux sentiers de pied de la Suisse ont fait place à des chemins de fer de montagne à crémaillère ou à funiculaire. Les parcours des piétons se sont déplacés. En outre, les alpinistes abondent autour des hauts sommets dont ces mêmes chemins de fer permettent d'atteindre plus facilement la base.

L'alpinisme, forme supérieure des voyages à pied, est d'invention assez récente. Il n'y a guère plus d'un siècle que les montagnes ont été pour ainsi dire découvertes : auparavant, quelques chasseurs seuls s'y aventuraient. Les très hauts sommets

dépourvus de faune et de flore restaient inabordés comme aussi peu intéressants à connaître que les grands fonds de l'océan. Des naturalistes, les premiers, entreprirent d'interroger la montagne et de lui arracher ses secrets, Saussure dans les Alpes, Ramond dans les Pyrénées. On leur doit les premières ascensions connues, car ceux-là seuls pouvaient faire aimer la montagne qui savaient en parler ou en écrire. Leurs récits séduisirent après avoir étonné et entraînèrent quelques amateurs. Enfin, les Anglais découvrirent là un sport, et cette nation produisit pendant près d'un demi-siècle les plus célèbres alpinistes, tous un peu géographes, hommes de muscle comme Whymper dans les Alpes, et Russell dans les Pyrénées, ou bien hommes de science en même temps que de muscle comme le célèbre physicien Tyndall. Aujourd'hui, les alpinistes sont de tous les pays, de toutes les professions, de tous les âges, de tous les sexes : sportsmen et révérends anglais, docteurs suisses, professeurs allemands, amateurs français, citoyens américains, altesses italiennes, étudiants autrichiens, touristes russes, suédois, roumains, misses anglo-saxonnes, dames de tous pays envahissent chaque été la montagne, comme les flots d'une marée qui monte toujours. L'Europe est même devenue trop petite pour ces infatigables ascensionnistes. Ils vont partout, au Caucase, aux Indes, et récemment un prince du sang italien a escaladé les montagnes du centre de l'Afrique.

Dans la vieille Europe, les montagnes sont maintenant classées et inventoriées : elles ont toutes leur histoire, souvent funèbre, celle des tentatives heureuses ou avortées, dont elles ont été l'objet. La génération précédente considérait encore comme dignes d'intérêt, le Faulhorn, le Righi, le Pilate. Qui oserait, aujourd'hui, prononcer le nom de ces pygmées dans un milieu vraiment alpiniste? Un alpiniste de haut vol ne trouve intéressantes que les ascensions déclarées impossibles, et une montagne réputée vierge devient disqualifiée dès qu'elle a subi quelque viol célèbre. Elle ne peut se maintenir en faveur, qu'en faisant périr de temps en temps quelque malheureux touriste, imprudemment parti en saison douteuse. Ce qui conserve encore, à quelques cimes jadis invincibles, mais récemment escaladées, un reste de prestige, ce sont certaines arêtes dont on n'a pu venir à bout. Quand seront tombés ces derniers remparts de leur vieille réputation, ces montagnes seront abandonnées, pauvres cimes déchues, aux débutants et aux bourgeois, en attendant le coup de grâce du chemin de fer à crémaillère. Heureusement pour sa dignité, et pour l'émulation des alpinistes, l'Alpe se défend : malheureusement parfois pour les vies humaines, elle se défend trop bien.

Dans ces voyages qui sont d'une nature si particulière et pour ces touristes, qui sont des voyageurs d'élite, et même des athlètes, l'art des ascensions a fait aussi de grands progrès dans la préparation de l'entreprise et dans l'entraînement des hommes. Ce n'est plus, comme dans les voyages ordinaires, la machine porteuse qui est devenue meilleure : la machine porteuse est ici la vigueur humaine, dont il faut tirer le plus de rendement possible.

Matériellement, les agrès et le bagage du grimpeur se sont améliorés : l'armement est devenu plus léger; de meilleurs aliments, emportés sous un plus petit volume, vrai charbon de la machine humaine, sont préparés par l'industrie moderne. Mais surtout, ce qui est capital, des points de départ plus confortablement installés ont été établis plus près du pied des montagnes, ce qui économise l'inutile dépense de fatigue et de forces que faisaient jadis les voyageurs pour les atteindre. Il n'est pas indifférent, pour la conservation de l'énergie physique, d'avoir épargné une nuit passée en plein air et le trouble d'une nourriture anormale à des gens habitués au confort de la vie, quand ils sont à la veille de donner, jusqu'à épuisement, tout ce que leur vigueur intrinsèque contient de ressources.

Ce qui a, d'autre part, beaucoup gagné, c'est l'entraînement du voyageur alpiniste. Dans la multitude de ceux que les chemins de fer à crémaillère déposent chaque année au pied des montagnes, il s'en trouve beaucoup de plus entreprenants qu'ont grisés les récits des alpinistes, et qui brûlent de marcher sur leurs traces. Sur un plus grand nombre, la sélection prélève plus de sujets d'élite; on commence plus jeune : le célèbre Mummery avait débuté à quinze ans sur les cols des Alpes. Dans une ascension périlleuse, le succès dépend non moins du moral que du physique. Le piolet vaut ce que vaut le cœur : c'est parce que le cœur se trouble que les bras manquent : or le cœur s'affermit à la pensée de tant de victoires remportées sur la montagne, de tant d'impossibilités aujourd'hui reconnues et démontrées possibles. Les contemporains n'ont ni plus de courage, ni plus de vigueur que leurs prédécesseurs; mais ils ont plus de confiance en eux-mêmes devant des difficultés réellement plus grandes, que n'en pouvaient avoir leurs devanciers devant la formidable réputation des hautes cimes, la terreur primitive des montagnards et l'épouvante de l'inconnu. En définitive, dans cette branche si spéciale de l'art des voyages, il a été fait, comme dans les autres, de très grands progrès, quant aux procédés employés et aux résultats obtenus.

*
* *

A ce nombre toujours croissant de touristes, il faut des moyens d'information et des guides de direction. Ils les trouvent dans les ouvrages spéciaux qui forment la série des livres-guides, dans les agences de voyage, dans le concours de certaines associations telles que le touring-club de France, le club alpin et autres sociétés similaires ou dérivées.

Les premiers touristes n'avaient pas l'aide de ces utiles indications. C'étaient d'ordinaire des hommes appartenant aux classes élevées, parfois des commerçants, à qui certaines relations de politique, d'affaires ou de plaisir avaient fait connaître dans leur capitale, des étrangers venus chez eux, et sur lesquels ils comptaient pour les accueillir et les diriger quand, à leur tour, ils se rendraient dans leur pays. Bien reçus parce qu'ils étaient de bonne éducation et de grosse dépense, d'ailleurs peu nombreux et considérés eux-mêmes comme objets de curiosité, ce qui les faisait rechercher, ils voyageaient agréablement, sans se presser, un peu à l'aventure des recommandations et faisant beaucoup de fausses manœuvres, si leur but eût été de tout voir. Mais ils n'avaient pas alors cette ambition toute moderne du touriste contemporain qui serait très humilié le plus souvent si, à son retour il était accusé et convaincu d'avoir omis quelque chose.

Quand les masses bourgeoises et même populaires se sont élevées à la possibilité des voyages, et en ont pris le goût, il a fallu diriger ces nombreux touristes qui se lançaient ainsi au milieu d'un pays étranger, sans en connaître d'ordinaire la langue. C'est ce qu'ont entrepris de faire, et réussi à très bien faire, les Richard, les Conti, les Joanne, les Murray, les Bœdecker, auteurs de ces livres-guides qui sont dans toutes les mains, et que tous les touristes utilisent. Grâce à leurs indications, le voyageur qui descend de voiture sait où il doit aller : son emploi du temps qu'il fait lui-même, est basé sur des données assez exactes pour qu'il puisse n'éprouver aucune indécision, ne rencontrer aucune difficulté, ne souffrir d'aucun mécompte. Des cartes de région, des plans de villes, lui évitent même d'avoir à demander son chemin dans une langue qu'il ignore. Il sait, par avance, ce que lui coûteront, article par article, toutes les dépenses de son séjour et de ses mouvements. Des renseignements historiques et artistiques, concis et précis, se mêlent aux renseignements pratiques et signalent tout ce qui est à voir dans les édifices et les musées, et même les points de vue d'où il faut contempler les paysages. Le guide attire l'attention sur certaines

curiosités, la mesure aux autres, classe les curiosités suivant leur degré d'intérêt ou les exigences de leur réputation, détourne de celles que le voyageur pressé peut omettre, fait, ainsi en même temps, sur place et devant le sujet, l'éducation artistique de son lecteur.

Il y a mieux encore que le livre-guide pour une certaine catégorie moins bien préparée de voyageurs : il y a l'agence, qui est le livre fait homme et devenu pilote. Si le livre dispense le voyageur de se renseigner directement, l'agence le dispense de lire même le livre. Elle enrégimente ses clients dès le départ, les embarque, les débarque, les nourrit, les promène, leur fait donner des explications verbales dans leur langue, dispose de tous leurs instants, règle tout suivant des prix convenus d'avance, et les ramène parfois ahuris mais satisfaits, au chemin de fer qui les rapatrie. Paris est ainsi parcouru chaque été par des bandes de touristes, le plus souvent anglais, promenés dans de grandes voitures, de monument en monument, à qui on montre la ville en quatre, en cinq, en huit jours, suivant le type de tournée choisi et le prix correspondant. Ces agences sont d'un caporalisme merveilleux, mais parfaitement adaptées à la mentalité de beaucoup de leurs clients. Ces anges gardiens du voyageur sont tout à fait nécessaires à des gens qui ne pourraient s'en passer, qui croient sincèrement avoir convenablement vu ce qu'on leur a montré, qui sont heureux de le croire, et comme, en réalité, le voyage est une partie de plaisir, qui ont pris de ce plaisir tout ce qu'ils pouvaient en prendre pour une dépense et un temps donnés.

Le touriste « intellectuel » sourit quand il voit passer dans les rues ces troupeaux de touristes « primaires », menés ainsi à travers les villes par les bergers des agences : mais les grandes agences lui sont extrêmement utiles à lui-même, dans les pays lointains, où, même guidé par un livre il se tirerait difficilement d'affaire. Le livre, en effet, ne lui donne que des indications sur les choses, alors qu'il a besoin des choses elles-mêmes, et que ces choses ne sont pas d'une atteinte facile. Les grandes agences accaparent toutes les ressources disponibles pour les mettre à la disposition de leurs clients et forcer tout le monde à le devenir. Qui ne se rappelle le cas de l'empereur d'Allemagne, désireux de faire un voyage sensationnel en Palestine, dans l'appareil d'un souverain et obligé de recourir à l'agence Cook, comme un simple touriste, pour fournir à lui-même et à sa suite les vivres et les moyens de transport que son impériale intendance ne pouvait lui procurer? La Palestine et l'Egypte sont les contrées où elle a le plus fortement implanté son protectorat. Les voyages y étaient difficiles : elle en assume toutes les difficultés; elle

fournit en Palestine des drogmans, des voitures, des chevaux, des vivres, des escortes, des tentes de campement. En Egypte, c'est une flotte de bateaux qu'elle fait monter et descendre le cours du Nil, en s'arrêtant aux stations remarquables avec la régularité des trains de chemin de fer. La protection de son pavillon vaut autant pour ses clients que celle de leur consul, et l'aide pratique qu'elle leur donne leur vaut beaucoup mieux. Quand la curiosité devient un besoin, son objet devient une valeur, car c'est le besoin des choses qui crée leur valeur. Or, toute valeur est exploitable. L'agence Cook a merveilleusement organisé l'exploitation du tourisme, et le touriste y trouve son avantage, tout autant qu'elle. Dans les bras maternels de l'agence, il se sent débarrassé des ennuis du chemin de fer, et il voyage comme un grand seigneur qui n'a pas le souci quotidien de la dépense et s'en remet à son régisseur. Mais, d'autre part, il devient esclave de l'itinéraire qu'il a choisi dans la collection des divers types offerts par l'agence, et s'il déserte, il perd le bénéfice de son arrangement.

Le voyageur de caractère indépendant, soucieux avant tout de sa liberté, le savant qui veut étudier, l'artiste qui veut peindre, le fantaisiste qui entend s'arrêter où il lui plaît, n'accepteront pas le joug des agences. Mais ceux-là sont des voyageurs exceptionnels. Le touriste est le voyageur du type moyen, le voyageur ordinaire, et les agences sont faites pour les touristes de ce type ordinaire; elles présentent pour eux, dans ces pays lointains, l'immense avantage de leur éviter les préoccupations journalières et de les décharger de détails qui absorberaient leur attention et transformeraient un voyage de plaisir en une véritable expédition semée de difficultés à résoudre et dont la solution accaparerait toute la liberté de leur esprit.

A côté de ces grandes agences internationales, dans un esprit différent et désintéressé, se sont formées en France et pour la France deux grandes associations de touristes, le Touring-Club et le Club Alpin.

Le Touring-Club, fondé en 1890, compte plus de cent mille associés et son budget est de plus de 1 million. Les associés donnent une cotisation, reçoivent un bulletin, payent moins cher leurs fournitures de voyage, ont droit à une réduction sur les notes d'hôtel, peuvent compter en outre sur des égards plus grands de la part des hôteliers et des agences de renseignements établies dans les villes. L'œuvre matérielle du Touring-Club est considérable. Il emploie ses fonds et son influence au mieux pour la facilité des voyages : il répand des milliers de notices, publie des cartes routières où sont indiquées toutes les particularités et

tous les points dangereux des routes. Sur les routes elles-mêmes sont placés en divers points des écriteaux qui sont pour les automobiles ou les cyclistes, des signaux d'avertissement; le Touring-Club s'occupe d'améliorer le confort des hôtels et obtient ainsi des hôteliers des résultats et des sacrifices, par la seule force de ses recommandations accordées ou refusées : parfois même, il les subventionne. Il agit de même vis-à-vis les administrations publiques pour tout ce qui touche aux intérêts du tourisme : il contribue, au besoin, à des ouvertures ou à des rectifications de routes, comme il a fait récemment pour une lacune ouverte au public, sur la route de la Corniche. Il a publié un magnifique ouvrage sur les sites et monuments de la France; il protège les paysages, intervient partout au nom des touristes par son influence et par son argent, agit sur la presse, sur l'inertie des fonctionnaires, sur l'insouciance des hôteliers, excitant les zèles, provoquant les initiatives locales, s'imposant avec la puissance réelle des syndicats modernes et l'autorité morale que donne dans un pays où règne la loi du nombre, le droit de parler au nom de cent mille associés.

Son œuvre nationale a été de faire connaître la France aux Français, en leur permettant d'y voyager commodément et en montrant qu'on pouvait aménager la France en pays de tourisme, tout comme les pays voisins. La France, n'a pas au moins dans l'intérieur de son périmètre, les prestigieux décors de la Suisse et du nord de l'Italie, et non plus les richesses artistiques accumulées dans certaines villes italiennes. Mais elle a sa bonne part des Alpes, ses Pyrénées, sa côte d'Azur, ses plages normandes, ses rochers de Bretagne, ses falaises basques, ses oberlands jurassien, vosgien, auvergnat, cévenol, ses grandes vallées et ses beaux fleuves, presque partout des sites variés et charmants. Elle a aussi ses cathédrales, ses châteaux et dans des villes secondaires ses curiosités d'importance moindre, mais d'un très réel intérêt. Tout cela était peu connu ou méconnu par goût de l'exotisme, mode, snobisme. Les Français allaient chercher bien loin l'équivalent de ce qu'ils avaient à leur portée, sans sortir de chez eux. Le Touring-Club lutte contre cette tendance en offrant aux touristes l'attrait des mêmes facilités de voyage qu'ils trouvent à l'étranger, suivant une doctrine qui aurait une formule inverse de celle de Monroë, « l'Amérique aux Américains », mais qui serait ici « les Français à la France ».

L'œuvre commerciale du Touring-Club est d'une portée non moindre, mais indirecte, puisqu'elle ne lui profite pas à lui-même. Les voyageurs français qui resteront en France y dépenseront sur place les sommes qu'ils exportaient dans leurs voyages à

l'étranger. Ces capitaux qui émigraient, n'émigreront plus doré-navant, au grand profit de la richesse privée et publique. Il y a plus. Les facilités des voyages non seulement retiendront les Français en France, mais y attireront les étrangers, et pourront faire dévier vers elle une partie des courants touristes qui sillonnent aujourd'hui les contrées voisines, quand on trouvera chez nous comme ailleurs, toutes les commodités désirables. Puisque les paysages et les monuments sont une richesse qui fait recette, comme les thâtres, il faut mettre cette richesse en valeur. Le Touring-Club sert donc une grande entreprise commerciale latente. A côté du patriotisme des sentiments et d'accord avec lui, apparaît le patriotisme des intérêts qui est aussi très réel et de plus très pratique : c'est lui notamment qui sert de pivot à toute la politique anglaise.

Le Club Alpin français est une association analogue, mais restreinte aux régions des hautes altitudes. Elle ne compte que 6000 membres répartis en sections. C'est donc une élite de spécialistes et d'amateurs comparée aux 100 000 associés de toute provenance du Touring-Club. Son œuvre est pareille : l'Alpin-Club publie des cartes, un bulletin intéressant où sont racontées avec détails les ascensions réussies ou tentées : il fait établir des refuges, placer des écriteaux sur les sentiers de montagne, entretient entre ses membres une communauté d'autant plus efficace qu'ils sont moins nombreux, et que travaillant dans un champ plus limité, ils peuvent mieux profiter des lumières et du concours de l'association.

Sous l'inspiration des idées qui ont présidé en France à la naissance du mouvement touriste contemporain, à côté de ces grandes associations, se sont formés des comités locaux d'initiative, qui viennent en aide à leur action, en faisant connaître au public tout ce que leur région peut renfermer dans ses recoins les plus reculés d'attractions inédites, et présenter en même temps de ressources matérielles. Ces comités locaux font ainsi le relevé de toutes les curiosités de la France où il ne restera désormais rien de méconnu ou d'oublié. Le touriste sera parfaitement renseigné, et on espère que les renseignements exciteront sa curiosité et décideront son voyage. Quand ce grand travail sera terminé, la photographie aidant, l'inventaire détaillé de toutes les richesses comme de toutes les ressources du pays aura été minutieusement dressé, et le voyageur n'éprouvera plus de mécompte, mais peut-être aussi plus de surprise.

*
* *

La curiosité du voyageur porte sur trois objets principaux : les hommes, les villes, la nature. Chaque voyage à entreprendre renferme, dans ses promesses, chacun de ces trois éléments d'intérêt, dans des proportions différentes, suivant les cas, et le voyageur lui-même est plus ou moins attiré par ses goûts propres vers telle ou telle de ces attractions.

Voyager, et en même temps voir de près les habitants d'un pays ailleurs que dans la rue, pénétrer dans les intérieurs, étudier leurs mœurs et leurs habitudes, même leurs institutions, comme les législateurs antiques en quête d'un modèle, constitue la plus haute manière de voyager : mais elle est hors de la portée du plus grand nombre. Le vulgaire en est réduit à juger des hommes d'après ce qu'il en entrevoit et à se former souvent, par des généralisations prématurées, les idées les plus fausses, comme la légendaire rousseur des femmes de Blois, proclamée par un Anglais du dernier siècle, qui en avait rencontré une de cette couleur. Ceux-là seuls qui ont habité un pays pendant un certain temps peuvent le bien connaître. Les commerçants qui s'y installent, les diplomates qui y résident, les chargés de mission qui y font des voyages d'étude après en avoir appris la langue, pénètrent plus ou moins dans la vie publique ou sociale d'un pays. Encore sont-ils limités dans leur champ d'observation, par les limites de leur spécialité, qui réduit, en général, le cercle de leurs relations au personnel correspondant à ces spécialités. Il n'est donné qu'à très peu de pouvoir voyager dans la grande manière, d'en avoir les moyens et, en outre, d'y apporter une expérience assez sûre des hommes et des choses pour savoir les utiliser.

Le touriste, proprement dit, n'en demande pas autant. Il lui suffit de remarquer dans les hommes ce que leur aspect peut avoir de nouveau pour lui, et leur physique de pittoresque. Ce sont les dissemblances d'avec lui-même qu'il apprécie d'autant qu'elles sont plus grandes. Il ne cherche pas à pénétrer sous l'écorce humaine, et il se contente, en général, de la vue toujours facile, des sites et des monuments.

Les pays à paysages sont à la portée de tous les voyageurs. Il y a des pays à paysages, comme il y a des pays à monuments et à musées. La Suisse en est assurément le type. Les Alpes, les Pyrénées, le nord de l'Italie, la Norwège, l'Ecosse offrent surtout au voyageur des sites à admirer. Tout le monde en peut jouir, les primaires comme les intellectuels : les blasés eux-mêmes, qui voyagent pour se distraire sans regarder grand

chose, éprouvent un plaisir réel à promener en face d'un beau décor leur oisiveté et leur indifférence.

Mais tous ne sont pas en état de bien comprendre la beauté d'un site et de l'apprécier à sa pleine valeur. Il faut une éducation particulière de l'œil et du goût. Les gens du peuple, les paysans, par exemple, ne voient pas le paysage. La dimension ou l'étrangeté seules les frappent comme la hauteur des grandes montagnes, l'infini de la mer, l'obscurité des grottes profondes, la blancheur éclatante des glaciers, la chute des cascades, forme peu naturelle du cours des eaux. Des prairies herbeuses, une fertile plaine couverte de moissons leur paraissent plus intéressantes que la mélancolie des landes ou la grâce des horizons lointains. C'est la richesse et le produit qu'ils admirent dans la terre, soit par accoutumance, soit par insensibilité. Le théâtre de leur vie n'est pour eux qu'un cadre matériel, et point un décor : ils ne sont pas les seuls. De grands esprits purement psychologiques ont souvent manifesté la même insensibilité.

Pour bien comprendre le paysage, et comme préparation à un voyage dans une contrée à paysages, il serait bon d'en avoir soi-même dessiné ou peint et à défaut, d'avoir regardé avec attention beaucoup de tableaux : les enseignements de la peinture sont meilleurs que ceux de la nature elle-même directement contemplée. La pensée de l'artiste ressort de son tableau et apporte à l'œil et à l'esprit cette éducation que l'intuition naturelle ne donne qu'à certains privilégiés de l'instinct. Il se fait alors une science des points de vue, une discussion des plans et arrière-plans, une appréciation des formes et des couleurs, telles qu'en ferait un peintre lui-même en quête d'un sujet de peinture. Le paysage acquiert ainsi de la personnalité : son effet sur l'imagination sort de l'indéterminé et du vague, et l'esprit trouve à se complaire dans des satisfactions raisonnées, tout comme l'œil dans des jouissances esthétiques.

La grande majorité des hommes vit au milieu de la nature. Le campagnard y passe tout son temps : le citadin riche, une partie du sien. Elle leur offre, quelle qu'elle soit, un admirable entourage de beautés ambiantes, aux formes fixes, mais aux couleurs changeantes avec une parure et un éclairage qui varient suivant les heures et les saisons. C'est un spectacle quotidien dont il est très avantageux de savoir jouir, mais devant lequel la plupart restent indifférents faute d'entraînement et d'éducation de l'esprit. Les voyages aux pays où la nature produit des effets sensationnels, frappent l'esprit par le coup violent qu'ils lui donnent et ils orientent le goût vers ce genre de beauté. Ils réveillent une sensibilité particulière qui dormait, et qui, mise en mouve-

ment, permet de goûter la saveur de spectacles de même sorte quoique d'intérêt moindre : c'est un rideau qui se lève sur des perspectives nouvelles, un traitement électrique appliqué à une paralysie congénitale de la sensibilité artistique. Les voyages aux pays à paysages ne sont donc pas inutiles malgré leur apparente inutilité.

Ce sont les villes qui jalonnent les étapes d'un voyage et en forment souvent le principal objet. Leur caractère est extrêmement varié. Toute ville a d'abord ses parties essentielles dont l'ensemble constitue sa structure : elle a son cadre naturel, ses rues, ses promenades, ses monuments anciens ou modernes, souvent un fleuve, alors ses quais, ses ponts, toujours son mouvement intérieur de population. La beauté de l'une quelconque de ces parties suffit à donner à une ville de l'intérêt pour le touriste. La beauté simultanée de plusieurs d'entre elles permet de la ranger parmi les plus remarquables à visiter. Il y a des villes de toutes sortes. Venise, Edimbourg, Amsterdam sont profondément originales et ne ressemblent en rien aux autres. Paris séduit par ses proportions, et reste, à notre époque, le type le plus harmonieux de la beauté pour une capitale moderne. Londres et New-York frappent par leurs dimensions. Rome et les villes italiennes ont leurs grands souvenirs, leurs monuments, leurs musées : Naples, Constantinople, Rio-de-Janeiro, leur cadre de mer et de montagnes : les villes d'Espagne, leurs étranges édifices arabes ou gothiques : Madrid et Dresde leurs musées. Athènes a ses acropoles et ses ruines célèbres. Carcassonne, Aigues-Mortes, Avila, ont leur ceinture de tours : Nuremberg ses vieilles maisons : Kyoto ses temples laqués d'or. Puis, il y a celles dont un beau fleuve fait ou augmente la beauté, comme Bordeaux, Rouen, Avignon, et les villes du Rhin, enfin partout dans les pays d'art et d'ancienne civilisation, des villes secondaires riches souvent d'intéressants et même de magnifiques monuments à eux seuls dignes du voyage.

Une certaine culture de l'esprit est nécessaire pour apprécier pleinement une ville : on ne peut comprendre un monument sans avoir quelque connaissance d'architecture et d'histoire. La dimension et la richesse des décorations produisent, il est vrai, sur tous, une impression profonde. Les pyramides d'Egypte, les tours de Notre-Dame, les sculptures de la cathédrale de Reims, les mosaïques des coupoles byzantines parlent à tous les yeux. Mais en dehors de ces effets de dimension ou de richesse exubérante, la mémoire ne retient aucun souvenir précis d'un monument dont on ne connaît ni l'histoire, ni le classement dans la famille de ses semblables. Un musée dit moins encore à quiconque ne

sait rien de la peinture. On ne peut s'empêcher de songer à ce personnage de vaudeville, négociant de son état, qui voyageant en Italie, trouvait fastidieux de ne jamais voir dans les musées que des « Saintes Familles ou des portraits de gens que l'on ne connaît pas ». Combien plus nombreux sont aujourd'hui les amateurs de cette espèce que les billets circulaires et les agences expédient dans les musées du monde entier qu'ils parcourent d'un pas rapide et regardent d'un œil distrait.

Beaucoup de touristes ne jugent des villes que d'après leur aspect général et le confort de leurs hôtels : ce sont les matérialistes des voyages. La gaieté des promenades, la beauté des arbres, l'éclat des magasins, le mouvement matinal du marché avec son originalité instructive, le spectacle de la rue et de la population qui s'y agite, affairée dans les villes anglaises ou américaines, flâneuse dans les villes du midi de l'Europe, la circulation du jour ou du soir, suivant le climat ou la saison, ou même de la nuit sous le ciel étoilé de l'Andalousie, suffisent à la curiosité du plus grand nombre et laissent, dans son esprit, un souvenir plus vif que les monuments, les cathédrales, ou l'architecture de vieilles maisons perdues dans des quartiers déserts.

* * *

C'est la curiosité de l'inconnu qui pousse les hommes à voyager, mais non de l'inconnu absolu. Ce dernier ne tente que deux catégories de voyageurs : les explorateurs, pour les lointaines et hasardeuses entreprises; les chercheurs de l'inédit, pour fouiller les recoins oubliés des régions déjà explorées et se livrer au plaisir d'être les premiers à les faire connaître. Plus généralement on est attiré vers un voyage par une réputation faite aux lieux que l'on va parcourir. Or, cette réputation est surtout l'œuvre de la littérature. Dans l'âme humaine réside en effet le sentiment de la beauté des choses : ce sentiment résulte d'un rapport entre elles et nous. C'est la pensée qui fait jaillir des formes matérielles ces suggestions qui les rendent expressives. La littérature qui répand partout la pensée humaine et qui peut changer toute l'orientation des idées d'une génération de lecteurs, a le pouvoir plus secondaire mais non moins réel de donner aux contrées qu'elle met en scène un prestige dû à l'auréole dont elle a le don de les environner.

Les pays sans passé, sans histoire, sans art national, les pays dits nouveaux, n'offrent pas le même intérêt que les pays d'ancienne civilisation. Les contrées riveraines de la Méditerranée, berceaux des religions, foyers de la civilisation moderne,

où se sont déroulés tant de siècles brillants de l'histoire, attirent bien autrement l'intellectuel et l'artiste que les villes industrielles du nouveau monde avec leur physionomie de fourmilière humaine en activité. Ainsi en sera-t-il, tant qu'une instruction supérieure sera donnée à la jeunesse et qu'on lui enseignera véridiquement l'histoire, tant que, au nom de l'égalité devant le savoir, une instruction élémentaire ne sera pas la seule permise, et qu'un vent de barbarie soufflant d'en bas n'aura pas emporté les souvenirs et les traces de cet illustre passé.

A côté de ces contrées célèbres que recommandent l'éclat de leur histoire et les merveilles de leur art national non moins que leur mise en valeur par la littérature de tous les temps, il y a beaucoup de pays qui doivent au talent d'un écrivain la meilleure part de leur réputation.

L'Ecosse est certes une contrée pittoresque, où des montagnes sauvages encadrent de superbes lacs et que baigne en belle saison la claire atmosphère des ciels du Nord. Mais l'Ecosse pour le paysage ne vaut pas la Suisse, la France alpestre, le nord de l'Italie. Ses fiords n'ont pas la grandeur de ceux de la Norvège. Cependant, il s'est rencontré un romancier de génie, Walter Scott, qui a passionné plusieurs générations d'hommes avec ses récits écossais; leur imagination a rêvé de l'Ecosse, et tous ont désiré la voir. Quand on ne lira plus Walter Scott, on ira moins visiter la patrie de Rob-Roy et de Lucie de Lammermoor. Le lac de Genève a été chanté par tous les poètes : celui de Lucerne évoque la légende de Guillaume Tell; celui du Bourget rappelle le souvenir d'Elvire. Tous ces honneurs reçus donnent à ces sites remarquables ce prestige dont la gloire environne les hommes illustres et qui fait accourir la foule sur leur passage. En retour, combien de magnifiques vallées des Alpes attendent encore qu'un enchanteur vienne les peupler de fictions vivantes et qui, parcourues seulement par de vulgaires touristes, nous paraissent vides, muettes et sans écho pour la mémoire humaine.

On se demande ce que serait un voyage en Espagne pour un primaire qui n'aurait jamais entendu parler des Abencérages, du Cid, de Don Quichotte, de Gil Blas? Chateaubriand, Victor Hugo, Théophile Gautier ont continué cet hymne qu'avaient entonné en l'honneur de l'Espagne tant de leurs devanciers littéraires. Ce pays, dont les aspects ont plus de caractère que de beauté, qui étonnent plus qu'ils ne séduisent, ce peuple qui n'est pas artiste, mais qui est artistique par lui-même, qui ne fait pas de l'art, mais qui est l'art en action, ont toujours inspiré les romanciers, les musiciens et les poètes. Ils nous ont donné de l'Espagne une vision que la réalité ne dément pas, mais que cette réalité serait

impuissante à faire surgir à elle seule dans les imaginations un peu lourdes, si une culture suffisante ne les avait préparées à l'évoquer. A ceux-là, l'Espagne pourrait bien ne paraître qu'un pays âpre et nu, avec des villes malpropres aux rues tortueuses, aux édifices délabrés, et sous un climat violent un pays de pauvreté et de ruines.

Qui apprécierait à tout son mérite la Bretagne, si Chateaubriand, ses bardes, ses poètes, n'avaient fait ressortir le pittoresque de ses côtes, la mélancolie de ses landes, l'infinie tristesse de sa mer? Quelle figure ferait-elle, dépouillée de la féerie de ses légendes, sans ses chevaliers d'autrefois, ses chouans d'hier, ses aventureux pêcheurs de tous les temps? Autant vaudrait, pour un voyageur étranger à ces souvenirs, parcourir la Cornouaille anglaise. George Sand a rendu célèbres les paisibles vallées du Berry. Colomba a popularisé la Corse; Ramontcho, le pays basque. Les grands romanciers ont plus fait pour ces provinces que les affiches polychromes s'étalant dans les gares et présentant en modern style le boniment colorié de leurs attractions.

La littérature dont on trouve ainsi l'action impulsive, à l'origine du goût des voyages, continue à entretenir ce goût, et sert même de conclusion à beaucoup d'entre eux; combien aboutissent à la publication d'articles de revues, ou même d'ouvrages spéciaux écrits pour les raconter. Le nombre croît de ces petits volumes paraissant chaque année, chez les grands éditeurs, sous la livrée du format bien connu de leur maison. Ils sont presque inévitablement accompagnés de photographies, signe caractéristique de notre époque avide de précision et d'exactitude. Il est surprenant de constater que, malgré ce qui a été écrit et réécrit sur certaines contrées, les auteurs contemporains trouvent encore quelque chose à nous en dire.

Les récits de voyage, si nombreux qu'ils soient aujourd'hui, épars dans des revues périodiques, ou concentrés dans des livres, trouvent toujours une nombreuse clientèle de lecteurs; tout d'abord parmi ceux qui ont visité les contrées décrites, ou des contrées voisines. Les souvenirs de voyage jouissent de la propriété d'être durables, et d'occuper l'esprit longtemps après que les voyages sont terminés : c'est une nourriture que l'on rumine. Souvent même, à la période active succède une période, plus agréable peut-être, parce qu'on y est débarrassé des fatigues matérielles et des petites préoccupations quotidiennes. Les impressions se sont épurées, tout en restant persistantes. Puis, les voyages lient à tout jamais notre intérêt aux événements dont nous connaissons le cadre.

Mais cette littérature trouve des lecteurs plus nombreux encore

dans les rangs de ceux qui ne voyagent pas, ou ne voyagent plus. Tartarin, dans sa maison de Tarascon, entouré d'armes et de livres de voyage, rêvait aux chasses africaines et aux escalades alpestres. En France, tout le monde, a-t-il été dit, est un peu de Tarascon. Beaucoup de contemporains, qui n'ont pas les moyens ou les loisirs de voyager, voyagent en imagination, achètent et lisent tout ce qui paraît sur les pays étrangers, se piquent de les connaître, en parlent avec compétence, et forment une catégorie nouvelle et nombreuse, celle des voyageurs en chambre; ce sont les plus fidèles clients de la littérature de voyages.

*
* *

L'avenir verra sans doute le développement progressif des tendances que nous avons constatées dans l'essor et la direction des voyages.

La race des grands explorateurs va tout d'abord disparaître en présence d'une œuvre terminée, comme a fini, il y a deux siècles, celle des grands navigateurs. Ces explorateurs auront été les conquérants de la géographie, comme les hommes de guerre ont été les conquérants de l'histoire. Qu'ils aillent seuls, comme Caillié, ou armés comme Stanley, qu'ils réussissent ou qu'ils échouent, le monde entier suit des yeux leur marche, et leurs noms resteront célèbres. Mais les Speke, les Grant, les Gordon, les Stanley, les Brazza, les Marchand, n'auront bientôt plus rien à faire, parce que tout aura été déjà fait. Le jour s'est levé sur la nuit des ténèbres de l'Afrique. De grandes percées sont ouvertes dans la forêt équatoriale jusqu'au pied de ces montagnes longtemps insoupçonnées et que voile un perpétuel brouillard. L'Afrique a été traversée dans les deux sens. On sait maintenant ce qu'elle est, quelles sortes de difficultés attendent les sous-explorateurs qui viendront compléter l'étude de ce continent. Des militaires, des administrateurs, des commerçants, gens de métier, suffiront pour parachever l'œuvre des initiateurs. En Asie, le Pamir, le Thibet ont été parcourus et ne sont plus ignorés : il ne restera bientôt plus à atteindre que les pôles, toujours défendus par leurs glaces et leur climat.

Le glob-trotter vient ensuite et se meut dans les traces de l'explorateur, pour visiter en curieux les pistes ouvertes, glaner ce qu'il y reste encore d'inconnu, et bientôt, à un jour prochain, pour suivre tout simplement, avec toutes les facilités acquises, des itinéraires devenus classiques qui lui feront traverser les continents et les mers aux vitesses des parcours modernes. Les glob-trotters deviendront tellement nombreux que le prestige actuel

dont ils jouissent, et qui tient à leur rareté, diminuera de jour en jour. Beaucoup d'Européens auront alors parcouru la Sibérie, l'Amérique, l'Afrique, et fait dans un sens ou dans un autre, quelquefois dans plusieurs, le tour du monde. Le tour du monde remplacera le tour d'Europe, qui avait remplacé le tour de France, dans l'existence de nos ancêtres. Dans les cercles, les fumoirs, les réunions du monde, on entendra parler de Ceylan et de Sidney, comme on parle aujourd'hui de Naples ou de Constantinople, par des gens qui en reviendront, et le monde sera jugé alors terriblement petit!

Sera-ce un avantage? et cette conquête de l'univers grandira-t-elle l'homme dans son propre esprit, autant que le vulgaire s'en flatte? On peut en douter. Autrefois l'imagination dépassant les limites des régions connues allait vers ces continents lointains dont le mystère lui cachait les dimensions réelles, et qu'elle se plaisait à concevoir plus vastes et plus étranges. Le vieux monde y entrevoyait une réserve indéterminée laissée à sa curiosité, à son expansion, à sa fécondité. L'imagination a besoin de ne pas tout savoir. Aujourd'hui, il ne reste plus d'illusion : tout, bientôt, va être exploré, mesuré, décrit, exploité. C'est dans ce domaine ainsi limité que l'humanité doit se mouvoir désormais et accomplir ses destinées : au delà il n'y a plus que l'infini des espaces célestes, infranchissable frontière, écrasante par son immensité, devant laquelle l'homme se sent prisonnier dans son étroit patrimoine terrestre. Le théâtre où l'humanité s'agite, semble s'être rétréci en se précisant!

Il y a plus. Le monde, ainsi rapetissé, va devenir en même temps plus uniforme, et offrir au voyageur des spectacles de moins en moins variés. Des contacts créés par la facilité des voyages naîtra l'uniformité des mœurs et des usages. Déjà ont presque complètement disparu de l'Europe les costumes populaires, cette joie des yeux pour le touriste. Au Japon, les Samouraïs sont en redingote. Les Chinois commencent à couper leur queue. Heureusement, les nègres conservent encore leur couleur, et même leur nudité, bien que les fabricants d'étoffes cherchent à les habiller pour écouler les produits de leurs manufactures. Les villes où les Européens pénètrent et où ils s'installent tendent à se ressembler : leurs maisons, disposées et distribuées comme en Europe, s'alignent dans des rues droites, et repoussent dans les quartiers pauvres les habitations pittoresques. Les hôtels des grandes villes sont établis suivant le même modèle dans le type international, pour satisfaire aux exigences d'une clientèle, qui a les mêmes besoins et les mêmes habitudes. Dans tous les pays, les wagons de chemins de fer se ressemblent, les sleeping sont à peu

près les mêmes, et le logement du voyageur en marche est devenu le même partout. Les trajets en palanquin, en filanzane, auront fait leur temps, ainsi que toutes les locomotions originales. Les grands paquebots sur toutes les lignes de navigation offrent déjà les mêmes cabines, les mêmes salons, et ces commodités usuelles de l'existence raffinée si chère aux contemporains. On se félicitera de les rencontrer partout, mais on pourra se demander s'il vaut bien la peine de se déplacer pour se retrouver partout comme chez soi, attendu que le voyage a pour but principal d'en sortir?

L'aspect de la campagne se modifiera, par le passage de l'état sauvage à l'état de culture, comme il est arrivé aux Etats-Unis. Les grandes forêts vierges cèderont la place à des prés et à des champs. Les grands fauves disparaîtront. Il n'y a déjà plus de lions en Algérie et au Cap : les éléphants deviennent rares dans le voisinage des colonies européennes. Les bateaux à vapeur mettront en fuite les hippopotames des fleuves équatoriaux et en feront périr la race. On devra domestiquer les autruches, comme au Cap, ou les crocodiles, comme à la Louisiane, pour conserver encore ces espèces et en tirer quelque parti pour l'industrie de la parure. Partout où le climat le permettra, se substitueront aux anciennes faunes et aux anciennes flores, les animaux et les végétaux de l'Europe moderne éprouvés par l'expérience de plusieurs siècles d'utilisation. Les chevaux et le bétail de l'ancien monde ont déjà peuplé l'Amérique, l'Australie, et les extrémités de l'Afrique. L'aspect de la campagne cultivée deviendra assez uniforme sous les mêmes climats, et cette diversité des choses qui pique notre curiosité, et fait l'attrait des voyages, diminuera sensiblement.

L'information préalable trop parfaite sera aussi une cause de diminution d'intérêt. La curiosité est le grand moteur des voyages de plaisir. Le moment viendra où les voyages aux pays réputés intéressants, seront si bien étudiés d'avance, qu'ils risqueront de se réduire à une vérification sur place. Les bureaux de renseignements, les guides, les agences, mettront sous les yeux des touristes des notices si détaillées, des cartes, des images, des photographies, tellement exactes et tellement complètes, qu'ils connaîtront avant de partir tout ce qu'ils auront à voir. Le voyageur n'aura plus ainsi cette impression de découverte qui donne un charme réel à la première révélation des aspects. Il sera dans la situation d'un spectateur assistant dans un théâtre à la représentation d'une pièce dont il aurait déjà lu le livret. Le souci de trop bien faire connaître d'avance les données d'un voyage risque d'enlever au voyageur l'émotion si agréable de la surprise.

Le nombre des touristes toutefois ne diminuera pas malgré cet

affaiblissement de l'intérêt des voyages; leur facilité croissante l'augmentera sans doute. En tout cas, le nombre des voyageurs de toute provenance augmentera forcément, car la mise en valeur de contrées nouvelles, la multiplication des échanges commerciaux entraîneront un mouvement plus intense des personnes. Les moyens de transport seront organisés pour desservir un plus grand nombre de voyageurs, et, en conséquence, la dépense des voyages diminuera, car elle diminue toujours quand les unités transportées augmentent en nombre. Comme une grande usine fabrique à meilleur marché une grande quantité de produits, l'industrie des transports opérant sur un grand nombre de voyageurs, transporte chacun à meilleur compte.

Ce qui augmentera certainement, ce sera le confort des voyages; le confort a pris une telle place dans les besoins des contemporains, qu'il est considéré, par eux, comme une nécessité de premier ordre. Sa poursuite inspire cette avidité d'argent qui caractérise notre génération et donne à la richesse la première place dans lès préoccupations modernes. Le voyage étant réputé une partie de plaisir, doit donc contenir cette satisfaction primordiale, qui est le bien-être matériel, ou ne pas être entrepris : tel est le point de vue du plus grand nombre. En réponse à cet ultimatum du tourisme, les compagnies concurrentes offriront au voyageur un bien-être de plus en plus attractif, et rivaliseront entre elles de raffinements ingénieux. Il y aura toujours de grandes inégalités suivant les classes; mais le maximum du confort, dans les trains, et surtout dans les bateaux et les hôtels, atteindra, pour les voyageurs opulents, un degré que n'auraient osé concevoir les Romains de la décadence, au sybaritisme légendaire, et qui, au milieu de leur luxe grandiose, n'auront été, comparés à nous, que des primitifs dans l'art d'organiser les jouissances matérielles de la vie.

La vitesse est, de tous les avantages, celui que réclament le plus impérieusement les voyageurs modernes. Son habitude n'entraîne pas la satiété : bien au contraire, elle excite à exiger plus. Les habitués de l'automobile demandent toujours à aller plus vite; ceux qui usent des trains express trouvent odieux les trains omnibus. Ce n'est pas seulement l'homme occupé et dont le temps est précieux, qui cherche tous les moyens possibles de moins en perdre, c'est aussi l'oisif qui veut aller plus vite d'un plaisir à l'autre, ou même l'indolent qui aime à trépider dans un petit espace, ou à s'abandonner nonchalamment à la griserie d'une translation vertigineuse. La vitesse de marche augmentera donc sur terre et sur mer, mais non pas indéfiniment : ses progrès seront sans doute relativement moindres qu'ils ne l'ont été, car

la sécurité impose une limite, et nul n'entend s'exposer au danger. La métallurgie et la mécanique feront des progrès : des machines plus parfaites seront construites avec des matériaux plus parfaits; elles seront plus puissantes et plus sûres, et la vitesse y gagnera. Mais l'amélioration la plus efficace consistera dans le raccourcissement des itinéraires. On percera des isthmes, on passera sous des détroits; on traversera à grands frais, en longs tunnels, des massifs de montagnes pour gagner quelques kilomètres; on multipliera les voies parallèles pour les dégager de la gêne des convois lents; on reconstruira de grandes lignes pour les adapter à la possibilité de vitesses plus grandes avec des déclivités moindres et des sinuosités rectifiées. On ira, dans tous les cas, beaucoup plus vite dans un plus grand nombre de directions.

Toutefois la vitesse est un de ces avantages dont le gain entraîne toujours la perte de quelque autre avantage, et dont le bénéfice n'est pas net. En mécanique, ce que l'on gagne en vitesse, on le perd en force. En éducation, ce que l'on apprend vite s'oublie facilement. En industrie, ce qui est fabriqué vite, perd en qualité, en solidité, en valeur artistique. En matière de tourisme, ce que le voyageur gagne en vitesse, il le perd en attention. Devant ses yeux passent trop précipitamment une série de tableaux qui se succèdent les uns aux autres, sans repos pour le spectateur. La succession est trop rapide pour que l'esprit se recueille et puisse conserver d'une de ces images une impression que la suivante n'efface pas aussitôt. Le voyageur à la fin de la journée, sait à peine ce qu'il a vu : dès le lendemain, il n'en sait plus rien. Comment pourrait-on sentir véritablement de manière à pouvoir les conserver ou les décrire, les impressions d'un paysage qui se déroule à la vitesse de 80 kilomètres à l'heure? La vitesse ne doit être qu'un moyen de franchir une zone indifférente à l'intérêt, pour atteindre un lieu de séjour ou un point de départ vers des excursions plus lentes. Ainsi réduite à son rôle vraiment utile pour le touriste, la vitesse est un précieux avantage. Mais quand elle entre dans les habitudes universelles et que son besoin s'infiltre dans le sang, elle produit des générations d'agités et d'inattentifs, et elle entraîne l'esprit tout entier dans son tourbillon.

En résumé, la force motrice qui donne l'impulsion aux voyages d'agrément et les détermine, c'est-à-dire le désir de changer de milieu et de voir autre chose que le spectacle ordinaire de ce qui nous entoure, ira en diminuant d'intensité à mesure que l'uniformité envahira le monde. D'autre part, en sens inverse, la résistance, c'est-à-dire la perspective des difficultés de voyage, diminuera, les voyages devenant de plus en plus rapides, économiques,

confortables et de mieux en mieux organisés. Il n'y a pas de raison pour que la résultante de ces deux forces change de sens, et que les voyages de touriste soient moins entrepris que par le passé. Bien au contraire, le besoin de mouvement quel qu'il soit, semble devoir de plus en plus agiter les hommes. Deux objets principaux, d'ailleurs, attireront toujours leur curiosité et leur attention.

Tout d'abord, ce seront les œuvres d'art et les monuments des siècles passés déjà si différents des nôtres et qui différeront plus encore de ceux de l'avenir, à mesure que la découverte de nouvelles matières entraînera l'adoption de nouveaux types et que s'accentuera la tendance contemporaine vers le renouvellement des formes. La dissemblance croissante du présent et du passé soutiendra donc, au profit de ce dernier, l'attrait de la curiosité. Or, les peuples, il faut l'espérer, auront la sagesse de conserver précieusement les œuvres des âges antérieurs, sinon toujours par piété nationale ou par intelligente estime de leur haute valeur, du moins comme attractions puissantes pour le voyageur, et comme articles d'exploitation d'une grande industrie faisant recette, celle du tourisme.

Ensuite, il restera toujours l'œuvre de Dieu, la nature! Sans doute les eaux des fleuves seront salies par les contaminations des usines : leur cours sera rectifié ou canalisé pour la navigation ou bien détourné par des créations de force motrice; on abattra les arbres séculaires et on ne laissera plus à leurs remplaçants le temps de croître en paix, les chemins de fer viendront troubler de leur fracas métallique la solitude des montagnes. Mais les dimensions générales du monde terrestre, ses formes, ses couleurs, sa parure végétale sont intangibles et hors de la portée des attentats de la civilisation; elles resteront immuables dans leur beauté supérieure, survivant au passage des générations, à la vie et à la mort des êtres animés, aux ruines et aux renaissances des choses, éternellement belles et éternellement dignes de l'admiration des hommes!

Comte d'Ussel.

UN ARTISTE CHRÉTIEN

LE BARON JEAN BETHUNE

A peu d'hommes en ce monde est donnée la gloire de faire école et de perpétuer leur pensée dans un corps de disciples animés du même esprit. Cette gloire appartient, en Belgique, à celui qui, pour sa famille, fut le baron Bethune, pour ses compatriotes, le « bon Monsieur » Bethune, et qui sera « Maître » Jean Bethune devant la postérité.

Douze ans à peine ont passé sur sa tombe et voici un monument littéraire consacré à sa gloire[1]. L'histoire de sa vie manifeste l'idéal d'un grand artiste et les réalités de l'existence d'un homme de bien. En France, où il cultivait de nobles amitiés, il est bon de le mieux faire connaître.

Au printemps de 1821, il naquit à Courtrai. Son père, le baron Félix, successivement bourgmestre de la ville, délégué au Congrès national et sénateur, lui fit donner à Paris une solide éducation[2] que complétèrent ses études à l'université de Louvain. Déjà, il aimait d'instinct les antiquités, les collections de tableaux, les médailles; il fréquentait les bibliothèques, se passionnait aux ventes de gravures et de livres. A quinze ans, le long des bords de la Meuse, avec son précepteur, une excursion pédestre, à la

[1] Cette étude biographique, due à la plume de Jules Helbig, directeur de la revue de l'*Art chrétien*, sort à peine des presses de la Société Saint-Augustin; c'est un des plus beaux spécimens de la librairie belge. Le très riche in-4° est édité avec un luxe amoureux de clichés photographiques, de chromolithographies, d'héliogravures; 50 planches, une centaine de gravures reproduisent et font revivre la variété de crayon du baron Bethune.

[2] Dans la célèbre institution de l'abbé Liautard, aujourd'hui le collège Stanislas.

manière de Töpffer, havresac sur l'épaule, l'album à la main, lui révélait le charme de la nature. Il cueillait sur les chemins de la douce Belgique les fleurs de l'aube en leur fraîcheur et leurs parfums naissants. Ce fut le premier coup d'archet. L'âme de l'adolescent s'éveilla sous le ciel de la patrie, il balbutia les premiers mots de la langue des Muses dans l'idiome maternel; mais le jeune homme ne rencontra la précision esthétique de ses aspirations d'enfance qu'en un pays voisin. Un voyage en Angleterre, une excursion dans le Cumberland fit naître, tout au moins vibrer en lui, l'amour du moyen âge par l'aspect de ces vieux monuments du style anglo-saxon qui demeurent le charme et la poésie du royaume britannique. Après l'inspiration vague de sa foi, les églises gothiques lui fournissaient brusquement et pour toujours des modèles.

En ce temps-là, Charles de Montalembert vint en Belgique visiter son beau-père, M. de Mérode. Avec cette illustre famille, les Bethune étaient liés par les convictions religieuses, les aspirations politiques et le voisinage. Jean fut heureux de se faire, pour le comte de Montalembert, le cicerone empressé de sa ville de Courtrai.

Ensemble ils s'attardèrent à l'église Saint-Martin, à la collégiale Notre-Dame où ils s'arrêtèrent devant la célèbre toile de Van Dyck, l'*Elévation en Croix*. Mais la grâce et la facilité du peintre de la Cour de Charles Ier séduisaient moins le chantre de la « chère sainte Elisabeth » que les détails naïfs et la poétique vieillesse de l'église flamande. L'éloquent adversaire du *Vandalisme en France* retrouva toutes les ardeurs et la verve de ses convictions pour dénoncer à son compagnon attentif les méfaits de ces « restaurateurs » en tête de qui il clouait « les conseils de fabrique et trop de curés » d'un siècle bourgeois. Il déplorait la manie de badigeonner et de reblanchir, les embellissements gréco-romain, les mutilations païennes dans la maison de Dieu et des pauvres; il montrait, laissant sa science historique multiplier les exemples, les lumineuses clartés architecturales de la soi-disant nuit du moyen âge.

Jean Bethune recueillit cette étincelle qui bientôt allumera dans son cœur la grande passion de sa vie. Toujours il garda à Montalembert la reconnaissance d'une telle leçon; à la fin de sa carrière il proclamait encore que le jeune pair de France lui avait des premiers, révélé l'existence de l'art chrétien; et ce fut avec une gratitude attendrie qu'après la mort de son illustre ami il dessina, à la demande de Mme de Montalembert, un mausolée pour le cimetière de Picpus. On a plaisir à réunir dans un souvenir

commun, qui n'est ni sans gloire ni sans mélancolie, ces deux vaillants soldats de l'enthousiasme, ces deux paladins de la pensée catholique dans le domaine des arts.

Le « but », Jean Bethune l'avait fixé lors de son séjour en Angleterre. C'était un soir dans le manoir féodal du comte Talbot; sous les vieilles poutrelles des toits d'Alton-Towers, il s'endormit évoquant les divers souvenirs de sa journée : l'ombre mystérieuse des grands bois où l'on avait fait une longue promenade; les merveilles héraldiques de la salle d'armes; les prières en commun de la chapelle, les causeries « sociales » au coin du foyer hospitalier. Et au réveil du matin il posa, décida, résolut le problème de toute sa vie : utiliser, pour des devoirs meilleurs, les facilités de la fortune, élever les richesses terrestres jusqu'aux espérances du ciel, servir Dieu et le faire aimer : apôtre par son dévouement, artiste par son travail, dans le zèle de la charité évangélique et le culte de l'éternelle beauté.

On conçoit alors que pour cette âme généreuse les fonctions administratives de la préfecture de Bruges, où son père l'avait fait entrer, dussent paraître fades et sans attrait. Son mariage avec Mlle d'Ydewalle lui permit de s'en affranchir et bientôt de s'adonner sans réserve aux labeurs de l'art chrétien. Son crayon était déjà remarquable. Ce fut son instrument. La peinture sur verre le charmait. En face des vitraux de Westminster, il avait été pénétré par cette lumière mystérieuse qui dispose si bien l'âme à la méditation et à la prière. Et il voulut en fondant un atelier, en devenant lui-même un professionnel, raviver pratiquement le goût altéré des catholiques, renouveler l'ornementation de la maison de Dieu, abandonnée au mercantilisme et à l'ignorance. Il apprit les procédés, étudia les règles, travaillant au creuset de ses fourneaux autant qu'à la planche de ses dessins. Les débuts furent modestes, mais rien n'en arrêta les progrès. Nous n'avons plus qu'à le suivre dans sa voie.

Il se fixa pour lui-même, avant de les redire aux autres, les principes éternels de l'esthétique qu'aucun art ne viole impunément sans déchoir de sa mission : principes moraux autant que scientifiques hors desquels on aboutit à l'empirisme, à l'inconstance, au doute, au néant. Il entendait venger la religion et son culte de ces altérations qui, travestissant la vérité catholique, nous laissent froids et insensibles devant les œuvres de l'homme. L'art était l'expression de sa foi et ne pouvait être que cela; la foi demeurait le *criterium* de son jugement, le ressort de son action comme de sa pensée. Le sens grammatical permet de dire, en

précisant la position des mots, qu'il était moins un artiste chrétien qu'un chrétien artiste. Plus l'expression de l'idéal apparaissait dégagé de tout alliage de la matière, plus il lui semblait que la prière s'élevait sur les ailes de l'inspiration, pour chanter sans effort le *sursum corda* de l'homme en même temps que les louanges du Très-Haut. Il n'a jamais pu admettre un art dont la pratique irait à l'encontre des préceptes du Décalogue ou des leçons du catéchisme. Son effort visait le matérialisme athée, le sensualisme moderne. Les païens de la Renaissance lui étaient odieux, ce en quoi il ne craignait pas évidemment de se montrer exclusif [1].

Son jugement, en présence de maint chef-d'œuvre du seizième et du dix-septième siècles, demeurait incorruptible. Les grâces et la correction du dessin, les finesses du clair-obscur, le prestige du modelé des peintures les plus savantes le laissaient froid si la note chrétienne était faussée. L'intégrité de son cœur religieux restait intacte en présence des séductions présentées par le pinceau ou le ciseau des hommes de génie les plus vantés.

Comme il ne se servait guère du modèle « vivant », son crayon a commis parfois des erreurs anatomiques. Il avait tort ici. Il expliquait que l'idée n'avait pas un besoin essentiel de la forme, et il trouvait son excuse en certaines considérations techniques de son métier de peintre verrier, par exemple : la mise en plomb des figures.

Jean Bethune était architecte surtout. Peinture et statuaire devenaient pour lui des « arts décoratifs ». C'était la théorie que La Mennais a exposée dans un langage magnifique en décrivant la cathédrale chrétienne, au troisième volume de *l'Esquisse d'une philosophie* :

> La sculpture n'est que le développement immédiat de l'architecture. Mais la sculpture ne reproduit qu'imparfaitement les merveilleuses richesses de l'œuvre de Dieu. Elle ne saurait rendre les effets variés de la perspective, de la lumière et des couleurs, ni rassembler dans un harmonieux ensemble les scènes compliquées de la vie. De là une nouvelle branche de l'Art : la Peinture. La lumière elle-même se colore de mille nuances diverses, et pénétrant à l'intérieur de l'immense édifice à travers des fleurs transparentes dont elle projette au loin les reflets; et cette lumière tout à la fois idéale et réelle, vague splendeur d'un astre mystérieux, prête aux formes dont le temple est peuplé une expression indéfinissable.

[1] Il le disait dans une lettre à Reischenperger, en 1865 : « L'expérience me démontre que c'est la bonne méthode parce qu'elle tend à former des hommes de conviction, actifs, persévérants, dévoués, passionnés pour la vérité artistique et religieuse. »

Délicat et difficile dans la théorie, très scrupuleux dans la pratique, il était en proportion modeste. Chaque fois qu'il lui arriva de prêter son concours à la restauration d'un monument, il chercha avant tout à se bien pénétrer des sentiments de l'architecte créateur pour sauvegarder l'idée d'unité. Il voulait qu'on se livrât tout entier à sa mission, aidant sans compter les bonnes volontés sincères, refusant sa collaboration à ceux qui « font du gothique par hasard », parce qu'il faut « faire de tout » afin de gagner de l'argent. Pour lui-même, son salaire était « la joie de travailler ». Il avait pour règle de renoncer à toute rémunération de ses peines. Et parfois, ce désintéressement imprévu nuisait au succès de ses ouvrages, « car le monde est ainsi fait, — remarque son biographe, — qu'il n'estime les œuvres d'art qu'au taux qu'elles coûtent. » Sa bourse ouverte aux pauvres, le demeurait plus encore à ses ouvriers, à ses compagnons d'atelier. Lui seul payait les frais accessoires des travaux entrepris, les voyages, les études, les imprévus, les déboires. Son temps était offert, et la peine de ses jours, de ses veilles, donnée pour rien. Après une nuit de labeur et de fièvre, la messe matinale servait de repos à ce travailleur acharné.

Dans l'exécution artistique, sa sincérité était absolue, intransigeante, minutieuse, il n'admettait le mélange des styles, anglais, flamand et français, ni dans le plan, ni dans l'aspect, ni dans l'ornementation. Il n'employait que des matériaux de choix, puriste pour les moindres restaurations. Point éclectique et en cela encore vraiment artiste, car les dissonances existent toujours dans une œuvre composite. Avec amour, il voulait parfaire l'édifice de pierre par l'adaptation du mobilier dont les moindres détails lui étaient familiers. Il combinait lentement les effets du métal, les procédés de la fonte, l'harmonie des émaux. Il a dessiné des bijoux d'église délicieux : vases sacrés, ostensoirs, calices, ciboires, reliquaires, crucifix, chandeliers, bannières, chaires, grilles, bancs, broderies.

A l'exemple de sa vertu, il joignait celui du labeur, qui est le meilleur moyen de prêcher la vertu. Lui-même dessinait tous les projets, tous les cartons en grandeur d'exécution; pas une pièce de verre peint n'est mise à la cuisson sans avoir passé par ses mains. Autour d'un maître estimé, sous son autorité respectueusement consentie, ses ouvriers forment une élite. Leur nombre ne dépassait pas une quinzaine; les admissions étaient rares, car les apprentis entrés ne quittaient guère; leur groupement présentait un cachet familial plus qu'industriel, entre eux régnait un esprit de « compagnonnage », c'était une vraie réunion d'amis,

de convictions, d'habitudes semblables; on récitait le chapelet à l'atelier dans une pensée de foi et d'inspiration esthétique que n'eussent désavouée ni Frà Angelico ni Michel-Ange [1], et les jours de fête, le « patron » retardait l'heure du travail afin de permettre l'assistance à la messe de l'église voisine.

Toutes les commandes n'étaient pas acceptées, on n'eût pu suffire au nombre de celles qui venaient s'offrir; le travail demeurait lent, minutieux, avec toute la conscience que réclame le caractère artistique. Les salaires étaient très suffisants, puisque jamais aucun ouvrier ne se laissa tenter par les sollicitations des concurrents; en cas de maladie, il recevait, pour lui et les siens, des secours que la générosité et l'amitié ne laissèrent jamais inférieure aux besoins.

Plus d'une figure de ces braves gens serait à peindre : telle celle de Jean Blome que, tout jeune, à seize ans, Bethune avait accueilli, instruit, guidé, protégé, formé. Blome quitta son maître deux fois, avec son approbation : la première pour s'enrôler aux zouaves pontificaux, et revenir, après la bataille, reprendre sa place d'ouvrier; la seconde, pour entrer à la Trappe. Et cet autre : Liévain Cosaert, pauvre enfant sourd et muet, dont la vivacité d'esprit avait charmé le baron Bethune qui l'admit par charité, l'éleva par affection, vit grandir son talent et en fit un artiste et un homme. Penché sur sa feuille de verre, traçant d'une main ferme, avec une dextérité remarquable, les images de saints et d'anges que le maître avait dessinées et épurées, le bon Cosaert travaillait avec une assiduité ininterrompue, dans le recueillement d'un éternel silence; et lorsque pour le saluer et l'avertir de la présence d'autrui, on mettait doucement la main sur son épaule, son visage aux yeux vifs, encadré d'une abondante chevelure noire, se redressait, s'illuminait d'un cordial et joyeux sourire. Après vous avoir serré la main, il portait la sienne sur son cœur en signe d'amitié, puis reprenait gaiement son ouvrage un instant délaissé. Jamais il ne consentait à s'éloigner de l'atelier, qui était sa petite patrie [2].

[1] Celui-ci disait : « Il ne suffit pas, pour imiter en quelque partie l'image vénérable de Notre-Seigneur, qu'un maître soit grand et habile; je soutiens qu'il lui est nécessaire d'avoir de bonnes mœurs et même, s'il est possible, d'être saint, afin que l'esprit de Dieu puisse inspirer son entendement. »

[2] Après vingt-cinq ans de présence laborieuse, ses compagnons fêtèrent ses « noces d'argent » avec la cordialité de vieux amis : une pensée gracieuse leur fit remplacer l'humble mobilier de la chambrette de l'ouvrier par des meubles gothiques si bien en harmonie avec ses goûts pour l'art du moyen âge.

Un jour, il s'en constitua le défenseur et l'apôtre : c'était à une réunion de sourds-muets, une sorte de congrès où ils discutaient, au moyen de la dactylographie, leurs intérêts communs. La doctrine socialiste avait rencontré, parmi ces déshérités, un avocat soucieux de rétablir « l'égalité parmi les hommes »; ce malheureux attaquait l'Eglise et les prêtres. Cosaert monta résolument à la tribune pour défendre sa foi outragée; il exposa ce qu'il avait trouvé de consolation, de charité et de secours dans une religion qui promettait la réparation de toutes les inégalités, la compensation de toutes les souffrances acceptées; il cita ses bienfaiteurs : l'ecclésiastique qui l'avait baptisé, les religieuses attentives à ses premiers jours d'enfant trouvé, surtout son maître vénéré qui lui faisait gagner sa vie en ouvrier libre, fier et heureux. Aux applaudissements de l'assistance émue, la parole du « muet » avait mis en fuite le tentateur et réduit au silence le champion des haines sociales.

Bethune, après avoir libéralement ouvert ses cartons à ses amis, à ses confrères, songea à multiplier le bienfait de ses conseils en groupant des jeunes gens chez qui s'affirmait le goût des arts.

De cette pensée naquirent les écoles Saint-Luc qui, bientôt, fleurirent en Belgique. But, moyen, instrument étaient dignes d'un artiste et d'un chrétien. Défendre les jeunes artistes contre les maximes et les dangers du paganisme, leur faire étudier les monuments du moyen âge et confier cette mission au zèle et à la vertu des Frères de la Doctrine chrétienne. Jamais œuvre d'une plus saine et plus prévoyante démocratie, d'un plus sincère attachement doublé de respect pour les classes populaires, d'un sens plus avisé pour la formation esthétique des humbles dans un temps utilitaire. Le baron Bethune se souvenait quels admirables artistes avaient été ces pauvres gens du treizième siècle, qui ont bâti nos cathédrales sans laisser deviner leur nom; élèves de leur foi et de leur piété, ni Phidias ni Vitruve ne les avaient formés.

Les objections pouvaient naître contre l'audace confiante d'un pareil projet. Mais à reconnaître des difficultés de mise en marche, des tâtonnements, des échecs au début, pour Jean Bethune l'insuffisance artistique des premiers professeurs serait compensée par l'ardeur du dévouement, la communauté des pensées et l'union des efforts vers le même but. Il a plaidé sa cause, un jour, en 1878, au congrès catholique de Lille, et ce n'est pas sans éloquence qu'il retraçait l'idéal de travail, de pureté et d'amour qui fut la règle de sa vie.

Ces écoles Saint-Luc, dont la première fut ouverte, à Gand,

au mois de décembre 1862, poursuivent donc deux buts : former des artistes chrétiens et donner un enseignement technique rationnel. Voilà pourquoi l'on y exclut le nu dans les modèles, pourquoi la prière encadre les classes, et qu'une retraite annuelle est d'usage, pourquoi les professeurs sont des religieux; ce sont là, en leur genre, d'excellentes écoles d'adultes.

L'âge requis pour l'admission est quatorze ans. Les cours sont donnés pendant le semaine, le soir, et dans la matinée, le dimanche. Ils sont gratuits[1]. Chaque année est couronnée par des examens et des concours. Le programme comprend deux ans d'études préparatoires afin de former la main de l'enfant; comme les gammes exercent le pianiste, on règle son coup d'œil, interdisant le compas, le mètre, développant son esprit d'observation par l'analyse des formes, la connaissance des lois géométriques; les modèles, empruntés à la vie journalière (objets, feuillages, fleurs), sont de nature à attacher l'écolier, loin de le rebuter par la reproduction servile; il acquiert là une singulière dextérité de crayon.

Après cette initiation, les élèves sont répartis en deux divisions pour des études qui durent quatre ans : la section du bâtiment (futurs architectes, géomètres, entrepreneurs, tailleurs de pierre, charpentiers, menuisiers, ébénistes, etc.); la section d'art décoratif (peintres, verriers, dessinateurs, graveurs, mosaïstes, orfèvres, sculpteurs, joailliers, etc.). Dans ces deux groupements professionnels, l'enseignement est basé sur la nature des matières à mettre en œuvre; ainsi un même modèle, une même tête, une même fleur sera présenté au sculpteur en bois, au sculpteur en pierre, au peintre décorateur, au verrier, au mosaïste, au brodeur, avec l'interprétation qu'exige l'emploi du bois, de la pierre, de la surface plane d'un décor, de la mise en plomb du vitrail, de la reproduction en fils. Les programmes varient suivant les industries de la ville où l'école est fondée. Des cours de droit usuel, d'hygiène, d'économie sociale, de statistique, des conférences artistiques, liturgiques, religieuses, sont données par des spécialistes[2].

Pour les élèves qui aspirent à un développement artistique supérieur, s'ouvre un dernier cycle de quatre autres années,

[1] Les ressources sont alimentées par un droit annuel d'inscriptions de 5 francs, les souscriptions volontaires des enfants plus fortunés, des bienfaiteurs et les subsides de l'Etat qui exerce une inspection.

[2] Ainsi, à Gand, un professeur de l'Université enseigne l'art local ; ailleurs, c'est le Président du Tribunal, archéologue distingué, qui s'est constitué le guide dévoué de l'œuvre.

couronné par un concours général et un diplôme de « grand prix ».

La situation actuelle, c'est que le corps professoral se trouve composé de cinquante Frères de la Doctrine chrétienne et de trente laïques, tous anciens élèves lauréats. Les écoles Saint-Luc existent à Gand, Tournai, Liège, trois à Bruxelles[1]; elles renferment 2715 élèves. Depuis quarante années, elles ont fourni (directeurs et professeurs d'école, chargés de cours à l'Université, architectes provinciaux et privés, membres des commissions de monuments, patrons, dessinateurs, artistes) plus de 500 personnes distinguées dans leur carrière, et mis en état d'exercer un métier lucratif et honorable, plus de 2000 contremaîtres et ouvriers.

Les monuments variés élevés par eux attestent leur valeur professionnelle : l'hôtel des postes de Courtrai, celui de Gand, les plans de l'Université, le pont monumental de cette ville, la restauration de la cathédrale d'Ypres, les hospices de Bruges, l'hôtel de ville de Saint-Nicolas, la basilique de Kockelbey, dont le roi Léopold a pris l'initiative à Bruxelles, des centaines de maisons, de villas, de fabriques, de châteaux.

Par lui, par ses amis et ses disciples, l'œuvre architecturale de « Maître » Jean Bethune, pendant un demi-siècle, a honoré sa patrie et s'est répandu noblement, glorieusement en tous les pays catholiques.

Les Flandres et le Brabant ont eu la part de choix de ses efforts, et l'on retrouve sa main dans vingt édifices, à Anvers, Bruges, Aix-la-Chapelle, Bruxelles, Courtrai, Gand, Liège, Louvain, Malines, Mons, Namur, Ypres et Tournai. En France, nous pouvons apprécier de près ses mérites, à Angers, Château-Gontier, Le Mans, Lille, Meaux, Mettray, Orléans, Paray-le-Monial, Paris et Roubaix. Il a été appelé jusqu'à Calcutta et Jérusalem. Et, à travers l'Europe, on le retrouve dans les sanctuaires d'Alba de Tormès en Espagne, de Porto en Portugal, de Limmerick en Irlande, à Londres, à Prague et à Rome. A Paris, pour la chapelle des Flamands, rue de Charonne, il a dessiné le maître-autel, le vitrail absidial et les statues. Nous aurions, sans doute, pu admirer la maîtrise de son talent à la basilique de Montmartre, si, pour le monument du Vœu national, le style roman n'avait été adopté. On avait pressé Bethune de préparer un projet en ce style ogival dont il était épris. Il pria, pensa et se mit à l'œuvre. Les

[1] En France une école Saint-Luc florissait à Lille; un décret du ministère Combes a amené sa fermeture.

projets que nous connaissons offrent des détails heureux : mais déjà celui d'Abadie était accepté et commencé.

Mgr Dupanloup avait précédemment fait appel à ses connaissances pour l'organisation pratique de sa cathédrale de Sainte-Croix. M. de Montalembert lui avait parlé de ce chrétien émérite, homme du monde autant qu'homme de goût, et en un séjour que faisait à Gand l'évêque d'Orléans dans une famille amie, les relations s'établirent entre le prélat et l'artiste. La seconde fille du maître se préparait à sa première communion.

Monseigneur, — on sait quel admirable catéchiste il était, — s'intéressa à cette pieuse enfant, et lui donna un petit reliquaire d'argent qu'il tenait lui-même de sa mère en pareille circonstance; il fit promettre à la jeune fille de ne jamais s'en dessaisir au cours de sa vie. Il était difficile de répondre d'une manière plus gracieuse à l'empressement qu'avait montré l'archéologue en prêtant son concours aux projets grandiose de l'évêque. Bethune vint à Orléans à diverses reprises, toujours l'hôte fêté de l'évêché. Il composa les stalles du chœur, dessina la grande chapelle du petit Séminaire; mais pour la cathédrale elle-même, il ne put tomber d'accord sur le plan des réfections.

Son chef-d'œuvre sans doute est l'abbaye de Maredsous, au diocèse de Namur. A lui, sont dus l'église, les bâtiments monastiques, le réfectoire, la bibliothèque, l'école abbatiale et l'hôtellerie. A lui le décor : autels, stalles, clôture, jubé, fresques et vitraux. Vingt ans, il peina avec joie dans ces travaux, il remaniait ses cartons encore lorsque la mort vint l'appeler. Ce projet d'une grande abbaye bénédictine en Belgique, l'avait enthousiasmé. Il adopta le style austère du quatorzième siècle; il voulait faire de cette maison de prières et d'études également un foyer de l'art chrétien. Et le cadre ne lui semblait pas indifférent.

L'ensemble le plus complet de son genre artistique, de son goût personnel, de son rêve est comme réalisé au village de Vyve-Capelle, dans la Flandre occidentale. A une petite distance vers le nord de la ville de Bruges, s'élèvent aujourd'hui une église sous le vocable de Notre-Dame et de Saint-Philippe, un groupe de constructions composé d'un presbytère, de deux bâtiments scolaires, de deux petits couvents destinés aux communautés des frères et des religieuses dirigeant ces écoles. L'église doit son origine à une chapelle construite vers le milieu du quatorzième siècle. Ce sanctuaire ruiné par les Gueux, restauré, dévasté de nouveau à la Révolution, servait encore de grange en 1827. Acheté pour être rendu au culte, il fut plus tard confié à l'habileté restauratrice du baron Bethune. Assurément celui-ci a produit des œuvres plus

considérables ; aucune ne porte mieux le caractère de son énergie personnelle.

A l'idée vraiment chrétienne il a trouvé l'expression éloquente qui convenait. Toute l'église est ornée de vitraux peints dans son atelier. Près de l'église, le presbytère au porche surbaissé donne accès à l'enclos fleuri qui entoure l'église et l'habitation du curé. Tout ce groupe de constructions, en style de l'architecture brugeoise, semble l'évocation même du passé ; et lorsque le temps aura apporté la coloration et le charme de ce qui appartient aux souvenirs déjà lointains, c'est au quinzième siècle que l'on attribuera cet ensemble si harmonieux.

La profession que l'on embrasse et la tâche que l'on accomplit ne sont pour une âme chrétienne qu'une des formes de l'activité du cœur. Il y a diversité dans l'emploi des heures, des jours, des années, mais jamais repos. Le baron Bethune aurait donné toutes les jouissances de son crayon pour amener à la vérité une seule bonne volonté hésitante. L'artiste se doublait naturellement de l'apôtre.

Son temps et son pays occupent une place de choix parmi la floraison des œuvres pieuses et charitables contemporaines ; et lui y figure des premiers. Tertiaire de saint François, il devait avoir une particulière dévotion pour l'âme séraphique dont le culte a inspiré Giotto et les chastes fresques des basiliques d'Assise. Confrère actif de saint Vincent de Paul, il groupe dans les diocèses de Bruges et de Gand plus de 200 « conférences » qui assistent 6000 familles. Ami des Sœurs de charité, il dote leur orphelinat et se réserve la joie de bâtir lui-même leur chapelle. Il est membre de la commission des hospices, du comité des écoles chrétiennes. En octobre 1859, il se range parmi les premiers promoteurs de ce « Denier de Saint-Pierre » qui va subvenir aux besoins nouveaux du Saint-Siège dépouillé. Dans une dépendance de sa maison, il installe le bureau de recrutement des zouaves pontificaux, pendant dix ans, de la veille de Castelfidardo au lendemain de Mentana. Il s'enthousiasme pour l'œuvre des Flamands qui va secourir, à Paris, ses 30 ou 40 000 compatriotes, émigrés de la misère, groupés au faubourg Saint-Antoine, dans le quartier populeux de Charonne, sans conseil, sans travail, sans asile. L'artiste autant que le patriote et le chrétien mit son cœur à créer écoles, patronages, cercle d'ouvriers, hospice et cette spacieuse église dont il suivit avec ardeur les plans, la bâtisse et l'ornementation. De sa propagande, de sa plume, de son crayon, il encourage les journaux catholiques ; il collabore au *Messager*

des Sciences historiques, le doyen des périodiques scientifiques de la Belgique. Dans les bibliothèques populaires, il réunit une collection d'estampes, purifie, élève le goût des malheureux, et par cette fraternelle attention essaie de leur procurer cette jouissance de l'art dont ils ont plus besoin que les riches, car le délassement et la curiosité de ceux-ci deviennent pour eux l'oubli momentané de leur détresse, et leur procure ce sentiment si doux d'une dignité reconquise, d'un idéal entrevu, d'une espérance assurée. Il multiplie les gravures pieuses, à la composition desquelles il apporte le même scrupule d'hagiographie, de liturgie, de symbolisme, de vérité historique, qu'à ses plus riches cartons de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle.

Et, en cela, il a bien mérité dans ce combat encore insuffisamment victorieux contre cette imagerie « religieuse » dont le mauvais goût et parfois l'inconvenante niaiserie n'ont d'égal que la littérature de certains « bons petits livres ». Pour lui-même, il choisissait ses auteurs, raréfiant, filtrant ses lectures, assidu et fidèle à un petit nombre de « classiques », les Psaumes, l'Evangile, saint Bonaventure, saint François de Sales. Il les commentait en son particulier, s'appuyait sur leur doctrine pour son éducation comme pour son travail, se nourrissant de leurs maximes qu'il citait aux autres.

A son foyer, il se contentait de prêcher d'exemple. Il y recevait souvent des amis très chers : tout ce qui avait un nom en Belgique dans le monde des arts et de la charité, tout catholique de France, d'Angleterre et d'Allemagne était assuré d'un cordial accueil. L'un des plus distingués commensaux de cette demeure hospitalière et charmante nous en a laissé un tableau fidèle; c'était leur première entrevue :

Je fus introduit dans un atelier assez vaste et simple. Quelques statues gothiques en bois et des études suspendues au mur, trahissaient les goûts d'un antiquaire. L'artiste entouré de croquis et de papiers de toute sortes travaillait à un projet de verrière. Sa tête fortement caractérisée, couverte d'un bonnet de matelot anglais me frappa par la profondeur du regard et l'énergie de l'expression. Deux fillettes rieuses prenaient leurs ébats dans un coin de l'atelier et projetaient comme un rayon de soleil dans cet intérieur un peu austère. L'accueil fut simple et courtois; l'artiste me tendit une chaise et bientôt se remit à son dessin. Tout en causant, je ne pus m'empêcher de remarquer la facilité merveilleuse avec laquelle il improvisait sur le papier des figures de saints, dont le jet des draperies et le style archaïque semblaient trahir le crayon d'un maître du quatorzième siècle. L'objet de ma visite énoncé et le terrain déblayé de la question d'affaire, la conversation continua enjouée et vivante, mon interlocuteur ne me semblant ennemi ni de l'*humour* ni même du « mot ».

Elle roula naturellement sur l'art que nous cultivions l'un et l'autre. Je fus frappé des aperçus de cet esprit qui sortait entièrement des voies battues, et de l'ardeur de ses convictions. Je le quittai avec l'impression que j'avais affaire à un homme d'un caractère énergique très épris de son art [1].

Cette maison de Gand que l'on nommait la « Cour du Prince » était grande : sur de vastes terrains, il avait établi ses fours, ses ateliers, où l'activité bourdonnait comme en une ruche; les bonnes volontés qui se présentaient demeuraient employées, la sélection se faisait au gré de la charité; c'était un centre rayonnant, un foyer d'action sociale, de travail artistique, de vie religieuse; les cœurs hésitants ne pouvaient s'y plaire; ils n'y séjournaient guère et la porte très large ouverte ne se fermait pas pour les retenir.

Le père de famille n'avait pas besoin de changer d'âme pour aimer, diriger ses propres enfants. Il les vit élever sous ses yeux par un prêtre, il les initia tout jeunes à son existence charitable, accompagné d'eux dans ses visites aux pauvres. Naturellement leur professeur de dessin, il leur fit apprendre à chacun un métier manuel : ciseleur, menuisier, relieur, qui les associait à ses travaux de ferronnerie, de gravure, d'illustration, d'orfèvrerie, pour la beauté et la décoration des églises, travaux auxquels la baronne Bethune aimait à prendre sa part par les merveilleuses broderies de son aiguille.

Longtemps ce fut la joie dans le devoir, la paix dans la vérité. Le malheur, guettant des victimes de choix, *sto ad ostium et pulso*, attendait; il vint à son tour; mais il trouva Bethune préparé.

« Pour les chrétiens qui doivent toujours aimer la croix (ainsi écrivait-il le 12 août 1885), les succès sont aussi dangereux que les humiliations sont salutaires. J'oublie trop souvent cette vérité et cependant je sais par expérience qu'elle est une source de bonheur; elle donne le calme à l'âme et le courage s'y retrempe étonnamment pour la lutte continuelle de la vie. On ne peut espérer la paix et la tranquillité dans l'autre monde qu'au prix d'une activité continuelle ici-bas et des fatigues de la lutte. »

Le gouvernement « libéral », qui dirigea la Belgique pendant la plus grande partie de l'existence du baron Bethune, d'instinct demeurait hostile à son christianisme artistique. Que de luttes contre une administration routinière, de chicanes avec des bureaux grincheux. L'intransigeance du croyant, la dignité personnelle de l'artiste n'écartaient pas les difficultés et les

[1] Jules Helbig.

malentendus. Sensible à l'épreuve, il l'acceptait en silence.

Il lui était réservé à la fin de sa vie une plus grande douleur; elle lui vint de cette œuvre vivante qu'il avait formée avec le plus de sens religieux, d'un des membres de sa propre famille. Ses fils parcouraient avec honneur les carrières les plus hautes de leur pays : je vois celui-ci au Sénat, gouverneur de province; celle-là religieuse sous la règle de Sainte-Claire, la grande mortifiée; un autre suit la règle de Saint-Benoît dans cette abbaye de Maredsous où Bethune, ayant donné à Dieu son temps, son art et son génie, couronna toutes ces offrandes en introduisant lui-même dans le cloître son fils de prédilection; hélas, celui-là même qui, après des années de ferveur, sera tout à coup, par une aberration incompréhensible, le triple transfuge du couvent, du sanctuaire et du foyer. Bethune, renversé au vent de la catastrophe, fut plus sensible à l'injure faite à Dieu qu'à la tache qui éclaboussait son écusson. Ainsi que les vassaux fidèles des temps chevaleresques, il se propose pour remplacer le soldat qui a déserté son poste; il prend la résolution de s'enfermer à Maredsous et d'occuper lui-même la place si tristement restée vide dans la cellule et au chœur.

L'émotion qui l'a brisé à la funeste nouvelle empêche seule l'accomplissement d'un si tragique dessein. La paralysie cloue sur son lit de détresse ce père trahi par un fils indigne. Il règle ses affaires, partage ses biens. La compagne de sa vie part la première, le 4 juin 1894, et lui, la semaine suivante, la rejoint en quittant cette terre, où il a connu les extrêmes de l'idéal et de la douleur.

Les funérailles furent un triomphe. La mort, ici n'avait pas besoin, comme le dit Bossuet, de révéler le secret des cœurs. Une foule accourue à ce château de Marcke, les bannières des confréries, les drapeaux des associations formaient à la croix du clergé un cortège qui aurait plu à l'artiste fervent du moyen âge. En passant pour la dernière fois sous la voûte des grands marronniers de son parc, le vieux maître Jean Bethune, rigide en son cercueil de chêne, le visage tourné vers le ciel, semblait porté à travers les arceaux de ses chères églises gothiques où si souvent, pour aller jusqu'au tabernacle, son regard s'était reposé. — *Nec auro, nec armis,* — il avait, fidèle à la devise de sa maison, conquis pacifiquement le respect des hommes, et nul mieux que lui ne pouvait redire la parole des Livres Saints : « Seigneur! J'ai chéri la beauté de votre sanctuaire et j'ai dès ici-bas attaché tout mon cœur au séjour de votre gloire. »

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

AFFAIRES

D'ÉGYPTE ET DE FRANCE[1]

LA LEÇON D'UN SIÈCLE

XV

Cent ans, jour pour jour, après que la bataille des Pyramides nous ouvrit l'Egypte, l'occupation de Fachoda nous avait ramenés au Nil, et la marche hardie d'un soldat nous restituait plus que nous n'avions perdu dans les constantes retraites de notre diplomatie. La première conquête avait duré deux ans, et Bonaparte s'en était évadé en 1799 par une victoire encore, celle d'Aboukir. En 1899, la France abandonne de suite et sans combat, non seulement l'Egypte, mais le Bahr-el-Gazal, et achève le siècle par une capitulation devant l'Angleterre qui nous chasse. La fin du long conflit rassemble en leur contraste le plus éclatant les forces et les faiblesses qui ont préparé à chacun des deux peuples sa fortune.

Les Anglais, qui ont besoin de temps pour adapter leur intelligence et leur activité à leurs desseins, sont parvenus à la connaissance parfaite de notre caractère et de notre régime, et savent obtenir avec le moindre effort les plus grands résultats. Ils nous mènent où ils veulent par un claquement de fouet, par la menace d'une guerre qu'ils ne songent pas à entreprendre. En nous sommant d'évacuer Fachoda, le cabinet britannique tâtait notre résistance, et, s'il nous eût trouvés résolus, il nous aurait laissé le Bahr-el-Gazal. M. Goschen l'a reconnu publiquement à la Chambre des communes : car les Anglais ont, après le succès, la bonne humeur volontiers indis-

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 septembre, 25 octobre 1905 et 25 mars 1906.

crète et laissent échapper l'aveu de leurs ruses dans un gros rire de joueur gagnant.

Après nous avoir écartés comme une pierre du chemin, sans interrompre leur marche, les Anglais se sentent libres de poursuivre leur conquête africaine aussi loin que l'Afrique étend son sol vers le Sud. Nos études avaient établi qu'en Egypte il suffirait de répandre les eaux pour répandre la richesse, eux ajoutent aux études les projets et les ressources. Dès le commencement de 1897, ils achèvent leurs préparatifs pour endiguer le Nil à la première cataracte. Le 20 février 1898, ils font signer par le khédive le contrat de concession à des entrepreneurs anglais. Le principal ouvrage, établi à Assouan, était calculé pour capter 1 065 000 mètres cubes d'eau. Un second barrage, établi en aval, à Assiout, arrêterait de cette masse la quantité nécessaire pour arroser l'Egypte moyenne et le Fayoum. Le coût prévu du travail était 120 millions, sa durée cinq ans. L'exécution, entreprise en juillet, battait son plein en juin 1899 : 14 000 ouvriers étaient occupés jour et nuit aux deux digues, et cette activité ne fut pas interrompue par la guerre qui, peu de mois après, occupait l'Angleterre à l'autre extrémité de l'Afrique. La voie ferrée du Caire au Cap, audacieusement promise avant que le sol où elle devait s'étendre fût anglais, était, de Berber, continuée vers les sources du Nil. Le 26 août 1899, Kitchener, en inaugurant le pont jeté sur l'Albara, à 75 kilomètres au nord de Khartoum, annonçait que la ville serait atteinte en décembre. Pour poursuivre jusqu'aux lacs équatoriaux, les projets étaient déjà en état. Le droit de passage acquis sur le territoire du Congo belge rattacherait les possessions britanniques de l'Equateur au sol britannique de la Rhodesia. Et, en attendant que les circonstances permissent de s'annexer le Congo belge, il fallait, au midi comme au nord du continent africain, pétrir en une masse compacte les possessions britanniques et, pour cela, s'adjuger les républiques des Boers, enclavées, riches, faibles.

L'Angleterre revient à ce dessein dès que, par la convention du 19 mars 1899, nous nous sommes laissés jeter hors le bassin du Nil. Contre les Boers, la lutte commence par une émeute des travailleurs étrangers. La majorité de ces travailleurs est anglaise : si leur mouvement réussit, l'annexion à la Grande-Bretagne suivra, comme un élan spontané de la volonté générale, et épargnera l'odieux de la conquête. Mais Kruger veille et prévient ses ennemis par l'arrestation de huit meneurs, parmi lesquels trois officiers anglais. Il faut à ces enfants perdus le secours de la mère-patrie. Des pétitions circulent adressées à la reine Victoria, où

quarante mille de ses sujets se plaignent d'être opprimés au Transvaal. Envoyées à Londres, elles sont l'objet d'un débat au Parlement. Chamberlain déclare que les nationaux doivent être protégés, entame avec le Transvaal des négociations, elles s'ouvrent le 31 mai à Blœmfontain. Le Transvaal, résigné à perdre une partie de ses droits pour sauver le reste, offre aux étrangers, après cinq ans de séjour, le droit de vote, et aux élus de ces nouveaux citoyens le quart des sièges dans son parlement. Il demande en échange que l'Angleterre renonce à toute suzeraineté sur les républiques et que l'on convienne d'un arbitrage pour régler les conflits à venir. Mais Chamberlain cherchait l'occasion d'une conquête, non d'une entente : il se donnait, par les pourparlers, le temps de réunir un corps d'invasion. Contre ce péril prévu, Kruger depuis plusieurs années avait préparé sa défense. Pour garder l'avantage que donnaient aux Boers leur prévoyance et les faibles effectifs des forces britanniques au Cap, il envoie le 9 octobre un ultimatum où il accorde deux jours aux Anglais pour choisir entre ses propositions et la guerre.

Cette guerre de trois ans fit aux deux adversaires le sort que méritaient, non la justice ou l'iniquité de leur cause, mais leur habileté ou leurs fautes de conduite. Malgré les facilités qu'il avait à connaître ces républiques enclavées dans ses possessions et au milieu desquelles vivaient tant de colons britanniques, le cabinet anglais n'a pas mesuré l'énergie morale des Boers. Sous ses yeux et à son insu, il a laissé leur finesse paysanne acquérir, transporter et celer l'artillerie dont il apprend l'existence par les premiers coups. 40 000 paysans préparés par leur vie ordinaire aux fatigues d'une campagne, cavaliers aptes par leur mobilité à réussir des coups de surprise comme à lasser les poursuites, tireurs excellents et bien armés de fusils Mauser, avec 180 canons Krupp et du Creusot, ont d'abord devant eux 12 000 Anglais dispersés dans les garnisons du Natal et du Cap. Ils battent, poursuivent et bloquent dans quelques villes, ces troupes auxquelles manquent, pour tenir campagne, le nombre, les préparatifs, les chefs et les plans. Là, apparaît la lenteur coutumière de l'intellect anglais qui, médiocre pour tirer au vol ses chances, s'engage dans l'action comme un dormeur mal éveillé. Mais s'il lui faut du temps pour faire front à l'imprévu, ses énergies, une fois rassemblées, ne se débandent jamais et marchent obstinément jusqu'à la victoire. L'Angleterre ne renverse pas les ministres responsables des premiers et humiliants insuccès, elle reconnaît en leurs erreurs ses imperfections nationales, elle reste reconnaissante à leur audace d'avoir voulu étendre l'Empire, elle les sait aussi dis-

posés et plus prêts que pourraient l'être leurs remplaçants à mettre les moyens en harmonie avec les desseins. Et déjà le cabinet travaille à réparer ses fautes. La plus grande difficulté est d'avoir des soldats dans un pays qui n'a pas de levées régulières : dans les îles anglaises et dans les colonies qu'un enthousiasme de solidarité associe aux ambitions de la race, les hommes s'offrent, aussi nombreux qu'il le faut, et une grande armée se forme de volontaires. On réussit à trouver en Angleterre les approvisionnements, à acheter en Allemagne l'artillerie, un peu partout les chevaux, à transporter par flottes anglaises l'immense matériel. Dès le printemps de 1900, sont réunis sur le théâtre de la lutte 200 000 hommes, 450 canons et toute l'intendance nécessaire à des hommes qui, pour obtenir du corps les rudes services, ont l'habitude de le bien soigner.

L'effort d'ailleurs épuisait si bien les ressources militaires que toute intervention de tierces puissances en faveur des Boers eût placé l'Angleterre dans les plus redoutables embarras. L'occasion d'une revanche aurait pu tenter la France qui venait d'être si brutalement chassée du Nil. Mais l'Angleterre, comptant assez sur notre inertie pour n'avoir pas besoin de notre parole, n'avait même pas négocié notre neutralité avant d'entreprendre son action contre les Boers. L'Allemagne, plus attentive à ses intérêts extérieurs, mais trop prudente pour entamer seule un conflit avec l'Angleterre, se contenta de chercher dans cette lutte un bénéfice pour son commerce, et manifesta sa neutralité en vendant aux Anglais et aux Boers tout ce qu'elle put de canons, de fusils et de vivres. Ses préférences néanmoins allaient aux Boers : elle ne se contentait pas de leur vendre, elle leur donnait, non seulement du matériel mais des volontaires. Portés par navires allemands, de la mer du Nord au port de Lorenzo-Marquez, ils gagnaient de là, par terre, le Transvaal. L'Angleterre, pour couper court aux envois, arrêta trois de ces navires, le *Herzog*, le *Bundesrath* et le *Général*, qu'elle prétendit confisquer avec leur contrebande de guerre. L'Allemagne, invoquant les règles mêmes que le gouvernement anglais a établies, riposta que toute cargaison partie d'un port neutre à destination d'un port neutre est insaisissable, même le matériel de guerre; que les navires chargés à Hambourg, territoire allemand, et se rendant à Lorenzo-Marquez, territoire portugais, allaient d'un port neutre à un port neutre; que, par suite, les bâtiments saisis devaient être relâchés. En réalité, la contrebande de guerre était destinée aux Boers et ne faisait que traverser le territoire portugais : entre Lorenzo-Marquez et leur frontière la distance n'était que de 40 milles, et le chemin

de fer apportait aussitôt aux belligérants les marchandises et les hommes débarqués dans le port neutre. Mais la cause, mauvaise au fond, se pouvait soutenir par une apparence géographique, et l'Angleterre céda à l'intérêt d'éviter en ce moment tout conflit avec l'Allemagne. Elle restitua donc les navires arrêtés et se résigna aux envois de contrebande allemande qui ne cessèrent pas de parvenir aux Boers.

Ce fut tout le secours accordé par le monde à la liberté d'un peuple qui ne suffisait pas à la défendre. Le sort des Boers jugea la valeur militaire des milices. Ces hommes réunissent la vigueur corporelle et la force morale. Il ne leur manque rien que la discipline, le renoncement à leur sens personnel, la continuité et l'ordre dans les efforts. Ils obéissent comme il leur plaît, à qui leur plaît et pour ce qui leur plaît. C'est pourquoi ils ont commencé la guerre par petits groupes, attendant chacun sur son terrain familier le choc de l'adversaire, vainqueurs où ils étaient attaqués, mais sans mettre à profit la supériorité momentanée de leur nombre pour tenter la seule opération efficace, la prise de Natal et du Cap, et, maîtres des ports, empêcher le débarquement des renforts anglais. L'expérience finit par avoir raison de leurs habitudes, ils consentent à ne plus nommer leurs officiers, à leur obéir, à recevoir une solde en échange d'une présence continuelle dans le rang, à créer une juridiction militaire pour le maintien de la discipline, c'est-à-dire qu'ils transforment leur milice en armée. Mais ils le font trop tard, quand le temps est passé où ils auraient pu jeter les Anglais à la mer. Sous le poids de plus en plus écrasant des troupes britanniques, ils finissent par succomber et le traité du 19 mai 1902 place les deux républiques au nombre des colonies anglaises.

Dès que l'Angleterre a pourvu à sa prépondérance en Afrique, elle se repose de son ambition par une autre et songe à l'Asie. Là, elle se trouve en rivalité avec la puissance russe. Celle-ci par la proximité des frontières est prépondérante en Perse, elle dispute à l'influence anglaise l'Afganistan, elle a noué des intelligences dans le Thibet, par ses traités avec la Chine et ses chemins de fer occupe la Mandchourie, par Port-Arthur domine la Corée et les mers de l'Extrême-Orient. Sa force asiatique était semblable à un arc dont la corde solidement fixée à l'Orient et à l'Occident, pouvait être tendue à son centre, et lancer la flèche au cœur de l'Inde. Contre cette domination russe de l'Asie, l'Angleterre chercha des alliés dans l'Asie même. Là, un peuple insulaire, guerrier et résolu à la primauté,

se trouvait signalé, par ses ressemblances avec la Grande-Bretagne, à l'attention de celle-ci. Assez pénétrant de regard pour ne pas s'être laissé imposer par la masse de la Chine, aisément victorieux en 1895, frustré par la Russie, contraint de lui abandonner Port-Arthur, qu'il avait pris d'assaut, et de renoncer à la Corée pour laquelle il avait fait la guerre, le Japon souffrait dans son prestige, et sa rancune aspirait à la vengeance. L'Angleterre mesura le profit à tirer de cette haine. Rompant la solidarité qui jusqu'alors tenait, malgré leurs jalousies, les peuples de l'Europe unis contre les races jaunes, elle osa un acte aussi novateur et peut-être plus vaste de conséquences que le pacte de François Ier avec le Turc. Elle associa les intérêts nippons et britanniques en Extrême-Orient, promit au Japon son aide si la Russie, attaquée par lui, était soutenue par un autre Etat. Elle plaça elle-même la pierre dans la fronde du David qui avait étudié les faiblesses géantes du Goliath, et craignait seulement de voir l'issue du duel, où il se pressentait le plus fort, changée par l'intervention d'autres puissances, comme l'avait été déjà sa victoire chinoise. Fidèle à sa coutume de ne pas prévoir trop loin, elle ne se préoccupait pas d'attirer un péril sur les communautés européennes et sur elle-même, en aidant à la fortune d'un peuple asiatique. Certaine qu'à l'heure nécessaire elle préviendrait ce danger par des combinaisons nouvelles, il lui suffisait, à l'heure présente, de frapper la Russie, par l'épée d'un autre, et sans exposer un soldat anglais.

C'est le propre de l'ambition qu'elle n'a jamais fini son œuvre. A peine la Grande-Bretagne s'était-elle protégée en Asie, qu'elle songea à se défendre en Europe.

Quand un peuple proportionne l'effort de son travail, non aux besoins de sa vie mais à sa puissance de produire et veut s'assurer le marché de tout l'univers, il s'oblige à ne pas supporter d'égaux. Si deux peuples poursuivent cette ambition, ils ne la peuvent satisfaire ensemble, il faut que l'un soit sacrifié à l'autre. Telle est la fatalité de l'Allemagne et de l'Angleterre. Celle-ci n'avait eu d'abord pour concurrente que la France, bientôt distancée et satisfaite du second rang. Une vieille jalousie, qui survivait à l'égalité, rendit pendant la guerre de 1870, l'Angleterre favorable à l'Allemagne. L'Allemagne, dès qu'elle fut forte voulut devenir riche. Son triomphe militaire, en créant son unité politique, avait préparé sa puissance industrielle : en moins de trente ans, elle est devenue la rivale du commerce britannique. Aussi persévérante, plus jeune, plus prolifique, plus appliquée,

l'Allemagne, par une poussée douce mais continue, s'insinue, puis évince, et jusque dans les maisons anglaises introduit en nombre ses nationaux laborieux, attentifs et zélés qui s'instruisent, en servant le commerce britannique, à le supplanter. Cette concurrence poursuit presque partout ses avantages sur l'Angleterre et chaque jour semble rapprocher l'instant où l'Allemagne deviendra la maîtresse des échanges. Or, menacer les marchés de l'Angleterre est menacer sa vie. Parfois des joueurs à bout rompent la partie avant de l'avoir perdue et renversent la table pour reprendre, à coups de poing, leur mise à des rivaux trop heureux. Si le pangermanisme commercial continue ses succès, l'Angleterre n'aura plus qu'une ressource : employer contre les instruments trop parfaits du travail pacifique la force militaire, anéantir la flotte marchande de l'Allemagne, fermer à ses échanges leur route principale la mer, conclure, par la guerre, une paix qui limite le travail des vaincus. Pour cette lutte violente, l'avantage de l'Angleterre est la supériorité de sa flotte. Mais, là encore, chaque jour diminue quelque chose à sa prépondérance. L'industrie allemande, en assurant du frèt aux navires, a formé une population de matelots, rendu possible la création de la marine militaire, permis à l'empereur Guillaume de se donner pour devise la devise même de l'Angleterre : « L'avenir est sur la mer. » Cet avenir pour l'Allemagne est déjà le présent.

Sans doute l'Allemagne a en outre à soutenir le poids d'une formidable armée et met le principal de ses soins à rester invicible sur terre. Elle ne saurait égaler par sa marine l'Angleterre qui se borne à entretenir l'armée nécessaire aux garnisons de ses colonies. Mais, de là un danger encore pour l'Angleterre. Si la lutte se trouvait portée sur son propre sol, si l'ennemi, trompant la surveillance de la flotte britannique, parvenait à débarquer des troupes, l'île envahie se défendrait-elle mieux avec ses milices qu'elle ne résista, il y a dix siècles, aux Normands? Or, non seulement à Berlin, cette opération est de celles qu'étudie l'état-major, mais les plus qualifiés des amiraux anglais admettent que la vigilance de la flotte la plus nombreuse ne saurait assurer la côte anglaise contre toute insulte, et que la chance d'un débarquement, fort douteuse, n'est pas impossible. Donc, pour garder sa prépondérance, l'Angleterre est forcée d'agir avant que l'Allemagne devienne trop difficile à vaincre, et comme celle-ci accroît très vite ses forces, le choc ne peut être longtemps reculé. Et pour s'assurer dans une lutte, même prochaine, l'avantage, l'Angleterre doit, par une préparation diplomatique, d'abord prévenir toute alliance de l'Allemagne avec les puissances

maritimes, de sorte qu'une coalition de flottes ne fasse pas échec à la marine anglaise; ensuite s'assurer à elle-même des alliances continentales, de sorte que les armées de l'Allemagne, occupées sur leurs propres frontières, ne soient pas libres de tenter un débarquement sur le sol anglais.

XVI

Tel apparut à Edouard VII le devoir de sa charge quand il reçut à son tour le dépôt d'une puissance qu'il ne veut pas transmettre amoindrie à ses successeurs. Les souvenirs de 1870 dominaient encore l'Europe, où deux groupes de puissances étaient formés. L'Allemagne s'était assuré le concours de l'Autriche et de l'Italie contre toute revanche de la France. La France, contre cette triple alliance, qui de défensive pouvait devenir conquérante, s'était jointe à la Russie que la propagande allemande gênait en Orient et à qui la richesse française était utile partout. L'esprit avisé d'Edouard VII se rendit compte que d'autres groupes naîtraient de la rivalité entre l'Angleterre et l'Allemagne, et que l'aide la plus désirable à l'un et à l'autre de ces deux rivaux était le concours de la France.

Entre la France et l'Allemagne, il est vrai, se dressait, comme une irréconciliable discorde, le sort des provinces prises par le vainqueur et auxquelles le vaincu ne renonce pas. Mais autant, il était invraisemblable que l'Allemagne abandonnât de bonne volonté la conquête de sa force, une terre revendiquée par sa race, les provinces dont elle attendait depuis deux siècles le retour à la patrie, autant, à la veille d'une lutte avec l'Angleterre pour la primauté dans le monde entier, le désaccord avec la France sur une seule frontière et pour la souveraineté de quelques lieues carrées devenait secondaire. Vaincue à l'aide de la France, l'Allemagne aurait certainement à restituer ce prix de l'ancienne victoire et peut-être davantage : elle ne paierait pas trop cher par des restitutions sur le Rhin notre concours, si, grâce à nous, elle s'assurait l'immense proie que l'Angleterre laisserait à son vainqueur. Or, une entente avec la France rendrait probable une entente avec la Russie, naturellement hostile à l'Angleterre. Qu'ainsi la triple et la double alliance se confondissent en une coalition contre un ennemi commun, l'ensemble de leurs flottes disputerait sans désavantage les mers au pavillon britannique. L'alliance entre ces nations assurerait la paix sur le continent, c'est-à-dire rendrait disponible une immense

réserve de soldats pour entreprendre la grande aventure du débarquement, et multiplier par le nombre des tentatives les chances de succès. Enfin, notre coopération assurerait de ces chances la meilleure, en offrant à l'entreprise le littoral le plus proche de la côte anglaise. Une heure de navigation suffit pour franchir, depuis les ports français, le canal de la Manche : une heure d'incertitude suffit pour que la flotte anglaise, trompée par des feintes habiles et trop attentive aux fausses attaques dont on lui aura volontairement laissé surprendre le secret, ne ferme pas le passage à la véritable invasion.

Si l'entente de l'Allemagne et de la France était pour l'Angleterre le plus grand danger de l'avenir, l'alliance française apportait à l'Angleterre toutes les probabilités de victoire. Par cet accord serait anéantie toute espérance d'une coalition maritime : accrue de la flotte française, la flotte britannique pouvait braver toutes celles de l'Europe. Surtout l'armée allemande, occupée contre l'armée française, n'aurait pas de forces à détacher en corps de débarquement, et la campagne sur le Rhin tiendrait loin de l'Angleterre tout danger d'invasion. Sans doute il y avait vraisemblance que, dans cette lutte continentale, l'armée française fléchît : mais toute guerre a ses blessés et l'art de la conduire est de sacrifier les intérêts secondaires aux essentiels. Quand l'Angleterre aurait envoyé ce qu'elle pouvait de ses propres troupes partager le sort des troupes françaises, elle aurait satisfait au strict devoir de l'alliance. Fussent-elles ensemble accablées par l'armée prussienne, la flotte britannique anéantirait la puissance allemande sur mer, cela seul était le but de la guerre, et dans le traité de paix l'Angleterre défendrait son alliée malheureuse contre les pires conséquences de la défaite.

Détacher de l'Allemagne ses amis, ou rendre leur fidélité stérile, et s'attacher la France, devint dès lors la vaste, multiple et habile entreprise de la diplomatie britannique.

Dans la Triple-Alliance, un seul Etat tenait solidement à l'Allemagne : c'était l'Autriche. Mais par les fissures de ses nationalités, l'Autriche était ouverte aux influences étrangères, celles-ci pouvaient aggraver ses divisions intestines et paralyser ainsi sa force au moment opportun. Par ses ambitions orientales, et ses frontières d'Occident, elle se trouvait en conflit avec son alliée Italienne, et ces désaccords offraient autant de prises pour détacher d'elle sa jeune voisine. L'Italie vit dans l'attente des hasards qui apportent des gains, ses alliances sont pour elle un billet de *lotto*, elle tente sa chance sur toutes les combinaisons, elle ne s'obstine sans retour dans aucune et, quelles que soient ses promesses, ne

s'estime engagée qu'envers son intérêt. Or, par l'étendue de ses côtes et le facile accès de son littoral, elle est trop vulnérable aux coups de la puissance qui domine la Méditerranée pour s'exposer à l'inimitié de la Grande-Bretagne. Elle s'était obligée à combattre, aux côtés de l'Allemagne, la France, mais non l'Angleterre, et c'est l'Angleterre désormais qui la pousse doucement vers la France. L'Italie, pour signer la Triple-Alliance, avait pris prétexte de notre attachement au Saint-Siège, comme si notre catholicisme conspirait contre son unité. Maintenant, la France reniait sa tradition catholique, et cherchait querelle à l'Eglise : que l'Italie devint caressante, la France aurait un mobile de plus pour se séparer de la Papauté; la rupture préparerait la fin de notre protectorat catholique; l'Italie, qui nous l'enviait, le recueillerait peut-être de notre sottise comme un présent sans valeur; et devenir par notre irréligion une puissance catholique tout en gardant les Etats pontificaux, était digne de sa souplesse. Elle fit donc de bonne grâce la volte-face. Jusqu'alors, par égard pour la Papauté spoliée, nul chef d'Etat catholique n'avait consenti à se rendre au Quirinal. Le roi d'Italie, vint en France, afin que le président de la République rendît la visite à Rome, et que la courtoisie tirât son prix de l'offense. Le calcul se trouva juste; l'Italie, sans nous avoir rien offert qu'une occasion de conflit avec le Pape, nous sembla généreuse et réconciliée.

Derrière cette amie imprévue qu'elle jetait dans nos bras, l'Angleterre se rapprochait elle-même. Après avoir mesuré à nos effusions italiennes notre puissance d'oubli, Edouard VII hasarde un voyage chez nous : la colonie anglaise acclame son roi, la foule parisienne ne siffle pas son hôte. En retour, le Président reçoit à Londres l'accueil magnifique d'un peuple qui aime vraiment ses visiteurs quand ils lui apportent l'espoir d'un gain à faire sur eux. Les députations des deux parlements échangent des visites et des courtoisies, « l'entente cordiale » enroule autour de nous le fil moelleux des prévenances, et sans rien nouer nous donne l'illusion d'un lien.

Les faits pourtant ne sont pas détruits par les paroles et parlent plus haut qu'elles : partout où les intérêts de la France et de l'Angleterre étaient en présence, ils étaient en conflit, et nos mésintelligences s'étendaient dans toutes les parties du monde, au Siam, à Mascate, à Terre-Neuve, aux Nouvelles-Hébrides, en Afrique. Le Siam et Terre-Neuve gardaient les débris de l'établissement colonial que Louis XIV avait élevé. La fameuse réception des ambassadeurs siamois à Versailles avait inauguré solennellement alors les rapports entre les deux Etats et si leur amitié

avait été intermittente, l'effort presque ininterrompu de nos missions religieuses, sous l'ancien régime, soutenait un crédit que longtemps nous fûmes seuls à posséder. A Terre-Neuve, le traité d'Utrecht nous reconnaissait, avec le droit de pêche, le privilège de prendre dans les eaux voisines *la boëte*, l'appât qui attire la morue, et sur le littoral l'espace nécessaire à la préparation du poisson pêché. Après notre Révolution, l'Angleterre, parvenue à la suprématie maritime, commença à considérer comme un prolongement de son empire toutes les terres où abordaient ses vaisseaux. Le Siam touchait l'Inde enlevée déjà à notre domaine. Le soustraire à notre influence devenait facile. Grâce à la faiblesse de nos gouvernements, désormais trop occupés à défendre leur propre vie pour être les bons protecteurs des intérêts durables, elle avait appris aux dynasties indigènes la jalousie contre nous, ruiné nos avantages et substitué son hégémonie à la nôtre. A Mascate, nos droits étaient égaux à ceux de l'Angleterre; nos couleurs assuraient protection aux navires, même de nationalité arabe, qui étaient autorisés par nous à naviguer sous notre drapeau dans ces parages, et ces privilèges utiles par la clientèle qu'ils valaient à la France, nous préparaient un avenir plus important, le jour où les efforts de la Russie ou de l'Allemagne auront fait du golfe Persique une grande route de commerce. C'est pour cela sans doute que l'Angleterre tenait à rester seule : c'est à l'entrée des détroits qu'elle aime le moins les compagnons. Toujours présente à cette porte de l'Inde, elle ne cessait d'entraver par ses chicanes les droits, lointains pour nous, que, peu à peu, notre imprévoyance laissait prescrire. Moins encore l'Angleterre tenait-elle pour définitif notre droit d'enclave sur un sol anglais : aussi à Terre-Neuve notre privilège était inlassablement combattu et par les difficultés mises à son exercice et par l'offre impérieuse et vague d'un rachat. Mais nos armements pour Terre-Neuve étaient avec ceux pour l'Irlande la meilleure école de nos équipages, les chefs de notre marine militaire s'opposaient à tout changement, et comme là, du moins, nos intérêts trouvaient des défenseurs, nulle atteinte au traité d'Utrecht n'avait été consentie par la France. Aux Nouvelles-Hébrides où nous avions colonisé les premiers et où nous restions les plus nombreux, les Anglais venus à notre suite, mais comme s'ils portaient avec eux la souveraineté britannique, s'étaient refusés à reconnaître notre autorité en attendant de nous imposer la leur. Jouant toujours attentifs leur partie contre nos distractions constantes, ils avaient marqué leurs gains par des traités successifs qu'ils obtenaient de nous quand nous avions la tête

tournée; ils avaient fait de ces îles un domaine incertain où les deux gouvernements se neutralisaient, et préparé par cette anarchie le besoin d'un pouvoir que les colons de toute race accepteraient comme un bienfait, sans regarder à l'origine, et qui finirait par appartenir au peuple des deux le plus tenace. En Afrique enfin, depuis l'embouchure du Niger où ses commerçants, grâce à l'appui de l'Etat, s'étaient substitués aux nôtres, venus les premiers mais abandonnés par le pouvoir, jusqu'à la vallée du Nil où elle était arrivée la dernière et où elle était restée seule, elle avait partout travaillé à notre éviction.

Soudain le lion britannique cesse de réclamer sa part de lion, les griffes rentrent sous la patte devenue de velours, les brutalités s'achèvent en caresses. Notre voisine offre à notre gouvernement l'espoir de régler toutes les difficultés par un accord général qui pacifie l'avenir, soit pour la France un dédommagement des pertes subies, et rende solide l'amitié des deux Etats. Cette avance seule parut à nos ministres un gain inespéré, les disposa à ne pas regarder de trop près aux détails et, le 8 avril 1904, tous nos accords étaient signés. Au Siam, l'Angleterre s'engage à ne plus nous susciter d'obstacles, mais elle n'a presque plus rien à nous prendre, et l'influence qu'elle garde sans partage dans les conseils indigènes lui laisse le pouvoir de les tourner contre nous s'il lui plaît. Aux Nouvelles-Hébrides, elle promet de substituer à l'indivision un partage, mais qu'elle annonce sans l'accomplir, et qui lui est difficile sans le consentement de ses colons australiens. Or ce sont eux qui revendiquent depuis longtemps et avec une impatience croissante les Nouvelles-Hébrides par droit de voisinage. Comme leur colonie est autonome, et liée seulement par un lien fédératif à l'empire britannique, si Londres statuait contre leur désir sur le sort de ces îles, ce serait engager un conflit de souveraineté. La métropole ne poussera pas le respect de ses engagements envers nous jusqu'à une rupture avec sa colonie. Le partage annoncé ne s'accomplira donc pas, l'indivision continuera et l'anarchie préparera, par la lassitude de tous, les voies à la primauté du pays qui soutiendra le mieux ses nationaux, suivra de plus près l'occasion, et ce ne sera pas la France. A Terre-Neuve, la France renonce pour ses marins à toute installation sur le littoral, à la pêche dans les parages où l'on trouve la boëte, par suite elle se met à la merci de ses concurrents pour obtenir, soit l'appât sans lequel on ne peut prendre la morue, soit les emplacements sans lesquels on ne saurait la préparer; ces difficultés vont restreindre, puis tarir les embarquements pour Terre-Neuve et

supprimer notre meilleure école de matelots. Ces désavantages sont si évidents que l'Angleterre, dans le traité même, reconnaissait notre droit à des compensations.

Elle les offrait en Afrique, notre vrai domaine. Après Fachoda, quand nous avions été jetés hors de l'Egypte, nous avions refusé de donner, par notre signature, un caractère de droit à cette violence, et si peu vraisemblable que fût un retour de notre énergie et de nos armes, c'était assez pour amoindrir chez nos voisins la parfaite quiétude, qui est la joie de la possession. Pour obtenir notre consentement, sans arrière-pensée, à la puissance nouvelle que l'Angleterre établissait du Cap au Caire, une seule transaction eût été équitable. Quand l'Angleterre se réservait tout l'Est du Continent, ne pas disputer l'Ouest à la France, abandonner au Soudan les enclaves anglaises qu'enserrent nos possessions, et, en nous restituant l'embouchure du Niger, nous rendre l'accès maritime d'un bassin où tout nous appartient, sauf l'entrée et la sortie, n'eût pas été, certes, nous faire la part égale. La nôtre nous eût donné tout au plus de quoi nous résigner. Mais l'Angleterre n'était pas plus disposée à consentir à ce marché sérieux que nos négociateurs ne semblent avoir été énergiques à le réclamer. Elle ne montra pas sa moindre audace quand elle nous offrit, de tout ce qui lui appartenait là, les minuscules îles de Los et à l'Est du Niger des régions que ses explorateurs avaient visitées et qu'elle savait sans valeur : on ne pouvait faire moindre cas et de nos intérêts et de notre intelligence. Elle se rendit compte qu'elle dépassait la mesure. Tout insouciant que fût notre peuple, elle se faisait trop usurière à ce fils de famille, et c'était trop peu de ne nous offrir, pour prix du Nil, que ses crocodiles empaillés. C'est alors qu'elle poussa au génie, par une autre libéralité, l'art de donner sans s'appauvrir, et qu'en échange de nos droits sur l'Egypte, elle reconnut nos droits sur le Maroc.

XVII

La politique ici ne peut être isolée de la géographie et de l'histoire. Le Maroc termine l'Afrique septentrionale à l'Occident comme l'Egypte à l'Orient, mais toute l'étendue du Nord Africain est orientale ou occidentale. Au milieu du vaste littoral que baigne la Méditerranée, aux confins de la Tunisie et de la Tripolitaine commencent et s'opposent les formes essentielles de deux régions, l'une plate qui va s'abaissant vers l'Egypte, et l'autre montagneuse qui s'élève vers le Maroc. A cette place centrale, comme incer-

taines encore de leur direction, elles se pénètrent et se mêlent. Au Sud des montagnes tunisiennes, les *Chotts* étendent leur dépression plus basse que le niveau de la mer. Au Nord de la Tripolitaine, un bourrelet de hauteurs parallèles au rivage limite entre elles et la Méditerranée une étroite plaine, terre maigre des habitants, chemin historique des envahisseurs, et le massif de Barka, l'ancienne pentapole, élève son bloc erratique de montagnes ombreuses et fertiles. Ces régions, — sauf le massif de Barka, — sont les plus pauvres, parce que là, ni la plaine ni la montagne ne recueillent utilement la richesse essentielle, l'eau.

A la Tripolitaine, manquent à la fois les hauteurs où se forment les réservoirs des sources, les pentes qui rassemblent leur cours, les issues ouvertes aux fleuves vers la mer. Le sol de pierres et de sables ne retient même pas les pluies qu'il reçoit, elles filtrent à travers son épaisseur, et leurs nappes souterraines ne remontent à la surface que pour arroser quelques oasis. La stérilité des *hamadas* tripolitains descend vers le désert de Lybie qui, lui-même, penche vers l'Egypte. Mais là ces lents abaissements finissent en une plaine ouverte au nord sur la mer, et qui au sud a pour limites lointaines, au lieu du Sahara, les plus hautes montagnes et les plus vastes lacs de l'Afrique. La surabondance de leurs réservoirs est réunie en un fleuve assez rapide pour se creuser un lit à travers toute la plaine jusqu'à la mer, assez riche en eau pour couvrir tout le pays, assez chargé de terres charriées pour qu'elles se déposent quand son cours ralenti s'endort sur les plaines inondées. Ainsi avec du sol apporté de cent pays et répandu en couches aussi nombreuses que les années, a été couvert le désert de pierres et de sable. En Egypte seule la nature a rendu fertile la plaine qui s'étend du golfe de Gabès à la mer Rouge.

De même pour l'Afrique occidentale : de la Tunisie au Maroc, l'Atlas soulève sa ligne ininterrompue et qui va haussant son relief, du cap Bon au cap Noun. En Tunisie, l'Atlas a trop peu d'altitude pour arrêter les nuages, retenir l'humidité sous le manteau des grandes forêts et distribuer au loin les eaux sur ses pentes. Il ne forme qu'au nord une vallée arrosée par un fleuve, la Medjerda. Partout ailleurs la terre ne boit que les pluies et, selon qu'elles tombent abondantes ou rares, porte ou non sa moisson. En Algérie, l'Atlas plus élevé s'élargit en plateaux plus vastes et soutient des versants plus étendus, mais encore bien des cours d'eaux ne sont que des torrents, et la plus grande partie de la région reste desséchée. Au Maroc il atteint sa plus grande altitude et sa plus grande largeur, avec ses sommets de 3000 et

4000 mètres, sa triple chaîne parallèle de grand, de moyen et de petit Atlas, et les flanquements du Riff et du Djebala. Ces montagnes protègent le sol contre les souffles du désert, arrêtent les nuages qui se forment sur la mer voisine, recueillent et dirigent par les détours de multiples vallées, l'abondance de sources intarissables, de fleuves quelques-uns profonds. Une terre qui reçoit à la fois tant d'eau, tant de soleil et à tant d'altitudes, est prête à produire les cultures les plus variées. Ainsi comme la région plate a trouvé sa plus parfaite fertilité en Egypte, la région montagneuse atteint toute sa richesse au Maroc.

C'est pourquoi ces deux pays ont de tout temps attiré la plus grande partie des races qui peuplent soit l'Occident, soit l'Orient de l'Afrique septentrionale. A l'heure présente, sur 26 millions d'hommes qui y vivent, 10 millions sont massés en Egypte, 10 au Maroc et les 6 autres dispersés dans l'espace qui sépare ces deux pays. Les races ne sont pas moins différentes que le sol. La race égyptienne, sur un humus inépuisable mais ouvert de toutes parts, est destinée à travailler, non à se défendre : c'est pourquoi elle s'est soumise sans lutte à quiconque venait armé jusqu'à elle et, esclave perpétuellement douce des maîtres les plus durs, n'a interrompu sous aucun son labeur docile. Dans la montagne, les Berbères trouvant moins à recueillir, ont moins travaillé, mais, mieux défendus par la nature contre la conquête, ont tenu pour leur plus précieuse richesse, l'indépendance. Ils avaient d'autant plus de facilités et d'énergie pour la garder que le pays était moins accessible et qu'ils se trouvaient plus nombreux : c'est pourquoi la Mauritanie fut de l'Afrique la province la moins domptée. Les Romains se contentaient d'un empire lointain, les conquérants barbares passèrent plus qu'ils ne s'établirent, et si l'Arabe imposa son autorité et sa religion, c'est qu'en acceptant l'Islam, le Berbère devenait l'égal des vainqueurs et conservait ses biens. Le maigre profit de la conquête pour les Asiatiques et la difficulté de nourrir à la fois les anciens et les nouveaux venus sur le sol du Maroc décida, non moins que le zèle religieux, une partie de ces Arabes et de ces Berbères à passer en Europe. Arrêtés à Poitiers par Charles-Martel, ils demeurèrent longtemps établis sur les deux versants des Pyrénées et ne perdirent toute l'Espagne qu'à la fin du quinzième siècle. Rejetés dans le Maroc, ils restaient assez forts pour repousser les Espagnols quand ceux-ci voulurent poursuivre leur revanche sur le sol Africain. Les Maures groupés par le péril tant qu'il fallut défendre cette dernière retraite, l'antique berceau de leur indépendance, devinrent, à mesure que l'Espagne devenait moins menaçante, plus étrangers

les uns aux autres. Ils oublièrent peu à peu l'unité de la nation dans la tribu. Les plus lointaines ou les mieux retranchées dans les montagnes se sont soustraites à tout autre gouvernement que le leur. Et si le pays possède une cour, deux capitales et un sultan, ce descendant du prophète est un chef religieux plus qu'un chef politique, n'obtient le service militaire et l'impôt que dans une faible partie du pays, même où il commande n'exige pas d'autre obéissance et n'est Empereur que d'une anarchie.

Le moment où les Maures, refoulés en Afrique, y luttaient contre la conquête espagnole était le moment où la France combattait en Europe l'omnipotence de l'Espagne. Les ennemis de nos ennemis deviennent aisément nos amis : la France fut donc sollicitée de prévenances par les sultans, bien accueillie dans les ports marocains, où elle cherchait seulement des avantages pour son commerce, et n'avait pour compétiteurs que les Hollandais. Au commencement du dix-huitième siècle, la prise de Gibraltar attira sur l'Afrique le premier regard de l'Angleterre. Elle aspirait à la domination des mers, et la fortune venait de lui donner une clef de la Méditerranée. Le détroit est à peine large de quatre lieues. Si, déjà retranchée sur la rive espagnole, l'Angleterre s'établissait sur la rive africaine, personne, sans sa permission, ne pourrait entrer dans la Méditerranée, ou en sortir. Même sans cette perfection de sûretés, des navires abrités et ravitaillés à Gibraltar suffiraient à la garde du passage, tant que la côte africaine appartiendrait à un peuple déchu de sa force et de ses ambitions. Si, au contraire, une nation mêlée aux grandes affaires du monde se créait en face de Gibraltar un Gibraltar, le détroit aurait deux gardiens, c'est-à-dire que nul des deux n'en serait le maître, et l'Angleterre pour commander le passage aurait à convaincre ou à vaincre une volonté indépendante et armée. S'ouvrir par le commerce et par la diplomatie le Maroc; en défendre l'indépendance, c'est-à-dire en entretenir les soupçons contre l'Espagne, l'ancienne envahisseuse, et la France, la nouvelle amie: changer peu à peu l'ordre des méfiances dans cet Islam ombrageux, parce qu'une Espagne déjà incapable de reprendre Gibraltar, résignée à subir sur son propre sol la permanente offense d'un drapeau étranger, n'était pas redoutable à l'Angleterre comme la France aux énergies capricieuses et intactes; grâce à ces sollicitudes pour le Maroc, fortifier sa propre suprématie tant qu'il durerait, et, s'il mourait de décomposition, veiller à l'héritage: prendre à l'occasion la côte africaine du détroit, sinon la laisser à l'Espagne pour l'enlever à la France, tel fut dès lors le dessein britannique,

dessein plus jaloux encore quand la conquête de l'Algérie nous eut fait limitrophes du Maroc.

Il s'en fallait que nos desseins sur l'Afrique fussent alors aussi fixés. Nous restâmes d'abord embarrassés par ce don du hasard, plus disposés à l'abandonner qu'à l'accroître. Il nous fallut un long temps pour connaître les avantages de notre possession, et ses dangers. Nous occupions un morceau du sol dans une contrée qui, du golfe de Tunis à l'Atlantique, est une; nous avions vaincu la plus petite fraction d'une race qui, sur toute cette étendue, perpétue le même sang, parle la même langue, a la même foi. Si cette unité naturelle s'était rompue en la division des Etats barbaresques, c'est que l'organisme rudimentaire de ces gouvernements ne portait pas l'autorité par delà leur voisinage. Successeurs d'un de ces gouvernements, nous provoquions cette société tout entière. La haine qui anime les musulmans contre les chrétiens s'ajoutait à la communauté de race pour associer tous les Berbères aux révoltes de nos sujets algériens, et de toutes parts s'ouvrait aux attaques et aux fuites un pays sans frontières naturelles. Là était notre faiblesse. Etendre notre empire sur toute cette race, eût été le remède le plus efficace : la France n'y songea pas aux jours où elle pouvait beaucoup oser. Elle comprit que cette longue entreprise autoriserait d'autres ambitions à traverser les nôtres; que le partage du littoral africain entre plusieurs peuples de l'Europe commencerait leurs discordes; que faute de limites naturelles chacun d'eux s'estimant envahi serait tenté d'envahir; qu'à ces nouveaux venus, prétendissent-ils respecter l'autonomie de la Tunisie, de la Tripolitaine, du Maroc, et devenir seulement les maires du Palais dans ces Etats fainéants, il serait trop facile d'armer et de soutenir contre la France le fanatisme de l'Islam. La France ne voulut pas fournir prétexte à ces hasards, elle s'abstint de s'étendre, pour prévenir les conquêtes compensatoires. Elle tenait pour essentiel que nul tiers ne se glissât entre elle et les populations musulmanes. Elle n'avait pas peur de leurs mouvements spontanés; elle savait leurs haines amorties par un fatalisme qui leur enseigne la soumission à la force, et leur volonté désarmée par une apathie qui les empêche de tendre longtemps leurs desseins et leur courage. Respecter l'indépendance marocaine et turque, flanquer nos mauvaises frontières par ces souverainetés inoffensives qui interdiraient nos approches aux peuples ambitieux, ne permettre à personne les conquêtes que nous nous refusions, et, si un autre était résolu à prendre, le prévenir, telle avait été notre politique. Notre modération avait fait ses preuves, en 1845, lorsque, provoqués par le Maroc, nous n'avions, après la bataille

d'Isly, prétendu à aucun accroissement de territoire; notre énergie s'était affirmée en 1881, quand nous avions occupé la Tripolitaine, plutôt que de l'abandonner aux convoitises certaines de l'Italie.

Cette conduite continuait la tradition de sagesse laissée sur ce sol par tous les gouvernements dignes de ce nom. Carthage régna jusqu'à l'Atlantique; les Romains, victorieux de Carthage, ne tolérèrent point la puissance de Jugurtha trop voisine; le conquérant arabe poursuivit sa chevauchée du Nil jusqu'à l'Atlantique; l'Espagne, de Ximénès à Charles III, signifia, par ses attaques dirigées contre tous les Etats barbaresques, sa volonté d'édifier sur plusieurs ruines l'unité d'un gouvernement. Et si, plus patients, nous souffrions que dans l'Afrique du nord survécussent plusieurs anarchies, nous entendions que l'ordre et la force y fussent représentés par un seul.

Cette politique fut changée après Fachoda. La fuite avait alors été le premier mouvement de ministres dociles à un Parlement qu'épouvantait la pensée de demander du courage à ses électeurs. Mais elle demeurait un mauvais souvenir. Personne n'était content de ce qui avait été fait pour obéir aux désirs de tous, et rien ne prouve mieux combien l'intérêt général peut être en désaccord avec le suffrage universel. Il y avait de la honte dans l'air. Ceux mêmes, c'était le grand nombre, qui ignoraient le dommage causé à nos intérêts souffraient de l'atteinte portée à notre prestige. Notre orgueil avait besoin d'une revanche. C'est alors qu'à notre ambition chassée de l'Egypte et errante apparut le refuge du Maroc.

Penser à l'un comme compensation de l'autre était d'un peuple qui ne choisit plus mais se résigne. Jamais le Maroc, même transformé par la civilisation, ne vaudra l'Egypte; ce travail n'est même pas commencé, et les habitants ne veulent pas qu'on l'entreprenne. Les soumettre n'était pas l'œuvre d'un jour et elle exposait à rencontrer des adversaires plus redoutables que les Maures. Toutefois, pour des politiques résolus à rétablir leur prestige en effaçant une défaillance par une conquête, le Maroc était un beau pis-aller, le résultat valait les risques, et ils seraient d'autant moindres que notre action hésiterait moins. L'énergie prévient plus de difficultés qu'elle n'en soulève. Le même instinct brutal et efficace qui, dans l'univers, où le droit public n'a pas encore de juge, autorise, sans égard à la civilisation et à la volonté des victimes, les forts à s'emparer des faibles, qui précipitait hier les Américains sur la Havane et les Philippines; les Russes, puis les Japonais, sur la Corée; et, sur l'Afrique, les Allemands à l'est, les Portugais à l'ouest, les Belges au centre, les Anglais

partout, animait-il aujourd'hui nos hommes d'Etat? Ils avaient à invoquer plus de prétextes que la plupart de ces devanciers, et à agir de même ne se fussent pas assuré moins de chances. Les Maures sont braves, mais sans organisation militaire et divisés par des haines de tribus : la rapidité devait les surprendre et les prévenir où il faut être maître pour être maître d'un pays; il n'était pas impossible de les contenir les uns par les autres, ni douteux qu'ils finissent par céder si nulle puissance ne prenait leur parti. Or, parmi les puissances intéressées à l'avenir du Maroc, toutes, sauf deux, n'avaient avec lui que des relations de commerce, et ne pouvaient trouver mauvais ni l'accroissement de sûreté, ni l'amélioration de ports, ni l'ouverture de routes qui rendraient le commerce plus facile et plus fructueux. L'Espagne prétendait, en outre, à des droits historiques, sur le Maroc, mais elle n'avait jamais su, même aux jours de sa plus grande puissance, les imposer. En vain le testament d'Isabelle la catholique léguait la terre musulmane au courage espagnol, les clauses exécutées ne sont à peu près rien : quelques îlots le long du rivage et sur le littoral deux villes, une place de commerce, Melilla, une place de guerre, Ceuta, sont tout le domaine conquis. La part de l'Espagne dans le commerce total avec le Maroc ne dépasse pas 6 pour 100. Melilla, port franc, est surtout utile à l'Angleterre et à la France. Ceuta ne serait précieux que comme point d'appui pour une invasion qui n'a jamais réussi contre les Maures, ou pour une défense du détroit contre l'Angleterre, or l'amitié avec l'Angleterre est devenue la loi de la politique espagnole. Les îles ne servent que de bagnes. L'ensemble forme des possessions onéreuses. Les respecter suffisait pour que l'Espagne n'eut pas sujet de plainte. Au lendemain du jour où l'Espagne avait signé la paix en consentant la perte de ses colonies les plus belles, aurait-elle fait la guerre pour empêcher que nous prissions ce qu'elle n'avait jamais possédé? Si la générosité épargne les malheurs d'autrui, la politique en profite. Nulle concession de forme n'eût rendu moins amère à un peuple fier, trahi par les événements et d'autant plus fidèle à ses rêves, notre présence sur une terre par lui conquise en songe. Mais un grief tout sentimental n'eût pas fait oublier au gouvernement de Madrid que notre amitié n'est pas superflue pour la surveillance de ses carlistes et de ses républicains à la frontière. Même irrité, il n'eut pas pris conseil de lui seul. L'Angleterre, dont l'opposition ou le consentement à notre dessein déciderait l'Espagne à l'hostilité ou à la résignation, se trouvait, là encore, l'inquiétante spectatrice et la puissance décisive. Mais celle qui, d'ordinaire, est contre nous,

pouvait, devait être, cette fois, pour nous. L'Angleterre ne donne pas, mais elle paie. Trop calculatrice pour rien perdre en générosités gratuites, elle se sait économe en devenant libérale pour les services à proportion qu'ils lui sont nécessaires. Elle avait besoin de nous contre l'Allemagne : nos hommes d'Etat ne pouvaient l'ignorer, et s'ils consentaient à donner leur concours, elle les eut estimés d'en vouloir le prix. Pour l'Angleterre, le Maroc n'était pas une pièce maîtresse comme l'Egypte. Pourvu qu'elle obtînt la certitude que sur la côte ne s'élèveraient pas des fortifications hostiles à Gibraltar, et que son commerce ne souffrirait pas d'un nouveau régime, elle possédait l'essentiel et pouvait céder le reste. Si ce reste avait été revendiqué par nous comme la condition absolue de l'accord, eût-elle hésité à acquérir notre alliance au prix du Maroc?

Mais les circonstances ne servent jamais ceux qui n'osent pas se servir eux-mêmes. Ces projets de grandeur où survivait le caractère de notre race étaient déformés par le caractère de notre gouvernement. La même crainte des responsabilités qui avait naguère interdit à nos hommes publics de disputer, fût-ce une heure, l'Egypte, leur interdisait de risquer, pour la conquête d'un moindre domaine, des désaccords avec l'Europe et une expédition militaire. Ce qu'il fallait à leur ambition décadente, c'était une apparence de succès, une combinaison qui leur permît de déclarer nôtre une contrée sans la prendre, refît un prestige immédiat à leur honneur malade et laissât les embarras de la conquête effective à l'avenir. Ils voulaient obtenir de l'Europe un consentement à une action qu'ils annonceraient sans agir; et, sûrs que le domaine leur serait réservé, attendre l'heure d'une acquisition sans risques.

La manière de conduire cette négociation, qui était une faiblesse, accumula plus de faiblesses encore. Par une malhabileté commune aux timides, ils s'adressèrent d'abord non à ceux dont la volonté, plus difficile à gagner, importait seule, mais aux intéressés secondaires dont l'adhésion, plus aisée à obtenir, ne résolvait rien. Au lieu d'aller droit à l'Angleterre, ils commencent l'entretien avec l'Italie que notre extension au Maroc n'appauvrissait ni d'un droit, ni d'un intérêt, ni d'une espérance. Il se trouva que l'Italie se rapprochait d'eux en 1902, au moment où ils méditaient le dédommagement marocain. Ils crurent adroit de mettre à l'épreuve la bienveillance empressée qu'elle nous témoignait. Mais dès que nous sollicitions son consentement comme une faveur, il fallait lui en offrir une en échange. L'Italie a des ambitions assez multiples pour qu'il nous fût facile de nous en servir sans nous desservir : la rectification

de ses frontières dans le Trentin, vers Trieste, et ses projets sur l'Albanie ne nous causaient aucun dommage. En lui laissant les mains libres dans des contrées où nous ne prétendons rien, pour avoir les mains libres où elle n'avait rien à prendre, nous échangions des commodités équilibrées, et d'autant plus avantageuses pour nous que c'était opposer l'Italie à l'Autriche, affaiblir la triple-alliance, et satisfaire tout en l'écartant notre sœur latine. Nous la laissâmes déplacer le débat, prétendre à un dédommagement africain de notre action africaine, rappeler sa blessure toujours ouverte de la Tunisie, conclure que pour nous laisser maîtres au Maroc elle entendait être laissée par nous maîtresse en Tripolitaine.

Rien de plus inégal qu'un tel marché. En nous abandonnant un pays où elle n'a ni passé ni avenir, l'Italie nous demandait d'exposer tous les avantages jusque-là conservés à notre domaine algérien. La Tripolitaine est la dernière province qui, en Afrique, reste à la Porte; en approuvant la spoliation du Sultan, la France irritait le chef religieux des populations qu'elle gouverne et provoquait les représailles de l'Islam. Tripoli est le port méditerranéen d'où partent les routes les plus courtes vers le Tchad et le centre de l'Afrique : si l'Italie n'utilise pas cette position pour faire de Tripoli l'entrepôt du Soudan, elle se sera embarrassée d'un présent onéreux; si elle prétend s'assurer le commerce du Tchad, du Borkou, du Ouadaï, elle exploitera des contrées réservées à la France, c'est-à-dire nous obligera à lui abandonner nos droits ou à les défendre. Or, tout conflit avec elle, dès qu'elle sera établie en Tripolitaine, deviendra limitrophe de la Tunisie : toute notre sécurité là, où la frontière ni les tribus ne sont rassurantes, est que nulle puissance, parmi les fortes, ne se trouve près de ces routes ouvertes et de ces rébellions qui sommeillent. L'Italie voisine sera d'autant plus dangereuse qu'en Tunisie on compte dix Italiens pour un Français et que, en cas de guerre, l'ennemi agirait à la fois au dehors et au dedans. Pour tous ces motifs, nous ne devions pas vouloir d'hôtes nouveaux en Tripolitaine, et la dernière nation qu'il fallait y attirer était l'Italie. Mais on avait hâte d'effacer Fachoda, coûte que coûte, et puisque l'Italie tenait bon, nous cédâmes. Nous renoncions, pour nous étendre au Maroc, à notre isolement dans le nord de l'Afrique, c'est-à-dire à la sécurité de notre domaine.

Nous demandâmes de même à l'Espagne si elle nous permettait d'agir. C'était exciter cette magnificence des prétentions qui fait partie de la dignité espagnole. Et là aussi notre fièvre maladive d'un succès à tout prix nous livrait d'avance. Vers la fin de 1902,

le bruit se répandit que les clauses d'un accord étaient écrites. Notre gouvernement les tint secrètes, mais l'Espagne avait à les divulguer autant d'intérêt que nous à les taire. Nos concessions devenaient comme une reconnaissance de ses droits, et elle obtenait de nous beaucoup plus que ne lui avait jamais donné son épée. Nous lui avions attribué, avec Tanger et Fez, toute la région située à l'ouest de la Moulaya et au nord du Sébou. Après avoir admis dans l'Afrique du nord un copartageant, l'Italie, pour obtenir le Maroc, nous abandonnions à l'Espagne une partie de ce Maroc, et quelle partie, Tanger, la porte du pays sur l'Europe; Fez, la capitale historique et religieuse; la vallée de Taza, l'unique passage ouvert de l'Algérie à l'Atlantique. Par bonheur, l'Espagne jugea le présent trop beau, craignit le mécontentement de Londres, et n'estimant pas qu'une entente avec nous la garantit contre l'opposition de l'Angleterre, refusa de conclure.

Ainsi nos tentatives pour nous entendre avec les moindres intéressés, comme si nous devions par leur adhésion peser sur le principal arbitre, n'avaient rien résolu, et nous nous trouvions poussés, même par eux, vers l'Angleterre comme vers le juge souverain de la cause. Mais nous n'arrivions à son tribunal que trahis par nous-mêmes : il n'était plus temps de lui demander le Maroc. Nous avions montré à d'autres le fond de notre désir, dit ce que nous étions prêts à céder. Nous avions nous-mêmes tracé la part réduite où elle n'eût pas osé nous confiner. Nous lui avions épargné l'embarras de proposer le peu qu'elle désirait nous offrir. Nous lui avions donné le droit de se dire bienveillante si elle nous accordait ce que nous avions réclamé. Dès que nous consentions à n'être plus seuls dans l'Afrique du Nord, l'Angleterre pouvait s'entendre avec nous. Elle reconnut qu'il appartient à la France « de veiller à la tranquillité du Maroc et de lui prêter assistance pour toutes les réformes administratives, économiques, financières et militaires dont il a besoin[1]. » Mais c'était d'abord « sous la réserve que cette action laisserait intacts tous les droits dont, en vertu des traités, lois et usages, la Grande-Bretagne jouit au Maroc ». Nombre de ces droits étaient des privilèges sans cesse accrus, comme celui « de cabotage entre les ports marocains obtenu par les navires anglais en 1901 », et expressément imposé à notre respect[2]. L'Angleterre interdisait — exception faite seulement pour les points actuellement occupés par l'Espagne, — les « fortifications ou ouvrages stratégiques quelconques sur la côte

[1] Conventions franco-anglaises du 8 avril 1904. Déclaration concernant l'Egypte et le Maroc, art. 2.
[2] *Ibid.*, art. 2.

marocaine comprise entre Mellila et les hauteurs qui dominent la rive droite du Sébou[1] ». 150 lieues de côtes, moitié sur la Méditerranée, moitié sur l'Atlantique, étaient neutralisées aux abords du détroit. Nous nous engagions non seulement à n'y édifier aucune défense militaire, mais à ne pas « en laisser élever » : notre concours était dû à la Grande-Bretagne contre toute puissance militaire qui prendrait pied sur ce littoral. C'était « afin d'assurer le libre passage du détroit de Gibraltar » que toute défense de la côte était prohibée, et prohibée par la nation qui, à ce moment même, accroissait les fortifications de Gibraltar. Dans ce pays qu'il semblait nous abandonner, comme nous lui abandonnions l'Egypte, non seulement le négociateur britannique se faisait d'autorité sa part, il stipulait celle de l'Espagne, « les intérêts spéciaux qu'elle tient de sa position géographique »[2]. Malgré nos promesses et l'affaiblissement de notre vitalité, l'Angleterre ne voulait pas nous confier une rive de ce détroit, et continuait à préférer l'Espagne comme voisine de tout repos; elle savait que la région d'où elle souhaitait nous écarter était, la veille, laissée par nous à l'Espagne, et que nous serions forcés de maintenir ces offres dans des pourparlers nouveaux. C'est pourquoi était exigé de nous l'engagement que « le gouvernement français se concerterait avec le gouvernement espagnol ». Non seulement l'Angleterre, par cette largesse imposée, disposait, en faveur d'un tiers, de droits qu'elle avait semblé nous reconnaître, mais elle tenait à suivre les négociations, à obtenir « communication » des accords à intervenir entre les deux pays[3] ». Ainsi, arbitre de ce qui ne lui appartenait pas, elle fortifierait les résistances des Espagnols à tout ce qui lui déplairait. Contre ce nouveau « droit de visite » que l'Angleterre s'arrogeait sur nos traités avec les tiers, notre diplomatie ne savait plus protester, personne ne sembla sentir l'insolence de la prétention. L'accord avec l'Espagne fut négocié aussitôt et ses clauses, que nos ministres n'ont pas dites à la France, ont été dites à l'Angleterre. Ce n'était pas assez encore. La France, après avoir tant concédé aux autres, songerait peut-être à elle-même, et, comme dédommagement aux pertes d'argent et d'hommes que coûte la civilisation d'un pays sauvage, voudrait réserver aux Français quelques avantages : l'Angleterre prévint ce dernier péril en stipulant que, durant trente années, « le principe de la liberté commerciale » ferait loi au Maroc et interdirait toute inégalité entre les nations concurrentes. Elle était la pre-

[1] *Ibid.*, art. 7.
[2] *Ibid.*, art. 8.
[3] *Ibid.*, art. 8.

mière par le trafic et, au nom de l'égalité, comptait garder la suprématie. Les négociateurs français se félicitèrent d'enlever à toutes les nations commerçantes en rapport avec le Maroc tout prétexte de plainte. Personne ne se demanda quel bénéfice la France tirera de cette étrange opération si elle en assume seule les charges et que les profits soient pour tous. Cette duperie ne durerait pas plus de trente années, sans doute, mais il ne faut pas trente ans à une clientèle pour prendre des habitudes. Les négociants français ont plus d'aptitudes à conquérir la confiance d'un public attentif à la probité des hommes et à la qualité des produits, qu'à gagner du premier coup les foules peu expertes en la valeur des choses. Il y a toute apparence qu'ils soient vaincus au Maroc par des rivaux moins probes, moins scrupuleux, moins soucieux de perfection, mais plus habiles à donner aux marchandises médiocres l'apparence des bonnes, et l'attrait d'un bas prix. Après trente ans, pour rendre au commerce français la clientèle perdue, il faudra établir des droits prohibitifs ou tout au moins protecteurs, les imposer contre l'intérêt apparent du Maroc et l'intérêt réel des puissances lésées par un changement de régime. Qu'importaient ces difficultés lointaines à ces politiques pour qui ajourner est résoudre? Il suffisait au jour présent qu'ils eussent « obtenu le Maroc. »

Telles furent ces conventions où l'Angleterre eut soin de présenter comme équivalentes les clauses relatives à l'Egypte et au Maroc. Pour nous, il y avait entre les deux pays cette similitude que la France ne possédait plus l'un et n'acquérait pas l'autre : elle échangeait un souvenir contre une espérance. Mais il n'y avait pas plus à comparer les avantages de l'Angleterre aux nôtres, que les régions inégalement cultivables du Maroc à l'humus inépuisable de l'Egypte, que la rudesse belliqueuse des Maures à la douceur des fellahs. L'Angleterre recevait, de notre consentement, la contrée la plus fertile du monde, transformée par nos travaux, mise en pleine valeur, habitée par la plus pacifique des races. Elle nous accordait le droit de pénétrer dans un pays hostile, et d'y transformer la barbarie encore en friche de la terre et des hommes. Elle devenait maîtresse incommutable de l'Egypte, elle y régnait seule entre la mer Rouge et le désert. Au Maroc, nous subissions un partage de territoire et d'influence, et, comme si notre « condominium » de l'Egypte ne nous eût pas instruits, un condominium plus décevant où l'Angleterre aurait toujours avec elle l'Espagne; nous formions un de ces ménages à trois, qui sont des combats de deux contre un. Pour nous assurer cet avenir, nous avions accepté que l'Italie s'adjugeât, et elle sans par-

tage ni réserve, la Tripolitaine. Et l'Angleterre, plus sûre de nous que si elle nous eût comblés, nous tenait, par nos concessions mêmes, liés à sa fortune. Si nous étions tentés de lui redevenir jamais hostiles ou même étrangers, rien de plus facile que de nous rappeler au repentir, sans qu'elle eut à froncer le sourcil. Désormais, notre repos en Afrique dépendrait de deux voisines que les souvenirs glorieux de leur histoire disposent à se croire toujours insuffisamment grandes; l'Angleterre, régulatrice de leurs ambitions, était, par surcroît, maîtresse de la mer entre nous et notre domaine. Sur ce domaine, c'est nous qui avons appelé, à notre droite et à notre gauche, ces deux peuples les plus dépendants de l'Angleterre. Nous avons voulu nous les attacher, et elle les croit en effet capables de s'attacher à nous, si elle le veut, comme deux chiens au sanglier qu'ils coiffent.

Et maintenant l'Angleterre peut découpler ailleurs sans crainte et pour une chasse plus urgente, une autre meute jusque-là retenue à grand peine. C'est le 8 avril 1904 que notre accord avec l'Angleterre fut signé, mais dès le commencement de l'année il était certain. C'est dans la nuit du 8 au 9 février que les Japonais, en surprenant la flotte russe à Port-Arthur, s'assurent par leur première attaque la supériorité maritime, le lendemain qu'ils commencent en Corée le débarquement de leurs troupes et interdisent tous les accès de Port-Arthur assiégé par terre et par mer. Dès lors, les Russes sont assez occupés en Mandchourie pour qu'ils ne puissent plus défendre le Thibet. Le 26 mars le cabinet de Londres donne à l'expédition préparée depuis plusieurs mois dans l'Inde, ordre de marcher et, après qu'elle est parvenue à Lhassa, impose aux Thibétains un traité qui ferme le pays à l'influence russe. Mais les traités ont pour garantie la faiblesse de celui qu'ils lèsent. Il faut que les czars ne puissent, de longtemps, reprendre leurs desseins, non seulement sur le Thibet, mais partout où ils menaçaient de déboucher sur les chasses gardées de l'Angleterre. De là la vigilance avec laquelle l'Angleterre surveille les efforts russes pour reprendre la supériorité maritime et, quand les flottes de secours contournent l'Europe, l'Afrique et le sud de l'Asie pour délivrer Port-Arthur, sa rigueur à les pousser, sans repos et sans secours, au nom de la neutralité, vers la catastrophe de Tsoushima. De là sa joie, qui ne dut pas être une surprise, quand aux désastres extérieurs de la Russie, s'ajoute la révolution, et les encouragements officiels du gouvernement britannique à la tentative parlementaire qui, dans un pays sans classes moyennes et sans expérience politique, prépare une lutte féroce entre l'anarchie et l'absolutisme. La paix signée par la Russie au mois d'août 1905

est un triomphe pour l'Angleterre autant que pour le Japon. La mer libre, que le vaincu avait été chercher aux limites asiatiques de son empire, se ferme devant lui. Port-Arthur lui est enlevé. Vladivostok, aux portes de la Corée désormais japonaise, devient plus menacé que menaçant; Nikolaïeff, à l'embouchure de l'Amour, sera moins prisonnier des glaces une partie de l'année que, toute l'année, des Japonais établis à Sakhaline. La Russie est arrêtée dans l'Extrême-Orient. Et avant que son expansion refoulée coule à nouveau vers ses anciens lits, atteigne la Perse et Constantinople, il faudra à ce peuple, pour refaire son armée désorganisée, sa marine détruite, ses institutions en ruine, beaucoup de sagesse, d'argent et de jours.

Au moment où la Russie cessait d'être dangereuse pour l'Angleterre, les accords relatifs au Maroc soulevaient l'opposition de l'Allemagne. Dès la fin de mars 1905, Guillaume II, par son discours de Tanger, avait déclaré les tenir pour nuls, et les preuves de son mécontentement se multipliaient. Que l'empereur, en blessant par cette intervention bruyante nos intérêts et notre amour-propre, ne nous laissât pas le choix entre les politiques et nous poussât lui-même dans les bras de l'Angleterre, c'était pour l'Angleterre un succès encore. C'était, l'occasion possible de cette guerre prévue où la France occuperait l'armée et où l'Angleterre détruirait la marine allemandes, dernière étape vers l'empire du monde.

Les événements entraient ainsi, chacun à l'heure opportune et comme des serviteurs exacts, dans le plan de la politique anglaise. Et jamais, il faut le reconnaître, il n'y eut moins de hasard dans le bonheur. Si la multitude ordonnée des desseins, le don de les suivre tous ensemble et de les étayer les uns aux autres, le superbe égoïsme de la race et la souveraine indifférence pour le reste du monde, l'habileté à saisir les occasions et à les créer, l'économie constante des forces dans la constante poursuite de la puissance, l'art d'obtenir ses succès par les guerres des autres, et de vaincre sans combattre, enfin la masse énorme d'une volonté où apparaît non le génie capricieux et intermittent de quelques chefs, mais l'instinct permanent d'un peuple, sont la grandeur, rien n'est plus grand que la politique de l'Angleterre. Seule dans l'histoire, par l'universalité des ambitions, la vertu des efforts et l'absence des scrupules, elle rappelle Rome et l'égale.

Etienne LAMY.

La fin prochainement.

REVUE DES SCIENCES

En Angleterre. — Physique : Une découverte singulière. — Transmutation des éléments chimiques. — Constitution de la matière. — La vieille alchimie triomphante. — Expériences de M. Ramsay, de la Société royale de Londres. — Les surprises de l'émanation du radium. — Transformation du cuivre en lithium. — Thérapeutique chirurgicale : Le cancer et les courants de grande fréquence et de haute tension. — Effets de l'étincelle électrique sur les néoplasmes. — Rapport de M. Pozzi à l'Académie de médecine. — Premiers résultats encourageants — Aéronautique : L'expédition Wellman au pôle en ballon dirigeable. — Le nouvel aérostat l'*America*. — Esquisse générale. — Les dangers de l'entreprise — La lutte contre l'inconnu. — Artillerie : A propos du bombardement de Casablanca. — Le prix d'un coup de canon : 5000 francs par grosse pièce. — La fatigue des canons. — Hygiène préventive. — En excursion. — Les régions à serpents. — Les vipères de France. — Sérothérapie. — Sérum antivenimeux. — Les vieux préjugés. — La fiole d'ammoniaque et sa parfaite inutilité. — Substances chimiques actives. — Le permanganate de potasse. — L'hypochlorite de chaux. — Précautions contre les morsures de vipère.

Depuis la découverte du radium, nous marchons de surprise en surprise. Il nous arrive d'Angleterre une nouvelle tout à fait extraordinaire, que l'on accueillerait avec scepticisme si elle ne nous parvenait sous l'autorité de sir W. Ramsay lui-même. On se souvient encore de l'étonnement qui se produisit parmi les savants quand MM. William Ramsay, Soddy et Collie annoncèrent que l'émanation qui sort du radium se transforme peu à peu en hélium, ce gaz singulier qui fut trouvé dans le soleil bien longtemps avant de l'être sur terre. Or, sir W. Ramsay vient de communiquer, le 5 août dernier, à la « British Association », au congrès de Leicester, des expériences qui, selon l'expression du professeur Ostwald, « vont faire dresser les cheveux des chimistes orthodoxes[1] ». Nous toucherions à la transmutation des éléments et notre vieille chimie serait décidément fortement ébranlée.

Tout en se défiant des conclusions trop hâtives, il faut cepen-

[1] *Chemiker Zeitung.*

dant trouver bien singuliers les résultats constatés par l'illustre chimiste de la Société royale de Londres. Quand, dit sir W. Ramsay, au lieu de laisser dégager l'émanation du radium dans l'air, on la recueille dans l'eau; elle ne se transforme plus seulement en hélium, elle donne surtout du *Néon*, un des gaz rencontrés dans l'air atmosphérique. Si, au lieu d'eau, on se sert d'une solution d'un sel lourd comme de l'azotate d'argent, on constate la formation de *Xénon* et peut-être de *Krypton* et d'*Argon*, ces deux autres gaz découverts, il y a quelques années, en petite quantité dans l'air. Ce sont là des faits dont il eût été difficile de prévoir la possibilité. Mais ce n'est pas tout et nous allons être en face, dans l'expérience suivante, d'un véritable cas de transmutation des métaux.

Si l'on fait dégager l'émanation du radium au sein d'une solution de sulfate de cuivre, les atomes de *cuivre* semblent se dissocier en atomes de *lithium*, corps beaucoup plus simple, puisque le poids atomique du lithium est de 7 seulement contre 63 pour le cuivre.

Il y a plus d'un an déjà qu'au laboratoire particulier de sa maison de Regent-Park, sir W. Ramsay avait montré au professeur Ostwald les premiers résultats de cette transmutation du cuivre en lithium. Ayant fait agir l'émanation du radium sur la solution cuivrée, et ayant éliminé le cuivre par l'hydrogène sulfuré, il obtenait après évaporation un résidu presque impondérable, marqué seulement par des traces blanches donnant sur le fil de platine incandescent le spectre du lithium. Avant de publier ces faits si nouveaux, sir W. Ramsay se mit à l'abri de toute erreur, en éliminant la possibilité de l'existence du lithium dans les produits et les vases employés. Il employa exclusivement des vases de silice et de platine.

Nous ne pouvons pour le moment que signaler ces découvertes de l'illustre chimiste anglais. Il est peu probable que M. Ramsay ait pu se tromper. Nous sommes donc en présence très vraisemblablement d'une étape considérable dans nos connaissances sur la constitution de la matière. Il est superflu d'ajouter que les expériences de M. Ramsay ont en ce moment un grand retentissement dans le monde de la science.

Découverte beaucoup plus modeste, mais de grande importance pratique pour les malheureux qui sont atteints de cancers. Il s'agit de l'action des courants électriques de haute fréquence et de haute tension dans le traitement des cancers, méthode toute nouvelle due à M. le docteur de Keating-Hart, de Marseille. M. S. Pozzi,

de l'Académie de médecine a fait, sur la méthode, un rapport élogieux qui donne certain espoir sur son efficacité. Il a contrôlé les faits avancés par l'auteur dans son service de l'hôpital Broca, à Paris.

Les étincelles de haute tension et de haute fréquence utilisées par M. de Keating-Hart projetées sur une peau saine déterminent une rubéfaction légère, une phlyctène et enfin une escharre qui est d'autant plus profonde que l'on frappe plus longtemps sur un même point. L'action de l'étincelle sur les néoplasmes est énergique; elle arrête d'une façon durable les écoulements sanguins; analgésiante, elle supprime les douleurs parvenues à un haut degré d'intensité; destructive, elle paraît avoir un effet électif sur les tissus néoplastiques, puisqu'elle en modifie la résistance jusque en leur profondeur, alors qu'elle ne change pas la tonicité des tissus sains sous-jacents.

Les observations déjà publiées ont été contrôlées par MM. les professeurs Laget, Alezais et Maurras; les docteurs Poullet, de Lyon; Brun et Juge, chirurgiens des hôpitaux; Lamain, Rathelot, Hawthorn, Pujol, Aymard, Pélissier, etc. Il ne s'agit donc pas d'une méthode plus ou moins fantaisiste, mais d'un procédé dont l'avenir nous dira la véritable portée. M. S. Pozzi, cite une douzaine de cas de cancers divers qui ont été traités avantageusement par la méthode de M. de Hart. Voici un cancroïde du nez de l'angle interne, de l'œil droit et des paupières, inopérable à cause de son siège. En vingt jours, cet épithélioma volumineux et profondément ulcéré a été remplacé par un tissu sain et souple, avec une cicatrice linéaire imperceptible; il a été pour cela cureté et frappé d'étincelles. Dans un cas de ce genre, inopérable par le bistouri, le résultat est à la fois remarquable par le succès thérapeutique et par l'absence de difformité : Un cancer de la langue ayant envahi le voile du palais et le maxillaire inférieur, avec ganglions volumineux du cou, a cessé depuis un an d'évoluer, le malade gardant ses forces et son appétit et ayant repris son travail. De même un épithélioma de la gencive ayant envahi le sinus maxillaire et un autre encore se sont cicatrisés sous l'action des étincelles. Nous ne pouvons multiplier ces citations, mais elles sont toutes favorables à la méthode, même dans des cas très graves.

La méthode est, en somme, à la fois chirurgicale et physique. Dans les cancers profonds, il faut quelquefois revenir à plusieurs reprises sur le mal et endormir le malade. M. de Hart pense à simplifier sa technique, mais enfin elle est telle quelle pour le moment. M. Pozzi n'en conclut pas moins son rapport à l'Aca-

démie de médecine par des considérations intéressantes. « Je reconnais, dit-il, que l'étincelle de haute fréquence est hémostatique et antidouloureuse, et paraît avoir une action modificatrice spéciale et immédiate sur le tissu cancéreux, qu'en outre, elle est éliminatrice et rapidement cicatrisante. Les effets de cette étincelle ne se propagent pas au loin. Mais que dire des résultats plus ou moins lointains obtenus par cette méthode? Il me paraît certain, continue M. Pozzi qu'elle a produit sur des cas extrêmement graves où la chirurgie livrée à ses seuls moyens refusait d'intervenir des effets que nulle autre méthode n'eût pu obtenir.

« Est-ce à dire que ces résultats soient définitif, et que le moyen de guérir le cancer soit enfin trouvé? Il serait peu scientifique de le prétendre et j'approuve la réserve de l'auteur même de la méthode qui s'en remet au temps et à d'autres expérimentateurs pour décider de telle question. Mais le fait d'avoir obtenu des résultats si encourageants dans des cas graves, à l'aide de simples énuclations à la curette, avec un bistouri, précédées et suivies de projections d'étincelles, voilà ce qui constitue ce que j'appelle des *faits nouveaux* en médecine d'un haut intérêt pour nous. »

L'Académie a approuvé le rapport de M. Pozzi. Et, en raison de la nouveauté de la méthode et du secours qu'elle peut apporter à tant de malades dignes de pitié, nous avons pensé à notre tour qu'il n'était pas sans utilité de faire connaître très brièvement le procédé électrique de M. le docteur de Keating-Hart.

M. Wellman, qui veut explorer le pôle nord en ballon, paraît cette année assez décidé à partir. Au moment où ces lignes paraîtront, il aura peut-être quitté la station du Spitzberg où, depuis des mois, il poursuit ses préparatifs. Nous souhaiterons presque qu'il hésitât encore cette fois et que le temps ne lui soit pas favorable. Nous nous souvenons trop du sort déplorable de l'expédition d'André. On croit avoir tout prévu et l'expérience ne montre que trop que des vies humaines sont liées à un incident souvent futile. M. Wellman est cette fois certain du succès. L'est-on jamais? Il a fait construire un nouveau ballon bien supérieur à celui de 1906. Ce nouveau dirigeable est même remarquable à tous les points de vue. Il a été fait à Gennevilliers, près Paris, par les soins de M. Melvin Vaniman, ingénieur en chef de l'expédition. La nacelle, en pareille circonstance, joue un grand rôle; il ne s'agit pas d'un voyage d'agrément de quelques heures. La nacelle du ballon de 1906 était relativement courte : 16 mètres de longueur seulement avec une largeur de $1^{m},80$. A l'avant et à l'arrière, les hélices propulsives. L'hélice d'avant mesurait $6^{m},66$

de diamètre et l'hélice secondaire d'arrière avait seulement $4^m,50$. Un moteur de 60 chevaux disposé à l'avant actionnait la première hélice; un moteur moindre, de 25 chevaux, actionnait l'autre hélice. Au-dessus de la nacelle était fixée près du ballon, pour augmenter la stabilité du système, une grande surface plane horizontale ayant deux fois environ la longueur de la nacelle. Le premier ballon fut transporté à Danès-Island, station qui se trouve à 1136 kilomètres du pôle. Aux essais, M. Wellman considéra la nacelle comme beaucoup trop légère pour l'importance des moteurs. Il se produisit divers accidents; il fallut réparer la machinerie et quelques parties de la nacelle. M. Wellman, prudemment, remit le départ à 1907.

Pendant cet hiver et ce printemps, M. Melvin Vaniman réalisa une nacelle absolument différente de la première. On modifia l'aérostat, si bien que la construction de 1907 ne ressemble plus guère à la précédente. Le ballon a été légèrement retouché. L'enveloppe est formée de trois tissus superposés de soie et de coton caoutchouté conservant bien le gaz. Le ballon a été allongé de près de 6 mètres, ce qui porte sa longueur à $55^m,80$, le maître-couple étant de 16 mètres. Le cube atteint est de 7800 mètres. Quant à la nacelle, elle a 35 mètres de long; elle est plus étroite que l'ancienne et un homme seul peut circuler d'un bout à l'autre. C'est une longue poutre armée, analogue à celles qu'a adaptée M. Santos-Dumont dans ses dirigeables. Malgré tout, cette nacelle peut emmagasiner plus d'objets que l'ancienne.

Il va de soi que l'adaptation du ballon à son but spécial d'exploration des régions arctiques soulevait quelques problèmes. Il fallait d'abord se préoccuper de l'emmagasinement d'une provision de pétrole suffisante pour gagner le pôle et pour en revenir. M. Vaniman incorpora le réservoir d'essence dans la nacelle même. Ce réservoir, en tôle d'acier, contient 3800 litres; il a 35 mètres de long et 45 centimètres de diamètres, il sert de quille pour la nacelle et il est divisé en quatorze compartiments par des cloisons étanches.

M. Vaniman a disposé au centre de la nacelle, rendue très rigide par des tubes d'acier et des fils tendeurs, le moteur unique qui commande les hélices. Dans cette région centrale, la nacelle est un peu élargie et encore consolidée par des tubes et des tirants d'acier. Le moteur est une machine de la Société lorraine de Dietrich de 60 chevaux tournant normalement à 1000 tours, ce qui, par suite du rapport des engrenages de commande, imprime aux hélices une vitesse de rotation de 400 tours. Sous leur action la vitesse propre du ballon atteint de 28 à 30 kilomètres à l'heure.

La nacelle est recouverte de toile imperméable et ignifuge; à son arrière est fixé le gouvernail de grande surface (22 mètres carrés) pesant seulement 50 kilogs; il est manœuvré par des fils d'acier. Les ballonnets, qui servent à maintenir la rigidité du ballon comme dans tous les aérostats dirigeables, ont été très étudiés. Il était indispensable que le gaz du ballon fut maintenu à une température suffisante pour fondre la neige qui pourrait s'accumuler sur la surface du ballon et produire des descentes intempestives. Aussi les ballonnets se remplissent à mesure des besoins avec de l'air chaud provenant du moteur. Une petite machine auxiliaire de 2 chevaux actionne un ventilateur de façon à emplir l'un des ballonnets de 400 mètres cubes et en même temps de vider le second ballonnet de façon à maintenir le volume total constant. Dans ces conditions, les ballonnets réchauffent l'hydrogène du ballon de quelques degrés, ce qui paraît suffire pour faire fondre la neige. Pour éviter les températures trop basses, M. Wellman espère pouvoir naviguer très près du sol avec l'aide du guide-rope et ne pas dépasser la vitesse normale de 27 kilomètres à l'heure, celle-là même que peut fournir le moteur de 60 chevaux. Le guide-rope présente une disposition particulière; il a été modifié d'après l'expérience faite en 1906 pour qu'il puisse circuler à la fois au milieu des glaces et de l'eau. Il consiste en un tube de cuir très imperméable divisé en compartiments sur sa longueur et rempli de provisions pour utiliser sa capacité. Sur la surface sont rivées des plaques d'acier en forme d'écailles; d'où le nom de « serpent » que l'on a donné au nouveau système. Il existe aussi un second stabilisateur dont on compte se servir par les grands vents pour ralentir la vitesse du ballon; celui-là est muni de morceaux de tôle d'acier ayant la forme de crochets à six dents. On descendra l'appareil sur la glace en cas de tempête; il labourera la glace sans s'y accrocher. Ces deux guide-ropes ont chacun une longueur de 50 mètres environ et leur poids est de 600 kilogrammes.

Nous n'insistons pas sur les détails relatifs à l'emmagasinement des approvisionnements; ils ont déjà été donnés un peu partout. L'*America* était déjà prêt à partir au commencement d'août. Outre le commandant de l'expédition, M. Wellman, il emportera un équipage réduit : MM. Hervé, Vautman et Reesenberg.

On utilise les jours à multiplier les essais et aussitôt que le temps paraîtra propice, M. Wellman donnera le signal du départ, comme l'annonçait une dépêche d'Hamerfest du 25 août dernier.

Nous ne pouvons voir s'accomplir ce nouveau voyage d'explo-

ration au pôle sans un certain frisson d'épouvante. Les aéronautes vont se risquer à voyager au-dessus d'un désert de glace, sans aucun secours possible. Nous aurions voulu qu'avant le départ dans des régions inconnues, l'*America* eut au moins tenté pareille excursion à travers des pays civilisés, le résultat eut servi d'épreuve bien utile. Le pôle est seulement à 10 degrés du Spitzberg. Chaque degré vaut 60 minutes, ce qui fait 600 minutes à parcourir. Une minute du méridien terrestre équivaut à la surface de la terre à 1852 mètres. La distance à franchir est donc de 1100 kilomètres, soit à peu près la distance de Paris à Nice en chemin de fer. En adoptant la vitesse moyenne de 30 kilomètres à l'heure pour l'*America*, il suffirait d'environ 35 heures pour gagner le pôle. En théorie, c'est tout simple. Mettons-en autant à peu près pour revenir, le voyage aller et retour pourrait ne durer que 70 heures, environ trois jours, une vraie petite promenade. Mais nous nageons en pleine hypothèse. On ignore le régime des vents dans les régions arctiques; il semble que quelquefois il se produise des vents violents, des tempêtes. Comment se comportera un ballon ne pouvant faire face qu'à un courant de 30 kilomètres à l'heure? Où sera-t-il rejeté! Pourra-t-il seulement résister à ces forces intenses? Et même, par temps calme, comment se dirigera le ballon. Dans les régions arctiques, entre le pôle nord et le pôle magnétique, la boussole est affolée, elle n'indique plus aucune direction. L'aérostat sera obligé d'avancer un peu à tout hasard. On fera le point comme en mer, dira-t-on. Mais il faudra pour cela que le ciel soit découvert, et s'il est nuageux? Comment, en définitive, pourra-t-on s'assurer que l'on passe par le pôle?

C'est pourquoi, nous le répétons, avant l'expédition, nous aurions souhaité une répétition générale en pays connu : un voyage de plusieurs jours. On aurait constaté comment le ballon se comporterait pendant la nuit et pendant le jour. Il était tout indiqué d'essayer du simple au composé. On serait parti ensuite pour le pôle avec plus de sûreté et avec beaucoup plus de certitude d'atteindre le but.

Enfin, dernière remarque. On marche à l'aventure; quels résultats, rapportera à la science cette rapide excursion de quelques heures. Pourra-t-on affirmer que l'on a passé par le pôle, qu'aura-t-on vu? qu'aura-t-on observé?

Ce n'est plus le moment peut-être d'insister sur les périls de l'expédition. On s'est un peu grisé sur le mot : le pôle nord en ballon dirigeable! En tout cas, s'il ne s'agit que d'une généreuse folie, nous ne pouvons qu'admirer l'initiative et l'audace de ceux

qui sacrifient leur vie dans le but d'éclairer un problème cherché depuis si longtemps.

Le canon tonne à Casablanca. Et chaque coup de canon coûte cher, plus cher aujourd'hui qu'autrefois. La puissance de l'artillerie a plus que doublé depuis une vingtaine d'années, mais le coût des pièces s'est accru un peu plus que dans la même proportion. Nos gros canons d'acier ont dû être largement frettés pour subir sans danger les énormes pressions des poudres modernes. Ces pièces renforcées sont exposées à des pressions de 3000 kilogrammes par centimètre carré. Le prix des munitions s'est élevé aussi très largement. A la fonte, on a substitué, pour les obus, l'acier ; on a remplacé généralement la poudre noire par la poudre B sans fumée dont le kilogramme revient à 10 francs.

Nos projectiles comprennent des boulets ogivaux en fonte dure, des obus de rupture en acier chromé à coiffe destinés à l'attaque des cuirassés, des obus de demi-rupture en acier à coiffe pour l'attaque des cuirasses légères, avec éclatement à l'intérieur après la traversée du métal, des obus à balle à charge arrière, etc. Les projectiles de demi-rupture sont tous chargés à la mélinite; les autres à la poudre noire.

Le matériel d'artillerie de bord est d'une construction difficile et onéreuse; les canons ne peuvent en outre tirer qu'un nombre limité de coups. Une pièce de 100 millimètres tire environ 750 coups; une pièce de 164 millim. 7, seulement 380 coups; une pièce de 274 millimètres seulement 160 coups; une pièce de 305 millimètres a son tir limité à 150 coups. Il faut donc, au prix du projectile et de la charge, ajouter encore une somme représentant l'amortissement du canon.

Les pièces de 305 millimètres, qui d'habitude arment les tourelles axiales des cuirassés et qui pèsent 46 400 kilos, coûtent 500 000 francs. Le prix de la charge de poudre (100 kilos) et du projectile (338 kilos), atteint 2000 francs. L'amortissement est de 3 333 francs. Par conséquent, le prix d'un coup de canon de 305 millimètres revient à 5 333 francs. Ce n'est pas donné.

Le canon de 274 millimètres pèse 20 000 kilos et coûte 200 000 francs. Le prix de la charge de poudre (52 kilos) et du projectile (216 kilos), est de 1170 francs; l'amortissement est de 1250 francs. Le prix d'un coup de canon de 274 millimètres est donc de 2420 francs.

Le canon de 164 millim. 7, pèse 9000 kilos et coûte 80000 fr. Le prix de la charge de poudre (12 kilos) et du projectile (25 kilos), est de 270 francs. L'amortissement est de 210 francs. Le prix

d'un coup de canon de 164 millim. 7, est de 480 francs.

Enfin, le canon de 100 millimètres pèse 1550 kilos et coûte 30 000 francs. Le prix de la charge de poudre (3 k. 700) et du projectile (14 kilos), est de 107 francs. L'amortissement est de 40 francs. Le prix d'un coup de canon de 100 millimètres est de 147 francs.

Le prix du coup de canon pour les petits calibres est de 30 fr. pour les pièces de 65 millimètres; de 12 francs pour les 47 millimètres, et de 8 francs pour les 37 millimètres.

En sorte, qu'en résumé, chaque coup, selon le calibre, nous coûte 5333 francs, 2420 francs, 480 francs, 147 francs, 30 francs, 12 francs et 8 francs. Industriellement parlant, le canon est un mauvais moyen de destruction. Militairement, c'est un des meilleurs moyens d'agir sur le moral de l'ennemi. Il a d'ailleurs l'avantage de toucher à distance et efficacement depuis 3 kilomètres jusqu'à 8 kilomètres. Au Maroc, les effets de l'artillerie devaient jouer un rôle capital et, malgré le prix du bombardement, il était tout indiqué d'y avoir recours.

Par ces temps d'excursion en montagne et en forêts, il faut toujours penser aux serpents. Il est dangereux de mettre par aventure le pied sur un serpent. Evidemment, et fort heureusement, il ne s'en trouve pas partout; mais même en France, la vipère est très à redouter. La vipère péliade abonde dans certains départements, dans le Jura, dans l'Isère, dans l'Ardèche, en Auvergne, en Vendée, dans la forêt de Fontainebleau, etc. On en a tué *trois cent mille* en vingt-sept ans, dans le seul département de la Haute-Saône. Chaque année, elle cause la mort d'une soixantaine de personnes. Les bergers et les chasseurs la redoutent non seulement pour eux-mêmes, mais encore pour les vaches, les moutons et les chiens. La vipère est réputée avec raison comme très venimeuse.

Il y a quelques années, on ne savait pas lutter efficacement contre le venin. La brûlure, l'ammoniaque n'empêchent pas le venin de pénétrer dans la circulation sanguine et souvent la piqûre devient mortelle. Il a fallu les travaux importants de M. le Dr Calmette, directeur de l'Institut Pasteur, de Lille, pour trouver une méthode efficace de préservation. Il est démontré aujourd'hui que la sérothérapie antivenimeuse est toute-puissante contre les morsures de tous les serpents, même des serpents de l'Inde et de l'Afrique. On a rendu le sérum des chevaux immunisant en leur injectant progressivement de petites doses de venin rendu peu actif par son mélange avec de l'hypochlorite de chaux. Ce sérum

constitue un vaccin certain contre les morsures venimeuses. Tous les accidents sont évités et la guérison presque immédiate. On trouve le vaccin contre la morsure des serpents soit à l'Institut Pasteur de Lille, soit chez MM. Poulenc frères, à Paris. Le petit flacon préservateur est accompagné de la seringue d'inoculation et d'une notice sur la manière de se servir du sérum. Il faut opérer aussitôt après la piqûre. Le danger est assez réel pour que l'on n'hésite pas à se munir de flacon quand on parcourt une région à reptiles. Autrefois, on emportait bien un petit nécessaire avec fiole d'ammoniaque, et l'ammoniaque n'a aucune action sur le venin. On a examiné diverses substances au point de vue de leurs effets préservateurs, par exemple les injections de strychnine, de morphine, de nicotine, de curare à petites doses; elles sont toutes inefficaces et plutôt dangereuses. L'alcool absorbé à haute dose peut, une fois couché, exercer une action utile. Toute cautérisation ne sert à rien qu'à augmenter quelquefois la rapidité de l'envenimation. Il faut faire la guerre à de vieux préjugés encore régnants et qui peuvent empêcher de sauver une personne mordue par une vipère.

On a reconnu, au contraire, que certaines substances chimiques dont on ne se servait pas autrefois pouvaient rendre des services. Par exemple, le permanganate de potasse, l'acide chromique, le chlorure d'or et l'hypochlorite de chaux. C'est le professeur Lacerda, de Rio-Janeiro, qui le premier montra les bons effets du permanganate de potasse en solution a 1 pour 100. Le venin, qui n'est pas encore absorbé, est détruit sur place. Kaufmann assure que l'acide chromique à 1 pour 100 agit de même. A citer encore le chlorure d'or. Mais, d'après M. Calmette, le réactif le plus remarquable est l'hypochlorite de chaux en solution à 2 pour 100. Il détruit immédiatement le venin par simple contact et en raison de la grande diffusibilité du chlore gazeux, il agit encore à distance, assez loin du point d'inoculation.

Par conséquent, quand on ne peut avoir recours à la sérothérapie, il est prudent d'avoir sur soi, comme autrefois le flacon d'ammoniaque bien inutile, un flacon de solution d'hypochlorite de chaux. On trouve d'ailleurs l'hypochlorite chez tous les pharmaciens de campagne. On mouille abondamment la plaie avec la solution. Et l'on a toutes les chances de détruire le venin avant qu'il ait pénétré dans l'économie.

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

Les actes des Conseils généraux n'intéressent, d'ordinaire, que leur région. Les circonstances ont voulu qu'il en fût autrement, cette année. Il y a eu, dans les Conseils généraux qui viennent de siéger, deux genres de protestation dont le pays leur a su gré. En grand nombre, ils ont exprimé le juste regret que nos parlementaires eussent augmenté de six mille francs leur salaire législatif, avec une avidité si expéditive; et l'ordre du jour qui, en censurant cet acte quasi subreptice, y a dénoncé « un abus de confiance commis envers le suffrage universel », n'a pas exagéré le mécontentement des électeurs. Il ne faut pas trop s'étonner si le Cantal et la Creuse ont proposé de réduire de plusieurs centaines le nombre de nos députés, en compensation de leur nouveau traitement. Il est certain que nos « barbouilleurs de lois » forment une cohue trop épaisse, trop tumultueuse aussi, d'incapables ou même de muets. D'autre part, dans plus de soixante départements, les Conseils généraux ont spontanément adressé l'hommage de leur patriotique sympathie et le salut fraternel de nos populations aux braves qui défendent, devant Casablanca, le droit de la France et son renom. Mais ce n'était pas seulement parce que nos marins et nos soldats honorent, là-bas, par leur vaillance, le drapeau. C'est aussi parce qu'ils remplissent généreusement leur devoir, au Maroc, quelles que soient, sur la terre de France, les excitations des antimilitaristes. Nul doute que les Conseils généraux n'aient voulu que leur voix retentît plus fort que celle des faux Français qui, en ce moment même, au congrès de Stuttgart, protestaient, avec tous les socialistes de l'étranger, « contre l'expédition du Maroc », ou qui osaient même écrire, comme M. Hervé dans son journal : « Hardi! les pioupious de France, violez, assassinez... Il ne nous reste qu'à vous souhaiter d'être reçus, là-bas, comme vos congénères italiens furent reçus, il y a dix ans, dans les montagnes d'Abyssinie par les troupes du Négus, ou *de crever par milliers sur les routes du Maroc, comme crevèrent naguère vos aînés sur les routes de Madagascar.* » Les Conseils généraux ont, par leur indignation, indiqué au gouvernement son devoir : il a la parole.

Voici plus d'un mois déjà que dure, au Maroc, cette expédition si improprement appelée, d'abord, une simple « opération de police ». Le camp français reste bloqué par un ennemi intrépide, téméraire, confiant dans son nombre et qui semble ne se fatiguer d'aucun échec, ni s'affaiblir d'aucune perte. Dans le Maroc tout entier, c'est une surexcitation fanatique, une agitation belliqueuse, que le Makzen lui-même, le voulût-il, ne pourrait plus dominer, et, autour de Casablanca, c'est bien, si l'illusion des mots ne change pas la valeur des choses, c'est bien la guerre. Après ce combat du 21 août, dans lequel les cavaliers marocains, surgissant à travers la brume matinale, avaient attaqué le camp français avec une si fougueuse audace, le général Drude avait élargi le cercle de sa défensive : il avait exploré, de colline en colline, les environs de la place et poussé ses reconnaissances, le 22, le 23, le 25, le 27, jusqu'à cinq ou six kilomètres. Enfin, il avait reçu quelques renforts : renforts qu'une note ministérielle du 12 août avait déclarés superflus et que, quelques jours plus tard, on expédiait, parcimonieusement, un à un, canon par canon, avec tel groupe de goumiers ou tel bataillon de tirailleurs dont on faisait étalage comme d'une armée. Et, le 28, le général Drude était assailli plus vivement que jamais, dans un combat où la troupe héroïque qui supporta le premier assaut fut enveloppée par un tourbillon de cavaliers et dut former le carré, en attendant sur un flanc et sur l'autre le secours préparé derrière elle. Le 1er septembre, nouveau combat, dont la violence n'est pas moins furieuse : il faut au général Drude toute son artillerie pour repousser un ennemi qui multiplie ses charges, presque autant que nos canons leurs ravages. Et, le surlendemain encore, combat; un combat acharné où la multitude marocaine, d'abord dispersée, nous cerne, au retour d'une reconnaissance hardiment conduite, et où tombent, de notre côté, huit tués, dont deux officiers, et dix-sept blessés. Nous devons croire que M. Clémenceau, qui, de Carlsbad, a regagné Paris, le front si radieux, le verbe si léger, a fini par penser à l'effet terrible que le moindre revers aurait pour la France, dans le Maroc et en Europe. D'autant plus que les surprises sont, au Maroc, une sorte d'état constant et presque normal. Le 16 août, un événement très inattendu a changé la face de ce monde marocain toujours si mobile et déjà si divers. Moulaï-Hafid, frère d'Abd-el-Aziz et son vice-roi à Marakech, a été proclamé sultan par les principaux caïds du Sud. Toutefois, dans le Sud même, Moulaï-Hafid n'a pas rallié toutes les tribus à son pouvoir et, sur le littoral, la plupart des gouverneurs lui refusent leur obéissance. Les voyageurs nous l'ont dépeint comme un homme doué d'une rare intelligence, un poète et un théologien, même un juriste. On

assure aussi qu'il a toujours été, sinon favorable à la civilisation européenne, du moins bienveillant, tolérant, à l'égard des Européens. Mais il ne peut avoir, aujourd'hui, d'autre programme que celui de son usurpation. Si on ignore quelles conditions il a dû accepter des chefs qui l'ont élu, on peut présumer que, pour mieux déposséder Abd-el-Aziz, il se montrera encore plus hostile que lui à la France et que, le trône conquis, il ne pratiquerait pas, par devers elle, une politique moins perfide. Ce qui est sûr, c'est qu'actuellement, l'anarchie permanente du Maroc s'aggrave, non seulement de la guerre que les tribus font à la France, mais de celle que les deux sultans vont se faire l'un à l'autre, pendant que s'exerceront, plus licencieusement encore, la prétendance du « Roghi », l'indépendance de Bou-Amama, la brigandage de Raissouli et la sorcellerie de Ma-el-Aïnin. L'Europe ne sait plus avec quel gouvernement chérifien elle devra, demain, exécuter cet Acte d'Algésiras qu'Abd-el-Aziz a signé, malgré lui, et que peut-être Moulaï-Hafid, sacré dans la grande mosquée de Fez, ne ratifierait pas. Voilà, dans les troubles du Maroc, bien des complications. Libre et forte, la France n'aurait pas eu à s'en alarmer. Elle n'en aurait été que plus sûrement « maîtresse de l'heure ».

Il semble que la Conférence d'Algésiras se soit transportée, d'entrevue en entrevue, d'abord à Swinemunde, à Wilhelmhœhe, à Ischl, puis à Marienbad, où M. Clémenceau a été le commensal du roi d'Angleterre, et à Norderney, où M. J. Cambon a eu, avec le prince de Bulow, un entretien solennellement intime. Il faut négliger les commentaires que les journaux ont publiés, avec tant de profusion banale, au sujet de ces entrevues. Ce qui paraît indéniable est encore assez vague. Néanmoins, on a bien, dans toute l'Europe, le sentiment que ces colloques ont été non seulement pacifiques, mais conciliants, et que, selon la formule antithétique qui nous vient de Berlin même, s'il n'y a pas, après l'entrevue de Norderney, « une entente » entre la France et l'Allemagne, il y a néanmoins « une détente ». Ce qui paraîtrait même certain, à en juger par les chroniques des chancelleries et par les propos de leurs interprètes les mieux disciplinés, l'Allemagne avouerait, sans mauvaise grâce, que la France était dans son plein droit en vengeant ses nationaux à Casablanca, et elle la verrait, avec une neutralité tout amiable, opérer au Maroc, activement, les mains libres, selon toutes les nécessités occurrentes. Nous nous abstiendrons de raisonner, soit sur des assertions qui sont, par leur nature, purement hypothétiques, soit sur des questions qu'aucun document diplomatique n'a encore posées. Il nous semble, cependant, que deux remarques sont loisibles : la pre-

mière, c'est que la « détente » qu'on prétend percevoir dans les rapports de l'Allemagne et de la France, se serait produite après la « détente » des rapports anglo-allemands; la seconde, c'est que notre gouvernement n'a bien voulu annoncer son intention d'envoyer largement des renforts au général Drude que quand, M. Cambon revenant de Norderney, M. Clémenceau est lui-même revenu de Carlsbad. Admettons que, dans la succession de ces faits, le hasard ait plus de part que la logique, et rangeons-nous, sans aucune velléité de scepticisme, à l'opinion générale, considérée comme l'expression de la vérité officieuse. Eh bien! dirons-nous, si, dans toutes ces entrevues de souverains et de ministres, l'Europe a reconnu qu'elle avait besoin, au Maroc, de notre intervention, elle doit reconnaître également qu'en échange des garanties qu'elle réclame de la France et des responsabilités qu'elle lui impose, la France a besoin, elle, de toute sa liberté d'action; et si, diplomatiquement, tel est l'état des choses, pourquoi notre gouvernement n'agit-il pas librement? Pourquoi toutes ces hésitations peureuses? Pourquoi ces demi-mesures qui n'ont pas plus d'efficacité morale que matérielle? Pourquoi n'avoir pas un plan qui atteste une volonté ferme et courageuse? Pourquoi ne tenter que des efforts incertains, les uns trop faibles, les autres trop lents? Pourquoi ne pas installer, dès ce moment, avec l'assistance de l'Espagne, cette police des ports à laquelle le Makzen ne peut pas, présentement, contribuer? Pourquoi ne pas disposer des forces sur tous les points où, en surveillant l'horizon, elles pourraient inspirer à nos adversaires d'aujourd'hui et de demain une crainte suffisante et le désir d'un arrangement? Ou bien, tout cela, on le peut, avec l'assentiment de l'Europe, et on doit le vouloir; ou bien on ne le peut pas et, alors, on doit, prudemment, arrêter l'aventure. En un mot, il faut profiter de la paix européenne, pour assurer la paix marocaine; sinon, il faut nous garder de laisser voir tout ensemble notre impuissance diplomatique, en Europe, et notre impuissance militaire, dans le Maroc.

Le congrès du socialisme international s'est réuni, après celui du socialisme français, pour prononcer spécialement sur ces deux questions : « le militarisme et les conflits internationaux; — les partis politiques socialistes et les syndicats professionnels ». Il siégeait pour la première fois dans une ville allemande, à Stuttgart, sous le régime de ce gouvernement wurtembergeois qui se vante d'être le plus paternellement libéral de l'Allemagne. Il y avait là des représentants du monde entier, même des femmes; un millier de délégués dûment patentés et, parmi eux, 150 Allemands, 130 Anglais, 90 Français. M. Bebel s'est enorgueilli de ce nombre, lorsqu'il a célébré, devant le Congrès, la puissance croissante du

socialisme. Il a trop volontiers oublié que, cette année même, la représentation des « social-démocrates » s'est réduite d'un tiers, au Reichstag; que ceux de la Belgique, de la Suisse, de l'Italie, ont perdu des sièges; que les Etats-Unis, malgré toute l'intensité de leur esprit démocratique, n'ont pas un seul socialiste dans leur Parlement. Et le Congrès lui-même de Stuttgart a eu une droite et une gauche : là, plus de sens pratique et de discipline; ici, un idéalisme plus délirant et plus de désordre. On avait beau se prétendre inspirés par l'unique amour de l'humanité et s'appeler l'un l'autre « mon camarade ». Les différences des races se marquaient de groupe à groupe, dans leurs conceptions, dans leurs passions, autant que sur leurs traits : principalement entre les Allemands et les Français. Peut-être M. Hervé était-il, sans le savoir, un homme de son pays, quasi un « nationaliste », quand, courroucé du dédain des Allemands, il leur jetait, plein d'écume, ses invectives : « Vous n'êtes que les métaphysiciens de la Révolution; vous, Allemands, vous n'avez pas le sens révolutionnaire... Vous n'êtes qu'une machine à voter et à recueillir des cotisations... » M. Vandervelde, l'opulent avocat du socialisme belge, a cru pouvoir, sans bouffonnerie, « assimiler les social-démocrates aux premiers chrétiens ». Assurément, il n'aurait pas osé « assimiler » M. Jaurès à M. Bebel ou M. de Vollmar à M. Hervé. Porte-étendard de « l'antipatriotisme » international, M. Hervé a été le personnage le plus tapageur du Congrès; il en a été aussi le plus haïssable et le plus haï. Avant Stuttgart, il avait voulu voir Metz et Strasbourg : visite impie, puisqu'il a pu regarder sans un regret, sans un remords, ces remparts, hier encore empreints de notre sang, qui, tant de fois, protégèrent héroïquement la France. Il faut l'entendre, devant ce Congrès : « Je me fiche de la patrie française comme de la patrie allemande... Notre patrie à nous, c'est notre classe... L'état-major français est désarmé, parce qu'il sait qu'à l'ouverture des hostilités répondrait l'insurrection... Attendez-vous, si vous entrez en France, à voir flotter sur nos communes insurrectionnelles le drapeau rouge international que vous aurez trahi. » En face, écoutons M. Bebel : « La patrie est un fait qu'on ne peut pas refuser de reconnaître... Nous supporterions aussi difficilement que les Français fussent gouvernés en Allemands que nous de l'être en Français... En cas de guerre, les socialistes allemands feront leur devoir... Si une guerre européenne éclate, des petits moyens comme l'insurrection et la grève des masses seront illusoires... L'état-major allemand suit votre propagande avec la plus grande sympathie... »

M. Bebel n'a pas été le seul à traiter sévèrement M. Hervé.

L'assemblée presque tout entière se soulève contre ce Français misérable qui veut « désarmer » sa patrie, pour l'abandonner à l'envahisseur. Il y a eu, chez tous ces socialistes, tel jour de leur vie où ils se sont sentis patriotes : M. Hervé, avec sa haine systématique de la patrie, avec son oubli cruel et fanfaron de son pays, les stupéfait et les indigne. Ce type de l' « humanitaire » leur paraît trop peu humain. Seul, parmi les orateurs du Congrès, le délégué des syndicalistes italiens, un juif polonais, M. Weiss, se déclare « hervéiste ». Seul, parmi les chefs du socialisme universel, M. Jaurès hoche la tête en signe d'excuse, pendant la harangue furibonde de M. Hervé, et le Congrès se scandalise que M. Jaurès ait professé que « l'hervéisme a eu du bon ». Cet Hervé, que M. Jaurès ménage avec une complaisance si suspecte, Allemands et Anglais parlent de l' « exécuter ». M. de Vollmar, qui refuse de le traiter de « camarade », demande à M. Jules Guesde : « Quel charlatan nous avez-vous amené là? » Et, publiquement, M. de Vollmar et M. Adler lui font la leçon. « Il n'est pas vrai, s'écrie M. de Vollmar, que l'internationalisme soit de l'antipatriotisme et que nous n'avons pas de patrie. » Et M. Adler, le chef du socialisme autrichien : « Nous n'avons que faire de ces excès... Insurrection et grève générale, ce sont choses que je ne connais pas... » Il y a plus. Un jugement capital sera prononcé contre M. Hervé. Il apostrophait M. Bebel : « Si, la guerre éclatant, nous nous mettions en insurrection, vous, que feriez-vous? » M. Bebel hausse les épaules. « Je vous somme de me répondre! insiste M. Hervé. Car pour qui travaillons-nous alors? » Et M. Vandervelde, l'interrompant : « Pour le roi de Prusse ! » Ce mot ironiquement légendaire de notre bon sens national, c'est bien la sentence qui convenait. Les socialistes qui affrontent, qui insultent le patriotisme de leurs concitoyens, travaillent « pour le roi de Prusse », parce qu'ils s'efforceront en vain d'entraîner la foule contre le drapeau et que la nation, dans sa colère, sévira contre eux : électoralement, en temps de paix; par le massacre ou la fusillade, en temps de guerre. Et, dans un sens plus particulier, M. Hervé travaille « pour le roi de Prusse », parce que, le jour où « le roi de Prusse » se jetterait sur la France, lui Hervé, le coupe-jarrets de sa patrie, il l'assisterait en la poignardant. C'est une monstruosité dont aucun traître ne s'était encore vanté d'avance et dont « le roi de Prusse » ne récompenserait pas même M. Hervé!

Impuissants à s'entendre, mais jaloux de se ménager, les socialistes de Stuttgart ont décidé de concilier l'inconciliable de leurs doctrines, à force de galimatias et d'amphigouri. Ils ont rédigé un ordre du jour confus, prolixe, qui concluait par

cette équivoque dont chacun se réservait l'interprétation libre : « Le Congrès déclare que, si une guerre menace d'éclater, c'est le devoir des classes ouvrières, de ses représentants dans le Parlement, avec l'aide du bureau international, à force d'action et de coordination, de faire des efforts pour empêcher la guerre par tous les moyens les plus appropriés à ses forces et, au cas où la guerre éclaterait, elles ont le devoir de s'entendre pour la faire cesser promptement et de profiter de la crise économique et politique survenant après la guerre, pour précipiter la chute de la domination capitaliste. » Il était naturel que le Congrès votât cette motion, à l'unanimité. Dans le fond, M. Jaurès et M. Hervé y reconnaissaient, chacun, son opinion, autant que M. Bebel et M. Guesde. Toutefois, à Nancy, M. Hervé avait pu, avec l'agrément de M. Jaurès, spécifier sa formule. A Stuttgart, tous deux ont été obligés de la sous-entendre. Assurément, M. Jaurès n'en a aucun ennui : l'équivoque de Stuttgart lui permet de continuer, en France, l'ambiguïté de ses discours et le double jeu de sa politique. Mais, moralement, il a été condamné, à Stuttgart, pour s'être fait, à Nancy, le protecteur et l'auxiliaire de M. Hervé; et, si M. Hervé a voté l'ordre du jour de Stuttgart, en affectant de participer victorieusement au bénéfice de l'équivoque, il n'en a pas moins, dans le jugement du Congrès, encouru un blâme. En définitive, les Allemands ont autorisé M. Hervé et M. Jaurès à désorganiser notre défense nationale, fût-ce pour la destruction de la France; les Français, s'il faut encore appeler de ce nom M. Jaurès et M. Hervé, autorisent les Allemands à défendre leur patrie : la duperie de Stuttgart n'a de profit que pour l'Allemagne et ce profit est sinistre. Supposons la guerre déclarée, demain, entre les deux nations. Les socialistes allemands « marchent comme un seul homme », sous le drapeau de Guillaume II : M. Bebel l'a hautement signifié. Ils arrivent à la frontière, mêlés fraternellement avec tous leurs compatriotes dans la masse de l'armée, sans distinction de politique. Ils « font leur devoir ». Devant eux, les socialistes français se sont, dans une mutuelle malfaisance, partagé les rôles. M. Jaurès excite son parti à l'agitation, ici « parlementaire », là « populaire » : il l'a promis. M. Hervé exécute son programme : c'est la « grève militaire, l'insurrection ». Le Congrès de Stuttgart n'aura donc changé en rien les résolutions prises par le Congrès de Nancy. Les socialistes allemands courront au combat et, si la fortune les favorise, à la victoire, à la conquête, avec la complicité de M. Jaurès et de M. Hervé. Les socialistes français désertent lâchement le drapeau ou se ruent criminellement sur nos soldats : ils trahissent la France. Leur rébellion antipatriotique s'est annoncée sans

vergogne; de cœur, leur forfait est commis, dès ce moment. Est-ce que la France n'a aucune malédiction à prononcer contre eux? Est-ce que le Parlement se taira devant leur provocation? Est-ce que le gouvernement restera inactif, devant le péril? Est-ce qu'il tolérera cette préméditation scélérate, qui, demain, causerait à la patrie un trouble si atroce et un préjudice si affreux?

La Conférence de La Haye achève lentement ce qu'avec l'emphase du protocole, elle appellera son œuvre et ce qui, en réalité, n'est qu'une étude. Parmi ses délégués, aucun, naturellement, ne confesse son impuissance; mais tous savent bien que cette impuissance est tout leur mandat. Ils connaissaient d'avance l'inanité de leur délibération; ils n'ignoraient pas que, fatalement, le code de leur pacifisme manquerait de toute sanction. Voilà pourquoi, en mettant leur plus grande industrie à ne rien faire, ils ont mis tout leur art à beaucoup dire, sans se désobliger, sans se quereller et même sans paraître avoir trop raison l'un contre l'autre. C'est toute l'histoire de la conférence. S'agit-il de l'arbitrage obligatoire? Quand M. Léon Bourgeois, président du comité d'examen, affirme, doctoralement, que la seconde conférence de la Paix « ne se séparera pas » sans avoir proclamé « le « principe de l'arbitrage obligatoire », les délégués des dix-neuf puissances qui sont représentées, là, applaudissent avec tout l'enthousiasme qu'il faut. Mais, aussitôt que les Etats-Unis proposent la création d'un tribunal permanent, avec dix-sept juristes nommés pour une période déterminée et siégeant à date fixe, les dissentiments éclatent. La Belgique objecte que la juridiction du tribunal d'arbitrage doit rester facultative; qu'on ne peut pas instituer un tribunal « supérieur aux nations » et qui critique leurs actes; que, si la juridiction est permanente, du moins faut-il que la fonction des juges soit temporaire. Vainement M. Bourgeois s'ingéniera-t-il à concilier les deux opinions; le vote des délégués s'annule : 27 adoptent la proposition américaine, mais 12 s'abstiennent et 5 s'absentent. » Que s'il s'agit de la « limitation des armements », plus démonstratif encore sera le désaccord réel de la Conférence, derrière la façade de son accord fictif. Pour donner à l'Angleterre une satisfaction doctrinale, elle reprend l'insoluble question, après s'être appliquée, durant trois semaines de rédaction atténuante, à forger la phrase qui, décidément, ne signifierait rien. Sir Edwards Fry prononce un discours savamment pathétique. Il constate que, depuis 1899, les dépenses militaires de l'Europe ont augmenté de 1725 millions de francs. Il en gémit et, si modeste que soit le remède qu'il entrevoit, il l'énonce : « Le gouvernement britannique, dit-il, serait disposé à communiquer, chaque année, aux puissances qui agiraient de même, le projet de

construction des nouveaux bâtiments de guerre et les dépenses que ce projet entraînerait. Cet échange de renseignements faciliterait l'échange de vues entre les gouvernements, sur les réductions qui pourraient être effectuées d'un commun accord. » On aurait pu répondre qu'actuellement, tous les budgets militaires sont connus de l'Europe et que cette connaissance même a stimulé la concurrence : si bien que, depuis dix ans, l'Angleterre elle-même a doublé ses propres dépenses militaires. Mais on ne veut pas discuter. M. de Nélidoff rappelle les guerres qui ont passé outre, dans le Transvaal et dans l'Extrême-Orient, à la bonne volonté de la première Conférence; il est heureux d'apercevoir, dans la seconde, « une unité d'intentions qui peuvent se réaliser un jour » et il adjure les délégués d' « accueillir » la motion de sir Edwards Fry « par d'unanimes acclamations ». Donc, pas plus de vote que de discussion. Faute d'approuver, on acclame. On applaudit l'orateur, sans admettre sa proposition. Et, avec un sérieux imperturbable, on enregistre l'ordre du jour dont sir Edwards Fry se contente si sagement : « La Conférence confirme la résolution adoptée par la Conférence de 1899 concernant les charges militaires et, vu que les charges militaires sont considérablement accrues dans presque tous les pays depuis ladite année, la Conférence déclare qu'il est hautement désirable de voir les gouvernements reprendre l'étude sérieuse de cette question. » Un vœu, un soupir : voilà tout ce qui reste de cette sentimentalité métaphysique. « Le millénium est encore loin », murmure avec une douce ironie, à Londres même, un des journaux que sir Henry Campbell Bannermann lit de préférence.

Ainsi, dans une égale manifestation de « pacifisme », deux assemblées se seront réunies, vers le même temps, pour prévenir la guerre ou pour l'empêcher : celle-là composée de diplomates, celle-ci de socialistes; l'élite et la plèbe. Et, toutes deux, elles n'ont pu, pour conclure leurs délibérations académiques ou populaires, qu'imaginer des formules qui constatent leur impuissance. Dans leurs débats mêmes, mandataires des chancelleries ou du parti révolutionnaire, ils sont obligés d'avouer qu'à l'heure critique, la vieille loi de l'intérêt national prévaudra toujours. A La Haye, sir Edwards Fry dira, tout en proposant une limitation des armements : « Mon gouvernement reconnaît *qu'il est du devoir de chaque pays de se protéger contre les ennemis et de décider ce qu'il convient de faire dans ce but.* » Pour les Etats-Unis, M. Choate, après avoir énuméré les cas où l'arbitrage pourrait être obligatoire, proclame que son gouvernement exceptera toujours de la liste « *les questions où des intérêts vitaux et l'honneur national sont en jeu* ». A

Stuttgart, M. Bebel, qui n'a pas plus confiance dans l'arbitrage que dans le désarmement, se déclare prêt à « marcher » avec l'armée allemande, et M. Vandervelde, parlant pour tout le Congrès, sauf pour M. Hervé, concède, avec une résignation prévoyante, qu'il faudra bien laisser les peuples décider eux-mêmes s'ils doivent ou non suivre le drapeau qui les appelle : « Chaque peuple ne peut avoir d'autre devoir que d'opposer le maximum de son effort à la guerre, *selon sa conscience et selon les conditions particulières où il se trouve.* » Les apôtres du pacifisme qu'on nous a tant prêché, depuis quelques années, n'ont donc aucune illusion à garder, après la Conférence de la Haye et le Congrès de Stuttgart. Non que nous ne devions toujours aspirer, d'un cœur plus humain, d'une âme plus chrétienne, à la paix universelle, ne fût-ce que pour rendre la guerre plus rare et moins féroce. Mais on a senti, à Stuttgart aussi bien qu'à la Haye, qu'on avait contre soi la force des choses et même les passions, soit des gouvernements, soit des peuples. Et puis, chimère pour chimère, celle qu'on choisit, ou à la Haye, ou à Stuttgart, est encore la plus lointaine de la réalité. Ce qu'il faudrait d'abord changer, c'est l'histoire ; car, ce qu'il faudrait d'abord supprimer, c'est l'injustice qui force les peuples ou à se lamenter sur leur nationalité captive, ou à vivre inquiets derrière les brèches de leurs frontières, près de leurs provinces perdues. Personne, à la Haye, n'aurait pu se lever, pour demander la restitution d'une conquête ; personne non plus, à Stuttgart, n'y a songé. Réconcilier par des traités les peuples que leurs défaites et leurs victoires d'hier arment l'un contre l'autre, c'est, pour les diplomates, un dessein plus praticable, ce semble, et une tâche plus facile peut-être que de prétendre à réduire les armements de l'Europe ou à la rendre justiciable d'un arbitrage obligatoire. Et, certes, les socialistes sont encore plus libres, s'ils le veulent, de nous épargner la guerre civile. Mais, diplomate ou socialiste, lequel entend ainsi son devoir envers l'humanité? Lequel pourrait l'oser, sans paraître dépasser la mesure même de l'utopie?

Auguste Boucher.

Nouvelles études de littérature canadienne française, par Charles Ab der Halden. Bibliothèque canadienne. 1 vol. in-12. (De Rudeval.)

M. Charles Ab der Halden continue à louer et à critiquer, avec quelque partialité, mais avec beaucoup de conscience, les principaux écrivains canadiens. L'un des plus curieux fut à coup sûr Arthur Buies, d'abord anticlérical militant, converti ensuite, qui, dans sa jeunesse, prit part à l'expédition de Garibaldi contre le roi de Naples et, dans son âge mûr, devint un des plus zélés collaborateurs du curé Labelle, l'apôtre de la colonisation.

L'Affaire Maubreuil, par Frédéric Masson, de l'Académie française. In-18. (Ollendorff.)

Ce récit, écrit de passion plus encore que de verve, ne vise point à l'impartialité. Mais il renferme de curieuses révélations sur les dessous du monde politique de 1814, et certains tableaux où se reconnaît la magistrale manière de l'auteur. Appelé à susciter des polémiques, il ne laissera personne indifférent.

Vingt-cinq ans de vie catholique. — Expériences et observations, par Théodore de la Rive. in-12. (Plon.)

Apologétique subjective, dira-t-on peut-être. Ce jugement serait très faux en l'occurence, car l'auteur, protestant converti de Genève, raisonne beaucoup et ses raisonnements, qui peuvent servir à tout le monde, ont un indéniable caractère d'objectivité. Mais il n'y aurait vraiment dans ce livre que des « expériences » et des « observations » qu'on aurait encore tort de le dédaigner. Isolé, le cas pourrait être négligeable. Mais beaucoup d'autres croyants ont noté d'analogues « expériences » et « observations ». Qui donc oserait dire qu'en les comparant et en les étudiant, on n'arriverait pas à en tirer quelques-unes de ces conclusions que les faits imposent et que respectent nos contemporains engoués de science expérimentale?

Un Mirage, par Jean de la Brète. 1 vol. in-12. (Plon.)

Cette nouvelle œuvre, roman à thèse, est une riposte à certaines théories très prônées par divers littérateurs féminins, imbus d'idées panthéistes, théosophistes, etc.

L'écrivain a su relever, à travers une intrigue qui, pour être fort romanesque, n'en est pas moins intéressante, les principaux écarts de ces apôtres, peut-être inconscients, du matérialisme. Il y a déployé un véritable talent de réplique.

Robert Owen, par Edouard Dolléans. 1 vol. in-12. (Alcan.)

C'est en historien impartial, documenté, précis, en historien doublé d'un économiste, que M. Dolléans a évoqué la vie admirable et l'œuvre manquée de Robert Owen, le noble utopiste. Il faudrait imiter ses vertus en critiquant ses idées. Mais nous connaissons aujourd'hui un bon nombre de petits prophètes très disposés à faire le contraire, c'est-à-dire à propager ses idées, et même de pires, en négligeant la pratique de ses vertus. Souhaitons que le livre de M. Dolléans éclaire leurs disciples!

Un Prelato italiano del Seicento, par le marquis Massinissa Grizi. — Bologne, 1907.

Voici un livre dont il faut louer les deux auteurs. D'abord le prélat Annibal Grizio, qui exerçait à la fin du seizième siècle, les fonctions d'administrateur pontifical dans la Romagne, pour avoir tenu registre de trois mille lettres écrites par lui. Ensuite le comte Massinissa Grizi pour avoir lu, choisi et publié les plus intéressantes de ces pages tracées par son ancêtre. Elles nous renseignent, en effet, sur les affaires publiques, les mœurs, les cérémonies, les coutumes, le négoce, les lettres et les arts de cette époque. Elles le font avec une simplicité familière et des détails qui donnent un grand prix à leur témoignage. Comme le dit le marquis Grizi, « c'est un petit monde historique où sont reproduits avec fidélité les lieux, les êtres et les choses ». Et que beaucoup de personnages soient secondaires ou certains des détails minutieux n'enlèvent rien à l'intérêt du témoignage, parce que, — cette juste réflexion est encore du marquis Grizi, — « ce n'est pas l'importance des personnes, mais l'intérêt de la vie en cette caractéristique période », qui est l'essentiel. Ajoutons que l'ordre dans lequel ont été classés et commentés les renseignements fournis par l'épistolaire a mis en toute leur valeur ces précieux documents.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS S.-JACQUES.

L'EXPÉDITION DE MADAGASCAR

DE 1895

PRÉPARATION ET DÉBUTS

Le 11 juillet 1895, au moment où se termine l'effort que la marine a dû faire, à Madagascar, pour atténuer, dans la limite du possible, les conséquences de certaines fautes commises dans la préparation de l'expédition, le général Duchesne adresse au corps expéditionnaire un ordre du jour où il exprime au contre-amiral Bienaimé et à tout le personnel de la marine

ses remerciements pour le dévouement et l'activité qu'ils ont déployés dans l'accomplissement de leur laborieuse mission. Grâce à l'impulsion énergique et persévérante qu'ont reçue tous les services maritimes, exceptionnellement réunis pendant ces deux mois sous la direction supérieure de M. le contre-amiral Bienaimé, il a été possible de triompher, au mieux des intérêts de l'Etat et du corps expéditionnaire, des difficultés considérables créées par les circonstances et d'en atténuer dans toute la limite du possible les fâcheuses conséquences.

Le 11 juillet 1907, c'est-à-dire douze ans après, jour pour jour, le ministre de la marine, M. Gaston Thomson, s'adressant de la tribune de la Chambre à l'ancien commandant de la division navale, devenu son collègue, dit :

M. Bienaimé n'a sans doute pas oublié le désastre du wharf de Majunga, les désordres qui ont marqué les débuts de l'expédition de Madagascar, où tant d'hommes ont souffert, décimés par les fièvres, devant la côte, grâce — on l'a constaté — grâce à l'impéritie de l'amiral Bienaimé. (*Applaudissements à gauche. Rumeurs à droite.*) Impéritie, je le répète, qui a été constatée par la presse et sévèrement jugée par M. Pelletan... (*J. O.* du 12 juillet 1907, p. 1850).

Le contraste est assez saisissant pour que je le place en préface de cet article dans lequel j'ai l'intention d'opposer des faits

et des textes officiels à la légende née en 1895 dans le journal *la Justice* où, sous la direction de M. Clémenceau, plusieurs de ceux qui sont devenus ses collaborateurs au pouvoir et l'y ont même précédé préludaient à notre désorganisation militaire en des articles au sujet desquels j'écrivis au ministre de la marine, le 29 août, de Majunga :

J'ai tenu à vous donner des éclaircissements pour le cas où vous voudriez combattre ceux qui, pendant que tous ici font leur devoir jusqu'à la mort, jouent des cadavres de nos martyrs pour agiter l'opinion. Ce sont là métiers infâmes qui, si on les supportait sans rien dire, pourraient bien mener notre pays aux abîmes, le jour où ses destinées seraient plus en jeu qu'à Madagascar.

*
* *

Lorsque je pris, à Zanzibar, le commandement de la division navale de l'océan Indien, le 30 mars 1894, la situation était déjà fort troublée à Madagascar.

Nous arrivions au paroxysme des chicanes que suscitait depuis neuf ans le traité de protectorat de 1885 que le premier ministre Rainilaïarivony s'était toujours promis de ne pas exécuter. Les Hovas s'imaginaient, et leurs conseillers européens leur répétaient sans cesse que, quoi qu'ils fissent, ils ne parviendraient jamais à lasser notre patience; leur arrogance allait croissant avec l'impunité et les choses en étaient arrivées à ce point que les esprits clairvoyants prévoyaient qu'une nouvelle expédition deviendrait nécessaire pour rendre effectif un protectorat qui, jusque-là, n'avait existé que de nom. Les Hovas eux-mêmes y songeaient et s'y préparaient. Le débarquement à Vatomandry, en 1893, d'un stock d'armes et de munitions de guerre venant d'Europe jeta l'alarme parmi nos colons.

Dès la fin de 1893, le ministre de la marine fit explorer par le lieutenant-colonel de Beylié la route de Majunga à Tananarive au point de vue de la montée d'un corps expéditionnaire important, et quelques mois après, en mars 1894, le même ministre envoyait la canonnière le *Sagittaire*, commandée par le lieutenant de vaisseau Simon, faire l'hydrographie du delta de la Betsiboka, en vue de son utilisation pour le transport de ce même corps expéditionnaire jusqu'à Maevatanana, situé à environ 200 kilomètres de Majunga, en vue de lui éviter les fatigues et les dangers d'un aussi long parcours dans la partie la plus malsaine du pays. J'avais été informé des projets du ministre de la marine avant mon départ de Paris et, dès mon arrivée sur les lieux, j'eus la préoccupation d'en étudier sur place la réalisation.

Après avoir séjourné à Zanzibar jusqu'au 20 avril, en vertu d'ordres ministériels, je partis pour Madagascar, visitant successivement Mayotte, Nossi-Bé, Diego-Suarez et Majunga, consultant partout les personnes les plus compétentes, étudiant les archives de la division navale très riches en documents accumulés par mon prédécesseur, qui, lui aussi, sentait l'expédition prochaine. J'écrivis, le 30 mai 1894, au ministre de la marine pour lui demander de concentrer à Madagascar même tous les navires de ma division navale dispersés en diverses missions, en vue de la préparation d'opérations qui m'apparaissaient devenir chaque jour plus imminentes et qu'il était déjà nécessaire de définir et d'arrêter.

Je puis vous assurer, lui disai-je à cette date, que si je touche à la question de l'avenir de Madagascar, je ne suis pas entraîné par mes convictions personnelles sur ce que la France pourra en tirer. La possession d'une aussi grande île, certainement malsaine, aujourd'hui peuplée de gens qui ne l'exploitent qu'avec le concours de l'esclavage et, avec ce concours, n'arrivent qu'à y vivre misérablement, ce n'est pas la belle affaire à revenus immédiats que rêvent en cette fin de siècle les lanceurs d'entreprises. Mais je considère que, par suite du concours des circonstances, la France se trouve ici acculée à une tâche inévitable.

Le traité de 1885 et ses annexes nous ont placés dans une situation intenable; avec d'autres gens que les Hovas et beaucoup d'énergie au début, on aurait peut-être pu trouver un *modus vivendi*; mais ce peuple d'enfants mal élevés et mal conseillés, n'a pas su voir tout le parti qu'il pourrait tirer d'un protectorat lui assurant la situation prépondérante toujours rêvée par ses souverains et n'a songé qu'à se jouer de la bienveillance de nos résidents.

Aujourd'hui la corde est tellement tendue qu'elle va casser et je ne vois que deux solutions : l'abandon complet, ce qui me paraît impossible, ou l'imposition d'un nouveau traité qui n'aura de valeur que signé à Tananarive sous la pointe de nos baïonnettes; l'abandon ou la volonté absolue d'en finir par les moyens les plus énergiques.

Je ne me dissimule pas, Monsieur le Ministre, que si la première solution est inadmissible, la seconde entraîne des conséquences fort graves.

. . . .

Il ne faut pas se faire illusion; l'envoi d'une force militaire importante à Tananarive, c'est-à-dire au centre d'un pays dans lequel les voies de communication font absolument défaut et qui se trouve surtout défendu par une zone essentiellement malsaine, sous un climat tropical, cet envoi, dis-je, ne peut réussir que si tout est bien préparé et puisque chaque jour semble nous précipiter rapidement vers le dénouement nécessaire, j'ai le devoir de vous exposer les préoccupations que m'inspire l'étude des opérations que je prévois.

Si je me place au point de vue d'une marche par Majunga qui, de l'avis général, reste la meilleure route vers Tananarive pour une colonne importante, je remarque que les projets au sujet desquels j'ai eu, lors de mon départ, de légères indications, en prenant Maevatanana

pour base d'opérations, admettent qu'il est facile d'atteindre ce point par eau en remontant la Betsiboka et les plans militaires ne m'ont paru développés que pour la seconde partie de l'expédition, c'est-à-dire pour la marche de Maevatanana à Tananarive.

Je crois, après une étude attentive de la question, que la partie la plus délicate de nos opérations sera précisément, au contraire, le transport de la colonne et de ses impedimenta de la côte à la limite de la navigabilité des rivières, que ce transport nécessaire (car il est impossible de faire marcher le gros de la troupe dans cette partie) est une opération qui ne peut réussir que préparée de longue main et, j'ajouterai, dès maintenant, pour être prêts à la saison favorable de 1895.

Il s'agit, en effet, de la création d'un matériel complet de transport approprié à la navigation dans des cours d'eau permettant 1 mètre de tirant d'eau jusqu'à Ambato, c'est-à-dire à 130 kilomètres de Majunga, puis $0^{m},50$ dans les 100 kilomètres restant à parcourir jusqu'à Maevatanana. Ce matériel, qui devra comprendre une cinquantaine de chalands de 10 tonnes et une douzaine au moins de remorqueurs appropriés, sera nécessaire dès le début des opérations.

Pour construire, expédier tout cela, il faut du temps, pour le débarquer, le monter et l'entretenir, il faut un atelier sur un point à choisir dans la baie de Bombetoke, des appareils de levage et un débarcadère; cela sera l'œuvre de la période préparatoire. Tout étant bien prêt à Majunga, nous devrons assurer la navigation par la possession des rives, d'où deux phases très distinctes dans les opérations définitives. Dans la première, confiée à des troupes robustes aidées d'auxiliaires indigènes, on prendra possession des rares postes tenus aujourd'hui par les Hovas jusqu'à Suberbieville : deux ou trois mille soldats de la légion étrangère ou d'hommes choisis d'infanterie de marine et d'artillerie, avec un millier d'indigènes suffiraient à cette prise de possession et à l'établissement de la base d'opérations intérieures qui devraient avoir lieu en mars ou avril. Le corps principal pourrait alors arriver vers le 15 mai, et être dirigé rapidement en toute sécurité sur les plateaux élevés. C'est, je crois, la seule manière de ne pas s'exposer à l'action du plus grand auxiliaire des Hovas, de celui qui les a toujours autorisés à nous défier, la fièvre des basses régions de la grande île...

Je n'entrerai pas dans de plus longs détails, Monsieur le Ministre, j'ai cru devoir attirer spécialement votre attention sur une partie des opérations dans laquelle la marine aurait à jouer un très grand rôle si le gouvernement se trouvait obligé d'agir à Madagascar. De grandes difficultés se présenteraient et engageraient gravement notre responsabilité si nous ne prenions pas dès maintenant des mesures pour assurer le succès, car je considère que dans une marche sur Tananarive par Majunga c'est à nous qu'incomberait la plus lourde charge.

Une expédition à Madagascar ne peut pas s'improviser; elle doit être précédée d'une période de préparation pendant laquelle la marine devra se préoccuper de la création des moyens de transport d'un corps expéditionnaire jusqu'au cœur du pays, tout en agissant sur la côte pour la protection des traitants d'abord et la préparation politique des régions qui supportent impatiemment le joug barbare des Hovas, et dont les habitants seront tout prêts à nous servir d'auxiliaires au moins passifs et quelquefois actifs.

Retenu à la côte ouest par les ordres du ministre, je ne pus me rendre à Tamatave, — où je désirais arriver rapidement pour me mettre en communication télégraphique avec le résident général, M. Larrouy, — que le 19 juin. Précisément, le lendemain, 20, se produisait à Tananarive l'affaire Rakotomena qui fut, plus tôt encore que nous ne le pensions, le point de départ de la rupture avec la cour d'Emyrne.

Rakotomena, neveu de la reine, à la tête d'une bande d'individus à sa dévotion, s'amusait à faire lapider les passants lorsque survint un soldat de l'escorte du résident général qui, voyant l'effervescence de la foule, chercha à regagner sa caserne au plus vite. Rakotomena le désigna alors aux coups de sa bande en criant : « Pulvérisez ce Français », et il fut si bien obéi que notre malheureux compatriote ne put se dégager que complètement meurtri.

L'impression produite dans la capitale, tant parmi les Européens que parmi les indigènes, fut très vive; des bruits alarmants furent répandus, les mots de complot, d'assassinat furent prononcés. Je télégraphiai à notre résident pour me mettre à sa disposition en lui proposant de venir s'installer à la côte sous la protection de nos canons en cas de danger. Il me répondit le 28 juin :

> Le premier ministre a opposé une fin de non-recevoir définitive à ma demande de satisfaction dans l'affaire Rakotomena. Je viens de câbler sa réponse à Paris (viâ Maurice). L'arrogance des Hovas augmente, la situation est évidemment très délicate, mais pas encore dangereuse. Tout en partageant votre avis sur les avantages qu'il y aurait à transférer en ce moment le siège de la résidence générale à Tamatave, j'estime que cette mesure pourrait avoir des inconvénients graves au point de vue de la sécurité de nos nationaux habitant l'intérieur de l'île, attendu que les Hovas considéreraient mon départ comme l'annonce des hostilités prochaines et pourraient se laisser aller à des violences. Je suis donc décidé à ne quitter Tananarive que lorsque tous nos colons seront en sûreté.

Au reçu de ce télégramme, j'écrivis au ministre de la marine :

> ... Si la guerre devait commencer par un massacre général à Tananarive, nous serions forcés d'aller au delà de ce que le gouvernement désire peut-être et surtout nous ne serions plus libres de choisir le moment de l'action, ce qui, étant données les circonstances climatériques a une importance capitale pour la réussite.
>
> Je crois donc que le moment d'une évacuation méthodique de Tananarive ne peut être bien éloigné.

Les evénements se précipitèrent en effet, et le moment me parut venu de prévenir le ministre de mes intentions pour le cas où ils nous surprendraient. C'est autant dans ce but que pour

revenir une fois de plus sur les vues exposées dans ma lettre du 30 mai que je lui écrivais le 8 juillet :

La déduction fatale à tirer de tout ce qui se passe ici est que nous devons nous préparer à l'action en envisageant deux hypothèses :

1° Celle d'un dénouement subit qui, puisque nous sommes en présence de gens peu civilisés, peut se présenter sous forme de massacres d'Européens.

2° Si on nous en donne le temps, celle d'une expédition en règle fortement préparée pour laquelle nous devons choisir notre époque et consentir à l'avance tous les sacrifices nécessaires, une expédition digne de la grande nation que nous sommes et qui, cependant, n'est connue jusqu'ici des Malgaches que par des demi-succès ou même des revers bien faits pour expliquer cette assurance hautaine que nous devons briser d'un seul coup.

Si le premier cas se présentait, je ferais immédiatement partir un bâtiment pour Maurice, vous aviser et prendre vos ordres qui seraient, j'en suis convaincu, d'amener ici les troupes de la Réunion, le plus vite possible, afin de prendre et de garder le fort de Tamatave, de sauvegarder la colonie européenne de cette ville d'abord, puis celle de la côte Est dans la limite de nos moyens.

Je me rendrais de suite après à la côte Ouest, en passant par Diego-Suarez, pour y compléter mes moyens d'action et nous installer à Majunga. Nous aurions ainsi immédiatement les deux gages les plus importants à saisir et à conserver jusqu'au moment de l'expédition définitive, qui ne devra jamais être entreprise qu'à la bonne saison, c'est-à-dire en mai 1895...

Nous ne traiterons utilement qu'à Tananarive; il faudrait aller jusque-là, même si on nous offrait de le faire en chemin. Il n'y a qu'une route certaine, celle par Majunga, mais elle ne sera pas sans difficultés et surtout sans danger pour la santé du corps expéditionnaire, si l'on n'a pas tout préparé d'avance pour lui faire passer le plus rapidement possible la zone des terres chaudes et pestilentielles, allant jusqu'au delà de Maevatanana. La marine aura là une grosse responsabilité et il ne faudra pas lui ménager les moyens d'y faire face..., il faudra s'y prendre à l'avance et envisager pour l'expédition deux phases distinctes.

La première ne pourra commencer qu'après la descente du résident général et de tous les colons français sur Tamatave... Si le résident général rompait au début de l'automne ses relations avec la cour d'Emyrne, cela nous mettrait en excellente position pour faire, pendant l'hivernage, à Majunga, les préparatifs de l'expédition d'avant-garde dont je vous ai déjà parlé, qui devra se commencer en avril pour assurer la montée du corps expéditionnaire au commencement de juin.

Je considère que l'envoi préalable d'un officier militaire, et, si possible du futur chef d'état-major de l'expédition, serait, pour sa préparation, d'une très grande utilité. Cet officier avec lequel je serais heureux de travailler, devrait vivre surtout à bord et il y recueillerait certainement des données indispensables pour le futur chef de l'expédition [1].

En terminant cette lettre, Monsieur le Ministre, je tiens à vous dire que tout en prévoyant qu'une action militaire s'imposera d'ici peu à

[1] Cette demande n'a malheureusement pas reçu de suite.

Madagascar, ma règle de conduite reste plus que jamais basée sur la plus extrême prudence. Je suis trop convaincu que la France, le jour où elle voudra marcher sur Madagascar, s'engagera dans une affaire grave pour le précipiter. Il faut qu'il soit fixé par le gouvernement, soutenu par le Parlement, décidé à faire en une seule fois les sacrifices nécessaires pour réussir; il faut que le coup soit porté à la tête sans hésitation. Les difficultés matérielles seront grandes, c'est avec de l'argent qu'on les résoudra; les difficultés militaires le seront moins, mais il ne faudrait pas se faire, de ce côté, trop d'illusions; il y a longtemps que nous avons désigné nos points d'attaque, les conseillers des Hovas ont pu en profiter.

Le succès sera rapide s'il est bien préparé; l'exemple de la campagne de 1883-85 qui, par suite des indécisions de cette époque, nous a conduits où nous en sommes, indique les fautes à éviter.

Grâce à l'extrême prudence de notre action, le mois d'août se passa sans incident grave; je pus aller à Maurice porter des télégrammes pressants du résident général, faire une tournée à la côte ouest et même à la côte d'Afrique, au commencement de septembre pour régler avec le gouvernement allemand de Dar-es-Salam une affaire de pavillon des plus délicates dont je tenais à prendre toute la responsabilité.

Après l'avoir heureusement réglée, repassant par Zanzibar pour en rendre compte par le câble et prendre les derniers ordres du ministre, j'y reçus, le 10, un télégramme des plus importants répondant d'une façon nette aux vues que le résident général et moi avions exposées et plus spécialement à celles de ma lettre du 30 juillet.

On nous y annonçait l'envoi de M. Le Myre de Vilers en mission extraordinaire et, par suite, le rappel de M. Larrouy. La division navale était renforcée de quatre bâtiments : *Dupetit-Thouars*, *Romanche*, *Météore* et *Gabès;* le *Hugon* serait remplacé par le *Dumont-d'Urville*. Le télégramme me prescrivait en même temps de faire reconnaître le cours de la Betsiboka et de l'Ikopa, d'étudier les environs de Majunga au point de vue du débarquement d'un corps expéditionnaire important et il m'autorisait à employer la force, mais seulement en cas d'absolue nécessité, mettant pour cette circonstance à ma disposition les troupes de Diego-Suarez et de la Réunion.

*
* *

L'envoi de M. Le Myre de Vilers à Madagascar était une tentative suprême de conciliation, et la haute personnalité de celui à qui elle était confiée pouvait seule en faire espérer la réussite. Ancien résident général, il connaissait admirablement son terrain; l'art avec lequel il avait su, pendant de longues années, déjouer,

par autant de finesse que d'énergie, toutes les astuces du premier ministre, pouvait être d'autant plus efficace que notre ministre extraordinaire arrivait cette fois au nom d'un gouvernement décidé à aller jusqu'au bout. Sa réussite assurait la paix, son insuccès devait, au contraire, prouver d'une façon définitive qu'il n'y avait plus à compter sur la conciliation et briser les dernières hésitations des groupes parlementaires sur lesquels M. Le Myre de Vilers avait pris une influence incontestée. La mission extraordinaire avait en outre, l'avantage, en cas de non réussite de prolonger le *statu quo* et de diminuer d'autant la période critique qui devait fatalement se produire entre la rupture définitive et la période active de l'expédition.

Notre plénipotentiaire parti de Marseille le 14 septembre m'avait donné rendez-vous à Diego-Suarez le 6 octobre. J'y arrivais pour saluer au passage M. Larrouy, et deux jours après je recevais les instructions de M. Le Myre de Vilers, et entre autres celle de n'arriver à Tamatave que le 15, époque à laquelle il espérait lui-même être à Tananarive.

Il y arriva le 17. Le lendemain il remettait son ultimatum au premier ministre. La réponse qu'y fit Rainilaïarivony lui montra de suite que la rupture était inévitable et l'évacuation des Français de l'Emyrne fut aussitôt décidée.

Le 24 octobre, les conditions de l'ultimatum ayant été définitivement rejetées, le pavillon de la Résidence générale fut amené et après que les attachés à la Résidence, MM. Ranchot, d'Anthouard et le capitaine Martinie, ainsi que plusieurs autres Français, se furent mis en marche sur Majunga avec l'escorte commandée par le capitaine Lamolle, M. Le Myre de Vilers prit la route de Tamatave derrière nos compatriotes. Ils étaient quatre-vingt-dix environ et arrivèrent à la côte où les attendait un service de transbordement et de secours organisé par le résident de Tamatave. M. Le Myre de Vilers, formant l'arrière-garde avec une nuée de porteurs qu'il tenait bien en mains, arrivait à Tamatave le 2 novembre à 7 heures du soir, ayant refoulé devant lui tous les retardataires. Son inlassable activité eut raison de toutes les résistances et ramena cette descente qui n'était pas sans périls aux simples proportions d'un voyage presque ordinaire.

La descente de l'escorte et du groupe qui avaient choisi la route vers Majunga, avec la pensée de rendre un dernier service en en faisant la reconnaissance, fut plus pénible. La petite troupe n'arriva à Suberbieville qu'au prix de toutes sortes de fatigues et de privations. Une marche de plus de 200 kilomètres à travers un pays hostile, désolé, hérissé de difficultés et dans lequel les

Hovas avaient fait le vide le plus complet, fut conduite avec autant de courage que d'habileté et supportée par tous avec une endurance extraordinaire. Comme à la côte Est, personne ne resta en route; sa réussite fut une grave déception pour les Malgaches et, pour nous, un sérieux encouragement.

A partir de Suberbieville, la descente s'effectua par la rivière dans des pirogues fournies par la compagnie des mines d'or, qui se laissaient aller au fil de l'eau, jusqu'à ce qu'elles rencontrassent la petite flotille que j'avais fait remonter au-devant de la colonne jusqu'à Ambato. Cette flotille comprenait, en dehors du *Bouéni*, petit vapeur réquisitionné avec lequel l'aspirant de 1re classe Compagnon, battait la rivière depuis plusieurs mois, deux vedettes à vapeur, une chaloupe et une baleinière de la *Rance*, sous le commandement du lieutenant de vaisseau Grenet, second de ce bâtiment. Cette petite flotille avait réussi à maintenir sur une longueur de 130 kilomètres, la libre circulation de la rivière que les Hovas avaient essayé d'entraver, — faisant ainsi la preuve de la facilité avec laquelle nous pourrions les tenir plus tard.

D'Ambato à Majunga le voyage fut rapide; l'escadrille trouva la *Rance* au-devant d'elle à Amboaniho, c'est-à-dire à l'extrême limite que lui permettait son tirant d'eau. Nos braves soldats et ceux qu'ils accompagnaient étaient désormais en sûreté après vingt-quatre jours de voyage.

En même temps, nous nous préoccupions de tous les colons français échelonnés principalement sur la côte Est dont plusieurs ports comme Tanimandry, Mahonoroo et Monanzari étaient placés dans une zône où les ordres de Tananarive parviennent facilement et où nos compatriotes auraient pu être menacés, dès les premiers moments, par quelques gouverneurs dont les mauvaises intentions, parfaitement connues, n'avaient pas besoin d'être excitées. Pour ne pas amoindrir mes moyens d'action, surtout pour éviter toute panique que n'aurait pas manqué de produire l'apparition de nos bâtiments de guerre, je fis aviser discrètement les intéressés de la situation politique par les goëlettes de commerce qui fréquentaient régulièrement la côte. Invités à profiter de ces petits bâtiments s'ils se sentaient menacés et surtout à mettre en sûreté leurs femmes et leurs enfants, qui créeraient un trop grand encombrement, la plupart rallièrent par les caboteurs, et c'est à la suite de ce premier exode que je fis faire par le *Hugon* deux tournées vers les points qui n'auraient pas été atteints par les goëlettes, de telle manière qu'à la fin de novembre nous n'avions plus rien à redouter pour nos nationaux de la côte Est, de beaucoup les plus nombreux.

Des mesures analogues furent prises à la côte Ouest où Majunga fut le centre de ralliement. En ce qui concerne les étrangers, afin d'éviter que le gouvernement français ne fût mis en cause par suite des événements, je fis prévenir les consuls de ce qui s'était fait pour nos nationaux en les engageant à suivre leur exemple s'ils le jugeaient utile et je donnais des instructions aux commandants des navires de guerre pour que tout étranger en ayant fait la demande fût accueilli à leur bord comme les Français eux-mêmes. Mais le premier ministre leur ayant officiellement promis aide et protection, aucun d'eux ne crut devoir profiter de nos offres. Cette attitude nous mit complètement à l'aise et eut l'avantage de ne pas interrompre la vie commerciale de la côte, qui continua pendant toute la durée des hostilités pour le plus grand profit de Tamatave.

En somme, à la fin de novembre, la situation était des plus nettes : la mise en sûreté de tous nos colons pouvaient être considérée comme terminée. Il n'en restait plus que quelques-uns à Fort-Dauphin ou sur des points éloignés de la côte Ouest où ils n'avaient rien à craindre des Hovas qui, entourés de tribus hostiles, avaient trop à se préoccuper de leur propre sécurité pour songer à inquiéter nos compatriotes; le reste était concentré à Tamatave, à Majunga ou à Diego-Suarez.

Restait à accomplir l'opération du programme que j'avais indiquée en ces termes au ministre de la marine dans une lettre partie le 26 octobre, c'est-à-dire le jour même où M. Le Myre de Vilers amenait le pavillon français à Tananarive :

... Nous vous demandons en même temps de prendre Tamatave et Majunga *dès que tous nos nationaux* étant à l'abri, nous serons libres d'entamer les hostilités sans compromettre leurs vies.

Ces mesures s'imposent immédiatement, mais je crois que notre action à terre pendant l'hivernage devra se borner à l'occupation de ces deux places et à leur défense ainsi qu'à celle de Diego-Suarez...

Il ne me fut répondu que le 12 décembre, sept semaines après!

Mais quelque déconcertants que fussent ces retards ils l'étaient moins cependant que la cause qui les avaient produits et qui devaient avoir une si importante répercussion sur la suite de l'expédition : le passage de sa direction du département de la marine, qui l'avait préparé, à celui de la guerre.

C'est en effet, dans le conseil tenu le 13 novembre 1894 que le ministre de la guerre, le général Mercier, revendiqua pour son département l'honneur de diriger l'expédition sous prétexte que les troupes de la marine, ne présentant pas assez d'effectifs pour constituer le corps expéditionnaire, les troupes métropolitaines en

fourniraient la majeure partie. Notre ministre, M. Félix Faure, qui savait la part considérable incombant à la marine dans une entreprise où la préparation devait, comme je n'avais jamais cessé de l'indiquer dans mes rapports, jouer le rôle le plus important; qui savait que la réussite était subordonnée à la création à Majunga d'une base d'opérations comprenant un arsenal destiné à la constitution d'une flottille destinée à porter le corps expéditionnaire par voie fluviale jusqu'à 250 kilomètres de son objectif, après lui avoir fait parcourir sur une flotte de transport les 10 000 kilomètres de Marseille à Madagascar et qui connaissait toutes les difficultés de détail que cela comportait, le ministre de la marine, dis-je, entendait nous conserver la responsabilité de nos projets. Mais le président de la République, M. Casimir Perier, entra dans les vues du général Mercier qui, finalement eut gain de cause et la question si grave qui avait été résolue en conseil ne se posa même pas devant la Chambre qui, cependant, consacra cinq grandes séances à la discussion des crédits de l'expédition.

Je me garderais bien de mettre en cause les personnalités de premier ordre dont le commandant en chef, le général Duchesne, s'était entouré. Il y avait là une véritable élite dont l'intelligence et le zèle infatigable ont contribué pour la plus large part à sauver une situation qui, à beaucoup d'autres, eut paru désespérée; mais il serait plus injuste encore de laisser peser sur la marine les responsabilités que l'opinion publique a pu faire porter un instant sur elle sans se rendre compte, hélas! qu'avec tous les imprévus d'un régime parlementaire encore plus inconscient qu'irresponsable, on risque, même en paraissant raisonner juste, de tirer des conclusions contraires à la réalité des faits.

Une délibération du conseil des ministres du 13 novembre 1894 sanctionnée par une longue délibération des Chambres a fait passer la responsabilité de l'expédition de Madagascar au département de la guerre. A partir de cette date la marine ne fut plus qu'une collaboratrice dévouée.

*
* *

Le premier acte de la nouvelle direction fut l'envoi, le 8 décembre, d'un télégramme par lequel le gouvernement m'investissait de *tous* les pouvoirs civils et militaires, mais où l'on commençait par restreindre ces derniers en me « faisant défense absolue d'occuper Majunga sans ordre de Paris ».

C'est dans la nuit très noire du 11 au 12 décembre que le *Papin*, amené de Maurice sans avoir été aperçu de la terre,

nous apporta les ordres du gouvernement. Ils étaient contenus dans deux télégrammes, l'un m'investissant de mes nouveaux pouvoirs et m'autorisant à prendre Tamatave, l'autre destiné à notre ministre plénipotentiaire, M. Le Myre de Vilers, lui définissant la situation nouvelle et l'invitant à faire une dernière sommation au premier ministre immédiatement après la prise de possession qui m'était ordonnée.

Les troupes de la Réunion expédiées depuis quelques jours à bord du paquebot des Messageries maritimes, le *Peï-Ho*, par ordre du ministre de la marine, étaient à ma disposition.

A six heures et demie du matin le 12, en même temps que j'envoyais au gouverneur de Tamatave Rainiandrianampandry sommation de se rendre, en lui témoignant l'espoir qu'il ne voudrait pas faire couler de sang dans une résistance inutile, je donnais l'ordre de se préparer à la descente des troupes et je faisais embosser devant le fort, prêts à toute éventualité, le *Dupetit-Thouars*, le *Hugon*, le *Papin* et le *Primauguet*.

La réponse de Rainiandrianampandry me parvint à huit heures. Il protestait contre l'envahissement d'un territoire appartenant à la Reine, en ajoutant « qu'il se retirait dans un endroit d'où il pouvait mieux défendre les intérêts de Sa Majesté et l'intégrité du territoire malgache », mais il avait déjà donné l'ordre d'évacuation.

Il ne pouvait pas faire plus, mais de mon côté je voulais d'autant moins abuser de nos forces pour opérer une prise de possession éclatante, que j'avais une sorte de convention tacite avec le gouvernement hova auquel j'avais dit, dès l'ouverture de la période de tension, que s'il garantissait jusqu'au bout Tamatave contre toute déprédation je ne ferais, de mon côté, aucun acte d'hostilité sans avertissement préalable. Il avait tenu sa promesse bien qu'il eût reçu à diverses reprises l'ordre du premier ministre de brûler la ville; mon devoir était de lui en tenir compte et c'est ainsi que nous prîmes possession, sans coup férir, de ce centre important, et sans que les Hovas eussent profité de la longue période pendant laquelle notre situation était restée si délicate pour porter atteinte aux propriétés ou aux personnes.

A dix heures du matin le pavillon français était hissé sur le fort de Tamatave et salué de vingt et un coups de canons par le *Primauguet*.

Le jour même toutes les mesures étaient arrêtées pour mettre la ville en état de défense, je pris au nom du gouvernement français possession de la douane que je mis sous la direction d'un officier du commissariat colonial; l'état de siège fut déclaré, mais

en le notifiant aux consuls, je leur annonçai que, par décision gracieuse du gouvernement français, leurs ressortissants resteraient justiciables de leurs représentants pour les affaires civiles, et n'auraient à répondre devant les conseils de guerre que pour les délits ou crimes contre l'état de siège.

Enfin, j'installai une administration municipale dont la direction fut confiée au résident de Tamatave, M. Chaloin, puis un hôpital de cinquante lits.

L'organisation était complète le 27 décembre, date à laquelle M. Le Myre de Vilers reçut enfin la réponse à sa dernière sommation, — dans laquelle il avait eu soin d'avertir le premier ministre que nos exigences iraient croissant avec les dépenses que nous serions obligés de faire, — réponse négative, bien entendu. Notre plénipotentiaire partit pour la France le soir même. De mon côté, je quittai Tamatave le 29, ayant donné délégation de mes pouvoirs, pour la côte Est, au commandant du *Papin*, pour me rendre compte de la répercussion de nos actes à la côte Ouest et examiner la situation de Diego-Suarez. Les deux mille militaires de la garnison restaient, sous l'autorité de leur chef, le lieutenant-colonel Piel, de l'artillerie de marine, dans le calme le plus parfait, sentant parfaitement que les cinq cents soldats prêtés au gouverneur hova d'Ambohimarina par les évaluations les plus pessimistes n'oseraient jamais se mesurer avec eux. Le lieutenant-colonel fut le premier à me proposer de prélever sur sa garnison, qui resterait encore composée de huit cents hommes de troupes blanches et quatre cents Sakalaves, le détachement nécessaire à l'occupation éventuelle de Majunga. Pour beaucoup de raisons et malgré l'ordre formel du gouvernement, la prise de possession de cette ville restait ma plus grave préoccupation.

Notre situation y devenait, en effet, des plus singulières : la guerre était, en fait, déclarée depuis le 12 décembre, et cependant le pavillon de la Reine continuait à flotter sur le fort de Majunga, alors qu'il y avait sur rade trois bâtiments français : le *Hugon*, la *Rance* et le *Lynx*. La colonie française, assez importante, sinon comme nombre, du moins comme intérêts, grossie, en outre, du personnel de l'exploitation Suberbie descendu avec l'escorte, vivait sous l'administration des Hovas et à l'ombre de leur pavillon. Ceux-ci, en attendant qu'on leur fît la sommation de se retirer, continuaient à percevoir des droits de douane et devenaient d'une arrogance extrême sous l'action d'un gouverneur dont on avait stimulé le zèle en emmenant sa famille en otage à Tananarive.

Mais le plus grave, à mon sens, était de renoncer à l'action

énergique et rapide par laquelle je comptais agir sur les populations indigènes de la côte, de manière à leur imposer assez de confiance pour qu'elles acceptassent de nous fournir des auxiliaires. Le recrutement des coolies était, en effet, un sérieux sujet de préoccupation. Les autoritées locales de Diego, Mayotte et Nossi-Bé et, sur leurs indications, la résidence générale, avaient assuré au début de 1894 qu'on trouverait facilement 6 à 8000 porteurs sur les lieux; je n'avais jamais partagé leur optimisme et, à une question ferme du ministère à ce sujet, j'avais répondu le 26 octobre :

Quant à la question du recrutement des coolies j'ai adressé aux résidents, gouverneurs et administrateurs voisins des lettres leur demandant de me renseigner exactement. *Mon impression, d'après ce que je connais de la question, est que le recrutement de coolies sûrs et suffisamment disciplinés ne deviendra facile que lorsque les habitants de la grande île auront une confiance suffisante dans les suites de notre intervention.*

C'était précisément pour assurer cette confiance que j'avais envisagé l'occupation de Majunga aussitôt après celle de Tamatave. Je n'avais plus d'autre ressource pour pouvoir la faire que d'aller personnellement à Mozambique, au bout du câble, insister auprès du gouvernement et, dans ce but j'appareillais de Diego le 20 janvier. J'avais, au préalable, préparé le détachement d'occupation composé de deux compagnies d'infanterie de marine, une compagnie de tirailleurs sakalaves et une section d'artillerie qui devait embarquer sur la *Rance* et la *Romanche* en temps utile pour arriver à Majunga le 16 dans la matinée.

J'étais à Mozambique le 10 et à force d'instance je reçus le 13 l'autorisation que je sollicitais.

En approchant de Majunga, le 15 dans l'après-midi, nous nous aperçûmes que le pavillon de la Reine ne flottait plus sur la batterie; elle avait été évacuée la veille par les Hovas après une sommation peut-être un peu plus brutale qu'il n'eût été nécessaire du commandant du *Hugon* qui avait jugé, en mon absence, que la situation pleine d'inquiétude et d'alarmes dans laquelle vivait la colonie française de Majunga sous les menaces d'un nouveau gouverneur envoyé de Tananarive ne pouvait se prolonger plus longtemps.

Le 16 eut lieu l'installation du petit corps d'occupation qui avait été exact au rendez-vous; la ville fut mise en état de siège sous le commandement du chef de bataillon Belin, la douane fut saisie et réorganisée comme à Tamatave, la municipalité constituée sous la direction du résident. On installa un hôpital et on

se mit immédiatement à l'œuvre pour préparer les locaux et magasins destinés à recevoir les troupes et le matériel venant par le *Shamrock* avec le général Metzinger, dont l'arrivée m'avait été annoncée à Mozambique pour la fin de février.

L'occupation de Majunga, comme celle de Tamatave, avait eu lieu sans la moindre résistance, et en lui annonçant la dernière en date je pouvais dire au ministre :

Les deux événements ont eu lieu simplement, sans éclat; cela vaut mieux pour l'avenir de la campagne et cela démontre que dans ce pays il n'y a pas de vrais soldats, pas de résistance militaire sérieuse à craindre et que tous les efforts devront porter sur l'organisation du service de marche et des convois.

Néanmoins le long intervalle laissé entre l'occupation de Tamatave et celle de Majunga n'avait pas été sans de graves inconvénients. La ville avait été complètement évacuée par les indigènes que les Hovas avaient effrayés par des menaces de représailles, après s'être au préalable assurés des femmes et des enfants; nous trouvâmes devant nous un vide presque absolu qui ne se fût pas produit dans les mêmes proportions si l'action avait été plus rapide. La frayeur semée par les Hovas s'étendait même à la rive opposée de la Betsiboka, dont les habitants étaient cependant fort hostiles au gouvernement indigène, mais que nos indécisions avaient mis en défiance.

De plus en plus poussé par la nécessité de trouver des coolies et ayant d'ailleurs reçu l'ordre formel d'en recruter mille avant l'arrivée du général Metzinger, je fis battre toute la côte Ouest du cap d'Ambre à la baie de Basly, située un peu au sud de Majunga par le *Gabès*, le *Lynx* et le *Météore*; toutes les démarches ne servirent qu'à constater la défiance des populations.

En présence de cet état d'esprit, je me rendis personnellement à Nossi-Bé, au centre du pays des Sakalaves, qui nous avaient donné un si précieux concours en 1885. Là, en présence de l'administrateur de l'île, M. François, qui avait cru pouvoir promettre dans ses rapports un recrutement de 5000 travailleurs, je fis convoquer tous les roitelets du voisinage. Je ne pus que constater à mon tour le peu de confiance que nous inspirions à leurs populations; les indigènes vivaient dans une crainte effroyable des Hovas qui les terrorisaient de toutes façons, et ils redoutaient une réédition des suites du malheureux traité de 1885 qui leur avait soldé, par l'imposition d'une servitude odieuse, le dévouement complet qu'ils nous avaient donné.

« Je vois bien, leur dis-je, que vous êtes dominés par la

crainte des Hovas; si j'occupais le port d'Ambadimadiro, d'où ils commandent cette région, auriez-vous plus de confiance? » Oui, me répondirent-ils; et c'est ainsi que fut décidée la prise de possession de ce nouveau point situé au fond de la baie de Passandava, au sud de Nossi-Bé. Elle eut lieu le 12 février, sans difficultés naturellement. Les résultats furent assez satisfaisants; en quelques jours, nous pûmes envoyer 200 travailleurs à Majunga et au moment de l'arrivée du général Metzinger, le 28 février, nous y avions 345 Sakalaves de la région du Nord-Ouest. Mais le mouvement s'arrêta court lorsqu'après l'arrivée du *Shamrock*, au lieu d'employer les travailleurs aux déchargements pour lesquels je les avais engagés, on les mit à commencer cette route qui fut la conséquence néfaste de l'envoi si inattendu des 6000 voitures Lefebvre, devenues depuis et à juste titre si tristement célèbres.

*
* *

Il faut que le matériel de montage et la flottille partent en janvier; avais-je écrit au ministre le 6 novembre, je persiste à croire que le succès final sera vite assuré si tout est bien préparé pour faciliter la marche rapide du corps expéditionnaire jusqu'à Maevatanana; *ma conviction est si intense que je considère qu'il faut faire tous les sacrifices pour arriver à ce résultat* sans regarder à la dépense. Sur ce point je ne suis pas de l'avis de la commission qui a admis que les troupes seraient dirigées par la voie de terre.

Je répondais ainsi à la communication d'un rapport qui avait été rédigé en septembre par une commission mixte formée au ministère de la guerre, dans lequel j'avais vu poindre la tendance nouvelle et fâcheuse de ne pas user complètement des facilités offertes par la navigabilité de la Betsiboka.

Ma voix ne pouvait malheureusement plus avoir la même valeur au moment où la direction de l'expédition passait en d'autres mains. La mentalité des marins et des militaires n'est pas identique : aux yeux de ceux-ci, plus portés à compter avant tout sur l'audace pour conquérir les faveurs de la fortune, notre esprit de prévision, basé sur la nécessité dans laquelle nous nous trouvons sans cesse de composer avec les forces de la nature et leurs dangers peut passer pour de la timidité, et c'est sans doute ce qui est arrivé aux prévisions que j'avais établies dès le 30 mai 1894. On a moins bien vu la nécessité d'éviter le séjour des troupes dans des régions malsaines que mon expérience des débuts de l'expédition du Mexique, en 1862, m'avait démontrée si impérieuse. On n'a attaché qu'une importance secondaire à

l'évacuation rapide de la troupe vers les régions élevées de la grande île et on l'a rendue impossible en ne faisant pas précéder l'envoi du corps expéditionnaire par celui de son matériel, des apparaux nécessaires à son débarquement et de la flottille conçue en vue de son transport jusqu'à la limite de la région dangereuse.

J'étais à Nossi-Bé, le 3 février, lorsqu'une lettre particulière de l'ingénieur de la marine, M. Revol, chargé de la construction de la flottille, m'apprit qu'elle n'arriverait à Majunga que vers la fin d'avril, et qu'elle ne serait montée qu'en juin. J'apprenais en même temps que tous les affrétements étaient préparés pour le transport du corps expéditionnaire et de son matériel, et que les navires se succéderaient très rapidement à Majunga à partir du 20 avril.

« Il eût été nécessaire, a dit *a posteriori* le ministre de la guerre[1], de faire un acte qui exigeait peut-être une certaine décision, qui était peut-être difficile, c'était de retarder le départ des affrétés afin que les troupes trouvassent en arrivant leurs moyens de débarquement (applaudissements). *Je ne dis pas que cette décision fût facile à prendre. L'opinion eût été certainement émue...* »

Il était impossible de mieux souligner et de faire souligner par la Chambre elle-même, en en donnant d'ailleurs la plus déplorable explication, la faute capitale des débuts de l'expédition; mais du moins n'est-il pas permis, après ces paroles, d'en rejeter la responsabilité sur la marine qui, dans ses plans de préparation, avait insisté sur la nécessité de placer un intervalle de deux mois entre les deux temps de l'exécution.

Mais le temps des conseils était passé; il ne nous restait plus qu'à aviser sur place au moindre mal. Pour y arriver, je fis réquisitionner de suite tout ce qu'il était possible de trouver sur les lieux afin de suppléer à ce qui allait nous manquer : l'*Ambohimanga*, qui était sous séquestre à Diego; le *Sigurd*, appartenant à une société industrielle de cette localité; le *Bouéni*, de la Compagnie Suberbie et nos canots à vapeur formèrent la flottille de remorqueurs; sept chalands, jaugeant ensemble 240 tonnes, pris à Diego, à Nossi-Bé et à Mayotte, formèrent notre flottille d'allèges, et, en fait, c'est avec cet ensemble de fortune mis en état et conduit jusqu'à l'entrée de la Betsiboka, au prix de tous les risques d'un voyage en pleine mer, que nous pûmes suppléer, jusqu'aux premiers jours de juin, à ce que l'on ne nous avait pas envoyé. Il était à peu près rassemblé à Majunga le 28 février,

[1] Interpellation du 29 nov. 1895 sur l'expédition de Madagascar.

jour de l'arrivée du *Shamrock* portant le général Metzinger, son état-major et un bataillon de tirailleurs algériens.

Depuis la prise de possession de cette ville, nous l'avions assainie; nous avions préparé le cantonnement des officiers, construit les abris nécessaires tant pour la garnison que pour les tirailleurs attendus. Avec des matériaux pris à Diego-Suarez et quelques ouvriers du pays, nous avions établi deux grands hangars : l'un pour la direction du port sur la plage, et l'autre placé en bon air sur la colline pour l'hôpital. Enfin nous avions fait venir l'appareil distillatoire du ponton la *Corrèze*, qui était établi sur le bord de la mer pour pouvoir fournir de l'eau potable aux troupes débarquées. Nous étions donc absolument prêts à recevoir les nouveaux arrivants qui furent immédiatement débarqués.

Quelques jours après, le 6 mars, mouillait sur rade le *Djemmah*, des Messageries maritimes, qui pouvait repartir le 7, ayant débarqué huit mille cinq cents colis en vingt heures, plus vite, disait son commandant, qu'il n'avait été chargé à Marseille. C'était un excellent essai de nos moyens de déchargement.

La *Notre-Dame-du-Salut*, arrivée le 7 avec le wharf; la *Ville-du-Havre*, arrivée le 18 avec des voitures Lefebvre et des baraques démontables, furent facilement déchargées aussi; le 28, tout le matériel apporté par le *Shamrock* et ces deux affrétés était à terre. Entre temps, le *François-Arago* était arrivé le 23 mars avec le câble télégraphique qu'il élongea de suite vers Mozambique, et dont le raccordement avec Majunga eut lieu le 1er avril.

Pendant ces divers travaux, nos petits bâtiments faisaient des transports et des reconnaissances diverses dont la plus importante fut la tentative d'exploration du delta de la Betsiboka, en vue de la recherche d'une base d'étapes fluviales et de la montée d'une canonnière du type *Lynx* jusqu'aux environs de Maroway qui en est la clef.

Nous avions d'abord espéré l'atteindre par le bras de l'Est qui, d'après les cartes, semblait le plus accessible; mais le *Lynx*, qui suivait cette direction, ne put remonter à plus de 10 milles de l'embouchure. Le *Gabès*, commandé par le lieutenant de vaisseau Serpette, fut plus heureux en empruntant un des bras de l'Ouest; le 15 avril, à la suite des plus grands efforts et avec le concours du *Bouéni*, qui lui jalonnait la route, il arriva sinon à Maroway, du moins à un petit port intérieur, Ankaboka, d'où il tenait ce point sous ses canons. Ankaboka, qui était accessible aux bateaux ayant de 2 à 3 mètres de tirant d'eau, devint, par la suite, la base d'opérations fluviales de la flottille.

Le général Metzinger en prit possession définitivement lui-même

le 25. Avec une flottille composée de 2 canots à vapeur, 5 petites vedettes, 20 canots, 4 boutres et 2 chalands, commandée par M. le lieutenant de vaisseau Tiercelin et portant 400 hommes, leurs bagages, 75 tonnes de matériel et 25 chevaux et mulets, il arriva en une seule marée sans encombre jusqu'à Ankaboka où le débarquement se fit sans difficultés. Le convoi vide redescendit le lendemain ramenant le général si satisfait qu'il m'écrivit le 27 :

En remontant la rivière jusqu'à Ankaboka, j'ai pu me rendre compte des difficultés du trajet et apprécier par suite les efforts et l'énergie qu'il a fallu au commandant du *Gabès* et à son équipage pour arriver à passer. J'ai l'honneur de vous prier de leur transmettre mes félicitations personnelles et de leur faire savoir que, dès l'arrivée du général en chef, je lui signalerai ce qu'a fait le *Gabès* et ce qu'on peut attendre de lui afin qu'il le mette à l'ordre du jour du corps expéditionnaire.

Quelques jours après, le général eut la pensée de s'emparer aussi de Maroway; mais, malgré l'expérience si heureuse qu'il avait faite de la voie fluviale dans son voyage d'Ankaboka, il donna, à mon grand regret, la préférence à la voie de terre. Le sol encore très détrempé par les pluies ne lui permit pas de faire arriver sa troupe jusqu'au bout. Au moment où nous allions atteindre le but par la route maritime et où une compagnie de tirailleurs algériens, transportée d'Ankaboka par les embarcations du *Gabès*, était déjà rendue au pied du fort de Maroway, un envoyé du général me fit prévenir que les marécages l'empêchaient de continuer sa route et qu'il remettait l'opération à une saison plus favorable. Nous étions au 4 avril. A notre retour à Majunga, nous y trouvâmes le *Yang-Tsé*, des Messageries maritimes, ayant à bord le capitaine de vaisseau Marquer nommé commandant de la marine du corps expéditionnaire pour exercer, *sous les ordres directs du général en chef*, le commandement du port de Majunga et de la flottile fluviale.

Toutes les dépenses afférentes à ce matériel figuraient, par une de ces singularités dont le régime parlementaire a le secret, à la partie du budget de l'expédition ressortissant au ministère de la guerre. La marine avait donc dû donner au commandant du corps expéditionnaire le groupe technique nécessaire pour la construction et l'utilisation de la flottille. C'est ce groupe, comprenant le personnel de la direction du port, le personnel constructeur, dirigé par M. l'ingénieur des constructions navales Revol, puis les équipages et les états-majors des canonnières, qui devait prendre, sous l'autorité du commandant Marquer, toute la respon-

sabilité du déchargement des affrétés, du montage des chalands et des canonnières et de leur mise en service. Dans les instructions qui me furent remises à ce sujet, j'avais seulement reçu la mission, comme représentant le plus ancien du ministre de la marine à Madagascar, de veiller à la stricte exécution des contrats d'affrètements en dehors, toutefois, des trois navires anglais affrétés par la Guerre pour le transport de la flottille.

Le 8 avril, en vertu des ordres reçus, je remis donc le service maritime de Majunga au nouveau commandant de la marine et, en même temps, je lui passai les petits vapeurs, chalands et tout le matériel que j'avais pu réunir sur place; puis j'écrivis au général Metzinger :

Bien que la division navale se trouve dégagée par l'arrivée du commandant de la marine à Majunga de toutes les obligations de déchargement et autres, je peux vous assurer, mon général, que tenant à tout faciliter et sachant mieux que personne les difficultés de la situation dues au retard de l'arrivée du matériel flottant, nous restons à votre entière disposition pour faciliter, notamment au moyen de nos embarcations, le transport du personnel en rivière et, en général, pour être le plus utiles qu'il sera possible au corps expéditionnaire.

Profitant de la liberté qui m'était rendue, je fis un saut jusqu'à Diego-Suarez où j'arrivais, le 11 avril, dans la soirée.

Mon but était de voir dans quelles conditions nous pourrions répondre au désir que m'avait manifesté, à la fin de mars, le général Metzinger de voir nos troupes s'emparer des fortifications élevées par les Hovas à quelques kilomètres de Diego, en un endroit que nous avions appelé le point 6.

Le lieutenant-colonel Piel avait déjà préparé l'opération avec le concours du lieutenant-colonel Geil de l'infanterie de marine, et il se trouvait prêt à l'exécuter dès le lendemain. Les ordres furent immédiatement donnés et le 12, à la suite d'une marche de nuit très hardie, le chef de bataillon d'infanterie de marine, Martin, avec un entrain sans pareil, enleva son bataillon de créoles de la Réunion, soutenu par deux compagnies d'infanterie, et surprit l'ennemi par derrière, dans ses lignes mêmes. L'attaque, par nuit noire, à la baïonnette, sans tirer un coup de fusil, fut si soudaine que les Hovas ne songèrent qu'à fuir, portant l'épouvante jusque chez le gouverneur d'Ambohimarina, le terrible Ratovelo. Le chef hova, ne pouvant plus se croire en sûreté nulle part, évacua dès le lendemain son nid d'aigles.

La situation d'Ambohimarina ne peut se définir exactement; il

faut avoir suivi les défilés qui y mènent et être arrivé fatigué au pied du cône abrupt qu'on a devant soi et qui flanque tous les lacets de la montée pour se rendre compte de ce qu'elle est et du service que nous a rendu Ratovelo en nous en évitant l'attaque en règle.

Cette occupation d'Ambohimarina, que nous n'aurions pas pu tenter de vive force, fut faite sans coup férir, le 14 avril, à quatre heures de l'après-midi, par une compagnie d'infanterie de marine envoyée simplement en reconnaissance dans la plaine et qui avait acquis la certitude, en s'approchant, que la place était complètement évacuée. Les Hovas avaient abandonné des quantités énormes de vivres, des fusils, des mitrailleuses, leur drapeau et même une partie des effets personnels de Ratovelo, notamment son chapeau et ses épaulettes.

La prise d'Ambohimarina rendant disponible une partie des troupes de Diego-Suarez, j'aurais désiré en profiter pour donner de l'air à Tamatave et alléger, pour sa garnison, le service pénible d'une défensive étroite trop prolongée.

La possession d'Ambohimarina, disais-je dans mon rapport du 19 avril au général Metzinger, nous assure la tranquillité des abords de Diego-Suarez avec une garnison très restreinte; je crois le moment venu de profiter des disponibles que cet événement nous donne pour continuer l'œuvre de découragement des Hovas que les rapports reçus de tous côtés nous révèlent, et je pense qu'il y a, dès aujourd'hui, de l'intérêt à aller frapper dans l'Est un coup décisif en enlevant les lignes de Farafate que je ne crois pas plus difficiles à prendre que le point six. Le bataillon de créoles de la Réunion, une bonne batterie d'artillerie de campagne dont nous avons les éléments et pour laquelle je ne vous demanderais que du personnel, me suffiraient avec la garnison de Tamatave pour assurer un succès qui serait décisif pour la suite de la campagne. Le *Notre-Dame-du-Salut* pourrait porter tout ce monde et ses vivres en une seule fois.

Le général Metzinger n'était peut-être pas loin de partager cette manière de voir, mais il venait de recevoir un télégramme du général Duchesne, déjà en route, lui disant de ne rien entreprendre en dehors de la ligne d'étapes avant son arrivée.

*
* *

La date du 19 avril marque le début de l'arrivée des affrétés portant le corps expéditionnaire.

La *Ville-de-Metz* et l'*Adour* ouvrent la marche et, à partir de ce moment, nous allons les voir se succéder avec une régularité

déconcertante, avant l'époque où nous serions outillés pour leur déchargement et l'évacuation, dans la direction de la ligne d'étapes, de tout ce qu'ils portent.

C'est, en avril : *Cachemire*, le 23; *Canton*, le 24; *Ville-de-Maranaho*, le 25; *Liban*, le 28; puis, en mai, *Cachar*, *Tigre*, *Entra-Rios*, *Egypte*, *Rio-Negro*, *Chandernagor*, *California*, *Dordogne*, *Uruguay*, du 1er au 8; *Ava*, *Paraguay*, *Amérique*, *Carolina*, *Massilia*, *Tibet*, du 10 au 15; *Berry*, *Stamboul*, *Château-Yquem*, *Tafna*, *Anatolie*, *Vercingétorix*, *Canarias*, *Douro* et *Maroc*, du 15 au 26, soit 29 navires en trente-trois jours, auxquels il faut ajouter les trois transports anglais *Priverdale*, *Brinckburn* et *Collingham*, apportant, enfin, les 26 avril, 3 et 6 mai, le matériel qui, d'après mes recommandations réitérées, devait précéder de deux mois le transport du gros du corps expéditionnaire.

En voyant les conséquences qui pouvaient résulter de cet encombrement sur la rade de Majunga, j'écrivis au général Metzinger pour lui demander de reprendre la direction qu'une subtilité parlementaire m'avait enlevée; il ne crut pas pouvoir l'autoriser. Mais, devant la nécessité de donner de l'espace aux troupes qui commençaient à arriver et qui devaient affluer les jours suivants, il résolut de s'emparer de Maroway avant l'arrivée du général Duchesne, annoncée pour le 6 mai.

Pour cette opération, le général remonta, le 28 avril, par le *Lynx* jusqu'à Maevatanana pour se mettre à la tête des troupes qu'il avait réunies sur ce point situé à moitié route, et qui devait faire l'attaque de gauche pendant que le bataillon de tirailleurs algériens venant d'Ankaboka ferait celle de droite. La division navale, à laquelle était réunie celle du centre, devait avancer par la rivière. Le rendez-vous avait été fixé au 2 mai, dans la matinée.

A une heure et demie de l'après-midi, le 1er mai, une compagnie de tirailleurs algériens, capitaine Gatel, et les compagnies de débarquement du *Primauguet*, du *Shamrock* et de la *Rance*, ayant pris place dans les embarcations armées en guerre de nos bâtiments et sur le *Bouéni*, se mirent en marche avec le commencement du flot. Ayant laissé les compagnies de débarquement pour passer la nuit à Maevatanana, je continuais jusqu'à l'embouchure de l'affluent de Maroway avec la compagnie de tirailleurs, pour reconnaître et prendre possession avant le jour du point de débarquement, d'où elle devait se mettre en marche sur la rive droite qu'elle aurait à explorer pendant notre montée en rivière.

C'était chose faite à sept heures et demie du matin, lorsque nous fûmes rejoints par nos embarcations auxquelles s'étaient jointes celles du *Lynx* portant sa compagnie de débarquement. Entendant à gauche les feux du général Metzinger, à droite les canons du *Gabès* qui bombardent le Rova, nous nous avançons avec nos embarcations en ordre de combat. A 1200 mètres de l'embouchure, dans un coude de la rivière, un gros canon, couché sans affût le long de la berge, nous lance, à bout portant, une volée de mauvaise mitraille qui ne touche personne. Nous entendons en même temps une très vive fusillade heureusement dirigée sur la partie du coude dans laquelle nous ne sommes pas encore et une batterie, placée sur une crête éloignée, ouvre le feu sur nous, sans que l'on puisse voir où tombent ses projectiles. La chaloupe du *Primauguet*, rejointe bientôt par celle de la *Rance*, répondent de leurs canons de 65 millimètres qui, avec la hausse de 2500 mètres, atteignent le parapet de la batterie, dont le feu cesse aussitôt; quelques feux de salve de notre mousqueton font cesser la fusillade et les feux de la compagnie Gatel, qui avait rallié au tapage, nous indiquent, par leur déplacement en avant, que la rive est déblayée. Nous profitons de ce que nous avons devant nous un terrain ferme et bien découvert pour mettre à terre les compagnies de débarquement et former avec les tirailleurs, s'appuyant sur les crêtes, une ligne balayant tout l'espace compris entre la rivière, que nous faisons appuyer par un canon de 65 millimètres de débarquement du *Shamrock*.

Nous avancions depuis un quart d'heure à peine sans apercevoir d'ennemis, lorsque, tout à coup, vers dix heures, nous vîmes amener le pavillon de la reine qui flottait sur le Rova.

Impatient de m'assurer de l'évacuation de la place et d'en avertir tous les groupes d'attaque, je fis hâter la marche. Nous fûmes vite à l'entrée de la ville qui, de ce côté, était couverte par une ligne de retranchements en terre barrant complètement la plaine et, armés d'un certain nombre de gros canons-bouche, sans affûts, chargés, ayant encore près de la culasse le tison allumé qui devait servir à y mettre le feu, mais abandonnés par leurs défenseurs.

Arrivés au pied du raidillon conduisant au Rova, avec quinze hommes de la compagnie de débarquement du *Primauguet*, ayant laissé le reste de nos troupes en arrière, nous franchîmes les deux enceintes palissadées du fort garnies de quelques canons chargés, mais abandonnés comme ceux de la plaine, et à onze heure quinze, je faisais arborer au sommet du mât les couleurs françaises qui furent immédiatement aperçues et saluées par le

Gabès. Les troupes du général Metzinger, qui avaient rencontré une certaine résistance au passage d'une petite rivière, l'Andranolava, arrivèrent à midi et demi, ayant eu un soldat tué et trois blessés; de notre côté, un seul tirailleur de la compagnie Gatel avait été blessé.

Le lendemain, les marins rentraient à leur bord, et le 4, n'ayant plus rien à faire sur rade de Majunga, je partis pour Nossi-Bé à la rencontre du général Duchesne. Il y était depuis la veille quand j'y arrivai le 5 mai. Après lui avoir annoncé la prise de Maroway, je le mis au courant de la situation de Majunga où j'avais laissé sur rade dix affrétés. Je lui dis ce que j'avais fait pour parer à l'absence des moyens de déchargement et j'attirai surtout son attention sur la nécessité impérieuse d'apporter plus d'ordre et de méthode dans leur emploi.

Le général Duchesne repartit le jour même dans l'après-midi et arriva à Majunga le 6 mai où, le suivant à vingt-quatre heures d'intervalle, j'arrivai avec le *Primauguet* le 7. Quatre nouveaux affrétés, mouillés pendant mon absence, portaient à quatorze le nombre des bâtiments à décharger! La situation des services maritimes du corps expéditionnaire attira tout d'abord l'attention du général en chef : une direction du port presque sans moyens, harcelée par les différents hommes du corps expéditionnaire qui voulaient, tous à la fois, qu'on débarquât leur matériel le premier comme le plus urgent, ne se doutant pas qu'il était d'autant plus difficile de les satisfaire que tous les affrétés avaient été chargés sans ordre ni méthode à Marseille, sous la direction d'une commission militaire dont la préoccupation avait été de faire embarquer d'abord, c'est-à-dire de mettre à fond de cale, ce qu'on lui signalait comme le plus urgent.

Non content de demander, on donnait des ordres; les patrons de remorqueurs, forcément obéissants devant des supérieurs, travaillaient souvent à vide, se trouvant pris à tous moments entre les ordres les plus contradictoires d'autorités différentes qui ne pouvaient pas se douter du désarroi qu'elles jetaient ainsi dans l'utilisation de nos si faibles moyens. Quant au service de préparation de la flottille, l'ingénieur espérait, en s'isolant, échapper au désordre et il comptait, pour affirmer son autonomie, décharger les trois affrétés anglais portant son matériel, construire son atelier, les chalands et les canonnières, mais il n'avait qu'un personnel très restreint et il était évident que, malgré la bonne volonté, l'énergie et l'intelligence dont il n'a jamais cessé de donner des preuves ainsi que tous ses subordonnés, il n'arriverait jamais en temps utile, avec les moyens dont il disposait, alors que

les commandants et les équipages de la flottille qui pourraient fournir un appoint important pour accélérer le travail restaient sans utilisation.

Le général en chef ne fut pas long à se rendre compte qu'en réunissant tous les efforts, en mettant en commun toutes les énergies et toutes les bonnes volontés, on parviendrait peut-être à se tirer de la mauvaise situation où l'on se trouvait engagé et sa résolution fut vite prise. Le 7 mai, il fit paraître un ordre par lequel il concentrait sous la direction supérieure et unique du chef de la division navale tous les services se rattachant à la direction du port de Majunga, à la construction et à la mise en service des bâtiments de la flottille fluviale, à l'organisation des transports du personnel et du matériel dans la baie de Bombetoke jusqu'à la tête d'étapes fluviale d'Ankaboka.

C'était un accroc à la conception du ministre de la guerre; mais si la mesure ne pouvait pas, venant si tardivement, éviter tous les mécomptes et toutes les tristesses qui marquèrent le début d'une expédition que j'avais conçue si facile, du moins devait-elle permettre d'assurer son succès final au cours de l'année 1895.

Certes l'expédition avait changé de forme; elle se faisait à l'envers; au lieu de trouver les voies prêtes et les approvisionnements préparés jusqu'au cœur du pays comme je l'eusse souhaité, le corps expéditionnaire se trouvait condamné, pour se donner de l'air, à se mettre en route avant ses bagages et d'attendre, dans ces mêmes régions que nous voulions leur faire traverser au plus vite, le convoi lui permettant d'aller jusqu'à son but. Mais, du moins, fallait-il réduire cette attente au minimum et c'est sur cet objectif que nous allions concentrer tous nos efforts.

Dès le 7 mai, la division navale prit la direction des services maritimes et ses premiers efforts se portèrent sur le débarquement et le montage de la flottille.

J'en fis rassembler tous les mécaniciens auxquels j'adjoignis une vingtaine d'ouvriers pris sur le *Primauguet* et le *Shamrock*, condamnés à rester à Majunga, et tout ce monde fut mis aux ordres de M. l'ingénieur Revol pour le montage des canonnières et des chalands. La direction de déchargement de chacun des affrétés anglais fut donné au lieutenant de vaisseau qui y avait pris passage pour venir de France, auquel la division navale fournissait les bras nécessaires; nos canots à vapeur étaient chargés des remorquages.

Dans ces conditions on eut assez de monde pour entreprendre simultanément le montage de l'atelier à terre, celui des chalands

et des canonnières. Les chalands furent montés à raison de deux tous les trois jours. Au début, tout chaland monté était immédiatement mis en service pour concourir au déchargement des affrétés jusqu'à concurrence des 6 premiers que nous eûmes vers le 20 mai, puis nous les envoyâmes en rivière; Ankaboka, la tête des étapes fluviales, en avait reçu 6 le 27 mai, le 15 juin elle en avait 15, et, le 10 juillet, 30.

La première grande canonnière montée fut l'*Infernale*, le 22 mai, prête après essais le 27. Le *Brave* et l'*Invincible* suivirent le 2 et le 6 juin et la quatrième et dernière quelques jours après.

Les petites canonnières vinrent ensuite et leur construction, comme celle des chalands, s'échelonna sur tout le mois de juin. Le 6 juillet, le montage de la flottille était terminée avec le montage du dernier chaland.

M. Revol et ses ouvriers purent rentrer en France à la fin de juillet; ils avaient fait preuve d'énergie, de bonne volonté, de courage et d'endurance, mais est-il besoin d'insister pour démontrer que seuls, comme on l'avait rêvé au début, ils ne seraient arrivés au bout de leur tâche que dans des délais incalculables?

Pour le déchargement des affrétés, le service fut aussi réglé dès le premier jour. La direction du port eut pour mission d'envoyer le matin, à l'heure de la prise du travail, les chalands et les convois dont elle pouvait disposer à bord des affrétés désignés pour le déchargement, de faire remorquer à la plage les chalands après chargement, de les y faire décharger puis reconduire vides où besoin était.

La division navale faisait prendre aux affrétés qui allaient entrer en déchargement le mouillage qui leur était assigné; elle débarquait au moyen de ses embarcations le personnel des transports au fur et à mesure de leur arrivée aux heures fixées par le commandant de la place (l'opération ne demandait pas plus de deux heures par bâtiment), et me fournissait toutes les corvées de marins nécessaires pour la manipulation à bord des colis en déchargement.

La méthode produisit de suite son plein effet, et je pus rapidement rassurer le général en chef, qui avait reçu du ministre de la guerre l'ordre télégraphique, un peu tardif, « de demander en France tout ce qu'il jugerait utile pour hâter le débarquement » et lui écrire en réponse à la communication qu'il m'en avait faite :

Tout ce que l'on pourrait commander dorénavant en France arriverait trop tard pour nous être de quelque utilité. J'espère qu'avec le matériel de transport dont nous allons disposer d'ici quelques jours, nous

pourrons mener à bonne fin, au mieux des intérêts de l'expédition, la tâche que vous avez bien voulu me confier.

Dans la besogne relativement ingrate qui nous était réservée tous, officiers et marins, des navires de commerce comme des navires de guerre, ont senti la nécessité de l'effort et s'y sont mis à plein cœur. Il fallait faire de la place sur cette rade où je n'avais cru possible, tout d'abord, de ne recevoir qu'une quinzaine de navires à la fois et où nous en avons eu jusqu'à 30 le 27 mai, dont 23 grands affrétés. Elle se fit peu à peu. Les départs commencèrent le 15 mai, et il y en eût 9 jusqu'au 31; 9 autres suivirent du 1er au 15 juin et 11 du 16 juin au 1er juillet. Le dernier de la série, le *Guadalquivir* partit le 3 juillet.

Le travail des déchargements s'achevait donc à peu près en même temps que celui de la construction de la flottille. Pendant qu'ils s'accomplissaient, le ravitaillement s'établissait par la rivière du côté de la base d'étapes fluviales d'Ankaboka au fur et à mesure de la disponibilité des chalands et des canonnières, et l'équilibre se trouvait assez bien établi à la fin de juin pour que le général en chef pût régler les services de l'arrière en vue de sa marche sur Tananarive qui devenait enfin possible.

Mon intervention ne paraissait plus nécessaire et je le fis connaître le 6 juillet au général Duchesne par la lettre suivante :

J'ai reçu hier soir la lettre par laquelle vous voulez bien me communiquer votre ordre n° 3, réglant les services de l'arrière pendant la marche du corps expéditionnaire sur Tananarive. Sa mise en exécution concorde avec la fin du déchargement des affrétés; il n'y a plus aujourd'hui sur rade que le *Foulah*... Dans ces conditions, la mission dont vous m'aviez chargé par votre ordre n° 7 du 7 mai, me paraît terminée, et il semble naturel de rendre au commandant de la marine à Majunga la situation qu'il doit avoir vis-à-vis de vous et toute la responsabilité des opérations de la base. La division navale reprendrait ainsi toute son élasticité...

C'est à cette lettre que répondait l'ordre du 11 juillet que j'ai cité au début de cette étude.

* * *

Mais je m'aperçois que j'arrive à la fin de mon récit sans avoir eu l'occasion de parler du wharf de Majunga!

Le bon sens public sait qu'il n'y a pas d'effets sans causes; bonnes ou mauvaises, il lui en faut et l'on en trouva deux pour expliquer les déboires des débuts à Madagascar : d'abord, l'accident du *Brink-*

burn qui portait une partie de la flottille, abordé dans le détroit de Messine et ayant subi des retards sur lesquels on a laissé planer des doutes permettant d'en exagérer l'importance; puis l'impossibilité, à cause des imprévisions de la marine, d'établir un certain wharf qui, dans l'imagination populaire, devait servir à débarquer la flottille, le corps expéditionnaire et les 30 000 tonnes de matériel qui l'accompagnaient. Il convient de mettre les choses au point.

Le retard dû à l'accident du *Brinkburn* a été exactement de quinze jours. Si cet affrété était arrivé le 18 avril au lieu du 3 mai, la mise en service des canonnières eût été avancée d'autant; mais comme il ne portait pas de chalands et que c'est ce dont nous avions besoin, cela n'eût pas avancé les déchargements d'un jour.

Quant au wharf, il n'était pas destiné dans les prévisions de l'auteur des plans de la flottille à aider au déchargement des trois affrétés qui le portaient, puisque tous les éléments de ses petits bâtiments étaient flottables et devaient être montés à la mer. Leurs dimensions rendaient impossible leur débarquement par un appontement, quel qu'il fût. Sa non-existence n'eut donc aucune influence sur les retards de nos bâtiments de rivières imputables seulement aux retards de leur arrivée à Madagascar.

Reste à envisager l'utilisation d'un wharf au point de vue du déchargement des affrétés portant le reste du matériel.

Dans nos prévisions établies et expédiées le 7 novembre au ministre de la marine à ce sujet, la commission que j'avais nommée pour étudier la question des débarquements n'avait même pas envisagé la possibilité d'y satisfaire par l'établissement d'un wharf d'accostage pour gros bâtiments à cause de la topographie des lieux.

La rade de Majunga est, en effet, complètement ouverte du côté du nord-ouest d'où souffle journellement, avec assez de force, la brise du large; elle est, en outre, sujette à de grands courants de jusant dus à l'estuaire très profond de la Betsiboka qui s'ouvre derrière elle, et tous les marins savent ce qu'est le clapotis dans ces conditions de vent et courant venant à l'encontre l'un de l'autre. Il n'y a d'abri relatif qu'au sud d'une petite pointe de sable se projetant vers le sud-ouest jusqu'à 400 mètres de la direction générale de la côte; mais, dans cette partie, l'eau est très peu profonde, et on ne trouve les fonds de 6 mètres qui auraient été nécessaires pour l'accostage des affrétés qu'à 350 mètres au moins du rivage; il eût donc fallu un appontement de 400 mètres de longueur. On n'aurait pu atteindre les mêmes fonds avec un appontement de 200 mètres, qu'en le plaçant à l'extrémité de la

pointe en travers de la houle et d'un courant atteignant quelquefois quatre nœuds.

Jamais un marin n'aurait eu la conception d'établir un wharf dans des conditions où l'accostage, l'appareillage et le séjour eussent fait courir les plus grands risques, non seulement aux bâtiments, mais surtout au wharf.

En outre, le déchargement de quarante à cinquante navires par un seul wharf d'une pareille longueur aurait duré indéfiniment et il y avait d'autant moins à y songer, que la plage sud de la pointe de sable, accore et bien en pente, offrait un moyen naturel de décharger aussi rapidement qu'on le désirerait, tous les chalands; et, en fait, c'est ce qui a eu lieu dans la pratique, puisque les services récepteurs se sont le plus souvent plaints de l'encombrement que leur occasionnait une production que nous avons souvent dû ralentir sur leur demande, mais jamais des lenteurs des arrivages.

C'est en raison de ces considérations que la commission n'avait rien demandé pour l'accostage direct des affrétés. Mais elle avait pensé que, pour le débarquement de certains poids lourds, il faudrait établir des moyens de levage, et, dans ce but, proposé la construction d'un petit appontement accostable à tous les moments de la marée pour les chalands et les plus grosses embarcations du pays. Ce wharf devait porter, à son extrémité, une grue de force suffisante.

L'endroit qui paraît être le plus favorable à l'établissement de cet appontement, disait la commission, est le point A de la côte Est de la pointe de sable où était l'échelle de marée de la mission hydrographique dont il reste, comme vestige, un pieu solidement fixé dans le sol; les courants si violents en certains points de la rade de Majunga s'y font peu sentir, et la plage y est en outre suffisamment accore pour que l'on ne soit pas conduit à donner une longueur exagérée, même si l'on désire le prolonger jusqu'aux fonds de 4 à 5 mètres aux plus basses mers.

L'appontement A, représenté en plan à l'échelle de 1/2000 et en profil à celle du 1/1000, aurait 5 mètres de largeur sur 50 mètres de longueur et se terminerait par une plate-forme carrée de 10 mètres de côté, sur laquelle on placerait une grue de force convenable[1]; il portera les deux voies Decauville se réunissant ensuite en une seule pour contourner le lagon et desservir les cales et ateliers (il faudra 550 mètres de voie environ). Des escaliers en nombre suffisant permettraient d'utiliser cet appontement pour le débarquement du personnel.

Le sol, *en ce point de la côte*, est de sable dur dans les parties qui découvrent et de vase argileux dans celles qui ne découvrent pas;

[1] J'avais indiqué dans ma lettre d'envoi qu'une grue de 3 tonnes et à vapeur, que j'avais trouvée à Diego, correspondrait à ce but, mais on n'a envoyé qu'une petite grue à bras de 2 tonnes.

l'enfoncement des pieux n'offrirait aucune difficulté et, d'autre part, leur tenue paraît devoir être très suffisante.

Comment l'appontement si nettement défini s'est-il transformé en un autre de 180 mètres? Je l'ignore, officiellement du moins. Mais ayant eu la curiosité un jour de 1901, où j'avais rencontré fortuitement un des constructeurs de lui demander si l'on savait quelque chose, il me répondit simplement qu'après lui avoir présenté le plan que nous avions adressé à Paris, l'administration du ministère de la guerre lui avait demandé s'il ne pouvait pas donner 180 mètres de longueur à la construction au lieu de 50. Il avait répondu affirmativement, mais il ne fut question à ce moment ni des raisons techniques motivant l'allongement, ni des difficultés que pouvait rencontrer le travail dans une région pour laquelle il n'avait pas été étudié. Le seul point à retenir est que l'envoi était absolument inutile pour les diverses raisons que j'ai exposées et la seule preuve à donner que le wharf, tel qu'il a été établi par la force des choses, c'est-à-dire conformément aux propositions de notre commission, était le seul qui pût être utilisé à Majunga, c'est qu'une commission nouvelle, composée du chef de bataillon du génie Magué, du lieutenant de vaisseau Marielle-Tréhouart et de l'ingénieur des constructions navales Revol, nommé par le général en chef pour utiliser les 120 mètres d'appontement qui restaient pour compte, n'a pu réussir, malgré tout le désir qu'on en avait, à trouver un seul endroit pour les placer.

Ce ne sont pas les fonds de corail dont on a tant parlé qui ont empêché l'utilisation du wharf de 180 mètres; et cette raison, fût-elle bonne, ne pouvait à aucun point de vue être invoquée contre la marine. A-t-on trouvé du corail dans l'emplacement indiqué par elle? Non; on n'en a trouvé qu'à dix mètres au delà. Elle n'a pas à s'en glorifier outre mesure, car elle n'avait pas les moyens de pratiquer des sondages assez profonds pour garantir la nature du sous-sol et le fait a été *expressément mentionné dans son rapport*. Du jour où l'on eut l'intention d'établir un appontement de 180 mètres, il fallait, dès l'occupation de Majunga, prescrire de faire opérer des sondages minutieux par le service compétent, et on ne comprend guère que les entrepreneurs ne l'aient pas demandé ou n'aient pas envoyé les outils nécessaires à la perforation de fonds plus ou moins durs, car rien ne leur certifiait qu'ils n'en trouveraient que de mous, même dans les 50 premiers mètres. Mais, en admettant que l'on eût réussi à pousser l'appontement jusqu'à des fonds convenables, comment, grêle

comme il l'était, prévu par les marins pour le but limité qu'ils lui avaient assigné, aurait-il résisté aux poussées de navires de 2000 tonnes? Tout cela ne tient pas debout. Les cris de toutes sortes poussées autour de ce wharf de Majunga ont pu avoir l'avantage de faire passer en arrière-plan des fautes beaucoup plus graves, mais la vérité tout entière est que, s'il y a eu tant de difficultés à vaincre et tant de tristesses à déplorer au début de l'expédition de 1895, ce n'est pas, comme on l'a dit, par suite des imprévoyances de la marine ou de l'impéritie de ses chefs. Leur prévoyance, elle éclate partout dans leurs rapports antérieurs et ce qui s'est passé depuis montre combien elle était justifiée.

Dans la situation créée par la faute initiale, d'ordre essentiellement parlementaire, qui a enlevé, au moment même de l'exécution, la direction de l'expédition au département qui l'avait préparée, la marine a tout fait pour en prévenir les conséquences; ne pouvant plus conjurer les risques que ses conseils auraient dû faire éviter, du moins s'est-elle employée de son mieux pour qu'une fois subis, ils ne l'aient pas été en pure perte et a-t-elle contribué dans la limite de ses moyens à la réussite, en 1895, d'une opération qui, pour beaucoup, semblait déjà devoir être remise à l'année suivante. Elle l'a fait avec simplicité, mais aussi avec joie, sous les ordres d'un commandant en chef, le général Duchesne, qui n'a jamais cessé de lui témoigner son entière confiance et ne lui a jamais ménagé ses éloges. « Les marins ont dépassé les espérances que j'avais mises en eux », dit-il quelque part. « Je compte sur le concours empressé, actif et efficace que la division navale et vous-même ne nous avez jamais marchandé », m'écrivait-il dans les dernières instructions qu'il eût l'occasion de m'adresser pour la phase finale de l'expédition dans laquelle, nous, nous avions à couronner, par l'organisation politique de la région côtière, les résultats de l'héroïque chevauchée de la colonne volante de Tananarive.

Avec un tel chef tout était facile; l'effort, le sacrifice se muaient en satisfaction de les voir si bien appréciés, et c'est toujours avec un souvenir ému que je me reporte vers ce passé où, communiant dans la même pensée patriotique avec des hommes comme lui et tous les camarades des armées de terre ou de mer qui furent ses collaborateurs ou les miens, nous donnâmes la grande île africaine à la France.

BIENAIMÉ.

LES ÉTAPES D'UNE DÉCHÉANCE

(AVENTURES DE LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE)

LE MARQUIS DE BEAUVAU-TIGNY

La maison de Beauvau atteignait son plus haut point de prospérité, lorsque naquit, en 1740, Charles-Louis-Jean-Vincent, seul enfant du mariage du marquis de Tigny et de Marguerite Le Sénéchal de Kercado.

Sans doute la branche de Tigny, qui produisait cet unique fruit, n'était qu'un rameau secondaire greffé sur la souche altière et puissante de Beauvau. Mais diverses circonstances heureuses avaient rapproché des princes du saint Empire, leurs aînés, ces cadets demeurés un peu provinciaux; et l'heure semblait près de sonner où, sur leurs robustes épaules de Nemrods angevins, les charges de cour pèseraient légèrement.

Aînés et cadets se savaient séparés depuis trois siècles, pour le moins, depuis que l'héritière de Tigny, augmentant de l'apport de ses biens la masse familiale, avait inspiré des idées de partage. C'est sous la tutelle de Françoise de Brézé, sa belle-fille, qu'eut lieu la séparation. Un de ses fils vint se fixer non loin de Cholet, où sa race se perpétua vigoureuse parmi les occupations guerrières, sans déchéance, mais sans gloire.

Cette branche, pour se distinguer des autres, prit le nom de Tigny, bien avant que le roi érigeât le marquisat de ce nom en faveur de Anne-Louis, père du jeune Vincent. Le marquisat était assis sur un nombre respectable de seigneuries ou, pour parler avec moins de pompe et plus de justesse, de métairies qui enserraient Cholet et pénétraient jusque dans les faubourgs. Le château de la Treille, proche de la petite ville, formait le chef-lieu.

C'est là que vivait, roitelet de province, parmi ses paysans, ses lapins et ses perdrix, terrible quoique aimé, le premier marquis *enregistré* de Tigny, Anne-Louis de Beauvau, ancien capitaine au régiment de Rohan. Satisfait de sa dignité, toute honorifique, de

« Grand Sénéchal du Maine », il tenait rang parmi la haute noblesse de la province, simplement, suivant l'exemple de ses voisins, en compagnie de son frère, le commandeur de Malte, que les mécréants avaient quelque peu endommagé au cours de ses caravanes. Le château de la Treille était coutumier du reste de ces glorieuses retraites : car le grand-père, Claude-Charles, mousquetaire blessé à Fleurus, y avait pris aussi ses invalides après vingt-neuf ans de service.

Ces rudes batailleurs n'étaient point des hommes de cour.

Et cependant sur leur famille s'exerçait, en dehors d'eux, presque malgré eux, l'influence de leurs alliances. Le monde d'alors allait par catégories, peu différent d'ailleurs du monde d'aujourd'hui, qui a changé seulement son personnel. Quand un personnage de l'ancienne monarchie obtenait ses entrées à Versailles, comme jadis un Romain montant au Capitole, il entraînait derrière lui toute sa « gens », ceux du nom d'abord, puis les parents du côté maternel, et tous ceux qui avaient « l'honneur de lui appartenir ». Cette attraction s'exerçait jusqu'au fond de la province, allant chercher au loin le petit sous-lieutenant au régiment de Provence ou de Berry, le chanoine de la Collégiale, l'humble conseiller d'un présidial. Un à un, ils s'acheminaient, suivant leur étoile, vers ce château magique dont les éblouissantes clartés flamboyaient dans leur nuit; et quand ils en avaient découvert les avenues, ils faisaient la haie pour faciliter l'approche aux autres membres de la famille.

Depuis deux générations, les Beauvau-Tigny s'alliaient aux Le Sénéchal de Kercado qui s'intitulaient « grands sénéchaux héréditaires de Bretagne » et avaient absorbé l'illustre et puissante maison de Rosmadec-Molac. Ces anciens feudataires des souverains bretons, sans s'enlizer dans le regret de l'indépendance nationale, firent rapidement figure en France. Leur hôtel occupait un vaste emplacement dans le plus aristocratique quartier de Paris et leur tombeau avait sa place dans l'église des Petits-Augustins. Ils eurent leur part des grandes charges militaires, des gouvernements de ville et de province et surent du reste, par leur vaillance, mériter ces grades et ces profits. Lorsque naquit Vincent de Beauvau-Tigny, toute la France célébrait le nom du chevalier de Molac, un des héros de la retraite de Prague.

Or la grand-mère du jeune homme, comme sa mère, était née Le Sénéchal. Le sang de Kercado coulait à flots dans ses veines, et tout faisait prévoir qu'il serait entraîné dans l'irrésistible courant qui portait cette famille aux honneurs.

D'ailleurs à ces promesses de bel avenir s'ajoutait une chance

nouvelle. La maison de Beauvau avait alors pour chef le prince Charles-Just, fils de l'habile négociateur du mariage de Marie-Thérèse d'Autriche. Couvert de titres autrichiens et espagnols, Charles-Just demeura au service de la France où l'attendait la plus brillante carrière. Le bâton de maréchal, le fauteuil d'académicien, le portefeuille de ministre, rien ne devait manquer à sa fortune, pas même l'auréole de vertu dont l'histoire entoure parfois certaines figures.

Pourtant un nuage assombrissait ce ciel ou brillaient tant d'étoiles : Charles-Just se voyait privé d'héritier mâle. De son mariage avec Sophie-Charlotte de la Tour d'Auvergne-Bouillon, une fille seulement était née et tout espoir de postérité nouvelle semblait devoir être écarté. L'Eglise ou l'ordre de Malte absorbait cinq de ses frères ; le service du roi avait coûté la vie aux deux autres ; quant à ses douze sœurs, elles ne valaient rien pour le nom.

Alors l'idée lui vint de marier sa fille à ce Beauvau de province dont lui parlait souvent son ami le marquis de Molac, et de greffer sur le vieil arbre de famille, qui semblait vouloir se dessécher à la ville, ce rameau cueilli aux champs. Les âges concordaient à merveille, le garçon étant né en 1740, la fille en 1750. Une maturité supérieure de dix ans à celle de la femme c'était plus de garantie qu'on n'en exigeait de l'époux, à cette époque classique des ménages moins unis qu'assemblés. Quelle magnifique santé présentaient d'ailleurs ces gentilshommes angevins et quelles conditions parfaites pour reconstituer une race ! La première fois que le prince de Beauvau rencontra son cousin de Tigny, il fut stupéfait de sa haute stature, de ses épaules carrées, de ses gros poings capables d'assommer un bœuf. Le marquis de Molac, frère de la marquise de Tigny, lui avait dit pourtant : « Vous allez voir un exemple remarquable de ce que peut l'air de la campagne pour entretenir la vigueur de notre espèce. » Mais Charles-Just n'en revenait pas. Et le géant fier de l'impression produite expliquait : « Nous sommes tous ainsi depuis des générations. Mon père même était plus fort que moi : et lorsqu'il entra le premier à Valenciennes, en 1697, il acheva d'élargir la brèche en renversant un pan de la muraille du poids de son corps. MM. de Kercado, en nous admettant à l'honneur de leur alliance, n'ont du reste pas diminué notre race, car mon fils est taillé à ma mesure. »

Ce fils, le prince de Beauvau voulut le voir aussitôt.

Le garçon qu'on lui amena, âgé de treize à quatorze ans, ressemblait à un de ces jeunes taureaux, aux membres épais, à l'encolure puissante sur un corps encore mal proportionné, et

qui confusément devinent leurs forces. Il n'avait pas un joli visage, mais ses traits étaient pleins de noblesse, suivant l'expression consacrée, et son œil hardi, malgré l'embarras d'une première entrevue, marquait la conscience d'une fierté naissante. Charles-Just fut charmé de la mine du jeune sauvage et se proposa de polir cette nature fruste qui lui apparaissait pleine de ressources.

Sur-le-champ, il en fit l'offre au marquis de Tigny : « Je me charge de l'éducation de cet enfant. Je veux le considérer comme mon fils et ne négligerai rien pour qu'il devienne un seigneur accompli. S'il répond à mes espérances, j'ai sur son avenir un projet qui, je crois, ne pourra vous déplaire, mon cousin. Nous réunirons nos deux branches. Nous ferons des aînés avec des cadets. »

Le provincial n'eut garde de repousser une proposition si honnête. Il n'appartenait pas à l'espèce des tendres pères qui ne peuvent se passer des embrassements de leurs enfants. Physiquement et moralement il sortait du même moule que ce vieux d'Andigné dont son petit-fils, le général, parle dans ses Mémoires. Dur aux autres comme à lui-même, aucunement méchant, mais peu capable de tendresse, jaloux de son autorité et redoutant les gêneurs, il était prompt à châtier son fils à coups de bâton pour une incartade qui lui causait quelque ennui; mais, du surplus, il ne s'occupait guère.

Il pensa accomplir pleinement tous ses devoirs paternels en consentant au brillant avenir qu'on lui faisait entrevoir pour son fils, et passa la main à son cousin. C'est ainsi que fut bâclé le projet des fiançailles du fils du marquis de Beauvau-Tigny avec la fille du prince de Beauvau-Craon.

Au fond, M. de Tigny ressentait quelque hâte d'être débarrassé de son garnement de fils. Mais il eut l'adresse de n'en rien laisser paraître. Si ce bon père gardait en ce moment son héritier auprès de lui, sous la conduite d'un gouverneur, c'est que les régents du collège de Vannes le lui avaient rendu avec un gros soupir de soulagement.

Il est des enfants qui semblent mis au monde pour faire le désespoir de leurs parents, des natures qui sont pétries de turbulence, dont chaque mouvement menace de casser quelque chose. Dans cet énorme corps d'enfant, destiné à devenir un géant, bouillonnaient déjà des passions difficiles à réfréner. Confiant dans sa force, il n'admettait guère de direction, encore moins de résistance. Et ses professeurs étaient unanimes à signaler en lui la brutalité et le mépris des convenances, les deux défauts qui gâtèrent sa vie : « Pour le physique et pour le moral, écrivait l'un d'eux, c'est un animal vigoureux qui n'obéit qu'à son instinct. »

Il arrive parfois qu'en produisant ces statures herculéennes la nature développe le corps aux dépens de l'intelligence. Mais chez le jeune Vincent la prépondérance de la matière n'était qu'apparente. Son esprit très vif et curieux de nouveautés le portait naturellement à s'instruire. Incapable d'un labeur régulier, il retenait avec facilité ce qu'on lui enseignait. Mais en recevant les idées de ses maîtres, il les déviait dans le sens de son jugement trop indépendant pour ne pas être paradoxal. Les défauts de son caractère gâtaient les heureuses dispositions de son intelligence.

Au commencement de l'année 1754, Vincent entra au collège Louis-le-Grand, où fréquentaient les fils des plus grandes familles.

Les jours de sortie, deux maisons s'ouvraient pour lui toutes grandes, l'hôtel du prince de Beauvau dans le faubourg Saint-Honoré et celui du marquis de Molac, frère de sa mère, dans la rue des Marais, paroisse Saint-Sulpice. Il n'eût tenu qu'à lui de s'installer solidement dans le magnifique palais de la rue Saint-Honoré où on l'accueillit d'abord comme un fils. Mais sa nature brutale, plus forte que les calculs de l'intérêt, plus prompte surtout à l'entraîner, lui fit commettre mille sottises qui lui aliénèrent peu à peu la sympathie de son bienfaiteur.

En 1758, à l'âge de dix-sept ans, il entra aux mousquetaires, corps d'élite où la jeune noblesse se formait à la carrière des armes. Il porta la soubre-veste bleue, galonnée d'argent; et sur son large dos et sur sa poitrine bombée, la croix fleurdelisée en velours blanc s'étala bien à l'aise. Mais aussitôt, ivre de ses premières heures de liberté, il se rua à corps perdu dans la débauche, et réussit à faire scandale parmi la tapageuse jeunesse qui l'entourait.

Le prince, persuadé que les remèdes énergiques seraient seuls capables de produire un salutaire effet, obtint du roi l'ordre d'écrouer le jeune homme à l'île Sainte-Marguerite. Dans son honnête indignation, il lui sembla que seul un bras de mer pouvait séparer suffisamment de sa famille ce précoce vaurien. L'île était lointaine, les murs du château épais, et la Méditerranée formait autour un fossé bien large. Pourtant, suivant l'usage auquel le Masque de fer semble seul avoir manqué, le prisonnier s'évada. Entré par la porte, il sortit par la fenêtre, un jour de brume, avant d'avoir eu le loisir de concevoir pour les cachots une salutaire horreur.

Cette aventure eut lieu dans le cours de l'hiver 1759. Nous ne savons ni comment ni quand Vincent fut repris : mais son extrême jeunesse et, paraît-il, la folle témérité de son évasion plaidèrent en sa faveur. Ce siècle impulsif et léger était sensible à un joli geste de bravoure. L'opinion de la cour et de la ville fut favorable

au fugitif; on intercéda auprès de son protecteur et l'on obtint sa grâce moyennant le serment d'être désormais plus sage.

Quinze mois plus tard, en 1761, nous le voyons figurer parmi les Gardes-Lorraine du roi Stanislas. Ceci prouve qu'à cette époque la protection du prince Charles-Just ne l'avait pas abandonné : car les Beauvau étaient tout-puissants à Lunéville.

Pendant trois années, on n'entend plus parler de Vincent, qui se bat au loin en Allemagne et gagne le grade de capitaine. Ces tempéraments de casse-cou, fléaux des époques tranquilles, font merveille en campagne. Mais en 1763, la paix de Paris est signée, paix désastreuse pour la France et pleine de périls pour la turbulente jeunesse qu'elle rend à l'oisiveté.

Rentré à Paris en 1764, Beauvau est bientôt repris par ses mauvaises habitudes. Pourtant, un beau jour, son libertinage est absorbé par une grande passion. Le beau capitaine vient d'atteindre sa vingt-cinquième année. Une superbe prestance, que tempère je ne sais quelle grâce dans l'allure, la mine cavalière, des manières distinguées, un esprit cultivé, une conversation enjouée, trop souvent railleuse, mais toujours pleine d'originalité : voilà un ensemble de qualités bien faites pour attirer sur leur possesseur l'attention des femmes. Vincent fit, je ne sais où, la rencontre de la fille d'un bourgeois de Paris nommé Lemaître. La demoiselle était charmante, l'officier lui fit la cour comme il l'eût faite à une marquise, car le coureur d'aventures savait être, quand il le voulait, un gentilhomme accompli. Comment résister à tant de grâce servie par tant de force? L'alouette fut prise au miroir et aima le beau braconnier avec tout son cœur. Ce fut une idylle véritable et le mystère de cette liaison en augmenta d'abord le charme. Mais Vincent finit par s'aviser que les parents d'une fille, même mal gardée, sont un inconvénient insupportable pour un amoureux exigeant et pressé. Il enleva brusquement la demoiselle, et, pour la soustraire à la tutelle de son père, il la fit entrer au théâtre suivant les usages de l'époque. Car en paraissant sur les planches, la femme se mettait en quelque sorte hors les lois de la famille, devenait une délicieuse réprouvée vers laquelle montaient l'indignation des uns et l'adoration des autres. Ce fut à la Comédie-Italienne que Beauvau plaça son amie. Les pièces de son procès nous l'apprennent; mais la demoiselle fut inscrite sans doute sous un nom d'emprunt, car les registres de la Comédie et ceux de l'Opéra-Comique ne gardent d'elle aucune trace. Dans l'interrogatoire de Vincent à Vincennes, vingt ans plus tard, on la qualifie de comédienne, ce qui prouve qu'elle ne faisait pas partie du corps de ballet. Elle

était digne d'ailleurs de jouer les rôles de grande amoureuse. Car tout semble prouver qu'elle eut pour ce mauvais sujet de Beauvau un attachement véritable. Et lorsqu'il fut enfermé à la Bastille, elle refusa noblement de réclamer une obligation de 18 000 livres, qu'il lui avait souscrite au temps de leurs heureuses folies.

Les chroniques scandaleuses du dix-huitième siècle sont muettes sur cette aventure, sans doute banale pour ce temps de mœurs légères, mais qui acheva de refroidir la sympathie du prince de Beauvau pour son jeune parent.

Depuis longtemps, sans doute, il ne rêvait plus au fameux projet d'union de la branche aînée et de la branche cadette. D'ailleurs, un événement soudain, la mort de Sophie-Charlotte de la Tour-d'Auvergne, sa femme, venait de bouleverser profondément sa vie. Dès l'année suivante, en 1764 (car le prince était homme de foyer), il se remaria avec Sylvie de Rohan-Chabot, une charmante veuve qui fut une des plus pures renommées féminines du dix-huitième siècle. Peut-être Charles-Just eut-il l'espérance d'avoir un fils de cette union; en tous cas, sa seconde femme, pas plus que la première, n'avait un caractère à sympathiser avec le turbulent cousin importé de province. Lorsque, au bout de quelque temps, elle vit que les enfants tardaient à venir dans son ménage, elle chercha une femme pour le dernier des frères de son mari, le marquis de Harroué. C'était un chevalier de Malte, qu'on fit relever de ses vœux par le Pape, et qui sut s'acquitter de la mission qu'on lui confiait de continuer la maison de Beauvau.

Rassuré du côté de la postérité, Charles-Just ne songea plus qu'à faire faire un bon mariage à sa fille. Quand elle eut dix-sept ans, il se décida. Anne-Louise n'était pas jolie et boitait même légèrement. Mais elle avait un si beau teint et tant d'esprit sur le visage, disent les Mémoires, qu'on ne voyait que cela de sa personne. Evidemment, Vincent de Beauvau, brutal et indiscipliné, n'était pas digne de cueillir cette précieuse fleur : pourtant, il conçut un violent dépit de se voir préférer Louis-Philippe-Marc-Antoine de Noailles, prince de Poix.

Peut-être, en homme qui ne doute de rien, s'imaginait-il que Charles-Just songeait toujours à lui, ou que sa cousine était éprise de sa triomphante tournure. Peut-être quelque remords de sa maladresse s'éveilla-t-il trop tard en lui, lorsqu'il apprit la décision irrévocable. A coup sûr, il ne fut agité d'aucun trouble amoureux, car Mlle Lemaître l'occupait encore; mais son orgueil blessé excita en lui un de ces accès de terrible colère dans lesquels la brutalité de sa nature apparaissait tout entière.

Il courut à Versailles où le prince de Beauvau faisait son service de capitaine des gardes, et là, devant un nombreux groupe de seigneurs de la cour, se répandit contre lui en invectives violentes. Il reprocha à son bienfaiteur de ne l'avoir pris sous sa protection que pour l'humilier, de l'avoir traité avec une dureté incroyable, jusqu'à le faire enfermer, encore adolescent, dans la plus cruelle des prisons d'Etat : « Vous vouliez me tenir entre vos griffes tout penaud et me garder en réserve pour le cas où votre fille ne trouverait pas de galant. »

En cette circonstance, comme toujours, le prince Charles-Just montra sa grandeur d'âme. Il passa sans répondre, laissant aux spectateurs de la scène le soin de morigéner l'insolent. Celui-ci s'en retourna à Paris plus confus que calmé. Pour se venger, il cribla de sarcasmes les fiancés et son bienfaiteur. C'est un art dans lequel il était passé maître, car son audace naturelle s'accompagnait de beaucoup d'esprit.

Il est bon d'expliquer que le prince de Poix était de deux ans moins âgé que la femme qu'on lui destinait, et si petit pour son âge « qu'il fallut, le jour de ses noces, l'asseoir sur une grande chaise pour qu'il fût au niveau de sa femme ». Mlle de Beauvau reçut un faisceau de verges pour châtier son bambin de mari s'il n'était pas sage. Celui-ci eut, pour sa part, un biberon. Faisant allusion aux fonctions que le prince Charles-Just exerçait à la cour, Vincent s'en allait partout, répétant que son puissant cousin, las de garder Sa Majesté, voulait maintenant garder les marmots. Et ces plaisanteries soulevaient une grosse gaieté dans le milieu un peu soldatesque où Vincent de Beauvau fréquentait.

Cependant, le mariage eut lieu le 9 septembre 1767, en présence de Leurs Majestés, avec tout l'apparat imaginable. Et Vincent pensa étouffer de dépit en songeant que cette pompe eût pu lui être destinée. Le soir même, il écrivit au prince son cousin : « Vous venez, Monsieur, de marier votre fille conformément à l'état de notre Maison. Vous n'avez considéré que la situation des deux familles et les avantages politiques. Souffrez que moi, qui suis de la province, je me marie à mon gré, en recherchant d'abord les qualités morales et physiques de celle à qui je prétends lier ma vie. »

Puis il alla trouver Mlle Lemaître et lui fit part de son projet de l'épouser sans retard. Comme bien l'on pense, la bourgeoise amoureuse ne fit guère d'objection. A cette époque, le père était mort; on prévint la mère qui, toute heureuse d'une alliance avec un si grand seigneur, se mit immédiatement à la disposition du jeune couple. Peut-être la bonne dame appartenait-elle, d'ailleurs, à l'espèce complaisante dite des mères d'actrice.

Quoi qu'il en soit, le 11 au matin, deux jours après la célébration du mariage Noailles-Beauvau, le prêtre de garde dans la sacristie de l'église Saint-Sulpice vit entrer deux jeunes gens sous la conduite d'une dame mûre. Ils déclinèrent leur nom. L'un était un officier de bonne mine et de haute naissance; l'autre était la fille d'un bourgeois de la capitale. Tous deux venaient prier le prêtre de recevoir la promesse de leurs fiançailles, en présence de la mère de la demoiselle. La chose était parfaitement régulière. Le prêtre bénit les tourtereaux et leur fit signer un engagement réciproque. Le lendemain, douzième jour du mois, un dimanche, au prône de la grand-messe, furent publiés les bans du mariage projeté entre haut et puissant seigneur Messire Charles-Louis-Jean-Vincent de Beauvau, etc.

Le scandale fut énorme au milieu de l'aristocratique assistance, dans la paroisse même de la famille Le Sénéchal de Kercado. Peut-être le marquis de Molac eut-il la stupéfaction d'entendre lui-même tomber du haut de la chaire l'affligeante nouvelle. Sur-le-champ, il prévint le prince Charles-Just. Toute la parenté se mit en mouvement. Beauvau et Kercado, ensemble, allèrent trouver le puissant ministre Choiseul, leur parent commun. On décida qu'une bonne lettre de cachet était la punition que l'écervelé méritait : et dès le lendemain, au Conseil, le roi apposait sa signature au bas de l'ordre d'écrou. On logea Vincent à la Première chapelle, où il demeura trois jours sans autres effets que ceux qu'il portait au moment de son arrestation, refusant de faire venir de chez lui ni linge ni vêtement. Sans doute, dans le premier accès de mauvaise humeur, il songeait à s'évader promptement comme de Sainte-Marguerite. Mais, à la Bastille, le prisonnier était mieux gardé. Vincent s'en aperçut vite. Comme un loup pris dans une trappe, il cessa de se débattre. Il écrivit à sa famille, fit des excuses et réussit à apitoyer son oncle Molac. Celui-ci, muni d'une lettre de M. de Sartines, eut, le 12 novembre, une entrevue avec son neveu. Le 15, le roi signait l'ordre d'élargissement sur la présentation du duc de Choiseul.

La première condition de la mise en liberté de Vincent fut qu'il s'éloignerait de Paris. On décida de le faire voyager en province chez des parents. D'un séjour à la Treille, il ne fut pas question : le père semble s'être désintéressé de son héritier le plus complètement du monde. Et si l'on ne savait par son acte de décès qu'il vécut jusqu'en 1770, on pourrait croire qu'il avait été rejoindre depuis longtemps les Beauvau du temps passé. Quant à sa mère, personnage effacé, épouse soumise d'un tyran-

neau domestique, elle n'apparaît nulle part dans ce récit, bien que son fils lui servît encore un douaire en 1778.

On dirigea Vincent sur l'Anjou, où il fut successivement l'hôte des familles de Maillé et de Ruillé. Puis il visita la Bretagne, séjourna chez ses cousins de Goulaine et parvint enfin à Molac, près de Vannes, où le frère de sa mère avait sa résidence campagnarde. A vrai dire, le maréchal de camp, marquis de Molac, gouverneur de Quimper, etc., demeurait peu en province : c'était un seigneur trop important pour cela, et qui tenait rang de chef de nom et d'armes de sa maison, grâce à une combinaison matrimoniale pareille à celle que le prince de Beauvau rêva jadis de conclure avec Vincent : simple cadet, il avait eu la chance d'obtenir la main de sa cousine, fille de l'aîné de la famille et d'une demoiselle de Montmorency. Quand le prince eut envoyé à tous les diables le malencontreux Vincent, le marquis de Molac s'occupa de lui par affection pour sa sœur d'abord, puis, semble-t-il, par intérêt véritable pour le jeune homme. L'entrevue de la Bastille lui donna à penser que son neveu était plus malheureux que coupable, et qu'on pourrait peut-être corriger par des procédés de douceur cette nature que les sévérités révoltaient. C'est sur ses indications que, d'étape en étape, Vincent arriva au château de Molac où se trouvaient la marquise et ses filles.

Vincent fut toujours mené par un tempérament impulsif et enthousiaste. Au bout de huit jours de résidence dans la demeure familiale, il s'éprit de sa cousine Pauline. La demoiselle âgée pour lors de seize ans avait plus d'agrément sur le visage que dans l'esprit. Plusieurs lettres d'elle sont entre nos mains. L'inconscience de l'orthographe et surtout l'incorrection du style qu'on y remarque, sont la preuve d'une culture intellectuelle médiocre. Mais dans la solitude provinciale où nulle autre femme ne détournait son attention, le trop inflammable Vincent ne vit pas les imperfections de sa cousine. Il était alors plein des belles résolutions de sagesse qu'il venait de prendre et brûlait d'une ardeur de néophyte. Il para la jeune fille de toutes les vertus nécessaires pour ramener à la vie régulière un mécréant tel que lui. Sa demande fut d'ailleurs repoussée; et son oncle, désirant l'éloigner, lui fit savoir qu'il lui avait procuré un emploi dans les armées de mer.

Vincent de Beauvau rejoignit son poste, à Brest, l'oreille basse, médiocrement satisfait de n'être, à vingt-huit ans, que simple garde de la marine. Puis il oublia peu à peu sa cousine.

Au commencement de l'année 1770, il venait d'être promu au grade d'enseigne de vaisseau, quand on lui annonça que son père

était gravement malade. Sans daigner en demander la permission à ses chefs, il partit pour La Treille, où il arriva pour recueillir le dernier soupir du terrible marquis. Le soir même des obsèques, il se prit de querelle avec son oncle, le commandeur de Malte, qu'il chassa du château. Celui-ci, se souvenant que l'enseigne de vaisseau était en rupture de bans, le fit appréhender comme insoumis et enfermer dans le fort de Saumur. Bientôt après, on le transféra dans les prisons de Brest. Mais, dans la crainte qu'on ne l'y oubliât, il faussa lui-même compagnie à ses gardiens et s'évada prestement. Tout d'une traite, il se réfugia à Molac, où on lui fit un accueil bien plus cordial qu'il ne l'espérait. Par hasard, son oncle s'y trouvait depuis quelques jours, doublement embarrassé de sa fortune passablement embrouillée et de sa fille qui grillait d'envie de se marier. A cette époque, les plus grosses maisons étaient criblées de dettes et celle de Kercado n'échappait pas au sort commun. M. de Molac aimait, avec la tendresse modérée d'un père toujours absent, sa fille, qui venait d'atteindre dix-huit ans. Elevée en province, elle ne flattait qu'à demi l'homme de cour et l'agaçait par son inégalité d'humeur. Un mariage était donc le moyen de contenter ses désirs et aussi de se débarrasser d'elle. Mais encore fallait-il trouver un époux qui ne fût pas trop exigeant sur le chapitre de la dot. Molac s'avisa que son neveu de Beauvau était un parti très sortable depuis le décès de son père et qu'ayant demandé jadis la main de sa cousine, il serait sans doute heureux de l'obtenir aujourd'hui. Les dangers de sa position présente le rendraient coulant sur les questions d'argent. Il oubliait que Vincent ne se piquait précisément pas de constance. Les avances de la famille le laissèrent froid. On eut beau le cajoler, le charme était rompu. Et le séjour prolongé, que le soin de sa sûreté l'obligea à faire auprès de la jeune Pauline, ne réussit pas à ressusciter l'amourette d'antan. Mais l'oncle Molac était un homme têtu. Pour décider Vincent, on eut recours au procédé d'intimidation. On fit appel au prince de Beauvau, le mentor sévère oublié depuis trois ans. Une lettre vint de Versailles, dans laquelle Charles-Just avertissait son parent que s'il ne consentait pas à asseoir sa vie par une union si avantageuse, Sa Majesté l'enverrait de nouveau en prison, afin de lui donner le loisir de réfléchir mûrement. On lui fit comprendre que sa liberté dépendait de son consentement au mariage. Vincent n'avait pas de goût pour les cachots. Le 20 octobre, il se résigna à prendre sa cousine, avec un trousseau léger et une pension plus légère encore de 1000 livres par an.

Ce ménage, assemblé par la force, fut ce qu'il devait être, un enfer. Vincent ne pardonna pas à sa femme d'avoir été la rançon

de sa liberté, le prix du marché de dupe qu'il s'était vu contraint d'accepter. Il le lui fit sentir durement dès qu'il eut acquis des droits sur elle. Et sa brutalité tua vite le peu d'amour qu'avait fait naître d'abord dans le cœur de la jeune fille la vue du beau cousin.

Il confina Pauline à La Treille, sous la garde de la douairière de Beauvau, et rejoignit à Brest la frégate *l'Esturgeon*. Depuis lors, ses états de service nous le montrent prenant parfois de petits congés qu'il ne passait peut-être pas tout entiers à son foyer. Vers la fin de 1773, un rapprochement semble se faire entre les deux époux. Vincent reste plusieurs mois absent de Brest, et le 15 juillet 1774, *la Gazette de France* annonce la naissance au château de La Treille de Charles-Just-Louis-Eugène, fils du marquis de Beauvau-Tigny et de la marquise née Le Sénéchal de Kercado-Molac.

Ce ne fut qu'une accalmie dans la tempête. Des scènes ne tardèrent pas à éclater, des scènes de menaces. La pauvre femme, bouleversée par les colères de son époux, se remit difficilement de ses couches, et demeura dans un état de nervosité qui parut longtemps être un péril pour sa vie. Il lui arriva parfois de passer de longues heures inerte et comme sans vie. En revenant à elle, elle accusait son mari d'avoir voulu l'empoisonner. Car celui-ci occupait à l'étude de la chimie son activité intellectuelle, que les espérances d'une carrière militaire avortée ne pouvaient absorber. On sait que la crainte du poison fut, à diverses époques, la manie et le cauchemar de nos pères. D'ailleurs, un homme encourageait les soupçons de la marquise, et sournoisement soufflait la discorde. Le médecin Duboueix, devenu le confident indispensable, l'ami des heures pénibles, prenait sur la pauvre délaissée un ascendant chaque jour grandissant. Beauvau, qui se sentait devenir un intrus chez lui, s'emporta contre sa femme, contre le docteur, menaça, fit claquer les portes, et partit en jurant qu'il ne remettrait plus les pieds à La Treille.

Puis il annonça son intention de passer plusieurs années aux colonies et obtint l'autorisation d'être embarqué *hors tour* sur le *Serin*, en partance pour Saint-Domingue. A cette époque, il n'était presque pas de familles de l'aristocratie française qui n'eût un représentant dans cette riche contrée. Vincent se munit de lettres de recommandation pour certains cousins de Kercado établis là-bas et débarqua à Port-au-Prince, le 4 février 1778.

La vicomtesse de Sénéchal qui résidait dans cette ville avec son fils, un garçon de seize ans, lui fit le plus aimable accueil. Beauvau en profita pour courir le pays, se livra au plaisir de la chasse, et fut pris un beau jour d'un terrible accès de fièvre qui

le terrassa. Le climat des tropiques se vengeait durement du mépris que cet homme vigoureux avait cru pouvoir lui témoigner. Recueilli par ses parents à Port-au-Prince, il demeura près de six semaines entre la vie et la mort.

Quand tout danger fut conjuré, on lui apprit que le *Serin* était parti en croisière pour plusieurs mois, et en même temps on lui remit son courrier de France.

Ce courrier lui apportait une grave nouvelle. Une lettre du sieur de La Chesnaie de la Boucherie, principal officier de son marquisat de La Treille, lui annonçait la mort de Mme de Beauvau. Vincent lut et relut la missive. Les termes étaient formels, l'écriture ressemblait parfaitement à celle du sieur de La Chesnaie. Et pour qu'il n'y eut aucun doute, l'homme de loi avait joint à l'envoi l'extrait mortuaire. Ce document, dûment légalisé, portait la date du 29 décembre, c'est-à-dire du jour même où le mari quittait la France, pour fuir son triste ménage. Inutile de dire que le marquis de Beauvau versa peu de larmes sur son veuvage si brusquement annoncé, et ne s'émotionna guère de la coïncidence des dates. Il ne s'étonna pas non plus de l'événement, car Mme de Beauvau, nous l'avons dit, était dans un état de santé si précaire, que son médecin ne la quittait pour ainsi dire jamais. La funèbre nouvelle ne retarda nullement la guérison de Vincent, et la hâta peut-être. Retrouver en même temps la santé et la liberté, quelle aubaine inespérée!

Mais, en homme qui sait vivre, il sauvegarda très suffisamment le décorum, fit part à ses parents du malheur qui le frappait et parla beaucoup de l'isolement dans lequel il allait se trouver désormais. La bonne dame de Kercado fut touchée par ce chagrin si correct : et, comme elle savait vaguement que le ménage Beauvau avait connu quelques orages, elle admira le tact du veuf. Instinctivement elle était du parti de son hôte : car l'ayant soigné avec le plus grand dévouement, elle ressentait pour lui l'attachement naturel du bienfaiteur pour l'obligé. Rien ne fut négligé pour distraire le convalescent, qui se montrait partout revêtu du deuil le plus sévère. On le présenta dans la meilleure société du pays : et c'est ainsi qu'il fut introduit dans la maison des Santo Domingo.

Le baron de ce nom, chef de la famille, était une des personnalités les plus considérables de la colonie, et ses propriétés occupaient une partie de la riche plaine de Léogane, à l'entrée de la baie de Port-au-Prince. Comme origine, il sortait de Nantes, où sa famille s'était enrichie par le commerce. Son gendre, le comte de Marseillan-Comminges, commandant les milices de

Saint-Louis, vivait assez retiré depuis son récent veuvage. Patronné par les Le Sénéchal, le marquis de Beauvau fut très cordialement accueilli dans cet intérieur, aisé et simple à la fois, suivant la mode créole. Il charma d'abord tout le monde et plus encore la fille aînée, Victoire de Marseillan. Ses malheurs et sa belle mine le rendaient intéressant; et son nom sonnait haut aux oreilles françaises. Il faut dire que les colons de Saint-Domingue, en relations constantes avec la mère-patrie, demeuraient très au courant des choses de la cour et de la ville; et quiconque, de près ou de loin, tenait à Paris ou à Versailles, était assuré, aussitôt son débarquement, d'être choyé par la meilleure société de Saint-Domingue. Or, le prince de Beauvau, capitaine des gardes de Sa Majesté, comptait parmi les hommes les plus en vue de la monarchie, et sa charmante femme exerçait dans les aristocratiques salons de la capitale une sorte de royauté. Il n'est donc pas étonnant que l'honneur d'appartenir à de si grands personnages ait paru aux Marseillan la chose la plus désirable du monde, car les Mémoires du temps sont unanimes à signaler la fureur des alliances qui, aux abords de la Révolution, s'empara des planteurs enrichis des Antilles.

Sentant ses avantages, Vincent pressa sa cour, et bientôt présenta sa demande. On fit quelques difficultés pour la forme. Le veuvage était si récent! Il conviendrait peut-être d'attendre que la période de deuil fût écoulée. Mais Beauvau représenta qu'il allait lui falloir beaucoup de temps pour avertir sa famille et ses chefs et pour faire venir ses papiers de France. Ces formalités suffiraient à différer la cérémonie jusqu'en octobre, c'est-à-dire jusqu'au neuvième mois après la mort de sa femme. On pouvait donc, sans inconvénient, échanger sur-le-champ les promesses et remettre à plus tard la célébration du mariage. Il se montra si persuasif que les choses s'arrangèrent au gré de ses désirs et que les fiançailles furent officiellement déclarées.

Cependant Vincent était follement épris et la jeune fille partageait sa passion : l'amour mûrit vite sous les tropiques. Bientôt il devint évident que l'automne était une échéance bien lointaine pour les amoureux. C'est alors que le bruit se répandit de la nomination du comte d'Argoult, comme gouverneur de la colonie : « D'Argoult, s'écria M. de Marseillan! ce maudit homme est l'ennemi juré de notre famille. Il va nous susciter toutes sortes d'ennuis. Je donnerai gros pour que le mariage de ma fille fut célébré avant son débarquement. »

— Qu'à cela ne tienne, répliquait Beauvau, pressons les choses. J'ai trente-six ans, je suis libre de mes actes. Nous

n'avons aucune raison essentielle d'attendre les consentements que nous sollicitons seulement pour la forme.

Tout cela semblait raisonnable. La jeune fille n'avait plus auprès d'elle, pour s'alarmer d'une hâte imprudente, la tendresse inquiète d'une mère. Des deux côtés on agissait en pleine confiance. Aussi la cérémonie fut-elle brusquement fixée au 30 mai, lorsqu'on apprit que d'Argoult faisait voile vers Saint-Domingue.

C'est un dicton communément répété de nos jours, que le monde est devenu petit. Vraisemblablement, au dix-huitième siècle, les distances se trouvaient déjà bien diminuées, puisqu'au lendemain de son mariage, l'infortuné Vincent se trouva nez à nez, dans un salon du Port-au-Prince, avec un compatriote qui connaissait de tout temps sa famille. Le sieur Berger, procureur en l'élection d'Angers, arrivait de France sur le même navire que le gouverneur.

— Monsieur le marquis! s'écria-t-il en apercevant Beauvau, je vous apporte des nouvelles de votre femme que j'ai vue en parfaite santé peu de jours avant mon départ!

La phrase était lancée à si haute voix que tous les assistants dressèrent l'oreille et qu'il fallut s'expliquer sur-le-champ. Alors l'Angevin raconta devant tout le monde qu'il avait récemment assisté au château de la Treille à un bal donné par Mme de Beauvau. Le médecin Duboueix faisait les honneurs comme s'il eût été le maître de maison.

— C'est un homme qui vous hait, Monsieur le marquis. Il s'est installé là-bas avec sa famille et ne doit guère souhaiter votre retour. J'ai été frappé du ton avec lequel il m'a prié de m'informer de vous, quand je serais débarqué à Saint-Domingue.

On juge aisément de l'émoi que ces propos répandirent parmi les assistants. Il n'en fallut pas plus pour que le bruit se répandit immédiatement dans la colonie que Beauvau était bigame. La famille de la jeune femme réclama des explications, et tout d'abord Vincent ne put en fournir aucune. Puis, après une longue conversation avec le sieur Berger, il hasarda que Duboueix pouvait bien lui avoir tendu un piège. Les Santo Domingo demeuraient abasourdis en présence de cette hypothèse. Mais Beauvau, pour prouver sa bonne foi, proposa très crânement de partir pour la France et d'éclaircir lui-même le mystère. Sa femme ne voulut pas se séparer de lui, et le jeune couple prit passage le 1er août à bord du navire l'*Aimable-Jeannette*.

Il semble, à première vue, que si Vincent s'était senti coupable, il aurait mis moins de hâte à rentrer dans son pays. Mais certaines déclarations, recueillies dans le cours de son procès, laissent

supposer qu'il méditait un plan véritablement machiavélique et qu'il comptait, pour se soustraire au châtiment de *son cas pendable*, sur un coup d'audace bien digne de son caractère.

Il savait que le capitaine du navire l'*Aimable-Jeannette* venait de tomber malade et que le commandement se trouvait être confié provisoirement au sieur Gardanne, son second. Comptant sur le prestige que lui donnait son titre d'officier de la marine royale, il pensait intimider la jeunesse du nouveau commandant, séduire l'équipage, prendre la direction du bateau et se faire conduire à la Nouvelle Amérique, où Washington, parent de sa femme, lui offrait un emploi. Mais Gardanne, s'il faut en croire un rapport publié par lui quarante ans plus tard, réussit à déjouer par son énergie, ces hardis projets. Aussitôt entré dans le port du Havre, il remit entre les mains de la police son dangereux passager, qui fut enfermé à l'Arsenal, malgré les supplications de sa femme.

Sans défense, sans relations, la pauvrette dut attendre à l'auberge que ses parents de Nantes fussent informés de son sort. Pendant ce temps, le prince Charles-Just et le marquis de Molac, justement irrités de la conduite de Vincent, faisaient rage contre lui. Vers le milieu d'octobre, Victoire de Marseillan apprit que son mari était transféré au Mont-Saint-Michel. Le joli roman éclos sous le soleil des Tropiques, s'achevait parmi les brumes de France, en un drame poignant.

Voilà donc Vincent enfermé dans les formidables cachots du Mont-Saint-Michel, dont l'aspect fait frémir les touristes. Ceux qu'une confortable chaussée y amène aujourd'hui, admirent combien ce lieu devait être solidement gardé lorsque la mer l'entourait de tous côtés et doublait ses formidables remparts. Pourtant Beauvau trouvant ce séjour incommode, n'y séjourna guère, et une belle nuit, profitant, suivant l'usage, de l'absence de la lune, il se laissa glisser par un tuyau le long de la muraille, du côté où le monument s'élève à pic au-dessus de la mer.

Deux compagnons de captivité le suivirent dans son évasion. Et ces trois hommes, mettant en commun les 35 livres qu'ils trouvèrent au fond de leurs bourses, prirent le coche jusqu'à Rennes, comme de paisibles bourgeois. Là le trio se sépara. Vincent alla conter son cas à une vieille cousine, la marquise de Grégo, qui consentit à lui avancer 12 livres. (Le crédit du marquis était décidément assez mince.) Avec cette modique somme, il entreprit à pied le voyage d'Anjou, vendant en route, pour subvenir à ses besoins, les boucles de ses souliers et de ses jarretières.

Avec une hâte fiévreuse, il s'efforçait d'atteindre Angers. Ce

n'était pas sans une bonne raison qu'il courait vers cette ville. « Je suis sauvé, pensait-il, si je peux me réfugier dans le couvent des Augustins, et le P. Prieur me couvrira de sa protection. » Pendant la période indécise et troublée du moyen âge, ce couvent possédait un droit d'asile : et bien que depuis lors la justice royale, fortement constituée dans le royaume, eût fait disparaître ces spécialités locales, les populations continuaient à reconnaître à ce saint lieu un caractère particulièrement sacré et inviolable. La fondation du monastère était due entièrement à la maison de Beauvau, qui jouissait de privilèges honorifiques et du droit de nomination. A l'abri de ses murailles, Vincent pensait pouvoir se dissimuler et prendre le temps de présenter sa défense.

En effet, l'accueil que lui firent les bons religieux lui parut d'heureux augure et dissipa trop vite ses craintes. Car, oubliant toute prudence, il se mit aussitôt en rapport avec des hommes d'affaires et négocia la vente de sa terre de La Treille. Pour obtenir un paiement rapide, il se montrait peu exigeant sur le prix. Ces pourparlers donnèrent l'éveil. Le médecin Duboueix veillait, et son enquête lança promptement la police sur la bonne piste. Un ordre du roi, sollicité par la famille de Beauvau, mit les exempts en mouvement; et sans plus de façons, nonobstant tous les droits d'asile et autres, le bigame fut enlevé du couvent des Augustins et transféré dans une des tours du château du roi René. Ce coup de force s'accomplit le 20 novembre. Douze jours après, les portes du donjon de Vincennes se refermaient derrière le marquis de Beauvau-Tigny; et le présidial d'Angers, statuant sur une requête du conseil de famille, prononçait l'interdiction du prisonnier, auquel on assignait comme tuteurs le prince Charles-Just et le marquis de Molac.

Cependant Victoire de Marseillan, réfugiée à Nantes, mettait au monde, le 12 juin 1778, une fille qui fut inscrite au registre baptistaire de Saint-Laurent sous la désignation de « Sophie-Victoire-Reine. fille de très haut et très puissant seigneur Claude-Jean-Louis-Vincent, marquis de Beauvau-Craon, officier des vaisseaux du roi, domicilié en son château de La Treille hors le temps de son service, et de dame Marthe-Victoire de Marseillan, son épouse, suivant l'extrait de leur mariage en bonne et due forme, célébré suivant toutes les prescriptions, dans l'église paroissiale de Sainte-Rose de Léogane, en Amérique ». Le même jour, la naissance était constatée par procès-verbal du sénéchal du siège présidial de Nantes.

Dès lors, la jeune mère se mit en campagne et fit agir tous les siens pour que cet état civil fut juridiquement reconnu. On lui

désigna comme tuteur le procureur Lombard, un habile homme, « vu l'éloignement de M. de Marseillan, le père, de plus de quinze cents lieues ». Maître Mouricault se chargea de la plaidoirie.

Il fallut naturellement intenter un procès aux représentants de Vincent de Beauvau devant le Parlement de Paris. La cause, adroitement présentée, était d'une solution fort délicate. Non seulement Victoire de Marseillan arguait de sa bonne foi et de la parfaite régularité de son acte de mariage, mais elle soulevait une question véritablement épineuse et qui pouvait donner cours à de longues controverses. On se souvient que le marquis de Beauvau s'était fiancé jadis à Saint-Sulpice avec M[lle] Lemaître devant un prêtre, et que les deux amoureux signèrent sur un registre leurs promesses réciproques. Cette cérémonie constitue aux yeux de l'Eglise un engagement formel et qui conserve toute sa valeur tant que les parties n'ont pas accompli les formalités nécessaires pour s'en dégager. Or, lorsque Vincent de Beauvau avait été en quelque sorte contraint d'épouser sa cousine, on n'avait, malgré ses observations, tenu aucun compte des fiançailles de Saint-Sulpice. Le mariage avec M[lle] de Kercado se trouvait donc être nul dans son principe. Et, comme depuis lors M[lle] Lemaître était décédée, c'est le second mariage, le mariage Marseillan, qui devait seul être considéré comme valable, l'empêchement qui invalidait le premier n'ayant plus existé pour lui.

Cette argumentation puisait une valeur plus grande dans la façon habile dont M[e] Mouricault la présentait. Mais on ne peut douter qu'elle ne fût non moins habilement battue en brèche par les Beauvau, quand on saura qu'ils avaient choisi comme défenseur l'illustre Target. M. Séguier occupait le siège d'avocat général à l'audience du 8 juillet 1779, dans laquelle la Cour, embarrassée, adopta une solution bâtarde, une sorte de cote mal taillée.

Les représentants du marquis de Beauvau furent condamnés aux dépens, à 40 000 livres d'indemnité envers la jeune mère et à la restitution de tout ce qu'elle avait apporté en dot. La Cour proclamait la légitimité de Sophie-Victoire-Reine, fille de Vincent de Beauvau, lui reconnaissait tous les droits à l'héritage de son père et obligeait celui-ci à lui faire une pension annuelle de 1200 livres. En revanche, le mariage contracté à Léogane avec Victoire de Marseillan était déclaré nul et non avenu.

Cette sentence bizarre, qui se contredisait elle-même, avait sans doute été concertée de façon à satisfaire tout le monde. Victoire de Marseillan ne tenait guère à lier sa jeunesse au sort d'un prisonnier. Tant d'aventures, dans lesquelles l'avait embarquée la coupable légèreté, sinon la mauvaise foi de Vincent, effaçaient de

son cœur l'héroïque et confiant amour d'autrefois. L'heure était propice pour l'entrée en scène d'un consolateur. Un beau lieutenant de cavalerie se chargea de ce rôle.

Les deux amoureux ne tardèrent pas à s'épouser et menèrent une véritable existence de juif-errant. Au cours de leurs pérégrinations ils eurent deux filles : l'une qui vit le jour près de Moissac, l'autre qui fut baptisée dans l'église du Rosaire, à Cadix.

Comme on le voit, Victoire de Marseillan traînait derrière elle un bagage considérable et l'on comprend que dans ces conditions elle ne se soit pas embarrassée de la petite Reine, le fruit de son triste mariage. L'enfant demeura en France, confiée aux soins d'un tuteur légal et, depuis, n'entendit plus parler de sa mère.

Abandonné de tous, même de la femme qu'il aimait, Vincent de Beauvau languit pendant huit longues années dans les prisons du roi, étroitement surveillé, car on le savait coutumier des évasions. Peut-être avait-il été plus imprudent que coupable. Mais le héros de tant d'aventures bruyantes, le titulaire de tant d'ordres d'écrou, était irrémédiablement suspect. Son passé le condamnait d'avance. Quand il fut sous les verrous, le silence se fit sur lui, silence que troublèrent seuls au début quelques soupirs de soulagement.

Pourtant, cinq ans après son arrestation, au mois d'avril 1783, on songea à améliorer un peu son sort. Et, sur l'ordre du marquis de Breteuil, on le transféra de Vincennes à la Bastille, où il fut logé à la troisième Bazinière.

Le temps adoucit les ressentiments de son beau-père et de son cousin, le prince. Tandis que Vincent languissait dans l'oubli des cachots, tant de choses avaient passé dans la vie de ceux qui s'en allaient libres sous le soleil! Charles-Just portait maintenant le bâton de maréchal de France et Molac le titre de lieutenant-général. La prospérité et les honneurs rendaient leur cœur plus indulgent. D'ailleurs, le marquis de Molac n'était pas en bons termes avec sa fille, qu'il tenait dans une sorte de pénitence à Pontivy, proche de sa terre de Kercado; et parfois il se disait que tous les torts ne devaient pas être du côté de son gendre. En 1786, il se remaria à l'âge de soixante-cinq ans, avec une riche et jeune héritière, Gertrude Clebsatel de Cernay.

Cette seconde union acheva de le détacher de ses enfants du premier lit. L'injure faite à sa fille par le bigame était presque oubliée quand, au mois de novembre, il reçut de celui-ci une lettre datée de la Bastille. En récompense de sa bonne tenue en prison, Beauvau avait obtenu du marquis de Launay, avec l'assentiment du lieutenant de police de Crosne et du baron de Breteuil, l'autorisation d'écrire à la fois à son beau-père, au maréchal de

Beauvau et même à la maréchale. Ces missives produisirent l'effet qu'en attendait le prisonnier. Charles-Just et Molac obtinrent du roi la faveur d'entretenir leur parent sans témoins, dans son appartement même à la Bastille. Les deux grands seigneurs sortirent de l'entrevuè si favorablement impressionnés que le bruit se répandit dans la ville que Vincent de Beauvau allait être mis en liberté.

Personne n'y voyait plus d'inconvénient, excepté sa femme. Celle-ci n'avait pas pardonné. Dès que la nouvelle lui parvint à Pontivy, elle fut prise d'une agitation étrange, comme si on l'eût contrainte à reprendre la vie commune avec celui qu'elle surnommait son bourreau. Elle écrivit à ses parents du Parlement de Bretagne, à l'intendant de la province; elle fit rédiger des mémoires très noirs contre son mari, demandant moins pour elle que pour son fils qu'on ne déchaînât pas cette bête furieuse. Mais elle manquait de protecteurs, n'ayant plus pour elle l'appui de son père. Ses suppliques et ses protestations fatiguèrent le baron de Breteuil et lui attirèrent, de la part du ministre, cette sèche missive :

« Madame, j'ai l'honneur de vous prévenir que, lors du compte que je suis dans l'usage de rendre au roi des personnes détenues par ses ordres, Sa Majesté a remarqué que la détention du marquis de Beauvau durait depuis longtemps. Quels que soient les torts des coupables, l'intention du roi n'est pas que ces sortes de punitions soient éternelles. Sa Majesté a jugé d'autant plus juste de mettre fin à celle du marquis de Beauvau, qu'elle est instruite qu'il paraît repentant et disposé à se mieux conduire. Le roi m'a autorisé à prendre les mesures nécessaires pour que votre mari ne vous cause aucun trouble et ne manque en rien aux égards qu'il vous doit. Sa Majesté me charge de vous marquer qu'elle est persuadée que, de votre côté, vous en userez de même, et que, jouissant de votre tranquillité, rien de votre part n'empêchera le marquis de Beauvau de jouir de la sienne. »

Décidément, le vent tournait.

Il tournait même tout à fait. Ce qui affolait surtout Mme de Beauvau, c'était la pensée que son mari reprendrait ses droits sur son fils. L'enfant, confié d'abord à sa direction, avait été élevé près d'elle, à Vannes, jusqu'à l'âge de neuf ans. Puis, au printemps de l'année 1784, son grand-père de Molac vint le prendre pour le conduire à Paris au collège du Plessis. Le marquis s'occupa de son petit-fils avec toute l'attention dont cet homme léger était capable. Mais, ce qui valut mieux pour le jeune garçon, le prince de Beauveau tint à remplir auprès de lui ses devoirs de chef de famille et lui fit de fréquentes visites. Parfois, la sœur du maréchal, abbesse d'un couvent du faubourg Saint-Antoine, fai-

sait venir l'enfant chez elle; et l'on racontait qu'un jour elle dit à des amies : « Sa figure et un bon mariage avec Mlle de Choiseul feront oublier la conduite du père. » Un avenir plein de promesses s'ouvrait donc devant Eugène, et Pauline de Kercado tremblait que l'influence du père ne vint tout gâter.

Tout d'abord il ne fut question que de la mise en liberté pure et simple de Vincent. Le 19 décembre 1786, le prince Charles-Just vint le chercher en personne à la porte de la Bastille. Sans plus tarder, on le fit monter dans le coche à destination de l'Anjou et on lui intima l'ordre de se confiner dans son château de La Treille. Mais au bout d'une année, on lui accorda un sauf-conduit pour s'en aller demander au Présidial d'Angers la levée de son interdiction. Il plaida lui-même sa cause et la gagna brillamment, le 12 janvier 1788. Peu de temps après, le Parlement confirma la sentence et, de plus, rétablit Vincent dans tous ses droits. Enfin le conseil de famille, dans lequel figuraient, à côté du maréchal de Beauvau et du prince de Poix, le duc de Choiseul-Praslin, le marquis de Maillé, le comte de Grasse, le comte de Ruillé, député de l'Anjou, lui rendit la tutelle de ses enfants en observant que « les divers jugements, rendus tant en la sénéchaussée d'Angers qu'au Parlement de Paris, sont un témoignage bien éclatant en faveur du marquis de Beauvau. » Ce revirement de l'opinion semble s'être fait surtout en haine des lettres de cachet, auxquelles le ministre Breteuil venait de porter moralement le coup de grâce.

Mais cette sorte de réhabilitation survenait trop tard pour apaiser les sentiments de révolte qui bouillonnaient dans le cœur de Vincent. L'impossible stabilité d'une existence vécue à rebours, le souvenir de ses mésaventures, l'enflammaient de dépit contre les privilégiés parmi lesquels il n'avait pas su garder sa place. Confiné dans sa province, où nul ne le connaissait plus, où l'on parlait de lui aux petits enfants pour les effrayer, comme de Croquemitaine, il repassait avec amertume sa vie tant de fois brisée, et n'aspirait plus qu'à se venger du roi et de la cour.

Il suivit avec avidité les progrès de l'esprit nouveau; il applaudit à tous les symptômes de révolte; il fut de la fondation de tous les clubs, rêva les réformes sociales et le bien du peuple. D'abord, il consacra ses connaissances en chimie à la recherche de procédés nouveaux pour la teinture des toiles de Cholet. Puis il composa des factums, des avis, des projets de constitution; et dans tous ses écrits à tendance politique, on sent que le souvenir des lettres de cachet le poursuit comme un cauchemar. Il faisait suivre sa signature de la mention suivante : « Ancien prisonnier

de la Bastille, du Mont-Saint-Michel, des Iles Marguerite et de Vincennes. »

Oublieux de ses torts, il s'imaginait que la tyrannie du régime était la cause de tous ses malheurs, et cherchait impatiemment à prendre sa revanche. N'ayant pu jusque-là réussir à rien, il entrevoyait la possibilité de jouer un rôle politique, et pensait se faire un piédestal de son passé en se présentant comme une victime du pouvoir. C'est ainsi que Mirabeau fut jeté dans le parti de la Révolution par la rancune des longues détentions que ses folies lui avaient méritées.

Cependant son fils Eugène était entré depuis deux ans à l'Ecole royale de marine de Vannes. L'abbé Grinne, directeur de l'Ecole, s'occupait de lui avec la plus vive sollicitude, en souvenir du marquis Vincent dont il était le condisciple. Mais il avait reçu du maréchal de Castries la défense absolue de laisser le père et le fils communiquer ensemble.

Lorsque, vers le milieu de l'année 1788, les tribunaux eurent remis Beauvau en possession de ses droits paternels, il députa vers son fils un ami, le chevalier de Lalande, gentilhomme d'honneur du duc d'Orléans. Le messager remit secrètement au jeune garçon une lettre dans laquelle Vincent témoignait le désir de le prendre auprès de lui, à La Treille.

Eugène ne connaissait pas son père : et tout ce qu'il avait pu en entendre dire par sa mère n'était pas de nature à faire naître sa sympathie. Cependant, comme il s'ennuyait en classe, il accueillit avec joie la proposition. Il écrivit au maréchal de Beauvau des lettres qui provoquèrent sa sortie de l'Ecole. Son père le reçut fort bien d'abord. Mais la bonne harmonie ne dura pas longtemps entre eux. Les malheurs de Vincent avaient aigri son caractère naturellement irritable. Eugène, craintif et dépaysé, s'effraya vite du tête-à-tête avec ce colosse sombre et peu sociable. Il lui revint en mémoire une foule d'histoires terribles que ses bonnes ou ses camarades lui racontaient parfois sur son père. Alors il se replia sur lui-même et ne parla plus. Pour comble de malheur, il déplut à la veuve Brisson, Renée Guicheteau, une servante que Vincent avait installée à La Treille pour tenir sa maison. Bien déchu, mais toujours bouillant de passion, l'ancien officier des vaisseaux du roi se consolait dans des amours ancillaires. Et, comme il arrive en pareil cas, l'autorité était passée entre les mains de la servante. A cette époque, Renée avait déjà deux enfants de son seigneur et maître : Elle vit d'un mauvais œil l'arrivée du fils légitime. Les choses ne tardèrent pas à se gâter, et elle décida Beauvau à se séparer de

l'intrus. Le marquis s'en fut trouver à Nantes un vieux savant dont il avait fait la connaissance jadis chez dom Pérat, au couvent de Bellefontaine. Tous trois soufflaient dans les fourneaux à la recherche de la pierre philosophale. N'ayant pas fait fortune à ce métier, le sieur Weix tenait maintenant dans la rue Céreste une sorte de pensionnat de jeunes gens. Beauvau renoua connaissance avec lui et lui proposa de se charger de son fils. L'entente conclue, il revint à La Treille chercher Eugène pour le remettre lui-même entre les mains de son nouvel instituteur. Les gens du pays remarquèrent qu'au moment de son départ, le garçon gardait l'air abattu d'un condamné qu'on mène à l'échafaud. Comme il arrive d'ordinaire en province, les commères s'émurent, et les cancans allèrent leur train tout un jour. Puis on n'en parla plus.

Cependant, après avoir laissé son fils en pension, Vincent prit la route de Paris, où il séjourna deux mois. Il y demeurait encore, lorsque le bruit se répandit à Cholet de la mort du jeune homme.

En effet, les registres de la paroisse Saint-Nicolas de Nantes relatent que « le 9 février 1789, a été inhumé au cimetière le corps de messire Charles-Just-Louis-Eugène de Beauvau, fils de messire Claude-Louis-Jean-Vincent, marquis de Beauvau-Tigny, etc., etc., décédé hier rue Bertrand, âgé de quatorze ans et demi. »

L'événement était si brusque qu'il causa une émotion véritable à Cholet. On potina ferme autour de cette nouvelle. Tous ceux auxquels Beauvau déplaisait, les bonnes âmes que scandalisait la présence à La Treille de la veuve Brisson, flairèrent là-dessous quelque chose de louche. Au dire des voisins, Vincent s'était débarrassé de son fils pour favoriser ses enfants adultérins, ou par haine de sa femme. Le poison jouait certainement un rôle dans ce drame : car chacun savait que, dans son mystérieux laboratoire de La Treille, le châtelain distillait des drogues suspectes. Puis une autre version se fit jour. Le jeune homme n'était pas mort : on se serait contenté de le faire disparaître, après avoir simulé un faux enterrement. Le peuple disait : « Celui qui, naguère, a supposé la mort de sa femme, peut bien renouveler cette imposture au sujet de son fils. » Ainsi le marquis de Beauvau continuait à traîner derrière lui la fatalité de sòn passé. Le public le considérait comme une sorte de paria, comme un être vicieux capable de tout, excepté d'une bonne action. L'historien, qui fonde sa conviction sur des pièces authentiques, ne peut douter du décès d'Eugène de Beauvau, puisque l'acte mortuaire est inscrit régulièrement à sa date sur les registres; mais il doit ajouter qu'aux environs de Cholet personne n'y crut.

Un homme cependant restait fidèle au marquis. Le sieur

Delaunet, entrepreneur des tabacs de Cholet, était le seul notable du pays qui fréquentât le salon de La Treille. Admirateur de l'esprit et des talents du châtelain, confident de ses ambitions politiques, il fit tous ses efforts pour lui préparer les voies. A son retour de Paris, au mois de mars, Vincent, qu'environnait la calomnie, tenta vainement de se faire porter par l'ordre de la Noblesse sur la liste des députés aux états généraux. Alors, à l'exemple de Mirabeau, il se retourna vers le tiers, qui ne lui fit pas un meilleur accueil. Son ami Delaunet le consola, lui conseilla de viser moins haut, ramena peu à peu en sa faveur l'opinion des bourgeois et réussit à lui créer un parti. Le 24 mai 1790, les électeurs privilégiés, réunis dans le cloître du couvent des Cordeliers et habilement circonvenus, nommèrent le marquis de Beauvau procureur syndic du district.

Vincent s'acquitta de son emploi avec zèle. Les lois nouvelles eurent en lui un défenseur ardent. Il brûlait d'ailleurs du civisme le plus pur. Le 16 février, le président de l'Assemblée nationale avait donné lecture à ses collègues de la lettre que le marquis de Beauvau-Tigny (car il n'abdiquait pas ses titres) lui écrivait de sa lourde écriture d'homme d'épée.

« Messeigneurs, Bertrand de Beauvau, mon ancètre direct, fonda, en 1440, la Maison des Augustins d'Angers. Ce fut sous la réserve expresse qu'au cas où l'ordre des Augustins viendrait à disparaître, les biens, dont leurs fondateurs les dotait, retourneraient à sa postérité. Je pense donc, Messeigneurs, que je suis propriétaire de ces biens, et que les religieux augustins n'en sont qu'usufruitiers. Je ne prétends pas juger si de pareils titres peuvent être contestés. Mais, dans tout état de cause, je déclare devant l'auguste assemblée des représentants de la nation que je renonce, tant pour moi que pour mes descendants, à tous les droits que je puis avoir sur les biens de la Maison des Augustins. Je les transporte en entier à la nation, trop heureux de donner en cette circonstance une faible marque de mon amour pour la patrie. »

Le sacrifice était mince et d'un désintéressement contestable, mais le geste parut beau tout de même, et dès ce jour, Vincent de Beauvau fut déclaré patriote.

Dans le cours de l'année 1791, il se signala par son ardeur contre les prêtres insermentés et réprima sévèrement les émeutes que soulevait un peu partout l'établissement des curés jureurs. On le vit à la tête de diverses bandes manifester, sous prétexte de civisme, devant les châteaux des gentilshommes suspects de tiédeur pour la Constitution. De temps en temps, il était molesté

à son tour : la foule ameutée le traitait d'assassin et lui jetait à la face, comme une flétrissure, le nom de son fils. Mais toutes ces attaques s'expliquaient d'elles-mêmes : les patriotes disaient que le marquis souffrait pour la liberté.

Dans le cours de l'année 1792, il retira du couvent des Ursulines de Nantes sa fille Reine, dont jusque-là il ne s'était guère occupé, la laissant aux soins du tuteur que le tribunal lui avait désigné jadis. L'enfant atteignait alors l'âge de quatorze ans, et sa jeune beauté pouvait flatter l'orgueil d'un père. Mais Renée Guicheteau veillait au grain. Par ses manœuvres, elle rendit bientôt l'entente impossible entre Vincent et la fille de Victoire de Marseillan. Un jour du mois de novembre, le père, énervé par des scènes continuelles, envoyait Reine à Poitiers et la confinait dans un pensionnat tenu par deux vieilles filles, les demoiselles Demange. Peu après, il faisait son testament dans lequel il se reconnaissait père des trois fils de Renée Guicheteau.

Ainsi le passé familial s'effondrait autour de cet homme qui, définitivement, rompait avec les siens. Rejeté par ceux de son ordre, suspect aux gens sensés, il demeurait prisonnier de la Révolution. S'il eût vécu quelque temps encore, il aurait peut-être, comme tant d'autres déclassés, revêtu la carmagnole du jacobin et joué un rôle meurtrier de démagogue.

Mais les événements lui épargnèrent cette déchéance. Le 14 mars 1793, la première armée chrétienne, rassemblée à la suite de l'émeute de Saint-Florent, se présenta devant Cholet. Stofflet, qui la commandait, adressa à la municipalité un message par lequel il promettait d'épargner les personnes et les propriétés, à la condition qu'on livrerait les armes et les munitions. Les bourgeois demandaient à délibérer, lorsque le procureur syndic se leva : « Citoyens, s'écria-t-il, on ne délibère pas quand l'ennemi est à nos portes. Des républicains marchent où le danger les appelle. Je cours au-devant des rebelles : suivez-moi... »

Depuis huit jours, la garde nationale urbaine était sur pied, tant la révolte des paysans semblait imminente. Beauvau entraîne à sa suite les défenseurs de la cité, et se portant sur la grand-route de Cholet à Vezin, découvre l'ennemi dans la petite lande de la Dogane. On se dispose au combat.

Un second message de Stofflet apporte la sommation de mettre bas les armes. De nouveau, les citadins hésitent; un flottement se manifeste dans la troupe, tout à l'heure encore décidée. A cette vue, Beauvau se retourne vers ses compagnons, et, d'un geste enflammé, montrant l'ennemi : « Citoyens, s'écrie-t-il, regardez ces brigands. Serons-nous assez lâches pour leur rendre les armes! »

Les cris de : « Vive la République » couvrent ces énergiques paroles. Les trembleurs redeviennent des lions. Beauvau se met à la tête des grenadiers et s'élance bravement dans la direction des insurgés. Mais, au même instant, les tirailleurs ennemis, embusqués dans les bois, dirigent un feu nourri sur les assaillants. Le procureur-syndic tombe le premier atteint de deux balles. Et les gardes nationaux, n'apercevant plus celui qui, seul, animait de sa vaillance leurs âmes paisibles de boutiquiers, se replient vers Cholet. On se battit encore pendant quelques heures à l'entrée des faubourgs, puis la municipalité donna l'ordre de suspendre le feu.

Depuis une heure de l'après-midi, le marquis de Beauvau agonisait au pied d'un calvaire, près du manoir de Boisgrolleau, sur la grand-route. La pluie tombait fine et serrée, une pluie froide qui glaçait ses membres et rendait plus aiguë la douleur de ses blessures. En poursuivant les gens de Cholet, les insurgés avaient foulé son corps sans prendre garde qu'il vivait encore. Maintenant, lorsque passait quelque rebelle attardé, Vincent le suppliait, en vain, de lui donner le coup de grâce. Des paysans s'attroupèrent devant cet homme dont les souffrances étaient, à leurs yeux, une punition du ciel : « Brigands, leur criait-il, n'aurez-vous donc pas le courage de m'achever ! » Mais ils ricanaient et passaient outre en l'insultant. L'heure de minuit seulement marqua la fin de ses souffrances.

Ainsi périt, à cinquante-trois ans, Charles-Louis-Jean-Vincent, marquis de Beauvau-Tigny, dont la naissance fut entourée des plus heureux présages, mais qui, malheureusement pour lui et pour les siens, ne sut pas gouverner sa vie. Son inconduite fut la cause des incroyables mésaventures parmi lesquelles se débattit sa descendance.

Un chef de famille, dans sa maison, est comme un pilote à bord d'un navire. S'il s'écarte de la voie que lui tracent les traditions séculaires, il commet la faute du marin qui ne consulterait plus la boussole ni les astres immuables. La barque qu'il avait mission de diriger, lancée par lui au milieu des récifs, sans espoir de retrouver le port, ne peut que disparaître tôt ou tard misérablement.

Comte de Miramon Fargues.

LES HOLLANDAIS

DANS LA GRANDE ARMÉE

Sans refaire ici dans ses détails l'histoire de la campagne de Russie, nous voudrions, par un sentiment que l'on excusera, mettre en lumière la part qu'y prirent les Hollandais. Elle nous a été indiquée, en dehors des ouvrages d'écrivains français, tels MM. de Lassus et Roulin, par des journaux ou mémoires inédits conservés dans quelques familles ou dans les archives du ministère de la Guerre, à La Haye [1].

Depuis la paix de Munster (1648), dans la république des Sept Provinces-Unies, une lutte vive s'était perpétuée entre les Stathouders de la maison d'Orange et l'aristocratie d'argent. Cette division facilita l'entrée des armées françaises en 1798 et amena l'expulsion de Guillaume V et l'institution de la république des Bataves. La moitié de l'armée de terre de la Hollande dut, dès lors, servir d'auxiliaire à la France, et cette contribution de guerre devint plus nécessaire quand la république fut devenue, en 1810, l'apanage du roi Louis. Le 9 juillet 1810, Napoléon ordonnait l'incorporation de l'armée hollandaise dans l'armée française. 1 régiment de grenadiers (garde du roi Louis), 1 régiment de cavalerie (garde du roi Louis) et 1 compagnie d'artillerie à cheval passaient dans la garde impériale. Le 18 mai 1811, les grenadiers devenaient le 3e régiment de la garde (colonel Tyndal). Le régiment de cavalerie (hussards) était métamorphosé en

[1] Journaux inédits du lieutenant-général, comte F. Dumonceau; du lieutenant-général, chevalier Hubert de Stuers; du colonel chevalier Lambert de Stuers; du lieutenant-général Geiswet van der Netten. Mémoires inédits du lieutenant-général F.-C. List, ancien ministre de la guerre, du major baron A.-C. Snoukaert van Schauburg. Journal ms. inédit du lieutenant-colonel d'Auzon de Boisminart. Journal d'un capitaine du 126e de ligne publié par le lieutenant-général Schneider. Journal inédit du capitaine Wagevier, du 125e de ligne. Mémoire inédit du colonel Issels. Journal inédit du capitaine de pontonniers G.-D. Benthien, etc.

chevau-légers lanciers; leur costume écarlate les fit, depuis, appeler les lanciers rouges. Le général de brigade, comte Edouard Colbert, fut nommé colonel. L'ancien colonel Dubois et le major en second van Hasselt, Hollandais tous deux, devinrent colonels-majors. Le régiment comptait alors 8 compagnies à 120 chevaux. Plus tard (11 mars 1812), on porta le nombre des compagnies de 8 à 10[1]. L'artillerie à cheval de la garde royale devint la 1re compagnie du second bataillon de la garde impériale, sous le commandement du capitaine-commandant Lafond et du lieutenant en premier List.

Ces troupes partirent, le 30 juillet 1810, pour Paris, soulevant au passage, par leur belle tenue, l'admiration du peuple[2]. Le 29 août, on arriva à Paris et la réception dans la garde fut amicale et splendide[3]. Le 2 septembre, après une revue de la garde, l'empereur se fit présenter le général Sels et ses principaux officiers. Il avait d'abord voulu faire commander les Hollandais par leurs compatriotes, mais, en février 1811, il fit remplacer dans chaque corps un tiers des officiers étrangers par des Français. Cette mesure fut peut-être provoquée par une lettre du général Molitor, commandant en chef de la Hollande septentrionale. Cependant, l'injuste défiance manifestée par le général n'avait point été partagée par l'Empereur qui, le 19 mars, mandait au duc de Feltre, ministre de la guerre : « La lettre du général Molitor me paraît ridicule. Témoignez-lui ma surprise de ses craintes; écrivez-lui... que les troupes hollandaises sont très bonnes, que ce n'est pas en déclamant contre les troupes hollandaises qu'on avance la besogne, mais en faisant connaître les mauvais officiers pour les déplacer[4]. »

De l'infanterie de ligne hollandaise, on avait composé les 123e, 124e, 125e, 126e régiments de ligne; le régiment de chasseurs à pied devint le 33e régiment d'infanterie légère. La grosse cavalerie hollandaise devint le 14e cuirassiers et la cavalerie légère le 11e hussards. L'artillerie à pied devint le 9e régiment, et l'artillerie à cheval le 7e. Enfin, les pontonniers hollandais formèrent la 11e compagnie du 1er bataillon. La majorité des contingents hollandais présentait des soldats aguerris, qui avaient servi en 1804 en Hanovre; en 1805, en Autriche; en 1806, en Prusse; en 1807, en Allemagne, et en 1808, en Espagne.

Au début de la campagne de 1812, le chiffre des soldats hollan-

[1] H. de Stuers.
[2] D'Auzon de Boisminart.
[3] List.
[4] Correspondance n° 17.449.

dais s'élevait à 15 000[1], ainsi répartis : Dans le 1er corps du maréchal Davoust, le 33e léger faisait partie de la brigade Frédérichs (division Desaix); il était commandé par le colonel français Marguerye, les commandants hollandais Everts, de Jongh, Schuurman et van Ommeren.

Dans le 2e corps du maréchal Oudinot figuraient les 123e et 124e de ligne; le 123e, colonel Avizard, dans la brigade Coutard, division Merle; le 124e, colonel Hardyau, dans la brigade Pouget, division Verdier.

La division de grosse cavalerie, général Doumerc, comprenant les 4e, 7e et 14e cuirassiers et le 3e chevau-légers, et appartenant au 3e corps de réserve de Grouchy, fut réunie au corps d'Oudinot. Le 14e (hollandais) était commandé par le colonel hollandais Trip.

Dans le 3e corps du maréchal Ney se trouvait le 11e hussards, colonel (français) de Collaert. Enfin, dans le 9e corps du maréchal Victor, servaient les 125e et 126e de ligne, tous les deux commandés par des Hollandais, les colonels F. Wagner et J. Demoulin.

*
* *

A Kowno, un des quatre points où fut passé le Niémen, List, en service près de l'empereur, entendit le général baron Kirgener de Planta, commandant en chef du génie, rapporter à Napoléon qu'il a pris possession de la rive opposée et que ses sapeurs ont chassé des cosaques, et l'Empereur, furieux de cette attaque antérieure à la déclaration de guerre, de s'écrier : « Comment, général, vous n'avez donc pas lu l'histoire romaine? Des grenadiers pour vous faire fusiller! » Ce fut un accès sans suite.

Le 29 juin, par une pluie battante, la garde entrait à Vilna. La cavalerie avait déjà beaucoup souffert du manque de fourrage, et les lanciers rouges laissent à leur bivouac 30 chevaux sur 750. De Vilna, où il restait pour diriger le ravitaillement, Napoléon qui, avec le centre, avait déjà brisé la ligne des forces russes, charge Murat de refouler Barclay de Tolly vers la Duna. Ney et Oudinot l'appuieront, et Davoust gagnera Minsk.

Sur la rive gauche de la Sventa, à Wilkomir, Oudinot heurte le corps de Wittgenstein. Il le fait attaquer par la division Verdier, les cuirassiers de Doumerc et la cavalerie légère de Castex. Le 124e de ligne hollandais est en tête de la division qui chasse l'ennemi à travers la ville. L'artillerie régimentaire, commandée par le Hollandais d'Auzon de Boisminart, coupe la retraite à deux

[1] Baron Snoukaert van Schauburg. — Issels.

cents dragons russes et les force de se rendre. Durant la furieuse chasse que Murat livre aux Russes, les officiers hollandais, toujours si ménagers de leurs montures, signalent et déplorent les pertes inutiles et irréparables de chevaux que cause la fougue du roi de Naples.

Le 8 juillet, Davoust entre à Minsk. La débandade et le pillage s'étant acclimatés dans l'armée, le maréchal voulut donner un exemple, et il le fit porter sur le 33e léger hollandais. Ce régiment, quand il parvint à Minsk, avait laissé derrière lui 800 traînards. Aussi bien, le 57e de ligne en avait laissé 1400, et le 25e près de 1700. Davoust paraît donc à la parade, suivi d'un nombreux état-major, et, fondant au galop sur le régiment hollandais, il sacre contre les traînards et menace de faire fusiller le dixième de l'effectif présent. Se radoucissant, il déclare que, du moins, les hommes du 33e figureront au défilé la crosse en l'air. Quelques heures après cette humiliante parade, le général Desaix revint au régiment, et, convoquant les hommes sur le front de bandière, il expliqua que le maréchal n'en voulait qu'aux traînards, et que le 33e saurait, à la première occasion, se distinguer au feu. Il n'en est pas moins vrai que, dans certain ordre de l'Empereur relatif aux pillages en Lithuanie, le 33e léger fut expressément signalé, et que, le 10 juillet, l'Empereur ordonnait à Berthier d'envoyer à Voronovo une brigade de gendarmerie : « Ils arrêteront, disait-il, les pillards du 33e qui commettent des dégâts horribles dans le pays... Tous ceux qui auront commis des délits seront arrêtés ; les autres seront conduits jusqu'à Minsk. »

Après avoir fait aménager des hôpitaux pour 6000 malades, l'Empereur quittait Vilna le 16 juillet et se dirigeait par Witebsk sur Smolensk. Il tournera les deux lignes de défense naturelle que la Duna et la Bérésina offrent encore à la Russie. Il débordera de la sorte les deux grandes armées ennemies, et, suivant l'occasion, il se retournera contre l'une ou l'autre. Il espère terminer la campagne au mois d'août, entre la Duna et le Dniéper.

Le 27 juillet, Oudinot est à Polotzk. Il y laisse en garnison le 1er bataillon du 124e hollandais, et s'avance à la poursuite de Wittgenstein. Les pontonniers hollandais de Benthien réparent le pont de Sivotchina que l'on passe le lendemain. Le 1er août, on culbute Wittgenstein au delà de la Duna. La division Verdier, dont font partie le 2e bataillon du 124e et l'artillerie de Boisminart, pousse les Russes jusqu'à Jakubowo, mais, ne voulant pas livrer bataille avec des troupes exténuées, Verdier rentre à Polotzk le 2 août.

Tandis qu'Oudinot pourchasse Wittgenstein et que Davoust

s'empresse d'atteindre Mohilew pour barrer la route à Bagration, l'Empereur s'avance vers Witebsk pour attaquer Barclay de Tolly. En vain la cavalerie sacrifie-t-elle par centaines ses chevaux, Barclay entre à Witebsk. Des rives de la Duna au Borysthène, des milliers de cavaliers poussent leurs bêtes affamées et amaigries, pour mettre à tout prix une barrière entre Barclay et Bagration. Les lanciers rouges de la garde s'emparent d'Orcha. Smolensk alarmée se vide, et ses habitants se dirigent déjà vers Moscou.

Les troupes, mal ravitaillées, souffrent énormément de ces marches précipitées. On manque surtout de pain et de sel. Le 11e hussards hollandais, qui forme, dans la brigade Mourier, l'arrière-garde de Ney, est attristé de rencontrer, sur les bords de la route, quantité de morts ou de mourants, ou de voir des soldats sortir des rangs pour chercher du pain dans les villages avoisinants.

Les Russes battent en retraite, disputant pied à pied le terrain. Le 27 juillet, l'Empereur croit tenir Barclay à Witebsk, mais, le lendemain, il entre dans une ville désolée, dont l'ennemi s'est échappé pour se réunir, vers Smolensk, à Bagration. Le 1er août, la grande armée s'arrête sur une ligne de 88 kilomètres. Sa cavalerie a beaucoup souffert. Le 11e hussards hollandais, qui comptait 600 chevaux au passage du Niémen, n'en a plus que 350, blessés et amaigris. Beaucoup de cavaliers ne montent plus que de méchants bidets, dont on s'est emparé dans les villages. Certains régiments ne présentent plus que 250 cavaliers bien montés.

Le 18 août, à la bataille qui vaut à Gouvion-Saint-Cyr le bâton de maréchal, le 124e hollandais se distingue par sa violente attaque des batteries russes postées en travers de la route de Saint-Pétersbourg. L'aigle passe aux mains de 4 officiers mis hors de combat[1], et est rapportée par l'adjudant sous-officier Maitland. Les 10 compagnies des 2 bataillons, qui comptaient avant l'action 27 officiers et 600 soldats, n'ont plus que 90 sous-officiers ou soldats. 4 de leurs officiers ont été tués, tous les autres blessés. Aussi le général Legrand, chef intérimaire du 2e corps, vient-il remercier le régiment d'avoir arrêté les efforts de la cavalerie russe, et la croix de la Légion d'honneur est-elle donnée au commandant Keiser, aux capitaines Schehl, Mellier, Herr, au lieutenant porte-aigle de Groot Stiffig, aux lieutenants Laurent et

[1] Lieutenant de Groot Stiffig, capitaine Speelman, lieutenant de Vree, lieutenant-adjudant Weltman Muntinge.

Poursillot, au sergent-major Rahn, au caporal van Aalst et au voltigeur Wijs.

Cependant Davoust, mal soutenu, n'a pu empêcher la jonction de Barclay et de Bagration, et, après le 20 juillet, il ne possède, à Mohilew, que 6000 chevaux et 22 000 fusils. Bagration, qui dispose du double de combattants, essaie en vain de l'arrêter le 23 juillet. Il doit fuir après douze heures de lutte.

En même temps, les avant-postes très démunis sont violemment attaqués. Changeant alors de front, l'Empereur décide de se porter sur le Dniéper, de passer le fleuve au-dessus d'Orcha, de devancer l'ennemi à Smolensk, puis de repasser le Dniéper et de couper aux Russes la retraite vers le sud. Le 12 août, l'Empereur quitte Witebsk. Le 14, l'armée traverse le Dniéper, mais des 400 000 hommes qui avaient franchi le Niémen, il n'en reste plus que 250 000.

A Krasnoë, Neverowski essaie d'arrêter Murat qui, sur un terrain défavorable, sans attaque préliminaire par l'artillerie, exécute des charges folles. Le 11ᵉ hussards hollandais n'a plus que 50 chevaux. Smolensk semblait de prise facile, mais de nombreux renforts lui sont venus. Barclay et Bagration y ont rejoint Neverowski et Rajewski. Ils ne livrent la ville en flammes, le 18 août, qu'après une résistance désespérée. Avant d'atteindre la Moskowa, les hussards hollandais n'offrent déjà plus, dans deux escadrons, que 30 hommes valides. N'était un renfort de chevaux venu de France, ce corps aurait déjà péri. Il prend part cependant aux attaques furieuses livrées à l'est de la Valontina. Le champ de bataille qu'ils traversent est si encombré de cadavres qu'il faut les écarter pour frayer une route aux chevaux [1].

En dépit des critiques et des mécontentements, Napoléon avance vers Moscou. Le 22 août, l'arrière-garde du prince Eugène quitte Smolensk. Le 29, le maréchal Kutusof prend, à la place de Barclay, le commandement des armées russes. Il attend Napoléon près de Borodino et y est défait, le 7 septembre. Les Hollandais se distinguent dans cette glorieuse journée. List, d'abord, qui commande une batterie de la Garde, puis les hussards et les lanciers rouges, qui restent des heures entières exposés à la mitraille [2]. Le général Mourier et tous les officiers supérieurs sont mis hors de combat et le capitaine hollandais Geisweit van der Netten prend le commandement du régiment et de la brigade. « Nous sommes ici, dit-il à son escadron, le seul

[1] Geiswet van der Netten.
[2] Issels; H. de Stuers.

régiment hollandais. Nous combattons pour la première fois sous les yeux de l'Empereur. Souvenez-vous de notre ancienne gloire et songez que nous nous déshonorons si nous reculons d'un pas. » Quand Geisweit prit le commandement de la brigade, à quatre heures du soir, il n'avait plus en selle que cinq hommes de sa compagnie. Aussi Fieffé a-t-il pu dire « qu'entre tous les régiments d'origine étrangère, ceux qui se distinguèrent le plus furent les lanciers polonais et les hollandais du 11e hussards ».

La bataille de Borodino avait coûté au vainqueur 9000 tués et 13 000 blessés. Les régiments de cavalerie, sauf quelques-uns de cuirassiers, ne comptaient plus que 200 chevaux. La Garde seule (40 000 hommes), restait intacte.

Le 8 septembre, l'armée s'avance en trois colonnes à la poursuite des Russes. Murat, fortement attaqué le 9 devant Mojaisk, charge la brigade du général Colbert de couvrir sa droite et de l'éclairer. Dans une reconnaissance, plusieurs détachements sont enlevés, et, seul, le lieutenant, H. de Stuers, suivi d'un lancier, peut rejoindre son corps. Le 14, l'avant-garde entrait dans Moscou désert. Il ne restait de la grande armée que 100 000 hommes à peine [1].

*
* *

Le capitaine List, chargé de trouver du bétail à l'est de la ville, voit ses hommes l'abandonner pour piller. La débandade et le pillage ne cessèrent que le 20. Mais le ravitaillement restait malaisé et toute reconnaissance dangereuse. Une d'elles, confiée le 25 septembre au colonel Marthod, de la garde, comprenait le 33e léger hollandais commandé par le lieutenant-colonel Schuurman, 300 Allemands et 200 dragons de la garde. Au sortir d'un bois, près d'un petit village, la colonne est débordée par des centaines de cavaliers russes. Schuurman s'empare aussitôt du village, et, voyant les Russes qui ont sabré presque tous les dragons revenir sur lui, il forme ses hommes en carré, soutient six charges et se replie lentement vers le bois. Les Russes envoient deux escadrons lui couper la retraite. Schuurman s'ouvre un chemin à la baïonnette, et, à travers les Russes, regagne la forêt.

Au sud-est, Murat, qui tenait l'ennemi en échec, est coupé par une division de cavalerie russe. Les dragons et les chasseurs de la garde, renforcés par la batterie hollandaise de la garde, réussissent à rétablir la communication; ils reviennent sans perte

[1] List.

d'hommes, et l'action de la batterie fut si heureuse, qu'en récompense, le capitaine List fut décoré.

Après la mi-octobre, la retraite était décidée et les blessés évacués sur Smolensk. Le 18, à Vinkowo, Murat, surpris par une brusque attaque de toute l'armée russe, l'avait repoussée mais en perdant encore 2 à 3000 chevaux. Peut-être devait-il cette infortune à l'insouciance des avant-postes de cavalerie.

Afin d'assurer la retraite, le corps de Mortier, composé de 2000 hommes de la jeune garde, de cavaliers démontés formés en bataillons et de la batterie de List, fut chargé d'occuper et de défendre le Kremlin. List fait brûler la moitié de ses bagages, remplit ses fourgons de souliers et de vivres; le 20 octobre, il mine le Kremlin, range le long des murs et relie par des mèches les caissons de cartouches, que, faute de chevaux, on ne peut transporter. Le 23, Mortier se retire sans qu'on trouble sa retraite. Sans accidents, la batterie de List atteint le cimetière et attend les équipages, puis on met le feu aux mines. L'horrible explosion est entendue, à dix heures de marche, par l'Empereur qui a quitté Moscou le 19.

Au sanglant combat de Malo-Jaroslawetz (24 octobre), la brigade de Colbert, dont faisaient partie les lanciers rouges, fut postée en avant de Borowsk, pour surveiller les derrières et maintenir les communications. Elle résista à 4000 cavaliers russes et perdit 150 hommes, dont 80 lanciers. Le 26 octobre, commença la retraite générale, pendant laquelle la brigade dut constamment éclairer la marche et tenir au complet un des quatre escadrons de service auprès de l'Empereur. Le 29, on retrouve sur le champ de bataille de Borodino plus de 30 000 cadavres sans sépulture[1]. Le froid était vif; la discipline se relâchait, et l'on rencontrait les plus grandes difficultés à s'approvisionner.

Tandis que la retraite se poursuivait, Gouvion-Saint-Cyr, qui disposait encore de 10 000 hommes, soutenait, à Polotzk, l'offensive de Wittgenstein, fort de 40 000 soldats. Pour briser le cercle dont on voulait l'entourer, le maréchal détacha, vers le village de Struwnia, en amont de la Duna, un corps composé de Bavarois et du 124e hollandais. Le 18 octobre, ce corps repoussa l'attaque de Wittgenstein. Rappelé la nuit suivante, le 124e ramena 400 hommes. Le 19, il repart avec d'autres régiments d'infanterie et un régiment de cuirassiers, et, sous la conduite du général Amey, il empêche Steingel de prendre à revers le 2e corps. Vers le soir, Gouvion-Saint-Cyr ordonne la retraite générale sur la rive gauche

[1] List.

de la Duna. La division Merle, qui comptait le 123e hollandais, se bat toute la nuit pour protéger la retraite, et ne se retire elle-même qu'à 4 heures du matin. « La bonne conduite des régiments suisses et du 123e rendirent inutiles les efforts des Russes... grâce à l'opiniâtreté de la division Merle, la retraite s'exécuta avec le plus grand ordre. Tous les bagages et 140 pièces d'artillerie purent repasser le fleuve[1]. »

Le 27 octobre, on apprend avec joie que le 9e corps du maréchal Victor vient de Smolensk soutenir le 2e. Le 30, il opère sa jonction à Czasnicki. Les deux corps réunis opposaient 30 000 hommes aux 40 000 de Wittgenstein. Le 31, Gouvion soutient seul une attaque acharnée des Russes. Les 123e et 124e hollandais furent, ce jour-là, cruellement éprouvés. Le 124e perdit son colonel et 5 officiers, et les deux régiments douze officiers blessés. En revanche, le lieutenant-colonel Mouchet, qui resta à son poste quoique blessé, reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur; les capitaines Castillon, Calonne, van Zulekom, Schuumann et l'adjudant sous-officier Gruatte celle de chevalier.

Cependant l'Empereur et l'armée du Centre précipitaient leur retraite. Le 2 novembre, devant Wiazma, les grenadiers hollandais de la garde et la division Claparède, dont faisait partie le 11e hollandais, sont violemment attaqués par les Russes. Le soir du 4 novembre, les trois brigades de la division ne comptent plus que 80 chevaux. Tous les hussards sont démontés. Le froid augmente, et l'horreur de cette retraite défie toute description. On s'anime encore dans l'espoir d'atteindre Smolensk, mais peu à peu les troupes se disloquent. Gesweit van der Netten, qui se traîne péniblement dans la neige, tirant son cheval par la bride, n'aperçoit plus que des fuyards.

Le 10, la garde parvient à Smolensk. Les lanciers rouges, qui n'ont plus que 330 hommes et 130 chevaux, sont heureusement renforcés par un détachement de 130 hommes que le capitaine Timmerman amène d'Espagne. Ils partent vers Krasnoë en éclaireurs. Le 25, la garde est à Krasnoë, devancée par les lanciers rouges. Kutusof espère en finir avec ces invincibles, et le 17, il charge Tormasof de leur couper la retraite. Le régiment des grenadiers hollandais de Tyndal, environ 500 hommes, soutenus par les lanciers rouges, se déploie en tirailleurs vers le village d'Ouwarowa, et brûle sa dernière poudre. Quand il n'en a plus, Tyndal retire son régiment que Mortier remplace par la jeune garde. Le 3e grenadier avait été quasi détruit. Il ne restait plus

[1] Gouvion Saint-Cyr.

que 36 hommes de ce beau corps que l'Empereur appelait naguère « la gloire de la Hollande [1] ». Des lanciers rouges, il restait une centaine de cavaliers.

Krasnoë vit aussi mourir le 33e léger hollandais. Dans la matinée, afin de protéger le flanc gauche de la brigade Fredérichs, le commandant de Jongh, avec 6 compagnies, puis le colonel Marguerye avec tout le régiment avaient attaqué et refoulé l'artillerie russe. Cette offensive avait coûté la vie à 2 officiers et à 60 hommes. Après avoir traversé Krasnoë, le régiment fut, de nouveau, placé à 300 pas à gauche de la grand route, avec ordre de protéger la retraite du corps de Davoust.

Sur les instances du lieutenant-colonel Everts, le régiment fut formé en carré, afin de mieux résister aux charges furieuses des cuirassiers russes, et en repoussa deux. S'apercevant alors que le 33e s'avançait isolément, le reste de la brigade ayant pu s'écouler, les cuirassiers prennent position devant la face gauche du carré. Six pièces de canons sont amenées et ouvrent, sur les Hollandais, un feu intense de mitraille. Le régiment ne compte plus que 380 hommes. Les cuirassiers essaient une troisième charge encore repoussée. 2 bataillons de chasseurs russes s'avancent. Sous leur feu, le chef de bataillon Serré, 6 capitaines, 12 lieutenants tombent [2]. Marguerye, atteint de deux balles au cou, passe le commandement à Everts au moment où les cuirassiers, revenant une quatrième fois à la charge, réussissent à enfoncer le carré. Un bataillon d'infanterie russe accourt à leur suite, au pas de charge. Marguerye reçoit deux nouvelles blessures. 15 officiers sont tués, 20 blessés. 6 sont encore sur pied, commandant à 60 hommes. Le capitaine van Winsheim, atrocement blessé, est dépouillé par les Russes. Ses soldats forment un brancard et le transportent. Les survivants, dont seuls 25 sont sans blessures, sont amenés prisonniers devant le général russe Roozen [3].

L'ennemi, ayant manqué son coup à Krasnoë, essaie de se glisser entre Davoust et Ney. Mais Ney leur échappe, traverse le Dniéper sur des glaçons et se sauve vers Orcha. La garde et les autres corps continuent leur marche, protégés par des carrés d'infanterie. Le 18 novembre, Napoléon quitte Liadi. Il s'avance à pied, un bâton à la main, entouré de sa garde. A Doubrowna, il apprend que l'amiral Tchitchagof est maître de Minsk, que Wittgenstein a repris Witebsk, que Pouget et ses troupes sont

[1] Issels.
[2] Everts.
[3] Issels.

prisonniers. Les plus brillants, les plus inutiles faits d'armes se succèdent. Le 19 novembre, l'Empereur et la garde arrivent à Orcha. Sous le commandement du colonel-major des lanciers polonais, Dautincourt, l'Empereur fait rassembler les dépôts, les hommes démontés, les chevaux de la garde. Les lanciers rouges, commandés par le major van Hasselt, comptent 9 officiers, 70 hommes, 44 chevaux ou bidets [1].

On trouve, à Orcha, deux équipages de pontons et leurs agrès et plus de 500 chevaux de trait. Les chevaux manquant pour l'artillerie, l'Empereur aime mieux s'armer de canons que de traîner de lourds bateaux, qui, mal attelés, resteraient en route. Le lieutenant d'Auzon de Boisminart avait conservé en bon état l'artillerie et le train du 124e hollandais; il dut livrer ses chevaux pour atteler 40 pièces de douze et 80 caissons. Tous les pontons furent brûlés, mais l'Empereur eut soin d'emmener six fourgons chargés d'outils pour construire des ponts. Ces chariots furent escortés par les 7e et 11e compagnies de pontonniers, fortes ensemble de 200 hommes, la moitié hollandais, sous les ordres du capitaine hollandais Benthien. Chaque pontonnier était muni d'une hache, d'un marteau, d'une houe ou d'une pelle et de clous, crampons et crochets.

Le 20 novembre, on passe le Dniéper. On avait dépassé Kokanof, quand une demi-douzaine d'officiers hollandais, démontés, débris du 11e hussards, viennent partager le maigre repas des lanciers rouges, leurs compatriotes. Le 21, on entend le canon et on apprend que Tchitchagof s'est rendu maître du passage à Borizof.

Napoléon mande aussitôt le général Colbert et s'informe du gué de la Bérésina que ce général avait traversé avec ses lanciers rouges, dans la nuit du 13 juillet. C'est le gué de Weselowo, près de Studienka, et l'idée de s'en servir pour passer l'armée entre aussitôt dans les calculs de l'Empereur [2].

Le 23, du reste, Oudinot a repris Borizof. Le 24, il se porte sur Studienka, afin de s'emparer du gué où il a l'ordre de construire des ponts, des redoutes et des abattis. Dans la nuit du 24, l'Empereur fait partir pour Studienka Eblé et Chasseloup avec les pontonniers, les sapeurs et les caissons d'outils. Il veut que l'armée passe le 24 ou le 25. Les pontonniers comptaient 300 hommes : ceux du 2e corps, environ 200, étaient la plupart Hollandais.

[1] H. de Stuers.
[2] Itinéraire du général Colbert. H. de Stuers. F. Dumonceau.

Le 23 novembre, dans l'une des nombreuses attaques supportées par nos troupes, le 4e bataillon du 126e léger hollandais succomba totalement. Les quelques survivants échappés à la mitraille furent faits prisonniers [1].

* * *

Le 26, à la pointe du jour, Napoléon, suivi par les lanciers rouges, se porte sur Studienka. Il arrive sur les bords de la Bérésina, à quelque distance en aval du gué de Weselowo. La rivière en débâcle charriait de nombreux glaçons. On travaillait avec ardeur à la construction de ponts dont les matériaux étaient fournis par le village de Studienka en démolition. La rive opposée formait une plaine basse et marécageuse que bornaient, à environ 1000 pas, de légères hauteurs boisées [2]. L'empereur avait choisi lui-même le gué à 20 kilomètres au-dessus de Borizof. La rivière, en cet endroit, mesurait 87 mètres de largeur; sa plus grande profondeur était de 2 mètres. Tandis que les sapeurs et ouvriers du Danube, sous la direction du général Chasseloup, élevaient les abords des ponts, les pontonniers de Benthien construisaient les chevalets. On avait travaillé toute la nuit du 25 au 26 à la lueur des feux de bivouac et des flambeaux [3].

L'Empereur se promène à pied, allant d'un pont à l'autre. Il fait passer à la nage un escadron de Corbineau, chaque cavalier portant en croupe un fantassin. Puis la division de Dombrowsky (2300 hommes) passe sur trois radeaux. Deux ponts s'élèvent, un en amont, sous la direction du capitaine Benthien pour l'infanterie et la cavalerie, un en aval, sous la direction du capitaine Busch, pour l'artillerie et les équipages. Ils sont à 200 mètres l'un de l'autre.

Le pont en amont a 23 chevalets, des tensions de 2m,50 à 3 mètres. On y met 5 à 6 poutres de dessous. Les planches de longueur et de solidité suffisantes faisant défaut, on construit une couverture double et quadruple de planches de rabais, et, de plus, une couverture d'écorces d'arbres, de foin et de fines branches.

Le pont en aval avait des chevalets, des poutres et des soutiens de plus grosses dimensions. Les tensions avaient 4 mètres. Les poutres de dessous 5 mètres de longueur et une largeur de 6 décimètres [4].

[1] Schneider, Journal d'un capitaine du 126e.
[2] F. Dumonceau.
[3] Benthien.
[4] Benthien.

Pour dresser les chevalets, les pontonniers subissent un froid de — 26° Celsius. Les hommes qui s'offrent volontairement reçoivent une récompense de 50 francs par jour. Ils sont relevés chaque quart d'heure, mais plusieurs meurent de froid.

Pour parer à toute éventualité, Napoléon fait dresser sur le plateau de Studienka une batterie de 40 canons. A 1 heure de l'après-midi, le pont de Benthien étant achevé, l'empereur se place en tête et fait défiler les troupes d'Oudinot et la grosse cavalerie de Doumerc, y compris le 123e léger hollandais et le 14e cuirassiers hollandais du colonel Trip. Le 124e hollandais est maintenu à Borizof.

A 4 heures du soir, le pont en aval livre passage à l'artillerie d'Oudinot, à celle de la garde, au grand parc d'artillerie, à une partie des équipages du grand train. Souvent les chevaux de trait passent au trot ou au galop, ce qui fait affaisser quelques chevalets et suspendre le passage vers 8 heures. Le général Eblé et le capitaine Benthien excitent leurs hommes qui se remettent dans l'eau glacée pour remplacer les chevalets démontés. A 11 heures du soir, le pont est réparé, mais le 27, à 2 heures du matin, le pont s'affaisse encore : trois chevalets se sont enfoncés. Nouvel effort des pontonniers. A 6 heures, le pont est remis en usage.

Le 27, l'Empereur surveille encore le passage; on prétend qu'il fredonnait souvent : « Ça ne durera pas toujours[1]. » List avait donné un sauf-conduit à un Français et à sa femme, qui avaient suivi l'armée et imploraient son secours. Ils se trouvaient dans un petit chariot couvert où gisaient aussi deux officiers blessés. Un gendarme d'élite voulut leur barrer le passage. « Ce sont deux de mes officiers grièvement blessés, » cria List, et l'Empereur ordonna : « Que la voiture passe. » Elle passa[2].

La foule des débandés commençait à affluer, s'opposant au passage des lanciers rouges. Des détachements de pontonniers et de gendarmes essayaient de régulariser l'écoulement. Il en résultait des cris, des vociférations, un tumulte épouvantable. Des milliers d'hommes de toutes armes et de tous grades, confondus, déguenillés, épuisés de froid, de faim et de misère, refusaient de laisser passer les rangs, et, finalement, mettant le sabre au clair, se faisaient jour, poursuivis par les clameurs[3].

Parvenus au pont, les cavaliers mettaient pied à terre et pas-

[1] Geisweit van der Netten.
[2] List.
[3] Dumonceau. H. de Stuers.

saient avec précautions sur un pont sans garde-fous, presque à ras de l'eau, couvert d'une couche de fumier, disloqué et vacillant. Des pontonniers, dans l'eau jusqu'aux aisselles, le restauraient. Reconnaissant des compatriotes dans les lanciers rouges, ils les saluèrent, et, pour aider leur passage, ils jetèrent à l'eau une charrette rompue, des chevaux morts et d'autres débris de toute sorte. Le 124e hollandais relevé, le 27, de sa garde à Borizof, avait passé sous les yeux de l'Empereur. Il comptait encore 16 officiers, 80 fantassins, le lieutenant quartier-maître Matt, qui avait su conserver son char de comptabilité (sur lequel gisait le lieutenant-colonel Hania, grièvement blessé), le lieutenant d'Auzon de Boisminart, avec ses deux pièces d'artillerie et son train, en tout 17 hommes. C'étaient les restes de trois bataillons.

Les corps de Ney, de Davoust et de Junot passèrent le même jour. L'Empereur, le prince Eugène, les maréchaux, l'état-major et la maison militaire passèrent à pied. « Nous n'avons plus de cavalerie, disait Davoust. Tant pis: nous ferons comme les Romains; nous combattrons et nous vaincrons à pied[1]. »

Le merveilleux passage de la Bérésina avait échappé aux Russes, mais, à Borizof, l'arrière-garde, chargée d'occuper l'ennemi, avait cruellement souffert. La brigade Blamont, désignée par le maréchal Victor pour former son extrême pointe, s'était portée au secours de la brigade Billard (nuit du 26 au 27) attaquée par Tchitchagof. Les deux brigades reprennent Borizof, tandis que Victor gagne Studienka. Le 27, la division Partourneaux reçoit l'ordre de demeurer dans la ville et de s'y sacrifier pour laisser au corps le temps de passer. La division compte 4000 hommes, y compris 400 chevaux; la brigade Camus est en tête, et l'ennemi, avec 40 000 soldats, lui coupe la retraite. Wittgenstein somme Partourneaux de se rendre. Le général refuse et avance lentement. Il veut passer la Bérésina à un point quelconque, et, disposant ses régiments en carrés, il lutte jusqu'à la nuit. Le 125e forme un carré dont les faces présentent à peine trente files. Le colonel Wagner, enveloppé dans une couverture, est au centre, encourageant ses hommes. Le capitaine Wagevier, qui a les pieds gelés, s'appuie sur deux lieutenants, dont un meurt à ses côtés. Vers minuit, le feu cesse de part et d'autre, et le froid achève ceux qu'a respectés la mitraille. Le 28 au matin, il ne reste plus que 120 hommes du 125e hollandais. Du 126e, qui comptait 346 hommes sous les armes la veille, il reste 140 hommes dont un grand nombre périt en captivité. Le 28 novembre, à neuf

[1] Geisweit van der Netten.

heures du matin, les débris de la division durent se rendre. Sa tâche était finie. Les troupes, bivouaquées à Studienka et sur la rive droite, avaient pu se reposer. Le drapeau du 125e ne tomba point aux mains de l'ennemi. Durant la nuit, on en avait enfoui l'aigle et la soie.

Le 28 novembre, les troupes françaises formaient, sur la rive droite de la Bérésina, trois lignes. En première ligne, le corps d'Oudinot, avec la division Dombrowsky et la cavalerie de Doumerc; en seconde ligne, Ney et Ponyatowsky, avec la division Claparède; en troisième ligne, Mortier et la jeune garde. En tout, 27 000 combattants. Ces troupes occupaient un terrain boisé, à une demi-lieue sud-ouest de Studienka. La réserve, à Zaniwki, se composait de la vieille garde et de l'artillerie (4800 hommes). Les corps de Murat, de Davoust et de Junot continuaient leur retraite vers Zembin (9000 hommes).

Les avant-postes d'Oudinot furent placés dans le bois, à mi-chemin de Brilowa et de Stakof. Le 124e se trouvait au centre. Les 80 survivants du 124e étaient commandés par 5 officiers. Les autres officiers (12) furent réunis, sous le lieutenant-colonel Mouchet, pour former le « peloton de l'Aigle », posté derrière le régiment. L'Empereur, ayant visité les avant-postes le 27, dans l'après-midi, avait trouvé les soldats animés d'un excellent esprit et prêts à tout sacrifier[1]. Le 123e hollandais, une centaine d'hommes à peine, était aussi en première ligne.

Une violente attaque de Tchitchagoff est brillamment repoussée par Oudinot qui est mis hors de combat par une blessure, sa vingt-deuxième. Le 14e cuirassiers hollandais exécute une brillante charge et ramène 1800 prisonniers. Les 123e et 124e hollandais n'existaient plus.

Des hauteurs qu'ils occupaient, les lanciers rouges assistaient aux combats livrés sur les deux rives. Ils virent une foule compacte assaillir les ponts, le corps du maréchal Victor se maintenir toute la journée comme tête de pont vivant. Sur la multitude affolée qui se disputait le passage, les Russes dirigeaient le feu d'une batterie. On vit alors cette foule se tordre, aller d'un pont à l'autre, hurler sous la trouée des boulets, un des ponts s'écrouler et se perdre dans l'abîme. Il fallut qu'une batterie de la garde, envoyée par l'Empereur, délogeât la batterie russe. La nuit mit fin aux luttes et au désordre. Abattues par les efforts de la journée, les deux armées se reposaient. Les Français s'étaient maintenus, mais à quel prix! Les 123e, 124e, 125e et 126e de ligne hollan-

[1] D'Auzon de Boisminart.

dais étaient anéantis. Les grenadiers hollandais comptaient 18 officiers et 7 soldats. Près d'Elbing, on vit passer un grand traîneau qui emportait ces 7 hommes.

Le 28, Benthien avait reçu l'ordre de passer la Bérésina. Le général Eblé fit élever par 160 pontonniers une sorte de rempart de cadavres, afin que, le long de cette barricade, on pût atteindre le pont dans la nuit du 28 au 29. Mais le feu des Russes ayant cessé, personne ne se pressa plus pour tenter le passage. Cette insouciance allait être fatale aux traînards, car Eblé devait brûler les ponts à sept heures du matin. A huit heures, l'arrière-garde de Victor avait passé. On mit le feu aux ponts sur lesquels se jetèrent alors des milliers de traînards.

Aux approches de la Gaina, petite rivière dont le pont sur pilotis avait près d'un quart de lieue d'étendue, les lanciers rouges sont rejoints par l'Empereur, accompagné de sa suite ordinaire et de 2 ou 300 officiers de cavalerie, marchant en réguliers sous les ordres du général Grouchy et formant « l'escadron sacré ».

De tous les corps hollandais, seuls les lanciers rouges avaient le bonheur de revenir en corps. A Smorgni, le régiment dut fournir des hommes montés pour établir des postes sur la route de Vilna que l'Empereur allait parcourir en traîneau. La plus grande partie de ce détachement gela sur place. 4 hommes seulement parvinrent à Vilna où le régiment entra le 9 décembre. Le 13, il atteignit Skrauce, le premier village prussien. 171 jours s'étaient écoulés depuis le passage du Niémen. Le régiment était entré en campagne avec 750 chevaux; des renforts successifs avaient amené 401 chevaux, ce qui donnait un total de 1151 hommes montés.

Le 3e grenadiers de la garde et le 33e léger avaient été sacrifiés à Krasnoë. Les 123e, 124e, 125e et 126e de ligne avaient succombé définitivement à la Bérésina. Le 14e cuirassiers et le 11e hussards furent défaits pendant la retraite, ainsi que la compagnie d'artillerie de la garde. De toute la compagnie de pontonniers, il ne revint dans la patrie que le capitaine Benthien, le sergent-major Schröder et six pontonniers.

Dans la grande armée, les Hollandais avaient fait leur devoir.

Général-Major van Vlijmen,

Membre de la Seconde Chambre des Représentants des Pays-Bas.

LA QUESTION MAROCAINE

D'ANTAN

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

La question marocaine est presque aussi vieille que la question d'Orient. Elle en forme le pendant. Dans le terrible duel que l'islam et le christianisme se livrèrent au seizième siècle, le chérif fut le second du sultan; et la victoire d'El-Ksar-el-Kebir, en 1578, fut la revanche de Lépante. C'est de là que date la question marocaine. La victoire, en donnant au chérif Muley Abd-el-Malek figure de souverain, le faisait entrer dans le concert des puissances occidentales, tandis qu'elle rayait, pour un temps, de la carte du monde le royaume du vaincu. La disparition du roi Sébastien de Portugal sur le champ de bataille d'El-Ksar laissait un trône en déshérence, dont le roi d'Espagne se nantit.

Philippe II ajoutait un fleuron à sa couronne, mais aussi une nouvelle anxiété à ses ennuis. L'occupation des places que les Portugais tenaient de longue date sur la côte africaine, Tanger, Ceuta, Arzîle, Mazagan, le mettait directement aux prises avec les anciens maîtres de la péninsule hispanique et l'obligea constamment à renforcer le cordon de ces troupes de couverture. Sur une haine de race qu'aviva, un siècle après les légendaires adieux du dernier des Abencerrages, un nouvel exode d'Andalous, tablaient les nations en délicatesse avec l'Espagne. De là, des intrigues incessantes à la cour chérifienne entre la France, l'Angleterre et la Hollande, pour lesquelles le Maroc semblait un jouet et qui se joua d'elles[1].

[1] On consultera là-dessus avec fruit les futurs volumes du comte Henry de Castries sur *les Sources inédites de l'Histoire du Maroc*. Ce monumental ouvrage, dont les tomes parus ne dépassent pas encore l'année 1611 (Paris, Leroux, 1904-1907, gr. in-8°), contient une foule de documents en toutes langues, puisés dans toutes les archives, toutes les bibliothèques de l'Europe : l'auteur nous a dotés d'un instrument de travail international, qui fait honneur à la France.

I

Dans ce steeple-chase entre nations, la France avait une longue avance; dès 1533, elle avait dépêché à Fez une ambassade officielle. Mais le bouillant colonel dont on a lu ici même les aventures [1], au contraire de ces diplomates qui évitent les affaires, ne parlait-il point d'enlever avec quatre cents arquebusiers la smalah du roi de Fez et, avec sept mille, le royaume. Ce n'était pas une querelle que nous cherchions, notre corps à corps avec Charles-Quint suffisait à nos forces; c'était d'un point d'appui que nous avions besoin : et le colonel Piton nous l'assura, en obtenant pour nos marins la libre pratique des ports du Maghreb.

Avec l'ambassade de M. de Montfort en 1556, nos relations d'amitié prirent la tournure d'une alliance. Plus que le don d'un « orologe artificiellement élaboré », la promesse de troupes auxiliaires, fixées à cinq cents hommes de pied, dix cavaliers bardés de fer et autres gardes du corps, la perspective également d'être soutenu par notre flotte, disposa favorablement le chérif en notre faveur. Par le traité de juillet 1559, Abdallah-ben-Mohammed abandonnait à l'amiral de Guyenne, Antoine, roi de Navarre, un port alors réputé pour ses chantiers de constructions et sis à l'endroit le plus resserré du détroit de Gibraltar, le port de Ksar-es-Kebir. Une escadrille de Saint-Jean-de-Luz, chargée d'y installer une garnison de deux cents hommes, ne put, faute d'entente avec un caïd, mener à bonne fin sa mission. Et pourtant, un conseiller du roi de Navarre, Duplessis-Mornay, posait en principe qu'il suffisait d'occuper isthmes et détroits, Suez et Panama comme Gibraltar, pour réduire à merci la puissante Espagne.

De pair avec notre politique, mais sans à-coups, ni décousu, notre commerce poursuivait au Maroc sa pénétration pacifique. Une industrie alors prospère dans la région du Sous et qu'on cherche à reprendre, la culture de la canne à sucre, donna lieu, en 1570, à la création d'une puissante compagnie de raffineurs rouennais, la compagnie Hallé-Leseigneur. L'un des associés, Trévache, organisa des comptoirs à Saffi, Marrakech, Tharoudent, et poussa dans le sud jusqu'à Sainte-Croix-du-cap-Ghir, qu'abrite le dernier contrefort de l'Atlas. Malgré les déboires inhérents à tous débuts, surtout à une époque où la mer était infestée de pirates, la compagnie poursuivit sans défaillance le cours de ses opérations, qu'elle étendit aux Canaries et au Sénégal,

[1] Cf. le *Correspondant* du 25 juin 1901.

ouvrant un large débouché aux toiles et merceries rouennaises.

Dans les mêmes parages que les raffineurs normands, des Marseillais avaient tenté un autre genre d'exploitation, la pêche du corail. Simple marchandise de luxe aujourd'hui, mais objet de troc, alors, dans tout le Levant, le corail parait à l'exode de la monnaie, dont la prohibition était une entrave au commerce. Et Jean Guès et C[ie], jaloux de la prospérité qu'avait acquise depuis 1560 une compagnie provençale en pêchant le corail sur la côte algérienne, espéraient trouver sur le littoral marocain le chemin de la fortune. Après y avoir envoyé des prospecteurs, ils s'étaient fait concéder par Henri III le monopole de cette pêche, qui n'eut, semble-t-il, d'autre résultat que d'amorcer là-bas le trafic marseillais.

Pour la protection d'intérêts sans cesse croissants, la création d'un consulat de France à Fez s'imposait. Le premier titulaire de l'office fut un chirurgien marseillais, que le roi Henri III nomma consul le 10 juin 1577 à la requête du chérif. Ramené de Turquie par Muley Abd-del-Malek, le chirurgien Guillaume Bérard avait acquis sur le chérif, puis sur son successeur un tel ascendant, il avait si bien montré la supériorité des élèves d'Ambroise Paré sur les esculapes indigènes, qu'un service permanent de médecins français fut attaché à la cour marocaine et la suivit dans tous ses déplacements. Lorsque Bérard songea à prendre sa retraite, Muley Ahmed demanda de sa main à la Faculté de Paris de lui choisir un remplaçant. Le docteur de L'Isle, désigné, prit la route du Maroc et sut se rendre aussi nécessaire que son collègue. Honoré de la confiance du chérif comme de l'amitié de Henri IV, qui le gratifia du titre de médecin royal, il tenait notre gouvernement au courant des vicissitudes de la politique marocaine. Il acquérait en même temps une telle connaissance de l'idiome du pays, qu'il fut question de le rappeler à Paris pour lui confier une chaire d'arabe, à la suite d'une harangue fameuse *sur la nécessité des langues estrangères*, prononcé par Henri de Monantheuil, professeur au Collège de France. Un médecin orléanais, nommé Hubert, se rendit même au Maroc pour le relever. Mais le docteur de L'Isle resta à son poste ; ce n'était pas trop de son prestige pour maintenir notre influence, au moment où elle s'effondrait sous les attaques répétées de nos rivaux.

A vrai dire, nous avions été les premiers artisans de notre ruine ; la Compagnie normande s'était elle-même détruite lors des malheureuses guerres de la Ligue. Rouen tenait pour les ligueurs, Dieppe pour le roi : ainsi, armateurs et capitaines se trouvaient

armés les uns contre les autres, et le bras contre la tête. Dès 1588, une compagnie se formait à Londres pour recueillir notre héritage, tant au Maroc qu'en Sénégambie. Ses vaisseaux ruinèrent nos comptoirs en interceptant les derniers navires normands, *le Caïman* et *le Don-de-Dieu*, envoyés aux côtes d'Afrique, tandis que les agents britanniques essayaient de prendre pied à la cour chérifienne.

Le désastre de *l'Invincible Armada* les servait. Il avait provoqué à Marrakech une explosion d'enthousiasme. Dans les rues, s'était déroulée une cavalcade, conduite par la colonie protestante, pour aller brûler en effigie le roi catholique et le pape devant la demeure de l'ambassadeur d'Espagne. Dès l'année suivante, en 1589, l'amiral Drake escomptait le concours de l'armée marocaine pour arracher le Portugal à Philippe II. Dans sa haine pour le catholicisme, la reine Elisabeth ne reculait point devant l'horreur d'une nouvelle invasion musulmane en Europe. Que dis-je! elle offrait au chérif les clefs de l'Espagne, en parlant de lui remettre la place forte de Cadix, que la flotte anglo-hollandaise avait prise en 1596. Ainsi menacé, Philippe II réagit : il expulsa des plaines andalouses les derniers Maurisques, alliés éventuels de leurs congénères africains; et de fait, les exilés, en 1600, allèrent renforcer outre-mer les ennemis de l'Espagne en fondant à Salé une république de pirates.

A Marrakech, les Anglais faillirent d'un coup droit évincer tout rival, en obtenant contre les autres Européens un décret d'expulsion. Ils avaient donné à entendre que la trêve ménagée par la France entre le roi catholique et les Pays-Bas, en 1608, entraînait une alliance entre les trois pays et comme une collusion d'intérêts. Mais notre diplomatie veillait. Le chérif, mieux informé, vint à résipiscence. Et les Anglais eurent la mortification de se voir supplanter par les Hollandais.

La jeune nation des Pays-Bas s'était présentée dans le monde sous notre parrainage, au Maroc notamment. Dans le traité qui nous assurait comme base navale le port de Larache, Henri IV avait obtenu que le pavillon hollandais serait associé au nôtre, sans se douter que le filleul allait vite supplanter le parrain. Les Etats-Généraux des Pays-Bas eurent l'habileté de prêter au chérif, dans un moment difficile, une escadre de trois vaisseaux. Et ils surent river à leur fortune une tribu juive, venue au Maroc on ne sait d'où, qui cherchait comme ses congénères à se glisser dans les interstices des nations. La toute-puissante famille des Pallache était au plus offrant, à qui se mettrait en « occasion de faire de la dépense », toute prête à livrer en retour une place forte du Maroc.

Après de vains pourparlers avec le roi catholique et avec les ambassadeurs de France et de Toscane à Madrid, elle s'était avisée qu'il était plus fructueux de s'adresser à un peuple de commerçants. L'un des Pallache, Samuel, se fit envoyer comme agent marocain à La Haye, et l'appui des Hollandais consolida près du chérif la situation des autres membres de la famille.

En dépit de la rivalité britannique, malgré la concurrence hollandaise, la France, enfin délivrée des horreurs de la guerre civile, regagnait au Maroc son influence. Des Normands, Pierre Treillaut, de Rouen, Robert de Marceilles, fils de l'historiographe du Havre, retournaient à Marrakech comme officiers du chérif ou comme facteurs, lorsque tout l'échafaudage d'une politique séculaire s'écroula d'un seul coup. La cause? Une disparition de manuscrits.

A la suite d'une bataille malheureuse contre un « magissien », — ainsi appelait-on le rogui de l'époque, — le chérif Muley Zeidan dut quêter un abri dans le sud du Maroc. Fuyant par voie de terre, il achemina vers le port de Saffi les deux cents femmes de son harem, sa garde-robe et son trésor. Sous « la sauvegarde de l'estandart de France, qui est franq et libre par tout le monde », sous la surveillance de notre agent consulaire, *la Notre-Dame-de-la-Garde*, de Marseille, embarqua une fortune de plusieurs millions, le sceptre et la couronne du chérif, une bibliothèque assez riche pour former soixante-treize grands ballots, des caisses scellées, les cent soixante-dix vêtements de la garde-robe royale, et jusqu'aux pantoufles de la sultane favorite, où se jouaient les mille feux de magnifiques pierreries. La cargaison était à destination de Sainte-Croix-du-cap-Ghir, dans le sud. Sans qu'on en sache exactement la cause, le consul Jean Philip, dit Castellane, faisait route dans les parages du nord, vers Salé, lorsqu'il se laissa choir, au mois de juin 1612, entre les mains de Luis Fajardo, commandant la croisière espagnole. La cargaison fut confisquée en raison de sa provenance, le mobilier envoyé à Madrid, et les quatre mille manuscrits du chérif déposés à l'Escurial, où ils se trouvent encore.

Et savez-vous de quelle perte Muley Zeidan fut le plus affecté? Des babouches de sa favorite? De sa garde-robe? De sa couronne? Non. Ce qui peina le plus ce « roi barbare », ce fut la disparition de ses livres, parmi lesquels une légende fabuleuse, mais tenace et populaire, comptait les ouvrages autographes de saint Augustin, appelé Sidi-Belabech et honoré comme un marabout par les Marocains, qui le disaient enterré dans les montagnes de l'Atlas. Et cette affaire eut un tel retentissement que, dix-neuf ans plus tard,

Renaudot déplorait, dans la *Gazette*, la perte du « manuscrit original des œuvres de saint Augustin [1] ».

Pour rentrer en possession de sa bibliothèque, le chérif n'offrit pas moins de « quatre ou cinq centz mil escus d'esclaves. » De ce paiement en nature, nos malheureux compatriotes devaient faire les frais. Il en coûtait la liberté à des centaines d'entre eux, impitoyablement razziés et saisis comme gage d'un remboursement. La *Notre-Dame-de-Marseille*, par exemple, s'étant brisée sur la côte, les naufragés s'acheminèrent en une longue chaîne de cent dix-huit hommes vers Marrakech, pour y subir de longues années « l'excessive pesanteur des fers » de l'esclavage. Effet d'une justice immanente! aurait dit un diplomate ennemi des affaires, notre ambassadeur près de la Porte, qui traitait les Marseillais « d'insignes et diaboliques imposteurs ». Et notre diplomate ne trouvait d'autre réplique aux réclamations du chérif, — car Muley Zeidan avait saisi de sa plainte la chancellerie de Constantinople comme celles de Paris et de La Haye, — qu'un désaveu formel du « maraud de Marseille, de l'affronteur », du coquin, du faux-consul.

Les morts ont toujours tort. Castellane ne trouva point grâce devant l'opinion. Sans que le crime eût été consommé, sans même que la présomption de vol pût être établie à sa charge, alors qu'il paya de sa vie la défense du dépôt à lui confié, ce fut un lieu commun de l'accabler des épithètes de traître, perfide, renégat... Pour être ses homonymes et ses compatriotes, Marseille et Esprit de Castellane durent aller au Havre, puis à Benodet, quérir l'équipage de leur vaisseau *l'Auguste*. Par une bizarre coïncidence, ils éprouvèrent la même mésaventure que lui. Ils s'engageaient en 1616 dans le détroit de Gibraltar, lorsque la dénonciation d'un matelot à l'amiral marquis de Santa-Cruz suffit pour amener la saisie de *l'Auguste* comme corsaire, la mise aux fers de l'équipage, la condamnation des officiers au supplice du garrot.

La justice expéditive des Espagnols, dans un cas comme dans l'autre, était sujette à caution. Elle n'était point sans appel, ainsi

[1] Que penser de cette légende? J'ai eu la bonne fortune de rencontrer l'érudit le mieux en mesure de la contrôler : un bibliophile qui s'occupe précisément des manuscrits de saint Augustin et qui revient de l'Escurial. Du « manuscrit original » de l'évêque d'Hippone, il n'a point trouvé trace. En 1690, une faible partie des manuscrits confisqués furent rétrocédés par l'Espagne au Maroc. Faut-il imaginer que, devant l'insistance des chérifs, le roi catholique se dessaisit des œuvres de saint Augustin? Les bibliothèques du Maroc nous sont trop peu connues pour résoudre le problème.

que le discernait fort bien Muley Zeidan dans l'exposé de ses griefs; à présupposer que ledit Philip Castellane fût un voleur, disait-il à Louis XIII, c'était à Votre Majesté seule d'en connaître; Votre Majesté a les mêmes motifs de demander raison au roi d'Espagne d'une insulte faite à un ambassadeur et à la bannière de France, que moi, j'ai d'avoir satisfaction de vous. La thèse était inattaquable : mais les pourparlers qui devaient aboutir aux mariages espagnols, à l'union de Louis XIII avec l'infante et d'Elisabeth de France avec l'infant, nous interdisaient tous froissements diplomatiques à l'égard de nos voisins.

Louis XIII essaya de s'entendre directement avec Muley Zeidan pour la libération des captifs. Mais à ses lettres réitérées, aux messagers députés à Marrakech, — Boniface Cabannes en 1617 et 1618, Claude Du Mas l'année suivante, — le chérif répliquait par une fin de non-recevoir, tant qu'on ne lui aurait pas rendu ses chers livres. Il ne se laissait pas leurrer de mot : « l'intérest excède la cortoysie parmy les Mores », concluait mélancoliquement l'avocat que nous avions près de lui. Cet avocat était un capitaine toulonnais, banni de France à la suite d'un duel malheureux, et que berçait l'espoir d'acheter sa grâce par ses services.

Antoine de Salette, dit Saint-Mandrier, — c'était le banni, — avait rêvé de vivre en outlaw, de battre l'Atlantique sous pavillon de Savoie, et de faire de la Mamora son repaire. Il venait de s'y réfugier, après la capture de la riche cargaison du *Paon-Doré* de Hollande, lorsque ce nid de pirates marocains fut cerné par la flotte espagnole. Saint-Mandrier, par voie de terre, rejoignit le chérif qui tenait la campagne; et comme il était habile ingénieur, il sut se rendre indispensable. A ses démarches, à son influence personnelle, nous dûmes le rétablissement de nos relations diplomatiques avec le Maroc. Que dis-je? Grâce à lui, nous faillîmes être les arbitres des destinées commerciales du pays. Voici comment :

A la suite d'une visite officielle que lui fit en 1619 le capitaine de vaisseau de Razilly, Muley dépêcha à la Cour un « gentilhomme maure », pour mander que le capitaine serait *persona grata* près de lui. On n'en tint aucun compte. Comme les consulats étaient alors offices vénaux et quasi héréditaires, les Marseillais firent nommer l'un des leurs, Claude Du Mas, à la succession de Castellane. Aux pas de l'agent marocain et du consul français, s'attachait un énigmatique personnage, qui s'embarqua en leur compagnie et tâcha de lier avec eux la plus étroite amitié.

M. de La Molle était un représentant de commerce comme on n'en voit guère. Dépêché au Maroc par une compagnie puissante,

dont le gros financier Regnault de Montmort était le plus bel ornement, prospecteur, il devait noter « les commoditéz du pays, qualité de l'air, fertilité du terrouer, multitude d'animaux » et toutes ces mines d'or, de cuivre, de soufre, de plomb, dont le chérif lui-même vantait la richesse aux Hollandais. Diplomate, il obtiendrait l'adhésion de Saint-Mandrier aux statuts de la compagnie, avant de lui dévoiler la suite. Là, était le point délicat de sa mission. Saint-Mandrier s'était fait octroyer dans la fertile province de Doukkalla, à l'ouest de Marrakech, le port d'Aier, que les cartes hollandaises du temps nomment Emendria. Son apport à l'actif social, avec l'agrément du chérif, devait être précisément cette ville forte. La Molle en lèverait le plan et reconnaîtrait l'assiette du fort, la nature, — pierre ou sable — de la « cyme », l'hydrographie de la rade, la possibilité ou non de défendre la place avec une garnison de cinquante hommes, la distance enfin qu'il y avait jusqu'à la capitale.

Cela fait, il demanderait audience au chérif; et l'ascendant de Saint-Mandrier l'aiderait à obtenir non seulement la liberté du trafic, mais le monopole du commerce maritime au Maroc : « Nul estranger ne pourrait négotier en ces terres, portz et rivages que soubs l'adveu de la compagnie, bannières et marques d'icelle. »

Le beau rêve! Comment il s'envola, je ne saurais le dire; car nous n'avons plus le rapport du diplomate-prospecteur, et nous ignorons tout des apprêts du drame où Saint-Mandrier allait laisser la vie. Sur l'énergique réclamation d'une « personne qualifiée, plus vigilante que le sieur Claude Du Mas [1] », Louis XIII s'était décidé à expédier, avec une division de trois vaisseaux, l'ambassadeur réclamé et agréé d'avance par le chérif. Le 4 octobre 1623, le chevalier de Razilly mouillait en rade de Saffi. En dépit du soin qu'il prit de notifier sa qualité, il tomba dans un guet-apens dont une traîtrise toute récente prouve que, chez certaines gens, c'est affaire d'habitude et comme de tempérament.

Razilly débarquait sans méfiance avec la suite somptueuse d'un ambassadeur, gentilshommes, gardes du corps, aumôniers, trompettes et violons, lorsque la populace se rua sur lui, désarma et garrotta ses gens, et les dirigea, chargés de chaînes, vers le camp du chérif. Les vaisseaux, dans la brusquerie de cette surprise, ne purent intervenir. Saint-Mandrier, qui arrivait par mer au-devant de l'escadre française, prit l'épouvante, et ne songea qu'à s'esquiver. Rattrapé après une vive poursuite, il fut taxé par le chérif

[1] Lettre des captifs français de Marrakech au roi. 4 décembre 1622.

de trahison, et paya de sa tête, à Marrakech, les complaisances qu'il avait pu avoir pour des compatriotes. A Razilly, les Marocains firent un crime de n'avoir pas compris les termes de son sauf-conduit, qui n'était que pour deux personnes : avant de le relâcher, ils exigèrent de lui une caution, des otages, — son neveu et deux capucins, — enfin la promesse qu'il reviendrait dans six mois rapporter la bibliothèque du chérif ou l'équipolent.

Les mois, les années passèrent. Razilly ne reparut point. La condition des otages et des esclaves français empira de jour en jour : qu'on lise, pour imaginer leurs tourments, l'ouvrage du P. Dan sur les cruautés barbaresques, ou l'histoire des Trinitaires et du rachat des captifs, dernièrement publiée par M. Paul Deslandes. Epouvantés par les tortures, par les mutilations, par l'appréhension de voir distiller dans leurs plaies du lard bouillant, des captifs acceptèrent de guider aux parages de Terre-Neuve les pirates de Salé : il en coûta au seul port du Havre quarante bateaux de pêche, enlevés sur les bancs.

D'autres prisonniers accompagnèrent les caravanes des négociants du Maghreb. Et c'est ainsi que, deux siècles avant René Caillié, un voyageur français visita Tombouctou la mystérieuse. Mais qui connaît le nom de l'Olonnais Paul Imbert? Il fit partie d'une caravane envoyée de Marrakech à Tombouctou. A travers la mer de sable, où l'on n'avait pour se repérer que les étoiles et le quadrant, les connaissances astronomiques du marin olonnais ne furent point inutiles à son maître, le caïd Hamar. A Tombouctou, Imbert aida à charger sur les chameaux des monceaux d'or en poudre, venus du Soudan en telle abondance qu'une seule caravane rapportait plus de 4 millions [1]. Il vit aussi la courbe du Niger; de ce qu'elle s'infléchissait vers l'ouest, il conclut que le fleuve projetait de ce côté une branche de son cours. Ses récits, au retour, accréditèrent l'hypothèse que le Sénégal était un émissaire du Niger et que l'on pouvait accéder par là à la capitale du royaume de l'Or, à Tombouctou...

Cependant, Razilly n'oubliait point sa promesse, ni les souffrances des compagnons laissés en esclavage : « Je n'auray jamais jour de contentement, disait-il, que je ne les aye veüs en liberté ». Et il quêtait leur rançon à Paris, à Rouen, obtenant qu'on y consacràt le prix d'achat des charges nouvelles. Et il demandait une intervention plus énergique, « la bastonnade » des bourreaux. Mais pas de bastonnade possible sans marine de guerre. Pour peindre d'un mot notre détresse maritime, n'étions-nous point

[1] 4 600 000 livres en l'année 1607.

obligés, en 1625, de quémander une escadre à l'Angleterre, une autre à la Hollande pour réprimer les pirateries d'un grand seigneur, Rohan-Soubise !

Enfin, Richelieu vint. Et comme par magie, dès que le cardinal eut pris, en 1626, le bâton de grand-maître de la navigation, nous fûmes dotés d'une flotte de guerre. Razilly, son conseiller technique, n'y fut point étranger. Il soumit à Richelieu un vaste programme maritime où figurait, en première ligne, une démonstration navale au Maroc. A défaut d'Aier, dont la mort de Saint-Mandrier nous obligeait à faire notre deuil, l'occupation de l'île de Mogador par une centaine d'hommes avec une batterie de six pièces, donnerait « pied dans l'Afrique, pour aller s'étendre plus loin. » A moins de demi-lieue du rivage, dominant d'un côté le fortin du littoral, de l'autre le port qui servait de refuge aux forbans, l'îlot de Mogador avait une telle assiette qu'une faible garnison pouvait tenir en échec « toutes les forces d'Afrique ». D'une grande importance stratégique, « soit contre les royaumes de Fez, Marroq et Suze, soit contre l'Espagne en cas de guerre », il pouvait aussi devenir le centre de lucratives pêcheries, si on y laissait cent des esclaves rachetés par le roi.

Voici quelle était en effet l'économie du projet d'intervention : le soin de négocier le rachat des captifs serait confié aux Legendre, marchands rouennais, qui avaient de longue date des intérêts considérables au Maroc, et qui n'avaient pas craint, en pleine crise, en 1624, de prendre en mains la libération de leurs compatriotes. Ils auraient l'appui moral de l'escadre de Razilly, qui recueillerait à bord de ses quatre vaisseaux et patache les esclaves libérés, au fur et à mesure de leur troc contre des pierreries ou des étoffes. En retour, les captifs s'engageraient à servir le roi sans aucune solde durant trois ans. Quant à l'escadre, elle récupérerait ses frais en pourchassant les forbans.

II

Le projet de Razilly aurait pu rester lettre morte si des cris d'agonie, venus du fond des cachots de Marrakech, n'avaient violemment remué notre apathie. « Condamnés à mourir ou à renier la foy, las d'avoir tant de fois invocqué en vain le secours de la France », les capucins Pierre d'Alençon et Michel de Vezins faisaient avec joie le sacrifice de leur vie. Mais ils demandaient au P. Joseph comme grâce suprême, — et cette lettre du 3 octobre 1628 était leur testament, — de procurer à leurs compagnons d'infortune la liberté.

Six mois après, Razilly était en partance à la tête d'une forte escadre. Aux grandes lignes de son programme, notamment à l'occupation de Mogador, l'Eminence grise, puis l'Eminence rouge donnaient leur pleine adhésion, en joignant, à titre de présent pour le chérif, le montant de la rançon des esclaves : 100 000 livres. Le P. Joseph attachait à la mission trois capucins, et Richelieu, un Turc converti, Jean Armand dit Mustapha, dont il avait été le parrain. Razilly emmenait son fidèle Pylade, son vieux compagnon d'armes dans la France équinoxiale, La Touche de La Ravardière et Priam-Pierre du Chalard, porteur des instructions du cardinal; ses autres capitaines, Treillebois, les chevaliers de Jallesmes, de Guitaut et Des Roches, placés à la tête de nos sept vaisseaux, étaient si unis entre eux, la discipline fut telle qu'il n'y eut point entre officiers la moindre « controverse » au cours de la campagne.

Le 20 juillet 1629, ils mouillaient en rade de Salé. Une salve de trois coups de canon à boulets partit de la haute tour qui gardait l'entrée du havre. Etait-ce une déclaration de guerre? Razilly s'en assura en dépêchant à terre une chaloupe avec l'arc et la flèche symboliques : le chérif Muley Abd-el-Malek voulait-il, oui ou non, entrer en pourparlers? La réponse apprit que nous nous trompions d'adresse et que nous avions affaire, non au monarque, mais à une république, à une république de bandits. Les Maures andalous, chassés d'Espagne, y vivaient en détrousseurs de grand chemin, ramassant comme « sardines et poissons vollans » nos malheureux marchands. A la sommation de libérer nos captifs, ils répliquèrent, par l'organe du caïd Muhammed-ben-Abdulcader, qu'ils voulaient en échange 1 million de livres et cent canons. Le blocus de la place fut notre seule réponse.

La flotte étendit son rideau de la Mamora à Fidala, Du Chalard restant posté devant Salé, tandis que Razilly tirait vers la Mamora.

Le 6 août, à la vue de cette dernière place, nous interceptâmes l'Amiral et le vice-Amiral Salétins, beaux vaisseaux de vingt pièces de canon. Le second parvint à gagner le large : mais l'Amiral, acculé au rivage avec ses cent quatre-vingts hommes, après trois heures de combat fut brûlé. Les rares survivants furent recueillis par un détachement de cavalerie salétine, qui les protégea contre la garnison espagnole de la Mamora.

Le 10 août, une division de trois autres vaisseaux paraissait devant Salé. L'un d'eux, de vingt pièces, attaqué en pleine mer par la patache du capitaine Nicolas, de six canons seulement, fut enlevé à l'abordage; le second navire dut s'échouer à Fidala et n'eut pas le temps de se faire sauter avant l'arrivée de nos gens; le troi-

sième, un pirate algérien, chargé d'esclaves, amena son pavillon. Pareil nombre de bâtiments furent encore pris ou mis à néant.

Bref, la population de Salé, affamée par le blocus, s'ameuta contre le caïd, l'assiégea dans le château et, canonnée par lui, le força néanmoins à demander merci. A la suite de pourparlers avec Du Chalard, une trêve de cinq mois, conclue le 2 octobre, stipula que les captifs seraient rachetés à leur prix de vente. Mais un coup de vent furieux, en chassant l'escadre vers Saffi, empêcha d'en prendre livraison.

Au missionnaire capucin qu'on avait dépêché vers lui dès le début de la croisière, Muley Abd-el-Malek avait fait cette réponse magnanime : « Bien que les François m'ayent fait tort de la valleur de trois millions de pierreryes et de sept mil vollumes de livres, des manuscritz de Saint-Augustin [entre autres], j'oublie le tout et rendray tous les François. » Tel fut le sens de la lettre qu'Isaac de Razilly trouvait à son arrivée à Saffi. Mais le chérif prétendait que les présents du roi lui fussent apportés comme un tribut par le capitaine Du Chalard, sauf à offrir lui-même à Louis XIII trois paires de chevaux richement caparaçonnés. Soupçonneux depuis sa malencontreuse aventure, Razilly ne voulut point laisser débarquer ses capitaines, non plus qu'il ne consentit à laisser présenter comme un vol un accident fâcheux et comme un tribut, un cadeau. C'est alors que la dynastie des Pallache, entrant en scène, envoya supputer à bord nos présents par deux juifs, soi-disant délégués du chérif : avant qu'ils fussent de retour de Marrakech avec les captifs à libérer en échange, la tempête força toute l'escadre, le 5 novembre, à prendre la route de France. Le capitaine Treillebois, entre temps, avait poussé une reconnaissance jusqu'à Mogador, mais sans y laisser la moindre garnison. Tout était à recommencer.

A recommencer? Oui, et avec trois vaisseaux seulement, Razilly n'hésita point pourtant, dès son arrivée à Salé le 23 juillet 1630, à frapper un nouveau coup par la capture de trois corsaires. C'était jouer une partie dangereuse : dix-sept bâtiments en rade s'apprêtaient à l'envelopper. Mais une fière attitude impressionne toujours. Au lieu d'attaquer, l'amiral Mourad raïs baissa pavillon et vint à bord de *la Licorne*, s'incliner devant le vaillant chef d'escadre de Bretagne. L'échange des captifs contre des marchandises commençant aussitôt, Français, Anglais, Flamands tour à tour retrouvèrent sous notre pavillon la liberté. Un consul fut institué à Salé pour la protection de nos nationaux; et l'on signa, à bord de *la Renommée* que commandait Du Chalard, une trêve de deux ans, renouvelable sous le bon plaisir du roi.

Le 31 août, Bazilly mouillait à Saffi. Bien qu'il eût envoyé en estafette, quinze jours à l'avance, la patache du capitaine Pallot, les passeports demandés n'étaient point arrivés. Il renouvela sa requête, ajoutant « de la part du roy », qu'il mettait son escadre à la disposition du chérif. Il se heurta à un mutisme inexplicable. On disait « l'empereur des nègres de la bidulgaride », courroucé de nous voir « mesurer la justice à la force de nos armes ». Impressionné peut-être par le châtiment des bandits salétins, Muley Abd-el-Malek sentit le besoin d'une excuse : il portait, disait-il, toute « l'attention de son esprit aux danses, festins et réjouissances d'un royal mariage ». Quand il quitta « le soin de ses nopces pour reprendre le train de la police de son royaume », Razilly était loin; l'approche de la mauvaise saison l'avait forcé, après une vaine attente, à remettre à la voile.

Avec lui, s'évanouissait la riche aubaine que les Pallache avaient palpée et soupesée à bord. L'intérêt, l'appât de l'argent, eut raison des procédés dilatoires de tradition et comme de style dans la politique marocaine. Un des Pallache, David, fut dépêché à Paris avec la réponse du chérif. Dans les termes les plus conciliants, Muley Abd-el-Malek se disculpait de sa négligence et laissait la porte ouverte à de nouveaux pourparlers, qui cette fois aboutirent.

L'escadre de Razilly était attendue à Saffi, des rafraîchissements préparés pour nos marins, une garde d'honneur pour notre plénipotentiaire, M. de Molères, et des captifs, au nombre de cent quatre-vingts, réunis pour nous être remis en échange de ballots d'étoffes. Encore, avec le noble geste d'un hidalgo, le « proveydour » du chérif n'accepta leur rançon qu'à la charge pour Sa Majesté très chrétienne de ne pas refuser les chevaux de son maître : par là, serait cimentée la paix. Car la paix venait d'être signée le 17 septembre 1631. Inspirée des capitulations de la France avec la Turquie, elle accordait aux marchands et aux bâtiments sous pavillon français les mêmes garanties que dans les états du Sultan : liberté religieuse, liberté commerciale, juridiction consulaire à Saffi, Marrakech, Sainte-Croix. « Il ne se peut croire, écrivait-on, combien ce traité a donné d'autorité au roy vers ses sujets et de crédit vers ses voysins. »

L'assimilation avec le Levant eût été complète par la création « d'héchelles franques » le long de la côte marocaine, ainsi que notre consul de Salé le proposait à Richelieu. Une compagnie à charte, dont le promoteur était Claude de Razilly, frère d'Isaac, se préoccupait d'organiser, depuis Salé jusqu'au cap Blanc, des escales de commerce où l'on eût troqué les toiles de Rouen, les

draps rouges et bleus contre le maroquin ou l'or en poudre venu de Tombouctou. Au sud du cap Blanc, devait opérer une compagnie parisienne, une société normande en Sénégambie et des Malouins en Guinée. A la difficulté de créer une compagnie nationale, Richelieu avait trouvé cette élégante solution, qui conciliait les intérêts particuliers avec l'intérêt général de l'Etat : le partage du continent noir en zones d'influence, en sphères d'action entre nos différentes provinces. Et le savant Peiresc vaticinait en 1633 : « Du costé d'Affrique, il ne tiendra qu'à nous de prendre pied, si nous voulons, et d'y maintenir un commerce fort fréquent et fort commode, au lieu de nous aller attacher dans l'Amérique, où la barbarie est plus grande, les esprits plus volages, les traverses des Espagnols plus capables de destruire en peu d'heures les travaux de beaucoup d'années. »

... Ce ne furent point les traverses des Espagnols, ce fut une perfidie insigne qui ruina au Maroc l'œuvre diplomatique de nos marins. David Pallache était venu chercher en France la ratification de Louis XIII. Non content de lui donner sa signature, le roi le combla de cadeaux en nature et en espèces : lourde chaîne d'or, grosse somme d'argent, cargaison de sel et navire de commerce constituèrent pour le plénipotentiaire un vrai don royal, qu'on n'évaluait pas à moins de 60 600 onces d'argent. Une fois nanti, le juif témoigna sa reconnaissance en mandant au chérif l'insuccès de sa mission et en gagnant la Hollande, ce qui était nous trahir deux fois et servir au Maroc les intérêts de nos redoutables concurrents.

Persuadé qu'on s'était moqué de lui, mortifié de ne point recevoir une réponse du roi, le chérif était furieux. Nous n'en aurions rien su, si la recrudescence des attentats barbaresques n'avait fini par nous donner l'éveil; et, la fourberie de David Pallache démasquée, Louis XIII exigea des Hollandais son extradition pour l'enfermer à la Bastille.

Mais était-ce de connivence avec son frère Moïse, conseiller du chérif, que le traître avait agi? Il fallait s'en assurer et, dans le cas de l'affirmative, amener un revirement dans la politique marocaine.

Cette délicate mission fut confiée au capitaine Cabiron, qu'on manda spécialement d'Exeter, où il avait pris du service au retour de campagnes au Maroc. Il partit de La Rochelle avec une cargaison des plus hétéroclites, pistolets aux fourreaux brodés d'or, eau-de-vie, confitures, habit de drap noir, tabac, etc. Le tabac était pour les concierges du palais chérifien, l'habit pour l'apothicaire, les pistolets pour le caïd en chef; eunuques, palefre-

niers, renégats, geôliers n'étaient point davantage oubliés. C'est avec des arguments de cette sorte qu'Antoine Cabiron s'attaqua, dans Marrakech, au parti gallophobe. Moïse Pallache avait tenté de le discréditer, en le faisant passer pour un vulgaire cuisinier, dont le mépris du roi de France pour le chérif avait fait un ambassadeur.

Mais Cabiron confondit son adversaire dans une confrontation émouvante en présence d'Abd-el-Malek; pour empêcher « la langue serpentine » du juif de distiller son venin, il requit comme interprète un Maure, et il n'eut pas de peine à édifier le chérif sur les agissements de la tribu, les mensonges et les faux de Moïse, les vols de David. Les dénégations du tout-puissant ministre ne purent prévaloir contre l'évidence et ne le sauvèrent point d'une incarcération immédiate.

La situation nette, Priam du Chalard eut ordre de reprendre la route du Maroc et, après explications, de déclarer la guerre, si les captifs récemment enlevés n'étaient point rendus. Pour se faire respecter, « le chef d'escadre des vaisseaux du roi en la côte d'Afrique » n'emmenait que *la Renommée*, *l'Espérance* et la patache *Isabelle*, en tout six cents hommes. Or, le conflit à prévoir éclata, mais avec un tout autre adversaire que les Marocains.

Le 26 mai 1635, un grand vaisseau de vingt-cinq pièces de canon se présentait devant la barre de Saffi, puis, à l'aspect de notre escadrille mouillée en rade, prenait aussitôt du champ. Etait-ce un pirate? Ni l'ordre d'exhiber sa charte-partie, ni un coup de canon de semonce n'eurent le don de l'émouvoir et d'obtenir une réponse. A l'injonction de saluer un ambassadeur de France, le capitaine sortit de son mutisme pour riposter ironiquement : « Et moi, Lucas Westhon, je suis ambassadeur d'Angleterre, venez à mon bord montrer vos lettres de commission! » Il était entièrement dans son tort; aux termes du traité de 1632 avec l'Angleterre, il devait comme marchand le salut à nos vaisseaux de guerre; et par là, l'honneur du pavillon se trouvait engagé. Le conseil de guerre décida à l'unanimité qu'il fallait livrer bataille. Aux sommations faites par un trompette, Westhon répliqua avec la même ironie : « Je vous attends avec un bon potage. » De son poste de combat à la poupe de *la Renommée*, l'épée au clair, Du Chalard lui commanda d'amener; son lieutenant, à la proue, en vain répéta l'ordre. Au lieu de baisser pavillon, *la Pearl* de Londres lâcha sa bordée. Trois heures, on se battit au canon et au mousquet. Nous eûmes douze tués, dont le capitaine d'infanterie La Rocque et le lieutenant de vaisseau Bragnault. A bord de *la Pearl*, l'état-major et presque tout l'équipage était hors de

combat, le capitaine un cadavre. Son fils, Robert Weston, implorait merci, un mouchoir blanc d'une main, une torche de l'autre, résolu de se faire sauter s'il n'obtenait point quartier. On lui épargna cette extrémité, mais sa cargaison fut confisquée comme de bonne prise.

Les Marocains, impressionnés comme devant par notre attitude résolue, cessèrent tout atermoiement. Le chérif sanctionna l'accord de l'année 1631, dont le traité du 18 juillet 1635 ne fit que reproduire les clauses. Les Salétins l'adoptèrent à leur tour le 1er septembre; et, selon les formes antiques de l'hommage, ils baisèrent les lettres de Louis XIII, qu'ils se firent imposer sur la tête en signe de soumission. Voyant amener à bord de l'escadre une foule d'esclaves français, « la plus grande part desfigurés et descharnés, tous mourans de faim, chose hideuse », Du Chalard, ému de pitié, dépassa six fois le crédit qui lui était alloué pour les racheter; encore dut-il laisser plus de la moitié du lugubre convoi, 333 esclaves, aux mains des bourreaux.

Après le départ de Priam Du Chalard, l'échange des prisonniers se poursuivit entre les deux pays; l'amiral Salétin Mourad raïs vint quérir, viâ La Rochelle, ses compatriotes, tandis qu'un raïs du chérif, le capitaine Hassan Ibrahim, arrivait pour le même office à Toulon. Ce fut à un chirurgien marseillais, Jean Marges, que fut confié le soin de ramener les derniers esclaves français. Mais entre temps, les rapports s'étaient à nouveau tendus; des corsaires du Maghreb avaient été capturés par nos vaisseaux; l'archevêque de Sourdis, en route pour la Méditerranée, lors de la campagne navale de 1636, avait même proposé de faire une démonstration contre Salé. Il n'y fut point donné suite, malheureusement pour nous. Sans une croisière de six bâtiments de guerre pour le moins, Marges estimait impossible de mener à bien sa mission, que facilitait pourtant près du chérif le concours de deux renégats « affectionnés au service du roi très chrestien » : ces renégats, natifs de Marseille et d'Agde, n'étaient autres que le généralissime de l'armée marocaine et le gouverneur de Saffi, Mourad Pacha et le caïd Hotman.

La démonstration que notre envoyé jugeait indispensable, l'Angleterre l'exécutait; et sous les yeux de notre plénipotentiaire, elle arrivait à ses fins par le procédé habituel de l'intimidation. Pour ne point laisser les populations marocaines sous l'impression fâcheuse du combat naval de Saffi, une escadre de six vaisseaux, commandée par William Rainborow, vint exiger, en 1637, la restitution des captifs de nationalité britannique. Et non content d'obtenir satisfaction, l'agent Black, avec la dextérité habituelle

de ses compatriotes en matière commerciale, obtint le privilège que nous poursuivions depuis si longtemps, le monopole du trafic marocain. Les douanes de Saffi, les plus importantes et presque les seules du pays, passèrent aux mains d'un Anglais, au détriment des « rentiers » et péagers juifs.

Restait la république salétine. Une découverte sensationnelle, l'année même, nous amena à resserrer avec elle nos relations d'intérêt, je ne dirai point d'amitié. On avait reconnu, à peu de distance de Salé, des gisements d'étain d'une teneur de 50 pour 100 et de « huict lieues de contour, enclouant en soy quatre ou cinq montagnes. » La puissante compagnie rouennaise Rosée-Legendre en commença aussitôt l'exploitation, comptant bien nous exonérer par là du marché des étains anglais, plus coûteux et moins riches. Dès l'année 1639, Jean-Baptiste Legendre exportait un millier de quintaux d'étain, en retour des cargaisons de blé qu'il amenait de France. Le pays n'était rien moins que sûr : de l'autre côté du fleuve Bou-Regrag, à Rabat, était installé un puissant chef indigène, Mohammed Layassi, qui tenait assiégée la république salétine. Il fallait le gagner. Mais qui députer près de lui pour de discrètes ouvertures de paix? Qui, sinon ces habiles négociateurs normands, familiers depuis un siècle avec les roueries de la politique africaine. Et c'est ainsi que Jean-Baptiste Legendre fut désigné par notre consul de Salé comme le plénipotentiaire le plus capable de dénouer le nouvel imbroglio de la question marocaine.

Lors d'une autre crise, après l'incident Castellane, c'est à ces mêmes négociants que s'adressait discrètement le chérif pour reprendre les relations interrompues. Egalement indispensables aux deux nations, ils étaient insensiblement devenus les arbitres de la situation. Ils maintenaient outre-mer notre prestige en dépit des manœuvres anglaises, en dépit de l'inertie incompréhensible de Richelieu ; car une politique aussi éclairée que la sienne méconnut, au moment de la guerre avec l'Espagne, l'importance stratégique du Maroc.

La première phase de la question marocaine était close. Mais l'histoire de ses vicissitudes comporte une leçon. C'est que les intérêts économiques sont supérieurs aux combinaisons politiques, et que les marchands, par une pénétration pacifique et une action continue, sont parfois les meilleurs des diplomates.

Ch. de La Roncière.

L'AUMÔNERIE MILITAIRE

EN EUROPE

On a fait remarquer bien souvent l'incohérence de nos gouvernants, toutes les fois qu'il est question de pratiques religieuses à favoriser ou à proscrire. L'intervention de nos troupes au Maroc la fait ressortir une fois de plus. Tandis que nos soldats sont privés de tout secours religieux par l'absence des aumôniers militaires qui pourraient les leur dispenser, les troupes musulmanes sont assurées de garder leurs prêtres et d'avoir les suprêmes prières. L'intolérance officielle ne s'alarme pas de ces contradictions. Mais, à ce propos, il ne sera pas sans intérêt d'examiner la façon dont nos différents voisins d'Europe comprennent les rapports qui doivent exister entre l'autorité militaire et l'autorité ecclésiastique.

En *Allemagne*, d'abord, l'aumônerie de l'armée impériale tient une grande place.

Elle est commandée par deux prévôts, l'un protestant, l'autre catholique, ayant chacun le rang de général, et jouissant d'un traitement de 8100 marks. Viennent ensuite 18 aumôniers supérieurs, dont 12 protestants et 6 catholiques, avec le rang d'officiers supérieurs, et des émoluments moyens de 4200 marks. Puis 89 aumôniers de garnison et de division, 57 protestants et 32 catholiques, avec le rang de capitaines et des appointements moyens de 3000 marks.

En dehors de ces cadres spéciaux, ne fonctionnant que dans des centres importants, le gouvernement rétribue un très grand nombre de pasteurs et de prêtres qui, en temps de paix, sont chargés du ministère spirituel dans les petites garnisons.

En temps de guerre, on ajoute un aumônier spécial pour l'artillerie et un autre pour le lazaret de chaque corps. Des aumô-

niers volontaires, et non soldés, sont envoyés en outre par l'ordre de Malte, et entretenus à ses frais, sous la protection du gouvernement.

Quand les troupes entrent en campagne, il est adjoint un sacristain à chaque aumônier qui est pourvu également d'un cheval de selle et d'une voiture à deux chevaux.

En temps de paix, dès que les recrues arrivent au régiment, il est remis à chaque homme un livre de prières de sa religion. Ce livre doit être porté dans le havresac, en manœuvres et en campagne. Celui des soldats catholiques contient un abrégé du catéchisme, les prières du matin et du soir, la messe, les prières pour la confession et la communion, et les cantiques à chanter pendant les offices du dimanche. Dans les grandes garnisons, il est formé des chœurs militaires, sous la direction d'un sergent. Le soir, à l'heure de la retraite, le clairon du principal corps de garde sonne la prière, la garde sort aussitôt, et, au commandement de leur chef, les hommes ôtent leur casque, *zum gebet*.

On sait que l'empereur allemand a fait construire, ou affecter une quantité d' « églises militaires », tant catholiques que protestantes, et qu'il tient exactement la main à ce que les offices y soient célébrés en grande pompe. Sans aller bien loin, à Strasbourg par exemple, on peut voir, chaque dimanche, des soldats se rendre à leurs églises respectives, en tenue d'ordonnance avec le casque, sous la conduite des officiers et des sous-officiers de leur religion. Les jours de grande fête, ils doivent s'y rendre en tenue de parade.

Tous les trimestres, faculté est laissée aux hommes de s'approcher des sacrements, et toute facilité leur est donnée à cette intention.

Enfin, dans les hôpitaux militaires, il est dit, chaque semaine, une messe ou un service protestant, pour les malades qui ne peuvent quitter le lit. L'aumônier attaché à l'établissement est tenu de visiter les malades, dans les dortoirs, et peut s'entretenir librement avec eux. En cas d'accident ou de maladie soudaine, l'administration des hôpitaux a *l'ordre* d'avertir immédiatement l'aumônier, par écrit, afin que son ministère ne fasse pas défaut à l'homme en péril de mort.

En *Autriche-Hongrie*, l'armée active possède un clergé spécial, exempt de la juridiction ordinaire, et dirigé par un vicaire apostolique militaire, nommé par le souverain, de concert avec le pape. A chaque district militaire, correspond un district d'administration ecclésiastique, à la tête duquel est placé un curé

militaire. Celui-ci est aidé dans ses fonctions par des vicaires militaires et des professeurs de religion, pour les différentes écoles de l'armée.

Chacun des prêtres attachés à l'aumônerie militaire est indépendant, en principe, pour tout ce qui concerne sa charge d'âmes. Il est tenu, néanmoins, de mettre l'autorité militaire au courant des affaires de son administration religieuse.

Le vicaire apostolique a le traitement d'un général, et le curé militaire celui d'un major. Toutefois, ces aumôniers ne sont pas assimilés aux grades correspondant à leurs émoluments.

Le dimanche, les régiments sont conduits à tour de rôle aux églises affectées aux militaires, pour y assister en corps à la messe.

L'enseignement religieux leur est donné, moitié au prône, moitié dans les écoles de recrues.

Pour la *Belgique*, depuis l'époque de sa constitution en royaume, le pays ayant été gouverné alternativement par le parti catholique et le parti libéral, l'aumônerie militaire s'est ressentie de ces secousses, et a passé forcément par mille vicissitudes.

Son organisation est actuellement régie par l'arrêté royal du 13 décembre 1889, qui en établit ainsi le fonctionnement :

Art. 1er. — Le service religieux est assuré pour les militaires du culte catholique :

a) Par ses aumôniers et ses aumôniers adjoints, désignés par l'Evêque diocésain et agréés par le gouvernement, dans les garnisons, où il y a un hôpital militaire, ainsi que dans l'Ecole militaire, le corps de discipline et de correction et les écoles de pupilles de l'armée.

b) Dans les autres garnisons, par des membres du clergé, désignés par l'Evêque diocésain, et agréés par le ministre de la guerre.

Art. 2. — Le retrait de l'agréation des aumôniers et des aumôniers adjoints est prononcé par arrêté royal; celui des membres du clergé agréés pour le service du culte est prononcé par le ministre de la guerre. Toutefois, les fonctions des uns et des autres cessent de plein droit, lorsque l'autorité religieuse met fin à leur mission.

Art. 3. — Les aumôniers et aumôniers-adjoints reçoivent un traitement et les prêtres adjoints une indemnité annuelle fixée par le ministre de la guerre.

Art. 4. — Les uns et les autres ont toujours accès dans les hôpitaux militaires. Ils peuvent accomplir librement, auprès de chacun, les devoirs de leur office, en se conformant aux dispositions légales. Ils sont aussi autorisés à s'entretenir aux parloirs des casernes, avec les militaires même détenus, sans toutefois entraver le service.

Art. 5. — Lorsque le nombre des militaires appartenant à d'autres cultes, reconnus par l'Etat, le comporte, des ministres de ces cultes, agréés par le ministre de la guerre, sont autorisés à donner

les soins religieux à ces militaires. Ils reçoivent une indemnité, fixée par le ministre de la guerre.

Art. 6. — Les marques distinctives des aumôniers et aumôniers adjoints consistent en une croix latine, en or, émaillée de rouge vermillon, et encadrée d'un filet noir. Elle se porte sur le côté gauche de la poitrine suspendue par un ruban rouge vermillon liseré de jaune. Le cordon du chapeau est de soie tricolore, et terminé par deux glands d'or.

Art. 7. — Les aumôniers et aumôniers adjoints reçoivent les honneurs militaires attribués aux officiers subalternes.

Le ministre de la guerre ayant été chargé de l'exécution de cet arrêté royal, en prit un autre, fixant le traitement des aumôniers et aumôniers-adjoints, à partir de 100 francs jusqu'à 3600, d'après l'importance de leurs fonctions. Ces ecclésiastiques jouissent, en outre, de la réduction accordée aux militaires sur le réseau des chemins de fer belges.

En *Espagne*, l'armée jouit d'un corps d'ecclésiastiques spécial, exempt de la juridiction ordinaire, et relevant directement du Pape.

Nous avons déjà observé cette particularité en Autriche. Mais elle est originaire de l'Espagne, et paraît devoir remonter, pour l'Autriche, au règne de l'empereur Charles-Quint.

El Cuerpo Eclesiastico del Ejercito se compose de :

1 vicaire général, directeur,

1 auditeur, secrétaire du vicariat général et direction du corps,

1 assesseur du vicariat général,

8 sublégats, titulaires des vicariats, des districts militaires,

10 curés des districts militaires,

37 chapelains majeurs,

41 chapelains en premier,

111 chapelains en second.

Les chapelains nécessaires sont accordés aux troupes d'outre-mer.

Le traitement de ces ecclésiastiques varie de 2000 à 4000 francs.

Il y a, en outre, dans le chef-lieu de chaque département maritime, un certain nombre d'aumôniers de la flotte, organisés en corps auxiliaire, et embarqués sur les bâtiments en temps de paix. Ils célèbrent la messe à bord les dimanches et jours de fête, instruisent les matelots et les préparent au devoir pascal. Leurs grades et leurs traitements correspondent à ceux des aumôniers de l'armée de terre.

Les aumôniers militaires espagnols portent un pantalon et une

redingote de drap noir, avec parements et revers violets, deux rangées de boutons; un chapeau bicorne avec cocarde; sur le côté de la poitriue, une décoration aux armes royales, entourée d'attributs guerriers.

La *Grande-Bretagne* ne le cède en rien aux autres puissances, dans sa sollicitude à entretenir l'esprit religieux de ses armées.

Le règlement du service de l'Eglise Etablie, dans les corps de troupe, comporte une multitude de prescriptions minutieuses, parfaitement raisonnées, organisant les instructions, les prières, les sermons de la façon la plus nette et la plus pratique.

Mais le gouvernement britannique ne s'occupe pas que des protestants. Il subventionne un corps d'aumôniers catholiques, placé sous la présidence de l'archevêque de Westminster « délégué du Pape ». Ce corps se divise en deux fractions :

« Catholic Army Chaplains » au nombre de 16, qui sont *commissionnés* par l'Etat, pour exercer leur ministère dans les principales colonies britanniques.

« Catholic Naval Chaplains », dont 21 sont pourvus de traitements fixes, et 130 d'allocations, plus ou moins temporaires, selon les besoins de la cause.

Dans la métropole, les troupes catholiques sont libres de pratiquer leur religion à leur guise. Il leur a été permis de fonder une société reconnue sous le titre de : « Catholic soldiers' Association » dont l'archevêque de Westminster est le président, et un major de l'armée le secrétaire effectif. Le gouvernement autorise également, et même favorise les « clubs » ou cercles catholiques pour les soldats, dont le nombre se multiplie chaque jour.

Jusqu'en 1872, l'obligation d'assister au service religieux protestant ou catholique existait, en *Hollande*, pour toutes les troupes. Cette loi chrétienne a été abrogée par le ministre de la guerre Delprat. Mais il est juste de reconnaître que les soldats peuvent se rendre à l'église comme ils veulent, car toute espèce de travail leur est épargné les dimanches et jours de fête. Les hommes qui manifestent le désir de recevoir l'instruction religieuse y sont autorisés immédiatement. Les prêtres catholiques et les ministres protestants de toutes les sectes peuvent pénétrer librement dans les casernes, y visiter leurs coreligionnaires et les assister au besoin. En outre, la faculté laissée aux militaires de constituer des cercles spéciaux de leur confession favorise grandement l'influence de la religion sur les hommes.

L'*Italie*, malgré le conflit historique entre la maison de Savoie et le Saint-Siège dont elle occupe le domaine, n'oublie pas qu'elle est chrétienne, catholique, et les secours religieux y sont assurés aux troupes.

Dans chaque hôpital militaire se trouve un ecclésiastique, approuvé par l'autorité, qui a la charge des âmes et la consigne de la chapelle, des vases sacrés et des ornements sacerdotaux. Les hôpitaux sont desservis par des religieuses infirmières des divers ordres autorisés.

Dans toutes les garnisons, les soldats sont libres le dimanche, à partir de dix heures du matin; et ils jouissent de cinq jours de sorties matinales, au moment de Pâques.

A l'époque des grandes manœuvres, les troupes reçoivent des aumôniers, convoqués spécialement, et pourvus du grade et du traitement qu'ils auraient en temps de guerre.

Le cadre des aumôniers militaires du *Portugal* dépend du ministère de la guerre. L'organisation de ce cadre est régie par un règlement de la secrétairerie d'Etat des affaires de la guerre, du 22 octobre 1863.

Le nombre des aumôniers en pied doit être de 42. Toutefois, il peut leur être adjoint des prêtres auxiliaires, pour le service des prisons, forteresses, hôpitaux, quand le besoin s'en fait sentir.

Les aumôniers sont nommés au concours. Les candidats doivent présenter leur diplôme de prêtrise, leur licence de célébrer et d'administrer, un diplôme de gradé d'une faculté de théologie, une attribution de leur évêque, une autre de la municipalité de leur ville, un certificat médical. L'examen est public. Le jury est composé de trois officiers de l'armée et de trois professeurs civils.

Les aumôniers reçus doivent assurer le service religieux des troupes, visiter les soldats malades, administrer les blessés et les mourants, enterrer les morts, ou du moins les accompagner jusqu'au cimetière, si l'enterrement se fait à la paroisse.

Ils doivent enseigner aux soldats la religion et la morale, et « imprimer dans l'âme des militaires la notion précise de leurs devoirs envers Dieu, la patrie, le roi et la loi ».

Ils sont chargés en outre de l'instruction primaire des hommes dans les écoles régimentaires, et de l'instruction même des familles des soldats.

Les aumôniers commencent par avoir le grade et la solde de sous-lieutenant. Puis, au bout de cinq années de service, le

grade et la solde de lieutenant. Au bout de quinze ans d'activité, ils jouissent des prérogatives de capitaine. Quelques-uns même peuvent être assimilés à la charge de major.

En manœuvres et en campagne, les aumôniers militaires portent un uniforme composé d'un pantalon, d'un gilet, d'une redingote de drap noir; la redingote à deux rangs de boutons, avec bordure de soie noire et verte. Ils gardent le chapeau rond ecclésiastique. Des insignes, brochés de différentes façons sur l'uniforme, marquent les différences des grades des aumôniers.

Les armées de la *Russie* sont essentiellement religieuses.

Quand le conscrit russe arrive du steppe dans la caserne, ignorant même l'existence des autres peuples, et des langues autres que la sienne, il ne saurait être question de lui apprendre aussitôt l'exercice, ainsi que cela se pratique partout ailleurs.

On commence par lui enseigner ses prières règlementaires, qui doivent être récitées en commun, on lui parle de Dieu et du tsar; en même temps que, pour l'apprivoiser, on lui laisse assouvir sa faim dévorante, sans mesure et sans contrôle.

Après cela, il comprend tout ce qu'on veut, et obéit passivement à ses chefs, qu'il regarde comme les représentants de Dieu sur la terre. Il ne marche jamais par force, mais toujours par conviction, avec un peu de la fatalité des Orientaux.

Les innombrables armées de la Russie n'étant pas encore soumises à un règlement universel, mais se régentant, pour la plupart, au moyen de dispositions spéciales, il s'ensuit, naturellement, que l'organisation régulière de l'aumônerie est plutôt vague. Mais, partout, le pope a sa place marquée dans les différents corps de troupes, vit de la même vie que les hommes, et marche au feu avec eux.

De ces régions lointaines, revenons à l'un des pays les plus civilisés de l'Europe, à la *Suisse* républicaine.

L'organisation de l'aumônerie dans l'armée suisse, approuvée par le conseil fédéral, le 14 mai 1897, réglemente ainsi le service de ses ministres.

Art. 1er. — Chaque régiment d'infanterie d'élite et chaque lazaret de corps et de division sont pourvus d'un ou deux aumôniers (l'un protestant, l'autre catholique).

Art. 2. — Les aumôniers sont nommés par le Conseil fédéral, sur la proposition de son département militaire.

Art. 3. — Les aumôniers doivent :

a) Appartenir à une église nationale, en qualité d'ecclésiastique.

b) Etre recommandés par le gouvernement de leur canton, et du commandant de l'unité de troupes.
c) Connaître les langues parlées dans les régiments et les lazarets.
d) Etre aptes au service et avoir passé dans une école de recrues.
Art. 4. — Les aumôniers possèdent le rang de capitaine, et jouissent des attributions fixées par la législation fédérale.
Art. 5. — Lors de leur nomination, les aumôniers reçoivent tous les manuels d'administration militaire.
Art. 6. — Les aumôniers sont exemptés de la taxe militaire, pendant toute la durée de leur incorporation.
Art. 7. — Ils font partie de l'état-major du régiment ou du lazaret. Et, dans les régiments, pour le défilé, ils marchent à la droite du drapeau, dans le premier bataillon.

La tenue de ces aumôniers se compose d'un habit noir de coupe bourgeoise et d'une coiffure noire, de même forme que celle des officiers, avec l'écusson national sur le devant. Ils portent le brassard international et le manteau gris-bleu des troupes à pied.

Le règlement stipule que :

Les aumôniers doivent être pour les troupes des conducteurs spirituels, des conseillers et des consolateurs; et que, afin de rester en contact continuel avec les hommes, ils assisteront à la remise des ordres, et à tous les exercices militaires « en tant qu'ils n'en seront pas empêchés par d'autres devoirs professionnels. »

Leurs fonctions consistent à célébrer le service divin, à donner des soins spirituels aux malades et aux blessés, aux affligés et aux mourants; et à satisfaire à tous les autres besoins religieux des hommes. Ils s'efforceront, en outre, de faire régner un bon esprit parmi les soldats; ils les exhorteront à accomplir leur devoir, à appliquer leur esprit aux choses sérieuses, à observer strictement la discipline; ils relèveront leur courage, dans les fatigues et les dangers; ils empêcheront, de tout leur pouvoir, les violences et les excès; et rétabliront la paix entre les amis et les ennemis.

Tels sont les exemples que nous offrent les pays voisins où la défense du drapeau ne paraît pas incompatible avec les sentiments religieux! Chez nous, les soldats doivent être prêts à mourir pour l'honneur de la France, mais on les prive de l'aide chrétienne que la plupart d'entre eux réclament; — et le pays tolère cette monstrueuse injustice...

Gaspard de Weede.

LA ROUTE CHOISIE

Blottie dans son coin de wagon, sans attention pour ce qui se disait autour d'elle, Jeanne Martel restait silencieuse, volontairement isolée... C'était aux premiers jours de juillet et pourtant le ciel était gris, attendri et pâle, d'une mélancolie très douce. Les horizons s'effaçaient dans une brume, les verts et les ors des champs se fondaient en dégradés, la lumière était terne.

Le train, très vite, traversait la Beauce aux grands horizons plats; et, Jeanne, le regard au loin, se sentait envahie d'une joie calme, inaccoutumée... C'était pourtant une tradition fidèlement observée que cet exode de toute la famille vers la fin de juin, la fuite de bon ton après le Grand prix, aux premières chaleurs, Paris quitté pour d'autres cieux plus cléments. Jeanne connaissait ces départs à grands fracas, l'appartement fermé, les bagages, beaucoup de bagages! Puis, Trouville, Luchon ou Interlaken : « la plage chic, la ville d'eaux où l'on s'amuse, l'hôtel bien fréquenté »! Elle connaissait cela; mais, cette année, ce voyage avait pour elle la saveur de la nouveauté.

M. Martel avait voulu, lui aussi, « avoir sa Sologne », et il avait découvert un petit castel, en plein bois, « trois heures de Paris, routes excellentes, un rêve... »

Jeanne s'était réjouie de cette acquisition. Elle ne connaissait ni le pays ni ses ressources, mais ce mystère même l'intéressait. Elle avait entendu dire, qu'autrefois « les terrains vagues » au-dessous d'Orléans étaient fort marécageux, presque inhabités à cause des fièvres. Mais, elle savait que c'était là une vieille légende dont aucun n'avait souci aujourd'hui, qu'il y avait dans cette région des propriétés très recherchées, que la chasse y était bonne, la vie facile, les voisinages agréables.

Les voisinages? oui, car, relativement près des Pinières, les Darras passaient l'été et les Darras étaient charmants; puis, on devait inviter du monde, beaucoup de monde : des amis gais, des intimes, de la famille, Henri de Croisé... Henri! et plus rêveur

se faisait le regard de Jeanne qui glissait sur les étendues calmes des plaines...

Henri! un grand frère pour elle! Orphelin tout petit, il était venu souvent chez sa tante Martel; on l'y recevait tendrement, il était si gentil; avec pitié, il était si seul en ce monde! Il appelait Jeanne « sa sœur » : ils s'amusaient ensemble à des plaisirs pacifiques; il était doux, un peu protecteur vis-à-vis d'elle plus jeune de quelques années. Ils jouaient au prince et à la princesse. Elle se souvenait de cela, et comme c'était loin pourtant, loin... derrière elle!... Dix-huit ans et déjà un passé presque long!

Le paysage avait changé... Aux grandes plaines sans frisson de terrain succédaient les côteaux de la Loire, les environs de Blois. Jeanne regardait sans voir les petites gares neuves, aux jardins minuscules fleuris de roses de Bengale, qui s'égrenaient de distance en distance. Elle regardait sans voir les maisonnettes trop blanches des gardes-barrières avec la femme sur le seuil, le drapeau en main, la pose rigide; elle regardait sans voir la fuite des arbres fruitiers à la silhouette malingre, et, au-dessus des cépées, le buste voûté du vigneron se redressant d'un geste lent et fatigué.

Le soir venait, sans secousse, dans ce ciel terne où nul rayon ne filtrait; seulement, là-bas, tout au bout de l'horizon, une traînée jaune s'allongeait au couchant.

Le train stoppa. M. et Mme Martel réunissaient leurs colis. Jeanne avait déjà sauté sur le trottoir sablé de cette gare de campagne, « gare pour rire », sans affolement, où, le train parti, un bon silence retomba vite : la voix du chef de station s'élevant seule dans la salle sonore où les bagages s'amoncelaient. La voiture attendait : le break attelé en poste; mais, sauf une charrette, au chétif cheval blanc, nul autre équipage ne stationnait dans la cour.

Un instant, Jeanne s'arrêta.

Tout près, le pays groupait ses maisons basses autour du clocher. Charmant, ce clocher, aigu et léger, couvert de mousses aux teintes passées; puis, à côté, un gros hêtre qui l'enveloppait de feuillage frissonnant. Le cadre était pittoresque : Jeanne sourit. Avec un bruit de grelots, la voiture démarra, rapide; par une courte avenue, elle atteignit le village et s'engagea dans l'unique rue. De chaque maison festonnée d'une treille verte, de chaque fenêtre ornée d'un pot de géraniums, de chaque boutique à l'étalage poudreux, surgissaient des gens : enfants pieds nus et bien lissés, femmes en bonnet qui venaient voir les « nouveaux

bourgeois des Pinières ». Les hommes saluaient, et, Jeanne, amusée, faisait signe de la tête, de la main, flattée de cette bienvenue. Déjà, les maisons se distançaient de la longueur d'un jardinet, s'ourlaient d'une plate-bande en guise de trottoir; les champs, d'abord cernés de haies, s'étalaient peu à peu librement : la campagne venant jusqu'au village en une transition exquise.

Les horizons se découvraient. A peine sinueux de lignes, les bois dessinaient un trait plus bleu sur le ciel gris..., et, au fond, la traînée jaune du couchant élargissait sa déchirure.

Jeanne se taisait... Devant elle, la route claire, d'un ocre presque rose, courait, droite, entre les fossés. Elle résonnait sous le galop des chevaux et les grelots tintaient.

— Eh bien! Jeannette! es-tu contente? demandait M. Martel radieux. Tu n'as rien vu encore! Tu voulais de la campagne, des bois, en voilà!... Oh! le beau coup de fusil!

Et, riant, il montrait, dans une contre-allée, la fuite éperdue et drôle de lapins effarés. Mme Martel, un peu fatiguée du voyage, semblait mélancolique :

— Ce ne doit pas être gai, l'hiver, ce pays-là! et même l'été! Heureusement, nous aurons des voisins. Est-ce loin, les Darras?

— A deux lieues, je crois, répondait M. Martel : une promenade, sur ces bonnes routes! Quand Henri viendra avec son auto, il bénira nos chemins! Ça doit « rouler », ici. N'est-ce pas, Jeanne?

A ce nom d'Henri, Jeanne avait rosi :

— Quand l'invites-tu, maman?

— Quand nous serons complètement installés. Le plus tôt possible, toutefois : cela nous égayera, car on se sent un peu perdu! Songe que nous n'avons encore aperçu aucune habitation depuis le village!

— D'ailleurs, Henri n'est pas à Paris en ce moment, dit M. Martel, heureux de détourner la conversation, secrètement vexé de l'impression de sa femme. Mais, nous arrivons!...

La voiture, tournant entre deux grandes barrières fraîchement peintes de clair, s'engageait dans une avenue si touffue qu'elle formait une vraie voûte de feuillage, si longue, que, tout au fond, on n'apercevait qu'une tache rose : le château.

Petit, mais élégant, avec des fenêtres à meneaux et un grand perron; tout en briques, avec de larges baies en bas, puis une cour sablée; autour, des fossés larges, à l'eau endormie, où deux cygnes nageaient...

Jeanne battit des mains, radieuse :

— Oh! père! Comme c'est gentil! Comme nous serons bien!

Et Mme Martel, séduite par cette jolie façade, souriait, approbative :

— Oui, ce n'est vraiment pas mal!

M. Martel rayonnait. Ce château, il l'avait acheté « pour une bouchée de pain », une occasion superbe, comme, seuls, en peuvent trouver les hommes qui vivent au milieu des affaires, à Paris.

Commissaire-priseur, ayant une des meilleures charges de la capitale, il avait eu à vendre, l'année passée, le mobilier d'un agent de change ruiné. La liquidation comprenait aussi une propriété récemment achetée en Sologne, entre Romorantin et Blois. M. Martel s'était aussitôt informé et, un beau jour, se trouvait acquéreur des Pinières. Il avait conclu promptement, presque sans consulter sa famille, redoutant quelque objection de Mme Martel, trop mondaine pour quitter volontiers les environs de Paris et les plages en vogue, heureux aussi de faire une surprise à sa chère fille.

Dans les pièces confortablement aménagées par le précédent propriétaire, qui y avait à peine terminé son installation, Jeanne courait à la découverte avec une exubérance de petite fille. Sa chambre, surtout, lui plut, claire et fleurie, mousseline, mobilier blanc et une large baie par où entraient le jour, le soleil, tout le ciel!...

Quand, le soir, après un dîner joyeux où tout le monde se montra affamé et content, Jeanne se retrouva dans son petit appartement, ce fut vers cette fenêtre qu'elle alla. Longuement, elle s'y accouda, l'âme soudain pensive... Sous elle, l'eau morte des fossés sommeillait, très obscure, tachetée de blanc par le sillage des cygnes, puis, au delà, la pelouse s'étendait, veloutée, bossuée de l'ombre arrondie des meules. C'était au temps de la fenaison : des herbes séchées par les soleils, des fleurs moissonnées, montait une odeur lente et douce. Sur le lointain, se cernait la silhouette des grands chênes; et, derrière, les bois réguliers commençaient. Là-bas, dans l'étang, le coassement des grenouilles se mêlait en trémolo, dominé par le cri aigu des grillons...

Jeanne restait rêveuse, l'âme étrangement recueillie. Il lui semblait qu'une paix descendait sur elle comme une rosée... Tout à coup, elle entendit le son lointain d'un cor. Cela la fit sourire.

« Comme il est triste, au fond des bois! » dit-elle à demi moqueuse.

Alors, voulant, elle aussi, agrémenter ce tableau romantique, en une subite fantaisie, elle saisit sa lampe et l'éleva par trois fois à la croisée :

« Un signal à l'ami inconnu... Un salut à la nuit », murmura-t-elle presque amollie d'une tendresse malgré son ironie voulue. Brusquement, elle referma la fenêtre.

Le carré lumineux s'effaça, des phalènes vinrent se heurter aux vitres, une chauve-souris les frôla de son vol silencieux. Tout s'éteignit... La blancheur des cygnes s'estompa sur l'eau morne et, là-bas, à travers les arbres, l'ombre s'éclaira de la luisance plus blême du grand étang couleur de lune...

*
* *

Un rayon tout doré entra par la fenêtre. Jeanne s'éveilla l'âme légère, un chant aux lèvres. Vite, elle ouvrit la croisée, s'amusant à la tranquillité de ces larges horizons. Le ciel était bleu, d'un bleu sans violence, familier et fin; une petite brume estompait la limite des bois.

« Comme il fait bon! » dit-elle, s'étirant, tout à fait éveillée.

Aussitôt sa toilette terminée, elle descendit, désireuse de sentir la fraîcheur des matins. C'était dimanche, mais la messe au village était tardive. La jeune fille partit, à la découverte. Elle traversa les vergers, les terres, le parc, suivit les allées à l'aventure, cueillant des fleurs, butinant parmi les arbres fruitiers, les bordures de grosses fraises. Avec une gaieté d'écolières, elle allait, rapide ou flâneuse tour à tour, le regard curieux, fredonnant quelque romance. Elle lia conversation avec le jardinier, questionna le garde, s'amusant de la nouvelle vie de propriétaire, voulant de suite se faire aimer pour son sourire et sa beauté.

Car elle était jolie, toute fine, la chevelure blonde, le profil mutin, puis une souplesse d'allure, un art dans la mise bien parisiens.

A explorer ainsi, insoucieuse, Jeanne oublia l'heure. L'appel de la grosse cloche la fit tressaillir. La messe! le départ fixé à dix heures! Devant le perron, la voiture attendait, attelée. Mme Martel, voyant apparaître sa fille, les cheveux envolés, vêtue d'une robe claire, mais très simple, gronda un peu :

— Voyons, Jeanne, que fais-tu?

Peu repentante en réalité de son escapade, la jeune fille, du doigt, lissa ses cheveux puis prit place, toute rose sous le chapeau de broderie à grand nœud.

Dans l'église, l'apparition de la famille Martel fit sensation. Depuis longtemps, le banc des Pinières était vide et l'arrivée des « Parisiens » causait toujours une émotion! Jeanne entra la dernière, pendant que sa mère saluait d'un geste les Darras. Ils étaient déjà là, occupaient le banc vis-à-vis et Jeanne apercevant son amie lui adressa force signaux.

Un peu plus âgée que Jeanne, Suzanne Darras aurait semblé très jeune, s'il n'y avait eu dans son regard je ne sais quelle gravité d'âme, sur tout son visage, l'empreinte d'une pensée, l'affleurement d'un rêve. Assez grande, elle ressemblait à son frère, Pierre, en plus fragile et plus souple. Lui, se tenait debout; tout dans son attitude révélait la force, une force saine et volontaire avec, toutefois, dans les yeux très clairs, une tristesse, comme une lassitude ou une douleur.

A la sortie, sur le seuil aux marches basses, où les conversations se nouaient, où les groupes se formaient, Suzanne et Pierre attendaient la famille Martel. Quand Jeanne parut, une ardeur restée dans le regard, le jeune homme s'avança :

— Nous vous souhaitons la bienvenue en notre pays de Sologne! dit-il d'une voix calme où un peu d'émotion tremblait...

— Merci! Merci! Il est charmant votre pays sauvage, répondit-elle avec son rire au timbre de clochette. Mais où est Suzanne?

Avec effusion, les jeunes filles s'embrassèrent. Sincèrement, elles s'aimaient, quoique bien différentes de goûts et d'habitudes. Jeanne Martel était riche, très riche, fille unique, habituée à la vie facile, brillante. Son instruction assez négligée avait été faite chez elle par force institutrices, répétitrices et professeurs, mais sans grande discipline. M. Martel se plaisait à gâter sa fille, Mme Martel était trop occupée de société et de plaisirs pour veiller de près à une éducation. Depuis quelques mois pourtant, la confiance entre la mère et la fille avait paru grandir, mais demeurait assez superficielle en réalité, et Jeanne adorait sa mère si jolie, son père si bon..., elle jouissait de leur tendresse comme elle jouissait du bien-être de son luxe, de la fête de sa jeunesse, de sa vie ensoleillée!

Suzanne, elle, connaissait les soucis : son père était mort, sa mère, d'une santé délicate. Sa fortune, quoique suffisante, était médiocre comparativement à celles du milieu où les Darras vivaient. Car leur famille était très riche, leurs amis aussi et pour demeurer raisonnables dans l'entraînement forcé de leurs relations, il avait fallu beaucoup de tact et de fermeté. Suzanne, élevée par une mère très simple, avait senti toute jeune la différence de

situation entre ses amis, ses cousines et elle. Elle n'en avait jamais souffert : elle portait ses désirs vers d'autres joies, peu envieuse de choses brillantes, plus avide de satisfactions intellectuelles, de bonheurs sans bruit... Se faisant ainsi à elle-même de la félicité, elle n'avait jamais connu l'amertume d'une jalousie, la mélancolie d'un regret; et, sincèrement, elle s'était attachée à Jeanne Martel.

Heureuses de se retrouver pour quelques mois, elles organisaient déjà de prochains rendez-vous.

— Et tantôt, proposa Pierre, que faites-vous tantôt? Ma mère serait si contente de votre visite, Madame! Elle est un peu lasse et triste, votre venue la remettrait!

Il insistait près de Mme Martel, mais son regard cherchait celui de Jeanne pour lui demander un appui.

— N'est-ce pas, Mademoiselle, vous avez beaucoup de choses à conter à ma sœur?

Mme Martel acceptait d'ailleurs, trop heureuse de passer avec quelqu'un ces interminables après-midi du dimanche à la campagne qu'elle redoutait, sans journaux, sans visites! La chose convenue, on se sépara avec de joyeux « au revoir » et les voitures filèrent, en sens contraire, dans la rue blonde de soleil où les groupes endimanchés s'essaimaient, de plus en plus rares...

*
* *

Les Broussayes n'avaient pas l'aspect d'un château : c'était une longue maison basse avec deux ailes en retour cernant une cour fleurie de roses. Les fenêtres très larges ouvraient dans l'enchevêtrement d'une vigne vierge. L'apparence était bourgeoise, accueillante. Aussi la voiture fringante des Martel, décrivant sa courbe devant le perron sans prétention, sembla-t-elle éveiller de son rêve toute la tranquillité silencieuse de ce petit coin.

Pierre surgissait, un livre en main, sur le seuil. La tête nue en la lumière, il offrait sa main à Mme Martel pour l'aider à descendre, Jeanne, elle, avait sauté à terre d'un bond et appelait son amie. Celle-ci apparut à une fenêtre du premier étage, une lettre à la main.

— Je descends, dit-elle.

En effet, quelques minutes après, elle arriva, la figure animée, une flamme dans ses grands yeux.

Jeanne l'embrassait, expansive :

— Qu'as-tu, Suze, on dirait que tu as pleuré?

— Mais non! Mais non! se défendait la jeune fille avec une gêne.

Elle regarda son frère : il lui sourit d'un sourire très amical de complice.

Jeanne ne questionna plus. Mme Darras arrivait. Un peu triste comme les délicats de santé, d'âme, elle aimait la gaieté des jeunes. L'insouciance de Mme Martel, tout en l'étonnant, la distrayait. Puis les deux familles étaient très liées, s'étaient toujours connues...

Jeanne entraînait son amie :

— Viens-tu? Montre-moi ta chambre, ton nid, ta maison! Depuis si longtemps je désirais venir te voir en tes Broussayes!

Elles suivaient une grande galerie lumineuse où les portes des chambres donnaient. Suzanne en ouvrit une.

— Voilà mon repaire! dit-elle en riant.

Suzanne était artiste et elle avait su mettre en cette petite pièce tout le pittoresque de ses préférences et la poésie de son âme douce. Tendue de pâle, la chambre se baignait en une lumière fondue, tamisée par les stores de dentelle. Des bibelots aux lignes rares, quelques aquarelles, çà et là, un vase de cristal où, dans l'eau pure, la tige d'un œillet s'alanguissait, sur la table à écrire, des photographies..., le sanctuaire d'une vie intérieure qui est à elle seule une harmonie.

— Comme tu dois être heureuse, Suzanne, murmura Mlle Martel, d'une voix basse, séduite par le charme discret de cet intérieur. Comme tu dois être heureuse, heureuse partout!

— C'est peut-être plutôt, corrigea la jeune fille, que je suis heureuse en moi. Vois-tu, je me suis toujours appliquée à amasser beaucoup de trésors, à mettre dans ma tête des pensées, des idées, des connaissances, puis à installer dans mon cœur des tendresses durables; alors, comme je n'attends rien des autres ni du dehors, rien ne me manque : j'ai toujours mes réserves. Lorsque des événements imprévus me blessent, lorsqu'une affection trop superficielle me trahit, je rentre en moi et là je sais qu'il est des choses qui ne m'abandonneront jamais : ces bonheurs, je les ai créés peu à peu, je les ai construits du meilleur de ma volonté, de mon effort et personne ne pourra me les ôter.

Elle s'exaltait en parlant ainsi, et sur sa figure d'enfant encore, passait le rayonnement d'une pensée. Jeanne la regardait, un peu saisie, vaguement touchée, sentant sur elle comme le frisson d'une âme plus haute.

— Et tu ne demandes rien à la destinée, tu ne rêves pas de bonheur... reçu?

— Je rêve surtout de bonheur conquis...

— Alors, quand tu te marieras...

Suzanne se leva, interrompant la conversation, éludant toute question :

— Si nous descendions dans le jardin! Tu connaîtras ainsi « notre domaine »...

Elle souriait maintenant, redevenue très jeune d'expression et de geste, et, ce fut par le couloir en galerie, une course folle avec des rires...

— J'attendais patiemment la fin de vos confidences, Mademoiselle Jeanne, pour vous présenter les Broussayes.

Pierre les guettait près du hall d'entrée, ayant laissé ces dames dans la fraîcheur du salon.

— C'est le tour du propriétaire, vous savez, la rançon du pauvre visiteur, et je ne vous en ferai pas grâce...

Ils s'acheminaient tous trois à pas lents vers le parc.

La nature aux Broussayes s'adoucissait en pelouses, en bosquets. Ce n'était plus la sévérité rigide des bois serrés, mais les forêts aérées de clairières, avec des tombées de ciel; les eaux courantes substituant leur vivacité au morne sommeil des étangs...

— Je me plais ici, répétait Jeanne. On y est bien...

Et, gaie, elle fredonnait, marchant d'un pas léger, s'amusant à tout.

Pierre proposa une halte sous un chêne, un chêne immense qui jetait une grande ombre régulière alentour. On s'assit sur l'herbe.

Tout près, une mare minuscule luisait, devenue verte comme le feuillage qui y laissait tomber son reflet dansant. Au bord, des roseaux frissonnaient. Çà et là, des nénuphars plaquaient leurs larges feuilles rondes, étoilaient l'eau du calice blanc de leurs fleurs. Au loin, la route passait.

Tout à coup, Jeanne, un peu lassée de cette flânerie, émit un vœu :

— Vous avez un tennis, si nous faisions une partie?

Toujours complaisante, Suzanne accepta. Pierre cherchait quelque objection :

— Il fait peut-être un peu chaud! Plus tard, nous serions mieux.

— Oui, mais plus tard on m'emmènera.

Suzanne intervint :

— Eh bien! nous te garderons à dîner, puis nous te reconduirons le soir, en tonneau, n'est-ce pas, Pierre?

Pierre ne demandait pas mieux.

— Ce serait amusant! amusant! répétait Jeanne, séduite par l'imprévu de l'invitation. Allons en parler à maman.

Déjà elle entraînait son amie vers la maison. A mi-chemin, elle s'arrêta, entendant le ronflement d'un automobile :

— Les voilà! votre solitude! votre calme! votre retraite! Monsieur Pierre! Vous n'avez pu vous cacher assez loin puisque ces affreux modernes vous poursuivent jusqu'ici! Tiens! c'est la même machine que celle d'Henri! Mais elle tourne l'avenue! On vient aux Broussayes! Une visite, une visite! Sauve qui peut!

Et, riant, elle simula la fuite.

Comme ils entraient dans la cour, l'auto stoppait devant le perron, Jeanne s'arrêta une minute, saisie, reconnaissant dans le jeune homme qui se démasquait son cousin de Croisé. Elle eut un cri étouffé :

— Henri!

Déjà il l'avait aperçue. Laissant sa voiture au chauffeur, il s'avançait, la démarche nonchalante. Il s'annonça lui-même :

— Voilà le vagabond, le coureur de routes qui arrive en éclair! Bonjour, Jeanne! Bonjour, Mademoiselle Suzanne! Bonjour, vous tous, paisibles Solognots qui vivez au fond des bois! Eh bien, mon cher Darras, tu ne t'attendais guère à cette visite, moi non plus d'ailleurs! J'allais aux Pinières voir ma tante : on m'apprend qu'elle est ici et j'y suis venu!

A chacun il donnait une poignée de main. Joli garçon, un peu efféminé, grand, trop mince, il avait je ne sais quel charme souple, la voix prenante, le geste enveloppant.

Sans façon, il avait saisi le bras de Pierre, facilement confiant avec ses amis, en ayant beaucoup :

— Dis donc, j'entre ici en envahisseur... Si j'allais saluer ces dames?...

Celles-ci paraissaient sur le seuil, intriguées, ayant entendu l'auto... Henri se précipita vers Mme Martel qui s'exclamait :

— Comment toi! Mais d'où viens-tu?

— De Châteauroux, ma tante. J'ai vu la course. J'ai laissé mes amis et je n'ai pas voulu passer si près de vous sans vous exprimer mes sentiments de neveu dévoué et visiter les fameuses Pinières! J'arrive. Personne! Vous étiez ici! Trois lieues en plus pour mon moteur, un plaisir et me voilà! Je me suis même un peu perdu dans tous vos bois, comme le petit Poucet.

Fils d'une sœur de père de Mme Martel, ce grand garçon avait toujours été pour elle un enfant gâté. Elle aimait sa distinction,

sa demi-indolence d'homme heureux, son dilettantisme. Henri avait fait de bonnes études; il chantait, il composait, il rimait au besoin. Il était une ressource dans les réunions, un ornement à toute fête, et, avec cela, spirituel, mais sans méchanceté, à peine une pointe d'ironie... une indulgence un peu sceptique qui ne nuisait pas à une certaine sentimentalité.

On se groupait autour du goûter préparé dehors. Suzanne, allant et venant, servait chacun avec ses gestes égaux et son sourire tranquille. Installé dans un fauteuil au grand dossier, Henri contait à tous les émotions de la course, mêlant à son récit des mots techniques, des précisions de fanatique. Un peu à l'écart, devenue silencieuse, Jeanne regardait le narrateur : elle écoutait plus la voix que les paroles, cette voix qu'elle aimait à entendre chanter près d'elle, cette voix à laquelle, toute petite, déjà, elle obéissait.

Soudain, elle se détourna. Pierre, debout derrière elle, la questionnait :

— Mademoiselle Jeanne, avez-vous demandé la permission pour ce soir?

— Quelle permission?

Elle ne se souvenait plus, ayant tout oublié depuis qu'Henri avait paru. Pierre la regarda tristement :

— Vous savez, ce soir... le dîner? mais, maintenant, il vaut peut-être mieux y renoncer?...

— C'est impossible! Henri ne serait pas content, vous comprenez...

Oui, il comprenait, il comprenait aussi ce regard dont elle enveloppait l'autre.

Ce furent des adieux rapides et la voiture fila, Henri ayant pris place devant sa tante, laissant à son mécanicien le soin de ramener l'auto aux Pinières.

Quand la victoria eût tourné l'avenue, Suzanne, affectueusement, glissa son bras sous celui de son frère :

— Pierre, qui est-ce qui t'a contrarié? Tu prends ta mauvaise figure des jours tristes! Est-ce qu'Henri t'aurait froissé?

— Lui? Oh! non, par exemple! Seulement, tu avoueras que son arrivée a été étrangement malencontreuse. Sans cela, nous passions une si agréable soirée!

Sa sœur le regardait, étonnée, semblant deviner. Il sentit ce regard, et, très vite, se ressaisissant :

— Tu sais, on les compte les journées gaies ici, et quand l'on n'a que deux mois de vacances!...

Suzanne secoua la tête :

— Non! non! tu ne me tromperas pas! Ce n'est pas cela... Tu ne recherches pas les distractions, d'ordinaire. Ne prends pas cette excuse... Notre vieille maison, notre tendresse te suffisent... Mais il y a autre chose...

Très rapprochés d'âge, plus rapprochés encore de goûts et d'idées, il y avait entre eux une absolue confiance qui autorisait toutes les questions. Pierre semblait pourtant se refuser encore aux confidences, ayant peur de livrer son rêve intime; mais aussi, il éprouvait le besoin de dire tout, de se faire conseiller, consoler. Il parla :

— Oui, Suzanne, il y a autre chose, une chose qui me rend heureux, qui me fait souffrir et que tu comprendras, toi qui as ton secret... Ce n'est pas un caprice d'une heure de désœuvrement, ce n'est pas une ébauche d'idylle de vacances. J'ai déjà travaillé pour elle, souffert par elle, et cela est un sacre, n'est-ce pas? Et l'on peut appeler amour un sentiment qui, depuis plusieurs années, vous donne des forces et remplit vos songes. C'est pour elle que j'ai tant lutté à Nancy, pour elle que j'ai été fier de sortir dans un si bon rang de l'Ecole, pour elle que je me suis fait nommer à un poste dans les environs de Paris. Et puis, tu sais, moi je ne suis pas un dilettante, un homme de salon. Quand je visite mes bois, tout le jour, seul avec mes pensées, seul avec la nature, mon âme s'habitue aux rêves. Nous autres, des eaux et forêts, nous sommes de vrais vagabonds. A vivre comme cela au milieu des grandes choses que Dieu a faites, nous oublions que les humains s'appliquent chaque jour à gâter l'œuvre d'en-Haut. Nous sommes des idéalistes, moi surtout. Mes arbres, mes livres et elle, voilà mes tendresses. Alors, quand on vit dans la solitude, on laisse grandir ses idées, sans prendre garde. Elles croissent, elles croissent, on ne s'en aperçoit pas, et, un beau jour, on les rencontre partout : elles ont tout envahi, tel un lierre enlaçant. Il faudrait alors arracher, brûler; on n'en a plus le courage! C'est ainsi que son amour m'a pris tout entier. J'ai un peu rêvé à elle, puis ce songe fou m'a enveloppé, et maintenant il me « tient! » Il m'est nécessaire!

Suzanne l'avait écouté, assise sur un banc de pierre, les mains croisées, le regard au loin, en une pose qui lui était habituelle.

Un silence tomba, très long. Pierre se tourna vers elle :

— Tu ne me réponds rien.

Et il s'irritait de cette passivité.

— Mon pauvre frère, j'ai peur, dit Suzanne. Je connais Jeanne, je suis son amie, la meilleure, la seule. Je te connais aussi, et j'ai

peur. Te rendrait-elle heureuse? C'est la femme exquise, j'en conviens... Mais ne te fâche pas : ce n'est jamais moi qui t'en dirai du mal! Est-ce bien là la femme qui te donnera le bonheur, le bonheur qu'il te faut? Chacun rêve le sien différent... Les deux vôtres seraient-ils en les mêmes choses?

— Mais, enfin, que lui reproches-tu? N'est-elle pas douce, patiente, d'humeur égale, très aimante, surtout? N'a-t-elle pas une vive intelligence, de l'esprit? Tu en faisais la réflexion, ce matin encore.

— Oui, oui, Pierre, il y a tout cela en elle, car sa nature est très riche; mais pense à son éducation, à son milieu, à ses habitudes. Douce? Oui, elle l'est, mais qui l'a jamais contrariée, contredite? L'affection idolâtre des siens, sa fortune, sa situation, tout concourt à envelopper sa vie d'ouate, tout est combiné pour lui éviter un heurt! Patiente? Oui, elle l'est. Mais cette patience, quand a-t-elle eu à l'exercer? Jamais, elle n'a connu aucune souffrance physique ni morale! Aimante? Peut-être... Cependant, poussera-t-elle l'affection jusqu'aux dévouements héroïques? J'ai peur de l'égoïsme des heureux... A-t-elle envisagé l'existence autrement que comme une fête où il faut moissonner beaucoup de joies? une farandole que l'on mène en chantant?... Et toi, tu viendras lui offrir la vie calme au fond des bois, la vie de travail et de pensée, l'intimité du foyer clos, le bonheur sans bruit. Acceptera-t-elle cela?

— Suzanne, j'ai foi en elle! Je voudrais conquérir, non seulement son cœur, mais encore toute son âme pour y mettre plus de pensée, l'éveiller à une ambition plus haute!

— Oui, refaire son éducation, remanier sa personnalité : c'est le rêve de tout homme épris. Une jeune fille vraiment futile restera futile; la tendresse d'un mari sérieux pourra peut-être la convertir, mais peut-être aussi cette tendresse sera-t-elle vaincue. Et c'est alors l'éternelle faillite de certains avenirs brisés par un caprice de jeune femme, les démissions exigées, les carrières compromises, la vie de l'homme rétrécie par un amour qui devient une entrave au lieu d'être un soutien!

La jeune fille s'était animée, disant ses idées les plus secrètes avec une étrange énergie dans la voix et une ardeur dans le regard.

Pierre se taisait pensif et un peu pâle.

Il reprit :

— Alors! alors! que conclure de tes théories générales? Si on ne peut former sa femme...

La jeune fille se leva :

— Il faut la choisir digne de soi, capable de faire votre bonheur, de vous rendre meilleur par le seul rayonnement de son approche. Il faut la choisir telle qu'on puisse lui confier ses peines et ses joies, partager avec elle les fardeaux, sans crainte de la voir faiblir, la choisir comme une associée qui saura vous comprendre, vous aider et vous consoler, dont l'amour vous grandira...

— Oh ! je te retrouve, interrompit Pierre, tu confonds tes rêves et les miens ! Parce que tu as rencontré ton idéal, parce que tu es assurée du bonheur complet, tu voudrais qu'il n'y eût pas d'autre idéal que le tien, d'autre bonheur que celui dont tu jouiras ! D'ailleurs, pourquoi t'ai-je parlé de tout cela?

Suzanne le regarda, un reproche triste dans ses grands yeux :

— Pierre ! Pierre ! tais-toi ! ne me fais pas mal ! Tu ne dois pas me dire de telles choses ! Je n'ai jamais rendu ma vie égoïste : mes espérances sont silencieuses et mes douleurs sont restées discrètes. Quand Marcel est parti, il y a trois ans, j'ai su être brave; encore maintenant, chaque jour, quand je pense à lui, est-ce que je vous refuse ma tendresse? Quand je suis triste pour une lettre en retard, voyez-vous mon tourment? Toute petite, quand on me grondait, je m'appliquais à « pleurer en dedans », j'en ai gardé l'habitude; et, aujourd'hui que je suis heureuse de sa lettre, des bonnes nouvelles, ma joie ne s'est pas faite encombrante ! Non, mon Pierre, tu peux me confier tes secrets.

D'un geste très doux, presque maternel, elle s'était penchée et, sur le front du jeune homme, elle mit un baiser long, calme, une caresse apaisante pour cette douleur dont elle comprenait la détresse.

Car elle aussi aimait, mais son fiancé était loin. Ils s'étaient promis l'un à l'autre, tranquilles et confiants, puis lui était parti pour une mission très importante au Mexique et, s'il réussissait dans son entreprise, c'était, au retour en France, une excellente situation assurée et le mariage rendu possible de suite. Mais l'absence pouvait se prolonger et il fallait beaucoup de force ! Depuis que Marcel était entré à l'Ecole centrale, ils s'aimaient; mais l'engagement n'était pas officiel : en ignorant la durée, les deux familles avaient préféré cacher les fiançailles, les jeunes gens aussi. Il y avait trois ans qu'ils ne s'étaient pas vus.

— Suzanne, pardon, dit Pierre, je suis un peu nerveux, ce soir. Je t'ai fait de la peine : n'y pense plus. Tiens, laisse-moi. Va lui écrire à « ton » Marcel. Tu sais, le courrier part vendredi.

*
* *

— Jeanne! Jeanne! Viens-tu faire un tour avec moi? Es-tu prête?

La voix d'Henri appelait joyeuse. Un éclat de rire lui répondit : la jeune fille surgissait sur le perron, une grosse gerbe de glaïeuls dans les bras :

— Vois comme je suis matinale ici! J'ai déjà été faire ma moisson!

— Vous n'avez donc pas un bon jardinier qui confectionne vos bouquets?

— Si! mais je veux être une vraie campagnarde!

— Oh! non, ne le deviens pas trop! Ne va pas abîmer ton teint au grand soleil. Ce serait dommage!

Henri disait cela, mi-moqueur, mi-galant, trouvant sa cousine charmante dans sa finesse.

— J'arrange mes vases, puis je te rejoins, à moins que tu ne veuilles m'aider, toi, l'homme de goût, « l'arbitre des élégances »!

Il la suivit, amusé de cette badinerie, de cette familiarité de cousinage qui n'excluait pas coquetterie d'une part, empressement de l'autre. Leurs relations étaient facilitées par la parenté qui y autorisait plus de confiance et de camaraderie. Puis, Henri avait toujours été flatté dans son amour-propre masculin de l'ascendant qu'il exerçait sur sa petite cousine. Quelquefois, en riant, il l'appelait « mon élève », et ce titre était mérité : elle le consultait pour ses toilettes, ses bibelots, acceptait spontanément ses idées. Il lui avait appris tant de choses!

Et maintenant encore, assis derrière elle, il la regardait grouper ses fleurs, la guidant, prenant plaisir à voir les petites mains habiles chiffonner les feuillages, mettre leur tache blanche au milieu des corolles, se mouiller de rosée.

— Place ce bouton pâle là, dans cette amphore, des roses rouges dans l'étain. Tu es très adroite, sais-tu?

Elle s'appliquait, la tête penchée, se retournant parfois pour obtenir une approbation et son regard glissait très lumineux sous l'ombre des cils.

— Allons, c'est très bien, mon élève; pour vous récompenser, je vous mènerai tantôt faire une grande promenade en auto.

Elle battit des mains, comme un enfant :

— Oh! oui, loin, loin!...

A trois heures, elle était prête, voilée de blanc, sa figure toute

menue sous l'encapuchonnement de gaze. Mme Martel avait refusé l'excursion, redoutant la chaleur, la poussière.

Un moment, Jeanne eut peur que la promenade ne fut compromise. La laisserait-on aller seule avec Henri? Mme Martel avait hésité.

— Voyons, ma tante, avait dit Henri, un cousin, un grand frère...

L'autorisation fut donnée et, radieuse, la jeune fille s'installa. La mère assistait au départ, faisait les habituelles recommandations :

— N'allez pas trop vite. Revenez bientôt!

— Soyez tranquille, ma tante, dans le cas présent, je conduirai moi-même.

La machine démarra avec un ronflement, pendant que Mme Martel criait un dernier :

— Sois prudent!

— Quelle direction? demanda le jeune homme, avant de quitter l'avenue.

— Ça m'est égal! murmura-t-elle.

— J'avais projeté d'aller jusqu'à Fougères, un vieux château peu connu. Nous traverserons les bois.

Elle fit oui de la tête :

— Je suis si bien comme cela!

Il sourit de cet enthousiasme, content, lui aussi. La route bise s'allongeait, unie, légèrement sablonneuse, la voiture y courait sans secousse, avec le ronronnement du moteur et le cliquetis des chaînes. Derrière, la poussière s'élevait, blonde, impalpable, montait en une vague qui fermait l'horizon proche. A droite, à gauche, s'étendaient les terres grises et les étangs endormis, les champs rosés de sarrasin et les luzernes mauves, tout cela morne sous le soleil.

Jeanne se taisait, grisée par la vitesse de la course, les paupières demi-closes sous la lumière brutale, le visage battu par l'air vif.

Elle vivait son rêve. Être emportée comme cela par lui, à travers la vie...

Lui demeurait attentif à la direction, peu disposé aux paroles banales, au rire léger qui lui étaient habituels.

Ils arrivèrent à Fougères, hameau perdu au milieu d'un paysage de ruisseaux et d'herbes, transition graduée entre les rives fraîches de la Loire et la mélancolie plane de la Sologne. L'auto s'arrêta sur une place minuscule. Jeanne descendit, soudain

éveillée de son rêve, redevenant gamine de voix, de geste. Ils allèrent au château presque abandonné, habité par quelques pauvres, encore fier d'allure tout de même entre ses fossés sans eau qui le défendaient contre l'envahissement trop familier des maisons neuves construites alentour. Et, tandis qu'ils erraient, Henri, intéressé, expliquait à sa compagne les détails de style. Elle écoutait pour lui plaire, peu curieuse, trouvant singulièrement hautaines ces vieilles demeures d'autrefois. Elle ne pensait qu'à sa présence, à lui, à cet illusionnant tête-à-tête.

Quelques femmes, sur leurs portes, les regardaient passer. Le groupe de curieux formé autour de l'auto pendant la halte s'écartait : la machine bondit, sifflante...

Fini le rêve! C'était le retour! C'étaient l'intimité interrompue, la vie reprise, l'illusion envolée!

L'air était devenu frais; les ombres se faisaient plus longues et plus mauves..., les ors du ciel pâlissaient.

Une voiture sur la route venait en sens inverse, un tonneau attelé d'un poney. Jeanne avait reconnu l'équipage des Darras, Pierre conduisant. Henri avait débrayé, ralenti pour une causerie brève, un bonjour rapide; mais, avant de les rejoindre, brusquement, la petite voiture avait tourné dans un chemin de traverse, disparu...

Jeanne avait à peine répondu au salut lointain du jeune homme, car cette rencontre la contrariait. Elle, qui était si heureuse de cette excursion-là, seule avec Henri, en eut presque un embarras soudain. Elle savait que les Darras n'étaient pas bavards, elle connaissait leur discrétion, et puis, que faisait-elle de mal après tout? Sa mère n'avait-elle pas autorisé ce tête-à-tête? Alors?...

— Quel original, ce Darras! Ne pouvait-il pas nous dire bonjour au lieu de fuir ainsi, par des sentiers détournés! Il devient « sauvage » depuis quelques années! C'est vrai qu'à vivre ainsi dans les bois..., toute l'année... Drôle de type tout de même!...

Henri disait cela de sa voix un peu lente, sans rancune pour son ami, par habitude d'homme du monde qui juge les autres sans y penser, sans tenir même à ses appréciations. Mais Jeanne ne le contredit point, heureuse de cette petite attaque contre Pierre, comme si cela la vengeait d'un blâme qu'elle prévoyait pesant sur elle à cette heure...

Le premier coup du dîner sonnait, comme elle montait le perron, un peu étourdie, les joues brûlantes, tout le sang secoué par la course folle...



Une après-midi étouffante, une de ces après-midi où l'on reste en la demeure close, redoutant le soleil trop brutal, l'ardeur desséchante du hâle. Dans le salon aux persiennes presque jointes, Jeanne s'était réfugiée aussitôt après le déjeûner. Une lumière amortie pénétrait, entretenait une illusion de fraîcheur, une pénombre reposante. Mme Martel s'était retirée dans sa chambre, voulant « faire sa sieste ». Henri, indolemment étendu dans le hall, fumait une cigarette. Jeanne demeurait seule, ne s'essayant à aucun ouvrage, envahie d'un ensommeillement...

Henri la rejoignit :

— Quelle chaleur! Elle n'est pas drôle votre Sologne de ce temps-là! As-tu les journaux? Je te les lirais, complaisamment, en gentil cousin! Et toi, pendant ce temps, tu broderais : scène moyenâgeuse, le page aux pieds de sa châtelaine!...

— Le courrier n'est pas encore arrivé...

— O lointain pays, où les nouvelles ne peuvent vous parvenir, où l'on ignore la politique, les scandales mondains, toutes les pompes et les vanités des mortels!... Jeanne, dans cette retraite, je sens que je me convertis, je deviens sentimental. Mon esprit s'enrubanne de pastorales rêveries : tel un berger amoureux de Florian, j'ai pris mon chalumeau pour célébrer ma belle. Vois plutôt!

— Des vers?

Et elle tendait la main vers le feuillet que le jeune homme froissait entre ses doigts...

— Je puis te les lire, mais aussi, pour ma récompense, tu chanteras ensuite...

Elle accepta le contrat, tout émue de cet hommage :

— Lis vite!

Et il lut.

C'étaient d'exquis sonnets, ciselés en finesse, attendris d'une langueur, sans grande envolée, mais élégants, pleins de délicatesses un peu mièvres, très choisies.

Il écrivait ainsi quelquefois, habile à manier la rime, ayant toutes les facilités, s'arrêtant toujours devant l'effort ou le tournant avec aisance, avec une extraordinaire promptitude d'assimilation. Il avait un art à lui de lire ses poésies, une nuance dans le timbre qui faisait les mots plus câlins en passant sur ses lèvres.

Jeanne l'écoutait, le sourire extasié. Il fut flatté de cette

impression. Très entouré dans le monde, très recherché des femmes, avec sa pointe de scepticisme, il avait vite démêlé la petite part de sincérité dans toutes ces adulations. Il feignait d'y croire par politesse, par égoïsme aussi, ayant besoin d'encens. Mais, à cette heure comme à d'autres déjà, il découvrait en Jeanne une franchise, une spontanéité qui le touchaient...

— Puisque cela t'amuse, je te lirai mes autres poésies, les dernières, veux-tu?

Elle le remercia, reconnaissante de cette confiance. Assise près de lui, sur le grand canapé, les yeux mi-clos, elle écoutait la voix chantante qui murmurait de si jolies choses. La lumière était douce, le silence recueilli et, lentement les mots s'arpégeaient, les phrases s'allongeaient, chuchotantes. Elle n'en entendait plus que la musique.

Henri la regarda, sourit d'un sourire où il y avait de l'orgueil et de la tendresse; puis, il s'achemina vers le piano, l'ouvrit, y plaça une romance qu'il aimait et appela Jeanne. Elle vint, docile, désireuse de chanter, n'éprouvant plus son habituelle timidité, seulement un besoin d'épancher son émotion.

Elle avait une jolie voix peu travaillée, sans étendue, mais dont elle tirait parti, grâce à une diction charmante due aux conseils d'Henri. Un peu tremblante, elle commença.

Elle s'accompagnait elle-même. Assise devant la baie aux stores tombants, sa silhouette s'y estompait d'une lumière pâle qui dédorait ses cheveux et nimbait tout le visage. Les yeux baissés vers le clavier où ses mains plaquaient les accords, elle sentait sur elle le regard d'Henri. Debout, dans un coin d'ombre, les bras croisés, il contemplait cette scène exquise, ne comprenant pas toutefois l'offrande qui montait vers lui, le frisson de tendresse qui faisait vibrer la voix; et quand, après plusieurs morceaux, la chanteuse se tut subitement, la note sombrant en un sanglot, il la crut lassée simplement... Il s'approcha d'elle. D'un geste d'inconscient abandon, elle lui tendit la main : il y posa ses lèvres, en un remerciement muet. Jeanne se leva lente, un peu pâle. Le silence se rétablit, très calme. Seul, un froissement imperceptible, moins que cela, un frôlement se fit entendre. Sur le piano, quelques roses s'effeuillaient : leurs pétales amollis se détachèrent et tombèrent avec un bruit mat, comme une goutte, comme une larme, et Jeanne, sans savoir pourquoi, s'attrista à la vue de ces fleurs qui mouraient, trop fragiles...

— Le courrier!

Henri cria cela soudain, reconnaissant dans l'avenue la blouse

bleue du facteur. Il courut au-devant de l'homme, rentra bientôt, un paquet de lettres en main :

— Tout cela pour moi! En voilà des nouvelles! dit-il, triomphant.

Jeanne sortit, alla trouver sa mère, savoir aussi les choses intéressantes.

L'arrivée du courrier à la campagne, c'est le grand événement du jour, l'inconnu qui entre, la civilisation qui vous rejoint. C'est aussi, quelquefois, un fugitif souvenir accordé aux amis qui sont loin.

Mme Martel descendait au salon :

— Les Vérel nous arrivent jeudi, père, mère et fille. Ils sont libres maintenant et préfèrent venir de suite.

— Et moi, ma tante, je pars demain.

— Déjà! Quel dommage! Que ferons-nous sans toi?

— Très flatté, ma tante, mais des amis m'attendent à Dinard. Il faut que je touche Paris en passant et je file...

— Et à quand, vagabond?

— Dieu seul le sait!

Il avait repris son ton badin; toute trace de l'émotion artistique de naguère étant bien effacée, l'homme du monde reparaissait moqueur, sans confiance.

Jeanne entrait, souriante, très maîtresse d'elle. Sa mère lui annonça :

— Ce vilain Henri nous quitte demain.

— Il a assez de nous, des Pinières et de leur solitude! Il fuit quand tout le monde nous arrive! Est-ce assez mal, dis?

Jeanne s'était arrêtée, saisie, à cette phrase : « Henri nous quitte demain ». Il partait déjà! au moment où... Elle n'acheva pas sa pensée qui évoquait trop d'espoirs...

Sa mère poursuivit :

— Essaye donc de le convertir, toi, Jeannette! qu'il nous reste encore une huitaine. Je me fie à ton éloquence. Je vais donner mes ordres pour jeudi.

Elle sortit. Jeanne s'approcha du jeune homme, voulut le prier de retarder son départ, de demeurer encore un peu près d'elle.

— Henri, commença-t-elle...

Il leva les yeux du journal qu'il parcourait et, dans ce regard, elle lut une absolue distraction, le reflet de choses nouvelles.

— Quoi donc?

La question était faite d'un air détaché qui découragea la jeune fille.

— Rien..., murmura-t-elle.

Il reprit sa lecture.

— Tiens! justement, les de Gurac sont à Dinard, nous nous retrouverons... Ce sera « la bande joyeuse » et la jolie miss Smith pourra reprendre ses match de tennis!

— Tu vas à Dinard? interrogea Jeanne.

— Oui, pour une quinzaine...

— Et après?

— Oh! après, je ne sais pas, moi... Au jour le jour!

Elle se tut. Que lui importait là ou ailleurs, puisqu'il serait loin d'elle, puisqu'il s'évadait déjà de pensée... Car elle le sentait tout repris par la vie mondaine.

Le lendemain, Henri partit de bonne heure... relativement. Jeanne l'accompagna jusqu'au perron. L'air était léger, le ciel uni : le matin rajeunissant toutes choses. Le jeune homme était de joyeuse humeur. Un moment, avant de descendre les marches, il s'arrêta, contemplant en silence l'exquis décor des bois, des grands arbres, des teintes claires, des eaux... et, enveloppant le tout d'un geste de la main :

— Tu ne sais pas ce que je rêverais ici?...

Elle leva sur lui son regard très bleu où montait une tendresse.

— Une fête Watteau! Costumes du temps. Menuets sur la pelouse, houlettes et grands chapeaux. Ce serait charmant. J'en parlerai à ma tante. Il faudra organiser cela, n'est-ce pas?

— Oui, oui, nous organiserons cela! Au revoir!

Sa voix tremblait. Il lui prit la main pour l'adieu : elle la retira très vite, s'enfuit, cachant des larmes...

Enfermée seule en sa chambre, elle sentit une lassitude l'envahir : elle éprouva un irrésistible besoin de se jeter à genoux, de pleurer. Elle se trouvait malheureuse vraiment, presque en détresse!

Mais, soudain, recouvrant une clairvoyance, elle chercha à se maîtriser : la tristesse lui inspirait une peur instinctive, elle la redoutait comme une douleur physique; cette fois encore, elle voulut se défendre contre son atteinte. D'ailleurs, qu'est-ce qui provoquait cette désolation? Son départ? Eh bien! Il ne fallait plus y songer, prévoir, au contraire, les heures douces, prochaines, évoquer les choses divertissantes...

Résolue, elle se relevait, baignait ses yeux d'eau fraîche, forçait ses lèvres à chanter... et, quand sa mère entra, elle la salua d'un éclat de rire.

— Dites donc, maman, avec M. Vérel, il faudra faire le bridge.

*
* *

Mlle Edith Vérel avait été la jeune fille à la mode de la saison et, chose rare dans les coutumes du monde, elle n'avait excité aucune jalousie, provoqué aucune méchante insinuation. C'est qu'elle appartenait à cette catégorie de beautés qui ne sont guère que cela. Quelqu'un avait dit d'elle :

— C'est son métier d'être jolie...

— Elle l'est ennuyeusement..., avait ajouté une mauvaise langue.

Passive et douce, d'une intelligence très moyenne, Edith parlait peu, ne songeait guère qu'à son esthétique, préoccupée de plaire à tous comme à toutes, dédaigneuse du flirt, inapte aux conversations vives, aux discussions un peu élevées. Mise avec goût, elle ne pensait qu'à elle-même, à l'effet qu'elle produisait, soignant ses poses, surveillant ses attitudes avec une consciencieuse naïveté que ne dictait aucun orgueil.

Et chacun se faisait gloire de la posséder à « son jour », à ses réceptions. C'était presque une nécessité de voir son profil se détacher clair, net, sur les tentures des salons; le thé ne pouvait être servi que de sa main très blanche qu'elle gardait dégantée.

Et on l'invitait d'autant plus volontiers que sa famille était très décorative : le père, un ancien conseiller qui avait démissionné pour des causes politiques, « un homme d'autrefois », scrupuleux d'honneur, intransigeant sur les principes; la mère, distinguée et affable, d'une noblesse authentique. Les Vérel en plus possédaient une belle fortune remontant à de lointains héritages, une de ces fortunes stationnaires depuis longtemps et dont personne ne peut suspecter les origines.

C'étaient donc des hôtes de choix qui arrivaient aux Pinières et, avec eux, Mme Martel avait eu soin de grouper des amis sérieux : M. Launy, un célibataire endurci, camarade de M. Martel, un érudit plein d'esprit, gardant toujours une exquise tempérance de langage, sans fadeur pourtant; puis la veuve d'un ancien notaire, Mme Piéblard, dame vénérable, très bonne, tout occupée d'œuvres pieuses, faisant peu de bruit. C'était une « austère fournée », comme déclarait Jeanne, irrévérencieusement.

Jeanne aimait beaucoup son amie Edith à l'humeur si égale; mais, à certaines heures, il lui arrivait de trouver sa compagne « un peu somnolente ». Puis, si difficile à distraire : les courses à pied fatiguaient Edith. Elle avait peur sur l'eau, avait horreur du tennis, redoutait le soleil.

— Pour ton teint, insinuait Jeanne, taquine.

Et la jeune fille ne protestait pas, sans irritation sous la plaisanterie, peu susceptible, vraiment bonne enfant. Elle causait rarement, et ce n'était pas réserve ni défiance, seulement elle avait peu de pensées à exprimer, aucun secret à dire...

Un jour qu'elles erraient sans but autour du château, Jeanne voulut pénétrer mieux cette nature froide, secouer un peu cette passivité. Edith ne se défendit point, avec ingénuité conta ses rêves d'avenir tels quels :

— J'ai toujours été heureuse. Je voudrais continuer à l'être presque de la même manière.

— Alors, tu ne désires pas te marier, Edith?

— Je ne sais pas, répondit la jeune fille hésitante. Seule avec mes parents qui me choient, qui m'adorent, je me sens « bien » en sécurité. Alors l'avenir me fait peur : changer tout cela pour 'inconnu! Car il faudra sans doute que je me marie un jour ou l'autre, comme toutes...

— Quel enthousiasme! Et que c'est flatteur pour ton futur époux!

Jeanne riait, amusée de cette indolence, à demi agacée aussi; elle chercha à éveiller un élan en ce cœur « engourdi » :

— Ce doit être si bon le rêve, pourtant! Vivre d'âme, espérer, attendre, dédier toutes ses pensées, offrir tous ses efforts au même, au seul, à l'élu! Souffrir quelquefois, pleurer tout bas, mais pour être consolée ensuite...

— Oui, pleurer! Et moi je ne veux pas pleurer, Jeanne, même de joie... Que veux-tu, je ne serai jamais une passionnée!...

Elle disait cela de sa voix musicale, mais sans vibration : les nuances s'attachant aux sons des mots plus qu'à leur sens.

Jeanne, un peu lasse de cette monotonie forcée d'existence où tout était réglé avec un excessif décorum, vit sans aucun regret le château se vider de ses hôtes au bout d'une semaine. Ce fut presque avec soulagement qu'elle recouvra la liberté de ses heures, mais, bientôt, cette liberté lui pesa...

Elle avait beau se lever tard, reprenant ses habitudes de Paris pour raccourcir les matinées, elle éprouvait vite un fastidieux ennui. Feuilleter quelques revues aux illustrations d'actualité, pianoter une valse lente, commencer une romance aussitôt abandonnée pour une autre, broder sans entrain quelques fleurs d'un ouvrage depuis plusieurs mois entrepris : cela ne suffisait guère à remplir les longues après-midi.

Les grandes, les amusantes réceptions n'auraient lieu qu'en

septembre, à l'époque des chasses, tous les châtelains des environs rentrant de la mer ou des eaux pour l'ouverture.

En attendant ce mois souhaité, Jeanne se rapprocha beaucoup des Darras, les vit très intimement. Elle avait déjà passé plusieurs journées près de Suzanne, Pierre étant absent pour une quinzaine; et, de ces visites à son amie, elle rapportait, chaque fois, une sensation de réconfort, d'apaisement. Cette impression d'ensoleillement moral, elle ne se l'expliquait pas elle-même, en désirait seulement le bienfait à certaines heures de lassitude.

*
* *

Un jour que le temps était lourd, gros d'orage, Jeanne feuilletait une revue, par désœuvrement. Près d'elle sa mère s'éventait, impatiente : le courrier n'avait pas apporté une lettre attendue :

— Toujours aucune nouvelle de ma robe, la couturière me l'avait formellement promise pour mardi! Peut-être est-elle arrivée par le train de midi. Je vais envoyer François à la gare.

La jeune fille se leva.

— Oh! maman, si vous vouliez, j'irais moi-même jusque-là en petite voiture. J'aime tant conduire! J'ai la migraine un peu, l'air me fera du bien!... Je pousserai jusqu'aux Broussayes dire bonjour à Suzanne. Il y a huit jours que je ne l'ai vue... Voulez-vous?

— Comme cela, toute seule! objecta Mme Martel.

— Il n'y a aucun danger avec Fandango! je serai de retour dans deux heures tout au plus.

Déjà elle s'envolait, joyeuse, allait commander qu'on attelât. Elle reparut aussitôt, prête au départ. Elle tendit son front à la caresse de sa mère, ravie de cette liberté accordée. Mme Martel résistait rarement aux vœux de sa fille par une horreur instinctive de la lutte, par faiblesse, peu jalouse d'autorité.

— Surtout ne reste pas trop longtemps aux Broussayes, le temps est menaçant.

Jeanne répondit à peine, déjà installée dans la minuscule charrette anglaise, amusée de l'école buissonnière, de cette indépendance d'une heure.

Le ciel était d'un bleu violent, se barrant très bas, à l'horizon d'un voile sombre qui semblait immobile. De gros nuages blancs aux formes arrondies, communes, moutonnaient épars dans l'azur comme un troupeau dispersé et d'en haut jetaient leurs grandes

ombres sur le sol... Parfois le soleil se cachait et alors toutes choses subitement s'attristaient.

La petite voiture filait au trot relevé de Fandango et Jeanne, fervente de sport, était toute au plaisir de la course; elle traversa le village, s'informa à la gare et n'y trouvant aucun colis, s'engagea sur le chemin des Broussayes.

La chaleur devenait lourde; l'air comme endormi, s'immobilisait et la vitesse de l'allure le déplaçait à peine, soulevait une fugitive brise paresseuse. Le soleil prolongeait ses absences, retirait plus souvent ses rayons, voilé de nuages qui se faisaient plus épais, plus fréquents, se soudaient entre eux, s'amalgamaient en masses compactes.

Ralentissant, Jeanne tourna l'allée de hauts peupliers. Ils s'alignaient, rigides, sans frisson, en haies... La voiture franchit la grille : personne aux fenêtres, la maison paraissait déserte. Pierre surgit, étonné, sur le seuil de son bureau :

— Bonjour, Monsieur!

Et sans attendre d'aide, la jeune fille sautait à terre.

— Ces dames sont-elles là?

Le jeune homme s'inclinait, heureux de cette venue inespérée. Sur son ordre, un domestique emmenait le cheval.

— Vous me surprenez en plein travail, trop enchanté d'ailleurs de cette surprise. Mais je suis seul ici : ma mère et Suzanne sont absentes pour quelques jours, parties de ce matin.

— Elles ne m'avaient pas parlé de ce voyage à ma dernière visite... Elles sont à Paris?...

— Elles se sont décidées subitement!...

Le jeune homme la conduisit vers son cabinet dont la porte vitrée ouvrait sur la cour.

— Vous allez vous reposer ici, un instant, malgré votre déception... légitime! en ne trouvant que moi! Aussi, voyez, je profite égoïstement de votre visite qui ne m'était guère destinée, je vous reçois « chez moi », dans mon asile de rêve...

— Vous rêvez donc quelquefois, vous, Monsieur l'homme sérieux? Ce n'est donc pas réservé exclusivement aux petites filles comme moi, le privilège du songe bleu...

— Vous aimez la raillerie, Mademoiselle Jeanne.

Il y avait du reproche dans sa voix, mais il se sentait si heureux, si heureux de l'avoir ainsi un peu à lui tout seul que son reproche était amical.

Il l'avait fait asseoir dans un grand fauteuil où sa fine stature s'assouplissait encore. Elle avait relevé sa voilette qui lui neigeait

en blanc bourrelet sur le front et sa petite figure un peu rougie par la chaleur, se détachait en clair du dossier de vieille tapisserie. Debout, devant elle, il la contemplait, muet.

Jeanne en éprouva une gêne. Brusque, elle se leva, semblant intéressée à un tableau. Elle s'approcha, et pour prendre une contenance, examina la toile avec attention.

Pierre expliqua :

— Un petit sous-bois à l'automne, une de mes dernières études...

— Comment! vous peignez aussi! s'exclama Jeanne avec vivacité.

Le jeune homme sourit :

— Que veut dire cet « aussi »?

— Cela veut dire que vous m'étonnez, mais, vous êtes universel! Vous écrivez...

— Et je lis et je compte, mon Dieu oui! Mademoiselle, mais quelques ennuyeux articles de revue rédigés, quelques bouquins parcourus, quelques additions faites pour les Eaux et Forêts sont de bien petits titres de gloire à vos yeux! Vous qui êtes entourée de poètes, d'artistes, de musiciens!

— Vous m'aviez dit aimer la musique...

— Oui, avec fanatisme. Malheureusement, mes études, trop spécialisées, m'ont privé de la pratique... Pardon, je me calomnie. Je joue du piano avec un doigt et je sonne du cor de chasse quelquefois...

— Comment! c'était vous!

Et Jeanne rougit, se souvenant du soir de son arrivée, de son enfantillage, en entendant l'écho lointain. C'était lui l'inconnu à qui elle avait adressé dans la nuit le salut invisible.

Un silence tomba entre eux, troublant, silence ébranlé soudain par un roulement de tonnerre. Jeanne tressaillit :

— L'orage! Ah! mon Dieu! Je me sauve vite! Trois lieues à faire pour rentrer et Fandango qui a peur des éclairs!

Elle était tout en émoi, effrayée elle-même, bouleversée à l'idée de se trouver seule sur la route pendant la pluie...

Pierre regardait le ciel maintenant obscurci : le grand voile noir qui barrait l'horizon naguère était monté, monté, s'éployait sinistre, cuivré de reflets. De rapides éclairs couraient en zig-zags, le tonnerre grondait, ininterrompu, encore sourd et lointain...

— Vous ne pouvez rentrer seule ainsi, déclara le jeune homme avec autorité.

— Que faire, alors? demanda Jeanne avec inquiétude.

— Attendre!

— Oh! cela c'est impossible : ma mère serait trop tourmentée, et d'ailleurs, je ne peux rester ici deux heures, toute la soirée...

Elle s'énervait de peur, de fatigue, regrettant de s'être ainsi aventurée. Et pourtant elle ne pouvait demeurer plus longtemps : six heures sonnaient... Que dirait sa mère?

Une épouvante l'affola, telle une enfant. De grosses larmes lui montèrent aux yeux, mais sa résolution était prise :

— Je pars!

Elle sortit dans la cour. Un éclair aveuglant la fit reculer. Fandango qu'on amenait se cabra. Il était agité, piaffait, restait mal en repos.

Pierre prit la bride des mains du domestique, commanda quelque chose. L'autre s'éloigna en courant. Resté seul avec elle, le jeune homme s'approchait de Jeanne, et la voix infiniment respectueuse, il lui dit :

— Mademoiselle, je vous reconduis moi-même aux Pinières. Il y aurait pour vous danger peut-être à rentrer seule avec ce cheval ombrageux. Je ne veux pas, je ne puis pas vous laisser partir ainsi. Vous ne croyez pas devoir attendre ici, ce qui serait plus raisonnable, peut-être. Soit. Je vous remettrai moi-même à votre mère. Ce n'est pas très correct, j'en conviens, mais il faut éviter, à vous, un péril et une inquiétude à Mme Martel.

Le domestique revenait, les bras chargés de caoutchoucs et de couvertures :

— Nous voici armés contre l'orage, partons!

Pierre avait repris son sourire tranquille, sa volonté s'enveloppant toujours d'une grande douceur et Jeanne, près de lui, se trouva soudain très calme... Fandago avait pris une allure folle, mais il se sentait « tenu » et ne pouvait s'emballer. Le ciel était sinistrement noir, tout bas, semblait descendre vers la terre, s'appesantir sur elle. Les éclairs se faisaient plus fréquents, plus longs en déchirures lumineuses. Chaque fois, le cheval s'arrêtait, repartait dans un écart : les deux voyageurs se taisaient.

Quelques grosses gouttes étoilèrent la poussière, s'aplatissant avec un bruit mat. Pierre donna à la jeune fille le manteau :

— Mettez cela, Mademoiselle Jeanne, avec la couverture vous serez bien garantie.

Et il l'enveloppait, d'un geste de sollicitude.

La pluie ruisselait, aveuglante, brouillant les lointains sous sa trame serrée, s'enfonçant dans la terre, en rejaillissant par gout-

telettes... Les éclairs noyaient leur clarté dans toute cette eau et le tonnerre grondait plus fort mais moins sec déjà.

La pluie cessa... Les horizons se dégagèrent vêtus d'une brume, presque d'une vapeur... Des branches, l'eau tombait avec un bruit régulier, comme un tambourinement.

— La fin du déluge! D'ailleurs, voici l'arche! dit Pierre en tournant la barrière des Pinières.

On arrivait, Mme Martel s'élança au-devant de sa fille, heureuse de son retour, ayant été un peu tourmentée :

— Maman, M. Darras m'a ramenée des Broussayes, parce que Fandango avait peur, car Suzanne est à Paris... Votre robe n'est pas là.

Elle racontait vite, en désordre, tandis que, de la main, elle secouait sa chevelure où quelques perles d'eau s'étaient attardées.

— Vous nous restez à dîner, Monsieur Darras, dit Mme Martel, il faut pousser votre dévouement jusqu'à ses extrêmes limites. Vous êtes seul aux Broussayes, nous ne sommes que toutes deux ici. Mon mari revient ce soir par le train de onze heures, la voiture qui doit l'aller prendre à la gare, vous reconduira auparavant.

Le jeune homme remerciait, hésitant, tenté par le charme de cette soirée près de Jeanne, ne voulant pas être indiscret. Ce fut elle qui le décida :

— Ah! Monsieur Pierre, restez! Ce sera si amusant ce dîner tous les trois! Je vais faire ajouter votre couvert! J'aime tant cela, les impromptus!

Il céda. Dans cette intimité, il se sentit heureux, délicieusement. Mme Martel qui se réjouissait toujours d'avoir quelque invité à sa table, fut pleine d'attentions, de bienveillante gaieté. Elle appréciait beaucoup Pierre, le devinait supérieur aux autres jeunes gens de son entourage; puis, son mari en faisait très grand cas. D'ordinaire, elle le trouvait un peu froid, déconcertant par sa gravité, sa politesse presque cérémonieuse. Mais, ce soir-là, il était si épanoui qu'il se montra causeur charmant, convive spirituel.

Le thé fut servi au salon : la soirée était fraîche. L'unique lampe à l'abat-jour rose, allumée en un coin, jetait une lumière pâle, ramassée en cercle. Dans cette clarté, Jeanne se mouvait, préparant les tasses, remuant les cuillers avec un bruit argentin. L'autre moitié du salon était plongée dans une demi-obscurité, éclairée seulement par la fenêtre grande ouverte sur la nuit et par laquelle entrait un air très pur, parfumé.

— Jeanne, tu devrais nous faire un peu de musique.

— Volontiers, maman, je vais demander à M. Pierre ses pré-

férences. Je puis bien chanter à son intention, ce soir, par reconnaissance!

Elle se dirigeait vers lui, groupant dans sa main plusieurs morceaux :

— Choisissez.

Elle se tenait debout, toute frêle dans sa chemisette blanche qui se rosissait aux manches et au cou d'une transparence. Elle avait la tête baissée et lisait les titres à haute voix.

Au hasard, Pierre prit un cahier :

— Celui-là.

Il n'écouta pas les mots, les notes... Les yeux fermés, il rêvait, rêvait d'une vie douce dans une petite maison des bois, une vie très simple où le travail et l'amour mettraient leurs seules joies, une intimité close, une solitude à deux...

La voix s'était tue en une sonorité voilée, presqu'un soupir, et, dans l'âme de Pierre, se prolongeait son écho...

Il voulut partir, emporter en lui cette impression, la garder intacte comme un trésor... Il exprima avec chaleur sa gratitude à Mme Martel; pour Jeanne, ne trouva presque rien à dire qu'un « merci » où tremblaient toutes les reconnaissances. La voiture attendait : il partit. Mais il se sentait mal à l'aise dans le coupé fermé. Le feu des lanternes éclairait d'une lueur brève la fuite des futaies. A deux kilomètres des Broussayes, il fit arrêter pour marcher un peu dans la nuit, seul avec ses songes, et, rentré chez lui, il goûta longuement cette paix nocturne...

Dans la cour, les touffes de rosiers s'érigeaient en ombres arrondies, la lumière était blême... Sur la route, une voiture passa, voiture de messager à l'allure lente du cheval fatigué. Les clochettes tintèrent un instant, très distinctes, puis de plus en plus assourdies, presque muettes. La petite lueur falote des lanternes, après avoir donné sa clarté mourante comme un ver luisant qui cheminerait, pâlit, s'effaça dans le noir, s'éteignit... Le silence retomba, très calme. Seul, un chien aboyait au loin, dans une ferme, et, tout près sur le sable humide de la cour, un crapaud jetait sa note mélancolique, monotone, toujours la même, très douce, très triste...

Marc Debrol.

La suite prochainement.

L'ÉDIT DE NANTES

ET SON APPLICATION [1]

VII

De ce principe que l'édit de Nantes n'est qu'une exception, on ne devait pas conclure seulement qu'il n'autorise le culte p. r. que là où il le proclame, mais aussi, ce qui n'est pas explicitement déclaré par l'édit, qu'il ne s'applique qu'à ceux pour lesquels il a été fait, c'est-à-dire aux calvinistes, ou plutôt aux familles calvinistes en 1598.

Cette conséquence et cette exclusion de personnes ne semble pas avoir été admise dès le début; et, ce qui est assez remarquable, des mesures furent prises contre les relaps, c'est-à-dire les prétendus réformés qui, après leur conversion, retournaient au calvinisme, avant d'être dirigées contre les catholiques qui passaient au protestantisme.

Les calvinistes se convertissant étaient considérés comme ayant renoncé au privilège de l'édit et ils étaient, par suite, soumis au droit commun. Au dire d'Elie Benoist, la première mesure contre les relaps fut une ordonnance des intendants de Languedoc, qui donnait comme motifs qu'il fallait s'opposer aux fausses conversions et aux sacrilèges qui en étaient la suite. Certains huguenots auraient feint de se convertir pour épouser des catholiques et seraient ensuite retournés à leur première religion. Cette ordonnance du 28 avril 1638 n'aurait, du reste, pas eu de suite.

Mais, en 1663, une déclaration du roi décide que l'édit de Nantes ne s'applique pas aux relaps qui ont renoncé à l'édit. En 1664, un arrêt du Conseil d'Etat semble regarder comme licite

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 septembre 1907.

le passage d'un catholique à la r. p. r., car il interdit à celui qui agit ainsi de se marier avant six mois. « Défend sa majesté à ceux qui ont été catholiques et qui changent de religion de se marier qu'après avoir été six mois de la R. P. R. et en avoir fait l'exercice public, sous telle peine que de raison et aux ministres d'authoriser lesdits mariages qu'après ledit temps de six mois à peine d'interdiction. »

Cependant les états de Languedoc demandaient à plusieurs reprises qu'il ne fût plus permis aux catholiques de changer de religion. Les assemblées du clergé formaient le même vœu, les catholiques n'ayant pas demandé ce droit, et un édit de 1680 le leur défend sous peine de bannissement et de confiscation. Ce qu'Elie Benoist appelle la « liberté de conscience enlevée aux catholiques ».

Ce principe une fois admis, les mesures de rigueur devaient suivre et suivirent logiquement; c'est ainsi qu'une déclaration du 20 juin 1665 ordonne que les relaps et les prêtres apostats, c'est-à-dire qui passeront au calvinisme, seront punis conformément aux ordonnances. Une déclaration du 23 janvier 1666 les punit du bannissement. Il n'y a que trois arrêts de bannissement cités par Filleau, mais son livre est daté de 1668. Une autre déclaration du 13 mars 1679 édicte contre eux l'amende honorable et la confiscation. La peine du bannissement et de la confiscation sont de nouveau prononcées par un édit de juin 1680. Et, en 1683, un autre édit punit également de la peine du bannissement les ministres qui recevront des catholiques à faire profession de la r. p. r.

Ce principe ne s'appliquait pas seulement aux catholiques qui voulaient passer à la religion p. r. Ceux qui n'étaient ni catholiques ni réformés avaient-ils le droit d'entrer dans la religion protestante? Ce n'est pas à eux que le privilège fut accordé et, le 11 janvier 1683, une déclaration du roi portait que les idolâtres et mahométans qui voudront se faire chrétiens ne pourront être instruits que dans la religion catholique. Les mariages mixtes, cause fréquente de séduction, avaient été interdits par un édit de mai 1680.

On comprend facilement quelles conséquences pouvaient avoir ces mesures, et particulièrement celles qui atteignaient les relaps, à une époque où, à côté d'efforts très louables et souvent couronnés de succès, pour éclairer et persuader les protestants, on avait recours à mille moyens pour convaincre les hérétiques que leurs intérêts matériels voulaient qu'ils se fissent catholiques. Il devait arriver souvent que des convertis, encore mal confirmés

dans leur foi, cédaient aux séductions, aux reproches de leurs coreligionnaires de la veille. Ce n'est probablement pas à tort que les lettres des intendants dénoncent le respect humain comme le grand obstacle aux conversions. Il arrivait aussi, certainement, que, pour se procurer quelques avantages matériels, des p. r. peu scrupuleux feignaient une conversion et désiraient ensuite retourner aux pratiques calvinistes; mais ils avaient renoncé au privilège de l'édit, ils étaient sous le régime du droit commun, qui prohibait et punissait l'hérésie. Heureusement pour eux, les mœurs s'étaient adoucies sous ce rapport, en France du moins, sinon dans les pays protestants, et il n'y allait plus de la vie.

On prenait, en effet, à tâche de faciliter les conversions, d'y exciter par l'appât d'avantages matériels, comme de refuser aux protestants toute charge, tout avantage dépendant du pouvoir, de donner des pensions aux ministres qui se convertissaient, et de les exempter de la taille.

Il y eut entre les convertis et leurs anciennes communautés religieuses un débat assez curieux et dont la solution dépend de l'idée que l'on peut se faire des obligations des membres d'une association. Lorsqu'une communauté protestante avait des dettes, celui de ses membres qui la quittait était-il contraint de se charger de sa quote-part de dettes, ou en était-il exempt? En un mot, les communautés avaient-elles la personnalité morale? Les protestants prétendaient que les convertis devaient contribuer à leur part de dettes, sans voir les conséquences que ce principe aurait pu produire contre eux, car si le membre sortant reste chargé de sa part de passif, il peut réclamer sa part d'actif; et il y eût eu une liquidation continuelle des biens de ces communautés. Mais on déchargea simplement les convertis de ces dettes, et les communautés conservèrent leur personnalité morale avec tous les avantages qui y sont attachés.

Comme la conversion pouvait amener du trouble dans les affaires du converti, on accorda aux nouveaux convertis un délai de trois ans pour payer leurs dettes. Cette mesure devait parfois garantir une situation intéressante contre des réclamations malveillantes, mais pouvait aussi tenter un débiteur aux abois et le pousser à une fausse conversion.

Parmi les moyens de tourmenter les prétendus réformés, le plus célèbre, connu sous le nom de dragonnade, consistait à loger chez eux des gens de guerre. Sans prendre à la lettre tous les récits d'atrocités commises par ces dragons, il n'y a pas moyen de douter qu'il y eût là une vexation et un abus dont les hugue-

nots n'eurent pas seuls à souffrir; et, chose singulière, il semble qu'ils se soient rendus eux-mêmes coupables d'abus de ce genre, quand ils furent les plus forts. M. Augustin Cochin cite une note sur les consuls de Clairac, où l'on accuse entre autres choses les p. r. qui sont en majorité de vexer les catholiques « en faisant porter toutes les charges et les surchargeant toujours dans le logement des gens de guerre dont ils les accablent ».

La charge de loger des soldats existe encore, mais on ne leur doit que le logement pour peu de temps et elle est en général acceptée volontiers; il ne semble pas en avoir toujours été de même autrefois, et Tallemant des Réaux nous raconte que les paysans d'un village allèrent trouver le prince de Condé, demandant à s'avouer de lui pour se dispenser de loger des gens de guerre et participer à ce privilège des terres des princes du sang, et que ce prince, le père du grand Condé, n'y consentit que moyennant le versement d'une somme convenue.

On a beaucoup parlé du despotisme de l'ancien régime; il n'avait cependant pas un pouvoir aussi étendu que la puissance publique actuelle, et, dans certains cas, le gouvernement n'avait aucun moyen de venir directement à bout d'une résistance; il avait alors recours à des moyens détournés et parfois à l'abus de ses droits. C'est ainsi que le logement de régiments en Bretagne fut employé pour forcer les états de cette province à céder lorsqu'ils refusaient le don gratuit, part contributive de la Bretagne aux dépenses communes. Il n'est donc pas étonnant que les intendants aient profité de cette occasion d'être désagréables aux p. r. en leur imposant cette charge. Pour en mieux faire sentir le caractère, une ordonnance de 1681 dispensa les nouveaux convertis de loger des gens de guerre pendant deux ans.

VIII

Les Chambres mi-parties, comme leur nom l'indique, étaient composées par moitié de catholiques et de p. r. et elles devaient juger les causes des religionnaires. En 1598, ce n'était pas une nouveauté, celle de Castres fonctionnait antérieurement. On en établit aux Parlements de Bordeaux, de Toulouse et de Grenoble; il n'y en eut ni à Rennes, ni à Dijon, ni à Aix, mais les prétendus réformés du ressort de ces Parlements eurent la faculté de porter leurs causes à la Chambre mi-partie du Parlement le plus voisin. A Paris et à Rouen, il y eut une Chambre de l'édit qui ne fut pas mi-partie, mais qui dut avoir au moins un conseiller réformé.

Mais les protestants se plaignirent qu'en l'absence du conseiller désigné pour ce service, on se passât d'un p. r. pour juger leurs procès, et le roi décida, en 1606 et en 1607, qu'en cas d'absence, il serait remplacé par le plus ancien conseiller de la même religion.

Il devait arriver que cet arrangement compliquât singulièrement la procédure et donnât lieu à beaucoup de difficultés et de plaintes, et c'est ce qui eut lieu, en effet; d'autant plus que ces Chambres n'étaient pas toujours établies dans la même ville que le Parlement. Les difficultés étaient encore plus grandes quand il fallait se faire juger dans un autre ressort et faire exécuter l'arrêt par les officiers d'un Parlement différent de celui qui avait rendu l'arrêt. Le Parlement de Provence émit la prétention qu'un arrêt de la Chambre mi-partie de Grenoble ne pouvait être exécuté dans son ressort sans qu'il eût délivré un *pareatis*. Mais le roi lui donna tort sur la plainte des protestants.

Certains cas n'étaient jamais attribués à ces Chambres, par exemple, ceux de lèse-majesté et ceux se rattachant à des matières ecclésiastiques. C'est ainsi qu'une lettre de Laure, avocat général à Bordeaux, nous montre un conflit de juridiction : les duellistes protestants prétendaient être jugés par la Chambre de l'édit, ce que le procureur général leur déniait, leur crime étant considéré comme crime de lèse-majesté.

Lors de l'assemblée des états généraux de 1614, le clergé s'était plaint de la partialité des Chambres mi-parties, accusant les juges p. r. d'être toujours favorables à leurs coreligionnaires, ce qui amenait leur acquittement en matière pénale (art. 299 du Cahier du clergé), et il disait aussi que plusieurs plaideurs feignaient d'être protestants pour porter leurs affaires aux Chambres de l'édit (art. 223). L'ordonnance de 1629 fait droit à ces doléances en décidant (art. 104) qu'en cas de partage en matière pénale, ce ne serait plus l'opinion la plus douce qui serait suivie aux Chambres mi-parties, mais que l'on y appliquerait les règles des procès en matière civile, où l'on se faisait départager par une autre Chambre; et en ordonnant (art. 105, 106 et 108) des précautions contre les ruses des faux huguenots.

Un arrêt du Parlement de Dijon, du 19 janvier 1657, nous montre un sacrilège qui invoque un changement de religion pour se faire renvoyer devant la Chambre de l'édit, ce que le Parlement lui refuse. Il y avait des cas, cependant, où les conseillers p. r. étaient d'avis d'aggraver la peine, mais il s'agissait alors d'égaler leur religion à la religion catholique. Une lettre des conseillers huguenots de Castres au chancelier, datée

du 9 mars 1643, a trait à un de ces partages. Un blasphémateur protestant avait été condamné à l'unanimité. La peine comportait une amende honorable devant la porte de la cathédrale, et les p. r. voulaient qu'il en fit une également devant leur temple, alléguant que le condamné avait toujours fait profession de la r. p. r. et que, par conséquent, ses coreligionnaires étaient plus insultés que les autres par ses blasphèmes. Raisons qui ne persuadaient pas les catholiques.

Les méfiances allaient très loin, une lettre d'Antoine d'Aguesseau, premier président au Parlement de Bordeaux, au chancelier, datée du 2 juin 1633, demande le maintien de la Chambre de l'édit à Agen, où tout le monde est catholique, et s'oppose à son transport à Bergerac, parce que, tout le monde y étant huguenot, les arrêts rendus en faveur des catholiques ne pourraient être exécutés et leur demeureraient souvent sans effet.

Les Chambres de l'édit de Paris et de Rouen furent supprimées en 1660 et les chambres mi-parties des Parlements de Languedoc, Guyenne et Dauphiné en 1679, et leurs officiers furent incorporés aux Parlements correspondants par des édits qui firent perdre ce privilège aux prétendus réformés.

Pour les justices royales subalternes, il ne semble pas qu'il y ait eu de difficulté et il est probable que les p. r. qui n'avaient aucun droit d'exercer telle ou telle charge en particulier en furent exclus en fait le plus souvent; mais dans les justices seigneuriales, le choix des juges appartenait aux seigneurs, et ils furent parfois, à ce sujet, en conflit avec les Parlements.

Par des arrêts du 28 juin 1613 et du 5 janvier 1665, le Parlement de Toulouse enjoignait aux seigneurs de ne nommer que des juges catholiques et non de la r. p. r., sous peine de perte de leur droit de justice. Ces arrêts furent portés au Conseil du roi. Furent-ils jugés définitivement et en principe? Je ne sais. Un arrêt du Conseil privé du 21 janvier 1668 maintenait provisoirement en fonction un juge protestant nommé par la duchesse de Rohan et ordonnait que le procureur général enverrait les raisons qu'il avait de s'opposer à l'installation d'un juge de la r. p. r. Cette situation était restée la même quelques années après.

En dehors des charges judiciaires, certaines fonctions furent contestées aux protestants. Ainsi, en 1680, dans l'intention de procurer le baptême aux nouveau-nés en danger de mort, une déclaration du roi interdit aux p. r. les fonctions de sage-femme.

Dans les corporations, on leur contestait certaines charges, en particulier celle de garde des orfèvres; en 1609, ces différends

pour Paris furent portés au Conseil d'Etat. En 1665, le 15 mars, un arrêt du Parlement de Bordeaux défend d'en nommer dans cette ville de la r. p. r. et le 20 avril suivant, cette défense est étendue à tous les métiers.

Pour les charges municipales, elles leur furent parfois enlevées après des révoltes et des prises d'armes. Nous voyons, par exemple, l'évêque d'Acqs ou de Dax se plaindre par une lettre, peut-être au chancelier, des p. r. de Salies qui veulent être jurats de cette ville, bien qu'après une double révolte ils aient été réduits et destitués de leurs charges par le duc d'Epernon, et regardés depuis lors comme inhabiles à ces fonctions, malgré leurs requêtes au Parlement et au gouverneur.

IX

Toutes les fois qu'il y aura une lutte un peu vive entre des croyances différentes, un des points les plus ardemment disputés sera l'éducation des enfants. C'est un devoir et une nécessité d'instruire les enfants, et il est impossible de le faire sans prendre parti pour une doctrine ou pour une autre. On ne peut guère se taire complètement et, du reste, de même que se moquer des philosophes est faire de la philosophie, le silence est aussi une doctrine qui ne saurait être indifférente. Un pouvoir qui a promis la liberté et la neutralité n'a d'autre moyen de tenir sa promesse que de laisser les parents enseigner ou faire enseigner les doctrines qui leur plaisent. Mais si les gouvernements qui doivent leur naissance à de telles promesses ne les tiennent pas, est-il étonnant qu'un pouvoir confiant dans une révélation divine, et non dans les opinions variables des hommes, ne soit pas resté indifférent à l'enseignement d'une hérésie? Personne, du reste, en Europe, n'était alors partisan de cette liberté.

L'édit de Nantes donnait certains avantages aux protestants, mais il ne faut pas perdre de vue que ces avantages étaient des exceptions qui ne pouvaient en aucun cas être étendues. Si un fidèle de la r. p. r. a le droit d'élever ou de faire élever ses enfants dans cette religion, il n'en saurait être de même d'un catholique; et des arrêts du Conseil d'Etat déclarent que les enfants d'un catholique doivent être baptisés et élevés dans la religion catholique, quelle que soit la religion de la mère.

En conséquence, un nommé Belutteau, de la Rochelle, qui, converti, par intérêt, semble-t-il, laissait cependant sa femme

conduire leurs enfants au prêche, est condamné par un arrêt du 17 novembre 1666, lui ordonnant de les faire élever dans la religion catholique, apostolique et romaine.

De même, un sieur de Champeaux étant mort catholique, sa femme, p. r., faisait élever ses filles dans sa propre religion; une lettre de cachet ordonna de les lui enlever pour les conduire au couvent de la Trinité, où elles seraient élevées dans la religion de leur père.

Il en est de même des enfants de François de la Forge Nossay, la mère et la grand-mère sont condamnées par divers arrêts à faire élever les enfants dans la religion du père. Ayant été se jeter aux pieds du roi, la grand-mère obtient décharge des condamnations prononcées contre elle, mais non un changement dans la décision qui ordonnait l'éducation catholique des enfants.

Lorsque le père mort était de la r. p. r., on donnait à ses enfants des tuteurs de la religion du père, même lorsqu'il n'y avait pas pourvu lui-même; mais cette façon d'agir n'allait pas sans amener quelques protestations. Et nous voyons, dans une lettre au chancelier, de Pontac, premier président du Parlement de Bordeaux, protester, le 18 juillet 1633, contre cette habitude. Pour lui, d'abord, l'article 39 des secrets n'a pas été enregistré et ne devrait pas, par suite, être exécuté par les Parlements. « Au pis aller, dit-il, cest article secret ne doit être estandu au delà de ces termes et le faudrait restreindre précisément au cas dont l'ordonnance parle. Tellement qu'ors de la quoy que les pupilles fussent yssus d'un père de la relig. pret. reff. s'il n'avait point marqué sa volonté dans l'éducation, il le faudrait mettre entre les mains d'un tuteur catholique puisque c'est cèle qui est la métresse dans l'estat. Et par ce moyen ce serait mettre ses jeunes enfants dans le chemin de leur salut. »

Nous avons déjà vu, à propos des relaps cette doctrine, que l'édit de Nantes accorde seulement un privilège exceptionnel que l'on ne peut plus invoquer si une fois on y a renoncé; on en tira cette conséquence qu'un père qui a placé ses enfants dans une maison d'éducation catholique n'a plus le droit de les en retirer pour les faire élever dans la r. p. r. Cette façon de voir fut adoptée le 22 décembre 1621 par un arrêt du Parlement de Paris, précédé d'une longue plaidoirie de Servin, avocat général, à propos d'un père de la r. p. r. qui avait amené ses enfants à Paris et les avait placés chez les Jésuites.

Si on reconnaissait une certaine autorité au père légitime, on s'avisa, assez tard, il est vrai, que le père qui n'a pas sur ses enfants les droits qu'il tient du mariage, ne pouvait se prévaloir

de l'édit, et une déclaration du roi, du 31 janvier 1682, ordonna que les enfants bâtards de ceux de la r. p. r. seraient élevés dans la religion catholique. « D'autant plus qu'il n'y a personne qui puisse exercer sur ces enfants une puissance légitime. » Cette règle de l'éducation catholique des bâtards ne fut, paraît-il, appliquée à l'Alsace qu'en 1727. L'Alsace n'était pas soumise à l'édit de Nantes.

A quel âge un enfant pouvait-il avoir une religion propre et se soustraire sur ce point à l'autorité de ses parents? Nous sommes maintenant habitués à une majorité uniforme et assez tardive, et, sauf dans certains cas particuliers, les droits des mineurs ne sont pas plus étendus à vingt ans qu'à deux. Il n'en était pas de même autrefois; d'abord la majorité n'était pas uniforme dans toute la France, elle dépendait des différentes coutumes. Ainsi une des plus considérables, la coutume d'Auvergne, avait autrefois fixé la majorité à douze ans pour les femmes et à quatorze ans pour les hommes. Ce n'est que lors de la réforme de cette coutume en 1510 que la majorité y fut portée à vingt-cinq ans. D'autres coutumes analogues ne furent pas réformées sur ce point; on peut citer comme exemples la coutume d'Artois qui, dans son article 154, fixait la majorité à douze et quatorze ans et celle de Boulogne (art. 119) qui, allant plus loin encore, la fixait à la douzième et à la quatorzième année, sauf pour les ventes d'immeubles. Ce fut également cette majorité qui fut de règle pour les rois; leur majorité de quatorze ans était non pas une majorité politique exceptionnelle, mais une des majorités civiles en usage dans le royaume. Cette majorité de douze et quatorze ans subsista donc et fut légale dans une partie de la France jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

On sait que c'était aussi l'âge où il était permis de contracter un mariage, un engagement irrévocable.

Il n'est donc pas étonnant que dans un cas qui paraissait favorable aux enfants, on n'ait pas recherché à allonger la minorité et que l'on se soit arrêté à cet âge de douze et quatorze ans.

Du reste, avant l'édit de Nantes, on avait eu déjà dans certaines occasions le plus grand égard aux volontés des enfants. C'est ainsi que, sous Charles IX, Claude du Chastel étant restée orpheline, ses parents protestants et ses parents catholiques se disputaient sa garde. Le Parlement de Rennes décida de l'interroger, et, bien que par une supercherie de la partie réformée de sa famille, elle eût été entendue en l'absence de ses parents catholiques, la cour se conforma à sa déclaration religieuse en la laissant à ses oncles huguenots.

Cet âge de douze et de quatorze ans fut donc adopté comme une majorité religieuse dans la seconde moitié du dix-septième siècle, et un arrêt du Conseil d'Etat du 3 novembre 1664 défend de maltraiter les enfants qui se convertiront au-dessus de cet âge, et ordonne que les parents devront continuer à les nourrir comme antérieurement, à moins qu'ils n'aiment mieux leur faire une pension. Mais cette mesure ne parut pas suffisante pour protéger les enfants et, l'année suivante, une déclaration du roi donna aux enfants eux-mêmes le choix entre l'entretien chez leurs parents ou la pension, dans la crainte de mauvais traitements des parents.

On avait fondé à Paris en 1634, et dans d'autres villes, des maisons de la propagation de la foi ou des nouvelles catholiques. Ces maisons, composées de femmes sans vœux et non de religieuses, étaient destinées à recevoir les nouvelles converties qui ne savaient où se retirer, ou bien qui désiraient simplement achever de s'instruire et se confirmer dans leur foi, ainsi que celles qui voulaient se convertir quelle que fût leur hérésie. Mais elles ne devaient pas recevoir de filles au-dessous de douze ans, suivant les édits, à moins d'une permission des parents ou des juges.

Elles accueillirent cependant les deux filles de la Framerie, dont la plus jeune n'avait que onze ans. Converties en secret et allant de même à la messe, elles avaient été découvertes et se plaignaient d'avoir été battues par leur mère et conduites malgré elles au prêche. Comme elles s'étaient réfugiées à la maison des nouvelles catholiques, située au faubourg Saint-Germain, et qu'on voulait leur faire faire leur abjuration avant de les remettre à leurs parents, le baillif de l'abbaye les fit rendre de force à leur beau-père; mais le conseil privé évoqua ce procès et défendit aux juges ordinaires de s'occuper des affaires de cette maison réservées au conseil du roi.

Cet âge de douze et quatorze ans avait été fixé par le conseil du roi, non pas, comme on pourrait le croire, pour donner aux conversions de nouvelles facilités, mais pour restreindre celles que les Parlements accordaient. Au dire de Benoist, le Parlement de Rouen avait autorisé des enfants à se convertir dès l'âge de sept ans, et c'est sur la plainte, qui en avait été portée au roi, que le conseil privé rendit l'arrêt de règlement qui fixait ainsi l'âge de conversion libre, mais les évêques auraient, dit-il, protesté qu'ils ne pouvaient refuser de recevoir une abjuration, et « cet arrêt ne contenta ni le clergé ni les réformés ».

Les Parlements s'étaient avisés d'une distinction; il était

défendu par l'édit d'induire les enfants à changer de religion, mais les recevoir lorsqu'ils le demandent d'eux-mêmes, ce n'est pas les induire, et ils rendirent des arrêts pour la fille de Jean Lefèvre, âgée de neuf ans, à Dijon; pour Françoise de la Croix, âgée de sept ans, qui est rendue à son père, mais avec la réserve qu'elle restera libre d'être catholique; pour Marthe Piozet et François Grassion, à douze ans, qui sont remis aux catholiques. Mais, le 24 avril 1665, le conseil du roi ordonnait la restitution de ces enfants. Loride des Galesnières mentionne pour la même année, à la date du 27 septembre, un arrêt faisant rendre des enfants âgés de moins de douze et quatorze ans à leurs parents de la r. p. r.

Le pouvoir royal était moins avancé que les Parlements; il suivait l'opinion plutôt que de l'entraîner. En 1681, il renonça à maintenir l'âge de douze et de quatorze ans, et une déclaration du roi permit aux enfants des réformés de faire abjuration dès l'âge de sept ans, et leur laissa le choix de retourner ensuite chez leurs parents ou de leur demander une pension pour se retirer ailleurs. Cette déclaration ordonne, en outre, aux parents ayant des enfants à l'étranger de les faire revenir.

Inversement il était arrivé au consistoire de Blois de se préoccuper des sollicitations auxquelles on lui avait dit que la fille de M. des Chanceliers était en butte de la part de gens qui voulaient la faire changer de religion, et, sur le rapport qui lui en fut fait, il jugea bon, « vue la situation fâcheuse de cette famille », d'enlever cette jeune fille de chez son grand-père pour la placer chez une demoiselle de Clèves, puis la conversion ayant eu lieu quand même, le consistoire décida l'éloignement des autres enfants de la famille et les envoya à Clèves.

Ce serait une erreur de croire que l'âge de douze et quatorze ans ne fût invoqué que par les catholiques contre les protestants; s'il est, nous l'avons vu, plus facile de retrouver les arrêts qui leur étaient défavorables, on rencontre des cas où ils invoquaient eux-mêmes cette majorité religieuse. C'est ainsi que Françoise d'Airebodouze d'Anduze ayant été mise chez les Ursulines, en 1676, parce que sa mère l'élevait dans la r. p. r., bien que son père fût catholique; dès qu'elle eut douze ans accomplis, on commença des procédures pour l'en faire sortir, puisqu'elle avait l'âge de choisir sa religion.

En 1683, dans une lettre de M. Desjenlet, il est question d'un ministre inquiété pour avoir admis à la cène, un enfant qui n'avait pas encore quatorze ans. Le père de cet enfant était un p. r. converti au catholicisme.

Daguesseau, consulté sur le cas d'une bâtarde élevée dans la r. p. r. malgré la déclaration du 31 janvier 1682, pense qu'il n'y a rien à faire, puisqu'elle a seize ans, « M. Daguesseau estime que si elle n'avait pas douze ans, selon la dite déclaration touchant les bastards, elle devrait être élevée à la religion catholique.

« Mais ayant plus que cet âge, ayant choisi la R. P. R., l'ayant exercée devant la dite déclaration. Il doute qu'on la puisse contraindre à être catholique, estimant qu'il en est de même que des enfants des nouveaux convertis qui ont passé l'âge de douze et quatorze ans et qui font profession de la R. P. R. »

On aimerait à savoir ce qui se passait dans ces couvents, quelle était la conduite des enfants et les motifs des conversions obtenues. On connaît deux de ces conversions qui font contraste, bien qu'il s'agisse de la tante et de la nièce. Françoise d'Aubigné, qui devait devenir plus tard si célèbre sous le nom de Mme de Maintenon, avait été mise, en 1648, chez les Ursulines par sa mère qui était catholique, mais une mère un peu singulière.

La religieuse qui en avait la charge avait la prudence de ne la contraindre pour rien, même pas pour le maigre du vendredi, qui devait paraître indifférent à une protestante; et la conversion n'eut lieu qu'après une controverse au parloir entre un ministre et un docteur catholique, que cette enfant de douze ans suivait, une bible à la main, et qui eut pour effet de lever ses derniers doutes. Pour Mme de Caylus, la musique de la chapelle du roi fut tout l'attrait du catholicisme, et la crainte d'avoir le fouet pour s'être convertie fut son seul scrupule.

On a plus de détails sur ce qui se passa dans les couvents après la révocation et peut-être pourrait-on, par analogie, en conclure ce qui se passait avant. Et, cependant, sous le régime de l'édit de Nantes, la plupart des enfants qui étaient reçus dans des maisons religieuses catholiques y venaient volontairement et, en général, se plaignaient des mauvais traitements que leur avait attirés chez eux le désir de se convertir. Ceux que l'on y plaçait malgré eux étaient une exception. Il fallait qu'ils fussent, comme Mme de Maintenon, sous l'autorité d'une mère catholique, ou qu'une raison particulière, comme la religion catholique du père, amenât une intervention de l'autorité. La tâche était donc plus facile pour les religieuses que dans les années qui suivirent la révocation de l'édit. Les parents, même ceux qui avaient fait eux-mêmes abjuration, ne permettaient pas à leurs enfants l'exercice de la religion catholique, et les enfants n'avaient pas tous une tante comme Mme de Maintenon pour les garantir des consé-

quences de leurs conversions. Mais, après la révocation, beaucoup d'enfants mis dans les couvents n'étaient pas eux-mêmes mieux convertis que leurs parents; cependant, Elie Benoist reconnaît lui-même que la plupart de celles qu'on avait enfermées dans ces maisons ont témoigné qu'elles y avaient été assez civilement traitées. Et s'il se plaint de certaines répressions excessives et indiscrètes, il faut remarquer que, dans un cas au moins, à Uzès, il s'agissait, non d'une peine disciplinaire, mais d'une exécution par autorité de justice, et que Benoist ne nous dit pas ce qui l'avait motivée. Peut-être avaient-elles, comme cette jeune fille dont parle M. de Terrebasse et qui finit par entrer chez les Carmélites, essayé de mettre le feu au couvent en 1739.

Du reste, Benoist lui-même nous trace, de la conduite de certaines nouvelles converties dans les couvents, un tableau tel que la contrainte où elles étaient ne suffit pas pour la justifier, et que l'on ne saurait s'étonner de certaines répressions. « Parler haut, chanter, changer de place, tourner le dos à l'autel, se lever ou s'asseoir les jambes croisées quand les catholiques se prosternaient pour adorer le sacrement, c'étaient leurs jeux et leurs amusements ordinaires; et, dans la maison, déchirer les images, brûler leurs heures, dissiper leurs provisions, prendre plaisir à jeter, en cachette, quelque morceau de lard dans leur viande de carême, c'étaient les vengeances qu'elles tiraient de la sévérité de ces bigotes. »

A cette question des conversions d'enfants s'en rattachent deux : celle de la liberté d'enseignement et celle des exhérédations. L'article 22 de l'édit de Nantes disait qu'il n'y aurait pas de distinction dans les écoles et collèges entre les élèves des deux religions. On en conclut que les prétendus réformés n'avaient pas besoin d'avoir des écoles particulières ni des collèges.

Cependant, conformément à l'art. 37 secret, on leur permit des petites écoles, mais seulement aux endroits où ils avaient la liberté du culte. Un arrêt du conseil les défendit partout ailleurs. Déjà, le 23 janvier 1647, un arrêt du Parlement de Rouen avait interdit les écoles publiques en dehors des lieux d'exercice; les grands jours de Poitiers, en 1634, avaient fait fermer l'école de Civray; et, en 1648, le Parlement de Bordeaux celle de Nérac.

L'évêque de Poitiers, sur une lettre du roi du 15 décembre 1640, publiait une ordonnance pour condamner les écoles mixtes et ordonner que les maîtres et maîtresses d'écoles seraient approuvés par l'évêque. Cette ordonnance épiscopale était confirmée par le

conseil privé. Et, à ce que raconte Elie Benoist, en 1665, les syndics du clergé de Viviers, Vienne, Valence et Le Puy, avaient obtenu de l'intendant de faire établir des écoles, qui devaient être gratuites dans les lieux d'exercice à cause de celles que les protestants y tenaient.

« Un juif, dit Benoist, nommé Alperon, s'étant converti au christianisme et à la religion réformée, se mit à enseigner, à Loudun, la langue hébraïque... C'est pourquoi les bigots se remuèrent et firent venir une lettre de cachet du 17 janvier [1665] par laquelle le roi enjoignait au bailli de lui défendre de s'en mêler. Le prétexte de ces défenses était que cela passait les bornes de ce qu'il était permis d'enseigner dans les petites écoles. »

Pour l'exhérédation, elle est interdite par l'édit de Nantes quand elle a pour cause la conversion à une autre religion. On sait que la liberté de tester n'existait pas dans notre ancien droit, mais que, dans certaines provinces, un père de famille avait le droit d'exhéréder ses enfants pour des causes limitativement déterminées. Mais Bernard, avec cet abus du droit romain qui régnait alors, va rechercher, pour expliquer cet article, la novelle de Justinien, 115, ch. III, et la loi 19 in prim. § 1 de hæreticis, et en conclut qu'un père hérétique ne peut exhéréder un enfant catholique, mais qu'un père catholique peut exhéréder un enfant hérétique. Je ne crois pas qu'aucun tribunal ait poussé si loin l'amour du droit romain.

Filleau nous donne lui-même l'opinion contraire et conclut à l'interdiction de l'exhérédation, en quelque sens qu'ait lieu le changement de religion, mais il ne donne d'arrêts qu'en faveur des enfants convertis au catholicisme. Les arrêts en sens inverse ne rentreraient pas, du reste, dans le cadre de son ouvrage, et les deux cas qu'il cite sont compliqués par des mariages contractés avec des catholiques sans le consentement des parents. Se marier malgré ses parents était, en général, une cause suffisante d'exhérédation.

X

Bien que les côtés politiques et militaires de l'édit de Nantes ne soient pas précisément ceux sur lesquels porte cette étude, il est difficile de ne pas en parler un peu. Les protestants avaient toute une organisation distincte. M. Lehr explique comment leur armée se recrutait et comment elle marchait. La préoccupation des prétendus réformés était de garder leur gouver-

nement et leurs forces, et la préoccupation des rois était naturellement de ne pas laisser en face d'eux, dans leur royaume, une autorité et des troupes toujours prêtes à faire cause commune avec l'étranger. Cette organisation politique, cette puissance militaire avaient paru aux p. r. une garantie nécessaire des avantages qu'ils avaient obtenus. Ces avantages restèrent debout quand la puissance militaire eut été anéantie, et qui peut dire jusqu'à quel point le souvenir des révoltes du commencement du dix-septième siècle, des secours prêtés aux ennemis et les espérances de secours analogues qui existaient encore au dix-huitième siècle, ne furent pas une des causes de la résolution qui fut prise d'en finir avec une secte religieuse? D'autant plus que si le secours collectif des p. r. ne fut plus acquis aux ennemis de la France, le secours personnel des émigrés de la r. p. r. ne leur manqua pas et que les familles de ces réfugiés ne montrèrent jamais ce patriotisme qui n'abandonna pas d'autres émigrés.

Le premier succès qu'obtint Henri IV pour détruire ce pouvoir politique, fut d'empêcher la nomination d'un protecteur. Quand il cessa de l'être en devenant roi, il ne fut pas remplacé et les protestants prirent complètement l'organisation républicaine, qui d'ailleurs convenait à leur tempérament de révoltés et d'aristocrates. Ce fut leur première cause de faiblesse, vis-à-vis du pouvoir royal. Désormais, plus de chef incontesté, plus d'unité de vue et de politique; et tandis que les Bourbons, moins faibles que les Valois, organisent solidement l'unité par une politique vraiment nationale, les protestants s'émiettent et leurs différentes révoltes ne parviennent plus à entraîner la masse du parti. Ils ne sont plus de force, du reste, à lutter contre la France sérieusement organisée.

Pour appuyer leur puissance politique et militaire, les protestants avaient obtenu du roi des villes de sûreté; ils disposaient en outre de villes dont les seigneurs étaient réformés, dites villes particulières, et de villes dont l'administration municipale presque indépendante était entre leurs mains; la plus célèbre était La Rochelle. Ces villes de sûreté n'étaient que provisoires, mais leur concession fut prolongée, et, en 1611, l'Assemblée de Saumur demandait encore sa continuation pour dix ans, et l'obligation pour le roi de remplacer tout gouverneur mort par « l'élu des églises » l'augmentation des subsides, et, de plus, le droit de s'assembler tous les deux ans.

On sait qu'il fallut réduire ces places de vive force et que ce ne fut qu'en 1628 que la Rochelle fut soumise, après une guerre dirigée surtout contre l'étranger; « la campagne du Languedoc, en 1629,

et le blocus de la Rochelle, en 1628, répondant au blocus de l'île de Ré par Buckingham, ont, en effet, le caractère d'une lutte internationale plus encore que celui d'une guerre de religion », écrivent MM. Lavisse et Rambaud. Montauban, la dernière place huguenote, ne fut réduite que l'année suivante, en 1629.

Certains protestants se vantèrent hautement de n'avoir pas pris part aux luttes ridicules de la Fronde; il est douteux que cette façon maladroite de s'admirer pour n'avoir pas trempé dans une révolte ait beaucoup amélioré les dispositions du pouvoir royal envers eux; d'autant plus que leur obéissance et leur tranquillité ne furent pas absolues pendant ces troubles.

XI

Parmi les provinces de France, il en est où l'édit de Nantes ne fut jamais appliqué, d'autres où son application fut contestée et ne fut pas constante. Ce furent tantôt les catholiques et tantôt les protestants qui nièrent sa valeur et tâchèrent de se soustraire à son autorité.

Les trois provinces dans lesquelles l'édit ne fut pas constamment reçu au moins en droit furent l'Alsace, le pays de Gex et le Béarn; la dernière seule mérite un examen un peu approfondi et soulève des questions de droit intéressantes.

L'Alsace et le pays de Gex ne furent réunis à la France qu'après la promulgation de l'édit et c'est là la raison qui a fait nier qu'il y fût applicable. Jamais on ne songea à l'étendre à l'Alsace. Elle ne fut réunie à la France que peu de temps avant la révocation de cet édit; et, du reste, son application y eût sans doute rencontré une opposition presque unanime. Il n'y avait que fort peu de calvinistes et les luthériens, qui n'étaient pas fort bien disposés pour eux, allaient, en 1661, après avoir interdit le culte calviniste à Strasbourg, jusqu'à défendre aux cochers de conduire le dimanche à Wolfisheim où les calvinistes possédaient un temple.

La situation des luthériens en Alsace continua à être réglée par les traités de Munster et de Nimègue, et, pour Strasbourg, par des capitulations spéciales signées de Louis XIV, le 30 septembre 1681. Les luthériens et la ville conservaient les biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés; seule la cathédrale, usurpée en 1559, fut rendue aux catholiques par suite d'une modification apportée par Louvois à la proposition de traité de la ville. Malgré la partialité de l'auteur, on peut voir dans Reuss,

l'embarras qui naissait de l'injustice de la détention des biens des catholiques par les luthériens et du texte précis des capitulations qui ne permettait pas de la réparer. Mais l'édit de Nantes n'y était pour rien.

Pour le pays de Gex, la situation était moins nette. L'édit de Nantes y fut invoqué, il semble même y avoir été appliqué à plusieurs reprises, mais non sans contestation des deux côtés.

En fait, au dire d'Elie Benoist, lorsqu'en 1601 le pays de Gex passa sous la domination de la France, « la religion romaine n'y était plus que tolérée » et « les réformés jouissaient de toutes les charges et appliquaient les revenus ecclésiastiques à leurs usages ».

En droit, les adversaires de l'application de l'édit de Nantes au pays de Gex prétendaient que la religion prétendue réformée était interdite. Son culte avait été, il est vrai, permis par le premier traité de Nyon, mais seulement provisoirement et jusqu'à ce que, « par détermination d'un général, libre et asseuré concile... pour fonder la vérité divine, par l'adresse de l'esprit de Dieu, soit déclaré quelle forme de religion on doit tenir suivant les saintes écritures du viel, nouveau testament, à laquelle détermination les dits sujets pourraient être contraints d'acquiescer comme tous les autres et vivre ainsi qu'il sera ordonné par icelle ». Comme le concile de Trente avait été reçu en Savoie, ce traité, qui portait une promesse de soumission des calvinistes, ne pouvait plus être invoqué par eux. Le second traité de Nyon (1598), réduisait les lieux où le culte protestant était permis à trois, et la même année un nouvel édit bannissait les prétendus réformés de toute la Savoie.

Que l'on appliquât l'édit de Nantes ou le droit savoyard, la situation, de fait, ne pouvait manquer de changer sous la domination de la France. Les catholiques sortirent de la situation opprimée où ils étaient, mais ce ne fut qu'après un temps assez long qu'ils purent jouir de tous les avantages assurés à ceux des autres provinces. En 1601, le roi y avait rétabli la messe et, la même année, une déclaration du roi promettait la liberté de conscience, mais sans nommer l'édit de Nantes. « Le roi conservera les habitants du pays de Gex en la liberté de leurs consciences comme les autres sujets de son royaume. » Ce ne fut que peu à peu que les calvinistes furent dépossédés des avantages dont ils jouissaient, contrairement à cet édit.

En 1611, d'après Elie Benoist, les commissaires de l'édit pour la Bourgogne l'appliquèrent au pays de Gex et « il y eut même

quelques-unes de ces ordonnances rendues à la requête de l'évêque de Genève et des catholiques de ce canton, qui demandaient que cette loi fut suivie en leur faveur ». Mais ce ne fut qu'en 1612 qu'on enleva aux prétendus réformés les biens ecclésiastiques et que leurs douze ministres durent se contenter de 1200 écus pris sur l'augmentation de 1500, accordée aux protestants du royaume.

En 1621, les commissaires nommés après la paix des Pyrénées pour connaître des usurpations de ceux de la r. p. r. pendant les troubles, ne purent se mettre d'accord, devant la protestation de l'évêque de Genève et du prévôt de l'église cathédrale, demandant l'interdiction de l'exercice de la r. p. r., et la comparution des ministres, pour savoir si l'édit de Nantes s'appliquait au pays de Gex.

En 1657, un règlement du Parlement de Dijon avait assujetti les calvinistes du pays de Gex aux règles auxquelles étaient soumis ceux des autres provinces par l'édit de Nantes.

Enfin, le 3 août 1662, un arrêt du conseil du roi tranche définitivement la question, en déclarant que l'édit de Nantes n'est pas applicable au pays de Gex. Cet arrêt ne maintient que deux temples, à Serguy et à Fernex, et ordonne que tous les autres, au nombre de 23, seront démolis. Cette doctrine fut confirmée par plusieurs arrêts qui suivirent; un entre autres, de 1664, réduisit le nombre des ministres à deux, comme celui des temples.

XII

Le pays où la question de l'application de l'édit souleva le plus de difficultés de toutes sortes est le Béarn. D'abord des difficultés juridiques importantes. Le Béarn était-il un Etat indépendant ou une province française? Quel était le pouvoir qui avait le droit de changer les lois en matière de religion? Et enfin des difficultés d'exécution et militaires, puisqu'il fallut que le roi en personne y conduisît une armée pour imposer l'édit de Nantes. Là, ce furent les calvinistes qui refusèrent cet édit et le repoussèrent tant qu'on ne les contraignit pas de force à le subir.

Si le Béarn était un Etat indépendant, le fait que le souverain du Béarn était la même personne que le roi de France, ne pouvait avoir pour effet que les lois du royaume y fussent applicables, et l'édit de Nantes, fait pour la France, ne devait pas nécessairement y être reçu. Si, au contraire, le Béarn avait toujours été une province française, ayant simplement un seigneur particulier,

comme l'avaient été la Bretagne et la Champagne par exemple, il n'avait pas de raison de se soustraire à une loi aussi générale.

Il n'est pas toujours facile de savoir, dans les temps féodaux, quel était le souverain non plus que le propriétaire d'une terre. C'est que les droits qui nous paraissent constituer la propriété et la souveraineté sont alors séparés les uns des autres et répartis entre diverses personnes. On pouvait avoir le droit héréditaire de gouverner une vaste région, l'administrer, y rendre la justice, y lever des impôts, entretenir une armée et faire la guerre sans être souverain. Ce qui augmente la difficulté, c'est la confusion si fréquente entre la souveraineté et les droits féodaux; les mêmes mots servaient souvent pour les deux sortes de liens, mais on pouvait être sujet d'un souverain sans être son vassal, et vassal d'un particulier tout en étant sujet d'un souverain. C'étaient deux questions différentes de savoir si le roi était roi dans le Béarn, ou s'il en était suzerain. Le Béarn pouvait être une province française sans être un fief.

Je ne crois pas que l'ancienne sujétion du Béarn puisse faire de doute, ni qu'elle ait jamais été contestée; d'après Marca, le Béarn avait été gouverné par un vicomte, lieutenant du duc de Gascogne, qui devint héréditaire et parvint à se soustraire peu à peu à toute autorité. Le fait semble constant et les plus grands partisans de l'indépendance du Béarn invoquent la suppression graduelle de tout devoir féodal et la prescription. Mais d'un côté la prescription ne saurait être invoquée en pareil cas. Un vassal ne prescrit pas contre son seigneur. Ce n'est que l'application d'une règle générale qui se retrouve dans notre droit moderne sous une autre forme et que l'on pourrait formuler dans son expression la plus générale. « Un tenancier ne prescrit pas contre celui dont il tient un bien. »

Et quand même tout lien féodal eût été rompu, le résultat aurait été de faire du Béarn un alleu et non une souveraineté indépendante. En fait, le Béarn avait une indépendance à peu près complète; il était réuni à la Navarre dont le roi était souverain, et cette situation contribuait à lui donner une apparence d'Etat ne faisant pas partie du royaume de France.

Les seigneurs du Béarn avaient depuis longtemps renoncé au titre de vicomte, qui s'accommodait mal avec leurs prétentions, pour se contenter de celui de seigneur, mais la France avait toujours réclamé ses droits, les Béarnais étaient traités comme régnicoles, les évêques prenaient part aux assemblées du clergé et le Parlement de Toulouse comprenait le sénéchal de Béarn dans la liste des officiers de justice de son ressort.

Sous Louis XII il y avait eu un démêlé entre les seigneurs de Béarn et ce Parlement. En 1510 le comte de Carmaing, vassal de Jean d'Albret, seigneur du Béarn, ayant eu son château détruit par celui-ci, en avait appelé à la justice du suzerain de son seigneur et l'avait assigné devant le Parlement de Toulouse, qui fit ajourner Jean d'Albret et Catherine de Navarre, et, comme ils refusaient de comparaître et niaient la suzeraineté, le Parlement, conformément au droit féodal, les déclara déchus de leur seigneurie et en prononça la confiscation. La reine de Navarre s'adressa alors, le 26 mai 1510, aux Etats d'Aragon, leur demandant des secours contre les prétentions du roi et disant « que ledit rey de France se feyt sa judge en sa causa proprie ».

Les choses sont arrangées provisoirement par un arbitrage qui ne juge pas le fond du débat. Louis XII nomma l'évêque de Paris, Estienne Soucher, et un maître des requêtes, Pierre de la Vernade. Jean et Catherine, Pierre Raymond du Perrier et Pierre de Biax pour examiner si l'arrêt du Parlement était valable « le tout sans préjudice des parties au principal ».

Les arbitres, conformément au mandat qu'ils avaient reçu, ne jugèrent pas l'affaire au fond. Après avoir assigné les procureurs généraux de Toulouse et de Béarn et les avoir ouïs le 10 juillet 1512, ils prononcèrent le 15 l'annulation de l'arrêt du Parlement de Toulouse « comme donné par juges incompétents », mais « sauf et réservé au roi très chrétien que s'il voulait prétendre aucun droit au dit païs de Béarn en propriété et souveraineté il le pourrait demander par devant juges compétens nonobstant la dite sentence ». Le litige resta ouvert, en 1569 les Parlements de Toulouse et de Bordeaux élevèrent de nouveau leur prétention à contrôler la justice du Béarn.

On sait qu'à son avènement Henri IV avait rendu en 1590 un édit qui déclarait, contrairement au droit public du royaume, que ses biens propres ne seraient pas réunis à ceux de la couronne. Il voulait ainsi sauvegarder les intérêts de sa sœur Catherine et ceux de ses créanciers. Mais le Parlement de Paris, bien inspiré pour cette fois, refusa, sur la demande du procureur la Guesle, d'enregistrer cet édit. En 1607, les circonstances ayant changé, le roi cède et ordonne que son domaine privé sera réuni à celui de la couronne. De ce jour, en droit la seigneurie de Béarn fut réunie à la couronne de France, mais la province, française auparavant, ne changea pas de nationalité.

Il n'en fut pas de même de la basse Navarre. Elle constituait bien un Etat distinct et ne cessa de protester contre l'arrêt de 1620

qui la déclarait unie à la France. Mais cette question est différente de celle du Béarn.

Cette contestation sur la souveraineté du Béarn est nécessaire à connaître pour comprendre les événements qui se sont passés dans cette province avant la conversion d'Henri IV et jusqu'à ce que l'édit de Nantes y eût été appliqué en 1620; sans elle, la conduite du roi et d'un certain nombre de Béarnais serait incompréhensible.

La réforme avait été prêchée, en Béarn, du temps d'Henri II de Navarre; sa femme, Marguerite d'Angoulême, s'entourait volontiers de prédicateurs d'une orthodoxie douteuse, et elle a toujours passé, en France, pour être elle-même prévenue en faveur des nouveautés. Cependant, le catholicisme demeura la religion officielle. Il le demeura sous le règne de Jeanne d'Albret et d'Antoine de Bourbon; et, en 1560, les Etats de Béarn ayant présenté au roi et à la reine de Navarre une requête sur le fait de la religion, reçurent une promesse de prêter, à l'occasion, main-forte aux évêques. Cependant, la conduite des seigneurs du Béarn fut hésitante et ils semblaient tantôt passer au calvinisme, tantôt revenir au catholicisme; toutefois, Antoine de Bourbon finit, après la controverse de Poissy, par revenir résolument au catholicisme dans lequel il mourut.

Une fois veuve, Jeanne d'Albret passa définitivement au calvinisme et commença à prendre, malgré les protestations continuelles des états de Béarn et de basse Navarre, une série de mesures portant atteinte à la liberté des catholiques et les dépouillant des biens ecclésiastiques.

Déjà, en 1561, les catholiques, trahis par les deux évêques béarnais qui gardaient leurs sièges tout en rejetant l'autorité et la doctrine de l'Eglise, avaient vu une partie des biens ecclésiastiques détournés de leur usage pour servir à l'entretien des ministres et des écoliers calvinistes. Les églises mêmes n'étaient pas respectées, passaient au nouveau culte ou étaient partagées. En 1563, les représentations des états ne parvenaient pas à obtenir le rétablissement de l'état de choses antérieur.

En 1564, la reine de Navarre interdit les processions, ce qui amena des émeutes; puis, en décembre de la même année, elle expulsa les Dominicains d'Orthez et s'empara de leurs biens. En 1566, de nouvelles mesures ayant encore été prises contre les catholiques, les Etats protestent en vain l'année suivante; ils recommencent encore en 1568. La même année, on prêta à Jeanne d'Albret, assistée de son cousin Louis d'Albret, évêque de Lescar, l'intention d'achever la confiscation des biens ecclésias-

tiques, ce qui excita des mouvements, surtout en basse Navarre, et la reine se retira à la Rochelle.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'il y ait eu un soulèvement général. Les Béarnais voyaient les droits des catholiques violés, et le pouvoir auquel les états prétendaient et qu'ils exerçaient, depuis longtemps méconnus. De plus, ce soulèvement avait lieu de l'aveu et avec l'aide du roi, souverain du Béarn, et avec sa promesse de respecter les droits de Jeanne d'Albret et de son fils. Aussi, bientôt les Béarnais furent-ils maîtres de tout le pays, sauf de la ville de Navarrens, devant laquelle ils mirent le siège.

Jeanne d'Albret, réfugiée à la Rochelle, lança contre ce malheureux pays Montgommery et ses bandes. Celui-ci, après une campagne d'une grande audace, sous les yeux de Montluc impuissant, reconquit le Béarn, qui fut pillé, sans égard aux capitulations. Il fit pis : un certain nombre de Français et de Béarnais s'étaient rendus à Orthez, avec une capitulation qui assurait la liberté immédiate des soldats et « quant aux chefs, tant de Béarn que d'autres endroits et autres gentilshommes », ils devaient avoir la vie sauve, mais rester prisonniers jusqu'à un échange ou au paiement d'une rançon. Malgré cette capitulation très claire, Montgommery fit poignarder les prisonniers béarnais, le 21 août 1569, après une collation. Cet assassinat, de sang-froid, dut provoquer une grande indignation. « Ainsi, dit Favin, qui s'en fait l'écho, les hérétiques ayant faucé leur foy à Dieu et à leur prince, ne la sauraient garder aux hommes. » Le même auteur ajoute que, Charles IX ayant appris ce massacre, que Favin donne comme ayant eu lieu le 24 août, fut fort irrité et « dès lors résolut de faire une seconde Saint-Barthélemy pour expiation de la première ». Sous cette forme, cette information est bien peu probable et suppose à la Saint-Barthélemy une préméditation qui est loin d'être prouvée, mais il est très vraisemblable que ce souvenir fut un de ceux qui influèrent sur l'esprit de Charles IX lorsqu'après l'assassinat manqué de Coligny, il se résolut à se débarrasser, même par un autre crime, des huguenots menaçants. D'autant plus que la raison donnée pour excuser l'assassinat des prisonniers d'Orthez était bien faite pour irriter encore plus le roi. On alléguait que c'étaient non des prisonniers de guerre, mais des sujets révoltés. Singulière excuse, qui condamnait Montgommery français révolté, et qui constituait envers le roi une félonie de la part de Jeanne d'Albret.

Il est douteux que celle-ci ait commandé cet assassinat, mais elle ne le désavoua pas et elle en garde, par conséquent, une part

de responsabilité. Mais la « sévérité inouïe » de cette répression et la rigueur avec laquelle le catholicisme fut interdit dans le Béarn ôtent à Jeanne d'Albret et aux autres chefs huguenots toute excuse à leur révolte et tout droit de se réclamer de la liberté de conscience. Il fallut attendre jusqu'en 1620 pour que la messe pût être célébrée à Pau.

Pour achever de comprendre ce mouvement béarnais, il est intéressant de voir la correspondance entre Luxe et la reine de Navarre, il implore son pardon, mais en s'excusant sur la protection *du roi*, et refuse de se reconnaître coupable d'une révolte, malgré les lettres de la reine de Navarre, qui met son rappel à ce prix. Il semble bien que, sans le dire, le gentilhomme et sa dame sont en désaccord sur la question de souveraineté. Luxe mourut gouverneur d'une place pour le roi.

Le 20 novembre 1569, les lieutenants-généraux Arros et Montumal rendirent une ordonnance qui interdisait la messe, ordonnait d'assister au prêche, défendait les baptêmes tant par les prêtres catholiques que par les parents eux-mêmes, et ordonnait, en outre, que tous les habitants seraient soumis aux consistoires et les églises démolies. « L'ordonnance rendue par les lieutenants de la reine concernant l'abolition de la religion catholique fut un sujet de plainte de la part des états qui la manifestèrent lors de la première assemblée. » Ils députèrent à la reine pour demander que rien ne fût innové sans eux.

En 1571, les états de Béarn furent réunis de nouveau pour affermir le nouvel ordre de choses et l'aggraver. Il est nécessaire de voir comment ces états furent composés pour apprécier la légitimité des mesures prises alors et de leur révocation dans la suite; en remarquant toutefois que, même réguliers, ils n'eussent pas eu le droit de prendre ce qui ne leur appartenait pas et de permettre à Jeanne d'Albret de disposer des biens de l'Eglise en faveur des réformés et des dépenses publiques. Mais ces états devaient, comme partout alors, comprendre trois états; le premier manque totalement, le second ne comprend que quatre barons sur douze et pour le dernier, « tout le reste était pris du tiers état formé de députés et de jurats des lieux dévoués par contrainte aux ordres de la reine ». Ces états, réunis après les dévastations et les violences de Montgommery, manquaient donc complètement d'autorité et un pamphlet ancien pouvait dire : « Aurais-tu donc jamais pu alléguer ces prétendus états, sans têtes, sans bras et sans jambes, estropiés, bastards forcés et forcenés ? »

Comme nous l'avons vu, les biens ecclésiastiques furent

enlevés aux catholiques, un écrivain protestant ne veut pas que l'on dise qu'ils furent confisqués. Je ne sais quel mot il préférerait, on pourrait en employer un plus dur. Ils furent donnés aux protestants ou pris par eux. De plus, une ordonnance de la reine de Navarre intitulée règlement pour la discipline des églises de Béarn, punissait d'amende et, en cas de récidive, de prison l'absence du prêche.

L'année suivante, la seigneurie de Béarn était passée entre les mains de son fils qui considérait la réforme de cette province comme l'œuvre personnelle de sa mère. Pendant qu'il se trouvait à la cour du roi, il se résolut, probablement sur les instances qui lui en furent faites, de rétablir le catholicisme en Béarn.

Mais ses ordres ne furent pas exécutés, il eut beau rendre un édit et charger Gramont de le porter et de le faire recevoir en Béarn. Un synode organise la résistance et d'Arros, qui commande en Béarn, s'avance contre l'envoyé du roi de Navarre, s'en empare et le retient prisonnier. Gramont, nommé ainsi lieutenant général et fait prisonnier, aura l'honneur de prendre constamment part à la longue lutte que durent soutenir les catholiques de Béarn pour arriver à la liberté.

Malheureusement, lorsque Henri III de Navarre quitta la cour du roi, ce fut pour se mettre à la tête des huguenots révoltés; il se garda de les mécontenter en poursuivant le projet d'accorder la liberté aux catholiques de sa seigneurie et Brantôme raconte qu'il fut même, ainsi que sa femme, en butte aux reproches insolents d'un ministre parce que celle-ci avait fait célébrer la messe à Pau devant elle.

Il fallut attendre que l'édit de Nantes eût été publié pour que les catholiques béarnais pussent obtenir une certaine liberté, mais ils eurent des conditions moins avantageuses que les huguenots n'en avaient en France. Lors de son absolution à Rome, une des conditions acceptées par Henri IV avait été de rétablir la religion catholique dans le Béarn, d'y nommer deux évêques catholiques et de leur donner un revenu convenable pour soutenir leur dignité jusqu'à ce que les biens de l'Eglise lui eussent été rendus. Enfin, le 15 avril 1599, un édit relatif au Béarn accorda aux catholiques la liberté de conscience, la liberté du culte dans deux paroisses par persan (douze dans tout le Béarn) et dans celles où la nomination du curé appartenait à un patron laïque catholique, ainsi que dans l'intérieur des maisons. Le lieutenant général La Force était protestant, le conseil supérieur de justice l'était aussi et fit des difficultés pour enregistrer cet édit.

Dès l'année suivante, les deux évêques de Lescar et d'Oloron

présentèrent au roi un mémoire pour demander la mainlevée des biens ecclésiastiques et le rétablissement du catholicisme en Béarn, mais ce fut en vain. Ils n'obtinrent que de siéger au Conseil d'Etat. En 1605, un édit rétablissant la messe « en quelques endroits, comme à Orthez, Nay et ailleurs », ne fut que difficilement enregistré à Pau.

En 1607, le roi défendit aux protestants béarnais de se joindre au synode général et leur ordonna d'en tenir un particulier. Mais en 1611, ils se hâtèrent de se réunir à l'assemblée de Saumur, plutôt comme alliés, dit Benoist, afin que l'édit de Nantes ne leur fût pas appliqué.

A la mort d'Henri IV, dit Puyol, il manquait encore au Béarn trois choses : 1° le rétablissement du culte en cent ou cent vingt lieux qui en étaient privés; 2° la restitution de plusieurs édifices sacrés des biens de l'Eglise de Béarn qui étaient toujours entre les mains du roi et dont les revenus étaient en grande partie appliqués à l'entretien des ministres; 3° la réintégration complète des évêques dans leurs privilèges politiques.

A cette question religieuse se joignait celle de la réunion du Béarn à la France. Aux états généraux de 1614, cette réunion avait été réclamée par les trois ordres, ainsi que le rétablissement de la religion catholique et la mainlevée des biens ecclésiastiques.

Un édit de réunion fut préparé, mais il n'eut pas de suite à ce moment. « On publia, dit E. Benoist, une assez belle dissertation sur la réunion du Béarn à la France », la thèse était que le Béarn ayant fait partie de l'Aquitaine faisait encore partie de la France et que l'édit de 1607 avait réuni sa seigneurie à la couronne. Il existe, en effet, un opuscule in-12 daté de 1615 et portant pour titre : *Avis pour la réunion du Béarn à la couronne de France*. Probablement celui dont parle Benoist.

Les Etats de Béarn déclaraient en 1617 que « la constitution du Béarn ne permettait pas aux souverains le droit de toucher à la loi fondamentale sans l'agrément des états ». Nous avons déjà vu ce qu'il fallait penser de l'autorité de ces états qui n'avaient pas encore été rétablis dans leur forme primitive et de cette prétention de faire du Béarn un Etat indépendant. L'assemblée des protestants de La Rochelle répondait le 12 mars aux Béarnais : « On prétend procéder à la réunion du royaume de Navarre et souveraineté de Béarn à la France, afin qu'étant ainsi réunis et vivant sous mêmes lois, les édits soient exécutés partout, et notamment l'édit de Nantes, qui remet les ecclésiastiques en tous biens et revenus. » Cette réunion, évidemment,

était d'un intérêt politique considérable et en dehors de toute question religieuse les états généraux l'eussent certainement réclamée, mais pour les réformés leur intérêt confessionnel passait avant tout, et il fallait empêcher l'édit de Nantes de faire son effet en Béarn.

Le 25 juin 1617 un arrêt rendu en Conseil d'Etat ordonna la restitution des biens ecclésiastiques, mais avec une indemnité pour leurs détenteurs. Le roi écrivait au duc de La Force le 2 avril 1618 : « Il me semble que la justice parle tellement en faveur des catholiques, et avec elle ma propre conscience que je ne leur pouvais refuser leurs équitables demandes. » Comme on le voit dans la même lettre, les réformés recevaient en compensation les terres du domaine royal; mais il est dur de rendre, même lorsqu'on est indemnisé, et les Béarnais résistèrent.

Le gouverneur, ou, plus exactement, le lieutenant-général du Béarn était un réformé, le duc de La Force. Dans une situation délicate entre la cour qui lui demande compte de l'exécution de ses ordres, et ses coreligionnaires qui résistent, il cherche avant tout à se tirer lui-même d'affaire, mais il est suspect aux deux partis. Déjà compromis lors de la prise d'armes des réformés pour s'opposer au mariage du roi, on le soupçonnait à bon droit, puisqu'il alla dans la suite jusqu'à la révolte ouverte. On envoya dans le Béarn un maître des requêtes nommé Renard, chargé de faire enregistrer les édits, mais il ne put rien obtenir de la cour de justice de Pau. Il fut obligé de se retirer devant des émeutes dans lesquelles se compromit de Salles, gouverneur de Navarrens, et que le roi reprocha à La Force de n'avoir pas réprimées. Ce qui explique les mesures prises dans la suite.

Les difficultés que la reine-mère causa à cette époque au gouvernement royal l'empêchèrent de se faire obéir immédiatement; mais dès que les affaires le permirent, le roi s'avança à la tête d'une armée jusqu'à Bordeaux, et, y ayant mandé La Force et le premier président de la cour de justice de Pau, il leur déclara qu'il voulait être obéi et les envoya pour y veiller, mais de retour ils ne purent obtenir l'enregistrement de l'édit. On l'enregistra lorsque le roi était en marche, mais il était trop tard pour l'arrêter.

Arrivé à Pau, Louis XIII y rendit l'église Saint-Martin aux catholiques, changea le gouverneur de Navarrens, de Salles fut remplacé par Poyanne, un catholique, et le roi, ayant fait convoquer ce que La Force appelle « une sorte d'états », y fit rentrer le clergé suivant l'ancien droit de la province violé par sa grand-mère, qui l'avait traitée en pays conquis, et établit un parlement à Pau.

A partir de cette époque, le Béarn est soumis à l'édit de Nantes comme le reste de la France, et partage son sort; à ce point de vue comme aux autres, il n'a plus d'histoire particulière. Il y eut encore des troubles en Béarn, comme dans les autres provinces; la liberté des catholiques y put encore être menacée par des mesures comme cet édit des délégués protestants ordonnant de démolir des églises. Mais ils furent assez vite réprimés et les catholiques purent célébrer librement leur culte après une interruption de cinquante ans.

Même après l'exécution de l'édit de Nantes en Béarn, deux ouvrages, ou plutôt deux requêtes adressées au roi, nous montrent cette province dans une situation spéciale[1].

XIII

L'importance et la célébrité de l'édit de Nantes ne viennent pas de lui-même, puisqu'il ressemble beaucoup à certains de ceux qui l'ont précédé et qu'il ne contient pas une seule disposition vraiment nouvelle; s'il étend certains avantages accordés aux prétendus réformés, il se trouve en restreindre d'autres, et l'on ne saurait dire s'il fut plus ou moins avantageux que les édits de Poitiers et de Nérac de 1577.

Mais il fut le dernier édit accordé aux calvinistes avant la période révolutionnaire, et, surtout, le pouvoir royal devenu plus fort put l'imposer à toute la France et le maintenir pendant près d'un siècle, malgré les plaintes, les réclamations, les émeutes et les révoltes; car il ne contenta jamais complètement personne. Il est invoqué, faute de mieux, par les catholiques et par les protestants,

[1] La première, signée par Hilaire Martin, religieux Barnabite, prétend que l'édit de Nantes ne saurait s'appliquer au Béarn et demande que l'on y réduise les temples à deux. Cet écrit n'est pas daté, mais il vise la démolition des temples du pays de Gex, en 1666, qui l'a sans doute provoqué.

Le second mémoire est d'un avocat, Loride des Galesnières, qui en a écrit beaucoup pour ses coreligionnaires prétendus réformés. Elle est adressée au roi et à N. S. du conseil et également sans date, mais il vise des arrêts de 1663. Il demande la création d'une chambre mi-partie au Parlement de Pau. D'après lui, les conseillers de ce Parlement avaient été longtemps en majorité de la r. p. r.., et on avait établi que les catholiques seraient jugés par des chambres où leurs coreligionnaires seraient en nombre égal à ceux de la r. p. r. Mais, par la suite, le nombre des protestants ayant diminué, ils se trouvaient en minorité et demandaient qu'on les fît juger par des chambres comprenant moitié des leurs.

mais des deux côtés il est rejeté et violé dès que l'on peut espérer obtenir de plus grands avantages.

Il n'assura jamais ni la paix, ni la tranquillité, ni la liberté même. Ce n'est pas une loi qui émane d'un pouvoir souverain au-dessus des passions et maître de lui; c'est un expédient auquel a recours, malgré lui, un roi mal affermi sur son trône; Henri IV cède, en face de l'invasion étrangère, à ses sujets, et cherche avant tout à éviter des complications en ne laissant arracher que le moins de concessions possible aux huguenots afin de ne pas trop mécontenter les catholiques, d'autant plus défiants qu'ils l'avaient déjà vu se convertir et retourner ensuite au calvinisme.

Produite dans un temps de trouble, au milieu des défiances et des défections des uns et des autres, il n'est pas étonnant que cette loi n'ait pas été parfaite; et, en dépit de son préambule qui ne lui donnait pas plus d'autorité qu'aux autres édits, l'on peut être surpris qu'elle ait survécu aux conditions qui l'avaient fait naître, et qu'elle ait conservé si longtemps son autorité malgré ses imperfections.

Il ne faut pas trop le juger avec nos idées modernes, nées d'un état de choses très différent. Personne, ni au seizième ni au dix-septième siècle, n'était partisan de la tolérance et de la liberté de conscience pour toutes les doctrines religieuses, et jamais les prétendus réformés ne se placent sur ce terrain pour réclamer la liberté de leur culte; ils réclament au nom de la vérité. Ce qui fait que, bien qu'ils n'aient pour juge de cette vérité que leur propre raison, ils sont d'accord avec leurs principes quand ils persécutent les catholiques ou les autres sectes protestantes, aussi bien que lorsqu'ils s'indignent contre les persécutions dont ils sont eux-mêmes l'objet. Le pouvoir civil doit punir l'hérésie, personne ne le nie, pas même Anne Dubourg devant Henri II, mais il nie, comme tous les réformés, qu'il soit hérétique, et prétend représenter la pure doctrine de l'évangile.

D'après les idées actuelles, cet édit nous paraîtrait accorder trop et trop peu. Trop, car il permet l'organisation d'un pouvoir politique et d'une force militaire, qui devait être et qui fut un péril national. Trop peu, parce que l'interdiction du culte demeure la règle; il n'y est fait d'exception que pour une seule doctrine, et, dans certains cas limités, que la jurisprudence restreindra de plus en plus en faisant une application souvent logique des principes. Les concessions excessives devaient amener la chute de l'édit; cependant, elles disparurent avant lui et l'édit de Nantes conserva encore force de loi pendant un demi-siècle, alors que les

villes d'otage et les autres garanties qui avaient paru nécessaires pour assurer son exécution, étaient supprimées.

Mais, bien que le danger eût disparu, le souvenir en restait et contribuait à donner un mauvais renom à cet édit. Beaucoup de gens pensent qu'Henri IV eut tort de le signer, et que, si Louis XIV commit une faute en persécutant et surtout en laissant persécuter ses sujets prétendus réformés, il eut raison de supprimer cet édit, arraché au roi son grand-père par une défection en face de l'étranger, et qui avait organisé une puissance militaire constamment au service des ennemis.

Sans contester ces raisons de sentiment et sans nier le droit du roi de modifier ou supprimer un édit, il semble que cette révocation fut au moins maladroite et impolitique. En 1685, tout ce qu'il y avait dans l'édit de Nantes de vraiment contraire à l'intérêt général, avait été peu à peu supprimé, les Chambres mi-parties comme les villes de sûreté. Si l'on y avait encore trouvé quelque disposition fâcheuse, il était facile de les faire disparaître, de changer tel ou tel article et d'en ôter ce qui ne paraissait pas compatible avec une bonne administration; mais il ne fallait pas, pour le plaisir d'établir un principe, effaroucher et éloigner ceux qui venaient de se convertir ou qui étaient prêts à le faire.

Car il ne semble pas niable que cette révocation arriva au milieu d'un mouvement général de conversion, et qu'elle l'arrêta plutôt qu'elle ne le hâta, en donnant aux ministres et aux réformés, convaincus ou entêtés, le prestige de la souffrance et de la persécution supportées pour leur foi.

Philippe Regnier.

LA NOUVELLE LÉGENDE DORÉE[1]

III

LA BONNE MADEMOISELLE BONNEFOIS

PRIX MONTYON

I

Au nom de Mlle Bonnefois, le directeur de l'Office Central de la Charité n'avait pu retenir un cri d'admiration émue :

— Ah! la bonne Mlle Bonnefois, la pauvre et admirable femme! Malgré les tristes circonstances où nous sommes, et tous les malheurs du moment, elle dirige toujours son école des petits forains. Mais que de mal elle a, et que de misères, que de méchancetés on lui fait!... Tout ce monde des forains, quoi qu'elle en dise, n'est pas toujours un bien joli monde. Il y en a de bons, mais il y en a aussi pas mal de mauvais, et elle a beau recueillir leurs enfants, les instruire, se charger de les garder et de les moraliser pendant que les parents font leurs exercices ou donnent leurs représentations, et tout cela gratuitement, par charité et par amour de Dieu, je ne sais pas trop si les parents lui en sont bien toujours reconnaissants. Mais rien ne la décourage! Elle est vieille, faible, tremblante, elle n'en peut plus, mais elle va tout de même, elle continue toujours à rouler à la suite de ses saltimbanques, au bien desquels elle s'est vouée. Elle a déjà fondé une école pour leurs enfants, et songe encore, maintenant, à leur préparer, pour eux-mêmes, une maison de retraite pour leur vieillesse. Ah! la pauvre et bonne petite vieille! Elle ne tient plus debout, elle n'a plus que le souffle, mais elle fait toujours des miracles... Si vous voulez vraiment voir la foi, en voir une image vraiment populaire et vraiment touchante, allez voir Mlle Bonnefois! Vous la trouverez dans sa roulotte, comme une simple diseuse de bonne aventure ou une vulgaire tenancière de tourniquets, et pour son œuvre, en effet, elle est bien obligée de suivre les fêtes dans les différents quartiers de Paris,

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 juillet et 25 août 1907.

tantôt aux Invalides, tantôt à Ménilmontant, tantôt ailleurs, et doit même, en ce moment-ci, se trouver, je crois bien, à la foire de Montmartre... Mais quelle admirable femme! Ah! s'il y avait beaucoup de chrétiennes comme elle! En la voyant, vous voyez la vraie foi, la foi comme celle des saints et comme celle des martyrs!

Elle était bien effectivement à Montmartre, et je l'y découvrais sans peine... A la hauteur de la place Pigalle, en longeant la file des roulottes campées sur le terre-plein du boulevard de Clichy, j'en apercevais une sur laquelle on lisait : *Ecole des Enfants forains*. Il y avait une petite barrière, un escalier-échelle montant à la porte de la voiture, et un petit chien attaché dessous... C'était bien là... Je poussais la barrière, le chien aboyait sous la voiture, et une toute petite vieille, frêle, cassée, voûtée, une petite pèlerine noire sur ses épaules souffreteuses, paraissait à la petite porte.

— Mademoiselle Bonnefois?

— C'est moi, Monsieur, me répondait-elle d'une voix ferme et qui surprenait dans ce pauvre petit corps... Vous désirez me parler?

— Oui, Mademoiselle... Je voudrais vous parler de vos enfants forains, et je viens de la part de M. le Directeur de l'Office de la Charité.

— C'est bien, Monsieur... Tout à votre disposition... Cet escalier n'est pas très commode. Mais si vous ne craignez pas de le monter?...

— Pas du tout, Mademoiselle!

Et j'étais monté...

La roulotte se composait de trois petits compartiments en enfilade. Il y avait à gauche, dans le premier, une petite table entre une vieille chaise basse à moitié dépaillée et un vieux pliant qui faisait la poche, mais rembourré par des chiffons qu'on tassait en s'asseyant dessus. A droite, une bouillotte fumait sur un petit poêle, et un fouillis de papiers et de cahiers encombrait un escabeau. Dans le compartiment à la suite, on entrevoyait un grand Christ placé sur des drapeaux tricolores en faisceaux et surmonté d'une banderole où semblait être une devise. Enfin, dans le troisième, tout à l'extrémité de la voiture, sous un rayon de jour qui devait tomber d'une lucarne, on apercevait comme une crèche où des petits personnages dorés et bariolés paraissaient prosternés autour d'un Enfant Jésus.

— Tenez, me disait-elle tout de suite en me voyant remarquer le grand Christ et en me menant devant la banderole où se déployait en effet une inscription, voilà ce qu'on enseigne ici... Vous pouvez lire...

Et je lisais, au-dessus de la croix, sur les plis des drapeaux : *Ici on apprend à connaître Dieu, à respecter ses parents et à aimer la patrie!* Puis, d'un petit geste, elle me montrait le pliant bourré de chiffons, s'asseyait elle-même sur la chaise basse dépaillée, et j'étais surpris, à ce moment-là, de ce qu'on pouvait remarquer de finesse, en la regardant un peu attentivement, dans la pureté de son œil bleu, et de volonté douce, mais inflexible, dans sa petite figure ridée. La bouillotte, près de nous, fumait sur le petit poêle, le bruit des coups d'un tir arrivait d'une baraque voisine, un orgue mécanique des environs jouait la *Marche de Sambre-et-Meuse*, et, la tête penchée, tout en tripotant ses lunettes sur ses genoux, elle me disait, d'une voix un peu fatiguée mais dont le timbre, toujours plutôt ferme, continuait à contraster avec son petit corps frêle et cassé :

— Monsieur, les vrais forains ont le cœur chrétien... Seulement, il n'y a pas que de vrais forains. Il y a, d'abord, les Romanichels, qui sont des étrangers, et qui ont une religion qu'on ne connaît même pas. Il y a aussi les forains de Paris, qui ne sont pas de mauvaises gens, mais qui ne sont pas positivement des forains. Ce sont, assez souvent, des forains d'occasion, des irréguliers, et qui ont, bien entendu, l'esprit à la mode du jour. Mais il y a les forains de province, ceux qui l'ont toujours été de père en fils, qui sont nés dans la corporation, dont les parents y étaient nés, et qui ont des traditions de famille. Voilà, Monsieur, les vrais forains, les forains français, et ceux-là sont généralement de bons chrétiens. Ils aiment la France et croient en Dieu!... Savez-vous ce que font souvent dans les cirques, chez ces forains de province, les écuyères à qui on a jeté des bouquets pendant la représentation? Elles vont les porter, avant de partir, à l'autel de la Sainte Vierge! J'ai connu une dompteuse qui faisait brûler des cierges afin de conserver son lion. J'en connais d'autres qui portent des scapulaires pour se préserver du danger, et je pourrais vous en citer une dans la roulotte de laquelle brûle nuit et jour, devant la Vierge, une veilleuse qu'elle ne laisse jamais s'éteindre!... A Flers... Connaissez-vous Flers, Monsieur?

— Non.

— C'est une assez bonne petite ville où il y a de la société et un hôpital... Eh bien, à Flers, il y a quelque temps, un dompteur et sa femme avaient été blessés à mort par leur tigre, et transportés à l'hôpital, la femme dans le quartier des femmes, et l'homme dans celui des hommes. Un matin, de son lit, le mari entend sonner le glas. Alors, il dit tout de suite : « On sonne pour ma pauvre femme, et je vais m'en aller aussi... Mais je sais

bien comment elle est morte, elle est morte en chrétienne, et je veux mourir en chrétien... Je veux aller la rejoindre, je veux aller où elle ira! » Et il demandait un prêtre, il mourait chrétiennement comme elle... Oh! non, monsieur, non, les vrais forains ne sont pas ennemis de la Religion. Ils ne pratiquent pas, ils mènent une existence qui ne leur facilite pas leurs devoirs, et on ne le leur facilite pas beaucoup non plus, mais ils sont bons, ils aiment Dieu, ils ne sont pas des impies!

Et, tout en tournant et retournant ses lunettes dans ses petites mains, elle me racontait son histoire, pendant que fumait la bouillotte et que la *Marche de Sambre-et-Meuse* continuait à nous arriver...

II

— Mon père, par exception, n'était pas né dans le métier. En 1830, il était instituteur à Dardilly, dans le Rhône, mais il avait perdu sa place. Alors, comme il avait le caractère très indépendant, et qu'il voulait absolument être son maître, il s'était décidé à se faire forain. Il avait toujours été très adroit, il faisait de ses mains ce qu'il voulait, et il s'était construit un petit théâtre d'automates, avec tous les décors et toutes les marionnettes... Mon père, Monsieur, était la loyauté même, mais on n'avait jamais vu quelqu'un d'aussi emporté. Comme vivacité, il n'avait pas son pareil. C'était de la poudre. Il fallait toujours lui céder en tout. Pour la Religion, il n'y avait rien de trop, mais il était plutôt bon, et ma mère était une sainte. Elle n'aurait jamais manqué, pour rien au monde, à aucun de ses devoirs religieux, et n'aurait jamais admis de me voir manquer aux miens. Elle m'avait même montré mes lettres dans un volume de *la Vie des Saints*, où plus tard, à mon tour, je les ai montrées à mon frère qui était de cinq ans plus petit que moi, et ce livre-là ne m'a même jamais quittée. Je l'ai toujours sous la main...

En même temps, elle se levait de sa chaise, passait dans le compartiment à côté, et revenait en me tendant un vieux volume à physionomie de paroissien ou d'antiphonaire, en vieux cuir marron presque noir, tout usé et tout écorché. On lisait, sous la couverture : *Les Vies des Saints pour tous les jours de l'année*. Et plus bas : *Chez la Veuve Rusand, libraire, rue Mercière, vis-à-vis la rue Tupin, 1792, Lyon.* En haut de la page de garde, on remarquait aussi dans un coin le nom de *Jean-Baptiste Bonnefois* soigneusement écrit à la main, et enveloppé de son paraphe.

— Vous voyez, me disait-elle pendant que je feuilletais le bouquin, le voilà, je l'ai toujours là...

Puis, elle continuait, en se rasseyant, après l'avoir reporté où elle était allée le chercher :

— Ma mère avait un grand chagrin, c'était de ne pas me voir faire ma première communion. Forcément, nous voyagions toute l'année, nous n'étions jamais un mois de suite dans le même pays, et le curé, partout où nous passions, demandait toujours, dès qu'on me présentait à lui : « A-t-elle deux ans de catéchisme? — Non, répondait ma mère. — Alors, disait le curé, elle ne peut pas faire sa première communion, c'est impossible! — Mais, Monsieur le curé, disait ma mère, elle le sait bien son catéchisme, et si vous vouliez avoir la bonté de l'interroger, elle vous répondrait certainement à votre satisfaction. — Je ne dis pas non, ma bonne femme, répondait le curé, et ce que vous me dites là est très bien, mais de quelle paroisse est-elle? — Mais d'aucune, Monsieur le curé... Nous sommes huit jours dans un endroit, quinze jours dans un autre, trois semaines dans un troisième, et nous ne pouvons pas, malheureusement, avoir de paroisse. — Hélas! ma pauvre enfant, disait alors le curé, c'est bien justement ce que je vous reproche... Pour faire sa première communion, il ne suffit pas de répondre aux questions du catéchisme, il faut encore au moins être d'une paroisse! — Mais, en ce cas, Monsieur le curé, comment faire? — Mettez-la en pension quelque part pendant deux ans. — Moi, je le voudrais bien, Monsieur le curé, mais nous avons besoin d'elle, et mon mari ne voudrait pas! — Alors, ma pauvre femme, je regrette bien, mais je n'y peux rien. » Et c'était partout la même chose. Le curé demandait toujours : « A-t-elle deux ans de catéchisme? — Non, Monsieur le curé. — Mais c'est qu'il les faut! — Elle les a bien, Monsieur le curé, mais pas dans le même endroit. — Mais c'est qu'il les faut dans le même endroit! » Et toujours la même réponse : « Ma bonne femme, c'est impossible!... » Ma pauvre mère était désespérée, et je l'étais autant qu'elle. Elle m'aurait bien mise en pension, et j'aurais bien voulu y aller, mais mon père ne le voulait pas, et, quand mon père ne voulait pas d'une chose, il ne fallait pas lui en parler!... D'ailleurs, il faut bien aussi le reconnaître, pour ce qui regardait ses marionnettes, il était bien un peu obligé de me conserver. C'était moi qui annonçais les représentations dans les villes et dans les villages, et qui étais chargée d'expliquer les scènes. J'avais un petit costume de garde-française et un tambour, j'allais dans les rues battre la caisse pour rassembler les habitants, et, pendant le spectacle, je faisais le boniment devant les tableaux. Ensuite, seulement, dès que j'étais libre et que j'avais repris mes habits de fille, j'allais faire une petite visite

à l'église, et je tâchais d'y emmener ceux de mes petits camarades qui voulaient bien y venir avec moi. Quelquefois aussi, lorsque j'en avais le temps, je les réunissais dans un coin, et je leur racontais les histoires que je lisais dans la *Vie des Saints*. Avant de quitter un endroit, j'allais même toujours chercher les parents. et je les emmenais tous aussi à l'église. Je leur disais que je voulais la leur montrer, et je leur en expliquais les peintures, comme j'expliquais, chez mon père, les scènes de notre petit théâtre... Enfin, Monsieur, continuait-elle, ne croyez pas, cependant, que je n'aie pas fait ma première communion. J'ai fini par pouvoir la faire, mais à dix-huit ans, et en Belgique. J'ai eu ce bonheur à Liège, en 1848, chez les Pères Rédemptoristes. Ah! on a bien raison de le dire, la première communion, c'est le plus beau jour de la vie, la mienne l'a bien été vraiment pour moi, et, cependant, si beau que je me le rappelle, je devais en voir un autre encore plus beau, quelque temps plus tard, à Amiens, en 1855... Je vous ai dit que les vrais forains avaient le fond du cœur religieux, mais qu'ils n'étaient pas pratiquants, et je voyais, avec un vrai chagrin, que, tout en n'étant pas mauvais, mes pauvres camarades ne faisaient presque jamais faire leur première communion à leurs enfants. Je savais bien que ce n'était pas facile, mais ils n'avaient même pas l'air de le désirer, ils n'y pensaient même pas, et le cœur m'en saignait... En 1855, au printemps, nous arrivions donc à Amiens, et j'allais y trouver le supérieur des Jésuites, que j'avais déjà vu à un voyage précédent. Je lui expliquais bien notre situation, l'esprit des forains, leur négligence, la difficulté qu'il y avait pour eux à suivre leur religion, et je lui soumettais une idée qui m'était venue. Je n'avais encore parlé de rien à mes camarades, mais je les connaissais, et je savais qu'ils seraient enchantés si un Père voulait bien aller les voir dans leur roulotte, leur parler, s'intéresser à eux comme chrétiens, leur demander où ils en étaient de leurs petites affaires religieuses, si leurs enfants avaient fait leur première communion, et, s'ils ne l'avaient pas faite, leur proposer de la leur faire faire, dans le cas où ils le désireraient. Le supérieur écoutait bien mon idée, l'approuvait, et chargeait tout de suite deux Pères d'aller voir mes forains chez eux... Ah! Monsieur, je ne m'étais pas trompée. Les deux Pères, en effet, étaient parfaitement reçus partout, et ils ne faisaient que des heureux. C'était à qui les accueillerait le mieux! Ils auraient même fait de la peine à ceux qu'ils ne seraient pas allés voir, et les parents ne demandaient qu'à voir faire leur devoir à leurs enfants, comme les enfants eux-mêmes ne demandaient qu'à le faire. C'était une fête pour tout

le monde!... Au bout de quelques jours, seulement, on s'apercevait d'une chose. A ne pas avoir fait leur première communion, il n'y avait pas que les enfants. Les père et mère ne l'avaient pas faite non plus, et ne demandaient pas mieux que de la faire aussi. Alors, enfants et parents suivaient ensemble le catéchisme. Tous les soirs, on les réunissait tous dans un parloir, après les représentations, et un matin, le 24 juin, le jour même de la Saint-Jean, ils étaient plus de soixante à recevoir le bon Dieu dans la chapelle des Jésuites! Il y avait les pères, les mères, les grands-pères, les grand-mères, les jeunes, les vieux, les enfants, les petits-enfants, ils y étaient tous! Mgr l'Evêque avait voulu leur donner lui-même le sacrement, leur donnait ensuite la confirmation dans l'après-midi, et la plus jolie famille était celle du marchand de gauffres. Le père avait dans les soixante-dix ans, la mère dans les mêmes prix, le fils trente-cinq, la fille trente, ils étaient tous là au complet, tous édifiants, et ça ne devait même pas être tout! Les deux vieux, le père et la mère, n'étaient pas mariés. Aussi, on les avait encore mariés par-dessus le marché, et c'était le fils qui tenait le drap! Ah! qu'ils étaient heureux! Ils en pleuraient! Eh! bien, Monsieur, c'était joli, ça faisait du bien, ça remuait le cœur, et ce jour-là, voyez-vous, je le reverrai toujours!... C'était, d'ailleurs, le beau temps, même pour notre petit théâtre mécanique. Il avait, à ce moment-là, beaucoup de succès, et nous avions alors quatre séries. La première était celle des grands hommes. C'étaient Voltaire, Rousseau[1], la Reine d'Angleterre, l'Empereur de Russie, Napoléon et l'Impératrice Eugénie. Ensuite, il y avait la série des grotesques : le joueur de musette, l'escamoteur, le faiseur de tours de force, et d'autres types de la rue. La troisième représentait les métiers : le forgeron, le cordonnier, le tonnelier, le rémouleur, le porteur d'eau. Enfin, dans la quatrième, on voyait l'Histoire Sainte, l'Etable de Bethléem, l'Adoration des Bergers, Notre-Seigneur Jésus-Christ guérissant les malades, rendant la vue aux aveugles, faisant lever les paralytiques, ressuscitant les morts, et Notre Saint-Père le Pape donnant sa bénédiction...

III

A ce moment-là, un homme en casquette et en jersey, grand et maigre, à petite moustache, et qui était venu, depuis un instant,

[1] Voltaire et Rousseau sembleront peut-être un peu jurer ici, mais le petit théâtre, il ne faut pas l'oublier, était celui de M. Bonnefois qui n'avait « rien de trop » comme religion.

s'asseoir sur ses talons à la porte de la voiture, demandait, tout en roulant une cigarette :

— Mademoiselle, qu'est-ce qu'il faudra faire ce soir pour le dîner?

— Ce que vous voudrez, Antoine, lui répondait Mlle Bonnefois... Faites comme hier...

Puis, elle s'adressait à moi :

— Je vous présente M. Antoine, notre employé, un ancien gymnasiarque et un excellent père de famille.

— Ah! oui, Monsieur, s'écriait jovialement à cette présentation M. Antoine en se levant et en venant remuer le feu du petit poêle auquel il allumait sa cigarette, oui, Monsieur, un bon père, et Mademoiselle pourrait même dire un grand-père, car j'ai huit enfants, deux filles mariées et quatre petits-enfants!... Alors, mademoiselle, c'est entendu... On fera, ce soir, comme hier.

— Comme hier, Antoine, c'est le plus simple...

Et elle me répétait, en le regardant s'en aller :

— Oui, c'est notre employé, et il nous rend même bien des services... Mais vous êtes venu me voir pour notre école, et je ne vous en ai pas encore parlé. Eh! bien, Monsieur, j'ai toujours cherché, toute ma vie, comment venir moralement en aide aux pauvres forains, qui sont si facilement disposés au bien, au fond si peu ennemis de la religion, et cependant si abandonnés. Toute jeune, je me demandais ce qu'on pouvait faire, mais j'avais beau chercher, me creuser la tête, je ne trouvais pas... En 1869, il m'arrivait un grand malheur : ma mère mourait. Puis, j'avais encore un autre chagrin : mon père tombait paralytique. Ensuite, la guerre venait, et j'entrais dans les ambulances[1]. Enfin, la guerre passée, je reprenais notre théâtre, mais en le transformant en panorama, et en me fixant à Paris, d'où ne pouvait plus bouger mon père. En même temps, je n'oubliais pas mes forains, je pensais continuellement aux moyens de leur assurer le bonheur d'un peu de religion, et ceux de Paris en avaient encore bien plus besoin que ceux de province!... Je cherchais donc toujours, et je finissais par trouver... L'affaire Pranzini m'avait valu un succès inespéré. Je l'avais montrée en panorama, et j'en avais retiré d'assez jolis bénéfices. J'en profitais pour renouveler mon exploitation, et c'est alors, en voyant mon ancienne baraque

[1] Mlle Bonnefois, pendant toute la guerre, a montré, dans les ambulances, un dévouement et une intelligence qui lui ont valu des récompenses. Ici même, dans le *Correspondant* du 25 février 1896, a paru un intéressant article de M. Louis Chabaud : *Mlle Bonnefois et l'Ecole Foraine*, où sont donnés des détails circonstanciés sur Mlle Bonnefois comme ambulancière.

disponible, que l'idée me venait de l'utiliser pour l'œuvre à laquelle je songeais depuis si longtemps. Je suivais déjà les fêtes avec mon établissement, et rien ne pouvait m'empêcher de les suivre aussi avec une école où je recueillerais, pendant les représentations, les enfants que les parents seraient trop heureux de m'envoyer, au lieu de les laisser barboter dans le ruisseau. Je pouvais aussi recueillir un peu d'argent, avoir une maîtresse, et faire apprendre à lire et à écrire aux gamins et aux gamines. Par la même occasion, on leur apprendrait l'amour de Dieu et de leur pays, le respect des parents, tout ce qui fait le chrétien, et on leur ferait même le catéchisme... En conséquence, je faisais immédiatement transformer mon vieux panorama, je remplissais les formalités nécessaires, et c'était en 1893, à une fête des Invalides, que j'ouvrais pour la première fois. Nous n'avions pas à nous plaindre, et il nous venait tout de suite un certain nombre d'élèves. Puis, la fête finissait, nous commencions à déménager pour aller à celle de Neuilly, et je venais, un matin, y retenir mon emplacement dans les bureaux de la mairie. Le maire, qui était le général Hanrion-Berthier, me recevait admirablement, et me disait, en me félicitant : « Mademoiselle, les places sont données par la Commission des fêtes, mais je lui parlerai en votre faveur, et non seulement vous aurez une place pour votre école, mais vous l'aurez même gratuitement. Vous faites œuvre de charité, et nous devons tous vous aider. Revenez demain, demandez l'endroit qui vous est désigné, et vous n'aurez rien à payer... » Le lendemain, je revenais pour savoir où j'étais, mais je ne me voyais même pas sur le tableau. On avait oublié de m'y mettre! Je demandais le maire. Il n'y était pas. Je demandais la Commission. Elle était là, on m'introduisait auprès d'elle, et je disais tout de suite à ces Messieurs : « — Eh! bien, et moi? — Qui ça, vous? — M[lle] Bonnefois. — Eh! bien, qu'est-ce que vous voulez? — Mais, ma place! — Votre place pour quoi? — Mais, ma place pour mon école et pour mon panorama! — Ah! c'est vous qui tenez une école? — Parfaitement! — Eh! bien, nous regrettons beaucoup, mais nous n'avons pas de place pour une école! — Mais je l'ai demandé aussi pour le panorama! — Nous regrettons encore, mais nous n'en avons pas non plus pour votre panorama! — Est-ce que M. le Maire ne doit pas venir? — Non, M. le Maire ne doit pas venir aujourd'hui... » Je repartais navrée pour les Invalides où j'avais encore une de mes baraques, je rédigeais vite une pétition, je recueillais autant de signatures que je pouvais en ramasser, et, le lendemain matin, à la première heure, j'étais de retour à Neuilly. Cette fois, le Maire était là, mais il me déclarait

très contrarié : « Ma pauvre enfant, c'est inutile, et tout ce que vous ferez n'aboutira à rien... C'est une infamie, c'est une abomination, mais la Commission ne veut pas entendre parler de vous. Je ne sais pas ce que vous avez fait à ces gens-là, mais ils ne peuvent pas vous voir en face! » Je répondais au Maire : « — Mon général, ça ne me fait rien, je veux voir la Commission, et je la verrai! J'ai fait une pétition, elle est couverte de signatures, et je veux la présenter moi-même demain. — Eh! bien, me disait alors le général Hanrion-Berthier, je vais encore essayer de vous soutenir, et faire tout ce qui sera possible... Revenez encore demain, mais ne comptez sur rien! » Le lendemain, monsieur, changement de décor. Tout s'était arrangé comme par miracle, et tous ces Messieurs n'en avaient plus que pour l'école. On me donnait tout l'emplacement que je désirais, et on me le donnait gratuitement. On ne pouvait plus seulement me l'accorder qu'à l'extrémité de la fête, parce que tout le reste avait été concédé, mais c'était justement ce qui devait être le succès! Comme l'école se trouvait loin, je louais un cheval et une voiture pour aller chercher les enfants. Ce trajet en voiture faisait leur joie. Ils chantaient et dansaient dedans comme des fous tout le long de la fête. Tous les autres enfants voulaient naturellement alors monter avec eux, il fallait recommencer le voyage cinq ou six fois, ça faisait du bruit, c'était drôle, et l'Ecole des Enfants forains était fondée!

— Et vous n'avez plus éprouvé de difficultés?

— Plus de difficultés?... Oh! Monsieur, des difficultés!... Si, j'en ai bien toujours rencontrées, et j'en ai même en ce moment comme je n'en ai jamais eues! D'abord, on a voulu fonder une école foraine laïque afin de faire tomber la mienne. Mais elle n'a pas pris, et le Conseil municipal a beau la subventionner, elle ne va pas!... Ensuite, on m'a supprimé la petite subvention que je touchais auparavant au Ministère, mais je m'en passe! Et savez-vous, entre parenthèse, qui me l'avait fait accorder, cette subvention? C'était M. Buisson, Monsieur! Quelqu'un m'a dit qu'il était mauvais, mais j'ai répondu que je n'en savais rien, et qu'il n'avait pas été mauvais pour moi... Et qui sait? Il ne faut peut-être pas, en ce temps-ci, n'avoir que de bons protecteurs. Il est peut-être bon d'en avoir aussi de mauvais. S'il en est ainsi, c'est encore le bon Dieu qui le veut! Mais je suis bien tranquille, et je ne crains absolument rien. J'ai toujours eu des secours inespérés, et toujours venus d'où je les attendais le moins. La crise commence à être un peu forte, c'est vrai. Mais ce n'est qu'un moment. Ça passera. Avec Celui que vous voyez là, on a toujours le dernier mot... Maintenant, pour notre petite organisation, nous avons

deux institutrices, une maîtresse et une sous-maîtresse, chacune à 100 francs par mois. Notre maîtresse actuelle est Mlle Brignon, et elle est parfaite. Elle a tous ses brevets, et sait se faire obéir. La sous-maîtresse veille à la bonne tenue de la classe et doit pouvoir remplacer la maîtresse à l'occasion. Puis, comme vous l'avez vu, nous avons aussi un employé, le brave Antoine. Il monte la baraque, la démonte, et nous emmène dans nos roulottes, aussitôt qu'une fête est finie. Nous recevons les enfants de six à quatorze ans, et nous n'avons qu'une classe pour tous les âges. L'école est mixte, et les petites filles sont avec les petits garçons. En tout, nous comptons environ cent cinquante élèves, mais il n'en vient jamais autant à la fois. Il y en a toujours un certain nombre que leurs parents ont besoin de garder, puis il y a surtout les absents. Dans les fêtes de second ordre, comme par exemple ici, il ne nous vient même ordinairement qu'une trentaine d'élèves, et on fait la classe dans une roulotte, celle que vous pouvez voir là en face. Bien entendu, nous n'avons pas de vacances, ou du moins pas de vacances fixes, car, en réalité, nous en avons trop. Chaque fête, en effet, dure en moyenne une quinzaine de jours, et il faut compter, entre chacune, huit jours de déménagement qui sont nécessairement huit jours de congé. Vous voyez donc à quelle somme de vacances réelles nous arrivons ainsi au bout de l'année. Comme distribution du travail, il y a deux classes par jour, le matin, de neuf à onze heures, et l'après-midi, de une heure à quatre. Toutes les croyances et toutes les religions sont admises, et nous les respectons toutes, mais le Christ est toujours là, il préside, et nous enseignons à tous l'amour de Dieu, la morale, le respect des parents et le culte de la patrie. Deux fois par semaine seulement, le mardi et le samedi, en dehors des heures de classe, après quatre heures, le catéchisme est fait par des dames du monde, pour ceux qui veulent y assister... Quant à nos ressources, elles nous viennent, chaque année, d'une quête à domicile, faite par deux quêteuses attitrées. En outre, nous avons des bienfaiteurs, un comité de patronage, à la tête duquel est M. Lerolle, le député de Paris, à qui nous devons beaucoup, et tous les ans, à l'époque de Noël, nous donnons, au bénéfice de l'Œuvre, une soirée ou une matinée sous la présidence d'honneur de Mgr l'Archevêque de Paris... Tenez, j'ai là tous nos budgets depuis notre début... Ils y sont tous... Les voici, vous pouvez regarder...

Et elle s'était encore levée, avait cherché dans les papiers empilés sur l'escabeau, et me tendait un cahier cartonné de noir contenant les tableaux de ses petits budgets, qui se montaient, pour chaque année, à une huitaine de mille francs. Tout

était soigneusement indiqué, balancé, porté à sa place, et elle figurait elle-même sur le compte pour 75 francs par mois. Elle avait cessé, depuis longtemps, de tenir son panorama, et c'était ce qu'elle s'allouait, depuis lors, pour le vivre et l'entretien.

— Je n'ai pas besoin de plus, me déclarait-elle, je ne dépense pas davantage...

— C'est peu.

— C'est suffisant!

— Et vous avez classe aujourd'hui?

— Oui, et ce sera même bientôt la suspension... Mlle Brignon vient toujours me parler à ce moment-là, et je lui dirai de vous conduire à la reprise... Elle a lieu à trois heures, et vous pourrez y assister...

La bouillotte continuait à fumer sur le petit poêle. On entendait toujours les coups de carabine du tir voisin et les ritournelles de l'orgue mécanique. Il ne jouait plus, seulement, la *Marche de Sambre-et-Meuse*, et je ne pouvais m'empêcher, après lui avoir encore posé quelques questions, de demander à la bonne Mlle Bonnefois :

— Peut-on regarder un peu l'intérieur de votre voiture?

Elle me répondait simplement :

— Mais volontiers!... Venez..., le tour du propriétaire sera bientôt fait...

Aperçu de l'entrée, le grand Christ semblait remplir à lui seul tout le compartiment voisin. On n'y distinguait que ses grands bras étendus et sa tête douloureuse sur les plis tricolores des drapeaux en faisceaux. Au fond, cependant, il y avait encore là deux grandes photographies encadrées, un peu jaunies, et que la bonne Mlle Bonnefois me laissait regarder à mon aise. L'une était le portrait en buste d'un homme à longue barbe, à figure énergique, et de corpulence ramassée. L'autre était une femme d'une quarantaine d'années, en manteau et en chapeau, de physionomie très douce.

— C'est mon père et ma mère, me disait-elle au bout de quelques secondes avec un peu d'émotion...

Le dernier compartiment ne devait pas même avoir deux mètres carrés. A gauche, était une couchette qui avait l'air d'une couchette d'enfant. Au-dessus, près d'une petite fenêtre, un portrait de Léon XIII dessinait le geste de la bénédiction, avec cette dédicace : *A Mademoiselle Bonnefois*. Et tout le fond, comme on l'apercevait en arrivant, se trouvait bien, en effet, disposé en une sorte de crèche où des petites statuettes dorées et coloriées se groupaient en de petits tableaux. On y voyait la Sainte-Vierge, le Sacré-Cœur, l'étable de Bethléem, les Mages, l'âne, le

bœuf, la fuite en Egypte, l'archange saint Michel, et l'Enfant Jésus dont un rayon de jour pâle allumait vaguement l'auréole.

Le tour du propriétaire était terminé, et une jeune fille en tablier noir, qui tenait à la main un livre avec des copies et portait un binocle, arrivait en même temps par le petit escalier-échelle. C'était Mlle Brignon. Elle avait bientôt rendu compte du travail de l'après-midi, appris l'objet de ma visite, et, un instant après, je redescendais avec elle de la voiture pour aller assister, dans la roulotte voisine, à la dernière heure de la classe...

IV

On s'y trouvait dans une petite salle longue et basse où la disposition des pupitres rappelait celle des petites tables dans les wagons-restaurants. Ils avaient chacun deux places l'une à côté de l'autre, formaient des rangs très courts perpendiculaires à chacune des deux parois latérales, et se groupaient, à droite et à gauche, en deux petites rangées étroites, séparées par un passage. Au milieu de la voiture, au sommet d'un pilier, se déployait encore un Christ, avec la devise de l'école... Au fond, à l'extrémité opposée à l'entrée, entre deux petits cadres où figuraient des noms, on voyait un grand tableau noir. D'âges différents, les garçons d'un côté et les fillettes d'un autre, les plus grands aux rangs du haut et les plus jeunes à ceux du bas, il y avait là, avec leurs têtes ébouriffées ou tondues, et leurs yeux curieux ou sages dans leurs figures barbouillées ou attentives, une trentaine d'écolières et d'écoliers.

— Chut!... On ne doit pas causer... Ne vous remuez pas tant... Regardez au tableau... On ne tient pas son livre à l'envers...

La sous-maîtresse, à voix basse, ne cessait pas de répéter ces recommandations aux petits. Mais les plus grands se tenaient avec plus de sagesse, et suivaient, au tableau, les phrases que l'un d'eux écrivait à la craie, sous la dictée de Mlle Brignon. Quelquefois, l'élève hésitait sur un mot, et la maîtresse demandait autour d'elle comment il fallait l'écrire. Alors, des petites mains se levaient, et toujours, parmi elles, celles d'un petit garçon et d'une petite fille particulièrement zélés, qui étaient toujours les premiers debout. La petite fille avait un visage assez fin, un air studieux et doux, et une douzaine d'années. Le petit garçon paraissait du même âge, avait des yeux très noirs, le teint fortement basané, et portait un nom étranger. A certains moments, malgré toutes les réprimandes de la sous-maîtresse, les petits s'agitaient et chuchotaient comme s'ils ne pouvaient plus rester en place.

Alors, Mlle Brignon s'avançait, et le silence se rétablissait immédiatement. Aux grands, elle dictait des phrases courtes et frappantes, contenant des préceptes de morale, de bonne tenue ou d'honneur, et reproduisant sous toutes sortes de formes, selon la devise déployée sur le Christ, l'idée de Dieu, celle du respect dû aux parents ou du dévouement à la patrie...

La classe terminée, nous redescendions de la voiture et nous retournions à celle de Mlle Bonnefois, mais nous ne l'y retrouvions pas seule. Elle était avec une jeune fille venue pour lui faire visite, et qui avait une boîte à violon sur les genoux. C'était en hiver, le jour avait baissé, et une lampe à pétrole, posée sur la petite table, éclairait maintenant la roulotte, mais d'une très faible lumière. Le dîner venait aussi d'être mis sur le feu, et, sur le petit poêle, à la place de la bouillotte, on voyait fumer une casserole d'où montait une odeur de soupe. Chacune d'un côté de la lampe, Mlle Bonnefois tassée sur sa chaise et la jeune fille assise sur le pliant, elles causaient toutes les deux à cette lueur de veilleuse, dans ce petit fumet de légumes cuits.

Le compartiment était si réduit, qu'en nous voyant paraître, la jeune fille s'était levée instinctivement pour partir, pendant que Mlle Brignon, de son côté, avait fait le geste de redescendre. Mais Mlle Bonnefois les avait retenues l'une et l'autre en déclarant qu'il y avait place pour tout le monde, puis nous avait présenté sa visiteuse. C'était une enfant de forains et une ancienne élève de l'école. Elle apprenait le violon, et se trouvait de passage dans le quartier. Avec les sièges, l'escabeau, la lampe, la table, et le dîner sur le feu, la petite case, cependant, pouvait difficilement contenir quatre personnes, et la jeune violoniste s'en allait presque tout de suite en embrassant son ancienne directrice qui lui tendait ses petits bras.

— Asseyez-vous, me disait alors Mlle Bonnefois, pendant que Mlle Brignon s'appuyait sur les papiers et les cahiers entassés sur l'escabeau... Vous venez de voir une élève qui nous fait d'honneur. Elle travaille beaucoup, et peut déjà gagner sa vie. Elle n'a que seize ans et pourra bientôt donner des leçons... Et vos élèves, demandait-elle à Mlle Brignon, qu'ont-ils fait?...

La maîtresse lui donnait quelques explications, puis me renseignait sur la petite fille et le petit garçon qui avaient toujours la main levée pour répondre, et qu'elle m'avait vu remarquer. La petite fille appartenait à des parents qui l'avaient envoyée deux ou trois fois figurer au Châtelet. Elle en était revenue avec la passion du théâtre, s'imaginait qu'il ne pouvait rien y avoir de mieux dans le monde pour une femme, et croyait, très sincèrement,

qu'on ne méritait d'y entrer un jour qu'à la condition d'avoir été l'élève la plus savante, la mieux élevée, la plus exemplaire de toute sa classe. Quant au petit garçon, c'était un petit Turc. Il y avait plus sage que lui, mais il était très intelligent, et d'un amour-propre prodigieux.

— En somme, concluait Mlle Brignon, les enfants de forains, en général, ont d'assez grandes originalités. Ils vivent et voient vivre autour d'eux avec plus de fantaisie qu'on n'en voit ordinairement. Mais ils ont aussi quelquefois beaucoup de bonnes qualités... Quand on les connaît bien, ils vous attachent même peut-être plus que d'autres... Avez-vous remarqué, dans la classe, les deux tableaux à côté du tableau noir?

— Parfaitement.

— Comme vous vous en doutez, l'un est le tableau d'honneur, mais vous ne devineriez certainement pas ce qu'est le second... Eh bien! c'est celui d'une association amicale fondée par les enfants eux-mêmes, par les plus grands et les plus grandes, et dont j'ai pris les statuts pour vous les montrer. Les enfants, bien entendu, n'en ont pas eu l'idée absolument tout seuls, et ne l'auraient pas eue, d'abord, sans l'esprit qu'ils ont trouvé ici, auprès de Mlle Bonnefois. Mais on n'a eu qu'à la leur souffler, et toute leur petite organisation, toutes ses clauses, toutes ses prescriptions, sont bien véritablement d'eux seuls. Ainsi, ils ont bien précisé d'eux-mêmes pourquoi ils s'associaient, et bien établi que, s'ils le faisaient, c'est qu'ils menaient une vie nomade, où ils étaient habituellement dispersés, où ils ne se trouvaient jamais réunis qu'en passant, et toujours exposés à se perdre de vue. Continuellement absents les uns pour les autres, ils ont bien réellement compris qu'ils devaient remédier à cette absence en s'engageant à ne pas s'y oublier, à s'y suivre tous en pensée, à s'y protéger moralement les uns les autres par le souvenir, au milieu des dangers et des foules indifférentes... Voilà donc déjà le but qu'ils ont bien eu vraiment l'intention de se proposer, et vous allez également pouvoir juger des articles de leurs statuts, tels qu'ils les ont eux-mêmes discutés et adoptés. On y remarque de l'inexpérience, des illusions, des redites, des enfantillages, mais vraiment aussi beaucoup d'âme et beaucoup de cœur... En premier lieu, d'abord, ils posent les conditions exigées pour faire partie de l'association. Il faut être âgé de dix ans, avoir au moins fréquenté régulièrement la classe pendant deux fêtes, et avoir obtenu la note 20 en conduite. De plus, ils spécifient qu'il faut être de bonne société, et se montrer convenable dans sa tenue, éviter les mauvaises fréquentations,

ne pas être vulgaire dans son langage, et se sentir bien fermement décidé à être de vrais amis, toujours prêts, dans toutes les circonstances, à se donner réciproquement toutes les preuves de la véritable affection. Ensuite, vient le chapitre des obligations, et ils s'en imposent deux. La première est d'avoir en classe une conduite exemplaire, et la seconde de toujours tenir le secrétaire ou la secrétaire du comité au courant de l'endroit où l'on est. Dès le début de la fête où l'on se trouve, le sociétaire ou la sociétaire doivent toujours, par une lettre ou par une carte, aviser le comité de la localité où ils sont, Puis, viennent les avantages assurés aux associés, et dont la délicatesse est touchante. Tout absent, comme vous l'avez déjà vu, a le devoir, à chaque changement de fête, de prévenir ses camarades de sa nouvelle résidence, mais doit aussitôt, en retour, recevoir une réponse collective de tous les sociétaires présents à la classe, et signée par chacun d'eux. Si un sociétaire éprouve un malheur, un ennui, une peine quelconque, toute l'association doit lui témoigner sa sympathie par tous les moyens possibles. D'autre part, pendant les fêtes importantes, comme à celles du Trône, des Invalides ou de Neuilly, où presque tous les sociétaires se trouvent généralement réunis, on organise des séances récréatives et des petites représentations, où les acteurs, naturellement, sont tous pris dans la société. Puis, comme, malgré tout, même pendant ces fêtes-là, il y a bien toujours quelques absents, il est stipulé que les après-midi du jeudi doivent être consacrés à leur écrire. En outre, chaque année, on décerne deux prix aux deux membres de la société considérés comme ayant le mieux rempli leurs obligations de sociétaires. Quant aux motifs d'exclusion, ils sont également assez curieux. Est exclus tout élève qui aurait mérité un zéro comme conduite, ou commis une mauvaise action jugée grave, ou qui se montrerait vulgaire dans sa tenue ou dans ses paroles, ou qui se conduirait mal en dehors de la classe. Sont de même exclus les querelleurs, les menteurs et les rapporteurs, comme aussi les bavardes et les paresseuses. En ce qui concerne l'admission, on est reçu par un vote, mais on ne peut être exclu qu'après deux avertissements, l'un qui vous est fait en particulier, et l'autre en présence de vos amis. Pour la caisse de l'association, elle n'est pas grosse, mais elle existe, et son emploi est prévu. Les versements sont facultatifs et ne doivent être prélevés que sur le superflu, autrement dit sur les bonbons, les billes, les gâteaux, les poupées et les toupies. Chaque printemps, on ouvre cette cagnotte à la fête du Trône, devant tous les sociétaires présents, et le produit en est affecté à

l'achat d'une toilette pour la première communiante la plus pauvre. S'il n'y a pas de première communiante nécessiteuse, on réserve l'argent pour les sociétaires malades... Enfin, et je crois bien que c'est à peu près tout, si un sociétaire ou une sociétaire désire une aumône immédiate, elle doit toujours lui être accordée, mais ne doit pas dépasser cinquante centimes...

Et Mlle Brignon dépliait un petit rouleau de papier qu'elle avait rapporté de la classe :

— Voyez, Monsieur, me disait-elle, lisez... *Fait à Neuilly, le 2 juillet 1906... Nous, membre de l'Association amicale de l'Ecole foraine de Mlle Bonnefois, reconnaissons sincèrement l'existence des présentes clauses, et promettons d'y conformer notre conduite. En foi de quoi nous signons...* Et l'acte porte vingt-cinq signatures. L'association n'est pas encore très nombreuse, mais elle comprend déjà cependant vingt-cinq adhérents ou adhérentes, et le comité se compose d'un conseiller pour les petits garçons, d'une conseillère pour les petites filles, d'une secrétaire, et de cinq membres honoraires qui sont cinq anciennes élèves ayant de quinze à dix-sept ans...

Depuis déjà un instant, la casquette et le jersey d'Antoine avaient reparu à la porte de la roulotte, où l'on revoyait sa grande taille et sa figure maigre. Il s'y était encore assis en tailleur en y roulant une cigarette, et, lorsque Mlle Brignon avait fini, il demandait à Mlle Bonnefois :

— Mademoiselle, vous rappelez-vous le nègre?

— Oui, lui répondait-elle, certainement... Et c'était même un excellent élève. C'était le plus travailleur et le plus sage de toute l'école!

— Ah! oui, renchérissait alors Antoine, c'était un fameux élève, Mademoiselle, et je crois même que vous n'en avez jamais eu de meilleur... Mais qu'il était grand!... Vous qui ne prenez jamais d'élèves de plus de treize ou quatorze ans, vous l'aviez cependant pris tout de même, quoiqu'il en ait eu plus de vingt... Mais, même à plus de vingt ans, on ne voit pas souvent beaucoup d'hommes aussi grands que lui... Mais il était si convenable! Et il travaillait si bien ses leçons et son catéchisme!... Et si bon, si gentil, si obéissant!... Mais qu'il était grand!... Etait-il grand!... Je l'aperçois encore à la distribution des prix, le jour où il a eu celui de sagesse, et où tout le monde regardait ce grand diable noir venir se faire couronner au milieu de toutes ces petites filles et de tous ces petits garçons! Il me semble toujours le voir retourner à sa place avec sa couronne... Ah! qu'il était beau!... Et noir!... Ah! c'était le vrai nègre...

Comme ciré avec du cirage... Mais il avait été si heureux quand on lui avait remis son prix! Il en aurait pleuré de joie!...

— C'est vrai, répondait Mlle Bonnefois, il me semble bien le revoir aussi... Cette année-là, en effet, il avait eu le prix de sagesse... Et nous sommes tout de même arrivés à quelques petits résultats avec notre école... Mais nous en obtiendrons d'autres avec notre maison de retraite...

Et, se penchant un peu en avant, elle déclarait de sa voix ferme, avec une énergie douce :

— Oui, nous la ferons... Il faut qu'elle se fasse!... Il nous faut une maison dans une campagne, pas trop grande pour que les frais ne soient pas trop lourds, mais où puissent pourtant loger une vingtaine de vieux et d'infirmes... Comme à l'école, toutes les religions seront reçues, la maison devra s'ouvrir à tout le monde, mais il ne faudra que d'honnêtes gens, et les condamnations ne seront pas admises... Les pauvres forains sont bons, mais ils ne savent pas amasser. La maladie les prend, l'âge vient, c'est la misère... Je me rappelle toujours mon père... Et puis, ils font souvent des exercices dangereux... Il faudra qu'ils aient leur maison...

Il y avait déjà un bon quart d'heure qu'il faisait complètement nuit. Nous n'étions plus éclairés que par la petite lampe, d'où se répandait une pauvre petite lueur, et Antoine, à ce moment-là, se relevait.

— Mademoiselle, disait-il en s'approchant du petit poêle, vous savez que la fête finit demain... On va commencer à partir, et il vaudrait peut-être mieux retenir les chevaux d'avance.

— Eh! bien, Antoine, retenez-les...

Et, pendant que Mlle Brignon regardait sa montre et qu'Antoine remuait le dîner sur le feu :

— Vous voyez, Monsieur, vous avez bien fait de venir aujourd'hui... Demain, vous auriez déjà trouvé l'école fermée... Après-demain, nous aurions été en route, et vous auriez été obligé, la semaine prochaine, de venir nous chercher à la barrière d'Italie...

V

Je m'étais toujours promis de retourner faire une visite à l'Ecole foraine pendant une des grandes foires de Paris, et l'été suivant, un jour de juin dernier, je revenais pour la voir à la fête de Neuilly, mais je l'y cherchais sans l'y trouver. Dans l'interminable et étourdissante avenue de cirques, de théâtres, de ménageries, d'orchestres mécaniques, de jeux, de somnambules et d'exhibitions de toutes sortes, je ne parvenais pas à la décou-

vrir, et je ne pouvais m'informer qu'en m'adressant à l'un des établissements ouverts... Je considérais donc, autour de moi, les danseuses et les hercules en maillot, les bonisseurs en veston ou en pardessus, les tenancières de jeux ou de boutiques, et j'essayais de conjecturer, d'après leurs physionomies, quelle réponse allait bien pouvoir me faire celui ou celle d'entre eux que j'interrogerais sur la pauvre petite vieille qui les suivait, dans une roulotte comme les leurs, pour moraliser leurs enfants et leur parler du bon Dieu. Je les examinais bien quelques instants, puis je finissais par arrêter mon choix sur une teneuse de tourniquets d'assez vilaine mine. Je voulais voir quel accueil une femme de sa figure pourrait bien faire à ma question, quel effet produirait sur elle le nom de M[lle] Bonnefois, et si elle saurait même qui elle était.

A ma demande, elle ne changeait pas d'abord de physionomie, mais semblait cependant savoir de quoi je lui parlais, et me demandait, à son tour, pour s'assurer qu'elle avait bien compris :

— M[lle] Bonnefois de l'Ecole foraine?

— Oui...

Alors, l'expression de sa figure s'adoucissait brusquement, elle quittait sa boutique, m'emmenait derrière les baraques sur la chaussée latérale de l'avenue, et là, avec une obligeance sympathique, et presque affectueuse, m'indiquait, à environ 200 mètres, l'endroit où se tenait l'école.

C'était bien où elle m'avait montré, mais la classe était finie, et je ne trouvais plus que M[lle] Brignon seule, dans un baraquement fort convenable, mais vide, contenant peut-être une centaine de pupitres, et comme encore tout rempli du bourdonnement des élèves qui venaient à peine de partir.

Elle avait d'abord un mouvement de surprise en me reconnaissant, puis me disait que j'arrivais trop tard, et je lui demandais des nouvelles de l'école.

Elle m'en donnait, mais en souriant un peu.

— Depuis votre visite, me répondait-elle, nous avons eu des drames. Un orage a failli nous enlever à la fête du Trône... Heureusement, nous avions Antoine... Il a empêché la baraque de se disloquer, il a lutté contre l'ouragan... Enfin, il nous a sauvés...

— Et M[lle] Bonnefois?

— Elle est là, mais elle est malade.

— Gravement?

— Je ne pense pas, mais elle a cependant la fièvre et une bronchite.

— Alors, je ne pourrai pas la voir?

— Oh! peut-être que si tout de même... Tout à l'heure, pendant

la récréation, elle a fait ouvrir toutes les portes et toutes les lucarnes de sa voiture afin de pouvoir, de son lit, mieux entendre rire les élèves. Elle prétendait que le bruit des enfants qui jouaient lui faisait du bien... Attendez, je vais l'avertir que vous êtes là...

Et, au bout d'une minute :

— Venez, vous pouvez entrer...

La roulotte était à deux pas, et telle que je l'avais déjà trouvée trois ou quatre mois plus tôt. J'y revoyais le petit chien attaché sous la voiture, le vieux pliant, la petite table, la chaise basse, et le petit poêle, mais sans feu. Dans le compartiment suivant, le grand Christ et les drapeaux étaient toujours là, avec la devise et les portraits de M. et de Mme Bonnefois, M. Bonnefois dans sa longue barbe, et Mme Bonnefois avec sa douce figure. On entendait aussi arriver les mêmes airs d'orgue, j'y reconnaissais toujours les mêmes marches et les mêmes valses, et, dans le compartiment du fond, à gauche, sous la petite fenêtre, j'apercevais seulement, dans la petite couchette d'enfant, la vieille et bonne Mlle Bonnefois la tête dans son oreiller. Elle avait là, tout près d'elle, à la distance de sa petite main tremblottante, l'Enfant-Jésus, la Vierge, les Saints, les Anges, les Mages, toutes les petites scènes de la crèche, et au-dessus d'elle, sur sa tête, le Saint-Père la bénissant. Elle toussait et étouffait bien un peu, mais l'œil était toujours bon, toujours le même, et elle me disait, aussitôt qu'elle me voyait :

— Je vais mieux, et demain je serai debout... Dans huit jours, c'est notre distribution des prix... Elle aura lieu à la mairie. Mademoiselle Brignon, vous donnerez des cartes... Donnez-en même un gros paquet... Et j'aurai la maison de retraite... Oui, je l'aurai!... Tous ces jours-ci, pendant ma fièvre, les idées me venaient en masse... Je pensais, je réfléchissais, et je sais maintenant comment faire... Je sais à qui m'adresser... J'ai trouvé... Les forains auront leur maison!

Maurice TALMEYR.

La fin prochainement.

P.-S. — A la suite du premier article de cette série : *la Paroisse des Chiffonniers*, j'ai reçu un supplément d'information me signalant, à Clichy, à côté et parallèlement aux œuvres de l'abbé Fontaine et de l'abbé Thorel, les *Œuvres ouvrières de Clichy*, présidées par M. Houdart, et fondées par lui et M. Ortmans, dès 1890. Devant les résultats obtenus dans le pays, c'est une preuve de plus de la puissance de l'action continue et multipliée.

M. T.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

CHRONIQUE DU MONDE

DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DU THÉATRE

La laïcisation des hauts sommets. — La croix remplacée par le pylone. — Le monument de la mutualité, sur le Colomby. — Le congrès des « Amicales » de l'Enseignement libre catholique, à Reims. — Comment on appuie le patriotisme sur la religion en Allemagne et en Suisse. — Un discours de Guillaume II à Munster. — Le discours d'un sergent aux grandes manœuvres suisses. — Les grâces du Président. — La question de la peine de mort. — Double caractéristique de la situation actuelle. — Les catholiques soumis aux lois existantes ; le gouvernement escomptant les lois problématiques ! — Difficulté de supprimer à la fois le meilleur guide moral : la religion, et la suprême sauvegarde : la peine capitale. — Les remontrances d'un Parlement. — Bentham et Rousseau. — Les nouvelles lacérations au Musée du Louvre. — Récidives fatales. — Le droit d'entrée dans les musées. — Une enquête européenne. — Des gardiens surmenés. — L'employé qui fait « marcher le bourgeois ». — L'enlèvement de la galerie des machines. — Douze cent mille boulons. — Les vieilles serres de la Ville de Paris. — L'Exposition du Livre au Grand Palais. — Les collections du « Vieux Papier ». — Dix mille francs de prospectus. — Le concours de jouets aux Tuileries. — Un concert européen. — Une fête oubliée : la célébration du centenaire de la navigation à vapeur à Besançon en 1884. — Claude de Jouffroy et Fulton. — L'identification des héroïnes de roman. — La petite-fille de Carmen. — Une manie décevante et dangereuse. — La mort de Sully-Prudhomme.

La devise qui rappelait Dieu a disparu des pièces de monnaie livrées récemment à la circulation. Voici que, par une analogie frappante, le signe de Dieu, la croix, n'est plus érigé au sommet des montagnes. Jusqu'ici, dans nos contrées, quand l'homme prenait possession d'une crête culminante et qu'il y voulait marquer la trace de son passage, il y élevait, le plus souvent, une croix qui, sur les pays voisins, étendait ses bras magnifiés par la mort de l'Homme-Dieu. Sans effort d'imagination romantique, le peuple y voyait un symbole qui, entre terre et ciel, maintenait une sorte de communication perpétuelle. Sauf les

observatoires et les cabanes de tourisme, je ne crois pas qu'on eût jamais encore songé à couronner un haut sommet d'un « monument » purement laïque. C'est fait désormais.

Je n'entends certes pas incriminer d'anticléricalisme les intentions de ceux qui ont inauguré, récemment, sur le Colomby, au pays de Gex, le premier monument à la mutualité! Je constate seulement un fait, qui me semble d'autant plus significatif qu'il a paru plus naturel. C'est souvent ainsi que se manifestent les modifications les plus profondes de l'esprit public. Pas davantage je ne veux médire de la mutualité qui est un des plus admirables leviers sociaux pour moraliser l'instinct de l'intérêt personnel. Je retiens simplement cet indice, parmi tant d'autres de pareille espèce : que l'entraînement des foules les porte de préférence vers les idées chrétiennes préalablement laïcisées. Nul code, aucune loi ne sont plus « mutualistes » que l'Evangile. Mais on l'oublie, les uns par négligence, les autres par affectation, et le monument de Colomby a pour caractéristique d'être un témoignagne de « neutralité ». On l'a dit en vers : ce pylone de fer doit rallier :

Tous ceux du vieux pays que sépare leur foi,
Mais qui sentent pourtant que discorde est folie.

Jadis, et tout récemment encore, à ces hauteurs, il semblait que Dieu se révélait à tout le monde et que la grandeur de l'œuvre, si elle n'avait pas pour tous le même sens chrétien, inspirait même aux incroyants une anxiété respectueuse. Aujourd'hui, c'est entre hommes qu'on se tient et qu'on veut se suffire. C'est cela qui est symptomatique. Faites le compte des sommets accessibles que vous avez gravis, ou sur lesquels, d'en bas, vous avez vu se profiler dans le ciel clair une mince silhouette : partout c'est une croix qui se dressait. Je la saluais tout récemment sur le Reculet du Jura; sur le Burgenstock, au lac des Quatre-Cantons; sur le Niesen, au lac de Thoune. D'autres l'ont certainement, de même, rencontrée maintes fois. Dorénavant la mode sera aux pylones chargés d'utiles et prévoyantes indications. C'est encore un peu d'idéaliste poésie qui meurt. L'époque sans doute le veut ainsi. Il est permis de le regretter. Il n'était pas sans grandeur de songer que, des hautes cimes, venait ainsi jusqu'à nous un permanent écho du Sermon sur la montagne.

Plus assidûment souffle le vent de laïcisation, plus devons-nous fortifier avec ténacité cette France traditionnelle que les interna-

tionalistes se vantent de détruire, et que trop de sceptiques, par leur indolence, laissent dériver à l'abîme. « Dans quelque temps, les écoles libres seront les seules à pouvoir arborer avec sincérité le drapeau national, car elles seront les seules à enseigner le respect de la famille et le culte de la patrie ». C'est ainsi que M. de Lapparent terminait le discours qu'il adressait aux membres du congrès tenu à Reims, il y a deux semaines, par les « Amicales » de l'enseignement libre catholique. Et comme notre éminent collaborateur n'est pas homme à se contenter de mots, il indiquait les moyens et rappelait le devoir de posséder, dans nos écoles libres, « les élèves les plus instruits et les plus disciplinés », et recommandait que le recrutement des professeurs fût un « recrutement de choix ». Des rapports pleins de faits furent ensuite lus et discutés avec profit. Notamment celui de M. Couteville, professeur à Stanislas, dont la pensée dominante peut se résumer en ces mots : « Obtenir des catholiques et des amis de l'enseignement libre un peu de leur temps et beaucoup de leur cœur. » J'y cueille en passant ce détail qu'il y a aujourd'hui 145 amicales avec 30 000 membres formant 8 unions régionales.

Comme dans toutes les œuvres jeunes et en pleine croissance, les questions d'organisation interne tiennent une grande place dans les préoccupations. A ce sujet, le récent congrès a pris des résolutions importantes. On ne saurait oublier, en effet, que des besoins différents donnent naissance à des intérêts divers. Deux ordres y sont dès maintenant établis : l'enseignement primaire et secondaire moderne (à qui revient le mérite d'avoir ouvert la voie) et l'enseignement secondaire classique. « Pour le moment » un comité général mixte reliant ces deux ordres n'a pas paru pratique et l'on a seulement décidé de créer une commission d'initiative spéciale aux Amicales du « secondaire classique ». Ce comité dont l'organisation sera, autant que possible, semblable à celle du « primaire », assurera avec lui un échange d'idées sur les points qui les intéressent tous les deux. Ainsi la liberté de chacun sera sauve, et l'intérêt commun poursuivi d'une même âme. C'est un grand pas fait vers le succès, que cette sage décision. Il était essentiel dans la vie d'un organisme dont on ne saurait trop souhaiter le développement, au milieu du désarroi social où nous nous débattons.

Quand on l'analyse de près, on ne peut considérer sans quelque envie certains faits révélateurs qui se produisent chez nos voisins, où des pensées plus hautes alimentent encore l'esprit

public. On rappelle plus haut comment, au rebours de ce qui se passe en France, les gouvernements étrangers apportent un soin particulier à assurer les secours religieux aux armées en campagne. La comparaison est d'autant plus attristante pour nous que même les services offerts par des aumôniers volontaires ont été refusés. Pendant ce temps, — coïncidence éloquente, — deux manifestations avaient lieu en Allemagne et en Suisse, qui ont passé inaperçues, dans le flot des nouvelles quotidiennes, et qu'il y a quelque intérêt à signaler. Au moment où l'antipatriotisme va de pair avec l'antichristianisme, où les déclarations les plus folles retentissent dans maints congrès socialistes, ces exemples pourraient prouver aux plus exaspérés de nos adversaires que la force et la grandeur des patries se façonnent à d'autres foyers que ceux qu'ils entretiennent ici avec tant d'acharnement.

C'est d'abord le discours prononcé par l'empereur allemand quand il visita, au commencement du mois, le musée provincial de Munster, en Westphalie. Après avoir affirmé que, catholiques ou protestants, tous ses sujets sont également près de son cœur, Guillaume II poursuit :

Au cours de mon long règne, j'ai eu affaire à beaucoup d'hommes, et j'ai eu beaucoup à souffrir de leur part. Souvent, sans le vouloir, mais malheureusement souvent aussi sachant fort bien ce qu'ils faisaient, ils m'ont amèrement blessé et, dans ces moments-là, quand la colère allait me dominer et que je pensais à me venger, je me suis demandé quel moyen était le plus propre à tempérer la colère et à fortifier la douceur.

La seule réponse que j'aie alors trouvée a consisté à me dire ceci : « Tous sont des hommes comme toi, et malgré qu'ils te font de la peine, ils ont en eux une âme qui a son origine dans les hauteurs pleines de clarté auxquelles tous nous retournerons un jour. Par leur âme, ils ont tous un morceau de leur Créateur en eux. »

Celui qui pense de cette façon jugera toujours les hommes, ses frères avec douceur. S'il était possible que cette façon de penser gagnât du terrain en ce qui concerne les jugements réciproques, la première condition serait posée pour que l'unité complète soit engendrée. Mais celle-ci ne peut être atteinte que dans un point central, dans la personne de notre Rédempteur, qui nous a appelés frères, qui a vécu pour être notre prototype à tous, la plus personnelle des personnalités. Il poursuit aujourd'hui encore son pèlerinage parmi les peuples et il se donne à sentir à tous nos cœurs. C'est en regardant à lui que notre peuple doit s'unir.

Ce langage du chef d'un Etat incontestablement puissant paraîtrait sans doute dégradant, pour leur « libre pensée », à nos gouvernants qui, dans un pays de tradition chrétienne, n'ont même pas la banale courtoisie d'assister aux cérémonies reli-

gieuses où un évêque bénit les restes de cent marins notoirement catholiques.

Après l'Allemagne monarchique, voici la Suisse républicaine. Le 1[er] corps d'armée vient d'y terminer ses manœuvres. Au cours de ces exercices se plaça le discours que je veux citer comme un exemple d'une mentalité à la fois démocratique et chrétienne. Le bataillon de carabiniers 1 célébrait son culte un dimanche matin. La prière se fit tête nue. Puis un premier lieutenant, pasteur en Belgique, rentré pour son service militaire, montra dans l'armée « l'institution par excellence de la solidarité de tous pour le salut commun ». Un sergent, également revenu de l'étranger pour accomplir sa période de manœuvres, prit la parole pour montrer que le pacifisme, belle utopie, doit, jusqu'à nouvel ordre, être traité comme une utopie. Il réfuta les objections répandues contre le maintien et la force de l'armée; mit en garde ses camarades contre les idées nouvelles qui pourraient troubler les esprits et affaiblir le pays « qui vaut ce que vaut le citoyen ».

Toute notre histoire suisse, insiste-t-il, est imprégnée d'esprit religieux. Nos ancêtres se jetaient à genoux, avant les batailles, pour implorer l'aide du Tout-Puissant. On invoque la bénédiction divine au début des sessions de nos Chambres et de nos Grands Conseils. Nous aimons à chanter : « Devant Dieu seul fléchissons les genoux!... » Or il est des gens qui nous disent, aujourd'hui, que tout cela a vieilli, que tout cela n'a pas de sens, que le ciel est vide, que l'homme n'a point d'autre but que celui de bâtir un cadavre, que la destinée finale de l'humanité est de sombrer dans la nuit du néant... Ces idées, trop abondamment répandues et adoptées parce qu'elles sont commodes et parce qu'elles lâchent libre cours à nos instincts les plus vils, sont simplement des idées de mort et de décomposition sociale. Si l'homme doit pourrir en entier à six pieds sous terre, si le cimetière est le couronnement de la vie, si le néant répond seul à nos prières, à nos élans vers le bien, à nos intuitions les plus profondes, si les bourreaux et les victimes doivent dormir paisiblement, côte à côte, alors que reste-t-il? Rien. Il n'y a plus ni dévouement, ni devoir, ni responsabilité vrais, parce qu'il est vraiment stupide de se tourmenter dans cette vie, de travailler à poser un des chiffres de l'addition humaine si l'on a aussi la certitude que le total de cette addition est égal à zéro. Non, ce n'est pas avec ces théories-là que l'on construit les peuples vigoureux!

C'est ainsi que dans l'armée suisse, on unit l'idée de patrie à l'idée de Dieu. Et, malgré les efforts du socialisme, ces sentiments dominent parmi les troupes de ce pays qu'anime la volonté de vivre, et à qui 200 000 fusils paraissent une plus sûre garantie de son indépendance que les plus belles paroles des plus merveilleux traités. Soit au point de vue du patriotisme, soit au

point de vue de la religion, nos voisins prennent donc le contrepied des théories que les hervéistes tentent d'acclimater chez nous.

Il est vrai que, par contre, ce n'est peut-être point chez eux que nous irions chercher aujourd'hui l'exemple des sanctions pénales à infliger, dans la vie civile, aux criminels de droit commun. La condamnation dérisoire de Tatiana Leontieff qui assassina, « par erreur », à Interlaken, un touriste pacifique semble, du reste, avoir produit des effets peu rassurants parmi les « camarades » de la jeune Russe. Et, ces jours derniers encore, se produisaient des attentats qui réveilleront probablement la sévérité assoupie des tribunaux. En France, c'est encore plus compliqué : les jurys ont beau prononcer des condamnations à mort, le Président de la République commue la peine de parti pris. La dernière grâce octroyée passionne l'opinion publique, en raison de la particulière ignominie de l'assassin qui a bénéficié de la clémence de M. Fallières : il s'agit, en effet, de Soleilland, le meurtrier dont le procès fut si scandaleux.

Et voilà, encore une fois, posée la grave question de la peine de mort : une des plus difficiles à trancher qui soit. Depuis Beccaria jusqu'à nos contemporains humanitaires, scrupuleux ou mystiques, l'idée de l'abolition n'a cessé de faire des progrès; il a fallu la recrudescence actuelle des crimes pour provoquer un véritable « tête à queue » de l'opinion publique. L'historique de cette progression et de ce recul, en France et à l'étranger, a été très précisément présenté, par M. Verret, dans la livraison du 1er septembre 1907, de la *Revue du Clergé français*. Je n'y insisterai pas ici. Pas plus que je n'entrerai dans le débat de principe. Tout au plus me permettrai-je d'observer que si l'on doit remplacer la peine de mort par celle de la réclusion, — ce que les Italiens nomment l'*ergastolo*, — je vois bien en quoi la peine sera plus abominable, plus affolante encore, sans distinguer en quoi elle sera plus légère. Le seul avantage, — et il faut convenir qu'il est grave, — c'est de permettre la réparation des erreurs judiciaires... en principe. Je dis : en principe; car, à voir le temps qu'il faut pour obtenir des réhabilitations d'évidente justice, après même qu'elles ont été reconnues nécessaires, on peut affirmer que le malheureux « reclus » serait devenu fou ou se serait suicidé avant cette hypothétique libération.

Mais là n'est pas ce qui me paraît aujourd'hui la double caractéristique de la question. Elle est d'abord en ceci que le Président entend appliquer, avant qu'elle soit votée, une loi en contradiction avec la loi existante. Décidément, c'est une manie. Il

y a quelques semaines, M. Guyot-Dessaignes, par une circulaire connue du public, invitait les tribunaux à suspendre l'application d'une loi en vigueur, en attendant qu'il en ait présenté et fait voter une autre qui l'aggrave : à quoi, du reste, la plupart des tribunaux en cause ont répondu par un refus significatif! Et après le garde des sceaux, le premier magistrat de la République affiche les mêmes prétentions... et les réalise. C'est là le curieux de la situation. Voilà des gens qui, depuis vingt ans et plus, nous rebattent les oreilles avec leurs fameuses « lois existantes », leurs sacro-saintes « lois intangibles »; et qui s'ingèrent, dès qu'il leur plaît, de mépriser cyniquement celles qui vont à l'encontre de leurs fantaisies! Lois existantes, lois intangibles pour les catholiques. Lois futures et problématiques quand il s'agit du Trésor ou des assassins! Le contraste est vraiment éloquent, et l'on devrait bien le faire remarquer au public. Leur respect pour la « loi », pour la « forme » était donc du pur puffisme, qu'ils l'abandonnent dès qu'il risque de gêner leur bon plaisir!

Elle est ensuite en ceci que l'idée de la suppression de la peine de mort est contrariée par le progrès de la criminalité, et que persister à demander cette suppression, en même temps qu'on supprime également toute sauvegarde morale dans l'éducation de l'enfant et la vie sociale de l'homme c'est vouloir l'impossible. MM. Margueritte écrivaient l'an passé : « Ne guillotinons plus messieurs les assassins, faisons en sorte que leur graine diminue. Quand les conditions économiques seront moins rigoureuses; quand le fumier social, où tant de passions dangereuses germent dans la misère et la saleté, aura été chassé à la voirie, quand un rayon de lumière éclairera les bas-fonds et les âmes les plus sombres, les impulsions homicides seront plus rares... » Je ne m'arrêterai pas à observer que l'espèce Soleilland ne répond à aucun des cas visés par les Margueritte. Je demande simplement de quelle lumière il s'agit ici? Il me paraît évident que la lumière maçonnique du « Troisième appartement » n'y saurait suffire. Mais alors quelle est cette lumière? Je crains que, dans la pensée des frères écrivains, il ne s'agisse point de la lumière religieuse. Et ce serait pourtant la seule, — je l'ai montré bien des fois, — qui pourrait, en modifiant la conscience et en refrénant les instincts, avoir une force suffisante pour permettre, au moins à titre d'essai, l'abolition de la peine de mort. Mais supprimer tout à la fois : le meilleur guide et le suprême châtiment, c'est trop d'ambition, pour la paix du monde!

Quant à ce que j'appellerai le « fait présidentiel », à savoir le parfait entêtement avec lequel M. Fallières use, de parti pris, de

son droit de grâce, peut-être, s'il était loisible de lui parler comme à une tête couronnée, pourrait-on lui soumettre les remontrances que le Parlement de Provence adressait au roi, en 1754 : « C'est mettre la justice en contradiction avec elle-même, employer l'autorité à ébranler ses plus solides fondements et confondre tous les principes de l'ordre, que de révoquer sans le plus grand motif ce qui a été statué par les cours... »; — et lui rappeler encore le mot de Bentham : « Si la peine est nécessaire, il ne faut pas la remettre; si elle n'est pas nécessaire, il ne faut pas la prononcer. »

Que si, pour le convaincre, il fallait faire appel au dieu du jour, on lui citerait le *Contrat social* de Rousseau : « Tout malfaiteur devient, par ses forfaits, rebelle et traître à sa patrie; il cesse d'en être membre en violant ses lois, et même il leur fait la guerre. Alors la conservation de l'Etat est incompatible avec la sienne; il faut qu'un des deux périsse, et quand on fait mourir le coupable, c'est moins comme citoyen que comme ennemi. » Et encore cette maxime du même et qui laisse rêveur : « Les grâces trop fréquentes annoncent que bientôt les forfaits n'en auront plus besoin. » ... Ce qui conclut à dire que le privilège du Président devient le privilège du coupable!

Tout s'enchaîne dans la vie, et il est rare qu'un acte de sauvagerie ou de folie, qui a occupé l'attention publique, ne se reproduise pas à bref intervalle. C'est même pour cela que les jurys se montrent effrayés de la recrudescence des crimes. Dans un ordre de faits différents, mais encore très déplorables, cette loi d'imitation s'est vérifiée au Louvre. Un malheureux, « pour attirer l'attention sur lui », lacère le *Déluge* du Poussin. Quelques semaines après, c'est une malheureuse qui troue la *Chapelle Sixtine* d'Ingres! Et l'on signale un troisième méfait sur un tableau de l'Ecole hollandaise... Ces désolantes mésaventures vont faire regretter M. Kæmpfen et les glaces dont il protégeait les tableaux. On ne peut cependant mettre tout le Louvre sous verre! Il faut donc aviser d'autre façon; et, question sans cesse renaissante, on se demande s'il faut faire payer le droit d'entrée dans les musées.

Le problème est intéressant. Moins cependant au point de vue des faits délictueux que nous déplorons qu'à celui d'une coopération du public à l'entretien du personnel surveillant, et au paiement de nouvelles acquisitions. Car le prix d'entrée ne serait jamais assez élevé pour ne pouvoir être atteint par la plupart des maniaques; et, en tout cas, ils pourraient toujours réserver leurs attentats pour les jours d'entrée gratuite. Reste à trancher le cas,

sans blesser le principe de l'éducation populaire par le musée. Il semble qu'un arrangement ne soit pas très difficile! L'entrée serait gratuite le jeudi et le dimanche, par exemple, où l'ouvrier, le petit employé, le collégien sont libres. Les artisans d[illegible] raient, pour être admis les autres jours, d'une carte [illegible] serait accordée gratuitement sur demande justifiée. Le reste de la semaine et pour tous les autres visiteurs, l'entrée serait soumise à un droit fixé par l'administration.

C'est le système que proposait, il y a peu de temps, M. Henry Lapauze dans un volume qui réunit sur la matière les renseignements les plus suggestifs [1]. En dehors de la collection d'avis recueillis en France, l'auteur a mené, dans 90 musées d'Europe, une enquête détaillée auprès des directeurs ou conservateurs. Les appréciations de ces fonctionnaires fournissent un élément très curieux à la psychologie humaine : c'est dans les musées qui encaissent les plus belles recettes qu'on vante le plus les avantages de la gratuité! Au point de vue statistique, sur ces 90 musées, l'entrée est gratuite dans 33; elle est gratuite ou payante suivant les jours, dans 49; et toujours assujettie à un droit dans 8. Le respect de nos parlementaires pour les majorités devrait donc les inciter à voter le droit d'entrée pour certains jours déterminés. Les visiteurs à qui la gratuité constante serait nécessaire étant assurés de l'obtenir, les amateurs sérieux et les travailleurs trouveraient, dans cette nouvelle réglementation, l'assurance d'une sécurité et d'un calme aujourd'hui trop rares, surtout pendant l'hiver où les bouches de chaleur attirent une clientèle grelottante de courtisans peu artistiques... Mais encore faudrait-il que le repos hebdomadaire fût assigné au personnel d'une façon plus pratique qu'il ne l'était la saison dernière, où il était fixé... au jeudi! De sorte que sur sept jours de la semaine, les musées étaient clos, le lundi, pour le nettoyage, et le jeudi, pour le repos hebdomadaire! Le mieux que l'on puisse dire, c'est que le jeudi était singulièrement choisi... Encore si l'on avait eu la possibilité de corrompre les braves gardiens en congé. Mais ils sont intraitables pour laisser entrer hors jour. Seules les statuettes sont assez habiles pour sortir sans leur contrôle! Tout de même, le nombre des préposés à la surveillance est si restreint qu'on ne peut guère leur être dur. Et ils ont le mérite de ne point quémander de pourboires...

De combien de gardiens pourrait-on en dire autant? Et dans

[1] *Le droit d'entrée dans les musées*, 1 vol. in-12 (Société française d'imp. et de lib.).

certaines catégories d'employés, combien devraient imiter leur discrétion! Il y a quelques semaines, je me trouvais dans une des gares de départ parisiennes. Les wagons étaient combles, et j'avisai un vieillard qui ne parvenait pas à découvrir une place. Je lui signale alors une voiture spéciale où neuf sièges demeuraient inoccupés. Il y court, mais un employé multiplie les objections pour le laisser monter, — de ces objections, devant lesquelles un Anglais n'hésiterait pas, mais qui, formulées d'un ton impérieux, font généralement reculer un Français. A bout de raisonnements et d'instances, le vieillard annonce qu'il va en référer au chef de service, et il revient peu après, accompagné d'un autre employé, muni de la décision qui devait enfin lever les obstacles. Et, tandis qu'il s'installe, j'entends le premier employé demander sournoisement à son camarade : « Est-ce qu'il a *marché?...* » Car tout est là : faire « marcher » le bourgeois! Si mon voyageur avait eu soin de ponctuer sa première question d'une pièce blanche, il aurait été casé dix minutes plus tôt. Mais j'y aurais perdu de ne pouvoir savourer ce « Forain » en action. Ah! « doux pays!... »

« Doux Paris », pourrait-on dire avec autant de raison! Il serait sans doute difficile de trouver une autre capitale où le contribuable se laisse tondre avec autant de sérénité. On lui gaspille ses deniers sans qu'il consente à se fâcher. On lui mesure parcimonieusement l'eau durant la canicule, mais on dépense 6 millions depuis 1889 pour conserver la monstrueuse Galerie des machines qui masque outrageusement l'admirable façade de l'Ecole militaire! Dix-huit ans ont été nécessaires pour obtenir qu'on se décidât à faire disparaître cette énorme masse qui fut, en son temps, une très belle démonstration des progrès de l'architecture du fer, mais dont, depuis la fin de la pénultième exposition, on n'a jamais su que faire. Aujourd'hui, la Ville de Paris la cède à l'Etat qui va l'installer sur le champ de manœuvre d'Issy. Le transfert coûtera quatre ou cinq millions! Il faut en effet songer, pour ne citer qu'un nombre, qu'il y a douze cent mille boulons à faire sauter!

Pendant qu'on sera à la besogne, on devrait bien aussi débarrasser la rive droite de la Seine des deux abominables et gigantesques cloches à melons qui furent, à l'Exposition de 1900, les serres de la ville de Paris! Perdues dans le fouillis des plantes et des arbres, complétées par la perspective des constructions qui les encadraient alors, elles ne manquaient pas d'un certain cachet. Puis, elles étaient... jeunes, je veux dire neuves, coquettement parées. Aujourd'hui, décrépites, fanées, lamentables, elles

encombrent la vue et ne servent à rien, ou si peu! Mais c'est une routine dont on ne peut se défaire, que de conserver indéfiniment les derniers vestiges d'une exposition défunte. Ce sont les Amis des monuments de Paris qui ont obtenu l'enlèvement de la Galerie des machines. N'y a-t-il pas quelque association des amis des sites parisiens pour nous désencombrer de ces odieuses carcasses qui donnent l'impression de vieux moules à pâtisserie abandonnés par quelque Gargantua décavé?

Les partisans de leur maintien feront valoir qu'elles abritent des Salons annuels et quelques Expositions rétrospectives. D'abord, ce sont des Salons où l'on gèle; et puis, en sériant les dates, il serait facile de loger ces collections au Grand Palais. Comme amusante préface au Salon d'automne, on y a aménagé l'exposition du Livre. Au rez-de-chaussée, on remarque surtout le « stand », — c'est le mot-type; vous savez... la supériorité des Anglo-Saxons! — du journal l'*Eclair*, où nos ministres lisent la feuille parisienne avec des mines *ad hoc :* une salle de musée Grévin dont il est facile d'imaginer le succès. Au 1er étage, deux vastes pièces contiennent une exposition rétrospective organisée par la Société « le Vieux Papier ». Car les anticollectionneurs doivent en faire leur deuil, il y a une Société de ce nom. Et ceux que tente une telle manie amassent, parfois, paisiblement une petite fortune. L'un d'eux vient de céder à la Bibliothèque nationale, pour la coquette somme de 10.000 francs, la collection à peu près complète des réclames distribuées dans la rue depuis cinquante ans. Voilà de quoi encourager bien des imitateurs.

L'habitude de tout garder paraît un peu grotesque, au jour le jour. Laissez passer quelques années cependant, trois, quatre ans, et feuilletez vos dossiers : vous serez étonné des trouvailles que vous ferez. Seulement... — il y a un gros seulement, — il faut de la place, beaucoup de place, et du temps, beaucoup de temps! Mais voyez, au Grand-Palais, cette collection de papiers à lettre de soldats, avec des vignettes étonnantes, et des légendes! Et ces collections de cartes de visite : les amusantes trouvailles qu'on y découvre! Je n'y ai pourtant pas vu l'équivalent d'une carte que me fait passer, certain jour, il y a déjà bien des années, une jeune fille férue de littérature et qui entendait ne pas laisser ignorer qu'elle faisait déjà partie de la Société des Gens de Lettres. La carte était ainsi libellée : « Mlle X. Z., adhérente aux gens de lettres. » J'ai conservé précieusement ce petit carton ingénu...

Voici les images d'Epinal, avec des « bois » épiques et des notices aussi plates que les couleurs; des affiches, des ex-libris,

des images-emblèmes qui font palpiter les cœurs de quatorze ans... Plus loin les collections de cartes à jouer, d'étiquettes de liqueurs, d'autographes — et enfin de chansons : c'est par ces dernières que, traditionnellement, ainsi que tout en France, doit finir l'exposition.

Des chansons, il ne manque pas autre chose à certains jouets réunis à la septième Exposition du concours Lépine, aux Tuileries. De quelques-unes de ces ingénieuses trouvailles, on dirait volontiers comme le populaire : « Il ne leur manque que la parole. » Cela viendra, je pense, grâce aux ressources du phonographe! Les jouets taillés par le dessinateur Caran d'Ache s'accommoderaient bien d'un petit discours nasillard. Le roi d'Espagne fredonnerait une berceuse en dodelinant un poupon présomptif; Edouard VII chanterait : « Dans mes voyages » des *Cloches de Corneville*, en agitant son rameau d'olivier; Guillaume II soupirerait : « Faites-lui mes aveux » de *Faust*, en effeuillant sa marguerite; M. Clémenceau ferait des pirouettes en scandant le « Pif, paf » de Marcel des *Huguenots*; M. Brisson l'austère vagirait, les mains pudiquement jointes : « Plus blanche que la blanche hermine »; et quant à M. Fallières, son répertoire est tout indiqué : « Grâce! grâce »! de la *Favorite*. On aurait ainsi un petit concert tout à fait rare : un concert européen.

Au point de vue artistique, ce sont évidemment les bonshommes de Caran d'Ache qui sont la parure du concours. Mais il en est une quantité d'autres, très ingénieux et d'une habileté de mécanisme vraiment amusante. Voici le père Bidard qui va toucher le gros lot à la caisse et dont les gestes automatiques sont tout un poème. On ne compte pas les automobiles, les danseuses, les bicyclistes, les aéroplanes, presque tout cela « avec accidents » réparés avec une précision déconcertante. Enfin les jouets utiles, et parmi ceux-ci, grande conquête! des « diabolo » inoffensifs, tout en liège ou en caoutchouc. Je ne sais, mais j'imagine que M. Lépine, qui a dû prendre des décisions menaçantes contre l'abus du nouveau jeu et les blessures à la tête qu'il provoquait, aura tendance à favoriser ces trouvailles dans la distribution des prix.

Ce n'est jamais une sinécure de décerner des prix, et surtout en fait d'inventions, — à plus forte raison s'il s'agit d'inventions déjà anciennes! M[lle] de Jouffroy me fait justement remarquer que Besançon prit les devants sur Bordeaux, dès 1884, pour célébrer le premier centenaire des premiers pyroscaphes ou bateaux à

vapeur. Besançon est, en effet, la patrie de Claude de Jouffroy.

M. Camena d'Almeida, au cours de son récent article, a déjà exprimé le regret que rien ne rappelle son souvenir à l'Exposition de Bordeaux. Ce dont manqua Jouffroy, ce ne fut pas le génie c'est l'argent. Car il avait dépensé tout son patrimoine à ses longues études et aux tentatives qui réussirent si brillamment sur le Doubs et sur la Saône. Mais quand les frères Périer, aux ateliers desquels il avait envoyé un modèle de son bateau au 25e lui demandèrent 100 000 francs pour l'exécuter en grand, il dut renoncer à le faire construire. Il n'en garde pas moins la gloire d'avoir précédé Fulton dans la réalisation pratique du problème de la navigation à vapeur. C'est une justice que Fulton ne lui marchanda jamais et c'est un mérite que ses compatriotes ont déjà consacré en lui élevant, il y a vingt-trois ans, dans sa ville natale, un monument qui fut l'objet d'une souscription nationale.

En des matières si graves, l'identification des hommes et l'authenticité des faits est de primordiale nécessité. Faut-il brûler de tels scrupules quand il s'agit d'une héroïne de roman? Je confesse, là-dessus, ma profonde indifférence. Un récent incident a donné à ce genre de problème un regain d'actualité. Il s'agit de savoir si Mérimée a « chargé » l'héroïne de sa célèbre nouvelle : *Carmen.* La petite-fille de la véritable Carmen prend aujourd'hui la défense de sa grand-mère. Et cela est d'un bon sentiment. Mais pourquoi tant tenir à établir officiellement la filiation? En fait, en quoi nous importe-t-il que la *Carmen* de Mérimée soit une histoire vraie ou un récit d'imagination? C'est un chef-d'œuvre littéraire : voilà l'essentiel. Que peut bien nous faire tout le reste? En quoi de faire l'histoire authentique d'un personnage de fiction peut-il augmenter la sensation d'art pour laquelle, uniquement, a été créé le récit? Je ne le vois guère. Mais c'est une maladie tenace que cette application à décortiquer, si l'on peut ainsi dire, les principaux personnages des œuvres les plus connues du dernier siècle. Nous ressemblons tous à de grands enfants à qui nulle poupée ne fait plaisir que nous ne lui ayons d'abord ouvert le ventre. On dirait que nous éprouvons une joie spéciale à ternir les figures d'imagination ou de rêve qui enchantèrent notre adolescence, à les rapetisser, à concrétiser leur visage, à bien montrer que sous le duvet de poésie qui faisait leur charme, il y a des rides, et nous les comptons, et aussi les verrues, et les faux cheveux et les fausses dents. Et, par surcroît, nous nous plaignons ensuite que les jeunes gens qui nous succèdent soient d'un positivisme sec comme un livre de caisse. Je le

crois bien! De Graziella où nous avions vu la jolie pêcheuse, il ne reste plus que la cigarière pécheresse. D'Elvire inspiratrice éthérée, Egérie protectrice, il ne reste plus que Mme Charles, hystérique poitrinaire dont nous entendons la toux, dont nous comptons les spasmes. Ainsi de suite. Je le sais : tout cela c'est du romantisme et il n'en faut plus, et tout est bon qui le ridiculise et le démolit! Mais encore, peut-être entre le romantisme faux et la dissection quasi-médicale et écœurante, y aurait-il moyen de maintenir une barrière qui empêchât les corps à corps trop violents. En ce duel, en effet, si l'on n'y prend garde, on va tuer bien autre chose et bien plus que le romantisme, la puissance du rêve qui est souvent fécond, et l'ardeur de l'enthousiasme à qui l'on tolèrerait bien d'être un peu déclamatoire, pourvu qu'il soulevât davantage aujourd'hui tant de cœurs à bout de souffle ou de courage!

Tous les penseurs et tous les poètes ne sont pas, en effet, de la trempe de Sully-Prudhomme, à la fois philosophe et artiste, chercheur inquiet de vérité, ciseleur méticuleux d'une forme parfaite. Rarement, si même jamais, il cède sans réflexion au souffle impérieux des tempêtes de l'âme ; mais plutôt, et d'instinct, il tâtonne, il hésite, il avance prudemment. Il aime sonder de l'œil le vide qui l'attire, mais la crainte d'y choir le hante et modère son élan. Tout récemment encore, on étudiait dans cette revue sa mentalité, comme naguère on avait étudié son art, toujours avec la sympathie qu'il méritait, toujours avec des espoirs qu'il n'a point déçus. Il est mort sous la bénédiction du prêtre, passant ainsi, par la transition que nous souhaitions pour lui, de l'enquête douloureuse d'ici-bas à la lumière de l'Au-delà qu'attendait son âme, et que son esprit inquiet tremblait de ne point découvrir.

Nulle pièce de ses vers ne donne, mieux que *les yeux*, la sensation de ce désir, de ce besoin et de cette anxiété. Elle est trop caractéristique pour que je ne la cite pas, — elle est trop belle pour qu'on n'aime point la relire :

Bleus ou noirs, tous aimés, tous beaux,
Des yeux sans nombre ont vu l'aurore ;
Ils dorment au fond des tombeaux,
Et le soleil se lève encore.

Les nuits, plus douces que les jours,
Ont enchanté des yeux sans nombre ;
Les étoiles brillent toujours,
Et les yeux se sont remplis d'ombre.

Oh! qu'ils aient perdu le regard,
Non, non, cela n'est pas possible!
Ils se sont tournés quelque part
Vers ce qu'on nomme l'invisible.

Mais comme les astres penchants
Nous quittent, mais au ciel demeurent,
Les prunelles ont leurs couchants,
Mais il n'est pas vrai qu'elles meurent.

Bleus ou noirs, tous aimés, tous beaux,
Ouverts à quelque immense aurore,
De l'autre côté des tombeaux
Les yeux qu'on ferme voient encore.

De cette sorte de mélopée attristée et tendre, au dernier geste qui termina sa vie et qui fut d'un chrétien, se déroule toute son œuvre philosophique, — la plus importante, celle où il marqua davantage sa personnalité et qu'apprécia si finement et justement notre collaborateur, M. Louis Arnould. Les *Destins*, la *Justice*, le *Bonheur* forment une progression où le poète développe de plus en plus magnifiquement ses dons exceptionnels; et si une partie du *Bonheur* demeure entachée d'une espèce de paganisme serein, l'autre renferme certainement les plus beaux vers qu'il ait jamais écrits. J'en citerai quelques-uns qui montrent l'étonnante plasticité de sa langue, la subtile ductilité de son verbe philosophique et cette constante préoccupation, toute « parnassienne » de ne point se contenter d'à peu près, de condenser l'idée dans une métaphore nette et de la plus complète approximation qui soit.

Voyez ce tableau où chaque vers « fait revivre » le personnage cité, le délimite, pour ainsi dire, afin de le mieux mettre en lumière. Cette énumération, à première vue, approche du concetto; mais à la lire attentivement, les plans se succèdent avec une précision très étudiée et très exacte, et ce résumé d'histoire de l'art est une splendide évocation.

Ils possèdent leur songe incarné sans effort :
C'est aux bras d'Athéné que Phidias s'endort;
Souriante, Aphrodite enlace Praxitèle;
Michel-Ange ose enfin du songe qui la tord
Réveiller sa Nuit triste et sinistrement belle.

Ici, le grand Apelle, heureux dès avant nous,
De sa vision même est devenu l'époux;
L'Aube est d'Angelico la sœur chaste et divine;
Raphaël est baisé par la Grâce à genoux;
Léonard la contemple et pensif la devine;

Le Corrège ici nage en un matin nacré,
Rubens en un midi qui flamboie à son gré;
Ravi, le Titien parle au soleil qui sombre
Dans un lit somptueux d'or brûlant et pourpré,
Que Rembrandt ébloui voit lutter avec l'ombre;

Le Poussin et Ruisdaël se repaissent les yeux
De nobles frondaisons, de ciels délicieux,
De cascades d'eau vive aux diamants pareilles,
Et tous goûtent le Beau, seulement soucieux,
Le possédant fixé, d'en sentir les merveilles.

Qu'on lise maintenant cette série de sommaires philosophiques, où le poète a condensé les caractéristiques de Descartes, de Bossuet, de Fénelon et de Pascal. Ce sont des médaillons achevés en quelques traits et qui font presque de la mnémotechnie.

Descartes, fondateur nouveau de la pensée.
Sur tout ce qu'il a su fait une nuit sensée.
Soudain la conscience, au choc de la raison,
Jette son étincelle, et l'Infini s'éclaire!
Alors, fermant sa porte au brouillard séculaire
Il rebâtit le monde en sa propre maison,
Où le doute acculé n'a plus trouvé d'asile.
Enfin, tous las de battre un océan stérile,
Les chercheurs abordaient l'inébranlable sol!
Le prêtre même y dresse en toute confiance
Un contrefort nouveau pour sa vieille croyance..

Bossuet fait crier sous son étreinte forte
Le sphinx mal terrassé; d'un vin mêlé de miel
Il enivre l'esprit et malgré lui l'emporte
Sur le rayon brûlant qui va du cœur au ciel.

Fénelon souffle une âme à la dialectique,
Il prête à ce squelette un trépied pour soutien,
Dans ses bras il l'échauffe, avec grâce il applique
A son orbite vide une paupière antique
Où perlent les beaux pleurs du sentiment chrétien.

La foi n'est dans Pascal qu'une agonie étrange.
On croirait voir lutter Jacob avec son ange :
Il veut passer, quelqu'un lui barre le chemin.
Aux dogmes du chrétien le penseur se résigne;
Sitôt qu'il y résiste, il a peur, il se signe,
Mais son front mal dompté tressaille sous sa main...

Je ne crois pas que jamais on ait allié plus d'harmonie à plus d'idées. Pas un mot ne s'égare. Tous concourent avec une grâce

austère à rendre plus exactement la pensée, et si l'on peut dire, la physionomie intellectuelle de ces grands philosophes. Nous voilà loin de Lamartine et de ses redondances sonores; loin de Hugo et de ses cliquetis trop souvent stériles. C'est non seulement d'une autre école, d'un autre temps, c'est d'une autre âme. Et combien plus foncièrement blessée par les tempêtes de l'esprit!

On sait que chez Sully-Prudhomme, à ces insécurités intellectuelles, s'ajoutaient des souffrances physiques supportées avec une résignation stoïque. C'est donc à la fois deux repos que la mort lui apporta : celui du corps et celui de l'esprit. Il écrivait dans le *Bonheur*, pour chanter l'extase de Faustus retrouvant Stella :

Me sentir délivré, comme par un coup d'aile,
Des chaînes et des murs que les hommes se font,
Descendre dans la nuit qui les prend pêle-mêle
Et retrouver l'amour et la lumière au fond!...

Ah! quel prodige! et quelle inexprimable ivresse!
Il est donc vrai! la vie odieuse a pris fin,
Celle où mon âme entière a connu la détresse,
Où tous mes grands amours sans espoir ont eu faim ;

Où ma soif de connaître à son tour fut leurrée
Par le fleuve fugace et vain des accidents,
Dont l'apparence amère est seule demeurée,
Quand j'en ai voulu boire et goûter le dedans.

Elle a pris fin, la vie où j'ai pleuré dans l'ombre,
Quêteur du Vrai qui fuit et mendiant du Beau;
Dans la paix la voilà tout entière qui sombre,
Pour refleurir au ciel par-delà le tombeau!

Ces beaux vers étaient le symbole de la vie que Dieu réservait à sa sincérité d'honnête homme et de chercheur anxieux. Et, sans doute, peut-il désormais

Sous le grand masque étoilé
Contempler en Dieu dévoilé
La cause et la raison du monde.

Edouard Trogan.

CHRONIQUE POLITIQUE

Sans une impatience qui se trahisse par l'agitation, mais avec une inquiétude qu'aucun événement n'a encore pu calmer, la France aspire à la fin de la nouvelle affaire du Maroc. On avait eu, après le combat du 3 septembre, l'illusion de croire que le fanatisme des tribus voisines de Casablanca se fatiguait et que, dans le Sud, Moulaï-Hafid, inactif à Marakech, temporisait, comme pour assoupir la « guerre sainte ». Les tribus de la Chaouia avaient sollicité un armistice, avec promesse que, dans trois jours, leurs notables viendraient négocier leur soumission. Mais le général Drude avait vainement attendu leurs délégués. Le délai expiré, il se présentait, lui, à Taddert. Le 11 septembre, dès l'aube, avec une moitié des 5100 combattants qu'il commande, il se dirige, couvert d'un épais brouillard, vers le camp marocain, distant de dix kilomètres. Toutes les positions de l'ennemi ont été repérées par un aérostat. La petite armée surprend les Marocains, les cerne, les met en fuite, brûle leurs six cents tentes et rentre à Casablanca, pendant que les troupes gardées en réserve par le général Drude, derrière son dernier échelon, dispersent les bandes de cavaliers qui étaient accourues de l'est, de Titmellil, pour les attaquer de flanc. Jusqu'alors, les Marocains ne s'étaient laissé démoraliser ni par leurs échecs, ni par leurs pertes. Ils se croyaient victorieux, dans toutes ces rencontres où ils voyaient nos troupes s'avancer, comme avec un tourbillon de feux, puis battre en retraite et rentrer dans leurs lignes. Ils triomphaient de cette tactique du général Drude. Ils se vantaient de bloquer les Français sous les murs de Casablanca et de les tenir attachés à la plage, sous la protection de leurs vaisseaux. Le combat de Taddert semble avoir disposé les Marocains à quelque respect. Les notables de la Chaouia ont redemandé au général Drude une entrevue : ils devaient venir au camp français, le 19. Seconde trève et seconde déception. Les négociateurs n'ont pas paru. Mais la soumission même de la Chaouia ne pacifierait que la zone limitrophe de Casablanca. Peut-être le Maroc ne fut-il jamais plus troublé par ses révolutions permanentes. L'anarchie a envahi tout entier ce coin du monde

qui n'a pour peuple qu'un troupeau de tribus tumultueuses, la plupart indépendantes, dont l'agglomération se défait et se refait sans cesse. De douar à douar, leurs guérillas se sont encore multipliées, depuis la rivalité des deux sultans. Entre Abd-el-Aziz, qui a quitté Fez pour se rendre à Rabat, où il espère relever son prestige, et Moulaï-Hafid, qui veut, semble-t-il, conquérir Fez, pour y recevoir le sacre, la lutte ne peut tarder, du moins celle des tribus que déjà leurs étendards ont ralliées. La France et l'Espagne n'auront-elles qu'à regarder de loin les péripéties de cette lutte? Attendront-elles que tel ou tel épisode sinistre les appelle dans les ports qu'elles devraient, dès ce moment, occuper? Ce sont de nouvelles questions, dans cet étrange inconnu du Maroc.

Aucune des puissances signataires de l'acte d'Algésiras ne pouvait contester à la France son droit de venger, dans la tragique affaire de Casablanca, les intérêts de ses nationaux et son honneur national. Il reste que la France et l'Espagne organisent, dans les huit ports désignés par l'acte d'Algésiras, une police capable d'y protéger les Européens. La Conférence avait décrété que cette police serait marocaine, sous le commandement, tantôt mixte, tantôt distinct, de la France et de l'Espagne. Or l'impuissance du Makzen empêche, actuellement, que cette organisation ne s'opère avec des effectifs indigènes. Le ministre de la guerre, El Guebbas, à qui le consul français de Tanger avait demandé s'il était sûr que les gendarmes choisis par le Maksen ne se convertiraient pas en brigands, pour massacrer leurs instructeurs français ou espagnols, a répondu : « Je ne puis donner une pareille assurance, ni assumer une pareille responsabilité. » Mais la France et l'Espagne ne peuvent pas ajourner plus longtemps leur tâche. Sauf à Casablanca, les populations des ports, les colonies européennes, sont partout dans la terreur; elles redoutent des meurtres et le pillage, pour le jour où l'inclémence de la saison aura éloigné de leurs rades nos vaisseaux. Il faut bien, dans ces conditions exceptionnelles, que, temporairement, la France et l'Espagne établissent, à la hâte, la police qu'elles pourront, fût-elle exclusivement européenne. Voilà pourquoi la France et l'Espagne ont averti les puissances qu'elles se voyaient dans la nécessité de former la police des ports avec des effectifs recrutés par elles-mêmes, parmi leurs propres troupes : disposition passagère qui supplée l'acte d'Algésiras, sans l'infirmer. Le memorandum français qui exposait aux puissances ce plan de conduite, leur avait été adressé, le 2 septembre. Déjà le gouvernement anglais, interpellé, à la Chambre des Communes, avait déclaré qu'il « se reposait en toute confiance » sur la

France et l'Espagne. La réponse du gouvernement allemand au memorandum n'a été connue que sous la forme d'une note publiée dans un journal réputé officieux, la *Gazette du Nord de l'Allemagne*, et c'est sur cette note, dont une attribution vague garantissait seule l'authenticité, que l'opinion française a dû régler ses jugements. Sans donner au programme de la France et de l'Espagne une approbation catégorique, le gouvernement allemand constate que « les mesures » qu'elles ont en vue « ont un caractère provisoire » et que, dès lors, elles « ne préjudicieront pas » aux conventions de l'acte d'Algésiras. Avec cette réserve expresse, il laisse entendre qu'elles sont libres d'exécuter leur projet. Quant aux « évènements de Casablanca », le gouvernement allemand, dit la note, « a reconnu le droit de la France d'en tirer raison ». Il n'a pas « l'intention de créer des difficultés à l'action de la France, par suite de ces incidents ». Cependant, « il espère et souhaite que des pertes graves pour des négociants étrangers, comme celles qu'ils ont subies à Casablanca, ne se reproduiront point ». De plus, craignant qu'une attaque des tribus « ne mette en danger la vie et les biens des Européens », quand la France et l'Espagne installeront leur police dans les ports, il leur conseille de ne pas l'entreprendre « sans des forces militaires tout à fait suffisantes ». Cette réponse de l'Allemagne, quel qu'en soit le rythme, est tout autre que celle qu'elle nous aurait adressée, quand la Conférence d'Algésiras se sépara. Toutefois, quels que soient les changements accomplis, depuis lors, par la diplomatie européenne, la France ne pouvait pas attendre de l'Allemagne un blanc-seing. En réalité, les réserves spécifiées par la note allemande ne gêneront guère notre gouvernement, s'il est sage et sagace. D'ailleurs, les arrière-pensées de l'Allemagne, si elle en a, ne sauraient prévaloir, dans aucun sens, contre l'acte d'Algésiras, qu'elle a, elle aussi, à respecter, et, puisque l'Allemagne n'est, par aucun privilège, le mandataire des puissances qui ont signé l'acte, la France n'est pas plus strictement obligée que l'Espagne d'avoir, au sujet du Maroc, un dialogue intime avec l'Allemagne.

Tous les secrets de notre politique marocaine, M. Clémenceau les possède. Mais il ne se trouve devant lui, parmi tant de sénateurs et de députés, aucun Clémenceau, pour tourmenter sa jalouse discrétion; et, comme il domine de son impérieuse personnalité le président de la République et tous les ministres, on peut dire que M. Clémenceau régit, à lui seul, toute l'affaire de la France, au Maroc. M. Fallières a, constitutionnellement, le droit de déclarer la guerre; mais, réduit à sa propre audace, il ne l'oserait

pas, sans avoir consulté les Chambres. M. Clémenceau, plus hardi, fait la guerre, dans le Maroc, sans que M. Fallières la déclare et sans que lui-même prenne l'avis du Parlement. Ce reproche, on conçoit que les doctrinaires de la Constitution le lui adressent. Mais, si un journaliste questionne là-dessus M. Clémenceau, dans une de ces audiences familières que M. le Président du Conseil accorde aux « reporters » réunis, il réplique, avec une ironie souriante : « Naturellement, je les convoquerai ». Seulement, il se réserve le choix de la date, avec l'espoir que le fait accompli obtiendra, victorieusement, la ratification de la Chambre. Et puis, après tant de votes serviles du Parlement, M. Clémenceau peut bien prétendre que, le Parlement, c'est lui. A M. Jaurès qui somme M. le Président de la République de convoquer le Parlement, par extraordinaire, en vertu de l'article 2 de la Constitution, M. Clémenceau rappellera que cette formalité a été omise pour les expéditions du Tonkin et de la Tunisie, qu'on dédaigna de considérer comme de « vraies guerres », et même pour cette expédition de la Chine qui ressembla tant à une guerre véritable. M. Clémenceau a bien, dans ses souvenirs politiques, quelques arguments qui embarrasseraient un autre personnage que lui. Par exemple, le 28 mars 1885, il disait à M. Jules Ferry : « Il n'y a jamais eu, de votre fait, de plan préconçu sur lequel la Chambre ait pu librement se prononcer... Vous n'avez pas su ce que vous vouliez faire; vous avez engagé le pays sans son consentement. » Il écrivait, le 4 mai 1905, dans l'*Aurore* : « Je n'ai point caché qu'à mon avis, Guillaume II, quelles que soient ses intentions de derrière la tête, nous aura, selon toute apparence, rendu un éminent service, en nous préservant d'un tête-à-tête avec douze millions de Marocains fanatiques et batailleurs que nous n'aurons certainement pas courbés sous notre volonté, sans faire parler la poudre en un gaspillage sans fin d'hommes et d'argent. » Mais on ne compte plus les cas où M. Clémenceau, devenu ministre, dément le parlementaire ou le journaliste qu'il a été. Il semble que sa destinée le prenne au collet pour le forcer à faire ou à dire, dans le gouvernement, tout le contraire de ce qu'il disait ou faisait, dans l'opposition. Encore si cette contradiction n'était que pénible à son amour-propre! Mais elle le rend impropre, par la nature de son esprit et par l'éducation de ses idées, par l'empire de ses antécédents, à réagir contre lui-même, pour agir, aujourd'hui, comme il le doit. Et, son peu d'autorité, il l'aggrave par son peu de dignité. Pour mieux exhiber sa maîtrise, pour bien montrer sa confiance en lui-même et dans l'avenir, il affecte d'être gai, il plaisante,

il grimace. Il a des colloques avec les journalistes dans son cabinet, au besoin par la fenêtre du château de Rambouillet, pour les informer des choses du Maroc et leur faire connaître les appréciations de son gouvernement ou son propre état d'âme. Il leur débite des facéties. Si bien qu'en ce moment, la République n'a d'autre Parlement que celui auquel M. Clémenceau veut bien se confier, le Parlement des « reporters », et la France a, comme représentant et comme guide, dans l'affaire la plus dangereusement compliquée où elle ait été engagée depuis 1870, l'homme d'Etat le plus badin du monde.

Si M. Clémenceau n'a aucun souci du droit constitutionnel ni du droit parlementaire, M. Fallières ne tient aucun compte, lui, du Code pénal, ni du vœu presque unanime des jurys, ni du sentiment populaire, quand, pour annuler systématiquement la peine de mort, parce que sa thèse personnelle a toujours été de l'abolir, il grâcie un monstre, Soleilland. Aucun meurtrier, après la grâce de celui-là, ne pourra plus être exécuté. On ne guillotinera plus, on assassinera davantage. Mais peu importe la sécurité publique : M. Fallières, doucement bercé par la béatitude de sa conscience, vivra en paix, sous la garde de la police ou de l'armée, à l'Elysée et à Rambouillet. On se demande pourquoi les antimilitaristes que le jury de la Seine vient de condamner ne pourraient pas, à l'égal de Soleilland, solliciter de M. Fallières une réduction de leur peine. Leurs avocats prouveraient facilement à M. Fallières que l' « antimilitarisme » est un simple « délit d'opinion » ; M. Jaurès, que la patrie ne doit pas plus se défendre que la société ; M. Hervé, qu'il n'y a pas de patrie. Pourquoi les raisons des uns et des autres ne mériteraient-elles pas que la sensibilité philosophique de M. Fallières s'émût en faveur de ces antimilitaristes? Sans doute, ils ont dit à nos soldats : « Au lieu de rendre les armes, vous vous servirez de vos cartouches contre les affameurs et *les assassins qui nous gouvernent* et qui vous commandent, et vous les fusillerez sans pitié! » Parmi ces injures, il y en a une qui peut indigner, par le contre-sens de son ingratitude, M. Fallières. Mais les ministres ne lui enseignent-ils pas une débonnaireté infinie, à l'égard des antimilitaristes? M. Jaurès et M. Hervé, celui-là dans la salle Tivoli, celui-ci dans la salle des Sociétés savantes, ont renouvelé leurs déclarations de Nancy et de Stuttgart, leur serment contre la patrie, leur menace contre l'armée. Ils ont même accentué ces déclarations. M. Jaurès, qui n'a plus d'autre peur que celle d'être surpassé oratoirement, en antipatriotisme, par M. Hervé, a osé s'écrier : « Il ne s'agira plus de savoir qui est l'agresseur. L'ennemi du prolétariat sera le gouver-

nement qui aura refusé l'arbitrage, et le devoir du prolétariat sera de se servir du fusil pour abattre révolutionnairement le gouvernement du crime. » M. Hervé a proféré, dans sa rage charlatanesque, ces mots : « Toutes les patries se valent... Nous détruirons les patries actuelles... Puisqu'on ne nous donne pas d'armes pour partir au Maroc et que nous sommes par conséquent désarmés, il faut crier notre indignation dans les rues, partout. De cette façon, les soldats qui meurent là-bas, autour de Casablanca, sauront que nous n'avons pas plus de pitié pour eux que pour les escarpes qui succombent, ici, dans l'exercice de leur noble profession. » Il est vrai que, faute de logique ou faute de courage, M. Jaurès et M. Hervé, qui regardent l'expédition du Maroc comme une guerre bien caractérisée, ne sont pas encore à Casablanca, ou même à Oran, pour y détourner nos soldats de leur devoir. Mais M. Fallières peut s'édifier, en France, jusque sur nos frontières, s'il veut savoir comment l'antipatriotisme, qui a maintenant ses professeurs, aussi bien que ses tribuns, se propage du congrès et du club à l'école et à la caserne, sans vouloir rester plus longtemps platonique. Partout, de Nancy à Lorient, de Chalon-sur-Saône à Gajac, de Melun à Dreux, de Sens à Die, les réservistes chantent l'*Internationale*. A Angers, l'un d'eux refuse de saluer le drapeau, qu'il traite de « torchon ». A Saint-Dié, un autre, le caporal Gérôme, instituteur dans cette ville même, proteste, quand son régiment part pour recevoir, à la gare, son drapeau. « Le drapeau, hurle-t-il, je crache dessus ! » Certes, nous ne demanderons pas que M. Fallières livre à la guillotine, comme il l'eût fait sous le régime de la Convention, M. Jaurès et M. Hervé, pour les harangues de leur antipatriotisme, pour leurs annonces de trahison civique et d'insurrection militaire. Mais, parmi les ministres de M. le Président de la République, lequel a prononcé une seule parole qui condamnât, moralement, M. Jaurès et M. Hervé ? Quelqu'un a-t-il appris que M. Briand ait destitué l'instituteur Gérôme ? Et quelle sera l'attitude de M. Clémenceau, si, demain, à la Chambre, un député de la droite ou même de la gauche propose d'interdire le chant de l'*Internationale* et l'exhibition du drapeau rouge ?

La République a fait la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Si, de son côté, l'Eglise, pour compléter son indépendance, doit se séparer des partis, en affranchissant l'une de l'autre la religion et la politique, c'est une question qui s'est posée dans l'esprit de nos évêques, aussitôt après la Séparation, et c'est, croyons-nous, le sentiment de l'épiscopat tout entier qu'interprètent Mgr Delamaire, coadjuteur de l'archevêque de Cambrai, et Mgr de Vau-

roux, évêque d'Agen, quand ils se prononcent contre tout projet de constituer les catholiques « en parti politique ». Cette formation politique d'un « parti catholique », Mgr Delamaire estime que le clergé ne doit ni l'essayer, ni l'encourager. Le prêtre est un « éducateur ». Il est « l'ami, le père, le frère de ses fidèles ». Il doit se dévouer à leur bonheur. « Quant aux conclusions politiques ou sociales à tirer de ce dévouement, il laisse cela au mouvement spontané de la conscience de chacun d'eux. » Mgr de Vauroux écrit, dans une instruction adressée à son clergé : « Nous reléguons la politique pure au second plan. Que d'autres entreprennent des campagnes de partis, nous ne les condamnons pas, mais nous refusons de les suivre. » Nos évêques savent, mieux que nous laïques, qu'ils professent ainsi la doctrine constante de l'Eglise et qu'ils assumeraient, dans les nécessités actuelles de notre pays, une lourde responsabilité, en créant devant l'Etat, contre l'Etat, un parti politique, qui s'appellerait « parti catholique ». Si l'Eglise de France est obligée de lutter contre l'Etat, ce sera pour sa propre existence, pour son culte et pour les fidèles, pour la liberté religieuse; mais ce sera pour cela seulement; et cette attitude de l'Eglise aura, dans sa simplicité, sa grandeur. Un « parti catholique » ne pourrait se former que par une association de tous les partis : or elle est impossible, en France, aujourd'hui. Il faudrait, pour les discipliner politiquement, il faudrait, en vérité, que l'Eglise pût d'avance leur imposer leur abdication politique : sinon ce ne serait entre eux que soupçons, entre elle et eux que conflits. Quel que soit leur programme, l'Eglise ne peut pas attacher sa cause à la fortune des partis, pour partager, dans toutes leurs vicissitudes, leur sort. Il importe, au contraire, qu'il soit bien démontré qu'elle n'en a aucun ni à protéger, ni à servir. Ce sera une raison de plus pour que, les partis, fraternellement unis autour d'elle, lui témoignent une égale confiance, un égal amour; elle les attirera davantage, ils l'assisteront mieux. L'exemple de la Belgique et de l'Allemagne s'adapte mal à la France. Nous avons une autre histoire et nous sommes un autre peuple. En Allemagne et en Belgique, il n'y a pas de question constitutionnelle qui divise les catholiques : la forme du gouvernement n'est en discussion ni devant les électeurs, ni devant le Parlement. L'Eglise de France ne peut pas participer, avec les partis, à un tel débat, sans des risques dont son expérience lui permet de mesurer la gravité. Nos évêques, enfin, sentent mieux que personne combien leur tâche d'aujourd'hui, celle de sauver l'Eglise et de la faire vivre, est non seulement supérieure à toutes les besognes de la politique, mais

urgente, douloureusement urgente. Même en supposant que le « parti catholique » fût très puissant, dans la Chambre de 1911, il ne pourrait pas assurer à l'Eglise, législativement, le bien dont elle a maintenant le plus besoin : c'est-à-dire la possession de ce droit commun dont elle ne jouira que si elle y intéresse la liberté même de tous les partis.

On sait combien diffère, en Italie et en France, la situation des catholiques. Ceux d'Italie, en défendant l'Eglise, ont aussi le devoir spécial, circonstanciel, de défendre la papauté, qu'ils entourent, à Rome, dans son asile sacré; et c'est pour régler leur action civile, leur intervention électorale, dans l'accomplissement de ce devoir, que le *Non expedit* fut édicté. Cette règle, relative elle-même comme les choses de l'histoire, a eu, dans ces dernières années, ses tempéraments, ses exceptions. Les catholiques, s'unissant aux « modérés » du parti libéral, ont, dans les élections des provinces et des communes, plus d'une fois assuré avec éclat la défaite du parti socialiste. Mais, isolés, dans les élections municipales de Rome, où le groupe même des « démocrates chrétiens » s'est abstenu, ils ont été battus par les candidats d'une liste anticléricale qui était aussi une liste révolutionnaire. Quelle leçon les catholiques italiens doivent-ils tirer de ces premiers essais? Une association s'organise, en ce moment, sous le nom de « Bloc catholique », à Milan, pour résister à l' « anticléricalisme » redevenu si menaçant. La majorité projette de constituer, politiquement, un parti catholique; la minorité le refuse : elle croit qu'on rassemblera moins facilement toutes les bonnes volontés, sous un titre confessionnel; elle craint, pour l'œuvre de l'Association, les dissensions que, tôt ou tard, la politique crée fatalement, parmi les catholiques eux-mêmes. La sagesse du Pape décidera. L' « anticléricalisme » a, durant ces dernières semaines, troublé toute une région de l'Italie, par des manifestations scandaleuses, par des bagarres furieuses, dont les francs-maçons et les anarchistes étaient les artisans et les héros. A l'aide de rumeurs mensongères et de récits fictifs, ils ont voulu enfiévrer de leur haine la foule naïve, d'autant plus sensible aux calomnies perfides qu'elles sont plus monstrueuses, et agir, par des démonstrations populaires, sur l'opinion du gouvernement, auquel ils demandent déjà la suppression des communautés religieuses et la laïcisation générale de l'enseignement. Leurs outrages ont visé la papauté elle-même. Le cardinal sous-secrétaire d'Etat, Mgr Merry del Val, qui habitait, cet été, la villa pontificale de Castel-Gondolfo, a été assailli deux fois, pendant la même journée, sur la place de Marino, puis aux abords de cette

localité, par une bande d'anticléricaux, la plupart venus de Rome, qui, non contents de l'injurier, ont levé sur lui leurs matraques. Quelques jours après, on l'insultait encore, sur la route d'Albano à Castel-Gondolfo. Et, comme lui, des prêtres ont été, les uns attaqués dans leurs églises, les autres pourchassés. Or le gouvernement a traité avec une insigne indulgence les auteurs de ces désordres. On aurait dit qu'il était, hypocritement, leur complice. Cependant, il y a quelques mois encore, le gouvernement italien témoignait aux catholiques des égards assez significatifs pour que la secte anticléricale lui reprochât d'être « en coquetterie » avec le Vatican : on se rappelle les honneurs militaires et civils qu'il rendait naguère à deux cardinaux, successivement; et, d'autre part, on sait par quels actes de courtoisie Pie X avait attesté à la Maison royale elle-même sa bienveillance. Quel est, dans ce revirement, le secret de M. Giolitti? Se range-t-il derrière les anticléricaux, parce qu'il les croit aujourd'hui les plus forts? A-t-il voulu, dans l'occurrence, fournir un gage aux grands-maçons, dont le grand-maître dénonçait déjà, par une circulaire, en janvier 1906, la politique qu'il accusait de préparer le *connubio* de l'Italie et de la papauté? A-t-il voulu intimider les catholiques, en avertissant l'Eglise qu'il a toujours sous la main une réserve d'anticléricalisme effréné à tourner contre elle? Ce qui est sûr, c'est que le gouvernement italien manque à son devoir, quand il tolère avec tant de complaisance les forfaits commis par l'anticléricalisme, sur la voie publique, et quand il refuse d'appliquer aux journaux qui, comme l'*Asino*, caricaturent si ignoblement le Pape, la loi qui punit les journaux de toute offense à la religion et au culte. Il devient évident pour l'Eglise, pour la catholicité tout entière, que ces « garanties » qui protégeaient suffisamment, disait-on, la majesté du Pape, sont plus qu'inefficaces, et que, si son indépendance était déjà précaire, sa sécurité l'est tout autant, désormais.

C'est l'art d'Edouard VII d'avoir su apaiser, pour le temps nécessaire aux combinaisons majeures de l'intérêt anglais, les rivalités séculaires de l'Angleterre et de la Russie. Leurs rapports réglés, il ne reste plus d'incertain que les relations de l'Angleerre et de l'Allemagne; la séparation demeure béante, entre telles. Tranquille, désormais, du côté de l'Asie et de l'Afrique, comme elle l'était déjà du côté de l'Amérique, l'Angleterre n'a plus qu'à regarder du côté de l'Europe; et, de même, libre de toute inquiétude, du côté de l'Asie, la Russie peut ramener son attention, l'orient à l'occident. Voilà le changement que la diplomatie de l'Angleterre vient d'opérer, dans le monde, en

trois années. Une convention, signée le 31 août, par l'Angleterre et la Russie, résout, temporairement du moins, toutes les questions qui les mettaient aux prises dans l'Asie centrale. L'Angleterre on le sait, ne croit jamais trop faire pour protéger l'Inde, devant ses remparts de l'Afghanistan, et il lui importe autant qu'à la Russie d'écarter de la Perse, spécialement du golfe Persique, l'ambition, soi-disant commerciale et industrielle, de l'Allemagne. En outre, la Russie a besoin d'une trêve, peut-être longue, sur tous ses confins asiatiques. Telles sont les raisons principales de la convention du 31 août. Un mois auparavant, le 30 juillet, le Japon et la Russie avaient conclu un accord qui complète et confirme leur traité de Portsmouth. Par cette convention, les deux gouvernements s'engagent à respecter, mutuellement, l'intégrité de leur territoire et même « tous les droits » qu'ils se sont acquis, l'un par devers l'autre et tous deux par devers la Chine. Ils se promettent, au surplus, de respecter non moins scrupuleusement « l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Chine ». En fait, c'est un contrat d'association par lequel les deux parties se prémunissent, éventuellement, contre les revendications de la Chine, en Mandchourie, et contre toutes les menaces de cette puissance, presque inorganique encore, mais dont la force mystérieuse commence à fermenter. Que si, par cet accord, le Japon assure sa paix avec la Russie, comme naguère avec la France, par un accord qui sauvegarde également leurs possessions en Asie, c'est peut-être pour mieux ménager sa liberté d'action, dans la lutte qui semble se préparer entre lui et les Etats-Unis. Car il ne faut pas qu'on se le dissimule : tous ces accords ce n'est pas le « pacifisme » qui les opère; c'est la certitude des hostilités qu'on sent gronder dans les ténèbres de l'avenir. Il se dit que la diplomatie de la France a aidé la Russie à former ses accords avec l'Angleterre et le Japon. Nous serions heureux de le croire, puisque ce serait la preuve que cette alliance franco-russe, qui n'est pas seulement dans la nature des choses, mais dans leur nécessité, s'est raffermie, après les fautes qui en avaient commencé le relâchement.

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'enseignement, la doctrine et la vie dans les universités musulmanes d'Egypte, par Pierre Arminjon. 1 vol. in-8°. (Alcan.)

C'est le cerveau même de l'Islam que nous fait connaître l'auteur, professeur à l'Ecole khédiviale de droit du Caire. Il a pu étudier sur place le haut enseignement musulman. Un vaste monde est là, africain et asiatique, mal connu, souvent hostile, presque impénétrable. Qu'y pense-t-on, quand on y pense? M. Arminjon répond à cette question d'une façon précise. Et nous voyons que, si cette pensée est bien restreinte, bien figée, elle constitue cependant le ciment qui maintient toujours cohérente une civilisation très inférieure, mais durable. Néanmoins, l'ère des réformes a commencé : que laisseront-elles debout de ce passé jusqu'alors respecté religieusement?

Une petite-nièce de Lauzun, par Charles de Coynard. Un vol. in-12 (Hachette).

M. de Coynard excelle dans ce genre qui appartient à l'histoire par la documentation, mais qui fait penser au roman par la vivacité du récit et par l'intrigue. On peut se laisser charmer sans remords, car des livres pareils, et très sérieusement composés comme celui-ci, ont d'autres mérites que leur séduction : ils nous renseignent mieux sur la vie réelle des siècles passés que des ouvrages plus graves et plus importants.

Un groupe mystique allemand, étude sur la vie religieuse au moyen âge, par le comtesse Marie de Villermont. (Bruxelles, librairie Albert Deroit.)

Cette étude sur la vie et les révélations de Marguerite et de Christine Elner et sur leur milieu religieux prendra place tout naturellement dans les bibliothèques où l'on réserve quelques rayons aux auteurs mystiques. Elle est consciencieuse, documentée et neuve.

Contributions à l'histoire religieuse de la Révolution française, par A. Mathiez. Préface de M. Gabriel Monod, de l'Institut. xi-272 pages in-16. (Alcan.)

L'auteur de ces études ne partage point nos convictions, et beaucoup d'entre ses appréciations seront de nature à étonner ou à contrister nos lecteurs. Mais sa méthode est excellente, sa critique des documents très sûre, et plusieurs des monographies ici réunies apportent des renseignements tout à fait nouveaux sur l'histoire religieuse de la Révolution.

France, Christianisme et Civilisation, par G. Bonet-Maury, avec une préface de M. Anatole Leroy-Beaulieu. (Hachette.)

Le grand mérite de ce livre, c'est que la documentation n'y nuit jamais à l'expression chaleureuse de l'esprit chrétien. Le véritable sujet consiste dans l'exposé de l'œuvre civilisatrice des missions : services rendus à la science, à la morale, à la France bienfaisante, et surtout lutte efficace contre l'esclavage. Il est consolant et touchant, à l'heure où nos religieux sont attaqués avec tant de fureur, de voir un protestant comme M. Bonet-Maury leur rendre si pleinement hommage.

Le Jet d'Eau, par Jean Monval. — 1 vol. in-8°. Editions de la *Revue des Poètes*. (Plon.)

Comment ne sourirait-on pas à ces *juvenilia*? Le poète, enthousiaste, a tout juste l'âge où son oncle devint soudainement illustre. Et si le *Jet d'Eau* ne vaut point le *Passant*, n'y retrouve-t-on pas, du moins, la même âme? Ces vers si gracieux et si tendres se feront certainement bientôt virils.

Les massacres de Septembre. — Les fils de Philippe-Egalité pendant la Terreur. — La fille de Louis XVI. — *Mémoires et souvenirs sur la Révolution et l'Empire*, publiés avec des documents inédits, par G. Lenotre. 3 volumes in-16 avec gravures (Perrin).

Cette nouvelle collection historique, dont il convient de féliciter l'éditeur, sera un excellent instrument d'intelligente vulgarisation. Le lecteur pourra presque croire qu'il est lui-même historien, car il aura à sa disposition des documents de première main. M. Lenôtre s'efface, ne veut plus être que commentateur ou annotateur ; il semble ne donner au public que des matériaux : papiers du temps, mémoires souvent inédits. Mais ces matériaux ont subi une première préparation : ils sont choisis, triés, éclairés aussi par les explications si précises, si naturellement évocatrices, qui les accompagnent. On ne lit pas de simples récits, plus ou moins froids, des massacres de septembre ou des autres drames de la Terreur : on les vit.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS S.-JACQUES.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME DEUX CENT VINGT-HUITIÈME

(CENT QUATRE-VINGT-DOUZIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE [1])

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du *Correspondant* dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des sujets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS : Art., article; — C. R., compte-rendu.

---

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 septembre 1907.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME DEUX CENT VINGT-HUITIÈME

TABLE

DU TOME CENT QUATRE-VINGT-DOUZIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(DEUX CENT VINGT-HUITIÈME DE LA COLLECTION)

1re LIVRAISON. — 10 JUILLET 1907.

2e LIVRAISON. — 25 JUILLET 1907.

3e LIVRAISON. — 10 AOUT 1907.

4e LIVRAISON. — 25 AOUT 1907.

5e LIVRAISON. — 10 SEPTEMBRE 1907.

6e LIVRAISON. — 25 SEPTEMBRE 1907.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

